PAGE NOT AVAILABLE

ENOX LIBRARY

stoin Collection.
resented in 1884.

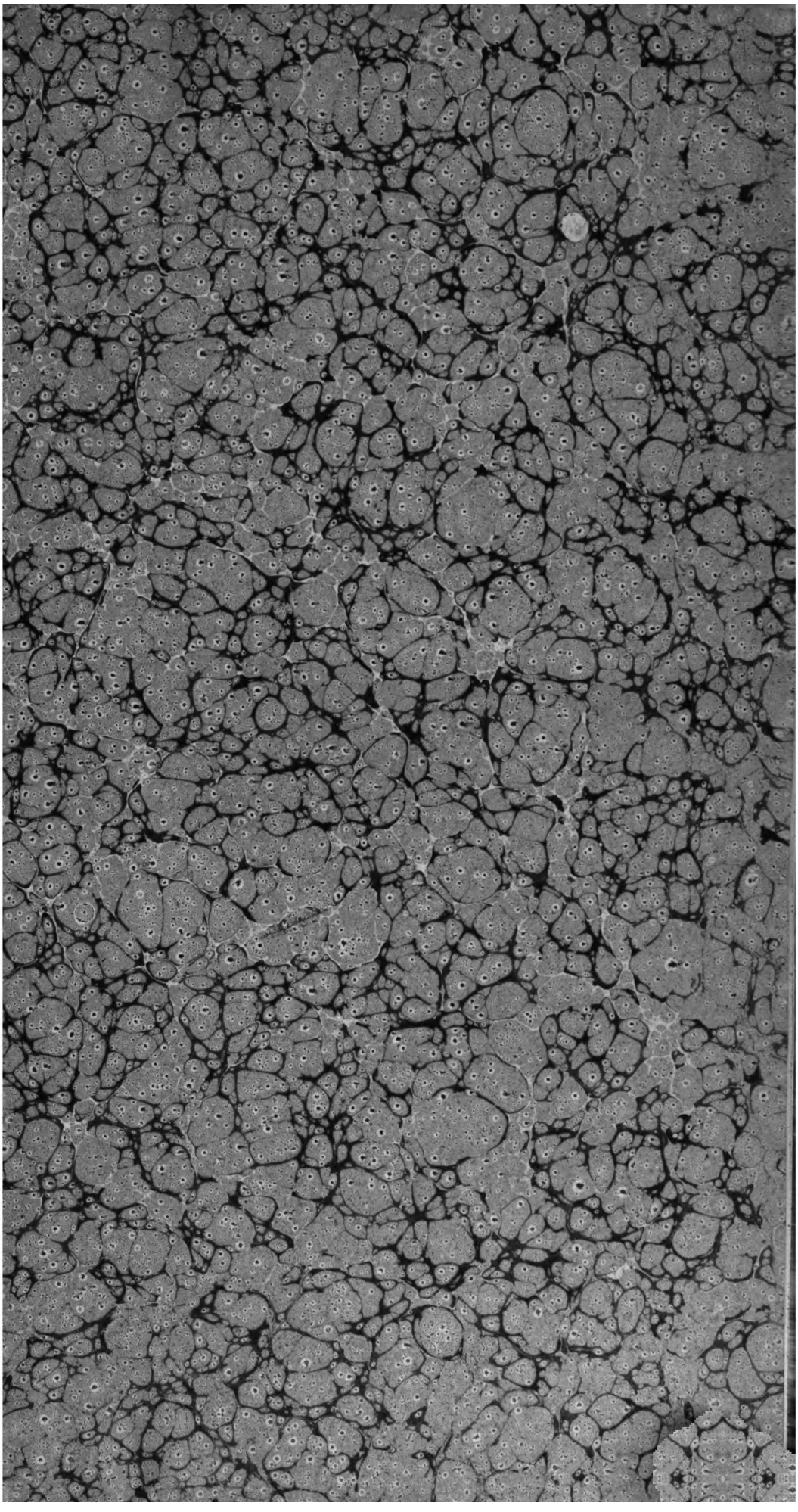

LENOX LIBRARY

Astor Collection.
Presented in 1884.

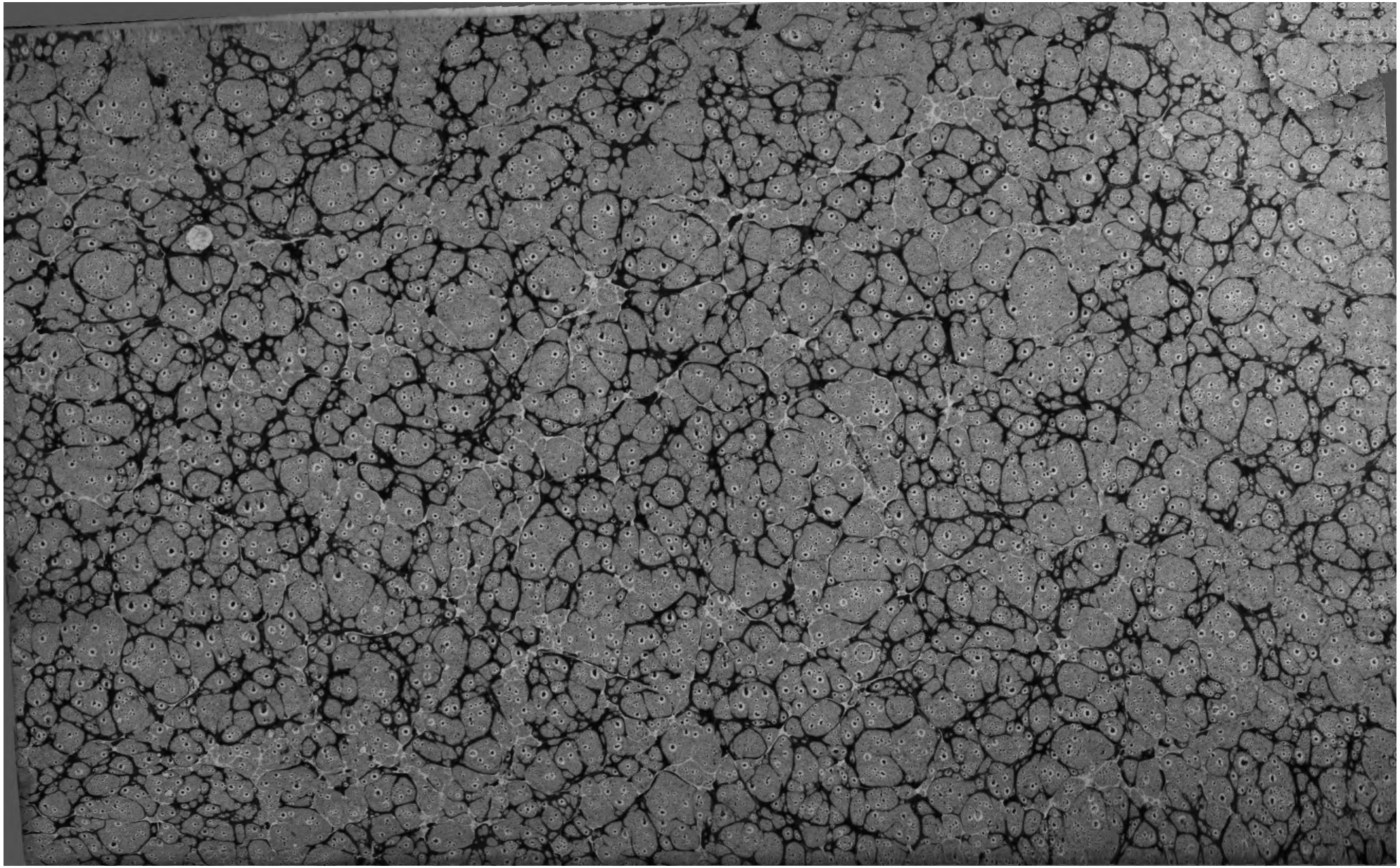

Encyclopédic

AAAP

# COMPLÉMENT

DE

# L'ENCYCLOPÉDIE MODERNE

---

TOME DIXIÈME

---

NAGPOUR. — OZONE

ASTOIN NEW-YORK

PARIS
TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie
RUE JACOB, 56.

# COMPLÉMENT

DE

# L'ENCYCLOPÉDIE MODERNE

## DICTIONNAIRE ABRÉGÉ

## DES SCIENCES, DES LETTRES, DES ARTS

### DE L'INDUSTRIE, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

PUBLIÉ PAR

MM. FIRMIN DIDOT FRÈRES

SOUS LA DIRECTION

DE MM. NOEL DES VERGERS ET LÉON RENIER

ET

DE M. ÉDOUARD CARTERON

TOME DIXIÈME

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

PARIS

FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'INSTITUT DE FRANCE

Rue Jacob, 56

1861

Les éditeurs se réservent le droit de traduction dans les pays étrangers.

LENOX LIBRARY
NEW YORK

# SUPPLÉMENT

# A

# L'ENCYCLOPÉDIE

## MODERNE

## OU

# DICTIONNAIRE ABRÉGÉ

### DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

---

## N

**NAGPOUR.** C'est le nom d'une ancienne principauté mahratte incorporée aujourd'hui dans l'empire britannique des Indes. Composée des pays les plus divers, cette principauté, la plus vaste de l'empire mahratte, eut, avant les réductions successives que lui fit subir la Compagnie des Indes, 350 lieues de long sur 250 de large, et s'étendait de 18° à 25° latitude nord, et de 73° à 85° longitude est. A l'époque de son apogée, vers 1800, elle avait à peu près partout des limites naturelles, savoir : à l'est, le golfe du Bengale; au sud et sud-est, le fleuve Godavéry; à l'ouest, les chaînes de Vindhya et de Sautpour, enfin, au nord et nord-est, outre les monts Nilgherry, la Nerbuddah et le Sone, affluent du Gange. Elle touchait ainsi à l'ouest aux États des Mahrattes occidentaux, du Peichwah et Sindiah, au nord au Bundelcund et aux possessions anglaises du Bengale, et au sud aux États du nizam d'Haïderabad. Le radjah de Nagpour avait alors un revenu de 120 lak de roupies, savoir : 80 du Bérar et du Gondwana, et 40 de l'Orissa. Sa domination comprenait le *Bérar*, partie du Dekhan, la province la plus riche de la monarchie entière, d'où celle-ci a pris parfois aussi le nom de *royaume de Bérar*; le plateau de Déoghir ou Daulatabad (auquel se rattache le Grand-Nagpour, berceau de la monarchie), nommé déjà Τιαγοῦρα par Ptolémée, et Τάγαρα dans le périple d'Arrien; au nord et au centre les vastes déserts du Gondwana, et à l'est l'Orissa. Entre le Gondwana et l'Orissa se trouve le Chota-Nagpour ou Petit-Nagpour. Avant leur réunion définitive, mais éphémère, en un seul royaume, chacun de ces États avait eu son histoire particulière.

Sous le rapport géographique, le Déoghir (Dévaghiri, montagne des Dieux) est la clef du plateau central de l'Inde. Son point culminant est le mont Gawilghur, haut de 8,000 pieds, boulevard de cette entrée. Les monts Déoghir continuent la chaîne occidentale des monts Vindhya et Sautpour avec leur formation trappéenne, en trois gradins, de 6,000, 4,000 et 2,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, jusqu'à Omercantak, lieu de pèlerinage des Hindous dans le Gondwana. Ils renferment les sources de tous les fleuves et rivières de l'Inde centrale, savoir du Tapty et de la Nerbuddah, fleuves de la frontière qui coulent à l'ouest dans le golfe de Cambaye, puis du Mahanadi et du Hustu, qui, appartenant en propre au Gondwana, se jettent dans le golfe du Bengale, ainsi que l'Indrawuty, et les différents affluents septentrionaux du Godavéry, le Kanham, Pain-Ganga et Wain-Ganga, qui, réunis sous le nom de Wurda, baignent le Bérar et le Nagpour. Le basalte, élément prédominant de la formation trappéenne, et produit d'un soulèvement plutonique secondaire avec phénomènes d'ignition et de fumerolles, mais sans volcans, se présente sous trois ou quatre formes différentes, à chacune desquelles correspond une zone particulière de climat et de fertilité. Dans la zone la plus élevée, il se présente en colonnes, et en longues crou-

pes de montagnes stériles, qui produisent à peine le millet nécessaire à la vie des sauvages peuples de ces contrées (*Holcus* sorghum). Plus loin il est poreux, ayant, sauf la couleur, l'apparence du terrain calcaire jurassique, qui s'y rattache en effet; il produit déjà du froment et des olives. La plus grande partie de ces deux régions est peuplée de tribus sauvages, vivant en commun avec les bêtes fauves et féroces de ces forêts immenses de six à huit milles géographiques d'étendue, où habitent des léopards, des singes, des tigres, deux à trois espèces de lions, dont une particulière à cette contrée (*leo guzerat tensis*); deux espèces de bœufs sauvages (le *nilgau* et une autre, découverte en 1818), une espèce particulière d'élan appelée *samur*, une espèce de chien sauvage appelée *qyo*, et neuf espèces de serpents venimeux, dont une particulière à ce pays. La troisième région, celle du basalte massif, qui est, relativement, encore assez élevée, se rattache sur deux points différents, au nord et à l'est, aux formations granitiques, d'un côté des Nilgherry, et de l'autre des Ghâts orientaux. C'est le terrain du riz et de l'orange, dont il y a une espèce particulière appelée *srintra*, qu'on dit avoir été importée en Portugal dans les environs de Cintra. La quatrième région enfin est celle des alluvions basaltiques ou basaltes transformés en terres grasses par les alluvions. C'est dans cette contrée que les habitants se nourrissent surtout de *curcuma angustifolia*, espèce d'arrowroot. On y coupe les arbres de thek (*tectonia grandis* ou *tectonia theca*), un des plus beaux arbres des régions intertropicales, surtout pour les constructions de navires, et qui réunit les qualités du chêne à celles du sapin. Les indigènes y élèvent une espèce de chenille, semblable au ver à soie, qui donne une soie grossière, appelée tessour (*tormentalia elata tormentosa*), tandis que deux insectes leur fournissent de la laque, succédanée de la cochenille. On y trouve aussi une espèce de cotonnier, le *bombax heptaphyllum*, d'où l'on tire un coton appelé *gannah* ou *gunnah*, qui reste jaune, même après le lavage.

Quant aux autres richesses du sol, on a découvert des sables d'or au bassin du Sone, près de Gangpour; des mines de plomb et d'argent un peu plus loin, près de Rhamgour et Hazaribagh; plus au nord, des couches de houille dans le terrain carbonifère de la frontière; ensuite, des mines de cuivre, dans le même terrain, près de Singhoum; et, en outre, des sources chaudes sur différents points, notamment à Sohagpour, Rhamgour et Sirgouyah en Gondwana. N'oublions pas les quatre placers de diamants du royaume de Nagpour, dont quelques-uns, il est vrai, sont à peu près épuisés aujourd'hui; ce sont, du sud au nord. 1° le lit du Godavéry lui-même, sous 17° 57′ latitude nord, et 81° 17′ longitude est; 2° les environs des villes de Kullum et Wyraghour, près de la Wurda, exploités depuis 1425; 3° les placers de Soumboulpour, sur le cours moyen du Mahanadi, vers 21° latitude nord; 4° les environs de la rivière Goûel ou Ogle, affluent du Sone, près de l'ancienne ville de Soumelpour, aujourd'hui le fort de Rotas, sous le 42e parallèle.

Les villes les plus remarquables de la monarchie de Nagpour sont :

1° Dans le *Bérar : Ellischpour*, ancienne capitale, rendue en 1803 au nizam d'Haïderabad; *Djabbalpour* et *Hussingabad*, villes fortes de la frontière du côté du Sindiah et Holkar; *Pachmouni*, endroit très-élevé, avec des sources consacrées à Mahadeo; *Moukta-pour; Amrawatty*, et enfin *Budrachellum*, près du Godavéry, avec une célèbre pagode.

2° Dans le *Grand-Nagpour* : *Nagpour*, dernière résidence du grand prince mahratte, avec un château et un aqueduc, et près de 100,000 habitants. Le mont Sitabaldi, dans les environs, est un lieu de pèlerinage hindou. *Déoghir*, ancienne capitale des princes du Dekhan avant la conquête musulmane, situé dans les rochers, et rendu presque inexpugnable par un des princes Khildji, qui l'appela *Daulatabad; Schâpour*, première résidence du grand prince mahratte, aujourd'hui résidence du radjah de Singrowla, petit district; *Rattanpour* et *Ryepour*, résidences alternatives du radjah de Tchotisghour; *Oudgepour*, résidence du radjah de Kharwar; *Pertabghour*, siége d'un radjah.

3° Dans le Petit-Nagpour ou Chota-Nagpour : *Djudspour*, *Mirzapour* et *Somchat*, résidences des radjahs de la tribu des Corair.

4° Dans le *Gondwana : Gurrah* et *Mandelah*, les deux anciennes résidences des princes du Gondwana septentrional; *Radjaghour*, résidence du radjah de Tchandail; *Sonkpour*, résidence du radjah de Tilchan; *Soumboulpour*, capitale du Gondwana moyen, résidence d'un radjah puissant, et indépendant jusqu'en 1808; *Bhowalputtum* et *Dewilputtum*, résidences des Bustar-radjahs, chefs du Gondwana méridional; *Omercantak*, lieu de pèlerinage.

5° Dans l'Orissa : *Singboum*, *Kandjiar*, *Moharbandj*, *Huriarpour* et *Kurdah*, résidences de radjahs demi-indépendants; *Cuttak* et *Balasore*, ports et anciennes métropoles des grands princes d'Orissa; *Djagguernauth*, avec ses temples et sanctuaires qui sont les plus anciens monuments du brahmanisme.

Sous le rapport ethnologique et religieux, ce pays est aussi peu homogène que sous le rapport politique.

Les *Gonds* et les *Koands*, tribus aborigènes noires, de la race éthiopienne d'Afrique, sauvages, sans culte, sans temples, sans idoles, sans prophètes ou réformateurs (tels que les Buddhas, les Gourous, etc.), avec une langue, qu'on a à peine pu classer à côté des langues tamoules, sans idée de Dieu, ni de l'immortalité, ne révèrent que les échos des cascades, et les ombres mystérieuses des forêts, qui cachent, selon eux, des démons invisibles.

Les *Bindherwars* sont anthropophages.

Les *Koles* ou *Coulies*, de stature athlétique, dont les scramasaxes rappellent les haches d'armes en silex des anciens Gaulois et Germains. Les quatre objets uniques de leur culte sont le riz, le chien, l'huile de lin, et l'arbre Sahajna (*hyperantherum morunga*) servant à tous leurs besoins économiques et médicaux. Ils se laissent employer comme bûcherons, etc., et c'est d'après eux qu'on a appelé *coolies* ou *coulies* les travailleurs indiens exportés dans les différentes colonies.

Les *Sours*, peu belliqueux, aux habitudes féroces et ignobles, se louent pour de l'argent comme assassins.

Les *Bhils*, la race la plus guerrière après les Gonds.

Tous ces peuples, habitant l'intérieur du Gondwana et le Petit-Nagpour, sont compris par les véritables Hindous sous la dénomination commune de *Pulindas* (sauvages de la montagne), *Barbaras* (gens parlant une langue étrangère, d'où le mot grec *barbares*) et *Sabarras* (*Sabarræ* dans Ptolémée). Ces mots nous révèlent un fait précieux, savoir, la connaissance ancienne que les Grecs devaient avoir des Puranas, dans lesquels Ctésias, Onésicrite, Mégasthène et Ptolémée ont puisé leurs récits merveilleux sur l'Inde.

Nous ne toucherons qu'en passant à l'histoire de l'*Orissa*, qui a été toujours un pays indépendant, et qui ne fut incorporé au royaume mahratte que de 1755 à 1803. On y compte, de l'an 77 à 1755 de notre ère, six dynasties hindoues, la première avec 19 princes, la seconde avec 7, la troisième avec 2, la quatrième avec 17, la cinquième avec 2, la sixième avec 27. Le sanctuaire de Djagguernauth fut fondé en 1198 par le roi Anand-Bhim-Déo. Les Mogols, se contentant de la dépendance nominale des rois, les laissèrent sur le trône en 1564.

Quant à l'histoire du *Gondwana*, nous connaissons une dynastie indigène, celle des Gurrah Mandela, ainsi appelée de ses deux capitales, laquelle, de 368 à 1780 de notre ère, a donné à ce pays 63 rois. Le Gondwana se démembra successivement par des partages entre des princes et des feudataires, et par des cessions aux Grands-Mogols, qui cependant ne le soumirent jamais entièrement. Les Mahrattes l'avaient, depuis 1700, réduit à quelques districts de montagnes. Les Gonds ont cessé depuis ce temps d'avoir un chef commun. Au sud, le Bastar-radjah a toujours joui d'une grande indépendance. Au milieu, le radjah de Soumboulpour s'est soutenu contre les Mahrattes jusqu'en 1808.

Mais, si ces différents pays que nous venons de nommer sont restés en dehors des grands mouvements historiques et politiques des Indes, il n'en fut pas de même du *Bérar*, pris dans un sens plus vaste qu'on ne le prend aujourd'hui. Le plateau de Déoghir, avec ses forteresses inaccessibles, garantissait les rois du Dekhan contre les premières invasions des Musulmans. En 1294, Déoghir, leur capitale, fut une première fois prise par Alaeddin-Khildji, qui cependant laissa le roi Ramdeo et ses successeurs sur le trône, tout en instituant un gouverneur à Déoghir, ville qu'il agrandit sous le nom de Daulatabad. L'ancienne dynastie s'éteignit en 1374. Vinrent les Bhamani, résidant à Bider, qui soumirent tout le Dekhan, y compris le Bérar. En 1530 leur monarchie se démembra en quatre principautés : Bérar et Déoghir firent dès lors partie du royaume d'Ahmednagur, avec la capitale du même nom sous les Nizam-Schahs. En 1575, Akhbar, le Grand-Mogol, en détacha le Bérar avec la capitale Ellischpour, et en fit un royaume particulier sous un roi feudataire ; mais ce dernier se révolta, et Akhbar, après avoir saccagé Ellischpour, incorpora Bérar à ses États. Vers 1720, Nizam-ul-Mulk, soubah de Haïderabad, réunit de nouveau tout le Dekhan ; mais vers 1750 le prince mahratte Ragodji Ier, fondateur du royaume de Nagpour, s'empara du Bérar. En 1818 les Anglais le lui enlevèrent, en faisant deux parts, dont l'une avec Ellischpour fut rendue aux Soubahs du Dekhan, appelés dès lors Nizam de Haïderabad, et l'autre avec Djabbalpour, incorporée à l'empire de la Compagnie.

Le *Nagpour* enfin n'a pas, à proprement parler, d'histoire à lui. C'est par une application plus ou moins élastique du nom de la ville de Nagpour aux districts dont elle se trouva être le centre, au fur et à mesure de leur incorporation successive dans l'empire mahratte, que se forma la dénomination de province de Nagpour. *Sévadji* en fit le noyau de ses premières entreprises. Son trésorier ou bhunsla, *Ragodji Ier*, qu'il avait un moment l'intention d'adopter, commença, vers 1735, à s'étendre de proche en proche, et finit, autant par la force des armes que par la prudence, à fonder la dynastie importante, quoique éphémère, des Grands-Bhunsla. Restant en dehors de la grande confédération mahratte, et ne reconnaissant que de nom les Grands Princes et les Peischwahs de Pounah, lui et ses successeurs surent, tout en s'agrandissant

toujours, éviter les contacts dangereux de la Compagnie des Indes. Ils soumirent en 1750 le Bérar, en 1755 l'Orissa, en 1780 le Gondwana du Nord, et en 1785 le Gondwana du Sud. Ragodji I eut pour successeur, en 1755, son fils aîné *Djanodji*, qui régna jusqu'en 1772. Le troisième prince fut *Mudadji Ier*, frère du précédent, qui régna jusqu'en 1788 dans la partie principale, tandis que ses frères *Sabadji* et *Bembadji* gouvernaient d'autres provinces. Mudadji Ier eut pour successeur son fils *Ragodji II*, qui dérogea au principe de neutralité observé jusqu'alors par ses ancêtres. Il s'engagea dans la Confédération mahratte contre les Anglais, qui lui firent payer cette politique par l'enlèvement de la côte d'Orissa, avec les ports de Cuttak et Balasore, en l'excluant ainsi de la mer. Vers 1809 il dut même recourir à l'appui des Anglais contre les Pindarries, qui avaient organisé les Bhils et Gonds barbares des frontières en confédération de flibustiers. Après la mort de Ragodji II, le 22 mars 1816, son successeur *Persodji*, se rattacha de nouveau à la Confédération mahratte, ce qui amena de nouvelles complications. Persodji périt sur le champ de bataille (1er février 1817), et son successeur *Mudadji II*, son cousin, vit les Anglais occuper tout son royaume et prendre d'assaut sa capitale Nagpour (2 janvier 1818). Il fut destitué, et un jeune enfant, *Ragodji III*, parent de la famille, âgé de neuf ans, fut mis à sa place sous la tutelle d'un résident anglais. Toute la partie occidentale fut incorporée à l'empire britannique, ou donnée en fief aux princes de Haïderabad, et la partie nord-est avec les villes de Soumboulpour, Singboum, Sirgouyah, mise en séquestre et administrée par un major anglais. Ragodji III n'eut jamais aucune velléité d'indépendance. A sa mort, arrivée le 23 décembre 1853, le reste de son royaume fut incorporé définitivement dans l'empire des Indes. Observons en passant que la domination mahratte fut une réaction des Hindous contre les Moslims, quoique les Mahrattes appartenant à la caste des Kschatriyas ne s'en tinssent pas au brahmanisme pur, tel qu'il existe en Orissa, à Djagguernauth, mais opérassent un syncrétisme religieux dans lequel, avec la prédominance du culte de Siva, ceux de Vichnou, Brahma, Ravouna, Indra, Ghanêsa et Bhavâni se trouvent accolés ensemble. Du reste l'islam prit sa revanche dans la personne des *Pindarries*, tribu mêlée de Bhils, Gonds, etc., qui furent organisés en confédération militaire par *Amir-Khan*, pillant et tuant Moslims et Hindous, mais s'acharnant surtout contre les Mahrattes. Leur chef *Amir Khan* se montra dès 1800 et mit l'existence de Nagpour plusieurs fois en danger; mais en 1817, les Anglais lui ayant imposé un traité, il cessa ses attaques. A sa mort, survenue en 1838, il eut pour successeurs *Mohammed-Khan* et son frère *Abdul-Kurrikhan*. Ce dernier fut pris dans une révolte (1839), et, *Mohammed-Khan* mourant bientôt après, cette dynastie s'éteignit aussi.

Lors de la dernière guerre, il s'est levé dans le Nagpour un chef rebelle mahratte, Bapou-Row, qui a été pendu en octobre 1858.

Ch. RUMELIN.

**NAMAQUAS.** C'est le nom de la principale tribu des Hottentots, établie d'abord seulement sur les deux rives du cours inférieur du Gariep, ou fleuve Orange (Orange River), qui forme la limite nord du territoire britannique du Cap. Ceux d'entre les Namaquas qui se trouvent en deçà, et par conséquent sur ce territoire lui-même, sous la protection des Anglais, sont appelés les *Petits-Namaquas*, tandis que la branche indépendante de ce peuple, au delà du Gariep, porte le nom de *Grands-Namaquas*. Depuis 1661, année où les Hollandais, fondateurs de la colonie du Cap, ont fait la première connaissance avec eux, jusqu'en 1829, l'histoire des Namaquas, et respectivement des Hottentots en général, n'a été guère qu'une suite de luttes sourdes mais incessantes contre les envahissements successifs des colons hollandais appelés *Boers*. Établie entre 30° et 25° de latitude sud, cette tribu se trouva enfin réduite à près de 6,000 têtes. Tel était leur nombre quand Vaillant les visita, vers 1800. Il les décrit comme un peuple pasteur et agriculteur à la fois, habitant dans des krals ou assemblages de huttes, mais surpassant les autres Hottentots quant à la beauté physique et à l'intelligence, et plus belliqueux en même temps que leurs voisins les plus rapprochés. Ils adoraient un Être suprême, appelé *Suingap* par les Grands-Namaquas, et *Chuyne* par les Petits-Namaquas, mais sans en avoir une idée précise, et ils y joignaient le culte des grands astres, tels que le soleil, la lune, Jupiter, Orion, etc. Ils craignaient les aurores boréales et australes, ainsi que les étoiles filantes. Une de leurs coutumes, qui rappelle celle des anciens Israélites, était que le frère du mari défunt devait épouser sa belle-sœur restée veuve avec des enfants. Ils n'avaient aucune idée ni de l'âme humaine ni de l'immortalité. Leur unique souci était la culture de quelques champs, et la chasse aux animaux des déserts, tels qu'éléphants, rhinocéros, etc. Le jeune homme, pour entrer dans le conseil des anciens et se faire déclarer majeur, devait montrer les dépouilles d'un de ces animaux abattu par lui; les cornes et les dents constituaient en même temps une source de

revenus pour les Namaquas dans leur commerce avec les Hollandais du Cap. La tribu des Grands-Namaquas est depuis un temps immémorial divisée en huit sous-tribus, qui sont : les Kaminouquas, Karakakeüis, Okais, Naümakasis, Kaüp, Kalkaüp, Koumiss, et Koukaiiss. Cette antique division a été maintenue par quelques branches des Grands-Namaquas, même dans la nouvelle phase d'existence dans laquelle ils sont entrés. Au moment en effet où les Hottentots, cet antique peuple indigène, de la même souche que les Nègres de l'Afrique centrale, allaient s'éteindre tout à fait, pressés qu'ils étaient d'un côté par les Cafres, intrus éthiopiens de la même race que les Foulahs, mais mêlés d'éléments malays, et de l'autre par les Boers, un revirement subit eut lieu par suite de la prise de possession du Cap par l'Angleterre. Les colons hollandais, autrefois leurs voisins incommodes, voulurent dès lors se constituer les alliés des Namaquas contre le gouvernement anglais. Il est vrai qu'ils le firent d'abord par une espèce de pression violente, car, s'ils recherchaient volontiers des femmes hottentotes parmi des tribus moins récalcitrantes, ils refoulèrent en revanche vers le nord ceux qui ne se plièrent pas à leurs idées. En les poursuivant ils se dérobaient ainsi en même temps à la domination anglaise. En outre, il se leva de puissants chefs au sein de ces tribus elles-mêmes, qui les réunissaient de gré ou de force. Tel fut *Africanir Ier*, vers 1820, qui, après sa conversion au christianisme, épousa les intérêts des Boers, en même temps qu'il reconstitua les Namaquas. Il fut le premier qui fomenta la grande émigration vers le nord. Un autre chef, né Hollandais, *sir Andreas Stokenstrom*, fit en 1829 un appel à toutes les tribus établies dans le territoire anglais, les invitant à quitter la colonie du Cap, et à s'étendre au nord et à l'est. Le gouvernement anglais, voulant prévenir les suites funestes de cet appel, proclama, en 1833, la liberté de toutes les tribus cafres et hottentotes de sa colonie. Mais la guerre d'extermination que les Anglais commencèrent à faire dès 1835 aux Cafres-Amakosas sembla donner un démenti aux intentions philanthropiques proclamées peu auparavant. Le croisement des colons hollandais avec les indigènes des différentes tribus continuant toujours, il en sortit une nouvelle race très-vigoureuse et d'une telle force d'expansion que les Namaquas, tels qu'ils sont constitués depuis lors, comptent maintenant près de 120 à 130 mille têtes, et peuvent mettre ensemble sur pied une armée de 50,000 hommes. Ils occupent à eux seuls 7 degrés de latitude, de 30° à 23° latitude sud, et 4 de longitude, de 15° à 19° longitude ouest. Ils dépassent même le 23e degré de latitude ; toutefois, de 23° à 21°, ils occupent le territoire en commun avec des tribus Damaras, Ovaherreras, et Haükoün. Dans le sud de leur pays ils exploitent des mines de cuivre, aux environs de *Bersaba*. Un phénomène particulier de cette zone est l'aurore australe. Le pays des Namaquas, chaud et humide à la fois, nourrit beaucoup d'espèces de serpents vénimeux, dont les huit principales sont : le pikakhola, la vipère brachyure, la cobra naja hajé, le python nataliensis, le dendrophis, le bucéphalus viridis, le dasypeltis inornatus, et le naja putzane. On y est molesté aussi par la mouche *tsétsé*, ou *glossaria morsitans*. Voici l'organisation actuelle des Namaquas :

1° Les *Petits-Namaquas*, habitant la régence anglaise de Victoria, ont subi le moins de changements. Ils s'étendent entre la rivière des Éléphants, le Hantam et le Gariep, où le gouvernement anglais les a reconnus en 1857. On les divise en Namaquas purs, à Lilyfountain, Kamisberge et Steinkopf, qui parlent hollandais, et en Namaquas bâtards ou Orlams, à Kommagas, Ugrabib, avec la capitale *Pella*. Une partie de ceux-ci parle encore la langue nama, et obéit à des capitaines particuliers.

2° Les *Namaquas maritimes*, depuis le Gariep ou Orange-River jusqu'à la baie des Baleines. Ils occupent une longue bande de terre sur la côte, où leurs principaux villages sont : *Scheppmannsdorf* et *Swartbank*.

3° *Les Grands-Namaquas bâtards*, ou *Orlams*. Ce fut *Orlam*, colon hollandais; qui fut leur premier chef. Ils habitent 7 degrés de latitude à l'est des précédents, entre le Gariep, l'Aüb et le Zwachaüb. Ils ont conservé la langue nama, les anciens noms des clans et les liens de leur confédération ancienne. De leurs quatre tribus ou capitaineries il y en a une, établie autrefois sous le chef *Amraal*, sur la rivière Nosob, et qui a quitté ses établissements pour aller s'enfoncer dans les régions du nord-est, du côté des territoires cafre et betjouane. Les trois restantes sont :

*a*. Au sud, la capitainerie d'*Urbain David Chrétien Booj*, traversée par la rivière de Goangib, et s'étendant jusqu'au Hanani (montagnes des Ciboules); leur chef-lieu est Béthanie.

*b*. Plus au nord, la capitainerie de *Jean Frédéric Booj*, jusqu'à la rivière Kouisip, mais sans stations fixes.

*c*. Depuis le Kouisip et le Zwachaüb, la plus septentrionale est la capitainerie de *Jonker Afrikanir II*, qui réside à Aïgam ou Windhoek, et dirige toute la confédération.

4° Les *Grands-Namaquas purs*, à l'est des précédents, forment également une confé-

dération, entre le Garep au sud, l'Aüpriver ou Borradoulariver (grande rivière des Poissons) à l'ouest, le Nosob à l'est, et les monts Awas ou Murray au nord. La cime la plus élevée de cette chaîne, le mont Ormataco, a 8,250 pieds. Ils sont divisés en

*a. Gammiaün*, gouvernés par *A. Bondelszwart*, les plus au sud dans les monts Karras. Leurs chefs-lieux sont Nesbittbath et Hoolesfountain.

*b. Kowisin*, sous *Hendrich Veldschœndragers*, également autour des monts Karras, mais sans station fixe.

*c. Houisih*, sous *N. Fransmann*, dont le chef-lieu est Rehoboth sur l'eau.

*d. Kaikibkoui*, ou le Peuple rouge, rétablis par le grand chef *Oasib* en 1857, et mis à la tête de toute la confédération, depuis Unama jusqu'aux monts Awas, mais sans chef-lieu fixe, depuis qu'ils ont cédé Rehoboth aux Houisib.

5° *Les Grands-Namaquas purs, en dehors de la Confédération*, se trouvent, sous le nom d'Aünin ou Toponaar ou Narinkou (mangeurs du fruit Nara), entre la baie des Baleines et les monts Awas, et sont le plus au nord.

Chacune de ces diverses confédérations peut à peu près fournir une armée de 10,000 hommes, de sorte que les Namaquas pourront devenir conquérants dès qu'ils en auront l'ambition. En attendant, cette grande force relative et le vaste désert de Kalaharri, qui les garantit à l'est, ainsi que les monts Awas qui sont au nord, assurent aux Namaquas actuels une possession plus tranquille de leur territoire que ne le fut celle de leurs ancêtres.

Ch. Rumelin.

**NAMUR** (Siége de). Des différents siéges qu'a subis la ville de Namur, le plus mémorable est celui que commanda en personne le roi Louis XIV, en l'année 1692.

« Il y avoit près de quatre ans que la France soutenoit la guerre contre presque toutes les Puissances, pour ainsi dire, de l'Europe, avec un succès bien différent de celui dont les ennemis s'étoient flattés. Elle avoit non-seulement renversé tous les projets de la fameuse ligue d'Augsbourg, mais même, par la sagesse de sa conduite et par la vigueur de sa résistance, elle avoit forcé les confédérés, d'agresseurs qu'ils étoient, à la honteuse nécessité de se défendre. Tout le monde voyoit avec étonnement qu'une nation attaquée par tant de peuples conjurés contre elle, et dont ils avoient, par avance, partagé la dépouille, eût si heureusement fait retomber sur eux les malheurs qu'ils lui préparoient; qu'elle eût vaincu dans tous les lieux où ils l'avoient obligée de porter ses armes, et qu'enfin tant de Puissances réunies pour l'accabler n'eussent fait que fournir partout de la matière à ses conquêtes et à ses triomphes. » (Jean Racine, *Relation de ce qui s'est passé au siége de Namur.*)

L'âme de la ligue d'Augsbourg était Guillaume III, roi d'Angleterre. Retenu dans son royaume par la nécessité de soumettre l'Irlande et l'Écosse, il avait laissé ses alliés supporter le poids de la guerre, de 1689 à 1692. Enfin cette dernière année avait été marquée pour l'effort suprême contre la France. Louis XIV était instruit de ces projets; il résolut de ne pas attendre l'attaque de ses ennemis, de prendre lui-même l'offensive, et, pour frapper tout d'abord un grand coup, il forma le dessein d'assiéger Namur.

« Namur avoit été regardée de tout temps par nos ennemis comme le plus fort rempart, non-seulement du Brabant, mais encore du pays de Liége, des Provinces-Unies, et d'une partie de la Basse-Allemagne. En effet, outre qu'elle assuroit la communication de toutes ces provinces, on peut dire que, par sa situation au confluent de la Sambre et de la Meuse, qui la rend maîtresse de ces deux rivages, elle étoit également bien placée pour arrêter les entreprises que la France pourroit faire contre les pays que je viens de nommer, et pour faciliter celles qu'on pourroit faire contre la France même. Ajoutez à ces avantages l'assiette merveilleuse de son château, escarpé et fortifié de toutes parts, et estimé imprenable, mais surtout la disposition du pays, aussi inaccessible à ceux qui voudroient attaquer la place que favorable pour les secours; et enfin le grand nombre de toutes sortes de provisions que les confédérés y avoient jetées et qu'ils avoient dessein d'y jeter encore pour la subsistance de leurs armées. » (J. Racine.)

Louis XIV établit le long de la Meuse de grands magasins de vivres et de munitions, augmenta les garnisons des places frontières et réunit des troupes nombreuses dans le pays avoisinant. En même temps, il fit de vastes préparatifs maritimes pour opérer une diversion du côté de l'Angleterre et accomplir son dessein de rendre la couronne d'Angleterre à son royal client, le méprisable jésuite Jacques II.

Au commencement de mai, le roi partit pour Mons, d'où il donna rendez-vous à ses troupes dans les plaines de Gévries entre les rivières de Haisne et de Trouille; elles s'y réunirent rapidement, et il les passa en revue le 21 mai. Deux jours après on se mit en marche.

L'armée destinée au siége de Namur se composait de 40 bataillons et de 60 escadrons. Le roi devait la commander en personne. Une autre armée, forte de 66 bataillons et de

209 escadrons, placée sous les ordres du maréchal de Luxembourg, était destinée à couvrir le siége et à observer les mouvements de l'ennemi.

Le 25 mai, le roi campa dans la plaine de Saint-Amand, entre Ligny et Fleurus. « La nuit suivante il détacha le prince de Condé avec 6,000 chevaux et 1,500 hommes de pied pour aller investir Namur entre le ruisseau de Risnes et la Meuse, du côté de la Heshaye. Le sieur Quadt, avec sa brigade de cavalerie, l'investit depuis ce ruisseau jusqu'à la Sambre. Le marquis de Boufflers, avec 14 bataillons et 48 escadrons, faisant partie de l'armée qu'il assembloit, parut en même temps devant la place, de l'autre côté de la Meuse; et enfin le sieur de Ximenès, avec les troupes qu'il venoit de tirer de Philippeville et de Dinant, auxquelles le marquis de Boufflers ajouta encore 12 escadrons, investit la place du côté du château, occupant tout le terrain qui est entre Sambre et Meuse, en telle sorte que Namur se trouva, en même temps, entouré de tous côtés. » (J. Racine.)

Le 25 mai, l'armée du roi vint s'établir auprès de Mélmont et de Solzenne, au delà des Mazis; celle du maréchal de Luxembourg était campée sur le ruisseau d'Aurenault, dans la plaine de Gembloux. Par l'ordre du roi, le maréchal envoya le comte de Montal, avec 4,000 chevaux à Lonchamp et à Genevoux, et le comte de Coigny, aussi avec 4,000 hommes, à Chasselet. Le premier couvrait l'armée royale du côté du Brabant, le second protégeait l'arrivée des convois, tenait en bride la garnison de Charleroi et les renforts que l'ennemi pourrait y envoyer.

« Le 26, le roi arriva, sur les six heures du matin, devant Namur. Il reconnut d'abord les environs de la place, depuis la Sambre jusqu'au ruisseau de Wedrin, examina la disposition du pays, les hauteurs qu'il falloit occuper et les endroits par où il falloit faire passer les lignes. Il donna ses ordres pour la construction des ponts de bateaux sur la Sambre et la Meuse, et régla enfin tout ce qui concernoit l'établissement et la sûreté des quartiers. Il choisit le sien entre le village de Flawine et une métairie appelée la Rouge-Cens, un peu au-dessus de l'abbaye de Salzenne. Ensuite il s'avança sur la hauteur de cette abbaye, pour considérer la situation de la place et les ouvrages qui la couvroient de ce côté-là. En reconnoissant tous ces endroits, il admira sa bonne fortune et le peu de prévoyance des ennemis, et confessa lui-même qu'en postant seulement de bonne heure 15,000 hommes ou sur les hauteurs du château, ou sur celle du ruisseau de Wedrin, ils auroient pu faire avorter tous ses desseins et mettre Namur hors d'état d'être attaqué. Il ordonna au comte d'Auvergne de se saisir de l'abbaye de Salzenne et des moulins qui en sont proches : ce qui fut aussitôt exécuté. Le marquis de Tilladet eut aussi ordre de visiter tous les gués qu'il pouvoit y avoir dans la Sambre, depuis la quartier du roi jusqu'à la place; et le marquis d'Alègre, avec un corps de dragons, fut envoyé pour se saisir du passage de Gerbizé, poste important sur le passage de Huy et de Liége, du côté de la Heshaye. » (J. Racine.)

La garnison de Namur comptait 9,280 hommes, en dix-sept régiments d'infanterie composés d'Allemands, de Hollandais, d'Espagnols, de Wallons, plus un régiment de cavalerie et quelques compagnies franches. Bien pourvue de vivres et de munitions, enfermée dans une place que la nature et l'art avaient fortifiée et rendue redoutable, instruite des grands préparatifs qui se faisaient pour la secourir, cette garnison était capable d'une vigoureuse résistance. La ville et le château étaient commandés par le prince de Barbançon, gouverneur de la province.

Renvoyant les lecteurs curieux de détails techniques à la Relation très-circonstanciée écrite par Jean Racine, d'où nous avons déjà tiré quelques passages, nous empruntons soit à cette même Relation, soit à la Correspondance familière de Racine, soit aux *Mémoires* de Saint-Simon, des détails moins officiels et plus caractéristiques.

Dès les premiers jours de l'investissement, un certain nombre de dames de la province, réfugiées dans Namur, et des dames de la ville même firent demander par un trompette la permission de s'éloigner. Refusées, elles sortirent cependant de Namur, avec leurs enfants et quelques servantes, et se présentèrent aux avant-postes français. On n'osa les renvoyer, on les conduisit à un petit château appelé *la Blanche-Maison*, puis on alla prendre les ordres du roi.

Le roi prescrivit de les traiter avec humanité, et, le lendemain, les fit conduire à l'abbaye de Malogne, et de là à Philippeville.

De Namur, Racine écrivait, le 3 juin, à Boileau.... : « M. de Vauban, avec son canon et ses bombes, a fait lui seul toute l'expédition. Il a trouvé des hauteurs, au delà et en deçà de la Meuse, où il a placé ses batteries. Il a conduit sa principale tranchée dans un terrain assez resserré, entre des hauteurs et une espèce d'étang d'un côté, et la Meuse de l'autre. En trois jours il a poussé son travail jusqu'à un petit ruisseau qui coule au pied de la contrescarpe, et s'est rendu maître d'une petite contre-garde revêtue qui était en deçà de la contrescarpe; et, de là, en moins de seize heures, a emporté tout le che-

min couvert, qui étoit garni de plusieurs rangs de palissades, a comblé un fossé large de 10 toises et profond de 8 pieds, et s'est logé dans une demi-lune qui étoit, au-devant de la courtine, entre un demi-bastion qui est sur le bord de la Meuse, à la gauche des assiégeants, et un bastion qui est à leur droite : en telle sorte que cette place si terrible, en un mot Namur, a vu tous ses dehors emportés dans le peu de temps que je vous ai dit, sans qu'il en ait coûté au roi plus de 30 hommes. Ne croyez pas pour cela qu'on ait eu affaire à des poltrons ; tous ceux de nos gens qui ont été à ces attaques sont étonnés du courage des assiégés. Mais vous jugerez de l'effet terrible du canon et des bombes quand je vous dirai, sur le rapport d'un officier espagnol qui fut pris hier dans les dehors, que notre artillerie leur a tué en deux jours douze cents hommes. Imaginez-vous trois batteries qui se croisent et qui tirent continuellement sur de pauvres gens qui sont vus d'en haut et de revers, et qui ne peuvent pas trouver un seul coin où ils soient en sûreté... Je vous dirai donc en deux mots, pour l'achever, que la ville sera prise en deux jours... »

Racine ne se trompait point. Namur capitula le 5 juin ; la garnison obtint de pouvoir se retirer dans le château ; il fut convenu que le château ne serait point attaqué par la ville et que, de son côté, le château ne tirerait pas un seul coup de canon sur la ville.

Pour faire le siége du château, il fallut changer les plans d'attaque. Les tentes du roi et de la cour furent dressées dans une prairie à cinq cents pas du monastère de Marlaigne. Jusqu'alors le temps avait été chaud et constamment beau. Mais, dit Saint-Simon, « le beau temps se tourna en pluies, de l'abondance et de la continuité desquelles personne de l'armée n'avoit vu d'exemple, et qui donnèrent une grande réputation à Saint-Médard, dont la fête est au 8 juin. Il plut tout ce jour-là à verse, et on prétend que le temps qu'il fait ce jour-là dure quarante jours de suite. Le hasard fit que cela arriva cette année. Les soldats, au désespoir de ce déluge, firent des imprécations contre ce saint, en recherchèrent des images et les rompirent et les brûlèrent tant qu'ils en trouvèrent. Ces pluies devinrent une plaie pour le siége. Les tentes du roi n'étaient communicables que par des chaussées de fascines qu'il falloit renouveler tous les jours, à mesure qu'elles s'enfonçoient ; les camps et les quartiers n'étoient pas plus accessibles ; les tranchées pleines d'eau et de boue, il falloit souvent trois jours pour remuer un canon d'une batterie à une autre... L'armée de M. de Luxembourg périssoit faute de grains, et cet extrême inconvénient ne put trouver de remède que par l'ordre que le roi donna à sa maison de prendre tous les jours par détachement des sacs de grains en croupe et de les porter à un village où ils étoient reçus et comptés par des officiers de l'armée de M. de Luxembourg... La cavalerie en étoit aux feuilles d'arbres presque pour tout fourrage. »

Louis XIV présidait à toutes les opérations du siége et encourageait les troupes par sa présence. Nous lisons dans une lettre de Racine à Boileau, 15 juin, à propos de l'attaque d'une redoute : « Il (le roi) étoit là en personne, à la tête de son régiment, et donnoit ses ordres à la demi-portée de mousquet. Il avoit seulement devant lui les trois gabions que le comte de Fiesque, qui étoit son aide de camp de jour, avoit fait poser pour le couvrir : mais ces gabions, presque tous pleins de pierres, étoient la plus dangereuse défense du monde : car un coup de canon qui eût donné dedans auroit fait un beau massacre de tous ceux qui étoient derrière. Néanmoins un de ces gabions sauva peut-être la vie au roi, ou à Monseigneur, ou à Monsieur, qui tous deux étoient à ses côtés ; car il rompit le coup d'une balle de mousquet qui venoit droit au roi, et qui, en se détournant un peu, ne fit qu'une contusion au bras de M. le comte de Toulouse, qui étoit, pour ainsi dire, dans les jambes du roi. »

Racine raconte qu'avant cette attaque Vauban avait dit aux troupes : « Mes enfants, « on ne vous défend pas de poursuivre les « ennemis quand ils s'enfuiront ; mais je ne « veux pas que vous alliez vous faire échiner « mal à propos sur la contrescarpe de leurs « autres ouvrages. Je retiens donc à mes côtés trois tambours pour vous rappeler « quand il sera temps. Dès que vous les entendrez, ne manquez pas de revenir chacun à vos postes. » Cela fut fait, ajoute Racine, comme il l'avoit concerté.

Avant d'arriver au château de Namur il fallut emporter un fort construit par ordre du roi Guillaume et qu'on appelait *Château neuf* ou *fort Guillaume*. Cette citadelle avancée dut pourtant se rendre. « M. de Vauban, dit Racine (lettre du 24 juin, à Boileau), a admiré lui-même la beauté de cet ouvrage. L'ingénieur qui l'a tracé, et qui a conduit tout ce qu'on y a fait, est un Hollandois nommé Coëhorn. Il s'étoit enfermé dedans pour le défendre, et y avoit même fait creuser sa fosse, disant qu'il s'y vouloit enterrer. Il en sortit hier, avec la garnison, blessé d'un éclat de bombe. M. de Vauban a eu la curiosité de le voir, et, après lui avoir donné beaucoup de louanges, lui a demandé s'il jugeoit qu'on eût pu l'attaquer mieux

qu'on n'a fait. L'autre fit réponse que, si on l'eût attaqué dans les formes ordinaires, et en conduisant une tranchée devant la courtine et les demi-bastions, il se seroit encore défendu plus de quinze jours, et qu'il nous en auroit coûté bien du monde; mais que, de la manière dont on l'avoit embrassé de toutes parts, il avoit fallu se rendre..... Ils étoient encore 1,500 hommes, tous gens bien faits, s'il y en a au monde. Le principal officier qui les commandoit, nommé M. de Wimberg, est âgé de près de quatre-vingts ans. Comme il étoit d'ailleurs fort incommodé des fatigues qu'il a souffertes depuis quinze jours, et qu'il ne pouvoit plus marcher, il s'étoit fait porter sur la petite brèche que notre canon avoit faite, résolu d'y mourir l'épée à la main. C'est lui qui a fait la capitulation, et il y a fait mettre qu'il lui seroit permis d'entrer dans le vieux château, pour s'y défendre encore jusqu'à la fin du siége. Vous voyez par là à quelles gens nous avons affaire, et que l'art et les précautions de M. Vauban ne sont pas inutiles pour épargner bien de braves gens qui s'iroient faire tuer mal à propos. »

Le fort Guillaume avait capitulé le 21 juin. Le vieux château continuait à résister. « Le vieux château, dit Racine, est composé de quatre autres forts, l'un derrière l'autre, et va toujours s'étrécissant, en telle sorte que celui de ces forts qui est à l'extrémité de la montagne ne paroît pas pouvoir contenir trois cents hommes. Vous jugez bien quel fracas y feront nos bombes. Heureusement nous ne craignons pas d'en manquer sitôt. On en trouva hier chez les révérends Pères jésuites de Namur douze cent soixante toutes chargées, avec leurs amorces. Les bons Pères gardoient précieusement ce beau dépôt sans en rien dire, espérant vraisemblablement de le rendre aux Espagnols, au cas qu'on nous fît lever le siége. Ils paroissoient pourtant les plus contents du monde d'être au roi; et ils me dirent à moi-même, d'un air riant et ouvert, qu'ils lui étoient trop obligés de les avoir délivrés de ces maudits protestants qui étaient en garnison à Namur, et qui avoient fait un prêche de leurs écoles. Le roi a envoyé le Père recteur à Dôle: mais le Père La Chaise dit lui-même que le roi est trop bon, et que les supérieurs de leur Compagnie seront plus sévères que lui. » (Lettre du 24 juin.)

Le vieux château, ruiné par le bombardement et par la mine, capitula à son tour le 1er juillet. Louis XIV accorda d'honorables conditions à des soldats qui avaient combattu vaillamment. Des 9,300 hommes qui formaient, au commencement du siége, la garnison totale de Namur, il ne sortit du vieux château que 2,500 hommes; 1,600 avaient quitté le fort Guillaume, le jour de la capitulation, huit à neuf cents avaient déserté; tout le reste, c'est-à-dire environ 4,300 hommes, avaient péri.

Il était temps que le siége finît « pour les assiégeants, à bout de fatigues et de moyens par l'excès du mauvais temps qui ne cessoit point et qui avoit rendu tout fondrière (1). Jusqu'aux chevaux du roi vivoient de feuilles, et aucun de cette nombreuse cavalerie de troupes et d'équipages ne s'en est jamais bien remis. Il est certain que sans la présence du roi, dont la vigilance étoit l'âme du siége, et qui, sans l'exiger, faisoit faire l'impossible (tant le désir de lui plaire et de se distinguer étoit extrême), on n'en seroit jamais venu à bout; et encore demeura-t-il fort incertain de ce qui en seroit arrivé si la place eût encore tenu dix jours, comme il n'y eut pas deux avis qu'elle le pouvoit. Les fatigues de corps et d'esprit que le roi essuya en ce siége lui causèrent la plus douloureuse goutte qu'il eût encore ressentie, mais qui, de son lit, ne l'empêcha pas de pourvoir à tout et de tenir pour le dedans et le dehors ses conseils comme à Versailles, ainsi qu'il avoit fait pendant tout le siége. » (Saint-Simon.)

Le roi d'Angleterre n'avait tenté aucun effort pour secourir Namur. Il s'était porté dans les environs de la ville avec une armée considérable, avait pris position le long de la Méhaigne, dont Luxembourg occupait l'autre rive, et avait plusieurs fois simulé l'intention de franchir cette rivière; puis il avait manœuvré de manière à faire croire qu'il voulait inquiéter les derrières de l'armée de siége. Mais l'infatigable et vigilant maréchal avait suivi tous ses mouvements et déjoué ses projets. Guillaume se borna donc à d'insignifiantes démonstrations. Racine n'est que juste et vrai quand il termine sa Relation par ces paroles :

« On a parlé fort diversement dans l'Europe sur la conduite du prince d'Orange (le roi Guillaume) pendant ce siége; et bien des gens ont voulu pénétrer les raisons qui l'ont empêché de donner bataille dans une occasion où il sembloit devoir hasarder tout pour

(1) Quoique l'on fût en juin, il tomba durant ce temps-là de furieuses pluies. C'est ce que Boileau a prétendu rappeler dans cette strophe ampoulée et ridicule de son *Ode sur la prise de Namur* :

Mais qui fait enfler la Sambre?
Sous les Jumeaux effrayés,
Des froids torrents de décembre
Les champs partout sont noyés.
Cérès s'enfuit éplorée
De voir en proie à Borée
Ses guérets d'épis chargés,
Et sous les urnes fangeuses
Des Hyades orageuses
Tous ses trésors submergés.

prévenir la prise d'une ville si importante et dont la perte lui seroit à jamais reprochée. On en a même allégué des motifs qui ne lui font pas honneur. Mais, à juger sans passion d'un prince en qui l'on reconnoît de la valeur, on peut dire qu'il y a eu beaucoup de sagesse dans le parti qu'il a pris, *l'expérience du passé lui ayant fait connoître combien il étoit inutile de s'opposer à un dessein que le roi conduisoit lui-même :* et il a jugé Namur perdu, dès qu'il a su qu'il l'assiégeoit en personne. Et d'ailleurs, le voyant aux portes de Bruxelles avec deux formidables armées, il a cru qu'il ne devoit point hasarder un combat dont la perte auroit entraîné la ruine des Pays-Bas, et peut-être sa propre ruine, par la dissolution d'une ligue qui lui a tant coûté de peine à former. »

On a beaucoup reproché à Racine, comme une basse adulation, la phrase que nous avons soulignée. Nous croyons le reproche injuste et la phrase parfaitement vraie. M. Thiers constate plusieurs fois, dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, que les généraux ennemis évitaient, autant que possible, d'avoir affaire aux armées commandées par Napoléon en personne. Louis XIV n'avait pas le génie militaire de Napoléon; mais l'armée placée sous sa direction personnelle était composée des meilleures troupes, il avait auprès de lui les généraux les plus habiles, et, pour sa propre gloire, il tenait à pousser ses entreprises jusqu'au succès à tout prix. Saint-Simon, on l'a vu, témoigne que l'on faisait l'impossible pour plaire au roi et se distinguer sous ses yeux. Le roi d'Angleterre savait tout cela et agissait en conséquence.

La prise de Namur excita de grandes démonstrations de joie. A Paris, la police enjoignit à tous les habitants d'illuminer leurs maisons, puéril et fâcheux excès de zèle par où les courtisans savent gâter les plus belles choses. Boileau composa une *Ode sur la prise de Namur*, qui, malgré l'intérêt du sujet, est une des plus médiocres œuvres du poëte (1).

(1) Cette ode fut composée en 1693, un an après la prise de la ville. Au sujet de sa X^e^ *Satire* (*contre les femmes*) et de l'*Ode sur la prise de Namur*, Boileau s'exprime ainsi : « Il y a des moments où je crois n'avoir rien fait de mieux; il y en a aussi beaucoup où je n'en suis point du tout content, et où je fais résolution de ne les jamais laisser imprimer. » (Lettre à J. Racine; juin 1693; t. IV, p. 148 et 149 de l'édition d'Amar. Comparez la lettre du 4 juin 1693, adressée au même, t. IV, p. 153 et suiv.)

Cette œuvre fameuse fut conçue un jour que Boileau ne se connaissait pas; et, pour en bien voir toute la faiblesse, il faut la mettre en regard de la belle image qu'il a lui-même tracée de l'ode, dans le chant II de *l'Art poétique*. (D. Nisard, *Histoire de la littérature française*, t. II, p. 376-377.)

La Relation de Racine reste le plus digne monument élevé à ce triomphe de Louis XIV.

Pendant le siége de Namur, la ligue d'Augsbourg eut un avantage plus apparent que réel dans le combat naval de la Hogue (1), défavorable à la marine française. Mais cet échec n'eut pas de résultat décisif et n'influa point sur les événements de la guerre continentale.

Frédéric Lock.

NANCY ET LE CHAMP-DE-MARS (*Histoire de la Révolution française*). La cruelle exécution de Nancy (31 août 1790), qui comprima l'insurrection militaire et étouffa dans les supplices les réclamations ardentes du soldat; l'exécution du Champ-de-Mars (17 juillet 1791), non moins sanglante et peut-être plus sauvage encore, furent accomplies au nom de la loi et sous la bannière de l'*ordre*. Ceux des Royalistes qui avouaient hautement l'Émigration et ses furieux desseins, qui ne respiraient que haine et vengeance contre la Révolution, y poussèrent de tout leur pouvoir et s'en réjouirent follement : il était bien dans leur affreux rôle d'attiser le feu de la guerre civile, et il leur était doux de voir couler le sang des patriotes. Les Royalistes modérés, qui se possédaient mieux, et dont la haine, quoique tout aussi implacable, était plus clairvoyante, les politiques du vieux système, les habiles, qui fondaient leur espoir sur les moyens de fraude, qui attendaient du machiavélisme impudent de la Cour leur délivrance et le salut de la Monarchie, ne se décidèrent qu'après de longues hésitations à lever le masque. Ces aventureux recours à la force, qui pouvaient bien leur donner une victoire d'un jour, mais qui les exposaient au risque de payer cher cette

Fontenelle, que Boileau avait cruellement pincé dans la seconde strophe (cette strophe avait circulé sous le manteau; mais l'auteur, sur l'avis de ses amis, la supprima), s'en vengea par l'épigramme suivante :

Quand Despréaux fut sifflé sur son ode,
Ses partisans crioient dans tout Paris :
« Pardon, messieurs, le pauvret s'est mépris;
Plus ne louera; ce n'est pas sa méthode.
Il va draper le sexe féminin :
A son grand nom vous verrez s'il déroge. »
Il a paru, cet ouvrage malin !
Pis ne vaudroit, quand ce seroit éloge.

Voltaire a représenté Boileau, dans le *Temple du Goût*, riant lui-même

... Des traits manqués, du pinceau faible et dur,
Dont il *défigura* le vainqueur de Namur.

Le bon Rollin a mis en excellents vers latins l'ode de Boileau; et plus d'un homme de goût préfère la traduction au texte original. On trouvera cette traduction dans les *Œuvres complètes de Boileau*, t. II, p. 411-416, de l'édition d'Amar; et dans les *Œuvres complètes de Rollin*, t. XXIX, p. 362-370, édit. Letronne. (Firmin Didot, 1825.)

E. C.

(1) Voy., au t. V du SUPPLÉMENT, l'article LA HOGUE.

victoire trompeuse; leur causèrent de vives appréhensions. Retenus par des scrupules, non d'honneur, mais de tactique, ils craignaient surtout de gâter sans retour la situation que leur avaient faite dix mois de manœuvres ténébreuses et de diplomatie souterraine, de rendre impossible, par une explosion prématurée, le succès éloigné, mais, selon eux, assuré, que préparaient la ruse patiente et la duplicité imperturbable de Louis XVI. L'événement a prouvé qu'ils voyaient juste. Les Constitutionnels montrèrent moins d'indécision, et frappèrent ces deux grands coups avec une vigueur et une résolution que l'on n'aurait pas attendues d'eux. Sincères et loyaux, ils crurent ne frapper que les fauteurs de troubles, les ennemis de la liberté. Au début de la Révolution, ils ne s'étaient pas trop effrayés de l'agitation des esprits; ils l'avaient même fomentée avec une certaine complaisance, tant qu'ils avaient jugé nécessaire de tenir la Cour sous la menace incessante de l'insurrection; mais ils ne tardèrent pas à s'en alarmer plus que des machinations de la faction malfaisante qui, de complicité avec l'Étranger, était en conspiration permanente contre l'ordre nouveau. Après avoir proclamé hautement *le droit de résister à l'oppression*, après avoir consacré de plusieurs votes solennels (1) ce droit imprescriptible et inaliénable, ils s'éprirent un peu soudainement d'une violente passion pour l'ordre. Raillés par les Royalistes, mis par eux au défi de refréner les emportements de la foule qu'ils avaient déchaînée, ils en vinrent, les uns par horreur naturelle de l'anarchie, les autres par point d'honneur, à sacrifier à leur nouvelle idole ce qu'ils avaient encore de popularité. Ils mirent même de l'affectation à prendre l'initiative des mesures de répression, dont ils auraient très-bien pu laisser l'odieux à la Cour. Ils se perdirent, sans rétablir l'ordre, qui était ébranlé beaucoup plus profondément qu'ils ne pensaient et qui ne pouvait revenir si vite; ils se perdirent sans affermir la Royauté constitutionnelle, qui avait leur foi et leur attachement. Impopulaires depuis le massacre de Nancy, suspects aux patriotes aussi bien qu'à la Cour, réduits à une complète impuissance de gouverner, ils devinrent, après la fusillade du Champ de-Mars, un objet de haine; enveloppés dans le même anathème que les Royalistes irréconciliables, ils tombèrent avec eux et frappés du même coup, entraînant dans leur chute la Monarchie tempérée, qu'ils étaient si dignes de fonder, et la Constitution, qu'ils avaient prétendu sauver.

(1) Voy. au t. VII du SUPPLÉMENT, col. 176, note 2.

Quant au parti révolutionnaire, qui avait été si cruellement atteint, d'abord il parut consterné, et on put croire qu'il était définitivement réduit et écrasé; mais il reprit bientôt courage, et, se relevant plus fort et plus terrible, il rentra dans l'arène et combattit sans relâche avec l'énergie du désespoir, jusqu'à ce qu'enfin il eût triomphé. Après Nancy, Loustalot, le meilleur, le plus honoré, le plus justement populaire des écrivains (1), exhala sa douleur et celle de tous les patriotes dans une généreuse invective, qui fut son testament : « Comment narrer avec une poitrine oppressée, comment réfléchir avec un sentiment déchirant! Ils sont là, ces cadavres qui jonchent les rues de Nancy, et cette cruelle image n'est remplacée que par le spectacle révoltant du sang-froid de ceux qui les ont envoyés à la boucherie, par le rire qui égaye le front des ennemis de la liberté. Attendez, scélérats, la presse, qui dévoile tous les crimes et qui détruit toutes les erreurs, va vous enlever votre joie et vos espérances. Il serait doux d'être votre dernière victime (2). » Il mourut quelques jours après, plein des tristes images de la contre-révolution victorieuse (3); mais un cri de vengeance, poussé sur sa tombe, annonça aux triomphateurs de Nancy que les patriotes ne se résignaient pas, et qu'il faudrait sous peu compter avec eux : « Ombre chère, s'écria Legendre d'un accent pathétique, malheureux ami, c'est la douleur du massacre de tant de nos frères à Nancy qui a causé ta mort. Va leur dire qu'au seul nom de Bouillé le patriotisme frémit; dis-leur que chez un peuple libre rien ne reste impuni; qu'il leur reste encore des amis qui pleurent sur leur sort, et que leur sang sera vengé (4). » Et, de même, huit jours après le massacre du Champ de-Mars, des écrivains intrépides osaient braver les vainqueurs, flétrir l'odieux abus qu'ils avaient fait de la loi martiale, et leur dire : « Magistrats du peuple, quand il s'agit de mettre à exécution une loi de sang, on y regarde à deux fois. Vous vous intitulez complaisamment les tuteurs, les pères du peuple. Un père, un tuteur menace longtemps avant de frapper; il ne tue pas ses enfants pour leur apprendre à vivre... Rien ne lavera la tache indélébile du sang de nos frères qui a rejailli sur vos écharpes. Il en est tombé sur vos cœurs. C'est un poison lent qui

(1) *Notre maître à tous*, dit Camille Desmoulins. (*Révol. de France et de Brabant*, n° 44, t. IV, p. 207.)

(2) *Révolutions de Paris*, n° 66, t. V, p. 366; *Révolutions de France et de Brabant*, n° 45, t. IV, p. 257 et 258.

(3) Le 19 septembre 1790, à l'âge de 28 ans. (Prudhomme, t. V, p. 538; Camille Desmoulins, t. IV, p. 207.)

(4) *Révol. de Paris*, n° 65, t. V, p. 532; *Révol. de France et de Brabant*, n° 45, t. IV, p. 253 et 254, n° 44, p. 209.

flétrira vos jours jusqu'au dernier... Et vous, gardes nationaux de Paris, voyez le chemin qu'on vous a fait parcourir en peu de temps, et reculez d'effroi. Si l'habit militaire que vous portez peut inspirer des sentiments si contraires aux sentiments de citoyens, faites comme cette mère indignée à la vue de son fils vantant ses exploits au Champ-de-Mars, déchirez l'habit bleu rougi du sang de vos concitoyens, et détestez l'instant où vous ne fûtes que soldats (1). » Une implacable réprobation s'étendit fatalement de la Cour et de ses coupables agents aux hommes les plus purs, de Bouillé, qui haïssait mortellement la Révolution et qui aurait souhaité de la noyer dans le sang, à ceux qui l'avaient le plus loyalement servie et qui l'honoraient aux yeux du monde par leurs vertus, à un La Fayette, à un La Rochefoucauld, à un Bailly, les meilleurs citoyens que la France ait jamais eus. Aveugle en son ressentiment, le parti patriote oublia les éminents services de ces premiers fondateurs de la liberté, et se ressouvint seulement qu'ils avaient eu un rôle dans les deux journées funestes, qu'ils y avaient participé par le conseil ou par l'action. La Fayette eût mille fois péri sur l'échafaud et, comme Bailly, arrosé de son sang le Champ de la Fédération, s'il ne se fût expatrié; La Rochefoucauld, son *malheureux et divin ami* (2), fut massacré par une multitude forcenée; et Bailly, dont le supplice fut un des plus lamentables drames de la Révolution, et reste un des plus affligeants souvenirs de l'histoire de Paris, Bailly, après plus de deux ans, entendit, au tribunal révolutionnaire, sur le chemin et jusqu'au pied de l'échafaud, ardente encore comme au premier jour, la malédiction qui s'élevait contre lui du champ du carnage. Si, comme on le raconte (1), il dit, après sa condamnation : *Ce n'est pas pour le Champ-de-Mars que je péris, c'est pour le serment du Jeu de Paume*, ce mot prouverait seulement que, dans sa candeur de savant et de philosophe, il ne comprit jamais bien la gravité de l'acte auquel il coopéra, ni la terrible responsabilité qu'il avait encourue, comme premier magistrat de Paris, en autorisant de sa présence l'horreur d'une décharge meurtrière, faite sur des citoyens inoffensifs, réunis autour de l'autel de la patrie, et que *la loi couvrait de son inviolabilité*, et cela, sans qu'il y eût eu provocation de leur part, sans que le drapeau rouge eût été préalablement déployé à la tête de la *milice de l'ordre*, sans qu'aucune des trois sommations légales, qui étaient d'obligation pour l'autorité, eût précédé l'emploi des armes. Ces circonstances, qui furent mises, au procès de Bailly, dans une telle lumière que toute dénégation, toute excuse, toute atténuation lui fut impossible, étaient vivantes encore au souvenir de tous en 93; elles motivèrent son arrestation et furent la cause principale de sa condamnation; elles suffisent amplement à expliquer l'acharnement affreux de la foule, qui aggrava, au mépris de la loi et de l'humanité, le supplice de cet infortuné (2).

I. Vers le milieu de mai 1790, il se produisit un grand changement dans la politique apparente de la Cour. Sollicité par

(1) *Révolutions de Paris*, par Prudhomme, n° 107, t. IX, p. 109 et 110.

(2) Expression de La Fayette, dans ses *Mémoires*, t. III, p. 467. Cet exécrable assassinat fut commis à Gisors, le 14 septembre 1792.

Si l'on veut savoir jusqu'où peuvent aller, en temps de révolution, l'égarement et l'extravagance des esprits, que l'on considère le sort de ce vertueux philanthrope. Il fut massacré par des barbares, sous les yeux de sa mère octogénaire, la duchesse d'Enville, et de sa femme, Rosalie de Rohan-Chabot. Et, comme si ce n'était pas assez, des écrivains de cour ont eu l'indignité de chercher à ternir une mémoire si pure. Il ne tiendrait pas à Bertrand de Moleville, cette vipère, que l'on ne crût que les premières exécutions populaires, notamment celles du 22 juillet 89, furent préparées et décidées chez le duc de La Rochefoucauld. « On ne peut, disent à ce sujet les éditeurs des *Mémoires* de La Fayette, infliger à cette infâme calomnie une punition plus sévère qu'en reproduisant dans toutes les occasions le nom de l'accusé et celui de l'accusateur. » (T. II, p. 278.) Cf. Droz, t. III, p. 244. Bertrand de Moleville prétend que telle était la conviction de Mirabeau. Il n'est malheureusement pas impossible que Mirabeau l'ait dit; mais il ne se peut qu'il l'ait cru. Ne se définissait-il pas lui-même *Un homme dont on a tout dit, excepté qu'il fût un sot?* (Droz, III, 98.) Un ancien conseiller du Parlement de Paris, Guy-Marie Sallier, s'est fait l'écho de ces calomnies atroces (*Annales françaises*, mai 1789 — mai 1790, t. I^er^, p. 38 et suiv.; p. 222 et suiv.; t. II, p. 156 et suiv.), et il paraît en faire cas, tant sa haine de robin obscurcit son jugement.

(1) *Mémoires* de La Fayette, t. II, p. 280; Fr. Arago, *Biographie de Jean-Sylvain Bailly* (dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes pour* 1853), p. 606.

(2) Non pas, toutefois, autant qu'on l'a dit. (Voy. François Arago, *Biographie de Jean-Sylvain Bailly*, p. 594 et suiv.; Louis Blanc, t. IX, p. 456 et suiv.). Déclamateurs sans conscience, écrivains de parti, pour qui le grand point est d'exagérer et de forcer grossièrement les couleurs; historiens fantaisistes et sans critique, qui dédaignent l'exactitude du détail et ne visent qu'à l'effet; collecteurs d'anecdotes, pour qui l'essentiel est de ne pas se répéter et de dire du nouveau, tous semblent s'être donné le mot pour accréditer, sur la mort de Bailly, la plus folle des légendes, et ils y ont réussi. La vérité nue était pourtant déjà bien assez triste, bien assez humiliante pour la nature humaine. Plus vous accumulez d'horreurs dans vos récits, et plus vous avilissez la population de Paris, qui fut spectatrice de tout et n'empêcha rien. La Harpe disait, d'un grand sens, aux *honnêtes gens* de son temps, qui faisaient parade, un peu tardivement, d'une vertueuse indignation contre le crime, après l'avoir laissé commettre et l'avoir si longtemps pris en patience :

*Mais, s'ils ont tout osé, vous avez tout permis;*
*Plus l'oppresseur est vil, plus l'esclave est infâme.*

(Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. IV, p. 113.)

elle et pressé par ses deux agents, Mercy-Argenteau et La Marck, qui avaient la confiance de la Reine, Mirabeau s'était offert, et il avait été accepté. Convaincu que le rétablissement de l'autorité légitime du Roi était le premier besoin de la France et l'unique moyen de la sauver; frappé des progrès de l'anarchie où l'on enfonçait chaque jour davantage, indigné de l'idée qu'il n'aurait contribué qu'à une vaste démolition, et obsédé de l'insupportable crainte que l'État eût un autre chef que le Roi, le grand orateur se sentait impérieusement rappelé aux affaires. Il adressa donc au Roi, le 10 mai, une lettre où il lui promettait loyauté, zèle, activité, énergie, courage, tout enfin, hors le succès. Il y déclarait qu'il était aussi profondément éloigné d'une contre-révolution que des excès auxquels la Révolution avait conduit les peuples; qu'il croyait une contre-révolution non moins dangereuse que criminelle, comme aussi il trouvait chimérique, en France, l'espoir ou le projet d'un gouvernement quelconque, sans un chef revêtu du pouvoir nécessaire pour appliquer toute la force publique à l'exécution de la loi. Sous ces réserves, loyalement exprimées, il s'engageait à servir de toute son influence les véritables intérêts du Roi, à faire tous ses efforts pour que le pouvoir exécutif — dont la plénitude devait, dans sa conviction, être aux mains du Roi, sans restriction et sans partage — fût mis dans la Constitution à la place qui lui appartient (1). Le Roi et la Reine avaient paru très-satisfaits de la lettre de Mirabeau, et ils l'avaient témoigné au comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche, et au comte de La Marck, qui avaient été ses répondants auprès de Leurs Majestés. En signe qu'il agréait les offres de Mirabeau, Louis XVI remit à La Marck quatre billets, de sa propre main, chacun de *deux cent cinquante mille livres*, et lui dit : « Si, comme il le promet, M. de Mirabeau me sert bien, vous lui remettrez, à la fin de la session de l'Assemblée nationale, ces billets pour lesquels il touchera *un million*. D'ici-là, je ferai payer ses dettes (2). »

(1) Le comte de Mirabeau au Roi Louis XVI; 10 mai 1790. (Droz, t. III, p. 188-190; *Correspondance de Mirabeau et de La Marck*, t. II, p. 11, 12 et 13.) C'est de cette lettre que datent les premières relations *directes* de Mirabeau et de la Cour. Elle a été nommée (Droz, t. III, p. 186) son *consentement signé*.

(2) *Correspondance citée*, t. I^er^, p. 163. Les dettes de Mirabeau montaient alors à 208 mille livres (*ibid.*, p. 159 et 164); et il était appelé à recueillir *cinquante mille livres de rente* en terres, provenant de la succession de son père le terrible *Ami des hommes*, qui était mort le 13 juillet 1789, la veille de la prise de la Bastille. (*Ibid.*, p. 94 et 159.) Marié en 1772, mais séparé de sa femme, il devait encore, en 1790, c'est-à-dire *dix-huit* ans après son mariage, *quatre mille* livres, en principal, sur ses habits de noce. (*Ibid.*, p. 159; Déposition de la demoiselle Pottevin, du 5 janvier 1790, dans la *Procédure criminelle, instruite au Châtelet de Paris*, LIV^e^ témoin; t. I^er^, p. 90; Droz, III, 62, note.)

Mirabeau était sincère, Louis XVI ne l'était pas; ou, si l'on veut, il l'était dans la mesure que comportait son tempérament de jésuite. Sans doute on ne peut trop déplorer, pour l'honneur et la gloire du grand orateur, qu'il ait reçu l'argent de la Cour; mais, enfin, il n'apostasiait pas, il ne trahissait pas la cause de la liberté (1). La Fayette, qui admirait ses prodigieux talents, mais qui ne l'aimait ni ne l'estimait, lui a rendu loyalement ce témoignage, que, *pour aucune somme, il n'aurait soutenu une opinion qui eût détruit la liberté et déshonoré son esprit* (2) : et rien n'est plus juste que le mot attribué à La Marck, son ami et son confident : *Il ne se fait payer que pour être de son avis* (3). Mais il était dans la destinée de Louis XVI de se décider toujours trop tard, de ne jamais se confier qu'à-demi, même à ceux qui lui étaient entièrement dévoués, de paralyser leurs efforts, de rendre inutile leur bonne volonté, de les décourager par son irrésolution, de les dégoûter par sa fausseté. Oui, sa fausseté. Ce mot revient invinciblement et toujours sous la plume, chaque fois que l'on pénètre au fond des choses. Car enfin, qui n'a-t-il pas trompé? Mirabeau fut joué indignement, comme l'avait été, avant lui, Necker; comme l'était, au même moment que lui, La Fayette, à qui il écrivait de sa main, le 29 juin 1790 : *Nous avons une entière confiance en vous* (4); comme le furent, après lui, Montmorin, les Constitutionnels, les Lameth, Narbonne et Dumouriez. Ce n'est pas du tout ici le jugement d'une faction, c'est l'arrêt de l'impartiale histoire, dont la justice ne peut être entièrement et à jamais désarmée par quelques vertus paisibles, par quelques molles velléités de bien public, ni même par le souvenir d'une si grande infortune. Ce que la Reine écrivait au comte de Mercy-Argenteau, le seul à qui elle ait fait voir *son âme tout entière*, peu de jours avant que le Roi acceptât et jurât la Constitution, donne la clef de leur politique intérieure : « Il ne s'agit pour nous que de les endormir et de leur donner confiance en nous, pour les mieux déjouer après; de marcher en quelque sorte toujours la loi à la main, ce qui est la meilleure manière de les en dégoûter (5). »

(1) Voy. sa *Première Note pour la Cour*, datée du 1^er^ juin 1790; t. II, p. 25; t. I^er^, p. 177, 178.

(2) *Mémoires de La Fayette*, t. II, p. 368.

(3) *Ibid.*, p. 367. L'éditeur de la *Correspondance de Mirabeau et de La Marck* dit (t. II, p. 24) avoir de fortes raisons de croire que La Marck ne tint jamais ce propos. Je suis d'un avis tout contraire. Ce mot exprime si bien la pensée intime de La Marck, il est si vraisemblable, que je n'hésite pas à le considérer comme authentique.

(4) *Armoire de fer*, n° 347; *Mémoires de La Fayette*, t. II, p. 367 et 496.

(5) 16 et 26 août 1791; *Revue rétrospective*, 2^e^ sé-

Les meilleurs amis de Mirabeau n'eurent jamais aucune des illusions dont il se berçait : ils virent du premier coup, avec une vive sagacité, que ses conseils ne seraient pas suivis, et qu'il prodiguerait en pure perte des trésors de talent et de dévouement. Un jour qu'il leur lisait une lettre pleine de franchise et de raison qu'il venait d'adresser à la Reine : *Vos lettres n'auront jamais*, dit le clairvoyant abbé Siéyes, *autant de crédit que celles du baron de Breteuil* (1). Quant à La Marck, qui n'avait jamais espéré beaucoup, ayant tout d'abord mesuré l'abîme ouvert sous le trône, il fut atterré lorsqu'il entendit de la bouche du Roi ces paroles désolantes : *Il faut que tout ce qui se fera par M. de Mirabeau reste un profond secret pour mes ministres* (2). C'était, en effet, le signe d'un machiavélisme endurci ou d'un aveuglement incurable, que Louis XVI prétendit abaisser Mirabeau au rôle d'agent subalterne et occulte ; qu'il eût accepté, sollicité même, les services d'un tel homme, puis que, cet homme se donnant sincèrement et du fond du cœur, il se réservât, lui l'obligé, les moyens de le compromettre, de le désavouer et de le perdre. Les hautes facultés de Mirabeau ne pouvaient se déployer dans toute leur supériorité qu'en pleine lumière ; le réduire à intriguer misérablement dans l'ombre, c'était le méconnaître grossièrement, c'était et l'avilir et le condamner à l'impuissance. La bonne foi, première et indispensable condition de toute alliance, était entière du côté de Mirabeau, mais elle manquait absolument du côté du Roi ; aussi La Marck pouvait-il prédire, sans être prophète, que cette fameuse négociation, pour laquelle Mercy l'avait fait revenir des Pays-Bas, ne tournerait ni à la gloire de son ami, ni au salut de la monarchie.

Cinq jours après que Mirabeau eut écrit au Roi la lettre qui témoignait de son dévouement, il saisit l'occasion qui s'offrait à lui de prouver sa sincérité, en faisant mettre à l'ordre du jour du 16 mai, cette grave question : *La Nation doit-elle déléguer au Roi l'exercice du droit de la paix et de la guerre?* Le débat dura sept jours (du 16 au 22 mai) ; Mirabeau y eut pour antagonistes les orateurs les plus considérables après lui, notamment Barnave, et il remporta, sur cette question capitale, un premier avantage au profit du pouvoir royal. Le décret qu'il fit passer semblait déférer aux vrais principes. Il y était dit, en effet : *Le droit de la paix et de la guerre appartient à la Nation ; la guerre ne pourra être décidée que par un décret de l'Assemblée nationale.* Mais cette reconnaissance du droit supérieur de la Nation et de ses Représentants n'était qu'un hommage rendu pour la forme à la raison pure ; elle s'évanouissait devant une disposition expresse, selon laquelle ce décret de l'Assemblée nationale ne pouvait être rendu que *sur la proposition formelle et nécessaire du Roi, et devait être sanctionné par lui.* Au moyen de cette disposition, qui était tout le décret, la consécration solennelle qu'il semblait donner de la souveraineté nationale n'était plus qu'un pompeux mensonge. C'était, pour Mirabeau, une grande victoire que d'avoir fait attribuer au pouvoir exécutif la haute prérogative de proposer la guerre, et d'avoir soumis à la sanction royale le décret qui la déclarait. C'était, pour son coup d'essai, tenir, et au delà, tout ce qu'il avait promis ; car c'était restituer au Roi une partie de son prestige que de l'établir souverain arbitre de l'honneur et de la sûreté de la France. Mirabeau n'avait certainement pas voulu livrer la Révolution ; telle était pourtant la portée du décret qu'il avait enlevé à l'Assemblée : les rois, qui haïssaient en nous les idées nouvelles, pouvaient faire à l'aise leurs préparatifs, du moment que le soin de leur déclarer la guerre était remis à un ami naturel, à un des leurs, à un *frère*. Les *patriotes*, ceux qui, dans la langue des partis, étaient nommés les *républicains*, s'alarmèrent à juste titre, et tout aussitôt ils firent crier *la grande trahison du comte de Mirabeau*. Leur confiance se retira de lui et ne lui revint jamais. « Citoyens, écrivait Camille Desmoulins (1), vous craigniez sans cesse une contre-révolution. Ouvrez les yeux, et vous verrez qu'elle est faite, cette contre-révolution. Elle est faite dans vos chefs ; elle est faite dans le comité de Constitution ; elle est faite dans la majorité de l'Assemblée nationale. Nous ne sommes plus aujourd'hui ce que nous étions hier. Nous avions une *assemblée nationale*, et, depuis le décret du 22, nous n'avons plus que des *états généraux*. Nous étions des *citoyens*, des républicains, maintenant nous sommes les *sujets* d'un roi, des esclaves indignes du nom d'hommes. »

Ce premier point, qui était capital, une fois gagné, Mirabeau, soutenu et encouragé par ce brillant succès, enflammé d'ailleurs du désir de conquérir la confiance de la Reine, s'adonna d'une ardeur passionnée à son des-

rie, 1836, t. 1er, p. 458-466; *Correspondance de Mirabeau et de La Marck*, t. 1er, p. 315 et 320. C'est précisément cette même pensée que l'on retrouve dans le Mémoire d'Angeard, garde des sceaux de la Reine : « Ruser, attendre, *simuler la confiance, laisser filer cinq ou six mois.* » (Prudhomme, n° 35, p. 20; Camille Desmoulins, n° 17, t. II, p. 181 ; Michelet, II, 69.)

(1) Droz, III, 200.

(2) *Correspondance citée*, t. 1er, p. 146 et suiv.

(1) *Révol. de Fr. et de Brab.*, n° 27, t. III, p. 651.

sein de rétablir l'autorité du Roi. Pour cela, il fallait surtout lui rendre la force armée, qui lui échappait chaque jour et qui allait de plus en plus et d'un entraînement irrésistible à la Révolution. Des signes de dissolution s'y manifestaient de toutes parts. Vers le milieu de juin, Mirabeau aborda nettement et sans ambages cette redoutable question : « Il ne faut pas se déguiser, écrivait-il, que la crise politique est au comble et se complique d'une manière très-effrayante. D'abord, *l'armée donne des instruments de brigandage à quiconque voudrait faire le métier de voleur en grand. Mandrin peut aujourd'hui devenir roi d'une et même de plusieurs provinces...* En troisième lieu, la guerre qui va déchaîner toutes les sortes de calamités, et qui, faite follement, sans argent, *sans discipline*, sans aucune possibilité de succès, *établira sur chaque vaisseau et dans chaque régiment une potence*, et constituera le Roi et la Reine dans une responsabilité vraiment individuelle... Le Roi n'a qu'un homme, c'est sa femme. Il n'y a de sûreté pour elle que dans le rétablissement de l'autorité royale. J'aime à croire qu'elle ne voudrait pas de la vie sans sa couronne; *mais ce dont je suis bien sûr, c'est qu'elle ne conservera pas sa vie si elle ne conserve pas sa couronne* (1). Le moment viendra, et bientôt, où il lui faudra essayer ce que peuvent une femme et un enfant à cheval (2). » Il croyait et il s'efforçait de persuader au Roi que, tout bien considéré et à prendre au vrai l'état des choses, l'autorité royale avait plutôt gagné que perdu. Auparavant elle était incomplète, parce qu'elle n'était pas fondée sur des lois; insuffisante, parce qu'elle tenait à la force publique plutôt qu'à l'opinion; incertaine, parce qu'une révolution, toujours imminente, pouvait à tout instant la renverser. Le Roi avait naguère à compter avec une noblesse insolente et avide, avec un clergé scandaleusement opulent et cupide, avec des parlements brouillons et factieux; aujourd'hui il était débarrassé de cette vile engeance de cour, intrigante et insatiable; il n'y avait plus ni noblesse, ni corps de clergé, ni privilégiés, ni pays d'état, ni parlements, qui pussent nuire à l'exercice du pouvoir; l'établissement des impôts, source intarissable d'embarras pour le Roi et de dissensions entre lui et ses peuples, lui avait été retiré, mais il avait échangé ce droit périlleux contre le précieux privilége de dispenser des bienfaits. L'Assemblée nationale, si odieuse aux courtisans, établissait la responsabilité des ministres, et, par là, consacrait l'impeccabilité du Roi; la Constitution nouvelle ne le privait pas des moyens de faire adopter de bonnes lois, et lui conférait le droit de suspendre les mauvaises. *Plusieurs règnes d'un gouvernement absolu n'auraient pas fait autant qu'une seule année de liberté pour l'autorité royale.* La majeure partie des décrets de l'Assemblée nationale étant favorables au Roi, il était intéressé à la Constitution, et il devait confirmer de toutes les manières son vœu de la maintenir. Quelques décrets seulement lui étaient contraires; on pouvait, en agissant prudemment sur l'opinion publique, souveraine de tout législateur, les corriger sans emportement, amener l'Assemblée à céder sur ces points à l'opinion publique, lui imposer par une tactique délicate l'heureuse nécessité de revenir d'elle-même sur ses pas. Le seul point sur lequel il ne fallait, sous peine de périr, entendre à aucune composition avec elle, c'était le pouvoir administratif, que, d'ailleurs, la Constitution n'attribuait point à l'Assemblée. *Administrer, c'est gouverner; gouverner, c'est régner : tout se réduit là.* Or, de ce côté, il n'y avait pas de danger sérieux, pourvu que l'on sût user des avantages mêmes que la législation nouvelle avait garantis au Roi. La disposition de la force publique, qui, après tout, est le premier, l'essentiel attribut de la souveraineté, allait revenir au Roi; la nouvelle organisation des gardes nationales et de l'armée les arrachait aux mains des factieux (1).

(1) Il y avait longtemps que Mirabeau prévoyait pour la famille royale les derniers malheurs; il les prédisait à son ami dans un langage horriblement expressif, dès la fin de septembre 1789 : *A quoi donc pensent ces gens-là? ne voient ils pas les abîmes qui se creusent sous leurs pas? Tout est perdu; le Roi et la Reine y périront, et, vous le verrez,* LA POPULACE BATTRA LEURS CADAVRES. *Oui, oui,* ON BATTRA LEURS CADAVRES! C'était toujours là, dit La Marck, son épouvantable refrain. (T. Ier, p. 112, 198, 224; Droz, III, 38.)

Droz, qui a presque l'autorité d'un contemporain, rapporte (t. III, p. 19) que, *dans quelques salons*, on répétait ce détestable calembour : *Pour sauver la France, il faudrait un maréchal de Turenne* (tue reine). Le même auteur (t. III, p. 193) signale l'*existence d'un parti de gentilshommes et de magistrats*, qui voulait qu'après la contre-révolution opérée par les émigrés, le parlement de Paris, les Pairs y séant, prononçât la déchéance de Louis XVI, motivée sur ses violations des lois du royaume, sur son incapacité pour gouverner, et sur les terribles effets qu'en avait ressentis la monarchie.

(2) Seconde note de Mirabeau pour la Cour, 20 juin 1790. (*Correspondance citée*, t. Ier, p. 173, 174, 176, 177; t. II, p. 38, 39, 41.)

(1) Huitième Note de Mirabeau pour la Cour; 3 juillet 1790. (*Correspondance citée*, t. II, p. 74 et suiv.

La date est ici considérable. Elle nous apprend que cette Note fut écrite le jour même — jour mémorable dans la vie de Mirabeau — où il eut à Saint-Cloud, avec la Reine et le Roi, car celui-ci était présent (La Marck, *ibid.*, I, 189), l'unique entrevue qu'on lui accorda, non, bien entendu, par reconnaissance, mais par politique et pour l'enflammer encore davantage. Crédule comme un homme sincère, Mirabeau revint enthousiasmé : « Rien ne m'arrêtera, dit-il à son ami; je périrai plutôt que de manquer à mes promesses. » (La Marck, *ibid.*,

La peinture avait son côté séduisant, et la thèse que soutenait Mirabeau était au moins spécieuse; elles auraient produit quelque impression sur un esprit moins enténébré et moins borné que celui de Louis XVI, moins frivole et moins mobile que celui de la Reine. Et, de même, les conseils sensés et loyaux que Mirabeau répandait à pleines mains dans ses lumineuses Notes auraient attiré et captivé l'attention d'un prince qui aurait été moins complétement dépourvu de toute intelligence politique et des dons que demandaient les circonstances. Mais si, à force de secouer cette lourde masse inanimée, Mirabeau réussissait de loin en loin à lui communiquer une certaine *quantité de mouvement*, il la voyait presque aussitôt retomber au repos et lui opposer une invincible force d'inertie. En dépit de toutes les peines qu'il se donnait, il ne pouvait susciter dans cette âme étroite et vulgaire aucune résolution généreuse; et il ne trouvait du côté de la Cour, depuis qu'il s'était voué à la tâche ingrate de la sauver, que ce qu'il y apercevait auparavant : *des balles de coton, des tâtonneurs pusillanimes et insouciants, un assemblage grotesque de vieilles idées et de nouveaux projets, de petites répugnances et de désirs d'enfants, de volontés et de nolontés, de haines et d'amours avortés* (1). Malgré quelques paroles rassurantes que, de temps en temps, on faisait lire ou écrire par le Roi, il restait vrai, en juillet comme en janvier, que, si la Cour avait renoncé à une contre-révolution par la force, elle en préparait une par la négociation (2); il restait vrai que la *montre* que Mirabeau s'évertuait à fabriquer (ce pittoresque langage (3) est de lui) *manquait toujours du grand ressort :* un roi capable et véridique; *qu'elle ne marchait point, ou qu'elle marchait irrégulièrement; qu'elle faisait un peu de bruit, mais qu'elle ne marquait certainement pas l'heure.* Le Roi et la Reine, qui, de l'aveu de La Marck (4), n'accordèrent jamais leur confiance entièrement à personne, prenaient conseil de gens de toute sorte, vivaient au jour le jour et d'expédients puérils, attendant pour attendre, agissant ou trop tôt ou trop tard, jamais à propos, passant de la sécurité aux angoisses, des plus folles espérances au plus profond découragement, désolant Mirabeau, lui de son apathie ou de son obstination, elle de son inconstance, de sa funeste facilité à se livrer aux influences les plus diverses, à repaître son imagination ardente des projets les plus vains ou les plus contraires, sans en suivre aucun jusqu'au bout. Leurs amis les plus dévoués, Mercy-Argenteau et La Marck, étaient dans la plus grande perplexité; ils avaient réuni leurs instances à celles de Mirabeau pour déterminer le Roi à congédier ses ministres, qui étaient, les uns faibles, les autres inhabiles, tous discrédités (Montmorin, La Luzerne, La Tour-du-Pin, Guignard de Saint-Priest, Necker), et à les remplacer par d'autres qui voulussent se prêter à conférer avec Mirabeau, à s'entendre avec lui; ils étaient parvenus, non sans peine, à convaincre la Reine que cette mesure était nécessaire, indispensable; mais ils avaient éprouvé une résistance insurmontable de la part du Roi (1). Et, pareillement, toutes les fois qu'ils lui avaient recommandé, d'eux-mêmes ou sur l'autorité de Mirabeau, un acte de bon sens ou d'éclat qu'ils jugeaient propre à lui donner un peu de ce prestige royal que sa triste mine (2) semblait exclure, ils le trouvaient récalcitrant et obstiné. Ainsi il ne voulut pas se prêter aux combinaisons ingénieuses qu'ils avaient, de concert avec la Reine, imaginées pour que, le 14 juillet, à la grande fête de la Fédération, il ne fût point trop effacé par La Fayette, et pour qu'il n'y fît pas trop pauvre figure. Il n'y eut jamais pareil moment. Quatorze mille députés, régulièrement élus par plus de trois millions de gardes nationales, de députations de tous les corps de terre et de mer, venaient, au nom de la France armée, abjurer l'ancien régime, et prêter serment à la liberté et à l'égalité constitutionnelles (3). Mirabeau sentait bien qu'une si solennelle occasion de produire dignement aux yeux de la France la Royauté régénérée ne reviendrait pas. Il aurait voulu que Louis XVI la saisît et sût en profiter; que,

I, 190.) Au fond, il était joué. La puissante Sirène l'avait profondément troublé, et il se croyait définitivement amnistié, loyalement agréé comme libérateur. Ses répondants ne négligèrent rien pour le lui persuader : « L'archevêque (de Toulouse, Fontanges) est venu me dire, lui mandait La Marck dès le lendemain de l'entrevue, que la Reine lui avait écrit pour lui *reparler du contentement où elle était de sa conférence d'hier matin.* Elle avoue que cette conférence l'a agitée au point d'en avoir été un peu incommodée. » (*Correspondance*, t. II, p. 90.) Or, le vrai, c'est que, — la Reine l'avoua au même La Marck — au premier moment où elle vit Mirabeau, *un mouvement* D'HORREUR ET D'EFFROI s'empara d'elle, et qu'elle en fut tellement agitée qu'elle en ressentit plus tard une légère indisposition. (*Ibid.*, t. Ier, p. 190.) — Cf. Michelet, II, 82, 83.

(1) Mirabeau à La Marck, 27 janvier 1790; t. Ier, p. 460.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 458.

(3) *Id.*, *ibid.*, p. 458, 459.

(4) *Correspondance citée*, t. Ier, p. 192.

(1) *Correspondance citée*, t. Ier, p. 194.

(2) Le 16 juillet 1790, lorsqu'il passa la revue des fédérés, il fit sur eux la plus fâcheuse impression : « Ce prince, chargé d'embonpoint, dont la figure n'avait rien de gracieux ni d'imposant, était comme affaissé sur son cheval. Tous ces citoyens fidèles qui désiraient, par leurs acclamations, le venger de ses ennemis, voyaient avec une pénible surprise combien son extérieur était différent de celui que, dans sa situation, ils auraient voulu lui donner. » (Droz. III, 240.) Cf. Amédée Renée, *Louis XVI et sa Cour*, p. 252 et suiv.

(3) *Mémoires de La Fayette*, t. III, p. 3 et 282.

secouant, en ce jour unique, sa funeste paresse d'esprit et sortant de son engourdissement chronique, il parlât convenablement en présence de ces vrais représentants de la France nouvelle, qui étaient encore très-monarchiques et pleins d'illusions; qu'il renonçât, au moins, pour ce jour de sincère et viril enthousiasme, à ces lieux communs tant rebattus de *royauté paternelle*, et qu'il fît entendre, pour la première fois, un langage mâle et vraiment politique. Il lui tenait tout prêt un discours, où aurait été retracé avec noblesse et mesure le rôle que lui assignait désormais la volonté nationale (1). Mais il n'y eut pas moyen de gagner sur lui qu'il parlât le 14 (2), et il se borna à répondre, le 13, à la députation des gardes nationales qui vinrent lui jurer, par l'organe de La Fayette, *une obéissance qui ne connaîtrait de bornes que la loi* (3). La réponse qu'il leur adressa était son propre ouvrage; elle contenait un passage touchant, mais elle était dans les anciens errements. L'archevêque de Toulouse, dont Mirabeau disait : *Il est fait pour les grandes affaires comme moi pour consacrer les huiles* (4), la trouva fort bien (5); mais Mirabeau, qui était plus difficile, n'en fut point content, puisqu'elle manquait de dignité et ne pouvait avoir aucune influence ni aucune utilité. Il déplorait que l'on eût gravement compromis le Roi, sans profit pour son autorité; que l'on n'eût pas usé de la facilité qu'il y avait dans l'enthousiasme monarchique du peuple pour donner au Roi sa véritable place dans l'opinion. « J'ai prédit, j'ai deviné, écrivait-il dans sa colère; mes prophéties, mes conseils ont été inutiles. Cette terrible position où tous les sentiments, tous les projets, toutes les combinaisons cèdent aux craintes individuelles, où l'on n'ose pas consulter ni employer un homme de sens, ni même se désentourer des traîtres, cette terrible position fait tout avorter (6). »

Dans les petites choses comme dans les grandes, Louis XVI montrait une incurie et une indifférence qui n'échappaient pas à l'œil vigilant des partis, et qui déplaisaient beaucoup. On avait remarqué, le 5 mai 1789, à la séance d'ouverture des États-généraux, qu'il portait le simple manteau de ses Ordres (1), comme s'il eût dédaigné de paraître avec les insignes de la royauté dans l'Assemblée de la Nation. On avait remarqué, le 30 mai 1790, que, passant en revue la garde nationale parisienne, il était en *cheveux roulés*, et que Brissac et Beauvau, qui l'accompagnaient, caracolaient en papillotes et dans un négligé insultant pour les drapeaux de la Nation (2). Comment n'aurait-on pas remarqué, le 18 juillet, que, passant en revue tous les départements, il avait craint de s'exposer à la pluie, lui qui ne s'en souciait guère quand il était en chasse, et que, de peur d'être un peu mouillé, il s'était tenu à couvert et avait passé la revue *sur son escalier*? Est-il possible, pensait-on, qu'il n'ait pas vu tout ce qu'il y a d'inconvenance à un Roi qui se dit citoyen, de ne pas descendre son escalier pour aller au-devant de ses concitoyens, qui venaient de deux cents lieues? Est-il possible qu'il ait craint quelques gouttes de pluie, et qu'il n'ait pas réfléchi combien ses frères d'armes avaient été trempés depuis Brest, Bayonne et Marseille? Comment ne s'est-il souvenu ni du gros habit de Frédéric, ni du manteau bleu de Charles XII, ni de la pelisse de Charlemagne, qui ne craignaient pas, ceux-là, qu'un peu de pluie compromît la dignité royale (3)? Et, le 14 juillet, s'il avait figuré à la cérémonie, sans sceptre, sans couronne, sans manteau royal, c'avait été mauvaise humeur ou pure ostentation; car, évidemment, il n'avait point renoncé à ces antiques insignes de sa race. Il était entré à l'École militaire furtivement et par une porte de derrière, tandis que l'on s'attendait à le voir au milieu des Représentants de la Nation délibérante et armée; est-ce que la pluie l'avait encore effrayé? Il n'avait pas daigné se rendre du trône à l'autel, où tous prêtaient serment; il était resté en place, quoiqu'une double haie se fût formée depuis le trône, jusqu'à l'autel aussitôt qu'il s'était levé; mais avait-il eu mal aux jambes pour s'évader et disparaître, lorsque les cris et les serments des fédérés montaient au ciel (4)?

On le savait profondément imbu de jésui-

(1) Voy. le *Projet de discours à prononcer par le Roi*, t. II, p. 120.

(2) L'archevêque de Toulouse (Fontanges) au comte de La Marck, 13 juillet 1790, *Correspondance*, etc., t. II, p. 101.

(3) *Ibid.*, p. 101; *Mémoires de La Fayette*, III, 6.

(4) *Correspondance*, etc., t. II, p. 92.

(5) *Ibid.*, p. 101. Et il paraît qu'autour du roi, on en fut tout étonné; car, après avoir dit que *les principales idées de ce discours sont en vérité très-bien*, le prélat ajoute: *Ce qui m'en paroit plus merveilleux, c'est que c'est lui qui l'a fait.* Voilà la haute idée que les gens de Louis XVI avaient de lui.

(6) Douzième Note de Mirabeau pour la Cour; 17 juillet 1790; t. II, p. 103 et 104.

(1) Droz, II, 174.

(2) *Révol. de Fr. et de Brab.*, n° 28, p. 671, 182, 188.

(3) *Ibid.*, n° 34, t. III, p. 470.

(4) *Ibid.*, n° 35, t. III, p. 510; *Révolutions de Paris*, n° 53, t. V, p. 7, 8, 9, 11.

On avait si bien remarqué que le Roi n'était point allé à l'autel que des casuistes constitutionnels soutenaient que *le serment n'était pas bon*, et qu'il fallait qu'il fût recommencé. Et qu'on ne croie pas qu'il n'y eût là que dires de factieux, de folliculaires sans conscience, d'écrivains faméliques, se faisant un jeu de calomnier le Roi, de dénaturer ses moindres actes, ses actes les plus indifférents. Toutes ces maladresses, toutes ces taquineries mesquines que les feuilles patriotes dévoilaient et signalaient sans

tisme; aussi les gens réfléchis étaient-ils pleins de défiance.

Quant à Mirabeau, comme il se sentait nécessaire, il avait l'orgueil de croire que l'on n'oserait pas se jouer de lui. Il ne supposait donc aucun dessein arrêté de le compromettre et de le tromper. Les lourdes fautes de Louis XVI, qui s'accumulaient tous les jours, lui semblaient devoir être imputées à sa faiblesse, à son incapacité naturelle, à une certaine indocilité rétive, qui lui était naturelle aussi, puisqu'elle provenait de son défaut de lumières, de ses préjugés de roi et de ses scrupules de dévot. Il aimait à entretenir l'espoir de subjuguer l'esprit de la Reine, et par elle de gouverner le Roi. Il la louait de son *courage*, éloge mérité, et de sa *ténacité* (1), ce qui était pure flatterie; il écrivait pour la convier à s'imposer au Roi (2): *Tout est perdu si la Reine se concentre dans un véto qui ne fait qu'ajouter à l'indécision du Roi, au lieu de se déterminer à lui donner toujours l'impulsion... Si le Roi était accoutumé, dans les occasions importantes, à ne point consulter sur une décision arrêtée par la Reine, nous aurions eu un succès, au lieu d'une inquiétude de plus.* Vain espoir. La Reine pouvait bien, à l'occasion, et en s'abandonnant à sa fantaisie du moment, se conformer aux recommandations de cet indulgent conseiller; mais c'était trop prétendre d'elle que de vouloir l'assujettir à suivre un même plan avec persévérance. Son esprit et sa confiance divergeaient toujours, et elle n'échappait guère moins que le Roi lui-même aux prises de Mirabeau. Il eut lieu de le reconnaître lors de la rentrée du duc d'Orléans. Ce lâche personnage, qui, après les journées d'octobre, s'était laissé chasser de France et déporter en Angleterre par La Fayette, ce qui avait fait dire à Mirabeau ce mot si connu: *On prétend que je suis de son parti; je ne voudrais pas de lui pour mon valet* (1); ce lâche personnage avait reparu tout à coup à Paris, quelques jours avant la fête de la Fédération. Aussitôt Mirabeau avait fourni pour la Cour une Note excellente au sujet de cet incident (la septième; 1er juillet 1790): il conseillait de tenir envers le prince une conduite mesurée, moyen infaillible de le tuer, lui et son parti; il recommandait surtout de lui ôter, par d'habiles ménagements, le seul mérite qu'il pût avoir, celui de prince persécuté, de l'opposer à La Fayette, qui était en voie de devenir un maire du palais. Il allait jusqu'à dire que l'anarchie préparait à la royauté de telles épreuves qu'il serait peut-être *nécessaire de présenter pour oriflamme le nom d'un prince de la famille royale et de l'enlever aux factieux.* Il lui était venu un mot heureux, que le Roi n'aurait assurément pas trouvé, mais qu'on pouvait très-bien lui faire apprendre par cœur et qu'il aurait pu dire au prince, mot digne et mesuré: *Je vous vois, je vous verrai avec plaisir; mais je désire que votre nom ne soit plus dans la bouche des factieux* (2). La

ménagement, les serviteurs intelligents de la monarchie les voyaient et en gémissaient silencieusement. Mirabeau, qui le croyait capable de toute gaucherie, était sous l'impression de celle-ci, lorsqu'il écrivait, dans sa *Douzième Note pour la Cour*, 17 juillet 1790: « Je n'ai pas besoin de dire que le Roi passerait la revue de ces régiments (*à cheval et non dans un fauteuil*), parlerait quelquefois aux officiers et aux soldats aussi bien qu'à la garde nationale, et *surtout ne laisserait aucune occasion à des orgies pareilles à celle qui a servi de prétexte à l'événement du mois d'octobre.* » (T. II, p. 108 et 109.)

Non-seulement Mirabeau blâmait, en général, la conduite toute *mécanique* que l'on avait fait tenir au Roi, le jour de la Fédération; mais il spécifiait très-explicitement les plus grossières bévues: 1° que le Roi ne fût pas entré au Champ de Mars, *à cheval*, et comme général de la Fédération; 2° que l'on eût montré au peuple l'Assemblée *crottée*, comme si on eût voulu l'avilir; 3° que le Roi n'eût pas bougé de son trône, et eût mis de l'affectation à ne pas monter à l'autel pour y prononcer son serment. (*Quatorzième Note*; 29 juillet 1790; t. II, p. 121.)

Un des principes de la malheureuse éducation qu'il avait reçue avait été de l'éloigner de toute action militaire. (Voy. les *Mémoires* de Vaublanc, chap. XII, p. 174 et 175, Didot.) Il serait souverainement injuste de ne pas tenir compte de cette fatalité déplorable qui pesa si cruellement sur ce pauvre homme jusqu'au 10 août, et qui fit de lui un objet de risée pour ses ennemis, un objet de douloureuse pitié pour ses amis. Quand Mirabeau lui écrivait (29 juillet 1790; t. II, p. 121): « Si le Roi veut gouverner par lui-même, et penser que l'étiquette et les formules ministérielles n'ont été inventées que pour bêtéer systématiquement les princes et mettre eux et leurs sujets dans la dépendance absolue de leurs vizirs, le Roi des Français sera bientôt le premier et le plus puissant monarque de la terre, » il était trop tard, le mal était irréparable, et Louis XVI, asservi dès l'enfance au joug de toutes les puérilités solennelles de cour, ne pouvait plus en être affranchi, ni dépouiller le vieil homme.

(1) *Neuvième Note*; 7 juillet; t. II, p. 84.

(2) *Dixième Note*; 9 juillet; p. 95, 96.

(1) La Marck, *ibid.*, t. Ier, p. 128.

« La précision énergique de ce propos très-outrageant ne mourra pas », écrivait Mirabeau au comte Louis de Ségur. (T. II, p. 205.) Et, en effet, le mot est resté.

Il y a de Mirabeau un autre mot, fort connu aussi, par lequel il exprima son profond mépris pour l'impuissance et la couardise de Philippe d'Orléans; mais ce mot est d'un tel cynisme qu'il est impossible de le fixer par l'écriture. Guy-Marie Sallier lui-même, l'ancien conseiller au parlement de Paris, qui, en sa qualité de ci-devant bazochien, avait un faible pour les crudités obscènes, et qui a connu celle-là par Geoffroi de Limon, n'a pas osé la reproduire, ni même la donner à entendre. (*Annales françaises*, mai 1789-mai 1790, t. II, p. 170, 171.)

Riche serait le recueil des mots cyniques de Mirabeau. Camille Desmoulins, qui avait été un peu son secrétaire et son commensal, en savait plus d'un. (Voy. *le Vieux Cordelier*, n° VI, p. 108.) Il n'y en a point de plus effrontément spirituel que celui qu'il dit sur son frère le vicomte, Mirabeau-*Tonneau*: « Dans une autre famille, le vicomte serait l'esprit et le vaurien; dans la nôtre, il est le sot et l'honnête homme. » (*Actes des Apôtres*, n° XIX, p. 15; Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. II, p. 82.)

(2) *Correspondance*, etc., t. II, p. 71 et 72.

Reine avait goûté le conseil. Par un violent effort de volonté, elle avait triomphé de son horreur pour le duc, et l'avait, selon les vues de Mirabeau, *reçu plutôt bien que mal* (1); mais le Roi avait, de son chef, pris la plume et écrit une lettre imprudente, malencontreuse (2), comme il en pouvait écrire quand il ne copiait pas; et cette lettre n'avait fait que du mal. De plus, ni lui ni la Reine n'avaient su commander le silence ou au moins la décence à leur domesticité, et celle-ci fit parade d'un zèle outré pour le bien de ses maîtres. La première fois que Philippe parut aux Tuileries, après son retour d'Angleterre, il fut *brutalement outragé*, comme il l'avait été jadis à Versailles, après le combat d'Ouessant, par les chambellans, gentilshommes de la chambre, et autres de la livrée; l'un de ces hauts valets galonnés, fougueux et intempérant, l'accabla d'injures au moment où il entrait aux Tuileries, et le suivit, en l'apostrophant de la manière la plus insultante, presque jusque dans le cabinet du Roi. Le duc, qui avait cru à la possibilité d'une réconciliation, se devint, dès ce moment, et pour toujours, l'ennemi le plus acharné de la Cour (3).

A la longue, Mirabeau avait fini par prendre son parti de n'être pas mieux écouté; et, chose triste, s'il en éprouvait de la contrariété, il s'en consolait par les avantages qu'il retirait de ses mystérieux rapports. Non pourtant que son caractère bouillant ne reprît parfois le dessus, lorsqu'il surprenait quelque nouvelle platitude, quelque nouvelle rouerie de la Cour; comme, par exemple, lorsqu'il découvrait que l'un de ses mortels ennemis, le frivole et compromettant Rivarol, avait été reçu et longtemps entretenu par la Reine (4); ou encore qu'il était, lui, Mirabeau, momentanément supplanté par Bergasse le mesmérien (5). Alors il ne gardait plus aucun ménagement, et il usait des termes les plus durs; alors il écrivait : le ROYAL BÉTAIL (6), ou bien il répétait à La Marck sa terrible phrase : *Vous le verrez, la populace battra leurs cadavres* (7).

**Tel était l'état des relations de Mirabeau et de la Cour en août 1790, lorsque les événements de Nancy éclatèrent.**

(1) *Correspondance*, t. II, p. 99.
(2) *Ibid.*, p. 95.
(3) *Ibid.*, etc., t. Ier, p. 186. Son ressentiment lui a survécu dans sa famille, et s'est transmis à son fils, Louis-Philippe Ier, qui, jusque sur le trône, fut toujours un juge rigoureux de Louis XVI et de Marie-Antoinette. (Voy. une note curieuse d'Amédée Renée, *Louis XVI et sa Cour*, 1838; p. 268-270.)
(4) *Correspondance*, t. II, p. 113.
(5) *Ibid.*, t. Ier, p. 210; t. II, p. 237.
(6) *Ibid.*
(7) *Ibid.*, t. I, p. 198

II. « Quatre ennemis arrivent au pas redoublé : l'impôt, la banqueroute, l'*armée*, l'hiver, écrivait Mirabeau, le 13 août 1790 (1); la guerre civile est certaine et peut-être nécessaire. Veut-on la recevoir ou la faire, ou peut-on et veut-on l'empêcher? Questions de la plus suprême importance, sur lesquelles il faut enfin se décider. » Il avait souvent parlé (2), ainsi qu'il a été dit plus haut, de la nécessité de s'assurer un moyen de force par l'armée; non qu'il conseillât de réunir tout de suite des régiments pour la sûreté individuelle *des deux prisonniers* (c'est ainsi qu'il nommait déjà le Roi et la Reine), ou former des corps d'armée, — l'entreprise aurait été souverainement téméraire et probablement inexécutable — mais il entendait que, sans dispositions extraordinaires ou apparentes, l'on prît des mesures tirées de l'ordre naturel des choses militaires. L'armée ne consistant plus alors qu'en régiments isolés, sans liaison militaire entre eux, ce qu'il y avait à faire, c'était, au lieu de viser à se préparer des points d'appui par la seule fidélité présumée de quelques chefs de régiments, de composer en idée, en intention, *in petto*, plusieurs corps de troupes, et de choisir pour chacun de ces corps un général qui méritât toute la confiance des Tuileries, autant par sa fidélité que par une capacité militaire éprouvée et un jugement sain sur l'esprit du temps. L'Assemblée nationale venait de commettre contre elle-même une faute capitale en assurant aux régiments suisses la composition qu'ils avaient eue jusque-là; cette composition, toute différente de celle de l'armée, faisait d'eux immédiatement un corps distinct et très-séparé. Il fallait nommer à l'instant un *inspecteur général des Suisses*, qui emploierait tous les moyens d'inspirer confiance et attachement aux gouvernements des cantons, et s'appliquerait à bien connaître l'esprit des différents régiments; le ministre de la guerre lui accorderait pour ces régiments plusieurs garnisons, qui seraient soit des villes, soit des points militaires où il aurait été reconnu qu'il fallait avoir des troupes fidèles. On pourrait ainsi échelonner *onze* régiments suisses depuis la Manche jusqu'à Besançon. Le ministre de la guerre provoquerait l'Assemblée à prononcer que l'infanterie allemande serait maintenue sur le même pied que par le passé; dès que l'on aurait surpris à l'Assemblée une décision si désirable pour la Cour, et que cette infanterie aurait ainsi été retranchée de l'armée nouvelle, on lui donnerait de même un *inspecteur général*, qui la ferait concourir à l'exécution du plan d'ensemble. La place d'inspecteur général des

(1) Note XVI; t. II, p. 126 et suiv.; t. Ier, p. 499.
(2) Notes XII et XIII.

Suisses était d'importance extrême, et ne pouvait être donnée qu'à un homme parfaitement sûr. Cet homme était tout trouvé, et Mirabeau le désignait, le nommait : « La Marck, écrivait-il aux personnes royales, est le chef militaire le plus fidèle et le plus distingué que vous ayez ; il hait à la rage votre ennemi, votre seul ennemi, votre ennemi personnel (La Fayette) ; *il ne vous quittera plus qu'à l'échafaud* (1) ; et si vous avez confiance en moi, ne savez-vous pas que l'intimité qui m'unit à La Marck mettra entre nous l'union de la volonté et du bras?... Hors de là, aujourd'hui même, il n'y a pas de salut, et si, je ne sais par quelle fatalité, on n'en convient pas, je suis réduit à déclarer loyalement que, la société étant pour moi arrivée au terrible *sauve qui peut*, il faut que je pense à des combinaisons particulières au moment où l'on rendra inutile le dévouement que je suis prêt à manifester hautement et tout entier. »

Ces conseils n'étaient pas seulement de prévoyance ; ils étaient encore de nécessité. Rien n'était plus urgent, dans l'intérêt de la Cour, que de contenir les régiments suisses dans une exacte discipline, de se les réserver pour les futurs contingents, les événements orageux, les chocs violents. Les gouvernements des cantons voyaient avec la plus grande inquiétude les efforts de la propagande révolutionnaire pour faire pénétrer l'esprit d'indépendance et d'examen parmi les soldats suisses au service de France, pour leur donner toutes les prétentions des soldats français, pour les amener à réclamer l'accès à toutes les places d'officiers, la révision des comptes, etc., etc. Ils étaient très-alarmés des progrès que faisaient l'esprit de justice et le sentiment de la dignité personnelle parmi la milice suisse qui était à la solde du Roi ; ils délibéraient pour la retirer de France, où elle était exposée à la contagion du mauvais exemple (2), et pour la placer ailleurs plus avantageusement, à leur gré, c'est-à-dire où une solde plus forte lui serait assurée, et où on saurait bien la maintenir dans les habitudes (si chères et si nécessaires au despotisme, quelque nom qu'il porte, quelque forme qu'il puisse revêtir, et de quelques sophismes qu'il déguise son crime) du salutaire abrutissement qui naît de l'obéissance aveugle. L'Espagne et l'Angleterre étaient toutes prêtes à faire d'excellentes conditions, à offrir une paye plus élevée, à fournir des garanties efficaces contre l'invasion des idées d'indépendance, dont toutes les Cours de l'Europe étaient alarmées. La politique des Tuileries devait donc être, selon Mirabeau, de donner des gages aux gouvernements des cantons, de calmer leurs appréhensions, de faire droit à leurs griefs, et de leur accorder si pleine satisfaction qu'ils perdissent toute envie de rappeler cette milice, dont le Roi allait avoir si grand besoin, ou de l'enrôler au service de l'Angleterre, qui trouverait à cet arrangement le triple avantage d'ôter au Roi de bonnes troupes, de les acquérir pour elle-même et de se ménager par là une certaine influence sur celle de nos frontières qui semblait devoir lui rester éternellement étrangère (1).

Ces pressantes recommandations de s'attacher durablement les régiments suisses et l'infanterie allemande attestaient qu'il ne comptait plus aucunement sur l'armée pour défendre la Royauté, et qu'il n'avait plus d'espoir que dans les mercenaires étrangers.

L'armée était, en effet, profondément, irrémissiblement désaffectionnée : rien ne pouvait la reconquérir à l'ancien régime : ni les promesses, ni les artifices, ni l'appât grossier des gratifications, ni l'attrait séduisant des *blandices* (2) de la Royauté, ne pouvaient triompher de sa trop légitime haine et de sa trop juste défiance. L'esprit dont elle était animée avait été hautement manifesté par quelques régiments dès le début de la Révolution : au 23 juin 1789, les gardes-françaises avaient refusé de faire feu sur la foule qui s'était portée au château (3) ; puis ils avaient, trois semaines après, conduit les Parisiens à l'assaut de la Bastille. Leur exemple avait ébranlé l'armée et avait été suivi par d'autres, même par des régiments étrangers : ainsi, dans les premiers jours de juillet 1789, les soldats du régiment de Château-Vieux (suisse) s'étaient assemblés au Champ de Mars et avaient témoigné nettement qu'ils ne tireraient pas sur les Parisiens (4). C'étaient ces

(1) *Correspondance*, etc., t. II, p. 129, 130. Il osait, leur écrivant à eux-mêmes, tracer le mot *échafaud*, dès août 1790 !!

(2) La Fayette, en instituant les gardes nationales, avait fait placer sur le pommeau des épées le bonnet de la liberté. C'est le premier que l'on ait vu en France. La médaille d'honneur qui fut décernée aux gardes-françaises, et qu'il porta lui-même constamment, avait pour devise un beau vers de Lucain (IV, 579), légèrement modifié :

*Ignorantne datos, ne quisquam serviat, enses?*

(*Mémoires de La Fayette*, t. II, p. 290 ; t. III, p. 209 ; P. Aug. Lemaire, sur Lucain, t. Ier, p. VII et p. 452 A.)

Voici le passage de Lucain :

« Non tamen ignavæ post hæc exempla virorum
Percipient gentes, quam sit non ardua virtus
Servitium fugisse manu. Sed regna timentur
Ob ferrum, et sævis Libertas uritur armis ;
*Ignorantque datos, ne quisquam serviat, enses.* »
(*Pharsalia*, IV, 575 et suiv.)

(1) Note XVII ; 14 août 1790 ; t. II, p. 132-135.

La Marck ne s'étant pas soucié de devenir *inspecteur général des Suisses*, Mirabeau propose le chevalier de Bachmann.

(2) Expression de Mirabeau. (*Correspondance*, t. II, p. 79, 141.)

(3) Voy., au t. VII du SUPPLÉMENT, col. 181.

(4) *Révolut. de Paris*, n° 62, t. V, p. 468 ; *Révolut.*

manifestations qui avaient paralysé les fameux généraux du 14 juillet, les Besenval, les du Châtelet, les Broglie, les Bertier, les de Launey. Et ce qui prouve qu'elles procédaient d'une généreuse sympathie des troupes pour les citoyens beaucoup plus que de l'esprit d'insubordination, c'est que les gardes-françaises, malgré la haine qu'ils avaient pour leur nouveau colonel, le duc du Châtelet, malgré le mépris, généralement très-justifié, qu'ils avaient pour leurs officiers, hommes de cour qu'ils ne voyaient presque jamais, ne commirent pas le moindre désordre jusqu'à leur entière défection et s'acquittèrent du service avec la dernière exactitude, se faisant même un point d'honneur de ne pas manquer aux appels (1). Lorsque la Cour essaya dans ce temps-là de concentrer des troupes aux portes de Paris pour exécuter les mauvais desseins qu'elle tramait, elle eut le même déboire : avant que d'arriver à Paris, ces troupes étaient déjà gagnées à la cause de la population (2). Les Invalides eux-mêmes n'étaient pas sûrs, et les canonniers étaient tout prêts à tourner leurs pièces contre les appartements du gouverneur (3) : lorsque, dans la matinée du 14 juillet, le peuple se porta à l'arsenal des Invalides pour en enlever les armes que Sombreuil avait fait cacher dans un souterrain, non-seulement les soldats de l'hôtel ne s'opposèrent point à l'invasion, mais ils la favorisèrent; et *peu s'en fallut que le gouverneur ne fût pendu, par eux, à la grille* (4). Pendant toute la journée du 14, les troupes donnèrent des signes manifestes de désaffection; et Besenval, de l'avis des officiers généraux, réunis à l'École militaire, considérant qu'il ne pouvait se fier à elles, qu'elles s'ébranlaient sous ses yeux mêmes, que des canons placés sur la rive droite de la Seine et servis par les gardes-françaises, menaçaient son camp (5), se replia sur Sèvres, sans avoir combattu.

Ainsi, dans un moment décisif, la scission avait été complète, le soldat avait témoigné qu'il était entièrement détaché de l'ancien régime, dont il était une des victimes et duquel il n'avait rien à espérer. Tandis que, hors de la sphère du Gouvernement, tout tendait au progrès, celui-ci prenait de plus en plus racine dans le privilége et dans l'injustice. Le règne de Louis XVI avait valu au soldat le droit d'être bâtonné comme un Prussien, ou de recevoir des coups de plats de sabre, et ce droit ignominieux avait été maintenu jusqu'au 14 juillet (1). Le Gouvernement de Louis XVI, incapable et offensant, semblait avoir pris à tâche, depuis la chute de Turgot, de braver l'opinion libérale et de constater les abus les plus contraires à l'esprit public. De tout temps, sous l'ancienne monarchie, les places d'officiers avaient été l'apanage de la caste privilégiée. Il marqua de plus en plus la ligne d'exclusion, en exigeant positivement *les preuves de quatre degrés de noblesse;* en sorte que, en 1785, par exemple, un Fabert, un Catinat, un Chevert, n'auraient pu arriver au grade de capitaine. « De tout temps la noblesse de cour avait eu les grades supérieurs, les grands commandements, les régiments même, de préférence à celle des provinces, souvent plus ancienne et moins mélangée. On irrita celle-ci en faisant plus positivement une distinction de familles présentées à la cour, pour qui le grade de colonel à vingt-trois ans, de commandant de régiment à vingt-neuf, et par conséquent l'aptitude à devenir officier général, fut une espèce de droit, tandis que le reste de la noblesse languissait dans les grades inférieurs. Ces derniers grades eux-mêmes étaient interdits aux roturiers, qui n'y arrivaient, sous le nom d'*officiers de fortune*, qu'à force d'années et de protections. Encore un lieutenant de cavalerie, parvenu à travers tant d'obstacles, restait-il dans cette arme, incapable de monter au rang de capitaine. Le gentilhomme lui-même ne parvenait qu'après de longs services à ce commandement de compagnie, dont le jeune homme de cour venait prendre possession le jour même où il avait atteint sa dix-huitième année. L'introduction des coups de plat de sabre, par le comte de Saint-Germain, humilia, irrita toute l'armée, et devint une occasion de haine implacable des soldats contre les officiers, colonels et généraux qui eurent la faiblesse ou la sottise de se dévouer avec ardeur à cette innovation. Il s'établit entre beaucoup de ces chefs une émulation de dureté, de tracasserie, de niaiserie brutale envers les corps et les individus soumis à leur commandement, qui, dénaturant toutes les idées du vrai mérite militaire, le plaça uniquement dans les écarts d'une activité sans objet, d'une sévérité sans jugement. Des colonels, munis de lettres en blanc pour casser les officiers, appelaient les chefs des autres corps, comme à un spectacle, pour entendre les propos injurieux, pour être témoins des punitions corporelles dont ils semblaient se faire un plaisir et un passe-temps (2). »

*de France et de Brabant*, n° 43, t. IV, p. 160 et 189.

(1) C'est ce que dit en propres termes le baron de Besenval, dans ses *Mémoires* (t. III, p. 396, édit. de 1805-1806 ; p. 358, Didot) écrits en 1790, un an après l'événement.

(2) *Ibid.*, t. III, p. 406, 412.

(3) *Ibid.*, p. 414.

(4) *Ibid.*, p. 415.

(5) *Ibid.*, p. 416.

(1) Voy., au t. VII du SUPPLÉMENT, col. 206, note 4.

(2) *Mémoires de La Fayette*, t. III, p. 277, 278.

Il va sans dire qu'un ministre de la guerre, eût-il eu la plus ferme intention d'être juste, dans la mesure où le permettait une règle qui était l'injustice même, il ne le pouvait pas. Il avait à compter avec les exigences des courtisans, surtout avec celles de la Reine, qui n'endurait guère que ses créatures n'obtinssent pas la préférence. Il en coûta cher au prince de Montbarrey d'avoir ignoré, dans une certaine circonstance, que l'un des concurrents à une place de colonel en second était spécialement protégé par elle. Il essuya les reproches les plus amers, qui lui furent adressés avec un emportement poussé jusqu'à l'injure. Ce fut une si grande violence pendant une demi-heure que ni lui ni la Reine ne s'aperçurent d'un orage très-fort qui éclatait sur leur tête. Lorsque, après cette scène de fureur, la Reine se retira dans ses cabinets intérieurs, *tel était l'excès de son agitation qu'en refermant sur elle la balustrade qui entourait son lit, elle y mit tant de force que la porte fut près de sauter sur ses gonds* (1). En 1779, ayant à réunir une armée sur les côtes et une en Flandre, il mit de côté toute la tête des officiers généraux et ceux qui, vu leur rang et leurs décorations, avaient la prétention de n'être pas laissés de côté, et il employa, dans ces deux armées, beaucoup de gens obscurs, dont le choix était inattendu (2). Cela fit scandale à la Cour et fut cause de sa chute, autant, si ce n'est plus, que son incapacité.

Jamais la moindre réforme sérieuse de l'armée ne serait venue de la Cour. On put voir, le 23 juin 1789, qu'il n'y avait rien à attendre d'elle, lorsque Louis XVI s'appropria cette absurde Déclaration, que l'on a nommée le *Testament du despotisme*, et qui représente les concessions extrêmes, que, dans son meilleur moment, et sous l'aiguillon d'un ministre populaire et honnête homme, crut pouvoir faire la vieille Royauté. « J'ai voulu, messieurs, dit Louis XVI aux députés de la Nation, j'ai voulu vous remettre sous les yeux les différents *bienfaits que j'accorde à mes peuples... Ceux qui, par des prétentions exagérées*, ou par des difficultés hors de propos, retarderaient encore l'effet de mes intentions paternelles, *se rendraient indignes d'être regardés comme Français.* » Entre autres bienfaits, accordés par ce bon Roi à ses peuples, celui qui intéressait particulièrement l'armée était considérable : « Sa Majesté, après avoir appelé les États-généraux à s'occuper, de concert avec Elle, des grands objets d'utilité publique, et de tout ce qui peut contribuer au bonheur de son peuple, *déclare de la manière la plus expresse qu'elle* VEUT CONSERVER EN SON ENTIER, ET SANS LA MOINDRE ATTEINTE, L'INSTITUTION DE L'ARMÉE, *ainsi que toute autorité, police et pouvoir sur le militaire, tels que les monarques français en ont constamment joui* (1). » Tel avait été le dernier mot de Louis XVI, mis en demeure de déclarer ses intentions : *Conservation en son entier et sans la moindre atteinte, de l'institution de l'armée; conservation de toute autorité, police et pouvoir sur le militaire.* C'est-à-dire que les grades resteront inaccessibles au roturier; c'est-à-dire que les officiers auront le droit de faire donner au soldat des coups de plat de sabre; c'est-à-dire que si un Joubert, un Jourdan, un Kléber, sont entrés au service, ils seront bientôt forcés de quitter la carrière militaire, qui ne leur laisse rien espérer et qui ne leur offre d'autre perspective que l'humiliation; c'est-à-dire qu'Augereau languira sous-officier d'infanterie, Hoche, sergent des gardes-françaises, Marceau, simple soldat; que, pour acheter quelques livres, Hoche, ne pouvant rien économiser sur sa faible paye, brodera des gilets d'officiers et les vendra dans un café; c'est-à-dire, qu'au budget de l'armée, les officiers compteront pour 46 millions et les soldats pour 44 (2)! Le Gouvernement avait même eu, dans les derniers temps, la maladresse de mécontenter les gardes-françaises, qui, vivant familièrement au milieu de la population parisienne, et sans cesse mêlés à elle, lui étaient très-affectionnés. En 1788 il leur donna pour colonel le duc du Châtelet (3), qui n'était que simple lieute-

(1) *Mémoires du prince de Montbarrey*, t. II, p. 193 et 216. — Amédée Renée, *Louis XVI et sa Cour*, p. 248 et suiv.

Il fut remplacé en 1781 par le maréchal de Ségur, qui fut poussé au ministère de la guerre par le triumvirat Besenval, d'Adhémar et Vaudreuil. Besenval a raconté dans le détail *Comment M. de Castries et M. de Ségur sont parvenus au ministère.* (*Mémoires*, t. II, p. 330-374 de l'édition de 1805-1806.)

Ce curieux chapitre, si naïvement vrai, si honteux pour l'ancien régime, a été, bien à tort, supprimé dans la nouvelle *Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, par M. Fs. Barrière, t. IV.

(2) *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 266 = p. 231, Didot.

(1) *Déclaration des intentions du Roi*, lue à la séance royale du 23 juin 1789; article XXXV. (Buchez et Ou, t. Ier, p. 338 et 339.)

(2) Michelet, t. Ier, p. 72; t. II, p. 85. Ce sont les chiffres donnés par Necker.

(3) Le duc Florent du Châtelet était fils de la marquise du Châtelet, l'*immortelle Émilie* de Voltaire. Il ne faut pas, comme on l'a fait souvent, le confondre avec le marquis Achille du Châtelet, qui, en 1793, balança Beurnonville pour le ministère de la guerre. (*Moniteur* du 5 février 1793, p. 170,3.)

Le duc du Châtelet, ex colonel des gardes-françaises, fut arrêté, en septembre 93, dans le département de la Somme; condamné à mort, comme émigré, il fut exécuté à l'âge de 66 ans, le 23 frimaire an II (13 décembre 1793). Le guidon aux armes de France,

nant général, tandis que l'usage voulait que leur colonel fût maréchal de France. Ce nouveau chef, qui succédait au maréchal de Biron, les avait tracassés de mille manières; il avait entièrement changé leur régime, et introduit beaucoup d'innovations qui leur avaient déplu (1) : par exemple, il avait supprimé le dépôt où l'on élevait gratis les enfants de troupe (2), et cette suppression avait été prise par eux, gens mariés pour la plupart, pour une vexation arbitraire. En sorte que les seuls changements que l'on fît à *l'institution de l'armée* furent faits contre eux.

La Révolution parut, et le soldat, vrai paria sous les rois, se sentit l'objet de sa maternelle sollicitude; il l'accueillit avec transport et comme une libératrice. Le régiment des gardes-françaises donna l'exemple : il se mit sous le commandement de ses sergents et seconda puissamment le peuple au siége de la Bastille. La compagnie de Lubersac, casernée rue Mouffetard et rue Neuve-Saint-Étienne, s'y porta en masse, sous la conduite de Wargnier, sergent-major des grenadiers. De même, la compagnie des grenadiers de Reffuveille, casernée à l'Estrapade, marcha sous les ordres de Labarthe, l'un de ses sergents. Claude Arné, qui le premier arbora le pavillon de la liberté sur les tours de la Bastille, et qui s'empara du marquis de Launey, gouverneur de la forteresse, était grenadier au troisième bataillon de cette compagnie (3). Élie, qui pendant toute la journée du 14 fut à l'avant-garde des assiégeants, où le danger était le plus grand, le généreux Élie était un officier au régiment de la Reine, infanterie (4). Dans la Bastille même, il y eut des sous-officiers qui se déclarèrent pour la population. Lorsque de Launey, voyant que la forteresse allait être enlevée, conçut l'horrible dessein de faire sauter tout le quartier, en mettant le feu aux poudres renfermées dans la tour qui avait le nom dérisoire de *Tour de la Liberté*, ce furent deux Invalides, deux bas-officiers, Ferrand et Béquard, qui le repoussèrent de la sainte-barbe et de la tour, et sauvèrent le quartier (1). C'était si peu, de la part des gardes-françaises, un mouvement de prétoriens indisciplinés, qu'ils furent très-empressés à maintenir l'ordre public au milieu de la Révolution du 14 juillet. Ils empêchèrent, autant qu'ils le purent, que cette belle victoire ne fût déshonorée par des excès; ils sauvèrent la foule de ses propres fureurs en lui arrachant les prisonniers; ils s'emparèrent des Suisses et des Invalides, qui n'attendaient plus que la mort, les établirent dans leurs rangs, ne demandant pour toute récompense que la vie de ces malheureux, les amenèrent dans leurs casernes, les y firent souper et coucher (2). La Fayette, qui les avait vus de près, sut les attacher irrévocablement à la cause de l'ordre (3) : il confirma l'expulsion des anciens officiers des gardes et donna leurs places aux sergents qui avaient servi la Révolution. Il admit dans la garde soldée de Paris les soldats des diverses armes qui étaient venus se joindre au mouvement de la capitale. De ce moment, les troupes de ligne offrirent, ainsi que la Nation, deux partis, l'un, composé du plus grand nombre des officiers et de quelques bas-officiers et soldats regardés comme des déserteurs de la cause populaire; l'autre, formant la presque totalité des militaires ayant à leur tête les officiers patriotes (4). Tandis que le patriotisme de l'armée se fortifiait et opposait une barrière insurmontable aux noirs desseins de la contre-révolution, la division entre les officiers aristocrates et leurs subordonnés s'accrut de plus en plus. La discipline, qu'il était

dont il s'était trouvé nanti, fut traîné dans la boue jusqu'au lieu de l'exécution. (*Moniteur* du 25 frimaire, p. 348,1 ; *Répertoire de la Révolution française*, t. Ier, p. 177.) Il essaya, mais en vain, de corrompre les gendarmes préposés à sa garde, en leur souscrivant un billet de cent mille livres sur Perregaux. (Voy. le Rapport de Cambon à la Convention, dans le *Moniteur* du 5 nivôse an II, p. 381,3.)

Le marquis Achille du Châtelet, ami et aide de camp de La Fayette (voy. les *Mémoires de Bouillé*, p. 144 et suiv. Didot), ardent et idolâtre amant de la liberté, fut enfermé à la Force, en octobre 1793, et il s'y donna la mort, le 20 mars 1794, en avalant du poison. (*Supplément aux Notices historiques sur la Révolution*, à la suite des *Mémoires de Mme Roland*, t. II, p. 296 et suiv. = p. 496 et suiv., édition Didot.)

Ce fut lui qui prit la responsabilité du journal LE RÉPUBLICAIN, qu'il publia, *en juillet* 1791, avec la coopération de Condorcet et de Thomas Payne (voy. les *Mémoires de Mme Roland*, t. Ier, p. 299 et 300 ; Deschiens, *Bibliographie des Journaux*, p. 505), et qui signa le *placard republicain* qui fut affiché, le 1er juillet 1791, à la porte même de l'Assemblée nationale. (Buchez et Roux, t. X, p. 449 et 450.)

(1) *Mémoires de Besenval*, t. III, p. 383, 384, 396, édit. de 1805-1806.

(2) Michelet, I, 72.

(3) Voy. les *Révolutions de France et de Brabant*, t. III, p. 269, 294, 377, 438, 525, etç.

(4) Voy., à la fin de la *Semaine mémorable*, p. 160 à 186, la *Liste des citoyens qui se sont le plus distingués à la Prise de la Bastille*. Les deux compagnies de Lubersac et de Reffuveille furent entraînées par Hullin, directeur de la buanderie de la Reine. Il en coûte d'avouer que cet homme, qui fut si héroïque, le 14 juillet, se laissa nommer, en 1804, président du conseil de guerre qui fut chargé par Napoléon de condamner à mort le duc d'Enghien.

(1) *Semaine memorable*, p. 161 ; *Journées mémorables de la Révolution*, t. Ier, p. 131 B.

(2) Les documents du temps donnent les noms de ces héros, intrépides pendant la bataille, cléments après la victoire. Ils citent particulièrement Marqué, sergent des grenadiers. (*Semaine mémorable*, p. 178 ; *Journées mémorables*, t. Ier, p. 135 B.)

(3) La Marck et Mirabeau, on le voit par leur *Correspondance* (t. II, p. 51), lui savaient très-mauvais gré de cela ; leurs instincts de grands seigneurs et d'aristocrates en étaient choqués : *dieue patron de ces ridicules héros*, écrit le premier ; *les vainqueurs de la Bastille sont les plus grands drôles de Paris*, écrit le second (25 juin 1790).

(4) *Mémoires de La Fayette*, t. III, p. 280.

si important de rétablir, fut ébranlée par la malveillante négligence de ces officiers, par leurs provocations envers les soldats et par l'anarchique intervention des Jacobins, dont les clubs prenaient beaucoup d'empire sur les troupes (1).

L'Assemblée constituante s'efforça de déterminer l'usage et le but de l'institution de l'armée, d'en concilier l'existence avec les droits naturels de l'individu, de marquer avec précision ce que le soldat doit à la discipline, ce que la loi militaire doit au citoyen engagé sous les drapeaux. C'était la première fois que les lois militaires étaient considérées dans leurs rapports avec une constitution libre, et que l'on essayait de ramener l'armée à l'esprit vrai de son institution, de manière qu'elle ne fût plus — ce qu'elle était partout ailleurs en Europe, ce qu'elle avait été jusque-là en France — une espèce de propriété royale que les peuples entretenaient à grands frais pour assurer leur propre servitude. Elle déclara le roi chef suprême de l'armée, mais en même temps elle déclara aussi que l'armée est essentiellement destinée à combattre les ennemis extérieurs de la patrie, et qu'il ne pourrait être ni admis ni introduit aucune troupe étrangère au service de l'État, sans un acte du corps législatif, sanctionné par le roi; que les sommes nécessaires à l'entretien de l'armée seraient fixées par chaque législature; que ni le pouvoir exécutif ni aucune des législatures ultérieures ne pourraient attenter au droit qu'a chaque citoyen d'être admis à tous les emplois et grades militaires; que les troupes prêteraient serment entre les mains des officiers municipaux, et qu'elles ne pourraient agir que sur leur réquisition; que la prestation du serment aurait lieu chaque année le 14 juillet; que la vénalité des emplois militaires serait supprimée, que le ministre de la guerre et les agents militaires du pouvoir exécutif seraient sujets à responsabilité; enfin que la paye de tout soldat français serait augmentée de *trente-deux* deniers (2).

Elle ne se borna pas à ces réformes essentielles; sa sollicitude s'étendit à tous les détails de l'organisation militaire; et, en tout ce qu'elle fit, elle se proposa constamment de concilier la dignité du citoyen et les devoirs du soldat. Les officiers étaient furieux que l'infranchissable barrière eût été enfin franchie. Il leur était difficile de faire accroire aux soldats que l'Assemblée leur fût hostile, lorsqu'elle venait de se montrer à la fois si jalouse de leurs droits, si soucieuse de leurs intérêts. Ils essayèrent pourtant de la calomnier, de la leur rendre suspecte. Ils s'emparèrent d'un mot sévère, juste pourtant à beaucoup d'égards, qu'avait prononcé Dubois de Crancé. Ayant à s'expliquer sur la triste composition de l'armée, ce ferme patriote montrait qu'elle résultait fatalement de l'éloignement que tout homme un peu fier éprouvait pour le service militaire, où il n'y avait que déboires et dégoûts, puisque tout y était remis à l'arbitraire de chefs irresponsables; il montrait que l'armée ne se recruterait guère que parmi les mauvais sujets, tant que durerait la vieille institution, déclarée irréformable par le Roi. Il en concluait qu'il était urgent de composer une milice nouvelle, puisée aux sources mêmes de la vie et de l'honneur publics, au moyen d'une *conscription nationale*, qui comprendrait tout le monde, depuis la seconde tête de l'empire jusqu'au dernier citoyen actif. Il lui échappa alors de dire : « Mais comment incorporer cette milice avec notre armée, si cette armée n'est pas citoyenne, si elle n'est pas purgée de tous les vices qui l'ont infectée jusqu'ici ? Est-il un patriote qui ne recule devant l'horreur de la corruption des mœurs? Est-il un père de famille qui ne frémisse d'abandonner son fils, non aux hasards de la guerre, mais au milieu d'une foule de *brigands inconnus*, mille fois plus dangereux (1)». Cette violente sortie fournit aux officiers un beau thème de déclamations : l'Assemblée insultait l'armée, ou, au moins, elle tolérait que, dans son sein, on l'insultât grièvement (2)! Ceux des soldats qui étaient restés hommes et qui avaient gardé sous les drapeaux des sentiments civiques, souffraient de paraître compris sous une appellation si injurieuse; leur honorable susceptibilité fut habilement exploitée par les états-majors, qui les mirent en avant, et non-seulement trouvèrent bon

(1) *Mémoires de La Fayette*, t. III, p. 281.
(2) Décret du 28 février 1790.

(1) Séance du 12 décembre 1789. (Buchez et Roux, t. III, p. 467; Buchez et Ott, t. II, p. 452.)

(2) A la séance du 2 janvier 1790, sur la motion d'Adrien Duport, le président de l'Assemblée fut chargé d'écrire à tous les régiments composant l'armée une lettre, qui dut être lue à la tête de tous les corps et dans les chambrées, afin de dissiper les impressions fâcheuses qu'avaient pu produire les paroles, mal comprises, de Dubois de Crancé. (*Révolutions de Paris*, n° 26, p. 50; Cf. n° XXIII, p. 43; Buchez et Roux, t. IV, p. 226.)

Les *Actes des Apôtres*, n° XXIX, p. 4-9, donnent une prétendue *Lettre des bas-officiers, caporaux, grenadiers, chasseurs et fusiliers du régiment de Touraine, en garnison à Perpignan, adressée à leurs officiers*, en manière de protestation. Aux n°s XVII et XX, la même feuille persifle de son mieux Dubois de Crancé; et il ressort de ce persiflage aristocratique que le discours incriminé renfermait, à part ce mot malheureux, d'excellentes choses. Voici un de leurs traits les plus spirituels :

« Pourquoi donc, Mons Dubois a-t-il osé naguères
*De brigands*, de *voleurs*, traiter nos bons soldats ?
C'est qu'il croyait, hélas !
Parler de ses confrères. »
(*Actes des Apôtres*, n° XX, p. 16.)

qu'ils exhalassent librement en paroles leur mécontentement, mais encore les poussèrent à le manifester à l'Assemblée nationale. Ceux auxquels pouvait convenir l'appellation de *mauvais sujets* étaient bien aises d'avoir une si belle occasion de vociférer; c'étaient eux qui se trouvaient le plus outragés. Les officiers, qui soufflaient le feu, simulaient hypocritement le rôle de modérateurs : à les en croire, c'était à regret qu'ils se plaignaient; ils auraient voulu se taire et comprimer au fond de leur cœur leur trop légitime douleur; mais ils parlaient parce que les soldats les y forçaient : « Nous eussions gardé le silence sur l'insulte faite à toute l'armée par M. Dubois de Crancé, écrivaient ceux de la garnison de Lille au président de l'Assemblée, si nos soldats, indignés d'apprendre qu'il les avait traités de *brigands*, ne nous eussent vivement requis d'exprimer leur mécontentement à l'Assemblée nationale (1). »

La Cour ne se sentait pas de joie; elle augurait de cet incident regrettable que l'armée allait lui revenir. Mais le malentendu ne pouvait durer longtemps : l'Assemblée parla, et toute équivoque disparut. Ses actes répondirent à ses paroles; ses décrets, empreints de la bienveillance dont elle était animée à l'égard de l'armée, levèrent tous les doutes et lui ramenèrent les cœurs (2). Il ne se pouvait que le soldat fermât longtemps les yeux, qu'il vît sans émotion l'enivrant spectacle de la fraternité de la France, qu'au moment où la Patrie était retrouvée, seul, il s'obstinât à rester hors de la patrie, que la caserne, le camp fussent comme une île, séparée du reste du monde. Il ne se pouvait qu'il n'en vînt à délibérer, à distinguer, à choisir dans l'obéissance. Comment en aurait-il été autrement? S'il obéissait aveuglément à l'autorité, il désobéissait à l'autorité suprême d'où procèdent toutes les autres; docile à ses officiers, il se trouvait infailliblement rebelle au chef de ses chefs, à la Loi. Et il ne lui était pas loisible de s'abstenir, de ne pas agir : la Contre-révolution ne l'entendait pas ainsi; elle lui commandait de tirer sur la Révolution, sur la France, sur le peuple, sur son père, sur son frère, qui lui tendaient les bras. Aussi, la réflexion le ramena-t-elle au jugement qu'il avait d'abord porté d'instinct; les officiers lui apparurent ce qu'ils étaient : l'ennemi, un peuple à part, qui était, et de plus en plus, d'autre race, d'autre nature (1). Les protestations de dévouement à la cause de la Révolution se multiplièrent. Les régiments ouvrirent les yeux; honteux d'avoir pu être assez aveugles pour donner dans le piége grossier qu'on leur avait tendu, ils se hâtaient à l'envi d'abjurer leur erreur. La garde nationale de Strasbourg ayant fait une adresse fraternelle aux troupes de la garnison, le régiment Royal-Infanterie lui répondit : « Douteriez-vous encore de la fidélité des soldats français?... Qu'on nous les livre, ces hommes indignes d'être citoyens, et nous tournerons contre eux les armes dont ils nous veulent faire égorger nos frères... Grâces à la sagesse de l'Assemblée nationale, le bonheur va se répandre désormais sur les bons citoyens et les militaires...; le soldat, le frère et l'ami du citoyen, ne sera plus regardé comme un esclave... Nos bras sont à vous; l'intérêt ne corrompra point des cœurs tels que les nôtres : l'amour de la patrie les enflammera toujours » (2). A l'autre bout de la France, à Brest, près de deux mille soldats des régiments de Normandie, Beauce et des cinq divisions du corps royal de la marine, tous frères et amis, en garnison dans cette ville, et autant de citoyens signaient, d'un même cœur, le serment de resserrer les liens fraternels de l'armée et de la Nation; ils abjuraient toute querelle, toute prétention de corps; ils engageaient leur parole d'honneur de se réunir au premier signal pour voler au secours de la mère commune, la patrie; de combattre avec les gardes-nationaux et pour eux, de prendre tous leurs concitoyens sous leur sauvegarde particulière; d'obéir sans hésiter à l'Assemblée nationale, de la protéger s'il en était besoin, et de forcer, si le cas le requérait, l'exécution de ses décrets (3).

Quel effet, d'ailleurs, pouvaient produire sur la partie saine de l'armée les criailleries intéressées des officiers de cour, ses tyrans, dont elle se savait méprisée, dont elle avait éprouvé, en toute occasion, la dureté, la cupidité ou l'incapacité, de ces officiers qui devaient leur grade, non point à des services dont la patrie pût être fière, mais au hasard de la naissance ou à la protection de quelque grande dame qui payait la dette honteuse d'une amie, ou la sienne propre, au détriment de l'ar-

(1) Lettre du 25 décembre 1789. Il n'en fut point donné lecture à l'Assemblée, et les journaux n'en firent point mention; elle ne fut recueillie que par les *Actes des Apôtres* (n° XXIV.)

(2) « Les troupes françaises n'ont démenti nulle part le patriotisme qu'elles ont montré dans la Révolution. Osons le dire : quand il serait possible que le soldat français oubliât qu'il était dans le plus horrible esclavage, dans le dernier degré d'avilissement, qu'il ne rentrait dans sa famille que pour y trouver la misère et la servitude, oublierait-il que par la Constitution il est monté au rang des hommes, puisqu'elle lui donne une paye assez forte pour subsister, et un moyen de parvenir, par ses services, à des grades qu'il n'osait pas même envisager? » (Élisée Loustalot, dans les *Révolutions de Paris*, n° 42, t. IV, p. 208.)

(1) Michelet, t. II, p. 84 et 85.

(2) Janvier 1790. (*Révolutions de France et de Brabant*, n° 11, t. Ier, p. 502, 503.)

(3) *Révolutions de Paris*, n° 29, p. 46. Cf. n° 30, p. 47 et 48, la pièce signée LA FIDÉLITÉ, et datée de Valenciennes, 30 janvier 1790.

mée? Quel cas pouvait-elle faire des forfanteries d'une poignée de soudards et de racoleurs, gens tarés pour la plupart, qui ne combattaient guère que de la langue, héros de salle d'armes, qui, dépités comme les coiffeurs et les perruquiers, dont l'astre avait pâli, trouvaient que tout allait mal parce que leurs beaux jours étaient finis? Que pouvaient sur le soldat non encore abruti d'obéissance passive les caresses ou les manœuvres artificieuses d'une petite coterie aux abois et de ses infimes agents, lorsqu'il avait sous les yeux le grand spectacle de toute la population, moins quelques insolents, debout et en armes? Tandis qu'il était sollicité de se trahir lui-même en se tournant contre l'Assemblée, la jeunesse de Bretagne, de la province qui était réputée la plus royaliste, fraternisait avec celle d'Anjou. Cent cinquante mille jeunes gens s'assemblaient par représentants au centre de la Bretagne, à Pontivy, et se liaient par un pacte fédératif; ils arrêtaient de former une coalition indissoluble, une force toujours active, dont l'aspect imposant devait frapper de terreur les téméraires ennemis de la régénération; ils vouaient à la Constitution un respect et une soumission sans bornes; ils s'engageaient à soutenir au péril de leur vie les décrets de l'Assemblée; ils prononçaient un serment dont la formule ne prêtait à aucune équivoque : « Au premier signal de guerre, le cri de ralliement de nos phalanges armées sera : *Vivre libres ou mourir!* » (1)

S'il arrivait que d'indignes chefs, comme le marquis de Livarot à Lille (2), missent aux prises des régiments prévenus d'aristocratie avec des régiments fidèles à la Nation, la population intervenait, soutenait ses amis ou faisait tomber les armes des mains des combattants, qui, alors, ouvraient les yeux, s'embrassaient et s'unissaient pour châtier les perfides instigateurs de ces luttes fratricides. L'exemple de ces généreuses réconciliations au moment d'en venir aux mains avait été donné à Versailles, le 6 octobre 89, par les gardes-françaises. La foule, qui avait envahi le château, frappait à la porte de l'Œil-de-Bœuf; les gardes-du-corps s'y barricadaient, attendant la mort. Une voix émue leur crie : « Ouvrez! » Mais ils n'ouvraient pas. La voix reprit : « Ouvrez-donc, messieurs les gardes-du-corps; nous n'avons pas oublié que les vôtres nous sauvèrent à Fontenoy, nous autres gardes-françaises. » Cette voix amie était celle de Hoche, sergent-major; il parlait au nom de ses camarades les gardes-françaises, devenus gardes-nationales (1). La Fayette, qui fut si héroïque et si chevaleresque dans cette matinée du 6 octobre, quoi que ses détracteurs aient publié, La Fayette se surpassa lui-même dans la scène du balcon : aux yeux de la foule qui mugissait dans la *Cour de marbre*, il donna sa cocarde à un garde-du-corps et l'embrassa; ce gage de réconciliation fut bien accueilli d'elle, cette hardiesse lui plut, elle cria : *Vivent les gardes-du-corps!* Et, de ce moment, la paix fut faite; les gardes-nationales et les gardes-du-corps firent la route de Versailles à Paris se tenant sous le bras (2). L'officier qui commandait les grenadiers de la garde-nationale parisienne tendit la main à Robert de Chevannes qui était à la tête des gardes-du-corps et qui avait ouvert la porte de l'Œil-de-Bœuf où ceux-ci s'étaient retranchés, et lui dit : *Soyons frères!* Puis il prit le chapeau de cet homme voué à la mort, se le mit sur la tête et lui donna son propre bonnet, en l'engageant, lui et ses camarades, à se placer au centre de la petite troupe libératrice pour y être à l'abri de la fureur homicide de la foule. La chose se fit ainsi, et les gardes-du-corps restèrent dans les rangs des gardes-nationales, comme en un lieu de refuge, jusqu'au moment du départ du Roi pour Paris (3).

Ces beaux traits de bienveillance mutuelle et de fraternité déconcertaient les officiers de cour qui tenaient à outrance pour leurs priviléges, et qui voulaient à tout prix intéresser le soldat dans leur propre querelle, le mettre contre l'Assemblée nationale et contre le peuple, d'où il sortait. Il leur était difficile de lui faire accroire que la Révolution lui fût ennemie, elle qui ne s'occupait de lui que pour relever sa dignité et améliorer son sort, de lui faire accroire que ses vrais amis fussent dans les états-majors d'où il ne lui venait que mépris insultant et cruelles rigueurs. Les grands mots de discipline, d'obéissance, d'honneur militaire, passant par la bouche de ses tyrans, complices avoués ou secrets de l'Émigration, lui arrivaient

(1) *Rév. de Fr. et de Brab.*, n° 11, t. Ier, p. 500-502. Cette assemblée de Pontivy est du 15 janvier 1790. Cf. n° 19, t. II, p. 256 et suiv. Les villes de Rennes, Brest, Nantes et Saint-Malo, qui enserrent la Bretagne, donnèrent le plus bel exemple d'entente et de concert politiques; leurs municipalités, vigilantes et fermes, déjouèrent les machinations des fauteurs de désordre et de trahison, qui parcouraient la province pour le compte de la Cour.

(2) Le 8 avril 1790. *Ibid.*, n° 21, t. II, p. 368; Loustalot, n° 40, p. 110 et 111.

(1) Michelet, t. Ier, p. 309; *Mémoires de la Fayette*, II, 348. Les gardes-du-corps eux-mêmes déclarèrent plus tard devant la Commission du Châtelet que, s'ils n'avaient pas été tous massacrés, ils le devaient aux gardes-parisiennes et surtout aux grenadiers. (*Procédure criminelle instruite au Châtelet de Paris*, t. Ier, p. 197, 251; t. II, p. 146 etc.)

(2) *Mémoires de La Fayette*, t. II, p. 341 et 342; Michelet, I, 311 et 312; Chateaubriand (témoin oculaire); *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. II, p. 71.

(3) Déposition de Charles-Robert de Chevannes, maréchal-des-logis des gardes-du-corps du Roi, le 27 mai 1790. (*Procédure criminelle*, etc., CCLXXVIIIe témoin; t. II, p. 145 et 146.)

singulièrement affaiblis et destitués d'autorité. Sur presque tous les points du territoire il leur faisait essuyer les plus amères mortifications; quelquefois même il les abandonnait froidement et sans pitié à leur funeste sort. A Marseille (1), le commandant du fort Saint-Jean, le chevalier de Beausset, menacé d'être envahi, ordonne de hausser le pont-levis et de faire feu sur le peuple; les soldats témoignent leur horreur d'un pareil ordre, refusent d'obéir et baissent le pont-levis. Le fort Saint-Nicolas, dont les canons étaient braqués sur la ville, est sommé de se rendre. Les officiers veulent résister, mais les soldats du régiment de Vexin se déclarent hautement pour les citoyens, le fort est rendu à la première sommation et rasé aussitôt par ordre de la Municipalité (avril-mai 1790). Le peuple ne toucha point aux fortifications du port, utiles à la défense de la ville; mais on eut beaucoup de peine à l'empêcher de démolir la citadelle et le fort Saint-Jean, qui avaient été construits sous Louis XIV, non contre l'ennemi du dehors, mais contre la ville elle-même (2). Grande était pour les Marseillais la tentation de faire, eux aussi, leur 14 juillet et de démolir leurs maudites bastilles. — A Montpellier, la citadelle, armée de canons, pouvait foudroyer la ville. Quarante jeunes gens s'y présentent, le 1er mai, et somment le régiment de Bresse, qui y était établi, de leur en laisser la garde. A cette sommation les soldats répondent par le joyeux cri de *Vive la Nation!* et les portes s'ouvrent (3). — A Valence, dans les journées du 9 et du 10 mai, le commandant de l'artillerie en garnison dans la ville, le vicomte de Voisins, craignant une surprise, renforce la garde de la citadelle, fait distribuer des cartouches à la garnison et charger deux pièces de canon qui commandent la porte du fort. Un soldat déclare qu'il ne fera pas feu sur les bourgeois et, sur cela, il est mis en prison, par ordre du commandant. Ses camarades en donnent avis au peuple. Le commandant est assiégé chez lui, arrêté, conduit en prison; plusieurs officiers sont arrêtés aussi, et la garnison se met sous les ordres de la Municipalité (4). — A Nantes, la Municipalité refuse de reconnaître le comte d'Hervilly, colonel du régiment de Rohan, que le ministre de la guerre, Guignard de Saint Priest, avait envoyé pour prendre le commandement d'un camp-volant, destiné, disait-il, à maintenir dans l'ordre les paysans bretons; toutes les villes de la province adhèrent à cette résistance de Nantes, et déclarent qu'elles ne souffriront d'autres troupes sur leur territoire que leurs cent cinquante mille fédérés (1). — A Bastia, le comte de Rully, colonel du régiment du Maine, homme arrogant et dur, essaye d'entraîner ce régiment à prendre sa défense contre la garde nationale et la municipalité : mais les soldats restent tranquilles dans leurs quartiers et refusent de tirer sur les citoyens, tant qu'on ne leur produira pas un ordre écrit des officiers municipaux. Il est tué (19 avril 1790) sans qu'aucun des soldats de son régiment s'en émeuve (2).

Cette partialité déclarée du soldat pour le peuple, cette insensibilité sur le sort de ses chefs se manifestaient en toute occasion et dans presque tous les régiments nationaux. De leur côté, les états-majors affectaient, par faux point d'honneur, de justifier les soupçons auxquels ils étaient en butte. Depuis le 14 juillet, ne pouvant plus, comme dans le bon temps, faire assommer le soldat de coups de plat de sabre, ils prodiguaient les *cartouches jaunes*, et infligeaient, par pure rancune, à d'excellents soldats des congés infamants. Chaque régiment se voyait enlever ceux qui s'étaient signalés comme *patriotes* (3); des milliers de *cartouches jaunes* étaient délivrées contre eux par le ministre de la guerre,

(1) Voir la séance de l'Assemblée nationale du 12 mai 1790, et le n° 44 des *Révolutions de Paris*, t. IV, p. 301 et suiv.

(2) Élisée Loustalot, dans Prudhomme, n° 44, t. IV, p. 304 et 307; Camille Desmoulins, n° 25, p. 560 et suiv., n° 26, p. 569 et suiv.; n° 27, p. 664; n° 29, p. 210 et suiv.

(3) *Révol. de Fr. et de Brab.*, n° 29, p. 212 et suiv.

(4) *Révolutions de Paris*, n° 45, t. IV, p. 378 et suiv.; *Rév. de Fr. et de Brab.*, n° 26, t. II, p. 391 et suiv.; Buchez et Roux, t. VI, p. 179 et 180.

Le chevalier de Beausset et le vicomte de Voisins furent même assassinés; celui-ci fut tué d'un coup de fusil; le premier fut massacré sur la place Saint-Jean, et sa tête fut promenée au bout d'une pique. Camille a écrit à l'occasion de ces meurtres de bien coupables choses. (T. II, p. 575. Cf. t. III, p. 579.)

(1) Mars 1790; *Révolutions de France et de Brabant*, n° 19, t. II, p. 255 et suiv.; Buchez et Roux, V, 397.

(2) *Moniteur* du 21 mai 1790, p. 569, col. 1 et 2; Buchez et Roux, VI, 183, 184. Les *Révolutions de Paris*, n° 45, t. IV, p. 384, le nomment *M. de Reuilly*; mais c'est bien du comte de *Rully* qu'il s'agit ici. On peut voir dans le *Moniteur* du 8 juin 1790, p. 648, col. 3, la lettre de son frère, le chevalier de Rully, député-suppléant à l'Assemblée nationale; et dans les *Révolutions de Paris* elles-mêmes, n° 46, t. IV, p. 437-439, la lettre du cousc Constantini, sur laquelle ont été composés la plupart des récits.

(3) Dans le *Pacte fédératif* qui fut signé par tous les bas-officiers, caporaux, grenadiers et fusiliers des régiments de Normandie et de Beauce, en garnison à Brest, il y avait un article spécial en faveur de ceux que des manifestations civiques auraient désignés à la colère des chefs. « Nous jurons d'empêcher, même au prix de notre sang, qu'aucun de nous ne devienne la victime de la manifestation de ses sentiments patriotiques. Mais nous regardons comme infâme et indigne d'être soldat-citoyen, quiconque d'entre nous serait assez lâche pour craindre de donner ouvertement des preuves de son patriotisme. » (Buchez et Roux, VI, 193 et 194.) Ce *Pacte fédératif*, transmis par les signataires à la Municipalité de Paris, pour qu'elle le communiquât au régiment des gardes-suisses, fut bien reçu par ceux-ci, que la suscription qualifiait de *premier régiment helvétique de la Nation*.

comme jadis les lettres de cachet ; ils étaient congédiés et déclarés incapables de servir (1). Un régiment, celui de Royal-Champagne, était tout patriote et ne faisait qu'un avec la garde nationale; vite, le ministre de la guerre, ne pouvant ni le décimer, ni le licencier, ordonnait qu'il partît d'Hesdin, où sa présence était un gage de concorde, et le faisait disperser par petits détachements dans la Normandie (2).

C'était sans doute un spectacle alarmant que celui de régiments délibérant sur leurs intérêts, méconnaissant l'autorité de leurs chefs, se constituant juges des ordres qu'ils pouvaient recevoir, et il n'était point de bon citoyen qui ne vît le danger et ne voulût le conjurer ; mais le mal tenait moins à l'insubordination des soldats qu'à la morgue des officiers, à leur insolence, à leur injustice invétérée, à leur provoquante ostentation de haine contre l'Assemblée nationale et ses décrets, à leur connivence publique ou clandestine avec l'Émigration. Il était évidemment impossible de ramener jamais le soldat à la condition inférieure et humiliante où il était avant 89 ; or, les officiers, entêtés de leurs priviléges de caste, ne voulaient à aucun prix en démordre. Après toutes ces escarmouches, une bataille était donc imminente et inévitable ; car on était arrivé au point où la querelle, longtemps ajournée, ne pouvait plus être vidée que par les armes. Les états-majors avaient de beaucoup l'avantage : ils savaient bien ce qu'ils voulaient. Se concerter, adopter un plan de conduite et le pratiquer avec suite leur était plus aisé qu'aux soldats ; ils avaient des chefs, d'eux bien connus, auxquels ils pouvaient se rallier au moment de l'action ; s'ils étaient haïs et méprisés du soldat, ils conservaient encore l'influence du nom, du rang et de l'habit sur le gros du public, qui, alors comme aujourd'hui et en tout temps, avait soif de tranquillité. Il leur était même facile d'exploiter les honorables scrupules de toute une classe de patriotes éclairés, très-dévoués à la Révolution, très-pénétrés de son esprit et qui, à cause de cela même, voyaient avec une défiance inquiète la force publique faire irruption dans la politique, et craignaient que la France, incapable de mesure et de tempérament, ne roulât au gouffre du despotisme, pour éviter celui de l'anarchie. La Cour et ses légions d'agents corrupteurs travaillaient dans leur sens ; ici, c'était une Municipalité, composée de Constitutionnels timorés, d'autant plus faciles à surprendre et à égarer ; là, c'en était une autre, composée de bourgeois philistins, anciens clients de la Noblesse et du Clergé, qui étaient tout prêts, bien entendu, à se prosterner devant le plus fort, mais qui inclinaient, sans oser encore le dire, du côté de leurs ci-devant patrons.

Au contraire, les soldats, émancipés d'hier, sans aucune expérience de la vie publique, paraissant mutins lorsqu'ils n'avaient que la turbulence et la grossièreté inhérentes à la vie de caserne, étaient sans guide assuré qui sût leur épargner les fautes de conduite, les démarches hasardées, les paroles compromettantes, et les sauver de leurs propres emportements ; placés entre des conseillers téméraires et des instigateurs perfides, ils devaient souvent donner prise sur eux. C'eût été vraiment merveille que, poursuivant le redressement de longues injustices, ils eussent su se contenir, s'arrêter à propos, sans jamais dépasser le but. La faction des états-majors jouait donc à coup sûr ; et, pourvu qu'elle sût attendre, il devait infailliblement s'offrir à elle quelque occasion fortunée de prendre sa revanche au nom de l'ordre menacé, de satisfaire sa haine, tout en paraissant se dévouer pour le rétablissement de la discipline méconnue, d'obtenir les félicitations des pouvoirs constitués, et jusqu'à la reconnaissance des populations effarouchées, qui la remercieraient béatement de sa longanimité et de sa modération.

III. Le marquis de Bouillé, le plus capable et le plus énergique des défenseurs de la monarchie, fut l'exécuteur que choisirent d'un commun accord tous ceux qui, pour des motifs d'ailleurs très-divers, souhaitaient qu'un acte éclatant de répression étouffât dans l'armée l'esprit d'indépendance. Il était bien l'homme du rôle qu'ils lui destinaient, et il ne fut point au-dessous de leur attente. Il avait été frappé, dès le début de la Révolution, en 1787 et 1788, de l'extrême répugnance des troupes à comprimer les troubles qu'avait excités l'ineptie du Gouvernement. En Bretagne, en Dauphiné et dans d'autres provinces, elles avaient formellement refusé d'agir contre les populations (1). Il avait été frappé de l'unanimité du vœu public pour la convocation des États-généraux, de l'universalité de la haine pour l'autorité et du mépris pour ceux qui en étaient revêtus (2). Témoin attentif et clairvoyant, il avait observé les vues intéressées de la Cour et de la Magistrature, qui demandaient et appelaient les États-généraux, le Roi et ses ministres prétendant s'en servir pour rendre l'autorité royale plus absolue et plus indépendante ; les

(1) Camille Desmoulins, n° 28, p. 672 ; n° 29, p. 229.
(2) *Id.*, n° 28, p. 672. Cf. Loustalot, n° 59, t. V, p. 336-339.

(1) *Mémoires du marquis de Bouillé*, ch. VII, p. 116. (Édition Firmin Didot, 1859.)
(2) *Ibid.*, p. 124.

Parlements espérant s'en faire un instrument utile à leur ambition. Il avait connu le machiavélisme de la Cour, qui, trouvant bon que la Noblesse et le Parlement de Bretagne fussent exposés aux coups de la bourgeoisie irritée, savourait leur humiliation et se gardait bien d'interposer l'autorité royale et la force militaire; il avait fait à ce sujet quelques représentations franches et sensées, et il avait reçu du comte de Montmorin, ministre des affaires étrangères, qui avait la confiance de Louis XVI, cette étrange réponse: « Le Roi est trop mécontent de la Noblesse et du Parlement de Bretagne pour les protéger contre la bourgeoisie; qu'ils s'arrangent entre eux; mais le gouvernement ne s'en mêlera pas » (1). Il avait dès lors prévu et prédit l'effondrement de la vieille masure. Le Roi et la Reine, qui avaient leurs vues secrètes, lui ayant su très-mauvais gré de son trop naïf attachement aux anciens principes de la monarchie, qu'il avait marqué fortement à l'assemblée des Notables (2), il fut pris d'un profond dégoût, et il accueillit les offres qui lui furent faites par le baron de Staël, le mari de *Delphine*, de servir sous le roi de Suède dans sa guerre contre les Russes. Il n'attendait plus pour partir que l'agrément du roi de France, lorsqu'il reçut l'ordre de se rendre (le 1er mars 1789) dans son commandement, pour maintenir la tranquillité dans les assemblées d'élection des députés aux États-généraux.

Sa résidence était à Metz, et son commandement embrassait la province des Évêchés. Pendant un an, il réussit à imposer à la population et à maintenir dans une exacte discipline et dans la fidélité au Roi les vingt-cinq à trente mille hommes de troupes qu'il avait alors sous ses ordres: les propriétés furent protégées dans les villes et dans les campagnes; aucun château ne fut brûlé, aucun seigneur, aucun propriétaire ne souffrit de violences. Assuré de la confiance de son armée, il bravait le peuple, dont il était haï, et cherchait à s'affermir plus solidement *en entretenant parmi ses troupes la jalousie contre les bourgeois et le mépris pour la populace* (3). Isolé, ne recevant du ministère aucune direction, étranger à tous les partis, leur inspirant de la crainte ou de la méfiance, regardé à juste titre comme ennemi de la Constitution, à laquelle il n'avait pas voulu faire le serment prescrit, il se réservait, prêt à se réunir, dit-il, à ceux qui auraient la volonté, la force, le courage et le talent de rétablir une monarchie sur des bases convenables aux circonstances, ou résolu à quitter la France et à aller chercher une autre patrie. La débâcle irréparable des conspirateurs royalistes, des Favras, des Augeard, des Maillebois, des Bonne-Savardin, des Riolles-Trouard (1), les ridicules vanteries de l'Émigration, reportèrent naturellement sur lui l'attention de la Cour désabusée. Elle lui revint peu à peu, et comprit enfin qu'elle avait en lui une force réelle. Le Roi lui fit exprimer — à mots couverts, comme d'habitude — la satisfaction qu'il avait de sa conduite, la confiance qu'il plaçait dans ses talents et son dévouement, le désir qu'il se ménageât pour l'avenir. Bouillé, qui n'était pas né pour l'imposture, avait jusque-là refusé de prêter serment à la Constitution, qu'il n'aimait pas, y trouvant trop faible la part du Pouvoir exécutif et trop forte la dose de liberté (2); ce refus persévérant excitait contre lui beaucoup de fermentation parmi le peuple, et entretenait la défiance. Le Roi le fit presser par le ministre de la guerre de prêter le serment, comme il l'avait prêté lui-même, comme on l'avait prêté autour de lui. Par déférence pour son maître, Bouillé surmonta sa répugnance, jura. Mais ce serment, que lui arrachait la nécessité et qu'il ne prêtait que de bouche, ne trompa personne. Seulement, il s'en trouva diminué; sa force, qu'il tirait principalement d'une certaine franchise audacieuse dans la résistance, n'était plus entière; il n'était plus dès lors cet homme menaçant qui inspirait la crainte sans encourir le mépris. A ce moment encore, la Nation croyait à la sainteté du serment, et l'effronterie dans le parjure ne lui imposait pas. Bouillé convient lui-même que l'on douta de sa sincérité; et que si, après qu'il eut prêté serment entre les mains des officiers municipaux de Metz, il eut un instant de popularité, il fut bientôt contraint de jurer une seconde fois, tant l'inquiétude était grande (3). Sa parenté et sa liaison avec La Fayette le servirent à Metz auprès des Constitutionnels de cette ville: tant qu'ils le crurent de bonne foi, ils ne lui marchandèrent pas leur appui, et, grâce à eux, il put se maintenir contre les Jacobins pendant quelque temps. La démarche que le Roi fit à l'Assemblée le 4 février, démarche qui n'était qu'une *comédie* (4), jeta Bouillé

(1) *Ibid.*, ch. VIII, p. 135.
« Je sortis de chez lui confondu, et je dus dès lors prévoir les malheurs dont la France était menacée, d'après les principes absurdes, et, j'ose dire, atroces, qui dirigeaient la conduite du Gouvernement dans des circonstances aussi critiques. » (P. 136.)
(2) *Ibid.*, p. 137. Cf. p. 115, 116, 129, 138.
(3) *Ibid*, ch. IX, p. 143.

(1) *Correspondance de Mirabeau et de La Marck*, t. II, p. 89 et suiv.
(2) Lettre de La Fayette, du 15 novembre 1789 (*Mémoires de Bouillé*, p. 151, 152; *Mém. de La Fayette*, II, 423, 424.)
(3) *Mémoires de Bouillé*, ch. IX, p. 154.
(4) C'est ainsi que Mirabeau la caractérisa tout d'abord (*Correspondance*, t. Ier, p. 484); et telle, en effet, elle apparut bientôt aux yeux de tous. Voy., au t. VIII du SUPPLÉMENT, col. 13.

dans le plus grand embarras. Il se trouvait engagé, par la déloyauté de la Cour, bien plus qu'il ne voulait. Il n'était resté en France que pour conserver au Roi un noyau d'armée qui pût l'aider un jour à parler, à agir en souverain, et le Roi se livrait sans réserve, faisait un acte d'improbité, *dont il ne pouvait revenir sans dégrader son caractère* (1). Sa position était rendue par là d'autant plus difficile qu'il s'était compromis davantage dans le sens de la contre-révolution. Il était le seul des commandants de province qui fût resté à son poste; la plupart étaient sortis du royaume ; les principaux chefs de l'armée, ayant déserté, avaient été remplacés par des officiers-généraux négligés jusqu'alors, ou par ceux qui avaient adopté les principes nouveaux. Lui, il avait tenu bon, autant par haine de la Révolution (2) que par dévouement à la monarchie; mais sa position était précaire et ses moyens d'action bornés: il empêchait, il comprimait, mais il ne constituait rien. Si le peuple des villes et des campagnes de son commandement venait lui demander des armes, il le renvoyait avec un refus hautain; si ses troupes voulaient fraterniser avec les gardes nationales, il s'y opposait; il travaillait sourdement à nourrir et à envenimer la rivalité entre les unes et les autres; ce n'étaient que petites ruses, expédients éphémères, artifices sans puissance, qui ne changeaient rien à l'état des choses. Au mois de mars 1790, il y eut un mouvement presque général d'indiscipline dans la garnison de Metz, qui était composée de douze bataillons et de dix escadrons. Quoiqu'il l'eût fait rentrer dans l'ordre, ce mouvement lui avait été un avertissement qu'elle était tout près de lui échapper. Il revint alors à son premier dessein de quitter la France. Brouillé avec les Constitutionnels de Metz, négligé par la Cour, laissé par elle sans direction, ignorant ses desseins et ne sachant même pas s'il y avait quelque réalité dans le projet qu'on lui prêtait de se retirer à Metz, recevant du Roi une lettre ostensible qui l'invitait à venir passer quelques jours à Paris, et recevant du ministre de la guerre une lettre secrète qui l'informait qu'il ne déplairait pas s'il persistait à rester à Metz (3), il était profondément dégoûté et sollicitait la permission de sortir du royaume. Le Roi la lui refusa, et lui imposa, au contraire, la dure loi de demeurer, de faire bon visage, de se conformer à la Constitution, de s'engager plus avant dans le système qu'il avait lui-même embrassé, et qui consistait à feindre, à dissimuler, à paraître content, à pratiquer judaïquement la Constitution, à en tirer tout ce qui pouvait servir pour la discréditer. Bouillé se résigna encore et céda, non sans bien dire au Roi qu'il lui faisait *le plus grand sacrifice qu'un homme pût faire, celui de ses opinions* (1). Il se rapprocha de La Fayette et des Constitutionnels; il leva les obstacles qu'il avait mis jusqu'alors à la fédération des gardes nationales de Metz et de la province avec les troupes en garnison en cette ville. Conformément au vœu du Roi, il assista à cette fédération, il y renouvela son serment, et il fit son possible pour se populariser, pour gagner la confiance du peuple et des gardes nationales. Sa démarche produisit un tel effet sur ces braves gens, encore très-crédules, que les gardes nationales lui offrirent unanimement de l'élire leur général, et le pressèrent vivement d'accepter cette place (2). Un reste de pudeur l'empêcha de se rendre à leur désir, et il faut l'en louer, quoiqu'il en ait été blâmé par le Roi et le ministre de la guerre, quoiqu'il ait exprimé dans ses *Mémoires* le regret de n'avoir pas mis le couronnement à l'œuvre de tromperie (3).

Ayant ainsi, *de l'expresse volonté du Roi*, prêté le serment d'obéir à une Constitution qu'il qualifiait lui-même *d'être chimérique* (4), il se trouvait dans une position très-fausse : il n'était nullement en mesure de supplanter La Fayette, et, quoi que l'on espérât de son habileté et de sa vigueur, il ne pouvait évidemment devenir le général de la Constitution. Mirabeau, aveuglé par la violente haine qu'il portait à La Fayette, se trompait ici, tout comme les autres. Un simple retour, fait de bonne foi sur lui-même, aurait pu lui apprendre que les positions nettes sont les seules qui soient vraiment fortes, et que, en révolution, un homme politique perd tout empire dès qu'il a été entamé par le soupçon. A quoi tenait-il, en effet, que Mirabeau, avec tout son génie, ne pût pas maîtriser les événements? A ce que l'on se défiait de lui. La Cour, eût-elle été persuadée qu'il la conseillait pour le mieux, n'aurait pas voulu le prendre pour guide; les patriotes, sans méconnaître sa supériorité, étaient inquiets de ses liaisons avec la Cour, ils hésitaient à le suivre ; les Constitutionnels redoutaient son ambition et ne se laissaient pas subjuguer. A quoi tenait-il que La Fayette, qui lui était bien supérieur en vertu civique, vît baisser peu à peu son crédit et lui échapper insensiblement le gouverne-

(1) C'est le jugement qu'en porte Bouillé lui-même. (*Mémoires*, ch. X, p. 160.)

(2) « *Mon horreur pour cette révolution déconcerta les mesures que me dictait la prudence; j'en fis trop peu pour mes principes, mais trop pour la chose.* » (*Ibid.*, ch. XI, p. 171.)

(3) *Ibid.*, ch. XI, p. 168.

(1) *Mémoires de Bouillé*, ch. XI, p. 167.

(2) *Ibid.*, p. 168.

(3) *Ibid.*, p. 168-171. La fédération de Metz est du 4 mai.

(4) *Ibid.*, ch. XII, p. 172.

ment de la Révolution, qui, un instant, lui avait été dévolu ? A son manque de génie ? Sans doute ses forces étaient inégales à la grandeur du fardeau (qui, d'ailleurs, aurait écrasé tout autre que lui) ; mais ce qui surtout l'affaiblissait, c'est qu'il semblait poursuivre la conciliation chimérique de choses inconciliables. Au fond, il était républicain, et ne pouvait être que républicain ; à ses yeux, comme à ceux de La Rochefoucauld et des meilleurs de leurs amis, la monarchie n'était plus qu'une forme d'où s'était retirée la vie durable, la vie féconde, tout au plus un cadre temporaire, que l'on pouvait conserver en attendant mieux ; il professait que *la royauté*, condamnée dans l'avenir, *était encore indispensable, au moins pendant vingt ans* (1) ; il osait dire à Louis XVI : *S'il faut choisir entre la liberté et la royauté, entre le peuple et le roi, vous savez bien que je serai contre vous* ; et à Marie-Antoinette : *Si je croyais que la destruction de la royauté fût utile à mon pays, je ne balancerais pas, car ce qu'on appelle les droits d'une famille au trône n'existe pas pour moi* (2). Dans cette situation double, il devait perdre chaque jour en puissance et en autorité. Et il déclinait, en effet, à mesure que le progrès des événements manifestait plus clairement l'incompatibilité des deux éléments qu'il voulait accorder. Et Bouillé serait devenu le modérateur attendu ! Parce qu'il avait prêté serment, à l'exemple et sur l'ordre de son maître, parce qu'il avait maintenu l'autorité et réprimé la licence du soldat dans toute l'étendue de son commandement, c'eût été assez, pour que la Révolution se fût à lui, qu'il déclarât ne vouloir être que l'instrument de la loi ; c'eût été assez, pour qu'il devînt populaire, de quelques proclamations, habilement rédigées, qui auraient annoncé tout à la fois la fermeté du général et le patriotisme, l'obéissance du citoyen ! on n'eût eu qu'à placer auprès de lui un homme de talent, qui, plus au courant de l'esprit public, lui aurait laissé le soin de la tactique militaire et l'aurait déchargé du soin de la tactique de la popularité, et cela aurait fait oublier sa longue résistance, aurait fait croire à sa conversion ! Mirabeau se figurait cela (3). Mais eût-il été lui-même cet *homme de talent* qu'il voulait que l'on envoyât à Metz, il n'aurait pu changer la nature des choses : en dépit de ses efforts pour diriger Bouillé, celui-ci serait resté ce qu'il était réellement pour tout le monde, le général de la Contre-révolution.

(1) Droz, III, 44.

(2) Voy., dans les *Mémoires de La Fayette*, t. III, p. 191 et suiv., le morceau excellent qu'il écrivit en 1799 *Sur la* DÉMOCRATIE ROYALE *de* 1789 *et le* RÉPUBLICANISME *des vrais Constitutionnels*.

(3) Première Note pour la Cour ; 1er juin 1790 ; t. II, p. 31 et 32.

L'insurrection, qui avait éclaté déjà dans presque toutes les garnisons du royaume, finit par gagner celles du commandement de Bouillé. A Metz particulièrement, elle prit un caractère de violence qu'elle n'avait pas encore eu ailleurs. Assurément, elle ne tendait point, comme il l'affirme audacieusement, *au pillage des villes, des provinces et du royaume même par la réunion des soldats avec la populace* (1) ; de tels dires se réfutent par leur absurdité même ; mais l'effervescence des troupes ayant augmenté depuis la Fédération du 14 juillet, où chaque régiment avait été représenté par ce qu'il avait de plus chauds patriotes, elles avaient chaque jour moins de ménagements pour les états-majors, et elles produisaient leurs légitimes réclamations avec plus d'assurance et de hardiesse. Chaque régiment avait son comité directeur, qui était chargé de formuler les griefs et d'en procurer le redressement. Ces comités, se sentant appuyés, apportaient beaucoup d'énergie et de persévérance dans l'accomplissement de leur tâche ; ils poussaient leurs investigations beaucoup plus loin que n'auraient voulu les états-majors ; ceux-ci taxaient d'insolence outrageuse la curiosité de ces contrôleurs incorruptibles, qui voulaient voir clair, ne se payaient pas de mots et demandaient des comptes ; ils frémissaient d'être ainsi placés dans l'alternative de faire des restitutions humiliantes, ou, s'ils niaient qu'ils y fussent obligés et s'obstinaient à les refuser, de s'enfoncer plus avant dans l'abîme de la concussion, sans autre espoir que de reculer un peu l'épreuve accablante des confrontations.

Que les soldats eussent droit à des réparations, que leurs réclamations fussent fondées, c'est ce qui ne peut être contesté sérieusement. Bouillé lui-même en convient : « Ils choisirent, dit-il, des députés en petit nombre qui réclamèrent auprès de leurs supérieurs, d'abord avec assez de modération, des retenues qui leur avaient été faites sous l'ancien régime des inspecteurs. *Leurs réclamations étaient justes* ; on y fit droit. Il y eut des corps où elles étaient considérables ; d'autres où elles se réduisaient à peu de chose et même à rien. Les soldats, non contents d'avoir réussi dans leurs premières demandes, en formèrent d'injustes et d'exorbitantes qu'on leur refusa. Alors ils prennent les armes, consignent les officiers, transportent leurs drapeaux à leurs casernes, posent des gardes chez leurs chefs et chez les trésoriers des régiments, font ouvrir les caisses et s'en distribuent l'argent. Lorsqu'ils n'en trouvent pas assez, ils font contribuer leurs officiers, qui sont la plupart

(1) *Mémoires*, ch. XII, p. 179.

contraints d'emprunter des marchands et des bourgeois pour satisfaire leur cupidité. Cependant le service militaire et celui de la place se font comme à l'ordinaire; ils n'obéissent que sous ce rapport à leurs officiers, ils paraissent n'avoir qu'un même esprit, qu'une même volonté et être conduits par un seul chef (1). »

Il importe d'insister, plus qu'il n'a convenu à Bouillé de le faire, sur la nature des réclamations dont la troupe poursuivait les états-majors. La paye du soldat d'infanterie était de 6 sous et 4 deniers par jour, soit 9 livres 10 sous par mois, et 114 livres par an. Sur cette paye modique, il devait se nourrir, se fournir de linge, col, cocarde, catogan, culotte, bas, guêtres, souliers, boucles, poudre, pommade, peignes, sac à poudre, brosses, blanc à éclaircir les cuivres, blanc de buffleterie, colle, cirage, émeri, potée d'étain rouge à polir pour nettoyer son fusil, curettes, polissoire. Il devait encore se fournir de bois, chandelle, sel, pain de soupe, poterie, sac à provision, sac à peau, barbier, etc. En entrant au régiment, chaque soldat était tenu de déposer dans la caisse-major une somme de vingt ou vingt-cinq livres, plus ou moins, suivant l'esprit et les habitudes du corps, suivant aussi les prétextes que les chefs avaient l'adresse d'imaginer. Cette première mise obligée était défalquée sur le prix d'enrôlement, ou prise dans la poche du soldat, si elle s'y trouvait; si elle ne s'y trouvait pas, elle était prélevée par à-comptes sur les petites sommes que ses parents lui envoyaient pour adoucir son sort, lesquelles, dans ce cas, étaient arrêtées à la poste. Cette ressource manquait-elle au pauvre soldat, il lui fallait, pour se mettre en règle avec la caisse-major, s'imposer un service forcé pour autrui. En calculant sur le pied de seize cents hommes par régiment complet, il résultait de ces prélèvements et retenues une *masse* de trente à quarante mille livres. A l'expiration de son congé, le soldat pouvait sans doute réclamer le compte fidèle de sa masse; généralement, il n'usait pas de ce droit, dont l'exercice lui était rendu, à dessein, extrêmement difficile. S'il exigeait absolument un compte, il avait à débrouiller le grimoire du quartier-maître, et, en cas de contestations, il pouvait se pourvoir devant son major, qui était à la fois son juge et sa partie. Il trouvait plus commode de tout abandonner, et il s'en allait les mains vides, non sans avoir signé sur le dos de sa cartouche le reçu de la masse, dûment stipulé par livres, sous et deniers. Les congédiés absents, les déserteurs et les morts ne réclamaient pas leur masse; c'étaient autant de *bonis* pour l'état-major.

Mais la masse, une fois payée, ne suffisait pas au soldat dans son service de huit ans, car l'état-major avait le secret de l'ébrécher et de la réduire à rien. Quand elle avait été entamée ou dissipée, en apparence pour les besoins du soldat, il fallait que celui-ci la reconstituât à nouveau par les mêmes moyens que la première fois. Après le dépôt de la masse, venait la retenue de 14 deniers par jour sur les six sous et quatre deniers de la paye; cette retenue était, sous le nom de *décompte*, en dépôt pour subvenir aux besoins du soldat. La masse, sans cesse renouvelée et toujours incomplète, était la proie de l'état-major; il en était de même du *décompte*. Le major du régiment était ordinairement un jeune homme bien en cour, que le crédit de quelque courtisane de haut parentage avait porté à ce poste pour qu'il y fît rapidement fortune; c'était un spéculateur, un homme d'affaires qui avait hâte, et non un officier; il s'assurait l'impunité en donnant part au colonel et en fermant les yeux sur les infidélités de ses inférieurs; il avait ses magasins de marchandises de barate. Y avait-il quelque affaire sordide entre un usurier et un fils de famille, entre un juif et un officier dissipateur? ses agents se présentaient à point nommé; ils se procuraient à vil prix diverses fournitures, souvent avariées (1), toile, cuir, laine, amidon, cuivre, papier, etc., et ces fournitures entraient ensuite, au prix ordinaire, dans les magasins de l'État; les bénéfices illicites étaient partagés entre les états-majors et leurs marchands affidés. Autres sources d'abus : le soldat *ouvrier* était tenu d'acheter la permission de travailler; mais l'impôt journalier qui était établi sur son goût pour le travail ne profitait guère à la masse, qui n'en recevait qu'une faible partie. Si une compagnie n'était pas au complet, les individus de cette compagnie étaient astreints à un service plus fréquent; néanmoins, ils ne gagnaient rien à faire le service complet. La vente des congés avait toujours le prix connu, outre le prix secret qui ne se portait point à la masse; les congés, dits de grâce, accordés par bataillons, étaient vendus de fait et passaient en conséquence à des soldats aisés, tandis que les soldats dont la famille était nécessiteuse restaient sous les armes, eux en faveur de qui cette sorte de congé avait été établie.

Lors donc que les soldats, poussés à bout par ces impudentes exactions, en vinrent à supputer ce qui leur était dû, ils trouvèrent

(1) *Mémoires de Bouillé*, ch. XII, p. 179.

(1) On cita l'exemple d'un major qui avait acheté quarante tonneaux de bierre aigrie. (*Révolutions de Paris*, n° 63; t. V, p. 544, 545.)

des chiffres énormes ; le régiment de Forez, ayant insisté pour obtenir la réparation qui lui était due, reçut des officiers supérieurs 102,000 livres en billets ; le régiment de Beauce constata qu'il lui avait été soustrait la somme de 240,727 livres ; la marine nomma un comité de soixante-cinq personnes pour faire l'examen de ses prétentions, et elles furent évaluées à plus de deux millions.

Quoi que pussent dire les déclamateurs, l'armée française était donc en insurrection contre les états-majors des régiments bien plus que contre la discipline (1) ; et c'était lui faire tort sciemment que de parler avec affectation de quelques actes d'insubordination, très-blâmables assurément, mais inévitables, et de passer sous silence les honteuses dilapidations qui en étaient la cause. L'idée fixe des régiments qui s'insurgeaient était de s'emparer de la caisse militaire pour s'assurer la restitution de ce qui leur était dû. A Metz, comme ailleurs, le premier régiment (2) qui prit les armes tâcha de se saisir de la caisse militaire et des drapeaux ; il se mit en bataille, les armes chargées, et enjoignit à ses officiers de prendre leurs places ordinaires dans les rangs. Bouillé le harangua, mais ne put le persuader ; il n'en tira qu'une seule et unanime réponse : *De l'argent !* En vain les officiers réunirent leurs efforts aux siens, le régiment resta sourd à toutes les représentations et persista à se porter chez le chef du régiment où étaient la caisse et les drapeaux. Bouillé et les officiers y coururent et se mirent devant la porte de la maison, l'épée à la main. Les grenadiers vinrent se ranger devant eux en très-bon ordre, portant les armes, tandis que le reste du régiment était resté en bataille devant les casernes, après avoir envoyé des détachements garder les débouchés des principales rues, afin d'ôter aux officiers toute communication avec le reste de la ville. Bouillé cependant put faire parvenir à un régiment de dragons dont les casernes étaient presque contiguës, l'ordre de monter à cheval et de charger le régiment allemand. Les officiers obéirent, *mais les soldats s'y refusèrent unanimement. Les commandants des différents corps de la garnison, ayant voulu également les faire agir pour apaiser l'insurrection, les soldats refusèrent de prendre les armes, en disant hautement qu'ils avaient promis de ne pas s'en servir contre ceux de ce régiment, dont les demandes étaient justes, et dont ils approuvaient la conduite* (1). Pendant deux heures, Bouillé et les officiers demeurèrent ainsi en face de Salm-Salm, sans recevoir aucun secours, mais aussi sans que les grenadiers insurgés, qui gardaient un profond silence, forçassent la porte du chef du régiment. Bouillé fut, à ce qu'il dit, mis en joue, à plusieurs reprises, par les plus violents, mais les bas-officiers relevèrent les armes dont il était menacé. Enfin la Municipalité intervint et parut en corps sur le théâtre de cette lutte muette. A la voix du maire, les soldats rentrèrent avec le plus grand calme dans leurs casernes (2); mais le lendemain ils se firent donner par les officiers la moitié de la somme qu'ils avaient réclamée la veille, et qui certainement leur était due ; car, comment admettre que les officiers, qui avaient tenu bon sur la question de discipline, eussent cédé sur la question d'argent, s'ils n'eussent pas été, en effet, débiteurs du soldat? Ces déplorables scènes se répétèrent successivement, au commencement d'août, dans tous les régiments de la garnison de Metz, sans qu'il fût au pouvoir de Bouillé de s'y opposer. Il lui fallut, dans ce débandement général, s'appuyer sur les autorités constituées, sur les bourgeois de Metz, sur les gardes nationales, pour qui il avait toujours affecté tant de dédain. Lui qui avait obstinément méconnu et traité avec hauteur ces puissances conservatrices nées de la Révolution, il fut bien heureux, en ces jours de détresse, de les trouver favorables. Elles se réunirent à lui pour arrêter le désordre, et, grâce à leur assistance, il parvint à maîtriser les troupes, à rétablir un peu de discipline parmi elles. Mais, ainsi qu'il le remarque expressément, si les chefs et les officiers reprirent une partie de leur autorité, *ils ne recouvrèrent jamais leur considération, qui était perdue sans retour* (3).

Tandis que ces événements se passaient à Metz (fin de juillet et commencement d'août), le régiment de Poitou arrêtait son colonel et le constituait prisonnier ; Royal-Champagne cavalerie refusait de recevoir un sous-lieutenant nommé par le Roi ; sept régiments à Strasbourg formaient un congrès auquel ils envoyaient chacun trois députés (4) ; presque tous les régiments négociaient avec le ministère par les députés qui venaient lui intimer les volontés de *leurs commettants*. La source du mal était la même partout : les officiers étaient *éclairés*, mais non *patriotes*,

(1) *Révolutions de Paris*, n° 57, p. 237 ; n° 58, p. 263 et 264 ; n° 63, p. 340 et suiv.

(2) C'était un régiment allemand, celui de Salm-Salm, sur lequel Bouillé avait toujours cru pouvoir compter ; il fut moins tumultueux mais non moins opiniâtre que les autres ; la principale différence entre lui et les nationaux, c'est qu'il procéda avec ordre et méthode, au lieu de tout emporter avec la *furia francese*.

(1) Récit de Bouillé. (*Mémoires*, ch. XII, p. 181.)

(2) *Id. ibid.*, p. 181.

(3) *Id. ibid.*, p. 182.

(4) Loustalot, *Révolutions de Paris*, n° 56, t. V, p. 171 et 172 ; Discours de La Tour-du-Pin, ministre de la guerre, à la séance du 6 août 1790.

les soldats étaient *patriotes*, mais non *éclairés* (1).

Le ministre de la guerre fut introduit, le 6 août, à l'Assemblée et lui fit, de la part du Roi, les plus vives instances pour qu'elle s'occupât, sans différer davantage, de rétablir l'ordre dans l'armée : « Représentants du peuple français, dit le ministre, hâtez-vous d'opposer la volonté du peuple à ce torrent d'insurrections militaires. La nature des choses, celle des circonstances, le salut public, exigent que les soldats n'agissent que comme des instruments, qu'ils soient sans volonté, qu'ils attendent que la loi vienne leur donner le mouvement dans le temps et dans le sens nécessaires. Sans obéissance, l'armée n'existe point pour le dehors, elle est dangereuse au-dedans. La France, ne pouvant exister sans soldats, ne pourra bientôt plus exister avec eux ; c'est de vous que la patrie attend son salut. L'autorité du Roi est insuffisante ; il a reçu des lois le moyen de maintenir les lois ; mais aujourd'hui il ne s'agit plus de maintenir, il faut recréer. Vous n'avez pas encore eu le temps de vous occuper du nouveau code militaire : rendez force à l'ancien. Le soldat n'a ni juges ni lois, rendez-lui ses juges : que le soldat séditieux tremble devant ces conseils de guerre qui, pendant si longtemps, l'ont retenu dans la subordination, dans la discipline et dans l'amour du devoir (2). » L'Assemblée était toute préparée à recevoir ces communications ministérielles et à prendre des résolutions vigoureuses. Les Constitutionnels surtout tenaient à honneur de relever l'armée aux yeux de l'Europe, et de faire cesser les alarmes que l'état présent commençait à inspirer aux bons citoyens de tous les partis. Leurs chefs, La Fayette, La Rochefoucauld, craignaient que *la liberté de l'insurrection* ne profitât qu'aux ennemis de la Révolution : l'armée étant dissoute, ceux qui faisaient sentinelle à l'intérieur, pour fondre sur nous au moment opportun, ne pourraient-ils pas rallier sous le vieux drapeau les soldats débandés qui ne sauraient que devenir et en former des *noyaux d'armée* ? Ceux qui guettaient du dehors, rois, émigrés, clergés divers, ne pourraient-ils pas pénétrer sur notre territoire sans trouver de résistance ? L'opinion des Constitutionnels sur l'obéissance passive, que le code militaire impose au soldat, n'était un mystère pour personne ; ils n'avaient aucun préjugé favorable aux armées permanentes : d'accord en cela avec les penseurs du siècle, ils les considéraient comme de vastes machines, montées pour la destruction, où la dignité humaine est peu ménagée, puisque toute personnalité s'efface et que chaque individu passe fatalement à l'état de rouage. Mais l'état de l'Europe, la haine que les rois, les aristocrates et les privilégiés de toutes sortes avaient vouée à la France nouvelle, défendaient de se livrer aux rêves d'une philosophie chimérique. A leur coalition il fallait opposer des troupes réglées, bien pliées au joug de la discipline ; aucune objection de la philanthropie ne pouvait prévaloir contre cette dure nécessité. Les amis de La Fayette, qui étaient nombreux au comité militaire, avaient, ainsi que lui, adopté pour devise : *Constitution et ordre public* (1) ; ainsi que lui, ils avaient horreur de l'anarchie sous toutes les formes ; et celle qui dissolvait l'armée leur apparaissait comme un fléau dont il fallait conjurer les ravages. Aussi, dès que le ministre eut parlé, l'un des membres de ce comité, Emmery, poussé par La Fayette, présenta, au nom de ses collègues, un projet de décret qui fut adopté à peu près sans discussion. Par ce décret, l'Assemblée pourvut provisoirement au rétablissement de l'ordre : elle déclara maintenir les lois et ordonnances militaires existantes, jusqu'à la promulgation très-prochaine de celles qu'elle se proposait de donner (article I) ; elle prononça la dissolution de toutes les associations et assemblées délibérantes qui s'étaient établies dans les régiments, sous quelque forme et dénomination qu'elles existassent, à l'exception du conseil d'administration ; les *comités* des régiments durent ainsi cesser aussitôt leurs opérations, et les soldats durent suivre la voie hiérarchique pour présenter leurs réclamations en tout ce qui n'intéressait pas la police intérieure du corps, la discipline militaire et l'ordre du service, ou, s'ils l'aimaient mieux, faire parvenir directement leurs plaintes aux supérieurs, aux ministres, à l'Assemblée nationale. (Art. II et VIII.) A l'avenir, toute insurrection, tout mouvement contre l'ordre et au préjudice de la discipline militaire, devaient donner lieu à une information : « Le procès, disait l'article VII du décret, sera fait et parfait aux instigateurs, fauteurs et participants de ces insurrections et mouvements ; et, par le jugement à intervenir, ils seront déclarés déchus pour jamais du titre de citoyens actifs, traîtres à la patrie, infâmes, indignes de porter les armes, et chassés de leurs corps ; ils pourront être condamnés à des peines afflictives ou infamantes, conformément aux ordonnances. » Voilà pour la répression. Mais d'autres articles témoignaient que l'Assemblée gardait une sollicitude bienveillante pour le soldat. En lui rappelant

(1) Loustalot, *Révolutions de Paris*, t. V, p. 172.

(2) *Histoire parlementaire*, t. VII, p. 11 et 12 ; l'Ami du peuple, n° 58, t. V, p. 262. Le mot *amour* est joli.

(1) Lettre de La Fayette à Bouillé du 26 juin 1790. (T. II, p. 472 des *Mémoires de La Fayette*.)

qu'il doit respect et obéissance absolue aux officiers, et que celui qui s'en écartera sera puni selon la rigueur des ordonnances, elle rappelle aux officiers qu'ils doivent traiter le soldat avec justice, et avoir pour lui, à peine de punition, les égards qui leur sont recommandés expressément par les ordonnances. (Art. VI.) Elle fait droit à ses justes réclamations en ce qui concerne l'emploi des *masses*, qui entachent d'une manière si fâcheuse la considération des États-majors. Elle reconnaît formellement qu'il y a lieu d'examiner de près leur comptabilité si louche : Le Roi sera supplié de nommer des inspecteurs extraordinaires, choisis parmi les officiers-généraux, pour, en présence du commandant de chaque corps, du dernier capitaine, du premier lieutenant, du premier sous-lieutenant, du premier et du dernier sergent, ou maréchal des logis, du premier et du dernier caporal ou brigadier, et quatre soldats du régiment, procéder à la vérification des comptes de chaque régiment *depuis six ans*, et faire droit sur toutes les plaintes qui pourraient être portées relativement à l'administration des deniers et à la comptabilité. Il sera tiré au sort un soldat par compagnie parmi ceux qui, *sachant lire*, auront deux ans de service; puis, parmi ceux que le sort aura désignés, il en sera tiré quatre pour assister à cette vérification, de laquelle il sera dressé procès-verbal, et envoyé copie au ministre de la guerre. (Art. III.) — Enfin elle met un terme à l'odieux abus des cartouches jaunes, par où les officiers décimaient l'armée à leur fantaisie : Désormais il ne pourra être expédié des cartouches jaunes ou infamantes à aucun soldat, si ce n'est après une procédure instruite, et en vertu d'un jugement prononcé selon les formes usitées dans l'armée pour l'instruction des procédures criminelles et la punition des crimes militaires. Les cartouches jaunes expédiées jusqu'à présent, à compter du 1er mai 1790, sans l'observation de ces formes tutélaires, n'emporteront aucune note ni flétrissure au préjudice de ceux qui ont été congédiés avec de semblables cartouches. (Art. IV et V.)

Ce décret méritait d'être bien accueilli; toutefois l'Assemblée ne pouvait échapper au grave reproche de l'avoir rendu trop tard. Elle n'avait pas ignoré que depuis plusieurs mois les agents du Pouvoir exécutif chassaient des régiments, avec des *cartouches jaunes*, tous les soldats patriotes, tous ceux qui, ayant quelques lumières, instruisaient les autres, les prémunissaient tout ensemble contre les exagérations des deux partis extrêmes; elle n'avait pas ignoré que le Pouvoir exécutif, dans la prévision que la future organisation de l'armée lui enlèverait la nomination aux places, s'empressait de les donner à ses gens, afin de les fermer pour longtemps à ceux que les lois à venir y appelleraient; elle n'avait pas ignoré que les officiers professaient hautement les principes les plus contraires à la Révolution, qu'il n'y avait sorte d'avanies et de vexations qu'ils ne fissent endurer aux soldats patriotes. Tous les abus de pouvoir qu'ils se permettaient impunément, puisqu'ils avaient l'appui du ministre de la guerre, lui avaient été signalés depuis longtemps, et elle en avait ajourné indéfiniment la répression. Rendu six mois plus tôt, ce décret *eût été reçu à genoux par l'armée* (1); rendu le 6 août, lorsque les soldats avaient eu le temps d'apprendre qu'ils pouvaient se faire eux-mêmes justice, il n'inspirait plus au même degré la reconnaissance et ne répondait plus aussi pleinement à leur attente et à leurs prétentions. Si l'Assemblée avait encouru le reproche de lenteur et d'imprévoyance, au moins n'avait-elle pas encouru celui d'indifférence, et elle pouvait alléguer pour excuse que, dans l'immensité de ses travaux, elle avait dû compter que le patriotisme des soldats tempérerait leur impatience, et que, rassurés par les gages qu'elle leur avait déjà donnés de sa sollicitude, ils attendraient avec confiance qu'elle portât son attention sur leurs plaintes contre les officiers et leur fît rendre justice. De leur côté, les soldats pouvaient dire, pour se disculper : « On a mis notre patience à de trop rudes épreuves. Nos officiers, qui nous ont toujours traités avec un dédain offensant, haïssent aujourd'hui en nous des citoyens créés par la Révolution; jamais leur conduite ne nous commanda l'estime et le respect; mais, depuis la régénération, depuis que nous ne pouvons plus, nous enfants des Communes, voir en eux que des nobles ou des ennoblis, qui maudissent l'œuvre de la dernière année, et qui ruineraient la France pour sauver leur privilége exclusif, notre mésestime et notre aversion sont devenues du mépris et de la haine. La scission qui s'est déclarée en grand dans le royaume entre les privilégiés et la Nation, existe plus profonde encore dans l'armée. La Révolution, qui a détruit de fait et de droit tant de formes établies, a cependant, jusqu'à ce jour, laissé subsister de fait l'autorité dont nous écrasent ces aristocrates, qui déshonorent l'armée par leur incapacité, et l'offensent par leur orgueil; elle ne nous a pas encore relevés de la dure contrainte où nous gémissons d'obéir à ses ennemis, qui sont en même temps nos tyrans. N'est-il pas à notre louange et à notre honneur que, de peur de donner à l'État une trop forte secousse, nous ayons

(1) Loustalot, n° 58, t. V, p. 265.

gardé à notre tête, en pleine révolution, tous ces *freluquets ambrés*, ces chevaliers, ces comtes, ces marquis, ces ducs, ouvriers de trahison, qui nous appellent la *canaille française*, et se prétendent offensés et lésés parce que les meilleurs d'entre nous, les plus braves, les plus instruits, les plus dignes, auront désormais le droit de prétendre aux places d'officiers? Nous sommes pénétrés d'une affectueuse reconnaissance envers l'Assemblée nationale, qui s'est souvenue de nous. Mais que devons-nous au Pouvoir exécutif? Rien. Qu'a-t-il fait pour nous? Rien. Il n'a révoqué aucun de ces hommes qui nous insultent de leurs propos amers, depuis qu'ils sont privés du plaisir de nous assommer; il les a tous continués dans le commandement. Depuis la *Déclaration des droits*, quelles places a-t-il attribuées à des non-privilégiés? Quelle preuve d'impartialité nous a-t-il donnée? A-t-il puni les officiers distributeurs de *cartouches jaunes?* Non; c'est lui qui les poussait, qui les déchaînait contre nous. A-t-il prescrit une reddition de compte des *masses?* Enfin, a-t-il, par un seul de ses actes, montré que la révolution est faite dans l'armée, et qu'il est inutile que nous nous occupions nous-mêmes de l'y faire pénétrer? Si tous les officiers actuellement en place doivent y rester, il n'y aura point de révolution dans l'armée; il faudra, d'un côté, que nous autres roturiers nous attendions, pour aspirer aux places, la mort de ces privilégiés qui nous commandent; et, de l'autre, que la Nation reste jusque-là dans l'inquiétude sur l'armée, et tremble qu'elle ne soit travaillée, égarée par d'indignes chefs. »

Les écrivains patriotes ne signalaient qu'avec indulgence les torts de l'Assemblée, car ils savaient que ses intentions étaient louables et que, si elle n'avait pas porté remède au mal plus vite et plus efficacement, elle n'avait jamais été insoucieuse; mais ils n'avaient pas la même raison d'atténuer les fautes du Pouvoir exécutif: le mauvais vouloir de celui-ci était criant; toutes ses protestations d'impartialité et de sollicitude pour le soldat n'étaient que mensonge; aussi l'incriminaient-ils sans ménagement; sans exagération toutefois, car la simple et pure vérité était accablante. Les plus éclairés d'entre eux, il faut le noter, et le leur imputer à mérite, tout en se portant énergiquement pour défenseurs du soldat, lui parlaient le langage de l'honneur et de l'abnégation. Élisée Loustalot, cet ancêtre des journalistes véridiques et honnêtes, des journalistes vraiment indépendants, même à l'égard de leurs amis et de leur propre parti, le précurseur des Armand Carrel et des Jules Bastide, Loustalot qui prit tant à cœur cette grande question de l'armée, et qui s'adonna si vertueusement à pacifier les esprits, sans trahir la cause de la justice, Loustalot se distingua entre tous ses collègues de la presse patriote par la fermeté et la modération de sa polémique. Le législateur, disait-il, a parlé; il est de devoir, pour le soldat, de se soumettre, d'obéir et d'attendre. Et comme il est à craindre que les mauvais sujets ne se portent à des actions qui aviliraient le corps, il est indispensable que tous les amis de la liberté s'empressent d'éclairer les garnisons sur la conduite qu'elles doivent tenir. Il faut leur prouver la nécessité de *rentrer dans l'ordre, qui doit subsister provisoirement jusqu'à la nouvelle organisation.* Il faut leur faire voir que cet état d'insurrection pourrait donner aux Puissances ennemies l'idée de fondre sur la France. Les soldats sont patriotes, éclairons-les sur les dangers de la justice qu'ils se font par leurs propres mains; et ils craindront de nuire à une révolution qui va bientôt leur assurer des droits qu'ils n'osaient pas espérer. Un bel exemple à leur proposer, c'est celui des gardes-françaises au commencement de juillet 1789. On en avait mis quatorze à l'Abbaye; leur vie, leur honneur étaient menacés, le peuple vole à leur secours, les enlève des prisons et les transporte au Palais-Royal. Le Roi demande que tout rentre dans l'ordre; les gardes vont se constituer prisonniers; et bientôt ils obtiennent justice, autant qu'il était possible de l'obtenir sous l'ancien régime. Ce sera en prouvant à la Nation, à l'Assemblée nationale, au Pouvoir exécutif que ce n'est pas sur la force, mais sur la justice, que sont fondées leurs réclamations, que les soldats parviendront à en obtenir l'effet. *Mais ils n'ont qu'un seul moyen de le prouver, c'est d'exécuter à la lettre les décrets de l'Assemblée nationale, leur présentassent-ils des côtés durs et injustes.* Les Sociétés des *Amis de la Constitution* voisines des régiments doivent s'adresser à eux dans ces principes : en parlant à des soldats français au nom de la patrie et du véritable honneur, elles seront sûres d'être écoutées; une instruction claire et courte sur le décret du 6 août ramènerait sur-le-champ tous les soldats à une attitude moins alarmante pour les citoyens paisibles, et moins riante pour les ennemis de la liberté. La cause des soldats est bonne, mais ils ne peuvent que la gâter en la soutenant eux-mêmes; qu'ils respectent les décrets de l'Assemblée nationale; qu'ils obéissent à leurs chefs, tout en se tenant en garde contre eux; qu'ils dénoncent ceux qui se rendront coupables envers la patrie ou envers eux, et qu'ils se reposent ensuite sur les bons députés et les écrivains patriotes du soin de repousser les calomnies et les prétentions injustes des corps aristocrati-

ques qui pèsent encore sur les régiments (1).

Tels étaient les conseils que donnait aux soldats le plus autorisé de ces écrivains courageux et dévoués que les Royalistes qualifiaient outrageusement de *famélíques* et *d'anarchiques*. La presse patriote fit certainement son devoir. Si le Pouvoir exécutif eût fait le sien, s'il eût agi loyalement, s'il y eût mis tant soit peu d'habileté bienveillante, s'il eût pris seulement la peine d'expliquer le décret du 6 août, de manière qu'il fût bien compris des soldats, surtout dans celles de ses dispositions qui leur étaient favorables, ce décret eût été reçu sans prévention, exécuté sans murmure. Ici plus qu'ailleurs des éclaircissements étaient nécessaires, et le décret n'était pas de ceux que les soldats pussent comprendre sur une simple lecture, à la tête d'un régiment. L'article IV, qui déclarait que les cartouches jaunes données depuis le 1er mai 1790 n'emporteraient point une note infamante, passait la portée des neuf dixièmes des soldats. L'article III devait aussi leur laisser de l'inquiétude. Les inspecteurs extraordinaires que cet article chargeait de la vérification des comptes devaient être choisis parmi les *officiers-généraux*, qui, à l'exception d'une imperceptible minorité, étaient des aristocrates renforcés, ennemis du soldat, protecteurs naturels des états-majors d'où ils étaient sortis, très au fait eux-mêmes, sinon coupables, des turpitudes contre lesquelles réclamait le soldat. Ce même article III, qui prescrivait la reddition des comptes *depuis six ans*, ne fixait aucun délai pour cette opération, et cette omission semblait ménager aux inculpés la possibilité d'éluder le décret en ne commençant la reddition des comptes qu'après que les livres auraient été refaits et mis en état de cadrer avec la caisse. Des rédacteurs plus prévoyants ou moins partiaux auraient épargné au soldat tout soupçon de fraude, et lui auraient donné une garantie effective contre la falsification des écritures, en autorisant les plus anciens du corps à parapher tous les livres ou états, au moment même de la publication du décret. Néanmoins, malgré les omissions et les obscurités du décret du 6 août, les régiments s'en montrèrent satisfaits, ou, au moins, ils s'y soumirent et reprirent, pour la plupart, le joug de la discipline militaire. Confiants dans la justice de l'Assemblée, ils déférèrent aux pressants conseils de soumission et de patience que leur donnait la presse patriote (2) et s'en remirent à elle du soin de défendre leurs droits. Les régiments de Metz, ceux du Forez se calmèrent; celui de Besançon (artillerie), en garnison à Strasbourg, écrivit à tous les corps pour leur représenter la nécessité de tenir à la discipline. Celui de Saintonge sollicita l'exécution d'un soldat qui avait couché en joue un de ses chefs, pour une prétendue répétition de cinquante-cinq sous (1). Le ministre de la guerre lui-même était forcé de reconnaître que l'agitation diminuait et que l'esprit d'obéissance renaissait. Des nouvelles rassurantes arrivaient de toutes parts, et on se livrait à l'espoir, lorsque l'on apprit que les régiments de la garnison de Nancy étaient en pleine insurrection contre leurs chefs.

IV. La garnison de Nancy se composait, en infanterie, des quatre bataillons du *Régiment du Roi*, l'un des meilleurs de France (2); de deux bataillons suisses du régiment de Château-Vieux, formés de Genevois, de gens du pays de Vaud et de Neufchâtel; en cavalerie, d'un régiment, Mestre-de-Camp. Quoique la cavalerie fût, en général, restée dans l'ordre et eût conservé sa discipline, son attachement et sa fidélité au Roi (3), Mestre-de-Camp était gagné en entier à la cause de la Nation. De même, quoique l'infanterie étrangère fût *meilleure* (au compte de la Cour) que la française, les Suisses de Château-Vieux avaient aussi donné des gages de leur dévouement à cette cause, et ils étaient chers à la population depuis qu'ils avaient refusé de faire feu sur les Parisiens. Le Régiment du Roi était au nombre des corps les plus favorisés; ses officiers appartenaient presque tous aux plus hautes familles de l'aristocratie, et jouissaient de priviléges qui n'appartenaient qu'à eux. Les soldats avaient un degré de culture où n'atteignaient ceux d'aucun autre régiment; ils étaient admis à suivre les cours de mathématiques et de fortification institués pour les officiers, et cet avantage, qui élevait la condition du soldat, était un attrait auquel avaient cédé beaucoup de jeunes gens de la bourgeoisie opulente. Il n'y avait pas jusqu'à la beauté de l'uniforme qui ne fût une séduction (banale, il est vrai, mais puissante), et qui ne mît ce régiment hors de comparaison avec les autres (4). Néanmoins les soldats n'y étaient point dévoués à la Cour, et ils avaient été envahis de bonne heure par l'esprit d'indépendance qui soufflait de partout. Ils arrachèrent aux officiers des concessions qui affaiblirent la disci-

(1) *Révolutions de Paris*, n° 58, t. V, p. 270 et 271.

(2) Camille Desmoulins, malgré sa véhémente objurgation contre le ministre de la guerre (n° 39, t. III, p. 726-735), ne s'abstint pas moins de fomenter l'insubordination.

(1) *Révolutions de Paris*, n° 59, t. V, p. 340.

(2) Ce régiment était le seul qui fût resté à quatre bataillons, depuis le dédoublement qu'avait opéré le comte de Saint-Germain.

(3) Bouillé, *Mémoires*, ch. XII, p. 185.

(4) *Relation manuscrite* de l'affaire de Nancy, dans Louis Blanc, t. V, p. 11 et 12.

pline, et quand, pour la rétablir dans toute sa rigueur, le gouvernement donna le commandement du régiment à un homme inflexible, ils se soulevèrent pour l'écarter, et il fallut déployer la dernière sévérité pour le leur imposer. (Avril 1790.)

Ce fut à l'époque de la Fédération de Lorraine que la haine mutuelle devint irréconciliable entre les soldats et leurs chefs. Cette Fédération eut lieu au mont Sainte-Geneviève, près de Nancy, le 19 avril, et elle dura trois jours. Quatre cents soldats y assistèrent, mêlés aux gardes nationales, et fraternisèrent avec le peuple; mais, par une affectation insultante, aucun officier ne se montra dans la ville pendant cette solennité patriotique. Ces jolis messieurs, dont plus d'un était bâtard ou issu de bâtards (1), auraient cru se commettre et déchoir s'ils se fussent confondus avec les soldats dans les rangs de la Nation. Ils aimaient mieux distiller le fiel d'une raillerie amère sur l'Assemblée nationale et ses décrets, plaisanter sur les Municipalités, tourner en ridicule la tenue et l'uniforme modeste de la milice citoyenne, qui, pour n'être pas arrogante comme ces *beaux fils*, n'en était pas moins martiale. Leur impertinence et leur sottise eurent bientôt lassé la patience; il y eut des duels, où l'avantage ne fut pas toujours pour eux, quoiqu'ils se piquassent d'exceller à l'escrime. On sait qu'à Paris les *bravi* de la Noblesse provoquaient les membres les plus marquants des Communes, Mirabeau, Barnave, les Lameth; et que des ferrailleurs de bas étage, suppôts de l'aristocratie, injuriaient les journalistes, et les appelaient sur le terrain (2). Le calcul de tous ces gladiateurs était simple et juste : ils visaient à nos généraux. Quel gain pour leur cause, s'ils eussent pu ravir à la Nation ses meilleurs défenseurs, en les amenant sur le pré, en les forçant à se battre en duel; si, de quelques fortunés coups d'épée ou de pistolet, ils eussent pu, à un moment donné, par exemple à la veille d'un grand débat de tribune ou de presse, écarter de l'arène sept ou huit de nos premiers lutteurs, étendre mort ou clouer dans son lit Mirabeau-*Tonnerre*, le bouillant Camille, l'austère et redouté Loustalot! A Nancy, nos jeunes fats (sur les deux cents officiers du Régiment du Roi, la moitié n'avaient pas vingt ans) faisaient de même : ils avaient sous la main et à commandement des crânes de salle d'armes, qu'ils lançaient contre les bourgeois influents et contre les soldats les plus écoutés de leurs camarades. Il fut plus tard établi par l'enquête que trois de ces aimables drôles, Charitabella, Bissy et Chaffontaine, avaient à leurs gages un nommé Roussière, lame de première force, qui, l'épée au côté, le bonnet à poil sur la tête, cherchait querelle, souvent sous leurs yeux et appuyé par eux, à de paisibles promeneurs. Un jour, il est pris en flagrant délit, reconnu; il avoue, nomme ses nobles instigateurs. Les soldats, indignés, demandent à grands cris que le malfaiteur soit passé par les banderoles. Trois mois de prison, c'est la seule punition que l'autorité indulgente prononce contre lui. Alors ils le réclament, se le font amener au quartier, et, quand il leur est livré, ils le coiffent d'un bonnet de papier, sur lequel ils ont écrit, d'un côté, son vrai nom, *Iscariote*, et, de l'autre, la sentence de l'honneur contre la bassesse; puis ils lui coupent les cheveux et le chassent, capucin grotesque, ignominieusement de leurs rangs. Les trois fameux patrons s'éclipsent, passent la frontière, vont droit chez l'ennemi, où leur place était marquée, et on ne les revoit plus. Un autre spadassin, qui avait été arrêté par des soldats du régiment, au moment où il provoquait des gardes nationaux, est condamné, sur leur demande, à un mois de cachot; mais, pendant qu'ils le croient sous les verrous, subissant sa punition, il se laisse surprendre *en habit bourgeois*, provoquant des soldats. Machine à double fin, on le mettait en uniforme pour attaquer les bourgeois, et en habit de ville pour défier les camarades (1). Les officiers, véritables artisans de guerre civile, avaient si bien réussi à diviser les corps qui voulaient rester unis pour la défense de la Constitution, que soixante hommes par compagnie, c'est-à-dire près de quinze cents hommes, étaient à la veille de combattre contre un pareil nombre des autres corps; et ils se seraient battus, si un soldat ne se fût jeté au milieu des deux partis, en leur demandant de préciser au moins le motif de la querelle, ce dont aucun, ni de part ni d'autre, ne put venir à bout (2). Les vexations particulières s'ajoutaient à celles qui atteignaient

(1) Un écrivain érudit, qui connaît bien le dix-huitième siècle, a cru pouvoir s'avancer jusqu'à dire qu'en 1789 *on comptait les membres des hautes classes qui ne s'étaient pas souillés d'un inceste.* (Louis Lacour, *Mémoires du duc de Lauzun*; 2e édition, 1858, page VII.)

(2) Voyez, dans les *Révolutions de France et de Brabant*, n° 39, t. III, p. 700 et suiv., le récit de la provocation que Camille Desmoulins essuya du comédien Naudet, qui excellait dans les pièces à capuchon, et de Desessarts, autre comédien, monstrueux et ridicule poussa, qui n'avait d'emploi que dans les pièces à gros ventre, tous deux habiles spadassins. Cf. Loustalot, nos 57 et 59, t. V, p. 220 et suiv.; 335 et suiv.

(1) *Déclaration des huit députés du Régiment du Roi, reçue par les trois Comités militaire, des Rapports et des Recherches, réunis.* (*Révolutions de Paris*, n° 59, t. V, p. 335.)

(2) *Ibid.* A Aix, le régiment du Vexin et Royal-Marine furent séparés par le maire au moment où ils allaient en venir aux mains. (*Révolutions de Fr. et de Brab.*, n° 30, t. III, p. 270.)

le corps en général. Ainsi il fut attesté (sinon prouvé) que, le chien d'un soldat ayant mordu à la patte celui du colonel, on l'avait fait tuer sous les yeux du soldat, et que celui-ci avait été mis en prison pour un mois (1). Les membres du comité patriotique, dont la ruine avait été jurée par les officiers, furent spécialement l'objet de provocations meurtrières, d'insultes intolérables qui demandaient du sang. Ce qu'on ne pardonnait pas à ce comité, c'était son profond respect pour les décrets de l'Assemblée nationale, respect qu'il manifestait en toute occasion, sans bravade comme sans faiblesse; c'étaient ses principes d'honneur et son amour passionné pour la liberté; c'était la modération irréprochable avec laquelle il présentait les justes réclamations du régiment, enfin et par-dessus tout, les encouragements et l'appui qu'il donnait aux soldats dans leurs demandes de comptes.

Le premier exemple de désobéissance formelle fut donné par la compagnie des grenadiers, où était le plus ardent foyer de l'agitation. L'un d'eux ayant refusé nettement d'obtempérer à l'ordre d'un commandant de poste qui, par pur esprit de taquinerie, faisait revivre une consigne insignifiante en soi, mais gênante et pénible pour la troupe et depuis longtemps négligée, fut soutenu par ses camarades qui, à leur tour, refusèrent de le traîner en prison. De Noue, qui avait le gouvernement militaire de la ville, interdit la compagnie récalcitrante; toutes les compagnies de grenadiers réclament, de Noue les interdit; le régiment en masse prend fait et cause pour les grenadiers, de Noue l'interdit tout entier, et invite la garde nationale à partager avec Mestre-de-Camp et Château-Vieux l'honneur de garder la ville. Mais le Régiment du Roi proteste contre l'exclusion qui le frappe et déclare qu'il est décidé à ne point céder son service. Le sang aurait coulé si de Noue n'eût déféré aux instances de la Municipalité, et n'eût levé l'interdiction. Il lui fallut rendre au Régiment du Roi, malgré cette infraction patente aux lois de la discipline, sa part de service aux portes de la ville. De ce jour, l'autorité des chefs n'existait plus.

La révision des comptes ajouta un degré d'envenimement à l'animosité mutuelle. Le Régiment du Roi, à l'exemple de bien d'autres, exigea de ses officiers qu'ils rendissent des comptes et restituassent; *cent cinquante mille* livres, qui lui étaient dues, furent comptées aux soldats, et distribuées sur procès-verbal. Quoique l'opération se fût faite régulièrement, de Noue, commandant de la place, qui avait déjà sollicité de l'autorité municipale, sans pouvoir l'obtenir, la proclamation de la loi martiale contre les soldats, les traita de *brigands* et de *bandits*, au milieu du Conseil général de la Commune, en présence d'un caporal. Il réitéra cette injure dans une lettre officielle qui fut produite et dont ils eurent connaissance, lorsque l'on procéda à la vérification des comptes. Un officier fit un crime à un soldat de s'être décoré du ruban national, et éclata en menaces contre deux autres qui s'étaient signalés par leur ardeur à réclamer des comptes. Et quand le régiment se disposa à en référer à l'Assemblée, un major eut l'insolence de dire qu'il n'y avait que les régiments qui s'étaient mal comportés qui s'adressassent à l'Assemblée nationale et lui envoyassent leur adhésion.

Ce fut dans ces circonstances critiques et sous l'impression de ces troubles et de ceux de Metz que fut rendu le décret du 6 août, dont il a été parlé plus haut. Il avait été sanctionné dès le lendemain par le Roi, qui n'avait point de scrupules et dont la main n'était pas engourdie quand on lui présentait de tels décrets; il avait été connu à Nancy le 9, mais seulement par les papiers publics. Le 10, le Régiment du Roi avait obtenu le payement de 150,000 livres, et cette somme, partagée entre les soldats, avait procuré 73 livres à chaque soldat. Cette distribution, qui avait eu pour premier effet fâcheux de fournir aux soldats le moyen de fraterniser le verre en main avec la foule et les agitateurs, en eut un second, qu'il était facile de prévoir: elle entraîna Mestre-de-Camp et Château-Vieux. Le décret devait être proclamé le 12. Château-Vieux voulut prendre les devants et obtenir satisfaction avant la publication officielle du décret. Le 11, deux Suisses de ce régiment se présentèrent, de la part de leurs camarades, au Régiment du Roi pour lui demander des renseignements sur la manière d'examiner les comptes. Pour cette seule démarche, les deux Suisses furent, le lendemain, à la parade, passés par les courroies, sur l'ordre de leurs officiers (1). Cette violence, qui, dans la circonstance, avait le caractère d'une bravade, irrita profondément les deux régiments français qui com-

(1) *Revolutions de Paris*, n° 59, t. V, p. 335; Louis Blanc, t. V, p. 13.

(1) « Les soldats de Château-Vieux passent par les verges deux de leurs camarades, uniquement coupables d'avoir réclamé l'exécution d'un décret; les commettants ont la cruauté de frapper de verges leurs malheureux députés, coupables d'avoir exécuté leur mandat. C'est le dernier degré de l'abjection et de la servitude de l'espèce humaine; mais c'est la plus forte preuve que ces soldats, loin d'être rebelles poussaient l'obéissance jusqu'à un point inconcevable, pour un homme qui n'est pas abruti par l'esclavage. » (Camille Desmoulins, n° 43, t. IV, p. 160, 161.)

Le baron de Salis-Samade, major du régiment suisse de Lullin de Château-Vieux, note comme un symptôme de sympathie et presque de révolte que les exécuteurs de la dure sentence frappèrent à regret, et le moins brutalement qu'ils purent, les deux victimes.

mençaient à se calmer ; ils furent indignés que les officiers français, par une ostentation ici vraiment criminelle, eussent complimenté les officiers suisses sur cet acte de cruauté. L'explosion fut soudaine. Ils se portent aux casernes suisses, forcent la prison où gisaient les deux suppliciés, les mettent en liberté, tirent l'épée, obligent le colonel à les réhabiliter, les enlèvent et les conduisent triomphalement aux quartiers du Régiment du Roi et de Mestre-de-Camp. Les officiers de Château-Vieux sont gardés à vue, et le major, le baron de Salis-Samade, est réduit à se cacher.

Ce fut le lendemain, 12, que la proclamation du décret fut faite. Au mépris de l'ordre qui leur avait été donné de rester, chacun, à leur quartier, les trois régiments prennent les armes, se rendent à la place Royale et s'y rangent en bataille. De Noue, commandant de la ville, dans le dessein de ne point assister à la publication du décret, avait affecté de se mettre sous la protection de la Municipalité, comme s'il eût couru quelque grave danger. Une députation de grenadiers vient le prier, au nom des régiments, de ne pas les calomnier d'avantage par son absence, et le décide à sortir du lieu de refuge où il s'était retiré. Il paraît devant les troupes, désavoue d'assez bonne grâce le mot de *brigands*, qu'il avait réellement prononcé, qu'il avait même écrit. Les soldats ne lui tinrent pas rigueur, acceptèrent débonnairement le désaveu et voulurent bien oublier l'injure. Alors il fut donné lecture du décret à la garnison assemblée en armes sur la place. Une simple lecture, faite dans une si vaste enceinte, était loin de suffire pour le faire connaître ; pourtant les soldats jurèrent d'obéir. Il n'échappait à personne que, s'il se fût agi de quelque ordre favorable à la Contre-révolution, les chefs n'auraient pas manqué de le faire lire dans les chambrées, à l'heure de l'appel, d'en faire tirer et répandre des copies à profusion. Cela s'était pratiqué, à leur diligence, pour maint libelle où l'Assemblée nationale était traînée dans la boue. Le 13, les deux soldats suisses qui avaient été passés aux courroies reçurent chacun cent louis de dédommagement ; Château-Vieux se fit délivrer 27,000 livres sur ce qui lui était dû, et, de cette somme, il donna, avec l'autorisation de la Municipalité, une fête à ses camarades des régiments français, qui leur avaient témoigné une si ardente sympathie. Le même jour, les soldats du Régiment du Roi se rendirent chez M. de la Balivière, leur colonel, pour apprendre au juste de lui dans quelle position les mettait le décret. L'organisation et la comptabilité de ce régiment étaient si différentes de celles des autres corps que M. de la Balivière ne fit pas difficulté de convenir que le décret ne lui était pas entièrement applicable, et d'autoriser la continuation de l'examen des comptes ; seulement il restreignit les examinateurs à un homme par compagnie. Dans le cours de l'opération, on s'aperçut qu'il y avait des articles dont M. du Châtelet, l'ancien colonel, pouvait seul rendre compte ; le chef de ce régiment étant en même temps inspecteur et caissier, il n'avait jamais été rendu de compte. On fut donc amené à demander à l'Assemblée nationale : 1° que M. du Châtelet interrompît ses fonctions de Représentant, pour compter depuis son entrée au régiment ; 2° qu'un inspecteur particulier fût nommé, afin que le comptable ne fût pas inspecteur de son propre compte ; 3° que le Conseil d'administration fût double, puisque le Régiment du Roi était, par exception unique, de quatre bataillons. Les chefs eux-mêmes se rendent à ces arguments, qui avaient le caractère de l'évidence. Les soldats envoient une adresse à l'Assemblée nationale ; cette adresse est interceptée ; ils nomment, *du consentement des chefs*, une députation pour porter une seconde adresse ; chaque membre de cette députation *reçoit une cartouche, signée d'eux*, et se munit d'un passe-port. Ces députés arrivent à Paris, pleins de confiance ; le ministre les fait jeter par la Municipalité dans les prisons de la Force, comme des malfaiteurs, et l'Assemblée, trompée par de faux rapports, rend *ab irato* le décret terrible du 16 août (1).

Pour le dire d'un mot, l'Assemblée condamna la garnison de Nancy sans l'avoir entendue, et sur la foi d'accusateurs trop visiblement intéressés à la noircir. Elle accepta sans examen tout ce qui lui fut mandé par de Noue, commandant de la ville ; tout, jusqu'à cette absurde calomnie, que les soldats *devaient* COURONNER *un commandant de la garnison, le conduire dans un char et faire suivre ce triomphe par les officiers !* Le 16 août donc, Emmery, l'ami de La Fayette, paraît inopinément à la tribune, et, au nom des trois comités réunis, celui des Rapports, celui des Recherches et celui des Affaires militaires, il propose, d'un air ému et d'une voix altérée, un projet de décret, *qu'il avait eu à peine le temps de rédiger* (2),

(1) Nous avons suivi, après bien d'autres, le récit de Loustalot, celui de tous qui nous a paru le plus impartial, le plus exempt d'exagération. Il a été fait après une minutieuse et consciencieuse information. La probité de Loustalot et sa parfaite compétence en matière judiciaire sont de sûrs garants de son exactitude.

(2) « Je sollicite beaucoup d'indulgence, car à peine ai-je eu le temps de rédiger le décret convenu dans vos trois comités réunis. » (Discours d'Emmery à la séance du 16 août ; Buchez et Ott, t. IV, p. 20.)

Trois pièces avaient servi de base au travail des comités : 1° une lettre adressée par de Noue au

et qui ne se ressentait que trop de cette fiévreuse précipitation. A l'appui de ce projet improvisé, il lit des extraits de trois pièces passionnément accusatrices, évidemment ennemies, dont l'exactitude n'a pu être contrôlée, et, la lecture du projet étant achevée, il conclut par cette phrase absolue et tranchante: « Le ministre et les députés de Nancy conviennent que ce décret est nécessaire ; tout presse, *tout brûle* (1), il y aurait le plus grand danger dans le plus léger retard. » Chose incroyable, le décret proposé par Emmery au nom des trois comités est adopté, *sans discussion* (2), *à l'unanimité* !

Les considérants trahissent les préoccupations des Constitutionnels, auteurs du décret. On voit que, faute de renseignements exacts et précis, faute d'une enquête préalable et d'un débat contradictoire, ils crurent que le décret du 6 avait été reçu avec mépris et violé audacieusement les armes à la main ; ils crurent que les soldats cédaient aux suggestions d'hommes criminels, et que leur indiscipline menaçait ouvertement la véritable liberté et la Constitution; et, dans la pleine persuasion où ils étaient que la répression n'atteindrait qu'une petite horde de mauvais sujets, de pillards et de conspirateurs ténébreux, ils frappèrent fort et promptement. Dans l'article premier, la prétendue violation à main armée par les troupes des décrets de l'Assemblée nationale, sanctionnés par le Roi, est qualifiée de *crime de lèse-nation au premier chef*. La pénalité est des plus rigoureuses : « Ceux qui ont excité la rébellion seront poursuivis et punis comme coupables de crime de lèse-nation, à la requête du ministère public. Ceux qui, ayant pris part à la rébellion, de quelque manière que ce soit, n'auront pas, dans les vingt-quatre heures, à compter de la publication du présent décret, *déclaré à leurs chefs respectifs, même par écrit, si ces chefs l'exigent, qu'ils reconnaissent leurs erreurs et s'en repentent*, seront également, après le délai écoulé, poursuivis et punis comme auteurs et participes d'un crime de lèse-nation. » (articles I et II.) Toutes les autorités sont requises de procurer l'exécution du décret : « Le Roi sera supplié de prendre les mesures les plus efficaces pour l'entière et parfaite exécution du présent décret, d'ordonner aux autorités civiles et militaires de prendre, chacune en ce qui la concerne, les dispositions nécessaires et qui seront en leur pouvoir pour s'assurer des coupables et les livrer à la justice; même d'ordonner le rassemblement et l'intervention d'une force militaire tirée des garnisons et des gardes nationales du département de la Meurthe et de tous les départements voisins pour agir aux ordres de tel officier général qu'il lui plaira de commettre, à l'effet d'appuyer l'exécution du présent décret ; d'autoriser spécialement cet officier général à casser et licencier les régiments de la garnison de Nancy, dans le cas où ils ne rentreraient pas immédiatement dans l'ordre, ou s'ils tentaient d'opposer la moindre résistance au châtiment des principaux coupables. » (Article III.)

Aucune disposition quelconque contre les officiers qui ont abusé de leur autorité pour vexer le soldat et l'exaspérer; leur innocence est préjugée; le soldat est expressément replacé sous leur verge, et doit leur remettre sa soumission, la preuve écrite de son repentir. Disposition étrange, dit Loustalot, qui met le soldat dans l'alternative de fournir des pièces littérales de conviction contre lui-même, quand il sera innocent, ou de désobéir au décret (1).

Ce fut le lendemain, 17, qu'arrivèrent à Paris les huit députés du Régiment du Roi. Nous avons mentionné plus haut leur arrestation et leur détention. Cet épisode de la tragédie de Nancy mérite que nous le fassions connaître dans le détail. La Fayette, qui avait inspiré le décret du 6, fut le premier à en violer une des dispositions les plus importantes parmi celles qui étaient favorables aux soldats. Ceux du Régiment du Roi, avons-nous dit, étaient exaspérés de s'entendre qualifier de *brigands*, de *bandits*, lorsque, après tout, ils n'avaient fait que réclamer ce qui leur était dû ; ils savaient d'ailleurs que beaucoup de leurs officiers s'étaient rendus à Paris, obsédaient le comité militaire, les bureaux des ministres, et, par un mensonge effronté, les peignaient comme des brigands qui, au mépris du décret du 6 août, avaient *volé* la caisse du régiment, l'avaient partagée, *distribuée au peuple* afin de s'en faire un appui (2). A bout de patience, ils envoyè-

ministre de la guerre ; 2° une lettre du Directoire du département de la Meurthe au ministre de la guerre; 3° un procès-verbal de la Municipalité de Nancy. Chacune de ces trois pièces était datée du 14 (la troisième l'était du 14, *dix heures du soir*). Elles n'avaient dû arriver à Paris que dans la journée du 15, et même assez tard. Le projet de décret présenté, le 16, par Emmery, n'avait donc pu être ni examiné, ni discuté avec maturité par les trois comités réunis.

(1) C'est de là que le décret du 16 août fut appelé par les journalistes patriotes le décret TOUT BRULE ; et ce nom doit lui rester.

(2) Il résulte pourtant d'un passage des *Révolutions de France et de Brabant* (n° 41, t. IV, p. 78) que Robespierre fit quelques représentations sages et mesurées, et qu'il prévit les conséquences de ce fatal décret. Il fut presque le seul, à cette séance du 16, et, plus tard, à la séance du 31, qui osât parler dans le sens de l'équité. Cf. n° 43, t. IV, p. 154.

(1) N° 60; t. V, p. 374.

(2) Bouillé, dans ses *Mémoires* (ch. XII, p. 183), les représente, pour le besoin de sa cause, *réunis à la populace*. Que ne devaient pas dire, dans le moment même, les petits *Importants* des états-majors?

rent donc à Paris *des députés* pour expliquer les faits. L'envoi de cette députation était-il parfaitement légal ? ils le crurent : l'article VIII du décret du 6 août, notamment, leur parut l'autoriser pleinement. Ces mandataires devaient exposer que, loin d'avoir dissipé la caisse, on l'avait mise en dépôt chez le major; que procès-verbal avait été dressé de ce dépôt; que, loin d'avoir désobéi au décret du 6 août, on avait fait une démarche tendant à en assurer l'exécution. L'enlèvement de la caisse, que des imposteurs qualifiaient en termes si durs, n'était point du tout un vol ; le dépôt qu'on en avait fait chez le major, au quartier, réfutait assez toute imputation injurieuse (1); ce dépôt avait eu pour objet unique de rendre possible la constatation de l'état actuel de la caisse et des livres; d'empêcher que les écritures ne fussent arrangées, c'est-à-dire altérées et falsifiées, avant la reddition des comptes. D'ailleurs, en enlevant la caisse de chez le trésorier, on n'avait fait qu'user de représailles envers les officiers. Ceux-ci, au lieu de laisser la caisse au quartier, où elle devait rester selon les règlements, l'avaient fait transporter chez le trésorier, et parlaient de la faire garder par la maréchaussée, comme contre des voleurs. Les soldats, rendant outrage pour outrage, avaient répondu que la caisse courait des risques si elle n'était pas sous leurs yeux ; que des officiers qui trahissaient la patrie pouvaient très-bien, couronnant la trahison par le vol, emporter la caisse en passant à l'ennemi. Voilà ce que venaient dire les huit mandataires du Régiment du Roi. Ils étaient porteurs de *congés* en bonne forme; ils n'étaient partis pour Paris que du consentement de leurs chefs. A peine y étaient-ils arrivés, que le ministre de la guerre lança contre eux une lettre de cachet, et que, de concert avec lui, les chefs de la Commune, La Fayette (2) et Bailly, les firent arrêter, quoiqu'ils n'eussent rien négligé pour se mettre en règle et pour ne paraître qu'avec le caractère de citoyens soumis aux lois. Sur un ordre signé du Roi, et à la diligence de Bailly et de La Fayette, ils furent donc conduits à la Force par un capitaine de la garde nationale parisienne. Mais les officiers qui avaient élu domicile à Paris pour calomnier le régiment, qui avaient quitté le corps sans congé, ne furent point arrêtés; il leur fut loisible d'intriguer, d'embrouiller les choses, d'accuser les absents. Faire arrêter, sans décret de l'Assemblée, ces députés qui s'adressaient à elle pour obtenir justice et venaient se mettre en otages auprès d'elle, était un criant abus de pouvoir. Dès que le comité militaire en fut instruit, il les réclama et demanda qu'ils fussent transférés de la Force aux Invalides. Les trois comités (Militaire, des Rapports, et des Recherches) se rendirent, le lendemain, vers eux pour recevoir leurs déclarations. Les ayant trouvés séparés les uns des autres, ils décidèrent que nulle autorité n'avait le droit de les isoler ainsi, ni de les empêcher de se présenter ensemble ou séparément, à leur gré, pour remplir leur mission. Les députés furent entendus. Leur fermeté sans arrogance, leur franchise sans humilité, leurs loyales et véridiques explications, touchèrent les commissaires de l'Assemblée. L'un des huit porta la parole en présence des autres, qui l'aidaient ou le relevaient sur des circonstances accessoires (1). Il fut reconnu que la Municipalité n'avait pas fait un exposé fidèle, et que l'arrestation avait eu lieu sans aucun motif valable. Ces braves gens firent preuve d'une grande bonne foi, car ils reconnurent avec une noble franchise que le Régiment du Roi s'était écarté de la stricte discipline en quelques points, et ils demandèrent que des commissaires informassent sur les faits dont ils avaient déposé et qu'ils garantissaient sur leur tête. Deux d'entre eux furent autorisés à retourner à Nancy, accompagnés d'un officier de la garde nationale de Paris, pour rendre compte à leur corps de ce qui s'était passé entre eux et les trois comités, pour lui faire un récit exact de leur arrestation, pour dire que le ministre de la guerre et la Municipalité, auteurs de cette arrestation, n'avaient point été approuvés par l'Assemblée, enfin pour lui porter des conseils de modération et de prudence, des paroles de conciliation et de paix. Ils croisèrent en route une députation de la garde nationale de Nancy qui venait à Paris afin d'éclairer l'Assemblée sur la plupart des faits dont on avait abusé pour lui surprendre le décret *tout brûle*. Quand ils arrivèrent à Nancy, le 21, ils trouvèrent la ville parfaitement tranquille. Le décret du 16 avait été connu le 20; la garnison, et spécialement le Régiment du Roi, avaient déclaré s'y soumettre, et le reste du jour s'était passé paisiblement.

Mais les Constitutionnels voulaient, comme la Cour, qu'il fût fait un *exemple*. Dès le 18, La Fayette avait mandé à son cher cousin Bouillé, avec l'expression de la plus complète satisfaction, tout ce qui venait d'être décidé : « Les décrets unanimes de l'Assem-

(1) Il fut reconnu, depuis, que la caisse n'avait pas eté pillée ; qu'au moment de l'enlèvement, le scellé du trésorier avait été mis dessus, et que ce scellé était sain et entier lorsque la caisse lui fut rapportée.

(2) La Fayette revendique sa part de responsabilité dans cet acte de violence. Le 18, il écrivait à Bouillé : « Nous avons arrêté ici la députation des soldats du Régiment du Roi. » (*Mémoires de Bouillé*, ch. XII, p. 183 ; *Mémoires de La Fayette*, t. III, p. 134.)

(1) *Révolutions de Paris*, nos 58, 59 et 65 ; t. V, p. 268-271 ; p. 334 et suiv.; p. 649-653 ; *Révolutions de France et de Brabant*, n° 41, t. IV, p. 75, 76.

blée nationale sur l'insurrection de Nancy sont bons; *l'exécution doit être entière et nerveuse.* Aussitôt que nous l'eûmes voté, le Roi l'a sanctionné. M. de la Tour-du-Pin a annoncé à tous les membres de l'Assemblée que M. de Malseigne l'exécuterait. Ce choix leur est fort agréable. Un courrier a donné à M. de Malseigne l'ordre d'aller attendre à Lunéville vos instructions; j'ai écrit, non pas officiellement, mais fraternellement aux gardes nationales des quatre départements. *Il me semble,* mon cher cousin, *que nous devons frapper un coup imposant pour toute l'armée,* et arrêter, par un exemple, le débandement général qui se prépare. Si M. de Malseigne ne trouve pas cette besogne trop difficile, les dispositions qu'on va faire sont bien suffisantes; mais dans le cas d'une grande résistance, et surtout d'un accord entre les garnisons, il faut que les moyens se combinent pour sauver la patrie d'un tel danger, et je demande d'y marcher avec le titre de votre aide de camp. Ce qui est bien important est de ne pas manquer son coup, et de disposer nos mesures de manière que le succès ne soit pas douteux (1). »

Toutes les mesures furent prises avec célérité par le Pouvoir exécutif pour *frapper un coup.* Cette fois encore la sanction du Roi ne se fit pas attendre, comme il arrivait toujours pour les décrets en faveur de la Révolution. Le décret *tout brûle,* rendu le 16, sanctionné le 17, parvint à Nancy le 20. Tous les agents du Pouvoir exécutif, d'ordinaire si apathiques, se trouvèrent avoir des ailes. Bouillé, qu'il n'était pas besoin de stimuler, reçut, outre la lettre pressante de La Fayette (18 août), une lettre du Roi (20 août) qui lui témoignait reconnaissance et satisfaction. Et presque en même temps il reçut du Roi l'ordre de réunir à son commandement les troupes de la Lorraine, de l'Alsace, de la Franche-Comté et de la Champagne. Cette réunion le constituait général d'une armée de quatre-vingt-dix bataillons et de cent quatre escadrons, qui comprenait toute la frontière de l'Est depuis la Suisse jusqu'à la Sambre. Sur les quatre-vingt-dix bataillons, il y en avait vingt, *allemands ou suisses,* sur lesquels il comptait; sur les cent quatre escadrons, il y en avait au moins soixante, dont *vingt-sept de hussards allemands,* qu'il considérait comme restés fidèles au Roi exclusivement. De plus, le ministre de la guerre, qui était dans les mêmes principes (1) et qui avait les mêmes vues que lui, c'est-à-dire, *qui croyait,* comme lui, *la guerre civile nécessaire pour sauver le Roi, la monarchie, la France entière* (2), le ministre de la guerre lui donna, sur sa demande, un ordre pour faire marcher les troupes à sa volonté, et le fit assurer, *confidentiellement,* qu'il placerait dans son commandement une vingtaine de mille hommes des meilleurs régiments, *composés en grande partie d'étrangers,* dont on pourrait se servir utilement dans les circonstances, auxquels on pourrait en rallier d'autres, et qui serviraient de noyau pour une armée plus considérable (3). Dès que Bouillé fut en possession de tous les pouvoirs qu'il avait sollicités, il se mit à l'œuvre avec la vigueur qui lui était propre. Il se sentait bien fort, ayant sous sa main toutes les ressources dont le Pouvoir exécutif disposait, comptant sur l'appui de La Fayette et des Constitutionnels non moins que sur celui des Royalistes. Il s'arrangea en prévision d'une grande catastrophe qui produirait vraisemblablement la guerre civile. Ce fut tout un plan de campagne, où entraient, comme parties essentielles, l'occupation de Bitch et de Phalsbourg, petites forteresses excellentes où il n'y avait ni peuple ni bourgeoisie (ses deux épouvantails), et celle de Montmédy, forteresse du même genre, *qui lui donnait une communication avec Luxembourg et l'étranger* (4). Toutes ses dispositions étant faites, il attendit des nouvelles de Nancy.

Le décret du 16 y avait été connu le 20, transcrit sur les registres, envoyé dans les chambrées (5), et la garnison avait déclaré s'y soumettre, sans que rien, dans son attitude, indiquât l'odieux dessein que lui impute calomnieusement Bouillé, *de pendre les officiers municipaux et les membres du Département, s'ils*

(1) Dans les *Mémoires de Bouillé,* ch. XII, p. 182, 183, cette lettre porte la date du 8 août, et dans ceux de La Fayette, t. III, p. 133-135; la date du 18. Celle-ci est la vraie. Si l'on admettait la première, il faudrait rapporter cette lettre au décret du 6, tandis qu'évidemment elle se rapporte au décret du 16. Des historiens soigneux et attentifs s'y sont trompés. (Michelet, t. II, p. 273 et 275; Louis Blanc, t. V, p. 20.)

(1) Ces principes mettaient le soldat hors de la Constitution : « La nature des choses, le salut public exigent que les soldats agissent comme des instruments, qu'ils soient sans volonté. Sans une obéissance purement passive, l'armée n'existe point pour le dehors, elle est dangereuse pour le dedans. » (Mémoire de M. de la Tour-du-Pin, ministre de la guerre, lu à la séance du 6 août; dans les *Révolutions de Paris,* n° 62, t. V, p. 465, 466.) En appliquant ces principes, les officiers étaient arrivés à chasser ignominieusement de l'armée *plus de quarante mille soldats patriotes.* (*Ibid.*, p. 465.)

(2) *Mémoires de Bouillé,* ch. XII, p. 195; ch. XIII, p. 200.

(3) *Ibid.*, p. 187. Il faut distinguer soigneusement les lettres officielles du ministre de la guerre des communications confidentielles qu'il fit faire à Bouillé par son propre fils, M. de Gouvernet. Celles-là, leurre grossier, sont pour la montre, celles-ci disent la vraie pensée du Gouvernement.

(4) *Ibid.*, ch. XII, p. 187 et 188.

(5) Il n'avait été *ni publié ni affiché* (Prudhomme, n° 71, t. VI, p. 288); ce qui était une perfide violation de la loi.

*se refusaient à lui donner de l'argent* (1). Les faits réfutent toutes ses allégations. L'Assemblée leur avait imposé de faire amende honorable à des chefs détestés, de demander pardon d'avoir eu raison contre eux. La loi était bien dure. Sans doute ils en furent irrités, mais, l'habitude de la soumission dominant, ils signèrent *un acte de repentir* dans lequel ils suppliaient l'Assemblée, le Roi et leurs chefs d'oublier les erreurs qu'ils avaient pu commettre (2). La garde nationale de Nancy, médiatrice zélée et bienveillante, les avait soutenus de nobles encouragements dans ce pénible sacrifice. Le 22, la compagnie de chasseurs du Régiment du Roi donna un banquet à l'officier de la garde nationale parisienne, Louvain Pescheloche, qui avait accompagné les deux députés du régiment revenus de Paris, et dans ce banquet la santé des *officiers du corps*, portée après celle de la Nation et du Roi, fut cordialement accueillie. Ces faits inattendus, heureux présage de l'apaisement des esprits, du retour volontaire à l'obéissance, avaient rassuré Nancy, lorsque tout fut remis en question par l'arrivée du redouté Malseigne.

Malseigne était un officier distingué, très-brave, très-résolu, mais très-agressif, très-prononcé contre la Révolution; de plus, il était réputé de première force à l'escrime. Choisir pour pacificateur cet homme intraitable, *l'aristocrate le plus crâne de l'armée* (3), remettre le glaive de justice aux mains de Bouillé, dont le nom seul était une alarme et une menace, de Bouillé, *le panache noir* auquel se ralliaient tous les ennemis de la liberté, tous les fauteurs de contre-révolution, c'était marquer clairement que l'on voulait une exécution, et non point une conciliation. L'étrange vérificateur, l'homme funeste, qui, au lieu de l'olivier de paix, présentait l'épée nue, Malseigne entra en ville le 25. Ses premières paroles furent hautaines, dures, provoquantes; elles *firent voir qu'il était prévenu et qu'il ne rendrait peut-être pas justice* (4); elles remirent les troupes en défiance et en crainte. Le 26, il se rend au quartier des Suisses, et y ouvre le conseil de reddition des comptes, quoiqu'on l'ait prévenu que les têtes sont échauffées, et que la prudence conseille de le tenir à l'hôtel de ville. Il siége en arbitre courroucé, en juge partial, que rien ne fera démordre, et qui, d'avance, a déjà rendu son arrêt. Des difficultés s'élèvent sur un objet important; il ne veut pas le régler. Les soldats lui disent: « Jugez-nous; » il refuse de leur faire droit, et se dispose à se retirer; les plus exaltés crient: *Qu'on l'empêche de sortir!* Il se présente à la grille; là, quatre grenadiers lui barrent le passage. Menacé de leurs baïonnettes, il lève l'épée sur eux; elle se brise en parant leurs coups; il prend celle du prévôt général qui était près de lui, se dégage et sort l'épée à la main, sans hâter le pas et comme il sied à un officier. Sur la nouvelle que les Suisses méconnaissent l'autorité de Malseigne et attentent à sa liberté, on requiert le Régiment du Roi de prendre les armes. Il obéit, marche contre eux, et ne se retire que sur l'assurance des chefs que *tout est fini*, que Malseigne est en sûreté. Ordre est donné aux Suisses de sortir de Nancy et de partir pour Sarrelouis. Cet ordre fait renaître les soupçons: le Régiment du Roi et Mestre-de-Camp s'imaginent que le dessein des chefs est de les séparer, de les isoler pour les réduire plus aisément. Leurs inquiétudes redoublent quand ils voient les gardes nationales du département affluer à Nancy, de tous les points environnants, sur la réquisition secrète de Desmottes, aide de camp de La Fayette. Tout à coup on apprend que Malseigne s'est évadé de Nancy le 28, que ce *crâne des crânes* a disparu. Les régiments se croyant trahis, — la trahison de tant de chefs n'autorisait que trop ce soupçon — deux cents cavaliers de Mestre-de-Camp se mettent à sa poursuite; sur la route de Lunéville ils le rencontrent à la tête d'un détachement de carabiniers, qui les chargent impétueusement; ceux d'entre eux qui peuvent échapper rentrent à Nancy en criant: « Trahison! les carabiniers ont massacré nos camarades! » Ceci se passait dans la soirée du 28.

Il était bien impossible que les régiments prissent stoïquement leur parti de cette attaque meurtrière, et qu'ils attendissent, l'arme au bras, que Malseigne rentrât à la tête de ses carabiniers. L'insurrection rompt toutes les digues; la générale est battue; le commandant de la ville, de Noue, à qui l'on avait pardonné, quelques jours auparavant, ses propos outrageants, est arraché de sa maison, dépouillé de ses vêtements, jeté au fond d'un cachot avec un sarreau de prisonnier sur les épaules. Sur ces entrefaites, des lettres sont interceptées; une députation du Régiment du Roi demande qu'elles soient ouvertes; la Municipalité résiste, mais finit par céder. Que contenaient ces lettres? *Des dis-*

(1) *Mémoires*, ch. XIII, p. 189 et 190. Il va jusqu'à dire, en vue de justifier ses propres violences, que *les soldats avaient exprimé le plus grand mépris pour l'Assemblée constituante et* BRULÉ SES DÉCRETS; *que le pillage général et le sac de la ville étaient annoncés, et les principales victimes désignées.* Et cela, *avant* l'arrivée de Malseigne, qui, dit-il, fit proclamer le décret du 16.

Rien de plus faux. Le décret était connu des soldats cinq jours avant l'arrivée de Malseigne, qui n'eut lieu que le 25. (Quelques pièces du temps disent le 24.)

(2) Prudhomme, n° 71, t. VI, p. 284 et 285.

(3) *Rév. de Fr. et de Brab.*, n° 41, t. IV, p. 77.

(4) Mémoire justificatif des régiments, cité dans Prudhomme, t. V, p. 375. Cf. n° 71, t. VI, p. 276.

*positions de maréchaussée pour conduire hors du royaume le régiment suisse de Château-Vieux* (1). A ces nouvelles, trois mille hommes, pris indistinctement dans les trois régiments, qui dès lors font cause commune, s'élancent sur la route de Lunéville pour exterminer les carabiniers et ramener Malseigne, mort ou vif. A onze heures du soir (nuit du 28 au 29 août) ils n'étaient plus qu'à une lieue et demie de Lunéville. Mais les carabiniers avaient changé de sentiments, et n'étaient déjà plus des ennemis. Un moment entraînés par Malseigne, qui avait été jadis major-général de leur régiment, ils avaient, la veille, chargé étourdiment les cavaliers de Mestre-de-Camp, sans bien savoir de quoi la garnison de Nancy était coupable. Ce sang versé à l'aveugle, sur la foi d'un furieux, leur avait laissé un remords, et ils brûlaient de s'expliquer, de s'excuser de leur folie de la veille, et de se réconcilier avec leurs camarades. Ils députent vers eux, leur offrent de rendre Malseigne, à condition qu'ils ne lui feront aucun mal et qu'ils attendront la décision de l'Assemblée. Il y eut entre les deux troupes traité, *capitulation*, et, le 30 au matin, Malseigne fut ramené à Nancy. L'irritation contre lui était au comble, et il eût couru les plus grands dangers si le Régiment du Roi ne lui eût offert un asile dans son quartier.

Cependant Bouillé s'était mis en marche depuis trente-six heures, et déjà il approchait de Nancy. Il avait quitté Metz, le 28, secrètement, craignant que les soldats de la garnison ne l'en empêchassent; car ils avaient promis à ceux du Régiment du Roi de ne point agir contre eux si on venait à le leur ordonner. Comme il n'avait aucune infanterie *étrangère* auprès de lui, et comme il n'osait employer les gardes nationales, sur qui il comptait peu, il prit le parti d'expédier des ordres pour faire marcher quelques bataillons *suisses et allemands*, ainsi que quelques régiments de cavalerie. Il fut obéi, et il réussit à faire sortir de Metz un petit train d'artillerie de huit pièces de canon. Le même jour, il arriva à Toul, où il trouva un bataillon suisse et un régiment de cavalerie (2). Le 30 il était à Frouard, à une lieue et demie de Nancy; il y fut rejoint par six cents grenadiers et six cents gardes nationaux, qu'il réunit à quatre bataillons suisses ou allemands et à quatorze escadrons. Sa petite troupe montait ainsi à trois mille hommes d'infanterie et quatorze cents chevaux. Le 31 au matin (1), il fit parvenir dans la ville une sommation, dans laquelle il renouvelait au peuple et aux soldats l'ordre d'obéir aux décrets de l'Assemblée, de rentrer dans le devoir et de livrer les chefs les plus factieux. Il leur accordait vingt-quatre heures pour y répondre. Le Régiment du Roi, qui était sous les armes, ses officiers en tête, délibéra sur cette lettre; il donna sa parole d'honneur qu'il ne serait point attenté à la personne de Malseigne; il proposa de consigner ses griefs contre le général dans un mémoire qui serait présenté à l'Assemblée nationale, et d'attendre la décision qu'elle rendrait. Enfin il *invita* les députés de la Municipalité et du Directoire du département à porter ce vœu à Bouillé. Ceux-ci accueillirent favorablement cet engagement pris sur l'honneur et l'invitation qui leur était faite de se rendre auprès de Bouillé; mais ils représentèrent qu'il serait convenable que quelques-uns des soldats les accompagnassent auprès du général. Le Régiment du Roi y consentit de bonne grâce et nomma quatre soldats pour se joindre à la députation; Château-Vieux et Mestre-de-Camp, qui furent consultés, adhérèrent et nommèrent, chacun, deux députés; deux carabiniers du peloton qui avait ramené Malseigne de Lunéville à Nancy furent aussi adjoints. Le Conseil général de la Commune et le Directoire du département déférèrent avec empressement au désir des troupes, et décidèrent que le procureur de la Commune, trois officiers municipaux, et le vice-président du Directoire accompagneraient la députation militaire dont on attendait les plus heureux effets (2). Aussitôt qu'elle fut parve-

(1) *Procès-Verbal de la Municipalité de Nancy*, du 18 août, lu à la séance du 31 (Buchez et Ott, t. IV, p. 28); *Rapport des Commissaires* Duveyrier et Cahier de Gerville, dans Prudhomme, n° 71, t. VI, p. 279.

(2) Nous devons avertir le lecteur que le récit de Bouillé est plein d'inexactitudes, et qu'il est bien souvent en contradiction avec les documents authentiques. On a lieu de s'étonner qu'aucune de ces erreurs si nombreuses, et qui sautent aux yeux, n'ait été signalée par les éditeurs de ses *Mémoires*. Par exemple, ils lui laissent raconter, sans le reprendre ni le contredire, qu'*avant* de sortir de Metz (et, de son propre aveu, c'est le 28, dans la journée, qu'il en sortit), il savait que la garnison de Nancy avait marché sur Lunéville, en corps d'armée, officiers en tête, afin de contraindre les carabiniers à lui livrer Malseigne; ils lui laissent raconter que ce fut sur la nouvelle de cette expédition tumultueuse qu'il se décida à rassembler des troupes et à marcher contre Nancy. Comment pouvait-il savoir, à Metz, *avant* le 28, ce qui ne se passa, à Nancy, que *dans la soirée du 28*? Les trois mille hommes des régiments de Nancy qui se portèrent sur la route de Lunéville, ne partirent *qu'après sept heures du soir*, et n'atteignirent que *vers onze heures du soir* la hauteur de Flinval située à une lieue et demie de Lunéville; *le 29, à quatre heures et demie du matin*, les officiers municipaux ignoraient encore l'issue de la rencontre entre les deux troupes. (Buchez et Ott, t. IV, p. 27.) Comment put-il apprendre, *en arrivant à Toul, le 28 au soir*, que Malseigne, qui n'avait été ramené à Nancy que *le 30, au matin*, y avait été mis au cachot? (*Mémoires*, p. 190 et 191.)

(1) Il dit le 30; mais le procès-verbal de la Municipalité de Nancy prouve que sa lettre, *datée de Toul, heure de minuit*, ne parvint que dans la matinée du 31; la délibération commença à sept heures du matin. (*Éclaircissements historiques et pièces officielles*, à la suite des *Mémoires de Bouillé*, note D, p. 378.)

(2) Voilà ce qu'on lit dans le procès-verbal de la

nue à Frouard, où était le quartier général, Bouillé, prenant les devants et s'adressant aux membres du Directoire et de la Municipalité qui allaient parler, leur dit : « Je vous préviens, avant tout, que je n'entends à aucunes propositions de paix, que ces deux conditions ne soient remplies : 1° que la garnison sorte de la ville ayant à sa tête MM. de Malseigne et de Noue, ou qu'elle se range paisiblement dans ses quartiers, après avoir remis ces deux généraux entre les mains du détachement qui doit reconduire les députés ; 2° que quatre hommes des plus mutins, par régiment, et reconnus pour chefs de la discorde, soient à l'instant envoyés à l'Assemblée nationale, pour y être jugés selon la rigueur des lois. Si la garnison persiste dans son opiniâtreté, dans deux heures après le retour des députés j'entrerai dans Nancy à force ouverte, et je me propose de passer au fil de l'épée tout homme qui sera trouvé les armes à la main. » Puis se tournant vers sa troupe (composée en majeure partie de *Suisses* et d'*Allemands*) : « Soldats, braves *Français*, sont-ce là vos intentions ? » Elle répondit, d'un cri unanime : « Dussions-nous mourir, les volontés de notre général seront exécutées. » — « Mais vous avez toujours été le père du soldat, » dit le vice-président du Directoire. — « Oui, du soldat soumis, du soldat fidèle à ses devoirs, reprit vivement Bouillé ; mais j'abandonne le soldat rebelle, et, si je me souviens de lui, c'est pour le punir d'après la rigueur de la loi. » Les soldats étrangers et les gardes nationales dont il s'était entouré et en présence desquels il avait parlé, vociféraient et témoignaient une grande animosité contre la garnison de Nancy. Le régiment suisse Vigier, s'adressant à la députation municipale, lui dit : « Nous rougissons aujourd'hui des revers de notre uniforme, parce qu'ils sont à peu près les mêmes que ceux de ces brigands qui vous accompagnent (ils montraient les soldats de Château-Vieux) ; eux seuls les ont souillés ; déjà nous avons retourné les revers pour ne rien avoir de commun avec de pareils rebelles ; *il faut les pendre* (1). » Ces furieux, qui s'érigeaient en champions de la discipline, avaient eux-mêmes, quinze jours auparavant, fait à Metz exactement ce qui les transportait d'indignation contre leurs camarades de Nancy. Dans leur ferveur d'amnistiés repentants, ils voulaient massacrer la députation militaire (2), et ils ne l'épargnèrent qu'à condition que Bouillé les mènerait sur-le-champ contre la ville, et qu'il l'attaquerait si le peuple et la garnison ne se soumettaient pas. Bouillé va jusqu'à prétendre que, s'il s'était refusé à leur désir, il aurait couru risque d'éprouver lui-même les effets de leur rage, et d'être traité par eux comme un traître (3). Au fond, et quoi qu'il lui plaise de dire, il devait être et il était charmé de les voir dans ces dispositions qui lui permettaient de *frapper le coup imposant* que La Fayette jugeait nécessaire.

Il ne lui manquait, pour être parfaitement en règle, que l'assentiment et la coopération de l'autorité municipale. Dans sa lettre au ministre de la guerre, que celui-ci communiqua, le 31, à l'Assemblée nationale, il exprimait les doutes que lui faisait concevoir l'attitude des Municipalités : « Je rassemble le plus de forces qu'il m'est possible, écrivait-il ; mais je crains que la Municipalité de Nancy ne me requière de ne point marcher. Des hommes répandus dans le département publient que je suis *l'ennemi de la Révolution* (assurément ils ne le calomniaient pas) ; que des projets de contre-révolution sont l'objet du rassemblement et de la marche des troupes (c'était la pure vérité) ; il serait possible que les Municipalités qui se trouveront sur ma route m'opposassent quelque résistance... Je crois que le parti le plus avantageux serait de me faire joindre par deux députés (4). » Or il n'avait pas attendu l'arrivée de ces deux députés. Dès le 28, jour de l'évasion de Malseigne, il était en correspondance secrète avec le Directoire du département de la Meurthe (5), et il ne cessa d'avoir des intelligences avec les corps administratifs, qui le servirent à souhait par leur silence et leur inertie (6), s'abste-

Municipalité de Nancy, écrit le jour même. (*Ibid.*, p. 379 et 380.) Bouille raconte les choses autrement, et, pour le besoin de sa cause, il dénature complétement les faits : « Le 31, je reçus, à onze heures et demie, une députation de la ville de Nancy, en réponse à ma proclamation : *elle était composée de députés du peuple, ou plutôt de la populace, de soldats de différents régiments, parmi lesquels se trouvaient des cara-biniers ; elle était accompagnée des principaux membres du Département et de la Municipalité, qu'ils avaient forcés de les suivre,* EN LES MENAÇANT DE LES MASSACRER S'ILS S'Y REFUSAIENT. » (*Mémoires*, p. 192.)

Dans un autre procès-verbal, que les deux régiments Castella et Vigier adressèrent à leurs souverains de Suisse, on lit : « Vers midi, M. de Bouillé reçut une députation de la Municipalité et de la garnison de Nancy. Ils venaient *le supplier d'épargner une malheureuse ville, et d'entendre aux propositions de soumission des régiments.* M. de Bouillé répondit que *la majesté du Roi*, dont il était le représentant, ne lui permettait pas d'entrer en négociation avec des *sujets* ; que la dignité d'un général ne lui permettait pas de traiter avec des soldats rebelles ! » (*Révolutions de France et de Brabant*, n° 43, t. IV, p. 186.)

(1) *Procès-verbal de la Municipalité*, p. 382 ; *Mémoires de Bouillé*, p. 193.

(2) *Et gaudebat cædibus miles, tanquam semet absolveret.* C'est, dans Tacite (*Annal.*, I, 44), un des traits singuliers de la révolte des légions de Germanie, à l'avénement de Tibère.

(3) *Mémoires*, p. 194.

(4) Buchez et Ott, t. IV, p. 27.

(5) Léonard, *Relation exacte et impartiale de ce qui s'est passé à Nancy*, p. 73.

(6) Prudhomme, n° 72, t. VI, p. 261 et 282.

nant de rien dire pour démentir les faux bruits, de rien faire pour dissiper les alarmes exagérées, prévenir les malentendus, laissant croire, par exemple, que Bouillé venait à la tête de trente mille hommes afin d'opérer la contre-révolution, ne proclamant que le 1er septembre, c'est-à-dire quand le sang avait déjà coulé, l'office émané de lui, où il avait déclaré en termes menaçants mais précis qu'il n'avait d'autre but que d'obtenir l'exécution des décrets de l'Assemblée (1). Au colloque de Frouard, la connivence se dévoila. Quand il eut signifié à la députation son rigoureux ultimatum et qu'il l'eut congédiée avec hauteur, il se fit dire par les membres de la Municipalité et du Département qui l'avaient accompagnée, qu'ils allaient se trouver exposés aux plus grands dangers s'ils rentraient en ville, qu'ils étaient perdus s'il leur fallait affronter encore la fureur des rebelles, et il leur ordonna de rester avec lui. L'instant d'après il mit ses troupes en marche pour attaquer la garnison et les gardes nationaux de la banlieue qui, au nombre de deux mille environ, s'étaient réunis à elle. Ce fut vers midi et demi qu'il sortit de Frouard. A deux heures et demie il n'était plus qu'à une demi-lieue de Nancy. Fort maintenant de la présence des Municipaux qu'il avait retenus ou qui s'étaient fait retenir, il se portait en avant avec pleine assurance et sans plus d'hésitation, se sentant couvert désormais de l'autorité de la loi, et aux yeux de l'Assemblée et aux yeux de ses troupes; il voyait, comme il l'écrivit lui-même le lendemain à l'Assemblée, *qu'il pouvait tout entreprendre* (2).

Cependant à Nancy les choses prenaient une tournure pacifique : le Régiment du Roi informait officiellement le corps municipal que son intention bien arrêtée était d'acquiescer à la demande de Bouillé, d'aller au-devant de lui sans armes, ayant à sa tête Malseigne et de Noue, et d'attendre avec soumission que la loi eût prononcé ; ce n'était point, assurait-il, la crainte de succomber dans la lutte, c'était uniquement l'intérêt de la ville et de ses habitants qui lui arrachait ce sacrifice. Le corps municipal témoigna combien il était sensible à cette démarche et aux motifs généreux qui l'avaient dictée ; il engagea les députés à porter cette nouvelle de paix aux autres régiments, ainsi qu'aux petits détachements qui pouvaient être aux différents postes, et de les entraîner tous par le bon exemple. Aussitôt de Noue fut délivré, et un détachement en armes, commandé par lui, se rendit aux prisons de la Conciergerie du palais pour en tirer Malseigne. Ce foudre de guerre traversa la ville en voiture, sous la protection des grenadiers et des officiers municipaux, et, de peur qu'il n'éprouvât quelque violence, les grenadiers qui l'escortaient prirent le chemin de la porte Sainte-Catherine, et le conduisirent, sans arrêter, au lieu où ils avaient envie de le remettre, ainsi que de Noue, entre les mains de Bouillé. Des Municipaux partirent en hâte pour informer Bouillé de ce qui se passait; retenus par lui comme ceux de leurs collègues qui étaient venus à Frouard dans la matinée, ils lui rendirent compte de ce qu'ils avaient vu, lui donnèrent des indications précises pour qu'il pût arriver sans encombre à la prairie où les trois régiments devaient s'assembler, une fois sortis de la ville. Ce qu'ils dirent des dispositions des troupes fut confirmé sur l'heure par des faits irrécusables : à peine leur entretien avec Bouillé finissait-il, que de Noue et Malseigne (celui-ci, toujours en voiture), accompagnés d'autres officiers municipaux et des gardes-citoyens qui leur servaient d'escorte, rejoignirent Bouillé hors de la ville, aux environs de la porte Saint-Louis. Il ne pouvait donc subsister aucun doute sur la sincérité des régiments : évidemment ils ne songeaient pas à opposer la moindre résistance, ils obéissaient, ils exécutaient ponctuellement les conditions posées par Bouillé. Ce fut alors qu'il fut entouré, vivement sollicité par les députés arrivés en dernier lieu : ils lui rappelèrent ses promesses, le sommèrent de les exécuter, de ne pas sévir *quand même* contre les régiments, de traiter les soldats plutôt comme des gens trompés et qui ont abjuré leur erreur, que comme des criminels endurcis. Bouillé répondit : « Si les régiments ne font aucune résistance, je me conduirai avec toute la modération dont je suis capable, et la soumission des régiments produira tout l'effet qu'ils doivent naturellement en attendre. » — « Mais, reprirent les officiers municipaux, en vous voyant entrer dans la ville avec un appareil aussi imposant, tous les citoyens vont être jetés dans la désolation. »

(1) *Proclamation de Bouillé*, datée de Toul, 30 août (Buchez et Ott, IV, 42); *Rapport de Sillery*, p. 43 et suiv.; Louis Blanc, t. V, p. 32 et 33.

(2) Lettre écrite de Nancy, le 1er septembre. (*Révolutions de Paris*, n° 60, t. V, p. 384; *Révolutions de France et de Brabant*, n° 41, t. IV, p. 90.)

Cette lettre diffère sur quelques points assez importants du procès-verbal de la Municipalité, qui fut rédigé le 31. Nous avons suivi de préférence le récit des Municipaux, parce que, représentant les impressions et reproduisant les souvenirs de plusieurs témoins intéressés à bien voir, et moins passionnés que Bouillé, il a incontestablement plus d'autorité que le témoignage unique de celui-ci.

Il est à noter d'ailleurs qu'on ne fait aucunement tort à Bouillé en s'écartant de son propre récit; tout au contraire : car, ainsi, on passe implicitement condamnation sur des faits graves, qui sont à sa charge, et qu'il révèle lui-même. Il résulte, par exemple, de son récit que ses exigences furent de plus en plus dures à mesure que les signes de soumission étaient plus patents, en sorte qu'il semble avoir pris à tâche de pousser les soldats aux dernières extrémités.

— « Rassurez-vous ; les troupes que je commande sont pour la sûreté de la ville, je n'ai d'autre intention que de venir au secours des habitants ; *si les troupes tiennent leur parole, il n'y aura pas une amorce de brûlée* (1). »

Il était un peu plus de quatre heures, et Bouillé n'était plus qu'à trente pas du mur. En suivant l'itinéraire que les Municipaux lui avaient recommandé, il devait arriver tout près de la porte Notre-Dame, puis prendre un chemin à gauche qui l'aurait conduit à la prairie où les régiments se rangeaient en bataille, du côté de Maxeville. La garnison évacuait Nancy, et il ne restait plus guère que des Suisses de Château-Vieux. La porte Notre-Dame, près de laquelle Bouillé se trouvait, était gardée par un détachement des trois régiments. Ce détachement, composé d'une cinquantaine d'hommes, ne pouvait avoir la folle pensée d'attaquer à lui seul une armée de trois mille hommes, juste au moment où la garnison, bien loin de songer à la défense, sortait par les autres portes pour se mettre aux ordres de Bouillé. Peut-être ce petit détachement isolé n'était-il pas bien au courant de ce qui s'était passé depuis une demi-heure ; peut-être ignorait-il à quel point précis en était arrivée la négociation. A supposer, ce qui est de toute invraisemblance, qu'il eût conçu le dessein téméraire, insensé, de tenir ferme à la porte Notre-Dame, — seul point de l'enceinte où il fût possible de faire une résistance sérieuse, à la faveur des bastions, glacis et autres fortifications dont elle était flanquée, — si Bouillé eût voulu réellement prévenir l'effusion du sang, il aurait dû : 1° attendre d'abord que toute la garnison fût sortie ; 2° tourner Nancy et entrer par une porte opposée, de manière à prendre entre deux feux le petit détachement de la porte Notre-Dame, et le mettre, par cette opération comminatoire, dans l'impossibilité de rien oser. Mais il *croyait la guerre civile nécessaire alors pour sauver le Roi, la monarchie, la France entière* (2), et il est bien permis d'admettre que, la désirant, il ne fît pas ce qu'il fallait pour l'éviter. Il fut accusé dans le temps d'avoir présenté l'assaut aux soldats de la porte Notre-Dame, d'avoir ordonné qu'on lui livrât cette porte, et fait une sommation de guerre, dans le moment même où les conventions recevaient leur exécution, où les gardes nationaux de Metz qu'il avait envoyés en ville pour préparer le logement de ses troupes étaient accueillis très-amicalement (3). Accusations bien naturelles, car alors ses dispositions malveillantes n'étaient un secret pour personne. Depuis, il les a lui-même avouées, et pourtant il s'est plaint qu'on l'eût calomnié. Selon lui, il était dans la plus grande sécurité, et s'applaudissait d'être sorti heureusement d'une position aussi extraordinaire et aussi dangereuse, *lorsque la populace et le peuple armés, avec lesquels étaient restés un grand nombre de soldats, qui n'avaient pas suivi leurs drapeaux, se prennent de querelle avec son avant-garde, composée de Suisses ; malgré les efforts du généreux Désilles, jeune officier du Régiment du Roi, ils font feu sur elle de plusieurs canons, chargés à cartouches, qu'ils avaient placés à l'entrée de la porte, et renversent cinquante à soixante hommes* (1). Mais comment, après avoir vu, vers midi, les transports de fureur de ses Suisses de Vigier, après avoir entendu les cris forcenés (*Ce sont des coquins ! il faut les pendre !*) qu'ils avaient poussés contre ceux de Château-Vieux, commettait-il l'imprudence de les placer à son avant garde, face à face avec ceux qu'ils avaient injuriés si brutalement, menacés de la corde, quatre heures auparavant ? Mettre en présence les uns des autres les offenseurs et les offensés, n'était-ce pas faire tout ce qu'il fallait pour que les canons partissent tout seuls ? Et puis, comment n'avait-il pas pris au moins la précaution de se tenir, de sa personne, à la tête de ses troupes, afin d'empêcher les cris, les menaces, les injures, les provocations réciproques ? Pourquoi restait-il en arrière, causant bonnement avec de Noue, Malseigne et les principaux bourgeois ? Voilà des reproches sérieux, mérités, auxquels il n'a jamais répondu, auxquels on ne répondra jamais pour lui.

Quels furent réellement les premiers agresseurs ? C'est un point qui n'a pas été éclairci, et qui ne peut plus l'être. Il est bien peu vraisemblable que Château-Vieux ait tiré le premier. Les patriotes de Nancy ont toujours soutenu qu'ils n'avaient pas ouvert le feu ; que c'étaient, au contraire, les Suisses de Lauzun qui avaient fait d'abord une décharge de mousqueterie, à laquelle on avait riposté, de la ville, par un coup de canon. Quoi qu'il en soit, la porte fut enlevée en un instant par les hommes de Bouillé, et le combat commença dans les rues, acharné, terrible. Au bruit de la fusillade et du canon, le Régiment du Roi rentra en ville, agité, indécis, partagé entre des sentiments divers, croyant à la trahison de Bouillé, mais hésitant à se déclarer en état de rébellion. Il n'y eut, par bonheur, que six cents soldats de ce régiment qui se réunirent aux Suisses et à ceux des habitants qui avaient embrassé leur

(1) *Procès-verbal de la Municipalité de Nancy*, p. 383-385.
(2) *Mémoires de Bouillé*, p. 200.
(3) *Ibid.*, p. 196.

(1) *Ibid.*, p. 196.

défense. Leur feu partait des fenêtres, des soupiraux, des toits, et fut très-meurtrier; pendant trois heures, de quatre et demie à sept et demie, le sang ruissela dans les maisons et dans les rues. Bouillé perdit quatre cents hommes, tués ou blessés. Le combat aurait été plus sanglant, et Bouillé aurait été écrasé, si le Régiment du Roi tout entier y eût pris part; mais il se laissa persuader par ses officiers de se tenir dans la cour de la caserne, qui était fermée, de s'y mettre en bataille, d'y placer du canon et d'attendre qu'on l'y attaquât. Ce fut ce qui sauva Bouillé. Après une lutte de trois heures, il resta maître de la place. Les soldats de Château-Vieux étaient en partie tués ou blessés, en partie faits prisonniers; le Régiment du Roi, consterné, abattu, brisé, n'opposait plus aucune résistance, offrait de se rendre. A huit heures il quittait la ville sur l'ordre de Bouillé; ce qui restait des Suisses de Château-Vieux en sortait une heure après; Mestre-de-Camp était déjà loin. A neuf heures du soir il n'y avait plus à Nancy un soldat de la garnison, les bourgeois étaient rentrés chez eux et le peuple avait fui. Le lendemain, 1er septembre, Bouillé, les pieds dans le sang, écrivit au ministre de la guerre: « Aujourd'hui, *l'ordre est entièrement rétabli* (1), *les citoyens sont satisfaits*. J'ai trois régiments suisses qui restent ici avec moi. Quelques-uns des prisonniers ont été remis au ministère public. J'attends vos ordres sur les soldats de Château-Vieux. Demain, il y aura un conseil de guerre, beaucoup seront peut-être condamnés à être pendus. Si le Roi ne licencie pas son régiment, il sera peut-être convenable de le réduire à deux bataillons, et de le mettre à la queue de l'armée. »

*L'ordre est entièrement rétabli!* C'est ainsi que parlent invariablement les gouvernements dits *réguliers*, lorsqu'ils tiennent à terre leur ennemi intérieur, et qu'ils lui ont mis le pied sur la gorge. Ici, l'ordre, c'était le silence de la mort. C'est ainsi qu'en jugèrent les deux Commissaires envoyés sur les lieux par le Pouvoir exécutif, Duveyrier et Cahier de Gerville: lorsque, cinq jours après la bataille, ils entrèrent à Nancy, leur première impression fut d'horreur, et ils écrivirent: *Nous sommes arrivés, non dans une ville, mais dans un cimetière* (1). Louis XVI, lui, parlant en roi, informait sèchement l'Assemblée *du rétablissement de l'ordre et de la paix dans la ville de Nancy, grâce à la fermeté et à la bonne conduite de M. Bouillé*. Puis, pour la forme, un seul petit mot de *sensibilité*. « Ah! dit Loustalot, ce n'est pas là le ton d'un homme douloureusement affecté; ah! ce n'est pas Auguste criant dans son palais: *Varus, rends-moi mes légions* (2)!

Cent quatre-vingts soldats environ du Régiment du Roi et trois cents hommes du peuple avaient été pris les armes à la main (Mestre-de-Camp s'était tenu à l'écart, et n'avait point participé à la bataille dans les rues de Nancy); Bouillé ne crut pas pouvoir les faire mettre en jugement. Ils furent tenus en prison pendant quelque temps, puis élargis sans avoir été jugés (3). *Personne ne fut puni*, dit Bouillé; *et voilà*, ajoute-t-il gaillardement, *ce qu'on appelle le massacre de Nancy* (4)!

Oui, ne lui en déplaise, c'est ce qu'on appelle, c'est ce qu'on appellera *le massacre de Nancy. Personne ne fut puni;* cela peut être, si l'on entend qu'aucune punition ne fut infligée à la suite d'une enquête et en vertu d'un jugement régulier; mais plusieurs soldats, des bourgeois, des hommes du peuple furent assassinés *après le combat*. Assassinés par qui? Belle demande! Mais assassinés par les étrangers qu'il avait introduits dans la ville, par les hussards, par les Suisses, par les soldats de Royal-Liégeois, qui se moquaient parfaitement de la Nation, ne connaissaient que Sa Majesté le Roi, et se comportaient

(1) « Quel rétablissement, grands dieux! On croit entendre ce chirurgien répondre à l'homme qui a l'œil crevé et qui lui demande: *Perdrai-je l'œil? — Non, vous ne le perdrez point, je le tiens dans ma main.*» (Camille Desmoulins, n° 41; t. IV, p. 96.)

Il y a trente ans, un ministre de Louis-Philippe, Sébastiani, disait à la tribune de la Chambre des députés, au moment où Varsovie, tombée au pouvoir des Russes, nageait dans le sang: LA TRANQUILLITÉ RÈGNE A VARSOVIE. (Séance du 16 septembre 1831; *Moniteur* du 17, p. 1601, col. 2; Cf. *Moniteur* du 20, p. 1625, col. 1; Louis Blanc, *Histoire de dix ans*, t. II, p. 481.) Ce mot fit horreur; mais c'était en 1831.

(1) *Révolutions de France et de Brabant*, n° 43, t. IV, p. 182.

(2) « Adeo denique consternatum (Augustum) ferunt, ut per continuos menses barba capilloque summisso caput interdum foribus illideret, vociferans: *Quintili Vare, legiones redde!* diemque cladis quot annis mœstum habuerit ac lugubrem. » (Sueton. *Div. August.*, XXIII.) Et c'était Auguste, l'ancien triumvir, le premier empereur, un païen!

Le Roi catholique par excellence, Philippe II, en apprenant le désastre de l'*Armada*, affecta de ne point paraître ému: « Je rends grâce à Dieu, dit-il, de m'avoir donné le moyen de supporter sans embarras une semblable perte et d'être en état de remettre en mer une flotte aussi grande. L'eau qui coule peut se perdre si la source n'en est pas tarie.» (Strada, *de Bello Belgico*, lib. IX, t. II, p. 671; dans Mignet, *Marie Stuart*, t. II, p. 408, 409.) Pas un mot pour les morts. On est convenu d'admirer très-fort cette impassibilité du chrétien. Le 28 juin 1813, Napoléon disait au prince de Metternich, en termes familiers et soldatesques que l'on n'écrit pas, et qu'il faut adoucir: *Que me font à moi deux cent mille hommes!* (Thiers, t. XVI, p. 69.)

(3) Un décret de l'Assemblée, du 8 décembre 1790, les amnistia et supprima toutes les poursuites.

On apprit, le 11 septembre, par le Rapport de Rousselet sur l'affaire de Trouard de Riolles, ancien maire de Pont-à-Mousson, que ce conspirateur avait désespéré de pervertir le Régiment du Roi et Mestre-de-Camp. (*Révolutions de France et de Brabant*, n° 43, t. IV, p. 180.)

(4) *Mémoires*, p. 199.

dans une de nos villes comme dans une ville ennemie prise d'assaut. Gorsas, qui n'était point un journaliste outré, dévoila les horreurs qui furent commises, attestant sur son honneur qu'il avait pour autorité une lettre écrite, le 4 septembre, à l'un des hommes les plus respectables de Paris par un citoyen de Nancy très-connu et très-estimé. Plusieurs soldats des trois régiments patriotes avaient été massacrés de sang-froid. Une femme enceinte avait été éventrée. « Dans tous les quartiers de la ville, disait l'auteur de cette lettre, on entend des hurlements affreux : ici on assomme les uns, là on met une corde au cou à d'autres, et on les traîne avec fureur dans les rues jusqu'à ce qu'ils soient morts; on leur donne en même temps des coups de baïonnette dans la plante des pieds, dans les cuisses, dans les jambes. J'ai vu, jeudi matin, quatre des plus beaux grenadiers du Régiment du Roi pendus à une fenêtre. Les cadavres de ceux qui périssent pendant la nuit disparaissent pour le jour; on croit que la plupart sont des soldats de la malheureuse garnison qui s'étaient tenus cachés dans les maisons et qui veulent profiter des ténèbres de la nuit pour sortir de la ville. Le jour même n'est pas exempt de ces atrocités. Avant-hier (jeudi, 2 septembre), traversant la place du marché avant midi, j'ai été témoin d'une scène d'horreur : plusieurs soldats en conduisaient un du Régiment du Roi. C'était jour de marché. Arrivés là, ils veulent donner un spectacle au peuple; ce pauvre misérable se met à leurs genoux et leur demande à mains jointes grâce de la vie, représentant qu'il avait femme, enfants; sa femme était blanchisseuse du régiment. Rien ne touche ces barbares : on lui fend la tête d'un coup de sabre; il crie : *Camarades, achevez-moi!* C'est la seule grâce qu'on lui ait accordée; on lui coupe la gorge d'un autre coup de sabre. Cette scène horrible m'a fait me renfermer dans mon cabinet, de sorte que je ne sais ce qui s'est passé hier 3 à Nancy, sinon qu'on a dit que les mêmes atrocités continuaient. On laisse aux soldats de Bouillé le droit de tuer ceux de la garnison de Nancy partout où ils les rencontrent (1). » Un chirurgien-major de Château-Vieux fut condamné aux galères pour avoir pansé les blessés; on lui fit un crime d'avoir dit : *Je ne vois pas un rebelle dans un camarade expirant.*

La Municipalité de Nancy avait tenu avant l'événement la conduite la plus équivoque et, on peut le dire, la plus perfide. Ainsi elle ne publia la proclamation de Bouillé que le 1er septembre, lorsque *le coup* était fait, quoique rien ne lui eût été plus facile que de la publier *avant* le combat, dans l'après-midi du 31. Cette trahison (car comment appeler autrement une négligence si coupable?) était de notoriété publique à Nancy. Ainsi encore il était à la connaissance de tous qu'elle avait évité de donner à la population et aux trois régiments des éclaircissements qu'elle leur devait, qui ne lui auraient coûté qu'une affiche, et qui, donnés à temps, auraient diminué les alarmes; elle laissa croire aux plus ignorants que *c'étaient les Autrichiens qui approchaient*, et aux autres que *c'était une armée de contre-révolutionnaires* (1). Après la victoire, elle n'eut rien de plus pressé que de faire envahir le lieu des séances de la Société nancéyenne des *Amis de la Constitution*. Ceux qui en faisaient partie furent emprisonnés et dispersés, leurs papiers enlevés, sans autre forme de procès et du droit du plus fort. Lorsque, le 5 septembre, lendemain des exécutions militaires, les deux Commissaires nommés par le Pouvoir exécutif, Cahier de Gerville et Daveyrier, arrivèrent à Nancy, les premiers actes de réparation qui marquèrent leur présence furent le rétablissement de cette Société patriotique, la restitution de ses papiers, la mise en liberté de ses membres, la réouverture du local où elle s'assemblait. Les patriotes furent tirés des prisons où ils avaient été jetés par ordre des Municipaux et du Bailliage aristocrates. Ces Autorités haineuses reculèrent et disparurent un instant, *comme les Furies de la Fable, après avoir jeté les serpents de la Discorde dans le sein de la famille.*

C'était beaucoup d'avoir muselé la Réaction déchaînée par elles contre les citoyens, de lui avoir arraché nos Français, nos vaincus, d'avance condamnés par les Tribunaux. C'était beaucoup; mais ce n'était pas tout. Restaient les Suisses de Château-Vieux. La Loi s'interposerait-elle aussi en leur faveur? Malheureusement, c'étaient des *étrangers*; ils étaient à la solde du Roi, et la protection de la Nation ne pouvait s'étendre à eux. Pris les armes à la main, ils étaient à la discrétion de leurs chefs, c'est-à-dire de leurs bourreaux. Ce furent eux qui payèrent pour tous. Le 1er septembre, les trois bataillons suisses demandèrent à Bouillé

(1) *Révolutions de France et de Brabant*, n° 43, t. IV, p. 180-182. Camille Desmoulins est, dans toute cette affaire, une autorité de grand poids. Il a souvent, je le sais, encouru et plus d'une fois mérité le reproche de légèreté; mais ici je le cite avec confiance, parce que j'aperçois derrière lui le véridique Loustalot. Ils avaient fait, de concert, une rigoureuse enquête sur tous les événements de Nancy, remontant à la source des troubles, s'attachant aux faits avérés, suspendant leur jugement quand ils manquaient de preuves. (*Ibid.*, p. 160.)

(1) *Rapport des deux Commissaires nommés par le Roi*; dans Prudhomme, n° 71, t. VI, p. 281 et 282; *Rapport de Sillery* (6 décembre 1790; dans le *Moniteur* du 8, p. 1412, col. 3), p. 42; Camille Desmoulins, t. IV, p. 183.

la permission d'assembler un conseil de guerre pour juger cent treize (1) soldats de Château-Vieux, qui avaient été pris les armes à la main. Aux termes du traité des Ligues helvétiques avec la France, le corps suisse qui était au service du Roi conservait sa *justice* particulière et indépendante, et avait le droit de l'exercer. Il paraît pourtant que l'agrément de l'autorité française était nécessaire, puisqu'une permission de poursuivre fut demandée à Bouillé. Il l'accorda, sachant d'avance, comme sa lettre du 1er septembre en fait foi, que *beaucoup seraient peut-être condamnés à être pendus* (2). Ces pauvres Suisses qui s'étaient crus Français, qui avaient voulu faire comme les Français, on leur rappela cruellement qu'ils étaient Suisses, on les livra à leurs officiers. Aux termes des capitulations, ceux-ci étaient leurs juges suprêmes, à la vie et à la mort. Officiers, juges, seigneurs et maîtres tout ensemble: les uns, patriciens des villes souveraines de Berne et de Fribourg; les autres, seigneurs féodaux de Vaud et autres pays sujets, qui rendaient à leurs vassaux en vexations mesquines ou en mauvais traitements ce qu'ils recevaient en dédain et en mépris de Messieurs de Berne. Les vaincus étaient, à leurs yeux, triplement coupables : soldats, sujets et vassaux, ils ne pouvaient jamais être assez cruellement punis. Quand, le 31, Bouillé exigea que les trois régiments insurgés *livrassent* chacun *quatre* des leurs, *pour qu'il les envoyât à l'Assemblée nationale, qui disposerait de leur sort*, il ne pouvait pas avoir oublié ce dont il se souvint si bien le lendemain, à savoir, que les Suisses n'étaient justiciables que de leurs officiers, et que les quatre soldats qui lui seraient *livrés* seraient aussitôt réclamés par leurs chefs, pour être pendus, roués vifs ou écrasés sous le bâton (3). Après la première orgie de la victoire, les conseils de guerre s'assemblèrent et firent ce qu'on est convenu d'appeler l'*œuvre de justice*. Ils ont dit eux-mêmes, tout à fait sans gêne et sans façon, qu'ils s'étaient abstenus des formes ordinaires. Leur sentence fut atroce, et ils épouvantèrent la ville d'un supplice immense: vingt-deux des vaincus furent condamnés à être pendus *jusqu'à ce que mort s'ensuivît*; vingt et une potences furent dressées sous les yeux et de l'agrément de l'imperturbable Bouillé, *qui n'avait pas le droit de l'empêcher* (4). Le vingt-deuxième fut réservé pour un supplice plus exquis : il fut rompu vif. Quarante-un furent condamnés à servir trente ans comme forçats sur les galères du Roi, et soixante-quatorze renvoyés à un plus ample informé (1). Messieurs les officiers suisses affectèrent en cette circonstance de se rire de l'Assemblée qui, en prononçant par décret qu'il serait sursis au jugement des coupables de la garnison jusqu'à l'arrivée des deux Commissaires, avait certainement entendu comprendre dans ce décret équitable les soldats de Château-Vieux aussi bien que ceux du Régiment du Roi. Dans le doute si cette faveur s'étendait aux Suisses, ils auraient dû attendre des explications de l'Assemblée et considérer, d'ailleurs, que les soldats de Château-Vieux étaient coupables envers la Nation plus qu'envers leur état-major. Mais ces hommes cruels, impatients de vengeance, précipitèrent l'exécution des sentences capitales. Et ils eurent la satisfaction de donner part dans la répression au Gouvernement du Roi: ceux qui avaient été condamnés aux galères furent remis par leurs soins aux agents du Pouvoir exécutif, qui se chargea (en vertu d'un usage, et non des capitulations) de les conduire au bagne de Brest et de les y garder (2). Ce fut l'infamie après l'atrocité.

(1) C'est le chiffre le plus modéré. Le *Moniteur* du 15 septembre, p. 1067, col. 2, donne le chiffre plus élevé de 138, qui est celui du Conseil de guerre des Régiments suisses de Castella et Vigier.

(2) *Moniteur* du 4 septembre, p. 1022, col. 1; Prudhomme, t. V, p. 385; Buchez et Ott, t. IV, p. 44.

(3) Michelet, t. II, p. 269, 270, 279.

(4) Bouillé, p. 199. La sentence fut rendue et les exécutions eurent lieu le 4 septembre, un jour avant l'arrivée des deux Commissaires. (*Moniteur* du 13 septembre, p. 1057, col. 2; Prudhomme, n° 72; t. VI, p. 361.)

(1) Ce sont les chiffres de la sentence du Conseil de guerre; ceux des *Révolutions de Paris*, n° 61, tome V, page 415, en diffèrent un peu. Le *Rapport de Sillery* (*Moniteur* du 8 décembre, p. 1513, col. 1) donne *quarante et un* soldats condamnés aux galères pour trente ans, et *soixante-onze* renvoyés à la justice de leurs corps.

Sur le nombre des exécutions à mort, il y a quelque divergence entre les auteurs. Je donne le chiffre le plus faible (*vingt-deux*), qui est officiel, et que l'on trouve dans Loustalot et dans Bouillé. Celui-ci évite de dire que le vingt-deuxième condamné, Soret, mourut sur la *roue*, circonstance atroce qui valait pourtant la peine d'être relatée, et qu'il n'a pu ignorer. Cette omission, volontaire assurément, tient peut-être à ce que le supplicié demeura ferme dans les tortures et qu'il s'écria sur la roue : *Bouillé est un scélérat. Plus tard, on connaîtra sa trahison et notre innocence. Je meurs : Vive la Nation!*

M. Louis Blanc (t. V, p. 44), donne *trente-deux* condamnations à mort. Camille Desmoulins (n° 43, t. IV, p. 184, 185, 189; n° 44, p. 211) parle de *vingt-huit* potences et d'*une* roue. Ces chiffres ne sont pas exacts.

(2) La question de la détention sur les galères du Roi de personnes condamnées par des jugements *étrangers* s'était présentée à l'Assemblée dans le cours du mois de mai précédent. Voici à quelle occasion. Au mois de mai 1781, le peuple s'étant soulevé à Fribourg, et l'aristocratie ayant eu le dessus, de nombreuses exécutions avaient eu lieu. Quatre condamnés avaient été envoyés aux galères de Brest, par l'entremise de M. de Vergennes; deux y étaient morts; les deux autres y languissaient encore en 1790. Leurs concitoyens réclamèrent pour eux. Le ministre des affaires étrangères, Montmorin, eut l'humiliation d'avouer que l'usage s'était introduit de conduire sur les galères du Roi les forçats de quelques cantons suisses, mais qu'il n'était fondé sur aucun traité, sur aucune convention expresse. C'était pure complaisance de

V. Les nouvelles de Nancy parvinrent à l'Assemblée nationale successivement, et à mesure que les événements se développaient. Le 29, elle fut informée que le Régiment du Roi et Mestre-de-Camp avaient signé, avant l'arrivée de Malseigne, une *déclaration de regrets et de soumission*, c'est-à-dire qu'ils avaient exécuté le décret du 16 dans ce qu'il avait de plus pénible, de plus humiliant pour des gens de cœur (1); le 31, que ces deux régiments étaient rendus à l'insurrection et faisaient cause commune avec Château-Vieux, le soutenaient dans sa résistance. Seulement, les causes de ce soudain changement lui ayant été exposées avec partialité et sans bonne foi par le ministre de la guerre et par Bouillé, elle était mal instruite, et elle aurait décrété des mesures de rigueur outrée, hors de toute proportion avec la gravité réelle des faits, si quelques voix modérées ne se fussent élevées pour qu'elle se gardât de rien précipiter. Les Constitutionnels, auteurs des décrets du 6 et du 16, insistaient pour en faire passer un troisième, qui aurait sacrifié les soldats aux officiers, les aurait immolés, sur des rapports infidèles, sans qu'ils eussent été entendus. L'infatigable Emmery, ami et confident de La Fayette, reparut à la tribune, et proposa un projet de décret qui équivalait à la proclamation de la guerre civile. Si l'Assemblée eût voulu l'en croire, elle aurait déclaré que sa confiance était entière dans les sages mesures prises par le Roi; qu'elle approuvait, non-seulement tout ce que Bouillé avait déjà fait, mais encore *tout ce qu'il ferait*, conformément aux ordres du Roi. « Ce n'est pas le moment, disait Emmery, de remonter à la source des insurrections, d'examiner si les demandes des soldats sont justes; on fera cet examen et ces recherches quand le calme sera rétabli » (2). Un certain abbé Coster abondait dans le sens de ces maximes d'iniquité (1), et disait qu'il fallait prendre des mesures promptes et fortes, *dût-on ne pas s'astreindre aux règles rigoureuses de la justice.* La Rochefoucauld et La Fayette, deux républicains, deux philanthropes, deux hommes de bien, appuyèrent Emmery l'avocat, réclamèrent pour Bouillé un témoignage de l'approbation de l'Assemblée. Robespierre, qui fut très-ferme et très-sagement politique dans tous ces débats, demanda que l'on entendît les députés que la garde nationale de Nancy avait chargés d'une mission conciliatrice et qui devaient, arrivés à Paris : 1° réclamer la liberté des huit députés du Régiment du Roi, qui étaient partis du consentement libre de leurs chefs et avec un passe-port de la Municipalité; 2° soumettre à l'Assemblée les pétitions et les réclamations des différents corps; 3° lui faire connaître les vraies causes de l'insurrection et atténuer, par un récit fidèle, les torts imputés à la garnison; 4° solliciter l'adoucissement du décret du 6 août. L'un de ces députés prit la parole, exposa les faits avec une lumineuse simplicité, disculpa les soldats, montra qu'ils avaient été poussés à bout et de propos délibéré par les officiers; que les documents et rapports par lesquels l'Assemblée avait été informée des événements avaient été arrangés de manière à l'induire en erreur; il affirma que le peuple avait épousé la querelle de la garnison parce qu'il avait été indigné de l'injustice des chefs; qu'au moment où des lettres perfides sonnaient l'alarme, où des rapports mensongers représentaient la ville en feu, les citoyens étaient tranquilles; que jamais le dessein absurde dont de Noue avait fait tant de bruit n'avait existé; que jamais la garnison n'avait pensé à *nommer un chef et à le conduire sur un char de triomphe.* « Autant, dit-il, l'insurrection est dangereuse, *autant elle est facile à apaiser en employant les moyens de douceur et de conciliation.* Si l'Assemblée déploie toute sa force, peut-être que le sang de nos concitoyens coulera. N'y aurait-il pas quelque moyen d'agir par la persuasion? Il est à craindre que les citoyens qui ont vu les soldats souffrir, qui les ont entendus gémir de l'oppression où ils sont tenus par les chefs, n'épousent leurs intérêts et ne prennent leur défense (2). » L'Assem-

la part de S. M. On lui contesta même que cet usage existât pour le canton de Fribourg, et il ne sut que répondre. L'affaire avait été déférée à l'Assemblée nationale, et le 20 mai, sur le rapport présenté par Grégoire au nom du Comité, elle avait décrété: 1° qu'à l'avenir il ne serait reçu dans les galères de France aucune personne condamnée par des jugements étrangers; 2° que le Roi serait supplié de donner des ordres pour que les deux Fribourgeois fussent mis en liberté dans la huitaine. (*Révolutions de Paris*, n° 47, t. IV, p. 448, 496-496. — *Moniteur* du 22 mai 1790, p. 574,3.)

(1) Cette pièce est dans les *Révolutions de Paris*, n° 71, t. VI, p. 284 et 285.

(2) *Moniteur* du 1er septembre, p. 1008, col. 2; Buchez et Ott, t. IV, p. 29.

Il est curieux de voir le constitutionnel Emmery professer, au nom de ses amis, dès 90, la doctrine que, trois ans plus tard, Hérault de Séchelles, écrivant à Carrier au nom du Comité de salut public, formulera en ces termes si connus : *Nous pourrons être humains, quand nous serons assurés d'être vainqueurs.* (Lettre du 29 septembre 1793. Archives Nationales, Section judiciaire, cartons du Tribunal révolutionnaire, affaire Carrier, &c, 687.) Gracchus Babeuf (*Vie de Carrier*, an III, p. 119-121), Laurent Lecointre (*Crimes de sept membres des anciens Comités*, 2e édition; nivôse an III, p. VII) ont très-sensiblement altéré le texte de cette pièce accusatrice. Mais la phrase fameuse que nous venons de citer est bien réellement dans l'original; l'Accusateur public l'y a soulignée au crayon rouge.

(1) *Moniteur*, p. 1009, col. 2; Buchez et Ott, p. 34.

(2) *Moniteur* du 1er septembre, p. 1008, c. 3; p. 1009, c. 2; Buchez et Ott, t. IV, p. 31, 32 et 33. Ces députés de la garde nationale de Nancy s'étaient mis en route le 23, deux jours après l'arrivée de Pescheloche à Nancy, et deux jours avant celle de Malseigne.

blée fut émue du langage net et ferme de cet honnête député, et y reconnut le caractère de la vérité. Barnave sut profiter habilement de cette émotion pour incliner les esprits à la douceur et surtout à la justice. Les régiments insurgés avaient, dit-il, été trompés sur le sens des décrets, sur les véritables intentions de l'Assemblée. Il était à craindre qu'ils ne cédassent pas aux premières réquisitions, et que de cette erreur, de cette résistance, ne résultât un grand désastre public. Bouillé était, de son propre aveu, considéré comme l'*ennemi de la Révolution*, il n'avait pas la confiance des soldats; il n'était donc pas l'homme qui pouvait diriger la difficile opération de les contenir tout en leur rendant justice. Il fallait que l'Assemblée énonçât positivement elle-même et sans prendre désormais d'intermédiaires suspects, ses vues propres, où la bienveillance se conciliait avec la justice; qu'elle proclamât à l'instant, et avec fermeté, sa résolution de punir *tous* les coupables, *de quelque grade qu'ils fussent*, de scruter toutes les causes; mais aussi qu'elle exprimât sa volonté que chacun rentrât dans l'ordre, pour qu'elle pût rendre justice, assurer la punition de tous les coupables, examiner tous les droits, tous les intérêts; qu'elle déclarât hautement que, jusqu'à sa décision, on ne ferait de mal à personnes et que tous sans exception, les soldats aussi bien que les citoyens, seraient sous la sauvegarde de la Nation. Portée par des Commissaires d'un patriotisme connu, cette proclamation de justice et de paix rassurerait les troupes, rallierait tous les citoyens; chacun comprendrait qu'en n'obéissant pas il tournerait contre lui tous les sentiments et toutes les forces. Par ce moyen le succès serait aussi probable que la sagesse humaine peut le prévoir; les armes ne seraient employées qu'à la dernière extrémité et seulement si les troupes restaient sourdes aux paroles de rassurance et de conciliation. — La motion de Barnave fut décrétée presqu'à l'unanimité, et lui-même fut adjoint au comité militaire pour la rédaction de la proclamation (1).

Pendant que l'Assemblée préparait à Paris cette proclamation pacifique et promettait enfin de juger impartialement, le sang coulait à Nancy, Bouillé arrangeait les choses à coups de canon, vidait le procès en exterminant l'une des deux parties. Le 2 et le 3 septembre elle apprit les douloureux événements du 31 août par les communications partiales ou infidèles que lui fit le ministre de la guerre. D'abord elle en fut vivement affectée, et elle demeura plongée dans un profond silence pendant quelque temps (2), comme si elle eût ressenti avec amertume les conséquences funestes de sa précipitation à voter le décret *tout brûle*. Mais bientôt un autre sentiment l'emporta, et, quoique les actes de Bouillé fussent absolument en opposition avec les vues qu'elle avait manifestées dans sa séance du 31, elle ne l'en approuva pas moins, et elle vota des remercîments à la Municipalité de Nancy, qui ne méritait qu'un blâme sévère, et à tous ceux qui avaient secondé le général. Étrange contradiction : elle avait reconnu que les soldats avaient pu être égarés et abusés, et elle louait Bouillé de n'avoir voulu entendre à aucun accommodement. Après une discussion superficielle, où rien ne fut approfondi, elle adopta un projet de décret, rédigé par Mirabeau, et conçu en ces termes : « Le Directoire du département de la Meurthe, les Municipalités de Nancy et de Lunéville seront remerciés de leur zèle. Les gardes nationales qui ont marché sous les ordres de M. Bouillé seront remerciées du patriotisme et de la bravoure civique qu'elles ont montrés pour le rétablissement de l'ordre à Nancy. M. Désilles sera remercié pour son dévouement héroïque. La Nation se charge de pourvoir au sort des femmes et des enfants des gardes nationaux qui ont péri. Le général et les troupes de ligne sont approuvés pour avoir glorieusement rempli leur devoir. Les Commissaires dont l'envoi a été décrété se rendront à Nancy pour prendre les mesures nécessaires à la conservation de la tranquillité et pour l'instruction exacte des faits qui doivent amener la punition des coupables, de quelque grade qu'ils puissent être (1). » Le président, Henri Jessé, adressa à Bouillé une expédition en forme de ce décret, avec une lettre où il le comblait d'éloges pour la conduite pleine de courage et de patriotisme qu'il avait tenue. Il lui disait : « La gloire d'avoir vengé les lois et réprimé des séditieux qui les enfreignaient toutes est au-dessus de celle d'avoir vaincu plusieurs fois les ennemis de la France. Il vous appartenait de réunir l'une et l'autre. L'Assemblée nationale me charge de vous témoigner son estime, et je m'applaudis d'être en ce moment l'interprète de ses sentiments. » La Fayette lui écrivit : « *Vous êtes le sauveur de la chose publique.* J'en jouis doublement, et comme citoyen et comme votre ami. Vous avez été si scrupuleux observateur de toutes les règles, que la malignité n'a trouvé à mordre nulle part, et que chaque doute produit un éclaircissement à votre avantage. Notre union est un moyen de servir la chose publique, qui est bien chère

(1) *Moniteur* du 1er septembre 1790, p. 1009 et 1010.
(2) *Moniteur* du 4, p. 1022, col. 2; Buchez et Ott, t. IV, p. 45; *Révolutions de Paris*, n° 60, t. V, p. 387.

(1) Décret du 3 septembre 1790. (*Moniteur* du 4, p. 1022, col. 2; *Mémoires de Bouillé*, ch. XIII, p. 204 et 205; Buchez et Ott, t. IV, p. 47 et 48.)

à mon cœur (1). » Le Roi daigna lui écrire de sa main, le 4 septembre, une lettre, *qui*, dit Bouillé, *peint la bonté, la sensibilité du cœur de cet infortuné monarque, fait pour commander à un meilleur peuple.* Cette lettre est, au moins, très-curieuse, parce qu'elle est vraie. Elle commence ainsi : « J'espère, monsieur, que vous me connaissez assez pour ne pas douter de l'extrême satisfaction que j'ay ressentie de votre conduitte à Nancy. Vous avez sauvé la France le 31 août, et vous avez par là montré aux autres le chemin comme ils devoient se conduire. C'est le comble de la bonne conduitte que vous tenez depuis un an, et à laquelle vous avez bien du mérite pour toutes les tracasseries qu'on vous a suscitées. Continuez sur la même route, soignez votre popularité; elle peut m'être bien utile et au royaume. Je la regarde comme l'œuvre de salut, et que ce sera elle qui pourra servir un jour à rétablir l'ordre. J'ay été bien inquiet sur les dangers auxquels vous vous exposiez jusqu'à ce que j'ay reçu les nouvelles de M. de Gouvernet.... Vous avez acquis des droits éternels à mon estime et à mon amitié (2).» Et en post-scriptum : « J'ay sçu qu'un de vos chevaux que vous aimiez beaucoup a été tué sous M. de Gouvernet. Je vous envoye un des miens que j'ay monté, et que je vous prie de garder pour l'amour de moi. »

Bouillé était trop éclairé, il savait trop bien comment les choses s'étaient passées, pour ne pas reconnaître que ces éloges officiels étaient exagérés, pour ne pas voir que cette victoire si vantée porterait peu de fruits, et que la monarchie n'avait jamais été en plus grand danger que depuis qu'il en était proclamé le sauveur (3). Ces témoignages excessifs de reconnaissance pour de si tristes exploits ne suffirent pourtant pas à La Fayette : le 4 septembre, il fit assembler à la Maison-Commune des députés des soixante bataillons de l'armée parisienne, et, en sa qualité de président, il leur remontra qu'il serait à propos de voter des remercîments aux gardes nationales qui étaient avec Bouillé au siége de Nancy, ajoutant, d'un air caressant, que tels étaient son vœu et son opinion. Mais déjà s'élevait contre Bouillé *ce cri de la terre trempée de sang, et à qui la Genèse donne une voix pour demander vengeance* (1); des députés du Régiment du Roi s'étaient présentés au district des Cordeliers, où on les avait accueillis avec une joie mêlée de tristesse. Ils avaient dit que toutes leurs lettres de Nancy étaient interceptées, qu'ils voulaient être punis du dernier des supplices, si l'on ne venait bientôt à reconnaître que tout ce qui était arrivé n'était qu'une suite de l'horrible conspiration tramée par les ennemis de la Révolution, si l'innocence des Régiments n'était point constatée; qu'ils étaient près d'attester sur leur honneur et à la face du ciel que Bouillé était le plus enragé des contre-révolutionnaires. La véracité, la modération et la bonne foi de ces soldats avaient été récemment mises à l'épreuve et pleinement reconnues lors de leurs négociations avec les Comités de l'Assemblée; leurs véhéments discours firent donc la plus forte impression sur le district des Cordeliers. En même temps, différentes lettres de Nancy, arrivées par une voie sûre, justifièrent les soupçons, confirmèrent les plus sinistres rumeurs, et furent pour les Comités de districts et les bataillons de l'armée de Paris un avertissement de se garder du fol engouement dont La Fayette, les Constitutionnels, la Cour et les agents du Pouvoir exécutif s'étaient pris tout à coup pour Bouillé et ses actes, de suspendre leur jugement, et d'attendre, pour s'associer aux éloges et remercîments officiels dont on le comblait avec une affectation si inconsidérée et si peu rassurante, que toute la vérité fût connue sur les événements de Nancy et sur l'usage qu'il avait fait de la victoire. Mais l'idolâtrie, qui est proprement le mal français, était grande encore pour La Fayette, et, quoique son autorité déclinât, il entraîna la garde nationale de Paris. Sur les soixante bataillons, il n'y en eut que *vingt-huit* qui refusèrent de

(1) *Mémoires de Bouillé*, p. 202 et 206; *Mémoires de La Fayette*, t. III, p. 143 et 144.

On lit dans une lettre adressée par La Fayette au Roi, le 31 août (*Armoire de fer*, n° 350; *Mémoires de La Fayette*, t. III, p. 141) : « Si M. de Bouillé est assez heureux pour que son armée le suive aujourd'hui, il aura mis ordre à tout *avant que les Commissaires puissent lui porter secours.* Nous avons obtenu que la proclamation, dont l'idée avait été proposée par Barnave, fût un peu moins faible qu'hier, et l'on y a inséré des expressions qui empêcheront M. de Bouillé d'être compromis. »

Cette lettre, qui constitue une charge si grave contre La Fayette, prouve sans réplique que, jusqu'au dernier instant, son idée fixe fut de *frapper un coup.*

(2) L'original de cette lettre est à la Bibliothèque; et c'est d'après l'original qu'elle a été publiée (ainsi qu'une autre, du même au même, datée de Paris, 23 avril 1790) dans l'*Athenæum français* du 9 décembre 1854 (troisième année, n° 49, p. 1166). L'amateur diligent qui les a transcrites les a crues *inédites*; en quoi il s'est trompé, car elles sont connues l'une et l'autre depuis longtemps. Bouillé les a données dans ses *Mémoires*, ch. XI et ch. XIII (p. 166; p. 201 et 202, édition Firmin Didot). Sauf quelques variantes, qui, d'ailleurs, sont absolument insignifiantes, le texte qu'on lit dans Bouillé ne diffère point du texte original. C'est celui-ci que nous avons reproduit.

(3) « La lettre du Roi à cette occasion, celle de M. de La Fayette lui-même, celle du président de l'Assemblée, *toutes remplies d'éloges exagérés*.... Ce prince crut cependant que je lui avais rendu un grand service, lorsque, malgré moi, je lui avais fait perdre une des seules occasions qui s'étaient présentées depuis la Révolution pour remonter sur son trône. » (*Mémoires de Bouillé*, ch. XIII, p. 200, 201.)

(1) Camille Desmoulins, n° 43, t. IV, p. 161 et 162; n° 55, t. V, p. 135.

voter des remercîments à Bouillé, et il n'y en eut que *deux* que l'on ne put jamais déterminer à se rendre chez La Fayette, pour lui *renouveler leur serment de fidélité et d'approbation*. Lorsque le District des Cordeliers fut sollicité de voter des remercîments à Bouillé et aux troupes nationales qui avaient servi sous ses ordres, il fit, par l'organe de Danton, cette belle réponse : *Quelque opinion que nous ayons de la valeur de toutes les gardes nationales qui ont eu part à la malheureuse affaire de Nancy, nous ne pouvons manifester d'autre sentiment que celui de la douleur* (1) ; imitant ainsi la garde nationale de Metz, qui avait répondu que, loin d'accepter des remercîments, elle croyait n'avoir que des larmes à répandre. Le sixième bataillon de la première division prit un arrêté d'une équité austère, où il séparait Bouillé des troupes qu'il avait commandées : celles-ci, quelques funestes effets que leur obéissance eût produits, n'avaient fait, après tout, qu'obéir ; le général, au contraire, était responsable à la patrie du sang qu'il avait répandu, à moins qu'une évidente nécessité ne lui en eût imposé la loi rigoureuse ; loin d'être un héros animé par le patriotisme, comme le répétaient si complaisamment des prôneurs étourdis ou intéressés, il pouvait n'être qu'un homme avide de sang et de carnage ; tant qu'il n'y aurait pas eu un examen impartial de sa conduite, comment savoir si cette victoire sur des concitoyens méritait des supplices ou des lauriers ? D'après ces considérations, le sixième bataillon arrêtait que, tout en déplorant sincèrement l'erreur funeste où paraissaient avoir été induites les gardes nationales et les troupes de ligne, erreur qui avait fait couler le sang des Français par la main des Français, il ferait à ces troupes des compliments de condoléance sur la perte qu'elles avaient essuyée par l'effet d'une bravoure qu'il admirait, mais dont il les féliciterait si elle eût été mieux dirigée. Quant au général, on ne se hâterait pas de porter un jugement sur sa conduite ; un Commissaire, nommé par le bataillon, se rendrait sur les lieux pour y prendre des informations exactes. Les cinquante-neuf autres bataillons de l'armée parisienne seraient invités à nommer de même un Commissaire. Ces représentants de Paris armé viendraient faire leur rapport, et la garde nationale, pouvant alors fonder sa conviction sur des informations dignes de foi, voterait des remercîments à Bouillé, s'il était prouvé que la sûreté publique eût nécessité les mesures qu'il avait prises ; on poursuivrait sa punition dans le cas où il serait reconnu qu'il n'avait pas épuisé tous les moyens de conciliation avant de répandre un sang précieux dont un bon citoyen est toujours avare (1). Cet arrêté, pris à l'unanimité, le mardi 7 septembre (2), fut envoyé, le lendemain, aux cinquante-neuf autres bataillons, porté à l'Hôtel-de-Ville par sept députés, qui le déposèrent simplement sur le bureau de l'assemblée et se retirèrent sans prendre aucune part à la délibération ; envoyé aussi aux gardes nationales des quatre-vingt-trois départements et aux garnisons des troupes de ligne. Il répondait aux sentiments des patriotes de Paris. En effet, ceux-ci avaient témoigné une extrême irritation ; le 2, quatre à cinq mille hommes s'étaient portés à l'hôtel de la guerre, en criant : *Le renvoi des ministres !* pour s'emparer de La Tour-du-Pin ; mais l'hôtel était en état de défense, et ne fut point forcé. Quant aux ministres, ils furent pris d'une telle frayeur qu'ils devinrent introuvables ; La Tour-du-Pin se cacha où il put, Necker se réfugia à Saint-Ouen, et deux jours après, jugeant que la place n'était plus tenable, il donna sa démission (3).

Ces protestations n'empêchèrent pas qu'il ne fût célébré, le 20 septembre, une fête funèbre au Champ-de-Mars en l'honneur des gardes nationales et des soldats qui avaient succombé du côté de Bouillé. Trois cent mille personnes y assistaient. L'autel de la patrie était tendu en noir, drapé de blanc, entouré de quatre grands peupliers et de quatre cassolettes, d'où sortait une fumée épaisse. Il était surmonté d'une forteresse. Soixante prêtres couvraient les gradins de l'autel. *Il ne leur manquait*, dit Camille, *que des couronnes de cyprès pour ressembler aux prêtres de Pluton* (4). Cent pavillons étaient au bas. Les six divisions de l'armée parisienne entrèrent au même instant par les six principales on-

(1) Camille Desmoulins, n° 43, t. IV, p. 171 : « C'est la réponse du chancelier de l'Hôpital à l'éloge qu'on lui demandait de la Saint-Barthélemy : *Excidat illa dies ævo !*

*De ce jour désastreux périsse la mémoire !* »

(1) *Révolutions de Paris*, n° 62, t. V, p. 489 et 490 ; *Révolutions de France et de Brabant*, n° 43, t. IV, p. 172-174 ; Buchez et Ott, t. IV, p. 83 et 84.

(2) Et non pas le 17, comme il est dit par erreur dans quelques compilations. Le mérite de cet arrêté consiste précisément en ce qu'il fut pris de suite, et qu'il fut un acte de justice préventive et de ferme bon sens.

(3) « Comment trouvez-vous, écrivait La Fayette à l'un de ses amis, comment trouvez-vous M. de la Tour-du-Pin, qui s'est caché dans une autre maison, et M. Necker qui s'est sauvé à Saint-Ouen, le tout parce qu'on faisait des motions contre eux ? J'ai envoyé courir après le premier ministre. » (*Mémoires de La Fayette*, t. III, p. 143.)

(4) *Révolutions de France et de Brabant*, n° 44, t. IV, p. 212. Il ajoute (p. 213, note) : « La fête n'a coûté que deux mille écus, y compris les 2,500 livres qu'a coûté le déjeuner de 500 couverts que les Municipaux se sont donné à eux-mêmes. Dans cette cérémonie en l'honneur des morts, où ces Messieurs imitaient tant de choses des anciens, ils n'ont eu garde d'oublier les gâteaux funèbres et les libations. »

vertures, les armes renversées et dans le plus grand ordre. De longs crêpes pendaient aux drapeaux. Aux quatre faces, on lisait ces inscriptions, que beaucoup appliquaient aux vaincus : *Aux mânes des braves guerriers morts à Nancy, le 31 août, pour la défense de la liberté ! — Le marbre et l'airain périront, mais leur gloire sera éternelle. — Ennemis de la liberté, tremblez, ils ont laissé leur exemple ! — C'est dans ce champ qu'ils venaient de jurer de mourir fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi* (1) ! Il était impossible que, dans une foule si nombreuse et si émue, les trois régiments de Nancy et les gardes nationales qui avaient succombé avec eux fussent oubliés. Parmi les trois cent mille assistants qui se pressaient dans le vaste *Cirque de la liberté*, il y en avait beaucoup qui portaient le deuil de ces citoyens malheureux, dont l'égarement n'avait été que l'excès d'un brûlant patriotisme. Il fut aisé de voir que leur souvenir était au fond des cœurs : lorsque les six soldats restants de la députation du Régiment du Roi (2) entrèrent au Champ de la Fédération avec les Invalides qui les y conduisaient, des applaudissements éclatèrent de toutes parts. Cette ovation déplut à La Fayette et à son état-major : ils y virent une offense pour eux et pour Bouillé; ils ne purent souffrir que les vaincus eussent aussi leur part de regrets affectueux. Tout à coup un aide de camp du commandant général, ce même Pescheloche qui avait été à Nancy et qui avait vu les choses de près, aborde vivement ces soldats inoffensifs, qui n'étaient là qu'en qualité de citoyens et d'amis des vaincus et qui, ne troublant aucunement l'ordre public, ne devaient pas être inquiétés; il leur intime durement l'ordre de sortir de suite, les menaçant d'employer la force s'ils n'obéissent pas. Ils se soumirent à cette injonction inconséquente, partiale, imprudente, despotique; mais leur prompte obéissance ne désarma point l'autorité jalouse : expulsés d'abord du Champ-de-Mars comme trouble-fête, ils furent encore poursuivis à outrance : dans la nuit leur asile fut forcé, sur la réquisition d'un pouvoir occulte, et l'un d'eux, le grenadier Bourguignon, fut enlevé pour être livré au Bailliage contre-révolutionnaire de Nancy (3).

Cette rigueur excessive, qui ressemblait plus à de l'acharnement qu'à de la justice; cette fête funèbre, décrétée avant que la vérité fût connue, avant que les Commissaires du Roi eussent fait leur rapport, célébrée avec tant de pompe, tandis que les derniers devoirs n'avaient point été rendus aux citoyens qui avaient trouvé la mort au pied des tours de la Bastille, tandis que l'Assemblée avait décrété qu'il serait sursis à leurs obsèques; l'espèce de triomphe que l'on décernait à Bouillé (1), le titre de *sauveur des villes* que lui prodiguaient des plumes effrontées, la joie de la Cour, l'alliance contre nature de La Fayette et de Bouillé, n'étaient pas pour rassurer les patriotes, pour calmer leur irritation. Il y eut parmi leurs écrivains les plus dévoués et les plus fermes un moment de profond découragement : ils crurent que la Contre-révolution allait triompher, et ils désespérèrent. Un député austère ayant reproché à Camille *de rire dans les malheurs de la patrie*, il s'en défendit avec une extrême amertume : « Depuis la désastreuse journée de Nancy, depuis les remercîments votés pour le massacre de deux mille patriotes, mon rire n'est plus de gaieté, mais de folie et de délire. C'est le rire de ces insensés, dans l'égarement de leur raison, ou de ces malades, dans les convulsions de l'agonie, qui navrent de tristesse tous ceux qui les regardent, par ce mélange des signes de joie avec le symptôme de la mort et les maux extrêmes de l'humanité (2). »

Quant à Loustalot, il ne rit point, il ne se résigna point, il mourut. Il rassembla ses forces, écrivit un dernier article, éloquent, indigné, se coucha et ne se releva plus. Ce n'était pourtant point un homme faible, que la lutte effrayât. Lorsque Chalier, le terrible Italien qui fut le Marat de Lyon, mais dont la primitive inspiration fut *un cœur malade de pitié*,

(1) Voyez l'estampe placée en tête du n° 44 des *Révolutions de France et de Brabant*.

Une députation de l'Assemblée assistait à la cérémonie. Voir le Rapport fait par Lamerville, l'un des membres de cette députation, à la séance du 21. (*Moniteur* du 22, p. 1097, 1098.)

(2) Voy., plus haut, col. 83 et 84.

(3) *Révolutions de Paris*, n°s 63 et 64, t. V, p. 531; p. 598 et suiv.; Camille Desmoulins, n° 44, t. IV, p. 210 et 211.

Ce Bourguignon avait dirigé à Nancy la résistance, avec la fermeté d'un homme libre, et non avec l'insolence d'un soldat mutiné. Il avait été secondé par Pommier et Arnal, comme lui simples grenadiers, et qui devinrent, dans la suite, le premier, commissaire des guerres, le second, officier général. (*Relation manuscrite sur l'affaire de Nancy*; dans Louis Blanc, t. V, p. 16.) Pommier se déroba aux poursuites. Deux des huit députés étaient retournés à Nancy, accompagnés de Pescheloche, avant les événements du 31. Les quatre autres furent renvoyés à Stenay, par ordre du ministre de la guerre, daté du 3 octobre. Leur présence aux Invalides impatientait l'autorité militaire et était un embarras pour elle. (Prudhomme, n° 65, t. V, p. 649 et suiv.)

(1) Voici un impromptu dont les comédiens de Metz accueillirent et complimentèrent Mesdames de Bouillé à la première représentation des *Châteaux en Espagne* (Prudhomme, n° 68, p. 658) :

« Pour chef de nos soldats, je choisirais un homme
Sage, mais valeureux; bouillant, mais économe
Du sang de mes sujets; qui dans les champs de Mars
Se serait signalé par d'illustres hasards;
Soldat, bon général, sujet sûr, honnête homme :
Le choix est bientôt fait quand le public le nomme. »

(2) N° 43, t. IV, p. 155.

*un cœur douloureusement souffrant de l'amour des hommes* (1), vint lui dire : « Je ne supporte plus l'excès des misères de l'homme, je veux me tuer, » Loustalot lui répondit : « Vivez, servez l'humanité. » Mais le coup de Nancy était trop fort, il n'y résista pas. Devenu le premier des journalistes, le plus populaire, il prouva qu'il était le plus sincère aussi de tous, celui qui portait le plus vivement la liberté au cœur, vivait d'elle, mourait de sa mort (2). Les patriotes le virent s'éteindre par degrés en quelques jours. Le bruit courut, comme plus tard pour Mirabeau, qu'il avait été empoisonné (3). On ne pouvait croire qu'un si mâle écrivain, rigide et infatigable moniteur des patriotes, incorruptible organe de la justice, dont la devise était *vérité, dévouement, constance*, qui avait tant fait pour élever la presse naissante au respect d'elle-même et le peuple à la pratique des vertus civiques en leur inculquant la religion de la loi, on ne pouvait croire qu'un tel homme fût emporté par une maladie naturelle, dans la maturité du talent, dans la fleur de l'âge (il n'avait que vingt-huit ans). Il succomba le 19 septembre. Ses obsèques eurent lieu le lendemain, 20, sans pompe, sans éclat, sans tumulte ; elles furent simples, modestes, recueillies, comme avait été sa vie. Le peuple ignorait qu'il fût mort ; il n'y eut donc aucune affluence. Seulement une centaine d'amis attristés. Quelques paroles brûlantes et du plus grand effet, prononcées sur sa tombe par Legendre, ranimèrent les courages. C'était le jour même où trois cent mille hommes se portaient au Champ-de-Mars pour la grande fête funèbre ; mais il y avait plus de recueillement, plus de vraie douleur, dans le petit cortége et autour de la simple pierre cinéraire qui allait recouvrir les restes de cet austère patriote, que parmi les trois cent mille figurants de la fête officielle et au pied du cénotaphe pyramidal. La *Société des Amis de la Constitution* (Jacobins) et celle de la Liberté de la Presse arrêtèrent un deuil de trois séances. Camille Desmoulins, son émule et son ami, qui avait appris à le connaître dans cette capitale affaire de l'armée, fut chargé de prononcer son oraison funèbre (4).

Il n'y a pas eu, dans le cours orageux de la Révolution, une autre vie d'honneur si pur, où les idées et les actes aient été dans un plus complet et plus bel accord. Modeste pour soi-même, fuyant le bruit, le vain éclat, dédaignant la facile et fausse popularité qui s'acquiert au détriment de la conscience, mais ambitieux, fier, exigeant pour la cause qui avait sa foi et qu'il servait de tout son cœur, jaloux d'intégrité, de sincérité et de dignité pour la presse, dont il augurait la puissance à venir, et en qui il voyait le *levier d'Archimède* destiné à remuer le monde (1), il laissa derrière lui un grand vide qui ne fut jamais comblé (2). La génération inexpérimentée qui montait par une voie si ardue et à travers tant d'obstacles, tant d'embûches, à la conquête des institutions libres, aurait eu besoin d'avoir de tels hommes sous les yeux ; la droiture, l'indépendance, la sévérité même de cet intègre modérateur lui étaient un bel exemple moral qui lui manqua désormais. Si Loustalot eût vécu, il eût été certainement un des ornements, une des lumières de l'Assemblée législative. Une année de plus donnée à la polémique l'aurait grandi encore, aurait accompli son talent, aurait fait de lui l'un des *rois d'armes de la Nation* (3). Il eût porté à la tribune une autorité supérieure. Sa longue expérience, sa parfaite connaissance des choses de la Révolution lui eût assuré une place à part dans cette assemblée d'hommes nouveaux. Moins éloquent que Vergniaud, mais plus actif ; moins émouvant, moins dramatique qu'Isnard, mais plus égal et mieux réglé ; moins incisif, moins acéré que Guadet, mais plus juste et plus libre de tout esprit de parti ; aussi pur, aussi loyal qu'eux, il aurait partagé avec Gensonné l'honneur d'être écouté comme l'intègre interprète de la conscience

(1) Michelet, VI, 181.

(2) Id., II, 282.

(3) Camille Desmoulins, n° 45, t. IV, p. 188. — Cf. p. 178 ; n° 44, p. 207-209 ; *Lettres de Mme Roland*, p. 282.

(4) *Révolutions de France et de Brabant*, n° 44, p. 207 et 208. Le discours de Camille est inséré tout au long dans le n° 45, p. 253-267.

(1) « Autrefois le journaliste n'était, ou qu'un juge de comédie et de prix du chant, qui prononçait si Vestris dansait mieux que Dauberval, ou un maître d'affiches qui indiquait les maisons à vendre, les effets perdus, le prix des foins et la hauteur de la rivière, ou un anatomiste au scalpel de qui on n'abandonnait que les morts, tandis que l'exercice et l'application de son art lui étaient défendus sur les vivants, ou un Aristarque éternellement en guerre avec les talents et en paix avec les vices, arrêtant les livres et laissant passer les crimes, insultant au génie et à genoux devant le despotisme. Le journaliste, tel que Loustalot s'en formait l'idée et en remplissait les fonctions, exerçait une véritable magistrature. » (Camille Desmoulins, *Éloge de Loustalot*, t. IV, p. 261.)

(2) *Les Révolutions de Paris* étaient, sous la direction de Loustalot, l'organe le plus important, le plus accrédité des opinions nouvelles. Elles alimentaient le patriotisme de deux cent mille lecteurs. (Camille Desmoulins, t. IV, p. 188, 235 et 268.)

(3) Expression d'Anacharsis Cloots (Camille, t. IV, p. 193, 262), qui en a eu souvent de très-heureuses. Il est de lui ce mot qui a fait fortune, sous un autre nom, dans ces dix dernières années : *Pour que la pyramide soit en équilibre, il faut qu'elle pose par la base, et non par le sommet.*

Autre exemple : il est d'usage de citer comme de Napoléon la fameuse phrase : *Soldats, vous n'avez pas été vaincus !* Mais elle est de Barère. (*Proclamation de la Convention nationale aux armées de la République ;* dans le *Moniteur* du 27 avril 1793, p. 518, 3.) — *Sic vos non vobis.*

publique, comme le vertueux organe de la raison éclairée. Il n'aurait fléchi devant aucune tyrannie; il aurait bravé les fureurs populaires et porté sa tête sur l'échafaud plutôt que d'abjurer l'indépendance et d'abaisser en lui la dignité du citoyen libre.

VI. La tragédie de Nancy eut plusieurs conséquences funestes. Une des plus apparentes fut de rendre suspectes aux patriotes deux institutions nouvelles, que la Révolution avait créées, les Municipalités et les gardes nationales. Ils crurent que ces deux forces, sur lesquelles ils avaient compté jusque-là, étaient désormais acquises à la Cour. Celle-ci le crut de même, et l'Étranger avec elle. Ils se trompaient tous, mais cette erreur, qui leur était commune, les poussa tous hors de leur voie. La Cour, l'Émigration, l'Étranger, se persuadent qu'ils peuvent beaucoup oser, et se précipitent dans les entreprises hasardeuses. Le Roi revient dès lors à l'idée favorite de ses conseillers: il médite de s'évader, de se réfugier dans les provinces de l'Est, sous le canon de Bouillé, de rentrer dans la capitale à main armée, et de dicter la loi. De plus en plus il dénonce la France aux rois ses *frères*, les prenant à témoin qu'il n'est pas libre, protestant secrètement auprès d'eux contre les décrets qu'il sanctionne à Paris. Les patriotes, eux, de quelque côté qu'ils regardent, n'aperçoivent que dangers et trahisons. La Fayette et les Constitutionnels ont fait alliance avec Bouillé; cette alliance monstrueuse les déconcerte et les confond. Que cet homme de paix, l'ami de Washington, ait fourni la formule d'apothéose qui consacre la publique reconnaissance pour l'exécuteur Bouillé; que cet apôtre de l'humanité, quinaguère arrivait à point nommé pour couper la corde d'un malfaiteur condamné par le peuple, *convertisse aujourd'hui en trophées de famille les cordeaux et la barre de fer du bourreau de Nancy* (1), *et teigne le cheval blanc dans le sang des Français* (2), c'est ce qu'ils ne peuvent comprendre. Ils n'avaient jamais rien espéré du Clergé, même du Clergé inférieur, qui, malgré quelques molles aspirations libérales que, d'ailleurs, on avait fort exagérées et beaucoup trop vantées, n'en gardait pas moins, au fond, le vieil esprit de son Ordre, exclusif, intolérant, essentiellement contraire à celui de la Révolution. Ils n'éprouvent donc aucune surprise, ni ne se croient trahis, lorsqu'ils se voient dénoncés par le Clergé, la Noblesse et la Cour, qui mentent à l'Europe, à la chrétienté, à la foule aveugle des simples, au monde innombrable des ignorants, et approprient habilement l'imposture aux imbécillités diverses. Mais que La Fayette et Mirabeau se soient constitués les répondants, les patrons de Bouillé, cela les transporte de fureur, et leur cause une inquiétude profonde. Ils sentent qu'ils vont périr, et avec eux l'œuvre de la régénération, s'ils ne reprennent au plus tôt la plus vigoureuse offensive.

C'est de cette pensée de conservation que naquit le nouveau jacobinisme, le jacobinisme de 90, soupçonneux, défiant, inquisitorial, délateur, violent, mais actif, vigilant, infatigable, qui dépossèda le mol et brillant jacobinisme de 89, et qui fut désormais, non la Révolution tout entière, mais *l'œil de la Révolution, l'œil pour surveiller, la voix pour accuser, le bras pour frapper* (1). L'organisation de cette puissante machine de police révolutionnaire, où se rallient et se concentrent toutes les forces éparses de la résistance et de l'attaque, est dès lors leur grande, leur capitale affaire. Lorsque la machine est montée, lorsqu'elle peut fonctionner, un changement considérable se produit dans la manifestation de l'énergie révolutionnaire. Les mouvements populaires qui avaient été jusque-là capricieux, désordonnés, sans règle et sans frein, sont préparés d'avance, éclatent à l'heure précise où il le faut, s'étendent ou se resserrent, selon le besoin du moment, n'outrepassent point les limites qu'un moteur invisible leur a assignées, obéissent à une exacte discipline. La terreur rentre dans le camp ennemi: l'insolence des Nobles, qui était au comble depuis la catastrophe de Nancy (jusque-là que Mirabeau fut menacé de la canne par l'un d'eux, au sein de l'Assemblée, au sanctuaire même des lois), est réprimée; les duellistes (2), les crânes qu'ils ont sous la main sont châtiés; à l'audace individuelle, à l'adresse des spadassins, aux petits groupes de provocateurs, la tactique jacobine oppose le nombre irrésistible. Charles de Lameth, harcelé par le côté droit, quoique connu pour très-courageux et très-adroit, se voyait vilipendé, traité de *lâche*, pour avoir refusé de se battre avec un drôle que les gentilshommes avaient suscité contre lui; poussé à bout

(1) *Révolutions de Paris*, n° 63, t. V, p. 559.

(2) *Révolutions de France et de Brabant*, n° 41, t. IV, p. 88.

(1) Michelet, t. II, p. 291. Voyez, au t. VI du SUPPLÉMENT, l'article JACOBINS.

(2) A la seule séance du 6 novembre au soir, Mirabeau reçut *cinq* cartels. Il écrivit à Marseille que l'on nommât *Saint-George* pour le suppléer, attendu que la tribune n'était plus tenable qu'à des prévôts de salle. Un aristocrate enragé avait proposé à Charles de Lameth de s'asseoir ensemble sur un baril de poudre et de se faire sauter. (Camille Desmoulins, n° 51, t. IV, p. 574 et 575.)

par le duc de Castries, qui l'insulte de la manière la plus grave, il est forcé de se battre, se bat (12 novembre), et reçoit un grand coup d'épée dans le bras gauche. A la première nouvelle de l'issue de ce duel, la foule est lancée sur le duc, *pour lui serrer le gosier;* l'hôtel qu'il habite, rue de Varennes, est envahi; en un instant il va être démoli de fond en comble; un voisin crie: *Il n'est pas à lui!* Soudain la foule change de plan, s'abstient de toucher aux murs de l'hôtel, brise et casse tout; meubles, glaces, lits, argenterie, argent, billets de caisse, tout est mis en pièces et jeté par les fenêtres. On n'épargne qu'un portrait de Louis XVI, *parce que la Constitution déclare le Roi inviolable.* L'opération s'exécute tranquillement, avec ordre et méthode. Aucun vol; une police rigoureuse y veille: *Celui qui volera un clou sera pendu.* La Fayette accourt sur son cheval blanc, avec des détachements des soixante bataillons; un citoyen s'avance et lui dit ces propres paroles: *Mon camarade, nous ne sommes pas à Nancy, songez bien à cela.* Cette exécution sauvage fit réfléchir les gladiateurs de l'aristocratie, et refroidit leur ardeur; elle les dégoûta de s'exercer, à l'encontre d'un écu de trois livres, à loger des balles à cinquante pas dans l'oreille ou dans le nombril des patriotes. Il en resta un mot cruellement plaisant sur la Haute-Cour nationale, jugeant dans la rue, sur ce nouveau tribunal de *cassation* (1), qui s'était organisé de lui-même sans que le Comité de constitution y eût mis la main, et force quolibets sur le *roquet aristocrate, décousu par le molosse populaire.*

Pendant que les Jacobins remettent ainsi au peuple le *pouvoir judiciaire,* une grêle de coups terribles fond d'en haut sur la Cour et sur les privilégiés: l'Assemblée décide qu'elle prendra elle-même en main la direction du Trésor public, laissée vacante par la retraite et la fuite de Necker, et d'un mot elle tarit la source des libéralités corruptrices; elle statue que les décrets concernant les droits féodaux seront exécutés dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, comme dans les autres parties du Royaume; elle dissout le camp de Jalès; décrète que tous les Parlements du Royaume cesseront leurs fonctions, et, la chambre des vacations du Parlement de Toulouse ayant protesté contre cet acte de souveraineté nationale, elle déclare coupables de rébellion et de forfaiture les membres de cette chambre; elle révoque l'attribution pour juger les crimes de lèse-nation qui avait été donnée au Châtelet, tribunal d'ancien régime et justement méprisé, qui avait été si partial pour Lambesc et avait absous Besenval; elle met à néant l'infâme procédure instruite par-devant ce tribunal décrié sur les journées du 5 et du 6 octobre; elle décrète l'émission de *huit cents millions* d'assignats, qui seront ajoutés aux quatre cents millions déjà émis; elle décrète que le pavillon blanc, qui jusqu'à présent a été le pavillon de France, sera changé en un pavillon aux couleurs nationales (1); qu'au simple cri de *Vive le Roi!* usité à bord des vaisseaux, le matin et le soir, et dans toutes les occasions importantes, sera substitué celui de *Vive la Nation, la Loi et le Roi!* Elle accueille, ou, au moins, elle fait introduire et elle écoute une députation des quarante-huit Sections composant la Commune de Paris, qui vient (10 novembre) lui dénoncer, par l'organe de Danton, tous ceux des ministres qui ont perdu la confiance de la Nation; elle se laisse demander le renvoi prompt, le renvoi immédiat de ces ministres, l'organisation sans délai d'une Haute-Cour nationale qui connaîtra des crimes de lèse-nation; elle souffre que les pétitionnaires la pressent d'ordonner que le procès sera instruit et jugé contre trois des ministres dénoncés, le garde des sceaux Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux (2), le ministre de la

(1) Camille Desmoulins, *Révolutions de France et de Brabant*, n° 58, t. V, p. 2, 4, 6, 8, 10, 23. Le sac de l'hôtel habité par le duc de Castries est du samedi 13 novembre 1790. Le n° 70 de Prudhomme, t. VI, p. 249, 250, et le n° 51 de Camille, t. IV, p. 573-579, donnent la scène au complet.

(1) Dans ce débat mémorable (21 octobre) sur le pavillon, la Cour et ses partisans furent si maladroits, si sottement provoquants, qu'ils forcèrent Mirabeau à les écraser. Aux premiers mots proférés dans cet étrange débat, il avait *ressenti*, comme la plus grande partie de l'Assemblée, *les bouillons de la fièvre du patriotisme jusqu'au plus violent emportement* (*Moniteur* du 22 octobre, p. 1223, col. 3; Camille Desmoulins, n° 49, t. IV, p. 440; n° 55, t. V, p. 144; Buchez et Ott, t. IV, p. 120), et il avait mis le pied sur les pygmées. La Cour, pétrifiée, lui ayant fait adresser des reproches par La Marck, il écrivit à celui-ci: « Hier, je n'ai point été un démagogue, j'ai été un grand citoyen, et peut-être un habile orateur. Quoi! ces *stupides coquins vous offrent tout platement la contre-révolution*, et l'on croit que je ne tonnerai pas! En vérité, mon ami, je n'ai envie de livrer à personne mon honneur et à la Cour ma tête. Je suis un bon citoyen, qui aime la gloire, l'honneur et la liberté avant tout, et certes *messieurs du rétrograde* me trouveront toujours prêt à les foudroyer.... Vous avez une manière toute simple de vous tirer de l'embarras dont vous parlez, et que je ne comprends pas bien: c'est de montrer mon billet. » (*Correspondance de Mirabeau et de La Marck*, 22 octobre 1790; t. II, p. 251, 252; t. I^er^, p. 212 et 213.)

C'est en reconnaissance de ce beau discours que Camille Desmoulins le nomme Mirabeau-*Tonnerre*, et lui restitue les noms d'*Hercule*-Mirabeau, de *saint* Mirabeau, qu'il lui avait retirés depuis quelque temps. Cf. n° 54, t. V, p. 70.

(2) Champion de Cicé était plus coupable encore qu'on ne le croyait alors. C'est lui qui, le 23 mai 1790, compulsa les archives secrètes du Parlement pour prendre connaissance du protocole observé par les rois de France dans leurs protestations secrètes

guerre La Tour-du-Pin, et le ministre de l'intérieur Guignard de Saint-Priest; ceux-ci, dénoncés avec acharnement et ne trouvant aucun appui dans l'Assemblée, se retirent devant les manifestations réitérées de la réprobation publique et sont remplacés par des ministres *plébéiens* (1). Pour dernier coup, l'Assemblée arrache au Roi la sanction du décret sur la *Constitution civile du Clergé*, et impose aux évêques, curés et vicaires le serment civique, qui les oblige à maintenir de tout leur pouvoir la Constitution française, et notamment la *Constitution civile du Clergé;* elle décrète l'érection d'une statue à l'auteur d'*Émile* et du *Contrat social*, avec l'inscription : LA NATION FRANÇAISE LIBRE A JEAN-JACQUES ROUSSEAU, et la fameuse devise *Vitam impendere vero* (2).

De leur côté, les Jacobins, à mesure qu'ils croissent en puissance, croissent aussi en violence, en machiavélisme, en intolérance. Ils se défendent d'être *républicains*, et, en effet, beaucoup de leurs principaux meneurs étant alors orléanistes, la République n'est point du tout leur fait, mais ils avilissent la monarchie, ils persécutent, mettent un acharnement cruel à poursuivre ceux qui la soutiennent avec le plus de loyauté et de désintéressement, les *Amis de la Constitution monarchique*, les Clermont-Tonnerre et les Malouet; ils déchaînent contre eux la horde basse des assommeurs soldés, qui les attaquent à coups de gourdin, les accablent de pierres, les menacent d'incendier la salle où ils tiennent leurs séances, et les forcent, par ces brutalités ignobles et sauvages, à se dissoudre et à se disperser (1). Ils inscrivent sur leur bannière un mot qui, heureusement, n'a jamais trouvé beaucoup d'écho en France, le vilain mot des Jésuites : DÉNONCIATION.

Les journalistes aussi se précipitent sur cette pente d'enfer, où l'on ne peut enrayer : C'est Marat l'*Ami du Peuple*, c'est Fréron l'*Orateur du Peuple*, c'est Hébert le *Père Duchesne*, qui, avec beaucoup moins d'esprit et de style que les feuillistes gagés de la Cour, les égalent presque en atrocité, et les surpassent en opiniâtreté. La contagion gagne les meilleurs. Les *Révolutions de Paris* elles-mêmes, que Loustalot avait maintenues dans une certaine modération relative, cèdent au torrent, et font leur partie dans ce chœur effroyable. En août, elles avaient proposé la destruction de Marly et du palais de Versailles (2); en décembre, ce n'est plus assez: elles proposent (3), en s'autorisant d'un passage de Montesquieu (4), à qui, certes, une telle interprétation aurait fait horreur, l'établissement d'un bataillon de *tyrannicides*, à l'épreuve des tourments et de la mort, *avoués par la nation* (5), et liés entre eux par le serment solennel d'immoler, à leurs risques et périls, le premier tyran ou ses principaux agents qui se lèveraient contre la patrie. En lisant cette motion du journal de Prudhomme, Camille Desmoulins se sent pris de vertige, il se pique au jeu et ne veut pas rester en arrière. Non content d'applaudir à son collègue (6), il renchérit encore,

contre les résolutions des anciens États-généraux. Il avait fait cette démarche périlleuse par ordre du Roi, dont l'idée fixe était de protester contre les décrets de l'Assemblée nationale, en général, et sans excepter ceux qu'il avait sanctionnés. (Buchez et Ott, t. IV, p. 178; Michelet, t. II, p. 88.) Le fait a été révélé à Montgaillard, dans l'émigration, par le garde des sceaux lui-même.

Trois mois et demi auparavant, le 4 février, Louis XVI, *le plus honnête homme de son royaume*, comme l'appelait Dumouriez (*Mémoires*, t. II, p. 28, Didot), qui s'y connaissait, Louis XVI avait, de lui-même, gratuitement, contre toute attente et sans aucune nécessité, rendu un public et solennel hommage à la Constitution, s'en était déclaré le partisan convaincu, avait juré de la maintenir. (Voy., au t. VIII du SUPPLÉMENT, col. 13 et suiv.)

(1) Un seul ministre resta, Montmorin, qui n'avait pas été dénoncé. Il était donc inattaquable? La calomnie même ne pouvait donc mordre sur lui? Tout au contraire : car il était mêlé, plus qu'aucun des ministres expulsés, aux intrigues secrètes de la Cour, il avait la main dans toutes ses opérations ténébreuses. Il avoua, plus tard, à Lameth qu'il avait, en peu de temps, employé *sept millions* à corrompre des Jacobins, acheter des écrivains, des orateurs. C'est lui qui payait Danton. (*Mémoires de La Fayette*, t. III, p. 84 et 85; *Correspondance de Mirabeau et de La Marck*, t. III, p. 82.)

Mal voulu de la Reine, qui lui tenait obstinément rigueur et qui lui faisait entendre les choses les plus dures (*Correspondance de Mirabeau et de La Marck*, t. II, p. 391 et 392), il était aimé du Roi et recevait de lui des témoignages de confiance. Il avait été, dans son enfance, *menin* du Dauphin, depuis Louis XVI.

(2) Décret du 21 décembre 1790. Le 30 mai 1791, Voltaire fut déclaré digne des honneurs décernés aux grands hommes. C'est l'époque où pullulent les plus grossiers, les plus acrimonieux pamphlets : 1° HISTOIRE CRITIQUE DE LA NOBLESSE, *depuis le commencement de la Noblesse jusqu'à nos jours, où l'on expose ses préjugés, ses brigandages, ses crimes, où l'on prouve qu'elle a été le fléau de la liberté, de la raison, des connaissances humaines et constamment l'ennemie du Peuple et des Rois*, par Dulaure; 1790. (Camille Desmoulins l'annonce, n° 50, t. IV, p. 526; le *Moniteur*, dans ses numéros du 21 septembre 1790, p. 1094, col. 2, et du 17 octobre, p. 1204, col. 1 et 2.) Conclusion de l'auteur : *Il est honteux d'avoir été noble.* 2° LA CHASTETÉ DU CLERGÉ DÉVOILÉE, ou *Procès-Verbaux des séances du Clergé chez les filles de Paris, trouvés à la Bastille.* (*Ibid.*, n° 54; t. V, p. 92; *Moniteur* du 24 octobre 1790, p. 1232, col. 1.) Il y eut une production effrénée et ininterrompue de livres infimes dans le goût de ces deux-là. On connaît assez les ouvrages de Louis La Vicomterie, qui sont les classiques du genre : LES CRIMES DES ROIS DE FRANCE, *depuis Clovis jusqu'à Louis XVI.* — LES CRIMES DES PAPES. — LES CRIMES DES EMPEREURS D'ALLEMAGNE, etc., etc.

(1) Voy., au t. VI du SUPPLÉMENT, col. 675 et suiv.

(2) N°s 58 et 59, t. V, p. 287, 288, 340.

(3) N° 74, t. VI, p. 445 et suiv.

(4) *Grandeur et décadence des Romains*, ch. XI.

(5) *Patria jubente.* Tite-Live, II, XII, 5, en parlant de Mucius Scævola : *Adprobant Patres.*

(6) *Révolutions de France et de Brabant*, n° 56, t. V, p. 162 et 163.

et il suggère à l'Assemblée nationale la merveilleuse recette que voici : Au premier bruit de l'invasion, elle rendra ces trois décrets : 1° Tout soldat autrichien, piémontais ou autre qui sera pris les armes à la main, *pendu sur l'heure comme brigand ou fusillé comme bête féroce ;* 2° Tout soldat ennemi qui, honteux de servir dans un camp de Tartares, ou au milieu d'une horde de brigands, viendra rendre ses armes et se réunir à des hommes, ses frères, contre les loups d'Autriche, recevra une portion de terre; le peuple français affecte une partie des biens du Clergé jusqu'à concurrence de cent millions, pour récompenser ces honnêtes déserteurs de leur probité; 3° Tout déserteur ennemi qui apportera la tête d'un capitaine recevra quatre fois autant que le subdélégué payait dans l'ancien régime à celui qui apportait une tête de loup. L'Assemblée nationale charge son Comité de liquidation et d'évaluation des offices de lui présenter incessamment le tarif du prix de toutes les têtes, depuis celle du simple lieutenant jusqu'à celle du feld-maréchal et du tyran; décrète, de plus, qu'il sera fait une prisée et estimation de tous leurs membres, depuis une oreille jusqu'à un quartier d'aristocrate, afin que si un guerrier se montrait aussi valeureux que David, qui rapporta à Saül trois cents prépuces philistins, il ne trouve point le peuple français plus avare de récompenses que la nation juive (1). » Et ces bouffonneries infâmes étaient imprimées, lues, goûtées peut-être, à Paris, au foyer le plus brillant de la civilisation moderne, à la fin du dix-huitième siècle, douze ans après la mort de Voltaire et de Rousseau ! elles tombaient de la plume étincelante du premier écrivain qu'il y eût alors ! Et Camille se vantait de continuer Voltaire, l'infatigable apôtre de la tolérance et de la saine raison, l'implacable ennemi du fanatisme ! Lorsque le plus spirituel de tous se complaisait en de telles horreurs, que ne devait pas rêver le fou des fous, l'absurde, l'épileptique Marat? Son unique refrain est *la mort*. Un jour, il recommande instamment à *ses chers camarades d'emplir leurs poches de pierres et de lapider*, dans la salle même, les députés infidèles. Mais *la mort* pure et simple ne suffit pas à sa rage inextinguible, et c'est peu pour lui de demander six mille têtes, puis dix mille, puis vingt mille, enfin *deux cent soixante-dix mille* ; il lui faut des supplices, des mutilations : *Marquez-les d'un fer chaud, coupez-leur les pouces, fendez-leur la langue, tenez-les trois jours sur le pal, enterrez-les vivants*, etc., etc. Il désigne très-spécialement La Fayette aux couteaux des dames de la Halle; sa recommandation est claire et précise : *Faites-en un Abeilard* (1). Et, parmi toutes ces folies abominables, le nom de Nancy revenait toujours : « O Nancy, s'écriait l'auteur de l'article *Tyrannicides* dans le journal de Prudhomme (2), un personnage de moins devant tes murs (Bouillé)... nous eût conservé trois mille citoyens !! »

La lutte des partis retentissait aussi sur les théâtres. Le 9 décembre, l'on représentait à l'Opéra l'*Iphigénie en Aulide;* les aristocrates applaudirent avec fureur le chœur *Chantons, célébrons notre Reine*, et voulurent le faire recommencer. Un des chanteurs prit la parole et dit : *Messieurs, tout bon Français doit aimer son roi et sa reine ; ainsi, je vais recommencer ;* le chœur fut repris, et une couronne de laurier fut jetée à ce hardi chanteur. Deux jours après, les patriotes se portèrent en masse à l'Opéra; le chanteur royaliste fut sifflé à outrance, on lui jeta des pommes et jusqu'à des paquets de verges; on lui enjoignit d'apporter sa couronne de l'avant-veille, et il obéit; on lui cria de la jeter à terre, de la fouler aux pieds, et il obéit encore (3). Au Théâtre-Français, lors de la reprise du *Brutus* de Voltaire (17 novembre 1790), la grande majorité des spectateurs saisissait avec une vivacité dont les Royalistes s'effrayèrent beaucoup, toutes les occasions de manifester son approbation en faveur du gouvernement républicain (4) ; on redemanda, pour faire dépit à la Municipalité qui avait mis en arrestation les huit députés du Régiment du Roi, les deux vers si connus :

> Arrêter un Romain sur de simples soupçons,
> C'est agir en tyrans, nous qui les punissons.

Une pièce inepte de Collot d'Herbois (5), *le Procès de Socrate*, où le duc d'Orléans était reconnaissable dans le personnage du divin philosophe, fut aussi une pierre de scandale : les spectateurs, tout en haussant les épaules de

(1) *Révolutions de France et de Brabant*, n° 86, t. V, p. 169, 170, 171.

Saül n'avait demandé de David que *cent* prépuces, mais le vaillant guerrier lui en présenta *deux cents : Et percussit ex Philisthiim ducentos viros, et attulit eorum præputia et annumeravit ea regi, ut esset gener ejus.* En récompense de ce bel exploit, David reçut pour épouse l'aimable Michol, fille de Saül. (I^er^ livre des *Rois*, ch. XVIII, versets 25 et 27.)

(1) *Ami du Peuple*, de décembre 1790 et janvier 1791. Voy. Michelet, t. II, p. 377, 395, 402, 403 ; t. III, p. 119; t. IV, p. 70 ; Louis Blanc, t. V, p. 475.

(2) N° 74, t. VI, p. 452.

(3) Prudhomme, n° 75, t. VI, p. 527.

(4) La Marck au comte de Mercy-Argenteau; 19 novembre 1790 ; t. II, p. 352 ; Prudhomme, n° 71, t. VI, p. 291. Telle fut l'impression de La Marck, observateur attentif et curieux. Le *Moniteur* (n° du 19 novembre) dissimule à dessein l'attitude des spectateurs. On sait que Mirabeau assistait à la première représentation de *Brutus* et qu'il y fut chaudement applaudi. Il jouissait d'un retour de la popularité, depuis son beau discours pour *les trois couleurs* (21 octobre).

(5) *Moniteur* du 13 novembre 1790, p. 1312, col. 2.

cette indigne prostitution d'un nom auguste, mirent de l'ostentation à ne considérer, dans ce prince si justement honni, que l'irréconciliable ennemi de la Reine et le député poursuivi par le Châtelet; ils saisirent avidement toutes les allusions qui atteignaient la *femme du Roi* (1) et les juges prévaricateurs (2).

Mirabeau n'avait pu empêcher *ce débordement de démagogie frénétique*, et il pensait même qu'il fallait absolument renoncer à le contenir, au moins à Paris, et qu'il ne restait plus qu'à s'en servir *pour détacher les provinces de la Capitale* (3). Décidément l'essai de terreur que l'on avait fait à Nancy n'avait eu qu'un succès éphémère; on n'avait pu se soutenir dans cette voie, et, après quelques mois écoulés, c'était la Cour et les siens qui tremblaient. L'indécision du Roi était plus grande à mesure que les difficultés s'accumulaient; elle se communiquait au Gouvernement tout entier; le Pouvoir exécutif, dépourvu d'activité, abandonnait les rênes aux Comités de l'Assemblée; *la Royauté, entièrement nulle, graduellement avilie et cependant très-coûteuse*, était en danger de ne paraître bientôt plus *qu'un fantôme dont on croirait pouvoir se passer* (4). La Reine, devenue encore plus impopulaire, était plus que jamais en butte aux outrages de la presse; l'œuvre de dénigrement, commencée par les plumes vendues à Monsieur, son beau-frère, à Philippe d'Orléans et à Calonne, avait été continuée, avec un effrayant succès, par d'autres plumes, non vénales, mais empoisonnées aussi; l'effroi qu'elle avait ressenti, depuis les journées d'octobre, si affreuses pour elle, des agitations populaires de Paris et des provinces, avait glacé son courage et s'était, par le laps du temps, changé en torpeur (5); brisée et abattue, elle s'était résignée à subir la protection de La Fayette, qu'elle haïssait, mais qui, ayant le commandement de l'armée parisienne, lui était au moins un appui. Mirabeau s'épuisait en combinaisons savantes et ingénieuses pour la convertir à son idée favorite, à sa belle chimère de *concilier la liberté publique avec l'autorité royale*; mais il n'était pas compris d'elle; son programme lui déplaisait autant que sa personne lui était odieuse; ses rapports avec la Cour n'étaient point devenus un système de conduite et demeuraient à l'état presque honteux d'intrigue; ni le ministère, ni même le ministre principal n'avait aucune connaissance de ses projets et de ses conseils; quels que fussent son zèle, son dévouement, et l'on peut dire son abnégation, il agissait toujours dans le vague et dans l'incertitude de l'accueil qu'obtiendraient ses avis. La Révolution était entrée avec les ministres *plébéiens* dans le Conseil du Roi. La Reine était par eux abandonnée aux attaques les plus menaçantes. Le seul qui osât prendre quelquefois sa défense, Montmorin, demandant un jour au nouveau garde des sceaux, Duport du Tertre, si on laisserait consommer contre elle l'attentat qui avait été essayé le 6 octobre, celui-ci répondit froidement qu'il ne se prêterait pas à un assassinat, mais qu'il s'abstiendrait de toute opposition s'il *s'agissait de faire le procès à la Reine*. « Quoi! s'écria Montmorin, vous, ministre du Roi, vous consentiriez à une pareille infamie! — Mais, répondit l'autre, s'il n'y a pas d'autre moyen (1)? » Il s'agissait alors, dans les bas-fonds de la politique, de faire paraître à la barre de l'Assemblée la femme Lamotte (l'intrigante de l'affaire du *collier*), qui aurait protesté de son innocence, se serait posée en victime de la vengeance de la Reine, qu'elle aurait désignée comme la vraie coupable, et aurait demandé la *révision du procès*. Mirabeau, à qui les lâchetés et les bassesses répugnaient profondément, bondissait de colère en apprenant ces trames odieuses; il s'écriait alors : « J'arracherai cette reine infortunée à ses bourreaux, ou j'y périrai » (2).

Il y périt. L'excès de travail, plus encore que l'excès des plaisirs, le tourment sans fin et sans relâche d'une situation si violente, qui n'avait pas d'issue, triomphèrent de sa puissante organisation; il expira le 2 avril dans les bras de son ami La Marck, après une agonie longue et douloureuse, *emportant dans son cœur*, comme il le disait avec tant de vérité et d'un accent si pénétrant, *le deuil de la monarchie, dont les débris allaient être la proie des factieux* (3). S'il est douteux

(1) C'est ainsi que la presse révolutionnaire affectait de nommer la Reine. Camille Desmoulins (nos 33 et 34, t. III, p. 487 et 471) dit même : *la femme du Pouvoir exécutif*. Cf. n° 72, t. VI, p. 297.

(2) Prudhomme, n° 71, t. VI, p. 293-295.

(3) Quarante-septième Note pour la Cour (23 décembre 1790), intitulée : *Aperçu de la situation de la France et des moyens de concilier la liberté publique avec l'autorité royale*, t. II, p. 417.

(4) Mirabeau, *ibid.*, p. 415.

(5) Jusqu'à ce point que Mirabeau l'ayant prévenue que Mme Lamotte (cet *excrément de la nature*, comme il l'appelle) s'était faufilée à Paris et s'occupait de demander la révision du procès du *collier*, elle négligea cet avis, comme s'il n'eût eu absolument aucune importance pour elle. Voyez la quarantième Note, 11 novembre 1790, t. II, p. 307. Cf. p. 355.

(1) La Marck, t. Ier, p. 290.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 281.

(3) Aujourd'hui que nous possédons en son entier la *Correspondance de Mirabeau et de La Marck* (sa dernière lettre est du 24 mars 1791; t. III, p. 105), il est impossible de douter qu'il ait réellement prononcé cette parole, qui exprime sa pensée la plus intime et la plus constante, la crainte qui a fait l'amertume de sa dernière année. Ce qui a été objecté par Cabanis (*Journal de la maladie et de la mort de Mirabeau*, 1791, p. 63 et suiv.), qui l'a taxée

que Louis XVI ait été affecté de la mort de Mirabeau et qu'il ait compris l'immense perte que faisait la Monarchie, il est certain qu'il y eut une grande joie parmi les Royalistes de la vieille roche. Mme Élisabeth, qui se piquait de n'être pas *politique*, y vit *un trait de la Providence sur le Royaume* (1). Mais les hommes clairvoyants, tels que Bouillé, La Marck, Mercy-Argenteau (2), ne se méprirent pas un seul instant sur la portée de l'événement ; ils n'en étaient pas à apprendre qu'un tel homme ne se trouve pas deux fois, et qu'une Cour assez aveugle pour méconnaître une si éclatante supériorité, assez ingrate pour abreuver de dégoûts un serviteur si dévoué, ne pouvait être sauvée par aucun secours humain.

Mirabeau mort, elle essaya des Lameth et de Barnave, les trompa comme elle l'avait trompé, les discrédita, les usa, les mit dans l'impuissance de servir, et tout alla plus mal. Ses intrigues avec les chefs de parti n'avaient d'autre but que de gagner du temps, jusqu'à ce que le projet d'évasion fût parfaitement mûri et pût être mené à bonne fin. Depuis le mois de novembre 1790, le Roi avait fait son choix ; il avait mandé à Bouillé sa résolution bien arrêtée, et désormais invariable, de se retirer à Montmédy, sur l'extrême frontière, *à un mille du pays autrichien* (3). Une fois en liberté, il devait *faire des conditions* (4). On sait quelle fut l'issue de cette fatale tentative d'évasion (nuit du lundi 20 juin au mardi 21). Conduite avec une maladresse inouïe, elle échoua misérablement, par une accumulation sans exemple des bévues les plus grossières. Elle devait tout sauver, et elle perdit tout. Non-seulement le Roi et la Reine furent dès lors constitués en état de captivité ; mais la Royauté en reçut une atteinte profonde, irréparable. Comment pallier le luxe de dissimulation, de duplicité que les deux augustes personnages déployèrent pour masquer leur dessein, l'égoïsme absolu, vraiment royal, avec lequel ils abandonnèrent leurs plus fidèles serviteurs, tels que Montmorin et La Porte, aux terribles hasards de la colère publique, dont la première explosion pouvait leur coûter la vie ? Comment oublier jamais l'indigne imposture et la platitude du Mémoire qui était laissé par le Roi, pour être communiqué au président de l'Assemblée, pièce inqualifiable, où, sous le titre de *Proclamation à tous les Français*, semblait avoir été réuni et condensé à plaisir par une main perfide (1) tout ce qui pouvait offenser la conscience publique, provoquer l'irritation et le mépris, dégrader le monarque en déshonorant l'homme (2) ? On vit alors au grand jour de la publicité un Roi, le Roi de France, *Sa Majesté très-chrétienne, le plus honnête homme de son royaume*, comme disaient les écrivains de cour, déclarer lui-même qu'il avait toujours menti, qu'il n'avait juré que de bouche ; qu'il n'avait renouvelé plusieurs fois son serment que pour tromper plus sûrement. La première stupéfaction passée, le sentiment général, à Paris, fut que la Royauté était finie : « *Le Roi est parti*, ce mot donna d'abord un moment d'inquiétude ; on se porta en foule au château des Tuileries pour s'en assurer ; mais tous les regards se portèrent presque aussitôt sur la salle de l'Assemblée nationale : *Notre roi est là-dedans*, se dit-on ; *Louis XVI peut aller où il voudra*... Si le président de l'Assemblée nationale eût mis aux voix sur la place de Grève, dans le jardin des Tuileries et au Palais d'Orléans le gouvernement républicain, la France ne serait plus une monarchie » (3). Et l'exemple de Paris aurait été suivi. Lorsque, le 21 juin au matin, la Reine étonnée et inquiète du bruit de tous les tocsins de Varennes et des environs, demanda ce que c'était, le procu-

d'exagération, et par Camille Desmoulins (n° 72, t. VI, p. 297), qui l'a contestée, a perdu toute valeur et tombe de soi-même devant cette *Correspondance* authentique. (Voy. La Marck, t. Ier, p. 251 et suiv.)

« J'ai voulu, disait Mirabeau, guérir les Français de la superstition de la Monarchie, et y substituer son culte. » (Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. II, p. 83.) Grande raison pour que les dévots à la Royauté lui fussent irréconciliables et le poursuivissent, mort et vivant, d'une haine inextinguible. Il existe un beau portrait de Mirabeau, dédié aux *Amis de la Constitution monarchique*, et au bas duquel est imprimé ce quatrain cynique d'un versificateur royaliste :

Enfin de Mirabeau le ciel a fait justice !
Il naquit, et ce fut une calamité ;
Il meurt, et c'est le seul service
Qu'il ait rendu jamais à la société.

(1) Edmond et Jules de Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette*, p. 295. (Paris, Firmin Didot, 1858.)

(2) Mercy à La Marck, 4 et 10 avril 1791, t. III, p. 114 et 120.

(3) *Mémoires de Bouillé*, ch. XVI, p. 220.

(4) Lettre de Marie-Antoinette à son frère l'empereur Léopold, datée du 7 juin 1791, quinze jours avant l'évasion (citée, d'après l'autographe, dans Louis Blanc, t. V, p. 380). « Je fonde quelque espoir sur le projet, et *votre ami, une fois en liberté, pourra faire des conditions, au lieu d'en recevoir.* »

(1) La Proclamation avait été *corrigée* par Monsieur (Louis XVIII) ; c'est tout dire. Monsieur, le *sage*, mais aussi le *méchant* de la famille, n'était certes pas homme à en effacer ce qui devait avilir son pauvre frère, qu'il aimait si peu et dont il s'était toujours moqué, et, à plus forte raison, ce qui devait nuire à sa belle-sœur, qu'il avait toujours haïe et dont il fut le diffamateur acharné. Nul cœur (si l'on peut écrire ce mot en parlant de Monsieur) ne fut plus insensible que le sien à leurs cruelles infortunes, plus fermé à la pitié. C'est lui qui fit entrer dans cette pièce une protestation contre tous les actes émanés du Roi depuis le mois d'octobre 89. Voyez sa *Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblentz* (1791), p. 20, 21, 26, 27 et 28 (publiée en 1823). Jamais égoïsme de prince ne fut étalé avec un cynisme plus tranquille que dans cette impassible *Relation*.

(2) Voy. les Mémoires de Ferrières, t. II, p. 347.

(3) *Révolutions de Paris*, n° 102, t. VIII, p. 531 et 534.

reur-syndic lui répondit : *Madame, c'est le bruit de toute la France* (1).

VII. Les fugitifs, arrêtés à Varennes, furent ramenés à Paris. Qu'allait-on prononcer sur eux ? Les plus ardents, les plus logiques disaient : Il y a eu un pacte entre la Nation et le Roi, non point un pacte tacite, mais un pacte formel ; les deux parties s'étaient promis une foi réciproque ; l'un et l'autre des contractants était parfaitement libre d'annuler le contrat ; la Nation pouvait renvoyer Louis, et celui-ci pouvait abdiquer son emploi. S'il n'a fait qu'une abdication, il n'est pas coupable, car il n'a fait qu'user de son droit. Mais si, en se retirant, il a compromis ou voulu compromettre la Nation, il doit être puni. Or sa conduite n'est point celle d'un fonctionnaire qui déclare à ses commettants qu'il renonce à son office et qu'il en donne sa démission : il a fait un mystère de son départ ; il s'est retiré de nuit ; il a trompé tout le monde ; il a fui comme un traître ; il a abandonné Paris et la France à toutes les horreurs de l'anarchie ; en fuyant, il a laissé une Proclamation qui le décèle, qui est une diatribe contre toute la Révolution ; il a protesté contre tous les décrets favorables à la liberté ; il a osé dire qu'il allait se mettre en sûreté dans un autre pays ; qu'il ne reviendrait qu'après que le système actuel serait renversé, qu'après que la Constitution qu'il a jurée serait établie sur des bases différentes ; il a provoqué les citoyens à désobéir aux lois ; il a défendu aux ministres de signer aucun acte en son nom, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu de lui des ordres ultérieurs ; il a enjoint au garde des sceaux de lui renvoyer le sceau lorsqu'il l'en ferait requérir. Ce n'est donc point une abdication, une démission pure et simple ; c'est une révolte contre la Nation. Quelles qu'aient été sa conduite passée, son opinion cachée, quels que soient les sentiments qu'il dévoile aujourd'hui, on ne peut l'en punir, non plus que de sa diatribe contre l'Assemblée nationale et la Révolution, non plus que de sa duplicité et de ses calomnies. Ce qui est punissable, c'est qu'il ait abandonné son poste sans en avoir prévenu l'Assemblée nationale ; c'est qu'il ait trompé la Nation sur son départ, et, par là, exposé la patrie aux plus grands dangers ; c'est qu'il se soit mis en révolte contre la Loi, dont la source est dans la Nation seule. La Constitution déclare l'inviolabilité du Roi ; mais Louis XVI n'est plus roi ; il a cessé de l'être quand il a fui, quand il a fait sa Proclamation, quand il est allé se mettre à la tête d'une armée composée d'étrangers. Il peut, il doit être jugé, non comme roi, mais comme individu, comme factieux, comme rebelle, comme ennemi déclaré de la patrie ; toutes les lois contre les machinations, désertions, attentats, lui sont rigoureusement applicables ; il n'y a point à lui ôter la couronne, car la déchéance est de droit et de fait ; tout au plus y a-t-il lieu de le déclarer déchu. Il faut le renvoyer devant la Haute-Cour nationale qui a été créée pour juger tous les crimes de lèse-nation.

Logiquement, il n'y avait rien de plausible à répondre à cela. Les députés royalistes furent si atterrés dans le premier moment ; la duplicité de Louis XVI, son intrépidité dans le parjure les déconcerta tellement qu'ils ne hasardèrent pas un seul mot pour le disculper, et ne s'opposèrent point à ce que le vrai Souverain, l'Assemblée nationale, s'emparât du pouvoir exécutif devenu vacant par la désertion du premier fonctionnaire ; Cazalès fut indigné et le laissa voir (1) ; ceux même d'entre eux qui s'étaient le plus signalés par la véhémence de leur zèle monarchique, qui avaient le plus amèrement dénigré l'œuvre de l'Assemblée, paraissaient avoir perdu toute foi en lui et s'attendre à tout de sa part ; on vit des officiers généraux, membres du côté droit, séides de la Cour, tels que d'Ambly, Folleville, La Marck, jurer de *n'obéir qu'aux ordres qui seraient donnés en conséquence des décrets de l'Assemblée* (2). Les Constitutionnels qui s'étaient fiés à ses assurances formelles et réitérées, qui avaient pris sur eux de se porter garants de sa parole, qui avaient traité de visionnaires, de factieux, de calomniateurs, les gens soupçonneux ou clairvoyants qui persistaient à douter, étaient dans un bien autre embarras. Non-seulement ils étaient profondément humiliés d'avoir été dupés si grossièrement et d'avoir aidé sans le vouloir à duper le public, mais ils sentaient qu'ils devaient passer tout naturellement pour des complices de l'évasion. La Fayette surtout encourait la plus grave responsabilité ; il se sentait plus compromis que tous les autres, puisqu'il avait répondu *sur sa tête* que le Roi ne partirait pas (3). Il pouvait très-bien être massacré, avant de s'être disculpé de toute complicité. Quand, le 21 juin au matin, il apprit le départ du Roi, il sortit comme d'un rêve : tout lui était obscur dans cette fuite ; il ignorait jusqu'à quel point elle avait été concertée avec les Puissances étrangères ; et la supposi-

(1) *Révolutions de Paris*, n° 102, t. VIII, p. 544.

(1) *Mémoires de La Fayette*, t. III, p. 76.

(2) La nouvelle formule de serment fut proposée par Emmery au nom du Comité militaire. (*Moniteur* du 23 juin, p. 721, 1.) Voir le discours du marquis de Bouthillier, royaliste extrême, dans le *Moniteur* du 24, p. 725, 1.

(3) *Mémoires de La Fayette*, t. III, p. 76.

tion que la guerre civile était organisée, l'invasion préparée, devait se présenter naturellement à l'esprit d'un homme dont la loyauté avait été si indignement abusée. Bailly, maire de Paris, et Alexandre Beauharnais, alors président de l'Assemblée, consultés par lui, ayant répondu que, dans leur conviction, l'arrestation du Roi et de sa famille était nécessaire au salut public et pouvait seule garantir de la guerre civile, il prit sur lui la responsabilité d'écrire de sa main un billet portant que, le Roi et sa famille ayant été *enlevés* par les ennemis de la patrie, il était ordonné à tous les gardes nationaux et à tous les citoyens de les arrêter; il dicta le même billet à tous ceux qui se présentèrent, en signa des copies, et fit partir des officiers de la garde nationale dans toutes les directions. Sur la place de Grève, où les têtes fermentaient, il dit plaisamment à la foule menaçante qui le serrait de près : *De quoi vous plaignez-vous? chaque citoyen gagne vingt sous de rente à la fuite du Roi; il n'y aura plus de liste civile.* Et à d'autres groupes qui paraissaient sombres et alarmés de ce qui allait advenir : *Si vous appelez cet événement un malheur, je voudrais bien savoir quel nom vous donneriez à une contre-révolution qui vous priverait de la liberté* (1). Il serra la main à Camille Desmoulins, et lui dit : « *Je vous ai toujours reconnu pour un bon citoyen;* vous verrez qu'on vous a trompé; notre serment à tous est de vivre libres ou mourir. *Tout va bien. Il n'y a plus qu'un seul esprit dans l'Assemblée nationale, où le danger commun a réuni tous les partis. C'est une chose bien infâme que cette conduite du Roi* (2). » Dans ce rapide moment de crise, toute personne éclairée parut croire que la France était digne de se gouverner elle-même, et reconnaître que le Roi n'était plus, dans le Gouvernement, qu'un rouage inutile, dont l'absence ou la présence ne changeait rien à l'état des choses. Il n'y a nulle exagération à dire que, pendant quelques jours, avant que la pitié eût égaré les esprits, Louis XVI eut contre lui l'unanimité des citoyens honnêtes et des gens de cœur, et que si, le 21 juin, la Nation eût été appelée à se prononcer sur lui par un vote solennel, il eût été rejeté comme indigne; que, s'il eût pu consommer son dessein et gagner la frontière ennemie, le trône se serait écroulé de lui-même. Eût-il essayé de commencer la guerre civile en la combinant avec la guerre étrangère, la France ne se fût point partagée pour un homme inconnu aux provinces, inconnu aux soldats, avili dans l'opinion, rendu méprisable par tout ce qui attire le plus sûrement le mépris (1). Louis XVI, dans le camp de Bouillé ou dans les rangs de l'étranger, — ce qui était à peu près la même chose, puisque Bouillé ne commandait guère qu'à des régiments étrangers — n'eût pas été à craindre; prisonnier à Paris, il était extrêmement dangereux; il redevenait une puissance par l'embarras qu'il causait. C'était donc un coup de la fortune ennemie qu'il eût été reconnu, arrêté à Varennes, ramené à Paris. Condorcet estimait que ce moment de la fuite et de l'absence du coupable, moment unique, irréparable, où la France entière se sentait trahie, était celui qu'il fallait choisir pour proclamer la déchéance du Roi, pour nommer et déclarer le gouvernement républicain, que l'on venait de pratiquer sans le dire : « Le Roi, en ce moment-ci, disait-il, ne tient plus à rien; n'attendons pas qu'on lui ait rendu assez de puissance pour que sa chute exige un effort; cet effort sera terrible si la République se fait par révolution, par soulèvement du peuple; si elle se fait à présent, avec une assemblée toute-puissante, le passage ne sera pas difficile (2). » Madame Roland, qui était alors à Paris, et qui voyait les choses de près, avait le même sentiment. Elle écrivait à un ami, dans la journée du 22, avant que l'on sût encore à Paris que les fugitifs étaient arrêtés : « Le Roi et sa famille sont partis; c'est loin d'être un malheur, si nous avons du bon sens, de l'énergie et de l'union. La masse du peuple de cette capitale le sent ainsi, car la masse est saine et voit juste; aussi l'indignation contre Louis XVI, la haine des Rois et le mot de République s'exhalaient hier de toutes parts (3). »

Mais, en France, rien ne dure; il n'y a que des moments fugitifs : après un élan sublime, une chute profonde; on s'affranchit aujourd'hui du joug de la routine, et demain on le reprend; on se réconcilie, on s'embrasse, les partis se donnent de bon cœur le *baiser Lamourette;* ils croient eux-mêmes que la paix, l'union, la concorde vont fleurir; un jour se passe, et ils sont déjà rendus à la division et à la haine. « J'étais, continue madame Roland, au commencement de la journée d'hier, dans l'activité des plus grandes espérances; je suis maintenant dans l'inquiétude et la crainte (4). » Partout, en haut comme en bas, la mobilité et l'inconsistance françaises. L'Assemblée nationale se comporte et se conduit, dans ces circonstances, en assemblée française : d'abord

(1) *Mémoires de La Fayette*, t. III, p. 79 et 80.
(2) *Révolutions de France et des Royaumes*, etc., n° 82, t. VII, p. 161, 162.

(1) C'est ainsi que s'exprime un bon royaliste, le marquis de Ferrières. (*Mémoires*, livre X, t. II, p. 383.)
(2) Condorcet, dans les *Souvenirs* d'Étienne Dumont, p. 125. Cf. Michelet, t. II, p. 10 et 11.
(3) *Lettres autographes de Madame Roland, adressées à Bancal-des-Issarts*, p. 238 et 239. (Précédées d'une introduction par Sainte-Beuve; Paris, 1835; un vol. in-8°.)
(4) *Ibid.*, p. 242.

indignée et pourtant généreuse, pleine d'énergie et de fermeté, s'inspirant de la grandeur du moment, et s'élevant aux plus mâles résolutions; puis, hésitant, tâtonnant, cherchant péniblement sa voie, troublée de scrupules tardifs, se démentant, se déjugeant elle-même, et essayant de remettre sur l'autel la vieille idole aux pieds d'argile qu'elle a elle-même jetée à bas. Un naïf dialogue entre bons bourgeois parisiens reflète assez exactement les phases diverses qu'elle traversa dans l'intervalle de cinq jours, du 20 au 25 juin. « C'est pourtant la troisième fois, dit l'un, que cet homme insulte à la Nation, et met en péril le salut de la patrie. — L'Assemblée maintenant a beau jeu, réplique un autre; elle peut aborder la République. — Et moi, je parie, reprend un troisième, que, pour nos péchés, elle blanchira ce gros homme, sans seulement lui laver la tête. — Ah! nous verrons. — Cela est tout vu, dit un quatrième. Je gage qu'il n'ira pas seulement à la barre (1). » Aux Jacobins, même versatilité. A la séance du 21, Robespierre, dans un discours très-riche en développements, en dénonciations et en morceaux à effet, inculpe La Fayette, les ministres, presque toute l'Assemblée, montre la fragilité de l'union dont les partis donnent le spectacle depuis douze heures, union qui n'est, après tout, que vaine et fugitive apparence; il recommande la vigilance, sème la défiance, appelle la mort qui lui épargnera la vue de tous les maux qu'il prévoit et qu'il croit inévitables (2). Sa dénonciation, fausse en beaucoup de points, mais certainement sincère et courageuse, obtient un grand succès; la Société s'émeut des dangers que son orateur attire sur soi par cette franchise inexorable; Camille s'écrie : *Nous mourrons tous avant toi!* plus de huit cents personnes se lèvent à la fois, et, entraînées comme Camille par un mouvement involontaire, jurent de se rallier autour de l'*incorruptible*. En ce moment entre La Fayette; il est escorté de Barnave, Alexandre de Lameth, Chapelier, Siéyes, Desmeuniers, Beaumetz et de *toute la léproserie du club de 89*. Danton l'interpelle audacieusement : « Vous avez répondu *sur votre tête* de la personne du Roi; de deux choses l'une : ou vous êtes un traître qui avez livré votre patrie, ou vous êtes stupide. Dans le cas le plus favorable, vous êtes déclaré incapable de nous commander. » Alexandre de Lameth, La Fayette, Siéyes, Barnave, prennent la parole successivement, phrasent des lieux communs sur la nécessité de se réunir autour d'un seul chef, flattent la Société, citadelle des vrais patriotes, préconisent la concorde, endorment doucement les soupçons, proposent et font accepter une adresse tiède et incolore aux Sociétés affiliées (1); après quoi ils sortent triomphants : auditeurs et spectateurs, sans excepter ceux qui, une heure auparavant, juraient de mourir avec Robespierre, leur font cortége. Le tour était fait : l'ombrageuse Société, mystifiée, escamotée, avait sauté d'un pôle à l'autre.

Il n'y avait pas non plus de constance à attendre de la masse du public parisien. Ce furent d'abord, selon l'usage consacré, les enseignes qui pâtirent. Toutes celles qui portaient les images, les titres ou les chiffres des personnes royales furent abattues; ce qu'on appelle la *gaieté française* — triste gaieté, souvent bien navrante — se donna libre cours : un placard affiché aux Tuileries promettait une récompense modique à qui ramènerait un gros cochon qui s'était enfui de son gîte; rue de la Harpe, on enveloppait l'enseigne *Au Bœuf couronné* dans la proscription générale (2). C'était, parmi la petite bourgeoisie, un feu roulant de calembours, de bons mots, de lazzi; parmi le petit peuple, des bouffonneries bizarres, des puérilités brutales ou cyniques. Tout cela détendait insensiblement le ressort de la colère civique, si ardente le premier jour, et presque unanime. Elle s'apaisa dans plus d'un cœur : tel bourgeois qui avait ri de quelque plaisanterie équivoque contre l'Autrichienne et son cocher Fersen, était satisfait et ne voulait pas pousser plus avant; tel rude artisan avait évaporé sa fureur en jurant contre *Toinon*; tel patriote austère souffrait, était blessé des polissonneries baroques qui

(1) *Révolutions de Paris*, n° 103, t. VIII, p. 560.

(2) *Révolutions de France et des Royaumes*, etc. n° 82, t. VII, p. 162-171. C'est, je crois, sans raison que l'on a élevé des doutes sur l'authenticité du discours que Camille prête à Robespierre. (Bachez et Oll, t. V, p. 254; Michelet, III, 22 et 23.)

(1) Camille, p. 176 et 177; Lettre de Mme Roland à Bancal-des-Issarts, écrite le lendemain, p. 244 et 245.

(2) Camille Desmoulins, n° 82, t. VII, p. 179 et 180.

« Le Roi est tombé au dernier degré d'avilissement; il s'est montré à nu par son équipée, il n'inspire que du mépris, on a effacé de partout son nom, sa figure, ses armes; les notaires ont été obligés d'enlever les écussons fleurdelisés qui désignaient leurs maisons; sa personne n'a plus d'autres dénominations que celles de Louis *le faux* ou du *gros cochon*; des caricatures de toute espèce le présentent sous les emblèmes, non les plus odieux, mais les plus propres à nourrir et augmenter le dédain. Le peuple se porte de lui-même à tout ce qui peut exprimer ce sentiment, et il est impossible qu'il revoie jamais sur le trône un être qu'il méprise aussi complétement. » (*Lettres de Mme Roland à Bancal-des-Issarts*; 1er juillet 1791, p. 261.)

Les noms qui reviennent le plus ordinairement dans les feuilles de ce temps-là sont Louis *le traître*, Louis *le parjure*, Louis *le faux*, Louis *le dernier*, Louis *le déserteur*, Louis *le fuyard*. (Prudhomme, t. VIII, p. 652, 660, 673; t. IX, p. 12, 16, 35, etc.). Après le 21 janvier 1793, il fut de ton, dans la sentine du journalisme hébertiste, de dire Louis *le raccourci*. De tout temps la licence de la presse fut excessive à l'égard de Louis XVI. En 1787 Camille Desmoulins l'appelait impunément *mon gros benêt de roi*; *Satires*, ou *Choix des meilleures pièces de vers qui ont précédé et suivi la Révolution*, p. 6. Cf. *Vieux Cordelier*, n° V, p. 64, édition de l'an II.)

attristent et enlaidissent presque toujours les manifestations de la foule, et était ramené à la compassion par la naturelle réaction de la générosité contre la platitude et la bassesse; tel jacobin qui, à la rentrée des fugitifs, s'était placé, sombre et farouche, sur le passage de la lourde berline allemande qui portait tant de craintes et de douleurs, avait été ému quand il l'avait vue, semblable au *corbillard de la monarchie* (1), fendre, au milieu d'un silence de mort, les flots pressés et orageux de la population, quand il avait aperçu à la portière ce bel enfant aux cheveux blonds, dont l'innocence intercédait et demandait grâce pour ses parents infortunés; tel *antonin* du grand faubourg, qui s'était bien promis d'être insensible à la pitié, avait été troublé jusqu'aux larmes des angoisses de la Reine, lorsque, descendant de la fatale berline, elle fut séparée de son fils, et crut un instant qu'il était étouffé ou qu'il lui avait été enlevé.

Les politiques de l'Assemblée mirent à profit, pour l'accomplissement de leur dessein, ce retour à la pitié. Dans les ordres que La Fayette avait expédiés dans la matinée du 21, il était dit que *les ennemis de la patrie avaient enlevé le Roi et sa famille;* le même jour, à l'ouverture de la séance de l'assemblée, le président, Alexandre Beauharnais, qui s'était déjà concerté avec La Fayette et Bailly, annonça la fuite du Roi dans les mêmes termes; c'étaient *les ennemis de la chose publique qui l'avaient enlevé* (2). Cette supposition, quoique gratuite, pouvait, à la rigueur, être émise de bonne foi, dans le premier moment, lorsque l'on ne savait rien autre chose que le fait de la disparition du Roi; le mot *enlèvement* pouvait donc être écrit dans les décrets, se trouver dans la bouche des orateurs (3), tant que rien n'avait été éclairci; mais, après que l'on eut pris connaissance de la *Proclamation du Roi à tous les Français, à sa sortie de Paris*, qu'il avait remise à l'un de ses domestiques, La Porte, intendant de la liste civile, ce mot devenait une dérision, une insulte au bon sens, et il devait disparaître des discours et des décrets, puisque l'excuse de la bonne foi manquait désormais absolument. Faire semblant, après la lecture de cette pièce si plate, mais si claire et si décisive, de croire que violence eût été faite à Louis XVI, c'était se moquer du monde. Les Jacobins, un moment dupés et bernés par les Constitutionnels et le club de 89, se ravisèrent, virent le piége : ils repoussèrent ce mot ridicule, exigèrent qu'il fût effacé de la lettre que la Société-mère écrivait aux Sociétés affiliées, et que le texte, corrigé et amendé, portât au moins que *le Roi, égaré par des suggestions criminelles, s'était éloigné de l'Assemblée nationale* (1). Celle-ci s'obstinait à fermer les yeux à l'énorme contradiction où la faisaient tomber quelques meneurs subtils, et elle adoptait un projet d'adresse aux Français, proposé par son Comité de Constitution, où on lui faisait répéter la malencontreuse expression (2), et, en même temps, traiter avec tout le mépris qu'il méritait, lui et son œuvre, l'auteur de la *Proclamation par laquelle le parjure du Roi était dénoncé au monde entier* (3). Elle voulait ménager le Roi, le dégager de toute responsabilité; et pour cela elle feignait d'admettre qu'il avait pu apposer bénévolement, sans conviction, en vraie machine, sa signature sur cette *Proclamation*, tissu d'inepties basses, où il était représenté comme le plus faux des hommes, et, par cette feinte, elle le dégradait au lieu de le relever, elle le déclarait idiot et lâche, elle l'avilissait au delà de tout ce qu'auraient pu imaginer de cruels ennemis, au delà de ce qu'avait espéré la méchanceté de *Monsieur*. Elle se faisait grand tort à elle-même, car elle n'échappait au reproche de manquer de franchise, que pour encourir le ridicule d'être dupe; elle, l'Assemblée nationale de France, là où personne ne l'était. Les meneurs s'attachèrent fortement aussi et en dépit de l'évidence à lui faire accepter leur thèse, purement fictive, que le Roi en quittant Paris n'avait jamais eu l'intention de sortir du Royaume. Lorsque, le 23 juin, dans la soirée, les trois Commissaires choisis par elle pour se porter au-devant du Roi (4) l'eurent rencontré entre Dormans et Épernay, il leur dit tout d'abord : *Messieurs, je suis bien aise de vous voir. Je ne voulais point sortir du royaume. J'allais à Montmédy, où mon intention était de rester jusqu'à ce que j'eusse examiné et accepté la Constitution.* Sur quoi Barnave dit à l'oreille à Matthieu Dumas : *Si le Roi*

(1) Le mot est de Fréron, l'*Orateur du Peuple*. (Camille, t. VII, p. 190.)

(2) *Moniteur* du 22 juin, p. 718,1 et 718,2; Buchez et Ott, t. V, p. 218. Bailly, dans sa Notification officielle de la fuite du Roi, pièce datée du 21, dix heures du matin, s'était servi de l'expression convenue entre lui, d'André, La Fayette et Beauharnais (*Moniteur* du 22, p. 715,1.) Il donna l'exemple, les autres suivirent.

(3) Buchez et Ott, t. V, p. 219, 220, 227, 227.

(1) Buchez et Ott, t. V, p. 252, Michelet, t. III, p. 27.

(2) *Moniteur* du 24, p. 723,1. Cf. p. 725,3.

(3) *Ibid.*, p. 723,2. Reubell protesta devant l'Assemblée elle-même contre l'hypocrisie et l'absurdité du mot *enlèvement*. (*Moniteur* du 24 juin, p. 723,1.)

(4) C'étaient La Tour-Maubourg, constitutionnel et ami de La Fayette, le républicain Pétion et le brillant avocat Barnave. Matthieu Dumas les accompagnait, et avait pour mission de prendre le commandement de la force armée. Ils avaient été nommés le jeudi 23, à une heure du matin. (*Moniteur* du 23, p. 722,2.)

*se souvient de répéter la même chose, nous le sauverons* (1). Mais puisque, prétendait-on, il y avait eu *enlèvement*, le Roi n'avait pas été libre d'aller ici ou là; il n'avait pu que se laisser conduire où le menaient ceux qui s'étaient emparés de sa personne; donc cette déclaration du Roi ou ne signifiait rien, ou elle mettait à néant la thèse de l'*enlèvement*. D'ailleurs, en soi, cette déclaration était fausse; car le Roi allait, en droiture, *à l'abbaye d'Orval, sur terre autrichienne :* le jour même de son départ, récapitulant avec Valory les *dispositions écrites* du voyage, il lui dit : *J'irai demain 21 coucher à l'abbaye d'Orval* (2). Même inconséquence, même contradiction dans la conduite ultérieure de l'Assemblée : elle donne au Roi une garde qui doit veiller à sa sûreté et *répondre de sa personne*, mais elle veut qu'il soit bien compris que le Roi est inviolable, et qu'il ne s'agit aucunement d'altérer la *constitution monarchique ;* elle le met en état d'arrestation, le constitue prisonnier, et proteste néanmoins qu'elle n'en veut point à sa liberté; elle maintient le décret du 21 qui enjoint au ministre d'apposer le sceau de l'État aux décrets rendus par elle, *sans qu'il soit besoin de la sanction et de l'acceptation du Roi*, et elle prétend avoir souci de la dignité de la couronne, et ne porter aucune atteinte à la forme du gouvernement. Elle commet trois de ses membres, Adrien Duport, d'André et Tronchet, pour entendre les Déclarations du Roi, et elle accepte comme émanant spontanément de lui, elle feint de prendre au sérieux une pièce préparée à l'avance et dictée secrètement par Barnave, où Louis XVI se donne à lui-même le plus solennel démenti et où le roman insoutenable, ridicule, de l'*enlèvement* est tout à fait abandonné. Pourquoi Louis XVI a-t-il quitté Paris? Il a voulu, qui l'aurait cru? *prouver combien il était libre.* Quelle est la vraie portée de sa *Proclamation à tous les Français?* Ce n'est qu'une protestation contre la forme dans laquelle les principes de la Constitution doivent être sanctionnés, et non contre ces principes eux-mêmes. Quel fruit a-t-il retiré de son voyage? Il a reconnu que l'opinion publique est décidée en faveur de la Constitution. Il avait cru qu'il ne pourrait la connaître pleinement s'il restait à Paris, et s'il ne visitait les départements; mais aussitôt que cette opinion publique s'est manifestée à lui, il n'a pas hésité à revenir, à faire le sacrifice de ce qui lui est personnel, il s'est empressé de satisfaire le vœu qu'il avait exprimé dans la dernière phrase de sa Proclamation : *Français, et vous surtout, Parisiens, quel plaisir n'aurais-je pas à me trouver au milieu de vous!* La Reine déclara, de son côté, sous l'inspiration de Barnave, que ce qui l'avait déterminée surtout à suivre le Roi, c'était l'assurance positive qu'elle avait *qu'il ne voudrait jamais quitter le royaume;* ajoutant que, s'il avait pu en avoir le désir, elle aurait employé toute sa force pour l'en empêcher. Elle couvrit généreusement ceux de ses gens qui s'étaient dévoués à l'entreprise, et elle affirma que les trois courriers *n'avaient su ni la destination ni le but du voyage :* ce qui était absolument faux, au moins pour l'un d'eux, Valory, auquel le Roi avait dit : *Je coucherai demain à l'abbaye d'Orval*, et auquel elle avait dit elle-même avant d'arriver à Châlons : *François, il me semble que cela va bien* (1).

Pendant que le Roi et la Reine signaient ces Déclarations mensongères (2), leur homme de confiance, le marquis de Bouillé, qui, aussitôt après la catastrophe de Varennes, avait passé la frontière et s'était réfugié à Luxembourg, mû d'un sentiment généreux et voulant écarter d'eux le danger, en attirant sur lui toutes les colères, leur portait un coup terrible par une intempestive et fâcheuse démarche. Il écrivit à l'Assemblée une lettre violente où il accumulait des fausseté afin d'aggraver sa propre responsabilité et d'atténuer le plus possible les torts du Roi, mais où il y avait aussi des

(1) *Souvenirs de Matthieu Dumas*, t. I, p. 489. *Voy.* le compte-rendu de Barnave à l'Assemblée. (Séance du 25; Buchez et Ott, V, 307; *Moniteur* du 26, p. 738,1.) Déjà, la veille, à Varennes, il avait *donné sa parole* à Louis Romeuf, aide de camp de La Fayette, *qu'il n'avait jamais eu l'intention de franchir les limites du Royaume.* (*Moniteur* du 25 juin, p. 727,2.) Cf. François Hue, p. 227, édit. de 1860.

C'est bien ici le cas du proverbe *Qui s'excuse s'accuse.*

(2) *Précis historique du comte de Valory*, p. 257. Ce témoignage précis d'un serviteur fidèle et dévoué subsiste et garde toute sa force (Michelet, t. II, p. 501; t. V, p. 8 et 6), malgré les arguments par lesquels on a cru pouvoir l'infirmer (*Mémoire du baron de Goguelat, lieutenant général*, p. 51 et 52, édition de Baudouin, 1823; *Mémoires de Bouillé*, t. II, p. 62 = p. 255, 256 Didot). Il est, d'ailleurs, pleinement d'accord avec la déclaration officielle du Directoire de la Moselle, qui manda, dans une lettre que l'Assemblée reçut à la séance extraordinaire du lundi soir 27 juin, que Bouillé avait fait préparer des logements pour le Roi *dans l'abbaye d'Orval.* (*Moniteur* du 30 juin 1791, page 749, col. 2.). Mais déjà l'Assemblée avait reçu les Déclarations du Roi et de la Reine (26 et 27 juin); elle avait son parti pris de les tenir pour sincères, quoi que l'on pût dire. *Son siége était fait*, et les documents qui lui mettaient sous les yeux la vraie vérité, qu'elle ne voulait pas savoir, lui étaient importuns et désagréables. Le fait attesté par le Directoire de la Moselle était à la connaissance des écrivains du temps (Prudhomme, n° 103, t. VIII, p. 596 et 607; Camille, n° 83, t. VII, p. 207 et 208), et Drouet produisit ce chef d'accusation à la séance du 11 décembre 1792. (Voy. le *Moniteur* du 12, p. 1477, col. 3; Prudhomme, t. XIV, p. 546.) Toutefois il n'en est point fait mention dans l'*Acte énonciatif.*

(1) *Précis historique du comte de Valory*, p. 257, 260.

(2) Le 26 et le 27 juin. (*Moniteur* du 28 et du 29, p. 741, 742, 743.)

aveux accablants et des menaces furieuses qui ne pouvaient que soulever l'indignation et le mépris : le Roi, une fois arrivé à Montmédy, devait *faire en sorte de suspendre la vengeance des Puissances étrangères, jusqu'à ce qu'une nouvelle Assemblée, qu'il aurait convoquée sur-le-champ, leur eût donné la satisfaction qu'elles devaient attendre; il aurait fait paraître une proclamation pour ordonner la convocation d'une Législature avec des cahiers et des mandats impératifs, et devenir ainsi le médiateur entre les Puissances étrangères et son peuple.* Voilà pour les aveux; voici pour les menaces : Maintenant que le Roi et la Reine sont captifs, que leurs jours sont à la disposition d'un peuple féroce, *devenu l'objet du mépris de l'univers, tous les princes, menacés par le monstre que l'Assemblée a enfanté*, vont fondre sur la France. « Je connais vos forces, disait Bouillé; toute espèce d'espoir est chimérique, et bientôt votre châtiment servira d'exemple mémorable à la postérité; c'est ainsi que doit vous parler un homme à qui vous avez d'abord inspiré la pitié. N'accusez personne du complot contre votre infernale Constitution; le Roi n'a pas fait les ordres qu'il a donnés; c'est moi qui ai tout ordonné; c'est contre moi seul que vous devez aiguiser vos poignards et préparer vos poisons. Vous répondez des jours du Roi et de la Reine à tous les Rois de l'univers : *Si on leur ôte un cheveu de la tête, il ne restera pas pierre sur pierre à Paris. Je connais les chemins; je guiderai les armées étrangères.* Cette lettre n'est que l'avant-coureur du Manifeste des Souverains de l'Europe; ils vous avertiront d'une manière plus prononcée de la guerre que vous avez à craindre. Adieu, messieurs (1). » Et il ne se borna point à faire parvenir à l'Assemblée cette lettre insensée, il la fit tirer à grand nombre et répandre en France, dans l'espoir qu'elle y produirait un effet de terreur (2). Vain calcul : l'effet fut de pitié et de profond dédain sur l'Assemblée, d'indignation et de colère sur le public. Bouillé en devint plus odieux, sans que Louis XVI eût été disculpé. Ce violent Manifeste du général de la Contre-Révolution fut un avertissement utile; on sut mieux désormais à quel redoublement de fureur on devait s'attendre (1). Il eut encore un autre effet, tout contraire assurément aux vues de l'auteur : il justifia pleinement La Fayette de toute complicité dans l'acte d'évasion, et par là il raffermit son crédit ébranlé parmi les gardes nationales et la bourgeoisie, qui n'avaient pu se défendre de le soupçonner. Les Royalistes en boudèrent contre Bouillé; ils lui surent mauvais gré de cette lettre intempestive; mais surtout ils lui surent mauvais gré d'avoir manqué son coup à Varennes, quoiqu'il n'y eût eu rien de sa faute. L'enragé folliculaire Suleau, le Marat du parti, le traita avec la dernière dureté : « C'est à mon sens, écrivit-il, un étrange courage que celui qu'on a la bonté d'admirer dans ce cartel.

« *Dans les champs de Pharsale il eût fallu l'avoir.*

« Ne sied-il pas bien de s'escrimer en ro-

(1) Cette lettre, datée de Luxembourg, 26 juin, fut lue à la séance du 30, et l'Assemblée passa à l'ordre du jour. Les extraits que nous en donnons ci-dessus sont conformes au texte du *Moniteur* (n° du 1er juillet, p. 753, col. 3). Ce texte diffère en plusieurs points de celui que Bouillé fit imprimer à Luxembourg et distribuer en France, mais il atténue et adoucit les outrages et les menaces plutôt qu'il ne les exagère. On n'y voit point, par exemple, comme dans le texte original, la phrase par laquelle les membres de l'Assemblée sont rendus *responsables sur leur tête* de tout ce qui pourra arriver aux personnes royales. L'original forme six pages, petit in-4°. La Fayette en reçut deux exemplaires sous le cachet de Bouillé. (*Mémoires*, t. III, p. 96, 97.)

(2) J'ai eu sous les yeux un des exemplaires expédiés de Luxembourg par la poste. Il est adressé : *A Monsieur, Monsieur d'Étée, comblé des bienfaits de Sa Majesté Louis 16, à Varennes.* La suscription est : *Lettre de M. le Marquis de Bouillé, général de l'armée françoise sur la Meuse, la Moselle et la Sarre, à l'Assemblée nationale.* Au bas de la signature, une main peu exercée a ajouté le post-scriptum que voici : *Le jour de la vengeance sera cruel pour la régicide ville de Varennes : les George, les d'Étée, les Hannounets, les Balets et consors, tout sera confondu. Varennes, malheureuse Varennes, tu sera* (sic) *livrée à la fureur du soldat autrichien, conduit par le magnanime Bouillé; sur tes décombres la charrue passera.* La pièce, paraphée par le juge Levarel, 18 juillet 1791, au désir de la sentence du Tribunal, est aux *Archives nationales, Section judiciaire.*

Les *George* qui sont nommés dans la note manuscrite étaient des citoyens notables : George père était maire de Varennes, et George fils était commandant de la garde nationale. (*Moniteur* du 27 juin, p. 736, 3.)

Sausse l'épicier, celui qui remplissait les fonctions de procureur-syndic de la Commune de Varennes, lors de l'arrestation de la famille royale, et dont la Réquisition est un modèle de précision et de laconisme (*Vite, partez avec des armes et des canons; envoyez de la garde nationale, vite; le roi est ici avec la famille royale. Vite, vite.* Camille Desmoulins, n° 82, t. VII, p. 192), Sausse fut particulièrement désigné à la vengeance des Rois. Dans l'automne de 92, lors de la première invasion, les Prussiens poussèrent une pointe jusqu'à Saint-Mihiel, pour se saisir de lui; il se déroba, non sans peine, à leur fureur; mais sa femme en mourut. (*Moniteur* du 22 octobre 1792, p. 1253, col. 2.) Il serait long de raconter tout ce que Drouet, fait prisonnier de guerre devant Maubeuge, le 2 octobre 1793, endura d'outrages et de cruautés de la part des Autrichiens, avant d'arriver au Spielberg. (*V.* les *Rapports lus au Conseil des Cinq-Cents*, les 22, 23 et 27 nivôse an IV, p. 152-156.)

On ne peut plus s'étonner, après cela, que le nom de Bouillé ait été inscrit dans une des stances de la *Marseillaise.*

(1) Le 21 juin, jour de l'évasion, le *Journal de la Cour et de la Ville* contenait le paragraphe suivant : « Tous ceux qui voudront *être compris dans l'amnistie du prince de Condé* peuvent se faire enregistrer à notre bureau d'ici au mois d'août. Nous aurons quinze cents registres, pour la commodité du public; nous n'en excepterons que cent cinquante individus dont nous donnerons incessamment les noms et le signalement. » (*Révolutions de France et des Royaumes*, etc., n° 83, t. VII, p. 191.)

domontades, *quand tout est perdu, même l'honneur* (1). » Et ce ne fut pas assez pour les Royalistes de répudier Bouillé, dès que son épée eut été brisée ; dans leur égoïsme de caste, ils délaissèrent le Roi, refusèrent de prendre la main que leur offraient loyalement les Constitutionnels ; ils repoussèrent avec hauteur tout essai d'entente avec eux, tout projet d'alliance et d'action commune pour sauver la monarchie. Leur espoir résidant tout entier dans les Puissances étrangères, ils faisaient très-bon marché de la sûreté du Roi, et s'inquiétaient fort peu s'ils le compromettaient encore davantage par leurs forfanteries et leurs manœuvres. Ils tenaient ouverts, à Paris et dans les principales villes de province, des bureaux pour hâter l'émigration ; ils avaient une petite Terreur organisée contre les tièdes et les hésitants ; ils forçaient les nobles d'abandonner femmes, enfants, propriétés, et de passer la frontière en rebelles et en bannis. Ils étalaient les immenses préparatifs de l'Étranger, le nombre des nobles et des soldats déjà réunis ; ils annonçaient avec emphase l'invasion prochaine, le triomphe des Princes, la chute de la Constitution, parlant aux uns de récompenses, aux autres de confiscation, de jugements contre les factieux ; car, ajoutaient-ils, *tous ceux qui ne sont pas pour nous sont contre nous*. Pour favoriser ces manœuvres et fournir aux Puissances étrangères et aux Princes français un prétexte légal, l'abbé Maury et d'Éprémesnil rédigèrent une protestation qu'ils firent signer (du 29 juin au 4 juillet), par *deux cent quatre-vingt-dix* députés. Il était essentiel à leur plan qu'une suite non interrompue de protestations frappât de nullité les opérations des Constitutionnels, et fît connaître à l'Europe que ce qu'ils appelaient *la partie la plus saine* de l'Assemblée s'était constamment opposée aux décrets destructeurs que des *factieux*, soutenus d'une populace révoltée, avaient rendus contre la religion, contre le monarque et contre la monarchie ; *c'étaient des pierres d'attente pour élever le Manifeste que préparaient les Princes* (2). Les deux cent quatre-vingt-dix déclarèrent qu'après avoir défendu de tout leur pouvoir la monarchie minée dans ses fondements, après avoir vu consommer son anéantissement par les délibérations de l'Assemblée nationale, qui attaquait la personne du Roi et suspendait la monarchie, ce qui était bien l'anéantir, rien ne pouvait plus les autoriser désormais à prendre part à des délibérations qu'ils jugeaient coupables d'un crime qu'ils ne voulaient point partager ; mais, que la monarchie existant toujours dans la personne du monarque dont elle est inséparable, ils plaçaient leur unique honneur, leur devoir le plus sacré, à défendre les intérêts du Roi et de la famille royale et leurs droits imprescriptibles, à les préserver de l'application de principes qu'ils réprouvaient ; qu'en conséquence ils continueraient, par le seul motif de ne point abandonner les intérêts de la personne du Roi et de la famille royale, d'assister aux délibérations de l'Assemblée nationale ; mais que, ne pouvant ni avouer ses principes, ni reconnaître la légalité de ses décrets, ils ne prendraient dorénavant aucune part aux délibérations qui n'auraient pas pour objet les seuls intérêts qui leur restaient à défendre (1). Cazalès ne signa point cette pièce. Dégoûté de la marche des affaires et spécialement de l'aveuglement du parti dont il avait toujours été l'organe le plus éloquent et le plus raisonnable, et qui maintenant lui échappait pour se laisser guider par un abbé Maury, il envoya sa démission (séance du 9 juillet), se rendit à Bruxelles et de là à Coblentz, où il trouva plus d'intolérance encore et de folie qu'à Paris, et d'où il fut expulsé, comme royaliste hétérodoxe, par l'ordre des Princes.

La coterie des Privilégiés abdiquant ainsi toute action légale, le sort de Louis XVI se trouva remis aux mains des Constitutionnels. Toutes les avances de ceux-ci avaient été reçues avec dédain par les grands seigneurs, le haut clergé, les anciens parlementaires et les financiers, qui ne voulaient de la Constitution à aucun prix, repoussaient particulièrement les transactions et les compromis qui l'auraient mitigée, et n'entendaient à rien qu'à l'ancien régime tout pur et sans aucune altération. La déclaration des deux cent quatre-vingt-dix était dirigée contre eux ; seuls ils en étaient atteints ; seuls ils étaient rendus responsables devant l'Europe monarchique de la déchéance momentanée de Louis XVI, ils étaient désignés, comme criminels de lèse-majesté, à la vengeance des Princes et des émigrés, au glaive des Parlements restaurés, *comme des victimes expiatoires consacrées à l'amnistie*. Il leur fallait résoudre à eux seuls et par voie légale la grande question du moment, qui était de prononcer sur le sort du Roi et sur la forme du Pouvoir, car le provisoire qui existait depuis le 21 juin ne pouvait durer davantage. C'était à ce défilé étroit et ardu que les Royalistes les attendaient.

(1) *Journal de M. Suleau*, n° 4 (cité dans Louis Blanc, t. V, p. 435). Le marquis de Ferrières (*Mémoires*, livre X, t. II, p. 398) le juge aussi très-sévèrement, comme on juge, en France et partout, celui qui n'a pas réussi. Ῥεχθὲν δέ τε νήπιος ἔγνω, a dit depuis longtemps le divin Homère. (*Iliade*, XVII, 32 ; XX, 198.)

(2) *Mémoires du marquis de Ferrières*, livre X, t. II, p. 414 et 415.

(1) *Mémoires de Ferrières*, t. II, p. 415, 416 ; Buchez et Ott, t. V, p. 359-361.

Trois solutions étaient proposées : 1° maintenir la monarchie, mais prononcer la déchéance définitive et irrévocable de Louis XVI; 2° maintenir la monarchie, mais lever l'interdiction dont Louis était frappé, et lui rendre tout le pouvoir que la Constitution attribuait au Roi; 3° déposer Louis XVI comme indigne, abolir la Royauté, et fonder la République. La première solution était proposée par les meneurs orléanistes du club des Jacobins. Constitutionnellement, elle était plausible; mais, pratiquement, elle avait un défaut capital : elle aboutissait à la Régence du duc d'Orléans. Or il n'y avait personne qui ne dût frémir de voir passer le pouvoir exécutif à ce prince abject, dont la lâcheté stupéfiait ceux qui entreprenaient de faire de lui un personnage public. Il était à peu près impossible qu'un parti ayant tant soit peu d'ambition et désireux de se ménager quelques chances d'avenir, affrontât le ridicule et bravât la honte de présenter ouvertement un candidat si décrié. La présentation de ce nom ne pouvait être faite ouvertement que par des subalternes sans vergogne qui osent tout pour gagner leur salaire d'infamie, ou par quelques-uns de ces drôles sans conséquence, que les meneurs lancent pour tâter l'opinion et désavouent dès qu'ils deviennent trop compromettants. L'intrigant en chef du parti, P. Choderlos de Laclos, hasarda le mot de *régence*, puis celui de *modérateur :* autant valait qu'il prononçât le nom de son prince; ces mots transparents firent penser au duc d'Orléans, et aussitôt ce fut fini; avant toute discussion, l'indignité du seul régent possible avait ruiné la régence.

La seconde solution était sujette à d'énormes difficultés. C'était à celle-là que se ralliaient les Constitutionnels, qui formaient la grande majorité de l'Assemblée depuis que les deux cent quatre-vingt-dix Royalistes s'étaient annulés eux-mêmes. Était-ce bien relever la monarchie, lui rendre force et prestige, que de replacer sur le trône le transfuge qu'ils en avaient fait descendre, qu'ils avaient implicitement déclaré coupable en le confinant aux Tuileries, où il était réellement en état de détention? Était-il raisonnable de prétendre que la fuite de Varennes n'eût absolument aucune conséquence pour Louis XVI et fût comme non avenue? Était-il juste d'exiger de la Nation qu'elle se soumît, qu'elle obéît à celui qui l'avait trompée, qui l'avait trahie? Or c'est précisément ce que voulaient les Constitutionnels. Que les Royalistes purs eussent entrepris d'infliger cette torture à l'honneur et au bon sens, cela eût été concevable, puisqu'ils professaient le dogme de l'*impeccabilité* et, partant, de l'*impunissabilité* royales; mais on avait droit d'être surpris lorsque La Fayette, La Rochefoucauld, et leurs amis se portaient pour champions de cette thèse mystique, eux qui étaient notoirement républicains, d'inclination et de principes, qui *aimaient mieux la démocratie sans royauté que la royauté sans démocratie* (1), qui croyaient fermement que la République est le seul gouvernement naturel, le seul digne d'un peuple adulte, tandis que la monarchie n'est qu'un gouvernement approprié à la faiblesse des peuples enfants, ou à la caducité des peuples usés. Dans la Constitution, qui était leur œuvre, tout était républicain, excepté la forme du Pouvoir exécutif; ils n'auraient été que conséquents en faisant le dernier pas, mais ils n'osèrent point. Décidés à conserver la forme monarchique, ils écartèrent toute idée d'un changement de dynastie, toute idée de régence, afin de sauver à la France l'ignominie d'avoir pour roi ou pour régent le duc d'Orléans, et de peur de déposséder un enfant innocent, ou de remettre à des mains souillées le soin de ses jeunes années.

La troisième solution était préconisée par les purs logiciens, qui étaient convaincus de l'excellence de la forme républicaine en soi, et qui croyaient la France en âge de prendre la robe virile, digne de se gouverner elle-même. Ces logiciens, Condorcet, Thomas Payne, J.-P. Brissot, Girey-Dupré, Pétion, Billaud-Varenne, M^me^ Roland, etc., se trompaient-ils? La Nation était-elle généralement républicaine? Sans doute la Nation n'avait point l'idée et la volonté nette et précise de la République. L'idée, la volonté nationale, à ce moment, dans l'indignation qu'inspirait la désertion du Roi, était, pour parler avec précision, *antiroyaliste;* elle était *républicaine*, en prenant la République comme simple négation de la Monarchie. La minorité éclairée, en profitant de ce moment pour fonder formellement la République par des institutions positives, eût confirmé la masse dans la tendance antiroyaliste qui se déclarait alors; elle ne l'eût point opprimée, elle lui eût traduit sa propre pensée, formulé ses instincts obscurs, eût rendu fixe et permanent le sentiment si juste qu'elle avait alors de la fin de la Royauté (2). Spéculativement, les logiciens qui demandaient la République ne différaient pas sensiblement des Constitutionnels; dans l'application, ils différaient sur la seule question d'opportunité. Voici à peu près ce que disaient La Rochefoucauld et ses généreux amis : « La France n'est pas encore mûre pour la République, elle n'a pas les mœurs républicaines; donnons-lui le temps de les acquérir, de les accomplir en soi; c'est l'affaire de quelques années de monarchie constitutionnelle. La

(1) Mémoires de La Fayette, t. III, p. 101.
(2) Michelet, t. III, p. 12.

nouvelle Royauté que nous instituons est essentiellement subordonnée dans son origine à la souveraineté du Peuple, dont elle tire toute sa puissance; elle n'est, dans son exercice, qu'une Présidence héréditaire du pouvoir exécutif. La France a déjà commencé à sortir de l'enfance, puisqu'elle réclame des droits et des institutions incompatibles avec une Royauté plus relevée. Quand elle sera vraiment parvenue, sous les auspices de ces institutions provisoires, à l'âge de raison, elle se mettra d'elle-même en république. » Et voici en substance ce qu'on leur répondait : « Il n'est pas trop tôt; le vrai moment est celui où la France vient de se sentir unanime. Nos mœurs ne sont pas républicaines, assurément; mais comment le seraient-elles au sortir de l'éducation monarchique? comment le deviendront-elles jamais si nous maintenons la Monarchie? Ce ne sera pas elle qui les fera telles. A ce compte, il ne sera jamais temps, il sera toujours trop tôt. Ayons la franchise de nommer de son vrai nom l'état où la France se trouve depuis la désertion de son premier magistrat : l'Assemblée gouverne; elle n'a pas usurpé, elle a saisi tous les pouvoirs, du droit de la souveraineté nationale, du droit de la nécessité; les choses en vont-elles plus mal? Et elle ne gouverne pas seulement à Paris, où elle réside; son action s'étend jusqu'aux extrémités de l'Empire; ses Commissaires surveillent les départements-frontières et les raffermissent. Les mœurs ne sont pas républicaines : soit; mais n'est-ce rien que le respect de la loi? Les décrets sont-ils reçus avec moins de déférence, sont-ils moins exécutés depuis qu'ils ne sont plus sanctionnés par le Roi? Et l'attitude de la population, tant à Paris que dans les départements, pendant les jours de crise, n'est-elle pas un signe éclatant? En l'absence du chef visible, du Roi de chair, la Loi et le Droit, souverains invisibles, ont commandé et ont été obéis; au milieu d'un si grand trouble, quels excès ont été commis? Quelques cris discordants sont-ils pour couvrir la voix de toute la Nation, unie dans une pensée commune d'ordre et de liberté? L'occasion est rapide; saisissons-la. Voulons-nous ne pas déchoir et nous maintenir à la hauteur de ce moment héroïque? hâtons-nous d'achever notre transformation politique, profitons de ce que les âmes sont élevées au-dessus d'elles-mêmes, pour réformer l'éducation, pour fonder les institutions qui prépareront l'avenir et assureront la régénération des mœurs. »

On ne s'entendit point. Les Constitutionnels, toujours convaincus que la chute de Louis XVI entraînerait d'abord la ruine de la liberté (1), persistèrent à le conserver, mais en le surveillant, en le contenant, en lui faisant une existence si précaire qu'il ne pût nuire; c'est-à-dire qu'ils demandèrent le salut à une ombre, à un néant. Comme ils avaient la force, ils s'en servirent pour écraser au berceau la République naissante. La Royauté fut restaurée pour un an par la *fusillade du Champ-de-Mars*.

VIII. Les idées républicaines, qui étaient depuis longtemps à l'état de fermentation obscure dans quelques têtes de penseurs, furent avouées hautement et proclamées le 1er juillet. Ce jour-là, la République sortit des limbes et produisit son acte de naissance. C'était un *Avis aux Français*, signé d'Achille Duchâtelet, colonel des chasseurs et président d'une *Société de Républicains*, et qui fut affiché dans Paris, et jusqu'aux portes de l'Assemblée. La franchise y était poussée jusqu'à l'audace, et la question y était posée sans réticences hypocrites : « L'absence d'un Roi vaut mieux que sa présence; un Roi n'est pas seulement une superfluité politique, c'est un fardeau très-lourd qui pèse sur toute la Nation. Ne nous laissons point tromper par des subtilités. Tout ce qui concerne cet homme-là (Louis XVI) se réduit à quatre points : 1° Il a abdiqué, il a déserté son poste dans le gouvernement; 2° la Nation ne peut jamais rendre sa confiance à qui, infidèle à sa sanction, parjure à ses serments, ourdit une fuite clandestine, obtient frauduleusement un passe-port, cache un roi de France sous le déguisement d'un domestique, dirige sa course vers une frontière plus que suspecte, couverte de transfuges, et médite évidemment de ne rentrer dans nos États qu'avec une force capable de nous dicter la loi. 3° Sa fuite est-elle son propre fait ou le fait de ceux qui sont partis avec lui? A-t-il pris sa résolution de lui-même, ou la lui a-t-on inspirée? Que nous importe? Qu'il soit imbécile ou hypocrite, idiot ou fourbe, il est également indigne des fonctions de la royauté. 4° Il est par conséquent *libre* de nous comme nous sommes *libres* de lui. Il n'a plus d'autorité; nous ne lui devons plus obéissance. Nous ne le connaissons plus que comme un individu dans la foule, comme M. Louis de Bourbon. Qu'est-ce que la Royauté constitutionnelle? Un office abandonné au hasard de la naissance, qui peut être rempli par un idiot, un fou, un méchant, comme par un sage. Un tel office est

(1) Sieyes se déclara nettement (voy. les deux lettres qu'il inséra au *Moniteur* du 6 et du 11 juillet 1791) pour la Monarchie, *quand même;* se faisant fort de *prouver, non que la Monarchie est préférable dans telle ou telle position, mais que, dans toutes les hypothèses, on y est plus libre que dans la République.*

évidemment un *rien*... Une *Société de Républicains* va publier, par feuilles détachées, un ouvrage sous ce titre : LE RÉPUBLICAIN. Son objet est d'éclairer les esprits sur ce *républicanisme qu'on calomnie parce qu'on ne le connaît pas ; sur l'inutilité, les vices et les abus de la Royauté que le préjugé s'obstine à défendre, quoiqu'ils soient connus* (1). » L'affiche fut dénoncée par Malouet comme violant outrageusement la Constitution et l'ordre public ; mais, pour que l'Assemblée pût prescrire des poursuites contre les auteurs et les signataires, il aurait fallu au moins qu'elle se la fît lire ; or il était à craindre que les tribunes n'applaudissent ; elle aima donc mieux, afin d'éviter un scandale, passer à l'ordre du jour et affecter de ne voir dans cette pièce hardie que l'œuvre d'un insensé, justiciable seulement de la police domestique. On se comprit sans s'expliquer ; et il resta entendu que le dédain n'était ici que le masque de la peur.

Au dehors, les motions, les brochures, les manifestations républicaines se multiplièrent : le même jour, 1er juillet, Billaud-Varenne posa devant les Jacobins la question précise, actuelle, pratique : *Quel est, du gouvernement monarchique ou du gouvernement républicain, celui qui convient le mieux à la France ?* Le 7, une députation d'ouvriers, prêtant serment de fidélité à la Nation et à la Loi, ajouta : *Et point de Roi !* et la Section du Théâtre-Français ne fit pas difficulté de recevoir ce serment. Le grave Condorcet lança, sous le titre de *Lettre d'un jeune mécanicien*, un pamphlet acéré où il bafouait spirituellement la conception politique de la Royauté constitutionnelle ; le 12 juillet il prononça au Cercle social, devant un nombreux auditoire avide de l'entendre, un discours abondant, développé, solide et nourri, véritable *Traité de la République*. Entre autres choses il y disait que si jamais il était choisi pour gouverneur du Dauphin (son nom figurait sur les listes qui circulaient), il lui apprendrait, avant toute chose, à renoncer au trône. Bientôt la question de la déchéance pure et simple fit place à cette autre : *Le Roi peut-il, doit-il être jugé ?* Pétion se prononça pour l'affirmative au club des Jacobins et fut écouté sans défaveur ; et Rœderer, par un très-noble et très-beau mouvement, parvint à faire accueillir avec applaudissements le nom de *républicain* qui jusque-là n'avait été reçu, dans la correcte Société, qu'avec des huées (1). *Enfin*, le 16 juillet, *Brissot parut* (2). Il entreprit de prouver les vices de la doctrine des Royalistes sur l'*inviolabilité* ; mais après avoir établi préliminairement, en s'appuyant de l'exemple des Anglais, que le Roi *pouvait* être jugé, il consacra la seconde partie de son discours à établir qu'il *devait* l'être (3). Il passa en revue toute l'Europe, pour démontrer que la crainte des Puissances étrangères ne devait point arrêter le peuple français dans ce que la *justice* et la *raison* exigeaient de lui. *Il traita ces grandes questions avec tous les moyens du savoir et du talent, avec toute la force de la raison, l'empire du sentiment, l'autorité de la vertu ; ce n'était plus un simple orateur, c'était un homme libre, défendant la cause du genre humain avec la majesté, la noblesse et la supériorité du génie même de la liberté. Il convainquit les esprits, électrisa les âmes, commanda ce qu'il voulut. Ce n'étaient pas des applau-*

(1) Cet *Avis aux Français* sortait du Cercle de Condorcet. Rédigé en anglais par Thomas Payne, ou sur les matériaux fournis par lui (Ferrières, t. II, p. 400 ; Lettre de Mme Roland à Bancal-des-Issarts, 1er juillet au soir, p. 267), il fut traduit en français et signé par Achille Duchâtelet, brillant officier qui avait fait la guerre d'Amérique en qualité d'aide de camp de La Fayette. Thomas Payne, honoré de l'amitié de Franklin, comblé des témoignages de la patriotique reconnaissance de Washington et des Américains pour les services qu'il avait rendus à la cause de l'Indépendance, était connu dans toute l'Europe comme auteur du *Sens commun*, livre de froide raison que l'on a nommé le *Bréviaire des Républicains*.

Récemment, en mars 91, il avait donné un gage à la Révolution française en écrivant *Les Droits de l'Homme*, pour la venger du furieux pamphlet d'Edmond Burke. Cet ouvrage de Thomas Payne étant devenu fort rare, et peu de personnes l'ayant lu, nous en citerons ici un passage qui peut donner une idée de l'esprit et du ton qui y dominent : « Dans mille ans d'ici, ceux qui vivront en Amérique ou en France remonteront, avec la fierté de la contemplation, à l'origine de leurs gouvernements et diront : *Ce fut l'ouvrage de nos glorieux ancêtres !* Mais que peut dire un raisonneur monarchique ? De quoi peut-il se vanter ? Hélas ! de rien. Un certain je ne sais quoi l'empêche de remonter à l'origine de son gouvernement, de peur que quelque Mandrin ou quelque Cartouche ne sorte de la longue obscurité du temps et ne dise : *Je suis l'origine !* » (*Révolutions de France et des Royaumes*, etc., n° 85 ; t. VII, p. 278.)

(1) Lettre de Mme Roland à Bancal-des-Issarts, 9 juillet 1791, p. 278.

Pour mesurer le chemin que les Jacobins avaient fait en huit jours, il faut se rappeler que, le 1er juillet, Billaud-Varenne ayant prononcé le nom de *République*, les Sociétaires constitutionnels et orléanistes, c'est-à-dire la grande majorité, s'étaient voilé la face, le président Bouche avait retiré la parole à l'audacieux motionnaire, et Royer, évêque de l'Ain, très-influent dans le club, avait proposé formellement de le rayer de la liste des membres. (*Journal des Débats de la Société des Amis de la Constitution ;* dans Louis Blanc, t. V, p. 437.)

(2) C'est Mme Roland qui parle ; elle assistait à la séance.

(3) Girey-Dupré, *aide de camp* de Brissot, ce jeune homme courageux qui, devant le Tribunal révolutionnaire, porta un si noble témoignage de son estime et de son admiration pour son maître infortuné dont la tête venait de tomber sur l'échafaud, Girey-Dupré avait osé dire, le 27 juin, parlant aux Jacobins : *Deux fois les Anglais vous ont donné un grand exemple, vous êtes dignes de les imiter.* (*Journal des Débats de la Société des Amis de la Constitution*, n° 15 ; Louis Blanc, t. V, p. 437.)

*dissements, c'étaient des cris, des transports ; trois fois l'Assemblée entraînée se leva tout entière, les bras étendus, les chapeaux en l'air, dans un enthousiasme inexprimable.* On arrêta que le discours serait imprimé au nom de la Société, des exemplaires envoyés à tous les membres de l'Assemblée nationale, à toutes les Sections de Paris, à tous les bataillons, à tous les départements et aux Sociétés affiliées. L'effet de ce discours fut immense (1). C'était, autant et plus que le livre de Thomas Payne, un défi jeté à la face des Rois de l'Europe, qui y étaient appelés du nom de *brigands couronnés* (2) ; c'était aussi, et tout particulièrement, un défi jeté aux Constitutionnels, qui avaient essayé de l'argument de la peur : « Nos vrais ennemis, messieurs, dit Brissot en terminant, ne sont pas les Étrangers, mais bien ceux qui se servent de leur nom pour effrayer les esprits. Nos ennemis sont ceux qui, quoique se détestant, se coalisent pour déshonorer et désunir la Nation, en rétablissant un gouvernement sans confiance et qu'ils espèrent maîtriser. Nos ennemis sont ceux qui, après avoir fastueusement établi la *Déclaration des Droits*, effacent successivement tous ces droits par des lois de détail. Nos ennemis sont ceux qui, après avoir fait déclarer la souveraineté de la Nation, établissent au-dessus d'elle un autre souverain, sous le titre d'*inviolable*. Nos ennemis sont ceux qui veulent conserver au chef du Pouvoir exécutif une liste civile effroyable, et qui regardent la corruption comme un élément nécessaire de notre gouvernement. Nos ennemis, enfin, sont ceux qui nous disent : *Oubliez la trahison, ne craignez les Étrangers.* — Un Français se décider par la crainte d'étrangers ! Il n'y a plus de liberté quand on écoute ces craintes, et il faut être un lâche ou un mauvais citoyen pour les invoquer. Je fais donc la proposition expresse que tout individu qui opposerait au cri unanime de la justice et de la liberté la crainte des Puissances étrangères soit déclaré indigne du nom Français, indigne de cette Société ; que cette résolution, inscrite dans vos registres, soit envoyée à toutes les Sociétés affiliées. J'ajoute encore la motion que le système de l'inviolabilité absolue du Roi, et surtout en matière de crimes contre la Nation, soit regardé comme attentatoire à la souveraineté de la Nation et de la Loi et subversif de la Constitution, et qu'en conséquence on déclare que le Roi peut et doit être jugé (1). »

Ainsi mis en demeure de sortir des nuages, les Constitutionnels se déclarèrent, le 13, par l'organe de Muguet de Nanthou, rapporteur au nom de sept comités réunis (2) : « Un chef audacieux a enlevé le Roi de la capitale pour le placer au milieu d'un camp, pour régner sur lui et en son nom. Le Roi ne peut être mis en cause pour le fait de son évasion, car aucune loi existante, aucun décret de l'Assemblée ne s'applique à ce cas. Dans l'intérêt de l'unité politique de l'Empire, le gouvernement a été déclaré monarchique, et, conséquemment, la personne du Roi a été déclarée inviolable. Le Roi n'est pas un citoyen ; il est à lui seul un Pouvoir ; et ce Pouvoir doit être indépendant, ce qui entraîne l'inviolabilité de la personne qui le représente. Si le Roi était considéré comme coupable, il ne tomberait pas sous la loi commune, il faudrait lui appliquer les lois constitutionnelles qui concernent spécialement et exclusivement le Pouvoir exécutif. Mais il n'est pas coupable ; son évasion avec sa famille n'est pas un délit : aucune des lois faites par l'Assemblée ne s'élève contre lui et ne l'accuse ; sous aucun rapport il ne peut être mis en jugement. Il en est autrement de ceux qui ont abusé de la confiance et qui ont participé à l'*enlèvement* du monarque. » Conclusion : « La fuite du Roi, prise en soi et dégagée de tous projets ultérieurs, n'est pas un délit ; si,

(1) Camille Desmoulins en fut ravi, et il le reproduisit tout au long, comme un morceau achevé, dans son journal (n° 85 ; t. VII, p. 299-328), malgré ses préventions contre Brissot. Mme Roland, qui était présente à la séance du 10, fut témoin de l'enthousiasme de l'auditoire, et elle le partagea. Le lendemain (11 juillet, jour de l'*Apothéose de Voltaire*), elle écrivait à Bancal-des-Issarts : « Périsse à jamais quiconque a ressenti ou partagé ces grands mouvements et qui pourrait encore reprendre des fers ! Mais cela ne saurait être... Enfin, j'ai vu le feu de la liberté s'allumer dans mon pays ; il ne saurait s'éteindre ; les derniers événements l'ont alimenté ; les lumières de la raison se sont unies à l'instinct du sentiment pour l'entretenir et l'augmenter ; il faudra bien qu'il dévore jusqu'aux restes du despotisme et qu'il fasse crouler tous les trônes. Je finirai de vivre quand il plaira à la Nature ; mon dernier souffle sera encore le souffle de la joie et de l'espérance pour les générations qui vont nous succéder. » (P. 277, 278.)

(2) *Révolutions de France et des Royaumes*, etc., n° 85, t. VII, p. 316. Cette expression, qui revient souvent dès lors sous la plume des écrivains révolutionnaires, fut employée à la tribune de l'Assemblée, quatre jours après, par Vadier, qui l'appliqua à Louis XVI. (Séance du 14 juillet ; *Moniteur* du 15, p. 810, col. 3 ; Buchez et Ott, t. V, p. 379.) Elle a passé, de nos jours, dans le vocabulaire des plus éminents Royalistes. L'un d'eux, M. A. de Falloux, vient d'écrire que les Rois de notre Europe *se jalousent et se dépouillent les uns les autres, comme* DES BRIGANDS AU COIN DES BOIS. (*Question Romaine ; Antécédents et conséquences de la situation actuelle*, par M. A. de Falloux, de l'Académie Française ; dans le *Correspondant* du 25 septembre 1860 ; t. LI, p. 21.)

*Mella jubes Hyblæa tibi, vel Hymettia nasci,*
*Et thyma Cecropiæ Corsica ponis api?*

(1) Camille Desmoulins, n° 85, t. VII, p. 327 et 328 ; Buchez et Ott, t. V, p. 389 et 390 ; *Patriote français* (journal de Brissot) du 15 juillet 1791.

(2) Diplomatique, militaire, de Constitution, de révision, de jurisprudence, des rapports et des recherches.

rapprochée d'autres circonstances, qui en changeraient le caractère, elle pouvait apparaître comme délit, ce délit lui-même ne donnerait pas encore lieu à la *déchéance*, parce qu'il n'a pas été prévu par la Constitution. Les principes, les circonstances, et, plus que tout cela, l'intérêt de la Nation, qui veut finir la Révolution et non la commencer, ne permettent pas que le Roi soit mis en cause. »

La discussion s'engagea sur les conclusions pratiques de ce Rapport, et non sur les principes. Les Constitutionnels eurent naturellement l'avantage, puisque, la question de la République étant écartée, l'Assemblée n'avait à s'occuper que d'assurer les conditions vitales de la Monarchie, qu'elle mettait implicitement au-dessus de toute contestation. Or, une fois admises la supériorité intrinsèque, l'excellence relative de la Monarchie, il faut vouloir les conditions essentielles de cette forme; il faut avoir le courage d'accepter l'*inviolabilité*, qui est une de ces conditions; il faut savoir prendre bravement son parti de ce qu'elle a de choquant pour la simple raison, qui ne peut la concevoir séparée de l'*impeccabilité;* il faut imposer silence à la droite logique, à la logique abstraite qui murmure, et se résigner à cette exigence extrême de la logique politique, à cette monstruosité, qui est le fond du système, *que le crime puisse être* LÉGALEMENT *impuni*. Ce fut là toute l'argumentation de Barnave, qui ne parla point en philosophe, mais en homme de gouvernement. L'Assemblée, qui était convaincue d'avance, lui sut gré d'avoir rajeuni par des arguments spécieux l'axiome fondamental de la théorie constitutionnelle *Le Roi ne peut mal faire* (1), et elle adopta le projet des Comités (2). Louis XVI n'était l'objet d'aucune décision explicite; mais tous ceux qui avaient concouru à son évasion, depuis Bouillé jusqu'aux trois gardes-du-corps, furent renvoyés devant la Haute-Cour nationale, comme ayant conçu le projet de renverser la Constitution. C'est-à-dire que l'Assemblée revenait à sa première idée; elle affirmait, contre l'évidence, que Louis XVI avait été *enlevé*, qu'il avait, inerte mannequin, subi la violence de hardis conspirateurs; elle l'avilissait pour le sauver; elle épargnait, à la faveur de cette fiction grossière, le maître coupable qui avait ordonné, et frappait de toute la rigueur de la loi quelques serviteurs fidèles qui avaient obéi.

Toutefois Louis XVI n'était mis hors de cause que négativement, encore sans que la *mise hors de cause* n'était point formellement exprimée. Cette ambiguïté calculée laissait la porte ouverte aux patriotes; ils pouvaient très-légitimement demander des explications, formuler leurs vœux. Puisque le décret ne statuait sur la personne de Louis XVI et se bornait à mettre en cause des subalternes, sans rien décider ni pour ni contre lui, la question restait entière à son égard. On pouvait supposer du moins que l'Assemblée avait l'intention de le maintenir dans l'état de *suspension* où il était de par elle depuis le 21 juin, et les patriotes avaient incontestablement le droit de dire qu'il n'était pas encore temps de lever cette interdiction, le droit de provoquer sur ce point l'expression du vœu public. Ainsi en jugèrent les Jacobins, et ils nommèrent, dans la soirée du 15, six Commissaires (dont P. Choderlos de Laclos, agent de Philippe d'Orléans, J.-P. Brissot, Danton et Lanthenas, l'ami des Roland) pour rédiger une pétition ayant pour objet d'exprimer ce vœu; la pétition devant être portée au Champ-de-Mars, répandue par milliers d'exemplaires à Paris et dans toute la France, pour être revêtue de signatures, puis présentée solennellement à l'Assemblée, *avec l'authenticité la plus imposante et la preuve d'une généralité qu'elle ne pût révoquer en doute* (1). Alexandre de Lameth avait soutenu que ceux qui, tout en remettant à Louis XVI la peine afflictive, demandaient qu'il fût déchu de la couronne, n'étaient qu'une poignée de perturbateurs, dont l'opinion était absolument factice; ces prétendus perturbateurs répondaient: « Voyons donc si nous ne serions pas plutôt la presque unanimité de la Nation. Les décrets nous garantissent le droit de pétitionner: signons une pétition, et on comptera les signatures. » La pétition, rédigée entièrement (sauf un passage) par Brissot, n'exprimait point nettement la pensée républicaine; *constitutionnellement*, elle était irréprochable; le rusé Laclos avait eu l'adresse d'y glisser une phrase qui ramenait sur l'eau la candidature de son duc d'Orléans, et était à la pièce toute signification anti-monarchique. Les *Français soussignés* rappelaient succinctement et sans aucune exagération ce qui était à la charge de Louis XVI, ses nombreux serments, ses mensonges plus nombreux encore et couronnés par un solennel parjure; ils ne demandaient contre lui d'autre peine que la déchéance pour cause de forfaiture; ils pressaient l'Assemblée de recevoir et de maintenir, au nom de la Nation, l'abdication faite par lui, le 21 juin, de la couronne qui lui avait été déléguée, *et de pourvoir à son*

(1) *The King can do no wrong.*

(2) Séance du 15 juillet.

(1) Lettre de Mme Roland à Bancal-des-Issarts (Paris, 16 juillet 1791), p. 286. Elle assistait, le 15, à la séance des Jacobins. (P. 287. Cf. *Appel à l'impartiale postérité*, première partie, p. 41, édition de Bosc.)

*remplacement par tous les moyens constitutionnels;* ils concluaient en déclarant qu'ils ne reconnaîtraient jamais Louis XVI pour leur roi, *à moins que la majorité de la Nation n'émît un vœu contraire à celui de la présente pétition* (1). Hardie, mais légalement inattaquable, cette pièce avait été rédigée à une heure très-avancée de la nuit du 15 au 16; dans la matinée elle fut présentée aux Jacobins, qui l'approuvèrent, puis portée au Champ-de-Mars, lieu du rendez-vous, pour y être lue aux citoyens assemblés et y être signée d'eux sur l'*Autel de la Patrie*. Afin de se mettre parfaitement en règle avec l'Autorité municipale, investie de la police de la ville, et n'avoir pas à redouter qu'elle intervînt et troublât la réunion, les patriotes députèrent douze d'entre eux, dont les plus notables étaient Billaud-Varenne, Camille Desmoulins et Fréron, vers la Municipalité, pour la prévenir que des citoyens allaient se rassembler, *sans armes*, au Champ-de-Mars et y signer une pétition. Une notification, signée d'eux, fut déposée et reçue au parquet de la Commune, et le procureur-syndic, Desmousseaux, après avoir pris acte de leur déclaration, leur dit: « Vous êtes dans le chemin de la Constitution et *la loi vous couvre de son inviolabilité* (2). » La pétition, approuvée des Jacobins, fut donc présentée aux patriotes assemblés autour de l'*Autel de la Patrie;* mais beaucoup d'entre eux qui étaient venus pour faire un acte sérieux, un acte de grande conséquence, et qui entendaient signer une pièce tranchante, franchement républicaine, exempte de précautions et de réserves, furent étonnés et mécontents de trouver des restrictions timides et des scrupules constitutionnels dans celle qu'on leur apportait au nom des Jacobins. Ils s'attendaient à mieux. La phrase orléaniste que Laclos avait eu la dextérité de faire écrire par Brissot ôtait, il est vrai, à la pétition tout caractère séditieux, mais elle lui imprimait un cachet d'intrigue qui leur déplut. Ils ne voulurent point la signer telle qu'elle leur fut présentée. Les Orléanistes, démasqués et pris sur le fait, furent obligés de capituler. Il fut donc convenu, après discussion, que cette phrase maisonnante, qui semblait un piége tendu à la bonne foi des patriotes, serait supprimée (1). On se sépara sans avoir rien décidé, si ce n'est qu'on se retrouverait le lendemain à l'*Autel de la Patrie*.

Le lendemain était jour de dimanche: les Sociétés populaires comptaient bien que cette circonstance aiderait au succès de la manifestation projetée, et que l'affluence serait immense au Champ-de-Mars. Aussitôt avertis, les Constitutionnels influents s'en émurent, et ils firent une habile manœuvre qui changea complétement la situation, en plaçant les patriotes dans l'alternative de s'abstenir ou de se déclarer en lutte ouverte avec l'Assemblée. Au début de la séance du 16, l'un des plus remuants, d'André, fit une violente sortie contre les ennemis de la Constitution, et se répandit en plaintes amères contre la mollesse de la Municipalité, contre la tiédeur des Tribunaux qui avaient souffert que les lois fussent bravées sous leurs yeux, et n'avaient point informé contre les perturbateurs. Pour tirer les Autorités de leur léthargie et leur ôter toute envie de se relâcher davantage, l'Assemblée les manda toutes. Elles arrivèrent, sinon empressées, au moins soumises et respectueuses. Il fut enjoint au Département et à la Municipalité de donner des ordres pour que la tranquillité publique ne fût point troublée; aux accusateurs publics, il fut enjoint, sous leur responsabilité, de faire informer sur-le-champ contre tous les infracteurs aux lois et les perturbateurs du repos de la cité; aux ministres enfin, de faire observer exactement, et sous peine de responsabilité, les décrets rendus. Le président, Charles de Lameth, jeune, impétueux et agressif, les réprimanda sévèrement, à mesure qu'elles se présentèrent (2); il ne leur épargna pas les avertissements comminatoires, et leur imprima à toutes dans l'esprit que l'Assemblée était bien décidée à se faire obéir, et à sévir contre les agents qui ne marcheraient pas droit, et qui montreraient de la mauvaise volonté ou seu-

(1) Camille Desmoulins (n° 86 et dernier, p. 5 à 7) l'a donnée tout entière. Il est avéré que ces mots, *pourvoir à son remplacement par tous les moyens constitutionnels*, sont de Laclos, et qu'ils furent surpris par lui à la faiblesse ou à la légèreté de Brissot. (Mme Roland, *Lettres à Bancal-des Issarts*, 17 juillet 91, p. 289; *Appel à l'impartiale postérité*, première partie, p. 42.)

(2) *Révolutions de France et de Brabant*, n° 86 et dernier, p. 7. Camille ayant fait partie de la députation, son témoignage est ici d'un grand poids. Au procès de Bailly, le certificat constatant la déclaration, signé de Desmousseaux, fut produit parmi les pièces à charge. (*Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, dans Buchez et Roux, t. XXXI, p. 110; Buchez et Ott, t. V, p. 414; *Bouche de fer* du 18 juillet.)

(1) C'est ce que dit très-expressément Bonneville (Voy. la *Bouche de fer* des 17, 18, 19 et 20 juillet, nos 95, 96, 97 et 98. Buchez et Roux, t. X, p. 447 et 448; Buchez et Ott, t. V, p. 414; Louis Blanc, t. V, p. 472; Michelet, t. III, p. 131), et son témoignage est ici considérable, puisqu'il assista et prit part à la discussion qui eut lieu au Champ-de-Mars. Mme Roland ne le contredit qu'en apparence. Écrivant à Bancal le lendemain, 17, elle lui mande que cette phrase de Laclos, le suppôt de Philippe d'Orléans, *éloigne bien des gens, qui y voient l'élévation d'un enfant au trône et la régence d'un ambitieux, mais que personne n'a pu la faire réformer.* (P. 289.) Cela prouve que la résistance de Laclos et consorts fut très-vive, et que, leur influence étant redevenue prépondérante, la suppression, qui avait été consentie au Champ-de-Mars par les Commissaires jacobins, ne fut pas ratifiée en séance par la Société.

(2) Buchez et Roux, t. XI, p. 92, 94, 95.

lement de la faiblesse. Ces mesures, prises en vue d'une manifestation jugée inévitable, furent complétées par des décrets qui enlevaient aux agitateurs le prétexte qu'ils alléguaient depuis vingt-quatre heures, à savoir, que, dans le décret du 15, *il n'y avait rien qui se rapportât expressément à Louis XVI*. On avait, non sans raison, reproché à ce décret d'être obscur et de laisser les esprits dans l'incertitude, de ne point dire quel serait, prochainement, le sort personnel de Louis XVI, ni quels seraient, ultérieurement et dans l'ordre constitutionnel, les moyens d'épargner à la Nation le danger des rétractations royales, de l'assurer contre les futurs parjures, tant contre ceux de Louis XVI lui-même que contre ceux de ses successeurs. Elle répondit à ce reproche par deux décrets, le premier, qui statuait immédiatement sur la personne de Louis XVI; le second, qui résolvait pour l'avenir la question constitutionnelle : 1° L'effet du décret du 25 juin, qui suspend l'exécution des fonctions royales et du pouvoir exécutif dans les mains du Roi, subsistera jusqu'à ce que l'Acte constitutionnel soit présenté au Roi et accepté par lui. 2° Si le Roi, après avoir prêté son serment à la Constitution, se rétracte, il sera censé avoir abdiqué. Si le Roi se met à la tête d'une armée pour en diriger les forces contre la Nation, ou s'il ordonne à ses généraux d'exécuter un tel projet, ou enfin s'il ne s'oppose pas par un acte formel à toute action de cette espèce qui s'exécuterait en son nom, il sera censé avoir abdiqué. Un roi qui aura abdiqué, ou qui sera censé l'avoir fait, redeviendra simple citoyen, et il sera accusable dans les formes ordinaires pour tous les délits postérieurs à son abdication (1).

Ces décrets rendaient bien difficile une opposition légale au rétablissement de Louis XVI, puisqu'ils prononçaient sur son sort, et le lui remettaient à lui-même entre les mains. La forme employée par l'Assemblée était extrêmement dure pour lui : la supposition injurieuse d'un nouveau parjure était faite et admise comme toute naturelle; la peine de la suspension prononcée contre lui était maintenue jusqu'à ce qu'il eût accepté la Constitution. Moralement, cette forme de restauration équivalait à un arrêt de déchéance; mais, d'un autre côté et pour l'heure présente, toute ambiguïté avait disparu : si on lui donnait une marque éclatante de défiance et de mésestime, en revanche on lui conservait la couronne. On lui infligeait bien une sorte de *pénitence publique* en expiation de ses fautes, mais on l'épargnait en le punissant, ou plutôt on ne le punissait que pour le faire rentrer un jour en grâce. La sentence n'était point irrévocable; il n'avait qu'à se bien conduire, à être *bien sage*, et tout le passé serait voué à l'oubli et comme non avenu. S'il n'était ni traître, ni parjure, si, en un mot, on était content de lui, il était assuré d'être remis en possession durable de la royauté.

Les Jacobins comprirent dans ce sens l'œuvre subtile du parti constitutionnel. Ils virent que la pétition approuvée par eux le matin ne répondait plus à la situation nouvelle que l'Assemblée venait de créer par son décret, rendu à la fin de la journée (1); ils virent que la question n'était plus la même, depuis que ce décret avait statué formellement sur Louis XVI. Aussi, dans la soirée du 16, ils déclarèrent unanimement qu'ils renonçaient à la pétition et qu'ils la retiraient. Les inspirateurs ordinaires des *Amis des droits de l'homme* (Cordeliers), ceux que la foule était habituée à suivre docilement, Danton, Camille Desmoulins, Fréron, jugèrent de même que la question avait changé, et qu'elle entrait dans une phase nouvelle. Ils s'éclipsèrent dans la soirée même du 16. Eux, si ardents, avant le décret, à fomenter l'agitation, ils se mirent prudemment à l'écart. Ils avaient pénétré la pensée secrète de la Majorité constitutionnelle, à savoir qu'un décret de cette importance n'était point destiné à rester entre ses mains une lettre morte, mais que, pouvant compter sur l'appui de la garde nationale et de la garde soldée, ayant pris la précaution de mettre la loi de son côté, de s'assurer du Département, de la Municipalité et des Tribunaux, elle était bien résolue à frapper un second coup de Nancy, et à en finir avec les Républicains qui lui causaient de si vives alarmes. Il allait donc arriver que ceux des patriotes qui se rendraient le lendemain au Champ-de-Mars, comme il avait été convenu, n'y trouveraient point leurs chefs accoutumés, et qu'ils ne seraient que faiblement soutenus des Jacobins, si même ils n'étaient pas abandonnés et désavoués par eux.

Le 17, le Corps municipal, convoqué extraordinairement pour huit heures précises du matin, s'occupa aussitôt de proclamer le décret rendu la veille par l'Assemblée et le discours péremptoire prononcé par le président; il fit proclamer aussi à son de trompe un *Arrêté*, pris par lui, *sur les factieux, les étrangers soudoyés, les aristocrates et autres ennemis du bien public*, par lequel arrêté il dénonçait les manœuvres employées par de faux patriotes pour renverser la Constitution et faire échouer la Révolution. Toutes les

(1) *Moniteur* du 18 juin, p. 822, col. 2 et 3; Buchez et Roux, t. XI, p. 53, 84, 97; Buchez et Ott, t. V, p. 396 et 422.

(1) La séance du samedi soir, 16 juillet, ne fut levée qu'à dix heures. (*Moniteur* du 18, p. 822, col. 3.)

Sociétés patriotiques s'étaient donné rendez-vous sur la place de la Bastille à onze heures du matin, afin de se diriger de là en un seul corps vers le Champ de la Fédération. La Municipalité fit garnir la place de troupes, prises exclusivement dans la garde soldée, de sorte que les citoyens, à mesure qu'ils arrivèrent sur la place, furent obligés de se retirer. Toute la cavalerie était sur pied, les agents de la Municipalité circulaient dans les rues, occupaient les carrefours, répandant et affichant ses exhortations ordinaires et insignifiantes de paix et de confiance; les patrouilles de garde nationale qui avaient parcouru la ville dans la soirée et pendant la nuit, avaient une attitude menaçante, et dissipaient les groupes çà et là. « Nous sommes dans un tel état, écrivait Madame Roland dans la matinée, que je ne serais pas étonnée d'apprendre à quelque moment le sacrilége assassinat des trois ou quatre députés (Robespierre, Pétion, Prieur) dont les talents et l'honnêteté militent pour la bonne cause. Je ne saurais vous peindre la situation où nous sommes; je me sens environnée d'une silencieuse horreur; le cœur s'affermit dans un calme solennel et triste, prêt à tout sacrifier plutôt que de cesser de défendre les principes, mais ignorant le moment où ils pourront triompher, et ne formant d'autre résolution que de donner un grand exemple (1). »

La réunion convenue n'en eut pas moins lieu au Champ-de-Mars; et, vers midi, les citoyens commencèrent à affluer autour de l'*Autel de la Patrie*.

Mais déjà un événement tragique, arrivé dans la matinée, avait donné l'occasion de calomnier la manifestation. Deux hommes, l'un perruquier, l'autre invalide à jambe de bois, s'étaient glissés avant le jour sous les planches de l'*Autel de la Patrie*, et s'y étaient établis tout à leur aise, *pour regarder sous les jupes des femmes*. On ne portait plus de paniers alors, mais des jupes fort bouffantes par derrière. Les altières républicaines, tribuns en bonnet, orateurs des clubs, les romaines, les dames de lettres, allaient monter là fièrement! Le perruquier trouvait bouffon de voir (ou d'imaginer), puis d'en faire des gorges chaudes. Fausse ou vraie, la chose, sans nul doute, eût été vivement saisie dans les salons royalistes; le ton y était très-libre; celui même des très-grandes dames. Les lectrices de *Faublas* et d'autres livres bien pires auraient reçu avidement ces descriptions effrontées (2). Descendus sous l'Autel, nos deux paillards se mirent à percer des trous dans le plancher au moyen d'une vrille, afin de bien *voir les jambes des femmes* (1). De grand matin, ils furent découverts. Conduits chez le commissaire de la Section du Gros-Caillou; ils avouèrent leur intention. Le commissaire n'y vit pas grand mal, traita la chose d'espièglerie, et les relâcha. Mais la foule ne fut pas de si bonne composition; elle crut à quelque horrible dessein: ils devaient faire sauter l'*Autel de la Patrie* au moment où il aurait été couvert des signataires de la pétition. Les provisions de bouche qu'ils avaient faites pour passer vingt-quatre heures dans leur cachette devinrent, dans l'imagination populaire, des munitions de guerre; le baril d'eau se transforma en un baril de poudre; etc. C'était un *cas pendable*. On se jette sur eux, ils sont renversés; l'un est poignardé de plusieurs coups de couteau; l'autre est attaché au réverbère; la corde casse, il retombe encore vivant, et sa tête, plutôt sciée que coupée, est mise au bout d'une pique par un jeune homme de quatorze ans.

Voilà ce qui s'était passé dans la matinée, au Gros-Caillou. La hideuse exécution n'avait point eu lieu au Champ-de-Mars; elle était l'œuvre des gens du quartier, et non de ceux qui avaient surpris les deux drôles (2).

Cet acte sauvage, qui n'avait absolument aucun rapport à la manifestation, et qui la précéda de plusieurs heures, fut bien vite dénaturé, et tourné contre les patriotes. Vers onze heures, l'Assemblée nationale, à l'ouverture de sa séance, en fut instruite par l'un de ses membres, qui, ému, effaré, le lui présenta en ces termes: *Deux bons citoyens viennent d'être victimes de leur zèle; ils étaient au Champ de la Fédération, et disaient au peuple rassemblé qu'il fallait exécuter la loi; ils ont été pendus sur-le-champ* (3).

(1) *Lettres de Mme Roland à Buncal des Issarts*, dimanche matin, 17 juillet 1791, p. 294.

(2) Michelet, t. III, p. 137 et 138.

Les perruquiers d'alors étaient, comme les filles publiques, essentiellement ennemis de la Révolution; ils ne lui pouvaient pardonner d'avoir ruiné leur industrie. Eux et elles sont mis en même catégorie par Camus, le rigide janséniste: « Aux approches de Bruxelles, une foule de monde était sortie de la ville pour voir arriver les captifs. C'étaient gens de toute espèce: prêtres, moines, émigrés, *filles publiques et perruquiers* » (*Rapports des Représentants du Peuple* Camus, Bancal, Quinette, Lamarque, *lus au Conseil des Cinq-Cents, les* 22, 23 et 27 *nivôse an IV*, p. 55. Cf. Buchez et Roux, t. XI, p. 122, note.)

(2) Ce fut leur mot. (Buchez et Roux, t. XI, p. 168; Buchez et Ott, t. V, p. 428.)

(3) Récit des *Révolutions de Paris*, n° 106; t. IX, p. 58 et 59. Ce Récit, de tous le plus exact, est de Chaumette (*Bulletin du Tribunal révolutionnaire* procès de Bailly; dans Buchez et Roux, t. XXXI, p. 101 et 113., qui passa la journée du 17 au Champ-de-Mars.

Les éditeurs des *Mémoires de Mme Roland* l'attribuent à Loustalot, qui, disent-ils (t. Ier, p. 339), *rédigeait alors les Révolutions de Paris* Au 17 juillet 1791, il y avait *dix mois* que Loustalot était *mort*. (19 septembre 1790.)

(3) Chaumette, p. 59, dit que ce fut le président, Adrien Duport, qui s'exprima ainsi. Dans le *Moniteur*, il n'y a aucun nom; seulement l'initiale *N*. (*Moniteur*

Regnaud de Saint-Jean d'Angély renchérit encore sur cet étourdi : il affirma avoir ouï dire que c'étaient *deux gardes nationaux* qui avaient été pendus, et qu'ils l'avaient été *pour avoir reclamé l'exécution de la loi* ; il demanda donc que la *loi martiale* fût proclamée, si le désordre continuait (1). L'Assemblée, peu nombreuse, s'en tint à cela ; et, sans plus ample informé, sans qu'aucune enquête eût été faite, Treilhard (ex-président, tenant la séance), se fondant sur cette Relation absolument fausse, écrivit au Maire qu'il eût *à prendre sans délai les mesures les plus sûres et les plus vigoureuses pour arrêter ces désordres et en connaître les auteurs* (2). Il eût suffi que l'Assemblée envoyât au Champ-de-Mars deux Commissaires pour éclaircir les faits ; mais les habiles, qui avaient leurs vues, ne voulaient pas que la vérité fût connue ; il leur convenait de mettre et de laisser ce double crime à la charge des pétitionnaires ; et de faire peser sur eux une accusation qui donnait lieu de proclamer la *loi martiale* et de la leur appliquer.

La Municipalité, à la première nouvelle des deux assassinats, avait envoyé au Champ-de-Mars de forts détachements avec du canon ; ces détachements parvinrent sur les lieux vers onze heures : tout y était calme et tranquille ; ils se retirèrent vers une heure, n'apercevant rien qui exigeât leur présence. Cependant, vers midi, nombre de citoyens étaient déjà rangés autour de l'*Autel de la Patrie* ; ils attendaient avec impatience que les Commissaires de la *Société des Amis de la Constitution* vinssent donner de nouveau lecture de la pétition de Brissot, *amendée* par la suppression convenue, tout prêts à la signer après correction. Vers une heure, au moment où les détachements envoyés par la Municipalité quittaient les lieux, parut un envoyé des Jacobins ; il venait dire que la pétition lue la veille ne pouvait plus servir, puisqu'elle avait été rédigée dans la supposition que l'Assemblée n'avait pas prononcé sur le sort de Louis XVI ; que, le décret rendu la veille au soir le déclarant implicitement innocent, il fallait absolument une autre pétition ; que la Société allait s'occuper de la rédiger et la présenterait incessamment à la signature. La nouvelle pétition pouvait se faire attendre longtemps. Quelqu'un propose de faire la rédaction *à l'instant*, sur l'*Autel de la Patrie*, et de signer sans désemparer. La proposition est adoptée unanimement ; quatre Commissaires sont nommés aussitôt ; l'un d'eux prend la plume, les citoyens se rangent impatients autour de lui et il écrit la fameuse *Pétition du 17 juillet aux Représentants de la Nation*. L'argumentation en est vive et pressante : « Le décret du 16 préjuge l'innocence et l'inviolabilité de Louis XVI ; il est, en cela, contraire au vœu du Peuple ; il a été arraché à l'Assemblée par les deux cent quatre-vingt-dix députés réfractaires, qui ont fait d'avance leur protestation contre toute la Constitution, et qui, par conséquent, n'avaient point voix à l'Assemblée nationale. *Il est donc nul dans la forme et dans le fond* ; nul dans le fond, parce qu'il est contraire au vœu du Souverain ; nul dans la forme, parce qu'il a été porté par deux cent quatre-vingt-dix individus sans qualité. » Péroraison : « Toutfaisant une loi aux pétitionnaires de s'adresser aux Représentants de la Nation, ils leur demandent, au nom de la France entière, *de revenir sur ce décret*, de prendre en considération que le délit de Louis XVI est prouvé, que ce Roi a abdiqué ; *de recevoir son abdication* et de convoquer un nouveau Corps constituant pour procéder d'une manière vraiment nationale au jugement du coupable, et surtout au remplacement et à l'organisation d'un nouveau Pouvoir exécutif. »

La pétition rédigée, on en fit lecture aux citoyens assemblés. Ils la couvrirent d'applaudissements et s'empressèrent de la signer, à sept ou huit endroits, sur les cratères qui formaient les quatre angles de l'*Autel de la Patrie*. Plus de deux mille gardes nationaux de tous les bataillons de Paris et des environs, quantité d'officiers municipaux des villages voisins, nombre d'électeurs de Paris et du département apposèrent leur signature (1). La réunion était vive, animée, mais elle n'était ni tumultueuse, ni séditieuse. Il ne s'y apercevait aucun symptôme de mouvement anarchique. Que demandaient, après tout, les pétitionnaires ? Ils demandaient à l'Assemblée de *revenir sur son décret* de la veille. En cela, ils ne violaient aucune loi. Et même ils avaient pour eux les précédents : car, plus d'une fois, l'Assemblée nationale, qui n'avait pas la prétention d'être infaillible, avait modifié et annulé ses propres décrets ; plus d'une fois elle avait souffert, sans se croire offensée, qu'on la priât de se corriger elle-même, en amendant ou en rapportant tel ou tel décret (2). L'exercice du droit de pétition était, il est vrai, soumis à certaines formalités légales ; mais ces formalités avaient été remplies : la

du 18 juin, p. 832, col. 3 ; Buchez et Ott, V, 428 ; Buchez et Roux, XI, 105 et 107.)

(1) *Ibid.*

(2) *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, procès de Bailly. (Buchez et Roux, t. XXXI, p. 109 et 110 ; Buchez et Ott, t. V, p. 433.)

(1) Les *Révolutions de Paris*, n° 106, t. IX, p. 74, parlent de *six mille* signatures.

(2) Par exemple, plusieurs pétitions avaient été présentées à l'Assemblée pour obtenir d'elle la suppression du décret dit du *marc d'argent*, et jamais ces pétitions n'avaient été qualifiées de *séditieuses*. (Prudhomme, t. IX, p. 74.)

veille douze patriotes avaient annoncé à l'Autorité compétente que des citoyens avaient dessein de se réunir sans armes au Champ-de-Mars, pour y signer une pétition (1). Les pétitionnaires étaient donc parfaitement en règle; ils n'avaient et ne devaient avoir aucune inquiétude. Il y a plus : ils furent affermis dans leur confiance par les représentants de l'Autorité municipale. Vers deux heures, arrivèrent sur les lieux trois officiers municipaux en écharpe, Leroulx, Hardy et Regnault, accompagnés d'une nombreuse escorte de la garde nationale. Une députation, conduite par un maréchal de camp décoré de la croix de Saint-Louis, se porta à leur rencontre; elle leur donna l'assurance que les citoyens rassemblés à l'*Autel de la Patrie* s'y tenaient paisiblement et sans armes, qu'ils n'avaient aucunement l'idée de troubler l'ordre public, qu'ils avaient, la veille, donné avis de leur intention à l'Autorité municipale, et qu'ils avaient reçu d'elle reconnaissance de leur avis; qu'ils étaient venus pour signer une pétition à l'Assemblée nationale et ne demandaient que le temps de la signer pour se retirer ensuite. La députation engagea les trois officiers municipaux à venir avec elle jusque sur l'*Autel de la Patrie*, et, les ayant déterminés à céder à ses instances, elle les accompagna, *en leur témoignant tous les égards imaginables, et en ne leur donnant que des marques de soumission à la loi et à ses organes* (2). Ils montent avec elle sur l'*Autel de la Patrie*, et ils y sont reçus avec la même cordialité. Touchés de cet accueil auquel ils ne s'attendaient pas, ils disent aux citoyens qui se pressent autour d'eux : « Messieurs, nous sommes charmés de connaître vos dispositions; on nous avait dit qu'il y avait ici du tumulte : on nous avait trompés. Nous ne manquerons pas de rendre compte de ce que nous avons vu, de la tranquillité qui règne au Champ-de-Mars, et, loin de vous empêcher de faire votre pétition, si l'on vous troublait, nous vous aiderions de la force publique. Si vous doutez de nos intentions, nous vous offrons de rester en otage parmi vous jusqu'à ce que toutes les signatures soient apposées. » Un citoyen leur donna lecture de la pétition; ils la trouvèrent conforme aux principes; ils dirent même qu'ils la signeraient s'ils ne se trouvaient pas actuellement dans l'exercice de leurs fonctions (1). On prit ce moment pour leur adresser des réclamations au sujet de deux particuliers qui avaient été arrêtés à la suite d'une rixe avec un des aides de camp de La Fayette. Ne pouvant prononcer eux-mêmes sur ces deux individus qui étaient sous la garde de la loi, ils engagent les citoyens à envoyer une députation au Corps municipal pour faire valoir leurs raisons; ils s'offrent même à conduire cette députation et à la présenter. Douze Commissaires sont nommés, et l'on se met en marche pour l'Hôtel-de-Ville. Les trois Municipaux sont reconduits par un grand nombre de pétitionnaires jusqu'au détachement de garde nationale qui leur avait servi d'escorte. Là on se prend la main, et on se sépare de la manière la plus amicale. Les officiers municipaux font retirer les troupes (2), et, de nouveau, le Champ-de-Mars est libre et tranquille. Les citoyens retournent à l'*Autel de la Patrie*, et l'on se remet à signer joyeusement. Les jeunes gens s'amusent à des danses, font des rondes en chantant *Ça ira*. La sécurité est entière. Les citoyens arrivent de plus en plus nombreux : vers cinq heures

(1) M. Louis Blanc a cru (t. V, p. 479) que les douze députés qui firent cette démarche prescrite par la loi et qui furent reçus par le procureur-syndic Desmousseaux, se présentèrent dans la soirée du 16, *après* le décret rendu, et au moment où les Jacobins retiraient la pétition de Brissot et Laclos. Il n'en fut pas ainsi. L'Assemblée resta en séance le samedi soir jusqu'à dix heures (*Moniteur* du 18 juillet, p. 822,3); les douze députés se présentèrent et furent reçus *dans la matinée* du 16, *entre onze heures et midi*, *avant* la réunion qui eut lieu le même jour au Champ-de-Mars et qui se passa en discussions sur la phrase orléaniste, soufflée à Brissot par Laclos. Cette date précise est établie officiellement par l'apostille de Julian sur le certificat délivré par Desmousseaux, apostille datée du 1er septembre 1791, et attestant que ledit certificat fut délivré, le 16 juillet, *sur les onze heures à midi*. (*Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, dans Buchez et Roux, t. XXXI, p. 110; Buchez et Ott, t. V, p. 414, note.)

(2) Ce sont les propres expressions des trois Commissaires de la Municipalité, Leroulx, Hardy et Regnault, dans le Procès-Verbal qu'ils rédigèrent, le 17 juillet en revenant du Champ-de-Mars. Cette pièce accablante fut produite au procès de Bailly, et l'on peut dire que c'est elle qui décida la condamnation. (*Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, dans Buchez et Roux, t. XXXI, p. 111.)

(1) Récit de Chaumette (page 62), reproduit dans sa déposition au Tribunal révolutionnaire (Buchez et Roux, XXXI. 113), et confirmé sur ce point par Mme Roland. (*Lettres*, p. 293.)

(2) Dans leur Procès-Verbal, ils rendent de la conduite de La Fayette le plus honorable témoignage : « Dans toutes nos démarches, nous nous sommes concertés avec le général, qui a, en tout, applaudi à nos mesures de douceur, et a constamment donné des ordres en conséquence. » Il fit relâcher Fournier l'Américain qui avait tiré sur lui, du milieu d'un attroupement, un coup de fusil (dont il ne fut point blessé, car le coup ne partit pas). Cet incident ne l'émut guère, et il ne s'en inquiéta pas autrement; il y attacha d'autant moins d'importance, que, peu d'instants après, s'étant avancé vers l'*Autel de la Patrie*, il reçut, comme les officiers municipaux, l'assurance qu'on se séparerait après avoir signé paisiblement la pétition. Aux yeux de La Fayette, le bon droit des pétitionnaires était incontestable : *Jamais*, dit-il, *il ne fut question de s'opposer à cette signature*. (*Mémoires*, t. III, p. 105.) Mais l'Assemblée et la Municipalité firent une grosse affaire de l'incident du coup de fusil, et elles ne voulurent point approfondir les choses.

plus de *cinquante mille* personnes se trouvent réunies dans la plaine. Ce sont des femmes, des enfants, des familles entières, comme, aux environs de Paris, un dimanche d'été, par un beau temps; ce sont des hommes sans armes (1), *un tranquille troupeau d'honnêtes gens assemblés sur la foi publique* (2).

C'est contre ces *rebelles* que l'Assemblée nationale provoquait le déploiement du drapeau rouge et la proclamation de la loi martiale. Le double meurtre du matin, un coup de fusil tiré, au Gros-Caillou, sur La Fayette, coup qui avait raté, enfin un coup de pistolet, tiré des glacis sur un de ses aides de camp et qui avait porté, trois faits absolument sans rapport à la pétition, voilà tout ce qu'elle voulut entendre et savoir des événements du jour. Pressée par elle, la Municipalité à qui il était si facile de se renseigner exactement et à qui les informations précises, authentiques, ne manquèrent pas, eut la faiblesse de céder, et elle proclama la loi martiale. Jamais elle n'a su, ni avant ni après, dire au juste sur quel fondement cette résolution coupable et funeste fut prise. Des rapports vagues, des rumeurs contradictoires, des *on dit*, elle n'allégua rien autre chose. Et, dans le vrai, la possibilité lui fut offerte jusqu'au dernier instant de revenir sur ses pas, avant qu'elle fût engagée irrévocablement dans la voie sanglante. Il faut ici laisser parler Le Roulx, Hardy et Regnault, les trois Municipaux qu'elle avait envoyés au Champ-de-Mars, et qui revinrent lui rendre compte, ainsi qu'ils l'avaient promis aux pétitionnaires, de ce qu'ils avaient vu. Ce sont ses plus terribles accusateurs, et on ne peut les récuser : « Quelle a été notre surprise, en arrivant sur la place de l'Hôtel-de-Ville, d'apprendre qu'on y proclamait la loi martiale ! M. Le Roulx était resté sur la place; il a prié deux officiers municipaux de suspendre la proclamation jusqu'à ce qu'ils (ses deux collègues) eussent été entendus au Corps municipal. Comme il entrait dans la salle du Conseil, M. Hardy achevait son récit; un membre demanda la parole ensuite. Lorsque M. Le Roulx voulut la prendre, on lui représenta que l'arrêté était pris; *il observa que la malheureuse affaire qui avait fini par l'assassinat de deux hommes était tout à fait distincte de celle du rassemblement des citoyens du club des Cordeliers, qui n'avaient en rien, à leurs yeux, manqué à la loi;* il demanda que les députés (venus du Champ-de-Mars pour présenter des réclamations) fussent entendus. On sortit du Conseil. Il pria ses collègues de rentrer dans la salle; il acheva le récit qu'il avait commencé; *il fit remarquer que les députés qui avaient sa parole et celle de ses collègues, les regarderaient comme des traîtres et des gens sans foi;* le drapeau rouge était déployé, la loi était proclamée dans la place; le Corps municipal leva la séance, et alla achever la proclamation dans le reste de la ville (1). »

Quel était le devoir de la Municipalité? Était-ce, comme le disait Bailly devant ses juges, d'obéir purement et simplement à l'Assemblée nationale? Non. C'était de l'éclairer, de lui représenter avec force, avec insistance, qu'aucune loi n'était violée, qu'aucun désordre n'était commis par les pétitionnaires, de lui communiquer, en un mot, le Rapport des trois officiers municipaux qui avaient vu les choses de leurs yeux, et qui en témoignaient avec bonne foi et selon la vérité. Après tout, la lettre qui lui fut adressée dans la journée par le président Treilhard n'était qu'une mesure de précaution, un avertissement de se tenir sur ses gardes; elle ne contenait point expressément l'ordre de déployer le drapeau rouge, de proclamer la loi martiale; une démarche ferme et résolue de la Municipalité aurait pu imposer aux meneurs, aux Lameth, aux Regnaud Saint-Jean-d'Angély, aux Barnave, aux Duport, qui, effrayés de l'apparition de la République et voulant l'étouffer au berceau, cherchaient à susciter une *affaire*, et, pour le

(1) Les témoignages contemporains sont unanimes sur ce point. Celui de Mme Roland est venu récemment s'ajouter à ceux que l'on connaissait déjà : « Tous étaient sans armes et sans bâtons; des femmes portant ou conduisant leurs enfants, composaient une grande partie de cette assemblée, faite sous les cieux, autour de l'*Autel de la Patrie*, dans un lieu ouvert de toutes parts, et dans la confiance des plus saints des droits, des plus justes sentiments. » (Lettre à Bancal-des-Issarts; lundi, 18 juillet 1791, p. 292. Cf. p. 299.)

Mme Roland a été citée (Michelet, III, 141 et 149, note) pour ce fait, comme *témoin oculaire;* mais ses lettres du 18 et des jours suivants ne disent point formellement qu'elle fût au Champ-de-Mars, dans la journée du 17. A la rigueur, on pourrait le conclure d'un passage de ses *Mémoires* (t. 1er, p. 302); mais ce passage, un peu confus, me paraît indiquer plutôt qu'elle y alla la veille, 16, et qu'elle assista à la discussion qui s'engagea sur la pétition de Brissot. Quoi qu'il en soit, son témoignage est d'un très-grand poids, car elle dut être très bien informée, ayant donné asile, pour la nuit du 17 au 18, aux époux Robert, qui avaient certainement passé une partie de l'après-midi à l'Autel. (*Lettres*, p. 299 et 300.)

(2) Expressions de Mme Roland, même lettre, p. 293.

(1) Procès-Verbal des trois officiers municipaux, produit et lu par l'accusateur public Naulin au procès de Bailly. (Buchez et Roux, t. XXXI, p. 112.)

Leur Rapport fut singulièrement altéré dans le *Procès-Verbal de la Municipalité*, et l'on peut hardiment inculper de *faux* le rédacteur du paragraphe que voici : « MM. les Commissaires exposèrent au Corps municipal *qu'ils avaient remontré* (aux personnes qui couvraient l'*Autel de la Patrie*) *que leur réclamation et leur démarche étaient contraires à la loi et tendaient évidemment à troubler l'ordre public,* » etc. (*Mémoires de Mme Roland*, Appendice, I, 355.)

besoin de leur politique de parti, égaraient l'opinion de leurs collègues, prétendaient ou feignaient de croire, par exemple, que l'Assemblée courait le danger d'être assaillie et violée par les pétitionnaires (1). Mais la Municipalité elle-même était, de parti pris, aveugle et sourde; dominée par une faction impatiente, qui souhaitait qu'on pût en venir à une *exécution*, elle accueillait sans examen, sans contrôle, avec l'avidité de la passion, toutes les rumeurs qui pouvaient fournir un prétexte de faire intervenir la force armée (2). Bailly, son chef, était certainement un homme de bien; mais il était absolument dépourvu du sens pratique qui devine et pénètre l'intrigue, et de l'énergie qui la déjoue; il était *un être nul dans le Conseil, et tout s'y faisait sans qu'il en eût connaissance* (3). De tous ses collègues et de tous les agents du Pouvoir exécutif, aucun ne fut moins bien informé que lui sur les événements qui s'étaient succédé depuis le matin. Il ne bougea de l'Hôtel-de-Ville que pour se mettre à la tête de la Municipalité et se porter au Champ-de-Mars.

Ce fut à six heures du soir qu'il partit de la place de Grève, accompagné de plusieurs officiers municipaux; il était suivi du drapeau rouge et d'une nombreuse escorte de garde nationale (bataillon des grenadiers). *Les armes avaient été chargées avant le départ, ostensiblement*, sur la place de Grève, quoiqu'il fût notoire que les gens contre qui l'on marchait étaient sans armes. Les Municipaux arrivèrent au Champ-de-Mars vers sept heures et demie (4), par le chemin qui traversait le Gros-Caillou. La Fayette, averti chez lui, les avait rejoints en route (1). Déjà des troupes étaient entrées par le côté de l'École militaire, tandis que d'autres, qui avaient passé la Seine sur le pont de bateaux, pénétraient par le côté de Chaillot. En un instant le Champ-de-Mars se trouva cerné. Un peu avant l'arrivée de ces diverses troupes, les Commissaires que les pétitionnaires avaient députés vers la Municipalité revenaient de l'Hôtel-de-Ville, rendaient compte de leur mission: ils rapportaient qu'on les avait mal accueillis, que leurs réclamations avaient été repoussées, et qu'on les avait traités comme *des émissaires de brigands*; ils disaient avoir vu le drapeau rouge flotter à l'une des fenêtres de l'Hôtel de Ville, avoir entendu les gardes nationaux qui couvraient la place pousser, à cette vue, des cris de joie en élevant en l'air leurs armes, et en les chargeant (2). Telle était la confiance des pétitionnaires dans leur bon droit, qu'ils ne s'émurent point et ne tinrent aucun compte de ces avertissements; ils s'imaginèrent bonnement que leurs Commissaires se trompaient et faisaient quelque confusion grossière. D'autres avertissements, donnés par de zélés citoyens, accourus en toute hâte de la place de Grève, trouvèrent la même incrédulité (3), en sorte que jusqu'au dernier moment, et moins de dix minutes avant la fusillade, la sécurité était encore entière. Les gardes nationaux du Marais et du faubourg Saint-Antoine, qui étaient arrivés les premiers et qui s'étaient alignés parallèlement à l'École militaire, furent bien étonnés de trouver, au lieu de cette *populace en furie* dont on leur avait dénoncé les excès, *une population pacifique de promeneurs, rassemblée par groupes, en familles, et composée en grande majorité de femmes et d'enfants, au milieu desquels circulaient des marchands de coco, de pain d'épices et de gâteaux de Nanterre*. Plusieurs d'entre eux, n'apercevant à proximité rien de menaçant ni de suspect, mirent leurs armes en faisceaux, et s'avancèrent jusqu'au milieu du Champ-de-Mars, à l'endroit où était l'*Autel de la Patrie*, pour voir ce qui se passait au foyer même de la réunion; leur présence n'y causa aucune inquiétude, et les citoyens paisibles continuèrent à signer la pétition (4). Mais l'émotion et

(1) La Fayette s'est rendu l'écho de ces allégations si peu fondées, lorsqu'il dit (*Mémoires*, t. III, p. 105) que *l'attroupement avait des projets très-réels contre l'Assemblée elle-même, et qu'on voulait faire ce qui a eu lieu depuis, le 10 août, le 31 mai, le 4 prairial*. Le *Procès-Verbal de la Commune* parle d'une *conjuration contre la patrie*.

(2) Voy., dans le *Procès de Bailly*, la déposition de Durand, officier municipal, de laquelle il résulte qu'il avait été décidé, trois ou quatre jours à l'avance, que s'il y avait rassemblement on déploierait le drapeau rouge. (*Hist. parlement.*, t. XXXI, p. 122 et 123.) Cette déposition est confirmée par une parole très-grave, que Bailly prononça devant le Tribunal révolutionnaire. A cette question du Président: « Avez-vous eu connaissance qu'il existait alors un complot pour massacrer les patriotes? » il répondit: « Je n'en ai pas eu connaissance; *mais l'expérience m'a donné lieu depuis, de penser qu'il en existait un à cette époque*: » (*Ibid.*, p. 108.)

(3) Ce sont les expressions dont se servit à l'audience l'Accusateur public, et on ne les trouve point excessives, toutes dures qu'elles sont, lorsque l'on a étudié dans le détail le triste rôle que l'infortuné Bailly se laissa imposer dans ces jours néfastes.

Les fonctions d'Accusateur public furent remplies, dans ce douloureux procès, non par Fouquier-Tinville, mais par Naulin (*Hist. parlement*, XXXI, 108 et 128), dont la modération relative fut attestée, au procès de Fouquier Tinville, par nombre de dépositions concordantes. *V.* au t. IX du SUPPLÉMENT, col. 55, note 1.

(4) Discours de Bailly à l'Assemblée, le 18 juillet, lendemain du massacre (dans le *Moniteur* du 19, p. 828,3. Cf. *Moniteur* du 18, p. 824,3).

(1) *Mémoires de La Fayette*, t. III, p. 106.

(2) Récit de Chaumette, d'après l'un des Commissaires, p. 64. Cette circonstance fut rappelée au procès de Bailly, par le président du Tribunal révolutionnaire (Buchez et Roux, t. XXXI, p. 108), et Bailly ne put la nier.

(3) Voyez la déposition de Pierre-André Coffinhal au procès de Bailly. (*Ibid.*, p. 118.)

(4) Récit de M. A. Moreau de Jonnès, témoin

l'anxiété commencèrent à se manifester parmi la foule lorsque le bruit des tambours lui eut annoncé que d'autres troupes encore étaient en marche, et qu'elles allaient entrer dans la plaine par la grille du Gros-Caillou, qui s'ouvrait en face de l'*Autel de la Patrie*. Moins par vaine curiosité que pour éclaircir ses doutes, elle se porta, soucieuse et alarmée, à la rencontre des nouveaux arrivants; mais elle fut repoussée par l'infanterie et surtout par la cavalerie (1). Ces troupes, si différentes des premières, et qui tout d'abord refoulèrent durement les citoyens inoffensifs, étaient celles qui, parties de la place de Grève, précédaient et escortaient Bailly, les officiers municipaux et le drapeau rouge: elles traînaient à leur suite, en manière de renfort, une bande de perruquiers (2), l'élixir du Royalisme, qui s'étaient crus obligés, en cette heure de promesse, de s'armer en guerre, et ne s'en étaient pas tenus à leur épée des jours de gala, à l'innocente épée de leur métier (car ces gens-là jouissaient alors, tout de même que les gentilshommes et les hauts domestiques de la Cour, du privilége de porter l'épée). C'étaient là les furieux, ceux qui venaient avec le ferme propos de viser à l'*Autel de la Patrie*. Les membres des diverses Sociétés patriotiques s'assemblent pour délibérer; ils conseillent la retraite, mais la retraite est déjà fermée. Quelqu'un ouvre l'avis de rester et d'attendre: « Si la loi martiale n'est pas dirigée contre nous, dit-il, à quoi bon nous retirer? Si elle est dirigée contre nous, nous le saurons bientôt, car on ne peut avoir recours à la force qu'après avoir fait les trois publications requises. Si ces trois publications sont faites, nous obéirons à la loi et nous nous retirerons. » Les glacis qui entouraient alors l'immense plaine étaient coupés de distance en distance, et des passages étaient ainsi ménagés à travers ces tranchées. Le Corps municipal s'était engagé, et avec lui les troupes qui lui faisaient cortége, dans celui de ces passages qui correspondait à la grande rue du Gros-Caillou. Des individus qui étaient postés, de ce même côté du Champ-de-Mars, au haut des glacis, à droite et à gauche, et qui, par conséquent, dominaient la garde nationale, crièrent à plusieurs reprises: *A bas le drapeau rouge! à bas les baïonnettes!* Alors le Maire s'arrêta et commanda de faire halte; le Corps municipal s'apprêta à faire de suite les trois sommations prescrites par la loi; déjà même trois de ses membres s'avançaient la loi à la main; mais les insultes et les provocations continuèrent; les individus attroupés, *surtout ceux qui étaient à droite* (1), c'est-à-dire sur la partie du glacis qui se prolongeait, *du midi au nord*, vers la Seine, montrèrent des bâtons et jetèrent des pierres; l'un d'eux même tira un coup de pistolet dirigé contre la Municipalité, et dont la balle, après avoir passé devant le Maire, alla percer la cuisse d'un dragon de la troupe de ligne, qui s'était réuni à la garde nationale. Celle-ci riposta par une décharge, mais elle tira en l'air, et personne ne fut blessé sur les glacis (2). Il y avait alors plus de quinze mille personnes autour de l'*Autel*. Au bruit de cette première décharge, des voix s'élèvent du sein de la masse profonde: *Ne bougeons pas, on tire en blanc, il faut qu'on vienne ici publier la loi!* Et aussitôt La Fayette, qui était déjà un peu en avant de la troupe, revint en arrière,

(1) Ce détail officiel suffit à lui seul pour prouver que le *drapeau rouge* entra du côté du Gros-Caillou, et non du côté de Chaillot.

(2) *Procès-Verbal de la Municipalité*, lu, le 16, à l'Assemblée nationale (publié à la suite des *Mémoires de Mme Roland*, t. Ier, p. 357).

Quels étaient ces individus, postés sur les glacis, qui insultèrent la Municipalité et la garde nationale, leur jetèrent des pierres, et sur qui celle-ci ne fit qu'un simulacre de décharge? Les narrateurs du parti révolutionnaire affirmèrent que c'étaient des brigands salariés, apostés à tout exprès afin de fournir le prétexte dont on avait besoin pour tirer à balle sur les pétitionnaires, c'est-à-dire les mêmes gens qui avaient, le matin, commis le double assassinat du Gros Caillou, les mêmes qui, dans la journée, avaient tiré sur La Fayette et sur son aide de camp Desmottes. Ce système d'explication fut développé par Chaumette avec une logique passionnée dans l'examen rigoureux qu'il fit des diverses assertions articulées au *Procès-Verbal de la Municipalité*, et reproduites le lendemain par Bailly devant l'Assemblée nationale (*Révolutions de Paris*, n° 106, t. IX, p. 66-78); il est adopté aussi par Camille Desmoulins, n° 86 et dernier, p. 8 17. Il prévalut au Tribunal révolutionnaire dans le procès de Bailly. L'un des témoins à charge, Pierre-André Coffinhal, le terrible vice-président du Tribunal du 22 prairial, déposa que, se trouvant à l'entrée du Champ-de-Mars, il vit arriver les mêmes hommes qu'il avait vus et entendus, deux heures auparavant, dans les couloirs de la Commune et sur la place de Grève, s'agiter et vociférer contre les pétitionnaires; *qu'il les vit se placer sur les glacis dominant le côté par où arrivèrent la force armée et la Municipalité, au milieu des citoyens qui y étaient; qu'aussitôt que la force armée, qui prévenait la force civile, fut parvenue près des glacis, on jeta sur elle des pierres.* (Bulletin du Tribunal révolutionnaire, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 118 et 119.) Bailly lui-même parut abonder dans ce sens lorsqu'il prononça cette parole si grave, que nous avons déjà rappelée col. 163, note 2.): *L'expérience m'a donné lieu, depuis, de penser qu'il existait à cette époque un complot pour massacrer les patriotes.*

(1) Les cavaliers étaient connus pour leur royalisme, et on l'avait mise toute sur pied ce jour-là. (Camille Desmoulins, n° 86 et dernier, p. 16; *Lettres autographes de Mme Roland à Bancal des Issarts*, p. 288 et 289.)

(2) Carra, *Annales patriotiques* du 20; Buchez et Roux, t. XI, p. 122, note.

mû d'une pensée généreuse, et réunit ses efforts à ceux de la Municipalité pour faire cesser le feu, car c'était sans aucun ordre, ni de l'Autorité militaire, ni de l'Autorité civile, que la première décharge avait eu lieu.

Que se passa-t-il à compter de ce moment? Ici les récits diffèrent, et même ils sont absolument inconciliables. Voici celui de la Mairie : « Le Corps municipal et les troupes entrèrent dans le Champ de la Fédération (1); et comme l'*Autel de la Patrie* paraissait alors presque entièrement évacué, ils dirigèrent leur marche vers l'École militaire, à distance à peu près égale de l'*Autel de la Patrie* et du glacis qui se trouve du côté du Gros-Caillou. Cette partie du glacis et celle du même côté qui se prolonge vers la rivière étaient couvertes de séditieux qui ont insulté la garde nationale, qui lui ont lancé des pierres et qui ont même tiré des coups de fusils et de pistolets. Le Corps municipal n'ayant pu exécuter l'article VI de la loi martiale, la garde nationale a usé du pouvoir que donne l'article VII; elle a déployé la force, parce que les violences les plus criminelles ont rendu les sommations impossibles, et c'est à cet endroit qu'a été fait le plus grand feu (2). » Ce passage du Procès-Verbal de la Municipalité est ce qui a été dit de plus fort à la charge des provocateurs qui s'étaient postés sur les glacis, de plus fort aussi pour la justification de l'Autorité et de la garde nationale. A supposer qu'il soit l'expression exacte et irréprochable de la vérité, qu'en ressort-il pourtant avec la dernière évidence? C'est que les insultes, les menaces et les pierres partirent des glacis, et seulement de là; c'est que les citoyens qui se pressaient autour de l'*Autel de la Patrie* (et il y en avait encore, à ce moment, plus de *quinze mille*) restèrent, jusqu'au dernier instant, paisibles et inoffensifs, malgré la très-légitime anxiété où les avait jetés la première décharge. Rien ne peut excuser la troupe qui entra par le Gros-Caillou d'avoir marché *au pas de charge* droit à l'*Autel de la Patrie*, qui, selon la belle expression de M. Moreau de Jonnès, *ressemblait* alors *à une montagne animée, formée d'êtres humains superposés* (1), d'avoir tiré sur cette masse profonde, d'où n'était parti aucun projectile, aucune clameur provocatrice.

La décharge fut très-meurtrière; un cri d'horreur fit écho : hommes, femmes, enfants, s'enfuient épouvantés, éperdus. Des voix déchirantes retentissent par dessus les détonations : *Ma femme ! ma femme ! mon mari ! mon fils !* La cavalerie, qui était enforcenée, prend le galop et poursuit à coups de sabre ceux qui cherchent à se sauver; des gardes nationaux jettent leurs sabres aux jambes de ceux qu'ils ne peuvent atteindre. L'artillerie, car il y avait même des canons mis en batterie, veut aussi faire quelque chose, afin qu'il ne soit

(1) Il ne faut pas perdre de vue que la première décharge eut lieu *avant* que le Corps municipal fût entré dans le Champ-de-Mars.

(2) *Procès-Verbal de la Municipalité*, à la suite des *Mémoires de Mme Roland*, t. I^er^, p. 357 et 358. Ce *Procès-Verbal* constate de la manière la plus précise que le Corps municipal, le Maire et le drapeau rouge entrèrent au Champ-de-Mars *par le chemin qui traversait le Gros-Caillou*, et non par *le pont de bois* (situé à l'extrémité nord ouest, à l'endroit où est aujourd'hui le pont d'Iéna); ce qui, d'ailleurs, est formellement confirmé par les dépositions de Pierre Dubois, de Lullier, de Patris, dans le procès de Bailly. (*Bulletin du Tribunal révolutionnaire;* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 105, 106, 115, 116, 122.) On lit, il est vrai, dans le récit de Chaumette (*Révolutions de Paris*, n° 106, p. 65), cette phrase, qui a été reproduite sans examen dans l'*Histoire parlementaire* (t. XI, p. 122, note 1, 1^re^ édition; t. V, p. 441, note 1, 2^e^ édition) : « Une troisième partie de la troupe *entre par le passage qui répond à la grande rue de Chaillot;* C'EST LA QU'ÉTAIT LE DRAPEAU ROUGE. » Le contexte prouve qu'il y a dans cette leçon un *lapsus calami* (ou peut-être, ce qui paraît plus probable, tout simplement une faute d'impression), et que l'on doit lire : « la grande rue *du Gros-Caillou.* » On peut tenir pour certain que la Municipalité et la force armée qui l'accompagnait suivirent en partie *la rue de Bourbon* (rue de Lille), traversèrent l'esplanade des Invalides, et arrivèrent *par la rue Saint-Dominique.* La déposition de Patris est formelle sur ce point; et le bon sens indique qu'elles durent prendre *par le Gros-Caillou*, puisque c'est là, et là seulement, qu'il y avait, depuis le matin, de l'agitation et du désordre. La fausse indication qui s'est glissée dans le récit de Chaumette a trompé M. Michelet (t. III, p. 152, 153, 157), dont l'erreur a été relevée par M. Louis Blanc (t. V, p. 492 et 507).

Un passage des *Mémoires* de Weber (ch. IV, p. 373, Didot) vient implicitement à l'appui de ces témoignages positifs : « La première décharge, dit le haineux royaliste, témoin oculaire, dissipa en un clin d'œil tous ces attroupements. Je me trouvais alors *du côté de la rivière, opposé à l'École militaire; j'y fus témoin de la dispersion de cette vile populace.* » Si le *drapeau rouge* fût entré par le *pont de bois*, Weber, qui était près de là, l'aurait vu passer, et cette circonstance aurait trouvé place dans son récit, que Lally-Tolendal et le libelliste Peltier ont arrangé à leur plaisir. Enfin, une dernière preuve (implicite aussi, il est vrai, mais bien forte) peut se tirer de ce que le Corps municipal avait arrêté *qu'il transporterait sur le champ sa séance à l'Hôtel de l'École royale militaire, pour y remplir ses devoirs.* (*Procès-Verbal*, p. 334.) Il est donc, *à priori*, très-vraisemblable qu'il aura suivi le chemin qui le conduisait le plus facilement et le plus directement de l'Hôtel-de-Ville à l'École militaire, terme et but de sa marche. Or, en prenant par le pont de bois, il aurait eu à traverser le Champ-de-Mars dans toute sa longueur, en fendant une foule de plus de cinquante mille hommes. Il est certain, d'ailleurs, que les bataillons du Marais et du faubourg Saint-Antoine, qui partirent aussi de la Grève, *passèrent la Seine au Pont-Neuf, suivirent les rues du faubourg Saint-Germain jusqu'aux Invalides*, et débouchèrent dans le Champ-de-Mars par la grille de l'École militaire. (Moreau de Jonnès, t. I^er^, p. 49.) Au sortir du Champ-de-Mars, ils rencontrèrent, *près des Invalides*, un bataillon *de la rive droite* qui s'était mis en marche pour obéir à la réquisition de la Municipalité. (*Id.* p. 52.)

(1) *Aventures de guerre*, etc., t. I^er^, p. 50; Michelet, III, 150.

pas dit qu'elle sera venue pour rien : le feu va être mis à un canon, et une décharge à mitraille va foudroyer la multitude aux abois. La Fayette se précipite, et, n'ayant pas le temps d'arrêter le mouvement, il pousse son cheval au-devant de la pièce; le canonnier, effrayé, retire le bras, et le coup ne part pas (1); enfin, par défenses et par prières, il vient à bout de calmer ces furieux. Bailly, de son côté, manifesta la plus vive douleur de ce que des *gardes nationaux* imprudents (2) eussent fait feu, sans qu'aucun ordre eût été donné, sans que la loi martiale eût été proclamée, sans que le drapeau rouge eût pu être aperçu. Il parlait ainsi en s'adressant à la *troupe du centre* (3), lorsque, le carnage à peine terminé, il vint, avec la Municipalité, passer devant les compagnies de la seconde division de cette troupe, qui étaient en ligne du côté de l'École militaire et n'étaient entrées dans le Champ-de-Mars qu'au moment où le feu partait des rangs de la garde nationale. « Et nous, répondirent avec véhémence les grenadiers de cette troupe, nous sommes indignés qu'on se soit porté à une telle violence. Il était facile, sans tuer personne, de saisir ceux qui avaient lancé des pierres. Si l'on nous réserve à de pareilles expéditions, nous saurons nous retirer : nous nous croirions déshonorés et indignes du nom de Français, si nous avions versé le sang qui vient de couler sur l'*Autel de la Patrie* » (1). Ils aidèrent à sauver ceux que l'on assassinait. Les gardes nationaux du Marais et du faubourg Saint-Antoine (Minimes, Saint-Paul, Quinze-Vingts, Popincourt), qui étaient près d'eux, du côté de l'École militaire, montrèrent la même horreur du massacre : ils ouvrirent leurs rangs aux hommes, aux femmes, aux enfants qui s'élançaient vers eux pour échapper à la fureur de la cavalerie ; ils croisèrent baïonnette contre les forcenés qui poursuivaient à coups de sabre ce pauvre troupeau sans armes, et les obligèrent à reculer. Ils repoussèrent de même, avec des malédictions et des menaces, un aide de camp qui vint leur apporter l'ordre de marcher en avant pour balayer la place et opérer une jonction avec les autres troupes ; puis, se formant en colonne, ils sortirent tous du Champ-de Mars, par une résolution spontanée, en manifestant leur indignation et leur douleur (2). Personne, ni parmi eux, ni parmi les pétitionnaires, n'avait aperçu le *drapeau rouge* (3).

La nuit vint et couvrit de ses ombres le théâtre du carnage. La Municipalité n'osa point avouer le nombre des victimes ; elle donna le chiffre dérisoire de *onze* à *douze* morts et de *dix* à *douze* blessés (4), et, depuis, elle ne fit aucune réponse à toutes les sommations, à tous les défis qu'elle reçut de publier la liste exacte et complète. Tous ceux qui furent témoins du massacre évaluèrent dans le premier moment à près de *cinquante* le nombre des morts (5) ; et ce chiffre était certainement au-dessous de la vérité. Coffinhal et le capitaine Ferrat, qui parcoururent les lieux dans la nuit du 17 au 18, entre minuit et une heure, comptèrent *cinquante-quatre* cada-

(1) *Mémoires de La Fayette*, t. III, p. 109. Cet acte intrépide de La Fayette est rapporté aussi par Beaulieu, et c'est à peu près la seule chose vraie que l'on trouve dans son récit, tout rempli d'ailleurs d'inexactitudes et de faussetés.

(2) Tous les récits du temps sont d'accord sur ce point : ce fut la *garde nationale*, et non *la troupe soldée*, qui fit feu. C'est bien à elle que le *Procès-Verbal de la Municipalité*, rédigé le 17 au soir, deux heures après le massacre, attribue expressément la meurtrière décharge ; les patriotes des *Révolutions de Paris*, qui ont écrit plusieurs jours après l'événement, lorsqu'ils avaient eu le temps de recueillir partout des renseignements et de faire une sérieuse enquête, la lui imputent de même (nos 106, 107 et 108. Cf. le *Procès de Bailly* ; Fr. Arago, *Annuaire du Bureau des Longitudes* pour 1853, p. 587 et 588 ; Louis Blanc, t. V, p. 505-507.). C'est, pour les contemporains, chose avérée, connue de tous, et qui ne fait pas question. Les documents officiels et la notoriété publique qui n'a jamais varié sur ce point, disculpent complétement la garde soldée, la *troupe du centre*, et incriminent exclusivement la garde nationale, ou au moins quelques-uns de ses bataillons. (Butte-des-Moulins, Filles-Saint-Thomas.)

Il n'est pas besoin de remonter bien haut dans nos souvenirs contemporains pour rencontrer tels actes de la milice bourgeoise, qui sont tout semblables à celui-là. Toutefois, il est certain que des auxiliaires, des *gens de bonne volonté*, qui n'avaient pas été requis, se glissèrent dans ses rangs, tout exprès pour tirer. On le sait positivement pour les perruquiers.

(3) C'est ainsi qu'on appelait la garde nationale *soldée*, composée, pour la majeure partie, d'anciens gardes-françaises. (Prudhomme, t. IX, p. 168 et 190.) Elle fut supprimée peu de jours après (décret du 8 août), et convertie en troupe de ligne et en gendarmerie nationale (*Id.*, t. IX, p. 164-171 ; p. 253), au grand regret des patriotes, qui virent dans cette suppression une punition de son dévouement aux Parisiens. *V.* la déposition de Dufourni dans le procès de Bailly. (*Hist. parlem.*, t. XXXI, p. 122, 124.)

(1) *Révolutions de Paris*, n° 108 ; t. IX, p. 190 et 191.

(2) Récit de M. Moreau de Jonnès. (*Aventures de guerre*, etc., t. Ier, p. 51, 52 ; Michelet, t. III, p. 156.) M. Moreau de Jonnès faisait partie du bataillon des Minimes (Place Royale), qui s'était aligné parallèlement à l'École militaire.

(3) Ce drapeau était, en effet, à peu près invisible. C'était un *drapeau de poche*. La Municipalité l'avait fait fabriquer tout exprès pour servir en cas d'événements qui pourraient nécessiter la proclamation de la loi martiale. L'officier municipal envoyé sur le lieu du rassemblement l'aurait mis *dans sa poche* ; puis, arrivé devant l'attroupement, il l'aurait tiré de l'étui et l'aurait déployé. (*Procès de Bailly*, dans Buchez et Roux, t. XXXI, p. 116, 117.) Il fut représenté à Bailly, qui le reconnut, et il fut brûlé sous ses yeux, dans le fossé où la guillotine avait été établie, sur le bord de la Seine. (21 brumaire an II = 11 novembre 1793 ; *ibid.*, p. 129.)

Le 17 juillet, la cavalerie, en courant occuper les ailes, avait soulevé un nuage de poussière dont toute la scène fut enveloppée ; en sorte que les officiers municipaux et le drapeau rouge ne furent vus que de ceux qui étaient tout près.

(4) *Procès-Verbal*, ubi supra, p. 358.

(5) Récit de Chaumette. (*Révolutions de Paris*, n° 106, t. IX, p. 78.)

vres gisant dans la plaine, et déjà tous ceux qui avaient été couchés par terre du côté de la rivière avaient disparu (1). On ne sut jamais combien la cavalerie en avait sabré dans la campagne; mais Chaumette resta beaucoup au dessous de la vérité en portant à *deux cents* le nombre des morts (2).

IX. Bailly était rentré à l'Hôtel-de-Ville, abattu et consterné; il se trouvait avoir, sans qu'il l'eût voulu, présidé à un affreux massacre. Ceux qui l'avaient pris pour instrument ne le laissèrent pas plongé dans cet état de prostration; leur intérêt voulait qu'il les avouât de tout, et qu'il assumât sur lui-même la responsabilité de l'horrible exécution. Sa faiblesse, son inexpérience absolue de la vie pratique leur donnaient une forte prise sur lui. Entouré et circonvenu pendant la nuit par les meneurs de l'Assemblée, du Département et de la Municipalité, il se laissa arracher une Déclaration qui ne pouvait être l'expression de sa conviction et qui aggravait ses torts, en autorisant contre lui le reproche de mauvaise foi. Bien plus, il se présenta, le 18, à l'Assemblée avec les coupables officiers municipaux, — coupables de violence, coupables d'aveuglement volontaire et obstiné — et il prononça, pour sa justification, pour la leur, pour celle des coryphées du parti constitutionnel, un discours convenu et arrêté d'avance avec ceux-ci, discours où les faits les plus constants, les plus notoires pour le public et pour l'Autorité elle-même, sont étrangement dénaturés et travestis : « Des crimes ont été commis et la justice de la loi a été exercée. Nous osons vous assurer qu'elle était nécessaire. L'ordre public était détruit : des ligues et des conjurations avaient été formées; nous avons publié la loi vengeresse; les séditieux ont provoqué la force; ils ont fait feu sur les magistrats et sur la garde nationale, mais le châtiment du crime est retombé sur leurs têtes coupables (1). » Puis il donna lecture du *Procès-Verbal*, artificieusement arrangé pour égarer l'opinion publique, pallier les torts de l'Autorité, et rejeter sur les victimes la responsabilité du sang versé. Charles Lameth, qui présidait, répondit : « L'Assemblée nationale a appris avec douleur que les ennemis du bonheur et de la liberté de la France avaient forcé les dépositaires de la force publique à substituer aux mesures de douceur la sévérité. L'Assemblée nationale approuve votre conduite; elle voit avec une grande satisfaction que les gardes nationales, soldats de la liberté, soutiens de la loi, ont continué à justifier la haute estime que leur avait déjà méritée leur zèle infatigable (2). » Et Barnave, qui tenait tous les fils, demanda que cette réponse, expression du vœu de l'Assemblée, reçût la plus grande publicité; que les Tribunaux fussent requis de poursuivre les auteurs des mouvements et les chefs des émeutes qui avaient eu lieu la veille. Ces propositions furent votées à l'*unanimité* (3).

Les Constitutionnels, agissant contre leur nature, essayèrent de la *terreur*, comme après Nancy; quelques étrangers suspects, mais dont le rôle était subalterne, tels que Retondo, le juif Éphraïm, la baronne Palm

(1) Déposition de Pierre-André Coffinhal. (*Procès de Bailly*, t. XXXI, p. 119.) La foule avait fui dans toutes les directions, mais particulièrement du côté de la rivière, où il y avait moins de troupes; c'est là aussi que la cavalerie commit le plus de meurtres. Un autre témoin déposa qu'étant caché, lui et son père, derrière un train de bois, ils avaient vu tuer sous leurs yeux *dix neuf* personnes. (*Ibid.*, XXXI, 121.)

(2) *Révolutions de Paris*, n° 107, t. IX, p. 126.

Ferrières, livre X, t. II, p. 472 : « L'effet de la seconde décharge fut terrible : *plus de quatre cents personnes furent tuées ou grièvement blessées* » Comment La Fayette a-t-il pu écrire (*Mémoires*, t. III, p. 106) que *le compte rendu par le Maire à l'Assemblée nationale* (séance du 18) *est parfaitement exact ?*

M. Moreau de Jonnès en juge bien autrement : « Épouvantée de son cruel succès, l'Autorité s'efforça d'en dissimuler les effets; elle affirma *avec une intrépidité d'imposture qui cependant ne fit naître aucune illusion*, que vingt mille coups de fusil, tirés sur une population compacte, s'élevant de gradin en gradin jusqu'au sommet d'un immense amphithéâtre, n'avaient frappé mortellement que neuf personnes. Tout Paris crut que ce nombre montait à *dix-huit cents*, et que, pour dérober la connaissance de tant de meurtres, on avait, pendant la nuit, enseveli les cadavres dans les eaux de la Seine qui coulent près de là. » (T. Ier, p. 53).

Et, de même, Mme Roland : « Toutes les relations des faits de dimanche sont fausses, à commencer par le Procès-Verbal de la Municipalité; personne n'ose faire les véritables, même Brissot, car ce serait se plonger le couteau sous lequel on est tenu. » (*Lettres à Bancal-des Issarts*; 20 juillet; p. 304.)

(1) *Moniteur* du 19 juillet, p. 828, col. 2; Buchez et Ott, t. V, p. 437; *Révolutions de Paris*, n° 106, p. 65 et 67; *Point du Jour*, de Barère de Vieuzac (à la suite des *Mémoires de Mme Roland*, t. Ier, p. 350). Il fut attesté au procès de Bailly que le président de l'Assemblée, Charles de Lameth, *tira de dessous son bureau, et déjà tout écrit*, le discours qu'il prononça en réponse à celui du Maire. Celui-ci ne nia que très-faiblement, ou plutôt ne nia point, qu'il avait eu, dans la matinée du 18, une conférence préparatoire avec les Lameth, Barnave, Regnaud de Saint-Jean d'Angély et autres notables Constitutionnels. Ce fut dans cette conférence que l'on distribua les rôles, et que l'on fit une sorte de *répétition* de la scène que l'on allait jouer devant le public. On convint de tout : Charles Lameth sut d'avance ce qui serait dit par le Maire, ce qu'il aurait à lui répondre; aussi son discours était-il déjà préparé et couché par écrit lorsque la Municipalité se présenta; il n'eut qu'à tirer sa minute de dessous son bureau et à lire. (*Hist. parlem.*, t. XXXI, p. 114 et 121.)

(2) Cette réponse, dont toutes les expressions ont été soigneusement pesées, puisque Lameth la rédigea et l'écrivit d'avance, a été écourtée par le *Moniteur* (n° du 19 juillet, p. 828, col. 3); elle est reproduite moins inexactement dans le *Point du Jour* (à la suite des *Mémoires de Mme Roland*, t. Ier, p. 350, 351).

(3) Mais ce jour-là, l'Assemblée était exclusivement composée de la faction victorieuse : il n'y avait en tout que *deux cent cinquante-trois* membres. (Michelet, t. III, p. 165.)

d'Ælders, furent arrêtés; des mandats furent lancés contre les écrivains les plus hostiles au parti vainqueur; Camille Desmoulins se vit obligé d'envoyer sa démission de journaliste à La Fayette, et cessa de publier ses *Révolutions de France et des Royaumes;* la porte du club des Cordeliers fut clouée; la garde nationale fit mine d'abattre à coups de canon la salle des Jacobins; l'ordre fut même donné de dissoudre la Société, mais il fut révoqué, et l'on se contenta de fermer les grilles, et d'empêcher d'entrer ceux qui se présentaient (1). Le Palais-Royal fut, pendant quelques jours, rempli d'hommes armés qui présentaient la baïonnette au moindre groupe; le bataillon des enfants fut employé au même usage, et *l'on prostitua la jeunesse à se jouer de la vie des citoyens* (2). On sut que l'ordre avait été *donné, le 17, à tout factionnaire de tirer sur tous ceux qui seraient réunis au nombre de cinq ou six* (3). Le drapeau rouge resta déployé pendant plusieurs jours à la principale fenêtre de l'Hôtel-de-Ville. Il y eut des patriotes qui désespérèrent et crurent au triomphe de la Contre-Révolution. L'un d'eux, qui avait vu la boucherie du Champ-de-Mars, Provant, membre du club des Cordeliers, et lieutenant des canonniers du bataillon de Saint-Nicolas, se brûla la cervelle en disant : *J'ai juré de mourir libre; la liberté est perdue, je meurs* (4). L'âme stoïque de Mme Roland fut ébranlée : « Adieu, mon ami, écrit-elle à Bancal-des-Issarts; il faut s'ensevelir dans la retraite, et se consoler, s'il est possible, par les vertus privées, des maux affreux dans lesquels on nous plonge; conservons-y du moins le feu sacré de la liberté; tâchons de l'étendre et de le transmettre dans sa pureté à une génération plus heureuse, si nos efforts continués ne lui obtiennent pas plus de succès de nos jours. Nous sommes menacés d'un sénat vénitien et d'un roi coalisé avec lui pour la ruine de l'Empire et de l'humanité (5). » Les bourgeois, bêtement crédules, se félicitaient d'avoir échappé au *pillage*; les gardes nationaux, fiers de leur prouesse, s'enivraient des éloges qu'on leur prodiguait; ils montraient un zèle extraordinaire à donner la chasse aux *factieux*, aux *brigands* qui leur étaient désignés; les boutiquiers, ahuris et hébétés, applaudissaient quand passaient les voitures qui conduisaient en prison les écrivains capturés; ils disaient, comme pourraient dire ceux d'aujourd'hui : « C'est bien fait; c'étaient leurs écrits qui jetaient le trouble (1). » Celui qui osait désapprouver le massacre était traité d'*homme dangereux* et de *mauvaise tête*, il était pris au collet et mené au corps de garde.

Nous n'avons pas à raconter la réaction qui suivit. Tristement impuissante, elle ne fit que passer, et tomba d'elle-même. Les vainqueurs étaient plus atteints que les vaincus. Ce n'était pas seulement la Cour qui était blessée à mort de la fusillade du Champ-de-Mars, c'était aussi la Monarchie, la jeune autant que la vieille. Mais la chute la plus profonde, la plus irrémédiable, était celle des Constitutionnels. Se mettant hors de la situation, fermant les yeux à l'évidence, ils avaient frappé un coup de colère sur des citoyens passionnés, mais sincères et clairvoyants, qui avaient un très-vif sentiment de la réalité présente, et qui, animés des passions de l'immense majorité de la France, tourmentés comme elle de défiances et de craintes légitimes, la représentaient, à ce moment, bien plus fidèlement qu'aucun des partis. Par là, ils avaient ruiné eux-mêmes la base des institutions nobles et pures qu'ils avaient données à leur patrie. On a dit, pour les excuser, que, voyant monter chaque jour le flot grondant des passions populaires, qui menaçait de submerger la Royauté, de les emporter à l'abîme, eux et leurs belles constructions politiques, où étaient réalisées les vœux du siècle philosophe, où rayonnait le doux génie de l'humanité, ils avaient obéi à l'impérieuse sommation de la nécessité; qu'ils avaient accepté courageusement, comme une obligation de l'honneur et du patriotisme, la dure extrémité, l'extrémité mortifiante pour leur philosophie, de reprendre à la Nation une partie des biens qu'ils avaient ambitionnés pour elle, de la remettre pour un temps en tutelle, et de l'y tenir jusqu'à ce qu'elle sût commander à sa passion; qu'ils s'étaient résignés à la tâche ingrate et douloureuse de la préserver de ses propres excès par l'emploi habilement combiné de l'adresse et de la force, et que la catastrophe du Champ-de-Mars était l'œuvre de politiques sincères qui vont résolûment, quoique à regret, jusqu'au bout de leurs voies. Il y aurait, certes, ingratitude, injustice, bassesse même, à ne prêter à de tels hommes que des motifs sans vertu. Mais on peut dire, sans manquer à ce que l'on doit à ces bons, à ces excellents citoyens, que, dans cette circonstance critique, ils se mon-

(1) *Lettres de Mme Roland*, p. 306.

(2) *Lettres de Mme Roland*, le soir du 18 juillet, p. 301.

(2) *Id.*; lundi 18 juillet 1791; p. 298.

(3) *Id.*, p. 296, 298.

(4) *Révolutions de Paris*, n° 107, t. IX, p. 132. Cf. p. 108; *Procès de Bailly*, t. XXXI, p. 114. Le 18 juillet 1793, la Commune de Paris décida que le buste de Provant serait placé dans la salle de la Maison-Commune, et que les *Pétitions* du 15 et du 17 juillet 1791, que des patriotes courageux avaient sauvées de la fureur des *hommes d'ordre*, seraient mises sous verre. (*Répertoire de la Révolution française*, an VI; p. 154; Cf. *Moniteur* du 22 juillet 1793, p. 869,3.)

(5) *Lettres autographes*, etc., p. 295, 296.

trèrent au-dessous de leur fortune. Comment ne virent-ils pas que le Roi était perdu sans retour dans l'esprit de la Nation, qui devait le tenir et le tenait, après Varennes, pour rebelle et pour parjure? La Nation n'était, quant à elle, ni lasse, ni découragée, mais elle avait un immense désir, une idée fixe de se sentir pour toujours et avec pleine sécurité en possession des conquêtes qu'elle avait payées si cher. Elle venait de les voir tout à coup menacées par le refus du Roi, publiquement déclaré, de les reconnaître; il était dès lors inexorablement jugé, jugé à mort. Le paysan délivré de la dîme, l'acquéreur des biens nationaux, le fermier affranchi des droits féodaux, n'étaient guère en état de réfuter les fictions de l'inviolabilité; mais ils avaient vu, à la lumière d'un acte de la plus foudroyante évidence, se démasquer un ennemi dans le gardien même de leurs institutions; c'était entre eux et lui une guerre sans merci. *La Révolution est finie*, avait dit Barnave; dans l'ordre des idées, elle était, en effet, bien près d'avoir dit son dernier mot; mais, dans l'ordre des faits, pouvait-on le prétendre, tant que cet ennemi de la Loi en resterait le suprême représentant? Sans le secret empressement que les Constitutionnels apportèrent dans leur détermination, il est probable que le long frémissement de colère qui parcourut les provinces les eût éclairés et les eût fait reculer (1). C'était à eux surtout qu'il était impossible de rester forts en s'engageant dans les voies rétrogrades. Toute leur autorité était d'opinion, et ils la tenaient de la faveur de la Nation; celle-ci était, depuis le début de la Révolution, en guerre ouverte avec la Cour; elle ne pouvait donc que se détacher et s'éloigner d'eux, le jour où ils lui paraîtraient confondre leur cause avec celle de l'irréconciliable ennemi. Et c'est ce qui arriva. Les incomparables services qu'ils avaient rendus à la Révolution, leurs combats féconds sous le drapeau de la philosophie, leurs nobles conquêtes sur l'esprit d'ignorance et d'erreur, tout cela fut méconnu et comme voué à l'oubli; la logique populaire, aveugle et grossière à leur endroit, les identifia à la Royauté parjure et traîtresse. Ils perdirent tout crédit et toute force, du jour où l'on crut qu'ils pactisaient avec elle. On s'irrita plus que l'on ne s'effraya de la *réaction au nom de la loi*, dont ils avaient donné le signal. Inspirée et dirigée par eux, une telle réaction n'était qu'impuissance. Ce qui leur manquait par-dessus tout pour se rendre redoutables, c'était l'énergie de la passion, l'espoir et la confiance dans l'aventure où ils se risquaient, et, si l'on peut dire, la *foi réactionnaire*.

(1) P. Lanfrey, *Essai sur la Révolution française*; 1858; p. 254, 255.

L'arme de la *terreur* aux mains de La Fayette et de Bailly! la persécution des clubs, l'incarcération des journalistes, le bris ou la saisie des presses par ceux qui avaient pour chefs les fondateurs mêmes des Jacobins, Adrien Duport, Barnave et les Lameth! c'était un renversement inouï et par trop contre nature. Un si grand appareil de force pour restaurer une idole vermoulue, qui les haïssait et qui n'avait pas même leur foi! Cela ne pouvait durer. Rien de ce qu'ils tentèrent dans cette voie, qui n'était pas la leur, ne réussit. Par exemple, ils entreprirent d'absorber à leur profit les Jacobins dans un club nouveau, qu'ils créèrent tout exprès, le club des Feuillants, et il arriva, en dépit d'eux et à leur grande confusion, que les Jacobins leur échappèrent complétement et se constituèrent contre eux et en dehors de toute influence constitutionnelle; il arriva que la fameuse Société, régénérée par une salutaire épuration, redevint une force révolutionnaire, rallia tous les chauds patriotes, fixa les indécis, s'imposa aux timides, passa sous la direction exclusive, presque souveraine, de Robespierre, leur puissant ennemi, leur censeur incommode, tandis qu'ils se trouvèrent relégués, eux, les premiers fondateurs, à la direction d'un club improvisé, brillant et vain, habile aux luttes de la parole, mais sans nerf et à peu près nul pour l'action. Les patriotes des départements, moins fatigués que ceux de Paris, n'eurent point les mêmes découragements (1). Plongeant plus avant qu'eux au sein des masses profondes de la population rurale, base indestructible sur laquelle était assise la Révolution, ils avaient pleine confiance dans l'avenir et se riaient des vains efforts, des chimériques espérances de la Réaction. Les Sociétés jacobines, dirigées par eux, restèrent immuables, inébranlablement attachées à la Société-Mère, et la raffermirent par cet appui décidé. Ils pressèrent la dissolution de l'Assemblée et la convocation d'une Législature. Pendant que les patriotes de Paris semblaient éteints, frappés de mort (2), ceux de Cler-

(1) Voyez, dans le n° 86 et dernier de Camille Desmoulins, p. 28 et suiv., ses violentes objurgations contre les Parisiens. *Cf.* n° 88, p. 214; n° 85, p. 332. « Je ne sais si vos montagnes offrent un asile sûr où la liberté puisse se conserver pour en sortir un jour plus glorieuse; je le souhaite pour le bien de la France, et je n'attends plus rien de cette capitale corrompue, où le feu des villes passions consume et détruit les semences les plus heureuses. » (Lettre de Mme Roland à Bancal-des-Issarts, 21 juillet, p. 309.)

(2) « Pétion était hier désolé... de la mort qui a été portée à l'opinion publique par toute cette affaire du Champ-de-Mars. Elle ne se manifeste par aucune chaleur de patriotisme. Il semble que le despotisme ait repris ici tout son empire... Si les départements, encore une fois, n'aspirent à sauver la France, tout est perdu. » (Lettre de F. Lanthenas; Paris, 29 août

mont-Ferrand envoyaient à l'Assemblée une Adresse véhémente, datée du 19 juillet, où ils lui rappelaient qu'elle avait au-dessus d'elle un juge et un souverain, la Nation. Cette Adresse, inspirée par les Roland, fut apportée à Paris par leur ami, Bancal-des-Issarts. Le ton qui y règne est celui de la résolution imperturbable, de l'indifférence aux vains obstacles, de la foi tranquille au triomphe prochain : « Il est temps, Messieurs, que le Peuple exerce sa souveraineté et vous fasse connaître sa volonté. Nous vous avons déjà déclaré la nôtre par deux pétitions du 14 juillet ; nous en réitérons ici les principes, les sentiments et les résolutions. Et comme les dangers de la Patrie sont encore plus pressants, il est de notre devoir de vous déclarer, Messieurs, que si, dans quinzaine, votre décret qui suspend les assemblées électorales n'est pas révoqué, nous emploierons les moyens que la loi donne à un peuple souverain et libre pour parvenir à cette convocation (1). »

C'est ainsi que les Constitutionnels perdirent peu à peu la position menaçante que leur avait faite la fusillade du Champ-de-Mars. Ils se traînèrent assez tristement à travers les discussions de la Révision, et, solennellement outragés par Robespierre, livrés par lui aux risées insultantes de la Droite, qui savoura leur humiliation, ils disparurent avec l'ombre de la Constituante devant l'ardente Législative.

Édouard CARTERON.

**NARD** (*Botanique* et *Histoire*). Les anciens ont fréquemment donné le nom de *Nard* à des substances aromatiques, tirées du règne végétal, généralement formées de rhizomes et de racines, qu'ils employaient généralement à titre de parfums et quelquefois aussi comme médicaments. De là cette dénomination a été ensuite appliquée dans le langage vulgaire à certaines plantes indigènes, qui cependant ne se distinguent point par la suavité de leur odeur, ou même dont certaines ont une odeur peu agréable ; c'est ainsi, par exemple, que l'*Allium victoriale* a été appelé *Faux Nard*, que l'*Asarum Europæum*, ou le *Cabaret*, de la famille des Aristolochiées, était nommé *Nardus agrestis* par Pline, et que cette même dénomination, employée par le naturaliste romain, a été transportée plus tard par Tragus à une plante assez répandue dans les jardins, le *Valeriana Phu*. D'autres espèces indigènes, appartenant à ce même genre Valériane ont reçu également la qualification vulgaire de Nard ; telles sont les *Valeriana celtica* et *saliunca*, qui donnaient le *Nard celtique*, et le *Valeriana tuberosa*, qui fournissait le *Nard des montagnes*. Enfin une autre plante de nos pays, qui justifiait assez cette qualification par la force de son parfum, est la Lavande ou *Lavandula Spica*, qui a été nommée vulgairement Nard d'Italie. Le véritable Nard des anciens est le *Nard indique* ou *indien*, dont le nom fait connaître l'origine ; il recevait aussi fréquemment en médecine la dénomination de *Spica-Nardi*, qui a été traduite par le mot *Spicanard*. Cette substance est fortement odorante, la saveur en est amère ; elle se présente en fragments allongés et cylindracés, plus ou moins entourés de fibres, qui sont dues évidemment à la désorganisation partielle de bases de feuilles engaînantes. Il est clair dès lors que cette substance est un rhizome ou tige souterraine. Les botanistes ne sont pas entièrement d'accord relativement à l'espèce qui fournit ce Nard ; la plupart y voient le rhizome de l'*Andropogon Nardus* Lin., Graminée de l'Inde, très-aromatique ; mais quelques-uns font, au contraire, provenir la même substance d'une plante très-différente, également indienne, le *Valeriana Jatamensis* Roxd.

Linné et, à son exemple, les botanistes modernes donnent le nom de *Nardus* à un genre de la famille des Graminées qui n'a rien d'aromatique, et dont le principal représentant est le *Nardus stricta* Lin., espèce commune dans les terres arides et dans les parties montagneuses de presque toute la France, mais qui n'a qu'un fort médiocre intérêt.

P. D.

**NARENTA et NARENTINS** (*Géographie, Histoire, Archéologie*). Le nom de Narenta est celui du principal fleuve de l'Herzégovine, qui prend sa source dans les Alpes Dinariques, et qui, après un cours de 50 à 60 lieues (y compris les détours), du nord-est au sud-ouest, se jette dans la mer Adriatique, au-dessous de la petite ville de Narenta, à laquelle il donne son nom. Les villes qu'il touche dans son cours sont, à partir de sa source : *Naretwa* (d'après laquelle la rivière elle-même est, en slave, appelée aussi Naretwa), puis *Konitsa*, *Ostrocach*, *Sovich*, *Yablanitsa*, *Mostar*, capitale de l'Herzégovine, *Pozitelyi*, et *Gaba*. Toutes ces localités se trouvent sur le territoire ottoman, tandis que celles de *Metkovitch*, de *Narenta*, d'*Opus*, de *Vido*, etc., bourgs qui bordent le cours inférieur du fleuve, se trouvent dans la Dalmatie autrichienne. — Sous le rapport géologique, tout

1791 ; dans les *Lettres autographes* de Mme Roland, p. 315.) Roland écrit de Paris à son ami Henri Bancal, que Barnave, *cet abominable homme*, a osé dire, en pleine Assemblée : *La paix est le souverain bien du peuple, la liberté pour lui n'est qu'un accessoire*, et que les tribunes et le peuple l'ont applaudi à tout rompre. (Lettre du 3 septembre, *ibid.*, p. 327, 328.)

(1) *Révolutions de Paris*, n° 107 ; t. IX, p. 131 ; Michelet, t. III, p. 173-175.

le bassin du Narenta est de l'alluvion, composée, dans le cours supérieur, de cailloux et de masses de poudingues, qui le bordent depuis le pied du mont Porim jusqu'au défilé calcaire de Mostar, et depuis cette ville jusqu'à l'échancrure de la montagne, par laquelle il va se réunir au Bouna. De petites masses d'agglomérats calcaires se voient à l'est du château de Blagai, près du mont Velesch, sur la route de Nevesing, puis, près du Bouna, et aux environs de Gatzko, et enfin sur la route de Cogniza. Le long du cours inférieur du Narenta il y a, par contre, de vastes dépôts d'argiles, qui accompagnent cette rivière jusqu'à la mer et qui renferment des hélices et autres coquillages. Quelques affluents, tels que le Narino et la Trébinia ou Trébisat, qui se jettent dans le Narenta peu avant son embouchure, donnent lieu à la formation de marais salants, au milieu desquels se trouvent plusieurs forts, appelés en bloc *forts Opus*, tandis que la ville (qui, du reste, n'est aujourd'hui qu'un bourg) de Narenta, se trouve précisément à la naissance de ces marais.

La première mention de Narenta est faite dans l'antiquité par Scylax de Caryande sous le nom de *Naron* ou *Narona*, noms donnés indistinctement à la ville et à la rivière. Seulement il place la ville à 80 stades, ou 20 lieues dans l'intérieur, tandis que nous savons formellement par Pline qu'elle n'était qu'à 20 stades, ou 4 lieues de l'embouchure. Elle se trouvait du reste sur la limite des trois peuplades des Nestiens, Massiens et Autariates. Cicéron la nomme deux fois dans ses *Lettres familières*, où il la désigne comme une importante station de la flotte romaine, commandée par P. Vatinius, gouverneur d'Illyrie, qui, comme nous savons, avait été tour à tour accablé et défendu dans divers plaidoyers par le célèbre orateur. Pline, de son côté, en signale toute l'importance. Selon lui, elle était une colonie, et l'un des trois ressorts juridiques de l'Illyrie (*conventus juridicus, seu forum judiciarium*). Elle semble en outre avoir été une métropole commerciale et un chantier de constructions maritimes, grâce à l'étendue de ses forêts. Narenta fut traversée par la route romaine allant de la Mésie par Salone à Dyrrhachium : aussi y a-t-on trouvé des restes de voies romaines. A partir de Pomponius Méla, qui la désigne encore sous le nom de Naron, les renseignements se brouillent. Ptolémée, qui la nomme Narbona, la place de nouveau à 20 lieues dans l'intérieur; ses interprètes postérieurs la nomment Narouta. D'autres la confondent avec Opus dans les marais; d'autres avec Œneum, qui est plus au nord près d'Almissa.

La véritable histoire moderne de Narenta commence à peu près à la même époque que celle des autres villes maritimes des mers Adriatique et Tyrrhénienne, telles que Venise, Ragusa, Bari, Amalfi, Naples, Salerne, etc. Les attaques des tribus barbares, Huns, Avares, Bulgares, amenèrent la fondation de ces nouvelles villes, qui furent des colonies de villes plus anciennes, et construites soit sur des îles ou lagunes, comme Venise, soit un peu plus dans l'intérieur des terres, comme Amalfi et Spalatro, soit au pied de montagnes faciles à fortifier, comme Ragusa, soit enfin derrière des marais, comme Cattaro et Narenta. Cette dernière ville reparaît dans l'*Histoire des Lombards* par Paul le Diacre, comme une importante ville maritime du temps du roi Rothare. Ce fut vers la même époque que l'empereur grec Héraclius appela diverses tribus slaves dans les provinces Danubiennes de son empire, pour se créer en elles un appui contre les tribus ouralo-finnoises des Avares, des Bulgares, Khazares, etc. Le royaume de Serbie se constitua, comprenant d'abord, outre la principauté de la Serbie proprement dite, toute la Bosnie, l'Herzégovine, la Croatie maritime et la Dalmatie. Mais les quatre provinces maritimes, savoir Dioclée (ou Doukla), Trébinie (ou Terbunia), Khelm (ou Zakhoumie), et Narenta (ou Paganie), ne tardèrent pas à former des principautés indépendantes. Ajoutons encore Ragusa, qui, fondée vers 656 par des habitants fugitifs d'Epidaure, eut, depuis 800, des princes particuliers, de la famille des shoupans de Trébinie. Quant à Narenta, elle semble, déjà au huitième siècle, avoir été constituée en république, à la manière de Venise, avec des chefs ou shoupans, élus soit à vie, soit pour un temps illimité, le plus souvent pour la durée d'une guerre. Mais en même temps les Narentins ont acquis promptement la renommée des marins les plus féroces de ces parages. Un historien bavarois anonyme, qui a écrit en latin, puis l'historien juif Joseph de Gorion, dont l'ouvrage date de 880, et enfin l'empereur grec Constantin Porphyrogenète : tous sont d'accord sur ce point. Le dernier, dans son livre important : *De administratione imperii romani*, nomme la ville *Orontium*, et ses habitants *Arentani*, Ἀρεντανοί. D'autres écrivains du moyen âge les nomment *Neriunni*, *Narentes*, *Neretschans* (slave), tandis que, contrairement aux traditions de l'antiquité, ils donnent à la ville des noms différents de ceux de la rivière, appelant cette dernière *Naretva*, *Neretva*, ou *Narenta*, et réservant à la ville ceux de *Naresii*, *Neretz*, *Arona*, *Erona*. Quant à d'autres noms, tirés d'une

étymologie particulière, nous en parlerons plus loin. Remarquons en outre, que vers 800, époque où les Narentins signalèrent leur première apparition dans les mers, le royaume de *Croatie* se détacha, sous les auspices de Charlemagne, de celui de la Serbie, auquel il enleva de suite la Bosnie et la Dalmatie. Ces deux royaumes slaves s'affaiblissant ensuite alternativement et mutuellement, les Narentins purent facilement rompre les lieus de vasselage, non-seulement avec leur souverain immédiat, le shoupan de Khelm ou Zakhoulmie, mais aussi avec leur suzerain, le roi de Serbie. Lors de la reconstitution du royaume serbe en 934, par *Tzestlav Klonimirovitch*, ils se rapprochèrent des princes croates, *Dircimir* et *Muntimir*, pour s'en faire un appui à la fois contre les Vénitiens par mer, et contre les Serbes et les Byzantins par terre, sans pourtant reconnaître la suzeraineté d'aucune de ces diverses puissances.

Leur territoire, situé dans le shoupanat ou la principauté de Podgorie (Pays ès-Monts) ou Paganie, occupait particulièrement le district de Kraïna qui, dans l'intérieur, s'étendait jusqu'au district, alors croate, de *Khliewno* (aujourd'hui *Livno.*) Il se composait de trois cantons, *Rastocza* ou *Rastok*, *Mokron* et *Dalen*. Sur la côte ils possédaient toute la longue bande de terre depuis l'embouchure de la Cettina (anciennement Tilurus) jusqu'à la baie de Stonica. Quant aux cantons de l'intérieur susnommés, celui de *Rastok* (dont le nom rappelle *Rostock*, ville universitaire du Mecklembourg) avait pour chef-lieu la ville d'*Ostrog*, aujourd'hui *Zaostrog*, près des bords de la mer, entre la ville de Makarska et le lac de Iezero. Un autre lac des environs, au sud de Makarska, non loin de Wrgoraz, porte aussi le nom de Rastok, qu'il communiqua au canton entier, si toutefois ce nom n'est pas le résultat de la transposition des lettres de celui d'Ostrog. Une dernière ville de ce canton, ruinée aujourd'hui, fut *Labinez* (ou Labinetza, Labena), au-dessus de l'embouchure du Narenta. — Le canton de Mokron s'étendait au nord du précédent, avec le chef-lieu *Mokron* ou *Makarska*. Une autre localité est la ville de *Wrouiya* (Βρουλία), existant encore aujourd'hui entre Makarska et les bords de la mer. — Le troisième canton enfin, le plus plat, était celui de *Dalen*, en vieux slavon *Dlmen*, *Dlmno*, aujourd'hui *Dumno* ou *Duuno*, baigné par la Miliazka, et situé à l'est du district de Livno. Sous les Romains ce canton s'appela *Delminium* ou *Dalminium* avec le chef-lieu du même nom, où les députés des tribus de la Haute-Illyrie se réunirent en 188 avant J.-C., pour se détacher du roi Gentius, et pour fonder une confédération indépendante sous le nom de *Dalmates*, nom qui, ainsi que celui de *Dalmatie*, est depuis ce temps devenu celui de la côte entière. Il est remarquable que cette ville ne se trouve pas citée dans Constantin Porphyrogennète.

Quant aux îles, les Narentins ne semblent avoir possédé que celles de leur voisinage immédiat, savoir : 1° *Curzola*, chez les anciens *Corcyre la Noire*, ainsi appelée de ses forêts sombres ; en latin du moyen âge *Curcula* ou *Curthula*, chez Constantin Porphyrogennète *Kourkra* ou *Kiker*, en slave *Karkar*, île dont les habitants étaient connus déjà dans l'antiquité par l'usage de certaines barques très-plates et très-faciles à manier, appelées *cercuri* ; 2° *Melita*, aujourd'hui *Meleda*, en slave *Mlit*, citée dans l'Histoire sainte à propos du naufrage qu'y fit l'apôtre saint Paul, et dans l'Histoire physique du globe par ses fréquents tremblements de terre ; 3° *Brazza*, dans l'antiquité *Brattia*, en latin du moyen âge *Brachia* ou *Bratzis* et *Bratzo*, en slave *Bratsch*, appelée *Britannia* par certains auteurs byzantins, qui la désignent comme le lieu de naissance d'Hélène, mère de Constantin le Grand, à laquelle les anciens Bretons d'Angleterre attribuent une origine princière comme fille d'un de leurs derniers rois ; 4° *Issus* ou *Issa*, appelée aujourd'hui *Lissa*, colonie syracusaine, d'après le géographe Scymnus de Chio ; 5° *Lagosta*, appelée *Ladestris* sur la Table de Peutinger, et *Lastobon* chez Constantin Porphyrogennète, d'où le nom slave *Lastovo* ; 6° *Bua*, appelée *Proteras* par Scylax, et célèbre par ses dattiers ; 7° *Lesina*, appelée dans l'antiquité *Pharos*, ou *Phara*, patrie et apanage de Démétrius de Pharos, le traître mari de la reine Teuta et l'allié des Romains dans leur guerre contre les Illyriens. Dans la Vie de saint Athanase le Grand elle figure sous le nom d'Africa. De son nom antique Phara vient le nom slave *Hwar*. Chacune de ces îles est entourée d'une couronne d'îlots, appelés en Dalmatie *Scoglie*.

Ce fut avec ce territoire restreint, qu'ils ne dépassèrent jamais, et sans autrement fonder de colonies, que les Narentins se rendirent, pendant trois cents ans, terribles à tous leurs voisins, Croates, Serbes, Vénitiens, Grecs, Allemands, Amalfitains, etc. Outre le nom de Narentins, avec ses diverses nuances, on leur donne encore ceux de *Paganiens*, *Pogoniens*, *Poglizzates*, *Podgoriens*. Les deux premiers, qui n'en font qu'un, leur viennent de ce que, lors de l'entrée des Serbes sur le territoire byzantin, les Narentins furent les seuls qui refusèrent de se faire baptiser ; plus tard encore, ils renouvelèrent ce refus, quand l'empereur Basile I^er^,

vers 865, fit rebaptiser les Serbes, qui avaient abandonné l'Église orientale pour se jeter dans le sein de l'Église de Rome. Le nom de Podgoriens est tiré de la province de Podgorie, que les Narentins habitaient. Quant à celui de Poglizzates, il semble être dérivé de *Zapogli* ou *Pocitegli*, qui désigne les petites barques, du port de quelques tonnes, avec lesquelles les Narentins commencèrent leurs brigandages, barques dont la légèreté leur permettait de remonter promptement le Narenta et de se mettre à l'abri des poursuites. Nous avons, du reste, déjà vu plus haut le nom de *Pocitegli* ou *Pozitelyi* donné à un bourg sur les rives du fleuve. Parmi ces divers noms, celui de Paganiens cessa de leur être appliqué, après leur conversion au christianisme, de même qu'ils laissèrent insensiblement à leurs voisins morlaques du nord, autour d'Almissa, celui de Poglizzates, nom survivant encore aujourd'hui dans le nom du canton de *Poglizza*, dont nous parlerons plus loin.

Les Narentins eurent bientôt secoué le joug des Byzantins et des Serbes, leurs maîtres nominaux, et ils s'étendirent dans le voisinage, par terre et par mer, en conquérant le territoire et les diverses îles, qui leur sont restées jusqu'à la destruction de leur empire maritime. Vers 800, ils étaient déjà devenus si redoutables aux Grecs et aux Vénitiens, que le doge Jean Particípatio, soutenu par une flotte byzantine, dut, en 820, imposer à leur prince *Muys* un traité que le doge Pierre Gradenigo renouvela avec le roi narentin *Drosaïk*, entre 829 et 836. Mais son fils Jean Gradenigo eut bientôt à reprendre les armes contre eux en 838, année où leurs chefs, *Uneslav* et *Diodur* pillèrent Caorla, et rançonnèrent, sous les yeux des amiraux de Venise, les ports de cette république. En 840, les Narentins gagnèrent sur Pierre Candiano la sanglante bataille navale de Puntanica. Enhardis par ces succès, ils ne respectèrent plus rien. Quoiqu'ils comptassent parmi leurs chefs des Ragusains, comme *Vital Bobali* en 850, ainsi que des Croates, comme *Domegoy* et *Illicoucs* en 860, ils estimèrent si peu ces rapports d'alliance et de bon voisinage, qu'en 868, année où les autres peuplades slaves, Ragusains, Croates, Zakhoulmiens, Morlaques, Terbuniens, etc., secoururent l'empereur grec Basile contre les Sarrasins en Italie, les Narentins pillèrent et saccagèrent cruellement les territoires de leurs divers voisins. L'année suivante, en 869, ils prirent et rançonnèrent les délégués du pape au synode de Constantinople, et leur enlevèrent tous les actes de cette réunion. Peu après, ce fut un autre doge de Venise, Urso Particípatio, qui dut baisser pavillon devant eux. Il est vrai que la puissance maritime, alors naissante, de Venise avait suscité déjà à cette future reine de l'Adriatique de nombreux jaloux qui s'enrôlaient volontiers sur les flottes des Narentins. Ces derniers furent, en 917, soumis par le grand shoupan *Pierre Goïnikovitch* de Serbie; mais l'affaiblissement des Serbes, survenant peu après, rendit cette soumission illusoire. En 932 et 948, les Narentins s'attirèrent de nouvelles attaques de la part des Vénitiens. Deux fois forcés à la paix, ils la rompirent deux fois. L'empereur d'Allemagne, Othon II, rechercha leur amitié, en 976, contre les Sarrasins; mais en 980, comme ils incommodèrent également son commerce maritime, il résolut de les châtier. Sa mort empêcha l'exécution de ce dessein. De 960 à 990, époque de l'apogée du royaume de Croatie sous les princes *Crescimir Ier*, *Dircislas II* et *Terpimir II*, auxquels ils s'étaient soumis nominalement, ils poussèrent la hardiesse au point d'attaquer les Vénitiens jusque dans leurs lagunes; ce qui provoqua enfin la concentration de toutes les forces maritimes de cette république. La défaite que les Narentins essuyèrent de la part du doge *Pierre Orseolo II*, en 997, porta à leur puissance un coup si terrible qu'ils ne s'en relevèrent plus. L'amitié de l'empereur grec Basile II, qu'ils avaient compté gagner en embrassant tous le christianisme, en 996, avec leur roi *Sféropil* ou *Svéloplouk*, (des conversions partielles avaient eu lieu parmi eux à partir de l'an 920), ne leur servit de rien, non plus que le patronage intéressé des maisons royales de Serbie et de Croatie, dans lesquelles ils prirent alternativement leurs princes. Le royaume de Croatie, après une dernière époque de splendeur, de 1040 à 1080, sous les princes *Étienne Ier*, *Pierre Crescimir III*, et *Démétrius Svonimir*, ayant été, en 1090, incorporé au royaume de Hongrie, les conditions politiques de ces contrées se trouvèrent changées par l'entrée en scène de cette nouvelle puissance, douée alors d'une grande vitalité, ainsi que par la prépondérance maritime de Venise. L'histoire politique des Narentins, écrasés par les Vénitiens, est arrivée à son terme. Il ne peut plus être question que de leurs possessions, tant sur la terre-ferme que sur les îles, possessions qui subirent toutes les vicissitudes politiques de la côte de Dalmatie, et, en général, des pays slaves environnants.

Les Vénitiens avaient, en 999, fait couronner roi de Dalmatie leur doge victorieux, Pierre Orseolo II, dans la capitale Zara, avec sa femme, qui était une princesse royale croate. Pendant le onzième siècle, Vénitiens et Croates, liés par des alliances de ce genre, se par-

tageaient cette côte. Au commencement du douzième, il y eut, de 1090 à 1140, une série de vaillants rois hongrois, *Ladislas Ier*, *Coloman*, *Étienne II* et *Béla II*, qui enlevèrent aux Vénitiens la plupart de leurs conquêtes. Vers 1150, c'est la puissante influence de l'empereur d'Allemagne, Frédéric-Barberousse, qui fait nommer gouverneurs de Dalmatie les comtes tyroliens de *Dachau*. Les Byzantins enfin ont dans ces contrées un dernier élan de vigueur, de 1140 à 1180, sous *Manuel Comnène*, qui recule une dernière fois les limites de l'empire grec jusqu'au Danube. A dater de 1180 ce sont de nouveau les Vénitiens qui reprennent et reperdent alternativement les villes de Zara, Sebenico et Trau, et quelques îles. En même temps nous voyons reparaître alors les Serbes, reconstitués une troisième fois, vers 1185, par *Néeman*, tandis que ses frères *Constantin* et *Miroslav* réorganisent la principauté de Zakhoulmie, qui s'étend jusqu'aux portes de Raguse, et comprend les îles possédées autrefois par les Narentins. Parmi elles, Meleda et Lagosta sont données par *Radoslav Khrapavni*, roi de Serbie, en 1221, aux Ragusains, qui en conservent la possession jusqu'à l'extinction de leur république, et qui établissent sur chacune d'elles un comte particulier, éligible et révocable par le Grand-Conseil de leur ville. Les Vénitiens les ayant reprises en 1572, les rétrocèdent immédiatement aux Ragusains.

La Serbie atteignit son apogée de la fin du treizième au commencement du quatorzième siècle, et, sous quelques princes, dont l'un, *Étienne VI Douchan*, prit en 1336 le titre d'empereur, elle s'éleva aux proportions d'un véritable empire, qui allait des bords du Danube jusqu'au cœur de la Thessalie (de 1237 à 1360). En Dalmatie cependant elle était tenue en échec par les Vénitiens, qui, de 1232 à 1356, possédèrent Raguse, ainsi que par la Hongrie. La décadence de la Serbie fut suivie du réveil de la Hongrie, qui eut alors son époque de splendeur sous *Louis le Grand*, possesseur en même temps de la Pologne entière, de la Croatie, Dalmatie, Bulgarie, de la Moldavie, Valachie et de la Bosnie (1342 à 1382). Il arracha aux Vénitiens toutes leurs conquêtes, dans la Dalmatie, qu'il soumit à un duc spécial, et il leur enleva les îles, à la tête desquelles il plaça un amiral comme *comte des îles*. Mais sa mort, survenue en 1382, rejeta la Hongrie dans l'anarchie, en même temps que la Dalmatie, et les pays voisins sont plongés, de 1380 à 1480, dans un véritable chaos.

La Bosnie, dont les gouverneurs hongrois, de la famille des comtes *Soubich de Bribir*, avaient su par moments rendre leur charge héréditaire, de 1250 à 1350, devient un royaume presque indépendant sous la famille des *Kotromanowitch*. *Twartco Ier* (de 1357 à 1390) prend le titre de roi, et *Twartco II Skourous* donne, de 1396 à 1443, à cette monarchie sa plus grande étendue. La Trébunie, gouvernée successivement par les *Nélipich* au quatorzième siècle, et par les *Pavlovich* au quinzième, se perd dans le duché d'Herzégovine, fondé en 1340 par la branche des *Hranich*, qui en 1420 le transmit aux *Cossarich* ou *Cosacchia*. Un des feudataires de ces derniers, *Radivoy Christich*, fonde, en 1445, dans la Trébunie la ville de Mostar (à la place de l'ancienne colonie byzantine de *Saloniana castra*), qui devient la capitale de l'Herzégovine, tandis que Narenta est déclaré port franc pour l'approvisionnement de tous les États environnants, en sel, en pierres et bois de construction, en olives, etc. Mais les Ragusains molestés dans leur approvisionnement, prennent Narenta et Drivasto, et bloquent les côtes de l'Herzégovine.

C'est vers ce temps que le nom de Narenta est encore parfois cité. Un petit dynaste de Narenta, *Ladislas Yakchia de Kousal*, reçut, en 1413, de la régente Barbe de Cilley, femme de Sigismond, empereur d'Allemagne et roi de Hongrie, l'investiture des quatre principales îles de ces contrées, Curzola, Lissa, Brazza et Lésina, qu'il revendit, de 1420 à 1424, aux Vénitiens. Ceux-ci, qui en avaient autrefois eu la possession précaire, tout en laissant l'usufruit à des comtes héréditaires des familles nobles de leur cité, comme celui de Curzola aux *Giorgi* ou *Zorzi*, et celui de Lésina aux *Caponnano*, rétablirent alors, en 1430, les comtes, mais à titre éligible seulement et révocables par la Seigneurie. En même temps ils donnèrent à chacune de ces îles une Constitution, avec Grand-Conseil, Petit-Conseil, etc., Constitution calquée sur celle de Venise. Parmi elles, c'est surtout Curzola qui mérite attention. Vénitienne en 1000, serbe en 1150, reprise par les Vénitiens en 1250, elle eut alors ses comtes héréditaires, les Giorgi. Génoise en 1290, après une furieuse bataille sous ses murs, où le doge André Dandolo fut pris, et où le célèbre voyageur Marc Paul fut blessé, elle revint en 1310 aux Vénitiens, qui la rendirent aux Giorgi. Cédée en 1356 à la Hongrie, elle fit partie du comté des îles, institué par Louis le Grand. Rétrocédée à la république de Venise, elle fut contestée à celle-ci par les Aragonais en 1485, et par les Algériens en 1571. Comme toutes les autres îles de l'Adriatique, elle a eu son *Code de lois et statuts*, rédigés en 1387, et publiés pour la première fois en 1403, tandis que la série des *Réformations* ou statuts réformés commence

depuis 1426. Parmi ceux-ci figure un Code de lois maritimes, que Pardessus a trouvé digne d'être inséré dans sa *Collection des lois maritimes antérieures au dix-huitième siècle* (t. V ; Paris, 1839, p. 96 ; surtout les chapitres 72 et 82). Quant à Lésina, elle devint depuis 1424 une des stations de la flotte vénitienne. Elle est célèbre encore aujourd'hui par son vin dit *du Spiaggio*, ainsi que par son huile d'essences, appelée en latin *Aqua regina*, et en anglais *Rosemary oil* ou *Rosemary water*. La République de Venise reprit lors aussi, d'un côté, l'île de *Bua*, qu'elle rattacha par une digue à la ville de Trau, sur la terre ferme, et, de l'autre, celle de Kherso (îles du Quarnero), jusqu'alors propriété héréditaire des Morosini. — Une autre célébrité narentine de cette époque est la famille *Thalloz*, naturalisée à Ragusa, et accueillie par Sigismond, qui conféra à plusieurs de ses membres la dignité de ban de Croatie et de Dalmatie, ainsi qu'à *Jean* et *Ladislas de Gara*, natifs, dit-on, de la même contrée, de 1420 à 1450.

Parmi les divers dynastes enfin, dont les territoires confinèrent presque tous sur un espace relativement assez restreint, on peut encore nommer les princes de Zakhoulmie, de la famille de *Mirostaw Néemanya*, puis les comtes d'Ousciz, de la famille *Altamanovitch*. Les États de ces deux familles furent absorbés par les *Balsa* ou *Baltsch* de *Zenta*. Ceux-ci, outre la Zakhoulmie, possédèrent encore la Podgorie, la Doukla, etc., mais ils allèrent à leur tour se fondre dans les Monténégrins, dont les princes régnants, les *Czernoévitch*, se soutinrent dans leurs montagnes jusqu'en 1516, année où le dernier d'entre eux, Étienne III, se retira à Venise, laissant le gouvernement tant séculier qu'ecclésiastique de cette tribu belliqueuse entre les mains des *Vladikas*, ou princes-évêques.

Délivrés de leurs plus terribles ennemis par la mort de *George Castriote Scanderbeg* (1467), et d'*Ariamita Topia Golem*, son neveu (1469), qui furent les souverains des districts limitrophes de l'Albanie, les Turcs incorporent successivement à leur empire l'Albanie en 1470, l'Herzégovine en 1480, la Serbie en 1485, la Syrmie en 1503, une partie du Monténégro en 1516, l'Esclavonie en 1524, la Bosnie en 1528, la Dalmatie et la Croatie maritime en 1534, et enfin la Basse Hongrie avec la capitale Bude en 1540. Sur la côte de l'Adriatique il n'y a plus que les forteresses maritimes au pouvoir des Vénitiens, Zara Sébénico, Trau, Cattaro, qui résistent aux Turcs, ainsi que Spalatro, autrefois république aristocratique, puis duché sous le chef bosniaque *Hervoya*, de 1390 à 1415, et qui enfin, en 1420, où elle tomba entre les mains des Vénitiens, devint la métropole ecclésiastique de toute la Dalmatie. La République de Ragusa sut, à son tour, en se mettant à la fois sous le patronage des Turcs, des Vénitiens et des empereurs d'Allemagne, assurer son indépendance jusqu'en 1807.

A notre sujet se rattachent encore spécialement deux républiques de pirates, qui, retirés dans les rochers inaccessibles des côtes de la Dalmatie, surent braver à la fois les Turcs et les Vénitiens, et tenir toujours la mer ouverte. Nous voulons parler de *Poglizza*, district un peu au nord de Narenta, où, déjà au douzième siècle, sous les auspices des Hongrois, il s'était établi, au milieu des *Morlaques*, la république militaire et maritime d'*Almissa*, ville que quelques-uns prennent pour l'Œnéum de Ptolémée, d'autres pour la colonie ancienne de Cichodium. *André*, fils du roi Béla III de Hongrie, et gouverneur de Dalmatie, fortifie Almissa, en 1200. Les Morlaques se donnent une Constitution, à l'instar des républiques environnantes, avec un *veliki knaez* (grand-comte) électif, un *voïvode* (chef de guerre), et un *veliki sbor* (grand Conseil). Le grand-comte était à temps, souvent à vie. Plusieurs familles surent, comme à Venise, transmettre cette charge pour un temps à leurs rejetons et collatéraux. D'autres ont su même à quelques époques la rendre héréditaire. Tels furent, depuis 1217, les *Kachitch*, ainsi que depuis 1250 les *Soubitch*, seigneurs de Bribir, qui furent à la fois bans de la Bosnie, de la Croatie, de l'Esclavonie, ducs de Spalatro, et comtes d'Almissa. En 1256 la république reçut un nouveau privilége du roi Béla IV. Après avoir dominé pendant quelque temps toute la Dalmatie supérieure, et insurgé plusieurs fois la résidence du gouverneur vénitien, la ville de Zara, contre la métropole, notamment en 1312, 1346 et 1357, ils durent eux-mêmes, en 1387, accepter le protectorat des rois de Bosnie, parmi lesquels Twartco Ier, pour fortifier son influence, rendit pendant quelque temps le titre de comte d'Almissa héréditaire dans la famille des *Wutchitch* (à laquelle appartient un des héros de la guerre de l'indépendance serbe de 1816). En 1420, enfin, ils tombèrent sous le joug vénitien. Le proviseur de Dalmatie, François Foscari, leur accorda des immunités, de 1444 à 1452, ce qui ne les empêcha pas de soutenir, en 1481, la révolte que firent contre Venise les *Frangipani*, gouverneurs héréditaires, depuis 1260, de l'île de Veglia. Les Frangipani sont dépouillés de leur charge, mais le nouveau gouverneur de Veglia, le comte *Zuante*, s'adresse également aux Morlaques, pour se rendre indépendant, ainsi que son délégué, *Pierre Coriachina*.

Les pirateries s'organisent sur un grand pied, mais, Almissa et Veglia ayant été incorporées au gouvernement vénitien de Dalmatie, les Morlaques durent se retirer de la côte dans les montagnes, au château fort de *Knin*, ancien siége des comtes Nélipich, ainsi qu'à celui de *Corbavie*, résidence des comtes Khriakh, vers 1500. La république d'Almissa disparut ainsi pendant tout le seizième siècle. Mais les troubles des Uscoques, ainsi que d'autres guerres, ayant détourné l'attention de ce côté, elle se reconstitua dans le courant du dix-septième siècle, sous la protection des Vénitiens. Elle a donné naissance à quelques hommes célèbres dans les lettres, tels que *Matteo Draxoévich Gélich* (mort vers 1683), qui a écrit des épopées, des drames, des poésies lyriques en slave. Le nom de Morlaques, pour le dire en passant, est dérivé, par les uns, de celui d'*Ouloussi*, que se donnent les Morlaques eux-mêmes, et dont une forme corrompue serait la finale *laques*, puis du mot *more*, la mer; tandis que d'autres y voient avec plus de raison les deux mots de *Vlaques*, ou Valaques, et *more*, de sorte que leur nom signifierait *Valaques de la mer*, par opposition aux Valaques de l'intérieur, ou des principautés Danubiennes.

L'incorporation d'Almissa et de Veglia dans le gouvernement de Dalmatie d'un côté, et, de l'autre, les incursions continuelles des Turcs, donnèrent lieu à la formation de plusieurs nids de pirates, accueillis à Segna (*Zengg* en allemand), à Fiume et Bouccari dans la Croatie maritime, et appelés *Uscoques*, ou fugitifs. Tous les fuyards sont d'abord reçus à Clissa, entre Narenta et Almissa, par *Pierre Crusich*, en 1535. Chassés de là par les Turcs, ils se concentrent sous le commandement de *Milosch*, vers 1540, à *Segna*, château des Frangipani. L'empereur d'Allemagne, Ferdinand Ier, les y installe, en sa qualité de roi de Hongrie et de Croatie, en les chargeant de la défense des chrétiens contre les juifs et les Turcs. Organisés en trois corporations, les *Casalini* (ou sédentaires), les *Stipendiati* (ou miliciens réguliers), sous quatre chefs, et les *Venturini* (miliciens irréguliers), ils attaquèrent amis et ennemis, surtout les Vénitiens, dont les plaintes auprès de l'empereur restèrent longtemps infructueuses. Les Uscoques se recrutèrent de Morlaques, de Hongrois, d'Allemands, de Ragusains, d'Italiens, car parmi leurs chefs on remarque des noms tels que George *Mastarda* et *Moretto* (Ragusains), *Francola* et *Leo* (Italiens), *Godefroi Stadler* (Allemand), *Lutchich* et *Purissa* (Hongrois), enfin les Serbes et les Morlaques *George* et *Matthieu Danichich*, *Marc Markhetich*, *André Ferletich*, *Vincent* et *Nicolas Craglianovitch*; mais surtout les deux *Giurissa*, savoir *Giurissa Caïdouch* et *Giurissa Bogdanovich*. Les déprédations de ces deux derniers, qui enlevèrent aux Turcs Scasdona, aux Vénitiens Pola, Sebenico et Narenta, qui attaquèrent plusieurs fois Raguse, et qui égorgèrent même, en 1613, un fonctionnaire vénitien sur une galère de l'État, excitèrent au suprême degré la colère de Venise. Après avoir rappelé en vain à l'archiduc Ferdinand II le traité de Trieste de 1565, selon lequel l'empereur et Venise devaient se charger en commun de la police de la mer Adriatique, les Vénitiens dévastèrent les provinces maritimes de l'Autriche, et forcèrent ainsi Ferdinand II, qui entendait gronder déjà de loin l'orage de la guerre de Trente ans, de conclure avec la république la paix de Madrid, en 1618, sous la médiation de Bruslart, ambassadeur français à Vienne. Les châteaux des Uscoques à Segna, Nodi, Ledenissa, etc., furent détruits, et les restes de ces pirates transplantés en Carniole, à Metting, dans le cercle de Neustadtl, où une ramification des Alpes Juliennes s'appelle encore aujourd'hui, d'après eux, *Monts des Uscoques*. La protection accordée à ces hordes avait, du reste, amené une nouvelle guerre entre l'empereur et les Turcs qui, comme possesseurs de la Hongrie méridionale, avaient, mais en vain, demandé à Ferdinand II la reddition de Segna et Fiume. Cette guerre, de 1593 à 1613, se termina par la conquête de la Hongrie supérieure et de sa capitale *Egra* (en allemand *Erlau*) par les Turcs.

Pendant les guerres du dix-septième siècle les Vénitiens fortifièrent de nouveau toutes leurs places en Dalmatie, où leur proviseur (*proveditore generale*) *Pierre Valieri* fonda les *forts Opus* dans les marais, pour défendre les abords de Narenta, en 1691. L'Autriche, de son côté, reprit alors (1690-1740) ses places de la Croatie maritime, et reçut ensuite en 1797 toute la Dalmatie vénitienne en échange de la Lombardie. En 1806 elle dut céder cette nouvelle conquête au royaume d'Italie récemment fondé, qui s'agrandit encore des territoires des deux républiques d'Almissa et Raguse, supprimées en 1807. Nouveau changement en 1809, où le maréchal Marmont reçut le gouvernement de toute la Dalmatie, avec la Croatie maritime, l'Istrie, et une partie de la Carniole, sous le nom de gouvernement des Provinces Illyriennes. En 1815 toutes ces provinces revinrent à l'Autriche, qui se hâta d'exécuter de grands travaux de fortifications et de routes, indiqués et projetés par Marmont. Elle rétablit aussi la république de Poglizza,

avec son chef-lieu Almissa, et lui conféra un ensemble de libertés municipales qui donnent à ce canton une position exceptionnelle. Il a 15,000 habitants; sa capitale Almissa en a 1,600.

Quant à *Narenta*, c'est aujourd'hui un bourg avec 600 habitants. Une partie de l'emplacement de l'ancienne métropole de ce nom est occupée par un autre bourg, *Vido*, ainsi que par les villages de *Ciclut* et de *Strouglié*.

Ch. Rumelin.

**NASTURCE**, *Nasturtium* (*Botanique* et *Culture*). Pline et, après lui, la plupart des auteurs font venir ce nom donné aujourd'hui à un genre de la famille des Crucifères, des mots latins *Nasus tortus*, nez tordu, parce que la plante qui l'a porté la première a une saveur piquante qui fait froncer le nez; cette plante est fort connue en France, et particulièrement à Paris sous le nom de *Cresson de fontaine*. Le genre *Nasturtium* a été séparé par Rob. Brown des *Sisymbrium*, avec qui Linné le réunissait, pour divers motifs, parmi lesquels l'un des principaux est la situation de la radicule de l'embryon relativement aux cotylédons, qui a fourni à Decandolle le caractère fondamental de sa subdivision des Crucifères. — Considérés en général, les Nasturces sont des herbes annuelles ou vivaces, qui croissent dans les eaux douces ou dans les marécages, dont la tige rameuse s'enracine souvent à sa base, dont les feuilles sont pennées ou du moins divisées assez profondément pour paraître telles, et dont les fleurs blanches ou jaunes, disposées en grappes, donnent des fruits ou siliques assez courtes pour mériter à peine ce nom, dans chacune desquelles on trouve quatre files irrégulières de graines suspendues, dont l'embryon a sa radicule placée à côté du plan de réunion des deux cotylédons. — L'espèce qui sert de type à ce genre et qui lui donne tout son intérêt est le Nasturce officinal, *Nasturtium officinale* R. Br., vulgairement connu sous les noms de *Cresson*, *Cresson de fontaine*. C'est une herbe vivace, qui vient naturellement dans les ruisseaux de toute la France. Sa tige, longue de 25 à 30 centim., reste couchée dans sa portion inférieure où elle produit de nombreuses racines adventives qui la fixent à la vase, et se redresse dans sa portion supérieure; ses feuilles ont leurs folioles tantôt presque rondes, tantôt ovales ou plus ou moins allongées, entières ou un peu sinueuses, avec celle qui les termine ordinairement plus grande, et taillée en cœur à sa base. Ses petites fleurs sont blanches. Enfin sa silique, un peu arquée, n'a guère qu'une longueur égale à celle du pédicule qui la porte. Le Cresson a beaucoup d'intérêt, soit en médecine, soit pour le rôle qu'il joue aujourd'hui dans l'alimentation. La saveur en est piquante et légèrement amère, ce qu'il doit à la présence dans ses tissus d'un principe amer et d'une huile essentielle de saveur piquante ou même un peu âcre. Ces deux principes n'y existent pas toujours en même proportion, selon les circonstances dans lesquelles il a végété; de là vient, par exemple, que celui qui croît spontanément est plus amer et moins piquant que celui qui est cultivé. En médecine on emploie journellement le Cresson comme dépuratif et antiscorbutique; on se sert de la plante fraîche, parce qu'il a été reconnu que, desséchée ou cuite, elle a perdu ses propriétés; on le faisait même entrer autrefois dans un grand nombre de préparations qu'on n'administre plus aujourd'hui. Mais la principale importance de cette plante, du moins à Paris et dans quelques autres lieux, tient à la consommation considérable qu'on en fait en salade, ou en la préparant de la même manière que les épinards. Pour cet usage on s'est contenté pendant longtemps de ramasser, celle qui croissait spontanément dans les sources et les ruisseaux; aussi les environs de Paris en étaient-ils déjà presque dépeuplés; mais la culture est venue compenser et bien au delà cette diminution. En peu d'années les cultures de Cresson ou les cressonnières ont pris une extension extraordinaire dans les environs de Paris, et aujourd'hui cette industrie, encore fort récente, y amène la mise en circulation d'environ un million par année. — C'est en Allemagne, particulièrement près d'Erfurt, que l'on a commencé d'établir des cressonnières artificielles. Mais c'est seulement en 1811 qu'un nommé Cardon (qui est appelé Chardon dans le Mémoire spécial de Héricart de Thury) importa cette culture dans la vallée de la Nonette, à Saint-Léonard, près Senlis (Oise). Il fit venir d'Allemagne des ouvriers spéciaux, et il consacra à cette nouvelle culture un terrain de six hectares. Son exemple ne tarda pas à être suivi dans d'autres localités des environs de Senlis, à Saint-Gratien près Paris, à Saint-Denis, à Gonesse, etc. En 1835, Héricart de Thury comptait déjà 373 fosses qui fournissaient du cresson à la capitale; depuis cette époque le nombre en a presque doublé, puisqu'on n'en compte pas moins de 700 en ce moment. Un seul des propriétaires qui se livrent à cette culture, M. Billet, de Gonesse, livre annuellement à la consommation parisienne 150,000 à 155,000 douzaines de bottes; et même à l'époque la plus favorable à la végétation de cette plante, c'est-à-dire à la fin du printemps ou au commencement de l'été, il en expédie quelquefois 1,000 douzaines en un seul jour. D'après M. Cha

tin, qui a publié récemment un relevé de l'état actuel de cette culture, le prix du cresson était évalué en 1835, par Héricart de Thury, à 1 fr. 30 la douzaine de bottes; Poiteau le portait seulement à 80 centimes, en 1832; il n'est aujourd'hui, en moyenne, que de 36 centimes, à la halle; mais, au détail il se vend quatre ou cinq fois plus cher. — Pour donner de bons résultats, une cressonnière exige plusieurs conditions qu'il n'est pas toujours facile de réunir. Il faut: 1° que la terre n'en soit ni sableuse ni tourbeuse à un haut degré: dans le premier cas, l'eau se perdrait; dans le second, les plantes seraient brûlées en été; 2° que l'eau soit prise à peu près à sa source, sans quoi elle se réchaufferait ou se refroidirait pendant son trajet jusqu'à la fosse, et deviendrait dès lors moins bonne; 3° que cette eau ne soit pas trop chargée de carbonate de chaux. — Le Cresson se plante dans des fosses profondes d'environ 60 centimètres, longues de 80 à 90 mètres, larges de 3 ou 4 mètres, qu'on dirige parallèlement entre elles, en les espaçant de 2 mètres. — Avant de planter on dirige l'eau dans ces fosses, et on l'y laisse pendant quelques heures. On prend le plant dans des fosses déjà vieilles, et on le jette par petites poignées au fond des fosses qu'il s'agit de garnir. Quatre ou cinq jours suffisent pour que ce plant ait pris racine. On introduit alors 5 ou 6 centimètres d'eau dans la fosse; puis, au bout de cinq ou six jours, on élève le niveau du liquide à 12 ou 14 centimètres, immédiatement après avoir donné une fumure abondante. — Pour la récolte, le cressonnier pose en guise de pont, en travers de la fosse, une planche sur laquelle il se met à genoux; c'est de là qu'il soulève les plantes pour les couper dans toute leur portion supérieure. La récolte est mise en bottes sans retard. Dès qu'elle est terminée, on donne une fumure, et on foule les plantes plus ou moins dérangées, d'abord avec un outil spécial, plus tard au moyen d'un rouleau traîné par deux hommes. — Il faut renouveler les fosses chaque année, si l'on ne veut en voir diminuer fortement le produit. — La plantation ainsi que la replantation se fait au mois d'août, ou moins avantageusement en mars. — On cultive aujourd'hui quelques variétés de Cresson dont la plus recherchée est connue sous les noms de Cresson de Gonesse ou Cresson charnu, qui a été obtenue grâce aux soins intelligents et assidus de M. Billet, de Gonesse. — La récolte se fait au moment où la plante a toutes ses feuilles, et avant qu'elle montre ses boutons de fleurs; pour l'usage médicinal on attend que la fleur se montre, ce moment étant celui où les propriétés sont le mieux développées.

P. D.

**NATAL.** (*Géographie, Géologie* et *Histoire.*) Le nom de Natal est celui d'une colonie anglaise de l'Afrique méridionale, située entre le Cap et la Côte de Mozambique. Elle se trouve entre 28° 30′ et 31° de latitude sud, et 26° 10′ et 29° 10′ de longitude est. Ses limites sont formées, au nord et au nord-ouest, du côté des Cafres-Zoulous, par la rivière Tuguéla et son affluent l'Umsinyati, au sud-ouest par l'Océan, au sud-est par la rivière Umsimkoulou et ses affluents, et enfin à l'ouest par le Quahtlamba (nom cafre) ou Drakenberg (en hollandais), mots qui signifient tous deux: Montagnes des Dragons. La longueur totale de la côte est de 200 milles géographiques, et le pays s'étendant à l'intérieur jusqu'à près de 250 milles, le territoire total de cette colonie comprend de 17,000 à 18,000 lieues carrées. Outre les rivières déjà nommées, qui se jettent dans l'Océan Indien, on compte encore l'Umkimansi, au sud du Tuguéla, ainsi que le Mooi, et l'Umguéni, remarquables tous deux par leurs belles cascades, dont l'une, celle de l'Umguéni, a 250 pieds de haut. Mais les barres de leur embouchure empêchent qu'aucune de ces rivières ne soit navigable. Elles prennent toutes leur source dans le Quahtlamba, qui, par les défilés de Bézouri et de Béor, est divisé en deux chaînes, une au nord et l'autre au sud. La cime la plus élevée a 9,000 pieds ou 3,000 $^{m}$ de haut. — Quant à la constitution géologique, la colonie de Natal appartient aux terrains secondaire et tertiaire, mais dont les diverses formations se trouvent mêlées d'une manière particulière, et traversées par des gangues non stratifiées de basalte, de diorite et de trachyte pur. En outre, les couches de schiste, de grès et de calcaire grossier y sont dépourvues de pétrifications, tandis que le terrain carbonifère présente des strates d'anthracite sans ingrédient bitumineux, en même temps que des azanites et des malachites bleues ou vertes (carbonate de cuivre). La chaîne du Quahtlamba lui-même appartient au terrain oolithique, et l'on y trouve du fer magnétique. Ce terrain renferme là aussi, comme partout ailleurs, des sources minérales, surtout sulfuro-salines, parmi lesquelles deux sont sur les rives du Tuguéla.

Le climat de la colonie est des plus favorables; le printemps commence en septembre; l'été correspond à nos mois de décembre et janvier, qui sont, à Natal, les mois pluvieux, de l'année, mais avec une température de +19° ou 20° Réaumur; l'hiver enfin est transporté aux mois de mai et de juin, qui sont cependant, avec une température de + 7° Réaumur, les mois les plus agréables, car le ciel est alors constamment sans nuages. La

seule maladie qui mérite d'être nommée est l'ophthalmie. — La fertilité du sol, résultat de la constitution physique et géographique du terrain, ainsi que du climat, est très-grande en même temps que très-variée, selon les quatre zones du pays, échelonnées, à partir de la mer, en terrasses, l'une derrière l'autre. A côté des arbres fruitiers et des céréales des zones tempérées, on y plante le caféier, le théier, la canne à sucre, le tabac, et beaucoup de plantes des régions intertropicales, telles que la salsepareille, le mango (dont il y a trois espèces), l'indigo (dont il y en a dix), le quinquina, l'ipécacuanha, et la drupe, ou noix de terre. Les végétaux particuliers à Natal sont : la pomme de terre, dite des Cafres, ou amosambama ; une espèce de prune sans noyau, appelée matungula ; et quelques espèces de mimoses, qui donnent de la gomme, etc. Le cotonnier seul n'y a pas réussi jusqu'à présent. — Quant à la Faune, les individus particuliers à cette contrée sont : le mouton, dit du Cap, avec sa queue graisseuse, et deux sortes de bœuf, dont l'une, la plus petite, est le bœuf zoulou, l'autre, plus grande et remarquable par ses cornes puissantes, est le bœuf africanda. Du reste, on y a naturalisé aussi tous les animaux domestiques des zones tempérées. Dans les montagnes du nord, il y a deux espèces de rhinocéros, dont l'une, appelée ketloa, est à deux cornes, et des éléphants auxquels les Hottentots et Cafres de la colonie donnent la chasse. Les deux principales espèces de serpents venimeux sont la cobracapella et le python. Quant aux poissons venimeux, l'Océan en fournit quelques-uns du genre *tétrodon*. Mais ce n'est là qu'une exception, à côté du nombre considérable de poissons d'une chair très-agréable, fournis par la mer, tels que le saumon du Cap, la mule du Cap, et les chétodontes. Les huîtres y sont également d'un goût excellent.

L'immigration anglaise se portait à Natal, surtout de 1849 à 1852, avant la découverte des mines d'Australie. Aujourd'hui la population est (recensement de 1857) de 120,617 habitants, dont 112,988 indigènes et 7,629 blancs. Les 112,988 indigènes se répartissent ainsi :

*a*. Cafres libres (Zoulous-Amakosas, Fingous, etc.), formant 40 tribus en 5,500 krals, avec 120 à 130 chefs : total : 92,000 têtes.

*b*. Bosjemans, Hottentots, Orlams, et autres indigènes, réunis autour des stations des missionnaires, en 372 krals, — 8,000 têtes.

*c*. Bosjemans, Cafres, etc., au service des blancs, comme fermiers, censitaires, etc., en 630 krals, — de 12,000 à 13,000 têtes.

Le seul impôt payé par les indigènes libres est l'impôt dit de *kral* (kral est une réunion indéterminée de cabanes.) Les principaux chefs actuels des Cafres de la colonie sont *Syngwéla*, *Mzabaki* et *Ongoza*, qui, sous le rapport hiérarchique, sont placés au-dessus des autres chefs, tandis qu'ils traitent eux-mêmes avec le gouvernement colonial par l'intermédiaire du Chef des affaires indigènes. — Les missions, exclusivement protestantes, ont entamé ce pays depuis 1828, où le Comité des Missions protestantes de Paris y envoya MM. Arbousset et Cazalis ; mais depuis 1840 ce sont de préférence les missionnaires anglais et allemands qui travaillent le vaste champ de l'Afrique méridionale. Outre les élèves des Instituts des missions de Berlin, de Halle, et de Hermannsbourg (en Hanovre), il y a encore un certain nombre de Danois et de Norvégiens, sortant des maisons de Copenhague et de Christiania, qui se portent au Natal comme missionnaires. On sait, par l'exemple de Livingstone, Morrisson, etc., que la plupart des missionnaires protestants sont en même temps médecins. Dans les guerres intérieures entre les indigènes, les Boers ou colons hollandais, et le gouvernement anglais, les missionnaires ont quelquefois abusé de leur influence dans l'intérêt de l'une ou de l'autre cause. Ils contribuent cependant, soit directement, soit indirectement, au repos et à la prospérité de la colonie, qui a aujourd'hui près de 4,000 acres cultivés, et dont l'importation monta, en 1853, à 2,463,350 francs, tandis que les articles exportés (blé, fèves de toute espèce, beurre, laine, viande séchée, ivoire et bois) rapportaient 667,350 francs. On a fait, en juin 1853, une grande Exposition Agricole à Pieter-Maritzbourg, qui est la capitale, et on projette la fondation d'une école industrielle dans cette ville. Depuis le mois de juin 1860, Natal possède un chemin de fer, le premier qui ait été construit dans l'Afrique méridionale, et qui relie d'*Urban* à *Point-Coast*, sur un trajet de 25 à 30 kilomètres. Divisée d'abord en 11 cercles, la colonie n'a plus, depuis 1854, que 8 cercles ou districts, chacun avec un *Resident magistrate* (juge et administrateur de district). Ce sont : *Pieter-Maritzbourg*, *d'Urban*, *Victoria*, *Umvoti*, *Weenen*, *Umsinyati* ou *Klip-river*, *Grand Umkimansi* ou *Haut Umkimansi*, et *Petit* ou *Bas Umkimansi*. Le district de Victoria a été dédoublé en 1858, où l'on en a fait deux : *Haute-Victoria* et *Tuguéla-Victoria* ; ce qui porte à 9 le nombre des districts. — La capitale politique est *Pieter-Maritzbourg*, sur la petite rivière des Bosjemans, avec 2,416 habitants (1,524 blancs et 892 indigènes), défendue par le fort *Napier* sur la montagne *Zwartkop*. Cette ville a une bibliothèque et

une école secondaire. *D'Urban* est la métropole littéraire : elle possède une école secondaire, une bibliothèque, plusieurs librairies, une Société d'agriculture, une Société d'horticulture, et enfin un Institut littéraire et artistique. Son port est le *Port-Natal*, un des plus beaux de ces contrées, accessible aujourd'hui à des navires à voile de 400 tonnes, et à des bateaux à vapeur de 700 tonnes. *Albert* ou *Compensation*, première localité où l'on ait planté la canne à sucre. *Hermannsbourg*, grande station de la mission allemande. — On publie dans la colonie deux journaux, le *Natal Advertiser* et le *Natal Witness*.

*Histoire.* — Le pays de Natal fut découvert le 25 décembre (jour de Noël) de 1497, par *Vasco de Gama*, qui l'appela *Terra Natal* (Terra diei natalis) ; mais ni lui, ni son compatriote *Perestrello*, qui la visita en 1575, ne pensèrent à la fondation d'une colonie. Celle qu'un capitaine de vaisseau hollandais essaya d'y fonder en 1719 échoua, ainsi que la première colonie anglaise du lieutenant *Farewell*, en 1828. En 1834 il y eut un nouvel essai de la part du capitaine anglais *Gardiner*, qui y établit la république de Victoria, sous la protection de *Dingan*, roi des Cafres-Zoulous. Gardiner fonda les villes d'Urban et d'Ourmlassi. Cette république dura jusqu'en 1836. Pendant ce temps, deux chefs des Boers, ou colons hollandais, *Triechard* et *Orrich*, avaient, en 1835, conduit à la baie de Delagoa une colonie, qui fut bientôt détruite par le fameux *Mosolekatzi*, chef des Cafres de l'intérieur, dits Cafres-Matabélé. Mais les Boers prirent leur revanche sous un autre chef, *Guerrit Maritz*, qui battit Mosolekatzi, en août 1835. Maritz organisa ensuite les Boers militairement, et, de concert avec son ami et compagnon, *Pieter Retief*, bâtit une ville, dont le nom de *Pieter-Maritzbourg* rappelle les deux fondateurs. Retief ayant été assassiné par les Zoulous, en 1837, et Maritz étant mort presque en même temps, les Boers eurent pour chefs *Pieter Uys*, et *Hendric Potgieter* ; ensuite le vaillant *André-Guillaume Prætorius*, qui vainquit Dingan, roi des Zoulous, en deux batailles, décembre 1837 et février 1838, et donna le trône à *Panda*, frère du vaincu. Prætorius battit encore, en mai 1842, les Anglais, qui s'étaient mêlés de ces luttes, et construisit la ville d'Orrichstadt. Mais, en 1844, les Anglais revinrent sous le colonel *Cloet*, qui défit les Boers, avec le secours du roi Panda. En 1845 la colonie de Natal fut définitivement évacuée par les colons hollandais, et laissée aux Anglais, qui la placèrent sous un vice-gouverneur, ou lieutenant du gouverneur du Cap. Le premier de ces fonctionnaires fut *Henry Cloet*, déjà cité ; le second, *Henry Warden*, en 1850 ; puis, en 1854, *Pine*. Simple délégué du gouverneur général du Cap pour le pouvoir exécutif, il partageait le pouvoir législatif avec le commandant de l'armée, le secrétaire colonial, le géomètre supérieur, le *recorder* ou greffier général, et le directeur des douanes. A côté d'eux il y avait encore l'évêque, ainsi que le chef des affaires indigènes, *Théoph. Shepstone*, soupçonné de vouloir, à force d'intrigues, détacher la partie sud de la colonie, et s'en faire déclarer maître. Pour couper court aux tiraillements qui résultaient de cette organisation compliquée, le gouvernement métropolitain nomma, en 1856, un gouverneur spécial, qui ne dépend que du ministre des colonies. C'est depuis lors M. *John Scott*. Il est en même temps président du *Conseil exécutif*, dans lequel siégent, à côté de lui, le grand juge (chief-justice), aujourd'hui *Walter Harding*, le commandant des troupes (*Henry Cooper*), le secrétaire colonial (*W. C. Sargeaunt*), le trésorier colonial (*Philip Allen*), le procureur général (*H. Gallwey*) et le secrétaire des affaires indigènes (*Th. Shepstone*, déjà nommé). Les pouvoirs du gouverneur sont à leur tour limités par le *Conseil Législatif*, dont le président ou speaker est *Donald Moodie*, et dans lequel, à l'exclusion du gouverneur, du commandant des troupes et du grand juge, siégent, outre les autres membres du Conseil exécutif cités tout à l'heure, encore douze membres électifs. — Le secrétaire particulier du gouverneur est frère de M. Shepstone ; l'évêque, à son tour, est un Écossais assez remuant et actif, M. *John William Colenso*.

Holden, *Geschichte von Natal*. — Stuart, *Hollandsche Afrikaanen*. — Petermann, *Geographische Mittheilungen*, 1855-1860. — Royal Almanack for 1860. — Rapports des missionnaires protestants.

Ch. Remelin.

**NAVARIN.** (*Géographie* et *Histoire.*) — Navarin, appelé en grec moderne *Néocastron*, ville du royaume de Grèce, en Morée, chef-lieu du gouvernement de Pylia (Messénie), située sur la mer Ionienne, qui y forme une baie au fond de laquelle se trouve un port de forme circulaire. Une partie plus ancienne de la ville s'appelle le *Vieux Navarin* ; à peu de distance sont les ruines de l'antique Pylos, patrie et royaume de Nestor.

Navarin figura plusieurs fois dans la guerre de l'Indépendance grecque de 1821 à 1828 ; mais l'événement le plus mémorable auquel reste attaché le nom de cette ville, c'est la bataille navale qui y fut livrée, le 20 octobre

1827, par les escadres combinées de France, d'Angleterre et de Russie contre la flotte turco-égyptienne.

L'oubli se fait vite au milieu des rapides péripéties de notre temps, et les événements s'accumulent en si grand nombre dans le cours de quelques années, que les générations actuelles cherchent peu à connaître les faits qui les ont précédées. Aussi la mémoire de l'insurrection qui éclata en 1821 et se prolongea pendant près de dix ans dans les provinces grecques de la Turquie d'Europe, a-t-elle laissé peu de traces dans les esprits d'aujourd'hui. L'indifférence actuelle, qui a laissé succomber l'héroïque Venise en 1849, qui a laissé décimer la Sicile, aurait peine à comprendre quels transports d'enthousiasme provoqua la longue, terrible et persévérante lutte des Grecs contre les Turcs, avec quelle fiévreuse anxiété on attendait chaque jour des nouvelles de la sublime résistance des 4,000 hommes enfermés dans les remparts de Missolonghi et repoussant les assauts de 30,000 Albanais et Égyptiens, quel cri de douleur et de malédiction s'éleva quand on apprit qu'une partie des débris de la garnison s'étant frayé une route, les armes à la main, au travers du camp ennemi, le reste, avec les femmes, les enfants, les vieillards, les blessés, s'était enseveli sous les ruines de la cité martyre. Cet enthousiasme ne fut pas l'exaltation d'un moment : il dura aussi longtemps que le sort de la Grèce demeura incertain, c'est-à-dire de 1821 à 1829. La sympathie publique ne se borna point à de stériles témoignages : de nombreux volontaires allèrent offrir aux Grecs le secours de leur épée, de leurs talents, de leur dévouement. Parmi eux la France peut citer Raffenel, mort dans la lutte, et Fabvier qui survécut à la victoire ; l'Angleterre, lord Byron qui donna à la Grèce ses chants, sa fortune et sa vie, Cochrane qui commanda ses navires ; l'Italie, esclave elle-même, Santa-Rosa, mort en combattant. Enfin, d'incessantes collectes fournirent aux Grecs de l'argent, des armes, des munitions, des subsistances. Sans ce grand concours des philhellènes européens, la Grèce n'eût certainement pas réussi à conquérir son indépendance ; et ce concours fut d'autant plus remarquable que, pendant plusieurs années, les gouvernements se montrèrent hostiles à l'insurrection hellénique. Le congrès de Vérone, en 1823, refusa d'écouter les délégués grecs, sous le prétexte que la Grèce ne formait pas un État constitué. Tandis que les subsides populaires, que des volontaires libres venaient en aide aux insurgés, les gouvernements laissaient construire dans leurs ports des navires destinés aux oppresseurs, leur vendaient des canons, autorisaient des officiers à se mettre au service de la Turquie et de l'Égypte.

L'Angleterre et la Russie songèrent les premières à proposer une médiation dont les conditions étaient l'administration séparée des provinces grecques, sous la suzeraineté de la Porte et moyennant le payement d'un tribut. La Turquie rejeta cette intervention amiable, puis, afin d'en finir rapidement avec l'insurrection, le sultan investit le pacha d'Égypte du pachalik de la Morée et lui prescrivit d'envoyer une armée pour réduire cette province. Méhémet-Ali obéit et donna le commandement de ses troupes à son fils Ibrahim, un brigand exterminateur.

Une flotte nombreuse fut réunie dans le port d'Alexandrie pour conduire en Morée l'armée égyptienne. L'amiral de la flotte grecque, Miaulis, et Canaris, l'intrépide chef de brûlots, tentèrent d'incendier la flotte égyptienne dans le port même d'Alexandrie ; ils échouèrent, empêchés par les vents. Les navires du pacha se hâtèrent de prendre la mer, et l'armée débarqua bientôt en Grèce.

Ibrahim signala aussitôt sa présence par les mesures les plus barbares et les plus dévastatrices : les hommes étaient égorgés ou torturés, les femmes, les enfants étaient vendus comme esclaves. L'insurrection ne pouvait maintenir ses bandes sans organisation régulière contre des troupes disciplinées et commandées par des officiers européens. L'admirable résistance de Missolonghi semblait ne devoir honorer que les funérailles de la Grèce : ce fut presque le signal de la délivrance.

Le 6 juillet 1827, les gouvernements de France, d'Angleterre et de Russie, avaient signé à Londres un traité ayant pour objet de faire consentir par les parties belligérantes un armistice dont la durée serait mise à profit afin d'amener une pacification d'après les bases antérieurement présentées par l'Angleterre et la Russie. Un article additionnel et secret portait que la Turquie serait mise en demeure d'accepter la médiation dans le délai d'un mois, et qu'en cas de refus, les puissances signataires entreraient en relations avec les Grecs. Ce traité fut signé, pour la France, par le prince Jules de Polignac.

Le sultan avait repoussé la médiation et l'armistice ; Méhémet-Ali avait, malgré la notification du traité, fait partir sa flotte. Mais le traité du 6 juillet n'était pas une simple mesure comminatoire. Trois escadres avaient été dirigées sur l'Archipel pour faire exécuter la décision des trois puissances. Le 15 septembre, l'escadre anglaise, commandée par l'amiral Codrington, vint croiser devant le port de Navarin, où était ancrée la flotte égyptienne. Ibrahim, inquiet de cette

surveillance, fit sortir une division de sa flotte ; l'escadre anglaise la contraignit de rentrer. Le soir même, un officier anglais signifia à Ibrahim le traité du 6 juillet et lui déclara que l'escadre britannique en assurerait l'exécution par les armes. Ibrahim répondit qu'il n'engagerait pas les hostilités, mais que, si le sultan lui ordonnait de prendre la mer, il combattrait. Le 25 septembre, il renouvela cette déclaration aux amiraux Codrington et de Rigny, et consentit à suspendre les hostilités contre les Grecs jusqu'à ce qu'il eût reçu des instructions de Constantinople, ce qui devait entraîner un délai d'environ un mois. Les deux escadres se retirèrent à peu de distance. Deux fois les Égyptiens tentèrent des sorties, deux fois ils durent rentrer, sur la menace des Anglais. Le 18 octobre, l'escadre russe rallia les Français et les Anglais.

Quelques jours après, les trois amiraux furent informés qu'au mépris de la suspension d'armes, Ibrahim s'était jeté dans la Morée, égorgeant les populations, anéantissant les cultures. Ils n'avaient reçu aucune instruction précise de leurs cours, qui s'étaient bornées à s'en remettre à leur prudence. Ils prirent alors la résolution suivante :

« Les amiraux commandant les escadres des trois puissances signataires du traité de Londres, s'étant réunis, le 18, auprès de Zante pour aviser aux moyens d'atteindre le but spécifié dans le susdit traité, *l'armistice de fait entre les Turcs et les Grecs*, ont considéré :

« Qu'après la suspension d'armes provisoire consentie par Ibrahim-Pacha dans sa conférence du 25 septembre dernier avec les amiraux anglais et français, agissant également au nom de l'amiral russe, ce pacha a violé dès le lendemain sa parole ;

« Que depuis la rentrée de cette flotte à Navarin, à la suite d'une seconde sommation faite à Ibrahim par l'amiral Codrington, qu'il avait rencontré près de Patras, les troupes de ce pacha n'ont cessé d'exercer un genre de guerre plus exterminateur qu'auparavant, en faisant main basse sur les femmes et les enfants, en brûlant les habitations, en déracinant les arbres pour la dévastation entière du pays ;

« Que, pour arrêter des atrocités qui surpassent tout ce qui a eu lieu jusqu'ici, les moyens de persuasion et de conciliation, les conseils soumis aux chefs turcs, les avis donnés à Méhemet-Ali et à son fils, n'ont été considérés que comme un jeu, tandis que d'un seul mot ils pouvaient suspendre le cours de tant de barbaries ;

« Qu'il ne reste aux commandants des escadres alliées que le choix de trois moyens pour remplir les intentions de leurs cours respectives :

« 1° De continuer pendant tout l'hiver un blocus difficile, dispendieux et même inutile, puisqu'une tempête peut disperser les escadres et ouvrir à Ibrahim la facilité de porter son armée dévastatrice sur différents points de la Morée et ses îles ;

« 2° De réunir les escadres alliées dans Navarin même et d'assurer par cette présence permanente l'inaction des flottes ottomanes ; mais que ce moyen seul ne termine rien, puisque la Porte persiste à ne pas changer de système ;

« 3° De venir prendre position dans Navarin avec les escadres pour renouveler à Ibrahim des dispositions qui, entrant dans l'esprit du traité, étaient évidemment dans l'intérêt de la Porte elle-même ;

« Les amiraux, après avoir réfléchi sur ces trois moyens, ont unanimement reconnu que le troisième pouvait, sans effusion de sang, sans hostilité, mais par la seule présence imposante des escadres, amener une détermination en ce sens.

« En conséquence, le mode d'exécution du troisième moyen ayant été arrêté, et, dès lors, aux termes des instructions, le plus ancien des amiraux devant prendre le commandement supérieur, le vice-amiral Codrington arrêta les dispositions nécessaires. » ( *Moniteur* du 9 novembre 1827. )

Le 20 octobre, à midi, par un vent favorable, les signaux furent faits et chacun prit son poste. Le vaisseau amiral anglais l'*Asia* marchait en tête, suivi de *l'Albion* et du *Genoa ;* puis venait la frégate française *la Sirène*, portant pavillon du contre-amiral de Rigny, que suivaient *le Trident*, *le Scipion*, *le Breslaw ;* l'amiral russe Heydden fermait la marche avec son escadre.

La flotte turco-égyptienne présentait une ligne d'embossage décrivant un fer à cheval, sur trois rangs, formant un total de trois vaisseaux, un vaisseau rasé, seize frégates, un grand nombre de corvettes et de bricks, avec six brûlots à l'extrémité des lignes.

A deux heures, l'*Asia* donne dans le port, dépasse les batteries et, au milieu du profond silence de la garnison et de la flotte turques, vient mouiller par le travers de l'amiral égyptien. *La Sirène* présente le travers à deux frégates égyptiennes. Tous les autres navires alliés prennent des positions semblables. Rien n'indiquait encore des intentions hostiles de part ou d'autre.

*Le Dartmouth* envoya un canot monté par le lieutenant Fitzroy et quelques matelots pour donner l'ordre à un brûlot de s'éloigner des navires européens. Des coups de feu partirent du brûlot et frappèrent mortel-

lement le lieutenant anglais. *Le Dartmouth* riposta par une fusillade pour protéger son canot. Presque en même temps, une embarcation quittait l'*Asia*, sous pavillon parlementaire, pour aller inviter l'amiral égyptien à faire cesser le feu. L'embarcation fut accueillie par un feu de mousqueterie; son pilote fut tué. *La Sirène*, alors vergue à vergue avec la frégate égyptienne l'*Esnina*, héla au porte-voix le commandant de ce bâtiment pour lui déclarer qu'elle ne tirerait pas si lui-même ne commençait pas le feu. L'*Esnina* répondit par un coup de canon qui donna dans la poupe du navire français et lui tua un homme. L'amiral indigné lâcha aussitôt sa bordée sur la frégate égyptienne, qui fut coulée. A cette formidable explosion tout s'ébranla, le feu devint immédiatement général. Les escadres anglaise et française furent aux prises avec la flotte égyptienne, tandis que l'escadre russe essuyait le feu des batteries des forts. « Ce combat sanglant et destructif, dit l'amiral anglais, continua avec une égale fureur pendant quatre heures. On se ferait difficilement une idée de cette scène de carnage et de dévastation : comme tous les vaisseaux des ennemis étaient hors de combat, les hommes qui avaient pu se sauver s'efforçaient d'y mettre le feu; il est miraculeux que nous ayons pu échapper aux effets de ces terribles explosions. »

Du formidable armement qui, quelques semaines auparavant, avait quitté le port d'Alexandrie, il ne restait plus à flot qu'une vingtaine de corvettes et de bricks, plus ou moins avariés et tous abandonnés de leurs équipages.

Quelques jours avant le combat, l'amiral de Rigny avait sommé tous les Français au service du pacha de quitter les navires égyptiens; tous obéirent. Mais plusieurs bâtiments autrichiens étaient mêlés à la flotte ottomane; ils eurent fort à souffrir du combat.

La journée de Navarin anéantit la marine turque et coûta, en outre, 6,000 hommes au sultan. La perte des Européens ne fut guère que de 140 hommes tués et 300 blessés. L'escadre française eut 43 morts, dont trois officiers, et 125 blessés, parmi lesquels trois officiers.

Le combat de Navarin ne fut pas une véritable opération militaire; les escadres alliées, bien qu'elles eussent fait les préparatifs de combat, n'avaient pas l'intention d'engager la lutte et ne comptaient vraisemblablement pas sur une agression des Turcs.

« La mesure qui a causé la bataille, dit l'amiral Codrington, était absolument nécessaire pour obtenir les résultats envisagés par le traité, et cette bataille a été entièrement engagée par nos adversaires.

« Quand je vis que la parole d'honneur du fanatique Ottoman avait été sacrifiée au plaisir d'une dévastation barbare, et qu'il avait pris un honteux avantage de notre confiance dans la bonne foi d'Ibrahim, j'avoue que j'éprouvai le désir de punir sa perfidie. Mais il était de mon devoir de me modérer, et je puis assurer à V. A. R. que j'aurais évité une extrémité si désastreuse si d'autres moyens m'avaient été ouverts. » (Rapport de l'amiral Codrington au Prince-Regent d'Angleterre. — *Moniteur* du 16 novembre 1827.)

L'amiral Codrington fut nommé par son gouvernement grand-croix de l'ordre du Bain. Le roi de France éleva le contre-amiral de Rigny au grade de vice-amiral, le capitaine Milius à celui de contre-amiral, et conféra la grand'croix de Saint-Louis aux amiraux Codrington et Heyden; le capitaine anglais Fellow fut nommé commandeur de la Légion d'honneur; tous les capitaines anglais et russes reçurent la croix de Saint-Louis.

La bataille de Navarin restera un titre de gloire pour le gouvernement de la Restauration, encore que le ministère ne l'eût point désirée; elle a marqué le jour de l'affranchissement définitif de la Grèce et a commencé la dernière période de décadence de l'empire turc en Europe. Trois ans après, la prise d'Alger devait porter un nouveau coup à la puissance ottomane, qui depuis n'a cessé de décliner et qui doit disparaître prochainement de la terre européenne.

L'opinion publique, du moins en France, n'accueillit pas comme elle eût dû le faire la victoire de Navarin. Toutes les préoccupations étaient alors absorbées par la lutte électorale de 1827, qui allait amener, dans un avenir bien court, la révolution de Juillet. La presse ne donna qu'une attention passagère à cet événement, où les Royalistes voyaient l'annonce du triomphe de la monarchie, et que les Libéraux saluaient comme un favorable présage pour la cause de la liberté. Le ministère, dont la conduite avait été si équivoque à l'égard des Grecs, s'écriait dans *le Moniteur* : « L'affaire d'Orient est terminée ! » et il s'efforçait de démontrer que l'événement de Navarin était heureux pour les Grecs, pour les Turcs et pour les Égyptiens. La presse anglaise, qui n'avait pas les préoccupations de la nôtre, fut unanime à applaudir à la destruction de la flotte ottomane et à la libération de la Grèce.

En ces derniers temps, où il a été de mode de brûler ce qu'on avait longtemps adoré, beaucoup de gens ont raillé l'enthousiasme d'autrefois pour la Grèce, et ont violemment reproché aux Grecs de n'être pas redevenus

encore les Athéniens de Périclès. Que la France ne regrette jamais l'assistance donnée aux Hellènes pour recouvrer la liberté ! Si jamais notre patrie fit la guerre pour une idée, ce fut alors, et cette guerre est, du moins, restée tout à fait désintéressée. Qu'après des siècles de la plus dure servitude, les Grecs n'aient pas, en trente ans, perdu tous les défauts que produit l'esclavage, il n'y a pas à s'en étonner ; mais que, plus heureux ou plus habiles que quelques-uns de leurs libérateurs, ils aient su garder la liberté, cela dépose pour eux et les honore grandement.

Armand Carrel : *Résumé de l'Histoire des Grecs modernes.*

Achille de Vaulabelle : *Histoire des deux Restaurations.*

Ph. Lebas : *Dictionnaire encyclopédique de la France*, articles *Grèce moderne* et *Navarin.*

*Moniteur* de 1827 ; *Constitutionnel*, *Débats*, *Courrier français*, *Quotidienne*, *Gazette de France*, de la même année.

Frédéric Lock.

**NAXOS** (DUCHÉ DE) (*Histoire grecque*). I. Lorsque Mélon et Pélopidas, bannis de Thèbes par les oligarques, cette faction criminelle qui avait livré la Cadmée au lacédémonien Phœbidas, *afin de pouvoir exercer elle-même la tyrannie* (1), entreprirent d'affranchir leur cité, ils furent encouragés et soutenus par quelques généreux Athéniens auxquels ils s'étaient ouverts de leur dessein, et le concours ardent de cette élite athénienne, qui passa la frontière à leur appel et entra dans la ville peu de temps après eux, leur fut d'un grand prix quand, ayant mis à mort Archias, Philippe, Léontiadas, les polémarques et les autres fauteurs de la trahison, ils attaquèrent la citadelle (2). Mais les Athéniens, craignant de s'attirer le ressentiment de Sparte, n'osèrent pas se déclarer ouvertement pour les Thébains. Sparte était encore alors au comble de la puissance, et, sauf cet échec, dont elle semblait devoir se relever promptement et facilement, elle avait réussi dans tout ce qu'elle avait entrepris contre la liberté de la Grèce, depuis la paix d'Antalcidas (3). La Béotie lui était entièrement soumise, les Corinthiens lui étaient dévoués, les Argiens, écrasés et humiliés, s'étaient résignés à lui obéir, elle avait châtié cruellement ses alliés infidèles. Son empire paraissait solidement établi et pour longtemps assuré (1). Les Athéniens, qui n'étaient pas encore bien remis de l'ébranlement que leur avait causé la journée d'Ægos-Potamos, se hâtèrent de conjurer sa colère : non contents de désavouer les citoyens qui les avaient compromis, ils prirent avec éclat leurs précautions contre son outrageuse susceptibilité, citèrent en jugement les deux stratèges qui avaient passé la frontière pour aider les bannis, mirent l'un à mort, et condamnèrent à l'exil le second (probablement Chabrias), qui avait prévenu la sentence par la fuite (2). Mais le harmoste (3) Sphodrias, qui, malgré ces condamnations iniques prononcées en vue de rassurer Sparte, avait envahi l'Attique et fait mine de s'emparer du Pirée, ayant été absous de cet acte gratuit d'hostilité par le crédit d'Agésilas, comme déjà l'avait été Phœbidas de son violent et heureux coup de main contre la Cadmée, les Athéniens, indignés d'une si grave offense, changèrent brusquement de politique. Ils établirent des portes au Pirée, construisirent des vaisseaux, envoyèrent des députés insinuants et habiles aux cités sujettes des Lacédémoniens pour les presser d'entrer dans une vaste coalition contre ces maîtres orgueilleux et cruels. Un grand nombre d'entre elles, Chio, Byzance, Rhodes, Mytilène et d'autres cités insulaires, prêtèrent l'oreille

(1) Οἱ τῶν πολιτῶν βουληθέντες Λακεδαιμονίοις δουλεύειν τὴν πόλιν, ὥστε αὐτοὶ τυραννεῖν. Xenoph. *Hellenic.*, V, IV, 1.

(2) Sur la question, obscure et controversée, de déterminer jusqu'à quel point les Thébains furent secondés dans ce premier moment par les Athéniens, j'adopte, sans méconnaître toutefois qu'elle prête, comme les autres, à de sérieuses objections, l'opinion de Thirlwall et de Vater (ap. C. Rehdantz, *Vitæ Iphicratis, Chabriæ Timothei, Atheniensium* ; Berlin, 1845 ; p. 43), à savoir, que les patriotes athéniens prirent sur eux d'intervenir, et qu'ils n'y étaient point autorisés par la République.

(3) Ἡκιστάκασιν ἤδη καλῶς καὶ ἀσφαλῶς ; ἡ ἀρχὴ ἐδόκει αὐτοῖς κατασκευάσθαι. (Xenoph. *Hellenic.*, V, III, 27.) Lysias, *Olympiq.*, §7, après avoir énuméré les causes de la prospérité des Lacédémoniens, ajoute : ὧν ἕνεκα ἐλπὶς ἀθάνατον τὴν ἐλευθερίαν αὐτοὺς κεκτῆσθαι.

(1) Isocrate (*Panégyrique*, § 116, p. 65[B]) a marqué d'un trait vigoureux les effets de la funeste paix d'Antalcidas : πλείους δὲ πόλεις αἰχμάλωτοι γεγόνασιν ἢ πρὸν τὴν εἰρήνην ἡμᾶς ποιήσασθαι, διὰ δὲ τὴν πυκνότητα τῶν μεταβολῶν ἀθυμοτέρως διάγουσιν οἱ τὰς πόλεις οἰκοῦντες τῶν ταῖς φυγαῖς ἐζημιωμένων. Cf. §§ 167 et seqq.

(2) Xenoph. *Hellenic.*, V, IV, 19. Cette indigne résolution fut un effet de la peur : οὕτως ἐφοβοῦντο ὥστε κ. τ. λ. Cf. Schneider. ad h. loc., p. 316, L. Dindorf. Il faut dire pourtant, afin d'atténuer un peu ce qu'elle a d'odieux et de révoltant, que les Athéniens purent croire que Thèbes se disposait à prendre des arrangements particuliers et à faire séparément sa paix avec Sparte, en sorte qu'ils allaient se trouver exposés à la vengeance de celle-ci, pour avoir appuyé les exilés thébains. Cette explication, qui, si elle n'est pas à l'abri de toute objection, est au moins très-plausible, se fonde sur un passage formel d'Isocrate (*Platæic.*, §§ 28 et 29, p. 301, 302). Schneider (ad Xenophont. *Hellenic.*, l. c.) l'a indiquée, et Rehdantz l'a développée et mise en grande lumière. (*Vitæ*, etc., cap III, § 1, p. 44 et 45.)

(3) Les ἁρμοσταί ou ἁρμοστῆρες (*Hellenic.*, IV, VIII, 39) étaient, sous le beau nom de *conciliateurs*, des gouverneurs imposés par les Lacédémoniens aux villes qu'ils avaient conquises, ou qui avaient fait amitié avec eux. Voy. les interprètes de Démosthène, *de Coron.*, § 96.

à leurs sollicitations, firent des préparatifs de guerre et acceptèrent de combattre sous la conduite d'Athènes (1). Timothée, Chabrias et Callistrate furent élus généraux et autorisés par un décret à lever vingt mille hoplites et cinq cents cavaliers, à équiper et à armer en guerre deux cents vaisseaux (2). Les Thébains, qui ne demandaient qu'à entrer dans la coalition, et qui avaient été les secrets instigateurs de Sphodrias, y furent admis aux mêmes conditions que les autres. Plusieurs cités qui hésitaient à se déclarer pour les Athéniens, furent entraînées et prirent parti pour eux, particulièrement celles de l'Eubée, dès que, par une heureuse pensée de réparation et de justice, ils eurent décrété que les lots de terres conquises échus en partage à leurs colons (3) seraient restitués aux anciens maîtres, et qu'aucun citoyen d'Athènes ne pourrait avoir de terres hors de l'Attique. C'est ainsi que, la ligue se fortifiant chaque jour de nouvelles adhésions, la puissance d'Athènes redevint bientôt l'égale de celle de Sparte (4). Les alliés commencèrent par faire une descente en Eubée contre les Hestiæens, les seuls de l'île qui fussent restés fidèles à Sparte ; puis cinglèrent vers les Cyclades, et gagnèrent à leur cause les deux importantes îles de Péparéthos et de Sciathos (5). Agésilas étant entré pour la seconde fois en Béotie, à la tête d'une armée de dix-huit mille hommes, dont cinq *mores* (1) lacédémoniennes, et quinze cents chevaux, les Athéniens envoyèrent aussitôt au secours de Thèbes un corps de cinq mille fantassins et de deux cents chevaux (2). Il y eut, à vingt stades de la ville (3), un combat très-disputé. Les Thébains et leurs auxiliaires étaient fortement établis sur une hauteur ; Agésilas fit avancer en bon ordre et en rangs serrés toutes ses forces contre eux (4) ; il mit en fuite les mercenaires, et un instant il se crut vainqueur ; mais Chabrias imagina un stratagème ingénieux et simple, qui étonna le roi de Sparte : il ordonna aux siens de mettre genou droit en terre, d'appuyer le bouclier au genou gauche, de baisser la lance et d'en présenter la pointe à l'ennemi ; le soldat, le corps penché en avant et ramassé derrière le bouclier, qui le couvrait du haut en bas, attendit immobile le choc de l'ennemi. Agésilas, qui ne prévoyait rien de semblable, fut déconcerté par l'attitude tranquille et froidement insoucieuse de ces fantassins, qui paraissaient l'attendre avec une entière sécurité et souhaiter qu'il les attaquât ; il ne jugea pas à propos d'aborder cette masse serrée et profonde, et se retira malgré la supériorité de ses troupes (5). Il rentra en

(1) Diod. XV, XXVIII, 2 et 3. Cf. Isocrat. *de Pace*, § 68, p. 172[d].

(2) Ἐτάχθη δ'ἀπὸ τῆς κοινῆς γνώμης τὸ μὲν συνέδριον ἐν ταῖς Ἀθήναις συνεδρεύειν, πόλιν δὲ ἐπ' ἴσης καὶ μεγάλην καὶ μικρὰν μιᾶς ψήφου κυρίαν εἶναι, πάσας δ' ὑπάρχειν αὐτονόμους, ἡγεμόσι χρωμένας Ἀθηναίοις. (Diod. Sic., XV, XXVIII, 4.) Diodore place ces préparatifs *avant* la tentative de Sphodrias sur le Pirée ; mais il paraît bien qu'il se trompe. Xénophon, dont l'excessive brièveté est trop souvent pour nous une cause d'obscurité, est ici très-précis (V, IV, 34, ibique Schneider, p. 321, 322, édit. L. Dindorf.) : dans son récit, les préparatifs de guerre ne sont que la conséquence de la tentative de Sphodrias : ἐκ τούτου οἱ Ἀθηναῖοι ἐπῴλωσάν τε τὸν Πειραιᾶ, ναῦς τε ἐναυπηγοῦντο, τοῖς τε Βοιωτοῖς πάσῃ προθυμίᾳ ἐβοήθουν. Plutarque, *Pélopid.*, XV, 1, a suivi la chronologie de Xénophon.

(3) Αἱ γενόμεναι κληρουχίαι. (Diod. Sic. XV, XXIX, 7. Cf. Isocr. *Plataic.*, § 44, p. 305[a].)

(4) Diod. Sic., XV, XXX, 2 : διὸ καὶ τοῖς Ἀθηναίοις ἀεὶ μᾶλλον αὐξομένης, τοῖς δὲ Λακεδαιμονίοις ταπεινουμένης, ἐφάμιλλον τὴν ἰσχὺν τῶν πόλεων συνέβαινε γίνεσθαι.

(5) La possession de Sciathos avait pour eux cet avantage qu'ils pouvaient y faire hiverner des vaisseaux, comme à Lemnos et à Thasos. (Demosth. *Philippic.*, I, § 32, p. 49, Reiske.) C'est à Chabrias que Diodore attribue la délivrance de l'Eubée ; Plutarque (*De glor. Atheniensium*, VIII, p. 350[e] ; t. I[er], p. 429, l. 23 et 24, Didot) en fait honneur, avec plus de fondement, à Timothée, fils de Conon. Voy. Rehdantz, cap. III, § 5, p. 57 et 58. Ces événements se rapportent aux années 378 et 377 av. J.-C.

(1) Voy., sur la Μόρα lacédémonienne, let. VIII du SUPPLÉMENT, col. 69 et 70.

(2) Diod. Sic., XV, XXXII, §§ 1 et 2.

(3) Id. *ibid.*, § 3. Corn. Nep. *Chabr.*, I, 1 : *apud Thebas.* Demosth. *c. Leptin.*, § 76 : ἐν Θήβαις.

(4) Ἐπήγαγε πᾶσαν ἐπ' αὐτοὺς τὴν δύναμιν συντεταγμένην καταπληκτικῶς. Diod. Sic., *ibid.*

(5) Polyæn. *Strateg.*, II, I, 2, p. 47, Wölfflin ; Diod. Sic., XV, XXXII, 5 ; Corn. Nep. *Chabr.*, I, §§ 1 et 2, ibique K. Nipperdey, p. 83. Le texte de Polyen et celui de Népos ne sont pas assez précis pour que l'on puisse tout d'abord comprendre en quoi consiste l'*invention* de Chabrias, ni pourquoi il en fut tant parlé dans la suite (*Sed ex his elucet maxime inventum ejus... Hoc usque eo tota Græcia fama celebratum est*, etc., Corn. Nepos) ; on n'y voit pas bien non plus en quoi elle put étonner si fort un vieux guerrier comme Agésilas. (*Id novum Agesilaus contuens progredi non est ausus*, etc., ibid.) La posture que Chabrias fit prendre à ses gens était fort connue ; c'était celle que Polyen appelle τὸ στάσιμον σχῆμα τῆς μάχης, *stabilis pugnæ figura*, la posture du soldat lorsqu'il était immobile et se tenait en garde, une posture théorique et de parade. Le texte de Diodore ajoute une circonstance de l'ordre *moral*, qui n'a pas été assez remarquée, et qui donne peut-être le mot de l'énigme, à savoir, que Chabrias recommanda à ses soldats de recevoir les Lacédémoniens en bon ordre et *de l'air du mépris*, δέχεσθαι τοὺς πολεμίους καταπεφρονηκότως ἅμα καὶ ἐν τῇ τάξει μένοντας. Ce fut cet air de tranquille dédain, plutôt que l'attitude elle-même, qui causa la surprise d'Agésilas, θαυμάσας τήν τε εὐταξίαν τῶν πολεμίων καὶ τὴν καταφρόνησιν... πεῖραν δὲ λαβὼν ὅτι τολμήσουσιν ἀναγκαζόμενοι διαγωνίζεσθαι περὶ τῆς νίκης, ἐν τῷ πεδίῳ προεκαλεῖτο. Il les croyait vaincus, et voilà qu'ils l'at-

Laconie, après avoir ravagé le territoire de Thèbes (Ann. 378; Olymp. 100 $\frac{2}{3}$); mais cette demi-victoire, cette retraite qui n'était rien moins que triomphante, quoi qu'il en pût dire, semblèrent porter malheur aux armes de Sparte. L'année suivante (377; Olymp. 100 $\frac{3}{4}$), il fut encore moins heureux, car, cette fois, les Thébains, acceptant son défi et répondant à ses provocations, se mesurèrent avec lui, l'empêchèrent de ravager leur pays, l'obligèrent à faire sonner la retraite sur le champ de bataille pour éviter une défaite, et, s'attribuant hautement la victoire, érigèrent un trophée (1). Au retour de cette expédition sans gloire, il tomba malade, et languit alité jusqu'à la fin de l'été et encore pendant tout l'hiver (2).

II. Les affaires des Lacédémoniens déclinaient visiblement, et leurs alliés commençaient à donner des signes de mécontentement et de lassitude (3); ils disaient que leurs ressources étaient épuisées par la guerre; ils se plaignaient de la mollesse avec laquelle on l'avait conduite depuis l'ouverture des hostilités. Il fallut, pour les calmer et les retenir dans l'alliance, frapper un grand coup en employant toutes les ressources disponibles. Leur avis était qu'on pouvait équiper un bien plus grand nombre de vaisseaux que les Athéniens, les assiéger par mer et les réduire par la famine; ils proposaient encore d'user de la flotte pour transporter une armée en Béotie, soit par la Phocide, soit par Creusis. On déféra à leur conseil, et l'on équipa soixante trirèmes, dont on confia le commandement à Pollis, qui n'était pas sans expérience de la mer (1) On se trouva d'abord très-bien d'avoir adopté ce plan. Les vaisseaux de Sparte, croisant dans les parages des trois îles d'Égine, de Céos et d'Andros, interceptaient tous les convois de vivres en destination d'Athènes, en sorte que la disette ne tarda pas à s'y faire sentir. Ce fut alors que Chabrias, qui était sans égal pour les coups hardis et brillants, fut chargé de débloquer la ville. Il prit le commandement de la flotte, sur laquelle étaient montés les Athéniens en personne (2), força les croisières, dégagea les convois qui étaient arrivés jusqu'à Géræstos, promontoire de l'Eubée, mais qui n'osaient pas s'avancer au delà, de peur d'être capturés, et ramena l'abondance dans Athènes. Cela fait, il partit avec toute sa flotte pour les Cyclades, soumit plusieurs de ces îles qui tenaient pour les Lacédémoniens (3), et mit le siége devant Naxos. Pollis fut obligé de le suivre dans ces parages, pour protéger les Cyclades et délivrer Naxos, qui était déjà entourée. Les deux flottes se trouvèrent en présence entre Paros et Naxos. Pollis avait soixante-cinq vaisseaux, Chabrias quatre-vingt-trois (4). Le combat s'étant engagé, Pollis, qui se tenait à l'aile droite, fonça sur le vaisseau que montait Cédon, commandant de l'aile gauche des Athéniens, coula

tendaient, genou en terre, bien alignés, d'un air de défi et comme des gens qui sont sûrs de leur fait.

La fierté des Spartiates souffrit cruellement de ce mécompte; la prudence d'Agésilas fut blâmée, comme excessive et de mauvais exemple. Quant à Chabrias, en bon Athénien qu'il était, il se glorifia plus que de raison du succès qu'avait obtenu son stratagème, et il voulut que la statue qui lui fut décernée par le peuple le représentât dans la pose qu'il avait fait prendre à ses soldats. Cf. Rehdantz, p. 53.

(1) Diod. Sic., XV, XXXIV, 2 : ὁ Ἀγησίλαος ἀνεκαλέσατο τῇ σάλπιγγι τοὺς στρατιώτας ἀπὸ τῆς μάχης. Οἱ δὲ Θηβαῖοι... τρόπαιόν τε ἔστησαν κ. τ. λ. Il est à remarquer que Xénophon, ami d'Agésilas, ne dit mot du stratagème qui réussit au delà de toute attente à son compatriote Chabrias. (Schneider. ad *Hellenic.*, V, IV, 38, p. 528, L. Dindorf; 1853.) Parlant de l'expédition de l'année 377 et de la rencontre qui eut lieu entre les Lacédémoniens et les Thébains, près de Tanagre, à l'endroit appelé Γραὸς στῆθος, il avoue pourtant, malgré sa partialité, que les Scirites, troupe d'élite des Lacédémoniens, *se retirèrent plus vite qu'au pas*, et que les Thébains dressèrent un trophée, en signe de victoire : οἱ δὲ Σκιρῖται ἰδόντες αὐτοὺς (τοὺς Θηβαίους) θᾶττον ἢ βάδην ἀπῆλθον (*Hellenic.*, V, IV, 53)

(2) Selon le calcul de Dodwell (*Chronol. Xenoph. ad* ann. 378), Agésilas devait avoir alors soixante-quatre ans.

(3) Xenoph. *Hellenic.*, V, IV, 60 : λόγοι ἐγίγνοντο ἀπὸ τῶν συμμάχων ὅτι διὰ μαλακίαν κατατριβήσοιντο ὑπὸ τοῦ πολέμου. De fait, la guerre avait été, dès le commencement, menée fort doucement, comme si les Lacédémoniens eussent voulu éviter d'exaspérer les Thébains, et laisser la porte ouverte à une réconciliation. Xénophon reconnaît lui-même que les soldats de Cléombrote ne savaient vraiment pas si Sparte était en guerre ou en paix avec les Thébains, tant il usait de ménagements envers eux : ἦγαγε μὲν γὰρ εἰς τὴν τῶν Θηβαίων τὸ στράτευμα, ἀπῆλθε δὲ ὡς ἐδύνατο ἐλάχιστα κακουργήσας. (*Hellenic.*, V, IV, 18. Cf. Rehdantz, *op. cit.*, p. 44, note 4.)

(1) Il avait servi précédemment sur la flotte, en qualité d'ἐπιστολεύς (*Hellenic.*, IV, VIII, 11), du temps que Conon, appuyé de Pharnabaze et vainqueur à Cnide, travaillait à enlever à Sparte l'empire de la mer. (Ann. 394 et suiv.)

(2) Xénophon mentionne cette circonstance importante, et, après lui, les orateurs qui ont parlé des grandes actions de Chabrias : γνόντες δ' οἱ Ἀθηναῖοι τὴν ἀνάγκην, ἐνέβησαν αὐτοὶ εἰς τὰς ναῦς. (*Hellenic.*, V, IV, 61; ibique Schneider, p. 338, 334. Cf. Demosth. *c. Leptin.*, §§ 76, 78, 82, ibique Annotatt.)

(3) I. G. Schneider (ad *Hellenic.*, *l. c.*) rapporte, avec toute probabilité, à cette expédition de l'an 376 (Olymp $\frac{100,4}{101,1}$) la prise de Péparéthos et de Sciathos, que Diodore, avec son inexactitude ordinaire, place deux ans plus tôt

(4) Ce sont les chiffres donnés par Diodore de Sicile, XV, XXXIV, 5. Eschine (*c. Ctesiphont.*, § 222) donne un nombre moins élevé pour les vaisseaux athéniens.

le vaisseau et tua le commandant; il eut bientôt raison de la partie de la flotte qui lui était opposée, ouvrant et brisant les navires qui soutenaient le choc, mettant en fuite ceux qu'il n'avait pas submergés. Chabrias, de son côté, combattait avec sa bravoure accoutumée, et, comme il commandait les vaisseaux les meilleurs et les plus solides, il abîma l'aile qu'il avait en face, et lui prit un grand nombre de vaisseaux; en même temps il secourait son aile gauche, qui avait plié, et la ramenait au combat. Sa victoire fut complète, car tous les vaisseaux ennemis furent forcés à fuir; mais pour qu'elle portât tous ses fruits il aurait fallu qu'il eût pu poursuivre les fuyards. Malheureusement, s'il les poursuivait, il laissait les morts sans sépulture; or il ne pouvait oublier de quel terrible châtiment avaient été punis, pendant la guerre du Péloponnèse, les navarques, vainqueurs aux îles Arginuses, qui avaient négligé de rendre aux morts les derniers devoirs et de recueillir les blessés. Il fut donc arrêté par la crainte d'encourir la colère de ses concitoyens, et, au lieu d'achever sa victoire, il s'occupa de retirer des flots les vivants et les morts, de sauver ceux qui pouvaient être sauvés, et d'inhumer ceux qui n'étaient plus. S'il n'eût pas été retenu par ces soins pieux, il aurait anéanti la flotte ennemie. Le combat avait été très-disputé, car dix-huit vaisseaux des Athéniens furent coulés bas; les Lacédémoniens en perdirent de la même manière vingt-quatre, et, en outre, en laissèrent huit au pouvoir du vainqueur, qui les prit avec tous les hommes qui les montaient (1).

La bataille de Naxos fut livrée la première année de la cent-unième Olympiade, le 16 boédromion (2), jour où les Athéniens célébraient la fête des Grands-Mystères. Cette belle victoire porta haut le nom de Chabrias, déjà bien cher à ses concitoyens, et elle demeura son titre de gloire. Il y déploya toutes les qualités du général; surtout il sut modérer sa fougue impétueuse, et ne pas céder à la tentation, qui lui était naturelle, de combattre en soldat. Il unit la prudence à la bravoure, semblable en cela à Épaminondas, son ami. D'abord il choisit, pour livrer le combat, un des jours de la grande fête éleusinienne, et ce lui fut un favorable augure (1). Il allait engager le combat, lorsque la foudre tomba devant son vaisseau: « Eh bien, dit-il aux soldats effrayés de ce qu'ils prenaient pour un prodige, voici le vrai moment de combattre, puisque Jupiter, le plus grand des dieux, nous déclare si manifestement que sa protection repose sur notre flotte (2). » Sa prévoyance devança les divers accidents possibles d'une bataille navale, et recommanda aux triérarques d'ingénieux expédients, qui, employés à propos, facilitèrent la victoire (3). Il avait coutume de dire, pensant à lui-même, *qu'une troupe de cerfs est plus redoutable, commandée par un lion, qu'une troupe de lions commandée par un cerf* (4). Ses plus éminentes qualités comme homme de guerre étant l'audace et l'intrépidité dans l'action (il y parut bien à sa mort), il n'en avait que plus de mérite à écouter les conseils d'un lieutenant grave et réfléchi qui jugeait les choses froidement et sans enthousiasme, de ce Phocion que Démosthène ne voyait jamais monter à la tribune sans dire: *Voici la hache de mes discours* (5). Il souffrait volontiers que sa trop bouillante ardeur fût tempérée par le courage tranquille de ce personnage clairvoyant, circonspect, si souvent amer et chagrin. A Naxos, il se trouva bien de l'avoir près de lui, de lui confier le poste difficile, celui où la bravoure pouvait le moins se passer de prudence et de mesure. C'est Phocion, en effet, qu'il chargea, après la mort de Cédon,

(1) Diod. Sic., cap. XXXV, § 2. Sur le chiffre des pertes il y a désaccord entre les auteurs (Rehdantz, p. 61, note 52), absolument comme entre les bulletins des généraux modernes, qui se contredisent toujours. Démosthène (*c. Leptin.*, § 77, p. 480 Reiske) parle de *quarante-neuf* vaisseaux pris par Chabrias: καὶ πεντήκοντα μιᾶς δεούσας ἔλαβεν ἐξωμαλώτους τριήρεις. Dans le scholiaste d'Aristide (*Panathenaic.*, p. 173, 16 Jebb = t. Ier, p. 284 G. Dindorf) le nombre des vaisseaux pris avec leurs équipages est de *deux* seulement (t. III, p. 282, Dindorf), et c'est par erreur que Jebb dit *douze*.

(2) Septembre 376. L'année 378 correspond à la 4e année de la Ce Olympiade et à la première de la Cie. Cette date est établie avec précision par trois passages concordants de Plutarque (*Vit. Cam.*, XIX, 5: τοῦ Βοηδρομιῶνος περὶ τὴν πανσέληνον. — *Vit. Phocion.*, VI, 3; *De glor. Atheniens.*, § VII; t. Ier, p. 428, 13. Didot) et par un passage non moins formel de Polyen (III, 11, 2, p. 115, Wölfflin.)

(1) Polyen dit assez clairement que Chabrias choisit à dessein ce jour, comme étant de bon augure: ταύτην τὴν ἡμέραν ἐπιτήδειον τῇ ναυμαχίᾳ κρίνας, ὅτι ἦν μία τῶν μυστηρίων. C'était le second des jours de fête, celui qui était appelé Ἅλαδε μύσται, *les mystes à la mer*.

(2) S. Jul. Frontin. *Strategem.*, I, XII, 12, p. 26, Dederich. Frontin ne dit point, il est vrai, que ceci se rapporte à la bataille de Naxos, mais nous avons cru pouvoir, le nom de la bataille manquant dans le texte, supposer qu'il s'agit de celle de Naxos.

(3) Polyæn. *Strateg.*, III, XI, 11, p. 117, 28: Τὸ τέχνασμα τοῦτο νίκην Ἀθηναίοις ἔδωκεν. C'est beaucoup dire, pour un artifice aussi innocent, aussi facile à pénétrer que celui qu'il rapporte.

(4) Εἰώθει δὲ λέγειν ὅτι, Φυβερώτερόν ἐστιν ἐλάφων στρατόπεδον, ἡγουμένου λέοντος, ἢ λεόντων, ἐλάφου. (Plutarch. *Reg. et Imperator. Apophthegmat.*, p. 187 D = t. Ier, p. 225, 16 Didot.) Aristide cite aussi ce mot de Chabrias (περὶ τοῦ παραφθέγματος, p. 400, 10 Jebb = t. II, p. 541 G. Dindorf), mais comme ayant dû être prononcé *après* Naxos.

(5) Ἡ τῶν ἐμῶν λόγων κοπὶς πάρεστιν. (Plutarque, *Phocion*, V, 3.)

de prendre le commandement de l'aile gauche, pour réparer un premier échec, et y rétablir le combat, et ce fut là dès lors, selon Plutarque (1), que porta tout l'effort de la bataille, et que fut décidée la victoire.

Xénophon semble avoir voulu rabaisser la journée de Naxos, quand il dit sèchement, après une simple mention de la défaite de Pollis : *Et ce fut ainsi que l'approvisionnement d'Athènes fut assuré* (2). Ses concitoyens en jugèrent plus dignement. C'était, depuis leur grand désastre d'Ægos-Potamos, qui leur avait enlevé l'empire de la mer, la première bataille navale qu'ils eussent gagnée *eux-mêmes, combattant en personne, et n'usant que de leurs propres ressources* (3); elle leur était donc plus glorieuse que toutes les autres, plus glorieuse même que la mémorable bataille de Cnide, parce que, dans celle-ci, ils avaient été secondés par les flottes du grand Roi, et Conon par Pharnabaze (4). Aussi ne marchandèrent-ils pas à Chabrias les témoignages de leur reconnaissance, quand il reparut au Pirée, où naguère régnaient les plus vives alarmes. Il y rentra triomphant, chargé d'un immense butin, traînant après soi un grand nombre de captifs (5) et les huit vaisseaux qu'il avait pris avec leurs équipages. Il suspendit une couronne dans le temple de Minerve, avec cette inscription : CHABRIAS, DE LA BATAILLE NAVALE DE NAXOS (6). Les fruits immédiats de la victoire furent la conquête et la soumission des Cyclades, qui reconnaissaient l'hégémonie de Sparte; trois mille captifs amenés à Athènes, et vendus au profit de l'État, plus de cent dix talents (600,000 fr.) versés dans le trésor (1).

La République ne fut pas ingrate envers Chabrias : elle lui décerna, ainsi qu'à Timothée et à Iphicrate, ses glorieux émules, les plus grands honneurs qu'un citoyen pût recevoir alors : une couronne d'or, une statue d'airain sur la place publique, l'exemption, pour lui et ses descendants, de tous les impôts et contributions civiques (ἀτέλεια). Ces hautes distinctions qui, si elles n'étaient plus exclusivement la récompense du mérite éprouvé et des services éclatants, n'étaient pourtant pas encore prostituées à la médiocrité intrigante ou à l'audace heureuse, furent décernées à Chabrias par un décret du peuple, rendu dans la forme solennelle. Elles consacrèrent sa gloire en même temps que la reconnaissance publique.

ÉDOUARD CARTERON.

**NÉBRASKA.** (*Géographie, Géologie, Archéologie, Histoire.*) C'est le nom d'un territoire des États-Unis de l'Amérique du Nord, ainsi appelé de la principale rivière qui le traverse de l'ouest à l'est. Le mot de Nébraska veut dire en langue otawa *Rivière Plate* (en anglais, *Plate River*). Le territoire en question, tel qu'il a été délimité en 1855, va du 40e au 43e degré de latitude nord. Sa limite occidentale est formée par la chaîne des Montagnes Rocheuses (en anglais, Rocky Mountains), celle de l'est par le Missouri, puis par la rivière du Big-Sioux, en la remontant jusqu'à la hauteur du 43e degré de latitude nord. Ce sont proprement des limites naturelles; celles du nord et du sud suivent, d'après le mode établi aux États-Unis en pareil cas, des lignes droites arbitrairement tracées selon les degrés du planisphère. Avant la dernière délimitation, qui est de 1854 et 1855, on désignait par les noms de *Territoire de Nébraska*, *Territoire de Missouri*, *Territoire Indien*, *Désert des Grandes Prairies*, *Territoire du Nord Ouest* ou de *Far-West*, les immenses prairies comprises entre les Montagnes Rocheuses à l'ouest, le Mexique au sud, les possessions britanniques au nord et les limites des anciens États de l'Union à l'est, prairies qui s'étendent du 34e au 49e degré de latitude nord. De 1836 à 1854 on en a détaché successivement les États d'Arkansas, de Visconsin, d'Iowa et de Minnesota. Puis, en le diminuant encore du Kansas, en 1854, on a réduit le territoire propre du Nébraska au bassin de ce fleuve, avec une superficie de 4,562 milles carrés géographiques. Ce territoire con-

(1) Καθ' ὃ καὶ τὴν μάχην ὀξεῖαν εἶχεν ὁ ἀγὼν καὶ κρίσιν ἐποίησε ταχεῖαν. (*Phoc.*, VI, 3.)

(2) Καὶ ὁ μὲν σῖτος τοῖς Ἀθηναίοις οὕτω παρεκομίσθη. (*Hellenic.*, V, IV, 61.) Cf. Connop Thirlwall, t. V, p. 58, édit 1849. Cornélius Népos, dans sa *Vie de Chabrias*, ne prononce même pas le nom de cette victoire si éclatante (ἔργον τοσοῦτον, dit Aristide, *Panathen.*, t. Ier, p. 284, G. Dindorf), Rollin l'a entièrement passée sous silence (livre XII, ch. Ier, § III, t. V, p. 233-240, édit. Letronne), et cette grave omission nuit à la clarté, à l'exactitude et à l'intérêt de son récit.

(3) Ἡ πόλις αὐτὴ δι' αὐτῆς ἀγωνισαμένη... καὶ κατατυχοῦσα τὸν Χαβρίαν ὑπερηγάπησε (Plutarch. *Phocion.*, VI, 3. Cf. Diodor. Sic., XV, XXXV, 2; Demosth. *c. Leptin.*, §§ 75 et suiv.)

(4) Φαρνάβαζον δὲ ναύαρχον ὄντα σὺν ταῖς Φοινίσσαις εἶναι, Κόνωνα δὲ τὸ Ἑλληνικὸν ἔχοντα τετάχθαι ἐμπροσθεν αὐτοῦ. (Xenoph. *Hellenic.*, IV, III, 11.) Cf. Corn. Nep., *Conon*, c. IV.

(5) Ces captifs furent conduits à Athènes, exposés et mis en vente sur le marché : καὶ τοὺς αἰχμαλώτους ἄγων εἰς τὰς Ἀθήνας ἐπώλησεν ἐπὶ τοῦ πωλητηρίου. (Schol. Aristid. *Panathen.*, p. 173, 16; t. III, p. 282 G. Dindorf. Cf. Demosth. *c. Leptin.*, § 77, p. 480, 11.)

(6) Demosthen. *c. Timocrat.*, § 180, p. 758, 17.

(1) Τρισχίλια δ' αἰχμάλωτα σώματα δεῦρ' ἤγαγε, καὶ πλέον ἢ δέκα καὶ ἑκατὸν τάλαντ' ἀπέφηνεν ἀπὸ τῶν πολεμίων. (Demosth. *c. Leptin.*, § 77, p. 480, 11.) Cf. Rehdantz, p. 66.

fine ainsi au sud au Kansas, à l'est à l'Iowa, duquel il est séparé par le Big-Sioux et le Missouri, tandis que vers l'ouest il est séparé du territoire d'Utah par les Rocky-Mountains. Le pays au nord du 43e degré, qui forme la limite imaginaire du Nébraska, a conservé, avec des frontières indéfinies, le nom de Territoire Indien. On doit en détacher bientôt un nouveau territoire, appelé *Dacota*, qui confinera vers le sud au Nébraska. Mais tous ces pays, du 43e au 49e degré de latitude nord, constituant physiquement un tout avec le Nébraska, nous les engloberons dans notre description générale. Pris dans cette extension, ils forment un ensemble avec des limites naturelles que nous trouvons, en suivant la chaîne des Montagnes Rocheuses, jusqu'au 49e degré de latitude nord, puis de là, en descendant la rivière de Mariousi, l'affluent le plus septentrional du Missouri, de l'ouest à l'est jusqu'à son embouchure dans ce dernier; enfin, après avoir longé les chaînes trappéennes des *Monts Cyprus*, des *Monts des Tortues* et des *Monts des Rennes* jusqu'au lac de Winnipeg et au lac Rouge, en nous tournant vers le sud et en remontant le Red-River jusqu'à sa source dans un des nombreux lacs salés, appelés en bloc les *Mille Lacs*, qui donnent aussi naissance au Mississipi, au Minnasota et au Big-Sioux. Nous voilà revenus à ce dernier, qui, avec le Missouri, forme la limite orientale du Nébraska proprement dit. Avec des frontières ainsi prolongées dans les diverses directions, ce territoire confine au nord-est au Minnasota, au sud-est à l'Iowa, au sud-ouest à l'Utah, et enfin au nord-ouest à l'Orégon.

Continuation des Cordillères, la chaîne alpine de l'ouest, appelée les *Montagnes Rocheuses*, est une suite de croupes et de massifs particuliers, séparés par des vallées profondes. Leur point le plus élevé, le *Pic Murchison*, se trouve sur le territoire britannique, sous le 52e degré de latitude nord. Il a 15,000 pieds (5,000m), avec quelques glaciers. Quant au Nébraska, les *Montagnes Neigeuses*, qui forment la partie la plus septentrionale des Rocky-Mountains, sont traversées par les trois défilés de *Mariousi* ou Défilé des Ours, de *Cadotte* et de *Helf-gate*. Cette chaîne granitique est coupée par deux séries de volcans actifs, dont l'une, haute de 12,000 pieds, est appelée les *Trois-Tetons*, tandis que l'autre, au nord, se nomme les *Trois-Buttes*. En allant toujours au sud-est, les Montagnes Rocheuses prennent successivement les noms de *Bear-Mounts* (Montagnes des Ours), *Windriver-Mountains* (Montagnes de la Rivière du Vent) avec le *Pic Frémont*, haut de 13,570 pieds, de *Sweetwater-Mountains* (Monts d'Eau douce) avec le rocher de l'*Indépendance*, couvert de haut en bas de sculptures et d'inscriptions, de provenance incertaine. Il s'y trouve aussi les sources de la branche nord de la rivière de Nébraska. Une chaîne parallèle aux Sweetwater-Mountains, les *Monts des Serpents à sonnettes* (Rattlesnake-Mountains), qui s'étendent de l'ouest à l'est, sont flanqués au nord par le *RawHide Peak*. Un troisième point de ce nœud est le *Pic Laramie*, haut de 10,000 pieds. Avec la chaîne des *Black-Mountains* (Montagnes Noires) ces Alpes reprennent leur direction ordinaire vers le sud. Le point le plus élevé du massif des Black-Mountains est le *Long-Peak*, haut de 12,500 pieds. On y trouve le défilé de *Cheyenne*, haut de 7,000 pieds. A la grande chaîne alpine qui est granitique se rattache, au sud-ouest, le plateau de *Laramie*, de formation calcaire de montagnes. Il se divise en *North-Park*, *Middle-Park* et *South-Park*, et se continue dans les *Montagnes des Élans* (*Elk-Mountains*). Près du fort Laramie, après une bande de terrain houiller qui n'a pas encore été exploitée, commence la chaîne des *Black-Hills* (ou Collines Noires), qui, du sud-ouest au nord-est, vont jusqu'au Canon-Ball River (rivière du Boulet de Canon). Elles s'élèvent jusqu'à 6,700 pieds, et appartiennent à la formation des *trapps ferrifères* et *cuprifères*, dont elles présentent toutes les variétés, savoir : les trachytes poreux, les névrolithes amygdaloïdes, les phonolithes résonnants, les basaltes à colonnes pentagonales et enfin les porphyres massifs. Le *Stone-Peak* et le *Bear-Peak* (pic des Rocs et pic des Ours) en sont des mamelons détachés. Ce terrain trappéen a un pendant dans les *Petites Montagnes Rocheuses*, entre le Milk River et le Missouri, avec le *Pic de la Patte d'Ours;* puis dans les *Montagnes de Judith*, entre ce dernier fleuve et la rivière de la Roche-Jaune, qui est son principal affluent; enfin dans les *Monts Cyprus*, *les Monts des Tortues*, etc., qui forment la limite nord. Aux Collines Noires se rattache une couche de terrain feldspathique sans fossiles, puis un autre de calcaire houiller, enfin du grès rouge qui fait partie de la formation perméenne du zechstein. Le terrain jurassique se trouve par bandes détachées aux sources de la branche méridionale du Nébraska. La craie est également éparpillée, d'abord à l'embouchure du Big-Sioux, puis au fort Clark, sur le Petit Missouri, etc. Le terrain tertiaire enfin, le plus vaste, est en même temps celui qui contient les régions les plus fertiles. Il peut se diviser en cinq ou six bassins principaux. Parmi eux, celui de la *Rivière Blanche* (White-River) est long de 250 lieues et large de 50; puis vient le grand *Bassin des*

*lignites* qui, se rattachant aux Collines Noires, près de l'embouchure de la rivière du Boulet-de-Canon, remonte le Missouri et la rivière de la Roche-Jaune, dans une longueur de près de 800 lieues. Entre ces deux bassins se trouvent les *Sand-Hills* ou *Buttes de sable*, au nord du *Calamus River*. C'est une contrée longue de 250 et large de 60 lieues, et couverte de collines de sable, hautes de 200 à 600 pieds. Formées d'un sable mouvant jaunâtre, ces collines changent et se refont continuellement. Très-rapprochées les unes des autres, elles sont séparées par des enfoncements profonds, où les bestiaux et les chevaux marchent très-difficilement. Par suite de cette disposition des lieux, deux armées ou corps de troupes peuvent passer à un quart de lieue l'un de l'autre sans se douter mutuellement de leur proximité. Triste, solitaire, mélancolique, couverte d'une herbe grossière et de quelques maigres plantes, la contrée des Sand-Hills est le champ de bataille des diverses tribus indiennes qui, secondées par la nature des lieux, tâchent de s'y surprendre les unes les autres. Plus loin, vers l'ouest et le sud, sur la frontière du Kansas, les collines grandissant en hauteur deviennent inaccessibles aux chevaux, qui s'enfoncent jusqu'aux genoux dans le sable. A la même formation, mais avec prédominance, soit d'argile, soit de feldspaths et de chalcédoines durs, appartiennent les *Bad-Lands* ou *Mauvaises Terres :* nom donné à plusieurs bandes de terrain. La première d'entre elles longe la Rivière Blanche jusqu'à sa jonction avec le Nébraska. Une autre zone de ce genre qui se trouve sur le haut Missouri, est appelée la *Mauvaise Terre de Sainte Judith :* elle a 40 lieues de long sur 20 de large. Enfin, sur la rive gauche du Missouri il y a les *Collines Bijon*, puis les *Dog's Ears* (ou Monts des Oreilles de Chien), enfin les *Collines des Tortues*, qui contiennent les sources du Red-River. Appelées aussi en bloc *Coteaux du Missouri*, elles ne s'élèvent qu'à 200 ou 300 pieds.

Au contraire de ces landes plus ou moins stériles, la formation tertiaire offre encore des terres productives sur le Grand et le Petit Sioux, ainsi que sur la rivière du Bighorn.

Quant à l'apparence du pays, la zone alpine a un caractère grandiose et pittoresque. A côté des pics de 13 à 15 mille pieds, il y a les colonnes basaltiques, qui là, comme en Irlande et dans l'île de Staffa, produisent ce curieux phénomène appelé les *Chaussées des Géants*. Puis des volcans déchirés, en repos pour le moment. Les massifs trappéens montrent à leur tour l'influence simultanée des éruptions plutoniques, et des cataclysmes marins. Des mers intérieures ont existé tant à l'ouest des Montagnes Rocheuses, où le territoire d'Utah avec ses lacs salés en fournit une preuve palpable, qu'à l'est du Missouri, où nous trouvons le *Lac du Diable* (Misti-Waka), le *Lac Rouge*, puis le *Lac Tchancicana*, d'où sort la rivière *Jacques*, enfin le *Bigstone-Lake*, ou lac de La Roche-Épaisse, source du Minnasota. Tous ces lacs sont salés. Quand les plaines voisines des couches salines sont frappées par les rayons du soleil, après des pluies fréquentes, on voit, par suite de l'évaporation des atomes salins, se produire le phénomène du *mirage*, comme dans les déserts d'Afrique. — Sur le haut Missouri existent aussi des sources thermales et sulfureuses. Sur la rive gauche du même fleuve, mais plus bas, à la limite des États de Minnasota, Iowa et Nébraska, se trouve le *Coteau des Prairies*, sous le 44e degré de latitude nord et entre 97° et 98° de longitude ouest. Il est entouré de ces lacs innombrables appelés en bloc les *Mille Lacs*, et desquels sortent : 1° le Mississipi ; 2° le *Red-River* ou la Rivière Rouge du nord, qui coule au nord vers le lac Winnipeg ; 3° le *Grand-Sioux* ou *Big-Sioux*, autre rivière frontière du Nébraska, qui se jette dans le Missouri entre Sioux-City et Floyd-Bluffs ; 4° les tributaires du Big-Sioux, savoir l'*Iowa*, le *Cèdre-Rouge*, et la *Rivière aux Moineaux ;* 5° la rivière *Saint-Pierre*, ou Minnasota. Dans ce coteau se trouve la *Carrière aux Pipes*, qui contient une certaine terre propre à la confection des pipes des Indiens.

Tandis que la rive gauche du Missouri confine à la zone des lacs soit salés, soit d'eau douce, sa rive droite est sillonnée par de nombreuses rivières qui sont autant d'affluents de cette vaste artère du pays. Le Missouri lui-même parcourt plus de 1,000 lieues avant de se jeter dans le Mississipi, beaucoup moins considérable que lui. Pendant plus de cinq lieues, après leur jonction, ces deux fleuves coulent l'un à côté de l'autre, sans mêler leurs eaux, jusqu'à ce qu'enfin celles du Mississipi absorbent celles du Missouri. La navigation de ce dernier est entravée par de nombreux *chicots* ou troncs d'arbres morts qu'il charrie. Il se forme de trois branches principales, le *Gallatin Fork*, le *Madison Fork*, et le *Jefferson Fork*, qui prennent toutes leur source très-près l'une de l'autre dans la partie occidentale des Montagnes Rocheuses. La jonction des trois bras s'étant faite près du défilé de Cadotte, le fleuve y traverse la chaîne alpine en formant plusieurs cascades magnifiques. Ensuite il reçoit le *Medecine River*, puis la *Rivière des Ours* (ou *Mariousi*). Agrandi encore par la *Rivière du Lait* (Milk-River) du côté du nord, il reçoit enfin, près du fort Union, le *Yellowstone River* ou *Rivière de la Roche-Jaune*, qui, venant du lac Eustis, à 150

lieues au sud, est plus fort que le Missouri proprement dit. Les principaux affluents du Yellowstone-River sont le *Bighorn* et le *Powder-River*. Sous le 47e degré, le Missouri reçoit sur sa droite le *Petit-Missouri*, puis les deux *Canon Ball-Rivers* (rivières du Boulet de Canon), appelés le *Petit* et le *Grand*, ainsi que le *Moreau*, dont on ne connaît pas les sources. Des tributaires mieux explorés sont le *Grand-Shyenne* (ou *Wachté-Wapa*), formé de deux branches; ensuite le *Teton* (ou *Wapa-Chitcha*, appelé aussi *Mauvaise Rivière* et *Petit-Missouri du Bas*), bordé d'incrustations de sel, qui pourtant ne rendent pas ses eaux impotables. Après la *Rivière Blanche* et la *Rivière Rapide* (appelée aussi *Niobrara* ou *Minitouka*), qui, comme toutes les précédentes, auxquelles elles sont parallèles, viennent soit des Montagnes Rocheuses, soit des Collines Noires, le Missouri reçoit sur la rive gauche la *Rivière Jacques* (James-River), puis le *Vermillon* (ou Washesha), et enfin le *Grand-Sioux*. Ces trois rivières viennent de la région des Mille Lacs et du Coteau des Prairies. La dernière rivière enfin, qui lui porte son tribut, est, sur sa rive droite le *Nébrasha* ou *Plate-River*, qui s'y jette, après un cours de 450 lieues, près de Plate-City. Comme tous les affluents que nous venons d'énumérer, le Nébraska est impropre à la navigation, à cause des nombreux rapides et cataractes de sa partie supérieure, tandis que dans son cours inférieur ses eaux sont constamment si basses et si vaseuses qu'elles sont à peine navigables pour des barques de quelque tonnes. Car, au lieu de creuser un thalweg assez profond, les rivières de cette zone, même dans la saison des plus basses eaux, remplissent toujours leur lit, qui, pour la plupart d'entre elles, est large de 600 à 1,200 pieds. La branche méridionale, sortant du plateau de Laramie, de l'autre côté des Montagnes Rocheuses qu'elle traverse, s'appelle *Padouca*. Après s'être réuni à la branche nord, appelée North-Fork, ou en indien *Condoupa*, qui reçoit la *Rivière Pawnie* ou *Rivière du Loup*, le Plate-River prend le nom définitif de Nébraska, sous lequel nous le connaissons. Sa vallée est la seule partie du territoire qui ait été jusqu'à présent régulièrement colonisée. Elle est longée par la grande route inter-océanique qui la remonte jusqu'au fort Laramie, où elle passe les Montagnes Rocheuses. A la jonction du Nébraska avec le Missouri, cette route se divise en deux. L'une descend le Missouri jusqu'à Saint-Louis, où elle se dirige à l'est, tandis que l'autre, allant de suite dans cette dernière direction, court vers le fort Snelling sur le confluent du Minnesota et du Mississipi, et de là dans la région des Grands-Lacs. Mais le Nébraska a surtout attiré l'attention du gouvernement central, depuis qu'il est question de construire un chemin de fer inter-océanique pour relier les métropoles de l'est, à la Californie. Le sud de la contrée est plutôt sablonneux, tandis que le nord est argileux. En égard aux conditions physiques, on peut prédire que le gouvernement se décidera pour la zone méridionale; car la saison des pluies se prolongeant depuis le milieu de mars jusqu'à la mi-mai, époque à laquelle les averses durent souvent pendant 30 jours consécutifs, tandis que la saison de la sécheresse, après un temps de transition, ne commence qu'à la moitié de juillet, le terrain argileux du nord, qui retient les eaux de pluie, devient ainsi impraticable pendant trois à quatre mois. Il est vrai que dans ces vastes déserts dépourvus d'arbres, les vents et les trombes dessèchent la terre plus rapidement qu'ailleurs.

En attendant qu'on prenne une décision sur la prolongation du chemin de fer, qui s'arrête en ce moment à Saint-Joseph sur le Missouri (État du même nom), le gouvernement des États-Unis, a, depuis 1858, organisé un service de malle-poste entre cette dernière ville et San-Francisco de Californie. Le trajet inter-océanique tout entier est ainsi de 12 à 14 jours. Ce même gouvernement a ensuite, en mai 1860, organisé entre New-York et San-Francisco, par la même route, un service d'estafettes à cheval, (ou *Pouey Express*) qui font cette traversée en 8 à 10 jours.

La Flore du territoire de Nébraska offre les similaires de nos arbres de haute futaie, tels que frênes, ormeaux, et plusieurs espèces de chêne, de cèdre, de noyer, de tilleul, etc. Parmi eux, les plus remarquables sont une espèce de peuplier dont l'écorce est mangée par les chevaux pendant l'hiver (*populus angulata*, appelée par les Américains *cotton woodtree*); ensuite deux espèces d'érables, dont on extrait du sucre, l'érable saccharin et l'érable noir. Sur la petite rivière Sioux on a commencé à planter des vignes. Plus au nord, il n'y a que des pins (*pinus brachyptera*) et des cèdres-nains. Dans le haut Missouri il y a un arbuste de 6 à 8 pieds, appelé *bois gras* par les Indiens, qui le brûlent, et par les naturalistes *saroobetus vermicularis*. C'est une de ces plantes curieuses qui contiennent du sel en abondance. Sur le Yellowstone elle couvre des plaines entières. Parmi les succédanés de la pomme de terre on trouve au Nébraska la *pomme blande* (*psoralea esculenta*) avec des tubercules, puis la *noix de terre* (*apios esculenta*), amassée par les campagnols dans leurs terriers, où les femmes indiennes vont les déterrer. La racine d'une espèce d'*helianthus* tient lieu de notre artichaut.

Les fruits du *cerisier de Virginie* sont mangés après avoir été séchés. Outre l'amelanchier, dont les baies sont les plus délicieuses de cette contrée, il y a encore celles d'un rosier sauvage, qui restent sur branche pendant les trois quarts de l'année. Les céréales les plus cultivées par les Indiens sont le millet et le maïs ; les colons y ont acclimaté l'orge, l'épeautre et le froment, qui cependant ne montent pas au delà de 42° 50′ latitude nord, limite extrême du sol fertile. En revanche, il y a, à côté de l'absence presque complète d'animaux de proie (si l'on veut faire abstraction du serpent à sonnettes et du loup cosmopolite), une grande abondance de bêtes fauves et d'oiseaux de chasse : buffles ou bisons, élans, antilopes, moutons des montagnes (appelés bighorns par les Américains, et qui correspondent aux mouflons de Corse), puis deux espèces de cerfs, qui sont le *cerf de Virginie* et le *cerf à longues oreilles* (*cervus macrotis*.) On chasse l'ours, ainsi que les ratons (*procyon lotor*) et les castors. Ces derniers, dont les peaux sont moins recherchées qu'autrefois, augmentent de plus en plus. Leur chair sert en outre de nourriture à quelques pauvres peuplades indiennes, de même que celle des renards et des écureuils à longue queue, en dehors du profit que ces animaux procurent par leurs fourrures. En compensation de quelques espèces d'aigles auxquelles les Indiens vouent un culte, il y a des myriades de dindes sauvages et d'oiseaux de prairies, appartenant aux genres *Tetras* et *Rupicola ;* les plus beaux parmi les premiers sont le *T. cupido* et le *T. phasianellus*. On trouve également une espèce de caille appelée *Ortyx Virginiana*.

Outre ces éléments de fertilité, nous avons déjà fait remarquer plus haut les deux couches de houille du Nébraska, dont l'une est à l'ouest, au fort Laramie, tandis que l'autre se trouve près de Bellevue, non loin de l'embouchure de la rivière Platte. Sur le Yellowstone il y a le lignite, similaire de la houille sans bitume. Les terrains trappéens contiennent du cuivre et du fer, de même que des pierres de construction. Le sel couvre en efflorescences une partie du sol. Au Cherry-Creek, près de Council-Bluff, on a découvert, en 1858, quelques parcelles d'or, que l'esprit aventureux des Yankees a de suite transformées en riches mines aurifères dignes de lutter avec celles d'Australie et de Californie. Une foule de malheureux, entraînés par ces folles estimations, ont quitté leurs terres, péniblement colonisées, pour recueillir la désillusion et le désespoir. Cependant, forcés de rester dans le pays, après la vente de leurs terres, ils ont ainsi apporté leur tribut de colons à ce nouveau territoire, qui, de cette manière, a vu dans une année monter sa population de 5,000 à 14,000 âmes (de blancs). On a essayé depuis d'établir la navigation à vapeur sur les affluents de la rive gauche du Missouri, savoir, sur la rivière Jacques, le Vermillon et le Grand-Sioux.

Un fait qui doit trouver ici sa place, c'est la présence d'énormes blocs et cylindres de gneiss, granite, feldspath, micaschiste, ardoise, blancs, ou noirs, ou rouges, ou verts, quelquefois de 10$^{m}$ de haut et de 8$^{m}$ d'épaisseur, qui sont tantôt amassés sous forme de dolmens et cromlechs celtiques, tantôt éparpillés sur une vaste étendue, tantôt singulièrement équilibrés sur 7 à 8 minces colonnes d'un calcaire, lequel n'appartient pas plus aux roches du terrain affleurant que les blocs eux-mêmes. Ces derniers se trouvent parfois à une grande hauteur, comme sur le Coteau des Prairies, tant de fois nommé, et qui est devenu pour cela le sujet des légendes romantiques des Indiens. Il y a ensuite des galets écrasés et striés en masse, des roches polies sur une étendue de 8 à 10 kilomètres et à une hauteur de 20$^{m}$. Si tous ces phénomènes peuvent s'expliquer géologiquement par l'existence d'anciens glaciers, par leur retraite et leur fonte dans l'époque dite quaternaire, cas auquel ils auraient leur parallèle dans la grande zone erratique du nord de l'Allemagne et de la Russie, il semble en être autrement des *figured rocks*, éparpillés dans toute la largeur du continent américain, depuis celui de Dighton en Massachussets jusqu'au bloc monumental, appelé le *Mamohopa*, dans les Montagnes Rocheuses. Ce sont des blocs dégrossis plus ou moins bien pour représenter certaines formes ou figures, probablement des idoles. Il y a encore des pierres dressées, soit nues, soit sculptées sur un côté, soit couvertes de figures (*stone idols, sculptured rocks, pictured rocks*), et qui servent d'idoles aux tribus indiennes. Ces figures représentent souvent l'élan ailé, symbole des Indiens libres, à côté des symboles chrétiens. On ne sait pas jusqu'à quel point la position actuelle des diverses pierres et le travail qu'elles semblent avoir subi est l'œuvre des hommes, quoique ces pierres soient toutes trop grandes pour avoir pu être traînées de loin. On a alors assimilé tous ces différents blocs, informes ou travaillés, et répandus dans les deux continents, sur une ligne assez régulière de l'ouest à l'est, ligne qui revient à son commencement, on les a, dis-je, assimilés aux menhirs, dolmens et cromlechs, et on a conclu de là à une extension générale du culte druidique et cabirique, même parmi les Peaux Rouges. « Les pierres commencent à parler, » a dit à cette occasion un historien moderne. Nous sommes ainsi amené à décrire

les diverses tribus indiennes qui habitent le territoire de Nébraska.

Au nombre de près de 60,000 à 70,000, les Indiens comptent dans leur sein un certain nombre de tribus qui accusent quelques traces d'une ancienne civilisation. On n'a pas trouvé d'ossements de Peaux-Rouges parmi les nombreux fossiles et squelettes d'hommes et d'animaux des cavernes du Kentucky. On en a conclu que la race indienne n'était pas une race primitive ou aborigène, mais croisée par différentes immigrations, d'abord sémitique, puis scythique (de l'Indoustan et de la Mongolie), et enfin celtique. Quant aux traces qu'aurait laissées la seconde, celle de l'Indoustan, *Hamilton Smith* soutient que les Espagnols donnèrent aux Peaux-Rouges le nom d'Indiens, à cause de leur ressemblance avec les habitants aborigènes de l'Asie orientale. La race celtique enfin et ses monuments ont été reconnus dans les peuplades suivantes :

*A.* Les *Mandans*, qui habitent les deux rives du haut Missouri. Ils ne sont plus qu'au nombre de 2,000, dans deux villages. On les croit les descendants du chef gallois Madoc ou Madawk, qui, chassé en 1170 par Henri II d'Angleterre, remonta le Mississipi et s'établit d'abord près de Cincinnati sur l'Ohio, un de ses affluents. Refoulés par les États-Unis dans le Nébraska, les Mandans étaient en 1837 encore au nombre de 25,000, lorsque, par l'invasion de la petite vérole en cette année, ils furent réduits au nombre de 5 à 6,000, que les luttes successives contre les Riçcaris et les Sioux ont encore diminués davantage. Un de leurs derniers chefs fut *Mahtotogah*, guerrier distingué. Les Mandans s'appellent eux-mêmes le *peuple de faisan;* mais cet oiseau, inconnu chez eux, est très-fréquent au pays de Galles, et le prince Madawk avait trois plumes de faisan dans ses armoiries. Un dixième des Mandans naissent, comme les Gallois, avec des cheveux gris cendrés, que les femmes font pendre sur leur dos, sans les manipuler en aucune façon, tandis que les hommes, après les avoir teints en rouge ou en noir, les tordillent ou tressent de diverses manières. Leur dialecte ressemble au gaélique; ils ont également des canots d'écorce doublés de cuir. Très-industrieux, ils sont les seuls parmi les Indiens qui sachent fabriquer le verre. Il ont la couleur de la peau moins rouge que les autres tribus. D'après leur tradition, ils prétendent être les premiers-nés du Grand Esprit ou *Kitchi Manitou*, que M. Longfellow a si bien dépeint dans son poëme d'*Hiawatha*, dont le titre est emprunté à un autre nom du dieu principal des Indiens, considéré sous le point de vue gnostique, comme une espèce de démiurge, ou *Ménabochou*. — Une tribu identique aux Mandans, avec des cheveux blonds et la peau presque blanche, les *Moquis*, dans le nom desquels on veut voir une autre variante du mot *Madawk*, habitent entre le Petit Rio-Colorado, le Rio-Grande et la rivière Saint-Jean, dans la Haute Californie. Sans être en rapport avec des peuples civilisés, les Moquis ont beaucoup d'idées avancées. On croit qu'ils sont les restes des Mandans, de même qu'une troisième tribu, disparue aujourd'hui, de peau blanche également, et qui, il y a encore cinquante ans, habitait dans le Texas, sur le Red-River du Sud.

*B.* Les *Minitaris* ou *Gros-Ventres*, au nombre de 1,500, habitent 3 villages, à côté des Mandans, qui les ont reçus dans leur sein.

*C.* Les *Riccaris*, ou *Ris*, ou *Aricaris*, dans la même contrée, petite tribu, ont trouvé un *essayist* éloquent dans la personne de M. *Gerstaecker*, qui leur a consacré un de ses *Contes des Prairies*, intitulé : « La fille des Riccaris ».

*D.* Les *Corbeaux* (*Crow Indians*), qui habitent aux sources du Yellowstone, dans l'extrême ouest, sont ainsi appelés de leur front renversé en arrière et leur angle facial très-aigu, ce qui donne à leur profit une certaine ressemblance avec celui des corbeaux ou des corneilles. Ils ont de très-longs cheveux qui traînent à terre, même aux cavaliers montés. C'est un peuple très-belliqueux, qui, en 1849, après de longues guerres, a conclu la paix avec les Dacotas. Ils sont au nombre de près de 20,000.

*E.* Les *Sioux* ou *Dacotas*, répandus sur un territoire immense, depuis les sources du Mississipi à l'est jusqu'aux Collines Noires à l'ouest, et depuis les sources du Nébraska au sud jusqu'au Lac du Diable au nord, possèdaient aussi, avant 1800, des terres dans l'est de l'Union. Refoulés successivement, ils sont aujourd'hui placés au centre du Nébraska, dont ils occupent la plus grande partie. C'est une des nations les plus belliqueuses à la fois et les plus intelligentes. En 1812, un de leurs chefs alla en Angleterre, et poussa, à son retour, sa tribu à la guerre contre les États-Unis. Occupés de la chasse aux buffles, qu'ils prennent avec le lasso, ou le nœud coulant des Gauchos, ils sont en même temps des cavaliers intrépides. Quand ils manquent de montures, ils attrapent les chevaux sauvages de la même manière. Ils abattent le gibier en pleine course, en lui lançant soit des flèches, soit le lasso. Étant au nombre de 30,000, sur lesquels il y a près de 8,000 guerriers, ils pourraient devenir une puissance dangereuse pour les États-Unis, s'ils commencaient à se fier à leurs forces. Leur nom *Dacotas* signifie *les Alliés;* ils s'appellent eux-mêmes les *Sept Foyers du Conseil* (ou *Okheti Shawnis*).

Quatre de ces sept tribus, savoir : 1° les *Wakantonwas*, 2° les *Wahpekoutas*, 3° les *Sisitonwans*, 4° les *Wahpetonwans*, comprises dans le nom général d'*Isanties*, habitent la frontière du Nébraska, Minnasota et Iowa, où elles incommodent beaucoup les colons. Les *Isanties* sont au nombre de 6,200 têtes.

5°, 6° et 7° Les *Yaktonwans*, au nombre de 2,900 têtes, et les *Yaktonwannas*, de 6,400 sont répandus le long de la rive gauche du Missouri, et très-corrompus. — Les Dacotas de ces six tribus sont agriculteurs. Ceux de la septième tribu, les *Titonwans*, qui occupent toute la rive droite du Missouri, et qui composent plus de la moitié des Dacotas, vivent de la chasse et du butin de guerre. Ils sont confédérés avec les Shyennes et les Aricaris : quelques-uns même s'allient facilement avec les chrétiens. Ils se divisent à leur tour en sept branches, qui sont, du nord au sud :

*a.* Les *Ounkpapas*, forts de 3,000 têtes.

*b.* Les *Sihasapas* ou *Pieds-Noirs*, ainsi appelés à cause de leur chaussure, de force herculéenne, aux épaules larges, étendent leur domination jusqu'au fort Laramie. — Ils avaient vers 1850 pour chef un vaillant guerrier appelé *Somikso-Suks*.

Ils sont au nombre de 1,350 têtes.

*c.* Les *Minikanyes*, 1,600 têtes.

*d.* Les *Itaziptchoïs* ou *Sans-Arc* ont, de même que les précédents, toujours molesté les colons.

*e.* Les *Ohenonpas*, répandus parmi les diverses autres tribus, comptent 800 têtes.

*f.* Les *Sitchangous* ou les *Brûlés*, sont la tribu la plus puissante ; les États-Unis y ont pris le chef de tous les Dacotas, *Matoyia*, qui fut tué en 1855 par le lieutenant Grattan. Ils habitent le long de la Rivière Blanche, au nombre de 3,900 têtes.

*g.* Les *Ogalalas*, les plus méridionaux, 2,900 têtes.

Total des Dacotas : 30 à 31,000 têtes.

*F.* Les *Shyennes*, autrefois répandus sur un vaste territoire, habitèrent d'abord sur le Red-River du nord, dont un affluent porte leur nom, puis sur le Grand-Shyenne du Missouri. Ils demeurent aujourd'hui au sud du Nébraska, à côté des Ogalalas. Ils sont de taille gigantesque et bons cavaliers, prompts à atteindre le gibier tant à la flèche qu'au lasso. Ils sont fédérés avec les Dacotas.

*G.* Les *Ponkas*, au nombre de 1,500, dans la partie sud-est du Nébraska, sont amis des précédents.

*H.* Les *Omahas*, sur le territoire desquels se trouve le chef-lieu du Nébraska, Omaha-City, ont été, en 1806, comme les Ponkas, soumis par les Pawnies. Ceux-ci fléchissant plus tard, les Omahas reprirent des forces ; mais ils se sont affaiblis de nouveau, depuis que leur grand chef *Logan-Fontanelle*, succomba, en 1815, dans sa lutte contre les Dacotas.

*I.* Les *Ottawas* ou *Missouriens* sont une tribu venue des bords des Grands-Lacs. Ils avaient en 1859 pour chef *Ongtaponga* (ou *le Grand-Cerf.*)

*K.* Les *Ottoës*, soumis aussi par les Pawnies en 1806, vagabondent aujourd'hui sur les limites du Kansas et du Nébraska, sous trois à quatre chefs, qui sont *Waron-Kshamoni*, *Kikapou*, *Woneshi* et *Shaho-Katako*.

*L.* Les *Shoshonies* ou *Déterreurs de racines*, qui vivent dans le fond des rochers et se nourrissent très-misérablement, sont au nombre de 4,000. Ils s'appellent eux-mêmes les *Serpents*, et s'étendent bien avant dans l'Utah, l'Orégon, et jusque dans le *British Columbia*, au nord, où ils ont fait, en 1860, un grand carnage parmi les colons.

*M.* Les *Pawnies* ou *Pânis*, enfin, sont une des races les plus guerrières. En 1756 ils étaient les principaux habitants du Kansas et du Nébraska, et soumirent vers 1805 toutes les autres tribus environnantes. Vers 1850, s'étant attaqués aux Iowas, ils furent presque entièrement expulsés par ces derniers, dont les deux chefs, appelés le *Nuage-Blanc* et le *Petit-Loup*, avaient visité Paris quelques années auparavant. Le gouvernement des États-Unis, qui ensuite les établit sur la rive droite seule du Missouri, leur a, en 1858, imposé un traité par lequel ils durent céder une partie de leurs terres le long du Nébraska. Ils sont encore aujourd'hui, malgré leurs pertes, au nombre de près de 10,000, qu'il ne faut pas confondre avec les *Pânis-Picts*, sur la Rivière Rouge du Sud.

Quant aux Indiens, pris en masse, leurs idées religieuses ne diffèrent pas essentiellement les unes des autres. Leurs langues diffèrent, en revanche, de telle manière qu'on ne peut pas en classer deux dans une même division. Elles n'ont pas d'alphabet proprement dit. Leurs mots manquent des lettres *s*, *r*, *f*, *l*. Le système de formation des noms est polysyllabique, par voie de sons imitatifs et par agrégation d'idées figuratives, comme, par exemple, quand ils appellent le bateau à vapeur « le grand canot clairvoyant de la grande médecine » (*médecine* a, chez les Indiens, le sens de mystère, sorcellerie ; un *homme-médecine* est un sorcier).

A côté des tambours, cornemuses, flageolets, flûtes et fifres des autres Indiens, les Dacotas seuls ont des instruments à cordes, espèces de *lyres rustiques*. Leurs chants, récitatifs monotones, sont des chants d'amour, de guerre, de chasse, ou des refrains pour endormir les enfants. Chacune des diverses langues indiennes a sa rime caractéristique, qui ne se retrouve pas dans les autres ; elle se

répète dans toute la longueur de la chanson. Toutes les tribus usent des sacs de médecine ou amulettes. — Leurs jeux usités sont la lutte, le pugilat, les concours à la fronde, le jeu de bague avec des anneaux de porphyre, et le jeu de paume. Ce dernier, auquel prennent part aussi les femmes, s'inaugure avec une promenade aux flambeaux et avec une danse. Leurs autres danses principales, car elles jouent un grand rôle dans la vie indienne, sont : 1° la *danse de l'aigle*, en honneur de cet oiseau révéré ; 2° la *danse du scalpel ;* 3° la *danse des pauvres* ; 4° la *danse des mendiants*. Ces deux dernières sont des appels à la charité publique. 5° La *danse des esclaves*, car c'est par ces derniers, que certaines tribus puissantes font faire tous les ouvrages rudes. Les Dacotas et autres achètent même, le cas échéant, des nègres. 6° La *danse des chiens*, exécutée également par les Dacotas, en honneur des étrangers. Ils égorgent alors deux chiens qu'ils mangent et dont ils offrent aux invités le cœur et le foie, coupés en lanières. 7° La *danse de la découverte* sert pour inaugurer une guerre, et pour implorer la faveur des dieux contre leur ennemi, dont ils veulent dépister les troupes. 8° La *danse de la berdache* est une espèce de carnaval, où l'on sautille autour d'un idiot déguisé en femme. 9° et 10° Les *danses de la guerre* et *des braves* sont exécutées en honneur des jeunes guerriers qui vont au combat, tandis que 11° la *danse de la médecine des braves* a pour but d'honorer les guerriers morts. 12° La *danse du calumet* ou *de la pipe de paix*. 13° *Danse des chaussures de neige*, après la première neige tombée, pour ouvrir la chasse. 14° *Danse du maïs vert*, qui tient lieu de fête de réjouissance quand les épis de maïs sortent de terre. 15° *Danse en l'honneur du Soleil* (principale divinité des Comanches du Texas). 16° *Danse en l'honneur du géant Haohah*, héros protecteur des Dacotas. 17° *Danse en l'honneur des médecines* (moyens de magie). 18° *Danse de la chasse aux ours*. 19° *Danse de la chasse aux bisons* (dont la bosse est leur mets favori) 20° *Danse de la chasse aux castors* (car le *castoreum* est un de leurs spécifiques les plus usités). — A l'extrême nord nous citerons encore, en passant, les tribus des *Aniklaries*, ressemblants aux Mandans ; tandis que les *Assiniboïns* (bouilleurs de pierres) sont un peuple très-guerrier. Ils habitent tous deux sur la frontière britannique.

Depuis plus de trente ans, pour contenir les Indiens, le gouvernement des États-Unis a commencé à établir, de 30 en 30 lieues, des postes militaires, ou forts, qui devaient en même temps servir de jalons aux défrichements des colons. Ce furent : au milieu des Isanties, à la limite de Nébraska, de Minnasota de l'Iowa, les *forts Dodge* et *Ridgely*, sur le Big-Sioux ; puis, sur le Missouri lui-même, le *fort Croynan*, vis-à-vis l'embouchure du Nébraska. Près de celle du Big Sioux, non loin de Sioux-City, est le fort de *Floyd-Bluff*, qui est, depuis, devenu une ville assez considérable. En remontant le Missouri on trouve, sur sa rive droite, le grand fort *Randall*, puis les vieux *Forts aux Cèdres* et *Saint-George*. L'important fort *Saint-Pierre* est à l'embouchure du Petit Missouri. Après les blockhaus de *Hawthorn Bluff*, il y a le grand *fort Clarke ;* puis, sur le haut cours du fleuve, après les forts *Berthold* et *Glass-Bluff*, près de sa bifurcation, au commencement du Yellowstone, les deux grands forts *Union* et *William*. Enfin, sur le Missouri proprement dit, est le *fort Benton ;* sur le Yellowstone ou ses affluents il y a les forts *Jefferson* et *Alexandre*.

Le Nébraska proprement dit a, dans sa partie la plus méridionale, la ville de *Nebraska-City*, sur le Missouri et, près d'elle, le vieux *fort Kearney*. Il appartient tout entier au sixième département de la *Seconde division militaire*.

Dans la vallée du Plate-River lui-même se trouvent : *Plate-City*, et *Bellevue*, à son confluent avec le Missouri, ainsi que *Council Bluff* ; puis, un peu plus haut, la capitale *Omaha-City*. Celle-ci, qui en 857 n'avait encore que 1,500 habitants, en a aujourd'hui, par suite de l'émigration allemande, 4,000. Sous la direction d'un maître de chapelle des pays rhénans, M. Schulz, il s'y est formé une *liedertafel*, ou société de chant allemande, qui compte 80 membres. Omaha-City est couvert par le vieux *fort Calhoun*. En remontant la branche nord de la Rivière Plate, on trouve les villes de *Colombus*, *Buchanan* et *Fremont*, habitées surtout par des Allemands depuis 1858. De là au *Nouveau Fort Kearney*, la colonisation a commencé en 1859. Les émigrants de la même nation y ont fondé les établissements de *Mendota* et de *Grand-Island-City*, sur le terrain cédé par les Pânis. Ce pays offre d'excellente terre de labour, qui demande moins de soins que celles de l'Ohio ou de New-York. Après le fort Kearney, on rencontre, toujours sur la branche nord de la Rivière Plate, le fort *Grattan*, puis l'important fort *Laramie*, qui commande les défilés des Montagnes Rocheuses. Sur la branche sud du Nébraska il n'y a que le seul fort *Saint-Vrain*, adossé à cette même chaîne. — De l'autre côté du Missouri, on a commencé à coloniser les vallées du Grand-Sioux et du Petit-Sioux. Dans la première on a trouvé d'excellentes terres labourables, et dans la seconde un sol propre à la vigne.

On sait que les territoires soit à limites dé-

terminées, soit à limites indéterminées, sont placés sous le gouvernement immédiat du Congrès et du président de Washington. Les territoires de la seconde espèce sont parcourus par les agents indiens. Tel fut pour le Nébraska, jusqu'en 1854, *John Thwiss*, qui a publié là-dessus des documents importants. Puis, après avoir été placé momentanément sous le premier gouverneur du Kansas, *Stevens*, qui envoya des géomètres et des naturalistes pour faire divers relevés, Nébraska reçut en 1855, avec le rang de territoire délimité, son premier gouverneur, *Mark-William Izard*, qui fut en 1857 relevé par *William A. Richardson*. Le traitement du gouverneur est de 2,500 dollars. Il est nommé pour quatre ans, comme la plupart des autres fonctionnaires, qui sont le secrétaire du gouvernement (*Thomas B. Cumming*), avec 2,500 dollars; le chief-justice ou président du tribunal suprême (*Auguste Hall*), avec 2,000 dollars, les deux associates-justices ou substituts du président (*Sir W. Black* et *Eleazar Wakeley*), chacun avec 2,000 dollars; l'attorney ou procureur général (*Experience Estabrook*), avec 250 dollars et les sportules, de même que le marshal ou chef de la milice et de la police (*William N. Wert.*) La plupart de ces fonctionnaires étant nés dans les environs d'Omaha-City, ou dans la ville elle-même, la colonie prospère sous la direction d'hommes qui connaissent leur terrain. L'ancien agent indien, M. *John Thwiss*, est encore dans ce pays, mais avec des fonctions plutôt officieuses qu'officielles. — Quand le territoire sera érigé en État, il aura 13 sénateurs à élire pour deux ans, et 26 représentants pour un an. — La valeur des propriétés immobilières du Nébraska est taxée à 1,235,644 dollars, ou près de 6,400,000 fr. L'acre de terrain en friche est vendu au Nébraska 1 dollar 25 cent. (ou 6 fr. 80 cent.), taux qui tient le milieu entre les deux extrêmes représentés par son prix dans l'Alabama, à 31 centimes (ou 1 franc 75 cent. de France), et par celui de l'Illinois, qui est de 2 dollars 18 centimes (ou 12 francs). La population, qui était de 4 à 5,000 habitants blancs il y a deux ans, est aujourd'hui de 14,000 habitants. Le Nébraska proprement dit a une superficie, comme nous avons dit, de 4,562 milles carrés géographiques; tandis que, dans le sens le plus large, y compris le territoire spécial, il a près de 15,800 milles carrés, sur lesquels le second territoire spécial à détacher, celui de *Dacota*, doit recevoir 3,000 à 4,000 milles carrés.

Un grand avenir paraît assuré à tous ces pays immenses, à moins que les questions brûlantes de l'esclavage, et autres, ne compromettent toutes leurs chances heureuses.

G. H. Warden, *Map of Routes for Pacific Railroad*, 1853. — G. K. Warren, *Reconnaissances in the Dacotah Country*, 1855. — Schoolcraft : *History of the Indian Tribes*, 1851-55. — Hayden, *Travels in Nebraska*, 1856. — Silliman, *American Journal of Sciences and Arts*, Newhaven, 1820-55. — Agassiz, *Histoire naturelle des Etats-Unis*, 1857 et suiv. — Gerstaecker, *Erzählungen aus den Prairien*. — Théod. Bromme, *Beschreibung von Nordamerika*. — Julius, *Amerika und seine Zustände*. — Kohl, *Reisen in den Nordwesten Amerikas*. — L'abbé Domenech, *Les Indiens de l'Amérique septentrionale*. — Petermann, *Geographische Mittheilungen*, 1851-1860.

Ch. RUMELIN.

**NÉCROLOGES.** (*Antiquités ecclésiastiques.*) On donne le nom de nécrologe (*Necrologium*) au livre dans lequel, en certains couvents, on inscrivait le nom et la date de la mort des abbés, des prieurs, des bienfaiteurs de l'Ordre, afin qu'on pût adresser pour eux des prières. L'usage de ces nécrologes, qui s'établit de bonne heure chez les Bénédictins, est dérivé de l'emploi des diptyques qui apparaît dès les premiers siècles de l'Église. C'étaient également des *Tabulæ* ou *Libri memoriales*, destinés à rappeler les noms des vivants et des morts (*Libri viventium et mortuorum*), en faveur desquels des prières étaient adressées à Dieu. Entre ces diptyques, auxquels une allusion est déjà faite dans saint Augustin (1), il en existait qui portaient spécialement le nom de diptyques des morts (δίπτυχα ou δέλτοι τῶν νεκρῶν, ou τῶν κεκοιμημένων); on y inscrivait le nom de ceux qui étaient morts dans le Seigneur. Leur usage, qui s'est conservé dans quelques églises coptes et syriaques, a disparu en Occident; la longueur de ces énumérations les a fait remplacer dans la messe par le simple *Memento* des vivants et des morts, après que l'habitude avait déjà prévalu de les faire lire rapidement et à voix basse par le diacre ou le sous-diacre.

Mais les religieux, ayant voulu avoir la consolation d'entendre le nom de leurs bienfaiteurs et de leurs anciens abbés, firent revivre l'ancienne coutume; seulement la lecture de cette énumération fut renvoyée à l'office de prime.

On trouve aussi ces nécrologes désignés sous les noms de *Calendarium*, *Obituarium*, livre des obits. Certains nécrologes furent également dressés à l'usage des prêtres séculiers; on y inscrivit les noms des chanoines et des tributaires.

P. Lebrun, *Explication de la messe*, t. IV.
Augusti, *Christliche Archæologie*, t. XII (Leipzig, 1830).

ALFRED MAURY.

**NÉCROMANCIE** ou **NÉCYIOMANTIE.** (*Histoire religieuse.*) Ces mots, qui signifient en grec *divination par les morts* (de νεκρός

(1) *De cura pro mortuis gerenda*, cap. IV.

ou νέκυς, *mort, cadavre*, et μαντεία, *divination*), s'appliquaient à un mode particulier de divination dans lequel, à l'aide de certains rites, de certaines évocations, on parvenait ou plutôt on croyait pouvoir parvenir à faire apparaître les ombres, à les tirer des enfers, pour les interroger sur les événements futurs, obtenir d'elles une réponse à ses questions. Cette opération, d'un caractère magique, constituait proprement ce que l'on appelait *psychagogie* (ψυχαγωγία). Il y avait en Grèce et en Italie des oracles, ou *manteions*, auxquels étaient généralement attachés des prêtres appelés *psychagogues*, chargés d'évoquer et de consulter les ombres. Tels étaient les oracles d'Héraclée en Thrace (1), de Phigalie en Arcadie (2), du lac Aornos en Thesprotie (3), du lac Averne près de Misène (4), etc.

Cette manière de consulter l'avenir se retrouve dès la plus haute antiquité. Les prêtres ou magiciens de Babylone, les mages de la Perse, la pratiquaient (5), et l'histoire de la pythonisse d'Endor, évoquant l'ombre de Samuel, nous prouve qu'elle était aussi en usage chez les Hébreux. En Grèce et en Italie les oracles des morts paraissent dater de l'époque des Pélasges. Chez les Étrusques ou Tyrrhènes, la consultation des ombres, νεκυία (6), était un des accompagnements de leur sombre et effrayante liturgie. Homère, dans le onzième chant de l'*Odyssée*, nous représente Ulysse consultant de même les ombres, et Lucien a écrit un de ses pamphlets sur cette vieille et vivace superstition. Elle appartient à presque tous les peuples sauvages ou enfants. A Rome, la nécromancie, bien que ne faisant point partie du culte public et légal, et rentrant par conséquent dans la catégorie des œuvres magiques, fut toujours en vogue chez les esprits à la fois crédules et curieux. On la trouve pratiquée par Appius, l'ami de Cicéron (7), par Vatinius (8), par Libon Drusus (9), par Néron (10), et une foule d'autres. L'évocation des morts joua aussi un grand rôle dans la théurgie néoplatonicienne. Elle devint si bien un des caractères de la magie qu'on appliqua finalement au moyen âge le nom de *négromants*, et par corruption *nécromants*, à tous les magiciens. C'est ainsi qu'on les trouve désignés dans nos romans de chevalerie et dans nos fabliaux.

Les rites en usage pour l'évocation des morts se rattachaient au culte des divinités infernales (*inferna sacra*). C'étaient des libations de sang, — car on s'imaginait que le sang rendait la vie à ces ombres fluides et fugitives, dont le corps n'était plus qu'une vaporeuse enveloppe, — des sacrifices d'animaux de couleur noire, des expiations. Les psychagogues devaient accomplir certaines opérations magiques et expiatoires qui se confondaient à certains égards avec les mystères (τελεταί). Pour faire parler les morts, les psychagogues recouraient parfois à la ventriloquie, et, pour les faire apparaître, à tout un ensemble de machines, à une véritable fantasmagorie.

La nécromancie s'est continuée sous diverses formes jusqu'à nos jours. L'esprit tout rempli de trompeuses images, les sens hallucinés par l'emploi de certains breuvages, de certains procédés qui déterminent le vertige et suscitent chez l'homme éveillé de véritables rêves, des charlatans ou des dupes ont cru reconnaître dans ces visions mensongères la figure des morts qu'évoquait leur pensée. La peur venait en aide à ces artifices, et les histoires de revenants et de spectres confirmaient la superstition populaire dans la croyance que les âmes sortent parfois de leur invisible séjour et se rendent perceptibles à nos sens Dans ces derniers temps encore, quelques gens ont prétendu, par l'interrogation des tables et l'emploi des *mediums*, mettre les vivants en rapport avec les trépassés.

Alfred Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique*, tome II. 1857, in-8°.

Le même, *La Magie et l'Astrologie dans l'antiquité et au moyen âge*; Paris, 1860, in-12.

ALFRED MAURY.

**NÉCROPOLE.** (*Antiquités.*) On désignait ainsi à Alexandrie un quartier situé dans la partie occidentale de la ville et qui renfermait les tombeaux, les habitations de ceux qui exerçaient la profession d'embaumeur des morts, et, de plus, de vastes jardins (1). Et cette circonstance lui avait valu le nom de nécropole, dérivé des deux mots grecs νεκρός, mort, et πόλις, ville. Il existait dans d'autres villes de l'Égypte des quartiers spéciaux réservés également pour les sépultures et qui comprenaient un grand nombre de constructions pratiquées à la fois au-dessus et au-dessous du sol. On les appela aussi *nécropoles*. C'étaient, en effet, à raison de leur étendue, de véritables villes; elles offraient de longs corridors souterrains, dans lesquels donnaient des chambres ou caveaux destinés

(1) Plutarch. *Cimon.*, § 6; Id., *De sera numinis vindicta*, § 10.
(2) Pausan., l. III, c. 17, § 7.
(3) Herodot., V, 92.
(4) Strabon. V, p. 244; Diodor. Sic., IV, 22. Cicéron, *Tusculan.*, I, 16. Dion. Cass., XLVIII, 50.
(5) Lucien, *Menipp.*, 6; Dion Cass., LXVIII, 27; fragm. 9.
(6) Clement. Alexand. *Protrept.*, p. 11.
(7) Cicéron, *Tusculan.*, I, 16; *De divinatione*, I, 58.
(8) Cicer., *adv. Vatin.*, 6.
(9) Tacit. *Annal.*, II, 28.
(10) Sueton. *Neron.*, c. 34.

(1) Strabon, XVII, p. 795. Voy. le SUPPLÉMENT, t. IX, col. 254.

à recevoir les sarcophages des rois, des princes, des personnages plus ou moins illustres, et même des animaux sacrés. Une des plus célèbres d'entre ces nécropoles se rencontre à Médinet-Habou, sur l'emplacement de Thèbes, et une autre, non loin des pyramides, sur celui de Memphis. Les fouilles de Belzoni, de Champollion, de M. Mariette et d'autres voyageurs ont mis au jour plusieurs de ces magnifiques hypogées, que décoraient parfois des peintures et qu'enrichissaient une foule d'offrandes plus ou moins précieuses.

On a étendu par analogie le nom de nécropoles à tous ces vastes cimetières, à ces grands caveaux funéraires établis par les Étrusques, les Romains et les Grecs pour la conservation des tombeaux, pour celle des sarcophages, où leurs artistes déployaient tant d'invention et de goût. C'est ainsi qu'on parle des nécropoles de Vulci, de Tarquinies, de Corneto, etc.

Chez les Égyptiens, on descendait généralement dans ces allées souterraines ou *syringes* (σύριγγες) par des puits que le sable a comblés et que fermaient d'ordinaire de larges pierres. En Italie, on y pénétrait par des portes surmontées d'élégants frontons et murées comme le sont encore les caveaux des églises qui renferment les sépultures royales. Plusieurs de ces nécropoles étaient pratiquées dans le flanc des collines et s'ouvraient alors au bord des chemins.

Alfred MAURY.

**NECTAR.** Dans les poëmes homériques et dans la Théogonie d'Hésiode, le nectar est la boisson des dieux, et l'ambroisie leur nourriture. Deux fois Homère donne au nectar l'épithète ἐρυθρόν, rouge. Plus tard Alcman, Sappho (1) et le comique Anaxandride (2) ont fait boire aux dieux l'ambroisie et manger le nectar; mais la légende homérique a prévalu, et chez les Latins comme chez les modernes le nectar est le breuvage que, dans des coupes d'or, versaient aux dieux Hébé et Ganymède. Il entretenait leur immortalité, il la conférait même aux mortels, vivants ou morts, qui en goûtaient : c'était une de ses vertus, comme le nom même l'indique (νή privatif et κτάω, faire mourir). En Grèce, à Rome, on appelait du nectar tout ce qui était excellent, et cette locution païenne est encore en usage. C'est pour cela sans doute, et aussi à cause de l'immortalité qu'elle donne, que la poésie a été appelée par Pindare, χυτὸν νέκταρ, Μοισᾶν δόσιν (*Olymp.*, VII, 12), par Théocrite (*Idyll.*, VII, 82), γλυκὺ νέκταρ, et par Perse, dans le prologue de ses Satires, *Pegaseium nectar*. La poésie, en effet, ne confère-t-elle pas l'immortalité aux héros qu'elle célèbre? *Musa vetat mori* (1).

DEHÈQUE.

(1) Athénée, *Deipnosophistes*, XI, 39.
(2) *Comic. poet. fragm.*, p. 433, édit. de Didot.

**NÉFLIER**, *Mespilus*. (*Botanique* et *Culture*.) Les botanistes ont donné successivement des acceptions assez diverses au nom générique *Mespilus*, ou, pour parler plus exactement, ils ont assigné au genre désigné sous ce nom des limites diverses. En dernière analyse, ils ne lui attribuent aujourd'hui qu'une étendue peu considérable et n'y rangent que des arbres de petite taille, appartenant à la famille des Pomacées, qui se distinguent par les caractères suivants : le calice de leurs fleurs a un limbe divisé profondément en 5 lobes foliacés, et il porte à sa gorge 5 pétales arrondis ou à peu près, attachés sur un grand disque nectarifère, ainsi que des étamines en grand nombre; leur pistil, composé d'un ovaire infère, creusé de cinq loges qui renferment chacune 2 ovules, et de cinq styles distincts, devient un fruit charnu, terminé par une large troncature que borde une couronne formée par le calice persistant; ce fruit renferme cinq noyaux qui contiennent chacun une graine. Les Néfliers croissent naturellement dans le centre et le nord de l'Europe. A l'état sauvage, leurs rameaux sont épineux, mais la culture fait disparaître ces épines; leurs feuilles simples et alternes sont dentées et pourvues de stipules; ils ont de grandes fleurs blanches ou rosées, solitaires ou groupées en très-petit nombre, qu'accompagnent des bractées persistantes. — Le NÉFLIER D'ALLEMAGNE, *Mespilus germanica* Lin., vulgairement connu sous le seul nom de Néflier, est un petit arbre dont le tronc tortu supporte une tête étalée et presque aplatie; ses grandes feuilles, munies d'un pétiole court, sont ovales-lancéolées, d'un vert intense à la face supérieure, cotonneuses à la face inférieure, dentées sur les bords. Ses fleurs sont grandes, d'un blanc rosé, solitaires à l'extrémité des rameaux. Tout le monde connaît le fruit du Néflier, ou la *nèfle*, et sa saveur d'abord fortement astringente qui s'adoucit beaucoup lorsque, après avoir été cueilli, il est conservé pendant quelque temps dans un fruitier, ou lorsqu'il éprouve l'action du froid. Même ainsi adouci par un excès de maturation analogue au blossissement, il garde toujours une légère astringence qui le rend utile contre les diarrhées. Il renferme cinq osselets ou noyaux très-durs qui, mis en terre, restent deux ans à germer. La culture est cependant parvenue à obtenir une variété très-remarquable, parce que ces noyaux et même la graine dont cha-

(1) Horace, *Od.*, IV, 8, 28.

cun d'eux est l'enveloppe avortent complétement. On en a obtenu encore quelques autres variétés dont les plus intéressantes sont la variété hâtive, celle à gros fruit et à fruit oblong. Le principe astringent qui existe dans le fruit du Néflier se trouve en plus forte proportion dans les feuilles de cet arbre, ce qui les fait regarder comme avantageuses dans le traitement des aphthes et des irritations de la gorge. Le Néflier ne joue pas un rôle important dans les jardins; cependant on en trouve quelques pieds dans tous ceux qui ont un peu d'étendue. Sa culture n'offre pas la moindre difficulté, car il vient à toutes les expositions et dans toutes les natures de terres, sauf celles qui sont très-humides ou marécageuses, et il n'a pas même besoin d'être taillé ou, pour parler plus exactement, il doit n'être pas taillé, ses fleurs venant aux extrémités que la taille ferait disparaître. Le long espace de temps que sa graine exige pour germer fait qu'on ne recourt presque jamais au semis pour le multiplier, à moins qu'on ne se propose d'en obtenir des variétés; mais les marcottes et la greffe sur diverses espèces de la même famille fournissent des moyens de multiplication beaucoup plus expéditifs, et dès lors habituellement employés. Le bois de cette espèce est dur et de nature à pouvoir être employé à des usages divers; malheureusement on n'en a jamais que des pièces de dimensions peu considérables.

Une autre espèce intéressante est le NÉFLIER DU JAPON, *Mespilus japonica* THUNB., dont M. Lindley a fait le type du nouveau genre *Eriobotrya*. (*Eriobotrya japonica* LINDL.) C'est un fort arbrisseau ou un très-petit arbre vulgairement connu sous le nom de *Bibacier*, qui se recommande, dans le Nord par son mérite comme espèce ornementale, dans le Midi par son fruit comestible. Il ne s'élève guère qu'à 2 ou 3 mètres. Il est toujours vert; ses grandes feuilles, d'un tissu ferme, sont ovales-lancéolées, rétrécies en coin, aiguës au sommet, cotonneuses à leur face inférieure, d'un vert un peu grisâtre à la supérieure; ses rameaux sont très-velus et cotonneux. Ses fleurs blanches, de grandeur moyenne, forment un thyrse terminal et exhalent une forte odeur d'amande. Son fruit, qu'on nomme *Bibace*, est jaune, assez petit, à peu près arrondi; la chair en est jaune, fondante et d'une saveur agréable; il renferme un noyau proportionnellement volumineux, arrondi et lisse à sa surface. A Paris, le Bibacier ne supporte la pleine terre que si on le place à une exposition bien abritée et si on le couvre de litière à son pied. Au contraire, dans nos départements qui longent la Méditerranée, il vient sans la moindre difficulté, et même il mûrit son fruit dans le département du Var, où on le vend communément sur les marchés. En Algérie, ce fruit est très-commun, et depuis quelques années on en expédie à Paris, où il commence à être connu et apprécié.

P. D.

**NÉMÉE, JEUX NÉMÉENS.** I. Némée était le nom d'un petit cours d'eau coulant dans la plaine qui s'étend de Corinthe à Sicyone, à moitié chemin, environ, de ces deux villes. Ce petit cours d'eau marquait la limite de la Corinthie et de la Sicyonie (1), et il se jetait dans la baie de Lechæum. Souvent enflé par les pluies, il se changeait en torrent rapide, et c'est pourquoi les auteurs attiques le désignent par le nom de Χαράδρα (2). Ce fut sur ses bords que se rencontrèrent en bataille rangée, pendant la sanglante *guerre de Béotie* ou *de Corinthe*, les Lacédémoniens et leurs alliés, d'une part, au nombre de quinze mille hommes, et, d'autre part, les Béotiens, les Athéniens, les Corinthiens et leurs confédérés, au nombre de vingt-cinq mille hommes (3). Une vingtaine d'années plus tard, pendant la grande lutte de Thèbes et de Sparte, entre la bataille de Leuctres et celle de Mantinée, ses rives furent le théâtre d'un brillant fait d'armes des Athéniens et de leurs alliés Phliasiens. Un petit corps de mercenaires et d'Athéniens, commandés par Charès, était parti de Corinthe avec un convoi de vivres destiné à ravitailler Phlionte, que les Argiens et les Sicyoniens tenaient bloquée et qu'ils avaient réduite à une cruelle famine; il suivait la route qui conduisait de la première à la seconde de ces villes par Cléones et Némée, lorsque, parvenu au torrent (περὶ τὴν Νεμεάδα καλουμένην χαράδραν. Eschine), il fut assailli par les ennemis. Il les culbuta,

(1) Strab., lib. VIII, p. 382 = p. 542,5 Meineke : ὁρίζει δὲ τὴν Σικυωνίαν καὶ τὴν Κορινθίαν ποταμὸς Νεμέα. Tite-Live, livre XXXIII, ch. 15, § 1 : « Androsthenes omnium ignarus Corintho profectus ad *Nemeam — amnis est Corinthium et Sicyonium interfluens agrum* — castra locat. »

(2) Xenoph. *Hellenic.*, IV, II, 15, ubi Schneider, p. 200, L. Dindorf, 1853; Æschin., Περὶ παραπρεσβείας, § 168, p. 331 Reiske.

(3) Au printemps de la deuxième année de la XCVIe Olympiade (394 av. J.-C.), l'année même où Conon gagna la victoire navale de Cnide et où Agésilas remporta celle de Coronée. Cette furieuse bataille près du torrent de Némée n'eut aucun résultat décisif. Les Lacédémoniens y eurent l'avantage, et érigèrent un trophée. Les auteurs la nomment quelquefois *bataille de Corinthe*, ἡ ἐν Κορίνθῳ μάχη, ἡ μεγάλη μάχη πρὸς Λακεδαιμονίους ἡ ἐν Κορίνθῳ (Pseudo-Xenoph. *Agesil.*, VII, 3; Demosth. c. *Leptin.*, § 52, p. 472,23 Reiske.). Xénophon l'a racontée en grand détail (*Hellenic.*, IV, II, 15 et suiv. ubi Schneider. — Cf. Diod. Sic., XIV, LXXXIII, §§ 1 et 2; A. Westermann, ad Demosth. c. *Leptin.*, § 52, p. 188 A.)

poussa jusqu'à Phlionte, et y fit entrer le convoi qu'il escortait (1).

Thucydide, parlant d'un cours d'eau où les Argiens avaient coutume de juger, avant de rentrer dans la ville, les affaires litigieuses ou criminelles auxquelles avait pu donner lieu une expédition militaire, le nomme *Charadros* (2). Qu'est-ce que ce Χάραδρος ? Schneider (3) pense qu'il n'est autre que la Χαράδρα de Xénophon et d'Eschine, et Poppo semble se ranger à cet avis (4). Mais il paraît bien qu'ils se trompent (5). Le Χάραδρος dont Thucydide parle en cet endroit est un petit affluent de l'Inachus, affluent presque toujours à sec, comme l'Inachus lui-même, et qui descend du mont Artémisium, au bas duquel était jadis le modeste bourg d'Œnoé. Pausanias dit qu'en suivant la route qui conduit d'Argos à Mantinée on rencontre le double temple de Vénus et de Mars, puis, à peu de distance, le torrent appelé Charadros, et, au delà, le lieu appelé Olvén (6). Ce torrent, près de la rive droite duquel s'élevait Argos, ne doit donc pas être confondu avec celui de Némée. Des voyageurs modernes croient l'avoir retrouvé dans le *Rema* actuel, nom expressif où l'on reconnaît l'ancien ῥεῦμα, comme qui dirait τὸ ῥεῦμα τοῦ Ἄργους (7). Du reste, ces noms de χάραδρος, χαράδρα, *ravin*, *torrent*, étant des noms significatifs, ils ont dû naturellement être donnés souvent; et, en effet, ils furent appliqués à plusieurs localités du territoire accidenté de la Grèce.

II. Le lieu appelé Némée était situé en Argolide, entre Cléones et Phlionte (8), dans la vallée, longue d'une heure de marche et large d'un quart d'heure (1), qui s'étend entre ces deux villes, au milieu d'une contrée montagneuse, et qui fut le berceau des plus anciennes traditions mythologiques. C'est dans cette vallée qu'Argus aux yeux innombrables faisait paître les génisses consacrées à Junon, et qu'il fut commis par cette déesse jalouse à la garde d'Io, fille d'Inachus (2). C'est dans les montagnes du voisinage, à une distance de quinze stades environ, que se trouvait la caverne du lion de Némée; on la montrait encore du temps de Pausanias (3). Cette caverne était à double issue (4). Le monstre parcourait les forêts d'alentour, exerçait ses ravages et jetait la terreur dans les campagnes (5). Hercule lui brisa la tête de sa massue et l'étouffa dans ses bras (6). Ce

(1) Xenoph. *Hellenic.*, VII, II, 17 et suiv.; Diod. Sic., XV, LXXV, 3; Æschin. Περὶ παραπρεσβείας, § 168, p. 381 Reiske, ibique G. E. Benseler, p. 136 et 137. L'orateur Eschine assistait à ce combat; c'est là qu'il fit ses premières armes (367 ou 366 av. J.-C.), et c'est par lui que l'on sait le lieu précis de la rencontre.

(2) Τόν τε Θράσυλλον, ἀναχωρήσαντες, ἐν τῷ Χαράδρῳ (οὗπερ τὰς ἀπὸ στρατείας δίκας, πρὶν ἐστέναι, κρίνουσιν) ἤρξαντο λεύειν. Livre V, ch. 60.

(3) Ad Xenoph., *Hellenic.*, IV, II, 18, p. 209, L. Dindorf.

(4) Ad Thucydid., pars I^a, t. VI, p. 213; Cf. pars III^a, t. III, p. 602.

(5) Arnold, sur Thucydide, *l.c.*; K. O. Müller, *Dorier*, t. II, p. 480; Wilhelm Vischer, *Erinnerungen und Eindrücke aus Griechenland*; Basel, 1857, p. 292. Cf. p. 269.

(6) *Corinthiac.*, XXV, 2 : προελθοῦσι δὲ αὐτόθι διαβάντων ποταμὸν χείμαρρον Χάραδρον καλούμενόν ἐστιν Οἰνόη.

(7) Leake, *Travels in the Morea*, t. II, p. 364, 394.

(8) Strab. VIII, p. 377 = p. 535, 10 Meineke. Cf. Schol. Lucian. ad *Bis accusat.*, c. II.

Pline place la contrée de Némée entre Clitorium et Cléones, et met ces deux bourgs dans l'Arcadie. (Livre IV, ch. 6; t. I^er, p. 159, 19 Teubner.)

(1) Wilhelm Vischer, ubi suprà, p. 282, 283.

(2) Schol. Pindar. *Nem. Argument.*, t. II, p. 399, Heyne, 1824 : ἡ Νεμέα τῶν Ἀργείων τῆς χώρας μοῖρα, ὠνομασμένη.... ἀπὸ τῶν βοῶν, τῶν ὑπὸ Ἄργου νεμομένων ἐν τῷ χορίῳ, αἳ ἦσαν Ἥρας ἱεραί. Cf. Lucian. *Dialog. Deor.*, III, p. 46, ed. Didot; Æschyl. *Prometh.*, v. 677, 678, G. Hermann.

(3) Dans le mont Trétos. Ἐν ταύτοις τοῖς ὄρεσι τὸ σπήλαιον ἔτι δείκνυται τοῦ λέοντος, καὶ ἡ Νεμέα τὸ χωρίον ἀπέχει σταδίους πέντε που καὶ δέκα. (Pausan. *Corinthiac.*, XV, 2, p. 88, 84 Didot). Cf. Pindar. *Isthm.*, VI, 70 = V, 48, Schneidewin; Hygin. fab., 30, p. 54 Bunte; Apollodor., II, V, 1.

(4) L'antre du lion de Némée a, dans les auteurs, les épithètes d'ἀμφίτρητον, d'ἀμφίστομον. Diodore, IV, XI, 6 (ubi P. Wesseling) l'appelle διώρυξ διηνεκής. Le texte d'Hygin, *l. c.*, porte *in antro Amphriso*, leçon évidemment corrompue, que Wesseling a corrigée en *Amphitreto*, d'après les textes de Diodore et de Pausanias; d'autres lisent *amphistomo*, d'après le σπήλαιον ἀμφίστομον d'Apollodore, II, V, 1, 4.

(5) Metzger, dans l'*Encyclopédie* de Pauly, t. III, p. 1163 et 1164; Ludwig Preller, *Griechische Mythologie*, t. II, p. 131 et 132, 1^re édition, ont réuni les textes.

(6) Théocrite, XXV, 183 et suiv., signale comme un prodige la présence du lion dans les parages de Némée : « Car on chercherait en vain sur la terre d'Apis (Péloponnèse) un tel monstre; elle ne nourrit point d'aussi grands animaux, mais des ours, des sangliers et des bandes de loups destructeurs. » Cf. 197 et suiv. Ce que dit ici Théocrite revient à l'opinion exprimée par Élien (*Nat. Animal.*, III, 27) sur un passage de l'*Odyssée*, VI, 102.

Les mythographes ont rivalisé d'imagination, à propos du lion de Némée; l'un d'eux, Hérodore, est allé jusqu'à dire que la Lune l'avait, à la prière de Junon, fait tomber sur le mont Apesas. (Voyez les textes dans Preller.) Mais il n'est pas du tout impossible que, dans les premiers âges, le lion se soit avancé jusque dans le Péloponnèse, car, jadis, il habitait plus au nord qu'aujourd'hui. Homère représente plus d'une fois un lion et un taureau combattant ensemble (*Iliad.*, XII, 293; XVI, 487; XVII, 542. Cf. l'oracle cité par Hérodote, VII, 220). Les lions, les panthères, les léopards, abondaient en Thrace, aux environs du Pangée, d'où ils ont disparu aujourd'hui (Eudem. ap. Ælian. *Nat. Animal.*, III, 21); Parthénius, cap. 10, fait arriver le Lion jusqu'en Thessalie. Cf. Xenoph. *de Venatione*, XI, 1; P. de Tchihatcheff, *Asie Mineure*, t. II, p. 604, 621; Frid. Jacobs. ad Ælian. *Nat. Animal.*, III, 27; Dissen. ad Pind. *Pyth.*, IX, 27, p. 330, Schneidewin. Aristote (*Hist. Anim.*,

fut le premier de ses douze travaux (1). Un souvenir plus ancien encore que celui d'Hercule se rattachait à ces lieux : c'était sur le mont Apesas (2), le sommet le plus élevé de la chaîne de l'Est, que Persée avait offert les premiers sacrifices à Jupiter Apesantios (3).

Tels sont les principaux souvenirs mythologiques auxquels était liée la vallée de Némée. Elle ne fut pas non plus sans importance dans les temps historiques. Le temple majestueux de Jupiter Néméen, le bois de cyprès dont il était entouré (4), la célébration triennale des jeux néméens avaient fait d'elle un centre révéré, que la religion et la politique consacraient également. Ce temple que Pausanias estimait digne d'être vu (ναὸς θέας ἄξιος), et qui, de son temps déjà, était abandonné et gravement endommagé, n'est pas encore entièrement détruit, et ce qui en subsiste (trois colonnes, dont deux du pronaos, sont encore debout) donne l'idée d'un monument qui avait un caractère propre. Il était d'ordonnance dorique, mais avec ce caractère tout particulier que les colonnes (il y en avait six sur la largeur, treize ou quatorze sur la longueur) étaient beaucoup plus distantes les unes des autres que dans les temples doriques de l'Attique, d'Égine et de Phigalie ; elles étaient plutôt grêles que fortes et ramassées, car elles avaient en hauteur six fois et demie la largeur du diamètre de la base, ce qui dépasse la proportion accoutumée (5). Il ne reste pour ainsi dire rien des bâtiments et constructions qui existaient jadis dans les environs du temple ; les voyageurs ont cru cependant pouvoir assigner très-précisément l'emplacement du théâtre, du stade et de la fontaine Adrastéia. Les ruisseaux qui descendent des montagnes environnantes dans la creuse vallée (1) ne trouvant que des débouchés insuffisants, ne peuvent s'écouler au dehors, surtout quand ils sont grossis par les pluies d'orage ; les eaux séjournent donc au fond de la vallée, la maintiennent humide et marécageuse, et sont une cause permanente d'infertilité.

III. Mais ce fut surtout la solennité triennale des jeux publics qui fit la célébrité, le mouvement et la vie de cette vallée, d'ailleurs aussi peu cultivée et aussi peu habitée autrefois qu'aujourd'hui. La fondation de ces jeux remonte jusqu'au premier siége de Thèbes, c'est-à-dire à la génération qui précéda celle des héros d'Homère. Voici ce qui était de tradition : Polynice et ses alliés, ayant été pris de la soif tandis qu'ils traversaient la vallée de Némée pour se rendre à Thèbes, rencontrèrent Hypsipyle, de Lemnos, qui portait dans ses bras un enfant dont elle était la nourrice, Opheltès, fils de Lycurgue, prêtre de Jupiter ; ils lui demandèrent où il y avait de l'eau, et elle les conduisit à une source voisine, celle qui porta, depuis, le nom d'*Adrasteia ;* mais elle eut l'imprudence de laisser son nourrisson dans la prairie, et, quand elle revint, elle le trouva mort : un serpent l'avait enlacé et piqué. Reconnaissants et touchés de pitié, les *Sept Chefs* instituèrent des jeux funèbres en l'honneur de ce malheureux enfant, dont ils avaient, bien involontairement, causé la mort ; l'un d'eux, le devin Amphiaraos, prophétisa l'issue funeste de l'expédition contre Thèbes, et changea le nom d'Opheltès en celui d'Archémoros, parce que la mort de cet enfant avait commencé pour eux l'accomplissement de leur destinée fatale (2). Les héros fondateurs de ces jeux furent les premiers concurrents ; ils se disputèrent non les *prix*, mais

VI, 28 ; Cf. VIII, 27, 6), reproduit par Pline (VIII, XVII, 45), parle d'un district, compris entre le Nestus et l'Achéloüs, où, de son temps encore, il y avait des lions. Hérodote raconte (VII, 125) que les chameaux de l'armée de Xerxès furent dévorés par des lions, lorsque les Perses campèrent en Thrace sur les bords de l'Axius. Cf. Bæhr. ad Herodot. VI, 44 ; VII, 125 ; t. III, p. 280, 620 et 621, 2e édition. Dion Chrysostome, XXI, p. 501, n'est pas moins formel, et son témoignage est conforme à celui de tant d'autres auteurs sur la présence du lion en Europe. Elle a été niée cependant par quelques érudits, notamment par Welcker, *Opusc.*, t. II, p. 199. Mais il ne se comprendrait pas qu'une tradition si constante ne reposât absolument sur rien. Pausanias (*Attic.*, XLI, 3) ne fait aucunement difficulté de croire qu'Alcathoos, fils de Persée, ait pu tuer un lion *dans les parages du Cithéron* (ὁ Κιθαιρώνιος λέων). Quoi qu'il en soit, on montre encore aux voyageurs (Leake, *Travels in the Morea*, t. III, p. 330-335), comme au temps de Pausanias, l'antre du *lion de Némée*, ou *lion de Cléones* (Senec. *Herc. fur.*, 189 ; Sil. Ital., III, 36 ; Lucan., IV, 612 ; Martial., IV, 60, 2 ; Claudian. I, *in Ruf.*, 285. Cf. Serv. ad *Æneid.*, VIII, 295.)

(1) Pindar. *Isthm.*, V, 48 ; Theocrit., XXV, 204.

(2) Nommé aujourd'hui le *Phuca*. (W. Vischer, p. 282, 283.)

(3) Pausanias, *Corinthiac.*, XV, 3. Il subsiste encore sur le Phuca quelques vestiges du sanctuaire de Jupiter Apesantios.

(4) Νεμεαίου πολυύμνητον Διὸς ἄλσος. (Pind. *Nem.*, II, 4, 5.) Cf. Pausan. *Corinthiac.*, XV, 2.

(5) Leake, *Travels in the Morea*, t. III, p. 332 ; W. Vischer, *Erinnerungen*, etc., p. 284, 285.

(1) Βαθύπεδος Νεμέα (Pindar. *Nem.*, III, 18) ; Νεμέας κατὰ κόλπον (*Olympic.*, IX, 87) ; κοίλᾳ λέοντος ἐν βαθυστέρνου νάπᾳ (*Isthm.*, III, 11 et 12.)

(2) Ἀμφιάραος δὲ τούτοις μαντευόμενος Ἀρχέμορον αὐτὸν ἐκάλεσεν, ὅτι αὐτοῖς ἀρχὴ μόρου ἐγένετο ὁ τοῦ παιδὸς θάνατος. (Schol. Pind. *Argum. Nem.*, t. II, p. 399 Heyne, 1824.) Cf. Apollodor., III, VI, 4 ; Hygin. *fab.*, 74 et 273, p. 75 et 168, Bunte. Élien (*Var. Histor.*, IV, 5, ubi Perizonius, t. Ier, p. 259 Kühn), tout en rapportant aux *Sept Chefs* la fondation de ces jeux, suit une autre tradition, selon laquelle cette fondation aurait eu lieu en l'honneur de Pronax, fils de Talaos, père de Lycurgue et frère d'Adraste, l'un des *Sept*. Pindare semble considérer Adraste comme le premier régulateur des jeux. (*Nem.*, X, 28 ; *Isthm.*, III, 44. Cf. *Nem.*, VIII, 51.)

l'*honneur* de la victoire, une simple couronne (1).

Les jeux de Némée, qui, dans l'origine, avaient été des jeux funèbres, sans autre récompense pour les vainqueurs qu'une couronne, par où ils différaient de ceux qu'Achille célébra en l'honneur de Patrocle, gardèrent toujours quelque chose de ce premier caractère ; ils restèrent un ἀγὼν στεφανίτης (2). Les couronnes décernées aux vainqueurs étaient d'*ache verte* (3), plante funéraire, en souvenir de ce que le jeune Archémoros avait exhalé sa vie dans une prairie qui en était émaillée. Les juges qui prononçaient sur le mérite des concurrents étaient revêtus de robes brunes ou noires, conservant ainsi aux jeux le caractère funèbre (4). Plus tard, Hercule, après sa victoire sur le lion de Némée, donna aux jeux une forme nouvelle et les consacra à Jupiter Néméen. Pindare les considère comme célébrés en l'honneur de ce dieu (5).

La vallée de Némée appartenant au territoire de Cléones, ce fut d'abord cette ville qui eut l'intendance des jeux, et c'est pourquoi ils sont désignés par Pindare sous le nom de *Cléonæens* (6). Les Argiens la lui disputèrent ; ils se rendirent maîtres du sanctuaire de Jupiter, et prétendirent dès lors avoir seuls le droit d'ordonner et de présider les jeux qui se célébraient à l'abri de ce sanctuaire (1). A partir de la LXX^e^ Olympiade ces jeux furent en possession d'une grande renommée, l'on s'y porta de tous les points de la Grèce, et les *théories* y vinrent régulièrement. Les victoires préconisées par Pindare se rapportent à la LXXV^e^ Olympiade et aux suivantes (2).

Il est à peu près hors de doute que l'on tint registre de la célébration des jeux, et que l'on compta par *Néméades* comme par Olympiades ; néanmoins il s'en faut que, dans la chronologie usuelle et dans la chronologie systématique, on ait employé les Néméades autant que les Olympiades. Eusèbe fait correspondre la première *Néméade* à la première année de la LIII^e^ Olympiade ; Böckh la place une année plus tard, par la raison que la célébration triennale des jeux néméens (3) correspondait aux années olympiques de rang pair, c'est-à-dire à la seconde et à la quatrième. Le commencement des *Pythiades*, antérieur de quelques années, est rapporté par les chronologistes à la troisième année de la XLVIII^e^ olympiade. On manque de documents pour établir la concordance des *Isthmiades*.

Quand on dit que la solennité des jeux néméens était *triennale*, on ne veut pas exprimer par ce mot, ici trop précis, qu'elle revint périodiquement après un laps rigoureusement exact de trois ans, mais seulement qu'elle avait lieu de trois ans l'un, après une révolution de deux ans et plus. Les *Néméades estivales* tombaient dans le second mois de la quatrième année olympique (le 12 du mois attique de métagitnion), les *Néméades hivernales* tombaient à la fin de l'hiver de la deuxième année olympique (4) ; en sorte que, dans le cours d'une Olympiade de quatre ans, il y avait toujours deux *Néméades*. Les *Isthmiades* correspondaient aux années de rang impair : les unes tombaient en été, au commencement de la première année ; les autres, au printemps, vers la fin de la troisième année (5).

Les jeux de Némée comprenaient trois genres d'exercices agonistiques : les *musicaux*, les *gymniques* et les *hippiques* ( ἀγὼν μουσικός,

(1) Ἤθλησαν δὲ ἐν αὐτῷ περὶ στεφάνου μόνου, οὐκ ἐθελήσαντες δωροδοκεῖν, ἐν τιμῇ καθιστάντες τὸν ἀγῶνα. (Schol., *ibid.*)

(2) Dans les *petits jeux*, les vainqueurs recevaient une couronne et un *prix ;* dans les *grands jeux*, une simple couronne.

(3) Ὁ δὲ στέφανος ἐκ χλωρῶν πλέκεται σελίνων. Διαφέρει δὲ τοῦ κατὰ τὸν Ἰσθμὸν, καθόσον ἐκεῖνος ἔχει τὰ σέλινα ξηρά. (Schol. ibid., p. 400.) D'Ansse de Villoison, *Acad. des Inscr. et B.-L.*, t. XXXVIII, *Hist.*, p. 38, note *q*, a comblé, par une restitution heureuse, la lacune qui se trouvait dans ce passage du Scholiaste. Cf. Pausan. *Arcadic.*, XLVIII, 2 ; Plutarch. *Quæst. Conviv.*, V, III, §§ 2 et 3 ; *Vit. Timol.*, XXVI, 3 ; Hygin. fab., 74 ; Schol. ad *Nem.*, VI, 47, où le σέλινον est appelé βοτάνη λέοντος, ibique Dissen., p. 434. Cf. *Nem.*, IV, 88 ; V, ultim. ; *Olympic.*, XIII, 32-34 ; *Isthm.*, II, 12-16 ; Virgil. *Eclog.*, VI, 67 et 68 : « *apio* crines ornatus *amaro* », ubi Voss ; Juvenal. *Sat.*, VIII, 226 : « *Graiæque apium* meruisse *coronæ*. »

(4) Schol. ad *Nem. Argum.*, p. 399 : ἀγὼν Νεμεαῖος, καθ'ὃν οἱ κριταὶ φαιὰς ἐσταλμένοι στολὰς κρίνουσι τοὺς ἀγωνιζομένους, ὑπόμνημα τοῦ πένθους ταῖς στολαῖς ἐμφανίζοντες. Ὁ γὰρ ἀγὼν ἐπιτάφιος.

L'apium ou σέλινον était la plante dont on couronnait les tombeaux, et, comme telle, elle était de mauvais augure. L'on disait, en manière de proverbe, d'une personne qui était dangereusement malade : *Elle a besoin d'apium* (τοὺς ἐπισφαλῶς νοσοῦντας, δεῖσθαι τοῦ σελίνου φαμέν. Plutarch. *Quæst. Conviv.*, V, III, 2, 3 ; *Vit. Timol.*, c. XXVI.)

(5) *Nem.*, III, 65 : Ζεῦ,... σέο δ'ἀγών. (Cf. VI, 13 et 14 ; VII, 80 et suiv ; et le scholiaste sur ces trois passages.)

(6) Κλεωναίου τ'ἀπ'ἀγῶνος. (*Nem.*, IV, 17 ; Cf. X, 42, ubi Dissen., p. 397 et 500.)

(1) Pausan. *Corinthiac.*, XV, 3. Cf. *Arcadic.*, I, 3.

(2) Voyez l'*Index* τῶν Νεμέων *Boeckhianus* n° IX et X de la 1^re^ édition, 1825, reproduit dans Dissen et dans Schneidewin.

(3) Celle des jeux Isthmiques, dont les Corinthiens avaient l'intendance ou *agonothésie*, était aussi *triennale*. (Pindar. *Nem.*, VI, 45.)

(4) Aug. Böckh, *Index temporum*, p. XII.

(5) Aug. Böckh., *ibid.* Cf. Krause, *Pythien, Nemeen und Isthmien*, p. 119-132.

γυμνικός, ἱππικός). On voit un *citharœde* (κιθαρῳδός) ou joueur de cithare, le fameux Pylade de Mégalopolis, figurer à la solennité néméenne, qui fut célébrée après la victoire de Philopœmen sur Machanidas, et y exécuter les *Perses* de Timothée de Milet (1); et une inscription grecque (2) fait mention d'un certain Zosimos de Gortyne qui fut couronné comme joueur de flûte, πυθαύλης. Les exercices *gymniques* devaient être les mêmes qu'à Olympie. On trouve expressément nommés : 1° la simple *course* (στάδιον, δρόμος), qui consistait à parcourir une fois la carrière, 2° la *lutte* (πάλη); 3° le *pentathle* (πένταθλον) composé, ainsi que le mot l'indique, de cinq épreuves successives (3), savoir, le *saut* (ἅλμα), la *course à pied* (δρόμος), le jet du *disque* ou *palet* (δισκοβολία), le jet du *javelot* (ἀκόντιον, ἀκοντισμός), et la *lutte* (πάλη); 4° le *pancrace* (παγκράτιον), où la lutte et le pugilat (πυγμή) étaient réunis, σύνθετον ἐκ πυγμῆς καὶ πάλης. (Niceph. Gregor.) Les éphèbes, depuis douze ans jusqu'à seize ou dix-sept, pouvaient concourir dans ces exercices, comme à Olympie et à Pytho. La Néméenne quatrième de Pindare célèbre Timasarque d'Égine, *enfant*, vainqueur à la lutte; la cinquième, Pythéas d'Égine, *enfant*, vainqueur au pancrace; la sixième, Alcimidas d'Égine, *enfant*, vainqueur à la lutte; la septième, Sogène d'Égine, *enfant*, vainqueur au pentathle (4). Le pugilat, πυγμή, n'était point exclu des jeux Néméens : entre autres preuves, on peut citer l'affreux combat de Creugas d'Épidamne et de Damoxénos de Syracuse, qui a été raconté par Pausanias (5); les deux antagonistes pouvaient pousser à outrance le combat et jusqu'à ce que l'un d'eux restât mort sur l'arène. Outre la simple course (στάδιον), il y avait le *diaule* ou double stade, et le *dolichos* ou grande course, la *course armée*, δρόμος ὡπλισμένων ἀνδρῶν, ὁπλιτῶν δρόμος. Quant aux exercices *hippiques*, le principal et le plus brillant était la course des chars, attelés de *quatre* chevaux (1), ou de deux seulement (2); Pindare a loué les vainqueurs à la course des chars dans le vallon de Némée (3).

La carrière de Némée avait, comme les autres, son *Taraxippe*, ou épouvantail des chevaux. On appelait ainsi une statue ou un monument, dont la vue les effarouchait quelquefois tellement que, ne connaissant plus ni le frein, ni la voix, ils renversaient le char et le conducteur. A Némée, le Ταράξιππος consistait en une grosse roche, placée au tournant de la lice, rouge comme du feu, et dont l'éclat, semblable à celui d'une flamme étincelante, les éblouissait et les frappait de terreur (4).

La célébration des jeux amenait ordinairement des suspensions d'armes, des trêves, des *paix de Dieu*, ἐκεχειρία; protection et sûreté étaient garanties, au moins en principe, à tous ceux, athlètes ou spectateurs, qui se rendaient aux jeux. Dans le fait, il arrivait quelquefois que ces *trêves de Dieu* étaient violées : par exemple, dans une circonstance critique, Agésipolis, roi de Sparte, se fit autoriser par l'oracle de Delphes à traverser en armes la vallée de Némée pendant qu'on y célébrait les jeux (5). Le stade d'Olympie était déjà désert et abandonné, que celui de Némée était encore fréquenté. T. Quintus Flamininus y fut revêtu de l'*agonothésie*, et y proclama la *liberté* de la Grèce, comme il l'avait proclamée à l'Isthme de Corinthe (6). Les jeux y furent encore célébrés sous le règne d'Adrien (7); et ils ne disparurent tout à fait que lorsque le paganisme eut été complétement aboli.

D'Ansse de Villoison, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, première série, t. XXXVIII, *Histoire*, p. 29-51.
Krause, *Olympia*.
Le même, *Pythien, Nemeen, und Isthmien*.

Édouard CARTERON.

**NÉMÉSIS.** (*Mythologie.*) Les Grecs appelaient ainsi la déesse de la vengeance. Homère ne nous dit rien de cette déesse. Hésiode est le premier qui en ait fait mention. Son nom (Νέμεσις) est dérivé du verbe νέμω, *je distribue*, car Némésis était la distributrice de la vengeance céleste. La *Théogonie* la fait fille de la Nuit, parce que c'est dans l'obscurité que se préparent les actes de vengeance. Elle se confond à certains égards avec la *Mœra* ou Parque divine, mais celle-ci représente le juste cha-

(1) Pausan. *Arcadic.*, L, 3; Plutarch. *Philopœm.*, XI, 2.
(2) Ap. Böckh., *Corp. Inscr. græc.*, n° 1719.
(3) Les cinq épreuves du πένταθλον (en latin, *quinquertium*. Voy. Festus, ad *h. v.*) sont énumérées, probablement selon l'ordre de succession consacré par l'usage, dans un élégant pentamètre attribué à Simonide (fragm. CCXI, p. 203, Schneidewin) :

Ἴσθμια καὶ Πυθοῖ Διοφῶν ὁ Φίλωνος ἔνικα
Ἅλμα, ποδωκείην, δίσκον, ἄκοντα, πάλην.

Voyez les Interprètes de Pindare, sur la VII[e] Néméenne; Dissen, *Excursus* I, t. I[er], p. 339 et 340, Schneidewin.
(4) Cf. *Olympic.*, VIII, X, XI; *Pythic.*, X, XI; Ernst Guhl u. Wilhelm Koner, *Das Leben der Griechen und Römer*, t. I[er], p. 238 et suiv. (Berlin, 1860.)
(5) *Arcadic.*, cap. XL, §§ 3 et suiv.

(1) Τέθριππον, τετράορον, τεταορία.
(2) Ἵππων συνωρίς; *Bigæ* (Plinc, XXXV, 4, 10.)
(3) *Néméennes*, I et IX.
(4) Pausan. II, *Eliac.*, XX, 10, p. 307, 4 Didot.
(5) Xenoph. *Hellenic.*, IV, 7, 2.
(6) Plutarch. *Flaminin.*, XII, 3.
(7) Pausanias (II, *Eliac.*, XVI, 4) nous apprend que cet empereur restitua aux jeux de Némée et à ceux de l'Isthme la course hippique du *double diaule*, pour les enfants.

timent réglé par le Destin, tandis que Némésis ou les Némésis, car on en reconnaissait quelquefois plusieurs, sont de véritables Furies, des Érinnyes attachées comme le remords à la poursuite des criminels. C'est aussi à titre de divinité infernale, que Némésis est fille de l'Érèbe ou de la Nuit. Comme on ne pouvait échapper à ses atteintes on lui donnait le surnom de l'inévitable, *Adrastée*, sous lequel elle avait un temple à Rhamnonte (1).

Les Orphiques maintinrent à Némésis son caractère de divinité vengeresse, d'Érinnye, ainsi que le montre le poëme des *Argonautiques* d'Apollonius de Rhodes.

En Asie, le culte d'Adrastée ou Némésis dérivait de celui de Cybèle, ou plutôt d'Oupis, déesse de la terre, et il avait son principal centre à Smyrne et à Cyzique (2). La vengeance divine s'y confondait avec le Destin, et y était tantôt personnifiée en un héros, Adrastos, tantôt en une déesse Fortune ayant le caractère et les attributs d'une Amazone.

Il ne faut pas confondre Némésis avec Phthonos (Φθόνος), personnification du sentiment qui porte l'homme à commettre un crime pour venger une injure. Le caractère de Némésis était plus moral; elle exprimait le châtiment infligé par les dieux, et c'est ce qui explique sa physionomie de divinité du Destin. L'auteur du poëme des *Cypries* la fait fille de l'Océan, c'est-à-dire du père de tous les dieux, parce qu'il la regarde comme l'expression du système de rémunération établie par l'ordre primitif des choses. De là l'air grave et sérieux qui était donnée à ses simulacres et la mesure (coudée, πῆχυς) placée entre ses mains. La même idée lui assignait encore pour attribut le frein et le joug. Les ailes et la roue étaient des symboles qui la rattachaient à la Fortune. L'épée et le fouet placés dans ses mains font allusion aux vengeances dont elle était le ministre. Némésis est souvent associée à Apollon et à Artémis ou Diane, à Aphrodite, fille de l'Océan.

Cette dernière circonstance explique pourquoi à Rhamnonte, Phidias, ou Agoracrite son élève, lui avait donné les attributs de la déesse de la Beauté.

Chez les Romains, la Némésis hellénique se confondit avec la Fortune (*Fortuna*) qui était alors représentée comme *Ultrix*, vengeresse.

Preller, *Griechische Mythologie*; Leipzig, 1854, 2 vol in-12.

Ed. Gerhard, *Griechische Mythologie*; Berlin, 1854, 2 vol. in-8°.

A. Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique*; Paris, 1857-1858, 3 vol. in-8°.

Alfred MAURY.

(1) Æschyl. *Prometh.*, 930; Pausan., I. I, c. 33, § 2.
(2) Strabon, XII, p. 588; Phoronis, ap. *Schol. Apollon. Rhod.*, I, 1129.

**NÉNIE**, *nænia* et *nenia*. Varron, dans son dénombrement des dieux qui prennent soin de l'homme depuis sa naissance jusqu'à la plus extrême vieillesse, termine par la déesse Nénie : c'était elle qui assistait les mourants, *in tutela sunt Næniæ quibus extrema sunt tempora* (1). Festus nous apprend que cette déesse avait une chapelle hors de Rome près de la porte Viminale. On l'honorait par des chants tristes comme elle, et plus tard ces chants s'adressèrent au mort lui-même. On finit même par appeler *nénies* les poëmes funèbres chantés à sa louange. L'hymne funèbre que la jeune noblesse romaine chanta aux funérailles d'Auguste, d'après Suétone, c'était une nénie (2). Nous avons dans l'ode d'Horace sur la mort de Quinctilius, *Quis desiderio sit pudor aut modus*, une nénie, qui est le chef-d'œuvre du genre. Horace qualifie de *Cea Næniæ* des poésies élégiaques de Simonide de Céos, probablement les plaintes de Danaé et l'éloge des héros des Thermopyles. Comme la nénie romaine n'était pas toujours inspirée par la Melpomène d'Horace, *Cantus, Melpomene, præcipe lugubres*, qu'elle était presque toujours d'une poésie médiocre, très-simple et sans art, on a donné le nom de nénie à toute cantilène populaire, et même à des rondes d'enfants, *puerorum næniæ* (3). C'est même avec des nénies que les nourrices endormaient leurs nourrissons; mais le sommeil n'est-il pas l'image de la mort? La nénie romaine était quelque chose comme l'ialème des Grecs, ἰάλεμος, elle s'est perpétuée dans les complaintes des pleureuses de la Calabre et de la Corse, de même que l'ialème en s'altérant est devenu le *mirologue* des Grecs modernes, le chant des Parques (μοιρολόγι, de μοῖρα et λόγος.)

DEHÈQUE.

**NÉNUPHAR**, *Nymphæa*. (*Botanique*.) C'est du nom latin des Nénuphars qu'a été tirée la dénomination de Nymphéacées pour la famille à laquelle appartient ce genre. Linné donnait à ce même nom une acception plus large que celle avec laquelle on l'emploie aujourd'hui, car il rangeait parmi ses *Nymphæa* les espèces à fleurs jaunes, qui en ont été séparées pour former le groupe générique des *Nuphar*, et même les *Nelumbium*, qui sont devenus, dans ces derniers temps, le type de la famille des Nélumbonées. Les Nénuphars, qui ont seuls conservé ce nom, sont des végétaux aquatiques, propres en presque totalité aux contrées tempérées et subtropicales, qui développent au fond de l'eau et à la surface de la vase un

(1) Saint Augustin, *Cité de Dieu*, VI. 10; Arnob., *adv. nationes*, IV, 7.
(2) Suétone, *Aug.*, 100.
(3) Horace, *Epist.*, I, 1, 63.

rhizome charnu, et dont les feuilles viennent flotter à la surface du liquide. Le pétiole de ces feuilles, formé d'une substance spongieuse et creusée de nombreuses lacunes, s'allonge en raison de la profondeur de l'eau; il en est de même pour le pédoncule qui, après avoir traversé toute la profondeur de l'eau, élève les fleurs au-dessus. Ces fleurs sont blanches, roses, rouges, ou bleues; leur grandeur et leur beauté font des Nénuphars de magnifiques plantes d'ornement qui figurent constamment aujourd'hui dans les serres-bassins ou aquariums; elles sont formées : d'un calice de 4 ou 5 sépales libres et distincts, dont la face interne est colorée; d'une corolle à pétales nombreux et disposés en plusieurs rangées concentriques, parmi lesquels les intérieurs se rétrécissent graduellement pour passer peu à peu aux étamines qui, après eux, se montrent en grand nombre; enfin d'un pistil dans lequel un ovaire, à plusieurs loges contenant chacune beaucoup d'ovules attachés aux cloisons, supporte un grand stigmate conformé en disque rayonné. Le fruit de ces plantes reproduit l'organisation de leur pistil; il est charnu, et ses loges sont remplies d'une pulpe qui entoure les graines. — L'espèce la plus connue et la plus intéressante de ce genre est le NÉNUPHAR BLANC, *Nymphæa alba* Lin., vulgairement désigné sous le nom de Lis des étangs. Cette magnifique plante est commune dans les fossés pleins d'eau, dans les cours d'eau peu rapides et dans les lacs de presque toute l'Europe. Son rhizome, rampant horizontalement au fond de l'eau et sur la vase, acquiert une longueur et une épaisseur considérables; ses grandes feuilles sont arrondies, profondément fendues en cœur à la base, entières; ses belles fleurs blanches présentent un stigmate à 16 rayons. Le Nénuphar blanc a été autrefois employé en médecine, et de là lui est resté la qualification de *Nénuphar officinal* qu'on lui donne encore quelquefois; il était même d'un usage journalier dans les couvents, où on lui attribuait des propriétés anti-aphrodisiaques qu'il est loin de posséder. On le plante souvent dans les pièces d'eau des jardins et des parcs pour en animer la surface; il y produit un très-bel effet, tant par ses feuilles que par ses fleurs. — Parmi les Nénuphars exotiques nous en mentionnerons particulièrement deux qui croissent naturellement en Égypte, et qu'on cultive fréquemment aujourd'hui en Europe, dans les bassins des serres; ce sont :

Le NÉNUPHAR LOTUS, *Nymphæa Lotus* Lin., était le *Lotus blanc* des anciens Égyptiens (1), qu'on distinguait par ce nom du *Lotus bleu*, c'est-à-dire de l'espèce suivante. Il existait en abondance dans les canaux et dans tous les endroits submergés pendant une partie de l'année, et on en faisait même une véritable culture. Il comptait parmi les espèces alimentaires de cette contrée dont la population pressée avait besoin de mettre à profit tous les produits du sol. Il était consacré à la déesse Isis, qui avait pour symbole ses fruits, joints à des épis de blé. Aussi le voit-on figurer fréquemment sur les monuments. Les Égyptiens en mangeaient le rhizome, qui a le goût de la châtaigne, et ils faisaient du pain avec ses graines. Aujourd'hui encore on vend ce rhizome sur les marchés de l'Égypte; mais ce n'est plus pour ce pays qu'un aliment d'importance très-secondaire. On y trouve encore la plante assez fréquemment dans la Basse-Égypte, soit dans le Nil, soit dans les canaux. L'espèce se distingue principalement par son rhizome, semblable à un tubercule brunâtre à sa surface, où l'on remarque de nombreuses cicatrices; par ses feuilles arrondies, peltées, à 2 grandes oreillettes basilaires, dentées sur les bords, duvetées à leur face inférieure. Ses grandes fleurs blanches ont leurs sépales légèrement rosés aux bords.

Le NÉNUPHAR BLEU, *Nymphæa cærulea*, Savigny, se trouve dans les eaux douces de la Basse-Égypte, de même que le précédent. Son rhizome, noirâtre à l'extérieur, a la forme d'une poire; ses feuilles sont un peu ovales, profondément divisées à leur base en deux oreillettes acuminées, faiblement sinuées sur les bords vers leur base, glabres des deux côtés, rougeâtres en dessous. Ses fleurs bleues sont très-belles. Ce Nénuphar est figuré sur beaucoup de monuments de l'ancienne Égypte, où il était au nombre des plantes sacrées. Il avait même, à cette époque reculée, en qualité d'espèce alimentaire, une importance qu'il a totalement perdue aujourd'hui. Il est très-curieux par la persistance avec laquelle il reste vivant en Égypte dans les circonstances les plus défavorables. Ainsi, beaucoup de fossés et de ruisseaux, dans lesquels il croît naturellement, perdent leur eau pendant une grande partie de l'année, souvent même ils servent alors de chemins, et par conséquent la terre y acquiert une dureté pierreuse. Cependant aussitôt que la saison des pluies y ramène l'eau, la plante revient à la vie, entre en végétation, et peu de temps lui suffit pour développer de nouveau des feuilles et des fleurs.

Une magnifique espèce, encore rare dans les serres, est le *Nénuphar gigantesque*, *Nymphæa gigantea* Hook., de la Nouvelle-Hollande, dont la belle fleur bleue a de 15 à 20 centimètres de diamètre. Le *Nymphæa scutifolia* DC., du midi de l'Afrique,

(1) Voyez, au t. VIII du SUPPLÉMENT, col. 890 et suiv., l'article LOTUS.

est, au contraire, de petites proportions, mais également à fleur bleue. Une autre fort belle espèce, cultivée dans les aquariums, est le *Nymphæa rubra*, à grande fleur rouge. — Aux différentes espèces de *Nymphæa* qui existent en diverses contrées et qui ont été introduites en Europe, les horticulteurs ont joint, depuis quelques années, plusieurs hybrides d'une grande beauté. C'est surtout à M. Bouché, de Berlin, que sont dues ces précieuses acquisitions qui ont encore augmenté le mérite horticole de ce genre de plantes, mais dont nous ne pouvons nous occuper ici.

P. D.

**NÉPÂL ou NÉPAUL.** (*Géographie, Littérature, Histoire.*) Ce nom, que quelques-uns expliquent par Nipâla, ou *pays de neige*, tandis que d'autres y voient la forme contractée du mot hindoustani Niyampal, ou *pays sacré ;* ce nom est celui d'un royaume de l'Inde, situé entre la région des djungles ou joncs, et la chaîne de l'Himmalaya, et allant du 80e au 86e degré de longitude est, et du 26e½ au 30e de latitude nord. Avant 1816, le Népâl s'étendait à l'ouest jusqu'au 77e, à l'est jusqu'au 88e et enfin au nord jusqu'au 32e; mais la Compagnie des Indes lui retrancha ses possessions les plus excentriques, dans ces diverses directions, en s'emparant notamment, d'un côté, des sources du Gange, et de l'autre, de celles du Burhampoutra; ce qui permet aujourd'hui aux Anglais, en cas de guerre, de prendre les Népalais en écharpe, tant de l'ouest que de l'est. La superficie du Népâl était, lors de son apogée, de 4,000 milles carrés, et de 4 millions d'habitants, mais aujourd'hui elle n'est plus que de 2,530 milles carrés avec 2,500,000 habitants, ou, selon d'autres, avec 1,940,000 seulement. Au sud il est séparé des possessions anglaises par une chaîne de collines peu élevées, derrière laquelle commence la région des djungles. On confond, sous le nom d'Himmalaya, au nord, trois chaînes différentes, dont la plus septentrionale, le *Kouchar*, forme la limite vers le Tibet, tandis que celle du Boutan, au nord-est et à l'est, est formée par les monts de *Lama-Dangra*. Quant à la chaîne moyenne, l'Himmalaya proprement dit, dont le gisement est du nord-ouest au sud-est, elle se divise en huit groupes, dont le plus occidental, celui du Nandadévi, forme la limite de l'ouest vers les possessions anglaises, tandis que les deux derniers, qui sont à l'est, le Kindjindjunga et le Tchamalari, se trouvent dans la principauté de Sikkim, qui appartient au même système physique que le Népâl, quoique politiquement elle en soit séparée depuis 1816, et mise sous la protection anglaise. Voici, du reste, les différents groupes ou massifs de l'Himmalaya, en allant de l'ouest à l'est.

I. Massif du *Nandadévi*, haut de 24,200 pieds. Il domine les pays de Gherwal et de Sirinagur, compris dans le Cachmire oriental. La limite des neiges y est à 15,400 pieds ou 5,130 mètres : Jacquemont y avait déjà découvert deux petits glaciers secondaires, qui manquent, il est vrai, de mouvement et par conséquent de moraines. En revanche, ils sont couverts d'une couche d'humus avec une végétation luxuriante. Les plus importants sont ceux que MM. Schlagintweit ont explorés en 1856 et 1857; celui de *Miloum*, long de 7 lieues et large d'une demi-lieue; puis ceux de *Kuphinie* et de *Pindar*. On y trouve de puissantes moraines médianes, ou longues traînées de pierres qui finissent par cacher complétement la glace. On y voit encore cette curieuse structure rubannée, savoir, l'alternation de bandes bleues et blanches dans la glace, ainsi que des bosses ou élévations recourbées, appelées *ogives*, d'après leur forme. Les ogives s'aplatissent vers le haut, contrairement à ce qui a lieu dans les glaciers des Alpes. Le glacier de *Miloum* descend jusqu'à 11,300 pieds; les deux autres jusqu'à 10,800 pieds.

II. Massif du *Gourka*, haut de 23,000 pieds. Il domine le pays des 24 radjahs, d'où sont issus les Ghorkas, ou la dynastie actuellement régnante en Népâl.

III. Le massif du *Dhawalaghiri*, haut de 26,000 pieds. Son point culminant, dont le nom Dhawalaghiri signifie *mont blanc*, a passé longtemps pour le pic le plus élevé de la terre.

IV. Le groupe du *Gosainthan*, haut de 23,500 pieds. Il domine la vallée de Khatmandou, capitale du Népâl, qui est surplombée par un de ses pics, le *Dhaïaboung* ou *Dhaïboun*, haut de 20,140 pieds. On l'appelle aussi groupe des *Montagnes Sacrées*, car il s'y trouve des temples et des sanctuaires innombrables jusqu'à des hauteurs relativement très-grandes.

V. Le massif du *Djowahir*, haut de 23,000 pieds.

VI. Le massif du *Gaourichanka* (ou *Tchingopamari*, en tibétain) appelé *Mont Everest* par les Anglais. Ce dernier nom lui vient du colonel qui en a déterminé la hauteur. Elle est de 29,000 pieds anglais ou 27,250 pieds français. Le Gaourichanka est ainsi la plus haute montagne connue de la terre. Dans le même groupe se trouve le *Mont Waugh*, qui porte aussi le nom de l'officier anglais chargé des mesures hypsométriques.

VII. Massif du *Tchamalari*, qui ne s'élève qu'à 22,876 pieds. Après cet abaissement relatif, la chaîne de l'Himmalaya, entrant dans le Sikkim par le défilé de *Kangla-Namo*, se redresse une dernière fois dans le

VIII. Massif du *Kindjindjunga* (ou *Montagne de Neige*, en chinois et tibétain), haut de 26,839 pieds. Dans le même groupe se trouve encore le mont *Koubra*, haut de 24,000 pieds. Ces deux pics dominent Darjiling, ancienne capitale du Sikkim. — Les trois derniers massifs, où la ligne des neiges éternelles est à 16,000 pieds, renferment les puissants glaciers secondaires du *Chamiamo*, du *Kintchinjoff*, du *Donkin* et du *Thlonok*, qui ne descendent que jusqu'à 14,000 pieds. Au pied de celui de Kintchinjoff, à une élévation de 13,500 à 14,000 pieds, il y a des sources thermales avec une température de 80 à 90 degrés Réaumur. On y voit de la glace bleue compacte jusqu'à une hauteur de 19,290 pieds. Les glaciers primaires qui y sont moins puissants (contrairement aussi à ce qui a lieu aux Alpes), étaient autrefois descendus jusqu'à 10,000 pieds au plus, car c'est à cette élévation qu'on a trouvé la moraine la plus basse. Tels sont ceux de *Changkokhang* et de *Lachoung*.

C'est en concordance parfaite avec ce système de montagnes, que se succèdent les rivières du Népâl, qui appartiennent toutes au bassin du Gange, et qui coulent par conséquent du nord-ouest au sud-est. Le *Gange* et son premier affluent, le *Gogra*, sortent du premier massif près de Gangoutri dans le Gherwal, qui appartient au territoire britannique ; mais il n'y a que le Gogra, qui entre ensuite dans le Népâl. Son tributaire, le *Kâlinadâi*, ainsi qu'un second affluent du Gange, le *Karnal* (Karnaul des Anglais), naissent dans le second massif. Avant d'aller plus loin, nous mentionnerons le *Rapti*, dont les sources n'atteignent pas la région alpine, mais se trouvent dans les Subalpines. La principale rivière de Népâl, le *Ghandâki* (*Ganduk* des Anglais) prend naissance dans le massif du Dhawalaghiri. Il est formé de deux bras principaux, le *Ghandâki-Ganga*, à l'ouest, et le *Trisouli-Ganga* à l'est. On croit le reconnaître dans le Condochatès de Mégasthène, tandis que Ptolémée, qui ne connaît pas cette rivière, mentionne une ville de Σηλαμπούρα, reconnaissable dans un lieu de pèlerinage indou, *Salaïpoura*, situé sur les bords du Ghandâki. Le quatrième massif, celui du Gosaïnthan, donne naissance à la rivière de *Bhidjematty*, qui arrose la vallée de Khatmandou, et qui, pour joindre le Gange, traverse plusieurs chaînes secondaires, contre-forts de l'Himmalaya. Au Népâl oriental, enfin, appartiennent : la rivière de *Sankossi* ou *Koussy*, qui sort du groupe du Djowahir, puis l'*Aroun* et le *Tista*, qui descendent du Kindjindjunga, ainsi que quelques autres rivières plus petites, qui naissent dans les derniers massifs. Chacune d'elles a ses affluents, de sorte que tout le Népâl se compose d'une série de vallées alpines et subalpines plus ou moins élevées, dont la hauteur varie entre les limites de 2,000 et de 10,000 pieds.

Sous le rapport géologique, tout le territoire du sud, au pied des montagnes, consiste en alluvions propres à la culture du riz, du maïs, et en général de tous les produits des zones tempérées et intertropicales, du coton, de la canne à sucre, du gingembre, du cardamome, de la garance, de l'indigo, ainsi que du froment et de l'orge en hiver. Les oranges et les ananas y sont exquis. Les régions alpine et subalpine consistent en gneiss, et il n'y a que les cimes elles-mêmes qui soient en granit. Au nord de l'Himmalaya jusqu'au Couchâr, il y a des formations siluriennes (terrain de transition), auxquelles se rattachent le terrain crétacé et le jurassique. Le Couchâr lui-même est de formation trappéenne.

La température moyenne du Népâl est de 13 degrés Réaumur. Tous nos arbres fruitiers et les denrées méridionales y prospèrent : seulement, comme le printemps, assez chaud, est promptement suivi de la saison des pluies, les pêches, les abricots, etc., ne mûrissent pas régulièrement, et un côté du fruit peut encore être vert, lorsque déjà l'autre sera pourri par l'influence des pluies chaudes. Le tamaris et le mangou y sont des arbres d'ornement, plantés aux avenues des villages. Il y a des mines de sel, de fer, de plomb et de cuivre, dont plusieurs sont à fleur de terre, tandis que dans les lits des rivières on trouve du sable d'or. Les mines de soufre du Népâl, au contraire, ne peuvent pas être exploitées à cause de la grande quantité d'arsenic qu'elles contiennent. — Entre le pied de l'Himmalaya et les djungles, il y a de vastes forêts de *shorea robusta* (appelé, dans le pays, *sâl*), arbre qui fournit un des meilleurs bois de charpente. Un peu au nord, le terrain est très-favorable pour la culture du thé. On élève fréquemment des moutons et des yaks au Népâl, ainsi que la chèvre de Cachmire dans les pâturages. Un district particulier, situé aujourd'hui en dehors du Népâl, le *Tenghri*, passe pour posséder la licorne, cet animal réputé fabuleux dans l'antiquité, et appelé par les anciens *monocéros*. C'est une espèce d'antilope, appelée *Antilope-Hodgsonii* par les naturalistes, et dont le nom tibétain est *dsereng* ou *chirou*, ressemblant à son nom mogol *kéré*. On rapporte qu'en marchant contre l'Indoustan le fameux conquérant Dchinghiskhan en rencontra un, qu'il prit pour un *tenghri*, ou envoyé de son père défunt. Le khan mogol, voyant dans cette apparition un aver-

tissement de son père, qui voulait le dissuader de son expédition contre l'Inde, retourna en effet sur ses pas, à la vue de cet animal. MM. Schlagintweit ne voient dans cet animal qu'une espèce de bélier, dont les deux cornes, emboîtées l'une dans l'autre, présentent de loin l'apparence d'une corne unique. Dans le même district, ainsi que dans les cantons frontières du Népâl, on élève aussi des chameaux et des chevaux. Quant à ces derniers, on en trouve aussi de sauvages, appelés *king* ou *kiang*. Dans l'Himmalaya, il y a encore l'antilope-saïga, qui monte jusqu'à 4,000 mètres, ainsi que le cerf d'Aristote, ou cerf à crinière de cheval. A la même hauteur se rencontrent encore le zébou ou bœuf à bosse, et le bœuf musqué. Ces animaux sont poursuivis par le terrible tigre royal, qui monte dans des glaciers de l'Himmalaya jusqu'à 4,400 mètres ainsi que par le lion du Népâl (*leo nepalensis*). L'ours y est couleur isabelle. Ces contrées sont aussi la patrie des ancêtres sauvages de nos animaux domestiques : là habitent le koulan et le dsigghetaï, desquels descend notre âne. Aux chevaux sauvages et aux diverses espèces citées de bœufs sauvages nous ajouterons le loup alpestre, puis le chien alpestre, et enfin le renard corsac ou renard alpestre. Nos oiseaux ont également dans le Népâl leurs congénères, mais avec des couleurs plus brillantes. A côté d'une espèce d'aigle, appelé aigle du Népâl, on y voit la veuve à bec de linotte, qui correspond à notre alouette des bruyères; puis le merle erratique, oiseau cosmopolite; ensuite, une pie-grièche à ailes rouges; la perdrix impériale, tirant sur le bronze, la corneille impériale, rousse également.

Les manufactures du Népâl sont assez avancées. On trouve, surtout dans le Népâl propre, de nombreuses fabriques de fer, de cuivre, de bronze; des fonderies de cloches et de sonnettes, dont on exporte les produits en grande partie. L'architecture aussi est florissante. Le pays compte un nombre immense de temples, de sanctuaires, de stations de dévotion. Ceux d'entre eux qui ne contiennent pas d'idoles sont bâtis uniquement de briques. Les autres, au contraire, de forme carrée, ont de deux à cinq étages, qui rentrent jusqu'au sommet, terminé en pointe. Le toit de chaque étage est en pente, et à chaque coin du toit sont suspendues de petites cloches avec des battants très-légers, qui, agités par le moindre souffle de vent, font sonner les cloches. Au second étage il y a des tablettes pour les offrandes aux dieux, qui consistent en boucliers, épées, casseroles, gobelets, vases, miroirs, cornes de buffles, etc. Comme ces temples eux-mêmes, tous les autres édifices de quelque importance ont des toits dorés, au moins dans les principales villes de la vallée de Khatmandou. Les façades des maisons des gens riches sont ornées de briques sculptées d'une grande élégance. On fait dans le Népâl, avec l'écorce d'un arbrisseau, un papier très-fort et bon pour emballer. Les sabres et les couteaux y sont de bonne qualité, malgré les outils grossiers dont on se sert. Les étoffes de laine et de coton valent moins que celles qui sont confectionnées au Cachmire, dont les eaux ont une vertu particulière.

On comprend aisément qu'un pays de cette configuration physique dut, dans l'origine, former un grand nombre de principautés indépendantes, et que, s'il forme aujourd'hui un Royaume-Uni, cela n'a pu arriver que par suite des conquêtes successives d'une race prédominante et guerrière sur les autres. En effet, les princes du Népâl ne reconnaissent un seul maître que depuis les années 1768-1778, dans lesquelles les Ghorkas, établis auparavant à l'ouest, se sont emparés de la vallée de Khatmandou et ont successivement soumis leurs voisins, tant ennemis qu'anciens confédérés, au nord, au sud et à l'est.

Les plus anciens habitants du Népâl appartenaient à cette antique population païenne noire, de l'Inde, qui, pratiquant le culte des héros, se trouve encore aujourd'hui dans la province de Khâtang, ainsi que dans divers districts de l'Inde centrale. Ils furent refoulés vers 3200 avant J.-C. par une race tibétaine, qui, divisée en six tribus, les *Néwars*, les *Mourmis*, *Kirâts*, *Limbous*, *Lapchâs* et *Bhotiyas*, se partagea le pays. Parmi eux ce furent d'abord les Kirâts, puis les Néwars qui possédèrent la vallée de Khatmandou, regardée comme centre politique du pays, dont elle est aussi, du reste, le centre physique. Restés maîtres du Grand-Népâl, de 1600 avant J.-C. à 1770 après J.-C., et reconnus nominativement comme suzerains par les autres tribus, les Néwars semblent avoir, sous l'empire des circonstances, changé plusieurs fois de religion, et passé du bouddhisme au brahmanisme, et *vice versâ*, tandis que leurs anciens confédérés demeurèrent pour la plupart fidèles au premier. Le dernier changement de ce genre semble avoir eu lieu en 880 de J.-C., année qui est la première de l'*ère des Néwars*. Mais du onzième au quatorzième siècle, il y eut de nouvelles immigrations du sud, par suite des invasions des musulmans. Des croyants brahmaïtes, venus surtout d'Odeypour dans le Rajasthâna, implantèrent dans le Népâl le brahmanisme des Kchatriyas, ou castes guerrières, avec prédominance tantôt du culte de Vichnou, tantôt de celui de Sivah. Dans l'ouest du pays ils se constituè-

rent en confédération d'un nombre illimité de principautés. Par le mélange avec les anciens habitants il s'y forma alors trois nouvelles races principales, qui représentent aujourd'hui *les tribus militaires* ou *Kchatriyas du Népâl*. Ce sont les *Gourongs*, les *Magars*, et enfin les *Parbatiyas*, ainsi appelés de Parvati, femme du dieu Sivah. Ces derniers qui, de ce croisement, ont remporté le plus d'éléments brahmaïtes, sont nommés par excellence *Khasiyas* ou *Khas*, forme corrompue de *Kchatriyas*. Il y a encore quelques autres tribus, d'un degré au-dessous des précédentes, savoir, les *Ekhatarials* et les *Thakours*; les premiers se sont établis vers 1300 de notre ère dans le Mokwanpour, tandis que les seconds se fixèrent dans le nord. La seconde caste, celle des Kchatriyas, à laquelle ils appartiennent tous, fut ainsi divisée en une foule de classes, subordonnées les unes aux autres. Mais dans le sein de la même classe il y eut encore des scissions et des subdivisions. Parmi les Magars, il y en eut qui adoptèrent plus d'éléments brahmaïques : on distingua donc les *Magars purs* et les *Magars impurs*. L'aïeul de ces derniers s'appelle *Khamkha*, celui des purs *Mimkah*. C'est de celui-ci que descendent les *Ghorkas*. On se constitua en confédération selon les affinités politiques et religieuses, on combattit ses adversaires. Mais tout en soumettant les districts du sud et de l'ouest, et en refoulant vers le nord et l'est les tribus bouddhistes et païennes, les Kchatriyas reconnaissaient politiquement la souveraineté des Néwars de Khatmandou. Cet état de choses dura jusqu'en 1770, époque à laquelle les Ghorkas, tribu magare de l'ouest, soumirent d'abord le Grand-Népâl, puis les autres districts du pays. Cependant après avoir privé de leur indépendance les innombrables radjahs du pays, les Ghorkas, s'étant réservé la vallée de Khatmandou, se contentèrent de l'établissement d'une aristocratie militaire dans toute la monarchie, et laissèrent aux autres tribus leurs croyances religieuses et leurs libertés administratives. Il en résulte que chaque district, comme il a sa vie politique à part, a aussi des croyances religieuses particulières. Il y a au Népâl, à côté d'anciens païens, des moslims, des brahmaïtes purs, ainsi que des bouddhistes purs. Parmi les brahmaïtes, il y a les adorateurs de Wichnou, à côté des adorateurs d'Indra, et des sectateurs de Sivah. Il y a enfin des syncrétistes, qui ont mêlé les éléments du bouddhisme et du brahmanisme à toutes les doses possibles. Nous verrons, plus loin, quel curieux échantillon offre sous ce rapport la vallée de Khatmandou et cette ville elle-même. Combinant les conditions physiques et les antécédents historiques, nous divisons le Népâl en douze ou treize districts, dont cinq dans le Népâl proprement dit.

*A.* Le *Grand-Népâl*, ou *Vallée de Khatmandou*, vallée alpine qui, dominée par le mont Dhaïboun, haut de 20,140 pieds, est le sol desséché d'une mer intérieure, à 7,800 pieds au-dessus du niveau de l'Océan. Ce sol est du terrain d'alluvion, tandis que les montagnes qui l'entourent en cercle dans toutes les directions, sont en granit. Ces montagnes sont, à partir de l'ouest en passant par le sud pour revenir par l'est et le nord : le *Nagardjouna*, consacré à Ardjouna, le *Tchandraghiri*, qui sépare cette vallée du Petit-Népâl, le *Poulahou*, le *Dévicotta*, le *Mohadar-Pokri* et le *Siwapouri*.

La vallée est traversée par le Bhidgematty. Elle a une température très-variée. La neige, tombée en hiver, ne tient pas contre les premiers rayons du soleil, qui fait, en vingt-quatre heures, monter la température de — 1° à + 14°. En juillet, le thermomètre marque parfois 74° C. La principale population de la vallée est celle des Néwars, autrefois les maîtres de tout le pays, aujourd'hui ses agriculteurs, ses commerçants et ses manufacturiers. La division de leur royaume, vers 1600, en trois souverainetés, celles de Khatmandou, de Lalitapâtan et de Bhâtgong, a été la cause de leur chute. Ce sont eux qui ont mêlé le brahmanisme et le bouddhisme dans les plus étranges proportions, en y ajoutant aussi un peu d'islam. Ils ont rejeté la polyandrie usitée parmi les bouddhistes du Tibet, et ils n'ont pas accepté davantage les lamas de consécration tibétaine, mais ils élisent leurs propres prêtres, appelés *Bangra*. L'esclavage, qui subsiste aussi parmi eux, a attiré dans leur pays beaucoup de mahométans. Ils ont en outre adopté le culte de Sivah et la coutume de brûler les morts. Du brahmanisme ils ont conservé la distinction des castes, ainsi que certaines fêtes, et luttes au pugilat, instituées en commémoration d'un combat singulier entre le fils de Mahadéva (ou Mahadeu) et un Rakchasa ou mauvais esprit. Ces luttes, qui ont lieu aux mois de mai et juin, n'ont plus aujourd'hui qu'une signification symbolique, la victoire ou la défaite du parti favorisé par le public étant regardée comme un présage de bonne ou de mauvaise récolte. Leurs femmes jouissent d'une grande liberté. Après avoir, à l'âge de huit ans, subi une certaine consécration, où l'on emploie le fruit de l'*ægle marmelos* des naturalistes, appelé *bel* par eux, elles sont mariées, aussitôt nubiles, à un homme de leur caste, qu'elles peuvent quitter quand elles veulent. Après avoir vécu avec un ou plusieurs autres maris, elles peuvent ensuite se remettre avec le premier et en user de la sorte avec les autres,

pourvu que dans leur choix elles ne sortent pas de leur caste. L'homme, au contraire, ne peut prendre d'autre épouse que si sa femme le quitte, ou si elle est trop âgée pour avoir des enfants. Quant aux concubines, il peut en avoir un nombre illimité, comme la femme peut, de son côté, devenir concubine de tout homme qui lui convient. Une femme légitime doit être prise dans la même caste, tandis que les concubines peuvent l'être dans toutes indistinctement. Les veuves ne peuvent pas se remarier, mais elles ne sont pas forcées non plus de se brûler sur le corps de leur époux : il leur est permis de devenir concubines d'un autre homme. Les missions catholiques ont été, pendant un certain temps, très-actives au Népâl. En 1661, les Jésuites y ont fait leur apparition, sous la conduite des PP. Albert Dorville et Jean Gruber. Le dernier Père de cette mission était le célèbre *Joseph Ţieffenthaler*, qui a visité le pays en 1760, et dont la *Relation* est encore aujourd'hui une des sources les plus précieuses pour l'histoire du Népâl et de l'Inde en général.

Du reste, les conquêtes scientifiques ont été à peu près le seul résultat de l'activité de ces missionnaires, ainsi que de celle des Capucins portugais, qui y sont venus en 1713, et qui en 1715 ont fondé un hospice à Khatmandou. Leur chef, le P. *Horace de la Senna*, l'homme le plus actif de la mission, ne retrouva déjà plus personne dans cet hospice en 1734, lors de son second voyage dans le pays. En 1801, il n'y avait plus qu'un seul missionnaire capucin au Népâl.

*Khatmandou* (le *Gongoulpâtan* des anciens livres, le *Yendaïse* des Parbatiyas, et le *Khâtipour* des montagnards), chef-lieu de la province, et capitale du Népâl, est une ville très-mal bâtie en général, avec 50,000 habitants. En revanche, presque tous les temples et édifices publics ont des toits dorés. Cette cité est arrosée par le Bhidgematty, qui traverse toute la vallée du nord au sud. Elle passe pour posséder, y compris les sanctuaires éparpillés dans ses environs, autant de temples que de maisons. C'est la ville des Kchatriyas par excellence, et les Ghorkas en ont interdit l'entrée aux tribus montagnardes du bouddhisme le plus prononcé. Le palais du radjah, d'une forme étrange, est flanqué du temple de *Toulasi-Bhawâni*, qui avec *Ghorakhanath*, sont les divinités tutélaires de la famille royale. Aussi personne n'entre-t-il dans ce temple, excepté le radjah, sa femme et les prêtres officiants. Sur une colline isolée, non loin de la ville, appelée *Swayabounath* ou *Sumbounath*, se trouve le principal temple de Bouddha, près lequel le Dalaï-Lama du Tibet entretient un représentant. Il a été construit au troisième siècle avant notre ère par un prince néwar, puis agrandi au neuvième siècle après J.-C. par un autre de la même dynastie. A côté de la statue colossale de Bouddha, on y a placé l'image d'Indra qui lance la foudre, assez semblable à un double sceptre. Ce temple est principalement célèbre pour son feu perpétuel entretenu depuis un temps immémorial par deux grandes lampes. Sur une seconde colline près de la ville se trouve un temple dédié à Sivah, appelé ici *Pasoupatinat*, et à sa femme *Goutwyswari*. Les offrandes faites dans les grands temples consistent en buffles, dont la chair sert à l'entretien des prêtres.

*Lalitapâtan*, seconde ville du royaume, avec 25,000 habitants, appelée *Hélé* en tibétain, est la métropole des bouddhistes, qui y composent les trois quarts de la population, et le lieu de refuge des Néwars. Elle renferme d'importantes manufactures de bronze, de cuivre, de cloches, de sonnettes, d'ustensiles en fer, etc. Le Père de la Senna y a un monument. — *Khirtapour* ou *Naskatapour*, ville de 6,000 habitants. Le dernier nom, qui signifie *ville de gens sans nez*, date de l'occupation des Ghorkas (en 1769), dont le roi fit couper le nez aux notables de Khirtapour, pour les punir de leur résistance héroïque.

*Bhâtgong* (*Kouïpo* en tibétain et népalais), la troisième ville du royaume, et autrefois résidence d'un radjah, est le Bénarès du Népâl, c'est-à-dire le séjour préféré des prêtres brahmaïtes. C'est l'asile de la science, la cité des corporations religieuses, des sociétés littéraires brahmaïques et bouddhistes, et des bibliothèques. Bhâtgong contient encore un hospice fondé par les capucins. Aujourd'hui cette ville est un centre manufacturier du premier rang, qui compte 12,000 habitants. — Ce fut dans les bibliothèques de Bhâtgong et surtout de Lalitapâtan, que Hodgson, Hamilton et autres ont découvert les trésors de la littérature philosophique des bouddhistes. Contrairement aux trois grands centres politiques du bouddhisme, Ceylan, Birman et Siam, qui s'attachent de préférence au côté théocratique et hiérarchique de cette doctrine, les bouddhistes népalais ont surtout développé son caractère métaphysique et systématique, en y appliquant en outre les idées de la philosophie brahmaïque. La littérature philosophique des bouddhistes népalais est contenue dans 84,000 rouleaux des deux grandes bibliothèques ci-dessus nommées. Ces rouleaux renferment : 1° les cinq Khands des Racha-Bhagavâtis ; 2° les cinq Parmitas ; 3° les neuf Dharmas. Les deux premières classes de livres contiennent

la métaphysique, tandis que la troisième traite des histoires édifiantes et curieuses des missionnaires bouddhistes. Les quatre principaux systèmes de leur philosophie spéculative sont : 1° le Swabhavikha ; 2° l'Aïsvarikha ; 3° le Yataïkha, et 4° le Kermika. Leur bouddha spécial est le septième, appelé Sakyamouni ou Sakya-Simha, que quelques-uns identifient avec Niyam-Mouni ou Manyounmath, premier prince de Népâl, qui, selon eux, aurait desséché le lac de Khatmandou, fertilisé cette vallée et fondé le royaume. Le bouddha précédent était, toujours selon eux, Kasyapa, qui (coïncidence remarquable) a fait exactement la même chose dans la vallée de Cachmire. Il est vrai que, dans les anciennes chroniques néwares, tous ces exploits sont rapportés à des époques bien antérieures à la venue prétendue de ces bouddhas. Toujours est-il que Cachemiriens, Tibétains, Népalais, etc., attendent encore un dernier bouddha.

*B.* Le *Petit-Népâl* ou *Lahouri-Népâl*, province qui, sous les Néwars, appartenait au prince de Lalitapâtan. Sa capitale, *Tumbekhana*, est sur la rivière du même nom, qui est aussi appelée *Pancoura*. En allant toujours au sud, nous trouvons

*C.* Le *Mokwanpour*. Cette province était le domaine des Kirâts, avant l'invasion des Ekhatarials de Chittore en 1306. Ceux-ci l'envahirent alors sous les quatre fils de *Lohanggar*, aïeul de la dynastie, qui a régné jusqu'à l'invasion des Ghorkas en 1779. Elle est séparée du Petit-Népâl par la petite chaîne du Lama-Daoura, qui s'ouvre par le défilé de Siswargata. Traversé par le Rapti, affluent du Gange, le Mokwanpour est compris entre le Sankossi et le Kankayi, qui se jettent également dans ce fleuve. Sa capitale, du même nom, est une forteresse importante, qui fut une des dernières à se rendre aux Ghorkas. — Après avoir passé le Tchirayot ou Défilé des Oiseaux, on sud, nous trouvons

*D.* Le *Térai* ou *Tarraï*, le district le plus méridional du Népâl, contrée basse et marécageuse formée de terres d'alluvion, mais très-fertile. C'est la zone du riz, de l'orge, du maïs, puis, un peu au nord, du thé, de l'indigo et des forêts de sâl. Le Térai est traversé par la rivière de Tchirianaddi ou Douvira. Sa capitale actuelle est *Bidjaghour*, tandis que l'ancienne, la ville de *Samangarha* ou *Simroun*, était, depuis 840 de J. C., la résidence d'un radjah indépendant des autres princes néwars, à la famille desquels il appartenait cependant. Chassé de ses domaines par Toghlik-Chah Alaeddin, en 1323, le radjah de Térai monta au trône de Khatmandou, qu'il légua à son fils. Incorporé dans le sultanat mahométan de Delhi, le Térai y resta jusqu'à la décadence des Grands Mogols, sous les derniers desquels les Ghorkas le reprirent vers 1780. C'est dans le Térai, dont les Anglais ont détaché diverses parties, pour les incorporer à leur empire des Indes, que des missionnaires protestants, et qui sont à la fois médecins, ont fondé récemment l'école de médecine de *Chaharanpour*. — Au nord de la vallée de Khatmandou se trouve enfin

*E. Noacote*, district alpin, qui est le pays sacré des Hindous, situé entre le mont Dhayaboung ou Dhaïboun et le pic de Gosaïnthan, sur les rives du Trisul-Ganga ; il contient la ville la mieux bâtie de tout le Népâl. C'est son chef-lieu, ayant le même nom. Le principal lieu de pèlerinage est le *Bala-Nilkhata*, avec une statue en pierre de Mahadéo ou Mahadeu. La ville frontière vers le Tibet est *Koutti*.

On comprend ordinairement ces cinq districts sous le nom de Grand-Népâl, qui, ainsi, a près de un million d'habitants, dont la vallée de Khatmandou comprend la moitié.

*F.* Le *Pays des Khaûbisi-Radjahs* ou *des Vingt-Quatre Radjahs*, situé entre les rives du Kâlinaddi, affluent du Gogra, et la vallée de Khatmandou. C'est la province la plus vaste du Népâl, et dont le territoire s'étend à la fois à l'ouest, au sud et même à l'est de la grande vallée centrale. Elle est le siége du brahmanisme pur. On peut la diviser en deux contrées principales, celle de l'ouest, habitée par les Parbatiyas ou Khas, et celle de l'est, demeure des Magars. La limite entre les deux tribus est marquée par le plateau d'*Ounadesa*. Les cantons les plus importants du groupe ouest sont ceux de *Mathagari*, centre principal des Khas, de *Douti*, avec la capitale *Dipâl*, et de *Gayarcoth*, dont le chef-lieu *Dalourasandra*, contient un sanctuaire de Vichnou. Le radjah du canton de *Youmila*, enfin, Kchatriya de la race de Souriabangsi, ou anciens rois hindous de Magadha, était le directeur de cette confédération occidentale. Allié avec le prince de Cachmire, il opposa, à la tête de 22,000 hommes, la résistance la plus désespérée pendant deux ans aux Ghorkas, auxquels il ne se soumit qu'en 1786. — Dans la division orientale habitée par les Magars, la principale tribu était celle des *Ghorkas*. Les autres cantons de ce groupe sont : *Palpa*, *Banahung*, *Rising*, *Ghiring*, *Bhircot*, *Gharahoung*, *Dhar*, *Nayacote*, *Kaski*, *Lamyoun*, *Argha*, *Pintana*, *Ismé*, *Butali*, etc. Les radjahs de ces divers cantons s'alliaient entre eux soit par des ligues politiques (*sabthaï*), soit par des pactes de famille (*athabthaï*). Les Ghorkas seuls

se tenaient en dehors de toutes les confédérations ; mais, tout en reconnaissant nominalement la suzeraineté des princes néwars de Khatmandou, ils s'étendaient de proche en proche jusqu'à ce qu'enfin, profitant de la division du Grand-Népâl en trois royaumes, ils purent, en 1768, s'emparer de tout le pays et le réunir en une grande monarchie. Leur ancienne résidence, *Ghorkah*, ville de 2,500 âmes, est bien déchue depuis qu'ils l'ont abandonnée. — Dans ce pays, comme dans celui que nous allons décrire, l'ancienne langue indigène a été refoulée par un des nombreux dialectes prâkrit de l'Indoustan.

*G.* Le *Pays des Baïsi-Radjahs* ou *des Vingt-Deux Radjahs*, situé dans les Vingt-Deux districts montueux de l'Himmalaya. Ces districts sont : *Ghalcot*, *Rugoum*, *Monsicot*, *Banghpi*, *Gayal*, *Dharma*, *Tahari*, *Malaneta*, *Salaïgana*, *Dang*, *Chilli*, les *Sept Satala*, *Dalou-Daïlek*, *Bilaspour*, *Chinachin* et *Maleboum*. Le radjah de ce dernier district, résidant dans la ville de *Maleboum*, ou dans la forteresse voisine de *Dhoral-Tana*, sur le Kâlinaddi, était le prince-directeur de ces vingt-deux cantons. Il appartenait aux *Djarigas*, qui étaient la principale classe de la tribu des *Gourongs*, habitants de ce pays.

Dans les deux districts des Vingt-Quatre et des Vingt-Deux Radjahs, il y a la hiérarchie brahmaïque la plus complète, mais avec prédominance de l'élément militaire. On y distingue les tribus nobles et les tribus bâtardes. Dans les premières sont pris les princes, au-dessous desquels il y a huit à dix familles de première noblesse, qui sont les *Thappas* (famille à laquelle appartient Djoung-Bahadour, grand-vizir et régent actuel du Népâl), les *Ghortis*, les *Karkis*, les *Maïhis*, les *Basnats*, les *Bisthakos*, les *Ranos* et les *Kharkas*. — Quant à la religion, il y a tantôt prédominance du culte de Sivah, tantôt de celui de Vichnou, et plus fréquemment encore les deux cultes se trouvent amalgamés. A Salaïpoura, et Thouncacotti, dans la vallée du Ghandaki, au pied du Djowahir, il y a deux célèbres temples de Vichnou, dans lesquels son idole est accolée à celle de Sivah, ainsi qu'à celle de Maya, compagne de Brahma. Comme emblèmes de la divinité, on y voit figurer des cornes d'Ammon (*ammonites giganteus*), appelées par les croyants *Saïlagramis* (Montagnes de Vichnou) ou *Saïlachakras* (Roues de Vichnou).

*H.* Le district de *Khâtang*, à l'est du Grand-Népâl, a un caractère à part. Il est habité par la tribu aborigène des *Limbous*, qui ont conservé le culte particulier des héros, antérieur au brahmanisme et répandu autrefois dans tout l'Indoustan. Parmi leurs héros ou demi-dieux, le principal est *Bhim-Sen*, fils de Pandou. Les Limbous ont des prêtres particuliers appelés *Zoghis*. Les villes les plus importantes du Khâtang sont *Hidang* et *Râvâh*.

Les districts qui nous restent encore à décrire sont plutôt les demeures des bouddhistes purs. Situés au nord et au nord-est du Grand-Népâl, ils subissent moins que les précédents l'influence du gouvernement de Khatmandou.

*I.* Le pays de *Kirâts* est ainsi appelé d'après la tribu principale qui l'habite, et qui est fréquemment nommée dans les légendes indiennes. Le pays est divisé en beaucoup de petits fiefs. A côté des prêtres-lamas, dont les Ghorkas ont plusieurs fois voulu leur imposer l'expulsion, les Kirâts ont accepté un certain nombre de brahmes. Maîtres autrefois de la vallée de Khatmandou, puis de Mokwanpour, ils sont réduits aujourd'hui au petit district qui porte leur nom. Outre les lettres dévanagâri, ils ont encore leur propre écriture. Ils sont polygames.

*K.* Le *Taklakhar*, séparé du pays des Vingt-Quatre Radjahs par la chaîne de l'Hounnla. Il est habité par la tribu des *Bhotiyas*, de couleur noire, et une des races aborigènes du Népâl. Ce sont des bouddhistes purs, qui ont rejeté entièrement le système des castes et conservé la langue et la littérature tibétaines. Chaque croyant porte sur lui des lantras ou amulettes, dans de petites capsules, ainsi que des traités de dévotion bouddhistes. Soumis nominalement aux Ghorkas, ils reconnaissent la suzeraineté de la Chine. Les principales villes de ce district sont *Taklacota* et *Balsora*.

*L.* *Tchayampour*, l'une des provinces-frontières du Népâl, confine à la principauté de Sikkim. La capitale est *Tchayampour*, place forte. Le principal radjah de ce district est celui de *Sandjalaïlah*, dont le territoire est situé entre les massifs du Tchamalari et du Kindjindjunga. Ce district, ainsi que les deux suivants, sont habités par les *Mourmis* et *Lapchas*, tribus antiques professant un bouddhisme un peu altéré.

*M.* Le *Sâptaï* ou *Siptaï*, ainsi appelé d'après un des contre-forts orientaux de l'Himmalaya. Les principales villes sont *Nârâyâni*, et *Djânakpour*, célèbres toutes deux dans les légendes indiennes.

*N.* Le *Marang* ou *Morung*, enfin, est le district le plus excentrique du Népâl actuel, vers le nord-est. Ses principales villes sont *Bissapour* (ou *Vidjayapoura*), *Sorâbâgh*, et la forteresse de *Tchatirâ*.

Après avoir passé le défilé de Kangha-Namo, on arrive au *Sikkim*, petite principauté dominée par le massif du Kindjind-

junga, qui contient les plus beaux glaciers de l'Himmalaya. Incorporée tantôt au Boutan, tantôt au royaume des Ghorkas, depuis 1786, elle recouvra son indépendance nominale en 1816, avec le secours des Anglais, qui rétablirent le radjah, et le mirent sous la protection de la Compagnie des Indes. Ce prince a, depuis, quitté son ancienne résidence de *Dorjiling*, située au pied du Kindjindjunga, pour aller habiter à *Tumlong*. Les Anglais ont, de leur côté, en 1850, incorporé à leur empire des Indes toute la partie méridionale du Sikkim, et établi un *résident* ou *superintendant* à Dorjiling, où il y a aussi une station des missionnaires protestants. Sous le radjah il y a une foule de petits chefs, de la tribu des *Lapchas* à l'ouest, et de celle des *Bhotiyas* à l'est. Ces derniers habitent surtout le canton de *Latchen*, où ils sont placés sous deux gouverneurs principaux, dont l'un, le *Phipoun*, reconnaît la suzeraineté du radjah de Sikkim, tandis que les Tibétains installent de leur côté le *Lapoun*. Les défilés de Yemtso et de Tcholumelata conduisent au Boutan, tandis que l'accès du Grand-Tibet est donné par celui de Toumbok.

La partie septentrionale du Sikkim, qui seule reste aujourd'ui au radjah, compte 62,000 habitants sur 80 milles carrés géographiques. Une révolte a éclaté à Dorjiling, vers la fin de 1860.

*Histoire.* — L'histoire du Népâl est renfermée dans celle de la vallée de Khatmandou. Comme l'histoire de Cachmire, elle commence avec le desséchement de cette vallée par *Niyam-Mouni* ou *Manyoun-Nath*. Ce héros, ou demi-dieu, appelé communément *Naïmouni*, donna son nom à la vallée desséchée, qui s'appela dès lors *Naï-Pala* ou *Terre du* (Héros ou Mouni) *Naï*. Placé vers 3900 avant J.-C., ce fait, coïnciderait avec la date attribuée à la création du monde et d'Adam d'après les calculs ordinaires. La dynastie fondée par Naïmouni fut chassée en 3240 par les Kirâts, montagnards tibétains, qui, vers 1700 avant J.-C., firent place aux Néwars. Ceux-ci régnèrent sous trente ou trente-deux rois jusqu'en 40 après J.-C. La race aborigène de Naïmouni, rétablie un instant, dut céder une seconde fois, en 200 après J.-C, aux Néwars, qui depuis occupèrent le Népâl jusqu'en 1770. Ayant d'abord embrassé le brahmanisme (car ils figurent dans les listes royales sous le nom de Souriabangsi, ou Fils du Soleil, nom réservé aux purs brahmaïtes), les Néwars semblent plusieurs fois avoir changé de religion. Leur dernière transformation doit avoir eu lieu en 880 après J.-C., époque de laquelle ils datent leur ère, appelé *ère des Néwars*. Le soixante-troisième roi du Népâl, ou le vingt-cinquième des Néwars, appelée *Mandéva*, construisit, vers 320 avant J.-C, le principal temple de Bouddha, sur la colline de Soumbhanat, que nous avons mentionnée plus haut, tandis que celui de Sivah ou Paspanath, également près de Khatmandou, avait été déjà fondé vers 1440 avant J.-C. par le quatrième roi néwar, appelé *Pasoupachdéva*.

Vers 1323 de J.-C., la souche principale des Néwars fut détrônée par le roi fugitif de Téraï, qui avait été chassé de ses propres domaines par le belliqueux sultan musulman de Delhi, Alaeddin-Châh-Toghlik. Ce prince, *Hara-Sinha-Déva*, d'une branche collatérale de la famille royale des Néwars, en occupant le trône du Népâl, transporta la résidence à Bhâtgong. Vers 1600, un de ses descendants, *Djaya-Kash-Mall*, partagea le royaume entre ses trois fils et sa fille unique. Parmi ces quatre dynastes, celui de *Banepas* étant mort sans enfants, le Grand-Népâl se trouva pendant cent cinquante à cent soixante-dix ans divisé dans les trois royaumes de Bhâtgong, de Lalitapâtan et de Khatmandou. Pendant la même époque se fortifia dans les provinces occidentales l'aristocratie militaire des tribus radjpoutes, immigrées de Chittore et d'Odeypour, depuis le douzième siècle, mais principalement depuis l'époque d'Alaeddin, vers 1330. C'est depuis 1600 surtout que les Ghorkas, ayant envahi successivement le Gherwal, le Kemaoun et le Noacote, se trouvaient ainsi face à face avec les Néwars, qui dans l'intervalle s'étaient affaiblis en se combattant les uns les autres. Alliés depuis 1730 avec *Randjitmal*, roi de Bhâtgong, les Ghorkas saisirent, en 1768, l'occasion où ce dernier invoqua leurs secours contre le roi de Khatmandou, *Surdjitmal*. Les actes arbitraires des nobles de Lalitâpatan, qui déposèrent et réintégrèrent plusieurs fois leur roi *Gaïnpredjas*, ayant ajouté au chaos, *Pritti-Narraïn* (ou *Pritwi-Narayan*), septième roi ghorka, put facilement, dans l'espace de deux ans, de 1768 à 1770, soumettre tout de Grand-Népâl. De 1770 à 1785 ce fut le tour des districts occidentaux et septentrionaux. La résidence du Royaume-Uni fut fixée à Khatmandou. La dynastie Ghorka étant ainsi établie, Pritti Narraïn eut pour successeur son fils *Pratâp-Singh* ou *Pertaup-Sing*, de 1772 à 1776. Dans cette dernière année, le fils mineur de Pratâp ayant été momentanément écarté, *Bahadour-Châh*, son oncle, monta sur le trône. Les envahissements de ce prince amenèrent la première immixtion de la Compagnie des Indes dans les affaires du Népâl. En 1784, Bahadour-Châh pilla Lhassa, résidence du Dalaï-Lama, et en 1786 il prit la principauté de Sikkim. Après être, en 1790, retourné au Tibet, il y saccagea une autre capitale, celle de Techou-Loumbo. Les Chinois étant intervenus,

et ayant pénétré, en 1792, au cœur du Népâl, le roi Ghorka accepta, en 1793, la médiation anglaise. La paix, conclue sous les auspices de la Compagnie, laissa les choses *in statu quo*, le Sikkim s'étant donné dans l'intervalle au Deb-radjah de Boutan. Il est vrai que le Népâl dut reconnaître la suzeraineté de la Chine, et s'engager à payer tribut; mais la mort violente de Bahadour-Châh, survenue en 1795, sembla aux farouches Népalais indiquer le terme naturel de leur engagement. *Ram-Bahadour II*, fils de Pratâp-Singh, étant devenu majeur, monta alors sur le trône, mais il fut chassé en 1800. S'étant retiré à Bénarès, il y fit des dettes immenses, jusqu'à se faire emprisonner. La Compagnie des Indes envoya, en 1802, des ambassadeurs à Khatmandou, pour liquider cette affaire. Parmi eux fut M. Francis Hamilton, qui le premier a donné des notices complètes sur le Népâl (Édimbourg, 1819). En 1804 Ram-Bahadour II remonta au trône, mais il fut assassiné en 1805. De 1805 à 1815 sa veuve fut régente, avec son ministre tout-puissant, espèce de maire du palais, *Amr-Singh-Thappa*, le premier de cette famille qui, après s'être transmis de père en fils le pouvoir de premier ministre, est arrivée aujourd'hui au trône, sinon de droit, au moins de fait. Amr-Singh-Thappa, général belliqueux, reprit le cours des conquêtes. En 1803 il occupa Tchayanpour, partie occidentale de Sikkim, dont il chassa le radjah; et en 1807 et 1809 il mit à exécution de vastes projets contre le Cachmire, dont il incorpora au Népâl les provinces orientales, Sirmore, Gherwal, Kemaon, Sirinagour, Bissachir, Sialcot. Mais ces conquêtes amenèrent une longue guerre avec la Compagnie des Indes, qui rétablit les princes de Sirmore et de Gherwal à l'ouest, et celui de Sikkim à l'est (en 1814 et 1815), après s'être fait céder par eux, bien entendu, des districts importants, qui lui donnent les sources des grands fleuves, savoir du Gange et du Bouhampoutra. En 1816 moururent presque en même temps le jeune radjah de Népâl, *Gourban-Vikrama-Djowahir-Bhim-Châh*, à peine devenu majeur, et le majordome Amr-Sing-Thappa, âgé de soixante-huit ans. On brûla avec le roi une reine, trois maîtresses, et cinq dames de la cour. Nouvelle régence pendant la minorité du prince *Radjindra Bickram-Châh*, né en 1813. Ce fut le nouveau maire du palais, *Rungbhîr-SinghThappa*, fils ou neveu d'Amr-Singh, qui eut la charge des affaires. Puis, sur le second plan, et à l'ombre, le résident anglais Gardiner. Depuis il n'y eut, pendant de longues années, que des intrigues domestiques. Radjindra-Bickram-Châh, devenu majeur en 1828, prit pour vizir ou maire du palais le fils de Rungbhîr, *Martabar-Singh*, qui, en 1845, est assassiné par *Gaggan-Singh*, amant de la reine. Celle-ci força son mari à abdiquer, pour régner elle-même, pendant la minorité de son fils, avec Gaggan-Singh. Mais ce dernier fut à son tour assassiné, en 1847, par les deux fils de Martabar, *Dhil-Bickram-Thappa* et *Djoung-Bahadour-Kohinour-Ranadji*, qui écartèrent en même temps le vieux roi et sa femme. Le jeune roi mineur fut élevé sur le trône sous le nom de *Gourban-Bickram Châh II*; et comme Dhil-Bickram Thappa mourut peu après, *Djoung-Bahadour*, accusé après coup d'avoir abrégé les jours de ce frère, est, depuis 1849, sous le nom de grand-vizir, le maître presque absolu du Népâl. De 1851 à 1853 il est venu visiter la France et l'Angleterre, pour examiner probablement le terrain, et pour voir de quel côté il lui faudra chercher son appui. Une nouvelle guerre du Népâl avec la Chine, qui a éclaté en 1856, n'a pas eu de suites sérieuses. Dans la même année, Djoung-Bahadour a marié sa fille avec le jeune roi lui-même, et uni de cette manière les deux familles des Ghorkas et Thappas. Dans la récente insurrection de l'Inde, de 1857 à 1859, il a amené aux Anglais des renforts considérables; mais comme il a voulu se mettre personnellement à la tête de l'armée auxiliaire, forte de 15,000 hommes, en montrant en même temps le désir de voir le Népâl s'agrandir du côté du sud, les Anglais ont décliné les deux propositions à la fois. Alors, sans rompre ouvertement avec eux, Djoung-Bahadour rentra au Népâl, sous prétexte de faire un pèlerinage. Après avoir reçu Néna-Sahib et les autres chefs de la révolte, il fut ouvertement accusé de connivence avec les rebelles par les journaux anglais de l'Inde. Pour dégager sa responsabilité, il tâcha de débarrasser le Népâl de ces chefs, dont les uns tombèrent alors entre les mains des Anglais, tandis que les autres, soutenus peut-être en secret par lui, errent encore en fugitifs.

Dans une nouvelle complication des affaires de l'Inde, le Népâl est appelé à jouer un rôle particulier. Terrain neutre de toutes les croyances brahmaïques, bouddhiques, musulmanes, etc., ce pays pourrait devenir le noyau d'un empire indien indépendant, d'autant plus que le Népâl offre une foule de vallées et de montagnes qui seraient autant de forteresses imprenables. Braves guerriers, les Népalais mettent aujourd'hui sur pied près de 50,000 hommes, disciplinés à l'européenne. Peut-être l'Angleterre a-t-elle pénétré les vues de Djoung-Bahadour, car elle a proposé, dans la réforme projetée de l'armée britannique de l'Inde, de composer de Ghorkas la grosse cavalerie, ainsi que l'infanterie légère. Elle

employerait ainsi, au besoin, Ghorkas contre Ghorkas. Les revenus du Népâl montent à près de 16 millions de francs. Le grand-vizir, qui mène tout, sans laisser les missionnaires protestants s'implanter dans le Népâl, leur permet cependant de fonder des dispensaires, et de faire des visites médicales, visites dont ceux-ci profitent naturellement pour répandre le christianisme et pour travailler à l'avancement des sciences, parmi lesquelles l'astrologie seule a été au Népâl en honneur jusqu'à présent. Il est vrai que, d'un autre côté, Djoung-Bahadour a été assez ombrageux pour défendre l'exploration scientifique du Népâl aux frères Schlagintweit, dans lesquels il a voulu voir des agents politiques de l'Angleterre.

Joseph Tieffenthaler, *Relation historique et Géographique de l'Inde*. — Rennell, *Memoirs on India*. — Gentil, *Mémoires sur l'Indoustan*. — Ferishta, *Rise and fall of the Mahommedan Power in India*. — François Hamilton, *Account of the Kingdom of Népaul*. — Burnouf, *le Bouddhisme*. — Radjah Tarranghini, *Histoire du Cachmire*, traduite de l'indoustani par Troyer. — James Prinsep et Edouard Thomas, *Chronological Tables of India*. — Ritter, *Geographie von Asien*. — Sprengel, *Geschichte von Ostindien*. — Lassen, *Indische Archæologie*. — *Asiatic Journal of Bengal*, Calcutta, 1836-1860. — Petermann, *Geographische Mittheilungen*. — Jacquemont, *Voyages dans l'Inde*. — *Mémoires* de l'Académie de St.-Pétersbourg. — Rapports des missionnaires protestants. — Journaux de l'Inde.

Ch. RUMEAU.

**NÉPENTHÈS.** (*Médecine.*) Homère fait mention, dans l'*Odyssée*, d'une substance douée de la merveilleuse propriété d'amener l'oubli des soucis, des chagrins, des peines de ce monde; cette préparation est désignée sous le nom de *drogue népenthès*, φάρμακον νηπενθές. Nous croyons devoir rapporter en entier le passage où il est question de cette préparation, ainsi que les circonstances où elle a été mise en usage.

Télémaque, fils d'Ulysse, a quitté Ithaque et entrepris un long voyage pour rechercher son père; le jeune Pisistrate, fils de Nestor, l'a conduit de Pylos à Sparte, où Ménélas les accueille tous deux; ce roi leur fait le récit de quelques épisodes du siége de Troie, il rappelle les exploits des Grecs, ainsi que leurs malheurs et les pertes que l'armée a subies; ce récit émeut les auditeurs et leur fait verser des larmes. Cependant le repas est servi, et, au moment où il va commencer, la belle Hélène présente à ses hôtes des coupes pleines d'un vin mélangé d'une substance qui doit leur faire oublier leurs chagrins et leurs maux :

Ἔνθ' αὖτ' ἄλλ' ἐνόησε' Ἑλένη, Διὸς ἐκγεγαυῖα·
αὐτίκ' ἄρ' εἰς οἶνον βάλε φάρμακον, ἔνθεν ἔπινον,
νηπενθές τ' ἀχολόν τε, κακῶν ἐπίληθον ἁπάντων.
Ὃς τὸ καταβρόξειεν, ἐπὴν κρητῆρι μιγείη,
οὔ κεν ἐφημέριός γε βάλοι κατὰ δάκρυ παρειῶν,
οὐδ' εἰ οἱ κατατεθναίη μήτηρ τε πάτηρ τε,
οὐδ' εἰ οἱ προπάροιθεν ἀδελφεὸν ἢ φίλον υἱὸν
χαλκῷ δηϊόφεν, ὁ δ' ὀφθαλμοῖσιν ὁρῷτο.
Τοῖα Διὸς θυγάτηρ ἔχε φάρμακα μητιόεντα,
ἐσθλὰ, τά οἱ Πολύδαμνα πόρεν, Θῶνος παρά-
[κοιτις,
Αἰγυπτίη, τῇ πλεῖστα φέρει ζείδωρος ἄρουρα
φάρμακα, πολλὰ μὲν ἐσθλὰ μεμιγμένα, πολλὰ
[δὲ λυγρά·
ἰητρὸς δὲ ἕκαστος ἐπιστάμενος περὶ πάντων
ἀνθρώπων· ἦ γὰρ Παιήονός εἰσι γενέθλης (1).

« Alors Hélène, la fille de Jupiter, s'occupe « d'un autre soin : elle jette dans le vin une « préparation qui dissipe les chagrins, calme « la colère et fait oublier tous les maux; celui « qui dans sa coupe la mêle à son breuvage « ne peut verser de larmes de tout le jour; « non, lors même que mourraient sa mère et « son père, lors même qu'il verrait de ses « yeux périr sous le fer un frère ou un fils « bien-aimé. Tel était le salutaire remède que « la fille de Jupiter tenait de l'Égyptienne « Polydamna, fille de Thon; car c'est en « Égypte surtout que la terre féconde produit « en abondance des plantes diverses, les unes « bienfaisantes, les autres nuisibles; en ce « pays tout homme est un habile médecin, « car tous ils sont issus de la race de Pæon. »

Dans le texte grec, la substance dont il est question n'est point désignée par un nom particulier, car des deux mots φάρμακον νηπενθές, le second n'est qu'un adjectif (νη, particule privative; πένθος, chagrin); et, ainsi que l'ont remarqué les annotateurs d'Homère, la préparation merveilleuse de la belle Hélène n'est pas plus nommée νηπενθές qu'elle n'est nommée ἄχολον, *qui suspend la colère*, autre épithète que lui a donnée le poëte, et qu'il a mise à la suite de la première. Néanmoins, depuis les plus anciens commentateurs, l'adjectif νηπενθές est pris substantivement, et l'on dit *le Népenthès*, comme si l'on avait voulu matérialiser dans cette expression les qualités singulières par lesquelles cette substance se faisait remarquer.

Qu'est-ce que le Népenthès? Les médecins et les botanistes, les commentateurs et les scholiastes ont dans tous les temps cherché à en connaître la nature et l'origine. Des Traités spéciaux ont même été composés sur ce sujet. Mais il est douteux que l'on parvienne jamais à résoudre ce problème, car on est presque autorisé, par les expressions mêmes de l'auteur, à considérer le népenthès comme un de ces arcanes dont les possesseurs cachaient avec un soin jaloux et la provenance et le mode de préparation. En se fondant sur des analogies, on a cru qu'il s'agissait de la ja-

(1) Homère, *Odyssée*, IV, 219-232.

quiame, de la belladone, du datura, enfin de la plupart des solanées vireuses; d'autres ont cru retrouver le Népenthès dans l'opium, le tabac, le café. Les observations faites depuis quelques années sur la singulière préparation nommée *haschisch* permettent un rapprochement plus légitime entre cette substance et le Népenthès. En premier lieu, il faut éliminer de la comparaison le café et le tabac, qui n'ont aucune des propriétés du Népenthès. D'un autre côté l'opium ou les solanées vireuses ne produisent l'oubli des peines de ce monde, qu'à la condition de produire le sommeil; mais, ce sommeil, lourd et factice, et d'ailleurs non dénué d'accidents, n'était certainement pas le but que pouvait se proposer la belle Hélène; il est, au contraire, très-probable que c'est pendant l'état de veille que les effets du Népenthès devaient se produire. Quoique assurément on ne possède aucune preuve directe en faveur de la nouvelle opinion, elle est bien plus satisfaisante que toutes les autres. D'abord les effets du *haschisch* consistent surtout dans un trouble particulier de l'intelligence au milieu duquel on éprouve un semblant de bonheur, et où la joie se traduit par des éclats de rire; ces effets ne sont accompagnés d'aucune altération du mouvement, d'aucune tendance au sommeil; l'appétit est augmenté. D'un autre côté, le Népenthès est désigné sous le nom de drogue (φάρμακον). C'est donc une substance composée, comme le *haschisch*. Et quant à la question de savoir si la formule d'une préparation de cette nature a pu être conservée depuis plusieurs milliers d'années, on ne saurait y trouver une objection: l'immobile Orient nous a habitués à des faits plus extraordinaires. Donc, jusqu'à plus ample informé, la dernière opinion a plus de probabilités que toutes les autres. (*Voy.*, au t. V du SUPPLÉMENT, l'article HASCHISCH.)

**NÉPENTHÈS**, *Nepenthes*. (*Botanique.*) Le Népenthès des Grecs était une plante à laquelle on attribuait la précieuse propriété de dissiper le chagrin (*Voy.* l'article précédent); les végétaux auxquels les botanistes modernes ont transporté ce mot n'ont absolument aucun rapport avec celui que les anciens avaient en vue; mais, s'ils n'ont pas cet intérêt spécial, ils n'en méritent pas moins de fixer l'attention à cause des particularités fort remarquables de leur organisation. Ils constituent le genre *Nepenthes* qui, à son tour, forme à lui seul la petite famille des Népenthées. — Les espèces de ce genre curieux sont des sous-arbrisseaux plus ou moins sarmenteux, qui croissent naturellement à Madagascar et dans l'Inde, ainsi que dans les archipels voisins. Leurs feuilles sont fort singulières et ont une configuration absolument isolée dans le règne végétal; en effet, après une portion basilaire courte et engainante, elles offrent une portion allongée et lancéolée, qui ressemble à un pétiole bordé d'une aile de chaque côté; le sommet de celle-ci se prolonge en une longue et forte vrille recourbée, quelquefois spirale, que surmonte une sorte de grand vase oblong, auquel sa forme a fait donner le nom d'*Urne* ou *Ascidie* (ἀσκίδιον, diminutif de ἀσκός, outre, sac); enfin cette urne est coiffée d'un couvercle qui, lorsqu'il est rabattu, en ferme l'orifice. La paroi interne de cette urne présente un tissu de nature glanduleuse qui doit entrer pour une forte part dans la production de l'eau qui s'accumule dans ce vase de singulière espèce, ou même, pour parler plus exactement, auquel est due à peu près en entier cette sécrétion. Des opinions assez diverses ont été émises relativement à l'analogie qui peut exister entre les portions de cette feuille et les parties distinctes qu'offrent les feuilles ordinaires, lorsqu'elles sont complètes; ce n'est pas ici le lieu pour énoncer ces opinions, ni pour en discuter la valeur. Nous nous contenterons de dire que, récemment, M. Hooker fils, ayant suivi avec attention le développement des feuilles des *Nepenthes*, à partir de leur première jeunesse, a été conduit par ses recherches à des idées analogues à celles que Griffith avait eues, il y a déjà plusieurs années, relativement à la nature de l'urne qui termine les feuilles de ces végétaux. D'après ce savant botaniste anglais, la feuille normale, c'est-à-dire la feuille proprement dite, consiste dans la portion inférieure lancéolée de l'organe entier; le filet qui vient ensuite est un prolongement de la nervure médiane, ou mieux encore, une sorte de vrille analogue à celle qui termine les feuilles de certaines plantes; enfin, l'urne ou ascidie résulte du développement exceptionnel d'une glande qui surmonte ce filet. — Les *Nepenthes* ont des fleurs dioïques, assez petites et sans éclat, disposées en grappes ou en panicules, pourvues d'un calice à 4 divisions profondes, dont les mâles offrent à leur centre une colonne d'étamines soudées que termine un globule de 16 anthères, tandis que les femelles renferment seulement un ovaire à 4 loges, surmonté d'un stigmate sessile, à quatre lobes. A ces dernières fleurs succède une capsule à 4 loges. — L'espèce de ce genre la plus anciennement connue est le NÉPENTHÈS DE L'INDE, *Nepenthes indica* Lamk., auquel Linné donnait le nom de *N. distillatoria*. C'est une plante de Ceylan et de l'Inde, dont l'ascidie est allongée, presque cylindrique d'abord, velue à l'extérieur, plus tard glabre, marquée d'un réseau de

nervures dont les unes, généralement plus fortes, sont longitudinales, tandis que les autres sont transversales ; l'orifice de cet organe est resserré sensiblement, renforcé d'un anneau strié en travers, qui se rejette en dehors, et l'opercule qui le ferme d'abord est à peu près arrondi. Cette espèce est celle qu'on rencontre le plus souvent dans les serres, où cependant sa culture offre toujours des difficultés assez grandes, de même que celle de ses congénères. Mais aujourd'hui on en possède aussi quelques autres, dont les plus remarquables pour leurs proportions, pour la grandeur et la beauté de leurs ascidies, sont le *Nepenthes phyllamphora* Willd., le *N. Rafflesiana* Jack, et quelques autres dont la connaissance est beaucoup plus récente. — La culture des *Nepenthes* en général exige la réunion d'une température assez élevée et d'une grande humidité. Ils viennent bien surtout dans une bonne serre à Orchidées, ou même à côté des bassins qui se trouvent assez fréquemment dans ces serres ; la terre qui leur convient le mieux est une terre tourbeuse à laquelle on mêle de la mousse, ou de la terre de bruyère simplement en morceaux, et non brisée ni tamisée. — L'eau dont se remplit la singulière ascidie de ces plantes curieuses est parfaitement limpide, dépourvue de saveur et d'odeur ; cependant le docteur Turner ayant examiné celle que renfermait une de ces urnes, dont l'opercule ne s'était pas encore soulevé, dans le jardin botanique d'Édimbourg, a reconnu que ce liquide exhale en bouillant une odeur de pomme cuite, dont le dégagement prouve qu'il y existe une matière quelconque de nature organique en très-faible quantité ; en outre, en l'évaporant à siccité, il en a obtenu de petits cristaux de suroxalate de potasse.

P. D.

**NEPTUNE.** (*Mythologie.*) Neptune (*Neptunus*) était une divinité italique adorée par les Étrusques sous le nom de *Nethuns*, abréviation de *Nevitunus*, *Nepvitunus*, mot dont le radical rappelle celui du verbe νέω, νάω, ναύω, *naviguer*. Neptune présidait à la mer et à la navigation. Ce dieu, analogue au Nérée grec (Νηρεύς), passa chez les Romains. Sous le surnom d'*équestre* (*equester*) il se confondit avec *Consus*, le dieu des chevaux, sans doute sous l'influence des idées grecques qui faisaient du dieu des eaux celui des chevaux (*Poséidon Hippios*). On ne sait presque rien du culte de l'ancien *Neptunus* italique ; car les fêtes dites *Neptunalia* qui se célébraient en son honneur se rapportent déjà au système syncrétique qui identifie Neptune au Poséidon hellénique. Un temple lui fut élevé dans le *Circus flaminius* ; antérieurement il n'avait pas à Rome de sanctuaire, et c'est seulement plus tard que Cn. Domitius lui en fit construire un second où l'on plaça le groupe de Poséidon, de Thétis et d'Achille, dû au ciseau de Scopas (1). Portunus paraît avoir été, dans le principe, le dieu marin par excellence des Romains.

Les Grecs désignaient le dieu des mers sous le nom de Poséidon (Ποσειδῶν), et c'est cette divinité qui finit par prêter au Neptune latin tous ses traits et ses attributs. Poséidon était surtout vénéré par les Ioniens, peuple maritime ; mais il était aussi reconnu par les races éoliques. La plus ancienne forme de son nom était Ποτίδας (*Potidas*) ou Ποτείδας en dialecte dorien, et Ποσίδης, Ποσείδης (*Poséidès*) en dialecte ionien ; mot dont le radical exprime l'idée d'eau. Poséidon n'était qu'une forme de Zeus ou Jupiter adoré comme divinité des mers, de là le nom de Ζηνοποσειδῶν qui lui est parfois donné (2).

Il était invoqué comme le dieu qui préside à la navigation, qui règne sur les chevaux, symbole de l'élément humide, comme le dieu qui brise les rochers (πεταῖος), comme celui des tempêtes, des vagues agitées (Αἰγαῖος, Ἑλικώνιος).

A l'origine, alors que les populations qui vinrent constituer en Europe les nationalités pélasgiques, helléniques et autres, ignoraient l'existence de l'Océan et ne concevaient la réunion des eaux que dans le nuage, Poséidon n'était que le dieu-soleil habitant au sein de l'Océan des nues, l'*Hiranyagarbha*. Plus tard, après que ces populations eurent connu la mer, Poséidon prit une physionomie nouvelle ; il devint non-seulement le dieu des eaux, de l'élément humide, des sources et des fleuves, mais celui de la mer qui finit par lui être exclusivement réservée pour empire. Et l'eau fécondant le sol de son humidité, on représenta Poséidon comme un dieu générateur qu'on donna pour amant ou époux à Déméter, la Terre, allégorie qui perce dans les vieux mythes arcadiens.

Tous les surnoms que recevait Poséidon sont tirés du caractère qui lui est assigné. Il se confond avec Érechthée, personnification de la terre, parce que les eaux, suivant la croyance antique, environnaient et supportaient la terre (Ἐννοσίγαιος). On l'appelait Phytalmius (Φυτάλμιος), parce qu'à titre de principe de la génération, de personnification de l'humidité, il faisait pousser les plantes et les bourgeons ; il produisait les tremblements de terre par l'agitation de ses flots ; de là l'épithète de σεισίχθων, c'est-à-dire *qui*

(1) Plin. *Hist. natur.*, XXXVI, 5, 2.
(2) Athen. *Deipnosoph.*, II, p. 42 : Bœckh, *Corpus inscript. græcar.*, II, p. 2790, et *Addend.*.. p. 1107.

*secoue la terre*, souvent accolée à son nom ; mais, comme il la consolidait en ramenant le calme sur la mer, on l'appelait aussi ἀσφάλιος. Dans Homère, Poséidon est transformé en un dieu-roi, un frère de Zeus, fils comme lui de Cronos, c'est-à-dire du Temps. C'est le monarque des mers, le souverain des divinités et des monstres qui y habitent : il tient les flots sous sa puissance, les élève et les calme à son gré.

Ce caractère se conserva assez intact aux temps posthomériques. Poséidon continua d'inspirer une extrême frayeur ; car on redoutait sa colère qui s'annonçait par les tempêtes et les agitations du sol. Voilà pourquoi, dès que ces catastrophes venaient à se produire, on se hâtait de l'implorer par des sacrifices de taureaux, de bœufs, de béliers, de sangliers qu'on précipitait dans les flots, de lui élever un temple, d'instituer des fêtes en son honneur ; et quand on croyait avoir été sauvé par son intervention, on le proclamait dieu *sauveur* (σωτήρ). Le culte de Poséidon se répandit surtout chez les populations maritimes, où il remplaça souvent celui de divinités plus anciennes.

Les poëtes représentèrent Poséidon entouré de tout le cortége du dieu des eaux, armé du trident, instrument de pêche, l'air farouche et la chevelure ruisselante de l'onde amère. C'est de son trident qu'il frappait, disaient-ils, l'Océan pour le soulever. Ses traits, dans les statues qu'on lui consacrait, exprimaient la force et la virilité et répondaient aux conceptions de la poésie. L'association du cheval à Poséidon lui fit consacrer les courses de chars ; puis, lorsque l'usage de l'équitation se fut répandu, on le représenta même comme l'inventeur de ces courses. Une des fêtes les plus renommées en son honneur avait lieu chez les Ioniens, au *Panionium* près du mont Mycale (1). Dans une des Cyclades, à Ténos, se renouvelait tous les ans, pour l'honorer, une solennité marquée par de nombreux festins. On y adorait aussi Amphitrite, qui lui était donnée pour épouse ; toutes les îles voisines prenaient part à cette fête. A Égine, dans la fête appelée les *Thiases* (Θίασοι), un repas constituait de même le fond de la cérémonie ; mais ce repas n'était pas public, et les maîtres ne devaient même pas manger en présence de leurs esclaves (2).

A Éphèse, Poséidon était encore honoré par des festins, et les jeunes gens qui servaient le vin étaient désignés sous le nom de *Taures*. A Athènes, dans certaines fêtes du dieu, le bain public constituait une sorte de rite sacré destiné vraisemblablement à rappeler l'élément humide personnifié en lui. C'est dans une de ces fêtes que Phryné se montra nue, pour la première fois, en public (1). A Corinthe, où le culte de Poséidon était fort en vogue, les bains faisaient également partie intégrante de la solennité.

Les jeux isthmiques se célébraient en l'honneur du dieu près de cette ville ; ils attiraient un grand concours de monde ; mais, lorsque la dévotion pour Poséidon commença à décliner, on associa Apollon à ces honneurs.

On a vu plus haut quels animaux étaient offerts à Poséidon. A Leptis et à Mégare ses prêtres devaient s'abstenir, par égard pour la mer, de poisson dans leurs repas.

Le mythe le plus célèbre où figure Poséidon est sa lutte avec Athéné ou Minerve, pour la possession de l'Attique, lutte qui rappelle celle des cultes respectifs des deux divinités.

D'un coup de son trident, le frère de Jupiter avait fait naître le cheval. Ce qui a été dit plus haut fait aisément comprendre le sens de la fable, aussi bien que celui de la légende qui disait que le dieu s'était métamorphosé en cheval (καβάλλης) pour avoir commerce avec Déméter (2).

Le culte de Poséidon avait été porté par les colons grecs en Libye ; il y prit un grand développement, circonstance qui fit croire aux Hellènes qu'il en était originaire, et quelques érudits en ont voulu induire qu'il avait pris naissance chez les Phéniciens. Mais tout annonce dans Poséidon une provenance indo-européenne. Les traditions nous le présentent souvent en lutte avec Apollon, dont le culte, propagé par les Doriens, supplanta en partie le sien.

Les différentes amantes que les poëtes et les mythographes donnent à ce dieu des mers, Alopé, Alcyoné, Astypalée, Chioné, Callirrhoé, Salamis, etc., sont des personnifications diverses des eaux, des fontaines, de la lune regardée comme présidant à l'élément humide, des îles et des côtes que baignent les flots. Les fables dans lesquelles Poséidon apparaît ont surtout pris naissance dans le Péloponnèse, sa patrie par excellence, et dans les lieux tels que l'île de Calaurie, Samos, Halicarnasse, Égine, Oncheste, Ialysos, Syracuse, Tarente où il avait des temples.

Le pin, arbre qui croît sur les rivages, lui était consacré (3). Outre le cheval, le dauphin lui était aussi donné pour attribut.

Les Romains transportèrent dans leur mythologie toute la légende de Poséidon, qu'ils identifièrent à Neptune.

A son caractère de dieu des eaux, Poséidon

(1) Herodot., I, 148; Strabon, VIII, p. 384; XIV, p. 939.
(2) Plutarch. *Quæst. græc.*, § 44.

(1) Athen., XII, p. 596.
(2) Pausan., VIII, 25, § 4
(3) Plutarch. *Sympos.*, 8.

joignait encore quelquefois celui de divinité infernale, parce que les anciens regardaient la terre comme flottant sur l'Océan. Pour ce motif, on lui donnait le surnom d'*Asphalios* (Ἀσφάλιος), qui le fit confondre avec Pluton ou Aïdonéus. Suivant la *Théogonie* d'Hésiode, le dieu avait mis des portes d'airain au Tartare, car, en vertu de la même idée, ce sont les eaux qui s'opposent à ce qu'on puisse pénétrer sous terre : aussi ce dieu avait-il un temple au cap Ténare.

Nous ne possédons qu'un petit nombre de simulacres de Neptune, d'origine antique.

Ed. Gerhard, *Griechische Mythologie ;* Berlin, 1854.

Preller, *Griechische Mythologie*, Leipzig, 1854.

A. Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique ;* Paris, 1857.

Alfred MAURY.

**NÉRAC**, ancienne capitale du duché d'Albret, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de Lot-et-Garonne. Population : 6,700 habitants.

Une modeste abbaye fut le berceau de cette ville, dont quelques historiens ont voulu reculer l'origine jusqu'à la conquête romaine, mais les religieux, trop faibles pour se défendre contre les seigneurs voisins, appelèrent à leur secours un sire d'Albret qu'ils reconnurent, ainsi que ses successeurs, pour protecteur et avoué. Ces princes abusèrent de l'autorité qui leur avait été confiée ; les religieux furent chassés et l'abbaye devint un château-fort. Toutefois, jusqu'au dixième siècle, Nérac n'était qu'une ville peu importante placée sous la dépendance de Condom. La religion réformée y fit de nombreux prosélytes dès le début de ses prédications. Mélanchthon, Calvin et Marot y trouvèrent un sûr asile auprès de Marguerite de Valois, la sœur de François 1er. Théodore de Bèze y eut en 1559 avec le roi de Navarre une entrevue qui eut une immense influence et qui donna une nouvelle force aux calvinistes. Ces prédications eurent un tel succès que toutes les églises et tous les monastères furent démolis par la population enthousiaste ; mais, Charles IX ayant envoyé une armée sous les murs de Nérac, les habitants se retirèrent. Six cents d'entre eux furent passés au fil de l'épée ; le roi y vint peu de temps après et ordonna, par mesure de conciliation, que le magistrat serait formé d'un nombre égal de calvinistes et de catholiques (1565). Rendue aux protestants comme place de sûreté, Nérac faillit être surprise en 1577 par le marquis de Villars, mais Henri de Navarre découvrit le complot et le fit échouer. Catherine de Médicis y eut en 1579 avec ce prince des conférences qui amenèrent le traité de Fleix, lequel ratifiait la paix de Poitiers et accordait aux calvinistes douze places de sûreté. Pendant ce temps, Biron qui servait dans les rangs de l'armée royale, avait fait une tentative inutile contre Nérac. Sous le règne de Louis XIII cette place prit le parti des princes, et le duc de Rohan, qui s'y était renfermé, en chassa tous les habitants dont le dévouement lui était douteux. Aussitôt le duc de Mayenne vint investir Nérac ; la garnison, secondée par les bourgeois, s'y défendit avec courage, et elle obtint de sortir de la ville avec armes et bagages, mais les fortifications furent rasées, la chambre de l'édit transférée à Agen, et celle des comptes réunie à celle de Pau. Cette sévère punition imposa aux habitants ; ils refusèrent de prendre part aux troubles de la Fronde. Le duché d'Albret, ainsi que Nérac sa capitale, avait été engagé au prince de Condé. La Révolution française y fut accueillie avec enthousiasme, et une députation fut chargée de porter à l'Assemblée nationale l'offrande volontaire des habitants.

Traversée par la Baise, la ville de Nérac est surtout célèbre par les galanteries de Marguerite de Valois, qui y fixa longtemps sa résidence. Le château, construit en 1560 avec les débris des églises et des couvents supprimés, subsiste encore et mérite de fixer l'attention des archéologues. La fontaine de Saint-Jean est abritée par deux ormes qui furent, dit-on, plantés en signe de conciliation par Henri IV et Marguerite. Enfin on visite dans les environs le château où la trop célèbre Fleurette vit maintes fois à ses pieds le roi de Navarre.

Chef-lieu d'un arrondissement qui compte environ 61,000 habitants, Nérac fait un commerce important de lin, chanvre, eau-de-vie, gros drap, biscuit de mer, etc... Mais ce qui assure à jamais la réputation de Nérac parmi les gourmets, c'est l'excellence de ses pâtés.

Parmi les célébrités dont s'honore Nérac, nous signalerons seulement plusieurs membres de la famille Montesquieu, qui est originaire de ce pays, Collineau de Frandas, auquel les troupes doivent l'uniforme, le physicien Jacques de Romas et Grammont-Villemonter, officier du génie qui fut frappé sur le champ de bataille à côté du général Dugommier.

Villeneuve (le comte Christophe), *Notice historique sur Nérac, ses environs, le château du duc d'Albret*, etc... ; in-8°, 1807.

*La prise du jeune marquis de La Force et de son frère le sieur de Montpouillan, avec la véritable réduction de la ville de Nérac en l'obéissance du Roi ;* in-12, 1621.

Du Mège (A). *Rapport sur les antiquités découvertes à Nérac ;* in-4°, 1833.

Saugeon (A). *Promenade de Nérac* (*France littéraire*, in-8°, 1838).

STARK.

**NÉRÉE, NÉRÉIDES.** (*Mythologie.*) Nérée (Νηρεύς) est un dieu des eaux que nous voyons apparaître dans la mythologie grecque dès les plus anciens âges, et qui appartient certainement à la religion primitive des populations pélasgiques. Hésiode, dans sa *Théogonie*, le fait fils de Pontos et de Gæa, c'est-à-dire de la mer et de la terre. C'est une divinité prophétique comme le Protée de l'Odyssée et le Glaucus de la tradition des Argonautes. Ce caractère fatidique qui lui est attribué comme à ces deux autres personnifications de l'Océan, paraît dériver de l'usage où étaient les anciens Hellènes de tirer des présages de l'agitation des eaux et de l'état de la pleine mer. Nérée est la personnification des flots écumeux, et voilà pourquoi il est représenté comme un personnage à cheveux blancs, comme un vieillard (1). On lui assignait pour séjour la mer Égée, preuve que c'était sur les bords de cette mer, la mer par excellence des Pélasges, que son mythe avait pris naissance (2). Il recevait tour à tour les surnoms de *bienveillant* (ἤπιος), par allusion aux flots tranquilles, et de *véridique*, *infaillible* (νημερτής), par allusion à son don prophétique, ou encore celui de *bon conseiller* (εὔβουλος).

Le radical du nom de Nérée (ναρός, *νάω, qui coule, couler*) montre que ce dieu était une simple forme de l'Océan, fleuve qui, selon les vieilles idées cosmologiques, coulait des entrailles de la terre et qui avait engendré tous les dieux. Nous trouvons là encore une explication de l'épithète de γέρων, *vieillard*, qui lui est appliquée. Nérée se confond donc avec Poséidon ou Neptune (*voy.*, plus haut, col 271 et suiv.), mais il occupe dans la tradition religieuse de la Grèce une place moins importante; il fut à la fin complétement effacé par le frère de Jupiter, et réduit à la condition de héros.

Les traits que les artistes prêtaient à Nérée, sa chevelure et sa barbe formées de plantes marines, indiquent qu'il n'était pas la personnification des eaux prises dans leur ensemble, mais seulement des vagues de la mer.

Ce caractère d'incarnation de la mer ressort encore des noms donnés à ses filles, les *Néréides*, qu'il avait engendrées de son commerce avec Thétis, ou Amphitrite, le fond des eaux, le sol sous-marin. Tous ces noms sont autant d'allusions aux divers aspects que nous offrent les flots et des phénomènes marins; ainsi nous trouvons parmi les Néréides, *la Glauque*, *Glaucé* (Γλαύκη), *la tranquille*, *Galéné* (Γαλήνη), *la puissante*, *Dynaméné* (Δυναμένη), *la porteuse*, *Phérusa* (Φέρουσα), *celle qui s'avance en pointe*, *Thoé*, *Cymothoé* (Θόη, Κυμοθόη), *l'insulaire*, *Nysæé* (Νυσαίη), *la riveraine*, *Actæé* (Ἀκταίη), *la mielleuse* (celle qui a l'apparence du miel), *Mélité* (Μελίτη), *la magnifique* ou *l'orgueilleuse*, *Agavé* (Ἀγαυή), *la sûre* (celle qui mène au port), *Eudiméné* (Εὐδιμένη), *la sablonneuse*, *Psamathé* (Ψαμάθη), *la rapide comme le cheval*, *Hippothoé* (Ἱππωθόη), etc. (1). Les poëtes comptaient jusqu'à cinquante de ces déités, dépeintes comme de belles jeunes filles folâtrant à la surface des mers (2), leurs cheveux blonds (χρυσέαι) épars sur le cou, allusion aux reflets du soleil sur les flots. Elles sont figurées sur des vases et des sarcophages, notamment sur certains vases de l'Apulie et sur un sarcophage en marbre pentélique provenant du Capitole, et actuellement au Musée du Louvre, où elles apparaissent couronnées de lierre et portées sur des tritons. Sur les pierres gravées des derniers temps on donne parfois aux Néréides un corps terminé en queue de poisson.

(1) Homer. *Iliad.*, XVIII, 141; *Odyss.*, XXIV, 58.
(2) Apollon. Rhod. *Argon.*, IV, 772.

Ludwig Preller, *Griechische Mythologie*, t. I.
A. Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique*, t. I.
Guigniaut, *Nouvelle Galerie mythologique de Millin*, 1850.

Alfred MAURY.

**NESTORIENS.** Hérétiques sectateurs de Nestorius. Ce Nestorius fut évêque de Constantinople et vivait dans le cinquième siècle; il se signala d'abord par un grand zèle de persécution contre les ariens, qui, comme on sait, n'admettaient point la divinité de Jésus-Christ.

Les ariens, et avec eux les philosophes païens, trouvaient ridicule qu'un Dieu fût né, qu'il eût été enfant, puis homme, et enfin soumis à toutes les conditions de l'humanité, y compris la mort. Le titre de *mère de Dieu* donné à Marie leur paraissait reproduire ce qu'il y avait de plus justement décrié dans la théogonie païenne. Pour échapper à des critiques qui apparemment ne laissaient pas de l'embarrasser, Nestorius reprit et étendit le système d'un certain Théodore de Mopsueste, qui, comme lui, avait été évêque; il soutint que le Fils de Marie n'est pas précisément la même personne que le Verbe, le Logos de la Trinité, mais que le Verbe a seulement habité en lui comme dans un temple. En d'autres termes, il prétendit que Jésus est bien Dieu en tant qu'incarnation du Verbe, mais qu'il n'en avait pas moins une âme, une intelligence, une personnalité humaines distinctes du Verbe; il niait ce qu'on appelle l'union hypostatique du Christ et de la seconde personne de la Trinité, il faisait

(1) Homer. *Iliad.*, XVIII, 39 sq.; Ovid. *Metamorph.*, II, 8 et sq.
(2) Orph. *Hymn.*, XXIII, 3.

donc du Christ deux personnes, pensant ainsi répondre victorieusement à ceux qui reprochaient aux chrétiens de dire que Dieu est fils de Marie.

Il paraît que cette théorie de deux Christ, qui n'en font qu'un parce que l'un est simplement l'instrument matériel de l'autre, cette théorie scandalisa nombre de fidèles, qui élevèrent la voix contre Nestorius. Celui-ci se servit de son pouvoir pour emprisonner et faire fustiger les scandalisés.

Mais saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, donna une opinion contraire à celle de Nestorius. Celui-ci répliqua avec aigreur. Les deux évêques se trouvèrent bientôt chacun à la tête d'un parti. Des deux côtés on assembla des conciles et on se lança réciproquement force anathèmes. Enfin, au mois de juin 431, un concile général fut, par ordre du pape Célestin, assemblé dans la ville d'Éphèse.

Les évêques d'Orient favorables à Nestorius ne s'y trouvaient encore qu'en très-petit nombre lorsque une sentence de condamnation et de déposition fut prononcée contre l'évêque de Constantinople. Quelques jours après, les évêques nestoriens, étant arrivés, accusèrent saint Cyrille et ses adhérents d'avoir condamné Nestorius sans l'entendre, et, de plus, ils le condamnèrent lui-même comme hérétique. L'empereur Théodose, qui régnait alors, semblait assez disposé à ratifier les sentences portées contre les deux adversaires, dont il eût voulu être délivré. Mais tout à coup Théodose se prononça contre Nestorius. Ce changement subit fut attribué aux suggestions du confesseur de l'impératrice et à certaines sommes d'argent que saint Cyrille aurait fait passer au médecin de l'empereur. Quoi qu'il en soit, Nestorius fut exilé, poursuivi de retraite en retraite, et mourut enfin au fond de la Thébaïde, vers l'an 439.

Dès avant et longtemps après la mort de Nestorius, il y eut beaucoup de combats et de sang répandu pour ou contre sa doctrine. Les nestoriens, avec quelques modifications dans leur théorie, se perpétuèrent en Orient sous le nom de chaldéens, et il s'en trouve aujourd'hui encore parmi les différentes sectes qu'on rencontre vers les vallées du Liban.

Nestorius était tombé dans l'hérésie en voulant combattre trop rigoureusement d'autres hérésies, et notamment celles d'Arius. Le même malheur advint à l'un de ses plus passionnés adversaires ; l'abbé Eutychès, qui, à force de soutenir qu'il n'y a qu'une seule personne, en vint à penser qu'il n'y a aussi qu'une seule nature en Jésus-Christ.

On disputa et l'on se battit longtemps au sujet de cette nouvelle opinion. Des Pères furent tués en plein concile. Des empereurs favorisant et proscrivant tour à tour l'eutychéanisme, le monde romain fut rempli de troubles sanglants durant de longues années. En 451, un concile tenu à Chalcédoine condamna l'eutychéanisme, appelé aussi monophysitisme.

Mais les eutychéens brûlèrent les actes du concile, et avec les actes bon nombre de leurs adversaires renfermés dans une église de Constantinople. Dans une autre rencontre il y eut, dit-on, dix mille morts.

Les eutychéens se partagèrent en différentes *sous-sectes* qui disputaient soit entre elles, soit avec les nestoriens et les orthodoxes sur diverses questions telles que celles-ci : Le corps de Jésus-Christ transpirait-il ? avait-il besoin de nourriture ? était-il sujet aux conséquences de la digestion? etc., etc.

Les eutychéens furent enfin vaincus, dispersés, et leurs restes allèrent grossir le nombre des mécontents et persécutés de toute sorte qui, plus tard, favorisèrent singulièrement l'invasion des Sarrasins et l'établissement de l'islamisme.

On aura à peu près épuisé ce triste et ridicule sujet, si l'on dit que parmi les eutychéens quelques-uns soutinrent non-seulement que le Christ n'a qu'une nature, mais qu'il n'a aussi qu'une volonté. Au nombre de ceux-ci qui, sous le nom de monothélites formèrent une nouvelle branche d'hérétiques, on range communément le pape Honorius.

Les personnes curieuses de ces sortes de choses peuvent lire dans Bayle (article *Nestorius*) la dispute qui eut lieu vers la fin du dix-septième siècle entre les Jésuites de Liége et les Pères de l'Oratoire, que les premiers accusaient de renouveler le nestorianisme en refusant à la vierge Marie le titre de *mère de Dieu*, pour lui accorder seulement celui de *mère du Christ*.

J. B.

**NEUFCHÂTEL-EN-BRAY** (*Géographie* et *Histoire*), en latin *Driencuria*, *Driencurtis*, ville de France, ancien chef-lieu d'élection et de vicomté, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Seine-Inférieure. Population : 3,400 habitants.

Le seigneur de Driencourt, car tel est le premier nom de cette ville, prit part à la conquête de l'Angleterre ; mais son domaine ne se composait alors que de quelques masures qui n'étaient même pas défendues par une enceinte fortifiée. Henri Ier, étant devenu duc de Normandie, au douzième siècle, construisit à Driencourt un château-fort. La ville prit le nom de cette forteresse et fut, après quelques années, définitivement appelée Neufchâtel. Enfin, le seigneur de Driencourt, s'étant en 1123 insurgé contre Henri Ier,

tomba au pouvoir du duc, qui s'empara de ses domaines et le retint pendant dix-huit ans prisonnier. En 1143 Geoffroy Plantagenet, disputant la Normandie à Étienne de Blois, s'empara de cette ville avec le secours du roi de France. La prise de Neufchâtel par Louis VII, en 1167, le siége qu'en fit, en 1174, Henri le Jeune révolté contre son père, la vengeance de Jean, comte de Ponthieu, qui dévasta cette place en 1189, empêchèrent la ville de prendre les accroissements qu'on devait attendre de sa position géographique et de son industrieuse population. Philippe-Auguste, en guerre avec Richard de Normandie, s'empara en 1193 de Neufchâtel, mais cette ville fut remise l'année suivante sous la garde de l'archevêque de Reims. Reprise peu de temps après par Philippe-Auguste, elle fut rendue à Richard par le traité de 1196. Jean sans Terre, son successeur, la rendit en 1199 à Jean d'Issoudun, mais il revint deux ans plus tard assiéger cette ville, et la reprit sans qu'on sache quel sujet de plainte lui avait donné Jean d'Issoudun. Enfin les habitants, fatigués de ces attaques continuelles, résolurent de se donner à un prince plus puissant, capable de les protéger, et ils appelèrent dans leurs murs Philippe-Auguste.

L'administration française fut favorable aux habitants de Neufchâtel ; la ville s'accrut, et la population s'éleva jusqu'à 3,200 habitants. Donnée en douaire à la reine Blanche, veuve de Philippe de Valois, cette ville fut réunie au domaine royal à sa mort, en 1398. Obligé de se soumettre aux Anglais après une vigoureuse résistance (1419), Neufchâtel, qui avait été compris dans le douaire de Catherine de France, veuve de Henri V d'Angleterre, devint, et resta jusqu'en 1449 l'une des principales places fortes que les Anglais occupassent chez nous.

Quelques années plus tard (1472), Charles le Téméraire y entra sans coup-férir, et pendant trois jours l'abandonna au pillage de sa troupe. Le protestantisme y fut prêché de bonne heure, mais du moins Neufchâtel n'eut aucun désastre à déplorer pendant les premières guerres de religion. Cette ville était le chef-lieu du pays de Bray, qui était presque entièrement enfermé dans le territoire de Caux. Henri IV vint assiéger (1590) Neufchâtel, dont la garnison s'était rendue redoutable. Ses partisans se rendirent maîtres de la place, qui retomba peu de jours après au pouvoir de Mayenne; enfin, en 1591, Henri IV, obligé de lever le siége de Paris et de se rendre à Dieppe pour recevoir les secours d'Élisabeth d'Angleterre, s'empara de Neufchâtel et en donna le gouvernement à l'un de ses plus fidèles amis. Le duc de Parme, à la tête des Espagnols et des Ligueurs, pénétra dans Neufchâtel et y établit pour gouverneur un ligueur fanatique qui ne consentit à faire sa soumission que six mois après la reddition de Rouen (2 octobre 1594). Dès lors Neufchâtel perdit toute importance, car Henri IV fit démanteler les fortifications et défendit de les relever. Néanmoins, pendant les troubles de la Fronde, les élus, à qui était confié le gouvernement de la ville, se signalèrent par leur fermeté. Fidèles au roi de France, ils refusèrent énergiquement d'exécuter les arrêts du parlement, notamment ceux qui concernaient le sel et les levées d'hommes.

Après avoir traversé paisiblement la dernière période de l'histoire moderne, la petite ville de Neufchâtel, qui paraît n'avoir gardé aucun souvenir de ses malheurs passés, qui n'attire par aucun monument l'attention du touriste, doit à sa position, au centre de riches pâturages, une certaine importance agricole et commerciale. Ses foires jouissent d'une réputation méritée; les animaux qu'on y conduit des divers points du département ont à plusieurs reprises mérité les primes du gouvernement; enfin Neufchâtel est le centre d'un commerce actif de fromages estimés, que l'on produit dans ses environs. On y trouve des chapelleries et des verreries. L'arrondissement est divisé en huit cantons et compte cent quarante-sept communes, dont la population est d'environ 86,000 habitants.

Guilmeth ( Aug. ), *Histoire de la ville et des environs de Neufchâtel*, in-8°, 1842.

STARK.

**NEUTRES.** Une convention conclue à Paris, le 16 avril 1856, entre les gouvernements de France, Autriche, Angleterre, Prusse, Russie, Piémont, Espagne et Turquie, porte ce qui suit :

1° La course est et demeure abolie.

2° Le pavillon couvre la marchandise ennemie, à l'exception de la contrebande de guerre.

3° La marchandise neutre, à l'exception de la contrebande de guerre, n'est pas saisissable sous pavillon ennemi.

4° Les blocus, pour être obligatoires, doivent être effectifs, c'est-à-dire maintenus par une force suffisante pour interdire réellement l'accès du littoral de l'ennemi.

Les quatre articles qu'on vient de lire ont pour but de régler ce qui concerne les neutres pendant les guerres maritimes. Quelques explications sont nécessaires pour bien faire comprendre leur portée et l'objet que l'on s'est proposé en les rédigeant.

Rester neutre entre deux ou plusieurs belligérants, c'est ne prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre.

Lorsque deux États se font la guerre, il faut, pour qu'un autre gouvernement soit regardé comme neutre, qu'il ne favorise en aucune façon l'un des deux partis. Si, sans même prendre les armes, il fournit à l'un ou à l'autre des fusils, des canons, des munitions, des agrès, il cesse par là même d'être neutre; il devient ennemi.

De là est résulté une sorte de règle internationale portant que pendant la guerre les puissances belligérantes ont droit de s'assurer que les navires rencontrés en mer ne portent point à leur ennemi quelques-uns des objets qu'on vient de mentionner, et qui sont désignés sous le nom de *contrebande de guerre*.

On a soutenu, et cette prétention a donné lieu à de graves conflits :

1° Que les marchandises appartenant soit à un gouvernement ennemi, soit même à des sujets de ce gouvernement, peuvent être saisies, quels que soient leur nature et le pavillon qui les couvre.

2° Que les marchandises, quelles qu'elles soient, naviguant sous pavillon ennemi, sont saisissables.

Les articles II et III de la convention rapportée plus haut établissent au contraire que les marchandises autres que celles de contrebande de guerre peuvent naviguer soit sur bâtiment neutre, soit même sur bâtiment ennemi, et d'un port neutre à un port ennemi; en d'autres termes, ils tendent à établir le maintien de la liberté du commerce maritime même pendant la guerre.

Dans l'antiquité, lorsque deux États étaient en guerre, leurs sujets, soldats ou non, étaient traités comme ennemis dans leurs personnes et dans leurs biens. Plus tard on s'est habitué peu à peu à regarder comme neutres les particuliers, ceux du moins qui habitent ou voyagent en terre ferme. Mais, chose singulière, dans le même temps où des Anglais auraient pu traverser librement la France avec un convoi de marchandises, ces mêmes Anglais et leurs marchandises auraient été capturés s'ils s'étaient rencontrés en pleine mer. Il y a plus : les gouvernements délivraient des *lettres de marque*, c'est-à-dire l'autorisation à de simples particuliers de courir sus aux sujets d'un gouvernement ennemi et d'exercer sur eux le vol à main armée.

C'est cet état de choses que l'article 1er tend à faire disparaître en supprimant la course, et en neutralisant tout ce qui n'est pas l'instrument direct et armé des gouvernements en état de guerre.

Les anciennes règles ou usages relatifs aux blocus ont donné lieu également à de vives contestations. On sait que par *blocus* on entend la défense intimée par un gouvernement de communiquer avec tel ou tel port ennemi. Si un navire cherche, au mépris de cette défense, à pénétrer dans la place bloquée, il fait par là même acte d'hostilité, et peut en conséquence être saisi. Mais il est arrivé qu'un gouvernement déclarait en état de blocus des ports devant lesquels il n'avait aucune force effective. C'est ce que l'on appelle blocus sur le papier. En vertu de cette déclaration, il capturait et confisquait, comme de bonne prise, en quelque lieu que ce fût, tout navire coupable ou suspect d'avoir violé ce blocus fictif. L'Angleterre est la puissance qui, plus que tout autre, a élevé en divers temps une telle prétention, et c'est surtout pour s'y opposer que se sont formées, en 1780 et en 1800, les coalitions connues sous le nom de *neutralité armée*. Les principes soutenus alors par la Russie, la Suède, le Danemark, la Prusse et la France contre l'Angleterre sont ceux que formule l'article 4 de la convention.

Cette convention est sans doute la constatation d'un progrès dans les mœurs européennes, et, si l'intérêt des populations en même temps que l'esprit de justice était toujours écouté, nul doute que ce progrès et d'autres encore ne fussent assurés. Mais les populations de l'Europe ne font pas toutes leurs affaires elles-mêmes, il en est qui n'ont que peu ou point de part à leur gouvernement, et au nom desquelles le despotisme parle sans les consulter. Si donc il arrivait qu'un des princes signataires de la convention fût ou se crût assez fort pour la fouler aux pieds, que deviendrait alors le droit qui ne s'appuie que sur le parchemin d'un protocole? On tirerait alors l'épée d'un côté pour soutenir les principes, de l'autre pour les effacer, et, encore une fois, il n'y aurait d'autre droit que celui du plus fort.

Dans ce qui précède, nous n'avons point établi de distinction entre ce qu'on peut appeler neutralité accidentelle et neutralité permanente. Les différents actes diplomatiques dont la collection forme un code international plus ou moins respecté, reconnaissent cependant à cet égard une sorte de différence.

Suivant ces actes, il existe certains États qui, d'un consentement général, sont déclarés neutres en toutes circonstances, c'est-à-dire que les autres États se faisant entre eux la guerre, ne peuvent traverser leur territoire, y lever des recrues, des subsides, etc., et de leur côté ces États, neutres ne doivent, sous peine de perdre le bénéfice de leur position, prendre aucune part directe ou indirecte dans les querelles des autres puissances. La neutralité accidentelle est celle d'un État qui,

par choix et sans y être obligé par aucun traité, s'abstient de prendre les armes quand ses voisins se font la guerre et n'intervient en faveur d'aucun d'eux.

Il y a enfin une autre sorte de neutralité, c'est celle d'un canton, d'une ville, d'un champ que, d'un commun accord, deux armées belligérantes déclarent être en dehors des opérations militaires. Les lieux ainsi neutralisés le sont ordinairement afin qu'ils puissent servir de rendez-vous à des négociateurs. C'est ainsi qu'après les campagnes de 1796-1797 le village de Campo-Formio fut neutralisé pour que M. de Cobentzl et le général Bonaparte pussent y signer le traité qui livra Venise à l'Autriche. (Voy. Formio.)

J. B.

**NICKEL.** Ce métal a été découvert, en 1751, par Cronstedt, célèbre minéralogiste suédois. Bergman a fait connaître ses principales propriétés, mais il n'a été obtenu à l'état de pureté parfaite qu'au commencement de ce siècle, par Richter, qui acheva d'en bien déterminer tous les caractères.

Ce métal est blanc, légèrement grisâtre, dur, mais cependant malléable et aussi ductile que l'argent; il peut se laminer et se tirer en fils. Il est susceptible de prendre un beau poli qui ne s'altère pas à l'air. C'est à cette dernière propriété, qui permet de le classer près de l'argent, du platine et de l'or, qu'il doit ses principales applications dans l'industrie.

Le nickel est un peu plus difficile à fondre que le fer, mais il est plus fusible que le manganèse. Il est, comme le fer, attirable à l'aimant, et, après ce dernier, c'est le métal le plus magnétique. Sa puissance sous ce rapport est à celle du fer comme 35 est à 55. Il perd ses propriétés magnétiques vers 400 degrés. Il est un peu plus pesant que le fer. Fondu, il a une densité de 6,27; forgé, de 8,66.

Porté à la chaleur rouge, le nickel se recouvre peu à peu d'une légère pellicule grisâtre, attirable à l'aimant. Cette pellicule paraît être un mélange d'oxyde et de métal. Chauffé au rouge, il décompose l'eau, mais moins rapidement que le fer. Il se dissout très-bien dans les acides qui l'oxydent, soit à leurs dépens, soit aux dépens de l'eau décomposée. Il se combine, à l'aide d'une température élevée, avec le carbone, le soufre, le sélénium, l'arsenic et le phosphore, et directement à froid avec le chlore gazeux. Avec le carbone il forme une espèce de fonte. Comme le cobalt, avec lequel il a une grande analogie, il peut s'allier avec la plupart des métaux. C'est, du reste, presque toujours pour former les alliages qu'il est employé dans les arts.

Les oxydes de nickel sont très facilement réduits sous l'action de la chaleur par l'hydrogène, le carbone, le soufre, le phosphore et le carbone. Ils sont au nombre de deux : le *protoxyde* et le *sesquioxyde* ou *peroxyde*.

Le protoxyde, à l'état anhydre, est pulvérulent et d'un gris verdâtre. A l'état d'hydrate il présente une coloration vert-pomme; il perd facilement son eau par l'action de la chaleur. Il est soluble dans les acides et insoluble dans les alcalis, excepté dans l'ammoniaque. C'est le seul oxyde de nickel qui joue le rôle de base. Il colore en bleu-pourpre les verres de potasse, et en brun les verres de soude. Il communique au bleu de cobalt une teinte pourpre agréable. Sa composition est la suivante :

| | | |
|---|---|---|
| Nickel. . . . | 78,71 | 369,33 |
| Oxygène. . . | 21,29 | 100,00 |
| Total . . . . | 100,00 | 469,33 = Ni O. |

On le prépare à l'état d'hydrate en précipitant une dissolution d'un sel de nickel par la potasse caustique.

Le *peroxyde* de nickel est pulvérulent, noir, et se change en protoxyde à la température blanche. On le rencontre dans la nature, à l'état impur, sous le nom de *noir de nickel* (*Nickelschwarze*). Les oxacides le dissolvent avec dégagement d'oxygène, et l'acide chlorhydrique le dissout avec dégagement de chlore. Il se compose de :

| | | |
|---|---|---|
| Nickel. . . . . | 71,14 | $Ni^2 O^3$. |
| Oxygène. . . . . | 28,86 | |
| Total. . . . . | 100,00 | |

On l'obtient en faisant réagir un hypochlorite alcalin sur le protoxyde de nickel récemment précipité. On le prépare encore en faisant passer un courant de chlore à travers de l'hydrate de protoxyde de nickel tenu en suspension dans de l'eau; il se forme alors du chlorure et du sesquioxyde de nickel.

Les deux oxydes de nickel sont employés dans la fabrication des verres de couleur et de la porcelaine.

Avec le chlore, le nickel forme un chlorure (Cl Ni) correspondant au protoxyde. Ce composé est vert quand il est hydraté, jaune quand il est sec. En écrivant avec une dissolution aqueuse de chlorure de nickel, la teinte verte des caractères formés est trop faible pour qu'ils soient visibles sur un fond blanc. Si on chauffe le papier, les traits apparaissent avec une couleur jaune; ils disparaissent par le refroidissement, pour se remontrer de nouveau par l'action de la chaleur. On a ainsi avec le chlorure de nickel ce que l'on a appelé une *encre sympathique*.

Le *sulfure* de nickel s'obtient par la voie sèche en traitant l'oxyde ou le nickel métallique par un persulfure alcalin. Il est d'un jaune

brun, cassant et non magnétique. Il peut aussi s'obtenir en traitant le sulfate par le charbon. On obtient un bisulfure Ni $S^2$ en calcinant au rouge sombre un mélange de carbonate de nickel, de carbonate de potasse et de soufre. Quand on lave la masse, le bisulfure de nickel reste sous la forme d'une poudre d'un gris d'acier.

Les sels de nickel présentent une coloration d'un vert émeraude et affectent une cristallisation prismatique à l'état hydraté ; à l'état anhydre, ils sont d'un jaune fauve. Leur saveur est sucrée ; mais elle est suivie d'un arrière-goût astringent et styptique. Leur réaction est acide. Voici quels phénomènes ils présentent quand on les met en contact avec les principaux réactifs :

1° Les alcalis fixes et l'ammoniaque précipitent ces sels en vert ; un excès d'ammoniaque redissout le précipité, et la dissolution devient d'un beau bleu céleste, semblable à la dissolution que produit l'ammoniaque dans un sel de cuivre. L'ammoniaque ne fournit aucun précipité dans les dissolutions des sels acides de nickel, mais les colorent en bleu ;

2° Le carbonate de potasse donne un précipité vert-pomme insoluble dans un excès de réactif. Le carbonate d'ammoniaque donne un précipité de même couleur qui le dissout en colorant la liqueur en bleu, par l'addition d'un excès de réactif ;

3° L'acide sulfhydrique y produit un précipité noir, si la dissolution est complétement neutre ; mais, si elle est complétement acide, le précipité ne se produit pas. L'acide sulfhydrique précipite complétement l'acétate de nickel ou les autres sels de ce métal en présence d'un acétate alcalin ;

4° Les sulfures alcalins y forment un précipité noir, légèrement soluble dans un excès du précipitant ;

5° Le cyanoferrure de potassium les précipite en vert-clair ;

6° Le cyanoferride de potassium y forme un précipité jaune-vert ;

7° Les phosphates et les arséniates alcalins y donnent un précipité vert ;

8° Les succinates et les benzoates n'y donnent point de précipité ;

9° L'acide oxalique les précipite en vert sale, mais le précipité qui se produit ne se forme que lentement ;

10° Les sels de nickel donnent avec le borax, à la flamme intérieure du chalumeau, une perle opaque colorée en gris, et à la flamme extérieure une perle, d'un jaune foncé tirant sur le brun, qui se décolore presque entièrement par le refroidissement.

Les principaux sels de nickel sont les suivants :

Le *sulfate*, lequel cristallise en prismes hexaèdres d'un beau vert-émeraude. Quand il est calciné, il passe au jaune-paille, et perd une partie de son acide ;

L'*arséniate*, qui est gélatineux et d'un vert clair quand il est obtenu par la voie humide, se dissout dans les acides sulfurique, azotique, chlorhydrique et dans l'ammoniaque, et se réduit facilement par la cémentation ;

L'*azotate* ou *nitrate*, qui cristallise en prismes octogones d'un vert bleuâtre, déliquescents et très-solubles dans l'eau ;

Le *carbonate*, qui est toujours hydraté, floconneux et d'un blanc-verdâtre. Il est soluble dans l'alcool.

Les minerais de nickel sont presque toujours mélangés de minerais de cobalt. Le plus abondant est le *kupfernickel*, ou arséniure de nickel, dont la formule est Ni $As_2$, et dans lequel le nickel se trouverait dans la proportion de 44 p. 100, s'il n'y était pas remplacé en partie par du cobalt et du fer ; sa couleur, qui est le gris-rougeâtre métallique, lui donne l'apparence du cuivre. Il est amorphe, à cassure conchoïdale, et très-fragile. Sa densité est de 7,3 à 7,6. Ses principales propriétés chimiques sont : de répandre une odeur d'ail assez prononcée au choc du briquet, de se ternir assez promptement à l'air, d'être inattaquable par l'acide chlorhydrique et de se dissoudre aisément dans l'acide nitrique.

Vient ensuite le *nickel arsénical*, autre arséniure dont la formule est Ni $As^2$, et qui ne contient que 29 p. 100 de nickel, même lorsque ce dernier ne s'y trouve pas remplacé par le cobalt et le fer. Sa couleur est le gris-blanc.

Enfin on trouve encore le *nickel gris*, qui est un composé d'un équivalent de bisulfure, et de l'équivalent d'arséniure ou d'antimoniure de nickel, et dont la couleur est la même que celle du précédent, mais plus éclatante, l'*arséniate* qui paraît être le produit de la décomposition du kupfernickel auquel il est toujours adhérent, l'*oxyde* et le *sulfure*. Ces deux derniers sont très-rares.

L'extraction du nickel de ses minerais ne s'exécute encore jusqu'à présent, que par des procédés en quelque sorte de laboratoire, et c'est ce qui fait que ce métal est resté à un prix assez élevé. Elle s'opère toujours concurremment avec celle du cobalt, et cela, parce que, comme nous l'avons dit, les deux métaux se trouvent toujours ensemble dans les mêmes minerais. Ces minerais sont d'abord traités pour le cobalt, et c'est des résidus de ce premier traitement, lesquels portent le nom de *speiss*, qu'on extrait le nickel. Le procédé le plus simple consiste à fondre le speiss, qui est un arséniosulfure de nickel et de fer, avec la moi-

tié de son poids de carbonate de soude anhydre et autant de soufre. On obtient ainsi un culot que l'on concasse et qu'on lave pour séparer les arsénio-sulfures alcalins. Ensuite on le traite à froid par l'acide sulfurique ou chlorhydrique un peu étendu, et il ne reste plus que du sulfure de nickel pur. Enfin, on grille ce sulfure aussi complétement que possible, et on réduit par le charbon l'oxyde formé.

Nous avons dit un mot de la facilité qu'a le nickel de s'allier avec presque tous les autres métaux pour former des alliages de propriétés diverses. Les plus connus de ces alliages sont ceux que le nickel forme avec le zinc et le cuivre. Ils portent les noms d'*argentan*, et de *packfong* ou *maillechort*, et sont principalement employés pour fabriquer des couverts, des théières et autres objets de table. Les meilleures proportions sont celles dont on se sert dans les fabriques d'Angleterre. Nous les donnons ci-dessous, d'après une note publiée par M. P. Debette dans les *Annales des mines* pour 1844, t. VI, p. 501 :

1° *Argentan ordinaire*. Cuivre, 8 parties; nickel, 2 parties; zinc, 3 p. 1/2. Cette composition donne l'argentan de qualité inférieure qui a souvent une teinte jaunâtre; on l'emploie pour la préparation des fils et autres articles communs. Si l'on diminue encore la proportion de nickel, l'alliage obtenu ne vaut guère mieux que du laiton peu coloré, et se ternit aisément à l'air.

2° *Argentan blanc*. Cuivre, 8 p.; nickel, 3 p.; zinc, 3 p. 1/2. Cette belle composition imite l'argent à 750 millièmes, et est très-employée.

3° *Electrum*. Cuivre, 8 p.; nickel, 4 p.; zinc, 3 p. 1/2. Cette composition mérite la préférence sur toutes les autres; elle a la teinte de l'argent bruni, et se ternit beaucoup moins à l'air.

4° Cuivre, 8 p.; nickel, 6 p.; zinc, 3 p. 1/2. C'est la composition la plus riche en nickel qui puisse être travaillée à froid. Elle ne laisse rien à désirer sous le rapport de la beauté et de l'éclat, mais elle n'est pas aisée à fondre, et l'élaboration n'en est pas sans quelques difficultés.

5° *Tuténag*. Cuivre, 8 parties; nickel, 3 p.; zinc, 5 p. 1/2. C'est, à très-peu près, la composition d'une qualité ordinaire de packfong, que l'on tirait autrefois de la Chine. Cet alliage est très-dur et assez difficile à laminer; il convient surtout pour la fabrication d'objets moulés.

6° *Soudure pour l'argentan*. Argentan n° 1, 5 parties; zinc, 4 p. On coule cet alliage en plaques minces que l'on pulvérise ensuite; il est difficile à réduire en poudre, et ses fragments offrent une texture mate et quelque peu fibreuse. Ils deviennent aigres et brillants par un excès de zinc, et ductiles par défaut de ce métal.

Ces divers alliages se fondent dans de petits creusets. Ils doivent être couverts, pendant la fusion, d'un mélange de houille pilée et de suif. On peut les couler dans des lingotières en métal, pourvu que ces lingotières soient chauffées et qu'elles aient été flambées à la lampe. Les moules, par lesquels ils doivent ensuite passer, sont toujours en métal. Il est indispensable qu'ils soient préparés comme les lingotières.

En Angleterre on fabrique de l'argenterie avec un alliage qui se compose de parties égales de nickel et d'argent et qui se comporte, aux essais ordinaires des orfévres, comme s'il était formé de 81 parties d'argent et de 19 de cuivre; de telle sorte qu'on croit acheter de l'argenterie à 800 millièmes, tandis qu'elle n'est qu'au titre de 500 millièmes. Il est bon de se tenir en garde contre cette fraude.

J. A. Barral.

**Nicomédie**, aujourd'hui Isnikmid ou Ismid, capitale de la Bithynie dans l'antiquité, maintenant siége d'un pachalik turc de l'Anadoly, ou Asie Mineure. Située au fond du golfe Astacénus ou Olbianus, prolongement de la Propontide, ou mer de Marmara, dans l'intérieur des terres, cette ville se trouve à la place de deux anciennes colonies grecques doriennes, Astacus et Olbia, fondées par des Mégariens et des Spartiates. D'après Pomponius Méla, Ptolémée et l'empereur Constantin Porphyrogennète, les trois villes d'Olbia, d'Astacus et de Nicomédie ont toujours coexisté. Texier veut reconnaître encore aujourd'hui les ruines d'Olbia dans un endroit nommé *Castrum*, situé sur une colline. D'après les récits ordinaires, la cité d'Astacus, identifiée par les uns avec Olbia (qui, selon d'autres, fut une autre ville), ayant été détruite de fond en comble par Lysimaque, un des généraux d'Alexandre le Grand, une nouvelle ville fut construite par Dédalsès et Zipétès, premiers rois de Bithynie, un peu plus au nord-est des deux autres cités. Cette ville prit le nom de Nicomédie, du roi Nicomède I^er^, qui l'agrandit et qui en fit la capitale de la Bithynie, en 262 avant J.-C. En souvenir de lui s'éleva, sur la place principale, sa statue d'ivoire, qui fut transportée à Rome par Trajan. Fondée sur le sommet de la colline, entourée de murailles et de tours, ornée d'édifices magnifiques, la métropole bithynienne était déjà sous ses rois une des plus belles villes de l'antiquité, mais elle gagna encore en grandeur et en importance, lorsque, prolongée jusque dans la plaine, et s'étendant de proche en proche, Auguste en eut fait un port de mer. Il s'y arrêta lors de son voyage; des routes somptueuses furent établies, des canaux creusés; on régla l'exploita-

tion des forêts. Les chantiers de Bithynie, riches en matières premières, fournissaient aux navires, pour être transportés en Grèce et à Rome, les jaspes de la vallée du Sangarius, les trachytes et les laves de Dacybissa, les granits du mont de Dindymène et de Cyzique, les produits de l'île Chalcitis (ou Khalkhi), tels que borax, chrysocolle, lapis lazuli, cuivres, et enfin le beau marbre blanc de Proconnèse dont est sculptée la célèbre statue de l'Apollon de Sicyone. Devenue la résidence des préteurs qui gouvernaient la Bithynie pour l'empereur, elle posséda dans ses murs Pline le Jeune, qui y construisit des bains, des aqueducs et un forum, et qui, dans ses Lettres 50 et 69 à Trajan, l'entretint du projet de jonction du golfe de Nicomédie avec la mer Noire par le lac Sophon et la rivière Sangarius. Pline, qui soulagea la ville à moitié détruite sous sa préture par un terrible incendie, mérite encore notre sympathie par sa tolérance pour les chrétiens, dont, selon la tradition, une communion s'y était déjà formée du temps des apôtres, sous l'évêque *Prochorus*, un des sept premiers diacres de l'Église. A côté de l'historien des campagnes d'Alexandre le Grand, le célèbre *Arrien*, gouverneur de Cappadoce, Nicomédie compte parmi ses enfants un homme moins digne, *Soter*, favori de l'empereur Commode, qui fonda en son honneur un temple avec des jeux et des combats de gladiateurs. Elle resta ensuite fidèle aux empereurs syriens, et, notamment, elle éleva des statues à Septime-Sévère et à sa seconde femme Julia Domna, impératrice qui, la première, reçut le nom de *Mère des Camps* (Mater Castrorum). Une inscription de cette époque témoigne de la fondation de legs pour un orphelinat, faite probablement par Alexandre-Sévère, à l'imitation de Trajan et des Antonins. Dioclétien en fit son séjour favori, et l'érigea en deuxième métropole de l'Asie. Mais, guidé par un certain goût désordonné pour les bâtisses, il y commença, sans les finir, une foule de constructions, telles qu'hippodromes, hôtel des monnaies, arsenal, fabrique d'armes, palais pour sa femme et sa fille. Ce fut également dans la plaine de Nicomédie, en 305, qu'il abdiqua, après s'être laissé arracher, en 303, par Galère, le décret de la dixième persécution des chrétiens. On compte parmi les martyrs qui périrent à Nicomédie dans les trois premiers siècles : *saint Pantaléon*, *saint Adrien*, *sainte Barbe*, *saint Gorgon*, puis les deux évêques *saint Cyrille*, tué sous Maximin, et *saint Anthime*, qui périt sous Galère. Le second successeur d'Anthime, *Eusèbe* dit *de Nicomédie*, est devenu fameux sous un autre rapport comme fondateur du *semi-arianisme*, ou de la doctrine de l'ὁμοιουσία, espèce de protestantisme du moyen âge qui, opposé à la doctrine athanasienne ou catholique de l'ὁμοουσία, ne va pas cependant jusqu'à l'ἀνομοιουσία des ariens, socinieus d'alors. Déposé en 323, il fut replacé en 329, jusqu'à l'an 341, où il obtint le patriarcat de Constantinople. Un peu auparavant, Constantin le Grand, en 337, était mort au château d'Ancyron, aujourd'hui Hérekè, qui domine Nicomédie, de l'autre côté du golfe. On sait que cet empereur avait eu un moment l'intention de transporter le siége de l'empire à Nicomédie. En 354 eut lieu un affreux tremblement de terre, décrit par Libanius et saint Éphrem, lesquels, à leur tour, ne disent rien du tremblement suivant, en 358, raconté par Ammien Marcellin, et qui désola la ville pendant le concile tenu sous la présidence de son évêque Cécropion, victime de cette catastrophe. D'autres coups allaient atteindre Nicomédie, à la fin du siècle, lors du blocus de Chalcédoine par les Perses, et lors de la prise de cette ville par les Goths, qui, s'étant emparés aussi de Nicomédie, en livrèrent aux flammes tous les monuments. Parmi les évêques de cette époque, *Euphrasius*, présent au premier concile général de Constantinople de l'an 381, est appelé *le Bienheureux* par saint Grégoire de Nyssa. Mais en 415 il fallut encore destituer un partisan de Nestorius, *Himérius*, qui occupait le siége épiscopal. Depuis lors l'Église de Nicomédie est entièrement rentrée dans le sein de l'orthodoxie grecque, et un des titulaires de l'évêché, *Théophylactus*, tint tête pendant trente ans à l'empereur Léon l'Arménien dans la querelle des *iconoclastes*. Aujourd'hui encore l'évêque de Nicomédie est comme le *ad latus* du patriarche de Constantinople, qu'il remplace en son absence, et au poste duquel il est souvent promu lors des vacances. Ajoutons que, depuis 1208, il y a aussi un évêque latin *in partibus*.

Quant au rôle politique de Nicomédie, Valentinien, après s'y être adjoint Valens, divisa la Bithynie en Première et en Seconde, et désigna la ville comme métropole de la Première. Justinien le Grand la rétablit dans son ancienne splendeur, et y construisit des églises, des bains, des aqueducs, ainsi qu'un magnifique pont sur le bras occidental, alors seul existant, du Sangarius, pont dont les huit arches sont encore aujourd'hui intactes. Restée attachée à l'empire de Byzance, Nicomédie fit partie, lors de la quatrième croisade, de l'empire grec de Nicée, soutenu alors même par les émirs seldjoukides contre les attaques des croisés. Les Vatatzes et les Lascaris y établirent même par moments leur résidence, entre 1204 et 1252. Mais en 1326 le châ-

teau-fort de Koyounhissar, sur la mer, ayant été pris par Osman, premier sultan des Turcs actuels, Aghdgé-Khodja, général d'Osman, approcha son camp de Nicomédie, qu'il prit malgré les efforts désespérés de Caloïohannès, frère de Marie Paléologue, fiancée du khan mogol. Puis, l'année suivante, Kara-Aliabou Timourtach, s'étant encore emparé du château de Héréké (Ancyron), ainsi que de Yalowa, sur la rive méridionale du golfe, les Turcs eurent dorénavant une base solide pour leurs opérations contre Constantinople. Aussi y eut-il dans leur marche un point d'arrêt dont ils profitèrent pour s'organiser militairement et administrativement en créant à la fois, en 1328, la milice des janissaires, ainsi que leur premier Code de lois, œuvre d'Alaëddin, frère du sultan Orkhan.

Un fait remarquable de l'histoire du moyen âge et des temps modernes est la marche en avant des juifs vers l'Occident, surtout à la suite des musulmans, dans les pays desquels ils ont toujours le mieux prospéré. Aussi voyons-nous, dès 1330, une école ou académie juive à Nicomédie, non pas, il est vrai, des adhérents de la tradition, ou talmudistes, mais des karaïtes, qui, en la rejetant, sont, pour ainsi dire, les protestants du mosaïsme. En 1350 florissait *Ahron le Jeune*, surnommé *Ben Éliahou*, qui fut le Mosès Maïmonidès de sa secte par ses principaux écrits, tels que la *Kéther Thara*, ou Commentaire philosophique de toute la Bible, puis le *Gan Eden*, ou Code des lois liturgiques et juridiques des karaïtes, et enfin par son traité des choses surnaturelles, intitulé *Ezz-Chayyim* ou Arbre de vie. Les Turcs se contentèrent de changer en mosquée la principale église, et de laisser aux chrétiens les autres. Plus tard, vers 1530, ils en construisirent, sous Souléïman le Grand, une plus belle calquée sur la grande mosquée de Constantinople, bâtie à la même époque par Sinan, le meilleur architecte turc, qui établit à Nicomédie aussi des bains et un caravansérail. Il reste des traces de ces dernières constructions, mais on n'en trouve plus du palais et des jardins magnifiques de Mourad IV. La principale création ottomane est l'arsenal impérial de constructions maritimes, quoique des atterrissements formés au fond du golfe aient rendu impossible la construction de navires d'un fort tonnage. D'autres monuments, surtout dans les cimetières, datent du temps d'Osman II, dont le règne inaugura un singulier amalgame du style arabe avec le style italien de la décadence. Quant à la littérature turque, Nicomédie, ville de fabriques et de commerce, ne lui fournit qu'un seul nom, celui du kadi *Mohammed Effendi Renawi*, surnommé *Faïk*, et mort en 1715. Poëte, il était l'émule du célèbre Nabi, son parent.

La ville actuelle de Nicomédie conserve encore des monuments de tous les temps. A l'époque bithynienne appartient, dans la partie la plus élevée de la cité, une suite de murailles flanquées de tours, et qui plus tard servirent de nécropole. Les murailles s'élèvent encore à 2 mètres au-dessus du sol. Quant aux tours semi-circulaires, les soubassements, formés d'énormes blocs de pierre calcaire, sont seuls de construction bithynienne; ils tranchent sur les grès, qui forment le sol de Nicomédie. Mais sur ces soubassements il y a les tours elles-mêmes, qui, construites en pierres de petit appareil, sont évidemment d'origine romaine. De même provenance sont, dans la plaine, des murs de soutènement, de 7 à 8 mètres de haut, construits de grands blocs de briques et formant de magnifiques terrasses pour porter les habitations. De 3 en 3 mètres, ces murs étaient soutenus eux-mêmes par de grands contre-forts de pierres à bossage entre lesquels s'ouvraient les égouts, de hauteur d'homme, et qui sont encore aujourd'hui en parfait état de conservation. Un troisième reste romain subsiste, près de l'arsenal turc : ce sont les débris d'un môle, formé d'arcades, comme un pont, qui devaient laisser un passage libre aux courants sous-marins. Ce môle était bâti de briques et couronné de larges assises de pierres. A l'époque byzantine appartient d'abord une espèce de plate forme non loin de la côte, dont la hauteur varie de 5 à 2 mètres, sur la pente du terrain. Elle est bâtie en grands blocs de pierre soigneusement appareillés, avec avant corps carrés, et un couronnement de grosses pierres percées comme pour recevoir une grille. Le principal monument est cependant la grande citerne, composée de 36 piliers portant des arcades surmontées de voûtes en pendentifs, et non pas à arêtes. Toute la construction est en briques, les impostes seules sont d'une espèce de grès volcanique. La surface de cette citerne est de 250 mètres carrés : elle semble être le complément de la prise d'eau ainsi que de l'aqueduc dont Pline demandait à Trajan l'exécution et l'achèvement, et qui sont aujourd'hui perdus. L'intérieur de la citerne étant revêtu d'un enduit composé de trois couches différentes, qui se distinguaient par le mélange différent de chaux, ciment romain, charbon pilé, huile et pierres pilées. Le canal de ceinture pour les diverses citernes est à présent comblé. Tout ce quartier s'appelle *Imbaher*. La vieille ville, dont nous venons de decrire les ruines, se trouve dans la partie sud nommée maintenant *Zéitouni Mahallesi*, tandis que la ville moderne turque, avec l'arsenal et le port, comblé un peu par les atterrissements, occupe le centre.

La cité actuelle commerçante des Grecs, Arméniens et Juifs, appelée *Comédia* ou *Comedin* par les premiers et *Nicor* par les deux autres, doit à son heureuse position, au voisinage des forêts et à l'activité de ses habitants, de n'avoir pas déchu du rang qu'elle occupait. C est toujours une des villes les plus importantes de l'Asie Mineure. Les marécages qui, encore du temps de Strabon, infectaient cette belle plaine, ayant été desséchés, surtout par Justinien, l'air est devenu plus salubre. La température varie entre + 4° et + 25°, de sorte que la moyenne est de 13° ou 14°. Les collines du canton, hautes de près de 130 mètres, n'interceptent d'aucun côté l'air de la mer. Les coteaux ombragés de térébinthes, les jardins verdoyants qui embellissent chaque maison, donnent à cette ville un aspect généralement riant et gai. La population est de 30,000 âmes, et ainsi répartie : Turcs, 15,000; Grecs, 7,200; Arméniens, 4,800; Juifs, 3,000. Le kharatch, ou la capitation par tête, est recueilli par les tchorbazi ou primats des diverses nationalités. Le principal commerce est le bois et le sel. On a utilisé les vastes marais qui sont au fond du golfe, pour établir des salines d'un grand produit. La fabrication est entre les mains des particuliers, le gouvernement se réservant la dîme du sel fabriqué. Le commerce du bois est libre, à la charge de rendre au gouvernement les échantillons de choix qui peuvent être utiles à la marine : les rayas, comme les Turcs, qui s'en occupent, doivent fournir en corvées les ouvriers nécessaires au service de la marine. Les Arméniens se livrent à la fabrication des maroquins, qui s'exportent à Constantinople. Nicomédie possède encore des toileries, des soieries, des manufactures de laines et de coton. Elle produit du blé, des vignes, des arbres fruitiers et surtout des melons célèbres à l'égal de ceux de Cachan en Perse. Les arsenaux maritimes, établis par le vizir Kiouprili, vers 1660, ont longtemps fourni les caravelles et les galères les plus estimées de Constantinople. Tous les armements importants se font dans cette dernière ville, mais on construit aussi à Nicomédie quelques bâtiments de guerre. L'ensablement de la darse est, comme nous avons dit, la cause qui fait diminuer journellement le tonnage des bâtiments marchands qu'on peut y construire. Le dernier tremblement de terre dont la ville eut à souffrir fut celui du 25 au 28 mai 1719. En 1837 elle fut encore ravagée par la peste, qui changea en déserts tous ses environs. La ville moderne est composée de vingt-trois quartiers, dont dix-neuf sont habités par les Turcs, trois par les chrétiens et un par les Juifs. Ceux-ci ont deux synagogues, tandis que les Turcs ont dix-neuf mosquées. Parmi les chrétiens, les Grecs ont sept églises, et les Arméniens quatre. L évêque grec de Nicomédie marche dans les cérémonies et grandes fêtes, avec celui de Nicée, immédiatement après le patriarche de Constantinople. On conserve dans une église grecque plusieurs reliques, notamment le bras de saint Basile, renfermé dans une caisse d'argent ornée de rubis et de perles. Les nombreux cimetières musulmans, placés près de leurs mosquées, se distinguent par la sombre majesté de leurs forêts de cyprès séculaires et par des colonnes sur lesquelles des turbans indiquaient autrefois, par la variété de leurs couleurs, les diverses professions des morts. Ils contiennent encore quelques monuments de l'art arabe, cultivé par les Turcs avant Osman II.

Depuis l'établissement de la navigation à vapeur, Ismid n'est plus guère éloignée de Constantinople que de six lieues. D'après un des deux émirs, entre lesquels Orkhan partagea la Bithynie, le gouvernement de Nicomédie fut appelé dès-lors *Khoda-Vendkhiar*, nom qu'il a conservé jusqu'à ce jour, tandis que celui de Khodja-Aly a été abandonné pour l'ancien nom d'Isnik (Nicée). Un des principaux gouverneurs de Nicomédie fut, sous Soliman le Grand, le célèbre vizir Pertew-Pacha, qui enrichit la ville de beaucoup de constructions. Des derebeys (ou feudataires), de la famille des anciens souverains de Kermian, s'y soutinrent moins longtemps qu'ailleurs. Le pacha de Nicomédie changeait autrefois, chaque année, à la fête du Baïram.

Les montagnes qui bornent l'horizon au sud de la ville et qui enceignent son territoire de ce côté, font partie de la chaîne du mont *Arganthonius* ou *Bouroun-Yandagh*, qui se prolonge jusqu'au golfe de Cius ou Moudania, et au promontoire de Possidium, aujourd'hui *Bouz-Bournou*. Il en découle de nombreuses rivières, dont les principales sont le *Kirès-Sou*, le *Kirk-Guetchu-Sou*; le *Cius* ou *Guemlick-Sou*, qui arrose la ville de Cius ou Kius, aujourd'hui Guemlick; l'*Ascanius* ou l'*Hylas*, qui a reçu son nom du compagnon d'Hercule, enlevé, d'après la tradition, par les nymphes lors de l'expédition des Argonautes : il s'appelle aujourd'hui *Londar* ou *Aklu-Sou*; le *Rhyndacus* ou *Lycus*, aujourd'hui *Monalitch-Tchaï*, célèbre par la défaite de Mithridate; l'*Adrana-Tchaï*, le *Susutlu-Tchaï*, et enfin le *Simav-Tchaï* qui sort du lac Tchimaül. Toute la côte du golfe de Nicomédie est bien boisée et pleine de villages. Les principaux promontoires et langues de terre sont, du sud au nord, autour du golfe après le Bouz-Bournou, d'abord le *Tuz-Bournou*, puis le *Dil Bournou* et le *Kara-Bournou*, anciennement Acrita. — Dans une des anses méri-

dionales se trouvait anciennement le village de *Drepanum*, où le père de l'impératrice Hélène tenait caravansérail quand elle revint de Jérusalem. Élevé au rang d'une ville par l'empereur Constantin, Drepanum devint siége épiscopal sous la métropole de Nicée, au nom d'Hélénopolis; le premier titulaire succomba pendant le tremblement de terre de 358. Cet endroit, appelé aujourd'hui *Yalowa*, est célèbre par ses bains chauds, qui, au nombre de neuf, ont une température de 61° à 65° centigrades. Malgré une forte odeur de soufre, ces sources ne forment pas de dépôt. Comme les geysers de l'Hécla et les sources d'Aix-la-Chapelle, elles ne contiennent que trois parties d'oxygène sur quatre-vingt-seize d'azote; le reste consiste en sulfates. Près de là il y a un aqueduc romain bien conservé. Après les villages de Prænetus et Eribolum, dont l'un est l'Uvakhi d'aujourd'hui, en suivant toujours le golfe à partir du coin sud-ouest, nous trouvons, à la pointe la plus orientale, Nicomédie, près de laquelle on croit voir encore dans *Vertia* les restes d'Olbia, tandis que *Geivise* ou *Korfa* représenterait les restes d'Astacus, d'après l'hypothèse que ces deux villes avaient ainsi toujours existé à côté d'Ismid. En revenant à l'entrée du golfe, mais au côté nord, nous trouvons *Dacybissa* ou *Lybissa*, où Annibal mourut du poison, sous Prusias 1er. Cet endroit, appelé aujourd'hui Ghebizeh, vis-à-vis de Yalowa, contient des sources minérales à boire, nommées Ytché-Sou, qui ont une vertu vomitive et qui servent aux Turcs de préliminaire pour l'emploi des bains de Yalowa. La péninsule dont les villages du nord du golfe font partie est traversée par la chaîne du *Bulgharlu*, haute comme l'Arganthonius de près de 420 mètres. Elle s'appelle la péninsule des Thyniens et fait aujourd'hui partie du gouvernement de Scutari, regardé comme un gouvernement de la Turquie d'Europe. Le nom de Thyniens est dérivé de la pêche des thons, ainsi que celui de l'île Thynias, près du promontoire Calpé, aujourd'hui, Kefken Adassy.

La limite naturelle du territoire de Nicomédie est, à l'est, le fleuve *Sangarius* (dans Edrisi, *Zaghra*), aujourd'hui *Sakaria*. Il a formé la limite de l'empire de Byzance du côté des Seldjoukides, contre lesquels les empereurs Michel VIII et Andronic II Paléologues y établirent une tête de pont, des retranchements et un fort ainsi que des digues, continuation naturelle du pont de Justinien. Sur la rive orientale se trouvaient des ouvrages avancés pour la protection des dépôts de marchandises, des bêtes de somme, etc. Mais le lit du fleuve changeant souvent et se confondant alors avec le sol environnant en une traînée de marais, de peu de profondeur, les Turcs ne furent pas arrêtés par ces fortifications. De Nicomédie au Sangarius le terrain est occupé par quelques enfoncements couverts de forêts, appelées *Aghatch Denisi* (ou la Mer des Forêts), qui constituent une des richesses du pays, non-seulement par leurs bois, mais aussi par leurs troupeaux de bœufs sauvages, de sangliers, de moutons, quoiqu'on y trouve aussi des chacals et des loups.

Nous avons parlé des richesses minérales de ce canton, ainsi que des produits agricoles. L'idée d'un canal à établir s'est présentée depuis la haute antiquité. Pline parle déjà des restes d'une telle construction datant du *roi*, *fossam a* REGE *percussam*; seulement il ne dit pas si ce fut un roi de Perse ou de Bithynie; il s'agit peut-être du célèbre Mithridate. Pour le canal dont il propose à Trajan le rétablissement et l'achèvement, Pline veut utiliser le *lacus Sophon* (*Sumonensis* d'Ammien Marcellin, *Baana* dans Anne Comnène), appelé aujourd'hui *Sabandja*, lac d'eau douce, long de 7 lieues de l'ouest à l'est, large de 3 lieues, et profond de 36 pieds. Mais ce lac étant à 397 mètres au-dessous du niveau de la mer, tandis qu'il est entouré de hauteurs de 50 mètres du côté de Nicomédie, ainsi que des montagnes de Gyök, élevées de 120 à 130 mètres du côté du nord, où l'on devait le mettre en rapport avec la mer, le projet ne fut pas exécuté. Il est vrai que, selon de Hammer, le canal dont Pline proposa l'exécution devait relier Nicomédie par le lac, non pas directement au Pont, mais au Sangarius. L'empereur Anastase 1er commença, à partir du lac Baanas ou Sophon, un nouveau canal qu'Alexis 1er Comnène fit restaurer, en même temps qu'il y bâtit un château fort appelé *Château de fer*. L'empereur Justinien, de son côté, construisit un magnifique pont sur le Sangarius, à huit arches et long de 3,020 pieds, dont nous avons parlé. Du temps de Michel VIII et Andronic II, entre 1262 et 1282, on y fit ajouter les fortifications indiquées; mais le Sangarius, quittant alors son lit, et creusant son bras principal plus à l'est, le pont de Justinien se trouva longtemps au-dessus d'un lit sec, jusqu'à ce que, à force d'inondations, le lit finit par se remplir de nouveau par un nouveau bras appelé aujourd'hui *Mélas* ou *Mehamah*. Le Sangarius, dont le bras oriental n'a qu'un mauvais pont en bois, forme donc aujourd'hui une île, appelée *Ile du Sakharia*. Ce fleuve reçoit du côté de l'ouest, par la petite rivière de Kilis ou Sarydène, le tribut du lac Sabandja, qui, dans les inondations, décharge une autre partie de ses eaux dans le petit Kysyl-Irmak ou Kirès-Sou, du côté de Nicomédie. La facilité relative de

l'exécution du canal fit reprendre l'ancien projet (qui cependant ne fut jamais exécuté) par Soléiman le Grand en 1530, par Mourad III en 1580, puis par Mohammed IV sur les conseils du célèbre voyageur *Evlia-Effendi*, et du grand vizir Kiouprili en 1665, et enfin par Moustafa III, qui en chargea le baron de Tott, réorganisateur de son armée en 1759. Ce projet, repris chaque fois au moment d'une grande disette à Constantinople, disette qui faisait sentir le besoin d'un transport plus rapide des blés de la mer Noire, fut abandonné dès que la disette eut diminué. Les frais d'un canal à creuser, avec les nivellements, étant trop lourds pour les finances ottomanes, de même que ceux de l'établissement d'un chemin de fer, M. Xavier Hommaire de Hell a, en 1855, soumis à la Porte le projet d'une grande chaussée macadamisée, ou encore un rail-way américain à rails de bois. Pour ce chemin, on pourrait encore utiliser les restes d'une ancienne voie militaire romaine qui, de Nicomédie, se dirigeait vers le Sangarius. En tout cas, cette question est une question de vie ou de mort pour la ville d'Ismid, à cause de la cherté des vivres et du bois, laquelle résulte, jusqu'à présent, de la difficulté du transport, et elle doit être résolue tôt ou tard, soit dans l'intérêt de cette cité, pour en faire une des premières métropoles du commerce asiatique, soit pour sa perte qui alors sera irréparable.

NIÉBLA, ville de l'Andalousie, assez importante au moyen âge, déchue aujourd'hui. Elle est située dans le district de Huelva, capitainerie générale de Séville. La plus grande partie du canton de Niébla constitue encore aujourd'hui un des domaines de la famille de Médina-Sidonia, qui jusqu'au commencement de ce siècle posséda aussi la ville elle-même. Cette dernière, assise sur la rive droite du Rio-Tinto, dans une contrée assez fertile, à douze lieues de Huelva et à treize de Séville, conserve encore des restes de l'ancienne splendeur dont elle brillait durant le moyen âge. Car alors elle était le siége d'un évêché chrétien, et plus tard elle fut la capitale d'un royaume musulman. Au milieu d'un amas de maisons mal bâties et de rues sans pavé, ses monuments dignes d'être cités sont un vieux château ruiné, avec l'Alcazar des rois maures, ainsi qu'une enceinte de murs avec de grosses tours. La ville n'a plus que deux églises paroissiales, un hôpital, autrefois très-riche, et un cimetière dans son enceinte elle-même à la place d'un ancien couvent. Avant 1850 il n'y avait que des routes vicinales dans ce canton; depuis on a construit une route royale, qui, reliant Séville et Huelva, traverse la ville de Niébla. En fait de céréales, on y cultive surtout le froment et le maïs; la chasse fournit des lapins, des perdrix rouges et des cailles. Les cantons de Niébla et d'Huelva produisent un petit vin blanc très-léger. Le bassin du Rio-Tinto, appartenant à la formation des alluvions et du terrain tertiaire, est riche en mines de cuivre et de soufre. Le premier était fort estimé des Romains, quoique son minerai soit très-difficile à réduire, à raison de la grande quantité de fer qu'il contient. Ces mines, qui du reste sont plus près d'Huelva que de Niébla, après avoir été longtemps négligées, ont été rouvertes, et donnent par voie humide 4 p. 0/0, tandis que par voie sèche elles ne donnent que 2 1/2 à 3 p. 0/0 de cuivre. Celles de soufre au contraire donnent 40 p. 0/0 de produit net. De Séville à la mer, la basse Andalousie, composée d'un terrain friable, ne fournit presque pas de pierres de construction; les murailles, élevées par les Romains à Séville, et plus tard par les Goths et les Arabes à Niébla et à Huelva, etc., ont été construites au moyen d'un mortier qui, avec le temps, est devenu presque aussi dur que le silex. Le canton de Niébla renferme, en revanche, beaucoup de forêts, qui en font un des chantiers principaux pour les constructions maritimes. On sait que le Rio-Tinto, qui arrose Niébla, possède la qualité de tout pétrifier ou de teindre en jaune. Aucun poisson ne vit dans ses eaux, et les plantes se dessèchent le long de ses rives. C'est aux atomes sulfureux dissous dans ses eaux, qu'on attribue cette qualité, qu'il perd d'ailleurs dans son cours inférieur, après avoir été grossi par quelques petits affluents. Réuni avec l'Odiel, il forme la rivière d'Huelva qui arrose la ville du même nom. Le canton de Niébla, qui est entièrement en plaine, sans aucune montagne, donne aujourd'hui un revenu de 1,105,000 francs. Les impôts qu'il paye au gouvernement central sont de 58,510 francs, outre 3,000 francs d'impôts municipaux. Sa population est de 25,000 habitants, dont la ville elle-même contient 5,500.

L'origine de Niébla, située dans le territoire des *Turdules*, semble remonter à une époque fort ancienne. Elle paraît pour la première fois dans l'histoire en l'an 194 avant J.-C., où le préteur P. Cornélius Scipio Nasica défit les Lusitaniens dans ses environs. (Comp. Tite-Live, XXV, 1). Son nom était alors *Ilipa* ou *Iliplæ*, tandis que la rivière Tinto s'appela *Urium*. Ce nom d'Ilipa, dont la première moitié *Ili* signifie en basque *peuplade*, était commun, sauf quelques légères modifications, à plusieurs autres villes. Pline (*Histoire naturelle*, III, 1-9) cite encore Ilipula, aujourd'hui Loxa, sur le Xénil, dans le royaume de Grenade, ainsi que Petite-Ilipula, aujourd'hui Olvéra, dans la même vallée.

Dans la division des provinces romaines Niébla fit partie de la Bétique, où elle était placée dans le ressort judiciaire ( *conventus juridicus* ) de Hispalis (ou Séville). Ses nouveaux maîtres lui accordèrent le droit de frapper des monnaies, dont plusieurs sont parvenues jusqu'à nous. Sous les empereurs, Niébla a été une station militaire (*mansio militaris*). Passée sous silence par le géographe Pomponius Méla, qui cependant était natif d'Espagne, elle est, dans Pline, distinguée de ses autres similaires par les deux noms accolés d'*Ilipa-Ilin*, tandis que dans Ptolémée elle est appellée *Ilipula* tout court, et *Ilipa* par l'auteur de l'*Itinéraire* d'Antonin. C'est aux alentours de Niébla qu'en 1762, dans une galerie souterraine ancienne et presque rebouchée par les décombres et les scories, on a trouvé une plaque de cuivre d'environ trois pieds de long sur deux de large, plaque sur laquelle on lisait une dédicace à l'empereur Nerva. D'après les indications que donne Strabon de la situation de la ville d'*Ilipula Major*, dont le Bétis (ou Guadalquivir) avait alors inondé le territoire, quelques-uns, au lieu de Niébla, ont voulu voir dans la ville du géographe d'Auguste la cité actuelle de Peñaflor, sur le Guadalquivir. D'autres l'ont placée à Zalanca, à cinq lieues au nord de Niébla, et plus près des frontières de Lusitanie que n'est cette dernière ville. Sous les Visigoths, Niébla, appelée *Elepla*, devint le siége d'un évêché, dont les titulaires figurent dans plusieurs conciles. En 710 elle se soumit volontiers aux Arabes, qui la traitèrent bien, et qui y placèrent, comme dans d'autres villes, un comte chrétien, chargé de la juridiction spéciale de ses coreligionnaires. Elle figure dans les cadres de la division de la Péninsule, faite en 747, par le gouverneur arabe Yousouf, sous le nom de *Lebla* ou *Libla*. Lors du démembrement du khalifat de l'Espagne, elle se mit, en 1019, du côté des *Hammoudites*, qui s'emparèrent, par moments, du trône de Cordoue. En 1026, le gouverneur de Libla se rendit tout à fait indépendant ; mais il dut, en 1029, rentrer sous la domination de Hischam III, dernier khalife ommaïade. Vers 1040, après la ruine totale du khalifat, Niébla devint la capitale d'un petit royaume musulman, sous la dynastie des *Békrides*, qui possédèrent aussi Huelva. Le principal roi de cette famille, *Abou Zeyd-Abdelaziz*, fut le père du célèbre géographe arabe *Abou-Obéïdah-al-Bekri*, dont M. Mac Guckin-Slane a traduit récemment l'important ouvrage. Abdelaziz eut pour successeur à Niébla *Ahmed-ibn Yahiah-al-Yassobi*, chef d'une autre dynastie, dont les ancêtres avaient, déjà sous les Ommaïades, su par moments, rendre héréditaire leur charge de gouverneurs de cette province. Mais en 1064 Niébla fut incorporée au royaume maure de Séville. Lors de la chute des Beni-Abbad, princes de ce royaume, Niébla reprit, en 1085, son indépendance, sous ses anciens rois, pour la perdre de nouveau en 1100. Ce furent les Almoravides ou Morabèthes qui l'occupèrent alors, et qui en 1154 en furent chassés par des Almohades. Le général de ces derniers, *Abou-Zakariah*, ayant pris Niébla après une défense acharnée, fit passer au fil de l'épée toute la population mâle, forte de 8,000 têtes, parmi lesquelles se trouvèrent un célèbre historien, Abou-el-Hakem, et le légiste Abou-Ahmed. Les femmes et les enfants furent vendus à l'encan, et toutes les propriétés confisquées. Le chiffre susdit fait conclure que cette ville doit avoir eu alors une population totale d'au moins 25,000 âmes. Bientôt relevée de ses ruines, elle eut, dès 1178, à subir les attaques réitérées des armées chrétiennes. Dans cette dernière année eut lieu celle que dirigea contre elle, mais sans succès, l'infant don Sanche de Portugal. Vers 1200, Libla sortit de la domination des Almohades pour entrer dans celle des *Beni-Houd*, rois maures de Séville, soutenus par les rois de Castille comme contrepoids des Almohades. Le principal roi de cette dynastie fut *Abou-Abdallah-Mohammed-ben-Yousouf*, connu dans les chroniques chevaleresques de l'Espagne sous le nom de *Motawakkel Aben-Houd*, qui réunit sous son sceptre presque toute l'Andalousie, et mourut vers 1236. Un peu avant sa mort, il s'était établi dans les Algarves la dynastie maure des *Beni-Djanfou*, qui possédèrent aussi Libla jusqu'en 1257. Occupée déjà momentanément par Rodrigue, archevêque de Séville, en 1231, et prise plusieurs fois par saint Ferdinand III de Castille, *Niébla*, qui paraît dès lors sous ce nom, devint en 1257 définitivement une possession de la couronne de Castille, sous Alfonse X. Le prince maure de la ville ayant refusé de payer le tribut que lui avait imposé Ferdinand III, et ayant accueilli don Enrique, fils révolté contre l'autorité de son père Alfonse X, le roi fit occuper la ville par son général, *don Nuño de Lara*. Niébla, qui avait déjà reçu de Ferdinand III son *fuero* ou statut municipal, calqué sur le *fuero general* de Tolède de 1118, se vit ensuite appliquer, sous Alfonse X, le Code de lois connu sous le nom des *siete partidas*. Dans le *fuero* spécial, qui continua d'être en vigueur à côté du code d'Alfonse, on remarque une stipulation en faveur des veuves des chevaliers, selon laquelle celles-ci entraient dans tous les droits de leurs maris défunts. Alfonse X ayant légué le royaume de Séville avec Niébla comme apanage à un de ses fils, don Juan, qui cependant n'y put

pas se soutenir longtemps, les rois de Castille donnèrent cette dernière ville, au titre de comté, aux princes de Médina-Cœli. En 1369, enfin, le roi Henri II en fit l'apanage de sa fille naturelle doña Beatrice, et du mari de celle-ci, *Juan-Alonso de Guzman*, premier duc de Médina-Sidonia et troisième comte de Niébla. C'est dans les domaines de cette famille que la ville resta, avec son canton, jusqu'à la révolution de 1832. Dans le cours du moyen âge, il n'y eut plus qu'une révolte des *grandes* et des hidalgos contre ce même Henri II, qui aurait, dit-on, fait exécuter dans la seule province de Niébla 1,000 nobles insurgés, vers 1372. L'histoire ultérieure de Niébla se confond avec celle des ducs de Médina-Sidonia, sauf les dévastations et autres calamités, auxquelles ce comté était exposé dans les guerres entre l'Espagne et le Portugal. Le fait le plus remarquable des temps modernes est l'occupation française de 1808 à 1815. Les armées du premier Empire ne purent prendre pied que dans la ville de Niébla elle-même. Tout le reste de la province était occupé par les guérillas du général de la régence de Cadix, *Francesco de Copas y Navió*, qui réussit à tenir constamment ouvertes les communications entre Cadix et les métropoles du sud, Huelva et Séville. Lors de leur retraite de Niébla, les armées de l'Empire firent sauter le château de cette ville, resté depuis dans cet état de dégradation qui laisse cependant reconnaître son ancienne magnificence. Après que, en vertu de la constitution de 1810, on eut déjà préalablement aboli les priviléges féodaux des *grandes* d'Espagne, leur juridiction indépendante, ainsi que leur faculté de lever des impôts de tout genre et de toute dénomination, nous avons vu, de nos jours, la nouvelle législation, qui est sortie de l'époque des guerres civiles de 1832 à 1843, consacrer les grands principes du droit moderne en soumettant ce canton, comme tous les autres, au droit commun de l'Espagne, en faisant de la ville de Niébla une cité gouvernementale, et en réduisant les prérogatives des ducs de Médina-Sidonia à l'exercice de quelques priviléges dans le canton.

Mariana, *Histoire d'Espagne;* — Ferreras, *id.;* — Schæfer, *Geschichte von Spanien;* — Aschbach, *Geschichte der Ommayaden in Spanien;* — Aschbach, *Geschichte der Almoraviden und Almohaden in Spanien;* — Pascual Madoz, *Diccionario statistico y geografico de la España*, — Bory de Saint-Vincent, *Description statistique, etc., de l'Espagne;* — H. Willkomm, *Reisen in Algarvien;* — Makkari, *History of the Muhammedan Empire in Spain;* — Edouard Gans, *Das Erbrecht in weltgeschichtlicher Entwicklung;* — Ukert, *Geographie der Griechen und Romer.*

**NIOLE.** Par corruption de *Yole*; c'est ainsi qu'on nomme en bas Poitou, dans le pays maréchin, une légère nacelle en planches de chêne dont toute la population se sert, en hiver, comme moyen de locomotion. On distingue la niole proprement dite, dont les deux extrémités, légèrement relevées au dessus de l'eau, sont coupées carrément, et le *nioleau*, ou petite niole, dont l'extrémité antérieure est seule carrée, tandis que l'autre se termine en pointe. La niole est surtout consacrée aux transports; elle peut porter 500 kilog. Le nioleau varie de dimensions; les plus grands portent trois personnes, y compris le conducteur; les plus petits contiennent tout juste celui-ci. Le nioleau alors n'est plus qu'une de ces petites nacelles que, dans les régates, on nomme *périssoires*; il en a la forme: carrée en avant, pointue en arrière. L'instrument dont on se sert pour conduire la niole ou le nioleau est une hampe longue et effilée, parfaitement droite, extraite d'un madrier de sapin du Nord, tourné avec soin, longue au moins de deux mètres soixante-six centimètres, de cinq au plus, terminée par une dent de fer à double pointe. Cette hampe, élégante et légère, s'appelle encore *ningle* (1). Le *nioleur* placé à l'arrière de son esquif, est immobile sur les pieds; il n'a de mouvements que dans les bras et le buste; il manie sa ningle avec la légèreté et la souplesse d'un lancier bien exercé; il la plonge au fond de l'eau, s'il y a lieu; mais ce qu'il recherche le plus, c'est de suivre le bord d'un canal. Là, appliquant sa pointe toujours sur la même berge, à la hauteur de l'eau, il trouve le secret de faire glisser sa niole en droite ligne et rapidement, tandis qu'il est impossible à un novice de garder la ligne droite; et vainement, pour éviter le zigzag, ce dernier cherchera-t-il à appuyer sa hampe alternativement sur l'un et l'autre bord du fossé.

En certaines parties basses du marais, la niole est pendant l'hiver un besoin de tous les instants; on la prend au seuil de la porte pour aller à l'étable où sont les bestiaux. Et par exemple, dans les communes du Perrier, de Sallertaine, de Saint-Urbain, on ne peut faire un pas sans elle; heureusement, elle pourvoit à tous les besoins: elle conduit au marché, à la messe, au baptême, au mariage, à l'enterrement. Elle conduit aussi à la chasse.

Les oiseaux aquatiques sont très-abon-

(1) Dans les marais du Poitou, on donne également ce nom ou celui de *pau* (pal), à la perche à sauter les fossés, usitée surtout en automne et au printemps, alors que le pays n'est ni trop mouillé ni trop desséché. Cette perche est une tige de frêne, longue de dix à quinze pieds, emboîtée d'une bille palmée, dont l'objet est de se poser sur la vase du fond sans trop y enfoncer. L'élasticité naturelle du frêne sert à faire le saut.

dants et très-divers dans les marais pendant la mauvaise saison. Les canards, les oies, les sarcelles, les harles, y sont variées à l'infini. Les foulguemorelles, les hérons, et, par les grands froids, les cygnes, viennent s'abattre à la surface des eaux. De tous ces gibiers, le plus délicat est le cravant, gros canard marin, que la tempête et l'extrême froid arrachent seuls à la mer pour l'amener dans l'eau douce; mais il est aussi le plus rusé et le plus inabordable. Ce n'est qu'à force de patience et de froid gagné dans l'immobilité que l'on peut espérer de le tirer. La chasse ne peut guère se faire que pendant la nuit, attendu que, pendant le jour, la surface trop découverte tient le gibier en éveil au point qu'il est impossible de l'approcher. La chasse est donc un véritable affût. En général, on choisit une mare d'eau, ni trop large ni trop profonde, au bord de laquelle on creuse un trou d'embuscade, avec épanchement du côté de l'eau; le chasseur se blottit dans ce trou, armé d'une longue canardière.

Il a eu soin d'établir dans la mare, et à portée de son fusil, une douzaine de mannequins de canards en paille ficelée, ayant becs et cous en bois. Chaque mannequin est tenu à fleur d'eau par un piquet enfoncé dans la terre : ils sont rangés l'un à côté de l'autre de manière à simuler une bande de ces oiseaux. Le piége opère presque à coup sûr; les canards qui passent viennent souvent s'abattre parmi ces petites bottes de paille et recevoir la décharge énorme du fusil de remparts, braqué d'avance sur la place où ils viennent se faire tuer. Cinq, six et plus restent quelquefois sur le coup, et le chasseur s'élance sur les morts et les blessés, soit avec sa niole, soit avec ses grandes bottes dont la semelle est une paire de sabots, et la tige en cuir imperméable.

Pour chasser en plein jour, la seule manière est de se coucher dans un nioleau très-petit. On le fait manœuvrer d'une manière imperceptible à l'aide d'un bâton qui atteint le fond de l'eau; on gagne le vent sur une bande d'oiseaux placée au milieu d'une surface étendue, alors on cesse tout mouvement, le bord du bateau dépasse à peine la surface de l'eau, et notre argonaute en coquille de noix, ainsi déguisé en bâton flottant, est amené, par la seule impulsion du vent, à portée des innocents volatiles qu'il foudroie tout à coup.

Le marché de Challans offre à ces chasseurs un débouché aussi sûr que lucratif. L'exploitation de ce marché est, de temps immémorial, faite par des courtiers de la commune de Chevrollière, située au bord du lac de Grand-Lieu, autre arène de chasse au marais où les canards ne sont pas pipés par des mannequins en paille, mais bien par des *appelants*, par des canards domestiques très-vivants, dressés à attirer dans les piéges leurs sauvages, mais innocents congénères.

L'achat du gibier, en hiver, et de la volaille, en été, se fait, au marché de Challans, avec un entrain fort remarquable. Quelque masse de gibier, aquatique ou autre, qu'on apporte à ce marché, elle est absorbée, ainsi que la volaille, par l'action des courtiers de la Chevrollière, qui envoient à Nantes d'abord, et de là à Paris leur riche cargaison. Aussi de véritables flottilles convergent-elles de tous les points du marais, le mardi matin, vers Challans; elles sont chargées de gibier et de volailles. Les ménagères qui doivent présider à la vente sont dans une tenue élégante, avec leur long corsage, leurs jupes étoffées et leur câline de flanelle blanche, bordée de rubans noirs, qui recouvre la coiffure. Elles sont, au besoin, d'habiles nioleuses et ne manient pas moins bien la hampe de frêne que celle de sapin Un vrai maréchin, disent-elles, doit être né au fond d'un fossé, et avoir passé sept fois sous la niole pour être devenu un bon nioleur. Près de Challans se trouvent des embarcadères à l'usage de cette navigation. Celui de la Marchaisière, grâce aux nioleurs, est devenu un véritable entrepôt de marchandises, et surtout de matériaux de construction pour tout le marais, tels que pierre à bâtir, bois de charpente, briques, chaux, plâtres, tuiles, etc.

La niole, enfin, conduit à la veillée, au plaisir. Le loisir étant grand pendant l'hiver, où l'habitant de ce pays n'a rien à faire, dans une campagne submergée, qu'à donner des soins au bétail retenu dans les écuries, une juste part du temps doit être faite aux relations sociales. De ferme à ferme, on se visite, on se réunit souvent. Les invitations ne se font pas à l'avance ni par écrit. Le bal dépend souvent du beau temps; une certaine incertitude est nécessaire pour parer aux cas imprévus. Puis, quand la soirée se prépare bien, une corne de bœuf disposée en cor se fait entendre : elle sait tout un dialogue de questions et de réponses. Tout bien expliqué, c'est vers telle ferme qu'est la veillée. La toilette n'est pas longue, on saute dans les nioles, on suit les canaux, ou bien on traverse les prairies inondées. En arrivant, on est accueilli autour d'un bon feu, fait avec des tourteaux de fiente de vache, séchés au soleil. Ce feu donne une chaleur douce, exhalant une légère odeur musquée qui ne déplaît pas. Le chef de la maison est un vieillard à cheveux blancs, à la physionomie ouverte, à l'accueil cordial; sa vieille com-

pagne n'est pas moins accueillante; puis vient toute la génération des fils, des filles, des gendres et des brus, magnifique population, pleine de sève et de santé, accoutumée aux relations bienveillantes et enjouées. Tous les meubles sont propres et luisants, un bien-être naïf se fait sentir sous le modeste toit : si la réunion est peu nombreuse, la conversation et les cartes suffisent pour occuper la soirée. Les cartes sont venues d'Espagne, bien qu'elles soient fabriquées à Paris, et représentent de tout autres figures que les françaises. Le jeu que l'on joue se nomme la *Luette*. Bien différent du whist immobile et silencieux, il comporte une foule de signes et de grimaces. Rabelais, né sur la frontière de Poitou, a mentionné le jeu de la *Luette*, que des matelots jouaient sur la grève (1). Les commentateurs ont expliqué ce jeu par la *fossette* ou le palet; s'ils eussent été Poitevins, ils auraient su qu'ils s'agissait d'un jeu de cartes. L'assemblée a-t-elle quelque affluence, la danse anime bientôt la chambrée. La danse est une ronde chantée, le violon et la contredanse sont encore inconnus, et le besoin ne semble pas s'en faire sentir encore. Enfin, à quelques intervalles, on danse la *maréchine*. Celle-ci, qui est la mazourka du pays, se danse à deux personnages, guidés par un branle chanté, ou plutôt fredonné. Cette danse n'a rien de hardi ni de délié comme une danse espagnole; les mouvements de jambe y sont peu de chose, les pas sont courts et sans glissades. Néanmoins elle a son cachet, et la bien danser est le privilége d'un petit nombre parmi les jeunes gars et les jeunes filles de la contrée.

Cependant, quelques jeunes filles se sont, à tour de rôle, retirées de la danse et sont allées dans une pièce voisine préparer des gâteaux et des rafraîchissements qu'elles excellent à faire, et la soirée se termine gaiement autour de la table; puis chacun s'enveloppe et se rembarque pour gagner sa demeure.

E. G.

**NIORT**, *Niortum* ou *Nyrax* en latin (*Géographie* et *Histoire*), ville de France, chef-lieu du département des Deux-Sèvres. Population: 18,200 habitants.

Les Annales de Niort jusqu'au sixième siècle n'offrent aucun fait positif; on en est réduit aux conjectures, et les chroniqueurs de la province rapportent que, lors de la conquête romaine, quelques misérables cabanes couvraient déjà les collines renfermées dans l'enceinte actuelle de la ville; mais cette opinion ne s'appuie sur aucun document contemporain. Au sixième siècle la population s'accrut avec rapidité, et la ville de Niort devint une des principales de la province. En butte au pillage des Normands, elle se releva plus forte et plus puissante, et une épaisse muraille crénelée protégea les habitants. Détruit en 1104, le château fut relevé par les comtes de Poitou, et, sous la protection de ces seigneurs, Niort devint l'une des cités les plus commerçantes de la province. Henri II d'Angleterre, en étant devenu le seigneur par son mariage avec Éléonore d'Aquitaine, releva les fortifications et construisit un nouveau château plus près de la rivière. Éléonore accorda à ses sujets de Niort plusieurs priviléges et immunités; les bourgeois, gouvernés par un prévôt, ne pouvaient être jugés par des magistrats soumis à l'élection populaire. Ils témoignèrent leur reconnaissance par une fidélité à toute épreuve au fils de cette princesse, Jean-sans-Terre, et n'ouvrirent leurs portes à Philippe-Auguste, qui avait confisqué les domaines de ce prince, qu'après un siége de quarante jours. Enfin cette ville, qui avait vu ses priviléges confirmés en 1230 par saint Louis et son port libre par un édit de 1285, devint le chef-lieu d'une baronnie accordée en 1316 à Charles, qui, plus tard, porta la couronne sous le nom de Charles le Bel. Victorieux à Crécy, les Anglais investirent Niort; mais les habitants les repoussèrent et ne se soumirent qu'après que la désastreuse bataille de Maupertuis eut réduit tout le Poitou sous le joug des Anglais. Le Prince Noir réunit en 1368 les états généraux à Niort dans l'espoir d'obtenir les impôts dont il avait besoin; il trouva une opposition telle qu'il fut obligé d'ajourner l'assemblée. Les habitants de Niort, espérant être soutenus par Du Guesclin, se révoltèrent peu de temps après (1369); mais ils furent soumis, et la ville, emportée d'assaut, fut livrée aux flammes. Un stratagème remit peu de temps après cette place sous l'obéissance des Français et assura ainsi la conquête de tout le Poitou. Le duc de Berri, gouverneur de cette province, récompensa cette fidélité en exemptant les habitants de tous impôts, tailles et gabelles.

Lorsque éclatèrent les troubles de la Praguerie, les habitants de Niort prirent parti pour les révoltés; mais les troupes du connétable de Richemont les obligèrent de se soumettre. Louis XI, monté sur le trône, récompensa la fidélité des Niortais et ajouta de nouveaux priviléges à ceux dont ils jouissaient déjà.

La Réforme pénétra de bonne heure à Niort; en 1568 les habitants s'associèrent au mouvement que les princes avaient fait pour

(1) *Pantagruel*, livre II, chap. V, t. Ier, p. 250, édit. Didot : « Pantagruel... vint à Bordeaulx, auquel lieu ne trouva grand exercice, sinon des gabarriers jouans *aux luettes* sur la grave. »

s'emparer de leur ville, et la reine de Navarre les y rejoignit au mois de décembre. Comme les Réformés avaient résolu d'en faire une place de sûreté, on augmenta les fortifications. Après la victoire de Jarnac, le comte de Lude vint à la tête d'une armée catholique (20 juin 1569) et fut repoussé; mais, quelques mois plus tard, les habitants furent obligés de se soumettre au duc d'Anjou (8 octobre 1569), qui du reste les traita avec douceur.

Dans les années qui suivirent, cette place, devenue le centre des opérations des armées catholiques, servit de refuge aux garnisons des villes qui tombaient au pouvoir des calvinistes. Deux tentatives faites par Lanoue en 1575 et 1577, pour se rendre maître de cette ville, échouèrent par l'activité du gouverneur. Niort fut donné en 1575 comme place de sûreté au duc d'Alençon. Ce fut en ses murs que se réfugia, l'année suivante, le roi de Navarre, après avoir trompé la vigilance de ses gardiens, et qu'il abjura la religion catholique. En 1587, ce prince, devenu roi de France, s'empara de Niort par surprise et en fit son quartier-général. Monté sur le trône, il confirma les priviléges des habitants, et leur en accorda plusieurs nouveaux; mais leurs immunités furent amoindries sous le règne de Louis XIV, et l'autorité municipale fut nommée par le pouvoir royal. En outre, des impôts pesèrent sur les habitants et diminuèrent le commerce, auquel la révocation de l'édit de Nantes porta un coup terrible. Cependant on y fabriquait des étoffes de grosse laine que les principales maisons de commerce expédiaient au Canada. La perte de cette belle contrée, en 1761, arrêta l'essor que Niort avait su prendre.

Érigé en chef-lieu d'un des districts du département des Deux Sèvres, le 14 mars 1790, Niort se signala par son enthousiasme républicain, et ses habitants firent une guerre acharnée aux Vendéens. Enfin, lors de la promulgation de la Constitution de l'an VIII, cette ville fut choisie pour chef-lieu de département; on construisit de nouvelles halles, et l'ouverture du canal de la Rochelle à la Sèvre niortaise offrit à son commerce de nouveaux débouchés.

Chef-lieu d'un arrondissement qui compte près de 102,500 habitants, cette ville, généralement bien bâtie, possède quelques édifices remarquables. Nous citerons parmi les principaux l'église de Notre Dame, l'hôtel de ville, l'ancien palais d'Éléonore d'Aquitaine, le théâtre, le château, l'hôtel de la préfecture, les halles et les casernes. Cédée à la commune en 1791, la belle fontaine du Viviers attire l'attention des étrangers. La bibliothèque compte plus de 20,000 volumes, l'Athénée des sciences et des arts, dû à M. Charles Dupin, le premier préfet des Deux-Sèvres, un collége, un musée et plusieurs cours gratuits facilitent le développement intellectuel de cette cité.

Le commerce consiste principalement en grains et dans le produit des fabriques; son angélique est estimée de tous les gourmets de l'Europe; la ganterie, la tannerie, la corroierie et la vinaigrerie occupent un grand nombre d'ouvriers.

Niort a produit des personnages marquants, notamment le maréchal de la Meilleraye, l'industriel Thomas-Jean Main, auquel Niort doit le perfectionnement de ses chamoiseries, Antoine Macault, secrétaire de François Ier, Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, Pierre-Louis de Fontanes, le voyageur René Caillé, les historiens de La Terraudière, Guillemeau, Briquet Charles Arnault, dont les travaux ont éclairci les antiquités de Niort, et le savant ministre protestant Isaac Beausobre.

Lude (Le comte de), *Actes des choses mémorables survenues au siége devant Niort le 20 juin 1569*; in 8°. 1569.

Briquel, *Histoire de la ville de Niort, depuis son origine*, 2 vol. in-8°, 1832.

Arnoult (Ch.), *Notice historique sur l'église Notre-Dame de Niort.*

Guillemeau (J. L.) *Coup d'œil historique, topographique et médical sur la ville de Niort et ses environs.* in-12, 1793;

Guillemeau, *Calendrier de Flore des environs de Niort, ou Temps approximatif de la floraison d'après 1,100 plantes décrites méthodiquement*, etc., in-12, 1801.

STARK.

**NISHNI-NOWGOROD** (*Bas-Nowgorod*) ou **NISJÉGOROD**. C'est le nom d'un des plus importants gouvernements de la Russie d'Europe, situé entre le 54e et le 58e degré de latitude nord, et entre le 60e et le 65e degré de longitude est. Il appartient à la Grande-Russie proprement dite, et a pour limites les gouvernements de Kostroma, Penza, Tambow, Wladimir, Kazan et Simbirsk. Son climat est très-sain et la mortalité peu considérable. Sous le rapport géologique et physique, le gouvernement se divise en deux régions parfaitement tranchées, l'une au nord du Volga, et l'autre au sud de ce fleuve. La première dont le terrain appartient à la formation du zechstein (système pénéen) ou au vieux grès rouge sans pétrification est un pays aride, qui contient des terres un peu fertiles seulement sur la frontière du gouvernement de Kazan, à la suite de quelques couches de gypse et d'argile. La seconde, au contraire, qui commence à Kouzmadémiansk, et qui appartient au terrain carbonifère et au calcaire de montagnes, avec insertion de quelques couches jurassiques, est une des contrées les

plus riches de la Russie. En effet, elle est propre à la fois à l'agriculture, à l'arboriculture et à l'élève des bestiaux. C'est d'elle que viennent les meilleurs chevaux russes, surtout pour la cavalerie. Il y a plusieurs haras dans les campagnes. Comme le gouvernement de Nisjégorod est situé sur la limite de la zone tempérée septentrionale et de la zone froide, la plupart de nos arbres fruitiers, tels que pommiers, pruniers, cerisiers, etc., y prospèrent encore partiellement, ainsi que quelques espèces d'arbres de haie et de haute futaie, tels qu'aunes, aubépines, sapins, pins, tilleuls, chênes, etc. Ici comme ailleurs, les arbres à feuilles affectionnent le terrain calcaire, tandis que les terres sablonneuses produisent les arbres aciculaires. Par ses forêts étendues de tilleuls, de chênes et de sapins, ce gouvernement est le chantier qui approvisionne de bois à brûler les deux capitales de l'empire, Moscou et Saint-Pétersbourg, en même temps qu'il fournit le bois de construction nécessaire à la marine. Comme dans nos pays d'Occident, on se plaint pourtant, là aussi, du calcul insensé d'une partie de la population, qui croit augmenter ses ressources agricoles et industrielles par le défrichement des forêts. Car au commencement du siècle actuel, le gouvernement de Nisjégorod, sur une étendue de 877 milles carrés, en comptait 468 en forêts, savoir 53 1/2 pour cent, tandis qu'aujourd'hui il n'a plus en forêts que 37 2/5, ou 400 milles carrés. Sur cette superficie, il y a 849,019 hectares qui appartiennent à la couronne, laquelle en a réservé 35,611 pour le service de la marine. Dans les autres terres on cultive le froment, le seigle, le houblon, le lin et le chanvre, tandis qu'on recueille le miel et la cire dans les parties les plus méridionales, propres à l'agriculture. Sur plusieurs points on exploite des carrières de chaux, de gypse et de marbre.

Ceci nous amène à parler d'un phénomène singulier qui s'observe dans un certain nombre de gouvernements de la Russie, nous voulons dire la grande zone erratique septentrionale, qui, à partir d'Arnheim en Hollande, traverse toute l'Allemagne du Nord et entre en Russie à Siedlce près de Varsovie. Ce sont de grands blocs de granit, de gneiss, de grès, accompagnés de dépôts de sables et d'alluvions. A partir d'Orkha sur le Dniéper, cette zone erratique se divise en deux, dont l'une va au nord, tandis que l'autre, qui nous regarde spécialement, court à l'est, où elle touche les villes de Rogatcheff, de Mestchovsk, Kalouga, Toula, Bolkhow, Riésan et Mourom. Puis, après avoir atteint Nishni-Nowgorod, elle tourne au nord-est, où elle passe à Wiatka et à Solvytchegodzka, et s'arrête enfin aux sources de la Kama et de l'Oural. Sur les rives de l'Oka et de l'Ougra, affluents du Volga, les blocs appartiennent à des formations secondaires et de transition, et contiennent parfois des marbres. Cet embranchement de la zone erratique établit la ligne de partage entre les bassins du Dniéper et du Don, tributaires des mers Noire et d'Azoff, d'un côté, et, de l'autre, entre le Volga et l'Oural, qui se jettent dans la mer Caspienne. Outre l'importance géologique et physique, on a signalé aussi la coïncidence remarquable de cette bande, longue de 16,000 kilomètres, et large en moyenne de 4,500 kilom., avec le mouvement des peuples antiques et modernes, qui est allé de l'est à l'ouest. Cette observation a donné lieu à de curieuses théories. Quelques savants regardent ces blocs comme des jalons, comme des repères, des espèces de guides, sur lesquels les peuplades finnoises se dirigeaient dans leurs longues pérégrinations à travers les steppes. Ces peuplades auraient d'abord trouvé en place un certain nombre de blocs; mais la continuité de cette longue file serait due en partie à leur désir d'avoir des guides sûrs dans certaines directions. D'autres y voient une analogie avec les menhirs et dolmens celtiques, qu'on a aussi poursuivis jusque dans les savanes de l'Amérique septentrionale. Pour nous en tenir à la question physique, tout le gouvernement de Nisjégorod appartient au bassin du Volga, dont les principaux affluents sont : l'Oka, l'Ougra, le Soura, le Vetlouga, la Técha et le Piana. Un grand nombre d'habitants s'adonnent pendant l'été à la pêche, ainsi qu'à la navigation fluviale. La navigation des rivières, surtout celle du Volga, a gagné en importance depuis la fondation, en 1848, à Nisjégorod, de la *Compagnie de commerce et de navigation du Volga à la mer Caspienne.* Cette Compagnie a de suite établi près de la même ville, en 1849, des ateliers de construction de bateaux et de machines à vapeur. Jointe à la grande mesure qui est actuellement en voie d'exécution, l'abolition du servage, cette fondation doit donner une nouvelle vie aux rives du Volga, quoiqu'elle tende naturellement à faire disparaître de la scène quelques anciens types populaires.

Parmi ces types il faut nommer d'abord les *Bourlaks*, ou bateliers du Volga, célébrés dans les chants nationaux et dans les romans russes. Pris pour la plupart dans les serfs, les Bourlaks étaient, jusqu'à présent, engagés à vie dans leur métier de bateliers, de manière à ne plus descendre à terre. Désormais ils seront remplacés, dans une proportion plus grande qu'auparavant, par des *ouvriers nomades* qui s'y enrôlent volontairement pour un certain temps. Car c'est là encore un autre type russe particulier à cette contrée, ces ouvriers nomades, qui pendant l'été quittent

leur métier, et souvent s'éloignent du ressort de leur gouvernement, pour varier temporairement leurs occupations et leurs plaisirs. Ceux de Moscou vont à Kostroma, ceux de Kostroma à Nisjégorod, tandis que les ouvriers des ateliers et fabriques de ce dernier gouvernement se louent pendant cette saison, comme pêcheurs, chasseurs et bateliers, soit dans la ville de Nisjégorod même, soit dans les autres provinces riveraines du Volga. A la fin de l'automne, chacun rentre dans ses foyers, et reprend pendant l'hiver son occupation habituelle.

Nous avons fait entrevoir un état assez florissant de l'industrie dans ce gouvernement. En effet, elle y est très-développée, ce qui tient d'abord au grand morcellement des propriétés, particulier à cette province, et à la petitesse des fermes, puis aux conditions physiques des districts septentrionaux du gouvernement de Nisjégorod. Déshérités par la nature, les habitants de cette partie y ont créé de vastes ateliers industriels, et ces centres de confection se sont tellement multipliés, même en dehors des villes, qu'on ne compte nulle part ailleurs, ni en Russie ni en d'autres pays, tant de gros bourgs et de grands villages, réunis sur un point de terre relativement de si peu d'étendue. Chacun de ces bourgs a son industrie propre et ses ouvriers colporteurs appelés *khodebstchikis*, qui vont débiter en détail dans la Petite-Russie et jusqu'en Sibérie ce qu'ils n'ont pu vendre en gros à la foire de Nishni-Nowgorod. Du reste, ce gouvernement joue moins le rôle d'un pays situé dans l'intérieur des terres, que celui d'un pays maritime, ayant pour port la ville de Nishni-Nowgorod. L'Oka, principal affluent du Volga, avec un cours de 3,230 kilomètres, le relie à l'ouest de l'Empire, tandis que la Vetlouga le rattache à Kostroma et aux provinces du nord, et le Soura à la région de l'est, savoir, aux gouvernements de Simbirsk et de Permie. D'autres affluents du Volga, qui n'atteignent pas le gouvernement de Nisjégorod, le rattachent cependant aux provinces ouraliennes et aux fleuves de la Sibérie. Il est évident que si, à sa jonction avec l'Oka près de la ville de Nisjégorod elle-même, il n'a parcouru que 1,320 kilomètres, le Volga est cependant le fleuve principal et la grande artère de la Russie, d'autant plus que, au moyen des canaux de Nowgorod-la-Grande, il relie la mer Caspienne aux mers du Nord. Nous savons qu'un canal établit, en outre, une communication entre le Don et le Volga, c'est-à dire entre la mer Noire et la mer Caspienne. On voit bien par là quel accès facile trouvent les diverses nations et tribus de l'Asie qui fréquentent la grande foire de Nishni-Nowgorod, pour arriver dans cette ville malgré les distances immenses qui les en séparent. A côté de cette facilité de communications fluviales et maritimes, il faut mentionner, comme un fait digne de remarque, la grande difficulté des communications par terre, de village à village, dans l'intérieur de ce gouvernement, surtout pour ceux qui, n'étant pas directement intéressés à la grande foire du chef-lieu, ont été laissés en dehors du réseau des diverses communications. Il est vrai que l'autorité a, précisément pour cette partie, institué une foire particulière dont nous parlerons également plus loin, et que, de l'autre côté, le chemin de fer qui y passera un jour pourra améliorer cette situation singulière.

Le gouvernement de Nisjégorod compte, sur une superficie de 877 milles carrés, équivalente à celle de la Suisse entière, une population de 1,167,000 habitants, parmi lesquels les hommes sont au nombre de 545,000 et les femmes au nombre de 615,000, ce qui donne la proportion de 100 à 108,8. Cette prépondérance du sexe féminin est encore plus tranchée dans les chiffres de la population des paysans de la couronne, où les femmes, au nombre de 98,000, offrent la proportion de 112,26 à 100 par rapport aux hommes, qui sont au nombre de 87,000. Outre ces serfs de la couronne, le gouvernement de Nisjégorod compte aussi 331,450 serfs domaniaux, 11,000 serfs en domesticité, 34,000 serfs paysans apanagés, 17,922 serfs des haras, 4,638 serfs ouvriers dans les mines domaniales ou privées, 327 serfs postillons et estafiers, et enfin 11,088 *laschmanas* ou serfs des forêts de la marine. Ces derniers sont tous Tartares. Quant aux personnes libres, il y a 223 seigneurs sans terres, 1,909 seigneurs domaniaux, 1,329 commerçants en trois guildes (parmi lesquels 18 mahométans), 13,000 bourgeois exerçant des métiers, 2,142 agriculteurs libres, et 49 agriculteurs affranchis avec une ferme. On y trouve en outre 40,000 non-Russes, qui se répartissent ainsi : 500 Bohémiens, 22,800 Tartares, 4,400 Tchérémisses, et 12,600 Mordvines. Parmi les Tartares, 800 sont chrétiens, le reste professe l'islamisme. Les Mordvines, dont le chef-lieu *Tchéboksari* est dans le gouvernement de Simbirsk, se divisent en *Mokchas*, qui sont au nombre de 2,500, dans le cercle de Loukayanow, à l'est, et en *Ersyus* ou *Ersads* dans les cercles occidentaux d'Arsamas, Ssérgatche et Kniaginine. Ils sont tous paysans apanagés. Le gouvernement de Nisjégorod, lors de son organisation, le 5 septembre 1779, a été divisé en onze cercles, qui sont les suivants :

1. *Ardatow*, avec.... 105,350 habitants.
2. *Arsamas*..... 114,400
3. *Balakhna*..... 92,380
4. *Gorbatow*..... 98,470

5. *Kniaginine*..... 92,760 habitants.
6. *Loukayanow*..... 145,680
7. *Makarieff*..... 77,200
8. *Nishni-Nowgorod*. 162,300
9. *Sémémow*..... 75,800
10. *Ssergatche*..... 117,670
11. *Wasili-Ssoursk*... 84,620

Il possède treize villes avec un ensemble de 70,000 habitants, et 5,380 villages, dont plusieurs sont, en grandeur, égaux à des villes. On y compte 1,353 habitants sur un mille carré (3,746 en France, en moyenne, sur un mille carré). L'éparchie (c'est le gouvernement ecclésiastique) a déjà été organisé en 1672, année où la ville de Nisjégorod a vu ériger son évêché en archevêché, sous le titre de *Nisjégorodsky* et d'*Alatyr*. Dans les dernières années cependant on l'a ramené au titre d'évêché. Quant à l'instruction publique, le gouvernement de Nisjégorod fait partie de l'arrondissement universitaire de Kazan. Mais avant 1830 on ne trouvait à Nisjégorod, en fait d'établissements, qu'un seul gymnase à côté de 7 écoles ecclésiastiques, de 12 couvents, dont 3 de femmes, et 775 églises, parmi lesquelles 13 cathédrales. Ce n'est que depuis 1840 qu'on a établi quelques institutions nouvelles, surtout dans l'intérêt de l'industrie et du commerce. L'administration du gouvernement est confiée à un gouverneur militaire, chargé en même temps des affaires civiles : c'est, depuis 1858, le général *Mouravieff III*, de cette famille bien connue qui, dans les derniers trente ans, a donné à la Russie tant de chefs militaires, de voyageurs et d'agents diplomatiques.

*Nishni-Nowgorod* ou *Nisjégorod*, chef-lieu du gouvernement, a une population de 31,920 habitants, dont 20,890 hommes et 11,030 femmes. Cette ville est située sur la rive droite du Volga, à son confluent avec l'Oka, à 390 kilomètres de Moscou, et à 1,120 de Saint-Pétersbourg. Elle a une position très-pittoresque sur plusieurs collines élevées de 250 à 300 pieds au-dessus du niveau de ces deux fleuves. Sa fondation date de 1221, où *Youryi II Vsévolodovitche*, prince de Souzdal, la construisit, à la place d'un village bulgare ou mordvine. Un peu plus tard, en 1227, le même prince éleva, sur une montagne près de la nouvelle ville, le couvent Petchersky, un des plus beaux de la Russie, et chassa entièrement les Mordvines des terrains voisins, qu'il distribua à des colons russes. Plusieurs princes de Souzdal sont enterrés à Nisjégorod. Mais bientôt les tribus tartares ayant trouvé des auxiliaires dans les khans mogols de Kiptchak, la ville succomba, sous leurs efforts réunis, en 1318, année où elle fut saccagée et ruinée par *Araptcha*, khan de la grande Horde, et par *Ottaï*, chef mordvine. En 1370 eut lieu à Nisjégorod l'avénement d'une nouvelle dynastie, celle des princes de Gorodetz ou Gorokhovetz. *Boris Constantinovitch*, appartenant à cette souche, entoura la ville de murailles et la fortifia par des tours. Mais en 1378 elle fut de nouveau brûlée par les Tartares. En 1392 elle tomba pour la troisième fois entre leurs mains, mais elle fut immédiatement reprise par le grand-duc de Moscou. Après un nouveau pillage qu'elle avait subi en 1399, elle se rangea dès-lors ordinairement du côté des Tartares, même contre les autres princes de la Russie. Ce fut à l'abri de cette protection qu'elle acheva, en 1508, sa forteresse, ou le Kreml, et qu'elle la fit entourer de murs par un ingénieur de l'Occident, appelé *Pierre Frœsin* (le Franc). Elle vécut ainsi tranquille sous sa troisième dynastie, les princes proprement dits de Nisjégorod, jusqu'au milieu du seizième siècle, où elle fut réunie par Iwan IV à la Grande-Russie. Sous le gouvernement des Polonais, en 1608 et 1609, elle vit dans ses murs un des faux Dimitris, le troisième ou le quatrième, qui fut le Cosaque *Zarouïski*. En 1612 et 1613, enfin, Nisjégorod eut l'insigne honneur de se mettre à la tête de la réaction nationale contre le joug des étrangers, et de sauver ainsi la Russie. Ce furent deux de ses concitoyens, le prince *Dimitri Mikhaïlovitche Poyarski*, et *Cosma Minine Soukhorukoï*, prévôt des marchands, qui se dévouèrent surtout à l'élévation de *Michel Romanow* sur le trône de Russie. En récompense de son patriotisme, Minine eut son tombeau à côté de ceux des archevêques de Nisjégorod, dans l'église dite de la Transfiguration ou Préobrajénié, et l'empereur Alexandre Ier lui a fait, en 1823, ériger un monument en bronze, où sa statue colossale se trouve avec celle de Poyarski, sur une des principales places de la ville. Une illustration vivante de Nisjégorod est le littérateur et romancier *Dahl*, qui publie ses œuvres sous le pseudonyme de *Kozak-Louyanski*. Une autre est le *P. Macaire*, professeur de théologie, qui a déjà enrichi de notices importantes les *Mémoires de la Société de géographie russe*. Aujourd'hui cette cité est, comme nous l'avons dit, le siége d'un commandement militaire et civil réunis, ainsi que d'un évêque (ou archevêque de troisième classe). Elle a un séminaire ecclésiastique, un gymnase (ou lycée), un orphelinat militaire, un cabinet de monnaies, une école usuelle de première classe, vingt-six églises, dont trois cathédrales et trois couvents. Parmi ces derniers nous avons nommé le couvent Petchersky, dont la tour fut consumée, en juin 1859, par un grand incendie. Un noble demi-ruiné a fondé à Nisjégorod, vers 1840, un théâtre sur lequel il a fait jouer ses serfs, hommes et femmes ; et son successeur, noble

également, a continué cette entreprise d'après le même système. En fait d'industrie, la ville possède, outre des brasseries et des distilleries, surtout des filatures de coton, des corderies, des toileries à voiles. Celles-ci fabriquent annuellement pour 2,440,000 fr. de marchandises, et fournissent les câbles et les voiles nécessaires à la marine. Depuis 1817 la grande foire de Macarieff a été transférée à Nisjégorod, où l'on a construit, dans la même année, un grand bazar en pierres, formant un parallélogramme régulier, avec plus de trois mille boutiques, séparées les unes des autres par des murs mitoyens. Depuis, ce nombre a été augmenté, surtout par le prince *Boutourline*, un de ses meilleurs gouverneurs. On a, en outre, entouré la ville de canaux reliés entre eux au moyen des lacs Baranzow et Mechtcherskoï, pour faciliter à la fois les arrivages, et pour isoler le champ de foire, en cas d'incendie. C'est au village de *Sormovo*, à 9 kilomètres de la ville, que sont établis, depuis le mois de juillet 1849, les ateliers de construction des machines et bateaux à vapeur, dont il a été parlé plus haut. Cette manufacture fabrique des machines à haute et basse pression d'après tous les systèmes, ceux de Penn, de Wolf, de Mandsley, Cail, Stephenson, etc., et fournit en outre les forges et laminoirs spéciaux du gouvernement. — *Polokaiki*, village à 10 kilomètres de Nisjégorod, possède un haras impérial.

*Arsamas*, sur la Técha, est incontestablement la seconde ville du gouvernement, tant sous le rapport littéraire et artistique que sous le rapport industriel. Sa population est de 19,000 âmes, sur lesquelles il y a 1,500 ecclésiastiques, tant hommes que femmes. Elle possède, depuis 1830, une école de peinture, ainsi qu'une école usuelle (ou *Realschule* du système allemand). Elle réunit plusieurs branches d'industrie, telles que la fabrication du cuir, le travail du fer, puis des orfévreries et des ciselures en argent. On y fait fondre les minerais de cuivre qui se trouvent dans le gouvernement même, ainsi que ceux qui y sont envoyés des mines de l'Oural. Mais Arsamas a aussi ses spécialités à lui, cultivées surtout dans les couvents de religieuses. Celui d'Alexeïewsky, qui, existe depuis 1643 dans sa forme actuelle, excelle surtout par ses *broderies en or, en argent et en soie*, très-recherchées des Chinois, ainsi que par la fabrication des vêtements d'église. Dans les autres couvents, au nombre de trois, les religieuses s'occupent de l'apprêt des peaux et du tissage des draps. Arsamas possède, depuis 1812, une belle cathédrale qui, en 1841, a été ornée de fresques, d'après Rubens, par *Ossip Semenovitche Serébriakow*, professeur à l'école de peinture et à l'école usuelle.

*Tchernoukha*, grand village, avec une foire particulière qui comprend en même temps un marché aux bestiaux, très-important en vue des besoins des tanneries, savonneries et chandelleries de l'intérieur du gouvernement. Il s'y vend pour une valeur de trois millions de francs. Une partie des produits agricoles et industriels d'Arsamas y est amenée ; car le commerce urbain de la ville de Nisjégorod est beaucoup moins considérable que celui d'Arsamas. Comme les habitants de Nisjégorod font à la grande foire leurs achats en bloc pour toute l'année, le commerce de détail y est presque nul. Il est assez important, au contraire, à Arsamas ; car les habitants de ce cercle, vu la difficulté des communications intérieures, ne peuvent pas tous fréquenter la foire de Nisjégorod.

Le cercle de *Gorbatow* renferme divers villages qui travaillent le fer et l'acier. Parmi eux est *Pawlowo* sur l'Oka, à 24 kilomètres de Nisjégorod. Ce village industriel, appartenant au comte Chérémétieff, a 20,000 habitants ; ses travaux en acier, en fonte et en fer forgé sont amenés surtout à la foire de Nisjégorod, où ils sont écoulés en partie pour la consommation intérieure de l'Empire, et en partie achetés par les Perses et les Boukhares, qui en transportent jusqu'aux frontières de Chine.

Dans le cercle de *Sséménow*, la ville et ses environs fabriquent à peu près 1,920,000 kilogrammes de clous. Dans ce cercle on compte 535 manufactures pour la confection des chapeaux et des chaussons de laine. Mais comme ces articles commencent à manquer d'acheteurs, une partie des manufactures se mêlent aussi de la fabrication des bonnets fourrés. Parmi les quatre fabriques de drap, dont la meilleure appartient à la comtesse de Zakrewsky, deux approvisionnent la ville de Moscou, tandis que les autres fournissent aux besoins de l'armée. Le cercle de Sséménow possède en outre de nombreux ateliers de tourneurs en bois, qui écoulent leurs produits dans les diverses villes du cours inférieur du Volga, ainsi que dans les gouvernements de Perm et de Tobolsk. Les coffres des layetiers de Sséménow sont achetés par les Boukhares.

*Balakhna*, ville sur l'Ousola, fondée en 1536, a 4000 habitants. Ses anciennes sauneries, dont l'ouverture date du dix-septième siècle, sont un peu tombées aujourd'hui. Le minéral fourni par elles est estimé à 240,000 francs par an. Une nouvelle industrie de cette ville et de son cercle est, depuis peu, celle des petits articles en buis et en aubier de tilleul, tels que cuillers, coquetiers, sandales, paillassons et nattes, de la valeur de 160,000 fr. par an.

*Pogost*, avec 3,000 habitants, possède des armureries et des arquebuseries.

*Viséna*, village de 4,500 hab., auxquels la fabrication et le commerce des bottes et souliers rapporte 400,000 fr. par an. Viséna appartient au prince Soltykow, qui le fait administrer depuis vingt-cinq ans par M. Alexéï Sergnéïevitche. Sous lui ce village n'a fait que marcher dans les voies de la prospérité, grâce au système d'obrok (ou impôt collectif) qui a été adopté par ce prince, ainsi qu'au système d'administration demi-indépendante de cette commune.

*Tarkhow* a 1,820 habitants, qui se sont tous formés en associations et qui vendent annuellement pour plus de 350,000 fr. aux diverses foires, en plusieurs articles, savoir : bougies, tapis, colle-forte, bottes en feutre ou poils de vache, etc.

*Lyskowo* excelle dans le travail du fer brut. Ce village, qui appartient au prince Lubomirsky, est en outre l'entrepôt pour l'exportation du sel en gros.

*Bogorodsk*, village appartenant à la famille Chérémétieff, a la spécialité des gants, qui lui rapportent jusqu'à 1,800,000 francs par an.

*Mourachko*, grand bourg qui excelle dans le tannage des demi-peaux (*polouchoubki*). Elles sont achetées à la foire de Nisjégorod, surtout par les juifs de la Gallicie, pour le débit dans l'intérieur de l'Autriche.

*Kniaginine*, ville et environs, fabriquent des peaux d'agneaux, qui sont achetées de préférence par les Mogols et les Chinois.

*Makarieff*, petite ville de 4 à 5 000 âmes, sur les rives du Volga, à sa jonction avec la rivière de Kinjenetz, à 84 kilomètres (ou 90 verstes) de Nisjégorod. Elle est le centre de la construction des barques et du flottage de bois sur le Volga. Il s'y trouve depuis une vingtaine d'années une grande vitriolerie. Son célèbre couvent, dédié à saint Macaire, et appelé *Makarievskaya-Obital*, a fait donner son nom à la ville. C'est près de ce couvent, détruit aujourd'hui à moitié par les crues du Volga, que se tenait jusqu'à 1817 la fameuse foire, dont nous allons parler en détail, et à laquelle le monastère envoie encore aujourd'hui l'image de son saint. La première tour de ce sanctuaire s'écroula lors de la crue de 1820, et c'est à la suite d'une nouvelle crue du fleuve que la voûte centrale de l'église principale du couvent, dédiée à la sainte Trinité, s'est écroulée, le 13 avril 1859.

Quant à la grande foire, appelée autrefois (avant 1817) *foire de Makarieff*, et depuis *foire de Nishni-Nowgorod*, elle fut instituée dans la première de ces villes, en 1524, par *Wasili III Iwanovitch*, pour faire concurrence à celle de Kazan, dans le commerce des pelleteries. La ville de Makarieff, détruite en 1526 par le grand khan tartare Oulou Mohammed II, fut aussitôt réédifiée, et en 1672 entourée de murailles. En 1750 on y bâtit un bazar en bois, avec huit cents boutiques, qui fut agrandi en 1804. En 1810 on construisit un nouveau bazar, avec deux mille deux cent trente doubles boutiques. Les frais occasionnés par cette bâtisse (1,200,000 roubles) furent couverts en moins de six ans par le rapport des loyers. Mais ce nouveau bazar ayant été détruit par un incendie, en 1817, on transféra la foire à Nishni-Nowgorod. C'est là que l'on construisit alors, tout en pierres, un magnifique édifice, avec plus de trois mille cinq cents boutiques ou échoppes, séparées entre elles par des murs mitoyens. Le champ de foire, adossé au Volga et à l'Oka à la fois, fut à son tour isolé de la ville, comme nous avons vu, par des canaux et par les deux lacs artificiels de Baranzow et de Mechtcherskoï. Le produit des loyers des baraques est de plus de 450,000 roubles d'argent (1,800,000 fr.). La foire se tient du 1er juillet au 1er août, mais le jour le plus solennel est le 25 juillet (jour de la Saint-Jacques). Tout ce que produisent les gouvernements industriels de Moscou, Vladimir, Saint-Pétersbourg, Nisjégorod, etc., tout ce que les gouvernements septentrionaux fournissent en blé et autres produits naturels, non moins que les minerais de l'Altaï et de l'Oural, est apporté à cette foire, de même que les soieries de Perse et de Bokhara, les pelleteries de Sibérie, le thé de Chine et du Japon, les tissus du Tibet et de Cachemire, les objets manufacturés de l'Europe centrale et occidentale, et enfin les articles coloniaux du Nouveau-Monde. La ville de Nishni-Nowgorod réunit dans son sein pendant ces quatre semaines près de 600,000 personnes. L'importance de la foire est toujours allée en augmentant. En 1827 il s'était fait pour 105,000,000 de roubles d'affaires; en 1828, pour 107,383,674 roubles, en 1829, pour 112,054,000 roubles; en 1830, pour 116,818,000 roubles; en 1832, pour 123,200,000 roubles (nous prenons ici le rouble en assignat = 1 franc) De 1832 à 1843 ce chiffre est monté de 160 à 200 millions de roubles, et de 1843 à 1853 de 200 à 240 millions de roubles. Après la perturbation des années 1854 et 1855, suite de la guerre de Crimée, les beaux jours de la foire sont revenus en 1856, qui a offert le chiffre de 260 millions, chiffre qui a encore été surpassé par ceux de 1858 et 1859, savoir 360 et 370 millions. A tout instant il s'y traite entre de simples marchands des affaires d'une valeur de 1 million à 1 million et demi. D'après les rapports des journaux allemands, la foire de 1860 a, au contraire, donné de mauvais résultats. Cela tient au manque de monnaies de billon, phénomène qui, comme on voit,

n'entrave plus seulement les relations commerciales en Autriche, mais aussi en Russie.

Voici le tableau comparatif des divers articles apportés à la foire (1856 et 1857) :

(A) *Articles russes, produits bruts ou manufacturés qui sont vendus à Nisjégorod, en partie pour la consommation de l'empire russe, en partie pour aller à l'étranger.*

| Articles. | Roubles ou francs. | Augmentation ou diminution depuis 25 ans. |
|---|---|---|
| Suif pour..... | 13,869,000 | 137 °/₀ |
| Lin..... | 8,462,000 | 108 °/₀ |
| Graine de lin... | 7,772,200 | 296 °/₀ |
| Chanvre..... | 7,385,350 | 103 °/₀ |
| Huile de lin.... | 360,000 | 72 °/₀ dimin. |
| Cordes et câbles. | 1,626,000 | 129 °/₀ |

(Ils sont meilleurs que ceux de la Nouvelle-Zélande, parce qu'ils se laissent mieux goudronner.)

| | | |
|---|---|---|
| Toiles à voiles.. | 785,780 | 163 °/₀ |
| Cuir brut..... | 2,495,360 | 170 °/₀ |
| Cuir tanné..... | 433,980 | 118 °/₀ |
| Youftes (cuirs apprêtés)..... | 2,186,880 | 112 °/₀ |
| Pelleteries..... | 10,601,890 | 117 °/₀ |

(Sur cette somme on exporte seulement pour 2,600,000 fr., tandis que le reste est répandu dans l'intérieur de la Russie.)

| | | |
|---|---|---|
| Peaux de lièvres. | 271,280 | 60 °/₀ dimin. |
| Laine de moutons..... | 4,301,610 | 154 °/₀ |
| Soies de cochon. | 1,436,980 | 84 °/₀ dimin. |
| Chevaux..... | 2,200,000 | 500 °/₀ |
| Cire..... | 1,000,000 | 102 °/₀ |
| Vaisselle, ustensiles en bois, ébénisterie.... | 2,524,480 | 101 °/₀ |
| Potasse et soude. | 804,380 | 80 °/₀ dimin. |
| Fers bruts, forgés, aciers, etc. | 4,104,740 | 159 °/₀ |
| Cuivre..... | 2,063,140 | 186 °/₀ |
| Blé..... | 20,000,000 | 400 °/₀ approxim. |
| Noisettes..... | 500,000 | |
| Couleurs..... | 300,000 | |
| Glaces et verrières..... | 250,000 | |
| Soieries..... | 8,000,000 | 600 °/₀ |
| Articles d'or et d'argent en minerais, ou fabriqués..... | 10,000,000 | |
| Broderies d'or, d'argent, de soie d'Arsamas..... | 4,500,000 | |
| Poissons et caviars..... | 2,050,000 | |
| Colle forte..... | 100,000 | |
| Tapis et bottes en feutre, bas foulés..... | 500,000 | |
| Cercles de roues (de Wiatka).. | 130,000 | |
| Savons..... | 1,200,000 | 50 °/₀ dimin. |
| Sel gemme et produits des sauneries..... | 500,000 | |
| Gants..... | 1,200,000 | |
| Demi-peaux et peaux d'agneaux..... | 1,500,000 | |
| Écorces d'arbres, nattes et produits fabriqués avec l'aubier de tilleul. | 1,120,000 | |
| Arquebuserie et armurerie.... | 500,000 | |
| Bottes et souliers (de Viséna)... | 500,000 | |
| Draps russes.... | 4,500,000 | |

(B) *Produits de l'Europe occidentale, méridionale et centrale (y compris les articles coloniaux), importés en Russie et vendus à Nisjégorod, en partie pour la consommation de ce pays, en partie pour celle des peuples de l'Asie.*

| | | |
|---|---|---|
| Livres anglais, allemands, français, etc..... | 500,000 | |
| Étoffes de laine.. | 2,200,000 | 107 °/₀ |
| Soieries..... | 2,000,000 | |
| Fruits confits.... | 2,400,000 | |
| Articles de cotonnade..... | 8,500,000 | 150 °/₀ |
| Toiles à voiles... | 411,970 | 69 °/₀ dimin. |
| Toile de lin de Flandre..... | 490,000 | 59 °/₀ dimin. |
| Bœufs et vaches. | 3,200,000 | 728 °/₀ |
| Tabac..... | 4,650,280 | 204 °/₀ |
| Sucre brut..... | 7,260,000 | 86 °/₀ dimin. |
| Café..... | 1,680,000 | 95 °/₀ dimin. |
| Poissons..... | 1,377,112 | 245 °/₀ |
| Vins (français, espagnols)... | 4,915,000 | 200 °/₀ |
| Ébénisterie, modes françaises. | 1,500,000 | |
| Garance, bois de teinture, indigo, pastel, cochenille..... | 30,000,000 | |

(C) *Produits de Chine, Tibet, Boukharie, Cachemire, Perse, Turquie d'Asie, vendus à Nisjégorod, en partie pour la consommation de l'empire russe, en partie pour transiter dans l'Europe centrale et occidentale.*

| | | |
|---|---|---|
| Soieries du Turkestan..... | 4,500,000 | |
| Coton écru..... | 9,936,432 | |

(Le meilleur est celui de Boukharie, puis vient celui de l'Asie Mineure; le moins bon arrive de Perse.)

| | | |
|---|---|---|
| Coton-fil blanc.. | 35,333,480 | 447 °/₀ |
| Coton-fil coloré. | 1,542,564 | |
| Châles de Cachemire..... | 4,000,000 | |

| Articles. | Roubles ou francs. | Augmentation ou diminution depuis 25 ans. |
|---|---|---|
| Tissus de poils de chameau.. | 1,000,000 | |
| Tissus de poils de chèvre du Tibet..... | 1,800,000 | |
| Noix de galle de Perse:..... | 320,000 | |
| Grains de zédoaire..... | 450,000 | |
| Turquoises et lapis-lazuli..... | 150,000 | |
| Thé en feuilles. | 19,296,740 | 282 °/₀ |
| Thé comprimé en forme de briques, appelé en russe *kirpitchni-tchai*.... | 11,342,488 | En 1856, les affaires en ces trois articles étaient de 27,680,000 francs; par conséquent, en deux ans, il y a eu augmentation de 150 °/₀. |
| Thé en tablettes (Lugan et Kammey-chai).... | 11,000,000 | |

Karamsin, *Histoire de la Russie.* — *Mémoires de l'Académie de St-Petersbourg, Classe historique et politique.* — *Bulletin de l'Académie de St-Pétersbourg.* — *Memoires de la Société de géographie russe* (en russe). — Le baron de Haxthausen, *Souvenirs d'un voyage en Russie.* — Newolin, *Histoire civile de la Russie.* — Köpen, *Statistische Tabellen des Russischen Handels.* — Kokareff, *Annales du commerce russe.* — Erman, *Archiv zur Kunde Russlands*, vol. I à XV.

**NISIBIS** ou **NISIBE**, maintenant *Nisibin* ou *Nissabin*, ville de la Mésopotamie, très-importante dans l'antiquité et au moyen âge, ruinée aujourd'hui. Nous examinerons plus tard, un à un, ses divers noms, qui, outre leur valeur étymologique, sont autant de jalons historiques. Nisibis est située dans la haute Mésopotamie, entre le massif du Singarus (ou Sindjar) au sud, et les monts Masius au nord. Ceux-ci, qui sont une ramification du Taurus, portent aujourd'hui les noms de *Djebel-Tour* et de *Djébel-Bouhtan*, tandis que les autres branches du Taurus placées à une certaine distance s'appellent *Achydi-Dag*, *Karatcha-Dag*, *Djezret-Dag* et *Amadié-Dagh*. Une des principales hauteurs du Masius ou Djébel-Tour est le *Baarambey*. Le terrain de Nisibis est de formation basaltique tant poreuse que massive, ce qui indique la trace de volcans dans cette contrée. Plus près du Tigre commencent des couches gypseuses et marneuses. Hors quelques collines, le canton est en plaine et très-bien arrosé. La ville elle-même se trouve entre deux affluents du Khaboras ou Khabour, principal tributaire lui-même de l'Euphrate. De ces deux affluents le plus considérable est le Mygdonius, appelé aussi dans l'antiquité *Saocoras* ou *Masius*, d'après la montagne où il prend naissance. Du nom de Saocoras est venu le nom actuel de *Djakr-djakjah*. Après avoir été grossi d'un second bras près de Nisibe même, ainsi que du Havasis, aujourd'hui Asnaou ou Dagora-Sou, le Mygdonius prend le nom de Hermas. Le pays de Nisibis est d'une grande fertilité, dont on voit encore aujourd'hui les traces, même après le long abandon dans lequel les Turcs l'ont laissé. Il est vrai que les fruits des grenadiers n'y parviennent pas à maturité, et que l'olivier n'y prospère pas non plus, mais les tamaris donnent leurs fraîches ombres, car une montagne des environs s'appelle encore aujourd'hui *Athlan-Tepessi* ou *Mont des Tamaris*. Les habitants plantent le figuier, la vigne, l'orge et le riz. Dans toute l'antiquité et au moyen âge on célébrait la rose blanche de Nisibe, spéciale à cette contrée, qui manque de la rose rouge. On vantait la fécondité des champs et des jardins de Nisibe encore au quatorzième siècle, quoique les nombreux villages des environs eussent déjà disparu alors pour la plupart, ainsi que les nombreux troupeaux de bétail qui couvraient autrefois ses collines. Dans la haute antiquité on y trouvait des lions et des tigres; mais ces animaux avaient déjà, du temps des Romains, cédé les plaines de la Mésopotamie à la civilisation. Par contre, les environs de Nisibe sont encore aujourd'hui infestés par une espèce de scorpions dont la piqûre passe pour être mortelle. Ses forêts fournissaient du bois pour la marine, en même temps qu'elles offraient aux chasseurs de nombreuses gazelles, des outardes, perdrix, faisans et sangliers. Comme preuve de l'ancienne industrie des habitants, on rencontre encore des collines artificielles de terre, appelées *Tel-tcherpéra*, qui servaient à utiliser, en les retenant, les eaux des torrents innombrables du mont Masius.

D'après les auteurs talmudiques et syriens, le *Djebel-Djidi*, montagne près de Nisibe, était celle sur laquelle l'arche de Noé s'arrêta lors du déluge. Son nom signifie, il est vrai, *Montagne de l'Arche*. Saint Jérôme identifie Nisibis avec *l'Akad* de la Bible (*Genèse*, X,10), ville du royaume de Nimrod, fondateur de la première dynastie babylonienne dans le Sinéar. On a ensuite identifié ce dernier nom avec celui de la patrie du prophète Nahum, qui est *Alkosch*, suivant la transcription arabe (*Nahum*, I, 1.), localité que d'autres transportent au voisinage du Tigre. Encore aujourd'hui on fait des pèlerinages au lieu natal de ce prophète. Du nom de la patrie d'Abraham, Our en Chaldée, beaucoup d'historiens ont fait dériver le nom des *Orcens*, tribu des Arabes Scénites, qui habitaient le pays de Nisibis, dans la haute antiquité, et avaient pour capitale Maride, aujourd'hui Mardin, d'où ils furent appelés aussi *Mardites*. Tous les écrivains chrétiens et talmudiques du moyen âge veulent retrouver, au moyen d'une légère apocope, l'ancien nom de Nisibe dans celui de *Zoba*, qui du temps

du roi israélite David, était le siége d'un royaume, incorporé ensuite à la monarchie de ce prince en 1030 (I, *Reg.*, XIV, 47 ; II, *Reg.*, VIII, 3; XXIII, 36; *Ezéch.*, XXVII. 14). Ewald, qui rejette cette étymologie, adoptée encore par Michaëlis, cherche Zoba dans les environs de Damas. Après le démembrement de la monarchie israélite il s'y forma, entre 800 et 750, un nouveau royaume, appelé royaume de *Gosen*. Pour pouvoir placer cette terre de *Gosen*, en grec Χαζήνη, dans le pays de Nisibis, on s'est autorisé du passage de la Bible (IV, *Reg.*, XVII, 6,) où les fleuves de *Gosen*, de *Khabour* et de *Khalah* sont désignés comme arrosant les pays où furent transportés les Israélites des dix tribus par Salmanassar, qui avait détruit leur royaume en 722. Les historiens de l'Arménie, dont Nisibe fit partie pendant plusieurs siècles, sous le nom de *Medzpin*, avouent, du reste, les nombreux contingents que les immigrations cananéennes, israélites et assyriennes ont fournis, depuis la haute antiquité, à leur monarchie, qui doit à la Judée même sa plus célèbre famille de rois, celle des *Bagratides*, dont une branche gouverna aussi la Géorgie. Quoique le nom de Nisibe n'apparaisse que depuis le cinquième siècle avant J. C., il daterait cependant de la haute antiquité, d'après *Philon de Byblos*, traducteur de Sanchoniathon, et d'après un autre écrivain phénicien, le médecin *Uranion*, qui, au cinquième siècle de notre ère (assez tard, il est vrai), écrivit en grec un Traité géographique sur l'Arabie et la Mésopotamie. Ces deux auteurs, dont l'un écrit *Nasibis*, tandis que l'autre donne *Nésibis*, l'expliquent, d'après des étymologies phéniciennes, par « colonnes, amas de pierres ». Philon de Byblos fait aller *Kronos* en Pérée, c'est-à dire au delà de l'Euphrate. Il résulte de nombreuses inscriptions phéniciennes, puis de l'existence au delà de l'Euphrate, autour de Nisibe, du culte de la principale divinité phénicienne, le *Baal-Sammem*, jusque dans les temps grecs, et enfin des rapports d'Hérodote, de Ctésias, etc., que la ville de Nisibe, si elle n'était pas une fondation des Phéniciens, fut en tout cas une des métropoles de leur commerce avec la haute Asie. Le nom de *Nisibis* paraît pour la première fois sur quelques dariques d'or; on y trouve en caractères araméens ou hébraïques le nom de *Nisib*, tandis que sur le revers il y a celui de Tabalus, gouverneur ou satrape persan. Sur d'autres, qui portent également le nom de *Tabalus*, on lit le nom de Ninive. Une d'elles offre même des caractères cunéiformes à côté des caractères araméens. Ces monnaies ne peuvent dater que de l'époque d'Artaxerxès II Mnémon, ou d'Artaxerxès III Ochus, où la Syrie, la Mésopotamie et l'Assyrie étaient réunies en une seule satrapie, dont les chefs-lieux étaient Nisibe et Ninive. Ceci nous révèle un fait curieux, savoir, l'application du nom d'Assyrie, sous la forme écourtée de *Syrie*, au pays ainsi nommé depuis cette époque, car les Orientaux ne l'ont jamais appelé ainsi dans aucune de leurs langues, qui toutes donnent des variantes du mot Aram. Incorporée à l'empire d'Alexandre le Grand, Nisibe fit ensuite partie du royaume des Séleucides. Reconstruite plus brillante qu'elle n'avait été, par Nicanor, gouverneur de Mésopotamie pour Séleucus I ou II, elle fut appelée *Antiochia Mygdoniæ*. On en faisait la capitale du pays de Mygdonie, qui s'étendait de Nicéphorium sur l'Euphrate jusqu'à Amida et Tigranocerta sur le Tigre, comprenant les villes de Carrhæ (ou Harran), de Dara, Maride (ou Mardin), d'Amida (aujourd'hui Diarbekr) et de Cipha (auj. Hissn-Khéi). Les auteurs grecs dérivent le nom de Mygdonie de celui de la Macédoine, pays auquel la campagne de Nisibis ressemblait le plus. Il est plus naturel de n'y voir qu'une variante du nom indigène du peuple des Mardiens, formée en remplaçant la lettre *r* par le *g* guttural des langues sémitiques. Sous les Séleucides il y eut une confusion de tous les cultes asiatiques avec ceux de la Grèce. Les monnaies grecques de cette époque donnent le nom de Νείσιβις, tandis que leurs images présentent Apollon et Diane, mais avec des attributions (savoir, un autel, etc.), qui rappellent le *Khomæus* des Phéniciens, ou le *Pharnak* des Parthes, ou *l'Omanus* des Perses, principal dieu du feu chez ces diverses nations. La compagne de ce dernier rappelle la *Tanais* ou *Anaïtis* des peuples de l'Asie Mineure, pour lesquels cette déesse était à la fois celle de la guerre (appelée aussi *Sémiramis*) et celle de l'amour. A côté du bouclier de la déesse grecque il y a la palme des Séleucides, ou la grenade des Achémenides. D'après Plutarque, Nisibis était habitée par des colonies de Macédoniens et de Spartiates. Pendant cette époque elle donna naissance à l'historien *Pharnuchus* et au philosophe stoïcien *Apollophane*. Au deuxième siècle avant notre ère, le royaume séleucide étant tombé en décadence, les Parthes furent la nation dominante. Une branche de leur famille régnante gouverna l'Arménie. *Valarsace Ier*, roi de ce pays, fixa sa résidence à Nisibe, qui s'appela en vieux arménien *Medzpin*, nom dont les Arméniens modernes ont fait *Madzmin*. Elle était en même temps la capitale de la Mésopotamie septentrionale, province appelée par eux *Aghtsdsnik*. Ce fut Valarsace Ier, dont le règne dura de 147 à 129 avant J.-C., qui créa la littérature syro-arménienne. Il envoya le Sy-

rien *Mar-Ibas-Gadina* chez son frère, le roi parthe Arsace le Grand, à Ninive et à Ctésiphon, pour transcrire les nombreuses chroniques de Bérose, d'Abydénus, etc., qu'Alexandre le Grand avait fait traduire du chaldaïque en grec, et pour en donner une traduction dans le langage du pays. Relativement à ce fait, qui nous est rapporté par Moïse de Khorène, un des plus anciens historiens arméniens, nous conservons toujours l'incertitude sur le point de savoir si la traduction faite par Mar-Ibas fut syrienne ou arménienne. Comme cet ouvrage s'est perdu (quoique les historiens arméniens de notre ère aient encore pu en faire des extraits), et que l'alphabet arménien ne fut inventé qu'au quatrième siècle après J.-C., il se pourrait fort bien que la littérature de l'Arménie eût été jusque-là une littérature syriaque, ou que les premiers livres arméniens eussent au moins été écrits en caractères syriaques. Nisibe passa pour une forteresse imprenable du temps du fameux roi *Tigrane*, qui y avait placé ses trésors ; et sans l'incurie du frère du roi, chargé de la défendre, elle n'aurait probablement pas été prise par les Romains de Lucullus. Rendue à Tigrane, elle resta la résidence des rois de la Grande-Arménie jusqu'en l'an 14 après J.-C. Depuis lors elle semble avoir été alternativement celle des rois d'Adiabène ou de la Petite-Arménie, où même des princes d'Édesse. Vers l'an 50 monta sur le trône de la Grande-Arménie *Sanadroug*, qui rétablit cette monarchie pour la dernière fois dans ses anciennes limites, et fixa de nouveau à Nisibe la résidence royale. Vers 45 il s'était converti au christianisme ; mais, en 50, il fit souffrir le martyre à saint *Thaddée*, qui avait apporté l'Évangile en Arménie. Après *Maris*, disciple de saint Thaddée, vint *saint Barthélemy*, qui raviva le christianisme à Nisibe, où il convertit, entre autres, la princesse Okohé, sœur du roi. Mais Sanadroug le fit crucifier et décapiter à Nisibe, en 68 de notre ère, ainsi que *saint Jude*, autre apôtre, qui subit le même supplice en 72. On cite encore saint Thomas comme un des apôtres qui poussèrent leurs courses évangéliques jusqu'en Arménie. Il semble que ce fut un peu pour se soustraire au zèle convertisseur des premiers apôtres, que le roi Sanadroug quitta, en 79, définitivement Nisibe, et transporta sa résidence à Armavir, dans les gorges de la haute Arménie Le pays de Nisibe tomba ensuite aux mains de quelques petits princes tels que *Abgare* d'Édesse, puis *Arsames* d'Adiabène et son fils *Izatès*, lesquels embrassèrent tous deux le judaïsme. Ce dernier est connu par son mariage avec Hélène, princesse de la famille d'Hérode le Grand. La haute Mésopotamie fut alors si bien travaillée par les Juifs, que, selon Josèphe, le roi Agrippa II pouvait déjà parler à ses compatriotes de leurs frères d'Adiabène et de Mésopotamie, dont il ne fallait pas cependant attendre beaucoup de secours, dans leur lutte contre les Romains. Toujours est-il que Nisibe, qui n'avait pu être encore conservée au christianisme, devint un des berceaux de la littérature talmudique En 107, les Juifs y fondèrent une de leurs écoles de tradition, sous la direction de *Jéhuda-ben-Béthyra*. De cette école est sortie une traduction des Prophètes en chaldaïque par *Jonathan-ben-Josué*, ainsi que la première collection parœmiographique juive par *Chayim-bar-Daïçon*. On est autorisé à y placer également les premiers fabulistes de l'ère chrétienne, le *Rabbi Méir*, et *Mar-Kappa*, juifs tous deux, et qui ont servi de modèles aux fables de Syntipas. Ce fut encore à Nisibe que le chef politique des Juifs, le célèbre *Rabbi-Akiba*, prépara, depuis 116, la revolte contre Hadrien, à la tête de laquelle se mit Bar-Cokba, révolte étouffée dans le sang des rebelles, parmi lesquels Akiba lui-même fut écorché vif. Plusieurs Romains semblent, du reste, s'être rapprochés alors des Juifs, car le beau-père d'Akiba lui-même était Turranius Rufus, gouverneur de Jérusalem. Un peu avant ces événements, Nisibe, enlevée par Trajan et son général L. Quiétus au phylarque *Manisarès*, satrape des Parthes, avait été rendue à ces derniers par Hadrien. Dans des inscriptions palmyréennes on a découvert l'existence de deux rois de Nisibe, du temps de Marc-Aurèle, qui furent *Sakhon* et son fils *Val*. Mais la position de cette ville était trop importante, pour qu'un empereur tel que Septime-Sévère la laissât à un ennemi. Il la reprit aux princes d'Osrhoène et d'Adiabène (à moins que Lucius Vérus, corégent de Marc-Aurèle, ne l'eût déjà fait rentrer dans les domaines de l'empire), y plaça des chantiers de marine, établit une colonie, et la mit sous le gouvernement d'un *eques romanus*. Elle devint dès lors forteresse de premier rang et boulevard de l'Orient. Nous avons des monnaies de cette époque qui portent le nom de *Julia Paula*, femme d'Héliogabale, et sur l'exergue *Colonia Nisibis, Septima Equitum*. Elle fut encore deux fois prise par les Parthes, mais reprise immédiatement après par l'empereur Gordien III et par Odenath. Dioclétien et Maximien, en 298, entourèrent la ville de nouvelles murailles. Elle justifia sa renommée de boulevard imprenable dans les trois siéges infructueux de Shapour II, roi des Sassanides, en 338, 346 et 350. Le plus remarquable des trois est celui de 338, où les citoyens de la ville, conduits par leur évêque, le fameux *saint Jacques*, dont le souvenir vit encore aujourd'hui dans le cœur des chrétiens d'Orient, soutinrent, inébranlables, pendant cent jours les attaques incessantes des Persans, qui, après

avoir fait enfler artificiellement la rivière de Mygdonius pour inonder la ville, entamée déjà par une grande brèche, s'enfoncèrent eux-mêmes dans les marais, et durent se retirer enfin, après avoir perdu 20,000 hommes. Puis vint l'empereur Julien, qui brûla toutes les plaines de la Mésopotamie, incendie dans lequel périrent la plupart des lions, pour disparaître dès lors entièrement de cette contrée. Après la mort de Julien l'Apostat, la ville subissant un nouveau siége, le lâche Jovien, malgré les offres que lui firent les habitants de Nisibe de la défendre jusqu'à la dernière extrémité, céda ce boulevard de l'Orient aux Persans, qui le gardèrent dorénavant jusqu'à la chute de leur monarchie. Cet empereur fainéant leur accorda même au delà de ce qu'ils avaient demandé. Douze mille habitants de Singara et de Nisibe furent chassés de ces villes par Jovien même, qui les établit hors des murs de la cité d'Amida, dont ils construisirent un nouveau faubourg appelé Nisibe, du nom de leur ville natale. Ce fut à leur place que le roi Shapour III transporta à Nisibis 12,000 Perses de l'intérieur. Vers 480, l'empereur de Byzance, Zénon, demanda la reddition de cette place, qui lui fut refusée. Vers 498, pendant les troubles qui éclatèrent sous Kobad Ier, il y eut dans ces contrées la révolte d'un sectaire juif, *Mir* ou *Mid*, qui s'y rendit indépendant pendant sept ans. Puis elle tomba, avec toute la Mésopotamie, entre les mains de la tribu arabe des Beni-kendah, dont une branche, les Asadites, ou Beni-Esed, eurent pour princes *Hodjr* et son fils, le célèbre poëte arabe *Amroulkaïs*. Chassé par Khosroës-Nouchirvan, souverain de Perse, ce roi-poëte implora les secours de l'empereur de Byzance; mais, avant d'avoir rien obtenu, il succomba, comme Hercule, consumé d'une robe empoisonnée, préparée à cet effet. Un autre chef de tribu, poëte aussi, fut *Ada-ben-Rebiah*, surnommé *Mohallal*, qui inventa les premiers mètres de la poésie arabe. Par un contraste bien singulier, c'étaient deux princes chrétiens, *Andicon* de Carrhæ et *Zacharie* d'Amida, qui soutenaient alors dans ces contrées le parti de Khosroës contre Justinien. Bélisaire, dans deux expéditions dirigées en Orient, n'osa rien entreprendre contre Nisibe, devenu dès lors boulevard de la Perse contre Byzance, qui y avait pour limite le Nymphius, affluent du Tigre du côté de Miafarekin. Mais avec la mort de Khosroës commença la décadence des Sassanides. Dans les derniers temps de cette dynastie, les tribus arabes des *Bekri* partagèrent la Mésopotamie avec les descendants des deux fils de Nésar, *Rebia* et *Modhar*. C'est déjà de cette époque antéislamique, comprise entre 550 et 600 de notre ère, que date le nom de *Djézireh* (ou Ile), appliqué à la Mésopotamie, ainsi que la division de ce pays en *Diarbekr* (ou pays de Bekr), avec les capitales Amid (ou Diarbekr) et Miafarekin, en *Diar Modhar* ou pays de Racca et de Mossoul, et enfin en *Diar Rebia*, dont la capitale était Nisibe. La conquête du pays fut donc facile aux Moslims, dont le khalife Omar le soumit très-vite en 642, année depuis laquelle la ville de Nisibe est toujours restée ville musulmane. Mais son centre de gravité n'était pas l'islam; et la cité qui avait été le berceau des littératures arménienne et talmudique, et qui avait vu naître deux des plus illustres poëtes arabes antéislamiques, se surpassa elle-même par le contingent remarquable qu'elle fournit à la littérature syriaque chrétienne, tant orthodoxe que jacobite et nestorienne. Sur un seul nom qu'elle a donné à la littérature arabe musulmane, celui d'*Ahmed-el-Nessibi*, qui, le premier, composa des chants pour le luth, Nisibe en fournit des centaines à la littérature chrétienne. Les diverses tentatives pour introduire le christianisme ayant enfin abouti, nous voyons la première traduction syrienne de la Bible, la Peschito, se faire à Nisibe. Presque en même temps l'hymnologie de l'Église chrétienne syriaque est inaugurée dans ces contrées par *Bardésanès*, à qui l'on doit aussi la première Chronique syriaque, et qui eut pour continuateur dans ces deux branches son fils *Harmonius* : tous deux étaient, il est vrai, hérétiques gnostiques. On ne sait pas la date précise de la fondation de l'évêché de Nisibe, soumis à l'archevêque d'Amida, qui dépendait lui-même du patriarcat d'Antioche. On ne connaît que l'illustre *saint Jacques*, défenseur de la ville contre les Perses, en 338, qui est devenu le patron des églises de Mésopotamie. Il fonda à Nisibe une école de théologie. *Saint Ephrem*, le grand hymnologue et théologien de l'Église de Syrie, évêque d'Édesse, mais natif de Nisibis, fut son disciple le plus distingué. *Jacques de Seroug* ou Saroudj, y a fait, au cinquième siècle, des homélies en vers. La tradition n'a conservé des successeurs de saint Jacques sur le trône épiscopal que le seul nom de *Vologèse;* mais parmi ses autres élèves nous connaissons *Jacques de Téla*, auteur d'une nouvelle traduction de la Bible, puis *Isaïe d'Arzoum*, rédacteur du premier martyrologe syrien, entre 320 et 330. De la même époque datent les nombreuses traductions syriaques des Pères de l'Église, sources aujourd'hui si précieuses, car sans elles nous ne saurions plus rien ni des lettres festales de saint Athanase, ni du véritable texte des lettres de saint Ignace d'Antioche, si vivement discutées, ni des importants ouvrages de controverse de *Tite de Bostra* contre les Manichéens. La traduction syriaque des *Constitutions apostoliques*, celle des *Recognitions* de *saint Clément* de Rome, ainsi que celles des *Gnomes* de *Sixte Ier* de Rome,

contiennent des variantes curieuses. Nous avons dans cette langue aussi quelques versions tétraplaires de la Bible, ainsi que les *Acta Martyrum persarum*. *Lerubna*, disciple de Bardésanès, écrivit dans le même temps une Chronique syriaque. De cette époque date également la première traduction arménienne de la Bible, faite sur la version syriaque, par *Mesrob-Maschdots*, qui, après avoir inventé l'alphabet arménien, exécuta cette traduction avec deux Syriens, *Jacques d'Ecchela* et *Joseph de Palne*. Ces deux derniers s'étaient en outre chargés de recueillir, dans toutes les métropoles du christianisme, des ouvrages de théologie et de littérature, et de les traduire également en arménien, de 400 à 440.

Une nouvelle période commença alors par suite des deux schismes qui éclatèrent à la fois au sein de l'Église d'Orient, le schisme nestorien (voyez, plus haut, l'article NESTORIENS), et celui des jacobites provoqué par Eutychès. En 489 fut établi l'évêché nestorien de Nisibe, dont le premier titulaire était *Thomas Barsumas*, tandis que *Narsès* y avait déjà fondé, en 450, une école théologique nestorienne. Parmi les titulaires remarquables de l'évêché nestorien nous citerons *Akhadabaès* ou *Akhoudémas*, sous lequel Nisibe fut érigée en métropole. Il est auteur d'une grammaire syrienne et mourut en 575 : puis *Gussias*, sous lequel un grand concile y fut tenu en 645 ; ensuite *Georges Ier* vers 660, qui fut en même temps directeur de l'école et auteur de traités théologiques ; *Élie I*, vers 1050, auteur d'un dictionnaire syriaque, et enfin le successeur de celui-ci, *Ebadjésua Ier*, qui rédigea une liturgie de l'Église nestorienne, et devint *catholicos* ou patriarche. Il publia aussi, sous le titre de *Paradis*, un poëme religieux, qui est en même temps un chef-d'œuvre quant à la forme. Il y exécuta en syriaque les mêmes tours de force linguistiques par lesquels l'Arabe Hariri nous étonne dans ses *Makames*. Ebadjésus, appelé *Abdischo* en syriaque, a écrit son poëme précisément pour combattre celui d'Hariri, qu'il appelle une *écurie tapissée d'images*, et *un sépulcre recrépi*. *Elie II*, en 1176, et qui est communément appelé *Abou Halim* et *Bar-Scania*, composa divers traités théologiques. Mais il fut surpassé par son second successeur, *Jésouïab II*, qui siégea de 1220 à 1250, et qui rédigea une *Exposition de la foi nestorienne*, dans le but de se rapprocher de la cour de Rome, auprès de laquelle il envoya quelques missionnaires, pour traiter avec Innocent IV. *Ebadjésus II*, enfin, qui siégea en 1318, a laissé l'important *Catalogue des auteurs syriens*. Parmi les patriarches nestoriens résidant à Séleucie sur le Tigre, et qui sont sortis de l'école de Nisibis, il faut nommer d'abord *Ezéchiel*, qui, vers 570, introduisit le jeûne ninivite (en souvenir du prophète Jonas) de trois jours ; puis *Mar-Aba*, qui fut élu en 746, âgé de cent ans, et qui administra avec beaucoup de vigueur encore pendant dix ans ; ensuite *Josué-Bar-Nun*, patriarche en 820 et auteur d'une grammaire syriaque ; *Elias Ier*, écrivain de premier ordre ; et enfin *Simon II*, qui envoya des apôtres à Malabar encore vers 1500. Les Nestoriens trouvèrent dans les rois de Perse des soutiens intéressés contre la cour de Rome et contre les patriarches de Constantinople. A l'abri de cette protection que leur continuèrent les khalifes arabes, ils se répandirent en Arabie et jusqu'aux Indes, où ils furent appelés *chrétiens de saint Thomas*. En 636 ils poussèrent jusqu'en Chine, et propagèrent la littérature grecque jusqu'aux dernières limites de l'Asie. Au onzième siècle ils réussirent à convertir la famille princière tartare des Keraït, ce qui, par le contact de ceux-ci avec les Mogols, facilita les relations des chrétiens avec les grands khans. Ainsi Manghou, au treizième siècle, accueillit très-bien l'ambassade de saint Louis. Chose remarquable, ces Nestoriens, qui passent pour les juifs convertis des dix tribus israélites, et qui en ont adopté les jeûnes et certaines croyances, par exemple celle de l'influence du léviathan pour préserver les eaux de la pourriture, ces Nestoriens, si inaccessibles à l'influence de Rome qu'une minime partie seule s'est unie à l'Église catholique, en 1551, sous le nom de *chrétiens chaldaïques*, se sont montrés très-accessibles aux prédications protestantes des missionnaires américains, parmi lesquels il faut surtout citer, de 1830 à 1850, *Grant* et *Stoddart*. Parmi les autres coryphées de l'école de Nisibe, principalement dans les sixième et septième siècles, époque de sa splendeur, nous distinguons les noms de son chef *Babai*, qui fut un hymnologue remarquable, puis *Johanan de Beth-Rabo* ; *Joseph Hazita*, nommé, en 580, directeur de l'école ; *Abraham*, évêque jacobite de la ville, en 630, et *Jacques d'Édesse*, qui inventa la ponctuation spéciale dite *ponctuation nestorienne*, ainsi que la prononciation du signe du zekofo par *a* (au lieu d'*o*). Nous citerons enfin, comme gouverneurs de l'école, *Simon-bar-Zaba*, rival de Denys de Tellbascher pour la place de patriarche d'Antioche, puis *Jean Stylita*, vers 830 ; ensuite *Jean-Bar Khammi*, qui devint évêque de Thémiranon en 845. Ces deux derniers sont, ainsi que *Josué Maruzuas*, auteurs de grammaires syriaques ; et enfin, en 920, *Ananjésus*, plus tard évêque d'Hirta et auteur d'un dictionnaire syriaque. Il était naturel que l'Église de Nisibe traduisît de préférence des ouvrages hétérodoxes, tels que la *Théophanie* d'Eusèbe de Césarée, ainsi que son *Histoire ecclésiastique*, et les ouvrages de Paul de Sa-

mosate, Théodore de Mopsueste, Diodore de Tarse, Ibas d'Édesse, etc., dont quelques-uns ont survécu, dans la traduction syriaque, à la ruine des originaux.

Les Jacobites, nuance légère des Nestoriens, avec lesquels ils se confondirent pour l'enseignement, tout en conservant une administration séparée, ont eu aussi leur évêché à Nisibe. Nous en avons cité un des titulaires, *Abraham*, en même temps gouverneur de l'école théologique, que dirigea plus tard *Jean*, autre évêque jacobite de Nisibe, de 1125 à 1165. Les Jacobites adoptèrent la ponctuation inventée vers 600 par *Théophile d'Édesse*, qui la rapprocha de la ponctuation grecque, mais en conservant l'ancienne forme carrée des lettres, ainsi que la prononciation rude de l'*o*. De cette secte sont sortis les meilleurs historiens syriens, qui furent : vers 570, *Jean d'Éphèse*, appelé aussi *Jean d'Asie*, car il gouverna toute l'Asie Mineure du rite jacobite; puis, entre 817 et 845, *Dionysius de Telmahar*, ou Denys de Tellbascher, patriarche jacobite d'Antioche, qui écrivit deux Chroniques syriaques, une grande et une petite; ensuite *Moïse de Nisibis*, chef d'un monastère de cette ville qui, vers 932, lors du débordement des dynasties asiatiques, sauva une partie des manuscrits des couvents de Nisibe, en les transportant dans ceux de Nitria au désert de Libye. Après lui vint *Mar Michel Ier le Grand*, également patriarche d'Antioche, de 1166 à 1199, dont l'*Histoire universelle*, perdue en syriaque, s'est conservée dans la version arménienne; et enfin le plus connu de tous, *Grégoire II Bar Hebræus*, appelé communément *Aboulfaradj*, qui rédigea en arabe et en syriaque son grand ouvrage historique, pendant qu'il était *maphrian* ou *catholicos* de toutes les églises jacobites des pays au delà de l'Euphrate, à Takrit sur le Tigre, de 1264 à 1286. On connaît aussi du reste, de Grégoire II, des commentaires théologiques, par exemple sur Job et les prophètes de l'Ancien Testament. L'école de Nisibe a également, surtout sous le khalife Mamoun, de 810 à 840, produit de grands médecins, parmi lesquels nous citerons *Isa-bar-Ali*, puis *Honaïn*, et la famille des *Bakhtiju*, dont le chef était *Gabriel*. Tous ont été en même temps lexicographes. Le meilleur ouvrage de ce genre est le Dictionnaire syro-arabe d'*Aboulhasan-Isa-bar-Bahlul*, écrit vers 920. Une notice curieuse, qu'il faut y ajouter, a rapport au nom de *maphrian*. Le second successeur de Grégoire II à Takrit, *Grégoire IV*, fut en vain exhorté par le pape Jean XXII, vers 1330, à travailler à l'union des églises jacobites avec Rome. C'est à propos de ces essais infructueux que le nom de *maphrian*, allongé en italien et devenu *Marforiano*, devint la désignation par excellence de la déloyauté orientale, type représenté par le masque ou la statue de Marforio à Rome.

Pendant toute cette époque, l'école de théologie orthodoxe d'*Édesse* avait balancé les Nestoriens de Nisibe, tandis que l'école syro-hellénique de *Carrhæ* ou *Harran* traduisit de préférence des œuvres de la littérature grecque profane, et jusqu'aux traités médicaux de Galien. Si les écrits sur la logique de *Paul le Persan* et les homélies de *Jacques le Persan* sont sortis de l'école de Nisibe ou de celle de Carrhæ, nous ne saurions trancher cette question. L'origine d'une autre série d'ouvrages, les romans théologiques, les collections de contes bleus, etc., est également contestable. Vers 570 un Nestorien, *Bud*, surnommé le *Périodeute*, ou le Colporteur, traduisit, dit-on, les Contes indiens de Calila et Dimna en syriaque, et publia lui-même dans cette dernière langue un recueil de ce genre, intitulé le *Millephonium*. Nous possédons ensuite en syriaque la vie fabuleuse d'Alexandre le Grand, d'après la rédaction de Julius Valérius. Un prélat de l'église de Mésopotamie, *Mar Yacoub* (qui est peut-être le *catholicos* nestorien Jacques II, de 756 à 775), fit un poëme *Sur le roi orthodoxe Alexandre le Grand et sur le boulevard qu'il dressa contre Ogoug et Mogoug*, poëme dans lequel ce prince est chanté comme un des héros du christianisme. Nous n'affirmerons également rien de précis sur les ouvrages géoponiques syriens, traduits en arabe par *Ibn Waschiyah* et autres, et (si l'on ne veut pas accepter l'hypothèse d'une antique origine babylonienne ou phénicienne) attribués, quant au texte original, à des sectateurs *sabéens* ou *mendaïtes* qui, s'appelant *chrétiens de saint Jean*, semblent avoir mêlé à leur christianisme beaucoup d'éléments sabéens ou astrolâtriques. Une de leurs ramifications, vivant près de Nisibe, *les Chemsiés*, ou adorateurs du soleil, auxquels un sultan ottoman, au dix-huitième siècle, avait laissé le choix de se dissoudre ou de s'affilier à une des confessions reconnues de l'empire, se soumirent au patriarche jacobite de Mardin. Car, depuis le commencement du même siècle, où une partie de l'église jacobite s'était réunie à Rome, ce patriarche était, en revanche, parvenu à grouper sous sa crosse les anciennes ouailles du patriarche d'Antioche, en même temps que celles du maphrian de Takrit. A cause de cela les *Chemsiés* sont appelés aussi *Pseudojacobites*. Du reste, le syriaque avait depuis longtemps cessé d'être la langue des relations ordinaires, pour n'être plus qu'une langue savante. Le khalife Motawakkel avait déjà, en 853, publié un édit selon lequel les parents juifs et chrétiens, au lieu de l'arabe, devenu la langue générale, devaient faire apprendre

à leurs enfants le syriaque ou l'hébreu. Malgré cela le syriaque ne s'est conservé que dans le district qui s'étend de Mardin à Djoulamerk, dans les gorges du Taurus, sous une forme assez altérée, il est vrai, comme nous le verrons plus tard.

Quant à Nisibis elle-même, placée sous les gouverneurs arabes de la Mésopotamie, comme elle n'était pas leur lieu de résidence, elle a toujours joui d'une certaine liberté. Dès le neuvième siècle commencent les révoltes et les luttes des dynasties. Des gouverneurs, ancêtres de celle des *Okaïlides*, se rendirent, par moments, indépendants dans cette contrée. A partir de 892, ce furent les *Hamadanides*, qui, divisés en deux branches, celle d'Alep et celle de Mossoul, possédèrent toute la Syrie et la Mésopotamie. Nous avons des monnaies arabes de plusieurs princes de cette famille, notamment des deux frères *Nasir-ed-Daulah* et *Saïf-ed-Daulah*, des années 935, 936 et 958. C'est à cette dernière date que *Jean Tzimiscès*, l'un des plus vaillants empereurs grecs, natif précisément des confins de l'Arménie et de la Mésopotamie, vint pour la dernière fois faire rentrer ces provinces, ainsi que la Syrie, dans les domaines de l'empire de Byzance. Mais déjà en 965 Nisibis semble avoir été réoccupée par les Hamadanides dont il existe une monnaie, avec le nom de la ville, sous cette date. Entre les années 1000 et 1085, la possession de la Mesopotamie fut disputée par les dynasties des *Merwanides*, *Okaïlides*, et *Merdaschides*, qui toutes les trois furent écrasées presque en même temps, par le grand *Melek-chah-Djélaleddin*. Incorporée par lui à l'empire seldjoukide, la Mésopotamie fut découpée en fiefs pour des dynastes *ortokides*. Elle devint, en 1100, la propriété des croisés, qui y fondèrent, pour Tancrède le Normand, la seigneurie de Caïphas (ou Khipha, Hissn-Khéif), et pour Baudoin I^er^ et sa famille le comté d'Édesse. Ce dernier absorba dans la suite les domaines de Tancrède. Mais en 1142 les chrétiens furent pour toujours chassés de ces contrées par *Emadeddin* et *Noureddin-Zenghi*, fondateurs de la dynastie des Atabeks; et en 1170 Nisibis alla faire partie de la principauté de Sindjar, qui comprenait, en outre, les villes et territoires de Racca, Saroudj et Édesse. Du reste, le véritable prince de l'Orient était alors Saladin, en l'honneur duquel on frappa, en 1193, une monnaie de deuil en cuivre, qui, outre le nom du khalife et celui d'Adel I^er^, successeur du défunt, contient ceux de *Cothbeddin-Mohammed*, prince de Sindjar et de Nisibis, et du roi ortokide de Mardin, *Housameddin-Youlouk Arslan*. Une autre monnaie de l'an 1200, avec l'image de Cothbeddin-Mohammed seul sur le revers, tandis que la face porte celles du khalife et d'El-Adel I^er^, semble se rapporter à la reconnaissance de la suzeraineté de ce dernier par le prince de Nisibis. Une troisième enfin est d'une importance capitale pour l'histoire. On y voit quatre personnes dans une posture suppliante. Des numismates exercés, qui y ont lu les noms du khalife de Bagdad, du sultan d'Égypte El-Adel I^er^, du roi ortokide de Mardin, et enfin celui de notre Cothbeddin de Nisibe et Sindjar, regardent cette monnaie comme une médaille commémorative, une médaille de prières, frappée pour demander l'intercession du dieu des Moslims contre les Croisés. Ceux-ci avaient alors (en 1204) envahi l'Égypte et repris presque toute la Palestine. En même temps toute l'Asie occidentale, y compris l'Égypte et l'Afrique du Nord, avait été éprouvée par un tremblement de terre, qui semble avoir renversé plusieurs villes en Mésopotamie; Nisibe entre autres, ornée de belles constructions par *Cothbeddin Maudoud*, entre 1150 et 1170, avait beaucoup souffert. Il est vrai que d'autres numismates voient dans quelques-unes de ces médailles des monnaies spéciales des Ortokides, qui, loin d'être encore les farouches conquérants dont la rudesse avait provoqué la première croisade, s'étaient, au contraire, civilisés au point de reproduire partout des types grecs. Une des représentations indiquées se rapporterait donc au mythe de Pénélope d'après l'Odyssée.

La branche des Atabeks de Sindjar et Nisibe s'étant éteinte en 1220, les *Ayoubides* réunirent la Mésopotamie à leurs domaines. Une de leurs lignes porta le nom d'*Ayoubides de Sindjar*. Touran-Chah, qui avait fait saint Louis prisonnier, ayant été assassiné par les mameluks en 1254, ses descendants régnèrent à Khipha (ou Hissn-Khéif) sur le haut Tigre jusqu'en 1461. A côté d'eux il y eut à Mardin les Ortokides, dont la dynastie fut écrasée, en 1405, par Tamerlan, qui laissa au contraire subsister les Ayoubides. Ces derniers, ménagés encore par les Turcomans *Kara-Koïounlu*, ou du Mouton noir, qui s'emparèrent de ces pays sous Kara-Yousouf en 1410, furent destitués par *Ouzoun-Hassan*, prince des *Akkoïounlu*, ou Turcomans du Mouton blanc. En 1502, la Perse ayant été rendue à elle-même dans la personne de *Chah-Ismail I^er^*, fondateur des Sofis, la Mésopotamie reçut deux gouverneurs iraniens, les frères *Oustadji-Oghli* et *Karakhan*, qui en 1515 durent céder devant la fureur irrésistible des Ottomans, ayant à leur tête le grand vizir *Khosrew-Pacha* et le séraskier *Biklis-Mohammed*.

Le fameux voyageur juif, *Benjamin de Tudèle*, renié, il est vrai, et traité d'imposteur par quelques savants israélites de nos

jours, veut, en 1170, avoir trouvé 1,000 familles juives à Nisibe. En 1230 cette ville fut visitée par un poëte juif, le rabbi *Juda-Alkharisi*, qui, passant également sous silence la population chrétienne, cite parmi les habitants israélites *Éléazar*, médecin particulier du sultan (ayoubide), puis plusieurs poëtes, *Schéla* et *Josèphe*, et enfin un autre *Josèphe*, naturaliste et astronome. L'ancienne académie talmudique semble avoir disparu depuis longtemps, et même l'école chrétienne de Nisibe jetait moins de lumière. Il va sans dire que, conformément à la tradition talmudique, Alkharisi, sans nommer Nisibe, veut parler d'elle sous le nom d'*Aram-Zoba*, ville royale. C'était, du reste, la tradition courante aussi chez les chrétiens de Syrie, qui accompagnent les noms d'*Ébadjésus* I et II et de *Mar Michel*, leurs plus grands théologiens, de l'épithète *Sobensis* ou *Zobensis*. Depuis, Nisibe a marché vers une décadence complète; *Yakouti*, le célèbre géographe, avait encore compté quarante mille jardins, répandus autour de la ville, tandis que le voyageur *Hamdallah-Kazvini*, à la fin du quatorzième siècle, ne lui trouve plus qu'un pourtour de 6,500 pas. Le voyageur ottoman *Ewlia-Effendi*, du dix-septième siècle, nomme le pays de Nisibis le Djinnistan, ou la *patrie des démons*, et lui donne encore le nom de *pays des deux créatures* (hommes et démons). Ewlia-Effendi oublie ce qu'à son tour l'Allemand *Niebuhr*, qui y vint cent ans après, en 1750, nous explique très-bien : c'est que l'administration tracassière des Turcs et leur insouciance à défendre le pays contre les tribus arabes et kourdes, ont été les causes de cette désolation. Les habitants avaient des impôts à payer à la fois au collecteur de Diarbekr (pour le gouverneur de Mésopotamie), au voïvode ou chef de district de Mardin, et en outre au cheïkh de la tribu arabe des Thaï, qui dominait alors dans ces pays. Niebuhr exhibant un firman signé par le Grand Turc, le chéikh des Thaï lui répondit : « Cela ne me regarde pas : ici je suis ton sultan, et ton chef; » et il ne le pilla que mieux. A partir de 1834, cependant, le gouvernement ottoman fit un grand pas pour améliorer la situation de ces contrées. Les tribus arabes des *Thaï* et des *Mewalis* furent soumises par Reschid Méhémed-Pacha, ainsi que les Rouchenis, Hariris, Sindjarlis, Satchlins et Djézirawis, de nation kourde. Puis on construisit, en 1838, une caserne de cavalerie et une d'artillerie à Nisibe même. Ce fut l'œuvre de Hafiz-Pacha, qui perdit plus tard la bataille de Nézib, sur l'Euphrate. On employa pour ces constructions les derniers restes des monuments de l'époque romaine, les colonnes des palais, les moellons des murailles, des tours, des amphithéâtres, des aqueducs, etc., tandis que le marbre fut réduit en mortier pour servir de ciment. On avait, du reste, bâti en outre une centaine de maisons bien alignées, un vaste bazar ou méïdan, et une vingtaine de grandes boutiques, où des marchands juifs et arméniens commencèrent à étaler leurs richesses. Mais la bataille de Nézib (juin 1839) ruina ces belles espérances; car les Kourdes, dégagés du frein qui les avait retenus pendant quelques années, détruisirent toutes les nouvelles bâtisses.

Les environs de Nisibis sont aujourd'hui déserts; de Mossoul à cette ville il n'y a presque pas de villages. La contrée cependant est encore fertile, et produit du riz, du froment, de l'orge; les forêts sont pleines de gibier. Les ruines de l'ancienne ville s'étendent encore à l'ouest jusqu'à la rivière d'Hermas ou Nahr-el-Hawali, qui est à une bonne demi-lieue du village actuel de Nisibe. Un des bras de cette rivière, le Knez, qui autrefois empestait l'air, est desséché aujourd'hui. Du côté du nord-est il y a le bourg fortifié de *Thilsaphata* ou *Telaafer*, qui anciennement faisait partie de Nisibe. Au milieu du village sont quelques restes de murailles, appelés le *Castellum* (château fort). Le palais des empereurs a disparu; mais on trouve encore un beau pont de douze arches, sur le Mygdonius, de construction romaine. Les restes les plus importants sont ceux de l'église *Saint-Jacques*, qui porte les traces de constructions de diverses époques. On y distingue trois parties. La première est la grande nef, servant au culte des Arméniens-Unis. Elle contient quatre colonnes de granit d'ordre corinthien, soutenant des voûtes de plein cintre : le revêtement des portes et fenêtres de cette nef est très-élégant. Il y a ensuite une construction plus moderne, ajoutée sans art à la grande église, et qui sert de sanctuaire aux jacobites. La principale partie enfin est la crypte ou chapelle sépulcrale, très-petite, mais ornée dans toute son étendue de belles sculptures, représentant des pampres de vigne et des feuilles d'olivier en relief. Du temps de Niebuhr, il y avait encore un cercueil avec un lourd couvercle, tous deux en marbre blanc. Les ornements avaient été depuis longtemps transférés à Rome. Sur un des côtés du couvercle se trouvait un assez grand trou pour y passer la main et pour en retirer la poussière que les croyants superstitieux faisaient entrer dans une potion médicale regardée comme produisant des effets miraculeux. A 200 pas de l'église il y a cinq colonnes de granit, enfoncées dans la terre, qui en recouvre 15 pieds, moitié de leur ancienne hauteur totale. Elles portent des inscriptions latines, et doivent avoir servi de supports à un portique, qui semble avoir en-

touré autrefois l'église entière. A l'extrémité occidentale de l'ancienne ville on remarque encore un petit édifice, très-fréquenté par les juifs, qui y voient le lieu de sépulture d'un de leurs saints, *Juda ben Patæra*.

Quant aux habitants actuels de ce pays, les Arméniens sont sans contredit les plus industrieux. Superstitieux qu'ils sont, ils rattachent l'avenir de leur confession dans cette contrée à la conservation de l'église Saint-Jacques. Les Nestoriens, autrefois dominateurs à Nisibe, se sont retirés dans les montagnes du Kourdistan, où leur patriarche réside à Djoulamerk. D'autres se trouvent le long du Tigre. C'est parmi eux que, par le mélange avec les juifs, il s'est formé un idiome néosyrien, composé de vieux syriaque, de chaldaïque et de talmudique, et dont le centre est aux cantons de Mardin et de Diarbekr. Beaucoup d'inscriptions chaldaïques ont été trouvées dans les régions du Tigre, inscriptions qui indiquent une fusion des croyances juives postérieures (de leur *Asmodi*, de *Lilith*, déesse de la nuit), avec des idées chrétiennes apocalyptiques, notamment avec celle des sept archanges assimilés à leur tour aux sept *dives* de la religion persane. Les Jacobites ne sont pas non plus restés intacts. Ceux de Nisibe reconnaissent le patriarche de Diarbekr, autrefois à Mardin; mais ceux du Djebel-Tour au nord, et dans le Wasa (ou Masius), au nombre de 30,000, ont un patriarche particulier, indépendant du sultan ottoman. Il réside au couvent de Midiâd, l'un des 70 répandus dans ces montagnes, et dont chacun a sa destination particulière : l'un sert aux enterrements, l'autre à la guérison des épileptiques, un troisième pour les consécrations de mariages, etc. Dans cette même contrée il y a des juifs polygames qui ont leur propre rabbi. Quant aux Nestoriens unis à l'Église de Rome, ils ont leur patriarche particulier, qui habitait autrefois au couvent de Rabbath-Hormouz près de Diarbekr, et qui réside aujourd'hui à Mossoul. Il porte toujours le nom de Joseph, tandis que le nom du patriarche jacobite de Diarbekr est Ignace. C'est dans cette dernière ville que réside aussi l'archevêque des Arméniens-Unis, dont le supérieur, au titre de patriarche de Cilicie, réside à Bezoumma dans le Liban. Le vicaire apostolique de toute la Mésopotamie enfin, Mgr *Planchet*, a été assassiné à la fin de 1859, sur la route de Damas à Mossoul. L'archevêque latin actuel, Mgr *Vincent*, est aujourd'hui le grand aumônier de l'armée pontificale. Dans les environs de Nisibis, les sectateurs de tous les rites, de toutes les religions et croyances se confondent dans la dévotion commune avec laquelle ils vénèrent les traces laissées par les pieds de *Noé*, *Esdras* et *Job* sur un rocher voisin de la ville, où ils implorent leur protection contre les mauvais génies. Heureux si encore ces génies-là étaient les plus mauvais qui infestent ces contrées, autrefois si fortunées!

Movers, *die Phönicier*. — St. Ephrem, *Œuvres*. — Ammien Marcellin. — *Scriptores Historiæ Augustæ*. — *Oriens Christianus*. — Hoffman, *Geschichte der Syrischen Literatur*. — Bernstein, *Syrisches Lexicon*. — Tuligarn, Larsen, Cureton, *Reliquiæ Syriacæ*. — Mirkhond, *Histoire des Seldjoukides*. — Id. *Histoire des Atabeks*. — Ibn Khaldoun, *Histoire des dynasties asiatiques*. — Journal de la Société asiatique de Leipzig. — Blau, *Nisibinische Munzen*. — Hammer, *Histoire de l'Empire Ottoman*. — Karl Ritter, *l'Asie*.

Ch. RUMELIN.

**NIVELLES** (*Géographie* et *Histoire*). Nivelles, en latin *Nivella*, ville de Belgique dans la province de Brabant, ancien chef-lieu de canton, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement, population : 8,000 habitants environ.

Une abbaye fondée en 650 par Ide ou Iduberge, et qui devint plus tard, sous sainte Gertrude, sa fille, un chapitre important, fut l'origine de la ville de Nivelles. Cette abbaye fut dévastée et incendiée par les Normands en 881, mais elle ne tarda pas à être rétablie; et, en 897, Zwintibold, roi de Lotharingie, confirma ses possessions. Quant à la ville, ce n'était encore, au neuvième siècle, qu'un pauvre village ouvert à toutes les attaques et que le monastère voisin ne suffisait pas toujours à préserver. Mais, par suite des violences de Lambert, comte de Louvain en 1040, la ville qui, en 996, avait été érigée en comté, fut entourée d'une enceinte fortifiée par l'empereur Henri III, qui, à cause des forêts giboyeuses qui entourent l'abbaye, lui avait accordé une généreuse protection. L'église ayant été brûlée en 1046, fut réparée par sa libéralité; et il voulut assister à la consécration, qui fut faite en 1048, par le pape Léon IX; et les chroniqueurs ajoutent que pendant la procession il porta sur ses royales épaules les reliques de sainte Gertrude. L'édifice construit à cette époque existe encore, et est sans contredit l'un des monuments les plus curieux que la Belgique puisse offrir au touriste et à l'archéologue. Dès la fin du onzième siècle (1075), la ville était administrée par neuf échevins dont les noms ont été conservés dans les chartriers de cette époque, et qui, nommés par l'abbesse, étaient choisis parmi les familles nobles du pays. Néanmoins les accroissements de Nivelles furent peu rapides; et en 1147 le territoire de la ville était presque entièrement couvert de bois. Le duc de Brabant, voulant contenir les Liégeois alliés de Philippe-Auguste, convoqua à Nivelles une assemblée à laquelle assistèrent les comtes de Flandre, de Boulogne et les principaux seigneurs du pays. Il fut décidé qu'au retour de l'expédition préparée ils marcheraient en commun contre

l'évêque de Liége. On résolut dès lors le partage de son territoire; mais la bataille de Bouvines anéantit ces projets. En 1220, on agrandit l'enceinte de la ville, qui fut défendue par des fossés et des fortifications en pierre. Elle comprenait alors onze paroisses, ce qui suppose une prospérité commerciale très-développée. La fabrique de toiles fines connues sous le nom de *batistes* en était l'une des principales branches. En 1647, une émeute fut suscitée par les ouvriers à propos des salaires, mais elle fut énergiquement réprimée. Les ouvriers irrités quittèrent la ville et émigrèrent à Valenciennes, Douai, Cambrai et autres villes du nord de la France.

Pendant plusieurs siècles les empereurs s'étaient déclarés *avoués* ou protecteurs de la seigneurie de Nivelles, qui était sous la dépendance de l'abbesse. Mais les empereurs Henri Ier et Henri II abandonnèrent ce privilége, et l'abbaye se choisit pour avoués suprêmes les comtes de Louvain et ensuite les ducs de Brabant, qui prirent ce titre dès le commencement du treizième siècle. Ce fut d'après le consentement de Jean II, duc de Brabant, que la constitution municipale de la ville fut changée en 1296 et le nombre des échevins réduit à sept. Nivelles prit part au mouvement insurrectionnel qui éclata dans le Brabant en 1356 contre le comte de Flandre; mais elle fut forcée de se soumettre, et, par le traité signé le 4 juin de l'année suivante, les habitants, qui avaient renouvelé leurs serments de foi et hommage, prirent l'engagement de fournir à leur suzerain vingt-cinq hommes et de les équiper à leurs frais. Enfin, en 1422, Jeanne, héritière des seigneuries de Nivelles et de Fosseux, épousa Jean II de Montmorency, et cette terre devint ainsi l'apanage d'une branche de cette famille.

Nivelles prit peu de part aux troubles religieux qui agitèrent la Belgique au seizième siècle. Les habitants, placés directement sous l'influence de l'abbaye, conservèrent la religion catholique; et en 1608 François Buisseray, évêque de Namur, y établit un collége qu'il confia aux Jésuites et qui devint l'un des plus célèbres de la Belgique. Les troupes françaises, dans leurs courses à travers ce pays, s'approchèrent de Nivelles; mais le prince d'Orange, Guillaume III, vint à leur rencontre (11 août 1674), et engagea dans les plaines voisines de cette ville la lutte meurtrière connue sous le nom de bataille de Senef. Il y eut près de 7,000 morts et 5,000 prisonniers de part et d'autre; mais, après un carnage inutile, les deux armées se retirèrent, s'attribuant toutes deux la victoire (1).

(1) Voy. Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. XI. Michelet, *Louis XIV et la Révocation de l'Edit de Nantes*, page 205 : « Là, la France reconnut la France. Il y avait force Français sous le drapeau de Hollande; et même les Autrichiens étaient conduits par un Français, M. de Souches. »

Cette ville fut une des premières à proclamer l'indépendance de la Belgique; elle força Ferrasis, commandant des troupes impériales, à se replier sur Namur. Vaincu à Fleurus, le général Beaulieu se replia avec les troupes alliées sur Nivelles; mais il ne put se maintenir dans cette position et fut obligé de continuer son mouvement rétrograde. Réunie à la France, cette ville fit partie du département de Jemmapes; mais elle avait perdu son ancienne importance, elle n'était plus qu'un simple chef-lieu de canton. Dès lors elle suivit les vicissitudes de la province de Brabant, et son histoire se confond avec celle de ce pays.

Nivelles est généralement bien bâtie et d'un aspect assez riant. Son église surtout, dont nous avons déjà parlé, mériterait une description moins incomplète. Ses trois nefs éclairées par des fenêtres cintrées, sa tour massive, son carillon, sont dignes d'attention. Sur une tour plus petite on voit la statue en cuivre d'un homme armé qui frappe les heures : c'est, dit-on, celle du célèbre Jean de Nivelles qui, malgré toutes les promesses de Louis XI et les prières de son père, refusa de marcher contre le duc de Bourgogne, dont il avait embrassé le parti. Cette conduite irrita la cour de France où déjà l'on ne comprenait plus un si noble dévouement : « Chien de Jean de Nivelles! » dirent les seigneurs; et cette phrase, souvent répétée, est devenue l'un de nos dictons les plus communs. Pour en revenir à l'église, l'intérieur, qui a été entièrement restauré ou modernisé en 1734, renferme plusieurs tableaux de Crayeur, deux chaires, l'une en bois et l'autre en marbre, du sculpteur Delvaux, enfin la châsse en cuivre battu et ciselé dans laquelle on conserve les reliques de sainte Gertrude, et qui est un chef-d'œuvre d'orfévrerie du quinzième siècle. A côté de l'église se trouve un admirable cloître roman qui date du onzième siècle et qui contient plusieurs belles pierres tumulaires des quatorzième et quinzième siècles. Enfin nous mentionnerons encore les églises de Saint-Nicolas et du Saint-Sépulcre et la charmante promenade dite de La Dodaine.

L'industrie de Nivelles est peu importante; elle consiste principalement en colonnades, dentelles et chapellerie.

Jean le Teinturier, l'un des plus célèbres musiciens du quinzième siècle, est originaire de Nivelles.

Dewez, *Dictionnaire géographique des Pays-Bas*; in-8°, 1819.

Baron Jules de Saint Genois. *Histoire des avoueries en Belgique*, Bruxelles, in-8°, 1857.

*La Belgique monumentale*; Bruxelles, t. Ier, in-8°, 1844.

Wauters, *Les Délices de la Belgique*; in-8°; Bruxelles, 1845.

Lemaire (J). *Notice historique sur la ville de Nivelles et sur les abbesses qui l'ont successivement gouvernée*, in-8°, 1849.

STARK.

**NIVERNAIS.** Le *Nivernais* était borné au nord par le Gâtinais et l'Auxerrois, à l'ouest par le Berry, au sud par le Bourbonnais et à l'est par le duché de Bourgogne.

L'histoire des premiers seigneurs du Nivernais ne présente aucun intérêt; nous nous contenterons de les nommer; ce sont *Rathier* (dixième siècle), *Séguin*, mort en 966, *Othon* 987-992), *Landri* (992-1028), qui s'empara du comté d'Auxerre, *Renaud* (1028 1040), qui mourut dans une guerre contre son frère, le duc de Bourgogne.

1040. *Guillaume* ou *Gilles*, son fils, augmenta ses domaines du comté de Tonnerre, et mourut au siége de Puisaye dans l'armée du roi de France.

1097. *Guillaume II*, son petit-fils, fut à la fois comte d'Auxerre, de Nevers et de Tonnerre. Il prit part aux croisades, et, de retour dans le Nivernais, se montra constamment attaché à Louis le Gros, qu'il suivit dans ses expéditions contre ses vassaux rebelles. Il jouissait d'une grande réputation, et le parlement voulait l'adjoindre à Suger dans la régence du royaume. Il se fit chartreux en 1147 et mourut quelques mois après.

1147. *Guillaume III* fut presque toujours en guerre contre les seigneurs ses voisins, ainsi que contre l'abbé de Vézelai et l'évêque d'Auxerre.

1161. *Guillaume IV* eut à soutenir une longue guerre contre Étienne Ier, comte de Sancerre et Renaud, comte de Joigny. Il les vainquit dans plusieurs batailles successives, partit ensuite pour la Terre sainte et mourut à Saint-Jean d'Acre.

1168. *Gui*, son frère, lui succéda, et fut excommunié pour avoir renouvelé les prétentions de ses ancêtres sur l'abbaye de Vézelai. Une guerre longue et malheureuse avec Hugues III de Bourgogne marqua les dernières années de son règne.

1175. *Guillaume V*, son fils, mourut en 1180, âgé de dix-sept ans Les comtés de Nevers et d'Auxerre devaient faire retour à la couronne; mais Philippe-Auguste les donna à *Agnès*, sœur de Guillaume, qu'il maria à son parent, Philippe de Courtenay.

1192. *Mahaut* succéda à sa mère sous la garde noble de son père, qui se réserva l'usufruit des comtés de Tonnerre et d'Auxerre. Elle épousa *Hervé IV*, baron de Donzy, qui mourut en 1221, et se remaria en 1226 à Guignes, comte de Forez; elle n'eut pas d'enfant de ce second mariage.

1257. *Mahaut II*, fille d'Archambaud X, sire de Bourbon, recueillit l'héritage de sa bisaïeule et réunit sous son autorité les comtés de Nevers et d'Auxerre. Elle laissa trois filles, Yolande, Marguerite et Alix, qui se partagèrent ses domaines.

1266. *Yolande*, qui eut le comté de Nevers, épousa *Jean Tristan*, fils de saint Louis; puis, étant devenue veuve, elle se remaria à *Robert de Dampierre, comte de Flandre*. Nous nous contenterons d'indiquer ici l'ordre de succession de ces seigneurs de Flandre.

1280. *Louis Ier de Flandre.*

1322. *Louis II*, dit *de Crécy*.

1346. *Louis III*, dit *de Mâle*.

1348. *Marguerite*, mariée à *Philippe le Hardi*.

1348. *Jean Ier de Bourgogne.*

1404. *Philippe II de Bourgogne*, tué à la bataille d'Azincourt.

1415. *Charles Ier*, fils aîné de Philippe II, lui succéda sous la tutelle de sa mère, Bonne d'Artois. Entré en 1442 dans la ligue formée contre Charles VII, il ne tarda guère à faire la paix avec ce prince, et lui rendit des services qui firent confirmer son titre de pair de France.

1467. *Jean II de Bourgogne*, son frère, qui lui succéda, eut à lutter contre Charles le Téméraire, qui le retint prisonnier à Béthune. Rendu à la liberté, il protesta contre cette violence, et des arbitres arrêtèrent les hostilités. Il devint comte d'Eu par la mort de Charles d'Artois, son oncle maternel.

1491. *Engilbert de Clèves*, son petit-fils, lui succéda dans le Nivernais, du chef de sa mère Élisabeth. Il accompagna Charles VIII en Italie et commanda les Suisses à la célèbre bataille de Fornoue.

1506. *Charles* se distingua en Italie sous les règnes de Louis XII et de François Ier.

1521. *François Ier* est regardé à juste titre comme un des plus grands capitaines de son temps. Le Nivernais fut érigé (1539) pour lui en duché-pairie. Ce fut lui qui rallia l'armée française, après la bataille de Saint-Quentin, et qui sut maintenir l'inviolabilité du territoire. Plus tard, enfin, ce fut lui qui découvrit la conjuration d'Amboise.

1562. *François II* mourut d'une blessure reçue à la bataille de Dreux.

1563. *Jacques*, son frère, mourut aussi sans postérité.

1564. *Henriette*, sa sœur, épousa *Louis de Gonzague*, fils de Frédéric II, duc de Mantoue. Quoique étranger, celui ci obtint la continuation de la pairie attachée au duché de Nevers, et il s'en montra reconnaissant en servant fidèlement Henri II, Charles IX, Henri III et Henri IV.

1601. *Charles II* prit, en 1617, les armes pour la défense du prince de Condé, et ce fut alors que sa femme défendit avec tant d'énergie la ville de Nevers contre les troupes de la régente.

1637. *Charles III*, son petit-fils, vendit le duché de Nevers au cardinal de Mazarin, qui le donna à son neveu, *Jules-Philippe Mancini Mazarini* (1669). Celui-ci cultiva la poésie avec succès et fut un des grands seigneurs de la cour de Louis XIV qui protégèrent le plus les lettres (1).

1707. *Philippe-Jules-François Mancini Mazarini* se distingua en Espagne dans la guerre de la Succession; mais il est moins célèbre que son fils, *Louis-Jules Barbon Mancini Mazarini, duc de Nivernais*, qui fut envoyé en ambassade à Rome en 1748, puis à Berlin en 1756, et jouit d'une grande faveur sous le ministère de Maurepas, dont il avait épousé la sœur. Mais, préférant aux intrigues de la cour l'étude et les loisirs politiques, il était peu propre à tenir sa place dans les conseils du roi. Ses œuvres, aujourd'hui complétement et justement oubliées, forment huit volumes. En 1793, il fut dénoncé par Chaumette, son compatriote; arrêté au mois de septembre de cette année, il fut détenu longtemps, et il ne sortit de prison qu'après le 9 thermidor. Dans les loisirs de sa détention, il avait, à l'âge de 77 ans, traduit *Richardet*, poëme badin de Fortiguerri (2). Pendant qu'il faisait de petits vers, les derniers restes de l'ancien régime avaient disparu, et le Nivernais était devenu, sinon l'un des plus riches, du moins l'un des plus beaux départements de la France.

Il mourut le 7 ventôse an VI = 25 février 1798, à l'âge de 82 ans.

STARK.

**NIZAM-DJÉDID.** Cette expression composée des deux mots arabes *nizam*, ordonnance, arrangement, disposition, et de *djédid*, nouveau, veut dire *ordonnance nouvelle*. On désigne en Turquie par ce nom la tactique européenne, et les troupes exercées et disciplinées d'après ses principes. En 1732 un rénégat hongrois, *Ibrahim-Pacha*, le même qui avait fondé à Constantinople la première imprimerie turque, publia un ouvrage intitulé : *Assoul el hekim fi nizam alamam*, ou *Méthode artificielle pour l'ordonnance des troupes*, 1 vol. in-4°. Il y essaya de faire comprendre aux Ottomans que, pour lutter avec quelque chance contre les puissances européennes, ils devaient adopter le même système militaire qu'elles. Cette tentative ne fut pas suivie d'effets immédiats; mais les revers étant venus abattre les armées ottomanes, on se souvint, après la paix de Koutchouk-Kaïnardji, en 1774, des projets d'Ibrahim. En 1770 déjà, le sultan Mustapha III avait fait organiser, il est vrai, par le baron de Tott des corps de bombardiers, de pontonniers et de mineurs. Par ordre du sultan Abdul-Hamid, Tott créa ensuite en 1774 un corps d'artillerie de 2,000 hommes. On se mit en même temps à faire traduire quelques ouvrages sur les opérations du génie. En 1786 parut à Constantinople la traduction turque du *Traité de la castrametation* par Laffitte, et en 1787 celle d'un ouvrage de l'amiral Truguet *Sur la construction et sur l'art de manœuvrer les vaisseaux de guerre*. En 1791 Sélim III organisa le corps des fusiliers, en même temps qu'il fit traduire en turc le *Traité sur la fortification* par Vauban, et en 1793 l'ouvrage du même sur *l'Art de la sape*. Les nouvelles troupes de Sélim III justifièrent la confiance de cet empereur par leur bonne tenue et leur vigoureuse défense de Saint-Jean d'Acre en 1798 et 1799. Cette mesure avait nécessité l'établissement d'un impôt sur les objets de consommation, et amené l'abaissement du titre des monnaies. En 1805 Sélim III ordonna d'incorporer à la nouvelle troupe tous les janissaires valides, de vingt à vingt-cinq ans. Le nizam-djédid se distingua encore lors de l'attaque des Anglais contre Constantinople en 1807; mais les Russes ayant été en même temps victorieux en Valachie et en Moldavie, les janissaires profitèrent de ce prétexte, et empêchèrent un corps de la nouvelle troupe de partir pour le Danube. Isolé de tous les côtés depuis la mort de son ami *Velih Zade*, grand moufti, le malheureux Sélim, battu dans Constantinople même par le chef des janissaires révoltés, *Kabaktchi-Oglou*, dut, le 29 mai 1807, descendre du trône qu'il laissa à son cousin Mustapha IV. Ce dernier supprima immédiatement le nizam-djédid, et rétablit les anciens corps des janissaires et yamaks. Pour imposer ensuite un frein aux insolences des janissaires, Mustapha IV rétablit un semblant de nizam-djédid, mais en conservant l'uniforme turc. Mahmoud II, frère du précédent, ayant été mis sur le trône en 1808, avec l'aide du vaillant séraskier Mustapha-Bairakdar, institua immédiatement les *seymen*, autre corps nouveau. Mais Bairakdar ayant succombé dans la même année, Mahmoud II, pressé par les janissaires, dut ajourner l'exécution de ses projets. Après avoir été forcé, en 1822, de leur sacrifier son favori et confident Khalef, il résolut en 1826, d'en finir avec eux. Le 29 mai il institua le *muallem-es-kindif*, ou l'infanterie disciplinée, à laquelle il

(1) Voyez *Les Nièces de Mazarin*, par feu Amédée Renée (Paris, un volume in-8°; chez MM. Firmin Didot).

(2) *Biographie universelle et portative des Contemporains*, t. V, *Supplément*, p. 505 et 506.

incorpora 150 janissaires de chaque odak. On connaît la rébellion des janissaires, le 14 juin de la même année, ainsi que leur anéantissement par Mahmoud II, aidé dans cet acte de vindicte par les habitants de Constantinople eux-mêmes. Délivré de ses antagonistes, le sultan mit à la tête du département militaire *Reschid-Pacha* et *Khosrew-Pacha*, qui dès lors organisèrent à l'européenne toute l'armée turque. Nous rappelons la vigoureuse résistance qu'opposèrent aux Russes les Turcs ainsi disciplinés, dans les campagnes de 1828 et 1829, qui ne se terminèrent à leur désavantage que par suite du passage du Balkan par Diébitsch. A l'aide du nizam-djédid, le sultan écrasa les pachas rebelles de Bagdad, de Scutari, Trébizonde, etc. En 1832 ses nouvelles troupes eurent l'occasion de se mesurer avec le nizam-djédid de Méhémet-Ali d'Égypte, préparé de longue date à cette campagne par un certain nombre d'officiers français. Après la paix avec le pacha d'Égypte, Mahmoud II se remit de plus belle à l'achèvement de ses plans. Des officiers prussiens, *Mühlbach*, *Laun*, *Fischer*, furent chargés, sous les sérasckiers Reschid et Hafiz-Pacha, d'organiser le nizam-djédid dans toute l'Asie Mineure. Nous avons exposé (plus bas, article Nizib) les grandes chances que, sans son entêtement, Hafiz-Pacha aurait eues pour vaincre son adversaire Ibrahim-Pacha d'Égypte ; mais il avait au moins soumis les Derebeys de la mer Noire et du Kourdistan, en même temps que les généraux de Mahmoud II avaient, de 1833 à 1838, comprimé les révoltes successives de la Bosnie, de l'Albanie, etc. Les Turcs eux mêmes commencèrent à prendre goût au nouveau système, pour lequel *Khodja-Ishak-Effendi* écrivit en 1833 un *Traité des fortifications* et vers la même époque une *Instruction pour la marine* Le successeur de Mahmoud II, *Abdul-Medjid*, a persévéré dans le système de son père, en ajoutant aux institutions paternelles des établissements pour l'instruction militaire, une école de cadets, une école polytechnique, des écoles vétérinaires, etc., toutes à Constantinople. Si le système d'enrôlement régulier inusité parmi les Turcs, les impôts de consommation, l'établissement de nouvelles monnaies, voire même du papier-monnaie, de banques, etc., ont été la suite nécessaire de ces réformes qui ont causé une certaine perturbation dans toutes les relations de l'empire ottoman, il est certain, au moins, que, dans les diverses guerres, le nizam-djédid n'est pas resté au-dessous de lui même. Tout récemment, en 1854, au siége de Silistrie, les Turcs ont prouvé que les enseignements de l'Occident auraient pu, n'eût été l'incurable corruption qui les mine, faire d'eux quelque chose de nouveau.

L'ancien rival du sultan Mahmoud, le fameux Méhémet-Ali, avait, à peu près à la même époque que lui, commencé l'établissement du nizam-djédid en Égypte. Dès 1824 on publiait, dans l'imprimerie de Boulak, des *Traités des mines* à l'usage de la guerre, par Houcein Rifki, des *Écoles de bataillon et de fantassin*, une *École de régiment et évolutions de ligne*, le *Manuel de l'artilleur* (1834), la *Théorie du maniement de la baïonnette et de la lance*, le *Traité de la fabrication de la poudre* (en 1835), l'*Instruction de cavalerie* (en 1836), le *Manuel des officiers de cavalerie et d'infanterie*, le *Traité de l'arsenal et des munitions de guerre* (1836). Il faut y ajouter le *Code de la flotte*, publié en 1824, ainsi que le *Traité de tactique maritime*, pour l'évolution des vaisseaux, de 1827. Dans cette dernière année on imprima aussi à Boulak le *Code pénal pour les équipages de la flotte*. Tous ces ouvrages, dus à *Houssein-Rifki*, ou à *Osman-Nouredden*, ou à *Ahmed-Khalil-Effendi*, étaient publiés sous la direction du colonel *Sèves*, de Lyon, appelé *Soliman-Pacha*, l'organisateur de l'École des cadets d'infanterie au Caire en 1823, comme le colonel Varin ou *Kiany-bey* le fut de l'école de cavalerie de Gizeh en 1833, et le colonel Lambert, en 1835, de l'école polytechnique au Caire. Une école vétérinaire pour l'armée, établie en 1829 à Rosette, fut bientôt transportée à Abou-Fakel. En 1842, Méhémet-Ali créa encore la nouvelle artillerie à cheval, et, un peu plus tard, l'artillerie de la marine militaire. Les troupes égyptiennes, ainsi organisées d'abord contre la Turquie, semblent aujourd'hui destinées à lui être un puissant secours.

La dernière organisation de l'armée régulière turque, à laquelle le sultan Mahmoud II avait imposé le nom d'*asakiri mansouréi Mohammedyé* (ou *armée victorieuse de Mohammed*), et à laquelle on a, depuis, rendu son nom primitif de *nizam-djédid*, cette organisation est due, en 1843, au sérasckier Riza-Pacha, qui y a ajouté, en outre, le *rédif*, en même temps qu'il a organisé la garde impériale. Le rédif tient à la fois des gardes nationales françaises et des landwehrs, ou bans de réserve prussiens. En principe, le nizam-djédid devait être composé de six corps ou *ordous* formés chacun de onze régiments, savoir, six d'infanterie, quatre de cavalerie et un d'artillerie, constituant ensemble deux divisions et six brigades. Chacun des ordous devait avoir un effectif de vingt mille hommes et douze batteries à six canons, et à sa tête un *mouchir* ou feld-maréchal, sous le commandement duquel se trouvaient deux ou trois *férihs* ou généraux de division, et autant de *livas* ou géné-

raux de brigade, avec un liva surnuméraire, comme membre de l'intendance. On voit que toute la hiérarchie est à peu près celle des armées européennes. Le généralissime est le *séraskier pacha*, après lequel vient, en premier lieu et avant les autres mouchirs, le *mouchir asakiri khassai*, ou commandant en chef de la garde impériale. Les fériks de la garde passent également avant les fériks des troupes régulières. Il y a en outre un *mouchir* pour l'artillerie, qui est l'égal des fériks. Mahmoud II avait, du reste, aboli déjà les places de commandants spéciaux, savoir, le *laghoumdjibachi*, ou chef des mineurs, le *khoumbaradjibachi*, ou chef des bombardiers, et le *baltadjibachi*, ou chef des pionniers. Tous les trois ont été remplacés par le *moukimati harbiyé nazéri*, ou inspecteur du matériel de guerre. Immédiatement sous le séraskier sont placés les *seghbans*, ou sapeurs pompiers, les *kavass*, ou gardes de villes, et les *bourouk agassi*, ou commissaires rapporteurs et prévôts. Quant à l'armée elle-même, chaque brigade est divisée en régiments, chacun sous un colonel et un lieutenant-colonel. Le régiment est de quatre bataillons, le bataillon de huit compagnies. Les chasseurs, commandés par un *bimbachi* ou major, forment le 4e bataillon. La compagnie, sous les ordres d'un *yusbachi* ou capitaine, est formée sur huit rangs, chacun de dix hommes, qui obéissent à un *onbachi* ou caporal. Dans la cavalerie, il y a encore des vice-caporaux, ainsi que des sous-lieutenants, tandis que l'infanterie n'a que des caporaux et des lieutenants. Le porte-drapeau ou *sandjakdar* a rang de capitaine. Il a remplacé le *miri alem* ou porteur de l'étendard sacré. Les adjudants-majors, les sergents et fourriers sont des officiers et sous-officiers d'ordonnance. L'état-major du régiment est composé du colonel, du lieutenant-colonel, et de l'économe ou *alaï émiri*, qui a rang de major. Voilà les cadres. Quant à l'effectif, il est resté bien en arrière des chiffres qui devaient y correspondre. On a, en outre, réparti chaque régiment entre le nizam et le rédif. De plus, l'effectif des bataillons d'infanterie varie, selon les divers régiments, entre 750 et 550 hommes. Celui des bataillons de la garde est de 700. Aujourd'hui même il n'y a plus que deux bataillons par régiment. Il y a des régiments de cavalerie de 850, 800, 700 hommes, à côté de régiments de 500. L'escadron est de 150 à 200. Le bataillon d'un régiment d'artillerie régulière est de 1,000 ou 1,200 hommes, tandis que celui de l'artillerie de réserve (rédif) compte 1,600 hommes avec 11 batteries. On compte aujourd'hui 36,000 hommes dans la Turquie d'Europe, 27,000 à Constantinople, 35,000 dans l'Asie Mineure, et 12,000 à Candie et à Tripoli d'Afrique. Cet effectif est réparti entre les armes suivantes :

| | |
|---|---|
| Garde (infant. caval. artill.).... | 20,000 |
| Infanterie régulière et chasseurs : | 60,000 |
| Cavalerie régulière..... | 17,000 |
| Artillerie régulière..... | 7,800 |
| Artillerie de siége et de réserve.. | 5,200 |
| | 110,000 |

Le corps de réserve (*rédif*) se compose :

| | |
|---|---|
| De l'infanterie..... | 93,000 |
| De la cavalerie..... | 12,000 |
| | 105,000 |

Il faut y ajouter l'artillerie de la milice, forte de. ..... 5,800 à 6,000
Le contingent égyptien..... 24,000
Les cosaques turcs ou Bachi-Bozouks..... 1,000 à 1,500
La cavalerie tartare.... 10,000 à 15,000
Le corps du génie..... 2,000
16 compagnies de pionniers :.... 1,600
2 bataillons d'ouvriers du train : 1,400
2 régiments de caval. polonaise. 1,000
Gendarmerie..... 4,800
Infanterie de marine..... 12,000
Matelots de la marine militaire. 34,000 sur 64 bâtiments de guerre, dont 48 d'armes.
Total de toutes les forces de guerre de l'armée et de la flotte ottomanes..... 300,000

Il y a, en outre, pour le service intérieur de l'Égypte, l'armée de cette province ; elle est à peu près de 45,000 hommes. En y ajoutant d'autres contingents à fournir par les provinces tributaires, ainsi que les troupes irrégulières, le sultan pourrait encore trouver à sa disposition, à un moment donné, de 110 à 120,000 soldats, en sus des 300,000 hommes, détaillés plus haut. Ces forces, il est vrai, ne sont pas suffisantes pour un empire de cette étendue, surtout pour un empire composé de pays dans lesquels la population chrétienne, là où elle prédomine, cherche ses points d'appui au dehors, chez les diverses puissances occidentales, selon les affinités de race et de religion.

Une autre puissance orientale, la Perse, a également demandé à la discipline et à la tactique européennes de nouveaux éléments de force. Dès 1828 et 1829, le prince *Abbas Mirza* rapporta de son séjour à Saint-Petersbourg quelques projets militaires qu'il se mit en devoir d'appliquer à l'armée persane ; mais sa mort précoce interrompit ces essais. En 1839 la France fut sollicitée par Hosseïn-Khan, ambassadeur de *Chah-Mohammed*, d'envoyer en Perse quelques officiers pour y discipliner les troupes. P. S. *Ferrier*, commandant aux chasseurs d'Afrique, partit, avec quelques autres ; mais peu après son arrivée à Téhéran, il se vit éloigné de la cour par les menées de la Russie, qui craignait l'influence française. En 1851, enfin, le chah

actuel, *Nasreddin*, s'est adressé à l'Autriche, qui lui a envoyé des officiers, des ingénieurs civils, des mineurs, etc. Le colonel *Boller* organisa surtout l'artillerie, tandis que *Czernota* fonda à Téhéran une école des mines. Après le départ des Autrichiens, en 1853, leur œuvre fut complétée par des Français et des Russes. *Mirza-Taki-Khan*, le dernier ministre du châh, a fait traduire en persan des Traités de fortification et de tactique par Vauban, le *Télémaque* de Fénelon, le *Charles XII* de Voltaire, les Biographies d'Alexandre le Grand, de Frédéric II de Prusse, de Pierre le Grand et Catherine II de Russie, et de Napoléon Ier. Il a ensuite fondé une université à Téhéran, dans le genre allemand, avec cinq facultés, parmi lesquelles la faculté des mathématiques et des sciences militaires tient en même temps lieu d'*école militaire*. Les professeurs y sont pour la plupart des Allemands et des Français. Le directeur de cette académie est *Riza Kouli-Khan*. Nasreddin a aussi fondé la *Gazette de Tehéran*, pour toutes les nouvelles politiques. Les ministères de Perse sont organisés à l'imitation de ceux d'Occident, quoique le ministre de la guerre, *Mirza-Méhémet Khan*, porte l'antique titre d'*émir-al-omrah*. L'armée régulière persane se compose aujourd'hui de 6,000 hommes de gardes royales, de soixante-dix bataillons d'infanterie, chacun de 1,000 hommes, et, par conséquent, formant un ensemble de 70,000 hommes, et de 2,000 hommes d'artillerie. Quant à la cavalerie, la force principale consiste dans la cavalerie irrégulière, forte de près de 150,000 hommes, et formée de *Ihlans*, ou Turcomans du Nord (d'où est venu le nom de *hulan*). L'émir de Bokhara, *Nasrassah Bahadour*, successeur de Tamerlan, après avoir, en 1839, massacré les sipahis (janissaires de ce pays), a fait organiser son infanterie à l'européenne, en 1840, sous le nom de *Sarbazes*, par *Abdoul-Samet*, Persan sorti du service de la Compagnie anglaise de l'Inde. Elle est forte aujourd'hui de près de 35,000 fantassins avec 50 canons et 10 mortiers. Le khan de Khiva enfin a, en 1850, organisé un ou deux bataillons d'infanterie régulière.

*Wassif, Aamis et Essaad Ssarif Effendi, Historiographes officiels turcs.* — Hammer, *Histoire de l'Empire Ottoman.* — *Le Moniteur ottoman.* — *Journal de la Société asiatique de Constantinople. Journal de la Société asiatique de Paris.* — *Journal de la Société asiatique de Leipzig.* — P. S. Ferrier, *Voyages en Perse et dans l'Afghanistan.* — *Gazette de Téhéran.* — *Gazette d'Augsbourg* — *Dictionnaire de la conversation* de Brockhaus. — *Revue de l'Orient*, etc.

Ch. RUMELIN.

**NIZIB** ou **NÉZIB** (BATAILLE DE). C'est le nom d'un bourg, sur la rive droite de l'Euphrate, qui, à cause de son homonymie, a été, à tort, confondu par beaucoup d'historiens avec la célèbre ville de Nisibe en Mésopotamie. Vaincu à Koniah, le sultan Mahmoud II avait fini par conclure la paix de Koutayeh, le 14 mai 1833, par laquelle il accorda le pachalik de Syrie au vice-roi d'Égypte, qui se reconnut vassal de la Porte. C'était consacrer l'agrandissement de l'Égypte au détriment de la Turquie : aussi les deux souverains s'épiaient-ils d'un œil soupçonneux et avide, la main sur le cimeterre. Les deux pays, à leur tour, eurent à subir de nouveaux sacrifices, et plus encore la Syrie, déchirée des deux côtés à la fois. Méhémet ne se voyant d'autres garanties, pour la conservation de ses États, voulut s'appuyer à la fois sur la diplomatie européenne, sur une grosse armée, et sur le monopole exclusif du commerce. Par les rigueurs, pires que celles des Turcs, qu'il déploya en Syrie, il fit naître entre les Druses et les Maronites, afin de dominer les uns et les autres, ces collisions qui, depuis, n'ont plus cessé. En même temps, ne se fiant pas entièrement aux musulmans, il composa ses troupes de chrétiens, d'Albanais, de Turcs, de Druses, etc. Son vaste monopole parut d'autant plus lourd que le commerce était toujours resté libre dans l'empire ottoman. La Syrie, frémissante sous un pareil joug, était près de s'insurger, et, dans l'été de 1839, les villes de Damas et d'Alep, en particulier, n'attendaient, pour secouer le joug égyptien, que la victoire de l'armée ottomane rassemblée au delà du Taurus, et prête à en passer les défilés.

Indépendamment de réformes administratives et même littéraires et scientifiques, qui ne nous regardent pas ici, Mahmoud II avait, de son côté, donné à son empire cette réorganisation militaire dont les résultats, quoique exagérés quelquefois, ont cependant été sensibles dans la dernière campagne contre la Russie. Après avoir abattu les Timariotes et les Dérébeys, ou grands feudataires, qui s'étaient rendus indépendants dans leurs gouvernements jusqu'à en transmettre à leurs descendants la possession héréditaire, et après avoir ensuite écrasé les tribus pillardes des Sindjarlis dans la Mésopotamie, surtout les Kourdes, dont les chefs au lieu de se contenter de leur gouvernement devenu héréditaire, étaient allés jusqu'à nouer des relations avec la Perse et à détacher le Kourdistan de l'Empire ottoman, Mahmoud se mit à étendre à l'Asie l'organisation du *nizam-djédid*, ou troupes régulières à l'européenne. Ce fut l'ouvrage de *Méhémet-Reschid-Pacha*, qui s'est fait connaître plus tard par d'autres réformes, et, après lui, depuis 1838, du tcherkesse *Hafiz-Pacha*, nommé séraskier de toute l'Asie, de

Brousse jusqu'à Erzeroum et Mossoul. En même temps le Grand Seigneur avait fait des efforts désespérés pour mettre sa marine au niveau de celle des Égyptiens; mais après y être parvenu, il ne s'aperçut que trop tard que sa flotte manquait de matelots exercés, ainsi que d'officiers du génie. Quant à Hafiz-Pacha, campé d'abord à Siwas ou Sébaste (sur le Halys ou Kysyl-Esmak), il s'établit ensuite à Malatia (ou Mélitène) sur le haut Euphrate, où il dominait à la fois le cours de ce fleuve, ainsi que le Tigre, et tenait la clef des défilés du Taurus. Il avait en outre là à sa disposition les riches mines d'or, de cuivre, et d'argent de Kharpout et de Masireh. Il rétablit la route militaire allant de ces deux villes vers le sud, créa une artillerie, des fonderies de canons, des moulins à poudre, fit sauter des rochers qui entravaient la navigation de l'Euprate, restaura la forteresse délabrée de Diarbekr, dont les ruines romaines lui présentaient une base solide. Dans tous ses travaux il fut secondé par trois officiers du génie prussiens, de *Moltke*, de *Mühlbach* et *Laün*, tandis qu'un autre ingénieur de cette nation, le baron de *Vincke*, fortifiait Angora et que *Fischer*, dans le service du pacha de Koniah, retranchait les défilés de Cilicie. Mirza-Pacha, second de Hafiz, construisit, d'après les ordres de celui-ci à Nisibis (l'ancienne Nisibis), des casernes de cavalerie et d'artillerie, ainsi qu'un fort : bâtisses auxquelles plus tard d'autres devaient se rattacher. Le séraskier avait en outre attiré à lui les renforts des autres pachas qui, n'ayant pas d'officiers européens à leur service, devaient envoyer leurs troupes au camp général, pour leur y faire inculquer la discipline occidentale. Tels furent les corps d'Ali-Pacha de Bagdad, qui établit aussi, d'après ses idées, des redoutes à Arbil et à Kerkouk, puis celui du pacha de Souleimanieh, et enfin le corps du pacha de Mossoul, mais dont une partie seulement arriva à temps pour prendre part au combat. Après avoir convenablement fortifié la haute Mésopotamie et le Taurus, Hafiz-Pacha, en descendant d'abord le long de l'Euphrate, fit passer, au milieu de grandes difficultés, à son armée, qui dut souvent faire sauter des rochers pour se frayer une route, les défilés de l'Amanus, couverts de neige au milieu du mois de mai. Mais le dégel ayant subitement gonflé tous les torrents et affluents de l'Euphrate, il lui fallut laisser en arrière la cavalerie, l'artillerie et le train. Mübach retrancha, en attendant, les hauteurs de Biredjik, ville située sur l'Euphrate, à la place de l'ancien Zeugma, à moitié chemin entre Samosate et Thapsacus, où Hafiz-Pacha, après seize jours de marche, arriva avec le gros de l'armée. Dans l'intervalle Molthe et Laün s'occupaient à trouver, d'abord pour la cavalerie, un chemin commode, étant le reste d'une ancienne voie militaire romaine le long de l'Euphrate, car la grande armée avait quitté le fleuve à cause de ses longs coudes. Les deux ingénieurs firent ensuite un essai avec quelques canons, qu'on voulait, pour la première fois, faire descendre l'Euphrate sur des *kelleks* ou radeaux d'outres. L'essaie ayant réussi, toute l'artillerie ainsi que les parcs et le train arrivèrent par la même route à Biredjik. L'armée étant de nouveau au complet, se trouva forte de 45,000 hommes avec 130 canons. Couvert à l'ouest par les rochers calcaires de Tel-Balkis, et à l'est par les fortifications, que les ingénieurs prussiens avaient établies autour de Biredjik, Hafiz-Pacha dominait en outre l'Euphrate, sur lequel arrivaient journellement des transports de vivres. Malheureusement beaucoup de soldats turcs, qui se baignaient journellement, se noyèrent dans le lit changeant du fleuve, qui se composait de sables mouvants. La diminution de l'effectif qui en résulta parut assez importante au séraskier pour quitter sa belle position retranchée et, en s'éloignant de l'Euphrate vers l'ouest, pour choisir son nouvel emplacement près de Nézib ou Nisib, bourg arrosé par le petit ruisseau de Kesrin ou Kirsoun-Tchaï. Les hauteurs qui entourent cet endroit étant trop vastes pour pouvoir être fortifiées toutes, l'armée turque se vit après quelques escarmouches tournée par l'ennemi. Hafiz-Pacha, se piquant de courage, et craignant devant l'ennemi de se donner l'air d'une retraite, ne suivit pas le conseil des officiers allemands, qui voulaient lui faire reprendre son ancienne position inexpugnable de Biredjik. Mal secondé par quelques-uns de ses lieutenants tels qu'Izzet-Pacha d'Angora, jaloux de lui comme d'un jeune parvenu étranger, ainsi que par le vieux Hadji-Ali de Koniah, qui voyait de mauvais œil l'introduction du système européen, le séraskier, surpris par l'ennemi, beaucoup moins fort que lui, dut accepter la bataille, qui dura deux jours, le 23 et le 24 juin 1839, mais dont le sort était déjà décidé au milieu du premier. Le farouche Ibrahim-Pacha avait profité des irrésolutions de Hafiz pour abattre d'un seul coup l'œuvre de six ans d'efforts. Le pacha de Koniah abandonna de son côté avec ses 15,000 hommes les défilés de Cilicie, qui donnaient entrée dans l'Asie Mineure aux Égyptiens, qui avant la bataille n'avaient pas même pu lui opposer 3,000 hommes. Ibrahim-Pacha abattit toutes les fortifications établies par les Turcs, tandis que les Kourdes et les Sindjarlis recommencèrent leurs brigandages en Mésopotamie. Dix jours après cette destruction de l'armée ottomane, le Capoudan-Pacha, en haine du grand vizir,

faisait voile pour Alexandrie, et allait livrer la flotte turque au gouverneur d'Égypte (juillet 1839).

Le champ de bataille de Nézib se trouve, ainsi que le canton de Biredjik, dans la province de Syrie appelée *Cyrrhestique* par les anciens. Après avoir passé sous divers maîtres, parmi lesquels figurent le tyran *Denys* et son fils *Héraclion* reconnaissant la suzeraineté de la Syrie, elle devint romaine, puis byzantine. Comme telle, la Cyrrhestique avec une partie de la Cilicie, fut donnée en apanage à la famille feudataire des Taronitas (de Taron ou Doron en Cilicie). C'est en Cilicie également, dans la ville de *Sis*, que s'établit un patriarche schismatique arménien, dont le diocèse confinait dans le pays en question avec celui du *catholicos* arménien orthodoxe, de 1441 à 1784. Sis avait été, du reste, la résidence du patriarche orthodoxe lui-même, de 1294 à 1440. La ville de *Hromkla* (ou Kala des Romains), dans laquelle d'autres antiquaires voient l'ancien Zeugma, était la patrie d'un des plus remarquables patriarches arméniens, *Nersès IV Klaïetsi*, poëte et théologien distingué (de 1160 à 1173). Avant cette époque, Hromkla fut la résidence d'un dynaste arménien, *Philarète Brachances*, regardé généralement comme l'aïeul de la dynastie des Livoniens ou Haythoniens, dont un prétendu descendant a voulu, en 1852, capter les faveurs des cabinets européens. Hromkla avait été, en outre, la résidence du *catholicos* arménien, de 1148 à 1293. A partir de la fin du treizième siècle, toute la contrée retomba entre les mains des musulmans pour ne plus en sortir. D'un aspect florissant, outre ses forêts de pistachiers et de lentisques, elle est aujourd'hui devenue importante par la navigation à vapeur sur l'Euphrate, qui commence juste près de Biredjik. Déjà Nebukadnezar avait établi à Thapsacus, sous le nom de *Nahar-Malca* (ou Fleuve royal, en chaldaïque), un canal qui, au moyen de divers affluents de l'Euphrate et du Tigre, devait abréger la navigation sur ces deux fleuves. Ce fut également à Thapsacus, en 393 avant J.-C., que le général athénien Conon s'embarqua pour aller au secours des Perses. Alexandre le Grand et Trajan y firent construire leurs flottes pour lesquelles ils tiraient les matériaux des forêts de Nisibis. L'empereur Julien, de son côté, fit venir à Thapsacus des convois de vivres et des bagages militaires, embarqués à Samosate sur des radeaux de bois ou d'outres (kelleks). Ces deux sortes de radeaux sont, depuis, indistinctement citées dans les voyages que firent sur l'Euphrate *Cesare Frederigo*, marchand de Venise, qui alla par cette route aux Indes en 1563, puis le médecin allemand *Rauwolff*, connu par sa Description de la Terre-Sainte, en 1574; ensuite, en 1580, un autre Vénitien, qui prit également le chemin des Indes, *Gaspare Balbi*; et enfin, depuis 1583, les premiers marchands anglais de Londres, *Ralph Fitch*, *John Newberries* et *Aldred*. *Tavernier* descendit également l'Euphrate au commencement du dix-septième siècle. Poussé par le désir d'ouvrir à sa patrie une nouvelle route abrégée aux Indes, l'Anglais *Francis Chesney*, colonel d'artillerie, a, en 1834, fait le premier essai de descendre l'Euphrate sur un bateau à vapeur depuis Thapsacus; en 1836 il l'a remonté jusqu'à Biredjik; en 1839, les deux officiers prussiens Moltke et Laün y ont à leur tour embarqué des canons et des parcs d'artillerie depuis l'embouchure du Goeksu, près de Samosate. Aujourd'hui, grâce à ces hardis essais, la navigation à vapeur sur l'Euphrate est en pleine vigueur, quoique, pour donner une vie nouvelle aux contrées qu'arrose ce fleuve, il faille encore leur apporter d'autres bienfaits de la civilisation, et, en premier lieu, les bras actifs de colonisateurs intelligents.

Ch. Rumelin.

**NOMBRES ET FORMULES.** Nous nous proposons de réunir ici en un tableau succinct certains nombres et certaines formules élémentaires qui sont d'un usage fréquent.

ARITHMÉTIQUE. *Nombres premiers.* On appelle *nombre premier* celui qui n'a d'autre diviseur que lui-même et l'unité. Ainsi, 7, 13, 19, 23. La suite des nombres premiers est illimitée; car, ainsi qu'il est facile de le démontrer, si grand que soit un nombre premier donné, il en existe un plus grand. Il a été construit des Tables de nombres premiers qui s'étendent assez loin dans la série des nombres. Celles de Ladislas Chernac, qui datent de 1811, renferment les nombres premiers et les diviseurs des autres nombres non divisibles par 2, 3 et 5 jusqu'à *un million vingt mille* (1). Celles de Burckhardt (1817) contiennent les diviseurs de tous les nombres des trois premiers millions, avec les nombres premiers qui s'y trouvent.

On voit, par l'inspection de ces tables, qu'il y a 26 nombres premiers de 1 à 100; qu'il y en a 169 de 1 à 1000; 135 de 1000 à 2000; 127 de 2000 à 3000; 1230 de 1 à 10,000; 9592 de 1 à 100,000, et 78,493 de 1 à 1,000,000.

(1) Voici le titre de cet ouvrage, qui est assez rare : CRIBRUM ARITHMETICUM, *sive*, TABULA *continens numeros primos, a compositis segregatos, occurrentes in serie numerorum ab unitate progredientium, usque ad decies centena millia, et ultra hæc ad viginti millia* (1,020,000). *Numeris compositis, per* 2, 3, 5 *non dividuis, adscripti sunt divisores simplices, non minimi tantum, sed omnino omnes. Confecit* LADISLAUS CHERNAC, *Pannonius, A. L. M. Philos. et Medic. Doctor, in almo Lyceo Daventriensi Philosophiæ professor.* DAVENTRIÆ, anno MDCCCXI; un vol. in-4° de 100 pages.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| De | 1 | à | 100 | .... 26 |
| De | 100 | à | 200 | .... 21 |
| De | 200 | à | 300 | .... 16 |
| De | 300 | à | 400 | .... 16 |
| De | 400 | à | 500 | .... 17 |
| De | 500 | à | 600 | .... 14 |
| De | 600 | à | 700 | .... 16 |
| De | 700 | à | 800 | .... 14 |
| De | 800 | à | 900 | .... 15 |
| De | 900 | à | 1000 | .... 14 |
| De | 1000 | à | 1100 | .... 16 |
| De | 1100 | à | 1200 | .... 12 |
| De | 1200 | à | 1300 | .... 15 |
| De | 1300 | à | 1400 | .... 11 |
| De | 1400 | à | 1500 | .... 17 |
| | | | | 240 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | | 240 |
| De | 1500 | à | 1600 | .... 12 |
| De | 1600 | à | 1700 | .... 15 |
| De | 1700 | à | 1800 | .... 12 |
| De | 1800 | à | 1900 | .... 12 |
| De | 1900 | à | 2000 | .... 13 |
| De | 2000 | à | 2100 | .... 14 |
| De | 2100 | à | 2200 | .... 10 |
| De | 2200 | à | 2300 | .... 15 |
| De | 2300 | à | 2400 | .... 15 |
| De | 2400 | à | 2500 | .... 16 |
| De | 2500 | à | 2600 | .... 11 |
| De | 2600 | à | 2700 | .... 15 |
| De | 2700 | à | 2800 | .... 14 |
| De | 2800 | à | 2900 | .... 12 |
| De | 2900 | à | 3000 | .... 11 |
| De | 1 | à | 3000 | ... 431 |

*Table des nombres premiers, depuis* 1 *jusqu'à* 3,000.

| | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 5 | 7 | 11 | 13 | 17 | 19 | 23 | 29 | 31 | 37 | 41 | 43 | |
| 47 | 53 | 59 | 61 | 67 | 71 | 73 | 79 | 83 | 89 | 97 | | | | | |
| 101 | 103 | 107 | 109 | 113 | 127 | 131 | 137 | 139 | 149 | 151 | 157 | 163 | 167 | 173 | |
| 179 | 181 | 191 | 193 | 197 | 199 | | | | | | | | | | |
| 211 | 223 | 227 | 229 | 233 | 239 | 241 | 251 | 257 | 263 | 269 | 271 | 277 | 281 | 283 | |
| 293 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 307 | 311 | 313 | 317 | 331 | 337 | 347 | 349 | 353 | 359 | 367 | 373 | 379 | 383 | 389 | |
| 397 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 401 | 409 | 419 | 421 | 431 | 433 | 439 | 443 | 449 | 457 | 461 | 463 | 467 | 479 | 487 | |
| 491 | 499 | | | | | | | | | | | | | | |
| 503 | 509 | 521 | 523 | 541 | 547 | 557 | 563 | 569 | 571 | 577 | 587 | 593 | 599 | | |
| 601 | 607 | 613 | 617 | 619 | 631 | 641 | 643 | 647 | 653 | 659 | 661 | 673 | 677 | 683 | |
| 691 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 701 | 709 | 719 | 727 | 733 | 739 | 743 | 751 | 757 | 761 | 769 | 773 | 787 | 797 | | |
| 809 | 811 | 821 | 823 | 827 | 829 | 839 | 853 | 857 | 859 | 863 | 877 | 881 | 883 | 887 | |
| 907 | 911 | 919 | 929 | 937 | 941 | 947 | 953 | 967 | 971 | 977 | 983 | 991 | 997 | | |
| 1009 | 1013 | 1019 | 1021 | 1031 | 1033 | 1039 | 1049 | 1051 | 1061 | 1063 | 1069 | 1087 | 1091 | 1093 | |
| 1097 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1103 | 1109 | 1117 | 1123 | 1129 | 1151 | 1153 | 1163 | 1171 | 1181 | 1187 | 1193 | | | | |
| 1201 | 1213 | 1217 | 1223 | 1229 | 1231 | 1237 | 1249 | 1259 | 1277 | 1279 | 1283 | 1289 | 1291 | 1297 | |
| 1301 | 1303 | 1307 | 1319 | 1321 | 1327 | 1361 | 1367 | 1373 | 1381 | 1399 | | | | | |
| 1409 | 1423 | 1427 | 1429 | 1433 | 1439 | 1447 | 1451 | 1453 | 1459 | 1471 | 1481 | 1483 | 1487 | 1489 | |
| 1493 | 1499 | | | | | | | | | | | | | | |
| 1511 | 1523 | 1531 | 1543 | 1549 | 1553 | 1559 | 1567 | 1571 | 1579 | 1583 | 1597 | | | | |
| 1601 | 1607 | 1609 | 1613 | 1619 | 1621 | 1627 | 1637 | 1657 | 1663 | 1667 | 1669 | 1693 | 1697 | 1699 | |
| 1709 | 1721 | 1723 | 1733 | 1741 | 1747 | 1753 | 1759 | 1777 | 1783 | 1787 | 1789 | | | | |
| 1801 | 1811 | 1823 | 1831 | 1847 | 1861 | 1867 | 1871 | 1873 | 1877 | 1879 | 1889 | | | | |
| 1901 | 1907 | 1913 | 1931 | 1933 | 1949 | 1951 | 1973 | 1979 | 1987 | 1993 | 1997 | 1999 | | | |
| 2003 | 2011 | 2017 | 2027 | 2029 | 2039 | 2053 | 2063 | 2069 | 2081 | 2083 | 2087 | 2089 | 2099 | | |
| 2111 | 2113 | 2129 | 2131 | 2137 | 2141 | 2143 | 2153 | 2161 | 2179 | | | | | | |
| 2203 | 2207 | 2213 | 2221 | 2237 | 2239 | 2243 | 2251 | 2267 | 2269 | 2273 | 2281 | 2287 | 2293 | 2297 | |
| 2309 | 2311 | 2333 | 2339 | 2341 | 2347 | 2351 | 2357 | 2371 | 2377 | 2381 | 2383 | 2389 | 2393 | 2399 | |
| 2411 | 2417 | 2423 | 2437 | 2441 | 2447 | 2459 | 2467 | 2473 | 2477 | | | | | | |
| 2503 | 2521 | 2531 | 2539 | 2543 | 2549 | 2551 | 2557 | 2579 | 2591 | 2593 | | | | | |
| 2609 | 2617 | 2621 | 2633 | 2647 | 2657 | 2659 | 2663 | 2671 | 2677 | 2683 | 2687 | 2689 | 2693 | 2699 | |
| 2707 | 2711 | 2713 | 2719 | 2729 | 2731 | 2741 | 2749 | 2753 | 2767 | 2777 | 2789 | 2791 | 2797 | | |
| 2801 | 2803 | 2819 | 2833 | 2837 | 2843 | 2851 | 2857 | 2861 | 2879 | 2887 | 2897 | | | | |
| 2903 | 2909 | 2917 | 2927 | 2939 | 2953 | 2957 | 2963 | 2969 | 2971 | 2999 | | | | | |

*Racines.* La racine carrée, cubique d'un nombre donné est un autre nombre qui, multiplié une fois, deux fois par lui-même, ou élevé au carré, au cube, reproduit le nombre donné.

Ainsi, 7 est la racine carrée de 49; 8, la racine cubique de 512. Quand un nombre N n'est point le carré, le cube d'un nombre entier, il n'est point non plus le carré, le cube d'un nombre fractionnaire; on ne peut donc obtenir qu'approximativement sa racine carrée, sa racine cubique. Nous donnons ci-après (col. 367-370) les racines carrées et les racines cubiques des nombres entiers, depuis 1 jusqu'à 200, avec six chiffres décimaux pour les premières, et cinq pour les autres, approximation suffisante pour les calculs ordinaires. Les racines carrées de 2, de 3, de 5 et de 10, étant plus souvent employées, nous les donnons avec quinze chiffres décimaux :

$$\sqrt{2} = 1.414\ 213\ 562\ 373\ 095\ldots,$$
$$\sqrt{3} = 1.732\ 050\ 807\ 568\ 877\ldots,$$
$$\sqrt{5} = 2.236\ 067\ 977\ 499\ 789\ldots,$$
$$\sqrt{10} = 3.162\ 277\ 660\ 168\ 379\ldots,$$

*Nombre* $\pi$. Le rapport de la circonférence au diamètre, c'est-à-dire le nombre qui exprime la longueur de la circonférence dont le diamètre est 1, ou la demi-circonférence dont le rayon est 1, est représenté dans les calculs par la lettre $\pi$; il est égal à

3.14159 26535 89793 23846...

Lagni, dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences* pour 1719, a poussé l'approximation jusqu'à la 128e décimale. Archimède avait trouvé que la valeur de $\pi$ est comprise entre $3\frac{10}{70}$ ou $3\frac{1}{7}$ et $3\frac{10}{71}$, ce qui, en effet, est exact, car

$3\frac{1}{7}$ ou $\frac{22}{7} = 3.142\ldots$ et $3\frac{10}{71}$ ou $\frac{223}{71} = 3.140\ldots$

On représente aussi le rapport de la circonférence au diamètre par les expressions fractionnaires, à termes entiers :

$$\frac{22}{7},\ \frac{333}{106},\ \frac{355}{113},\ \frac{9208}{2931},$$

qui sont, alternativement, plus grandes et plus petites que $\pi$, et qui en approchent de plus en plus. Voici quelques résultats numériques qui se rapportent à $\pi$ :

$$\pi^2 = 9.869\ 604\ 401\ 089\ldots,$$
$$\frac{1}{\pi^2} = 0.101\ 321\ 183\ 642\ldots,$$
$$\sqrt{\pi} = 1.772\ 453\ 850\ 906\ldots,$$
$$\frac{1}{\pi} = 0.318\ 309\ 886\ 184\ldots,$$
$$\sqrt{\frac{1}{\pi}} = 0.564\ 189\ 583\ 548\ldots,$$
$$\log \pi = 0.497\ 149\ 872\ 694\ldots.$$

Non-seulement le nombre $\pi$ est incommensurable (1), mais son carré l'est aussi (2). Pour construire *approximativement*, à l'aide de la règle et du compas, la longueur d'une circonférence dont le diamètre est donné linéairement, on porte sur une même ligne droite trois fois la longueur du diamètre, et, à la suite, l'une des parties de ce diamètre divisé en sept également; la longueur totale ainsi obtenue est au diamètre comme $3\frac{1}{7}$ ou $\frac{22}{7}$ est à 1; elle est donc, à un centième près, le développement de la circonférence.

On peut encore obtenir graphiquement, par une autre construction non moins simple mais plus élégante que la précédente, la longueur d'une circonférence de diamètre D, à un centième près.

On détermine 1° le côté du carré inscrit dans une circonférence de diamètre double 2D; 2° le côté du triangle équilatéral inscrit dans cette seconde circonférence; la somme de ces deux côtés représente la longueur de la circonférence proposée. Car le premier est égal à $D\sqrt{2}$, le second à $D\sqrt{3}$, et leur somme à $D(\sqrt{2}+\sqrt{3})$
$= (1.414\ldots + 1.732\ldots)D = (3.14\ldots)D$, c'est-à-dire $\pi D$, ou la circonférence de diamètre D, à un centième près.

*Système métrique.* L'unité fondamentale des poids et mesures de France est le mètre, dix-millionième partie du quart du méridien terrestre. L'étalon prototype en platine, déposé aux Archives nationales le 4 messidor an VII, donne, quand il est à la température zéro, la *longueur légale* du mètre.

La distance du pôle à l'équateur, comptée sur le méridien, a été trouvée de 5,130,740 toises; la dix-millionième partie de cette distance étant la longueur du mètre, on a :

1 mètre $= 0^t,513074$,

ou, en réduisant en pieds, pouces et lignes,

1 mètre $= 3^{Pi}\cdot 0^{po}\cdot 11^{lig}\cdot,296$
1 décim. $= 3^{po}\cdot 8^l,330$
1 cent. $= 0^{po}\cdot 4^l,433$
1 millim. $= 0^{po}\cdot 0^l,443$.

Inversement :

1 toise $= 1^m,949\ 04$
1 pied $= 0^m,324\ 84$
1 pouce $= 0^m,027\ 07$
1 ligne $= 0^m,002\ 256$
ou 1 ligne $= 2^{mm},256$.

1 toise quar. $= 3^{m.q.},7987$ et $1^{m.q.} = 0^{t.q.},2632$
1 pied quar. $= 0^{m.q.},1055$ et $1^{m.q.} = 9^{p.q.},48$
1 toise cube $= 7^{m.c.},4039$ et $1^{m.c.} = 0^{t.c.},1351$
1 pied cube $= 0^{m.c.},03428$ et $1^{m.c.} = 29^{p.c.},17$.

(1) Cette proposition a été démontrée pour la première fois par Lambert, dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin*, année 1761.

(2) Legendre, *Éléments de Géométrie*, note IV, p. 296, XIIe édition, 1823.

*Lieue* de 15 au degré..... $7408^{m}$
» de 18 » ..... 6173
» de 25 » ..... 4445
*Lieue marine* (de 20 au degré) 5556
*Mille marin* (de 60 au degré) 1852
*Brasse*, 5 pieds, ou..... $1^{m},624$
*Nœud*, $\frac{1}{120}$ du *mille marin*... $15^{m},432$
*Encablure* de 100 toises..... $194^{m},904$
*Encablure* nouvelle..... $200^{m},000$
*Lieue marine* carrée..... $30^{kil.q.},8642$
*Mille marin* carré..... $3^{kil.q.},4293$

L'*are*, unité métrique de mesure agraire, est un quarré de 10 mètres de côté, et comprend, ainsi, 100 mètres quarrés.

La *perche* des eaux et forêts (22 pieds de côté, ou 484 pieds carrés) = $51^{m.q.},07$ ou 51 *centiares*, 07.

La *perche* de Paris (18 pieds de côté, ou 324 pieds carrés) = $34^{m.q.},19$ ou 34 $\frac{1}{5}$ *centiares*.

L'*arpent* des eaux et forêts, ou 100 *perches* de 22 pieds, est égal à $5107^{m.q.},20$ ou 51 ares 7 $\frac{1}{5}$ centiares.

L'*arpent* de Paris, ou 100 *perches* de 18 pieds = 3418,87 mètres quarrés, ou 34 ares 18$\frac{4}{5}$ centiares.

L'*hectare* ou cent *ares* = $1^{arp.},9580$ des eaux et forêts.

L'*hectare* = $2^{arp.},9249$ de Paris.

Le *kilogramme* est le poids d'un décimètre cube d'eau distillée, considérée au *maximum* de densité, et dans le vide.

L'étalon prototype en platine, déposé aux Archives nationales le 4 messidor an VII, donne, dans le vide, le poids *légal* du *kilogramme*.

Il vaut 18827,15 grains. La livre ancienne valait 9216 grains; donc: 1 livre = $0^{k},489505$, et, réciproquement, $1^{k} = 2^{liv.}\ 0^{onc.}\ 5^{gros}\ 42^{grains},042876$.

Pour avoir le prix de la livre, il faut multiplier celui du kilogramme par 0,4895; réciproquement, connaissant celui de la livre, si on le multiplie par 2,0429, on aura celui du kilogramme.

Le *gramme* est le poids, dans le vide, d'un *centimètre cube* d'eau distillée, considérée à son maximum de densité (4 degrés centigrades).

1 gramme = 18 grains,83,
1 décigr. = 1 grain,88,
1 grain = 0 gramme,053.

Le *millier*, ou mille kilogrammes, est le poids du mètre cube d'eau et du *tonneau* de mer.

Le *quintal* métrique est le poids de *cent* kilogrammes.

Le *litre*, unité de mesure de capacité pour les liquides et pour les matières sèches, a la capacité d'un décimètre cube.

Le *litre* est le *treizième* du *boisseau* ancien, qui lui-même était le *douzième* du *setier*. D'après cela, l'hectolitre est les $\frac{12}{13}$ du setier, et le setier les $\frac{13}{12}$ de l'hectolitre, ou, en décimales :

1 hectolitre = 0 setier,641,
1 setier = 1 hectolitre,560.

Le poids moyen de l'hectolitre
de froment est de... 75 kilogr.,
d'orge..... 64 »
d'avoine..... 47 »

*Monnaies*. Cinq grammes d'argent, au titre de neuf dixièmes de fin, forment le *franc*, qui est l'unité monétaire.

L'expérience a prouvé que les métaux, dégagés d'alliage, résistent moins au frottement, et que c'est l'alliage *au douzième* qui résiste le plus longtemps. Les monnaies de France contiennent un alliage de *un dixième* sur neuf dixièmes de métal pur. L'avantage de l'alliage au *dixième* est double : 1° il se rapproche beaucoup de l'alliage *au douzième* qui est le plus avantageux contre le *frai*; 2° il est en harmonie avec notre système de numération décimale; conséquemment, il rend très-faciles les calculs d'alliage et de titre. La *tolérance de titre*, soit en dessus, soit en dessous du titre *droit* de 900 millièmes, est de *deux millièmes* pour les espèces d'or et d'argent.

On a donné aux diverses pièces de monnaies en or, argent ou bronze, des diamètres différents, afin qu'elles ne puissent pas être confondues dans les piles ou les rouleaux.

Le poids des pièces de monnaie d'argent et de bronze a été établi en nombres ronds de grammes; en sorte qu'elles peuvent, au besoin, servir de poids usuels.

La proportion entre l'or et l'argent, qui est de 15$\frac{1}{2}$ à 1 dans notre système monétaire, n'a pas permis de donner aux pièces d'or un poids en nombres ronds; mais on peut obtenir exactement le kilogramme en prenant 155 pièces de 20 fr., car, le poids de la pièce de 20 francs étant de $6^{gr.},45161$, 155 pièces pèsent

$6^{gr.},45161 \times 155 = 999^{gr.},999^{milligr.},55$,

c'est-à-dire 1 kilogramme, à moins de $\frac{1}{2}$ milligramme.

Les pièces ayant pour diamètre ou *module* un nombre entier de millimètres, elles peuvent fournir des mesures de longueur. Ainsi, on formera le mètre en prenant :

1° 19 pièces d'argent de 5 fr. et 11 de 2 fr.
2° 9 pièces » de 5 fr. et 29 de 1 fr.
3° 20 pièces » de 2 fr. et 20 de 1 fr.
4° 40 pièces de bronze de 5 centimes;
5° ou en combinant respectivement :

5, 10, 15, 20, 25, 30 pièces de 10 c., avec
34, 28, 22, 16, 10, 4 pièces de 5 centimes.

Il ne serait pas possible d'obtenir la longueur du mètre en combinant des pièces de 100 fr. avec des pièces de 50 fr. ou de 20 fr., ni en combinant des pièces de 50 fr. et de 20 fr., ou des pièces des trois sortes, attendu que les trois modules, 35, 28, 21, ont un facteur commun, 7, qui n'est pas dans 1000.

Les contingents des diverses pièces d'or sont, par chaque million :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | 50 pièces de | 100 fr. | valant | 5 000 fr. |
| | 200 pièces de | 50 fr. | » | 10 000 |
| 37 200 | » | 20 | » | 740 000 |
| 19 000 | » | 10 | » | 190 000 |
| 11 000 | » | 5 | » | 55 000 |
| 67 450 | »..... | | » | 1.000 000 |

Pour chaque million en pièces de 5 francs d'argent, on fabrique 50 000 francs, ou le 20e, en pièces *divisionnaires*, et la quotité pour chaque espèce est fixée ainsi qu'il suit :

| | | |
|---|---|---|
| En pièces de 2 fr. | les $\frac{4}{20}$, ou $\frac{1}{5}$.. | 10 000 |
| » 1 fr. | les $\frac{10}{20}$, ou $\frac{1}{2}$.. | 25 000 |
| » 50 c. | les $\frac{5}{20}$, ou $\frac{1}{4}$.. | 12 500 |
| » 20 c. | le $\frac{1}{20}$..... | 2 500 |
| | | 50 000 |

Les fabrications d'espèces d'or et d'argent faites en France, depuis l'établissement du système décimal (de 1795 à 1859 inclusivement), montent à près de *dix milliards*, savoir :

| | |
|---|---|
| Pour l'or..... | 5.185.241.515 fr. |
| pour l'argent... | 4.643.186.195 fr. 95 c. |
| Total.... | 9.828.427.710 fr. 95 c. |

*Tableau du poids, du diamètre des pièces de monnaie, et de la tolérance de poids pour chacune d'elles.*

| Pièces. | Poids exact ou droit, en grammes. | Tolérance, en millièmes du poids. | Diamètre ou module, en millimètres. |
|---|---|---|---|
| OR. | | | |
| 100 fr. | 32,258 | 1 | 35 |
| 50 | 16,129 | | 28 |
| 20 | 6,4516 | 2 | 21 |
| 10 | 3,2258 | 2,5 | 19 |
| 5 | 1,6129 | 3 | 17 |
| ARGENT. | | | |
| 5 fr. | 25 | 3 | 37 |
| 2 | 10 | | 27 |
| 1 | 5 | 5 | 23 |
| 0,50 | 2,50 | 7 | 18 |
| 0,20 | 1 | 10 | 15 |
| CUIVRE nouveau ou bronze (*). | | | |
| 0,10 c. | 10 | 10 | 30 |
| 0,5 | 5 | | 25 |
| 0,2 | 2 | 15 | 20 |
| 0,1 | 1 | | 15 |

(*) 95 parties de cuivre pur, 4 parties d'étain et 1 de zinc.

ALGÈBRE. *Progressions.* La somme des termes d'une progression arithmétique dont le premier terme est $a$, dont le $n^e$ terme est $l$, et la raison $r$, est donnée par la formule :

$$S = \left(\frac{a+l}{2}\right) n$$

Si l'on y fait $a = 1$, $r = 1$, c'est-à-dire si l'on considère la suite des nombres 1, 2, 3, 4, 5 ... $n$, la valeur de S devient, $l$ étant égal à $n$ :

$$S_1 = \left(\frac{1+n}{2}\right) n.$$

En appliquant cette formule, on trouve que la somme des nombres du premier million est

500 000 500 000.

En appelant $S_1$, $S_2$, $S_3$, $S_4$ ... $S_m$ la somme des nombres entiers depuis 1 jusqu'à $n$ inclusivement, la somme de leurs carrés, de leurs cubes, de leurs quatrièmes puissances, de leurs $m^{es}$ puissances, on a :

$$S_1 = \frac{n\,(n+1)}{2} = \frac{n^2}{2} + \frac{n}{2},$$

$$S_2 = \frac{1}{6}\, n\,(n+1)\,(2n+1) = \frac{1}{3} S_1\,(2n+1),$$

$$S_3 = \frac{n^2\,(n+1)^2}{4} = (S_1)^2,$$

$$S_4 = \frac{1}{30}\, n\,(n+1)\,(2n+1)\,(3n^2+3n-1)$$

$$= \frac{1}{5} S_2\,(3n^2+3n-1).$$

Et, pour la somme des $m^{es}$ puissances :

$$S_m = n^m + \frac{n^{m+1}-1}{m+1}$$

$$- \frac{m}{1.2}\,(S_{m-1} - n^{m-1})$$

$$- \frac{m.m-1}{1.2.3}\,(S_{m-2} - n^{m-2}) \ldots$$

$$- (S_1 - n) - \frac{n-1}{m+1}.$$

Plus généralement, $a$ étant le premier terme d'une progression arithmétique, $l$ le $n^{me}$ terme, $r$ la raison, on a :

$$S_m = l^m + \frac{l^{m+1} - a^{m+1}}{(m+1)\,r}$$

$$- \frac{m\,r}{1.2}\,(S_{m-1} - l^{m-1})$$

$$- \frac{m.m-1}{1.2.3}\, r^2 (S_{m-2} - l^{m-2}) \ldots$$

$$- r^{m-1}\,(S_1 - l) - r^m \left(\frac{n-1}{m+1}\right).$$

En appliquant ces formules aux nombres entiers, depuis 1 jusqu'à 100, on trouve :

$S_1 = 5050$, $S_2 = 338\,350$,
$S_3 = 25\,502\,500$, $S_4 = 2\,050\,333\,330$.

*Piles de boulets.* — La somme des boulets contenus dans une *pile quadrangulaire*, à base carrée, $n$ étant le nombre de boulets sur le côté de la base, est:

$$S = \frac{1}{6} n (n+1)(2n+1).$$

Si la pile est *triangulaire*,

$$S = \frac{1}{6} n (n+1)(n+2).$$

Si la pile est *à base rectangulaire*, $m$ et $n$ étant les nombres de boulets sur le grand et sur le petit côté de la base,

$$S = \frac{1}{6} n (n+1)(3m-n+1).$$

En appelant $p+1$ le nombre des boulets qui forment la rangée supérieure, c'est-à-dire la *file* par laquelle se termine la pile, on aura cette autre expression :

$$S = \frac{1}{6} n (n+1)(3p+2n+1),$$

qui se confond avec la précédente, quand on remplace $m$ par $p+n$, ou $p$ par $m-n$.

Il ressort de ces formules que, de deux piles, l'une quadrangulaire, l'autre rectangulaire, dont les bases ont le même nombre de boulets, la première est la plus avantageuse, c'est-à-dire contient plus de boulets. Par exemple, une pile quadrangulaire dont la base aurait 18 sur 18, ou 324, contiendrait 2 109 boulets, tandis qu'une pile rectangulaire qui en aurait à la base 36 sur 9, ou 27 sur 12, c'est-à-dire le même nombre 324, n'en contiendrait que 1 500 ou 1 820.

De deux piles rectangulaires, la plus avantageuse est celle dont la base diffère moins d'un carré. Ainsi la pile qui, à la base, a 27 sur 12 ou 324, est plus avantageuse que celle qui a 36 sur 9, ou aussi 324; elle contient 1 820 boulets, tandis que la seconde n'en contient que 1 500.

La dernière formule

$$S = \frac{1}{6} n (n+1)(3p+2n+1)$$

peut s'écrire

$$S = \frac{n(n+1)}{2} \cdot \left( \frac{\overline{p+1} + \overline{p+n} + \overline{p+n}}{3} \right)$$

d'où l'on voit que *le nombre des boulets de la pile est égal à celui d'une face triangulaire multiplié par le tiers de la somme des nombres de boulets contenus dans les trois arêtes parallèles qui sont en dehors de cette face.*

*Analyse indéterminée.* Les valeurs entières, positives ou négatives, qui satisfont à l'équation

$$ax + by = c,$$

où $a$, $b$, $c$ sont trois nombres entiers qui n'ont aucun facteur commun, se déduisent toutes des deux formules :

$$x = \alpha \pm bt,$$
$$y = \beta \mp at,$$

$x = \alpha$, $y = \beta$ étant un système de valeurs entières qui satisfont à l'équation proposée.

Il y a donc une infinité de solutions, pourvu que $a$ et $b$ soient premiers entre eux. Si l'on n'admet que les nombres entiers *positifs*, et si $b$ est positif, le nombre des solutions est essentiellement limité, et même il est possible qu'il n'y en ait aucune; mais si $b$ est négatif, le nombre des solutions entières, même positives, est infini.

Si, par exemple, l'on voulait former la longueur du mètre en disposant sur une même droite, où seraient tous leurs centres, les unes à la suite des autres et sans discontinuité, des pièces de 5 francs, dont le diamètre est de 37 millimètres, et des pièces de 2 fr. dont le diamètre est de 27$^{mm}$, on aurait à résoudre en nombres entiers *positifs* l'équation

$$27x + 37y = 1000$$

et l'on trouverait les formules

$$x = 37t + 48,$$
$$y = -27t - 8,$$

qui ne fournissent qu'un seul système de valeurs entières et *positives*, $x = 11$, $y = 19$, lequel correspond à $t = -1$. Il n'y a donc qu'une seule et unique manière de former la longueur du mètre avec des pièces de 5 fr. et des pièces de 2 fr., c'est de prendre 19 pièces de 5 fr., qui font $37^{mm} \times 19 = 703$ millimètres, et 11 pièces de 2 fr., qui font $27^{mm} \times 11 = 297$ millimètres.

Si l'on voulait composer la longueur du mètre en employant des pièces de 5 fr. et des pièces de 1 fr., dont le diamètre est de 23 millimètres, on aurait à résoudre l'équation

$$23x + 37y = 1000,$$

qui conduirait aux formules

$$y = 9 + 23t,$$
$$x = 29 - 37t,$$

lesquelles ne fournissent qu'un seul système de valeurs entières et *positives* : $x = 29$, $y = 9$, correspondant à $t = 0$. Il n'y a donc non plus qu'une seule manière de composer la longueur du mètre avec des pièces de 1 fr. et des pièces de 5 fr., c'est de prendre 29 des premières et 9 des secondes. Et, en effet,

$$23^{mm} \times 29 = 667^{mm}; \quad 37^{mm} \times 9 = 333^{mm},$$
$$667 + 333 = 1000.$$

Enfin, si l'on voulait n'employer que des pièces de 1 fr. et des pièces de 2 fr., il faudrait résoudre l'équation

$$23x + 27y = 1000.$$

*Racines carrées.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1.... 1 | 51.... 7.141428 | 101.... 10.049875 | 151.... 12.288205 |
| 2.... 1.414213 | 52.... 7.211102 | 102.... 10.099504 | 152.... 12.328828 |
| 3.... 1.732050 | 53.... 7.280109 | 103.... 10.148891 | 153.... 12.369316 |
| 4.... 2 | 54.... 7.348469 | 104.... 10.198039 | 154.... 12.409673 |
| 5.... 2.236067 | 55.... 7.416198 | 105.... 10.246950 | 155.... 12.449899 |
| 6.... 2.449489 | 56.... 7.483314 | 106.... 10.295630 | 156.... 12.489995 |
| 7.... 2.645751 | 57.... 7.549834 | 107.... 10.344080 | 157.... 12.529964 |
| 8.... 2.828427 | 58.... 7.615773 | 108.... 10.392304 | 158.... 12.569805 |
| 9.... 3 | 59.... 7.681145 | 109.... 10.440306 | 159.... 12.609520 |
| 10.... 3.162277 | 60.... 7.745966 | 110.... 10.488088 | 160.... 12.649110 |
| 11.... 3.316624 | 61.... 7.810249 | 111.... 10.535653 | 161.... 12.688577 |
| 12.... 3.464101 | 62.... 7.874007 | 112.... 10.583005 | 162.... 12.727922 |
| 13.... 3.605551 | 63.... 7.937253 | 113.... 10.630145 | 163.... 12.767145 |
| 14.... 3.741657 | 64.... 8 | 114.... 10.677078 | 164.... 12.806248 |
| 15.... 3.872983 | 65.... 8.062257 | 115.... 10.723805 | 165.... 12.845232 |
| 16.... 4 | 66.... 8.124038 | 116.... 10.770329 | 166.... 12.884098 |
| 17.... 4.123105 | 67.... 8.185352 | 117.... 10.816653 | 167.... 12.922847 |
| 18.... 4.242640 | 68.... 8.246211 | 118.... 10.862780 | 168.... 12.961481 |
| 19.... 4.358898 | 69.... 8.306623 | 119.... 10.908712 | 169.... 13 |
| 20.... 4.472135 | 70.... 8.366600 | 120.... 10.954451 | 170 .... 13.038404 |
| 21.... 4.582575 | 71.... 8.426149 | 121.... 11 | 171.... 13.076696 |
| 22.... 4.690415 | 72.... 8.485281 | 122.... 11.045361 | 172.... 13.114877 |
| 23.... 4.795831 | 73.... 8.544003 | 123.... 11.090536 | 173.... 13.152946 |
| 24.... 4.898979 | 74.... 8.602325 | 124.... 11.135528 | 174.... 13.190905 |
| 25.... 5 | 75.... 8.660254 | 125.... 11.180339 | 175.... 13.228756 |
| 26.... 5.099019 | 76.... 8.717797 | 126.... 11.224972 | 176.... 13.266499 |
| 27.... 5.196152 | 77.... 8.774964 | 127.... 11.269427 | 177.... 13.304134 |
| 28.... 5.291502 | 78.... 8.831760 | 128.... 11.313708 | 178.... 13.341664 |
| 29.... 5.385164 | 79.... 8.888194 | 129.... 11.357816 | 179.... 13.379088 |
| 30.... 5.477225 | 80.... 8.944271 | 130.... 11.401754 | 180.... 13.416407 |
| 31.... 5.567764 | 81.... 9 | 131.... 11.445523 | 181.... 13.453624 |
| 32.... 5.656854 | 82.... 9.055385 | 132.... 11.489125 | 182.... 13.490737 |
| 33.... 5.744562 | 83.... 9.110433 | 133.... 11.532562 | 183.... 13.527749 |
| 34.... 5.830951 | 84.... 9.165151 | 134.... 11.575836 | 184.... 13.564659 |
| 35.... 5.916079 | 85.... 9.219544 | 135.... 11.618950 | 185.... 13.601470 |
| 36.... 6 | 86.... 9.273618 | 136.... 11.661903 | 186.... 13.638181 |
| 37.... 6.082762 | 87.... 9.327379 | 137.... 11.704699 | 187.... 13.674794 |
| 38.... 6.164414 | 88.... 9.380831 | 138.... 11.747340 | 188.... 13.711309 |
| 39.... 6.244997 | 89.... 9.433981 | 139.... 11.789826 | 189.... 13.747727 |
| 40.... 6.324555 | 90.... 9.486832 | 140.... 11.832159 | 190.... 13.784048 |
| 41.... 6.403124 | 91.... 9.539392 | 141.... 11.874342 | 191.... 13.820274 |
| 42.... 6.480740 | 92.... 9.591663 | 142.... 11.916378 | 192.... 13.856406 |
| 43.... 6.557438 | 93.... 9.643650 | 143.... 11.958260 | 193.... 13.892443 |
| 44.... 6.633249 | 94.... 9.695359 | 144.... 12 | 194.... 13.928388 |
| 45.... 6.708203 | 95.... 9.746794 | 145.... 12.041594 | 195.... 13.964240 |
| 46.... 6.782329 | 96.... 9.797958 | 146.... 12.083045 | 196.... 14 |
| 47.... 6.855654 | 97.... 9.848857 | 147.... 12.124355 | 197.... 14.035668 |
| 48.... 6.928203 | 98.... 9.899494 | 148.... 12.165525 | 198.... 14.071247 |
| 49.... 7 | 99.... 9.949874 | 149.... 12.206555 | 199.... 14.106735 |
| 50.... 7.071067 | 100.... 10 | 150.... 12.247448 | 200 .... 14.142135 |

*Racines cubiques.*

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1.... | 1 | 51.... | 3.70842 | 101.... | 4.65701 | 151.... | 5.32507 |
| 2.... | 1.25992 | 52.... | 3.73251 | 102.... | 4.67233 | 152.... | 5.33680 |
| 3.... | 1.44224 | 53.... | 3.75628 | 103.... | 4.68754 | 153 .... | 5.34848 |
| 4.... | 1.58740 | 54.... | 3.77976 | 104.... | 4.70267 | 154.... | 5.36011 |
| 5.... | 1.70997 | 55.... | 3.80295 | 105.... | 4.71769 | 155.... | 5.37168 |
| 6.... | 1.81712 | 56.... | 3.82586 | 106.... | 4.73262 | 156.... | 5.38321 |
| 7.... | 1.91293 | 57.... | 3.84850 | 107.... | 4.74746 | 157.... | 5.39469 |
| 8.... | 2 | 58.... | 3.87087 | 108.... | 4.76220 | 158.... | 5.40612 |
| 9.... | 2.08008 | 59.... | 3.89299 | 109.... | 4.77685 | 159 .... | 5.41750 |
| 10.... | 2.15443 | 60.... | 3.91486 | 110.... | 4.79142 | 160.... | 5.42883 |
| 11.... | 2.22398 | 61.... | 3.93649 | 111.... | 4.80589 | 161.... | 5.44012 |
| 12.... | 2.28942 | 62.... | 3.95789 | 112.... | 4.82028 | 162.... | 5.45136 |
| 13.... | 2.35133 | 63.... | 3.97905 | 113.... | 4.83458 | 163.... | 5.46255 |
| 14.... | 2.41014 | 64.... | 4 | 114.... | 4.84880 | 164.... | 5.47370 |
| 15.... | 2.46621 | 65.... | 4.02072 | 115.... | 4.86294 | 165.... | 5.48480 |
| 16.... | 2.51984 | 66.... | 4.04124 | 116.... | 4.87700 | 166.... | 5 49586 |
| 17.... | 2.57128 | 67.... | 4.06154 | 117.... | 4.89097 | 167.... | 5.50688 |
| 18.... | 2.62074 | 68.... | 4.08165 | 118.... | 4.90486 | 168.... | 5.51784 |
| 19.... | 2.66840 | 69.... | 4.10156 | 119.... | 4.91868 | 169.... | 5.52877 |
| 20.... | 2.71441 | 70.... | 4.12128 | 120.... | 4.93242 | 170.... | 5.53966 |
| 21.... | 2.75892 | 71.... | 4.14081 | 121.... | 4.94608 | 171.... | 5.55050 |
| 22.... | 2.80203 | 72.... | 4.16016 | 122.... | 4.95967 | 172.... | 5.56129 |
| 23.... | 2.84386 | 73.... | 4.17934 | 123.... | 4.97319 | 173.... | 5.57205 |
| 24.... | 2.88449 | 74.... | 4.19833 | 124.... | 4.98663 | 174.... | 5.58277 |
| 25.... | 2.92401 | 75.... | 4.21716 | 125.. . | 5 | 175.... | 5.59344 |
| 26.... | 2.96249 | 76.... | 4.23582 | 126.... | 5.01329 | 176.... | 5.60408 |
| 27.... | 3 | 77.... | 4.25432 | 127.... | 5.02652 | 177.... | 5.61467 |
| 28.... | 3.03658 | 78.... | 4.27266 | 128.... | 5.03968 | 178.... | 5.62522 |
| 29.... | 3.07231 | 79.... | 4.29084 | 129.... | 5.05277 | 179.... | 5.63574 |
| 30.... | 3.10723 | 80.... | 4.30887 | 130.... | 5.06579 | 180.... | 5 64621 |
| 31.... | 3.14138 | 81.... | 4.32674 | 131.... | 5.07875 | 181.... | 5.65665 |
| 32.... | 3.17480 | 82.... | 4.34448 | 132.... | 5.09164 | 182.... | 5.66705 |
| 33.... | 3.20753 | 83.... | 4.36207 | 133.... | 5.10446 | 183.... | 5.67741 |
| 34.... | 3.23961 | 84.... | 4.37952 | 134.... | 5.11723 | 184.... | 5.68773 |
| 35.... | 3.27106 | 85.... | 4.39683 | 135.... | 5.12992 | 185.... | 5.69802 |
| 36.... | 3.30192 | 86.... | 4.41400 | 136.... | 5.14256 | 186.... | 5.70826 |
| 37.... | 3.33222 | 87.... | 4.43104 | 137.... | 5.15513 | 187.... | 5.71848 |
| 38.... | 3.36197 | 88.... | 4.44796 | 138.... | 5.16765 | 188.... | 5.72865 |
| 39.... | 3.39121 | 89.... | 4.46474 | 139.... | 5.18010 | 189.... | 5.73879 |
| 40.... | 3.41995 | 90.... | 4.48140 | 140.... | 5.19249 | 190.... | 5.74889 |
| 41.... | 3.44821 | 91.... | 4.49794 | 141.... | 5.20483 | 191.... | 5.75896 |
| 42.... | 3.47602 | 92.... | 4.51435 | 142.... | 5.21710 | 192.... | 5.76899 |
| 43.... | 3.50339 | 93.... | 4.53065 | 143.... | 5.22932 | 193.... | 5.77899 |
| 44.... | 3.53034 | 94.... | 4.54683 | 144.... | 5.24148 | 194.... | 5.78896 |
| 45.... | 3.55689 | 95.... | 4.56290 | 145.... | 5.25358 | 195.... | 5.79889 |
| 46.... | 3.58304 | 96.... | 4.57885 | 146.... | 5.26563 | 196.... | 5.80878 |
| 47.... | 3.60882 | 97.... | 4 59470 | 147.... | 5.27763 | 197.... | 5.81864 |
| 48.... | 3.63424 | 98.... | 4.61043 | 148.... | 5.28957 | 198.... | 5.82847 |
| 49.... | 3.65930 | 99.... | 4.62606 | 149.... | 5.30146 | 199.... | 5.83827 |
| 50.... | 3.68403 | 100.... | 4.64158 | 150.... | 5.31329 | 200 .... | 5.84803 |

qui conduit aux formules

$$y = 23t - 3,$$
$$x = 47 - 27t,$$

lesquelles aussi fournissent un système unique, $x = 20$, $y = 20$, de valeurs entières et *positives*, correspondant à $t = 1$. On obtiendrait donc encore la longueur du mètre, en mettant de suite 20 pièces de 1 fr. et 20 pièces de 2 fr.

$$23^{mm} \times 20 = 460^{mm}; \quad 27^{mm} \times 20 = 540^{mm};$$
$$460 + 540 = 1000.$$

---

Les deux égalités, faciles à vérifier :

(1) $$(a^2 + b^2)(a'^2 + b'^2) = (aa' + bb')^2 + (ab' - ba')^2,$$

(2) $$(a^2 + b^2)(a'^2 + b'^2) = (aa' - bb')^2 + (ab' + ba')^2,$$

prouvent que le produit de la somme de *deux* carrés par la somme de *deux* carrés est décomposable, et de deux manières différentes, en la somme de *deux* carrés.

Ainsi, le nombre 17242, qui est le produit de 74, égal à $5^2+7^2$, par 233, égal à $\overline{13}^2+8^2$, est décomposable :

1° en $2601 = \overline{51}^2$, et $14641 = 121^2$;

2° en $17161 = \overline{131}^2$ et $81 = 9^2$.

De même, l'égalité

$$(a^2+b^2+c^2)(a'^2+b'^2+c'^2) = (aa'+bb'+cc')^2+(ab'-ba')^2 + (ac'-ca')^2+(bc'-cb')^2,$$

démontre que le produit de la somme de *trois* carrés par la somme de *trois* carrés, est décomposable en la somme de *quatre* carrés.

Ainsi, le nombre 146 025, qui est le produit de 531, égal à $7^2+\overline{11}^2+\overline{19}^2$, par 275, égal à $5^2+9^2+\overline{13}^2$, est la somme de *quatre* carrés : 145 161, 64, 16, 784, c'est-à-dire $\overline{381}^2$, $8^2$, $4^2$, $\overline{28}^2$.

L'égalité suivante, qui devient une identité par le développement du calcul,

$$(a^2+b^2+c^2+d^2)(p^2+q^2+r^2+s^2) = (pa-qb+rc-sd)^2 + (qa+pb-sc-rd)^2 + (ra-sb-pc+qd)^2 + (sa+rb+qc+pd)^2$$

prouve que *le produit de deux sommes de quatre carrés est lui-même une somme de quatre carrés*, et elle fournit le moyen de retrouver les quatre carrés dont se compose le produit.

Par exemple, si l'on multiplie 263, qui est la somme des *quatre* carrés 25, 36, 81, 121 ou $5^2$, $6^2$, $9^2$, $\overline{11}^2$, par 579, qui est la somme des *quatre* carrés 16, 49, 225, 289, ou $4^2$, $7^2$, $\overline{15}^2$, $\overline{17}^2$, on trouve le produit 152 277, qui est lui-même la somme de *quatre* carrés, savoir :

$$5476 = \overline{74}^2, \quad 67081 = \overline{259}^2,$$
$$196 = \overline{14}^2, \quad 79524 = \overline{282}^2.$$

Ce théorème, qui est dû à Euler, a été, récemment, démontré de la manière la plus simple et la plus élégante par M. Hermite.

---

Si dans les expressions

$$\sqrt{A+\sqrt{B}}, \quad \sqrt{A-\sqrt{B}},$$

la quantité $A^2 - B$ est égale à un carré $C^2$, on pourra les transformer en ces deux autres :

$$\sqrt{A+\sqrt{B}} = \sqrt{\frac{A+C}{2}} + \sqrt{\frac{A-C}{2}},$$
$$\sqrt{A-\sqrt{B}} = \sqrt{\frac{A+C}{2}} - \sqrt{\frac{A-C}{2}}.$$

Ainsi, l'expression $\sqrt{69 + 20\sqrt{11}}$, où $\overline{69}^2 - 11.\overline{20}^2 = 361 = \overline{19}^2$, peut se transformer en

$$\sqrt{\frac{69+19}{2}} + \sqrt{\frac{69-19}{2}}$$

ou $2\sqrt{11} + 5$. De même, l'expression $\sqrt{145 - 12\sqrt{91}}$ équivaut à

$$\sqrt{117} - \sqrt{28} = 3\sqrt{13} - 2\sqrt{7}.$$

Plus généralement :

$$\sqrt{A \pm B\sqrt{-1}} = \pm\left\{\sqrt{\tfrac{1}{2}(A+\sqrt{A^2+B^2})} \pm \sqrt{\tfrac{1}{2}(A-\sqrt{A^2+B^2})}\right\}.$$

Il en résulte que :

$$\sqrt{A+B\sqrt{-1}} + \sqrt{A-B\sqrt{-1}} = \sqrt{2A+2\sqrt{A^2+B^2}},$$

et, en particulier, que :

$$\sqrt{+\sqrt{-1}} = \pm\left\{\sqrt{\tfrac{1}{2}} + \sqrt{\tfrac{1}{2}}.\sqrt{-1}\right\},$$
$$\sqrt{-\sqrt{-1}} = \pm\left\{\sqrt{\tfrac{1}{2}} - \sqrt{\tfrac{1}{2}}.\sqrt{-1}\right\};$$

d'où :

$$\sqrt{+\sqrt{-1}} + \sqrt{-\sqrt{-1}} = 2\sqrt{\tfrac{1}{2}} = \sqrt{2}.$$

---

*Permutations, arrangements, combinaisons, produits inégaux.*

$$P_m = 1.2.3.4.5.6..... (m-1)\,m.$$
$$A_m^n = m(m-1)(m-2).... (m-n+1).$$
$$C_m^n = \frac{A_m^n}{P_m} = \frac{m(m-1)(m-2)\ldots(m-n+1)}{1.2.3..... n}.$$

Cette dernière formule pouvant se mettre sous la forme :

$$C_m^n = \frac{1.2.3.4\ldots\ldots(m-2)(m-1)m}{(1.2.3\ldots\ldots n)\ \{1.2.3\ldots(m-n)\}},$$

on en conclut que le nombre des combinaisons de $m$ lettres, prises $n$ à $n$, est égal au nombre des combinaisons de ces $m$ lettres prises $m-n$ à $m-n$. Ainsi, le nombre des combinaisons de 15 lettres 8 à 8 est égal à 6435, comme le nombre des combinaisons de 15 lettres prises 15—8 à 15—8, ou 7 à 7.

Voici d'autres formules qu'il est facile d'exprimer en langage ordinaire :

(1) $$C_m^n = C_{m-1}^n + C_{m-1}^{n-1},$$

(2) $$C_m^n = C_{m-1}^{n-1} + C_{m-2}^{n-1} + C_{m-3}^{n-1} + \ldots + C_{n+1}^{n-1} + C_n^{n-1} + 1,$$

(3) $$(x+y)(x+y-1)(x+y-2)\ldots(x+y-n+1) = x.x-1.x-2\ldots(x-n+1) + ny\{x.x-1.x-2\ldots(x-n+2)\} + \frac{n(n-1)}{1.2}y(y-1)\{x.x-1.x-2\ldots(x-n+3)\}$$

$$\ldots\ldots\ldots\ldots + \frac{n(n-1)\ldots(n-p+2)(n-p+1)}{1.2.3\ldots(p-1)p}\{y(y-1)\ldots(y-p+1)\}\{x(x-1)\ldots(x-n+p+1)\}$$

$$\ldots\ldots\ldots\ldots + \{y(y-1)(y-2)\ldots(y-n+1)\}.$$

La troisième formule résout la question suivante : Connaissant le nombre de combinaisons 2 à 2, 3 à 3..., $n$ à $n$ que l'on peut faire, d'une part, avec $x$ lettres, et, d'autre part, avec $y$ lettres, trouver le nombre de combinaisons $n$ à $n$ que l'on peut faire avec $(x+y)$ lettres.

Ainsi, le nombre de combinaisons de 5 lettres 2 à 2 étant 10, et le nombre de combinaisons de 3 lettres 2 à 2 étant 3, le nombre des combinaisons de 5 + 3 ou 8 lettres 2 à 2 pourra être obtenu au moyen de la formule (3), que l'on écrit plus simplement, comme il suit :

$$C_{x+y}^n = C_x^n + C_y^1 C_x^{n-1} + C_y^2 C_x^{n-2} \ldots + C_y^p C_x^{n-p} \ldots + C_y^n.$$

Si l'on y fait $x=5$, $y=3$, $n=2$, il vient :

$$C_8^2 = C_5^2 + C_3^1 C_5^1 + C_3^2 = 10+15+3 = 28.$$

Et, en effet, le nombre des combinaisons de 8 lettres 2 à 2 est $\frac{8\times 7}{1.2} = 28$.

Si l'on faisait $x=11$, $y=7$, $n=6$, la formule donnerait :

$$C_{18}^6 = C_{11}^6 + C_7^1 C_{11}^5 + C_7^2 C_{11}^4 + C_7^3 C_{11}^3 + C_7^4 C_{11}^2 + C_7^5 C_{11}^1 + C_7^6$$
$$= 462 + 3234 + 6930 + 5775 + 1925 + 231 + 7 = 18564.$$

Et, en effet,

$$C_{18}^6 = \frac{18.17.16.15.14.13}{1.2.3.4.5.6} = 18564.$$

Le nombre $p_m^n$ de *produits inégaux* de $m$ lettres prises $n$ à $n$ est donné par la formule :

$$p_m^n = C_{m+n-1}^n = \frac{(m+n-1)(m+n-2)\ldots(m+1)m}{1.2.3.4\ldots\ldots\ldots\ldots(n-1)n}.$$

Ainsi le nombre de *produits inégaux* de *dix* lettres prises six à six est égal au nombre de *combinaisons* de *quinze* lettres six à six, ou 5005, tandis que le nombre de *combinaisons* de *dix* lettres six à six ne serait que de 210.

Le nombre des *combinaisons* de $m$ lettres $p$ à $p$ est égal au nombre de *combinaisons* de $m$ lettres $n$ à $n$, si $p = m - n$; mais, quand il s'agit des *produits inégaux*, il n'y a pas de valeur de $p$ pour laquelle le nombre des *produits inégaux* de $m$ lettres $p$ à $p$ soit le même que celui de $m$ lettres $n$ à $n$.

---

Loterie. — La *loterie* se composait de 90 numéros. A chaque tirage il en sortait 5 au hasard. Le nombre des *quines* possibles était égal à $C_{90}^5 = 43\,949\,268$.

*Extrait.* Une personne qui avait pris un *extrait*, c'est-à-dire qui avait désigné un certain numéro, 25, par exemple, avait gagné si ce numéro se trouvait parmi les cinq sortants; elle avait perdu, si ce numéro n'avait pas été tiré. La *probabilité* qu'elle avait de gagner était égale au nombre des *combinaisons* 4 à 4 des 89 numéros, autres que le sien, divisé par le nombre des *combinaisons* 5 à 5 des 90 numéros, soit :

$$C_{89}^4 : C_{90}^5 = \frac{5}{90} = \frac{1}{18},$$

c'est-à-dire que, sur 18 cas, tous également possibles, il y en avait 1 favorable au joueur, et 17 favorables à la loterie. Celle-ci aurait donc dû parier 17 contre 1, et le joueur qui avait gagné un *extrait* aurait dû recevoir d'elle 17 fois sa mise. Or il ne recevait que 15 fois sa mise.

*Ambe.* Une personne avait pris un *ambe*, ou deux numéros; si ces deux numéros étaient parmi les cinq sortants, elle avait gagné; sinon, elle avait perdu. La probabilité qu'elle avait de gagner était :

$$C_{88}^3 : C_{90}^5 = \frac{4.5}{90.89} = \frac{2}{801}.$$

c'est-à-dire que, sur 801 chances égales, 2 lui étaient favorables, et 799 lui étaient contraires; elle aurait donc dû ne parier que 2 contre 799, ou 1 contre 399 $\frac{1}{2}$, et recevoir, quand elle avait gagné, 399 $\frac{1}{2}$ fois sa mise. Or la loterie ne lui donnait que 270 fois sa mise.

*Terne.* La probabilité pour le joueur qui avait pris un *terne*, ou qui avait désigné *trois* numéros, était :

$$C_{87}^{2} : C_{90}^{5} = \frac{1}{6.89.22} = \frac{1}{11748}.$$

Il aurait donc dû parier 1 contre 11 747, ou recevoir, ayant gagné, 11 747 fois sa mise, au lieu de 5 500 fois que la loterie lui donnait.

*Quaterne.* La probabilité pour le joueur qui avait pris un *quaterne* ou désigné *quatre* numéros, était :

$$C_{86}^{1} : C_{90}^{5} = \frac{1.2.3.4.5}{90.89.88.87} = \frac{1}{511038};$$

il aurait donc dû recevoir, ayant gagné, 511 037 fois sa mise. Or la loterie ne lui donnait que 75 000 fois sa mise, c'est-à-dire environ *sept fois moins.*

---

*Logarithmes.* La base du système de logarithmes *hyperboliques* ou *népériens* (1) est représentée dans les calculs par la lettre *e.* Ce nombre *e,* limite vers laquelle tend l'expression $\left(1+\frac{1}{m}\right)^{m}$ quand $m$ croît indéfiniment, est égal à la somme des termes de la série *convergente :*

$$1+\frac{1}{1}+\frac{1}{1.2}+\frac{1}{1.2.3}\cdots+\frac{1}{1.2.3\ldots n}+\ldots$$

Approximativement

$$e = 2,\ 71828\ 18284\ 59045\ldots$$
$$\log e = 0,\ 43429\ 44819\ 03251\ldots$$
$$\frac{1}{\log e} = 2,\ 30258\ 50929\ 94045\ldots$$
$$\sqrt{e} = 1,\ 64872\ 12707\ldots$$
$$\sqrt[3]{e} = 1,\ 39571\ldots$$
$$e \times \pi = 8,\ 53973\ldots$$
$$\frac{\pi}{e} = 1,\ 15572\ldots$$
$$\frac{e}{\pi} = 0,\ 865255\ldots$$
$$\sqrt{\pi \times e} = 2,\ 92228\ldots$$

*Modules.* Pour passer d'un système de logarithmes dont la base est $b$ à un système dont la base est $b'$, il suffit de diviser chaque logarithme déjà trouvé par le logarithme de la nouvelle base $b'$ pris dans le système dont la base est $b$. Ainsi, l'on obtiendrait le logarithme népérien d'un nombre N en divisant le logarithme *vulgaire* de N, c'est-à-dire le logarithme de N dans le système dont la base est 10, par 0, 434 294 481..., logarithme *vulgaire* de $e$, ou, ce qui revient au même, en le multipliant par le facteur inverse

$$\frac{1}{\log e} = 2,\ 302\ 585\ 092..$$

Ainsi, pour avoir le logarithme *hyperbolique* ou *népérien* de $\pi$, on multiplierait

$$0,49714\ 98726\ldots,$$

qui est le logarithme *vulgaire* de $\pi$, par le *module* 2,302 585 092... et l'on trouverait :

$$L\pi = 1,14472\ 98858\ldots$$

Et, réciproquement, pour transporter les logarithmes *népériens* dans le système *vulgaire*, on les divise par 2, 302 585 092..., logarithme népérien de 10, ou on les multiplie par le facteur inverse

$$\frac{1}{L\,10} = 0,434\ 294\ 481\ldots$$

---

*Intérêts composés.* Soit $c$ un capital placé à *intérêts composés* pendant $n$ années, et $r$ l'intérêt annuel de 1 fr.; par l'accumulation des intérêts, cette somme deviendra, après $n$ années :

$$C = c\,(1+r)^{n}$$
$$\text{d'où } \log C = \log c + n \log (1+r).$$

Par exemple, une somme de 58957 francs, placée à intérêts composés, au taux de 6 $\frac{3}{4}$, deviendrait, après 17 ans :

$$58957\ (1.0675)^{17} = 178\ 974 \text{ fr.}$$

Quand l'argent est placé à 5 pour cent, $r = \frac{5}{100}$, et la formule devient $C = c\,(1{,}05)^{n}$,

$$\text{ou } C = c\left(\frac{21}{20}\right)^{n},$$

Un capital $c$ placé à intérêts composés devient $mc$ après un nombre d'années qui est indépendant de la quotité de ce capital et qui est donné par l'équation exponentielle

$$mc = c\,(1+r)^{x}, \text{ ou } m = (1+r)^{x};$$

d'où :

$$x = \frac{\log m}{\log (1+r)}.$$

Si le taux est 5, et si $m = 2$,

$$x = \frac{\log 2}{\log (1{,}05)} = 14 \text{ ans 2 mois et demi.}$$

(1) L'ouvrage du baron écossais Jean Néper : *De mirifici Logarithmorum canonis descriptione,* fut publié en 1614.

Voici les résultats auxquels on arrive en faisant $m = 2$ dans la formule ci-dessus, et en donnant au taux annuel les diverses valeurs 1, 1 $\frac{1}{2}$, 2, 2 $\frac{1}{2}$... 12.

Pour qu'un capital quelconque, placé à intérêts composés, soit doublé, il faut :

| | | | |
|---|---|---|---|
| A 1 | pour 100... | 69 ans 7 mois | $\frac{9}{10}$. |
| A 1 $\frac{1}{2}$ | » ... | 46 ans 6 mois | $\frac{3}{5}$. |
| A 2 | » ... | 35 ans 1 jour. | |
| A 2 $\frac{1}{2}$ | » ... | 28 ans 25 jours. | |
| A 3 | » ... | 23 ans 5 mois | $\frac{2}{5}$. |
| A 3 $\frac{1}{2}$ | » ... | 20 ans 1 mois | $\frac{7}{10}$. |
| A 4 | » ... | 17 ans 8 mois | $\frac{1}{15}$. |
| A 4 $\frac{1}{2}$ | » ... | 15 ans 8 mois | $\frac{9}{10}$. |
| A 5 | » ... | 14 ans 2 mois | $\frac{1}{2}$. |
| A 5 $\frac{1}{2}$ | » ... | 12 ans 11 mois | $\frac{3}{10}$. |
| A 6 | » ... | 11 ans 10 mois | $\frac{3}{4}$. |
| A 6 $\frac{1}{2}$ | » ... | 11 ans 2 jours. | |
| A 7 | » ... | 10 ans 2 mois | $\frac{9}{10}$. |
| A 7 $\frac{1}{2}$ | » ... | 9 ans 7 mois. | |
| A 8 | » ... | 9 ans 2 jours. | |
| A 8 $\frac{1}{2}$ | » ... | 8 ans 5 mois | $\frac{9}{10}$. |
| A 9 | » ... | 8 ans 15 jours. | |
| A 9 $\frac{1}{2}$ | » ... | 7 ans 7 mois | $\frac{3}{5}$. |
| A 10 | » ... | 7 ans 3 mois | $\frac{1}{5}$. |
| A 10 $\frac{1}{2}$ | » ... | 6 ans 11 mois | $\frac{3}{10}$. |
| A 11 | » ... | 6 ans 7 mois | $\frac{7}{10}$. |
| A 11 $\frac{1}{2}$ | » ... | 6 ans 4 mois | $\frac{2}{5}$. |
| A 12 | » ... | 6 ans 1 mois | $\frac{2}{5}$. |

En appliquant la formule $C = c(1+r)^x$ au placement dont il est parlé dans un roman fameux (le *Juif errant* d'Eugène Sue, publié en 1844), on trouve, $c$ étant égal à 150 000, $r$ à 0,05, $n$ à 150 (du 13 février 1682 au 13 février 1832) :

$$C = 150\,000\,(1.05)^{150}$$
$$\text{et } \log C = 8,354\,4863,$$

d'où C = 226 millions 196 mille 700 francs, somme bien faite pour tenter Rodin et C^ie^.

La population de la France était, en 1856, de 36 040 000. On suppose que l'accroissement moyen annuel, qui est actuellement (1) de $\frac{1}{210}$, ait été invariable depuis cette époque, et qu'il se maintienne dans la suite, et on demande en quelle année la population atteindra *cinquante millions*.

Le nombre d'années sera donné par l'équation exponentielle :

$$50\,000\,000 = 36\,040\,000 \left(\frac{211}{210}\right)^x,$$

de laquelle on tire $x = 68,9$, c'est-à-dire tout près de 69. Ce serait donc en l'an 1925.

*Formule d'accumulation.*

$$S = c(1+r)\frac{(1+r)^n - 1}{r}.$$

(1) *Annuaire du Bureau des Longitudes* pour 1861, p. 186 et 187.

*Formule d'annuités.*

$$a = \frac{cr\,(1+r)^n}{(1+r)^n - 1}.$$

Exemples : 1° Si une somme de 600 fr. est placée actuellement à 5$\frac{1}{2}$, et si, chaque année, la même somme est ajoutée au capital primitif, on retirera, après 30 ans :

$$S = 600\,(1,055)\,\frac{(1,055)^{30} - 1}{0.055} = 45851^{f}\,65\,c.$$

2° Pour éteindre, en 10 ans, une dette de 1 fr., emprunté à 5 pour 100, il faudrait payer une *annuité* de 0 fr., 1295. Pour une dette de 10 000 fr., l'*annuité* serait de 1295 fr.; elle serait de 12 950 fr., pour une dette de 100 000 fr.

Si, dans la deuxième formule, le nombre d'années était l'inconnue, c'est-à-dire si l'on avait à déterminer combien il faut d'années pour éteindre un capital $c$, en payant à la fin de chaque année une même somme $a$, la valeur de l'inconnue serait donnée par l'équation exponentielle :

$$c(1+r)^x = a\,\frac{(1+r)^x - 1}{r}$$

ou, toutes simplifications faites :

$$(1+r)^x = \frac{a}{a - cr},$$

d'où $$\log x = \frac{\log a - \log (a - cr)}{\log (1+r)}.$$

Au cas où il faudrait éteindre un emprunt de 400 000 fr., à 5 pour 100, par *annuités* de 25 000 fr., cette formule donne :

$$a - cr = 5\,000,\quad \frac{a}{a - cr} = 5,$$
$$x = \frac{\log 5}{\log (1,05)} = 32\,\frac{209}{212}.$$

L'emprunteur sera donc plus que libéré après 33 ans; il sera même devenu créancier de son prêteur. (Exemple d'Euler, cité par François Callet, *Introduction* aux Tables de Logarithmes, pag. 76.)

Les questions relatives à l'intérêt composé conduisent à des équations exponentielles qui ont plus d'un terme.

Supposons, par exemple, qu'un débiteur ayant à payer les sommes A, B, C, D... aux termes $a$, $b$, $c$, $d$... veuille acquitter sa dette en un seul payement, sans faire tort ni à son créancier ni à lui-même.

1° Si $h$ est le terme auquel il veut être libéré par un payement unique, la quotité X de ce payement sera déterminée par l'équation

$$\frac{X}{(1+r)^h} = \frac{A}{(1+r)^a} + \frac{B}{(1+r)^b} + \frac{C}{(1+r)^c} + \frac{D}{(1+r)^d} + \dots$$

d'où

$$X = A(1+r)^{h-a} + B(1+r)^{h-b} + C(1+r)^{h-c} + \dots$$

Soient 5340 fr. et 6920 fr. les deux sommes qu'il s'est engagé à payer, la première dans *sept* ans, la seconde dans *cinq* ans, et dont il veut s'acquitter par un seul payement fait dans *douze* ans; l'argent étant à 5, on aura, pour déterminer la quotité de ce payement, l'équation

$$\frac{X}{(1.05)^{12}} = \frac{5340}{(1.05)^7} + \frac{6920}{(1.05)^5}$$

d'où X = 16 552 fr. 48 c.

2° Si la quotité Q du payement est déterminée, le terme $x$ auquel ce payement unique doit être effectué sera donné par l'équation exponentielle

$$A(1+r)^{x-a} + B(1+r)^{x-b} + C(1+r)^{x-c} + \dots = Q.$$

Soient

$$A = 2500,\quad B = 3200,\quad C = 1329,$$
$$a = 7,\quad b = 9,\quad c = 12,$$
$$Q = 5230,\quad r = 0{,}05;$$

l'équation sera

$$2500\,(1.05)^{x-7} + 3200\,(1.05)^{x-9} + 1329\,(1.05)^{x-12} = 5230$$

ou

$$(1.05)^x = \frac{5230\,(1.05)^{12}}{2500\,(1.05)^5 + 3200\,(1.05)^3 + 1329}$$

d'où l'on tire

$$x = \frac{3{,}972\,7733 - 3{,}9150885}{0{,}0211\,893} = \frac{576848}{211893} = 2{,}722\dots$$

Ce serait donc dans *deux* ans et environ *neuf* mois qu'il faudrait effectuer le payement de 5230 fr. qui remplacerait les trois autres.

---

*Équation du second degré.*

1° $x^2 + px + q = 0.$

$$x = -\frac{p}{2} \pm \sqrt{\frac{p^2}{4} - q},$$

$$x' = -\frac{p}{2} + \sqrt{\frac{p^2}{4} - q},$$

$$x'' = -\frac{p}{2} - \sqrt{\frac{p^2}{4} - q},$$

d'où l'on déduit :

$$x' + x'' = -p,\quad x'x'' = +q.$$

Si $p^2$ est $> 4q$, les deux racines sont *réelles* et inégales; si $p^2 = 4q$, les deux racines sont *réelles* et égales à $-\frac{p}{2}$; si $p^2$ est $< 4q$, les deux racines sont *imaginaires*.

2° $ax^2 + bx + c = 0.$

$$x = -\frac{b}{2a} \pm \frac{1}{2a}\sqrt{b^2 - 4ac},$$

$$x' = -\frac{b}{2a} + \frac{1}{2a}\sqrt{b^2 - 4ac},$$

$$x'' = -\frac{b}{2a} - \frac{1}{2a}\sqrt{b^2 - 4ac},$$

$$x' + x'' = -\frac{b}{a},\qquad x'x'' = \frac{c}{a}.$$

$b^2 > 4ac$; les deux racines sont réelles et inégales;

$b^2 = 4ac$; les deux racines sont réelles, et chacune d'elles est égale à $-\frac{b}{2a}$;

$b^2 < 4ac$; les deux racines sont imaginaires.

---

*Équation du troisième degré.*

1° $x^3 - 1 = 0.$

$$x^3 - 1 = (x-1)(x^2 + x + 1).$$

Les trois *racines cubiques* de l'unité sont donc : $x_1 = +1$; $x_2 = -\frac{1}{2} + \frac{1}{2}\sqrt{-3}$;

$$x_3 = -\frac{1}{2} - \frac{1}{2}\sqrt{-3}.$$

Les deux racines cubiques *imaginaires* :

$$x_2 = -\frac{1}{2}\left(1 - \sqrt{-3}\right),$$

$$x_3 = -\frac{1}{2}\left(1 + \sqrt{-3}\right),$$

jouissent de la propriété remarquable d'être le carré l'une de l'autre :

$$x_2^2 = x_3,\quad x_3^2 = x_2.$$

2° $x^3 + 1 = 0.$

$$(x^3 + 1) = (x+1)(x^2 - x + 1).$$

Les racines cubiques de $-1$ sont :

$$x_1 = -1,\quad x_2 = \frac{1}{2}(1 + \sqrt{-3})$$

$$x_3 = \frac{1}{2}(1 - \sqrt{-3});$$

mais le carré de $x_2$ n'est point égal à $x_3$, ni le carré de $x_3$ égal à $x_2$.

3° $x^3 + px + q = 0.$

Cette équation, quoique manquant de terme en $x^2$, peut être considérée comme

l'équation générale du troisième degré. On en tire

$$x = \sqrt[3]{-\frac{q}{2}+\sqrt{\frac{q^2}{4}+\frac{1}{27}p^3}} + \sqrt[3]{-\frac{q}{2}-\sqrt{\frac{q^2}{4}+\frac{1}{27}p^3}}.$$

***Premier cas.*** Si $p$ est positif ou si, $p$ étant négatif,

$$\frac{1}{4}q^2+\frac{1}{27}p^3$$

est positif, chaque radical a une valeur réelle, positive ou négative; si on désigne par $u_1$ cette valeur réelle du premier radical et par $v_1$ celle du second, les deux valeurs imaginaires du premier radical seront $\alpha u_1$ et $\alpha^2 u_1$; les deux valeurs imaginaires du second radical seront $\alpha v_1$ et $\alpha^2 v_1$, $\alpha$ et $\alpha^2$ étant les deux racines cubiques imaginaires de $+1$, lesquelles sont le carré l'une de l'autre. Les valeurs de $x$ seront :

$$x_1 = u_1 + v_1,$$
$$x_2 = -\frac{u_1+v_1}{2} + \left(\frac{u_1-v_1}{2}\right)\sqrt{-3},$$
$$x_3 = -\frac{u_1+v_1}{2} - \left(\frac{u_1-v_1}{2}\right)\sqrt{-3}.$$

$x_1$ est la racine réelle; $x_2$ et $x_3$ sont les deux autres racines, ici imaginaires.

On trouverait ainsi pour l'équation :

$$x^3 - 26x + 60 = 0,$$
où $p = -26$, $q = 60$,

$$x_1 = \sqrt[3]{-30+\sqrt{900-650\frac{26}{27}}} + \sqrt[3]{-30-\sqrt{900-650\frac{26}{27}}}$$
$$= \sqrt[3]{-30+\tfrac{1}{9}\sqrt{20172}} + \sqrt[3]{-30-\tfrac{1}{9}\sqrt{20172}}$$
$$= -2{,}4226\ldots - 3{,}5773\ldots$$
$$= -5{,}9999\ldots = -6,$$
$$x_2 = -\frac{u_1+v_1}{2} + \frac{u_1-v_1}{2}\sqrt{-3}$$
$$= +3 + (0{,}5773\ldots)\sqrt{-3}$$
$$= 3 + \sqrt{-0{,}999999\ldots} = 3 + \sqrt{-1},$$
$$x_3 = -\frac{u_1+v_1}{2} - \frac{u_1-v_1}{2}\sqrt{-3}$$
$$= 3 - \sqrt{-0{,}999999\ldots} = 3 - \sqrt{-1}.$$

Dans la pratique, ce procédé devient extrêmement laborieux, dès que $p$ et $q$ sont des nombres un peu élevés, et que l'on veut évaluer les racines avec une approximation notable.

*Deuxième cas.* Si $\frac{q^2}{4}+\frac{p^3}{27} = 0$, ce qui suppose $p$ négatif, $u_1 - v_1 = 0$, et alors

$$x_1 = 2u_1,\ x_2 = x_3 = -u_1.$$

Les trois racines sont réelles, et la première est double de chacune des deux autres. Ainsi, l'équation $x^3 - 3x + 2 = 0$, où $\frac{q^2}{4} = 1$ et $\frac{p^3}{27} = -1$, a pour racines

$$x_1 = \sqrt[3]{-1} + \sqrt[3]{-1} = -2;$$
$$x_2 = -\frac{\sqrt[3]{-1}+\sqrt[3]{-1}}{2} = 1 = x_3.$$

*Troisième cas.* Si $\frac{q^2}{4}+\frac{p^3}{27}$ est $< 0$, ce qui suppose $p$ négatif, $u_1$ et $v_1$ sont imaginaires, pris séparément; mais, comme on peut toujours supposer que $u_1$ et $v_1$ aient été choisis parmi les racines des deux radicaux

$$\sqrt[3]{-\frac{q^2}{2}+\sqrt{\frac{q^2}{4}-\frac{p^3}{27}}},$$
$$\sqrt[3]{-\frac{q}{2}-\sqrt{\frac{q^2}{4}-\frac{p^3}{27}}},$$

de telle sorte que $u_1 + v_1$ représente la racine réelle $x_1$, dont l'existence est démontrée *à priori*, $u_1 + v_1$ est réel. Quant à la quantité $\left(\frac{u_1-v_1}{2}\right)\sqrt{-3}$, qui figure dans $x_2$ et dans $x_3$, elle est réelle aussi, car elle est égale à

$$\frac{\sqrt{(\frac{1}{4}q^2-\frac{1}{27}p^3)(-3)}}{(u_1+v_1)^2-\frac{1}{3}p},$$

quantité évidemment réelle. Dans ce cas, les racines $x_1$, $x_2$, $x_3$ sont donc toutes les trois réelles.

La Trigonométrie fournit, pour la solution de ce cas, appelé ***cas irréductible***, une méthode très-élégante. En appelant $\varphi$ un angle déterminé par l'équation

$$\cos\varphi = -\frac{\frac{1}{2}q}{\sqrt{\frac{1}{27}p^3}},$$

ce qui est permis, puisque, $\frac{q^2}{4}+\frac{p^3}{27}$ étant $< 0$, il en résulte :

$$\frac{q}{2} < \sqrt{\frac{p^3}{27}},$$

la valeur de $x$ est de la forme :

$$x = \sqrt{\frac{p}{3}}\left\{\sqrt[3]{\cos\varphi+\sin\varphi\sqrt{-1}} + \sqrt[3]{\cos\varphi-\sin\varphi\sqrt{-1}}\right\},$$

ou, en appliquant la formule de Moivre :

$$x_1 = 2\sqrt{\tfrac{1}{3}p}\cdot\cos\frac{\varphi}{3},$$
$$x_2 = 2\sqrt{\tfrac{1}{3}p}.\cos\frac{\varphi+2\pi}{3},$$
$$x_3 = 2\sqrt{\tfrac{1}{3}p}.\cos\frac{\varphi+4\pi}{3}.$$

Soit l'équation :

$x^3 - 89x + 283 = 0$; $p = -89$, $q = 283$,
$\frac{1}{27}p^3 = -26\,109\frac{26}{27}$, $\frac{1}{4}q^2 = 20\,021\frac{1}{4}$.

$\frac{1}{4}q^2 + \frac{1}{27}p^3$ est négatif, et les trois racines de l'équation sont réelles.

$$\cos\varphi = -\frac{\frac{1}{2}q}{\sqrt{\frac{1}{27}p^3}} = \left(-\frac{283}{2}\right) : \sqrt{\frac{704969}{27}},$$

d'où $\varphi = 151°\ 7'\ 38'',8\ldots$, $\frac{\varphi}{3} = 50°\ 22'\ 32'',93\ldots$,

$$\frac{\varphi+2\pi}{3} = 170°\ 22'\ 32'',93,$$
$$\frac{\varphi+4\pi}{3} = 290°\ 22'\ 32'',93\ldots$$

$$x_1 = 2\sqrt{\frac{89}{3}}\cdot\cos 50°\ 22'\ 32'',93$$
$$= 6,94727\ldots,$$
$$x_2 = 2\sqrt{\frac{89}{3}}\cdot\cos 170°\ 22'\ 32'',93$$
$$= -2\sqrt{\frac{89}{3}}\cdot\cos 9°\ 37'\ 27'',07\ldots$$
$$= -10,74010\ldots,$$
$$x_3 = 2\sqrt{\frac{89}{3}}\cdot\cos 290°\ 22'\ 32'',93$$
$$= 2\sqrt{\frac{89}{3}}\cdot\cos 69°\ 37'\ 27'',07$$
$$= 3,792830\ldots$$

Ainsi, des trois racines, deux sont positives :

$$x_1 = 6,94727\ldots,$$
$$x_3 = 3,79283\ldots,$$

et la troisième est négative :

$$x_2 = -10,74010\ldots,$$

valeurs sur lesquelles il est facile de vérifier les relations fondamentales :

$$x_1 + x_2 + x_3 = 0,$$
$$x_1x_2 + x_1x_3 + x_2x_3 = -89,$$
$$x_1x_2x_3 = -283.$$

---

GÉOMÉTRIE. 1° Surface d'un triangle, en fonction de ses trois côtés, $a$, $b$, $c$ :

$$S = \tfrac{1}{4}\sqrt{(a+b+c)(a+b-c)(a+c-b)(b+c-a)},$$

ou, en appelant $p$ le demi-périmètre :

$$S = \sqrt{p\,.\,p-a\,.\,p-b\,.\,p-c}.$$

Soit un champ, de figure triangulaire, et $a = 302$ mètres, $b = 584^m$ et $c = 500^m$,

$$S = \tfrac{1}{4}\sqrt{1386\times 386\times 218\times 782},$$

ou $S = \sqrt{693\,.\,391\,.\,109\,.\,193}$
$= \sqrt{5\ 700\ 248\ 631}$
$= 75\ 499$ mètres carrés,
ou 7 hectares 54 ares 99 centiares.

2° Surface d'un trapèze en fonction de ses deux côtés non parallèles $a$, $c$, et de ses deux bases B et $b$, $p$ étant le demi-périmètre :

$$S = \frac{B+b}{B-b}\sqrt{(p-b)(p-B)(p-b-a)(p-b-c)}.$$

Si $a = 15^m$, $c = 17^m$, $b = 19^m$, $B = 23^m$ ; $p = 37$,

$$S = \frac{42}{4}\sqrt{18\,.\,14\,.\,3\,.\,1} = 63\sqrt{21}$$
$$= 288^{m.q.}\ 70^{déc.q.}\ 22^{c.q.}\ 68^{mm.q.}$$

3° Surface d'un quadrilatère inscrit en fonction de ses quatre côtés, $a$, $b$, $c$, $d$ ; $p$ étant le demi-périmètre :

$$S = \sqrt{(p-a)(p-b)(p-c)(p-d)}.$$

Si $a$ et $c$, $b$ et $d$ sont les côtés respectivement opposés, les diagonales $\delta$, $\delta'$ sont liées par les deux relations :

$$\delta\delta' = ac + bd,$$
$$\frac{\delta}{\delta'} = \frac{ad+bc}{ab+cd},$$

d'où
$$\delta = \sqrt{\frac{(ac+bd)(ad+bc)}{ab+cd}},$$
$$\delta' = \sqrt{\frac{(ac+bd)(ab+cd)}{ad+bc}}.$$

Si $a = 8^m$, $b = 9$, $c = 12$, $d = 15$ ; $p = 22$ :

$$S = \sqrt{14.13.10.7} = 14\sqrt{65}$$
$$= 112^{m.q.},8716\ldots,$$
$$\delta = \sqrt{\frac{231\times 228}{252}} = \sqrt{209} = 14,4568\ldots,$$
$$\delta' = \sqrt{\frac{231\times 252}{228}} = 21\sqrt{\frac{11}{19}} = 15,9786\ldots$$

4° $a$, $b$, $c$ étant les trois côtés d'un triangle, $r$ le rayon du cercle inscrit, $r'$, $r''$, $r'''$ les rayons des trois cercles ex-inscrits, R le rayon du cercle circonscrit, $h'$, $h''$, $h'''$ les perpendiculaires abaissées des sommets A, B, C sur les côtés opposés, $p$ le demi-périmètre, S la surface, on a les relations suivantes :

$$(1)\ r = \frac{\sqrt{p(p-a)(p-b)(p-c)}}{p} = \frac{S}{p},$$
$$(2)\ r' = \frac{\sqrt{p(p-a)(p-b)(p-c)}}{p-a} = \frac{S}{p-a},$$
$$(3)\ r'' = \frac{\sqrt{p(p-a)(p-b)(p-c)}}{p-b} = \frac{S}{p-b},$$
$$(4)\ r''' = \frac{\sqrt{p(p-a)(p-b)(p-c)}}{p-c} = \frac{S}{p-c},$$

(5) $rr'r''r'''=p.p-a.p-b.p-c=S^2$,

(6) $$\frac{1}{r}=\frac{1}{r'}+\frac{1}{r''}+\frac{1}{r'''},$$

ou $r'r''r'''=r(r'r''+r'r'''+r''r''')$,

(7) $$\frac{1}{h'}+\frac{1}{h''}+\frac{1}{h'''}=\frac{1}{r'}+\frac{1}{r''}+\frac{1}{r'''}=\frac{1}{r},$$

(8) $4RS=abc$, ou $R=\frac{abc}{4S}$,

(9) $4R=r'+r''+r'''-r$.

Si $a=75$, $b=87$, $c=108$, $p$ est égal à 135, et on trouve :

$$S=\sqrt{135.60.48.27}=3240,$$
$$R=54\tfrac{3}{8},\ r=24,$$
$$r'=54,\ r''=67\tfrac{1}{2},\ r'''=120,$$
$$h'=86\tfrac{2}{5},\ h''=74\tfrac{14}{29},\ h'''=60,$$

et il est facile de reconnaître que ces valeurs satisfont aux relations (5), (6), (7), (8) et (9).

*Autres relations.* $a$, $b$, $c$, $d$ étant les quatre côtés d'un quadrilatère quelconque, $\delta$ et $\delta'$ les diagonales, $\omega$ la ligne qui joint les milieux de ces deux diagonales, on a :

$$a^2+b^2+c^2+d^2=\delta^2+\delta'^2+4\omega^2.$$

Si le quadrilatère devient un trapèze, dont $b$ et B sont les bases, $a$ et $c$ les côtés non parallèles,

$$\omega=\frac{1}{2}(B-b),\quad 4\omega^2=B^2-2Bb+b^2;$$

donc $$\delta^2+\delta'^2=a^2+c^2+2Bb.$$

Si l'on passe au parallélogramme, $\omega=0$, et la relation devient :

$$a^2+b^2+c^2+d^2=\delta^2+\delta'^2.$$

---

*Polygones réguliers.* 1° Le rayon de la circonférence étant pris pour unité, les côtés des différents polygones réguliers, inscrits et circonscrits, sont exprimés par les nombres suivants :

*Polygones inscrits.*

Tgle équilatéral : $\sqrt{3}=1{,}732050807\ldots\ldots$
carré..... $\sqrt{2}=1{,}414213562\ldots\ldots$
pentagone $\frac{1}{2}\sqrt{10-2\sqrt{5}}=1{,}175570504\ldots$
hexagone.. 1.
octogone.. $\sqrt{2-\sqrt{2}}=0{,}765366864\ldots$
décagone $\frac{1}{2}(-1+\sqrt{5})=0{,}618033988\ldots$
dodécagone $\sqrt{2-\sqrt{3}}=0{,}517638090\ldots$

ou $\frac{1}{2}(\sqrt{6}-\sqrt{2})$

ou encore : $\frac{\sqrt{2}}{2}(-1+\sqrt{3})$.

*Polygones circonscrits.*

Tgle équilatéral $2\sqrt{3}=3{,}464101615$.
carré.... 2.
pentagone $2\sqrt{5-2\sqrt{5}}=1{,}453085056$
hexagone. $\frac{2}{3}\sqrt{3}=1{,}154700538$.
octogone. $2\sqrt{3-2\sqrt{2}}$

ou, plus simplement,

$2(-1+\sqrt{2})=0{,}828427124\ldots$

décagone $2\sqrt{\frac{5-2\sqrt{5}}{5}}=0{,}649839392$

dodécag.. $2(2-\sqrt{3})=0{,}535898384\ldots$

2° $a$ et $b$ étant les cordes de deux arcs dans une circonférence de rayon $r$, la corde $c$ qui sous-tend la somme de ces deux arcs est liée à $r$, $a$, $b$ par la relation :

$$c=\frac{b}{2r}\sqrt{4r^2-a^2}+\frac{a}{2r}\sqrt{4r^2-b^2}.$$

Si $b=a$, $\quad c=\frac{a}{r}\sqrt{4r^2-a^2}$;

dans ce cas, $c$ est la corde qui sous-tend l'arc double de celui que sous-tend la corde $a$.

Il en résulte que si $c$ est le côté d'un polygone régulier d'un nombre $m$ de côtés, et $a$ le côté d'un polygone régulier de $2m$ côtés, inscrits l'un et l'autre dans une circonférence de rayon $r$, les deux quantités $a$ et $c$ sont liées par les deux relations, inverses ou réciproques l'une de l'autre :

(1) $$c=\frac{a}{r}\sqrt{4r^2-a^2},$$

(2) $$a=\sqrt{2r^2-r\sqrt{4r^2-c^2}}.$$

Si dans la seconde, qui peut être transformée en

$$\sqrt{r\left(r+\frac{c}{2}\right)}-\sqrt{r\left(r-\frac{c}{2}\right)},$$

on fait $c=r=$ le côté de l'hexagone régulier inscrit, on trouvera pour $a$, côté du dodécagone régulier inscrit :

$$a=r\sqrt{2-\sqrt{3}}$$
$$=\frac{r}{2}(\sqrt{6}-\sqrt{2})=\frac{r\sqrt{2}}{2}(-1+\sqrt{3}).$$

Si dans la première on fait

$$a=\frac{r}{2}\left(-1+\sqrt{5}\right)$$

$=$ le côté du décagone régulier inscrit, on trouvera pour $c$, côté du pentagone régulier inscrit :

$$c=\frac{r}{2}\sqrt{10-2\sqrt{5}},$$

Dans ce dernier cas, il y a une relation remarquable entre $a$, $c$ et $r$ :

$$c^2-a^2=\frac{r^2}{4}\left(10-2\sqrt{5}-6+2\sqrt{5}\right)=r^2$$
ou $c^2=a^2+r^2$.

A l'aide de ces formules, on peut calculer facilement le côté des polygones réguliers de 3, 6, 12, 24, etc., côtés; de 4, 8, 16, 32..., côtés; de 5, 10, 20, 40, etc., côtés.

3° $p$ et P étant les périmètres de deux polygones réguliers de $m$ côtés, l'un inscrit, l'autre circonscrit, $p'$ et P' les périmètres de deux polygones réguliers inscrit et circonscrit de $2m$ côtés, on a les deux relations (la circonférence étant, bien entendu, la même pour les quatre polygones) :

$$p' = p\sqrt{\frac{2P}{P+p}},\quad P' = P\cdot\frac{2p}{P+p};$$

d'où : $$\frac{P'}{p'} = \frac{P}{p}\times\left\{\frac{2p}{P+p}\sqrt{\frac{P+p}{2P}}\right\}.$$

$\frac{2p}{P+p}$ est $< 1$, $\sqrt{\frac{P+p}{2P}}$ est aussi $< 1$;

donc $$\frac{P'}{p'} \text{ est } < \frac{P}{p},$$

ce qui, d'ailleurs, est évident *à priori*, puisque P' est $<$ P, et $p' > p$.

Les différences $P-p$, $P'-p'$, $P''-p''$, etc., qui, évidemment, vont toujours en diminuant, ont pour limite zéro. Car la seconde, $P'-p'$, étant $< \frac{1}{4}(P-p)$, la suivante, $P''-p''$, sera $< \frac{1}{4^2}(P-p)$, et la $n^e$, $P_n - p_n$, sera $< \frac{1}{4^n}(P-p)$; c'est-à-dire que la différence entre les périmètres de deux polygones réguliers semblables, l'un inscrit, l'autre circonscrit, peut devenir plus petite que toute quantité donnée.

Quant aux rapports $\frac{P}{p}$, $\frac{P'}{p'}$, $\frac{P''}{p''}$, etc., qui sont de plus en plus petits, ils ont pour limite l'unité. Voici, pour les polygones réguliers les plus simples, la valeur du rapport $\frac{P}{p}$ :

Tr. équilatéraux. $= 2$

carrés..... $= \sqrt{2} = 1{,}4142135\ldots$

pentagones... $\sqrt{6-2\sqrt{5}}$

ou $(-1+\sqrt{5}) = 1{,}2360679\ldots$

hexagones... $\frac{2}{3}\sqrt{3} = 1{,}1547005\ldots$

octogones.... $\sqrt{2(2-\sqrt{2})}$

$= 1{,}0823922\ldots$

décagones... $\frac{1}{5}\sqrt{5(10-2\sqrt{5})}$

$= 1{,}0514622\ldots$

dodécagones. $2\sqrt{2-\sqrt{3}}$

ou $\sqrt{6}-\sqrt{2} = 1{,}0352762\ldots$

Si $p$ et P sont les périmètres des carrés inscrit et circonscrit à la circonférence dont le rayon est 1, $p = 4\sqrt{2}$, $P = 8$, $p'$ et P', périmètres des deux octogones, sont :

$$p' = 4\sqrt{2}\ \sqrt{\frac{16}{8+4\sqrt{2}}}$$

$$= 8\sqrt{2-\sqrt{2}} = 6{,}1229349\ldots,$$

$$P' = 8\cdot\frac{8\sqrt{2}}{8+4\sqrt{2}} = 16(\sqrt{2}-1)$$

$$= 6{,}6274169\ldots$$

Ces nouvelles valeurs conduiraient à $p''$ et P'', qui, elles-mêmes, conduiraient à $p'''$ et P''', etc. On arriverait ainsi, après un certain nombre d'opérations, à deux périmètres $p_n$ et $P_n$, dont les valeurs ne différeraient l'une de l'autre qu'à partir d'un certain ordre de décimales; la partie commune à ces deux valeurs pourrait être prise pour une expression approximative de la longueur de la circonférence dont le rayon est 1, ou du double de celle dont le diamètre est 1, c'est-à-dire du double de $\pi$.

4° Si A et B sont les surfaces de deux polygones réguliers d'un même nombre $m$ de côtés, l'un inscrit, l'autre circonscrit à une circonférence de rayon $r$, A' et B' les surfaces des deux polygones réguliers de $2m$ côtés inscrit et circonscrit à la même circonférence, on a :

(1) $A' = \sqrt{AB}$,

(2) $B' = \frac{2AB}{A+A'}$, ou $B' = \frac{2A'B}{A'+B}$.

Si A et B sont les surfaces du carré inscrit et du carré circonscrit, $A = 2r^2$, $B = 4r^2$, A' et B', surfaces des deux octogones réguliers, sont :

$$A' = \sqrt{2r^2\cdot 4r^2} = 2r^2\sqrt{2},$$

$$B' = \frac{2\cdot 2r^2\cdot 4r^2}{2r^2+2r^2\sqrt{2}} = \frac{8r^2}{1+\sqrt{2}}$$

$$= 8r^2(\sqrt{2}-1).$$

Si $r = 1$, $A' = 2\sqrt{2} = 2{,}828427\ldots$,

$B' = 8(-1+\sqrt{2}) = 3{,}313708\ldots$

5° Les *périmètres* sont représentés comme il suit, la circonférence de rayon 1 étant 6,2831852...

*Polygones inscrits.*

Triang. équilatéral $3\sqrt{3} = 5{,}1961524\ldots$

carré .... $4\sqrt{2} = 5{,}6568542\ldots$

pentag... $\frac{2}{5}\sqrt{10-2\sqrt{5}}$

$= 5{,}8778525\ldots$

hexag.... $6 \quad = 6.$

octog..... $8\sqrt{2-\sqrt{2}} = 6{,}1229349\ldots$

décag. ... $5\,(-1+\sqrt{5}) = 6{,}1803398\ldots$

dodécag.. $12\sqrt{2-\sqrt{3}}$ ou $6\,(\sqrt{6}-\sqrt{2})\ldots = 6{,}2116571\ldots$

*Polygones circonscrits.*

Triang. équilatéral $6\sqrt{3} = 10{,}392304\ldots$

carré.... $8. \quad = 8$

pentag... $10\sqrt{5-2\sqrt{5}} = 7{,}265425\ldots$

hexag.... $4\sqrt{3} = 6{,}928203\ldots$

octog.... $16\,(-1+\sqrt{2}) = 6{,}627417\ldots$

décag. ... $4\sqrt{5\,(5-2\sqrt{5})} = 6{,}4983939\ldots$

dodécag.. $24\,(2-\sqrt{3}) = 6{,}4307806\ldots$

6° Les surfaces sont représentées comme il suit, celle du cercle de rayon 1 étant 3,1415926...

*Polygones inscrits.*

Triang. équilatéral $\frac{3}{4}\sqrt{3} = 1{,}2990381\ldots$

carré.... $2. \quad = 2$

pentag... $\frac{5}{8}\sqrt{10+2\sqrt{5}} = 2{,}3776412\ldots$

hexag.... $\frac{3}{2}\sqrt{3} = 2{,}5980762\ldots$

octog..... $2\sqrt{2} = 2{,}8284271\ldots$

décag. ... $\frac{5}{4}\sqrt{10-2\sqrt{5}} = 2{,}9389262\ldots$

dodécag... $3. \quad = 3.$

*Polygones circonscrits.*

Triang. équilatéral $3\sqrt{3} = 5{,}1961524\ldots$

carré..... $4. \quad = 4$

pentag... $5\sqrt{5-2\sqrt{5}} = 3{,}6327126\ldots$

hexag.... $2\sqrt{3} = 3{,}4641016\ldots$

octog..... $8\,(-1+\sqrt{2}) = 3{,}3137084\ldots$

décag.... $2\sqrt{5\,(5-2\sqrt{5})} = 3{,}2491969\ldots$

dodécag. $12\,(2-\sqrt{3}) = 3{,}2153903\ldots$

7° *Autres formules.* $c$ étant le côté d'un polygone régulier de $m$ côtés, la surface de ce polygone est :

$$S = \frac{ma}{4}\sqrt{4r^2-c^2},$$

et la surface S' du polygone régulier de $2m$ côtés est :

$$S' = \frac{mcr}{2}.$$

8° R étant le rayon, et $r$ l'apothème d'un polygone régulier, R' et $r'$ le rayon et l'apothème d'un polygone régulier d'un nombre double de côtés et *isopérimètre*, il existe entre R, $r$, R' et $r'$ les relations :

$$r' = \frac{1}{2}(R+r),\quad R' = \sqrt{R\cdot\frac{R+r}{2}};$$

$$R' \text{ est} < R,\ r' > r,\ R'-r' < R-r.$$

Non-seulement la différence entre le rayon et l'apothème va en décroissant, mais elle peut décroître indéfiniment. Car, la seconde différence, $R'-r'$, étant plus petite que le quart de la première, $R-r$, laquelle est elle-même plus petite que la moitié du côté $c$ du polygone régulier qui est pris pour point de départ, on a cette suite d'inégalités :

$$R'-r' < \frac{1}{4}(R-r) < \frac{1}{4}\cdot\frac{c}{2},$$

$$R''-r'' < \frac{1}{4}(R'-r') < \frac{1}{4^2}\cdot\frac{c}{2},$$

$$\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots$$

$$R_n-r_n < \frac{1}{4^n}\cdot\frac{c}{2};$$

$n$ pouvant être rendu aussi grand que l'on veut, la différence $R_n-r_n$ n'a d'autre limite que zéro.

Voici le tableau des valeurs successives du rayon et de l'apothème, pour les polygones réguliers isopérimètres de 4, 8, 16 . . 8192 côtés, la longueur du côté du carré étant prise pour unité.

| Nombre des côtés. | Apothèmes. | Rayons. |
|---|---|---|
| 4 | $r_1 = 0.5000000$ | $R_1 = 0.7071068$ |
| 8 | $r_2 = 0.6035534$ | $R_2 = 0.6532815$ |
| 16 | $r_3 = 0.6284174$ | $R_3 = 0.6407289$ |
| 32 | $r_4 = 0.6345731$ | $R_4 = 0.6376435$ |
| 64 | $r_5 = 0.6361083$ | $R_5 = 0.6368754$ |
| 128 | $r_6 = 0.6364919$ | $R_6 = 0.6366836$ |
| 256 | $r_7 = 0.6365878$ | $R_7 = 0.6366357$ |
| 512 | $r_8 = 0.6366117$ | $R_8 = 0.6366237$ |
| 1024 | $r_9 = 0.6366177$ | $R_9 = 0.6366207$ |
| 2048 | $r_{10} = 0.6366192$ | $R_{10} = 0.6366199$ |
| 4096 | $r_{11} = 0.6366195$ | $R_{11} = 0.6366197$ |
| 8192 | $r_{12} = 0.6366196$ | $R_{12} = 0.6366196$ |

9° Il résulte de ces formules une méthode fort simple, théoriquement, pour trouver le

*rapport de la circonférence au diamètre.* Cette méthode, dite des *isopérimètres,* consiste à se donner *à priori* la longueur d'une circonférence, et à déterminer ensuite le rayon de cette circonférence. Par exemple, on se propose de calculer le rayon d'une circonférence de longueur 4. Le côté du carré de même périmètre qu'elle étant pris pour unité, les valeurs des apothèmes et des rayons des polygones réguliers *isopérimètres* de 8, 16, . . . . 8192 côtés sont celles du tableau ci-dessus. Le rayon et l'apothème du polygone régulier de 8192 côtés et de périmètre 4 ne diffèrent l'un de l'autre qu'à partir de la huitième décimale; les sept premières leur sont communes. Le rayon de la circonférence de périmètre 4 étant, évidemment, compris entre $R_{12}$ et $r_{12}$, il ne diffère ni de l'un ni de l'autre jusqu'à la septième décimale inclusivement; on a donc, approximativement :

$$4 = 2\pi\ (0{,}636\,6196),$$

d'où $$\pi = \frac{4}{1{,}2732392} = 3{,}1415926\ldots$$

10° Si $r$ et R sont l'apothème et le rayon d'un polygone régulier de $m$ côtés, $r'$ et R' l'apothème et le rayon d'un polygone régulier de $2m$ côtés et de même surface que le premier, les quatre quantités $r$, R, $r'$, R', sont liées par les relations suivantes :

$$r' = \sqrt{r\left(\frac{R+r}{2}\right)},$$

$$R' = \sqrt{rR};$$

$$R' \text{ est } < R, \text{ et } r' > r.$$

Les différences $R - r$, $R' - r'$, etc., vont en décroissant, et tendent vers zéro, car

$$R' - r' \text{ est } < \frac{1}{4}(R - r),$$

$$R'' - r'' \quad < \frac{1}{4^2}(R - r),$$

$$\ldots\ldots$$

$$R_n - r_n \quad < \frac{1}{4^n}(R - r).$$

Ces formules fournissent, comme les précédentes, un moyen de déterminer $\pi$. Ce moyen consiste à calculer le rayon d'un cercle dont la surface est donnée, puis à diviser cette surface par le carré du rayon obtenu; en vertu de la relation $S = \pi R^2$, le quotient $\frac{S}{R^2}$ est égal à $\pi$.

On part du carré de surface 4 et de côté 2; $r = 1$, $R = \sqrt{2}$; l'apothème et le rayon de l'octogone de même surface 4 sont:

$$r_1 = \sqrt{\frac{1+\sqrt{2}}{2}} = 1{,}0986841,$$

$$R_1 = \sqrt{\sqrt{2}} = \sqrt[4]{2} = 1{,}1892071.$$

Étant calculés $r_1$ et $R_1$, on détermine $r_2$ et $R_2$, puis $r_3$ et $R_3$, etc. Les rayons allant en diminuant et les apothèmes en augmentant, on peut continuer ainsi jusqu'à ce que la différence entre un apothème $r_n$ et le rayon correspondant $R_n$ soit insensible; alors l'un ou l'autre peut être pris pour le rayon du cercle de surface 4.

Voici les nombres qui résultent de l'application des formules ci-dessus :

| Nombre des côtés. | Rayons. | Apothèmes. |
|---|---|---|
| 4 | $R_1 = 1.4142136$ | $r_1 = 1.0000000$ |
| 8 | $R_2 = 1.1892071$ | $r_2 = 1.0986841$ |
| 16 | $R_3 = 1.1430500$ | $r_3 = 1.1210863$ |
| 32 | $R_4 = 1.1320149$ | $r_4 = 1.1265639$ |
| 64 | $R_5 = 1.1292862$ | $r_5 = 1.1279257$ |
| 128 | $R_6 = 1.1286063$ | $r_6 = 1.1282657$ |
| 256 | $R_7 = 1.1284360$ | $r_7 = 1.1283508$ |
| 512 | $R_8 = 1.1283934$ | $r_8 = 1.1283721$ |
| 1024 | $R_9 = 1.1283827$ | $r_9 = 1.1283774$ |
| 2048 | $R_{10} = 1.1283801$ | $r_{10} = 1.1283787$ |
| 4096 | $R_{11} = 1.1283794$ | $r_{11} = 1.1283791$ |
| 8192 | $R_{12} = 1.1283792$ | $r_{12} = 1.1283792$ |

Le nombre 1,1283792 représente, à très-peu près, le rayon du cercle dont la surface est 4, car, évidemment, ce rayon est compris entre $R_{12}$ et $r_{12}$, qui ont les sept mêmes premières décimales; on peut donc poser l'équation approximative

$$4 = \pi\,(1{,}1283792)^2,$$

d'où $$\pi = \frac{4}{(1.1283792)^2} = 3{,}1415926..$$

11° Les formules citées ci-dessus (colonne 388, 4°) :

$$A' = \sqrt{AB},\quad B' = \frac{2AB}{A+A'},$$

permettant de calculer les surfaces des polygones réguliers de 4, 8, 16... 8192.. 32768 côtés, inscrits et circonscrits à un cercle de rayon donné, et, d'autre part, les différences $B - A$, $B' - A'$, $B'' - A''$, etc., étant de plus en plus petites et décroissant indéfiniment, on peut approcher autant qu'on le veut de la surface de ce cercle. En divisant par le carré du rayon le nombre qui exprime approximativement cette surface, on a une valeur approchée de $\pi$.

Si l'on fait $r = 1$, la surface du carré inscrit est 1, et celle du carré circonscrit est

4; les formules ci-dessus donnent de proche en proche celles des polygones réguliers, inscrits et circonscrits, de 8, 16, 32, etc., côtés. Les deux polygones de 32 768 côtés ont pour surface :

$$S = 3{,}1415926\ldots, \quad S' = 3{,}1415926\ldots$$

c'est-à-dire que leurs surfaces ne diffèrent qu'au delà du septième ordre de décimales. Le cercle étant plus grand que le polygone inscrit, et plus petit que le polygone circonscrit, sa surface est exprimée par les mêmes chiffres, jusqu'au septième ordre inclusivement; 3,1415926 représente donc, à moins de *un dix-millionième*, la surface du cercle dont le rayon est 1, ou la demi-circonférence dont le rayon est 1, ou enfin, la circonférence dont le diamètre est 1. C'est le nombre $\pi$.

12° Une quatrième méthode *élémentaire* pour trouver le rapport approché de la circonférence au diamètre se peut déduire aussi des formules rapportées plus haut :

$$P' = P\frac{2p}{P+p}, \quad p' = p\sqrt{\frac{2P}{P+p}},$$

puisque les différences successives $P - p$, $P' - p'$, $P'' - p''\ldots$ $P_n - p_n$, etc., de plus en plus petites, tendent vers zéro.

13° On a souvent besoin d'évaluer la surface d'un polygone régulier en fonction du côté $c$. Si $m$ est le nombre des côtés, O l'angle au centre du polygone régulier, la surface est donnée par la formule générale :

$$S = m \cdot \frac{c^2}{4} \cdot \cot\frac{O}{2}.$$

Si $m = 3, 4, 5, 6, 8, 10, 12$, on trouve facilement, soit par un calcul direct, soit en appliquant la formule générale :

Triang. équilatér. $S = \frac{c^2}{4}\sqrt{3}$
$= (0{,}433\,0127\ldots)\,c^2$

Carré..... $S = c^2$

Pentagone..... $S = \frac{5}{4}c^2\sqrt{\frac{5+2\sqrt{5}}{5}}$

ou..... $= \frac{c^2}{4}\sqrt{5\,(5+2\sqrt{5})}$
$= (1{,}720\,4774\ldots)\,c^2$

Hexagone..... $S = \frac{3}{2}c^2\sqrt{3}$
$= (2{,}598\,0762\ldots)\,c^2$

Octogone..... $S = 2c^2(1+\sqrt{2})$
$= (4{,}828\,4271\ldots)\,c^2$

Décagone..... $S = \frac{5}{2}c^2\sqrt{5+2\sqrt{5}}$
$= (7{,}694\,2088\ldots)\,c^2$

Dodécagone..... $S = 3c^2(2+\sqrt{3})$
$= (11{,}196\,1524\ldots)\,c^2$

---

*Solides.* Prisme.. $V = BH$

Tronc de pr. triangul. $V = \frac{1}{3}B(H+H'+H'')$

Cylindre..... .... $V = \pi R^2 H$

Pyramide..... $V = \frac{1}{3}BH$

Cône..... .... $\begin{cases} S = \pi RL \\ V = \frac{1}{3}\pi R^2 H \end{cases}$

Tronc de pyramide à bases parallèles. $\begin{cases} V = \frac{1}{3}H\,(B+\sqrt{Bb}+b) \end{cases}$

Tronc de cône à bases parallèles... $\begin{cases} S = \pi\,(R+r)\,L \\ V = \frac{1}{3}\pi H\,(R^2+Rr+r^2) \end{cases}$

Sphère..... $\begin{cases} S = 4\pi R^2 = \pi D^2 \\ V = \frac{4}{3}\pi R^3 = \frac{1}{6}\pi D^3 \end{cases}$

Zone..... $S = 2\pi RH$

Secteur sphérique.. $V = \frac{2}{3}\pi R^2 H$

Segment de sphère, ou tranche sphér. $\begin{cases} V = \frac{\pi H^3}{6} + \frac{\pi H}{2}(R^2+r^2). \end{cases}$

Si, par exemple, on coupe une sphère de 35 centimètres de rayon par deux plans parallèles, menés aux distances $22^{cm}$ et $7^{cm}$ de la même extrémité d'un diamètre; les centres des deux cercles servant de bases à la tranche sphérique sont situés d'un même côté du centre, et à des distances 13 et 28; les rayons de ces bases sont, respectivement, $4\sqrt{66}$ et 21; la hauteur de la tranche est 15; d'où :

$$V = \frac{\pi \cdot \overline{15}^3}{6} + \frac{\pi \cdot 15}{2}(1056+441)$$
$$= (11\,790\pi) \text{ centimètres cubes.}$$

Le volume de la tranche sphérique est de 37 décim. cubes et 39 $\frac{1}{3}$ centim. cubes.

2° Le volume engendré par un triangle qui tourne autour d'un axe situé dans son plan est égal à l'aire de ce triangle, multipliée par la circonférence décrite autour de l'axe par le centre de gravité.

Ce théorème est général : si A est l'aire de la surface tournante, et H la hauteur de son centre de gravité au-dessus de l'axe, le volume qu'elle engendre a pour expression :

$$V = A \times 2\pi H.$$

Ainsi, un triangle, dont les trois côtés sont $a = 0^m{,}39$, $b = 0^m{,}42$, $c = 0^m{,}45$, et dont les sommets A, B, C sont aux distances $d = 0^m{,}29$, $d' = 0^m{,}67$, $d'' = 0^m{,}54$ de l'axe de rotation situé dans son plan, engendre un volume

$$V = \frac{1}{4}\sqrt{(a+b+c)(a+b-c)(a+c-b)(b+c-a)} \times 2\pi\left(\frac{d+d'+d''}{3}\right)$$

$= \left\{ \sqrt{63.24.21.18.} \times 2\pi . \frac{150}{3} \right\}$ cent. cub.
$= 756 \times 2\pi . 50 = (756 \times 314{,}1592\ldots)$ cent. c.
$= 237\frac{1}{2}$ décimètres cubes.

3° Si un polygone régulier de $m$ côtés tourne autour d'un de ses côtés, l'apothème de ce polygone étant désigné par $a$, le côté par $c$, l'angle au centre par O, et l'aire par A, le volume qu'il engendre a pour expression :

$$V = A \times 2\pi a = m\pi c a^2 = \frac{1}{4} m\pi c^3 \cot^2 \frac{O}{2}.$$

En appliquant cette formule aux polygones réguliers les plus simples, on trouve pour le

triangle équilatéral... $V = \frac{1}{4}\pi c^3$
carré..... $V = \pi c^3$
pentagone... $V = \frac{1}{4}\pi c^3 (5+2\sqrt{5})$
hexagone.... $V = \frac{9}{2}\pi c^3$
octogone..... $V = 2\pi c^3 (1+\sqrt{2})^2$
décagone.... $V = \frac{5}{2}\pi c^3 (5+2\sqrt{5})$
dodécagone.. $V = 3\pi c^3 (2+\sqrt{3})^2$

---

***Polyèdres réguliers.*** Il y a cinq polyèdres réguliers, et il n'y en a que cinq, savoir :

1° Celui de *quatre* faces, ou *tétraèdre*, formé de *triangles équilatéraux*, assemblés *trois à trois* ;

2° Celui de *six* faces, ou *hexaèdre*, formé de *carrés*, assemblés *trois à trois* ;

3° Celui de *huit* faces, ou *octaèdre*, formé de *triangles équilatéraux*, assemblés *quatre à quatre* ;

4° Celui de *douze* faces, ou *dodécaèdre*, formé de *pentagones réguliers*, assemblés *trois à trois* ;

5° Celui de *vingt* faces, ou *icosaèdre*, formé de *triangles équilatéraux*, assemblés *cinq à cinq*.

1° *Tétraèdre.* Si $a$ est l'arête d'un *tétraèdre* régulier, son volume a pour expression :

$$V = \frac{a^3}{12}\sqrt{2},$$

sa hauteur :

$$h = \frac{a}{3}\sqrt{6};$$

le rayon de la sphère inscrite :

$$r = \frac{h}{4} = \frac{a}{12}\sqrt{6},$$

le volume de cette sphère :

$$V = \frac{h}{216}\pi a^3 \sqrt{6};$$

le rayon de la sphère circonscrite :

$$R = \frac{3}{4}h = \frac{a}{4}\sqrt{6},$$

le volume de cette seconde sphère :

$$V'' = \frac{1}{8}\pi a^3 \sqrt{6}.$$

L'inclinaison $\alpha$ de deux faces adjacentes est donnée par l'une des trois relations :

$\sin\alpha$ = le rapport de la hauteur à l'apothème $= \frac{2}{3}\sqrt{2}$,

$\cos\alpha$ = le rapport du tiers de l'apothème à l'apothème $= \frac{1}{3}$,

$\tang\alpha$ = le rapport de la hauteur au tiers de l'apothème $= 2\sqrt{2}$.

2° *Hexaèdre* ou cube.

$$\begin{cases} r = \frac{1}{2}a \ldots\ldots\ldots & V' = \frac{1}{6}\pi a^3 \\ R = \frac{1}{2}a\sqrt{3} \ldots\ldots & V'' = \frac{1}{2}\pi a^3\sqrt{3} \\ V = a^3. \end{cases}$$

3° *Octaèdre.*

$$\begin{cases} r = \frac{1}{6}a\sqrt{6} \ldots\ldots & V' = \frac{1}{27}\pi a^3\sqrt{6} \\ R = \frac{1}{2}a\sqrt{2} \ldots\ldots & V'' = \frac{1}{3}\pi a^3\sqrt{2} \\ V = \frac{1}{3}a^3\sqrt{2} \end{cases}$$

4° *Dodécaèdre.*

$$\begin{cases} r = \frac{1}{2}a\sqrt{\frac{25+11\sqrt{5}}{10}} \\ \quad = \frac{a}{20}\sqrt{10(25+11\sqrt{5})} \\ V' = \frac{\pi a^3}{30}\sqrt{1525+682\sqrt{5}} \\ R = \frac{1}{4}a\left\{\sqrt{3}+\sqrt{15}\right\} = \frac{a\sqrt{3}}{4}(1+\sqrt{5}) \\ V'' = \frac{\pi a^3\sqrt{3}}{2}(2+\sqrt{5}) \\ V = \frac{1}{4}a^3\sqrt{10(47+21\sqrt{5})} \end{cases}$$

5° *Icosaèdre.*

$$\begin{cases} r = \frac{a}{4}\frac{(3+\sqrt{5})}{\sqrt{3}} = \frac{a\sqrt{3}}{12}\{3+\sqrt{5}\} \\ V' = \frac{\pi a^3\sqrt{3}}{54}(9+4\sqrt{5}) \\ R = \frac{1}{2}a\sqrt{\frac{5+\sqrt{5}}{2}} = \frac{a}{4}\sqrt{2(5+\sqrt{5})} \\ V'' = \frac{\pi a^3}{6}\sqrt{5(5+2\sqrt{5})} \\ V = \frac{5}{12}a^3(3+\sqrt{5}) \end{cases}$$

***Théorème d'Euler.*** F étant le nombre des faces d'un polyèdre convexe, S le nombre des sommets, A le nombre des arêtes, on a la relation remarquable, découverte par Euler :

$$F + S = A + 2.$$

En appliquant ce théorème aux cinq polyèdres réguliers, on obtient les valeurs suivantes :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Tétraèdre... | F = 4 | S = 4 | A = 6 |
| Hexaèdre.. | F = 6 | S = 8 | A = 12 |
| Octaèdre... | F = 8 | S = 6 | A = 12 |
| Dodécaèdre. | F = 12 | S = 20 | A = 30 |
| Icosaèdre.. | F = 20 | S = 12 | A = 30. |

On passe de l'hexaèdre à l'octaèdre en remplaçant le nombre des faces par celui des sommets, et réciproquement. Pour cette raison, ces deux polyèdres sont dits *conjugués*. Il en est de même du dodécaèdre et de l'icosaèdre. Le tétraèdre est à lui-même son *conjugué*.

***Inclinaison de deux faces adjacentes.*** Si $n$ est le nombre de côtés de chaque face, $m$ le nombre d'angles plans qui se réunissent dans chaque angle solide, l'inclinaison $\alpha$ de deux faces adjacentes d'un polyèdre régulier s'obtient par la formule générale :

$$(1) \qquad \sin\frac{\alpha}{2} = \frac{\cos\frac{\pi}{m}}{\sin\frac{\pi}{n}},$$

et le rapport du rayon de la sphère circonscrite à celui de la sphère inscrite, par l'équation :

$$(2) \qquad \frac{R}{r} = \operatorname{tang}\frac{\pi}{m}\operatorname{tang}\frac{\pi}{n},$$

qui, jointe à la suivante :

$$(3) \qquad R^2 = r^2 + \frac{a^2}{4\sin^2\frac{\pi}{n}}$$

permet de déterminer R et $r$.

En faisant, dans la première,

$$\left\{\begin{array}{l} m = 3\ ;\ 3\ ;\ 4\ ;\ 3\ ;\ 5 \\ \text{et, en même temps,} \\ n = 3\ ;\ 4\ ;\ 3\ ;\ 5\ ;\ 3 \end{array}\right\}$$

on trouve les valeurs de $\alpha$ pour les cinq polyèdres réguliers :

1° *Tétraèdre*..... $\cos\alpha = \frac{1}{3}$,
d'où $\alpha = 70°\ 31'\ 43'',6$..

2° *Hexaèdre*..... $\cos\alpha = 0$,
d'où $\alpha = 90°$

3° *Octaèdre*..... $\cos\alpha = -\frac{1}{3}$,
d'où $\alpha = 109°\ 28'\ 16'',4$....

4° *Dodécaèdre*.... $\operatorname{tang}\alpha = -2$,
d'où $\alpha = 116°\ 33'\ 54'',2$....

5° *Icosaèdre*..... $\sin\alpha = \frac{2}{3}$,
et $\cos\alpha = -\frac{1}{3}\sqrt{5}$
d'où $\alpha = 138°\ 11'\ 22'',9$..

valeurs que l'on peut déterminer directement, pour chacun des cinq polyèdres, par une construction géométrique fort simple.

L'équation (3) $\frac{R}{r} = \operatorname{tang}\frac{\pi}{m}\operatorname{tang}\frac{\pi}{n}$ montre que le rapport $\frac{R}{r}$ a la même valeur $\operatorname{tang}\frac{\pi}{3}\operatorname{tang}\frac{\pi}{5}$, dans le dodécaèdre et dans l'icosaèdre. Il en résulte que si ces deux polyèdres sont inscrits dans une même sphère, ils sont aussi circonscrits à une même sphère, et réciproquement. La même propriété a lieu entre l'hexaèdre et l'octaèdre, puisque la valeur du rapport $\frac{R}{r}$ est, pour l'un et pour l'autre,

$$\operatorname{tang}\frac{\pi}{3}\operatorname{tang}\frac{\pi}{4}.$$

Il résulte aussi des valeurs

$$\cos\alpha = \frac{1}{3},\ \cos\alpha = -\frac{1}{3},$$

trouvées pour l'angle de deux faces adjacentes dans le tétraèdre et dans l'octaèdre, que l'angle dièdre du premier est supplémentaire de l'angle dièdre du second.

On a souvent lieu, en *Cristallographie*, de considérer un parallélépipède, dont toutes les faces sont des losanges ou *rhombes* (en grec, ῥόμβος) égaux, et qui porte, à cause de cela, le nom de *rhomboèdre*. Si D est la grande diagonale du losange de face, et $d$ la plus petite, le volume du *rhomboèdre obtus* a pour expression :

$$V = \frac{1}{4} D^2 \sqrt{3d^2 - D^2},$$

et celui du *rhomboèdre aigu* :

$$V' = \frac{1}{4} d^2 \sqrt{3D^2 - d^2}.$$

Le premier rhomboèdre (qui est toujours plus petit que le second, à moins que D ne soit égal à $d$, auquel cas les deux rhomboèdres sont deux cubes égaux) n'est possible que si $3d^2$ est plus grand que $D^2$,

$$\text{ou } \frac{D}{d} < \sqrt{3}.$$

***Triangle sphérique.*** A, B, C étant les rapports numériques des trois angles d'un triangle sphérique à l'angle droit, la surface de ce triangle a pour expression :

$$S = A + B + C - 2.$$

Les trois angles étant, par exemple, de 136°, 95°, 29°, on aura :

$$A = \frac{136}{90},\quad B = \frac{95}{90},\quad C = \frac{29}{90};$$

et si l'on désigne par T le triangle trirectangle, égal au huitième de la sphère dont le rayon est R, la surface du triangle sphérique sera :

$$S = T\left(\frac{136+95+29}{90} - 2\right)$$
$$= \frac{8}{9}T = \frac{8}{9}\cdot\frac{1}{8}\cdot 4\pi R^2 = \frac{4}{9}\pi R^2.$$

Si R = 7 centimètres, $S = \frac{4}{9}\cdot\frac{22}{7}\cdot 7^2$ = 68 centimètres carrés 44 millimèt. carrés.

---

TRIGONOMÉTRIE RECTILIGNE. ***Formules fondamentales.***

$$1^\circ\quad \sin^2 a + \cos^2 a = 1,$$
$$\text{tang } a = \frac{\sin a}{\cos a},$$
$$\text{cot } a = \frac{\cos a}{\sin a},$$
$$\text{séc } a = \frac{1}{\cos a},$$
$$\text{coséc } a = \frac{1}{\sin a};$$

d'où il résulte :

$$\text{tang } a \text{ cot } a \ldots\ldots = 1,$$
$$\cos a \text{ séc } a \ldots\ldots = 1,$$
$$\sin a \text{ coséc } a \ldots\ldots = 1,$$
$$\sin a \cos a \text{ tang } a \text{ cot } a \text{ séc } a \text{ coséc } a = 1.$$

Sachant, par exemple, que le sinus de 15°, moitié du côté du dodécagone régulier inscrit, est égal à $\frac{1}{2}\sqrt{2-\sqrt{3}}$, on déduit de ces formules les valeurs des cinq autres lignes trigonométriques de l'arc de 15°, et l'on obtient :

$$\sin 15^\circ = \frac{1}{2}\sqrt{2-\sqrt{3}},$$
$$\cos 15^\circ = \frac{1}{2}\sqrt{2+\sqrt{3}},$$
$$\text{tang } 15^\circ = 2-\sqrt{3},$$
$$\text{cot } 15^\circ = 2+\sqrt{3},$$
$$\text{séc } 15^\circ = 2\sqrt{2-\sqrt{3}},$$
$$\text{coséc } 15^\circ = 2\sqrt{2+\sqrt{3}}.$$

2° Les lignes trigonométriques de deux arcs supplémentaires $a$, $180^\circ - a$, sont égales et de signes contraires, excepté le sinus et la cosécante, qui ont même valeur et même signe :

$$\sin\ (\pi - a) = \sin a,$$
$$\cos\ (\pi - a) = -\cos a,$$
$$\text{tang } (\pi - a) = -\text{tang } a,$$
$$\text{cot } (\pi - a) = -\text{cot } a,$$
$$\text{séc } (\pi - a) = -\text{séc } a,$$
$$\text{coséc } (\pi - a) = \text{coséc } a.$$

3° Les lignes trigonométriques de deux arcs qui diffèrent entre eux d'une demi-circonférence ou d'un nombre impair de demi-circonférences sont égales et de signes contraires, à l'exception de la tangente et de la cotangente, qui sont égales et de même signe :

$$\sin \{a \pm (2n+1)\pi\} = -\sin a,$$
$$\cos \{a \pm (2n+1)\pi\} = -\cos a,$$
$$\text{tang } \{a \pm (2n+1)\pi\} = \text{tang } a,$$
$$\text{cot } \{a \pm (2n+1)\pi\} = \text{cot } a,$$
$$\text{séc } \{a \pm (2n+1)\pi\} = -\text{séc } a,$$
$$\text{coséc } \{a \pm (2n+1)\pi\} = -\text{coséc } a.$$

4° Les lignes trigonométriques de deux arcs égaux et de signes contraires sont égales et de signes contraires, sauf le cosinus et la sécante, qui ont même valeur et même signe :

$$\sin\ (-a) = -\sin a,$$
$$\cos\ (-a) = \cos a,$$
$$\text{tang } (-a) = -\text{tang } a,$$
$$\text{cot } (-a) = -\text{cot } a,$$
$$\text{séc } (-a) = \text{séc } a,$$
$$\text{coséc } (-a) = -\text{coséc } a.$$

5° $a$ étant le plus petit arc positif correspondant à une ligne trigonométrique donnée, tous les arcs qui correspondent à cette ligne sont compris dans les formules :

Pour un sinus ou une cosécante :

$$2n\pi + a\ ,\quad (2n+1)\pi - a;$$

pour un cosinus ou une sécante :

$$2n\pi + a\ ,\qquad 2n\pi - a;$$

pour une tangente ou une cotangente :

$$2n\pi + a\ ,\quad (2n+1)\pi + a.$$

***Formules pour la multiplication et la division des arcs.***

$$\begin{cases} \sin\ (a+b) = \sin a \cos b \pm \sin b \cos a, \\ \cos\ (a \pm b) = \cos a \cos b \mp \sin a \sin b, \\ \text{tang } (a \pm b) = \dfrac{\text{tang } a \pm \text{tang } b}{1 \mp \text{tang } a \text{ tang } b} \end{cases}$$

$$\begin{cases} \sin 2a \ldots\ldots = 2 \sin a \cos a, \\ \cos 2a \ldots = \cos^2 a - \sin^2 a = 2\cos^2 a - 1 \\ \qquad\qquad = 1 - 2\sin^2 a, \\ \text{tang } 2a \ldots\ldots = \dfrac{2 \text{ tang } a}{1 - \text{tang}^2 a}. \end{cases}$$

$$\begin{cases} \sin\ 3a = 3\sin a - 4\sin^3 a, \\ \cos\ 3a = 4\cos^3 a - 3\cos a, \\ \operatorname{tang}\ 3a = \dfrac{3\operatorname{tang} a - \operatorname{tang}^3 a}{1 - 3\operatorname{tang}^2 a}. \end{cases}$$

$$\begin{cases} \sin\ 5a = 5\sin a - 20\sin^3 a + 16\sin^5 a, \\ \cos\ 5a = 5\cos a - 20\cos^3 a + 16\cos^5 a, \\ \operatorname{tang}\ 5a = \dfrac{\operatorname{tg}^5 a - 10\operatorname{tg}^3 a + 5\operatorname{tg} a}{1 - 10\operatorname{tg}^2 a + 5\operatorname{tg}^4 a}. \end{cases}$$

$$\begin{cases} \sin\ \dfrac{1}{2}a = \pm\sqrt{\dfrac{1-\cos a}{2}}, \\ \cos\ \dfrac{1}{2}a = \pm\sqrt{\dfrac{1+\cos a}{2}}. \end{cases}$$

$$\begin{cases} \sin\ \dfrac{1}{2}a = \pm\dfrac{1}{2}\sqrt{1+\sin a} \\ \qquad\qquad \pm\dfrac{1}{2}\sqrt{1-\sin a}, \\ \cos\ \dfrac{1}{2}a = \pm\dfrac{1}{2}\sqrt{1+\sin a} \\ \qquad\qquad \mp\dfrac{1}{2}\sqrt{1-\sin a}. \end{cases}$$

$$\begin{cases} \operatorname{tang}\ \dfrac{1}{2}a = \dfrac{-1 \pm \sqrt{1+\operatorname{tang}^2 a}}{\operatorname{tang} a} \\ \operatorname{tang}\ \dfrac{1}{2}a = \sqrt{\dfrac{1-\cos a}{1+\cos a}} \\ \qquad\qquad = \dfrac{\sin a}{1+\cos a} = \dfrac{1-\cos a}{\sin a}. \end{cases}$$

*Trisection* et *quintisection de l'angle.* Si $b$ est le sinus d'un arc $a$, et $x$ le sinus de $\frac{a}{3}$, $x$ s'obtient en résolvant l'équation :

$$x^3 - \frac{3}{4}x + \frac{b}{4} = 0,$$

qui a ses trois racines réelles. Les équations analogues, qui donneraient $\cos\frac{a}{3}$ en fonction de $b = \cos a$, et $\operatorname{tang}\frac{a}{3}$ en fonction de $b = \operatorname{tang} a$, sont :

$$x^3 - \frac{3}{4}x - \frac{b}{4} = 0,$$

$$x^3 - 3bx^2 - 3x + b = 0,$$

qui ont aussi leurs trois racines réelles.

Le sinus $x$, du *cinquième* d'un arc en fonction de $b$, sinus de cet arc, est donné par l'équation du cinquième degré :

$$16x^5 - 20x^3 + 5x - b = 0,$$

dont les cinq racines sont réelles.

Même équation pour le cosinus.

L'équation analogue pour la tangente est

$$x^5 - 5bx^4 - 10x^3 + 10bx^2 + 5x - b = 0,$$

qui a aussi toutes ses racines réelles.

*Formules qui servent à transformer en un produit la somme ou la différence de deux sinus et de deux cosinus.*

$$\sin p + \sin q = 2\sin\frac{1}{2}(p+q)\cos\frac{1}{2}(p-q),$$

$$\sin p - \sin q = 2\sin\frac{1}{2}(p-q)\cos\frac{1}{2}(p+q),$$

$$\cos p + \cos q = 2\cos\frac{1}{2}(p+q)\cos\frac{1}{2}(p-q),$$

$$\cos q - \cos p = 2\sin\frac{1}{2}(p+q)\sin\frac{1}{2}(p-q).$$

En divisant membre à membre la première des équations précédentes par la seconde, et la troisième par la quatrième, on obtient :

$$\frac{\sin p + \sin q}{\sin p - \sin q} = \frac{\operatorname{tang}\frac{1}{2}(p+q)}{\operatorname{tang}\frac{1}{2}(p-q)},$$

$$\frac{\cos p + \cos q}{\cos q - \cos p} = \cot\frac{1}{2}(p+q)\cot\frac{1}{2}(p-q).$$

*Autres formules.* Si A, B, C sont trois angles dont la somme est égale à deux droits, on a les relations suivantes :

(1) $$\operatorname{tang} A + \operatorname{tang} B + \operatorname{tang} C = \operatorname{tang} A \operatorname{tang} B \operatorname{tang} C,$$

(2) $$\cos^2 A + \cos^2 B + \cos^2 C + 2\cos A\cos B\cos = 1,$$

(3) $$\begin{cases} (\sin A + \sin B + \sin C)(\sin A + \sin B - \sin C) \\ (\sin A + \sin C - \sin B)(\sin B + \sin C - \sin A) \end{cases} = 4\sin^2 A\sin^2 B\sin^2 C,$$

(4) $$\sin A + \sin B + \sin C = 4\cos\frac{A}{2}\cos\frac{B}{2}\cos\frac{C}{2},$$

(5) $$\cos A + \cos B + \cos C = 1 + 4\sin\frac{A}{2}\sin\frac{B}{2}\sin\frac{C}{2},$$

(6) $$\sin 2A + \sin 2B + \sin 2C = 4\sin A\sin B\sin C,$$

(7) $$\cos 2A + \cos 2B + \cos 2C + 4\cos A\cos B\cos C + 1 = 0,$$

(8) $$\sin^2 2A + \sin^2 2B + \sin^2 2C + 2\cos 2A\cos 2B\cos 2C + 1 = 0,$$

(9) $$\cos 4A + \cos 4B + \cos 4C + 1 = 4\cos 2A\cos 2B\cos 2C,$$

(10) $$\sin\frac{A}{2} + \sin\frac{B}{2} + \sin\frac{C}{2} - 1 = 4\sin\frac{\pi - A}{4}\sin\frac{\pi - B}{4}\sin\frac{\pi - C}{4},$$

(11) $$\cos\frac{A}{2} + \cos\frac{B}{2} + \cos\frac{C}{2} = 4\cos\frac{\pi - A}{4}\cos\frac{\pi - B}{4}\cos\frac{\pi - C}{4},$$

(12) $$\cot\frac{A}{2}+\cot\frac{B}{2}+\cot\frac{C}{2}=\cot\frac{A}{2}\cot\frac{B}{2}\cot\frac{C}{2},$$

(13) $$\sin^2\frac{A}{2}+\sin^2\frac{B}{2}+\sin^2\frac{C}{2}+2\sin\frac{A}{2}\sin\frac{B}{2}\sin\frac{C}{2}=1.$$

La première de ces égalités prouve qu'*on peut choisir d'une infinité de manières trois quantités telles que leur somme soit égale à leur produit*.

Voici quelques valeurs qui peuvent servir de points de repères dans la construction des tables trigonométriques :

$$\sin 9^\circ=\cos 81^\circ=\frac{1}{4}\sqrt{3+\sqrt{5}}\cdot\sqrt{5-\sqrt{5}}-\frac{1}{4}\sqrt{5-\sqrt{5}},$$

$$\sin 15^\circ=\cos 75^\circ=\frac{1}{2}\sqrt{2-\sqrt{3}},$$

$$\sin 18^\circ=\cos 72^\circ=\frac{1}{4}(-1+\sqrt{5}),$$

$$\sin 22^\circ\tfrac{1}{2}=\cos 67^\circ\tfrac{1}{2}=\frac{1}{2}\sqrt{2-\sqrt{2}},$$

$$\sin 27^\circ=\cos 63^\circ=\frac{1}{4}\sqrt{5+\sqrt{5}}\cdot\sqrt{3-\sqrt{5}},$$

$$\sin 30^\circ=\cos 60^\circ=\frac{1}{2},$$

$$\sin 36^\circ=\cos 54^\circ=\frac{1}{4}\sqrt{10-2\sqrt{5}},$$

$$\sin 45^\circ=\cos 45^\circ=\frac{1}{2}\sqrt{2},$$

$$\sin 54^\circ=\cos 36^\circ=\frac{1}{4}(1+\sqrt{5}),$$

$$\sin 60^\circ=\cos 30^\circ=\frac{1}{2}\sqrt{3},$$

$$\sin 63^\circ=\cos 27^\circ=\frac{1}{4}\sqrt{5+\sqrt{5}}+\frac{1}{4}\sqrt{3-\sqrt{5}},$$

$$\sin 67^\circ\tfrac{1}{2}=\cos 22^\circ\tfrac{1}{2}=\frac{1}{2}\sqrt{2+\sqrt{2}},$$

$$\sin 72^\circ=\cos 18^\circ=\frac{1}{4}\sqrt{10+2\sqrt{5}},$$

$$\sin 75^\circ=\cos 15^\circ=\frac{1}{2}\sqrt{2+\sqrt{3}},$$

$$\sin 81^\circ=\cos 9^\circ=\frac{1}{4}\sqrt{3+\sqrt{5}}+\frac{1}{4}\sqrt{5-\sqrt{5}}.$$

De ces valeurs résultent les relations suivantes :

$$\sin 18^\circ+\sin 54^\circ=\frac{1}{2}\sqrt{5},$$

$$\sin 18^\circ+\sin 30^\circ=\sin 54^\circ,$$

$$\sin 9^\circ+\sin 27^\circ+\sin 81^\circ=\sin 45^\circ+\sin 63^\circ.$$

La dernière n'est, d'ailleurs, qu'un cas particulier de cette autre, tout à fait générale, où l'on remplacerait $x$ par 9 :

$$\sin(90^\circ-x)+\sin(18^\circ+x)+\sin(18^\circ-x)=\sin(54^\circ-x)+\sin(54^\circ+x).$$

La valeur de sin 30° étant égale à $\frac{1}{2}$, et celle de cos 30° à $\frac{1}{2}\sqrt{3}$, il en résulte :

$$\sin(30^\circ+x)+\sin(30-x)=\cos x,$$
$$\cos(30^\circ-x)-\cos(30+x)=\sin x.$$

Ces deux dernières formules et la précédente servent à vérifier des calculs déjà effectués.

Par exemple, si on pose $x=14$, il vient :

$$\sin 44^\circ=\cos 14^\circ-\sin 16^\circ,$$
$$\cos 44^\circ=\cos 16^\circ-\sin 14^\circ.$$

Ainsi, après avoir calculé directement le sinus et le cosinus de 44°, au moyen des formules de Thomas Simpson, on peut vérifier, au moyen des deux relations ci-dessus, les résultats numériques qu'elles ont fournis.

*Formules pour la résolution des triangles.*

I. Triangles rectangles. (A est l'angle droit, et $a$ l'hypoténuse.)

1° Étant connus $a$ et $b$, déterminer $c$, B, C :

$$c=\sqrt{(a+b)(a-b)},$$
$$\sin B=\frac{b}{a},\quad \cos C=\frac{b}{a}.$$

2° Étant connus $a$ et B, trouver $c$ et $b$ :

$$c=a\cos B,\quad b=a\sin B.$$

3° Étant connus $b$ et $c$, trouver B, C, $a$ :

$$\tang B=\frac{b}{c},\quad \tang C=\frac{c}{b},$$

$$a=\sqrt{b^2+c^2},\text{ ou }a=\frac{b}{\sin B}=\frac{c}{\sin C}.$$

4° Étant connus $b$ et C, trouver $c$ et $a$ :

$$c=b\tang C,\quad a=\frac{b}{\cos C}.$$

II. Triangles obliquangles.

1° Étant connus un côté $a$ et deux angles B, C, trouver les deux autres côtés :

$$b=a\frac{\sin B}{\sin(B+C)},\quad c=a\frac{\sin C}{\sin(B+C)}.$$

2° Étant connus deux côtés $a$ et $c$, et l'angle A opposé à l'un d'eux, trouver le troisième côté $b$ et les deux autres angles :

$$\sin C = \frac{c}{a} \sin A,$$

équation qui fait connaître C, et par suite,

$$B = 180^\circ - (A + C).$$

Si, A étant aigu, $a$ est à la fois $> c \sin A$ et $< c$, il y a deux valeurs, $C_1$ et $C_2$, de l'angle C, par suite, deux valeurs, $B_1$ et $B_2$, de B, et deux valeurs, $b_1$ et $b_2$, du troisième côté.

Dans ce cas, il y a deux triangles différents qui satisfont aux données du problème.

Soient $A = 48^\circ\ 29'38''$, $a = 5965^m$, $c = 6327^m$, on trouve :

$$\begin{cases} C_1 = 52^\circ 35'32'',3, & C_2 = 127^\circ 24'27'',7 ; \\ B_1 = 78^\circ 54'49'',7, & B_2 = 4^\circ\ 5'54'',3, \\ b_1 = 7816^m,54, & b_2 = 569^m,27. \end{cases}$$

3° Étant connus deux côtés $b$, $a$ ($b > c$) et l'angle A qu'ils comprennent entre eux, trouver les deux autres angles et le troisième côté.

La demi-somme des deux angles B et C est connue ; car

$$\frac{1}{2}(B + C) = 90 - \frac{1}{2} A ;$$

La demi-différence $\frac{B - C}{2}$ des deux mêmes angles B et C, dont on a déjà la demi-somme, est donnée par l'équation

$$\operatorname{tang} \frac{B - C}{2} = \frac{b - c}{b + c} \cot \frac{1}{2} A ;$$

dès-lors B et C sont déterminés.

Le troisième côté $a$ se déduit des deux angles calculés B et C et des deux côtés donnés $b$ et $c$, au moyen de l'une des deux équations :

$$a = (b + c) \frac{\cos \frac{1}{2}(B + C)}{\cos \frac{1}{2}(B - C)},$$

$$a = (b - c) \frac{\sin \frac{1}{2}(B + C)}{\sin \frac{1}{2}(B - C)}.$$

Ce troisième côté $a$ étant égal à

$$\sqrt{(b + c)^2 \sin^2 \frac{1}{2} A + (b - c)^2 \cos^2 \frac{1}{2} A},$$

on peut le considérer comme l'hypoténuse d'un triangle rectangle dont on connaît les côtés de l'angle droit, savoir :

$$(b + c) \sin \frac{1}{2} A, \quad (b - c) \cos \frac{1}{2} A,$$

et que, conséquemment, l'on peut résoudre. Celui de ses deux angles aigus qui est opposé au côté $(b + c) \sin \frac{1}{2} A$ a pour tangente :

$$\frac{b + c}{b - c} \operatorname{tang} \frac{1}{2} A ;$$

et si de cet angle du triangle rectangle on retranche $\frac{1}{2} A$, on obtient l'angle C du triangle proposé ; par suite, l'angle B et le côté $a$.

On peut aussi obtenir le troisième côté $a$ *directement*, c'est-à-dire sans calculer préalablement les angles B et C, en employant l'une des formules suivantes :

$$(1) \quad a = \frac{b - c}{\cos \varphi} \cos \frac{A}{2},$$

l'angle $\varphi$ étant déterminé par l'équation

$$\operatorname{tang} \varphi = \frac{b + c}{b - c} \operatorname{tang} \frac{A}{2} ;$$

$$(2) \quad a = \frac{b - c}{\cos \varphi},$$

l'angle $\varphi$ étant déterminé par l'équation

$$\operatorname{tang} \varphi = \frac{2\sqrt{bc}}{b - c} \sin \frac{A}{2} ;$$

$$(3) \quad a = (b + c) \cos \varphi,$$

en posant

$$\sin \varphi = \frac{2\sqrt{bc}}{b + c} \cos \frac{A}{2},$$

ce qui est permis, puisque

$$\frac{2\sqrt{bc}}{b + c} \cos \frac{A}{2} \text{ est } < 1 ;$$

$$(4) \quad a = (b + c) \frac{\sqrt{\cos 2\varphi}}{\cos \varphi},$$

l'angle $\varphi$ étant déterminé par l'équation

$$\operatorname{tang} \varphi = \frac{2\sqrt{bc}}{b + c} \cos \frac{A}{2}.$$

Exemple :

$$A = 75^\circ\ 28'\ 37'',4, \quad b = 2853^m,57, \quad c = 2576^m,93.$$

On trouve, en employant les premières formules :

$$\frac{1}{2}(B - C) = 3^\circ\ 45'\ 56'',71 ;$$

d'où :

$$\begin{cases} B = 56^\circ\ 1'\ 38'',01, \\ C = 48^\circ\ 29'\ 44'',59, \\ a = 3330^m,97. \end{cases}$$

En passant par le triangle rectangle auxi-

liaire, on en calcule celui des deux angles aigus qui est opposé au côté

$$(2853{,}57 + 2576{,}93)\sin\frac{75^\circ\ 28'\ 37'',4}{2},$$

ou

$$(5430{,}50)\sin 37^\circ\ 44'\ 18'',7;$$

cet angle est égal à

$$86^\circ\ 14'\ 3'',28\ldots;$$

on en retranche $\frac{1}{2}$ A ou

$$37^\circ\ 44'\ 18'',7\ldots,$$

et on obtient pour l'angle C du triangle proposé :

$$C = 48^\circ\ 29'\ 44'',28\ldots$$

Dès lors on a facilement le troisième angle B et le troisième côté $a$.

Le calcul *direct* de $a$, effectué au moyen des formules (2), (3), (4), donne :

$$(2)\quad a = \frac{b-c}{\cos\varphi},$$

$$\operatorname{tang}\varphi = \frac{2\sqrt{bc}}{b-c}\sin\frac{A}{2},$$

d'où :

$$\varphi = 85^\circ\ 14'\ 9'',8\ldots;$$

$$(3)\quad a = (b+c)\cos\varphi,$$

$$\sin\varphi = \frac{2\sqrt{bc}}{b+c}\cos\frac{A}{2};$$

$$\varphi = 52^\circ\ 9'\ 55'',6\ldots;$$

$$(4)\quad a = (b+c)\frac{\sqrt{\cos 2\varphi}}{\cos\varphi},$$

$$\operatorname{tang}\varphi = \frac{2\sqrt{bc}}{b+c}\cos\frac{A}{2},$$

$$\varphi = 38^\circ\ 18'\ 4'',19\ldots$$

4° Connaissant les trois côtés, déterminer les trois angles. Un angle A s'obtient au moyen de l'une des quatre formules :

$$(1)\quad \sin\frac{1}{2}A = \sqrt{\frac{(p-b)(p-c)}{bc}},$$

$$(2)\quad \cos\frac{1}{2}A = \sqrt{\frac{p(p-a)}{bc}},$$

$$(3)\quad \operatorname{tang}\frac{1}{2}A = \sqrt{\frac{(p-b)(p-c)}{p(p-a)}},$$

$$(4)\quad \sin A = \frac{2}{bc}\sqrt{p\cdot p-a\cdot p-b\cdot p-c}.$$

Quand on doit calculer les trois angles, on emploie, de préférence, la troisième formule. La quatrième est, de beaucoup, la moins avantageuse, sauf le cas où l'angle A est très-petit.

Soient $a = 3\,896$, $b = 5\,168$, $c = 4\,927$, on trouve

$$\begin{cases} A = 45^\circ\ 19'\ 30'',96, \\ B = 70^\circ\ 36'\ 34'',9\ldots, \\ C = 64^\circ\ 3'\ 54'',07. \end{cases}$$

*Aire du triangle.* L'aire d'un triangle peut s'exprimer en fonction :

1° De ses trois côtés, $a$, $b$, $c$ :

$$S = \frac{1}{4}\sqrt{\begin{matrix}(a+b+c)\ (a+b-c)\\ (a+c-b)\ (b+c-a)\end{matrix}}$$
$$= \sqrt{p\cdot p-a\cdot p-b\cdot p-c};$$

2° De deux côtés $a$ et $b$, et de l'angle compris C :

$$S = \frac{1}{2}ab\sin C;$$

3° De deux côtés $a$ et $b$, et de l'angle A opposé à l'un d'eux :

$$S = \frac{1}{2}b\sin A\left(b\cos A \pm \sqrt{a^2 - b^2\sin^2 A}\right);$$

4° D'un côté $a$ et des deux angles adjacents B, C :

$$S = \frac{1}{2}a^2\frac{\sin B\sin C}{\sin(B+C)};$$

5° Du demi-périmètre et des trois angles :

$$S = p^2\operatorname{tg}\frac{A}{2}\operatorname{tg}\frac{B}{2}\operatorname{tg}\frac{C}{2}.$$

*Autres formules.* 1. La surface d'un quadrilatère quelconque dont les diagonales $\delta$, $\delta'$, se coupent sous un angle $\varphi$ est

$$S = \frac{1}{2}\delta\delta'\sin\varphi.$$

2. *Résolution du quadrilatère inscriptible.* Si le quadrilatère est inscriptible, $a$ et $c$, $b$ et $d$ étant respectivement les côtés opposés, on a, pour l'angle A, formé par les deux côtés adjacents $a$ et $b$, et pour l'angle supplémentaire A', formé par les côtés adjacents $c$ et $d$ (le périmètre $a+b+c+d$ étant représenté par $2p$) :

$$\cos A = -\cos A' = \frac{a^2+b^2-c^2-d^2}{2(ab+cd)}$$

$$\sin A = \sin A'$$
$$= \frac{2}{(ab+cd)}\sqrt{p-a\cdot p-b\cdot p-c\cdot p-d}.$$

De même, pour les deux autres angles B et B', opposés et supplémentaires :

$$\cos B = -\cos B' = \frac{a^2+d^2-b^2-c^2}{2(ad+bc)},$$

$$\sin B = \sin B'$$
$$= \frac{2}{(ad+bc)}\sqrt{p-a\cdot p-b\cdot p-c\cdot p-d}.$$

La surface S, qui est égale à $\frac{1}{2}(ab+cd)\sin A$, ou $\frac{1}{2}(ad+bc)\sin B$, s'exprime comme il suit :

$$S = \sqrt{p-a \cdot p-b \cdot p-c \cdot p-d}.$$

On trouve encore :

$$\operatorname{tang}\frac{A}{2} = \cot\frac{A'}{2} = \sqrt{\frac{1-\cos A}{1+\cos A}} = \sqrt{\frac{(p-a)(p-b)}{(p-c)(p-d)}},$$

$$\operatorname{tang}\frac{B}{2} = \cot\frac{B'}{2} = \sqrt{\frac{1-\cos B}{1+\cos B}} = \sqrt{\frac{(p-a)(p-d)}{(p-b)(p-c)}}.$$

Les deux dernières équations donnent, sans aucune ambiguïté, les quatre demi-angles $\frac{A}{2}, \frac{A'}{2}, \frac{B}{2}, \frac{B'}{2}$, et, par suite, les quatre angles A, A', B, B' du quadrilatère.

Ces angles peuvent aussi se déduire des formules :

$$\sin\frac{A}{2} = \cos\frac{A'}{2} = \sqrt{\frac{(p-a)(p-d)}{ad+bc}},$$

$$\sin\frac{B}{2} = \cos\frac{B'}{2} = \sqrt{\frac{(p-a)(p-b)}{ab+cd}},$$

qui sont commodes pour le calcul logarithmique, mais qui toutefois s'y prêtent moins bien que les précédentes, et d'ailleurs sont moins avantageuses lorsque l'on a à déterminer les quatre angles.

Les valeurs des diagonales sont :

$$AA' = \sqrt{a^2+b^2-2ab\cos B} = \sqrt{\frac{(ac+bd)(ad+bc)}{ab+cd}},$$

$$BB' = \sqrt{a^2+d^2-2ad\cos A} = \sqrt{\frac{(ac+bd)(ab+cd)}{ad+bc}}.$$

Soient

$a = 12^m$, $b = 22^m$, $c = 15^m$, $d = 19^m$;
$p = 34$, $p-a = 22$, $p-b = 12$,
$p-c = 19$, $p-d = 15$.

$$S = \sqrt{22 \cdot 12 \cdot 19 \cdot 15} = 6\sqrt{2090} = 274^{m.q.}\ 29^{déc.q.}\ 91^{cent.q.}$$

$$AA' = \sqrt{\frac{(180+418)(228+330)}{264+285}} = \sqrt{\frac{598\times 62}{61}} = 24^m,6536\ldots$$

$$BB' = \sqrt{\frac{(180+418)(264+285)}{228+330}} = \sqrt{\frac{598\times 61}{62}} = 24^m,2560\ldots$$

$$\operatorname{tang}\frac{A}{2} = \cot\frac{A'}{2} = \sqrt{\frac{22\times 15}{12\times 19}} = \sqrt{\frac{165}{114}}$$

$$\frac{1}{2}A = 50^\circ\ 15'\ 58'',74\ldots$$
$$A = 100^\circ\ 31'\ 57'',48\ldots$$
$$A' = 79^\circ\ 28'\ 2'',52\ldots$$

$$\operatorname{tang}\frac{B}{2} = \cot\frac{B'}{2} = \sqrt{\frac{22\times 12}{19\times 15}} = \sqrt{\frac{264}{285}}$$

$$\frac{B}{2} = 43^\circ\ 54'\ 14'',07\ldots$$
$$B = 87^\circ\ 48'\ 28'',15\ldots$$
$$B' = 92^\circ\ 11'\ 31'',85\ldots$$

La surface d'un quadrilatère quelconque, dont les diagonales $\delta$, $\delta'$, se coupent sous un angle $\varphi$, étant égale à $\frac{1}{2}\delta\delta'\sin\varphi$, si on applique cette formule au quadrilatère inscrit, où $\delta\delta' = ac+bd$, il vient :

$$S = \sqrt{(p-a)(p-b)(p-c)(p-d)} = \frac{1}{2}(ac+bd)\sin\varphi;$$

l'angle $\varphi$ des diagonales est donc donné par l'équation

$$\sin\varphi = \frac{2\sqrt{(p-a)(p-b)(p-c)(p-d)}}{ac+bd}.$$

Dans notre exemple,

$$\sin\varphi = \frac{6\sqrt{2090}}{299},$$

d'où $\varphi = 66^\circ\ 32'\ 50''\ldots$

Le rayon R du cercle circonscrit est égal à

$$\frac{1}{4}\sqrt{\frac{(ac+bd)(ad+bc)(ab+cd)}{(p-a)(p-b)(p-c)(p-d)}}.$$

Dans notre exemple,

$$R = \frac{1}{4}\sqrt{\frac{598\times 598\times 549}{36\times 2090}} = \frac{1}{4}\sqrt{\frac{299\times 279\times 61}{2090}} = 12,3358\ldots$$

3. Le volume d'un tétraèdre est égal au sixième du produit de deux arêtes opposées, $a$, $b$, multiplié par leur plus courte distance $\delta$ et par le sinus de l'angle $\varphi$ qu'elles forment entre elles :

$$V = \frac{1}{6}ab\delta\sin\varphi.$$

*Formule de Moivre.*

$$(\cos\varphi \pm \sin\varphi.\sqrt{-1})^m = \cos m\varphi \pm \sin m\varphi.\sqrt{-1},$$
$$(\cos\varphi \pm \sin\varphi.\sqrt{-1})^{-m} = \cos m\varphi \mp \sin m\varphi.\sqrt{-1},$$
$$(\cos\varphi \pm \sin\varphi.\sqrt{-1})^{\frac{m}{n}} = \cos\frac{m\varphi}{n} \pm \sin\frac{m\varphi}{n}.\sqrt{-1}.$$

***Formules qui expriment le sinus et le cosinus d'un arc multiple*** $m\varphi$ ***en fonction du sinus et du cosinus de l'arc simple*** $\varphi$.

Si l'on développe par la formule du binôme

$$(\cos\varphi + \sin\varphi\sqrt{-1})^m,$$

et si l'on égale, d'une part, les quantités réelles, et, d'autre part, les coefficients de $\sqrt{-1}$ dans les deux membres, on obtient l'expression du cosinus et du sinus de l'arc multiple $m\varphi$ en fonction de sin $\varphi$ et de cos $\varphi$ :

$$\cos m\varphi = \cos^m\varphi - \frac{m.m-1}{1.2}\cos^{m-2}\varphi\sin^2\varphi + \frac{m.m-1.m-2.m-3}{1.2.3.4}\cos^{m-4}\varphi\sin^4\varphi - \ldots,$$
$$\sin m\varphi = m\cos^{m-1}\varphi\sin\varphi - \frac{m.m-1\ m-2}{1.2.3}\cos^{m-3}\varphi\sin^3\varphi + \frac{m.m-1\ldots m-4}{1.2.3.4.5}\cos^{m-5}\varphi\sin^5\varphi - + - + \text{etc.}$$

Le premier développement ne contenant que des puissances paires de sin $\varphi$, cos $m\varphi$ est toujours une fonction rationnelle de cos $\varphi$. Quant à sin $m\varphi$, il n'est pas toujours exprimé rationnellement en fonction de sin $\varphi$; pour qu'il le soit, il faut que les exposants $m-1$, $m-3$, $m-5$, etc., dont cos $\varphi$ est affecté dans le second développement, soient pairs, c'est-à-dire que $m$ soit impair.

En faisant $m = 5, 7..$, on trouve:

$$\cos 5\varphi = 5\cos\varphi - 20\cos^3\varphi + 16\cos^5\varphi,$$
$$\sin 5\varphi = 5\sin\varphi - 20\sin^3\varphi + 16\sin^5\varphi,$$
$$\cos 7\varphi = 64\cos^7\varphi - 112\cos^5\varphi + 56\cos^3\varphi - 7\cos\varphi,$$
$$\sin 7\varphi = 7\sin\varphi - 56\sin^3\varphi + 112\sin^5\varphi - 64\sin^7\varphi.$$

***Formules qui expriment*** $\cos^m\varphi$, $\sin^m\varphi$ ***en fonction du sinus et du cosinus des arcs multiples.***

La $m^e$ puissance de cos $\varphi$ s'exprime, dans tous les cas, par une fonction linéaire des cosinus des multiples de $\varphi$ :

$$(1)\quad \cos^m\varphi = \frac{1}{2^{m-1}}\left\{\begin{array}{l}\cos m\varphi + m\cos(m-2)\varphi \\ + \frac{m.m-1}{1.2}\cos(m-4)\varphi \\ \ldots\ldots\ldots\ldots \\ + \frac{m.m-1\ldots n+2}{1.2.3\ldots n}\cos\varphi\end{array}\right\}$$

si $m = 2n+1$ ; et, si $m = 2n$ :

$$(2)\quad \cos^m\varphi = \frac{1}{2^{m-1}}\left\{\begin{array}{l}\cos m\varphi + m\cos(m-2)\varphi \\ \ldots\ldots\ldots\ldots \\ + \frac{1}{2}.\frac{m.m-1\ldots n+1}{1.2.3\ldots n}\end{array}\right\}.$$

La $m^e$ puissance de sin $\varphi$ s'exprime par une fonction linéaire des sinus des multiples de $\varphi$, si $m$ est impair, et par une fonction linéaire des cosinus des multiples de $\varphi$, si $m$ est pair. Ainsi, quand $m = 2n+1$, on a :

$$(3)\quad \sin^m\varphi = \frac{1}{2^{m-1}(\sqrt{-1})^{m-1}}\left\{\begin{array}{l}\sin m\varphi - m\sin(m-2)\varphi\ldots \\ \ldots\ldots\ldots\ldots \\ \pm\frac{m.m-1\ldots n+2}{1.2.3\ldots n}\sin\varphi\end{array}\right\};$$

et, quand $m = 2n$:

$$(4)\quad \sin^m\varphi = \frac{1}{2^{m-1}(\sqrt{-1})^m}\left\{\begin{array}{l}\cos m\varphi - m\cos(m-2)\varphi\ldots \\ \ldots\ldots\ldots\ldots \\ \pm\frac{1}{2}.\frac{m.m-1\ldots n+1}{1.2.3\ldots n}\end{array}\right\}.$$

Ces quatre formules servent à développer les puissances d'un sinus et d'un cosinus en une série de termes dont chacun contient, au premier degré seulement, le sinus ou le cosinus d'un arc multiple. Dans la troisième, l'imaginaire $\sqrt{-1}$ étant élevé à la puissance paire $m-1 = 2n$, devient $+1$ si $n$ est pair, et $-1$ si $n$ est impair ; dans la quatrième, $\sqrt{-1}$ étant affecté de l'exposant pair $m = 2n$, devient $\pm 1$, selon que $n$ est pair ou impair.

Si dans la première on fait $m = 3, 5, 7$, on trouve les valeurs suivantes, qu'il est facile de vérifier *a posteriori* :

$$\cos^3\varphi = \frac{1}{4}(\cos 3\varphi + 3\cos\varphi),$$
$$\cos^5\varphi = \frac{1}{16}\{\cos 5\varphi + 5\cos 3\varphi + 10\cos\varphi\},$$
$$\cos^7\varphi = \frac{1}{64}\{\cos 7\varphi + 7\cos 5\varphi + 21\cos 3\varphi + 35\cos\varphi\}.$$

*Développement du sinus et du cosinus en séries.*

$$\cos x = 1 - \frac{x^2}{1.2} + \frac{x^4}{1.2.3.4} - \frac{x^6}{1.2.3.4.6} + \ldots \pm \frac{x^{2n}}{1.2.3\ldots 2n} \mp \ldots,$$

$$\sin x = x - \frac{x^3}{1.2.3} + \frac{x^5}{1.2...5} - \frac{x^7}{1.2...7} + \ldots \pm \frac{x^{2n+1}}{1.2.3...\,2n+1} \mp \ldots$$

Ces deux séries sont *convergentes*, et les termes en sont alternativement positifs et négatifs.

*Pentédécagone régulier, ou polygone régulier de quinze côtés.* Le côté du pentédécagone régulier inscrit s'obtient, graphiquement, par une construction très-simple. Numériquement, il est le double du sinus de l'arc de 12°, puisqu'il sous-tend l'arc de 24°, ou $\frac{360^\circ}{15}$.

Or, $\sin 12^\circ = \sin (30^\circ - 18^\circ)$

$= \sin 30^\circ \cos 18^\circ - \sin 18^\circ \cos 30^\circ$

$$= \frac{1}{8}\sqrt{10+2\sqrt{5}} - \frac{\sqrt{3}}{8}(-1+\sqrt{5})$$

$= 0,207\,911\,690\,8... = \cos 78^\circ.$

Le côté du pentédécagone régulier est donc égal à

$$\frac{1}{4}\sqrt{10+2\sqrt{5}} - \frac{\sqrt{3}}{4}(-1+\sqrt{5})$$

$= 0,415\,823\,381...$

Le même calcul conduit à la détermination de cos 12° ou sin 78°, et, par suite, à celle de sin 24° ou cos 66°, et de cos 24° ou sin 66°. Toutes réductions faites, on trouve :

$\cos 12^\circ = \sin 78^\circ = 0,978\,147\,600...$

$$= \frac{\sqrt{3}}{8}\sqrt{10+2\sqrt{5}} + \frac{1}{8}(-1+\sqrt{5})$$

$\sin 24^\circ = \cos 66^\circ = 0,406\,736\,643...$

$$= \frac{\sqrt{3}}{8}(1+\sqrt{5}) - \frac{1}{8}\sqrt{10-2\sqrt{5}}$$

$\cos 24^\circ = \sin 66^\circ = 0,913\,545\,457...$

$$= \frac{1}{8}(1+\sqrt{5}) + \frac{\sqrt{3}}{8}\sqrt{10-2\sqrt{5}}.$$

L'arc de 48° étant égal à 30° + 18°, les formules sin $(a+b)$, cos $(a+b)$ donnent pour les valeurs du sinus et du cosinus de cet arc, lesquels sont en même temps le cosinus et le sinus de l'arc complémentaire 42°, des expressions fort simples, qui ne renferment que des radicaux du second degré, et d'où l'on peut tirer autant de décimales exactes que l'on veut. Pareillement pour le sinus et le cosinus de 84°, arc qui est égal à 54° + 30°. Ces expressions, réduites autant que possible, sont :

$\sin 48^\circ = \cos 42^\circ = 0,743\,144\,825...$

$$= \frac{1}{8}\sqrt{10+2\sqrt{5}} + \frac{\sqrt{3}}{8}(-1+\sqrt{5})$$

$\cos 48^\circ = \sin 42^\circ = 0,669\,130\,606...$

$$= \frac{\sqrt{3}}{8}\sqrt{10+2\sqrt{5}} - \frac{1}{8}(-1+\sqrt{5})$$

$\sin 84^\circ = \cos 6^\circ = 0,994\,521\,895...$

$$= \frac{\sqrt{3}}{8}(1+\sqrt{5}) + \frac{1}{8}\sqrt{10-2\sqrt{5}}$$

$\cos 84^\circ = \sin 6^\circ = 0,104\,528\,463...$

$$= \frac{\sqrt{3}}{8}\sqrt{10-2\sqrt{5}} - \frac{1}{8}(1+\sqrt{5}).$$

*Polygone régulier de 17 côtés.* Si $\varphi$ est l'arc $\frac{180^\circ}{17}$ ou 10° 35′ 17″ $\frac{11}{17}$, on a l'équation :

$$\cos\varphi + \cos 3\varphi + \cos 5\varphi + \cos 7\varphi + \cos 9\varphi + \cos 11\varphi + \cos 13\varphi + \cos 15\varphi = \frac{1}{2};$$

et si on pose :

$x = \cos 3\varphi + \cos 5\varphi + \cos 7\varphi + \cos 11\varphi,$

$y = \cos\varphi + \cos 9\varphi + \cos 13\varphi + \cos 15\varphi,$

$x = s + t,\ y = u + z,$

$s = \cos 3\varphi + \cos 5\varphi,\ t = \cos 7\varphi + \cos 11\varphi,$

$u = \cos\varphi + \cos 13\varphi,\ z = \cos 9\varphi + 15\varphi,$

on a à la fois :

(1) $x + y = \frac{1}{2}$, (2) $xy = -1$;

d'où $x = \frac{1}{4} + \frac{1}{4}\sqrt{17},\ y = \frac{1}{4} - \frac{1}{4}\sqrt{17},$

(3) $s + t = \frac{1}{4} + \frac{1}{4}\sqrt{17}$, (4) $st = -\frac{1}{4}$;

(5) $u + z = \frac{1}{4} - \frac{1}{4}\sqrt{17}$, (6) $uz = -\frac{1}{4}$.

Les deux équations (3) et (4) donnent $s$ et $t$, les deux équations (5) et (6) donnent $u$ et $z$.

Quand $u$ et $s$ seront connus, on résoudra les deux équations :

$$\cos\varphi + \cos 13\varphi = u,$$

$$\cos\varphi \cos 13\varphi = -\frac{1}{2}s,$$

qui donneront la valeur de $\cos\varphi$, et, par suite, celle du *côté du polygone régulier de* dix-sept *côtés*, laquelle est $2\sin\varphi$ ou $2\sqrt{1-\cos^2\varphi}$.

C'est à l'illustre Gauss (*Disquisitiones arithmeticæ*; Lipsiæ, 1801) que l'on doit cette ingénieuse et élégante méthode qui fournit le moyen d'inscrire le polygone régulier de 17 côtés par la simple résolution d'équations du second degré.

On a vu plus haut (col. 382-383) que la Trigonométrie donne un moyen commode de résoudre l'équation du troisième degré

$$x^3 + px + q = 0$$

dans le cas où la méthode générale est en défaut, ce qui arrive lorsque,

$$\frac{1}{4}q^2 + \frac{1}{27}p^3$$

étant négatif, les trois racines de l'équation sont réelles. Le *cas* appelé *irréductible* n'est pas le seul où l'on emploie les lignes trigonométriques. On peut y recourir aussi dans le cas où l'équation du troisième degré n'a qu'une seule racine réelle, c'est-à-dire lorsque $\frac{1}{4}q^2 + \frac{1}{27}p^3$ est positif. La méthode qui se fonde sur l'emploi de ces lignes n'est plus alors que facultative; mais elle est de beaucoup préférable à la méthode ordinaire si, les coefficients de l'équation étant des nombres élevés, il est besoin d'évaluer la racine réelle (nous ne parlerons que de celle-là) avec tant soit peu d'approximation.

*Premier cas :* le coefficient $p$ est positif, et l'équation à résoudre est

$$x^3 + px + q = 0.$$

La valeur de $x$ est de la forme

$$x = \sqrt{-\frac{q}{2} + \sqrt{\frac{1}{4}q^2 + \frac{1}{27}p^3}} + \sqrt[3]{-\frac{q}{2} - \sqrt{\frac{1}{4}q^2 + \frac{1}{27}p^3}}$$

en appelant $u_1$ la valeur réelle du premier radical cubique, et $x_1$ l'unique racine réelle de l'équation (la seule dont nous nous occupons), on a

$$x_1 = u_1 - \frac{p}{3u_1} = \sqrt{\frac{p}{3}}\left\{\frac{u_1}{\sqrt{\frac{p}{3}}} - \frac{\sqrt{\frac{p}{3}}}{u_1}\right\}.$$

On pose

$$\cot 2\varphi = -\frac{\frac{1}{2}q}{\sqrt{\frac{1}{27}p^3}} = -\frac{9q}{2\sqrt{3p^3}},$$

d'où

$$\frac{u_1}{\sqrt{\frac{p}{3}}} = \sqrt[3]{\cot\varphi}.$$

On pose ensuite

$$\cot\psi = \sqrt[3]{\cot\varphi},$$

d'où

$$\frac{u_1}{\sqrt{\frac{p}{3}}} - \frac{\sqrt{\frac{p}{3}}}{u_1} = \cot\psi - \operatorname{tang}\psi = 2\cot 2\psi.$$

La valeur $x_1$ de la racine réelle a pour expression :

$$x_1 = 2\sqrt{\frac{p}{3}}\cot 2\psi.$$

Soit l'équation

$$x^3 + 18x - 30 = 0$$

$$-\frac{q}{2} = 15, \sqrt{\frac{p^3}{27}} = \sqrt{216} = 6\sqrt{6}$$

$$\cot 2\varphi = \frac{15}{6\sqrt{6}} = \frac{5}{2\sqrt{6}}$$

$2\varphi = 44^\circ\,24'\,54'',98\ldots$ $\varphi = 22^\circ\,12'\,27'',49\ldots$

$\cot\psi = \sqrt[3]{\cot 22^\circ\,12'\,27'',49}$, $\psi = 36^\circ\,34'\,9'',7$

$2\psi = 73^\circ\,8'\,19'',4$, $x_1 = 2\sqrt{6}\cot 73^\circ\,8'\,19'',4$

$$x_1 = 1{,}484805\ldots$$

En appliquant la formule ordinaire, on trouve :

$$x_1 = \sqrt[3]{15 + \sqrt{225 + 216}} + \sqrt[3]{15 - \sqrt{225 + 216}}$$

$$= \sqrt[3]{36} + \sqrt{-6} = 3{,}30192\ldots - 1{,}81712\ldots$$

$$= 1{,}48480\ldots,$$

ce qui est le même résultat.

*Deuxième cas :* le coefficient $p$ est négatif, et l'équation à résoudre est

$$x^3 - px + q = 0.$$

La formule ordinaire est

$$x_1 = \sqrt[3]{-\frac{q}{2} + \sqrt{\frac{q^2}{4} - \frac{p^3}{27}}} + \sqrt[3]{-\frac{q}{2} - \sqrt{\frac{q^2}{4} - \frac{p^3}{27}}}$$

$$= \sqrt{\frac{1}{3}p}\left\{\frac{u_1}{\sqrt{\frac{1}{3}p}} + \frac{\sqrt{\frac{1}{3}p}}{u_1}\right\}.$$

On pose

$$\sin 2\varphi = -\frac{\sqrt{\frac{p^3}{27}}}{\frac{1}{2}q} = -\frac{2\sqrt{3p^3}}{9q}$$

(ce qui est permis, puisque $\frac{1}{4}q^2$ est, par hypothèse, plus grand que $\frac{1}{27}p^3$). Il en résulte

$$\frac{u_1}{\sqrt{\frac{1}{3}p}} = \sqrt[3]{\operatorname{tang}\varphi},$$

$$x_1 = \sqrt{\frac{1}{3}p}\left\{\sqrt[3]{\operatorname{tang}\varphi} + \frac{1}{\sqrt[3]{\operatorname{tang}\varphi}}\right\};$$

et si l'on pose

$$\operatorname{tang}\psi = \sqrt[3]{\operatorname{tang}\varphi},$$

on a, pour la racine réelle,

$$x_1 = \sqrt{\frac{1}{3}p}\,\{\operatorname{tang}\psi + \cot\psi\},$$

et, toutes réductions faites :

$$x_1 = \frac{2\sqrt{\frac{1}{3}p}}{\sin 2\psi},$$

formule commode pour le calcul logarithmique.

Soit à trouver la racine réelle de l'équation

$$x^3 - 15x - 28 = 0.$$

$$-\frac{q}{2} = 14,\ \frac{p^3}{27} = 125,\ \sin 2\varphi = \frac{\sqrt{125}}{14};$$

$$2\varphi = 52^\circ\,59'\,46'',4\ldots\quad \varphi = 26^\circ\,29'\,53'',2\ldots$$

$$\operatorname{tang}\psi = \sqrt[3]{\operatorname{tang} 26^\circ\,29'\,53'',2\ldots}$$

$$\psi = 38^\circ\,24'\,42'',7\ldots\quad 2\psi = 76^\circ\,49'\,25'',4\ldots$$

$$x_1 = \frac{2\sqrt{5}}{\sin 76^\circ\,49'\,25'',4\ldots} = 4,59305\ldots$$

En appliquant la méthode ordinaire, on trouve :

$$x_1 = \sqrt[3]{14 + \sqrt{196 - 125}} + \sqrt[3]{14 - \sqrt{196 - 125}}$$

$$= \sqrt[3]{14 + \sqrt{71}} + \sqrt[3]{14 - \sqrt{71}}$$

$$\sqrt{71} = 8,426\ 149\ 773\ 176\ 358\ 630\ldots$$

$$x_1 = \sqrt[3]{22,426\ 149\ 773\ 176\ldots} + \sqrt[3]{5,573\ 850\ 226\ 823\ldots}$$

d'où, enfin :

$$x_1 = 4,59305\ldots,$$

ce qui est le résultat fourni par la méthode trigonométrique.

L'avantage de celle-ci est manifeste lorsque les coefficients sont des nombres élevés; car, dans ce cas, la méthode ordinaire induit en des calculs extrêmement longs, pour peu qu'il faille déterminer avec exactitude quelque trois ou quatre chiffres décimaux de la racine.

Soient à résoudre, par exemple, les deux équations, d'ailleurs assez simples :

$$\begin{cases} x\,(x + 3y) = 10\,x + 2, \\ 3x\,(x - y) = 4 - 5y. \end{cases}$$

De la première on tire $y = \dfrac{10x + 2 - x^2}{3x}$; substituant cette valeur de $y$ dans la seconde équation, on obtient une équation en $x$ du troisième degré :

$$12x^3 - 35x^2 + 32x + 10 = 0,$$

d'où l'on fait disparaître le terme en $x^2$, en remplaçant $x$ par $z + \frac{35}{36}$. La *réduite* est

$$12z^3 - \frac{73}{36}z + \frac{37045}{1944} = 0,$$

ou

$$z^3 - \frac{73}{432}z + \frac{37045}{23328} = 0,$$

équation dans laquelle $\frac{1}{4}q^2 + \frac{1}{27}p^3$ est *positif*, et qui, par conséquent, n'a qu'une seule racine *réelle*, laquelle est négative.

En appliquant la formule ordinaire, on obtient, pour cette racine,

$$z_1 = \sqrt[3]{-\frac{37045}{46656} + \sqrt{\left(\frac{37045}{46656}\right)^2 - \frac{1}{27}\left(\frac{73}{432}\right)^3}} + \sqrt[3]{-\frac{37045}{46656} - \sqrt{\left(\frac{37045}{46656}\right)^2 - \frac{1}{27}\left(\frac{73}{432}\right)^3}}.$$

Mais comme ici les coefficients $p$ et $q$ sont des nombres fractionnaires exprimés par plusieurs chiffres, on ne peut déterminer $z_1$ avec une approximation tant soit peu notable qu'au prix de calculs très-laborieux, sinon difficiles. La quantité sous le radical du second degré devient

$$\frac{1\ 372\ 332\ 025 - 389\ 017}{2\ 176\ 782\ 336},$$

et, en réduisant autant que possible :

$$z_1 = \sqrt[3]{-\frac{37045}{46656} + \frac{1}{432}\sqrt{117\ 622}} + \sqrt[3]{-\frac{37045}{46656} - \frac{1}{432}\sqrt{117\ 622}}$$

$$= \sqrt[3]{-0,794\ 002\ 914\ldots + 0,793\ 890\ 5\ldots} + \sqrt[3]{-0,794\ 002\ 914\ldots - 0,793\ 890\ 5\ldots}$$

$$= \sqrt[3]{-0,000\ 112\ 4\ldots} + \sqrt[3]{-1,587\ 893\ 4\ldots}$$

$$= -0,048\ 26\ldots \quad -1,166\ 6\ldots;$$

d'où enfin :

$$z_1 = -1,2148\ldots$$

Tel est le résultat approché auquel on est conduit, en extrayant, à l'aide des Tables de logarithmes, la racine quarrée et les deux racines cubiques. L'approximation est médiocre; encore ne peut-on pas même garantir l'exactitude du quatrième chiffre décimal; et, de fait, il est trop faible.

Si l'on veut obtenir exactement les six premiers chiffres décimaux de $z_1$, il faut

déterminer les dix-huit premières décimales de chacune des deux sommes algébriques qui sont sous le signe $\sqrt[3]{\ }$, c'est-à-dire évaluer avec dix-neuf décimales exactes la fraction

$$\frac{37045}{46656},$$

ce qui donne

0,794 002 914 951 989 026 0...,

puis évaluer, avec la même approximation, l'incommensurable

$$\frac{\sqrt{117622}}{432},$$

dont les dix-neuf premières décimales sont

0,793 890 368 381 933 573 6...,

et enfin extraire par le procédé ordinaire, et non au moyen des logarithmes, la racine cubique de la somme

1,587 893 283 333 922 599...,

et de la différence

0,000 112 546 570 055 452...,

dont les dix-huit premiers chiffres ont été déterminés exactement. Mais ces calculs, faciles en théorie, sont, dans la pratique, d'une longueur mortelle.

Ici, tout l'avantage est du côté de la méthode trigonométrique. Elle donne $-z_1$ par l'équation

$$\sin 2\varphi = \frac{2\sqrt{3\left(\frac{73}{432}\right)^3}}{9\left(\frac{37045}{23328}\right)}$$

d'où

$2\varphi = 0^\circ\,57'\,52'',96$ et $\varphi = 0^\circ\,28'\,56'',48..$

Elle donne ensuite l'angle $\psi$ par l'équation

$$\operatorname{tang}\psi = \sqrt[3]{\operatorname{tang} 0^\circ\,28'\,56'',48...}$$

d'où

$\psi = 11^\circ\,29'\,55'',9..$ et $2\psi = 22^\circ\,59'\,51'',8...$

Enfin,

$$-z_1 = \frac{2\sqrt{\frac{73}{1296}}}{\sin 22^\circ\,59'\,51'',8..} = 1,21493..,$$

racine approchée à un dix-millième, ainsi qu'on peut le vérifier par la méthode de Newton. En effet :

$$-1,215 \quad \text{et} \quad -1,2149,$$

étant substitués successivement à $z$ dans l'équation, on obtient des résultats de signes contraires. La racine $z_1$ étant égale à

$$-1,21493...,$$

on a

$$x_1 = z_1 + \frac{35}{36} = -1,21493... + 0,97222...$$

La valeur de $x_1$ est donc

$$x_1 = -0,2427...$$

et la valeur correspondante de $y$,

$$y_1 = 0,6674...$$

---

Il y a quelquefois avantage à pouvoir estimer approximativement, sans le secours des Tables de logarithmes, le nombre de degrés d'un angle dont on connaît une ligne trigonométrique, sinus, cosinus, tangente ou cotangente. Cette estimation approximative se fait aisément au moyen des tableaux suivants, qui contiennent, évalués en parties du rayon 1, les sinus, cosinus, tangentes et cotangentes des principaux arcs compris entre 0° et 90°, ou ce que l'on appelait autrefois les *sinus naturels*, *cosinus naturels*, etc. Ces tableaux sont d'ailleurs instructifs, en ce qu'ils rendent sensible la marche progressive des lignes trigonométriques.

*Sinus et cosinus.*

| | | |
|---|---|---|
| sin 0° | = cos 90° | = 0 |
| sin 6° | = cos 84° | = 0,104 528 463... |
| sin 9° | = cos 81° | = 0,156 434 465... |
| sin 12° | = cos 78° | = 0,207 911 690... |
| sin 15° | = cos 75° | = 0,258 819 045... |
| sin 18° | = cos 72° | = 0,309 016 994... |
| sin 22°½ | = cos 67°½ | = 0,382 683 432... |
| sin 24° | = cos 66° | = 0,406 736 643... |
| sin 27° | = cos 63° | = 0,453 990 499... |
| sin 30° | = cos 60° | = 0,5. |
| sin 36° | = cos 54° | = 0,587 785 252... |
| sin 42° | = cos 48° | = 0,669 130 606... |
| sin 45° | = cos 45° | = 0,707 106 781... |
| sin 48° | = cos 42° | = 0,743 144 825... |
| sin 54° | = cos 36° | = 0,809 016 994... |
| sin 60° | = cos 30° | = 0,866 025 403... |
| sin 63° | = cos 27° | = 0,891 006 524... |
| sin 66° | = cos 24° | = 0,913 545 457... |
| sin 67°½ | = cos 22°½ | = 0,923 879 532... |
| sin 72° | = cos 18° | = 0,951 056 516... |
| sin 75° | = cos 15° | = 0,965 925 826... |
| sin 78° | = cos 12° | = 0,978 147 600... |
| sin 81° | = cos 9° | = 0,987 688 340... |
| sin 84° | = cos 6° | = 0,994 521 895... |
| sin 90° | = cos 0° | = 1. |

*Tangentes et cotangentes.*

| | | |
|---|---|---|
| tang 0° | = cot 90° | = 0 |
| tang 9° | = cot 81° | $= 1+\sqrt{5}-\sqrt{5+2\sqrt{5}}$ |
| | | = 0,158 384 440... |

$\text{tang } 15° = \cot 75° = 2 - \sqrt{3}$
$= 0{,}267\,949\,192..$

$\text{tang } 18° = \cot 72° = \sqrt{\frac{5-2\sqrt{5}}{5}}$
$= 0{,}324\,919\,696...$

$\text{tang } 22°\frac{1}{2} = \cot 67°\frac{1}{2} = -1+\sqrt{2}$
$= 0{,}414\,213\,562...$

$\text{tang } 27° = \cot 63° = -1+\sqrt{5}-\sqrt{5-2\sqrt{5}}$
$= 0{,}509\,525\,449...$

$\text{tang } 30° = \cot 60° = \frac{1}{3}\sqrt{3}$
$= 0{,}577\,350\,269...$

$\text{tang } 36° = \cot 54° = \sqrt{5-2\sqrt{5}}$
$= 0{,}726\,542\,528...$

$\text{tang } 45° = \cot 45° = 1$

$\text{tang } 54° = \cot 36° = \sqrt{\frac{5+2\sqrt{5}}{5}}$
$= 1{,}376\,381\,947..$

$\text{tang } 60° = \cot 30° = \sqrt{3}$
$= 1{,}732\,050\,807...$

$\text{tang } 63° = \cot 27° = -1+\sqrt{5}+\sqrt{5-2\sqrt{5}}$
$= 1{,}962\,610\,505...$

$\text{tang } 67°\frac{1}{2} = \cot 22°\frac{1}{2} = 1+\sqrt{2}$
$= 2{,}414\,213\,562...$

$\text{tang } 72° = \cot 18° = \sqrt{5+2\sqrt{5}}$
$= 3{,}077\,683\,537...$

$\text{tang } 75° = \cot 15° = 2+\sqrt{3}$
$= 3{,}732\,050\,807...$

$\text{tang } 81° = \cot 9° = 1+\sqrt{5}+\sqrt{5+2\sqrt{5}}$
$= 6{,}313\,751\,514...$

$\text{tang } 90° = \cot 0° = \infty.$

Au moyen de ces tableaux, on peut évaluer approximativement un angle dont on connaît le sinus ou le cosinus, la tangente ou la cotangente. Supposons, par exemple, que le calcul donne pour l'angle $\varphi$ de deux faces adjacentes d'un polyèdre convexe,

$$\cos\varphi = \frac{2-2\sqrt{5}}{5-\sqrt{5}} \text{ ou } -\frac{2}{5}\sqrt{5};$$

on évalue $-\frac{2}{5}\sqrt{5}$ en décimales, et l'on trouve $-0{,}894\,427...$; l'angle en question est obtus, et il a pour supplément l'angle aigu dont le cosinus est $+0{,}894\,427...$ et qui, conséquemment, est compris entre 27° et 24°; il est donc lui-même compris entre 153° et 156°.

Voici, en outre, réunies en un tableau, les valeurs numériques, avec les neuf premières décimales exactes, des principales expressions irrationnelles que l'on rencontre dans les calculs relatifs aux polygones réguliers et aux lignes trigonométriques des arcs qui sont dans un rapport simple avec le quadrant.

1° $\sqrt{2+\sqrt{2}} = 1{,}847\,759\,065$

2° $\sqrt{2-\sqrt{2}} = 0{,}765\,366\,864...$

3° $\sqrt{2+\sqrt{3}} = \frac{1}{2}(\sqrt{6}+\sqrt{2})$
$= 1{,}931\,851\,652...$

4° $\sqrt{2-\sqrt{3}} = \frac{1}{2}(\sqrt{6}-\sqrt{2})$
$= 0{,}517\,638\,090...$

5° $\sqrt{3+\sqrt{5}} = \frac{1}{2}(\sqrt{10}+\sqrt{2})$
$= 2{,}288\,245\,611...$

6° $\sqrt{3-\sqrt{5}} = \frac{1}{2}(\sqrt{10}-\sqrt{2})$
$= 0{,}874\,032\,048...$

7° $\sqrt{5+\sqrt{5}} = 2{,}689\,994\,047...$

8° $\sqrt{5-\sqrt{5}} = 1{,}662\,507\,751...$

9° $\sqrt{5+2\sqrt{5}} = 3{,}077\,683\,537...$

10° $\sqrt{5-2\sqrt{5}} = 0{,}726\,542\,528...$

11° $\sqrt{\frac{5+2\sqrt{5}}{5}} = 1{,}376\,381\,947...$

12° $\sqrt{\frac{5-2\sqrt{5}}{5}} = 0{,}324\,919\,696...$

13° $\sqrt{6+2\sqrt{5}} = 1+\sqrt{5}$
$= 3{,}236\,067\,977...$

14° $\sqrt{6-2\sqrt{5}} = -1+\sqrt{5}$
$= 1{,}236\,067\,977...$

15° $\sqrt{10+2\sqrt{5}} = 3{,}804\,226\,065...$

16° $\sqrt{10-2\sqrt{5}} = 2{,}351\,141\,009...$

---

TRIGONOMÉTRIE SPHÉRIQUE. La formule fondamentale de la trigonométrie sphérique, d'où se déduisent, par voie d'analyse, toutes les autres, exprime une relation entre l'un des trois angles A, B, C d'un triangle sphérique quelconque (dont chaque côté est plus petit qu'une demi-circonférence) et les trois côtés, $a$, $b$, $c$ :

$$(1)\begin{cases} \cos a = \cos b\cos c + \sin b\sin c\cos A, \\ \cos b = \cos a\cos c + \sin a\sin c\cos B, \\ \cos c = \cos a\cos b + \sin a\sin b\cos C. \end{cases}$$

De ces équations, dont chacune exprime une relation entre un côté, l'angle opposé et les deux autres côtés, on déduit, par des éliminations convenables :

1° Des relations entre deux côtés et les deux angles opposés à ces côtés :

$$(2)\quad \left\{\begin{array}{l} \sin A : \sin B : \sin C :: \sin a : \sin b : \sin c, \\ \text{ou}\quad \dfrac{\sin A}{\sin a} = \dfrac{\sin B}{\sin b} = \dfrac{\sin C}{\sin c}; \end{array}\right\}$$

2° Des relations entre deux côtés et deux angles, dont l'un est celui que ces côtés comprennent entre eux :

$$\left.\begin{array}{ll} \text{A, angle compris} & \left\{\begin{array}{l} b,c,B,A\ldots \cot b \sin c - \cot B \sin A = \cos c \cos A, \\ b,c,C,A\ldots \cot c \sin b - \cot C \sin A = \cos b \cos A, \end{array}\right. \\ \text{B, angle compris} & \left\{\begin{array}{l} a,c,A,B\ldots \cot a \sin c - \cot A \sin B = \cos c \cos B \\ a,c,C,B\ldots \cot c \sin a - \cot C \sin B = \cos a \cos B, \end{array}\right. \\ \text{C, angle compris} & \left\{\begin{array}{l} a,b,A,C\ldots \cot a \sin b - \cot A \sin C = \cos b \cos C, \\ a,b,B,C\ldots \cot b \sin a - \cot B \sin C = \cos a \cos C. \end{array}\right. \end{array}\right\} (3)$$

Ces formules (3) étant assez difficiles à retenir, voici une règle de mnémonique qui permet de les retrouver au besoin (Legendre, *Trigonométrie*, § LXXX). Supposons qu'on veuille écrire celle qui correspond à la combinaison $a$, $b$, A, C; C est l'angle compris entre les deux côtés donnés, et A l'angle opposé à l'un des deux côtés $a$ :

Avec le côté $a$ et l'angle opposé A, d'une part, et avec le côté $b$ et l'angle adjacent C, d'autre part, formez l'équation fictive

$$\cot a \cot A = \cot b \cot C,$$

en observant de mettre les petites lettres avant les grandes; puis, multipliez de part et d'autre, par $\sin b \sin C$, vous aurez :

$$\cot a \sin b \cot A \sin C = \cot b \sin b \cot C \sin C;$$

séparez, dans le premier membre, les petites lettres des grandes, et interposez le signe —, et enfin faites, dans le second membre, les réductions, vous aurez l'équation vraie :

$$\cot a \sin b - \cot A \sin C = \cos b \cos C.$$

Si l'on adopte la disposition suivante :

$$\cot a \sin b = \cot A \sin C + \cos b \cos C,$$

on retrouvera aisément cette formule, en observant : 1° que chaque membre commence par une cotangente multipliée par un sinus; 2° que, dans le premier membre, ces lignes portent sur deux côtés choisis à volonté, et, dans le second membre, sur deux angles dont le premier seul est opposé au premier côté déjà employé; 3° que le dernier terme est formé par les deux cosinus des mêmes arcs dont les sinus entrent déjà dans l'équation. (Leroy, *Trigonométrie sphérique*, 3e édition, p. 380.)

3° Des relations entre un côté et les trois angles :

$$(4)\quad \left\{\begin{array}{l} \cos A = -\cos B \cos C + \sin B \sin C \cos a, \\ \cos B = -\cos A \cos C + \sin A \sin C \cos b, \\ \cos C = -\cos A \cos B + \sin A \sin B \cos c. \end{array}\right\}$$

Les équations (4) se déduisent facilement des équations (1) en appliquant celles-ci au triangle *polaire* ou *supplémentaire* du triangle proposé, c'est-à-dire en y remplaçant

$a$, $b$, $c$ par $(180° - A)$, $(180° - B)$, $(180° - C)$, et A, B, C par $(180° - a)$, $(180° - b)$, $(180° - c)$.

*Triangles rectangles.* On déduit des équations générales (1), (2), (3) et (4) celles qui concernent les triangles sphériques rectangles; il suffit, si c'est l'angle A qui est l'angle droit, d'y faire $\cos A = 0$, $\sin A = 1$, $\cot A = 0$. On obtient ainsi les groupes suivants :

$$(1)\quad \left\{\begin{array}{l} \cos a = \cos b \cos c, \\ \cos b = \cos a \cos c + \sin a \sin c \cos B \\ \cos c = \cos a \cos b + \sin a \sin b \cos C; \end{array}\right.$$

$$(2)\qquad \sin a = \frac{\sin b}{\sin B} = \frac{\sin c}{\sin C}.$$

$$\left.\begin{array}{ll} \text{A, angle compris} & \left\{\begin{array}{l} b,c,B,A\ldots \tang b = \sin c \tang B, \\ b,c,C,A\ldots \tang c = \sin b \tang C; \end{array}\right. \\ \text{B, angle compris} & \left\{\begin{array}{l} a,c,A,B\ldots \tang c = \tang a \cos B, \\ a,c,C,B\ldots \cot c \sin a = \cot C \sin B + \cos a \cos B; \end{array}\right. \\ \text{C, angle compris} & \left\{\begin{array}{l} a,b,A,C\ldots \tang b = \tang a \cos C, \\ a,b,B,C\ldots \cot b \sin a = \cot B \sin C + \cos a \cos C. \end{array}\right. \end{array}\right\} (3)$$

Enfin, les équations générales (4) deviennent, par suite de l'hypothèse $A = 90°$.

$$(4)\quad \left\{\begin{array}{l} \cos a = \cot B \cot C, \\ \cos B = \cos b \sin C, \\ \cos C = \cos c \sin B. \end{array}\right\}$$

***Proportions ou analogies de Néper.***

$$(\alpha)\quad \tang \frac{1}{2}(a+b) = \tang \frac{1}{2} c \, \frac{\cos \frac{1}{2}(A-B)}{\cos \frac{1}{2}(A+B)},$$

$$(\beta)\quad \tang \frac{1}{2}(a-b) = \tang \frac{1}{2} c \, \frac{\sin \frac{1}{2}(A-B)}{\sin \frac{1}{2}(A+B)},$$

$$(\gamma)\quad \tang \frac{1}{2}(A+B) = \cot \frac{1}{2} C \, \frac{\cos \frac{1}{2}(a-b)}{\cos \frac{1}{2}(a+b)},$$

$$(\delta)\quad \tang \frac{1}{2}(A-B) = \cot \frac{1}{2} C \, \frac{\sin \frac{1}{2}(a-b)}{\sin \frac{1}{2}(a+b)}.$$

Les deux premières donnent un moyen facile de calculer les deux côtés $a$ et $b$, quand

on connaît les deux angles opposés A et B, et le troisième côté $c$.

Les deux dernières font connaître les angles A et B, lorsque les côtés $a$ et $b$, opposés à ces angles, sont donnés, ainsi que le troisième angle C.

Des équations fondamentales, on tire, pour les cosinus des angles en fonction des trois côtés, des valeurs telles que

$$\cos A = \frac{\cos a - \cos b \cos c}{\sin b \sin c},$$

qui sont peu commodes pour le calcul logarithmique, et, pour cette raison, de peu d'utilité dans la pratique; mais les valeurs du sinus des angles, ainsi que celles du sinus, du cosinus et de la tangente de la moitié des angles sont, au contraire, très-bien appropriées au calcul logarithmique :

$$\begin{cases} \sin \frac{1}{2} A = \sqrt{\frac{\sin (p-b) \sin (p-c)}{\sin b \sin c}}, \\ \cos \frac{1}{2} A = \sqrt{\frac{\sin p \sin (p-a)}{\sin b \sin c}}, \\ \operatorname{tang} \frac{1}{2} A = \sqrt{\frac{\sin (p-b) \sin (p-c)}{\sin p \sin (p-a)}}, \\ \sin A = \frac{2\sqrt{\sin p \sin (p-a) \sin (p-b) \sin (p-c)}}{\sin b \sin c}. \end{cases}$$

Dans ces quatre formules, $p$ est égal à

$$\frac{1}{2}(a+b+c),$$

qui est le demi-périmètre.

L'on trouve de même, en désignant par $\varepsilon$ l'*excès sphérique* du triangle A B C, c'est-à-dire l'angle $A+B+C-180°$ :

$$\begin{cases} \sin \frac{1}{2} a = \sqrt{\frac{\sin \frac{1}{2}\varepsilon \sin (A - \frac{1}{2}\varepsilon)}{\sin B \sin C}}, \\ \cos \frac{1}{2} a = \sqrt{\frac{\sin (B - \frac{1}{2}\varepsilon) \sin (C - \frac{1}{2}\varepsilon)}{\sin B \sin C}}, \\ \operatorname{tang} \frac{1}{2} a = \sqrt{\frac{\sin \frac{1}{2}\varepsilon \sin (A - \frac{1}{2}\varepsilon)}{\sin (B - \frac{1}{2}\varepsilon) \sin (C - \frac{1}{2}\varepsilon)}}. \end{cases}$$

Les premières servent à calculer les angles du triangle sphérique quand les trois côtés sont donnés; et celles-ci, à calculer les côtés quand les trois angles sont donnés.

*Formules de Delambre.* Les formules suivantes, que Delambre a données, le premier, dans la *Connaissance des temps* pour l'année 1809, p. 443, et que l'on attribue quelquefois à Gauss, renferment les six éléments du triangle sphérique, et sont commodes pour le calcul logarithmique :

$$\begin{cases} \dfrac{\sin \frac{1}{2}(A+B)}{\cos \frac{1}{2} C} = \dfrac{\cos \frac{1}{2}(a-b)}{\cos \frac{1}{2} c}, \\ \dfrac{\sin \frac{1}{2}(A-B)}{\cos \frac{1}{2} C} = \dfrac{\sin \frac{1}{2}(a-b)}{\sin \frac{1}{2} c}, \\ \dfrac{\cos \frac{1}{2}(A+B)}{\sin \frac{1}{2} C} = \dfrac{\cos \frac{1}{2}(a+b)}{\cos \frac{1}{2} c}, \\ \dfrac{\cos \frac{1}{2}(A-B)}{\sin \frac{1}{2} C} = \dfrac{\sin \frac{1}{2}(a+b)}{\sin \frac{1}{2} c} \end{cases}$$

Les *formules de Delambre* conduisent aisément aux *analogies* de Néper. Par exemple, si l'on divise la première de ces quatre équations par la troisième, on obtient :

$$\operatorname{tang} \frac{1}{2}(A+B) = \cot \frac{1}{2} C \, \frac{\cos \frac{1}{2}(a-b)}{\cos \frac{1}{2}(a+b)},$$

qui est la troisième ($\gamma$) des quatre *analogies*. Les trois autres *analogies* s'obtiendraient par un calcul tout semblable.

---

### *Solidité du parallélépipède* (1) *et du tétraèdre.*

*Parallélépipède.* La Trigonométrie sphérique donne le moyen d'évaluer la solidité d'un parallélépipède quelconque, en fonction de ses trois arêtes et des angles qu'elles forment entre elles.

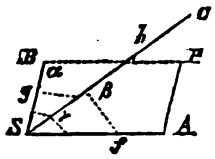


Soient $SA = f$, $SB = g$, $SC = h$, $ASB = \gamma$, $ASC = \beta$, $BSC = \alpha$.

La solidité S du parallélépipède a pour expression analytique :

$$S = 2fgh \sqrt{\frac{\sin \frac{\alpha+\beta+\gamma}{2} \sin \frac{\alpha+\beta-\gamma}{2}}{\sin \frac{\alpha+\gamma-\beta}{2} \sin \frac{\beta+\gamma-\alpha}{2}}},$$

(1) L'usage a prévalu, on ne sait pourquoi, de dire et d'écrire *parallélipipède*, qui est et sera toujours un barbarisme. De même, on écrit, au mépris de l'étymologie, *isocèle*, *scolie*, au lieu de *isoscèle*, *scholie*. (*Voyez* ce qui a été dit à ce sujet au tome VI du SUPPLÉMENT, col. 881 et 882, article ISOSCÈLE.)

la diagonale $D_1$, qui part du sommet S :

$$D_1 = \sqrt{f^2+g^2+h^2+2fg\cos\gamma + 2fh\cos\beta + 2gh\cos\alpha},$$

et la diagonale $D_2$, qui part du sommet P :

$$D_2 = \sqrt{f^2+g^2+h^2+2fg\cos\gamma - 2fh\cos\beta - 2gh\cos\alpha}.$$

On a de même, pour les diagonales $D_3$ et $D_4$, qui partent respectivement des sommets A et B :

$$D_3 = \sqrt{f^2+g^2+h^2-2fg\cos\gamma - 2fh\cos\beta + 2gh\cos\alpha},$$

$$D_4 = \sqrt{f^2+g^2+h^2-2fg\cos\gamma + 2fh\cos\beta - 2gh\cos\alpha};$$

d'où :

$$D_1^2 + D_2^2 + D_3^2 + D_4^2 = 4f^2 + 4g^2 + 4h^2,$$

c'est-à-dire que, *dans tout parallélépipède, la somme des carrés des quatre diagonales est égale à la somme des carrés des douze arêtes.*

*Tétraèdre.* 1° Si $f$, $g$, $h$ sont les trois arêtes aboutissant à un même sommet d'un tétraèdre, et $\alpha$, $\beta$, $\gamma$ les trois angles qu'elles forment entre elles, la solidité S du tétraèdre a pour expression analytique :

$$S = \frac{1}{3}fgh\sqrt{\sin\frac{(\alpha+\beta+\gamma)}{2}\sin\frac{(\alpha+\beta-\gamma)}{2}\sin\frac{(\alpha+\gamma-\beta)}{2}\sin\frac{(\beta+\gamma-\alpha)}{2}}.$$

Soient

$$f = 8^{cm},\quad g = 12,\quad h = 7,$$
$$\alpha = 38°\,53',\quad \beta = 41°\,27',\quad \gamma = 25°\,36';$$

on aura :

$\frac{1}{2}(\alpha+\beta+\gamma) = 52°\,58'$, $\frac{1}{2}(\alpha+\beta-\gamma) = 27°\,22'$,
$\frac{1}{2}(\alpha-\gamma+\beta) = 11°\,31'$, $\frac{1}{2}(\beta+\gamma-\alpha) = 14°\,5'$;

d'où :

$$S = \sqrt{\sin 52°\,58'.\sin 27°\,22'\,\sin 11°\,31'.\sin 14°\,5'}$$

$$\log S = 2{,}350\,2480 + \bar{1}{,}125\,5466 = 1{,}475\,7946.$$

La solidité S du tétraèdre sera égale à

29 centim. cubes, 908 $\frac{1}{2}$ millim. cubes.

2° Si $f, g, h$ sont les trois arêtes SA, SB, SC, aboutissant à un même sommet S d'un tétraèdre, et si $f', g', h'$ sont les trois arêtes CB, CA, BA, respectivement opposées aux premières, la solidité S du tétraèdre a pour expression :

$$S = \frac{1}{12}\sqrt{4f^2g^2h^2 - f^2F^2 - g^2G^2 - h^2H^2 + FGH},$$

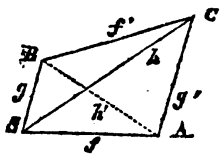


en posant, pour abréger :

$$g^2+h^2-f'^2 = F,\quad f'^2+h^2-g'^2 = G,\quad f'^2+g^2-h'^2 = H.$$

Par exemple, si les six arêtes du tétraèdre sont :

$f = 5$ centim., $g = 6$, $h = 7$, $f' = 2$, $g' = 4$, $h' = 3$,

on a :

$$F = 81,\ G = 58,\ H = 52,$$

$$S = \frac{1}{12}\sqrt{(4.25.36.49) - (25.81^2) - (36.58^2) - (49.52^2) + (81.58.52)}$$

$$= \frac{1}{12}\sqrt{176\,400 - 164\,025 - 121\,104 - 132\,496 + 244\,296}$$

$$= \frac{1}{12}\sqrt{420\,696 - 417\,625} = \frac{1}{12}\sqrt{3071}$$

$$= \frac{1}{12}(55{,}4166\ldots) = 4^{cent.\,cub.},618\ldots.$$

3° Si A est la somme des aires des quatre triangles qui composent la surface du tétraèdre (somme qu'il est facile de trouver, lorsque les six arêtes sont données), et $r$ le rayon de la sphère inscrite, la solidité du tétraèdre est :

$$S = A \times \frac{1}{3}r,$$

d'où :

$$r = \frac{3S}{A}.$$

Le rayon R de la sphère circonscrite a pour expression :

$$R = \frac{1}{2}\sqrt{\frac{f'^2\sin^2\alpha + g^2\sin^2\beta + h^2\sin^2\gamma - 2fg(\cos\gamma - \cos\alpha\cos\beta) - 2fh(\cos\beta - \cos\alpha\cos\gamma) - 2gh(\cos\alpha - \cos\beta\cos\gamma)}{1 - \cos^2\alpha - \cos^2\beta - \cos^2\gamma + 2\cos\alpha\cos\beta\cos\gamma}}.$$

Le dénominateur de cette expression peut être rendu calculable par logarithmes, car il est égal au produit :

$$4\sin\tfrac{1}{2}(\alpha+\beta+\gamma)\sin\tfrac{1}{2}(\alpha+\beta-\gamma)\sin\tfrac{1}{2}(\alpha+\gamma-\beta)\sin\tfrac{1}{2}(\beta+\gamma-\alpha).$$

Si $f = g = h$, et si $\alpha = \beta = \gamma$, la valeur de R se simplifie beaucoup et devient

$$R = \frac{1}{2}f\sqrt{\frac{3\sin\frac{\alpha}{2}}{\sin\frac{3\alpha}{2}}}.$$

Si dans cette expression on fait $\alpha = 60°$, la valeur de $\sin\frac{\alpha}{2}$ est $\frac{1}{2}$, celle de $\sin\frac{3\alpha}{2}$ est 1, et il vient :

$$R = \frac{1}{2}f\sqrt{3\times\frac{1}{2}} = \frac{1}{4}f\sqrt{6};$$

ce qui est la valeur connue (plus haut, colonne 396) du rayon de la sphère circonscrite au *tétraèdre régulier* dont l'arête est $f$.

Si $\alpha = 90°$; $\sin\frac{\alpha}{2} = \sin\frac{3\alpha}{2}$, et $R = \frac{1}{2} f\sqrt{3}$, ce qui est la valeur connue du rayon de la sphère circonscrite à l'*hexaèdre régulier* dont l'arête est $f$.

Enfin, si l'on suppose que $\alpha$ est égal à l'angle du pentagone régulier, ou $\frac{6}{5}$, $\sin\frac{\alpha}{2}$ est égal à $\frac{1}{4}(1+\sqrt{5})$; $\sin\frac{3\alpha}{2}$, à $\frac{1}{4}(-1+\sqrt{5})$; le rapport $\frac{\sin\frac{\alpha}{2}}{\sin\frac{3\alpha}{2}}$, à $\frac{1}{4}(1+\sqrt{5})^2$; par conséquent,

$$R = \frac{f\sqrt{3}}{4}(1+\sqrt{5}).$$

La solidité S de ce tétraèdre est

$$\frac{a^3}{24}(1+\sqrt{5}),$$

et la somme A des aires des quatre faces

$$\frac{a^2}{8}\left\{3\sqrt{10+2\sqrt{5}} + (3+\sqrt{5})\sqrt{3}\right\}.$$

Quant au rayon $r$ de la sphère inscrite, il se calcule au moyen de la formule donnée plus haut : $r = \frac{3S}{A}$, et il est égal à

$$\frac{a}{12}\left\{3\sqrt{5+2\sqrt{5}} - (2+\sqrt{5})\sqrt{3}\right\},$$

ou, ce qui est la même chose,

$$\frac{a\sqrt{3}}{12}\left\{\sqrt{3(5+2\sqrt{5})} - (2+\sqrt{5})\right\}.$$

---

*Expressions diverses de l'aire d'un triangle sphérique; formule de Simon Lhuilier.* A, B, C étant les valeurs numériques des trois angles d'un triangle sphérique rapportés à l'angle droit pris pour unité d'angle, et le triangle trirectangle, égal au huitième de la sphère, étant pris pour unité de surface, l'aire du triangle sphérique est représentée par l'angle

$$A + B + C - 2 = \varepsilon.$$

Cette quantité $\varepsilon$, qui a déjà figuré dans quelques-unes des formules précédentes, porte le nom d'*excès sphérique*.

Si A, B, C sont les valeurs, en degrés, minutes et secondes, des arcs de grand cercle qui mesurent les angles d'un triangle sphérique, l'aire de ce triangle est égale à l'arc $A + B + C - 180°$, multiplié par le rayon; ainsi, le rayon étant 1, elle est représentée par l'arc

$$A + B + C - 180° = \varepsilon.$$

Or, il existe diverses expressions de l'*excès sphérique* $\varepsilon$ en fonction des éléments du triangle. On a d'abord :

$$\cot\frac{1}{2}\varepsilon = \frac{\cot\frac{1}{2}a\cot\frac{1}{2}b + \cos C}{\sin C},$$

formule très-simple, qui donne le moyen de calculer l'aire d'un triangle sphérique lorsque l'on connaît deux côtés $a$, $b$ et l'angle compris C, et qui, en outre, prouve : 1° que *deux triangles sphériques qui ont un angle commun* C *ont même aire si les tangentes des moitiés des côtés qui comprennent l'angle commun sont réciproquement proportionnelles;* 2° que *de tous les triangles sphériques formés avec deux côtés donnés et un troisième à volonté, le plus grand est celui dans lequel l'angle compris par les côtés donnés est égal à la somme des deux autres angles.*

Voici d'autres expressions de $\varepsilon$, dans lesquelles n'entrent que les trois côtés, et qui permettent de calculer l'aire d'un triangle sphérique lorsque l'on en connaît les trois côtés :

$$\cos\frac{1}{2}\varepsilon = \frac{\cos^2\frac{1}{2}a + \cos^2\frac{1}{2}b + \cos^2\frac{1}{2}c - 1}{2\cos\frac{1}{2}a\cos\frac{1}{2}b\cos\frac{1}{2}c} = \frac{1+\cos a+\cos b+\cos c}{4\cos\frac{1}{2}a\cos\frac{1}{2}b\cos\frac{1}{2}c},$$

$$\sin\frac{1}{2}\varepsilon = \frac{\sqrt{\sin\frac{a+b+c}{2}\sin\frac{a+b-c}{2}\sin\frac{a+c-b}{2}\sin\frac{b+c-a}{2}}}{2\cos\frac{1}{2}a\cos\frac{1}{2}b\cos\frac{1}{2}c},$$

$$\tan\frac{1}{4}\varepsilon = \sqrt{\tan\frac{a+b+c}{4}\tan\frac{a+b-c}{4}\tan\frac{a+c-b}{4}\tan\frac{b+c-a}{4}}.$$

La première de ces trois formules a l'avantage d'être composée exclusivement de termes rationnels; les deux autres sont commodes pour le calcul logarithmique (1).

Soit à évaluer l'aire d'un triangle sphérique dont les trois côtés sont :

$a = 58°\,29'$, $b = 76°\,37'\,20''$, $c = 69°\,52'\,40''$;

(1) La troisième, qui est particulièrement remarquable par son élégance, est due à Simon Lhuilier, de Genève, l'un des maîtres de Sturm.

$$\frac{1}{4}(a+b+c) = 51^\circ\,14'\,45'',$$

$$\frac{1}{4}(a+b-c) = 16^\circ\,18'\,25''$$

$$\frac{1}{4}(a+c-b) = 12^\circ\,56'\,5'',$$

$$\frac{1}{4}(b+c-a) = 22^\circ\,0'\,15''.$$

Si l'on applique la formule de Simon Lhuilier, on trouve

$$\log\frac{1}{4}\varepsilon = 9,264\,6247;$$

$$\text{d'où } \frac{1}{4}\varepsilon = 10^\circ\,25'\,16'',58\ldots$$

$$\text{et} \qquad \varepsilon = 41^\circ\,41'\,6'',3\ldots$$

L'aire A du triangle sphérique est donc égale à celle d'un fuseau dont l'angle est

$$\frac{41^\circ\,41'\,6'',3\ldots}{2},$$

ou à l'arc $\varepsilon$ multiplié par le rayon :

$$A = \left(2\pi r.\frac{41^\circ\,41'\,6'',3}{360^\circ}\right).r = \pi r^2\frac{41^\circ\,41'\,6'',3}{180^\circ}.$$

Si le rayon de la sphère est égal à 12 centimètres, on trouve, toutes réductions faites :

$$A = \frac{500\,221}{15000}.\pi, \quad \log A = 2,020\,2206;$$

d'où enfin :

A = 104 centim. carrés, 76 millim. carrés.

---

CALCUL INFINITÉSIMAL. Nous nous contenterons de rappeler les formules qui sont d'un usage continuel.

Il y a dix *fonctions simples*, et ces fonctions peuvent se grouper de la manière suivante :

(1) Somme..... $a+x$,
Différence..... $a-x$;

(2) Produit..... $ax$,
Quotient..... $\frac{a}{x}$;

(3) Puissance..... $x^a$,
Racine..... $\sqrt[a]{x}$;

(4) Exponentielle..... $e^x$,
Logarithme..... $Lx$;

(5) Fonction trigonométrique ... $\sin x$,
Fonction circulaire..... $\arcsin x$.

Dans les fonctions (4), $e$ est la base du système népérien, égale à 2,71828 18284 6..., nombre incommensurable, dont le carré $e^2$ est aussi incommensurable ; $L$ est l'indice des logarithmes népériens.

Les autres signes de fonctions, tels que

$a^x$, $\log x$, $\cos x$, $\operatorname{tang} x$, $\cot x$, $\sec x$, $\operatorname{cosec} x$, $\arccos x$, $\arctan x$, $\operatorname{arc\,cot} x$, $\operatorname{arc\,sec} x$, $\operatorname{arc\,cosec} x$,

peuvent évidemment se ramener aux quatre derniers par les formules suivantes :

$$a^x = e^{xLa};\quad \log x = \log e\,.\,Lx;$$

$$\cos x = \sqrt{1-\sin^2 x};$$

$$\arccos x = \frac{\pi}{2} - \arcsin x;$$

$$\operatorname{tang} x = \frac{\sin x}{\sqrt{1-\sin^2 x}};$$

$$\arctan x = \arcsin\left(\frac{x}{\sqrt{1+x^2}}\right);$$

$$\cot x = \frac{\sqrt{1-\sin^2 x}}{\sin x};$$

$$\operatorname{arc\,cot} x = \arcsin\left(\frac{1}{\sqrt{1+x^2}}\right);$$

$$\sec x = \frac{1}{\sqrt{1-\sin^2 x}};$$

$$\operatorname{arc\,sec} x = \arcsin\left(\frac{\sqrt{x^2-1}}{x}\right);$$

$$\operatorname{cosec} x = \frac{1}{\sin x};\quad \operatorname{arc\,cosec} x = \arcsin\frac{1}{x}.$$

*Calcul différentiel ; différentielles.* Si l'on représente par $x$ la variable indépendante, par $y$ la fonction, et par $a$ une constante indéterminée, on a pour les valeurs des différentielles des fonctions simples :

| Fonctions simples. | Différentielles. |
|---|---|
| $y = a \pm x$ | $dy = \pm dx$ |
| $y = ax$ | $dy = a\,dx$ |
| $y = \frac{a}{x}$ | $dy = -\frac{a}{x^2}dx$ |
| $y = x^a$ (1) | $dy = ax^{a-1}dx$ |
| $y = \sqrt[a]{x} = x^{\frac{1}{a}}$ | $dy = \frac{dx}{a\sqrt[a]{x^{a-1}}}$ |
| $y = e^x$ | $dy = e^x dx$ |
| $y = Lx$ | $dy = \frac{dx}{x}$ |
| $y = \sin x\left(x < \frac{\pi}{2}\right)$ | $dy = \cos x.dx$ |
| $y = \arcsin x$ | $dy = \frac{+dx}{\sqrt{1-x^2}}$. |

*Différentiation des fonctions de fonctions.*

Soit $y = \mathrm{F}\{f[\varphi(\psi x)]\}$,

F, $f$, $\varphi$, $\psi$ désignant des fonctions simples, dont les dérivées sont respectivement F', $f'$, $\varphi'$, $\psi'$, on a pour la différentielle de la *fonction de fonction :*

$$dy = \mathrm{F}'\{f[\varphi(\psi x)]\}.f'[\varphi(\psi x)].\varphi'(\psi x).\psi' x.dx.$$

(1) $a$ étant entier ou fractionnaire, positif ou négatif.

| Fonctions. | Différentielles. |
|---|---|
| $y = a^x = e^{xLa}$ | $dy = a^x \,.\, La \,.\, dx$ |
| $y = \log x = \log e \,.\, Lx$ | $dy = \frac{dx}{xLa} = \frac{dx}{x} \log e$ |
| $y = \cos x = \sqrt{1 - \sin^2 x}$ | $dy = -\sin x \,.\, dx$ |
| $y = \text{arc cos } x = \frac{\pi}{2} - \text{arc sin } x$ | $dy = -\frac{dx}{\sqrt{1-x^2}}$ |
| $y = \text{tang } x = \frac{\sin x}{\sqrt{1-\sin^2 x}}$ | $dy = \frac{dx}{\cos^2 x}$ |
| $y = \text{arc tang } x = \text{arc sin}\left(\frac{x}{\sqrt{1+x^2}}\right)$ | $dy = \frac{dx}{1+x^2}$ |
| $y = \cot x = \frac{\sqrt{1-\sin^2 x}}{\sin x}$ | $dy = -\frac{dx}{\sin^2 x}$ |
| $y = \text{arc cot } x = \text{arc sin}\left(\frac{1}{\sqrt{1+x^2}}\right)$ | $dy = -\frac{dx}{1+x^2}$ |
| $y = \text{séc } x = \frac{1}{\sqrt{1-\sin^2 x}}$ | $dy = \frac{\sin x \,.\, dx}{\cos^2 x}$ |
| $y = \text{arc séc } x = \text{arc sin}\left(\frac{\sqrt{x^2-1}}{x}\right)$ | $dy = \frac{dx}{x\sqrt{x^2-1}}$ |
| $y = \text{coséc } x = \frac{1}{\sin x}$ | $dy = -\frac{\cos x \,.\, dx}{\sin^2 x}$ |
| $y = \text{arc coséc } x = \text{arc sin}\frac{1}{x}$ | $dy = \frac{-dx}{x\sqrt{x^2-1}}$ |

---

$y = \log \sin x, \qquad dy = \cot x \,.\, \log e \,.\, dx,$

$y = x^x, \qquad dy = x^x (1 + Lx)\, dx.$

---

*Développements en séries.*

$$(1)\ e^x = 1 + \frac{x}{1} + \frac{x^2}{1.2} + \frac{x^3}{1.2.3} + \frac{x^4}{1.2.3.4} + \ldots \frac{x_n}{1.2.3\ldots n} + \ldots,$$

$$(2)\ a^x = 1 + \frac{xLa}{1} + \frac{x^2(La)^2}{1.2} + \frac{x^3(La)^3}{1.2.3} + \ldots \frac{x^n(La)^n}{1.2.3\ldots n} + \ldots,$$

$$(3)\ \sin x = x - \frac{x^3}{1.2.3} + \frac{x^5}{1.2.3.4.5} - \ldots \pm \frac{x^{2n-1}}{1.2.3\ldots(2n-1)} \mp \frac{x^{2n+1}}{1.2.3\ldots(2n+1)} \pm \ldots,$$

$$(4)\ \cos x = 1 - \frac{x^2}{1.2} + \frac{x^4}{1.2.3.4} \ldots \pm \frac{x^{2n}}{1.2\ldots 2n} \mp \frac{x^{2n+2}}{1.2\ldots(2n+2)} \pm \ldots,$$

$$(5)\ L(1+x) = x - \frac{x^2}{2} + \frac{x^3}{3} - \frac{x^4}{4} \ldots + \frac{x^{2n-1}}{2n-1} - \frac{x^{2n}}{2n} + \ldots,$$

$$(6)\ L(1-x) = -x - \frac{x^2}{2} - \frac{x^3}{3} - \frac{x^4}{4} \ldots - \frac{x^{2n-1}}{2n-1} - \frac{x^{2n}}{2n} - \ldots\ldots,$$

Si, dans le développement (1), on change $x$ en $x\sqrt{-1}$, il vient :

$$(7)\ e^{x\sqrt{-1}} = \left\{1 - \frac{x^2}{1.2} + \frac{x^4}{1.2.3.4} - \frac{x^6}{1.2.3.4.5.6} + \ldots\right\} + \sqrt{-1}\left\{\frac{x}{1} - \frac{x^3}{1.2.3} + \frac{x^5}{1.2.3.4.5} - \frac{x^7}{1.2.3.4.5.6.7} + \ldots\right\};$$

d'où : $(8)\ e^{x\sqrt{-1}} = \cos x + \sqrt{-1} \sin x.$

Cette équation, d'où se déduiraient les formules fondamentales de la trigonométrie, $\sin(x+y)$, $\cos(x+y)$, peut être regardée comme renfermant toute la théorie du calcul des angles. Elle montre que la fonction exponentielle n'est pas essentiellement distincte de la fonction trigonométrique, et que ces deux fonctions se ramènent l'une à l'autre. Si on y change $x$ en $-x\sqrt{-1}$, on en tire immédiatement l'expression trigonométrique de la fonction exponentielle :

$$(9)\ e^x = \cos x\sqrt{-1} - \sqrt{-1} \,.\, \sin(-x\sqrt{-1}).$$

De même, en changeant $x$ en $-x\sqrt{-1}$ dans le développement (1), on obtient :

$$(10)\ e^{-x\sqrt{-1}} = \cos x - \sqrt{-1} \sin x.$$

Des deux équations (8) et (10) on tire :

$$\begin{cases} \cos x = \frac{1}{2}\left(e^{x\sqrt{-1}} + e^{-x\sqrt{-1}}\right), \\ \sin x = \frac{1}{2\sqrt{-1}}\left(e^{x\sqrt{-1}} - e^{-x\sqrt{-1}}\right), \\ \text{tang } x = \sqrt{-1}\left(\frac{1 - e^{2x\sqrt{-1}}}{1 + e^{2x\sqrt{-1}}}\right). \end{cases}$$

---

*Autres formules :*

$$x = \frac{\text{tang } x}{1} - \frac{\text{tang}^3 x}{3} + \frac{\text{tang}^5 x}{5} - \frac{\text{tang}^7 x}{7} \ldots,$$

formule très-simple, qui sert à calculer l'arc par sa tangente, lorsque celle-ci est plus petite que l'unité. Si on y remplace $x$ par arc tang $x$, elle devient :

$$\text{arc tg } x = \frac{x}{1} - \frac{x^3}{3} + \frac{x^5}{5} - \frac{x^7}{7} + \frac{x^9}{9} - + \ldots,$$

et si l'on fait, dans cette dernière, $x = 1$, arc tang 1 étant égal à 45° ou $\frac{\pi}{4}$, on obtient la série numérique :

$$\frac{\pi}{4} = \frac{1}{1} - \frac{1}{3} + \frac{1}{5} - \frac{1}{7} + \frac{1}{9} \cdots$$

Ce développement, qui est dû à Leibniz, donne la valeur du rapport de la circonférence au diamètre.

Si dans l'équation

$$e^{x\sqrt{-1}} = \cos x + \sqrt{-1}.\sin x$$

on fait successivement

$$x = 2n\pi, \text{ et } x = \frac{\pi}{2},$$

il vient :

$$e^{2n\pi\sqrt{-1}} = 1, \quad e^{\frac{\pi}{2}\sqrt{-1}} = \sqrt{-1},$$

et si on élève à la puissance $\sqrt{-1}$ les deux membres de la seconde, on obtient

$$(\sqrt{-1})^{\sqrt{-1}} = e^{-\frac{\pi}{2}}.$$

Le symbole remarquable

$$(\sqrt{-1})^{\sqrt{-1}}$$

représente donc une quantité réelle, qui est

$$e^{-\frac{\pi}{2}} = \frac{1}{\sqrt{e^{\pi}}} = 0{,}207\,875\ldots$$

---

*Calcul intégral ; intégrales.* Par un simple renversement des règles du calcul différentiel on obtient :

$$\int x^n dx = \frac{1}{n+1}.x^{n+1} + C,$$

$$\int \frac{dx}{\sqrt[n]{x^{n-1}}} = n\sqrt[n]{x} + C,$$

$$\int \frac{dx}{\sqrt{x}} = 2\sqrt{x} + C,$$

$$\int \frac{dx}{x} = Lx + C,$$

$$\int \frac{dx}{x\,La} = \log e.Lx + C = \log x + C,$$

$$\int e^x dx = e^x + C,$$

$$\int a^x dx = \frac{a^x}{La} + C,$$

$$\int \cos x.dx = \sin x + C,$$

$$\int \sin x.dx = -\cos x + C,$$

$$\int \frac{dx}{\cos^2 x} = \operatorname{tang} x + C,$$

$$\int \frac{dx}{\sin^2 x} = -\cot x + C,$$

$$\int \frac{\sin x.dx}{\cos^2 x} = \text{séc } x + C = \frac{1}{\cos x} + C,$$

$$\int \frac{\cos x.dx}{\sin^2 x} = -\text{coséc } x + C = -\frac{1}{\sin x} + C,$$

$$\int \frac{dx}{\sqrt{1-x^2}} = \text{arc sin } x + C,$$

$$\int \frac{-dx}{\sqrt{1-x^2}} = \text{arc cos } x + C,$$

$$\int \frac{dx}{1+x^2} = \text{arc tang } x + C,$$

$$\int \frac{-dx}{1+x^2} = \text{arc cot } x + C,$$

$$\int \frac{dx}{x\sqrt{x^2-1}} = \text{arc séc } x + C,$$

$$\int \frac{-dx}{x\sqrt{x^2-1}} = \text{arc coséc } x + C.$$

Ces formules subsistent également quand, au lieu d'une variable $x$, on a une fonction de $x$, et, au lieu de $dx$, la différentielle de cette fonction.

Ainsi, par exemple :

$$\int \frac{dx}{x+m} = L(x+m) + C,$$

$$\int \frac{xdx}{\sqrt{m+x^2}} = \sqrt{m+x^2} + C,$$

$$\int \cot x.dx = L \sin x + C,$$

$$\int \operatorname{tang} x.dx = -L \cos x + C.$$

Les expressions suivantes se ramènent facilement à l'un des types intégrables.

$$\int \frac{dx}{\sin x} = L \operatorname{tang} \frac{x}{2} + C,$$

$$\int \frac{dx}{\cos x} = -L \operatorname{tang}\left(\frac{\pi}{4} - \frac{x}{2}\right) + C$$

$$\int \sin x \cos x.dx = \frac{1}{2}\sin^2 x + C$$

$$= -\frac{1}{2}\cos^2 x + C,$$

$$\int \frac{dx}{\sin x \cos x} = L \operatorname{tang} x + C,$$

$$\int \sqrt{1+\cos x}\,.\,dx = 2\sqrt{2}.\sin\frac{x}{2} + C,$$

$$\int \sqrt{1-\cos x}.dx = -2\sqrt{2}.\cos\frac{x}{2} + C,$$

$$\int \frac{dx}{\sin x + \cos x} = \frac{1}{2}\sqrt{2}.L\operatorname{tg}\left(\frac{x}{2} + \frac{\pi}{8}\right) + C,$$

$$\int \frac{dx}{\sqrt{m-x^2}} = \text{arc sin } \frac{x}{\sqrt{m}} + C,$$

$$\int e^{mx} dx = \frac{e^{mx}}{m} + C,$$

$$\int \cos mx.dx = \frac{\sin mx}{m} + C,$$

$$\int \frac{dx}{m^2+x^2} = \frac{1}{m} \cdot \operatorname{arc\,tang} \frac{x}{m} + C,$$

$$\int \frac{A\,dx}{(x-a)^m} = C - \frac{A}{(m-1)\,(x-a)^{m-1}}$$

---

*Intégration par transformation.*

$$\int \frac{dx}{\sqrt{a+bx+x^2}} = L\left(x+\frac{b}{2}+\sqrt{a+bx+x^2}\right) + C,$$

$$\int \frac{dx}{\sqrt{r^2+x^2}} = L\left(x+\sqrt{r^2+x^2}\right) + C,$$

$$\int \frac{dx}{\sqrt{2rx+x^2}} = L\left(x+r+\sqrt{2rx+x^2}\right) + C,$$

$$\int \frac{x\,dx}{\sqrt{2rx+x^2}} = \sqrt{2rx+x^2} - rL\left(x+r+\sqrt{2rx+x^2}\right) + C,$$

$$\int \frac{x\,dx}{\sqrt{r^2+x^2}} = \sqrt{r^2+x^2} + C,$$

$$\int \sqrt{r^2+x^2}\,dx = \frac{r^2}{2} L\left(x+\sqrt{r^2+x^2}\right) + \frac{x}{2}\sqrt{r^2+x^2} + C,$$

$$\int \frac{dx}{a+bx+x^2} = \frac{2 \operatorname{arc\,tang}\left(\frac{2x+b}{\sqrt{4a-b^2}}\right)}{\sqrt{4a-b^2}} + C,$$

(si $b^2$ est $< 4a$, c'est-à-dire si les deux racines de l'équation $x^2+bx+a=0$ sont imaginaires) ;

$$\int \frac{dx}{\sqrt{a-cx^2}} = \frac{1}{\sqrt{c}} \cdot \operatorname{arc\,sin}\left(x\sqrt{\frac{c}{a}}\right) + C,$$

$$\int \frac{dx}{\sqrt{r^2-x^2}} = \operatorname{arc\,sin}\frac{x}{r} + C = C' - \operatorname{arc\,cos}\frac{x}{r},$$

$$\int \sqrt{r^2-x^2}\,dx = \frac{1}{2} r^2 \operatorname{arc\,sin}\frac{x}{r} + \frac{1}{2} x \sqrt{r^2-x^2} + C,$$

$$\int \frac{dx}{\sqrt{a+bx-x^2}} = C - 2 \operatorname{arc\,tg}\left(\frac{\sqrt{a+bx-x^2}-\sqrt{a}}{x}\right) = \operatorname{arc\,cos}\frac{b-2x}{\sqrt{4a+b^2}} + C = \operatorname{arc\,sin}\frac{x-b}{\sqrt{a+b^2}} + C,$$

$$\int \frac{dx}{\sqrt{2rx-x^2}} = \operatorname{arc\,cos}\frac{r-x}{r} + C,$$

$$\int \sqrt{2rx-x^2}\,dx = \frac{1}{2} r^2 \operatorname{arc\,cos}\frac{r-x}{r} - \frac{1}{2}(r-x)\sqrt{2rx-x^2} + C,$$

$$\int \frac{x\,dx}{\sqrt{2rx-x^2}} = r \operatorname{arc\,cos}\frac{r-x}{r} - \sqrt{2rx-x^2} + C.$$

---

*Intégration par décomposition.*

$$\int \frac{x^2}{1+x^2}\,dx = x - \operatorname{arc\,tang} x + C,$$

$$\int \frac{x\,dx}{\sqrt{a+bx-x^2}} = -\sqrt{a+bx-x^2} - b \operatorname{arc\,tang}\left(\frac{\sqrt{a+bx-x^2}-\sqrt{a}}{x}\right) + C,$$

$$\int \frac{dx}{\sin^2 x \cos^2 x} = \operatorname{tang} x - \cot x + C,$$

$$\int \sin mx \sin nx\,.\,dx = \frac{\sin(m-n)x}{2(m-n)} - \frac{\sin(m+n)x}{2(m+n)} + C,$$

$$\int \sin^2 mx\,.\,dx = \frac{x}{2} - \frac{\sin 2mx}{4m} + C,$$

$$\int \operatorname{tang}^{2m} x\,.\,dx = \begin{cases} \frac{\operatorname{tang}^{2m-1} x}{2m-1} - \frac{\operatorname{tang}^{2m-3} x}{2m-3} \\ + \frac{\operatorname{tang}^{2m-5} x}{2m-5} - \dots \\ \pm \frac{\operatorname{tang}^3 x}{3} \mp \frac{\operatorname{tang} x}{1} \pm x + C, \end{cases}$$

(avec les signes supérieurs, si $m = 2p$ ; avec les signes inférieurs, si $m = 2p+1$) ;

$$\int \operatorname{tang}^{2m+1} x\,.\,dx = \begin{cases} \frac{\operatorname{tang}^{2m} x}{2m} - \frac{\operatorname{tang}^{2m-2} x}{2m-2} \\ + \frac{\operatorname{tang}^{2m-4} x}{2m-4} - \dots \\ \pm \frac{\operatorname{tang}^4 x}{4} \mp \frac{\operatorname{tang}^2 x}{2} \\ \mp L\cos x + C, \end{cases}$$

(avec les signes supérieurs, si $m = 2p$ ; avec les signes inférieurs, si $m = 2p+1$).

---

*Intégration par parties.*

$$\int Lx\,.\,dx = x(-1+Lx) + C,$$

$$\int \operatorname{arc\,sin} x\,.\,dx = x \operatorname{arc\,sin} x + \sqrt{1-x^2} + C,$$

$$\int \operatorname{arc\,tang} x\,.\,dx = x \operatorname{arc\,tang} x - \frac{1}{2} L(1+x^2) + C,$$

$$\int x \cos x\,.\,dx = x \sin x + \cos x + C,$$

$$\int x \sin x\,.\,dx = -x \cos x + \sin x + C,$$

$$\int x^2 \cos x\,.\,dx = x^2 \sin x + 2x \cos x - 2 \sin x + C,$$

$$\int \sin^2 x.dx = \frac{x}{2} - \frac{\sin x \cos x}{2} + C,$$

$$\int L^n x \,.\, dx$$

$$= C + x \left\{ \begin{array}{c} L^n x - n L^{n-1} x \\ + n(n-1)\, L^{n-2} x - \ldots \\ \pm n\,(n-1)\,(n-2)\ldots 3.2.1 \end{array} \right\}$$

(avec le signe supérieur, si $n = 2p$ ; avec le signe inférieur, si $n = 2p+1$) ;

$$\int x^m e^{nx}\, dx$$

$$= C + \frac{1}{n} \cdot e^{nx} \left\{ \begin{array}{l} x^m - \frac{m}{n} x^{m-1} + \frac{m(m-1)}{n^2} x^{m-2} \\ - \frac{m\,(m-1\,(m-2)}{n^3} x^{m-3} + \ldots \\ \pm \frac{m\,(m-1)\,(m-2)\ldots 3.2.1}{n^m} \end{array} \right\}$$

(avec le signe supérieur, si $m = 2p$ ; avec le signe inférieur, si $m = 2p+1$).

Si, dans cette formule générale, on fait $m = 2$, $n = 1$, il vient :

$$\int x^2 e^x\, dx = C + e^x (x^2 - 2x + 2),$$

$$\int e^{mx} \sin nx.dx = \left(\frac{m \sin nx - n \cos nx}{m^2 + n^2}\right) e^{mx} + C,$$

$$\int e^{mx} \cos nx.dx = \left(\frac{m \cos nx + n \sin nx}{m^2 + n^2}\right) e^{mx} + C,$$

$$\int e^x \cos^2 x.dx = \frac{e^x}{10}(5 + \cos 2x + 2 \sin 2x) + C,$$

$$\int e^x \sin^2 x.dx = \frac{e^x}{10}(5 - \cos 2x - 2 \sin 2x) + C,$$

$$\int e^x \sin x \cos x.dx = \frac{e^x}{10}(\sin 2x - 2 \cos 2x) + C.$$

---

*Intégrales définies.*

$$\int_{-\pi}^{+\pi} \cos mx \,.\, dx = 0,$$

$$\int_{-\pi}^{+\pi} \sin mx \,.\, dx = 0,$$

$$\int_{-\pi}^{+\pi} \sin mx \sin nx \,.\, dx = 0,$$

$$\int_{-\pi}^{+\pi} \sin mx \cos nx \,.\, dx = 0,$$

$$\int_{-\pi}^{+\pi} \cos mx \cos nx \,.\, dx = 0,$$

$$\int_{-\pi}^{+\pi} \sin^2 nx \,.\, dx = \pi,$$

$$\int_{-\pi}^{+\pi} \cos^2 nx \,.\, dx = \pi,$$

$$\int_0^{\frac{\pi}{2}} \sin^{2m} x \,.\, dx = \frac{(2m-1)(2m-3)(2m-5)\ldots 5.3.1}{2m\,(2m-2)\,(2m-4)\ldots 4.2} \cdot \frac{\pi}{2},$$

$$\int_0^{\frac{\pi}{2}} \sin^{2m+1} x \,.\, dx = \frac{2m\,(2m-2)\,(2m-4)\ldots 4.2}{(2m+1)\,(2m-1)\,(2m-3)\ldots 3.1}.$$

Le rapport de ces deux dernières intégrales étant l'unité, quand $m$ est infiniment grand, on en déduit l'expression suivante, donnée par Wallis, pour *le rapport de la circonférence au diamètre :*

$$\frac{\pi}{2} = \frac{2.2}{3.3} \cdot \frac{4.4}{5.5} \cdot \frac{6.6}{7.7} \cdot \frac{8.8}{9.9} \cdot \frac{10.10}{11.11} \cdots$$

---

$$\int_0^1 \frac{dx}{\sqrt{1-x^2}} = \frac{\pi}{2},$$

$$\int_0^{\frac{1}{2}} \frac{dx}{\sqrt{1-x^2}} = \frac{\pi}{6},$$

$$\int_0^1 \frac{dx}{\sqrt{1-x}} = 2,$$

$$\int_0^1 \frac{dx}{1+x^2} = \frac{\pi}{4},$$

$$\int_0^1 \frac{x^m - x^n}{Lx}\, dx = L\left(\frac{1+m}{1+n}\right),$$

$$\int_0^\infty e^{-x^2} dx = \frac{1}{2}\sqrt{\pi},$$

$$\int_0^\infty e^{-x} dx = 1,$$

$$\int_0^\infty e^x dx = \infty,$$

$$\int_0^\infty \frac{dx}{a^2+x^2} = \frac{\pi}{2a},$$

$$\int_0^\infty \frac{dx}{x} = \infty,$$

$$\int_0^\infty \frac{dx}{1+x^2} \cos \alpha x = \frac{\pi}{2} e^{-\alpha} = \frac{\pi}{2e^\alpha},$$

$$\int_0^\infty \frac{dx}{x} \sin \alpha x = \frac{\pi}{2}.$$

Beaucoup d'autres intégrales définies, les unes utiles, les autres simplement curieuses, pourraient être ajoutées à cette liste ; mais la nature de notre Recueil ne comportant pas une plus longue énumération, nous renverrons le lecteur aux ouvrages spéciaux, particulierement au grand TRAITÉ DU CALCUL DIFFÉRENTIEL ET DU CALCUL INTÉGRAL, par Silvestre-François Lacroix, 2e édit., 3 vol. in-4°.

Éd. CN.

**NOMINALISME.** Le nominalisme est l'opposé du réalisme. Quand j'affirme que telle chose est absolument conforme à telle idée qui me la représente, mon affirmation est fausse ou vraie. Si elle est fausse, j'ai réalisé une pure abstraction. En cela consiste le réalisme. Quand, au mépris d'un témoignage sincère, je m'évertue à démontrer que telle chose vraiment subsistante n'est qu'une chimère de la pensée, je donne dans un autre excès ; je réduis l'existence même de la chose controversée à une existence nominale. Voilà le nominalisme. Ces termes nominalisme, réalisme, signifient deux écarts de la vérité.

Mais puisque le nominalisme et le réalisme paraissent avoir été, dans l'histoire, deux systèmes prônés avec une grande ardeur pendant une longue suite de siècles, il va sans dire que les partisans des opinions ainsi qualifiées les ont supposées également vraies. Ceux donc que leurs adversaires appelaient réalistes n'entendaient pas l'être. De même aucun dénonciateur d'abstractions réalisées n'a jamais entendu passer pour nominaliste. Ainsi, nous n'aurons fait connaître ni l'une ni l'autre des deux sectes, si nous nous arrêtons après en avoir donné la définition terminologique. En effet, un de ces termes est une injure imméritée. S'il y a eu des réalistes, leurs contradicteurs n'étaient pas des nominalistes ; et, réciproquement, démontrer le nominalisme de la critique, c'est justifier le réalisme de la thèse. Une digression est donc ici nécessaire.

Les derniers historiens de la philosophie voient commencer en France, avec le neuvième siècle, et finir avec le quatorzième, les contestations qui partagèrent l'école en ces deux partis que l'on est convenu d'appeler le parti nominaliste et le parti réaliste. Il est certain que durant tant d'années on agita plus d'un problème. Cependant les historiens font observer avec raison que presque toutes les questions sur lesquelles s'exerça pendant un si long espace de temps le génie de la dispute peuvent être ramenées à quelques thèses contraires sur l'existence et la manière d'être des *universaux*.

Il nous suffira de parler ici des *universaux in re* et des *universaux ante rem*. A la diversité des opinions qui seront professées sur les uns et les autres, on reconnaîtra tout de suite deux sectes véritablement opposées.

Y a-t-il des universaux *in re*? Jean Scot Érigène soutient que ce terme universel *la substance*, sous lequel l'esprit conçoit tout ce qui subsiste, correspond dans la nature des choses ou, comme on dit aujourd'hui, dans l'objectif, à un tout concret, absolument conforme à l'idée même qui tient sa place dans l'intelligence. Ainsi, selon Jean Scot Érigène, l'ensemble des êtres n'est en réalité qu'un être. A la surface de cet être unique nos sens peuvent, il est vrai, distinguer des différences accidentelles. C'est de l'observation de ces différences que nous recueillons les notions de genres, d'espèces. Enfin, au plus infime degré de l'être, nous apparaissent les individus. Mais ces individus, ces espèces, ces genres, ne subsistent pas en eux-mêmes et par eux-mêmes : c'est la substance générale, universelle, qui communique sa propre vie à ces formes diverses ; elles vivent par elle, elles vivent en elle.

On répond à Jean Scot qu'il se trompe gravement. Tous les êtres, lui dit-on, existent individuellement, quoique soumis à la même loi. Mais entre ces individus isolément déterminés, quant à la matière et quant à la forme, il n'y a pas seulement des ressemblances ; il y a encore des liens physiques et moraux qui les rapprochent plus ou moins. Non-seulement Platon ressemble plus à Socrate qu'à Bucéphale, et à Bucéphale qu'à un vase d'airain ; mais l'homme est porté vers l'homme par un penchant de nature, et même dans l'animal de la plus humble espèce il reconnaît avec lui-même quelque parenté lointaine. Les idées d'espèce, de genre, ne sont donc pas de chimériques conceptions, tout à fait étrangères à la réalité des choses : elles sont, au contraire, très-légitimes, puisqu'elles se fondent sur l'observation de ressemblances, d'affinités indubitablement réelles. Mais ce qui n'est pas réel, c'est l'homme-espèce servant de suppôt commun à tous les humains ; c'est l'animal-genre distribuant la vie à tous les êtres animés ; c'est la substance universelle, le grand tout, principe et théâtre de toute génération et de toute corruption. Ainsi les universaux *in re* sont des abstractions réalisées. *In re*, au sein des choses, tout subsiste individuellement.

Lorsque Jean Scot aura disparu de la scène scolastique, Guillaume de Champeaux répliquera, soutenant au fond la même cause, que si tous les êtres sont en effet individuellement circonscrits par la forme propre à chacun d'eux, rien n'empêche toutefois de reconnaître qu'ils sont unis en nature par ce qu'ils ne tiennent pas de la forme, ce qui subsiste chez chacun d'eux sans aucune différence. Mais Abélard montrera que cette nouvelle thèse du réalisme n'a rien de nouveau qu'une formule équivoque. Ce qui se trouve sans différence chez Platon, chez Socrate, est semblable ; on l'accorde : mais on persiste à nier que cela soit commun ; ou, pour exprimer la même chose avec plus de précision, que ce non-différent soit un être réel,

qui réclame à bon droit son introduction dans la catégorie de la substance. Après Abélard, Albert le Grand, saint Thomas, Durand de Saint-Pourçain, Pierre Auriol, Guillaume d'Ockam et mille autres docteurs reproduiront, avec une merveilleuse variété d'arguments logiques, la même critique de l'universel *in re*; mais tous, d'une seule voix, reconnaîtront que si l'universel *in re* n'existe à aucun titre, les idées générales, universelles, déduites de l'observation des choses individuelles, ont une incontestable légitimité.

Quant à la thèse de l'universel *ante rem*, elle consiste à supposer, soit dans le cerveau de Dieu, soit dans un monde intermédiaire, que l'on appelle archétype, les exemplaires éternels de tous les exemples périssables, ou, en d'autres termes, les idées générales à l'image desquelles l'industrie divine a créé, dans le temps, toutes les choses.

A l'hypothèse d'un monde archétype, renouvelée au moyen âge par Bernard de Chartres et quelques autres docteurs, saint Thomas a fait cette objection, que c'est une chimère inutile. Toute création vient de Dieu. Or Dieu n'a pas eu besoin, avant de façonner notre monde, d'en créer un autre; et supposer qu'il a eu ce besoin, c'est méconnaître sa toute-puissance.

L'hypothèse des idées éternellement localisées dans l'entendement divin n'est guère, suivant Guillaume d'Ockam, plus convenable. L'intelligence de Dieu n'est pas en effet un laboratoire ouvert à nos regards indiscrets. Ce que nous savons de Dieu, c'est qu'il a pensé le monde, qu'en le pensant il l'a voulu, et qu'en le voulant il l'a fait. Nous ne savons rien, nous ne pouvons rien savoir de plus. Ce que nous ajoutons à cette notion simple de la genèse de toute chose est donc une pure fantaisie de notre imagination téméraire.

Donc l'universel *ante rem* n'a pas plus de fondement que l'universel *in re*.

Ces conclusions sont-elles fausses? Le nominalisme est alors une des formes du scepticisme. Sont-elles vraies? Le nominalisme n'est plus, à proprement parler, une doctrine; c'est tout simplement la censure de quelques dangereuses erreurs, censure faite au nom de l'éternelle raison contre l'éternelle folie de notre puissance imaginative.

On propose, toutefois, une distinction. Nier l'entité réelle des universaux, et les admettre néanmoins dans l'intelligence au titre de concepts nécessaires, ce n'est pas, dit-on, le fait du nominalisme, mais du conceptualisme.

Cette distinction peut être admise. Ainsi le conceptualisme aura sagement défini la vraie nature des universaux, qui ont en effet l'intelligence pour patrie; tandis que le nominalisme aura contesté sinon la perception des idées générales, la formation des universaux intellectuels, du moins la légitimité de ces idées, de ces concepts.

Nous avons dit que telle est en effet la définition terminologique du nominalisme. Mais hâtons-nous d'ajouter que, cette définition acceptée, il n'y a plus dans l'école, dans l'Université de Paris, du neuvième au quinzième siècle, un seul docteur de quelque renom qui puisse être à bon droit appelé nominaliste.

Ce n'est pas Abélard, ce n'est pas saint Thomas. Censeurs ardents du réalisme, ils réprouvent l'un et l'autre, harcèlent, pourfendent sans aucune pitié toutes les abstractions réalisées: mais, logiciens expérimentés l'un et l'autre, ils discernent avec la plus rigoureuse exactitude les idées et les choses, et de ce judicieux discernement ils tirent toutes leurs armes offensives. Leur méthode est la méthode d'Aristote. Ayant observé les choses, ils recueillent les idées particulières, ils forment les idées générales. Saint Thomas, pour ce qui le concerne, a tellement à cœur ces idées générales, qu'il les objective (on nous permettra ce terme) dans l'entendement, après avoir disputé contre leur subsistance concrète, soit dans le monde sensible, soit dans le monde supersensible. Abélard, saint Thomas sont des conceptualistes très-fermes, très-résolus. On peut même aller jusqu'à dire que leur conceptualisme est dogmatique, puisque leur affaire principale, à l'un et à l'autre, a été d'opposer les principes certains du conceptualisme peripatétique aux chimères du naturalisme alexandrin.

Mais le maître d'Abélard, Roscelin, n'a-t-il pas été nominaliste, dans la pire acception de ce mot? Abélard, on le sait, l'accuse d'avoir réduit les universaux à de purs sons de voix, *meræ voces*, *flatus vocis*. L'accusation est donc précise. Mais est-elle fondée? Il ne nous reste aucun traité de Roscelin; il est même douteux que cet illustre régent ait jamais écrit. Cependant on peut le défendre. Abélard n'a pas été de bonne foi dans sa polémique contre Roscelin. Celui-ci s'étant compromis par des nouveautés hétérodoxes, Abélard, son fidèle disciple, fut trop jaloux de paraître son ennemi. Essayons de restituer l'argumentation de Roscelin contre les réalistes. Les signes des choses sont, comme les choses elles-mêmes, dans la nature, et appartiennent au même titre à la catégorie de la substance. Quelle est donc la réalité externe des universaux signifiés par des noms substantifs? Elle se réduit à la réalité du signe même, au son de voix, *flatus vocis*. L'animal en général, l'arbre en général n'existent

pas dans la nature. Mais on ne peut refuser de reconnaître que ces noms généraux *arbre, animal*, ont une réalité quand ils sont prononcés, et peuvent être alors convenablement attribués à la catégorie de la substance. Qu'est-ce que cette argumentation? Un trait d'esprit. Il n'y faut pas voir autre chose, et Abélard sur ce point a voulu nous tromper.

Enfin, Guillaume d'Ockam, que l'on appelle le chef des nominalistes, *nominalium princeps*, ne l'a pas été non plus dans le mauvais sens. Sur les universaux *in re* et les universaux *ante rem* le langage de Guillaume d'Ockam est celui d'Abélard et de saint Thomas. Cependant il se sépare de saint Thomas sur une question dont nous ne voulons pas contester l'importance. Il s'agit de l'universel *post rem*, ou de l'universel intellectualisé. Saint Thomas, avons-nous dit, considère cet universel comme doué, au sein même de l'entendement, d'une manière d'être en quelque sorte objective. A son avis les idées recueillies par la sensation, ou façonnées par l'intelligence, sont, dans le sanctuaire de la mémoire qui les conserve, des entités permanentes, et conséquemment, il faut bien qu'il en convienne, des substances intellectuelles, distinctes et séparées de la substance intelligente. C'est la théorie des idées-images. Eh bien! Guillaume d'Ockam s'élève contre cette théorie. *Nihil præter intellectum et rem cognitam*: voilà son principe; et il en déduit toutes les conclusions avec une franchise, avec une énergie très-remarquables. Ni pour expliquer la sensation, ni pour expliquer l'intellection, il n'est besoin de supposer ces espèces, qui remplissent un rôle si considérable dans la psychologie de saint Thomas. Ce sont là des fictions vaines. L'esprit humain possède la faculté de percevoir les notions simples, et d'abstraire, d'associer, de combiner ces notions simples, de manière à former les notions, ou idées générales. Cela est incontestable et incontesté. Mais, pour exercer cette précieuse faculté, l'esprit humain ne réclame le concours de rien, et il n'y a rien en effet dans le domaine de l'esprit, si ce n'est cet esprit lui-même.

Voilà ce que Guillaume d'Ockam déclare et prouve contre saint Thomas. Or, quelle voix s'élèvera pour condamner ce nominalisme? L'idéologie thomiste a eu, dans l'ancienne école, de nombreux partisans; mais de nos jours elle n'en a pas un seul. Divisés encore sur tant d'autres problèmes, nous sommes tous d'accord pour adopter les termes de la sentence prononcée par Guillaume d'Ockam contre l'idéologie de saint Thomas.

Ainsi les contradicteurs du réalisme durant toute la période scolastique ont été des conceptualistes, injurieusement appelés nominalistes par leurs adversaires. C'est ce que nous nous proposions de démontrer.

B. Hauréau.

**NOMOTHÈTES**, νομοθέται, de νόμος, loi, et θεῖναι, établir. Un nomothète était pour les Grecs un législateur, tel que Minos de Crète, Dracon l'Athénien, Zaleucus et Charondas; mais ce nom de nomothète était attribué particulièrement, κατ'ἐξοχήν, à Solon et à Lycurgue, parce qu'ils avaient non-seulement donné des lois, mais des constitutions, πολιτεῖαι, qui durèrent aussi longtemps que les républiques d'Athènes et de Lacédémone; il semble même qu'il fut donné plus particulièrement encore à Solon, car de même qu'on disait *le poëte* pour désigner Homère, on disait aussi ὁ νομοθέτης, le législateur, et c'était Solon qu'on désignait par cette glorieuse antonomase. Entre sa législation et celles des autres nomothètes il y avait une différence remarquable, où se montrent bien sa sagesse et sa prévoyance : pour qu'il ne fût rien changé dans leurs institutions, les législateurs avaient par avance décrété la peine de mort contre tout citoyen qui proposerait une loi nouvelle; Lycurgue, pour être plus sûr qu'il ne serait fait aucun changement à ses lois, fit prêter à ses concitoyens le serment de les maintenir intactes jusqu'à son retour; il partit, et se garda de revenir. Solon n'exigea des Athéniens qu'un serment à peu près semblable pour dix années; et en même temps, prévoyant bien que le cours des âges, des besoins nouveaux et les circonstances nécessiteraient des changements dans sa législation, il en autorisa des révisions périodiques, dont il régla la procédure. Ainsi, chaque année, à la première assemblée générale du peuple, tout citoyen avait le droit de signaler des imperfections dans une loi existante et de proposer des amendements à cette loi ou même son abolition. Si cette motion était prise en considération et votée, l'examen de la loi était renvoyé à un comité de législation. Les membres de ce comité étaient appelés nomothètes ou législateurs; on les choisissait parmi les héliastes qui formaient le premier et le plus important tribunal d'Athènes, après l'Aréopage. Devant ces nomothètes, des orateurs, σύνδικοι, venaient défendre l'ancienne loi incriminée; et c'est après les avoir entendus, après en avoir mûrement délibéré, que les nomothètes émettaient leur opinion. Généralement le peuple y déférait et la ratifiait dans une assemblée générale.

Les nomothètes, malgré leur titre de législateurs, n'intervenaient pas dans la préparation, dans la discussion des lois nouvelles; ils étaient les gardiens, les conservateurs et

les juges de la législation établie, et comme les continuateurs de Solon, le grand législateur, ὁ νομοθέτης.

DEHÈQUE.

**NOMS et TITRES.** (*Législation.*) Il semble que la législation sur les noms et titres soit destinée à refléter les incertitudes et les passions politiques du temps où nous vivons. On a pu voir en France les distinctions sociales tour à tour proscrites à l'égal du crime lui-même (1790), puis rétablies, en tout ou en partie, comme une nécessité sociale (1806-1808); — plus tard dédaigneusement abandonnées pendant longues années au caprice et à la merci de tous (1830-1832); — de nouveau solennellement proscrites par les pouvoirs publics (1848); — restaurées quelque temps après (1851); — puis garanties par une pénalité redoutable (1858).

Originairement, le mot *noblesse*, qu'on semble aujourd'hui éviter de prononcer, se référait à une idée de prééminence territoriale, tandis que celui de *roture*, qui vient des mots latins *rumpere*, *ruptura*, expressifs de la nécessité de rompre la terre pour la rendre fertile, rappelait l'idée de travail et de servage.

Mais ces choses, qui remontent à l'origine de la société française, se sont transformées à travers le temps et n'existent plus guère aujourd'hui que dans l'histoire; ce qui a survécu, c'est l'éternel antagonisme de la richesse et de la pauvreté, qui constitue chez toutes les nations civilisées deux peuples ennemis sur le même sol, l'un jaloux, l'autre jalousé.

La rivalité, un peu surannée, qui s'observe encore entre la bourgeoisie et la noblesse n'est qu'une dissidence insignifiante dans ce grand conflit, une nuance inaperçue par les pauvres, qui confondent, dans leur jalousie, la noblesse et la bourgeoisie, et haïssent également tout ce qui est riche, sans distinction de rang, de naissance ou de prétentions.

Quoi qu'il en soit, il existe une noblesse, et on appelle *nobles* non-seulement les personnes descendues par mariage légitime des anciens propriétaires de fiefs, antérieurement au temps où les anoblissements ont commencé, mais encore ceux qui ont été anoblis par lettres du souverain ou pourvus d'offices auxquels le souverain avait attaché le titre de noblesse; il en est de même de leurs descendants.

De là est née la distinction entre l'ancienne et la nouvelle noblesse, distinction qui remonte aux temps les plus reculés. L'ancienne noblesse est celle dont l'origine est inconnue; et les nobles de cette espèce sont nommés *gentilshommes de nom et d'armes*, ou *nobles d'extraction*. Quant à la noblesse nouvelle, elle se divise en deux classes : celle des anoblis par lettres du souverain qui leur a accordé cette prérogative pour récompenser ou leurs vertus ou leurs services; et celle qui a été acquise par la possession des offices publics auxquels les rois de France avaient attaché ce privilége.

Ajoutons que, par suite de l'affranchissement des communes, les arts, cultivés jusque-là dans l'intérêt presque exclusif des propriétaires de fiefs ou seigneurs, prirent un grand développement, et que les richesses métalliques commencèrent à se former et s'accumulèrent ensuite dans les mains des hommes nouveaux et libres.

Avides des jouissances que peut donner la richesse mobilière, dédaigneux des professions qui permettent de l'acquérir, les propriétaires de terres féodales ne tardèrent pas à les échanger contre ces mêmes métaux qui procurent les jouissances matérielles, mais qui ne se reproduisent qu'entre les mains industrielles qui savent en multiplier la valeur par le travail et l'industrie.

Les terres féodales entrèrent donc dans le commerce; elles furent vendues, et passèrent des mains de leurs anciens maîtres dans celles de tous ceux qui purent en offrir la compensation pécuniaire. De là, par suite d'une tolérance qui atteste la faiblesse de l'autorité royale, il arriva que les honneurs et le droit de juridiction passèrent avec le droit de propriété lui-même sur la tête de nouveaux propriétaires et de leurs descendants. La couronne exigea seulement des acquéreurs de fiefs qui n'étaient pas nobles une indemnité appelée *droit de franc-fief*, dont l'effet était de sauver le principe que nul s'il n'est d'extraction noble ne peut le devenir en France sans l'autorisation du roi (1).

Telles sont les origines de la noblesse en France et ses conditions d'existence jusqu'en 1789. Vainement une ordonnance royale de 1579 abolit l'anoblissement par l'acquisition des fiefs; cette ordonnance ne fut reçue que dans les provinces alors réunies à la couronne, et d'ailleurs imparfaitement exécutée; car une longue possession de terres féodales donnait toujours un grand relief aux propriétaires, et l'exercice de leurs droits les mettait tellement en évidence, nobles ou non, qu'ils restaient nobles, aux yeux des censitaires de la terre, en quelque sorte par cela seul qu'outre le droit de nommer le juge et les officiers du fief, ils occupaient à l'église la place d'honneur, y recevaient le premier morceau de pain bénit et devaient être encensés par le curé.

(1) BOUTEILLER, *Somme rurale*, liv. II, t. Ier; DE ROSTAING, *Des distinctions sociales*, p. 91.

Un semblable état de choses, joint à l'extrême facilité d'anoblissement qu'offrait la vénalité des offices de magistrature, entraînait des abus, on ne saurait le contester; et les ordonnances des rois, notamment celles qui furent rendues *in extremis* par Louis XIII et Louis XIV, en 1640 et 1680, en sont la meilleure preuve.

Le moindre de tous ces abus fut que les nouveaux acquéreurs de terres féodales manquèrent bien rarement de prendre les noms des terres dont ils devenaient propriétaires, en joignant à leurs noms de famille celui de leurs terres : aussi peut-on affirmer, en règle générale, que tout nom précédé de quelque particule n'était point originairement un nom de famille.

L'immense majorité de ces noms vient de l'usage qui s'est établi en France de substituer aux noms primitifs ceux des terres dont on devenait propriétaire, autrement dit seigneur, qu'on fût noble ou non.

Quant aux noms primitifs précédés d'une particule, qui d'ailleurs sont fort rares, ils existaient originairement sans particule, et c'est uniquement par suite du préjugé vulgaire qui n'attache l'idée de noblesse qu'aux noms précédés de cette particule qu'ils ont eux-mêmes fini par l'adopter.

Cet usage est particulier à la France, car en Italie, en Allemagne, en Russie, en Pologne et en Angleterre, on n'ajoute pas généralement de particule aux noms des nobles.

L'un des premiers actes de la Révolution fut de s'attaquer à la propriété féodale, dont nous n'avons point à nous occuper ici; puis le *nom* et le *titre* furent eux-mêmes considérés comme contraires aux idées nouvelles de liberté et d'égalité.

L'Assemblée nationale décréta, le 19 juin 1790, que la noblesse héréditaire était POUR TOUJOURS abolie en France, et qu'en conséquence les titres de *marquis*, *chevalier*, *écuyer*, *comte*, *vicomte*, *messire*, *prince*, *baron*, *vidame*, *noble*, *duc* et tous autres semblables ne pourraient être pris par qui que ce soit, ni donnés à personne.

Le même décret décida qu'un citoyen ne pourrait prendre que le vrai nom de sa famille, et qu'il ne pourrait non plus ni faire porter de livrée ni avoir d'armoiries.

Il fut également décrété que les villes, bourgs, villages et paroisses auxquels les ci-devant seigneurs avaient donné leurs noms de famille seraient autorisés à reprendre leurs noms anciens.

Dans les premiers temps, l'exécution de ce décret jeta les lecteurs de journaux dans le plus grand embarras. Les journalistes, s'étant conformés à ce décret, désignèrent les membres de cette assemblée par leurs anciens noms, jusque-là presque ignorés. On ne reconnaissait plus le comte de Mirabeau sous le nom de *Riquetti* (1); le marquis de la Fayette sous celui de *Motier;* les ducs d'Uzès, de Luynes, de Coigny sous ceux de *Bastet*, *Albert*, *Guillot;* le vicomte Matthieu de Montmorency, sous celui de *Bouchard*, et bien d'autres qui avaient substitué à leurs noms de famille ceux de leurs terres précédés d'une particule. On exhumait alors comme on l'a fait depuis, comme l'envie le fera toujours, les origines des familles nobles ou titrées comme pour leur faire honte de leur passé. Ainsi on rappelait la fameuse querelle du parlement de Paris et des ducs et pairs, sous la régence du duc d'Orléans, à propos d'une question de préséance. La noblesse des plus fiers seigneurs elle-même, disait-on, en citant çà et là des passages du Mémoire présenté au régent par l'irritable parlement, est d'une nature équivoque et d'une date récente : Ainsi, les ducs d'Uzès descendent de Gérault Barlet, anobli en 1304, et fils de Jean Bastu, apothicaire à Viviers ; les Neuville-Villeroy sortent d'un marchand de poisson, contrôleur de la bouche de François Ier ; la nombreuse postérité de la Rochefoucauld tire aussi son origine d'un très-humble commerçant nommé Jacques Vert. Le président de Montesquieu était fils de Jean Secondat, simple maître d'hôtel de la reine de Navarre, devenu acquéreur de la terre de Montesquieu; le vrai nom des Luynes était Albert, nom d'un avocat de Moras, lequel eut trois fils, Luynes, Brantes et Cadenet, si pauvres, qu'ils ne possédaient à eux trois qu'un manteau, dont ils étaient obligés de se vêtir tour à tour (2).

En un mot, on ne se contentait pas d'abolir la noblesse, on voulait l'avilir en la dénigrant; et l'on ne sentait pas qu'au lieu d'y parvenir on la recommandait en quelque sorte aux yeux de l'avenir en témoignant qu'elle avait été parfois la récompense de réels services.

L'exécution du décret du 19 juin 1790 n'en rencontra pas moins assez de résistance, et l'Assemblée constituante fut bientôt amenée à formuler une sanction pénale. Le décret du 27 septembre 1791 porte : « Tout citoyen « qui dans tous actes quelconques prendra « quelques-unes des qualifications ou des « titres supprimés sera condamné à une « amende égale à six fois la valeur de sa con- « tribution, rayé du tableau civique et dé-

(1) On sait le mot de Mirabeau aux journalistes d'alors : « Avec votre *Riquetti*, vous avez dérouté l'Europe pendant trois jours. »

(2) LOUIS BLANC, *Histoire de la Révolution*, t. Ier, p. 328 ; ERNEST HAMEL, *Des titres de noblesse*, p. 60. 1858.

« claré incapable d'occuper aucun emploi « civil ou militaire. »

L'état civil des familles eut lui-même une autre et plus profonde atteinte à subir. Par un décret du 24 brumaire an II (14 novembre 1793), la Convention conféra à tous les citoyens la faculté de se nommer comme il leur plairait, c'est-à-dire de *changer de nom propre* et de prendre à volonté celui qui leur conviendrait, en se conformant aux formalités prescrites pour les déclarations de naissance (1).

A cette époque, Marat eût pu *légalement* prendre le nom de Montmorency et Martainville celui de Noailles; et cependant tel était le genre de liberté dont on jouissait qu'après la chute de Robespierre quelques-uns des hommes qui avant 1790 portaient des noms précédés d'une particule ou des titres de noblesse ayant cru pouvoir reprendre dans les actes publics, ces titres et distinctions, il intervint, à la date du 6 fructidor an II (23 août 1794) une loi dont voici les termes :

Art. 1er. Aucun citoyen ne pourra porter de nom ni de prénoms autres que ceux exprimés dans son acte de naissance : ceux qui les auront quittés seront tenus de les reprendre.

Art. 2. Il est également défendu d'ajouter aucun surnom à son nom propre, à moins qu'il n'ait servi jusqu'ici à distinguer les membres d'une même famille, sans rappeler les qualifications féodales ou nobiliaires.

L'article 4 défendait expressément à tout fonctionnaire public de désigner les citoyens dans les actes autrement que par leur nom de famille, les prénoms portés en l'acte de naissance, ou les surnoms maintenus par l'article 2, ou d'en exprimer d'autres dans les expéditions ou extraits qu'ils devaient délivrer à l'avenir.

Puis venaient des pénalités excessives : ceux qui enfreignaient les dispositions des deux premiers articles devaient être condamnés par le *tribunal de police correctionnelle* à *six mois d'emprisonnement* et à une *amende égale au quart de leurs revenus*.

La récidive devait être punie de *la dégradation civique* par le *tribunal criminel* du département.

Quant aux fonctionnaires qui contreviendraient à l'article 4, ils étaient frappés de *destitution*, déclarés *incapables d'exercer aucune fonction publique* et condamnés à une *amende égale au quart de leurs revenus*.

Bien qu'aux termes de l'article 6 tout citoyen pût dénoncer les contraventions à l'officier de police, il paraît que cette loi ne reçut qu'une exécution fort incomplète, et le Directoire crut devoir, à la date du 19 ventôse an VI (9 mars 1798), prendre un arrêté pour rappeler à l'observation de la loi du 6 fructidor an II, et prescrire à tous les fonctionnaires administratifs et judiciaires, même aux officiers généraux des armées de terre et de mer et aux agents de l'enregistrement, de dénoncer aux officiers de police judiciaire les contraventions à cette loi qu'ils auraient l'occasion de remarquer.

Inutiles injonctions! L'exemple de Barras et de quelques autres qui s'environnaient de toutes les splendeurs de la royauté, avait réveillé les ambitions, ramené des courtisans.

D'un autre côté, la signature du traité de Campo-Formio, le retour de Bonaparte à Paris, les transports d'allégresse avec lesquels il fut accueilli, son langage, tout annonçait un prochain changement, tout présageait que la foule, devenue insensible aux idées révolutionnaires, pour lesquelles elle avait eu tant de ferveur, n'était pas éloignée de se donner un maître qui pouvait la repaître de spectacles militaires.

Le Directoire passa; après lui vint le Consulat, et après le Consulat, l'Empire. Napoléon, malgré l'article 70 de la Constitution du 28 floréal an XII, qui interdisait tout décret tendant au rétablissement du régime féodal, n'en commença pas moins par s'entourer de grands dignitaires sous les noms de grand électeur, archichancelier, architrésorier, connétable, etc.

Talleyrand et Bernadotte obtinrent les premiers des titres héréditaires : par deux décrets spéciaux, les duchés de Bénévent et de Ponte-Corvo furent érigés en principautés, et Napoléon les leur donna en alléguant que ces duchés étaient devenus un sujet de différend entre Rome et Naples.

Mais ni le décret du 30 mars 1806 ni le sénatus-consulte du 14 août de la même année n'avaient généralisé l'institution. Il y a même cela de remarquable que le sénatus-consulte ne porte pas d'intitulé, et que le but apparent de ce décret est de faciliter à la princesse Borghèse le remplacement en France de la principauté de Guastalla : à cet effet, seulement, Napoléon est autorisé à ériger des *titres héréditaires* en faveur des chefs de famille, et à permettre des substitutions de biens libres, destinées à former les dotations de ces *titres*.

Devenu roi d'Italie, Napoléon créa plusieurs autres grands fiefs de l'Empire, transmissibles de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et réversibles à la couronne, en cas d'extinction de la descendance masculine légitime et naturelle, c'est ainsi que Cambacérès

(1) Fleurigeon, *Code administratif*, t. III, 2e partie, p. 235.

devint duc de Parme et Lebrun duc de Plaisance.

Enfin, le 1er mars 1808 parurent deux statuts qui organisaient une nouvelle noblesse, sans toutefois en prononcer le nom.

Les titres de *prince* et d'*altesse sérénissime* devaient appartenir aux grands dignitaires de l'empire. Celui de *comte* aux ministres, sénateurs, conseillers d'État à vie, présidents du corps législatif et archevêques; celui de *baron* aux présidents des colléges électoraux, aux premiers présidents et procureurs généraux des cours d'appel, de cassation, des comptes, aux maires de trente-sept bonnes villes, etc.; enfin celui de *chevalier* aux membres de la Légion d'honneur.

Toutefois ces titres n'étaient point *héréditaires* de plein droit; mais ils pouvaient le devenir à certaines conditions.

Ainsi le titre de *comte* devenait héréditaire après constitution d'un majorat de 10,000 fr. de revenu; celui de *baron*, par la constitution d'un majorat de 5,000 fr. de revenu.

Enfin, les membres de la Légion d'honneur prenaient le titre de *chevaliers* et le transmettaient à leur descendance, en justifiant d'un revenu net de 3,000 fr.

Outre la noblesse accordée de droit à certaines fonctions, Napoléon se réservait d'accorder les *titres* qu'il jugerait convenables à ceux de ses sujets qui rendraient des services à l'État. Ainsi, par exemple, les membres des colléges électoraux qui avaient assisté à trois sessions des colléges et s'y étaient montrés dignes de la satisfaction impériale pouvaient obtenir le titre de *baron* et le transmettre à leurs descendants, par la constitution du majorat.

Que dire d'un tel décret, si ce n'est qu'il rétablit la noblesse au profit de beaucoup de ceux qui avaient été les plus ardents à la détruire?

Qu'ajouter, sinon qu'on vit alors plus d'un violent détracteur des titres et distinctions à l'Assemblée nationale de 1789 et dans les autres assemblées postérieures rechercher ces titres et en porter les insignes avec une vaniteuse satisfaction?

C'est par suite de cet anoblissement en masse qu'on vit Chassebœuf devenir comte de Volney; l'obscur mais complaisant Curée, comte de La Bédissière; Emmery, comte de Grosyeulx; Fouché, duc d'Otrante (1); Cardin d'Aguesseau, comte d'Aguesseau; Crétet, comte de Champmol; Lecouteulx-Canteleu, comte de Fresnelles; Charles Cochon, comte de Lapparent; Quinette, baron de Rochemont; Gaudin, duc de Gaëte; le thermidorien Thuriot, comte de la Rozière; Clément, comte de Ris; Vernier-Dupire, comte de Mont-Orient; Jean d'Y-sez, comte d'Arène; et Garat l'aîné, surnommé *l'Optimiste de la Révolution*, comte Garat, commandeur de la Légion d'honneur, etc., etc. (1).

Ce n'est pas ici le lieu de parler des *majorats* organisés par le décret du 1er mars 1808 et celui du 8 mars 1810. — Mais il importe d'ajouter que Napoléon en fondant une *nouvelle noblesse* n'avait point entendu tolérer l'*ancienne*.

Le décret du 1er mars 1808 portait expressément : « Défendons à tous nos sujets de s'arroger des titres et qualifications « que nous ne leur aurions pas conférés, et « aux officiers de l'état civil, notaires et autres, de les leur donner, renouvelant, « autant que besoin serait, contre les contrevenants les lois actuellement en vigueur. » Et l'article 259 du Code pénal de 1810 ajouta : « Toute personne qui se sera attribué des « titres impériaux qui ne lui auraient pas « été légalement conférés sera punie d'un « emprisonnement de six mois à deux ans. »

Ainsi se manifestait la volonté de Napoléon de ne pas reconnaître d'autres titres que ceux qu'il aurait conférés lui-même. Dès lors on vit, et notamment après le mariage de Napoléon avec Marie-Louise, des hommes appartenant à l'ancienne noblesse rechercher les fonctions du palais impérial avec des titres nouveaux, même inférieurs à ceux dont leurs familles jouissaient avant la Révolution (2). C'est ainsi que *le marquis* de Chauvelin, fils de l'ex-ambassadeur de France à Turin et petit-fils du garde des sceaux de Louis XV, sollicita sous l'Empire le titre de *comte*. Il est vrai d'ajouter que plus tard M. de Chauvelin, devenu député sous la Restauration, rejeta avec le même dédain le titre de marquis, qui avait appartenu à ses pères, et le titre de comte qu'il avait sollicité lui-même de Napoléon. Il en fut de même de M. Raousset-Boulbon, père du célèbre aventurier, qui,

(1) L'ex-oratorien, une fois investi de son nouveau titre, prit, dit-on, tellement au sérieux l'antiquité de sa race qu'il affirmait qu'un jour, au sein de la Convention, Robespierre l'avait familièrement appelé *Mon cher duc d'Otrante*.

(1) Chose triste, dure à avouer, d'anciens membres du Comité de salut public en 1793 et 1794, Jean-Bon Saint-André et Carnot, deux fervents républicains, deux hommes, furent atteints de la contagion : le premier devint le *baron* de Saint-André, l'autre, le *comte* Carnot. Mais l'histoire l'a presque oublié, et ne se ressouvient guère que de leurs services.

E. C.

(2) Talleyrand, avec cette fausse bonhomie qui ne l'abandonna jamais, disait à un des nouveaux fonctionnaires du palais : « Je vous fais mon compliment, monsieur, vous étiez duc, l'empereur vous « fait comte; j'espère que vous finirez par devenir « baron. »

bien qu'il tînt de sa famille le titre de *comte*, affecta en 1810 le tiers de sa fortune à la formation d'un majorat de *baron*, et fut en 1833 l'un des premiers à applaudir aux efforts de MM. Parant et Dupin aîné pour l'abolition des majorats. On en pourrait citer bien d'autres; mais à quoi bon rappeler ce que M. Guizot a si bien nommé les *indestructibles faiblesses de la nature humaine?*

La Restauration ne songea pas un instant à dépouiller la noblesse nouvelle des distinctions, honneurs et titres qui lui avaient été conférés sous l'Empire : une telle mesure eût été impolitique. Mais il était naturel que la proscription des titres monarchiques ne fût pas maintenue plus longtemps. En conséquence, l'article 62 de la Charte constitutionnelle disposa : « La noblesse ancienne reprend ses titres. La nouvelle conserve les siens. »

Le même article contenait en outre la disposition suivante : « Le roi fait des nobles « à volonté; mais il ne leur accorde que les « rangs et les honneurs, sans aucune exemp« tion des charges et des devoirs de la so« ciété. »

Ainsi se trouvaient confirmés les salutaires principes de l'égalité devant la loi, de l'admissibilité de tous à tous les emplois, et de la contribution de tous les Français indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'État, qui avaient été comme le premier mot de Louis XVIII rentrant en France, et devaient obtenir une consécration solennelle dans plusieurs articles spéciaux du pacte constitutionnel de 1814.

A vrai dire, de tous les priviléges dont elle avait joui autrefois la noblesse ancienne ne recouvrait absolument rien, si ce n'est le droit d'avoir des armoiries de même que la noblesse de l'Empire, et de porter les titres nobiliaires qu'elle avait eus jadis : tout ce qui pouvait rappeler les droits féodaux ou impliquer une exemption ou un privilége quelconque demeurait aboli.

Cependant, à son retour de l'île d'Elbe, Napoléon, qui n'avait pu oublier en quels termes le Sénat conservateur avait déclaré sa déchéance et aboli le droit d'hérédité dans sa famille, rendit un décret, daté de Lyon, le 13 mars 1815, portant que la Chambre des pairs était composée en partie de personnes qui avaient porté les armes contre la France, qui avaient intérêt au rétablissement des droits féodaux et à la destruction de l'égalité entre les diverses classes, etc. Puis, par un autre décret du même jour, daté aussi de Lyon, il proclama :

Art. 1^er^. La noblesse est abolie, et les lois de l'Assemblée constituante seront mises en vigueur.

2. Les titres féodaux sont supprimés : les lois de nos assemblées nationales sont remises en vigueur.

3. Les individus qui ont obtenu de nous des titres nationaux comme récompense nationale, et dont les lettres patentes ont été vérifiées au conseil du sceau des titres, continueront à les porter.

4. Nous nous réservons de donner des titres aux descendants des hommes qui ont illustré le nom français dans les différents siècles, etc.

Cet appel aux souvenirs, et même aux passions d'une autre époque, trouva le public indifférent ou incrédule, et ne produisit dès lors aucune espèce d'effet.

Les Bourbons étant de nouveau rentrés en France, l'article 259 du Code pénal subit une modification, dont il est indispensable de faire mention :

Une ordonnance du 17 juillet 1816 avait prescrit de faire disparaître des codes les *dénominations, expressions et formules rappelant les divers gouvernements antérieurs*, et dans la nouvelle édition du Code pénal, promulguée le 9 septembre suivant, on substitua, dans l'article 259, les mots *titres royaux* aux expressions *titres impériaux* que contenait le Code pénal de 1810.

Ce changement, qui au premier abord semble de pure forme, eut cependant cet effet considérable d'étendre, conformément à l'esprit de la Charte, aux anciens titres de la noblesse monarchique la protection que le Code pénal avait jusque-là bornée aux titres impériaux : désormais, l'usurpation des uns et des autres devint également punissable.

Tout semble indiquer cependant que ce texte ne fut jamais invoqué devant les tribunaux, puisqu'un ministre a pu dire en 1857 « qu'on ne trouve à la chancellerie « aucune trace de son application, jusqu'au « moment où la loi du 17 avril 1832 en pro« nonça l'abrogation ».

Cette abrogation, conforme à l'esprit de la révolution de juillet 1830, bien plus qu'à la Charte de la nouvelle monarchie, dont l'article 62 maintenait la noblesse ancienne et nouvelle, eut pour effet de placer les titres et qualifications nobiliaires dans le domaine de la fantaisie et d'en abandonner l'usurpation au ridicule.

Il ne paraît pas néanmoins que le ridicule ait suffi à faire justice des écarts de la vanité, suivant l'expression tribunitienne de M. Charlemagne.

Outre que le roi Louis-Philippe, usant de sa prérogative de faire des nobles à volonté, conféra quelques titres dans le cours de son règne, et notamment le titre de *comte* à

MM. de Salvandy et Mathieu de la Redorte, on vit alors un assez grand nombre de personnes rechercher, sans beaucoup de scrupule peut-être, les titres et distinctions nobiliaires auxquelles le législateur avait refusé sa protection, satisfaire à de prétendues convenances de famille, de fortune ou de position, s'intituler baron, comte ou marquis, sans autre règle que le caprice. D'autres, moins audacieux, se bornèrent à usurper la particule, par suite du préjugé qui attache l'idée de noblesse aux noms de terre ou autres qui en sont précédés.

Quoi qu'il en soit, l'usurpation, il faut le reconnaître, ne fut ni aussi éclatante ni aussi multipliée à cette époque que depuis le rétablissement de l'Empire, en 1851 et 1852.

A ce moment, une réaction manifeste contre le décret du gouvernement provisoire qui avait proscrit les titres et les qualifications nobiliaires sous la République de 1848, éclata de toutes parts, et la mesure dictatoriale par laquelle le prince Louis-Napoléon Bonaparte abolit le décret du gouvernement provisoire fut accueillie favorablement dans un certain monde, sans causer d'ailleurs aucun regret parmi les classes populaires. Ceux qui tenaient soit de la Monarchie, soit de l'Empire, des titres ou distinctions honorifiques s'empressèrent de les reprendre et s'en montrèrent, quoi de plus simple et de plus naturel! d'autant plus jaloux que pendant plusieurs années ils avaient été forcés d'y renoncer.

Tant de vicissitudes, d'alternatives et de changements successifs dans la législation ne sont guère favorables au droit et à la vérité : — le respect de la loi ne gagne rien, en général, à son instabilité; au contraire, il est d'expérience que les principes les plus certains, les droits les mieux établis perdent de leur autorité quand le *pour* et le *contre* usurpent successivement, et à de si courts intervalles, le caractère de l'intérêt social et prennent dans les lois la place de la vérité morale. Il n'y a alors que confusion et désordre; le sens moral des populations s'affaiblit sous la pression de l'intérêt individuel, et bientôt les lois cessent d'être obéies.

Telle paraît être la cause de l'usurpation progressive des titres et distinctions nobiliaires : quels qu'ils soient, les titres de la noblesse française ne résultent ni de diplômes ni de lettres patentes; la plupart ne s'appuient que sur une possession plus ou moins longue, sur le consentement du souverain et sur celui de la société. Or, cette possession publique, paisible, non équivoque, comment existerait-elle aujourd'hui? comment la reconnaître? — Comment distinguer à travers des périodes politiques si diverses l'homme qui, obéissant tour à tour aux lois de son pays, a cessé de porter son titre quand la loi le prohibait ou dédaignait de le protéger, et le reprend ensuite quand elle l'autorise; comment le distinguer de l'homme qui, profitant d'une dédaigneuse tolérance, s'est attribué, par vanité ou par calcul, un titre qui ne lui appartient nullement? — La difficulté est grande; quand la possession n'est plus là qui confirme le droit et permet de le contrôler incessamment, le droit lui-même est bien près d'être contesté, et l'usurpation profite habilement de ces embarras pour se multiplier et grandir!

Cette situation fut dénoncée au Sénat dans une pétition qui motiva un rapport de M. Delangle, où on lit, à la date de 28 février 1855 : « Que la noblesse apparaisse comme le « prix du courage, des services rendus à la « patrie, du devoir poussé jusqu'au sacrifice; « que l'espoir de la conquérir excite et sou- « tienne l'émulation, une telle idée mérite « faveur : elle profite à la société. Mais que « les titres soient laissés en pâture à l'intrigue « et à la sottise, l'intérêt public et l'intérêt « privé s'en offensent également. C'est un « mal d'avilir ce qui peut servir de but et de « récompense à de généreux efforts. »

La pétition demandait le rétablissement de l'article 259 du Code pénal dans son intégrité; elle fut renvoyée au garde des sceaux, et M. Abbatucci présenta à l'Empereur un rapport qui se terminait ainsi :

« Depuis ce renvoi, le mal déjà si étendu paraît s'être aggravé encore; jamais peut-être la tendance à sortir de sa condition et à se parer de titres auxquels on n'a pas droit ne s'est manifestée d'une manière plus regrettable que depuis ces dernières années; et si ces *usurpations de noblesse* prennent le plus souvent leur source dans une ridicule vanité, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elles n'ont dans bien des cas d'autre cause que la mauvaise foi, l'intérêt et le calcul.

« Il y a donc tout à la fois aujourd'hui un intérêt politique et une nécessité sociale à opposer une digue à ce débordement. Mais suffira-t-il pour y parvenir de rétablir dans le Code pénal soit l'article 259 de 1810, soit celui de 1816? ou ne faudra-t-il pas, au contraire, en creusant plus profondément, prendre en considération l'état de la noblesse ancienne, pour développer dans un système complet et les faits qui constitueront un délit et les moyens d'en constater l'existence, ainsi que les pénalités qui devront les atteindre? »

La question ainsi posée présentait des difficultés dignes des méditations des hommes

d'État, car il s'agissait bien moins peut-être de raffermir dans le présent les relations sociales dans lesquelles un désordre plus grand s'introduisait de jour en jour que de *rendre*, dans un avenir plus ou moins éloigné, *à une institution inséparable du pouvoir monarchique tout son lustre et toute sa sincérité.*

Le conseil d'État fut saisi de ce rapport, et l'année suivante le Corps législatif fut appelé à délibérer sur un projet de loi que le gouvernement présenta dans le même but.

N'hésitons pas à le dire, l'opinion publique fut vivement préoccupée de voir remuer ainsi un passé où les haines politiques et les passions les plus vivaces d'une société sans respect ni subordination avaient lutté jadis avec tant de fureur et de violence; et le gouvernement pour assurer le succès du projet dut, suivant la curieuse expression d'un journal semi-officiel, consentir à lui *attribuer un caractère nouveau* en promettant en quelque sorte de restituer à la démocratie un grand nombre de noms qui lui avaient été infidèles. Tel fut l'objet de la disposition qui défendit, à l'égal de l'usurpation d'un titre nobiliaire, les modifications de noms, soit à l'aide d'une simple particule, soit à l'aide d'un surnom emprunté à un village ou à une terre.

Mais quelle œuvre délicate et périlleuse! que de rancunes privées, que de petites persécutions qui s'autoriseront en quelque sorte de la légalité! Il n'en coûte pas plus à bien des gens d'accuser des individus ou même des familles d'usurpation de noms et de titres qu'il ne répugne à d'autres de courir après des distinctions imméritées ou de s'en attribuer de fausses. Les détracteurs de Montaigne ne sont-ils pas allés, dans l'amertume de leur critique, jusqu'à prétendre que son père avait été marchand de marée sous le nom d'Eyquem! Or, c'était une imposture grossière : Eyquem de Montaigne, d'abord conseiller au parlement de Bordeaux, avait occupé ensuite les fonctions de maire de cette ville, et dans cette dignité, purement honorifique, il avait eu pour prédécesseur et pour successeur les maréchaux de Biron et de Matignon. Le bon La Fontaine eut à subir une injustice pareille! Aujourd'hui, sans admettre avec M. Proudhon (*Traité des contradictions économiques*) que *l'homme est calomniateur comme une vipère*, n'est-il pas permis de croire que l'envie n'a pas sensiblement diminué? Pourquoi donc fournir indirectement des armes au dénigrement et à la calomnie?

Sans doute, ainsi que le disait M. Delangle, l'espèce des *bourgeois gentilshommes* n'était pas si précieuse qu'il fallût absolument la conserver; mais peut-on croire qu'on l'ait anéantie, en interdisant seulement, sous le bon plaisir d'un ministre, à la bourgeoisie enrichie et oisive, qui de fait a remplacé la noblesse, aujourd'hui laborieuse et pauvre, les suprêmes jouissances de l'amour-propre et de la vanité, qui sont dans la nature de l'homme et semblent devoir durer autant que lui-même? — Le passé est à cet égard l'indice de l'avenir : ce n'est pas d'aujourd'hui que les fortunes ont commencé à se déplacer, et les bourgeois du temps présent ont eu leurs devanciers; l'exemple des enrichis du siècle de Louis XIV et de Louis XV permet de prédire, presqu'à coup sûr, la conduite et les actes de ceux qui se sont enrichis hier ou qui s'enrichiront demain!

L'article 110 de l'ordonnance d'Orléans (janvier 1560) portait : « *Et où aucuns « usurperont faussement et contre vérité « le nom et titre de noblesse, prendront « ou porteront armoiries timbrées, ils se- « ront par nos juges mulctés d'amendes « arbitraires et au payement d'icelles « contraints par toutes voyes.* »

Un grand nombre d'édits et d'ordonnances des rois de France ont confirmé cette disposition (1); mais la fréquence des actes législatifs en atteste l'impuissance, et peut-être était-ce le principal enseignement qu'il fallût tirer du passé?

Quoi qu'il en soit, voici la loi du 28 mai 1858, telle qu'elle a été adoptée par le Corps législatif :

« Article unique. L'article 259 du Code pé- « nal est modifié ainsi qu'il suit :

« Art. 259. Toute personne qui aura pu- « bliquement porté un costume, un uniforme « ou une décoration qui ne lui appartiendrait « pas sera punie d'un emprisonnement de « six mois à deux ans.

« Sera puni d'une amende de 500 fr. à « 10,000 fr. quiconque sans droit, et en vue « de s'attribuer une distinction honorifique, « aura publiquement pris un titre ou aura « changé, altéré ou modifié le nom que lui « assignent les actes de l'état civil.

« Le tribunal ordonnera la mention du ju- « gement en marge des actes authentiques « ou des actes de l'état civil dans lesquels le « titre aura été pris indûment ou le nom al- « téré.

« Dans les cas prévus par le présent article, « le tribunal pourra ordonner l'insertion inté-

(1) Ordonnance de Blois (mai 1579), art. 256 et 257.
Ordonnance de mars 1583, art. 1er.
Édit de 1600, art. 25 et 26.
Code Michau (janvier 1629), art. 180.
Édit de janvier 1634, art. 2.
Déclaration du 8 février 1661.
Déclaration du 30 mai 1702.
Déclaration du 30 mai 1703.

« grale ou par extrait du jugement dans les « journaux qu'il désignera.

« Le tout aux frais du condamné.»

Plus il y a de vague et d'arbitraire soit dans les termes soit dans l'application d'une telle loi, et plus on doit savoir gré au ministre de la justice d'en avoir voulu régler lui-même l'exécution ! La circulaire de M. de Royer, du 19 juin 1858 (*Moniteur* du 19 juillet suivant) est un modèle de prudence et d'équité. Grâce à la modération de son esprit et à la haute direction qu'il a su imprimer, grâce aux facilités que le gouvernement donne à ceux-là même qui veulent légitimer une possession indue, mais ancienne (1), il est permis d'espérer que les familles qui ont pour elles la bonne foi, l'autorité de l'usage ou ces preuves morales qui tiennent lieu de titres en forme, n'auront, suivant l'expression d'un journal semi-officiel, *rien à craindre de M. le procureur impérial*, et qu'en définitive la loi n'atteindra que les charlatans qui prennent de faux noms ou de faux titres pour abuser le public. Réduite à ces proportions, la nouvelle loi sera encore utile sans doute; mais qui oserait dire alors qu'elle fût absolument nécessaire ? Il y a longtemps, grâce à Dieu, que l'emploi d'un faux nom, ou l'exploitation d'une fausse qualité, à l'effet de s'approprier tout ou partie de la fortune d'autrui sont qualifiés escroquerie et punis par la loi; l'article 405 du Code pénal avait tout prévu : M. le comte de Pontécoulant l'a dit à une autre époque, et c'est avec raison.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas à craindre qu'en vertu de cette loi M. de Cormenin soit forcé de reprendre le nom de *Delahaye*; M. de Vatimesnil celui de Lefebvre, M. de Montalivet celui de *Bachasson*, M. de Breteuil celui de *Letonnelier*, M. de Boucheporn celui de *Bertrand*, M. de Tocqueville celui de *Clérel*, et ainsi même des plus humbles. Ces exagérations d'une autre époque sont impossibles en face d'un texte qui ne punit que les altérations frauduleuses des noms, c'est-à-dire celles qui seraient commises dans le but d'attribuer à celui qui n'y aurait pas droit une distinction honorifique. Évidemment, la loi ne change rien à l'usage qui existe dans les familles qui possèdent un nom composé de deux parties séparées par une particule de porter de préférence la partie honorifique qui leur appartient en vertu des actes de l'état civil; cette abréviation, conforme aux relations de société, est presque nécessaire, et nous ne sachions pas de conversation qui pût résister à la répétition des noms fort honorables de Duchaine-d'Arbaud-de-Bausset-Roquefort, Delamotte-de-Broons-de-Vauvert, de Grimoard-Beauvoir-du-Roure-de-Beaumont-Brisson, etc., etc. Bien des gens, il est vrai, n'éprouvent aucun embarras, décidés qu'ils sont à protester ou réagir contre l'usage en supprimant tout ce que la nouvelle loi appelle une distinction honorifique; mais cette manière d'agir, qui atteste plus de contrariété et d'envie que de véritable équité, n'a pas été consacrée par la loi : celle-ci se borne à punir l'usurpation des distinctions honorifiques; bien loin de les exclure ou de les supprimer, comme faisait la loi du 6 fructidor an II, elle les maintient et les protége.

Au surplus, la discussion même de la loi du 28 mai 1858 au Corps législatif fournit la preuve de ce que nous avançons: MM. du Miral, de Beauverger et de Parieu, dont les noms figurent au *Moniteur* du 7 mai 1858, ont d'avance résolu la question. Nul doute que si la nouvelle loi eût imposé l'obligation de ne modifier en aucun cas, et d'aucune façon, le nom qu'assignent les actes de l'état civil, les honorables députés n'eussent donné l'exemple spontané du rétablissement intégral et inaltérable des noms, en prenant au journal officiel, conformément à leur état civil, les noms qui leur appartiennent de Rudel du Miral, Petit de Beauverger, Esquirou de Parieu.

G. de VILLEPIN.

(1) Voir ce que nous avons déjà dit sur les changements de nom dans l'*Encyclopédie moderne*, t. XXII, col. 78 et suiv., article NOM.

**NONES**, *nonæ*, de *novus*, neuvième. Les nones étaient avec les ides et les calendes (*voy.* ces mots) une des trois divisions du mois chez les anciens Romains; et ces divisions sont restées en usage dans la chancellerie pontificale, *antiquitatis tenacissima*. Les ides, qui occupaient le centre du mois et qui le partageaient (de *iduare*, partager en deux, *duo*), étaient mobiles, en ce sens qu'elles variaient de deux jours, du 13 au 15, suivant les mois; c'était le 15 en mars, mai, juillet et octobre; dans les autres mois c'était le 13. Les nones, également mobiles, arrivaient neuf jours avant les ides, et de là leur nom; elles répondent par conséquent au 5 dans les mois où les ides sont le 13, et au 7 dans les mois où les ides tombent le 15.

Chaque division du mois se comptant par une supputation rétrograde, la veille des nones, *pridie nonarum*, était, suivant les mois, le 4 ou le 6; le deuxième jour avant les nones, *secunda dies ante nonas*, qui est quelquefois représenté par ce sigle *II^a d. a. n.*, est le synonyme, rare d'ailleurs, de *pridie nonarum*; le troisième jour avant les nones répond au 3 ou au 5, et ainsi de suite jusqu'au 1^er du mois, à savoir les calendes. Ainsi, *a. d. tertium non. januar.*, dans les lettres de Cicéron, signifie le 3 janvier, et *nonis februar.* le 5 février.

Les calendes étaient consacrées à Junon, les ides à Jupiter ; aucune divinité ne présidait aux nones : *Nonarum tutela deo caret* (Ovide, *Fastes*, I, 57). Était-ce pour cela que ce jour inspirait quelque crainte superstitieuse ? Les magistrats évitaient les grandes assemblées le jour des nones, et Suétone nous apprend que l'empereur Auguste n'eût rien entrepris d'important ce jour-là. Pour la plèbe romaine seule c'était presque un jour de fête : elle célébrait aux nones de chaque mois le jour de naissance de Tullius Servius. On ne savait pas dans quel mois il était né, on savait seulement que c'était aux nones d'un mois ; et, sous la république comme au temps de l'empire, la plèbe fêtait aux nones l'anniversaire de la naissance du roi qui, ayant été esclave, avait été compatissant et bon pour les malheureux.

DEHÈQUE.

**NORMALE** (ÉCOLE). C'est le nom donné en France à une école dont les élèves reçoivent une instruction que, devenant professeurs au sortir de cette école, ils doivent aller répandre dans les autres écoles de la France, et qui forme ainsi la règle (*norma*) de l'enseignement national.

L'École normale est établie à Paris, où elle occupe, rue d'Ulm, un vaste et beau local, bâti pour son usage et dont elle prit possession le 4 novembre 1847. Dans cette inauguration, faite avec solennité, M. Dubois, conseiller de l'Université, alors directeur de l'école, dont il avait été autrefois élève, rappela l'origine et les vicissitudes de ce grand établissement dans un long et intéressant discours, auquel nous ferons quelques emprunts.

« Sécullariser l'enseignement, le soumettre « à l'unité de doctrines et de méthodes, sous « la discipline d'une hiérarchie civile recevant « et imprimant partout la souveraine impul- « sion de l'État, ce n'est pas, comme on le « croit généralement, une pensée née d'ins- « piration et d'élan dans la crise de 1789, « passant à travers la Constituante et les as- « semblées qui la suivent pour recevoir enfin « l'ineffaçable marque de l'impérial législa- « teur de 1806 et de 1808. Richelieu l'avait « couvée, dit-on, dans sa tête puissante, Da- « guesseau la rêvait silencieusement en con- « templant la triste décadence des univer- « tés et dès 1730 il en laissait échapper « comme un premier indice dans les lettres « patentes qui instituaient l'université de « Douai. Mais ce n'est là qu'un germe soli- « taire déposé dans quelques esprits. Trente « ans plus tard, on la vit soudainement « éclore. »

C'est lorsque, après la suppression des Jésuites, leurs colléges furent fermés, que les gouvernements, à l'étranger comme en France, comprirent la nécessité d'organiser un enseignement national dont la méthode et la hiérarchie pussent lutter contre l'influence de la sinistre compagnie, qui dissoute en France y laissait des élèves formés par elle et qui dans les autres États restait debout et puissante. Des présidents de parlement entraînèrent leurs compagnies à une longue et minutieuse enquête sur les moyens de réformer l'enseignement. De cette enquête sortit un mémoire général présenté aux chambres assemblées du parlement de Paris par le président Rolland d'Erceville, et d'où nous extrayons le plan suivant :

« Réunir dans le collége Louis-le-Grand, « devenu le chef-lieu de l'Université de Paris, « les boursiers de vingt-deux petits colléges, « tous en décadence et en ruine, distinguer « dans cette jeune et pauvre milice les élèves « d'élite et les vocations d'enseignement ; les « soumettre à une discipline de préparation « par de longues et spéciales études ; les don- « ner pour élèves au Collége de France, alors « désert et destitué d'auditeurs, établir à « l'intérieur des conférences et des répétitions « par des maîtres exercés et par de jeunes « condisciples, tous élevés et formés sous la « même règle et sous l'empire des mêmes « conditions ; les faire passer de là à l'essai « pratique des classes dans les colléges de « Paris et à l'épreuve de l'agrégation ; les « répartir ensuite dans tous les colléges des « diverses universités du royaume, en leur « conservant et un avancement régulier et « leur appel, par ordre de mérite et de ser- « vices, aux chaires de Paris. »

Ce programme est celui que, dans les parties essentielles, réalise aujourd'hui l'École normale. Mais en ce point, non plus qu'en tant d'autres, la vieille monarchie n'écouta ni les avertissements ni les conseils. Rien ne fut fait, et l'enseignement national demandé par les parlements ne fut pas alors constitué.

Un tel enseignement était cependant un besoin si universellement senti que la plupart des cahiers des États généraux de 1789 en formulèrent expressément la demande. L'Assemblée constituante s'en occupa sérieusement, et, par la constitution du 3 septembre 1791, ordonna « qu'il serait créé et organisé une « instruction publique, commune à tous les « citoyens..... ». Malheureusement, ni la Constituante, ni la Législative, ni la Convention, durant les deux premières années de sa session, n'eurent le loisir de mettre en pratique le décret de 1791 ; elles y songèrent toutes trois, elles l'essayèrent avec bonne foi et bonne volonté. Mais avant de régler les conditions de l'existence nationale il fallut s'occuper d'assurer cette existence. Ce fut seulement après l'invasion victorieusement repoussée,

après les grandes et douloureuses luttes intérieures, que la Convention put songer à appliquer les principes, désormais incontestés, de la Révolution.

Dans la séance du 9 brumaire an III (30 octobre 1794), Lakanal, parlant au nom du comité d'instruction publique, présenta à la Convention un rapport sur l'établissement des écoles normales. Nous en détacherons quelques passages pour montrer avec quelle hauteur de vues la Convention envisageait l'œuvre qui devait régénérer en France l'enseignement public.

« On s'est étonné de ce que depuis cinq « ans que la Révolution est commencée elle « n'ait rien fait encore pour l'instruction, et « moi-même j'ai gémi souvent devant vous « de ce long retard, comme s'il avait occa- « sionné des pertes irréparables et comme s'il « avait été possible de donner plus tôt à la « France un bon système d'éducation.

« De tels regrets annoncent que nous « avons consulté l'impatience de nos désirs « plus que la nature des choses, et nos vœux « plus que nos moyens.

« Pour entreprendre avec succès d'établir « un plan d'instruction publique sur lequel « l'esprit humain puisse fonder des espérances « qui soient grandes et qui soient légitimes, « plusieurs conditions sont nécessaires. Il « faut d'abord que les principes du gouverne- « ment soient tels que, loin d'avoir rien à « redouter des progrès de la raison, ils y « puisent toujours une nouvelle force et une « nouvelle autorité. Il faut ensuite que l'ex- « périence, soit celle du temps, soit celle des « malheurs, ait consolidé ce gouvernement, « bon par sa nature; qu'il soit plein de vie « et de mouvement, mais qu'il ne soit plus « tourmenté par des orages; que la liberté « n'ait plus aucune conquête à faire, et que « le peuple tout entier ait senti que pour « repousser à jamais les attaques criminelles « de l'aristocratie il faut soumettre la dé- « mocratie à la raison. Il faut, enfin, que l'es- « prit humain ait fait assez de progrès pour « être sûr de posséder les méthodes et les « instruments avec lesquels il est facile d'é- « clairer tous les esprits et de faire tous les « progrès.

« Jusqu'à cette époque, peut-être jusqu'au « moment où je vous parle, aucune de ces « conditions n'a existé.

« ..... Un nouveau jour s'est répandu sur « les sciences qui ont adopté cette méthode « si sage et si féconde en miracles : cette « *analyse*, qui compte tous les pas qu'elle « fait, mais qui n'en fait jamais un ni en ar- « rière ni à côté; elle peut porter la même « simplicité de langage, la même clarté dans « tous les genres d'idées, car dans tous les « genres la formation des idées est la même « les objets seuls diffèrent; par cette mé- « thode, qui seule peut recréer l'entendement « humain, les sciences morales, si néces- « saires aux peuples qui se gouvernent par « leurs propres vertus, vont être soumises « à des démonstrations aussi rigoureuses que « les sciences exactes et physiques; par elle, « on répandra sur les principes de nos de- « voirs une lumière si vive qu'elle ne pourra « pas être obscurcie par le nuage même de « nos passions; par elle enfin, lorsque, dans « un nouvel enseignement public, elle de- « viendra l'organe universel de toutes les « connaissances humaines et le langage de « tous les professeurs, ces sciences qu'on ap- « pelait *hautes*, parce que ceux même qui « les enseignaient étaient trop au-dessous d'el- « les, seront mises à la portée de tous les hom- « mes à qui la nature n'a pas refusé une in- « telligence commune. Tandis que la liberté « politique et la liberté illimitée de l'indus- « trie et du commerce détruiront les inégali- « tés monstrueuses des richesses, l'analyse « appliquée à tous les genres d'idées dans « toutes les écoles détruira l'inégalité des « lumières, plus fatale encore et plus hu- « miliante. L'analyse est donc essentielle- « ment un instrument indispensable dans une « grande démocratie; la lumière qu'elle ré- « pand a tant de facilité à pénétrer partout, « que, comme tous les fluides, elle tend sans « cesse à se mettre au niveau.

« Aucune objection raisonnable ne peut « être opposée à ces idées et à ces espérances « tant qu'elles restent dans la spéculation et « dans la théorie; une grande difficulté se « présentait à l'entrée même de leur exécu- « tion, lorsqu'on voulait les réaliser : où « trouver un nombre suffisant d'hommes « pour enseigner, dans un si grand nombre « d'écoles, des doctrines si nouvelles avec « une méthode si nouvelle elle-même?..... « Existe-t-il en France, existe-t-il en Eu- « rope, existe-t-il sur la terre deux ou trois « cents hommes (et il nous en faudrait da- « vantage) en état d'enseigner les arts utiles « et les connaissances nécessaires avec ces « méthodes qui rendent les esprits plus pé- « nétrants et les vérités plus claires; avec ces « méthodes qui en vous apprenant une chose « vous apprennent à bien raisonner sur tou- « tes? Non. Ce nombre d'hommes, quelque « petit qu'il paraisse, n'existe nulle part sur « la terre. Il faut donc les former, et, par ce « cercle vicieux et fatal dans lequel semblent « toujours rouler les destinées humaines, « il semble que pour les former il faudrait « déjà les avoir.

« C'est ici qu'il faut admirer le génie de la « Convention nationale. La France n'avait

« point encore les écoles où les enfants de « six ans doivent apprendre à lire et à écrire, « et vous avez décrété l'établissement des « écoles normales, des écoles du degré le « plus élevé de l'instruction publique.

« L'ignorance a pu croire qu'intervertissant « l'ordre essentiel et naturel des choses, vous « avez commencé ce grand édifice par le « faîte. Et, je ne crains pas de le dire, c'est « à cette idée, qui paraît si extraordinaire, « qui s'est présentée si tard, que vous serez « redevables du seul moyen avec lequel vous « pouvez organiser sur tous les points de la « République des écoles où présidera partout « également cet esprit de raison et de vérité « dont vous voulez faire l'esprit universel de « la France.

« Qu'avez-vous voulu en effet en décré- « tant les écoles normales les premières, et que « doivent être ces écoles? Vous avez voulu « créer à l'avance, pour le vaste plan d'ins- « truction publique qui est aujourd'hui dans « vos desseins et dans vos résolutions, un « très-grand nombre d'institutions, un très- « grand nombre d'instituteurs capables d'être « les exécuteurs d'un plan qui a pour but la « régénération de l'entendement humain dans « une république de vingt-cinq millions d'hom- « mes que la démocratie rend tous égaux.

« Dans ces écoles, ce n'est donc pas les « sciences qu'on enseignera, mais la manière « de les enseigner; au sortir de ces écoles, « les disciples ne devront pas être seulement « des hommes instruits, mais des hommes « capables d'instruire. Pour la première fois « sur la terre, la nature, la vérité, la raison « et la philosophie vont donc aussi avoir un « séminaire! Pour la première fois, les « hommes les plus éminents en tous genres « de sciences et de talents, les hommes qui « jusqu'à présent n'ont été que les profes- « seurs des nations et des siècles, les hom- « mes de génie vont donc être les premiers « maîtres d'école d'un peuple! Car vous ne « ferez entrer dans les chaires de ces écoles « que ces hommes qui sont appelés par l'é- « clat non contesté de leur renommée dans « l'Europe; ici ce ne sera pas le nombre « qui servira, c'est la supériorité. Il vaut « mieux qu'ils soient peu, mais qu'ils soient « tous les élus de la science et de la raison. « Tous doivent paraître dignes d'être les col- « lègues des *Lagrange*, des *Daubenton*, des « *Berthollet*, dont les noms se présentent « tout de suite lorsqu'on pense à ces écoles « où doivent être formés les restaurateurs de « l'esprit humain. Nous vous proposons « d'appeler de toutes les parties de la Répu- « blique autour de ces grands maîtres, des « citoyens désignés par les autorités consti- « tuées comme ceux que leurs talents et leur « civisme ont le plus distingués. Déjà pleins « d'amour pour la science qu'ils posséderont, « enflammés d'une noble ardeur par le choix « qu'on aura fait d'eux, ravis d'entendre par- « ler de ce qu'ils aiment le plus des hommes « dont ils regardent la gloire comme le der- « nier terme de l'ambition humaine, leurs « progrès dans l'art qu'ils étudieront auront « une rapidité qui ne peut être ni prévue ni « calculée. Aussitôt que seront terminés à « Paris ces cours de l'art d'enseigner les con- « naissances humaines, la jeunesse savante « et philosophique qui aura reçu ces grandes « leçons ira les répéter à son tour dans tou- « tes les parties de la République d'où elle « aura été appelée; elle ouvrira partout des « écoles normales; en repassant sur l'art qu'elle « vient d'apprendre, elle s'y fortifiera, et en « enseignant à d'autres, la nécessité d'in- « terroger leur propre génie agrandira leurs « vues et leurs talents. Cette source de lu- « mières, si pure, si abondante, puisqu'elle « partira des premiers hommes de la Ré- « publique en tous genres, épanchée de ré- « servoir en réservoir, se répandra d'espace « en espace dans toute la France, sans rien « perdre de sa pureté dans son cours. Aux « Pyrénées et aux Alpes l'art d'enseigner « sera le même qu'à Paris, et cela sera celui « de la nature et du génie. Les enfants nés « dans les chaumières auront des précepteurs « plus habiles que ceux qu'on pouvait ras- « sembler à grands frais autour des enfants « nés dans l'opulence. On ne verra plus « dans l'intelligence d'une grande nation de « très-petits espaces cultivés avec un soin « extrême et de vastes déserts en friche. La « raison humaine, cultivée partout avec une « industrie également éclairée, produira par- « tout les mêmes résultats, et ces résultats « seront la recréation de l'entendement chez « un peuple qui va devenir l'exemple et le « modèle du monde.

« Citoyens représentants, tels sont les « points de vue sous lesquels l'institution des « écoles normales s'est présentée à votre co- « mité d'instruction publique. Cette idée, « conçue par votre sagesse, est digne d'exci- « ter votre enthousiasme. Revêtus d'un pou- « voir sans bornes par la nature de votre « mission, comme Convention, vous vous fé- « liciterez sans doute d'avoir en vos mains, « comme gouvernement révolutionnaire, des « moyens tout prêts pour faire avec rapidité « ce bien immense à la République et au « genre humain..... La résolution que vous « allez prendre va être une époque dans l'his- « toire du monde. »

Sur ce rapport, la Convention vota, le même jour (9 brumaire an III), le décret dont voici le texte :

Article 1er. Il sera établi à Paris une École normale où seront appelés de toutes les parties de la République des citoyens déjà instruits dans les sciences utiles pour apprendre, sous les professeurs les plus habiles dans tous les genres, l'art d'enseigner.

Article 2. Les administrations des districts enverront à l'École normale un nombre proportionné à la population : la base proportionnelle sera d'un pour 20,000 habitants; à Paris, les élèves seront désignés par l'administration du département.

Article 3. Les administrateurs ne peuvent fixer leur choix que sur des citoyens qui réunissent à des mœurs pures un patriotisme éprouvé et les dispositions nécessaires pour recevoir et pour répandre l'instruction.

Article 4. Les élèves de l'École normale ne pourront être âgés de moins de vingt et un ans.

Article 5. Ils se rendront à Paris avant la fin de frimaire prochain; ils recevront pour ce voyage et pendant la durée du cours normal le traitement accordé aux élèves de l'École centrale des travaux publics (1,200 livres).

Article 6. Le comité d'instruction publique désignera les citoyens qu'il croira les plus propres à remplir les fonctions de professeur dans l'École normale, et en soumettra la liste à l'approbation de la Convention; il fixera leur salaire de concert avec le comité des finances.

En exécution de ce dernier article, le comité d'instruction publique proposa, et la Convention adopta la liste suivante des professeurs :

| | |
|---|---|
| Mathématiques . . . | LAGRANGE et LAPLACE. |
| Physique. . . . . | HAÜY. |
| Géométrie descriptive. . . . . | MONGE. |
| Histoire naturelle. . | DAUBENTON. |
| Chimie. . . . . | BERTHOLLET. |
| Agriculture . . . . . | THOUIN. |
| Géographie . . . . . | BUACHE et MENTELLE. |
| Histoire . . . . . | VOLNEY. |
| Morale. . . . . | BERNARDIN DE ST-PIERRE. |
| Grammaire . . . . . | SICARD. |
| Analyse de l'entendement . . . . . | GARAT. |
| Littérature. . . . . | LAHARPE. |
| Économie politique. | VANDERMONDE. |

Il paraît que l'article 3 du décret du 9 brumaire laissa quelque incertitude sur l'interprétation, car le 18 brumaire (8 décembre) suivant la Convention rendit un nouveau décret, portant : « Les seules conditions « nécessaires pour être admis en qualité « d'élève à l'École normale sont d'être âgé « au moins de vingt et un ans et de réunir à « des lumières du patriotisme éprouvé et des « mœurs irréprochables. »

Sur un rapport présenté par Thibaudeau au nom du comité d'instruction publique, la Convention nomma ses délégués près les écoles normales Lakanal et Siéyes. Ce dernier fut bientôt remplacé par Deleyre.

C'est Lakanal et Deleyre qui firent le règlement de l'École normale de Paris, dont voici les principales dispositions : Les séances commencent tous les jours à onze heures du matin pour finir à une heure un quart. L'enseignement est distribué comme il suit : *Primidi* et *sextidi* : mathématiques, physique, géométrie descriptive; — *duodi* et *septidi*. histoire naturelle, chimie, agriculture; — *tridi* et *octodi* : géographie, histoire, morale; — *quartidi* et *nonidi* : grammaire, analyse de l'entendement, littérature. Les *quintidis*, les professeurs réunis tiennent, en présence des élèves, des conférences auxquelles sont invités les savants, les gens de lettres, les artistes les plus distingués. Les *décadis* il n'y a point de séance; les élèves sont admis, sur la présentation d'une carte signée par les deux représentants, dans les bibliothèques, les observatoires, le muséum d'histoire naturelle et d'art, les conservatoires d'arts et métiers. Dans une séance le professeur expose les principes de l'art d'enseigner, et ces principes font, à la séance suivante, l'objet d'une conférence entre les professeurs et les élèves. Les leçons, les débats et les conférences seront sténographiés, imprimés et réunis en cahiers qui seront envoyés aux membres de la Convention, aux professeurs, aux élèves des écoles normales, aux administrations de district, aux ministres, consuls et agents de la République en pays étrangers.

Le décret de brumaire fut immédiatement mis à exécution. Quinze cents élèves se rendirent de tous les points de la République à Paris. L'ouverture de l'École normale eut lieu le primidi 1er pluviôse an III (20 janvier 1795), dans l'amphithéâtre du muséum d'histoire naturelle, sous la présidence de Lakanal et Deleyre. Il n'y eut point de discours d'inauguration; on y substitua la lecture du décret organique que, par un mouvement spontané, les élèves et les spectateurs voulurent écouter debout et découverts. Laplace, Haüy et Monge prirent successivement la parole, exposèrent leur programme et donnèrent leur première leçon. A la séance suivante, les élèves, voulant délibérer une adresse à la Convention, se choisirent pour président d'âge leur condisciple Bougainville, l'illustre navigateur qui avait fait le tour du monde, découvert Otaïti et commandé des escadres. Bougainville n'était pas le seul nom connu qui se trouvât parmi les élèves; on comptait aussi dans leurs rangs le physicien

Fourier et Saint-Martin, *le philosophe inconnu*. La clôture des cours eut lieu le 29 floréal (18 mai 1795).

« L'institution, quoi qu'on ait dit et quel-« que courte qu'ait été sa vie, n'a point passé « stérile. Sans doute on n'avait point mar-« qué avec assez de précision l'objet et le « caractère des écoles dont la grande École « parisienne devait être le séminaire : incer-« tains s'ils formaient des maîtres pour l'en-« seignement moyen ou supérieur, les pro-« fesseurs s'attachèrent moins aux préceptes « et à l'art d'enseigner qu'aux méthodes et aux « procédés directs de la science que chacun « d'eux aimait et professait. Involontaire-« rement, l'enseignement demeura dans les « généralités ou s'éleva à la hauteur où pou-« vaient le porter de tels maîtres : l'élite des « élèves y monta seule avec eux ; le reste, « sans vocation, ou vaincu de faiblesse, se « détourna vers la distraction ou soupira « pour le retour dans ses foyers. D'autant « plus vite découragée qu'elle avait voulu « une moisson plus prompte, la Convention « licencia l'École. Mais n'est-ce pas de cette « espèce de congrès qu'est sorti le magni-« fique mouvement scientifique dont nous « contemplons aujourd'hui les merveilles « descendues dans l'application ? N'est-ce « pas là que pendant six mois ont vécu, « concentrées et réunies cette première gé-« nération de savants déjà vieux de gloire « au moment de la Révolution et cette autre « génération, sa fille, qui devait avec elle, « et après elle, peupler l'École polytechni-« que, les écoles centrales et, plus tard, « nos Facultés ? N'est-ce pas de là que sont « venues toutes les grandes méthodes et l'u-« sage de la leçon improvisée, jusque-là in-« connu ou au moins bien rare, et ces con-« férences où le maître interrogé préside ; « pratique excellente, alors si féconde, et « qui, depuis recueillie et suivie avec ar-« deur dans notre propre École, de 1810 à « 1815, va nous donner tout à l'heure un « second et non moins remarquable exemple « de fécondité. » (M. P. Dubois.)

Après cette passagère existence, la grande École normale décrétée par la Convention disparut sans retour. Peut-être faut-il en accuser moins les principes constitutifs, dont les défauts n'étaient point irrémédiables, que l'abandon des hautes idées de la Révolution par les gouvernements qui succédèrent à la Convention nationale. Cependant, lorsque Napoléon songea à organiser l'Université impériale, la féconde pensée de la Convention revint à son esprit ou à celui de ses conseillers, et le statut organique de 1808 prescrivit l'établissement d'une École normale destinée à recevoir 300 élèves, choisis par les inspecteurs d'académie parmi les jeunes gens des lycées que signaleraient leur travail, leur bonne conduite et leur aptitude pour l'enseignement. Le régime de cette École reproduisait en grande partie le plan indiqué en 1763 dans le mémoire du président Rolland. Toutefois, cette prescription ne fut pas exécutée. L'École normale ne s'ouvrit qu'en 1810, avec des proportions bien inférieures à ce qu'avait prescrit le statut de 1808. L'École, installée dans les vieux et étroits bâtiments de l'ancien collége du Plessis, rue Saint-Jacques, ne put recevoir que 45 élèves ; elle était dirigée, sous l'autorité du Grand Maître, par un conseiller de l'Université. Le cours d'études était de deux ans ; les élèves étaient internés et absolument séparés du monde, rigide noviciat, assez convenable d'ailleurs pour recruter un corps de professeurs condamnés au célibat par le statut de 1808. Divisés en deux sections, lettres et sciences, les élèves étaient tenus à suivre trois cours de Facultés ; à l'intérieur ils recevaient deux espèces de conférences, les unes faites par des maîtres exercés, les autres confiées à des élèves, choisis parmi les plus distingués. Pendant les trois derniers mois du cours d'études, chaque élève était, à tour de rôle, obligé de s'exercer aux fonctions de professeur. M. Guéroult fut le premier directeur de l'École normale.

L'École subsista ainsi jusqu'en 1815. Cette année-là, un règlement du 5 décembre modifia notablement la constitution de l'École, d'abord en choisissant au-dehors les répétiteurs, qui devinrent *maîtres de conférences*, puis en séparant l'enseignement de l'École de celui des Facultés, ce qui changea les conférences en de véritables classes intérieures.

Dans la première période de son existence, l'École normale compta parmi ses répétiteurs MM. Cousin et Villemain, et parmi ses élèves Augustin Thierry, Guigniaut, Patin, Jouffroy, Damiron, P. Dubois, le même qui en fut plus tard directeur et dont nous suivons presque le travail dans cette notice.

Sous la Restauration, si maladroitement hostile à tous les souvenirs de la Révolution et de l'Empire, l'École normale, dont l'origine remontait à ces deux époques, tomba en suspicion. Peut-être ce tort originel était-il, au fond, moindre que celui d'être un foyer d'enseignement laïque, ce qui contrariait les prétentions du clergé au monopole de l'instruction publique. L'École normale fut supprimée par ordonnance royale du 8 septembre 1822, et remplacée par les *écoles normales partielles* qu'avait créées une ordonnance antérieure du 27 février 1821. Ces écoles partielles ne furent point organisées. Mais lorsque le gouvernement reconnut qu'en servant

la rancune et l'ambition cléricales, il avait lagi contre son propre intérêt, cette ombre des écoles partielles eut une apparence d'utilité : on convertit celle qui existait nominalement près le collége Louis-le-Grand en une *école préparatoire,* placée sous la direction du proviseur de ce collége (ordonnance royale du 9 mars 1826) (1). « Quoique res- « serré dans les sciences aux plus strictes « répétitions, mêlé et confus dans les lettres, « sans spécialité ni exercices distincts, même « par année, l'enseignement se releva par « les maîtres chargés de le donner. La littéra- « ture latine fut confiée à M. Gibon, l'his- « toire et la philosophie réunies à M. Miche- « let, qui devint comme l'âme de la nouvelle « École, grâce à cette sorte de seconde vue « et à ce don de communication ardente, « caractère dès lors de sa belle et riche « imagination; la littérature grecque à « M. Guigniaut..... » (M. Dubois.) En 1828, l'École préparatoire, affranchie de la tutelle du collége Louis-le-Grand, reçoit un directeur indépendant, bien que la gestion économique reste attachée au collége. En 1829 et 1830, quelques améliorations sont effectuées dans le régime de l'enseignement.

Enfin, après la révolution de juillet 1830, un arrêté du lieutenant général du royaume, rendu sur la proposition de M. Bignon, commissaire au département de l'instruction publique, restitue, le 6 août, à l'École préparatoire la dénomination décrétée par la Convention nationale : l'École normale reprend son existence réelle; au mois d'octobre suivant, M. Cousin en est nommé directeur. Des règlements successifs en étendent et en perfectionnent la constitution intérieure, qui dura jusqu'en 1848. Le plus grand changement qu'éprouva dans cette période l'École normale ce fut sa translation dans le local qu'elle occupe aujourd'hui. « En jetant les yeux sur cette vaste et belle « demeure, où le luxe, Dieu merci, ne se « montre que pour la sécurité de la vie, la « paix de l'étude et l'appareil de nos ensei- « gnements, qui ne reconnaîtrait, dit M. Du- « bois, la sollicitude avec laquelle, l'Univer- « sité s'efforce de répondre aux besoins du « temps? Je ne crains pas de l'affirmer, j'ai « visité tous les grands établissements d'ins- « truction publique de l'Allemagne, consulté « surtout ceux du continent, nulle part « rien de comparable ne se peut offrir à ce « que l'École va réunir pour l'éducation « scientifique de ses élèves. Théorie et pra- « tique, tout est assuré..... »

(1) Cette ordonnance est relative à la création en principe d'écoles préparatoires, et ne spécifie pas nommément celle de Paris, dont l'établissement fut une application partielle en apparence, mais unique en réalité, de l'ordonnance.

La République de 1848 marqua son passage par deux mesures importantes pour l'École normale. « La conduite de nos écoles « spéciales pendant la révolution de février, « dit M. Carnot, et pendant les journées la- « borieuses qui la suivirent, avait été digne « des plus grands éloges : on avait vu par- « tout nos jeunes gens humains, conciliants, « infatigables. Mais tandis que les uns étaient « signalés par leur uniforme aux témoignages « de la reconnaissance publique, d'autres, « sous un costume sans apparence, parta- « geaient les mêmes travaux, avaient les « mêmes mérites; il nous a paru juste de leur « ménager la même récompense morale, en « leur donnant un vêtement moitié civil, moi- « tié militaire, en harmonie avec nos mœurs « nouvelles, qui font de chaque citoyen un « soldat de la liberté (1). » L'uniforme consistait en une tunique bleue, à un rang de boutons dorés, collet et parements en velours vert, palmes en or au collet, pantalon bleu à bandes vertes, col noir, chapeau tricorne, épée.

L'autre mesure, beaucoup plus importante, fut l'établissement ou plutôt le rétablissement de la gratuité complète de l'École. On a vu que la Convention, outre la gratuité des cours, avait institué un traitement pour les élèves de la primitive École normale. Napoléon, en internant les élèves de la seconde École, leur avait attribué des bourses entretenues par l'État. Ce système fut maintenu jusque sous le gouvernement de Louis-Philippe. Alors, dans le but d'admettre un plus grand nombre d'élèves, on réduisit le nombre des bourses entières, et l'on divisa les autres en demi-bourses, dont la seconde moitié fut mise à la charge des familles. Après que la République de 1848 eut décrété la gratuité pour les Écoles polytechnique et de Saint-Cyr, il eût été d'autant plus injuste, dit avec raison M. Carnot, de ne point accorder la même faveur à l'École normale, que peu de familles riches ou même aisées destinent leurs enfants à la carrière de l'enseignement, carrière pénible autant qu'honorable, peu lucrative et toute de dévouement. M. Carnot, qui eut l'honneur de proposer cette mesure à l'Assemblée constituante, n'eut pas la satisfaction de la mettre le premier à exécution : une misérable intrigue l'avait fait sortir du ministère qu'il dirigeait depuis le 24 février.

L'insensée réaction qui domina en 1849 et pendant les années suivantes s'empressa de supprimer le costume donné par M. Carnot aux élèves de l'École normale, qui, au-

(1) *Le ministère de l'instruction publique et des cultes depuis le 24 février jusqu'au 5 juillet* 1848. par H. Carnot; 1848.

jourd'hui comme avant 1848, ne sont plus distingués que par deux palmes brodées sur les revers de l'habit. Mais les réacteurs ont respecté la gratuité de l'École.

En 1852, sous l'administration de M. Fortoul, si funeste à l'Université, l'amoindrissement du programme des études des Lycées dut amener un amoindrissement correspondant au programme des cours de l'École normale ; ce fut l'objet du règlement du 14 septembre, qui d'ailleurs n'a pas sensiblement modifié le régime de l'École. Le mal a, du reste, été atténué sous le ministère de M. Rouland, qui a rendu plus d'extension à l'enseignement de l'histoire et a rétabli les agrégations spéciales que son prédécesseur avait supprimées. Les cours de l'École ont dû se relever en proportion. De plus, il a été établi, en faveur des élèves qui se distinguent le plus dans les examens de sortie, une quatrième et même une cinquième année d'études pour la préparation au doctorat et à l'agrégation des facultés des lettres ou des sciences. C'est ce qui constitue la *division supérieure*, dont les élèves reçoivent, pendant leur séjour à l'école, où ils sont logés et nourris, un traitement annuel de 600 francs, et quand ils sont détachés au dehors un traitement mensuel de 100 francs.

L'École normale supérieure (1) comprend deux sections, celle *des lettres* et celle *des sciences*. L'admission à l'École est prononcée par le ministre à la suite d'une double série d'épreuves; la première série a lieu au chef-lieu de chacune des académies à partir du 1er août, et consiste en compositions écrites ; pour être admis à y prendre part, il faut se faire inscrire du 1er janvier au 1er mars, et produire : 1° l'acte de naissance constatant qu'au 1er janvier le candidat avait dix-huit ans au moins ou vingt-quatre ans au plus, et, en cas de majorité, un certificat du maire constatant que le candidat a satisfait au recrutement; 2° un certificat de médecin constatant que le candidat n'a aucune infirmité, aucun vice de constitution qui le rende impropre à l'enseignement ; 3° l'engagement de se vouer pendant dix ans à l'enseignement public ; 5° une note indiquant le domicile et la profession des parents et l'emploi du temps du candidat depuis l'âge de treize ans ; 6° un certificat d'aptitude morale aux fonctions de l'enseignement. Les épreuves définitives ont lieu à Paris, dans l'École même, à partir du 15 octobre, entre les candidats déclarés admissibles d'après le résultat des premières épreuves ; elles consistent en différentes compositions, dont quelques-unes sont communes aux deux sections des lettres et des sciences. Les candidats appelés à ces dernières épreuves doivent préalablement produire : 1° le diplôme de bachelier ès lettres ou ès sciences ; 2° l'engagement par le père de rembourser à l'État le prix de la pension si l'élève abandonne l'enseignement public.

Les élèves admis sont logés à l'École et entretenus aux frais de l'État : la durée du cours normal d'études est de trois années, pendant lesquelles les élèves sont préparés à la licence. Ceux qui ont subi avec succès les examens de sortie sont *chargés* de cours dans les lycées ou collèges, et après un an d'exercice sont de plein droit admissibles aux concours de l'agrégation.

De 1810 à 1859 l'École normale a reçu 1,396 élèves, dont 831 pour les lettres et 565 pour les sciences. Le personnel de l'École se compose d'un directeur, deux directeurs des études, un aumônier et un commis, un surveillant général, trois maîtres surveillants, vingt maîtres de conférences, quatre maîtres de langues étrangères, un bibliothécaire, quatre préparateurs et conservateurs des collections.

ÉCOLES NORMALES PRIMAIRES. — La loi de 1833, qui donna en France une si puissante impulsion à l'instruction primaire, avait imposé à chaque département l'obligation d'entretenir une école normale d'instruction primaire, destinée à former des instituteurs. Deux départements limitrophes pouvaient, en cas d'insuffisance de ressources, être autorisés à se réunir pour entretenir à frais communs une école normale. Toutes les écoles de ce genre aujourd'hui existantes sont nées de la loi de 1833. Malheureusement, en 1850, la réaction catholique qui dominait dans l'Assemblée législative fit passer la loi du 15 mars, qui, sous prétexte de fonder la liberté de l'enseignement, avait pour but de faciliter la prise de possession de l'instruction publique par le clergé. Cette loi rendit facultatif, d'obligatoire qu'il était, l'entretien des écoles normales primaires. On espérait amener les départements à délaisser ces établissements, qui gênaient le développement des congrégations enseignantes. Bien peu ont justifié cette espérance; la loi de 1850, en abaissant le niveau général de l'instruction primaire, a nécessairement abaissé aussi l'enseignement des écoles normales.

Sous la législation de 1833, il a été créé un certain nombre d'écoles normales primaires en vue des institutrices.

*Écoles d'instituteurs.* Pour être admis comme *élève-maître*, tout candidat doit : 1° être âgé de dix-huit ans au moins et vingt-deux au plus ; 2° constater, par certificat

(1) Ce second adjectif a été incorrectement ajouté par une ordonnance de 1847, rendue sur la proposition du ministre Salvandy, de l'Académie française.

de médecin, qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole et qu'il n'est atteint d'aucune infirmité, d'aucun vice de constitution le rendant impropre à l'enseignement; 3° prendre l'engagement de servir pendant dix ans dans les écoles publiques. Il doit se faire inscrire, du 1er au 15 janvier, à la préfecture du département et déposer des certificats de moralité et une note indicative des lieux qu'il a habités depuis l'âge de quinze ans. Il subit ensuite un examen individuel comprenant la lecture et l'écriture, l'orthographe, les quatre règles de l'arithmétique, les notions de catéchisme et d'histoire sainte. L'admission est prononcée par le préfet, du 1er au 15 août. A l'école, les élèves sont internés; les uns sont entretenus aux frais de l'État ou du département, les autres sont pensionnaires libres et payent une rétribution annuelle, variant de 300 à 420 fr. Le cours d'études dure trois années et prépare les élèves à obtenir le brevet de capacité pour l'instruction élémentaire.

*Écoles d'institutrices.* Les aspirantes doivent avoir dix-sept ans révolus et produire: 1° leur acte de naissance; 2° un certificat de moralité et d'aptitude; elles subissent un examen portant sur l'instruction religieuse, la lecture, l'écriture, les premières notions du calcul et de la grammaire française. Les élèves admises sont assujetties à l'internat et obtiennent des bourses ou fractions de bourse; il y a aussi des pensionnaires libres, payant de 300 à 400 fr. par an. Le cours d'études, qui est de deux et de trois années, prépare à l'obtention du brevet de capacité pour l'instruction primaire.

Les écoles normales d'instruction primaire sont établies dans les villes ci-après dénommées:

*Écoles d'instituteurs :* Aix, Ajaccio, Alby, Alençon, Amiens, Angers, Auch, Aurillac, Auxerre, Avignon, Barcelonnette, Besançon, Blois, Bourg, Bourges, Caen, Carcassonne, Châlons-sur-Marne, Charleville, Chartres, Châteauroux, Chaumont, Clermont-Ferrand, Colmar, Commercy, Courbevoie, Dax, Dieule-fit, Dijon, Douai, Évreux, Foix, Gap, la Grand'Sauve, Grenoble, Guéret, Laon, Laval, Lescar, Mâcon, le Mans, Melun, Mende, Mens, Metz, Mirecourt, Montauban, Montbéliard, Montbrison, Montpellier, Moulins, Nancy, Napoléon-Vendée, Nîmes, Orléans, Partenay, Périgueux, Perpignan, Poitiers, Privas, le Puy, Rennes, Rodez, Rouen, Saint-Lô, Strasbourg, Tarbes, Toulouse, Troyes, Tulle, Versailles, Vesoul, Villefranche-sur-Saône; total, 73.

*Écoles d'institutrices :* Aix, Ajaccio, Argentan, Bagnères-de-Bigorre, Besançon, Lons-le-Saulnier, Mézières, Montpellier, Nevers, Orléans, Strasbourg; total, 11. Ce petit nombre d'écoles, que ne régit uniformément aucun acte officiel, montre dans quel état d'infériorité se trouve encore en France l'enseignement des filles.

ÉCOLE MATERNELLE NORMALE. — Plein de sollicitude pour les jeunes enfants et pour les familles pauvres, le ministre à qui le gouvernement provisoire avait confié l'instruction publique voulut relever dans la considération publique les établissements dits *salles d'asile*. Dans ce but et aussi pour en mieux marquer le caractère, M. Carnot les nomma *Écoles maternelles* (28 avril 1848), et, comprenant l'importance de former des directrices au courant des méthodes sanctionnées par l'expérience, il institua une *école maternelle normale*, à laquelle était annexée une école maternelle, où les apprenties-directrices s'exerçaient à la pratique. « A la « tête de cet établissement, dit M. Carnot, « j'ai placé une femme qui avait fait dou« blement ses preuves comme auteur d'un « livre excellent, couronné par l'Académie « française, et comme directrice pratique de « salles d'asile depuis 1835, Mademoiselle « Marie Carpentier. »

Depuis, l'institution du ministre républicain, respectée dans son principe, a été modifiée dans son organisation et a perdu sa dénomination primitive, pour recevoir celle de *cours pratique des salles d'asile*. Cet établissement, installé d'abord passage Saint-Pierre (rue Saint-Antoine), est actuellement placé rue des Ursulines, 12. La femme distinguée à qui M. Carnot en avait confié la formation (aujourd'hui Mme Pape) en conserve encore la direction.

Il y a chaque année deux cours, commençant l'un au 1er janvier, l'autre au 1er juillet, et durant chacun cinq mois.

Les aspirantes doivent adresser une demande au ministre avant le 1er décembre et le 1er juin, et produire: 1° l'acte de naissance, constatant qu'elles ont vingt ans au moins et quarante au plus; 2° l'acte de mariage, s'il y a lieu; 3° l'acte de décès du mari, si elles sont veuves; 4° un certificat de vaccine; 5° un certificat constatant leur moralité, leurs diverses résidences et occupations. Elles subissent, en outre, un examen préalable, destiné à justifier qu'elles peuvent suivre avec fruit le cours pratique, et portant sur la lecture, l'écriture, les notions d'instruction religieuse, d'orthographe et de calcul, le tout très-élémentaire. Cet examen n'est point exigé des postulantes déjà pourvues de tout autre brevet ou diplôme.

Les cours sont gratuits. Les élèves sont externes ou pensionnaires; celles-ci payent une rétribution de 60 fr. par mois. Il y a des bourses et des fractions de bourse.

P. DUBOIS, *Discours d'inauguration* (Journal général de l'instruction publique, 1847).

*Exposé sommaire des travaux de Joseph Lakanal* (publié par lui-même, Paris, 1838, in-8° ; chez Didot ).

*Séances des Écoles normales*, 5 vol. in-8° ; Paris, 1795.

Eugène MARON, *Histoire littéraire de la Convention nationale*, in-12 ; Paris, 1860.

Hipp. CARNOT, *Le ministère de l'instruction publique et des cultes depuis le 24 février jusqu'au 5 juillet 1848* ; Paris, 1848, in-8°.

*Bulletin universitaire, Bulletin administratif de l'instruction publique* (1845-1859).

Frédéric LOCK.

**NOSTALGIE.** La Nostalgie ( de ἄλγος, peine, et νόστος, retour ) est une forme de mélancolie propre aux malheureux éloignés des lieux ou des personnes qui leur sont chers, plus commune chez l'homme que chez la femme, pouvant amener des maladies de langueur et favorisant le développement et la marche funeste d'affections ou de maladies épidémiques et contagieuses.

*Division.* La nostalgie peut s'appliquer aux objets, aux sites, aux paysages, ou s'adresser aux personnes. La seconde forme est moins grave, à plus d'un titre, que la première, puisque l'éloignement et la séparation peuvent cesser par le fait du rapprochement des amis, des parents regrettés. La maladie peut être encore sporadique ou s'étendre comme une épidémie.

*Causes prédisposantes.* Une sensibilité acquise ou héréditaire, un caractère vivement attaché aux personnes ou aux choses par la reconnaissance, l'affection ou les passions violentes ; l'habitation pendant une certaine période de la vie antérieure au milieu de sites sauvages ou pittoresques, ou tout au moins entièrement différents des paysages ordinaires que le malade aura plus tard sous les yeux. Un genre de vie bien tranché, exclusivement laborieux ou oisif jusqu'à l'excès, et qu'il faudra de toute nécessité abandonner plus tard. — Les femmes y sont moins sujettes que les hommes.

*Les causes efficientes* sont redites par tous les poëtes et les médecins des colonies ou des armées. Tous les malheureux que la guerre ou les rigueurs politiques entraînent loin de leur pays en sont le plus souvent atteints. — Les Suisses, les montagnards écossais enrôlés dans des régiments étrangers ; les jeunes conscrits quittant la vie active des champs ou la vie molle et oisive de la ville pour l'immobilité des garnisons ou les fatigues extrêmes d'une campagne, en sont les premières victimes ; les défaites, l'émigration, l'esclavage pour les nègres des colonies, les voyages et les traversées au long cours pour les hommes d'équipage : telles sont les causes principales. Cependant il est difficile de généraliser : tel quitte les montagnes pour la plaine et est atteint du mal du pays ; tel autre, habitué aux plaines, souffre aussi des mêmes regrets nostalgiques au milieu des montagnes.

*Début.* Il est ordinairement lent, il augmente avec la prolongation des influences nouvelles et antipathiques au malade. Quelquefois il survient brusquement : c'est un chant national, la vue d'un compatriote, ce sont les causeries dont le clocher commun est le sujet, qui font éclater l'accès ; le malade fond en larmes pour des motifs analogues, futiles pour les indifférents ; le malade rougit lui-même, s'accuse de faiblesse, se cache longtemps avec toutes les précautions d'une véritable pudeur. Mais si vaillante, si énergique que la victime ait pu se montrer autrefois, il faut qu'elle se découvre.

*Symptômes.* Le malade trahit tous les signes de la tristesse profonde. Les idées, concentrées sur un seul objet, s'y attachent invinciblement. — Tantôt il cherche, jusqu'à le persécuter, un confident à ses regrets, tantôt il se renferme dans un mutisme absolu. Il aime la solitude et n'y trouve qu'une aggravation de sa tristesse. Il dédaigne ce qu'il aimait le plus, et devient incapable d'assembler deux idées étrangères à la pensée qui l'obsède. Son visage vient-il à sourire, c'est qu'il a entrevu la perspective d'un changement prochain dans sa position. Changement, espérance souvent fondés sur des promesses illusoires, impossibles à réaliser, mais qu'il accueille avec bonheur sans tenir compte de leur invraisemblance. La ville est assiégée, entourée de toutes parts, le blocus le plus strict est maintenu ; cependant la fausse promesse du retour au pays, faite par le chirurgien dans les ambulances, rend les convalescents à la vie et à leurs rudes travaux, désarme la contagion.

Si ces ruses plausibles sont sans effet, l'état général des malades ne tarde pas à se troubler, la maladie physique succède à la maladie morale. Les digestions languissent, la nutrition s'altère, la chloro-anémie se manifeste avec tous ses troubles circulatoires et nerveux ; les promenades deviennent impossibles et sont suivies d'une immobilité plus funeste encore : alors le malade offre une pâleur blafarde, ses yeux sont mornes, ternes ou rougis par les pleurs ; la vie semble s'arrêter dans la profondeur des organes comme sur le visage ; des hypostases sanguines, des ardeurs, l'anasarque même se manifestent, et au milieu de ces désordres le malade, privé de sommeil, étouffé par les spasmes, frappé de syncope au moindre mouvement ne tarderait pas à périr comme en s'éteignant si les maladies qui l'entourent quelquefois n'en faisaient bientôt une victime facile.

*Pronostic.* Ce n'est donc pas par le sou-

rire qu'il faut recevoir en les dédaignant ces malheureux ; souvent légère, la maladie peut être mortelle d'elle-même par la fièvre hectique et le marasme qu'elle entraîne.

*Terminaisons.* Mais arrivée même à ce degré, la maladie semble s'évanouir au moindre espoir d'un retour, d'un congé, de la paix, à la vue de la terre longtemps désirée par les navigateurs.

*Diagnostic.* La nostalgie a été simulée par les jeunes soldats désireux de se soustraire aux exercices ou à l'éloignement du pays et de leur famille ; mais leur pouls, leur visage, leur calme de santé parfaite donnent difficilement le change : on voit aisément que leur tristesse est feinte. — Les malades parleront trop tôt et sans pudeur d'un désir souvent factice de revoir leur pays. Tout montre la ruse et la mauvaise foi. — Les malades font une fausse diète ; ils en tempèrent la rigueur par des mets achetés à la dérobée.

*Anatomie pathologique.* Nulle quand la maladie garde la physionomie d'une névrose, elle offre plus tard toutes les altérations des chloro-anémies invétérées. On a aussi quelquefois trouvé dans les poumons ou les intestins des traces de phlegmasies aiguës ou chroniques, et surtout les germes antérieurs peut-être à la maladie d'altérations tuberculeuses. Ce fait était rendu vraisemblable par l'influence puissante de l'acclimatation sur le développement des maladies diathésiques.

*Traitement.* Il faut exclure presque absolument les moyens pharmaceutiques, ils sont généralement plus nuisibles qu'utiles. Le médecin ne guérit une pareille maladie qu'en s'identifiant à son malade, en se faisant son ami ; au lieu de heurter de front cette pusillanimité apparente, il compatira à ses peines en réalité très-sérieuses. Il multipliera les compatriotes autour de celui qui regrette ses amis ou ses parents ; il conseillera une campagne dont les sites reproduisent assez fidèlement les vallées ou les montagnes familières au malade. Il fera briller aux yeux du patient les espérances de la richesse, du bonheur, de la gloire, en compensation à toutes ses peines ; il s'efforcera d'allumer en lui quelque passion noble et sérieuse, capable de l'absorber à son tour. Enfin si la guérison est à ce prix, il favorisera le départ du malade, s'il n'a pas suffi de le promettre.

Quand la maladie est épidémique, le chirurgien confiera les travaux rudes aux robustes, les soins plus doux aux faibles soldats nés dans les villes : il dispensera de quelques manœuvres, recommandera aux officiers l'indulgence et la douceur, surveillera l'hygiène, saura créer des danses, des jeux, des distractions et des exercices sous forme de plaisir, fera multiplier les aubades des musiques militaires, donnera aux Conseils de recrutement l'avis salutaire d'enrégimenter dans les mêmes corps les compatriotes habitués aux mêmes coutumes, au même langage, placera au milieu des hommes quelques conteurs pour les garnisons, quelque gai chanteur pour les marches, et promettra au moins la liberté, quand il ne pourra la faire obtenir.

Dr V. RACLE.

**NOUKAHIVA** (ARCHIPEL DE) OU ILES MARQUISES. Cet archipel, qui fait partie de la Polynésie, constitue, depuis 1843, une colonie française. Situé entre 7 1/2° et 10 1/2° de latitude sud, et entre 139° 13′ et 141° 22 de longitude ouest, il porte aujourd'hui le nom de *Noukahiva*, d'après la principale des îles qui le composent. Il est formé de deux groupes, dont l'un, situé au sud-est, était nommé groupe des îles *Mendana*, ou *Mendoça*, ou *Marquesas*, tandis que les îles du nord-ouest, découvertes deux siècles plus tard, reçurent le nom d'îles *Washington*. C'est de ces dernières que fait partie l'île de Noukahiva, une des plus grandes des deux groupes, et la reine de l'archipel. Celui-ci compte à peu près treize îles, qui ont une superficie de 49 milles carrés géographiques ou 60 lieues de long sur 15 de large. Leur gisement est de nord-nord-ouest à sud-sud-est. Elles ont une population d'à peu près 25,000 âmes, que d'autres réduisent à 7 ou 8,000.

L'archipel appartient à la formation volcanique de toute la Polynésie tropicale, formation à laquelle s'est ajoutée une agrégation de récifs et de coraux, d'origine calcaire-crétacée. La couche supérieure est un terreau composé de débris végétaux. Les îles Marquises ne diffèrent des îles de la Société ou Taïti, qu'en ce qu'elles n'ont pas les jolies et fertiles plaines qui tracent une bordure autour de ces dernières. Ici, au contraire, les collines s'avancent jusqu au rivage de la mer ; les récifs de corail sont moins étendus, et ne forment pas des ports aussi sûrs. Dans le sud le sol offre une argile ferrugineuse, du trass et de la pouzzolane. Le centre de ces îles est occupé par des rochers entassés qui ressemblent à des tours écroulées. Le climat est un peu plus chaud qu'à Taïti, la moyenne est de 23° à 27° centigrades. Presque toutes les îles du groupe sont hautes, montueuses et boisées ; elles ne renferment aucun cratère en activité. La faune et la flore sont à peu près les mêmes qu'à Taïti. Le chien, le cochon et le rat étaient, comme dans toute la Polynésie, les seuls quadrupèdes connus à Noukahiva avant l'arrivée des Européens. Ceux-ci y ont introduit les chats, les chevaux et les ânes, qui n'ont pas sensiblement augmenté depuis. Quant aux oiseaux, il y en a des espèces plus nombreuses. Outre plusieurs poules, pigeons, per-

drix, on y admire certaines espèces de perroquets, dont chacune est attachée à un genre particulier d'arbres; puis les belles tourterelles kourou-kourou, un gros coucou, un héron bleuâtre, un martin-pêcheur à couleur verte mêlée de blanc, et une espèce de caille. Il y a également de très-beaux papillons et d'autres insectes. Les poissons de mer abondent dans l'archipel : les meilleurs sont le maquereau, la bonite et l'albicore. On y trouve aussi beaucoup de homards, de crabes et autres crustacés. Les tortues marines, la franche et le caret pullulent sur tous les bas-fonds, ainsi que d'admirables madrépores et de brillantes coquilles, telles que les porcelaines, les nacres, les olives, etc. Parmi les dangereux visiteurs de la mer il faut citer un ophidien, qui est l'hydrophis au venin mortel, puis des squales (requins, etc.), ainsi que des *murénophis*.

La flore des îles Marquises est très-remarquable. Le bois de santal, dont il y a deux sortes, une blanche et une noire, commence à manquer, il est vrai; mais on y trouve encore une belle espèce d'indigo, sans frais de culture, huit variétés de l'arbre à pain, quinze du bananier; puis le cocotier, l'ananas, le mûrier à papier dont l'écorce sert en outre pour étoffes fines, une espèce d'oranger appelé *évi* (ou *spondias dulcis*), une de la canne à sucre appelée *to*, supérieure à toutes les autres, le cotonnier, le tabac, l'igname, l'hibiscus à écorce fibreuse, l'inocarpus qui fournit une châtaigne nourrissante, le taro ou *arum;* et le *piper melhysticum*, dont on fait le kava, eau-de-vie de ce pays. Outre ces comestibles, l'archipel contient, en fait de bois de construction, l'acacia, le bambou, le latanier, le *tamanou*, le *tou*, le *pandanus*, et le *haü*. L'huile est fournie par le ricin, la noix de bancoul, l'*aleurites triloba*, dont le suc sert en outre pour le tatouage, le *dracæna*, etc.

La race des Marquésans est représentée comme appartenant à la souche malaie, et constituant une variété très-tranchée de la race de Taïti, avec le même teint, mais avec des traits plus réguliers, plus européens. Ils ont de beaux yeux, quelquefois bleus, le regard doux, les dents blanches et bien rangées, les cheveux ordinairement bruns, souvent blonds. Les hommes les portent longs et flottants, quelques-uns les retroussent et les tortillent. Les femmes les coupent courts et frisés. Ils ont la voix forte, la carnation animée, la stature haute, le corsage beau, les doigts longs. On vante la beauté des jeunes garçons. Les femmes marquésanes sont moins grandes, moins fortes et moins lourdes que les Taïtiennes; elles ont les traits plus délicats, un beau front, un joli nez, la bouche bien faite, la main et le pied petits. Le costume est plus primitif que celui de Taïti; c'est un simple morceau d'étoffe légère, faite d'écorce et nommée *tapa*, qui découvre plus qu'il ne couvre. Il est à peu près le même pour les hommes que pour les femmes, qui sont très-envieuses des étoffes européennes. Suivant les vallées, le tapa est rouge, ou bleu, ou vert. Excepté les enfants, les individus des deux sexes sont tatoués : les hommes le sont de la tête aux pieds, quoique tout le tatouage ne se fasse pas à la fois, mais successivement, et à des époques différentes. Les femmes sont tatouées seulement sur les lèvres, les avant-bras, les mains, les jambes et les pieds. Si elles appartiennent à des familles de grands chefs, elles peuvent l'être, comme les hommes, sur toutes les parties du corps. Elles sont très-fières de cet ornement, et étalent complaisamment toute la richesse de leurs formes au voyageur curieux de les contempler. Nous verrons plus loin que le tatouage, inconnu à Taïti, a, aux îles Marquises au moins, une valeur emblématique, et que chaque figure, chaque dessin a sa signification particulière. Quant aux autres ornements, les femmes portent, suspendus au cou, comme amulettes, des colliers de dents de cochon, ou les fruits rouges et odoriférants du pandanus, ou des fleurs, etc. Elles portent aussi de ces dernières dans les cheveux, qui sont noués avec un bandeau de l'écorce d'un certain arbre. Leurs oreilles sont percées avec des dents de cachalot, ou avec d'autres figurines qui représentent des dieux. Chaque jour elles s'inondent la tête d'huile de coco, dont elles se frottent en outre le corps entier dans certains jours de fête : ce qui fait qu'elles exhalent alors une odeur de rance des plus repoussantes. Dans le courant du jour elles s'en débarrassent, il est vrai, par des bains fréquents, soit dans l'eau douce, soit dans la mer, car elles sont bonnes nageuses. Les Marquésans sont plus paresseux que les Taïtiens. Encore, si c'était leur plus grand vice! Mais le contact des Européens n'a eu que de fort mauvais effets sur eux, et l'abus des boissons alcooliques a, depuis 1790, réduit l'ancienne population de 60,000 habitants (Cook, en 1774, l'estime à 150,000) aux chiffres indiqués plus haut. Le christianisme, prêché soit par les méthodistes protestants, soit par les maristes catholiques, n'a pas eu beaucoup de prise sur eux. Voleurs et anthropophages, ils provoquent encore de temps en temps des expéditions qu'il faut pousser jusque dans le fond de leurs vallées, d'où ils s'élancent afin d'enlever, même dans les établissements français, de la chair vivante, pour leurs festins de cannibales. Ils comparent la chair humaine à celle du thon, et préfèrent la chair polynésienne à celle des Européens, trop salée, à leur goût.

Des corps immolés et mangés, ils conservent les chevelures comme ornement de guerre, les têtes comme décoration des morais (ou temples des morts), et les os pour la fabrication de quelques ustensiles. Coiffé d'une de ces chevelures, à laquelle il aura ajouté des plumes de coq; orné de boucles d'oreilles immenses, mais artistement sculptées; muni d'une conque marine, en guise de trompette; armé d'un casse-tête, sculpté aussi; portant à la ceinture une tête de mort, et brandissant une lance de bois dur, longue de 6 mètres, un guerrier noukahivien est tout fier de ce bel accoutrement. Outre le sacrifice de victimes humaines, accompagné de chants, une de leurs grandes cérémonies est celle de l'immolation du cochon, accompagnée du *Komoumou Pouaka*, ou chant sacré du cochon; chant entonné en chœur, avec force mouvements convulsifs et grognements. C'est une espèce de culte qui est voué à cet animal, surtout par les femmes, qui prennent sur leurs genoux les pourceaux pour s'en faire teter. On devine par là quel fétichisme élémentaire devait constituer leur religion: un bon et un mauvais principe, auxquels ils sacrifient à tour de rôle, puis le prêtre qui, pour consulter leur volonté, va de nuit au fond de la vallée, d'où il fait entendre un hurlement qui est expliqué selon l'occasion. Ils ont en outre des dieux pénates, ainsi que de petites figurines d'idoles, faites d'os humains, et toujours pendues à leur cou. D'autres sont sculptées grossièrement sur leurs éventails, leurs échasses, leurs bâtons et casse-têtes. Les plus respectées sont encore les mânes des bienfaiteurs du peuple, ceux de hardis navigateurs, de célèbres guerriers ou grands-prêtres qu'on a divinisés, après leur mort, quelquefois même de leur vivant. Dans ce dernier cas les prêtres vivent retirés du contact des autres, dans une enceinte sacrée, où on leur immole autant de victimes qu'ils en demandent. On voit que c'est là ce qui peut donner lieu à une entente des prêtres entre eux, pour faire parvenir un des leurs au grade de dieu. Parmi les membres de la caste sacerdotale on distingue les *atouas* ou grands prêtres, les *tahouas* ou jongleurs, qui sont en même temps médecins, les *tahounas* ou sacrificateurs et préchantres, et les *ouhous* ou aides, qui sont enrôlés, après avoir fait leur première preuve, c'est-à-dire tué un ennemi avec le casse-tête. L'influence des prêtres s'étend à tout. Il y en a d'attachés aux *morais* ou sépultures et temples des morts, aux grands dieux, aux dieux pénates; il y en a d'autres qui déterminent le *tabou*. Nous parlerons longuement du tabou dans notre article sur la NOUVELLE-ZÉLANDE, contrée où il joue un rôle capital. Dans l'archipel de Noukahiva, c'est plutôt une loi civile et politique. Ce qui est tabou ou défendu dans une vallée de l'île, une couleur d'habillement, une rivière, une eau, etc., ne l'est pas dans une autre vallée. Les prêtres de la seconde classe, nous venons de le dire, sont aussi les médecins en titre. Si dans un cas de maladie, abcès, éruption cutanée, ophthalmie, hydropisie, phthisie ou fièvre hépatique, ils ont condamné un malade, celui-ci ne prend plus de remèdes, d'où il résulte qu'il meurt autant de patients d'inanition et de faim, que des maladies elles-mêmes. Dans les batailles, ce sont les prêtres qui, par leurs maléfices, font tomber les premiers les *kikinos*, savoir ceux qui ont enfreint le tabou. Après la mort, la décomposition du corps ayant commencé, leurs aides lavent toutes les parties pourries avec de l'huile de coco. Ils ont aussi leur part dans les fêtes de joie, *koïkas*, dans lesquelles on chante certaines chansons appelées *komoumous*. Les femmes peuvent devenir *tahouas*, ou jongleurs, quoique les restrictions, alors imposées à leur vie sans gêne, n'en pousse pas beaucoup à cette profession. Plus libres avant le mariage que les Taïtiennes, les Marquésanes sont plus soumises après. Les chefs ont encore un droit particulier sur leurs épouses: c'est, en cas d'absence, de laisser auprès d'elles un lieutenant qui jouit de tous leurs droits, et que l'on nomme *allumeur du feu du roi*. Les Noukahiviens montrent beaucoup d'adresse dans la fabrication de leurs hameçons, faits de nacre de perle; leurs calebasses, leurs lances, leurs haches, surtout leurs pirogues de guerre et leurs canots de pêche, et enfin leurs vêtements sont très-habilement façonnés. A l'instar des Néo-Zélandais, chaque tribu a un ou plusieurs villages fortifiés dans les montagnes. Ils font un usage particulier des échasses, dont le marche-pied est très-artistement sculpté. Nous avons parlé de leur chant sacré du cochon, ainsi que de leurs chansons de fête et d'amour; nous y ajoutons un second chant sacré, celui des anthropophages, accompagné comme tous les autres, de danses. Parmi celles-ci, une des plus importantes est la danse nocturne aux flambeaux. Quant à la langue des Marquises, elle a paru digne de l'attention de plusieurs linguistes, dont l'un, M. *Buschmann* de Berlin, lui a consacré un traité particulier. Il résulte de ses recherches, ainsi que des aperçus de MM. *Dulaurier* et *Gaussin*, que la langue marquésane n'est ni flexive, comme nos langues d'Occident, ni purement agglutinative, comme les langues indo-chinoises, malaies et américaines, mais qu'elle est une langue *agglutinative à relations*. Je m'explique: il y a non-seulement addition successive de divers mots ou suffixes, mais chacun des mots, n'étant en lui-même ni substantif, ni adjectif, ni verbe ni conjonc-

tion, peut devenir l'un ou l'autre selon le mot dont il est précédé ou suivi, et celui-ci, à son tour, doit à ce nouveau rapprochement sa signification particulière.

Les chefs dans l'archipel de Noukahiva sont de trois espèces. Pour les cas de guerre on élit à temps un *toa*, ou général, l'autorité est du reste fort constestable ailleurs que sur le champ de bataille. Chaque île étant divisée naturellement en un certain nombre de vallées, chacune de celles-ci a son *héakikis*, ou grand chef héréditaire, mais avec une influence plutôt personnelle. Au-dessous d'eux il y a les *kinaloas*, ou chefs des villages, dont l'autorité est toute patriarcale. Des relations des grands chefs des diverses vallées entre eux, ou même des chefs de village du même vallon, dépendait donc autrefois le repos de l'île. Le mariage de l'un d'eux avec la fille d'un autre amenait en même temps l'alliance de leurs deux tribus ou vallées. Cette confraternité fut consacrée par des dessins particuliers que chacun des chefs intéressés gravait ou tatouait sur une partie déterminée de son corps, en même temps qu'on déclarait alors tabou l'une ou l'autre couleur. Nous avons touché le point important, la signification symbolique du tatouage, qui est comme un livre hiéroglyphique de leurs relations de paix et de guerre, des sociétés publiques ou secrètes, etc. Ainsi le signe ordinaire d'un bouclier carré, gravé sur la poitrine, et appelé *kaké*, marque l'obligation de suivre le ban du seigneur. Dans d'autres circonstances il signifie une quittance donnée. Lié au signe d'*apogo*, qui consiste en raies obliques au-dessus de l'œil, le nouveau signe qui résulte de cet accolement, et nommé *kakéapogo*, indique l'obligation pour les chefs et les notables de traiter, en temps de disette, les gens pauvres, qui à leur tour portent l'apogo seul au-dessus de l'œil, mais tourné en arrière et de couleur bleu-noirâtre. Dans le signe de *kakéapogo*, ainsi que dans ceux de *matatoïtoë* et de *mataëpo*, qui tous indiquent la confraternité des festins ou les alliances de guerre, et qui sont aussi gravés sur les bras et les côtés, on a vu des emblèmes d'une certaine franc-maçonnerie. L'*énatakaké* est la marque spéciale des repas de chair humaine. L'*énataïo* est un engagement pour prendre part ensemble au plus proche combat. Des nœuds magiques, gravés sur les palettes des rames, les masses d'armes, les échasses, s'appellent *tehoukaka* et *éoukaka*, et indiquent des obligations envers les prêtres. Ceux-ci portent à leur tour sur leurs bras les mêmes nœuds magiques, alors appelés *okas*, ou *ouma-okas* quand ils sont gravés sur leurs cuisses. Ces signes déterminent pour eux, ainsi que pour les chefs qui en sont ornés aussi, le rang spécial qu'ils occupent. L'*éhonou* ou signe de la tortue indique l'association pour la chasse ou la pêche; il se trouve sur le genou. Le *nihopuata* contient l'invitation au harponnage des requins. Le *téïohé-hinénaü*, consistant en raies alternées et croisées, marque l'amour naissant, ainsi que des accordailles et des repas de noces. Le *toumouïma*, sur la main, de conformation semblable, a une signification identique. L'*éoa-nahüa* est l'emblème de la mort d'un membre confédéré. Marqué par des hyperboles, il semble représenter des flûtes de roseaux ou de bambous. D'autres signes plus spéciaux et plus palpables sont celui de l'*aréca*, invitant à des courses ou à des pugilats; ceux du *tapou-baïkake*, du *wehakake*, et du *holoumoa*, renfermant des invitations ou à des parties d'échasses, ou à des danses, ou à des braconnages. Un des dessins les plus solennels est le *tatatéhaé*, consistant en ogives entre-croisées, et en spirales ou concentriques, ou réunies en faisceaux qui forment une croix. Ces spirales à leur tour reposent sur une série de carrés figurant des maisons. Ce signe compliqué indique l'engagement, pris en commun, pour la construction de galeries de danses, ou pour des fêtes de paix célébrées par plusieurs tribus; il est gravé sur le visage et sur les oreilles. Les constructions de ce genre sont ordinairement octogones et très-artistement faites, selon le témoignage de voyageurs compétents. Une seconde série de tatouages réunit, aux nœuds magiques, des visages humains ou des mascarons qui figurent l'image du soleil. C'est en souvenir des morts, dont les mânes ou *étouas* sont représentés comme des spectres qui poursuivent les survivants. Ces sortes de tatouages, faits sur le côté interne des cuisses et sur le devant des mollets, ont donc le sens de conjurations. Dans une troisième série enfin sont les symboles du tabou. Quand une chose doit être déclarée tabou aux îles Marquises, on place dessus ou un mascaron, comme dans la loi d'étoua, ou une plate-forme de pierres noires volcaniques avec une hutte de bambous, ou des branches de cocotier, ou enfin de simples noix de coco, nouées en guirlandes. Ces mêmes signes peuvent tous, ou l'un d'eux seulement, entrer dans un tatouage particulier. Ainsi, selon Tilésius, qui accompagnait l'amiral russe Krusenstern dans son voyage de circumnavigation, le tatouage est la représentation figurée de tous les éléments d'une vie politique naissante: donations entre-vifs, obligations, quittances, legs, substitutions testamentaires, mariages, alliances, contrats, jeux et réjouissances publiques, assistance des pauvres, guerres, traités de paix, cons-

truction de maisons, fêtes triomphales, repas de noces, amourettes, exercices gymnastiques, pêche, chasses, échanges, louages, etc. On en trouve les marques sur toutes les parties du corps humain, sur les échasses, sur les tambours, les rames, les haches, et les masses d'armes des indigènes. Ajoutons encore, pour terminer ce chapitre, que la plupart des voyageurs rendent un témoignage éclatant à la conversation imagée et pittoresque de ce peuple, à ses vives saillies et à ses comparaisons ingénieuses.

*Noukahiva* ou *Nouhiva*, la reine de l'archipel et la plus grande du groupe nord ou îles *Washington*, appelée île *Baux* par le voyageur français Marchand, tandis que des voyageurs américains ou anglais l'ont nommée successivement ou *Federal-Island*, ou *Madison*, ou *Saint-Henry-Martins-Island*, ou encore *Adams-Island*, a, dans sa plus grande longueur, du sud-est au nord-ouest, 17 milles sur 10 de large. Elle est élevée de 3,800 pieds au-dessus de l'Océan. La pointe sud-est s'appelle la *Pointe-Martin*. L'île de Noukahiva, avec 6 ou 7,000 hab., est la seconde de l'archipel, pour la grandeur et la population. Elle possède de très-hautes montagnes, une belle cascade de 600 mètres d'élévation, et trois ports qui appartiennent aux meilleurs de la Polynésie. Ce sont, au sud : le port *Anne-Marie*, découvert par Krusenstern, puis *Taïohaé* ou *Tienhoy*, un des plus beaux, précieux comme port de relâche des baleiniers, enfin le port *Collet*, a vec le fort du même nom, qui est le siége du commandant particulier des Marquises. Les chefs indigènes vivent sous la suzeraineté de la France. Les principales tribus sont : les *Taïhs* et les *Taïpis*, divisés à leur tour en une foule de sous-tribus. C'est à l'une d'elles qu'appartient le principal chef de Taïohaé *Temoana*, qui a été, en 1842, un des premiers à reconnaître la souveraineté de la France. A côté de lui règnent son oncle *Niéhilou*, et un autre chef *Toumé*. Leurs antagonistes ont été longtemps les tribus des *Choumènes* et des *Happahs* ou *Tappahs*. C'est de ces derniers que fait partie le chef *Pakoko*, ainsi que le grand prêtre *Weketou*, qui sont tous deux des anthropophages de premier ordre. L'Amazone et l'Hélène de l'île à la fois est la reine *Tehaïa-Koko*, femme de Temoana, qui avait pour elle de sanglantes luttes à soutenir contre Pakoko. Les autres tribus sont les *Mamatonahs*, les *Attatokahs* et les *Nikis*. Après l'échec des missions méthodistes de 1798, une église catholique a été fondée, en 1854, à Taïohaé, où il se trouve deux missionnaires, le P. *François de Paule* et le P. *Cyprien*.

*Oua-Houga* ou *Roua-Houga*, longue de 9 milles et élevée de 2,400 pieds au-dessus de l'Océan, a été appelée par les Américains ou *Washington-Island*, ou *Rious-Island*, ou *Massachussets-Island*. Elle est verte et peuplée de 400 habitants, qui n'ont pas de missionnaire au milieu d'eux.

*Ouapou* ou *Houapoua*, ou *Rouapoua*, appelée par les premiers Français île *Marchand*, tandis que les Anglais et les Américains l'ont nommée *Adams-Island*, ou *Jefferson-Island*, ou *Trevaniou*, s'élève à 3,900 pieds au-dessus de l'Océan. Elle a 20 milles de circonférence, et renferme 1,500 à 2,000 habitants, au milieu desquels il y a un missionnaire, qui est aujourd'hui le P. *Caret*. Le chef-lieu de l'île s'appelle Hakahou.

*Etao-Hatoutou* et *Mottouaïty*, ainsi que l'*île de Corail*, forment un petit groupe dont la plus grande a 10 milles de tour. Elles sont plates, inhabitées et ont été successivement appelées *Iles Plates*, ou *Lincoln*, *Lewell*, *Revolution-Islands*, *Franklin-Islands* ou *Blake-Islands*. Elles sont visitées par les voisins pour leur pêche abondante.

*Hidou* ou *Hïaou*, appelée *Musse* par les premiers Français, et *Knox* ou *Freemantle* par les Américains et Anglais, est élevée de 2,000 pieds au-dessus de la mer, et longue de 8 milles sur deux de largeur. Elle contient beaucoup de cocotiers, ainsi que diverses espèces d'oiseaux rares, pour lesquels elles est fréquentée par les habitants des autres îles. Elle est inhabitée, ainsi que

*Fatouhou* ou *Fetouhouhou*, le *Chanal* de Marchand, tandis qu'elle est appelée *Hancock* ou *Langdon-Island* par les Américains. Elle est élevée de 1,400 pieds au-dessus de l'Océan, ronde, mais plus petite que la précédente.

Les îles du groupe sud-est, les *Marquises*, ou *Archipel de Mendana* proprement dit, sont d'un aspect plus riant. *Otahi-Hoa* ou *Fatouhiva*, la *Santa-Magdelena* du premier voyageur Mendana, est haute de 3,700 pieds. Elle a de 15 à 20 milles de circuit, avec une population de 1,200 habitants. Les missions protestantes y ont cinq missionnaires, tandis que celles des catholiques n'y ont pas réussi jusqu'à présent. A l'est de cette île se trouvent :

*Motou-Nao*, petit îlot, avec peu d'habitants.

*Motane* ou *Onateyo* (le *San-Pedro* de Mendana), étroite, très-haute, de 5 à 6 milles d'étendue, presque déserte aujourd'hui, tandis que du temps des premiers navigateurs elle était bien peuplée.

*Fetougou* ou *Fetoukou* (île *Hood* chez Cook), est à 1,169 pieds au-dessus de l'Océan, avec 8 à 10 milles de circuit, mais peu connue.

*Tahouata* ou *Taowati*, ou *Waïtao*, appelée *Santa-Christina* par Mendana. C'est la plus

grande île de l'archipel et la plus peuplée. Elle a 25 à 30 milles de circuit et près de 10,000 habitants. Elle est moins haute que les autres. C'est dans une baie de cette île appelée *Madre-de-Dios*, que les navigateurs espagnols ont fait la première descente sous Mendana, en 1596, et c'est encore dans la même baie, appelée depuis Vaïtahou, que la France a, en 1843, formé le premier établissement. Le roi de Vaïtahou, qui est la capitale de l'île, était en même temps le roi des îles Marquises. Il s'appelle *Yotété*, et vit encore. Son neveu *Mahéono* est chef de la baie de Hanététena, qui commande une autre partie de l'île. La baie de Madre-de-Dios, à l'abri des vents, est séparée en deux par une colline, avec de belles cascades d'eau fraîche. Cette île est la plus indépendante, et celle où la puissance des chefs indigènes est encore la plus grande. Aussi n'y ont-ils encore reçu aucun missionnaire. Les édifices religieux et autres dans cette île, surtout dans la vallée de Schlaguna et dans la baie Tchitchagoff, sont plus splendides qu'ailleurs.

*Hivaoa* ou *Ohivahoa*, la *Santa-Dominica* de Mendana, est la plus élevée. Elle est à 4,200 pieds au-dessus de l'Océan, et offre une étendue de 15 milles de longueur sur 8 de largeur, avec une population de 6,000 habitants, qui ont deux missionnaires. Sa surface, comme celle des autres îles, est entrecoupée de collines et de vallées, mais qui y sont mieux distribuées. Mendana la décrit comme une île enchanteresse. Elle est dominée par trois chefs principaux, *Opéhouna*, *Hetoh Tooua* et *Totika*.

En 1520 le célèbre *Magellan* passa pour la première fois dans le voisinage des Marquises sans les reconnaître et sans s'y arrêter. En 1528 *Alvaro de Saavedra* toucha à plusieurs îles de ces parages, où il prétendit avoir trouvé des gens blancs. Ce fut le 9 avril 1595 que, équipée par *don Garcia Hurtado Mendoza*, *marquis de Canete* et vice-roi du Pérou, une flottille partit de Lima, sous le commandement de *don Alvaro Mendana de Neyra*, qui avait déjà, en 1567, découvert l'archipel Salomon. Accompagné de sa femme *Isabelle de Barretos* et du célèbre pilote *Fernando Quiros*, qui tous deux attachèrent leur nom à quelques îles, Mendana découvrit, dans un second voyage, le groupe sud de notre archipel, qu'il appela *Marquesas de Mendoza*, et que les géographes ont, d'après lui, appelé longtemps *Archipel Mendana*. Ce navigateur y introduisit le maïs. A deux siècles d'intervalle, Cook découvrit, le 6 avril 1775, l'île *Fetougou*, appelée par lui *Hood*. Ses compagnons naturalistes, *Sparrmann* et *Forster* père et fils, donnèrent la première description détaillée de l'archipel sud.

En mai 1791 arriva l'Américain *Ingraham*, commandant du *Hope*, qui découvrit le groupe nord, en même temps que le capitaine marseillais *Etienne Marchand*, commandant *le Solide*, qui donna à chacune un nom particulier, et au groupe entier celui d'*Iles de la Révolution*. L'année suivante, en 1792, vinrent d'abord *Hergest*, commandant anglais du *Dedalus*, en mars, puis en juin l'Américain *Joseph Roberts*, capitaine du *Jefferson*, qui appliqua au groupe nord le nom de *Washington*, donné par Ingraham à la seule île d'Onahouga. Le 5 juin 1797 parurent à Vaïtahou les premiers missionnaires protestants, déposés par le capitaine anglais *James Wilson*. Rebutés par l'immoralité des habitants de l'archipel, ainsi que par les perfidies d'un misérable Piémontais, déserteur d'un bâtiment anglais, *Harris* et *Crook* (ce furent ces deux missionnaires) retournèrent, en 1799, en Europe. En 1804 arriva l'amiral russe *Krusenstern*, accompagné de deux Allemands *Langsdorff* et *Tilesius*. Krusenstern donna les premiers détails sur l'île de *Nouhiva* ou *Noukahiva* elle-même; il en fit connaître le nom indigène, ainsi que les habitudes de cannibalisme des naturels. Il y trouva établis un Anglais *Roberts* et un Français *Joseph Cabrit*, qui dans ces parages éloignés représentaient, en petit, les haines qui alors en Europe animaient leurs patries respectives. Ce fut en octobre 1813 que le capitaine américain *David Porter* prit solennellement possession de l'île de Noukahiva, appelée par lui *Madison*. Il la soumit en même temps à un seul roi, qui fut le chef des Taïs, connu déjà de Krusenstern, *Kéatanouï* ou *Gattanéona*, et auquel, sous la suzeraineté des États-Unis, devaient obéir les chefs des autres tribus. Mais après son départ, un Anglais naturalisé dans l'île, Wilson, ayant soulevé les indigènes, *Madisonville*, fort bâti par Porter, fut détruit, et les Américains égorgés.

En 1818 les îles furent visitées par le commandant du vaisseau français *le Bordelais*, M. *Roquefeuil*, qui trouva les forêts de santal presque toutes coupées, parce que les indigènes avaient eu hâte de se procurer en échange des fusils et de la poudre. D'autres vaisseaux américains reparurent en 1825, sous le lieutenant *Paulding*, qui commandait *le Dolfin*. En 1829 le capitaine du vaisseau américain *le Vincennes* intronisa à la place de Kéatanouï, comme souverain de Noukahiva, son fils *Mahouana*, en même temps qu'il y déposa un autre missionnaire, *Stewart*, qui cependant se contenta de faire des relevés géographiques. En 1830 arriva le capitaine anglais *Waldegrave*, qui a fait un tableau peu flatteur des indigènes. En 1838 débarqua à Taouata *la Vénus*, commandée

par M. *Dupetit-Thouars*, qui y déposa des missionnaires catholiques de la congrégation des PP. Maristes. Trois mois après, en août, *la Vénus* fut relevée par *l'Astrolabe* et *la Zélée*, sous les ordres de *Dumont d'Urville*, qui arriva à Taïohaé. En 1839 ce fut le tour du capitaine *Bérard*, sur *le Pylade*. Après le P. *Bataillon* vint, en 1842, le P. *François de Paule*. Le 26 avril de la même année, Dupetit-Thouars ayant abordé à Fatouhiva, le chef de cette île implora ses secours contre le capitaine d'un vaisseau américain qui, voulant se procurer des vivres dans l'archipel, avait vu tout son équipage fusillé par les indigènes, et qui, en revanche, les menaçait de l'intervention de l'Union. Le 1er mai 1842 eut lieu la reconnaissance du protectorat de la France sur Fouhiva, le 5 mai sur Hivaoa, et le 31 mai sur l'île de Noukahiva elle-même. On mit garnison à Hivaoa et on commença la construction de forts à *Taïohaé*, dont le chef Temoana montra beaucoup de déférence, ainsi qu'à Vaïtahou, dans l'île de Taouata. M. Dupetit-Thouars visita la colonie sur *la Triomphante* en juin 1843, après quoi il fit le rapport de ses opérations (28 juin). Mais les indigènes ne mirent pas tous la même facilité à se soumettre. Le premier commandant spécial des Marquises, *Hallée*, succomba dans une lutte acharnée contre eux; il eut pour successeur *Collet*, qui a construit le fort, portant son nom, dans l'île de Noukahiva, et servant de résidence au commandant. En 1844 les missionnaires furent chassés de l'île de Houapoua. Collet fut remplacé dans la même année par *Ant. Brutus Favereau*, de l'artillerie de marine, et en 1845 par le capitaine *Amalric*. Dans la même époque arrivèrent de nouveaux missionnaires, le *P. Honoré Laval* et le *P. Cyprien*. En 1847 on commença, vu le peu de progrès que fit la colonie, à penser à l'abandonner. On nomma bien encore un commandant spécial, M. *Brunet*, avec une faible garnison. En 1849 on résolut l'évacuation complète, qui cependant fut contremandée en 1850. Dans cette année l'île de Noukahiva fut, par la loi du 8 juin, désignée comme lieu de déportation. En 1851 le capitaine de vaisseau *Page*, gouverneur général des possessions océaniennes, fut chargé de réparer et d'approprier à leur destination future de pénitencier, les constructions de Taïohaé. On y envoya trois déportés. En décembre 1851 on décréta la suspension de la déportation pendant deux ans. En 1853 un des déportés fut banni, c'est-à-dire éloigné de Noukahiva, ce qu'on fit ensuite, en 1854, aussi pour les deux autres. Le pénitencier ayant été fermé, les matériaux de construction furent transportés à la Nouvelle-Calédonie. En 1853 on avait nommé un commandant spécial, le capitaine *Bolle*, qui fut, en 1857, remplacé par le capitaine *Jouan*. Le contre-amiral *Lugeol*, commandant de la station océanienne et gouverneur général des possessions de la Pacifique, fit en août 1857 une expédition contre les *Taipi-Vahi*, tribu anthropophage, près de Taïohaé, qui avaient fait des enlèvements jusque sur le territoire français pour leurs sacrifices humains. Après avoir brûlé leurs villages, il les dispersa dans les forêts. On a depuis réduit l'établissement des Marquises à la simple condition d'expectative. Car dans le cas du percement de l'isthme de Panama ou de Nicaragua, sa position serait trop importante pour être abandonnée. Comme contre-partie de la prédominance ordinaire des éléments de la civilisation sur ceux de la barbarie, notons que dans cet archipel les immigrants péruviens, chiliens, américains, anglais et autres, presque tous matelots déserteurs, ont entièrement adopté la vie et les coutumes des indigènes. Aussi les tentatives faites pour acclimater des produits européens, ou pour civiliser les habitants, ont-elles eu peu de succès. L'élément indigène recule sans que l'élément européen avance. Mais des événements imprévus peuvent changer toutes ces conditions, et l'avenir du monde est assez gros d'orages pour qu'on puisse prédire à coup sûr des remaniements importants, même dans ces parages.

Voyages de Cook, de Krusenstern, de Dumont d'Urville. — *Expédition de* l'Astrolabe. — Tilesius dans Pölitz, *Archives d'histoire et de politique*. — Fromentère, *Souvenirs des Marquises* (Moniteur de la flotte). — *Revue coloniale*, 1857 et 1858. — Ch. Rov, *les Colonies françaises*. — Buschmann, *Die Sprache der Marquesasinseln*. — *Nouvelles Annales des voyages, passim*. — Petermann, *Geographische Mittheilungen*.

C. RUMELIN.

**NOURRICE.** Dès le début de la grossesse les seins deviennent gonflés et douloureux, sécrètent un liquide d'abord séreux, incolore, puis de plus en plus épais, lactescent, et, au moment de l'accouchement, la femme devenue mère peut aussitôt suffire à l'alimentation du nouveau-né; elle peut être *nourrice*.

En Angleterre on désigne sous le nom de *nurse*, nourrice, toute femme qui donne ses soins à un jeune enfant; la *wet nurse* est celle qui le nourrit de son lait; la *dry nurse*, celle qui l'élève. Pour nous, la *nourrice* est la femme qui allaite un enfant, que cet enfant soit le sien ou un enfant étranger.

Toutes les femmes qui conçoivent et amènent à terme le produit de la conception ne sont pas aptes à être nourrices. Chez quelques-unes d'entre elles la nature semble s'être, pour ainsi dire, épuisée dans l'accomplissement de la génération et de la parturition; là s'est arrêté son pouvoir, la sécrétion lactée est nulle, il y a *agalactie*.

Ainsi, le plus souvent la faculté de devenir nourrice est la conséquence de l'enfantement; dans des circonstances exceptionnelles, cette faculté fait complétement défaut.

Enfin, dans des cas plus nombreux les seins se remplissent; le lait est d'abord sécrété en quantité suffisante, mais cette sécrétion ne sera que momentanée; après quelques semaines, quelques mois, la source bienfaisante se tarira, et la mère sera privée de la joie si douce et si naturelle de fournir à son enfant la première nourriture.

Cet arrêt imprévu de la lactation s'observe surtout chez les femmes primipares; mais lorsqu'elles sont vigoureuses, bien constituées, on ne devra pas conclure que le même accident doive se reproduire fatalement, et l'on voit telle femme à sa première nourriture perdre son lait rapidement qui, devenue mère de nouveau, sera alors une excellente nourrice et pourra prolonger l'allaitement jusqu'à l'époque régulière du sevrage.

Dans les premières heures qui suivent l'accouchement un liquide jaunâtre, sucré, désigné sous le nom de *colostrum*, s'écoule des mamelles; au bout de quarante-huit heures environ des phénomènes remarquables se produisent, dont l'ensemble constitue *la fièvre de lait :* de légers frissons se font sentir, le pouls est fréquent, la peau chaude et moite, les seins deviennent gonflés, durs; le gonflement augmente de plus en plus, s'étendant jusque dans l'aisselle, il y a alors impossibilité de remuer les bras, de les rapprocher de la poitrine; des sueurs abondantes terminent cette crise, et la lactation s'établit d'une manière définitive.

La fièvre de lait dure pendant vingt-quatre, trente-six heures; son intensité est variable : peu prononcée chez les femmes qui ont donné le sein dès le début, elle manque complétement chez celles qui n'auront point de lait.

Cette *montée* du lait se reproduira ensuite toutes les fois que la nourrice donnera le sein et sous l'influence des premiers efforts de succion, il suffira même que l'enfant s'approche de sa mère, qu'elle le voie, qu'elle pense à lui pour qu'immédiatement les seins se remplissent et que le lait s'écoule spontanément, et souvent même soit projeté avec une certaine force.

*Durée de la lactation.*— La durée de la lactation est excessivement variable. Nous avons dit qu'elle pouvait n'être que de quelques semaines, de quelques mois; le plus ordinairement elle persiste pendant dix-huit mois, deux ans. On voit parfois des femmes chez lesquelles la sécrétion laiteuse est assez énergique pour suffire à deux nourrissons successifs, et une opinion très-fausse, malheureusement trop répandue, est celle-ci : qu'un jeune enfant rajeunit le lait. Nous ne saurions trop nous élever contre une pareille erreur. Nous ne ferons que mentionner les exemples de nourrices qui ont pu allaiter six ou huit enfants l'un après l'autre. Ces faits, nous l'avouerons, ne nous paraissent mériter aucune créance, et nous les mettons de côté comme dénués de toute valeur scientifique. Il en est de même de ces femmes qui, quoique n'ayant jamais conçu, ou se trouvant à une époque très-éloignée de la grossesse, ont pu par le frottement continu, énergique, d'un enfant contre leurs seins, à l'aide d'une volonté toute puissante, faire jaillir le lait de mamelles ou vierges ou non fécondées.

*Condition d'une bonne lactation.* — Pour les mères qui, ayant du lait, veulent nourrir, les conditions exigibles peuvent se résumer en peu de mots : *Mens sana in corpore sano.* Chez les femmes qui habitent une grande ville, l'air pur, le soleil vivifiant, l'exercice salutaire, toutes ces conditions indispensables à une santé vigoureuse leur sont refusées. Cette vie tout artificielle a pour résultat une énervation plus ou moins prononcée, l'affaiblissement du système musculaire, l'appauvrissement du sang, et les troubles si fréquents dans les fonctions des organes génitaux. L'appétit est capricieux ou nul, les digestions se font mal, la femme arrive à grand'peine à se nourrir. Comment pourrait-elle suffire à la vie de son enfant?

L'énergie du système nerveux qui n'est pas tempérée par un sang riche, abondant en globules, prendra des proportions excessives. Si la femme nourrit, la moindre impression pénible retentissant sur tout l'organisme sera une cause de souffrance pour le pauvre être qu'elle allaite.

Le moindre malaise de l'enfant sera la source d'accidents souvent graves, car chez les jeunes mères si nerveuses, si frêles, il suffira de l'inquiétude déterminée par une indisposition même légère de leur nourrisson pour qu'aussitôt le lait s'altère, et le petit malade, au lieu de trouver dans le sein de sa mère une tisane bienfaisante, tetera un lait insuffisant, si même il n'est nuisible. Aussi, quoi qu'en ait dit l'illustre Génevois, malgré le désir si vif et instinctif qu'éprouvent un grand nombre de femmes de nourrir leurs enfants, voyons-nous les accoucheurs les plus autorisés, les médecins les plus habitués à traiter les maladies de l'enfance, engager le plus souvent la femme du monde à renoncer à être nourrice. Nous partageons cette opinion.

En vain la femme désireuse de nourrir renoncera-t-elle à tous les plaisirs, se consacrera-t-elle uniquement à son élève, en vain désertera-t-elle la ville pour aller habiter la

campagne, elle ne pourra modifier sa constitution délicate et nerveuse, elle ne pourra, quoi qu'elle fasse, devenir une campagnarde vigoureuse et impassible.

Que de fois n'avons-nous pas vu certaines femmes, sourdes aux conseils qu'on leur donnait, commencer une nourriture qu'elles étaient bientôt forcées d'abandonner; que de fois n'avons-nous pas vu un malheureux enfant dépérir, ne suçant qu'à grand'peine une maigre pitance du sein de sa mère! A toutes les objections, à toutes les instances, pour cesser la nourriture : « J'ai du lait, nous répondait-on, plus mon enfant est faible, plus il a besoin de mes soins; rien ne vaut le lait d'une mère. » Si l'enfant est dans le premier mois, il faut bien cependant se rendre aux conseils du médecin et donner une nourrice; mais si l'enfant a atteint six ou sept mois, que d'efforts pour faire consentir une mère à confier à une étrangère le petit être qu'elle avait espéré pouvoir élever! C'est surtout dans ces circonstances que, poussée par un amour maternel, excusable sans doute mais irréfléchi et mal entendu, bien des mères préfèrent avoir recours à l'allaitement artificiel, dont les suites sont si funestes, plutôt que de voir leur enfant sourire à une autre femme et prospérer grâce au lait d'une mercenaire.

Si l'état de débilité peut avoir une si grande influence sur la lactation, on comprendra facilement que les femmes atteintes d'affections chroniques doivent s'abstenir de nourrir.

Cette contre-indication formelle des fonctions de nourrice a été de la part de Rousseau le thème d'un de ces paradoxes contre lesquels nous ne saurions trop nous élever. « Je penserais bien aussi, dit-il, qu'il vaut mieux que l'enfant suce le lait d'une nourrice en santé que d'une mère gâtée, s'il avait quelque mal à craindre du même sang dont il est formé. » Philosophe, non médecin, Rousseau ignore que cet enfant, produit d'une mère gâtée, doit par cela même être confié à une nourrice saine; que cette constitution mauvaise, que ce sang vicié peuvent être régénérés par un lait vigoureux et pur : plus la plante est faible, plus le terrain doit être riche. Il oublie en outre que cet enfant qu'il abandonne, qu'il laisse puiser une nourriture empoisonnée, que cet enfant, fils d'une mère gâtée, peut en même temps avoir été procréé par un père robuste et sans tare, qu'il peut avoir en lui deux génies antagonistes, l'un l'appelant à la vie, l'autre l'entraînant à la mort; philosophe, il ne voit que le mal; médecin, la connaissance du mal lui eût en même temps indiqué le remède.

*Menstruation et grossesse pendant la lactation.* — La menstruation joue un rôle important chez la nourrice. Disons d'abord que chez les femmes primipares ce phénomène survient plustôt que chez les femmes qui ont eu déjà un ou plusieurs enfants. Chez un grand nombre de nourrices la réapparition des époques n'a aucune influence appréciable, ni sur la quantité ni sur la qualité du lait, tout au plus les seins sont-ils un peu moins pleins pendant cette période; chez d'autres femmes la diminution est notable mais momentanée; mais parfois aussi, dès que cette fonction se rétablit, le lait perd ses qualités premières pour ne plus les recouvrer; enfin, chez certaines nourrices le lait devient un véritable poison, et nous pourrions citer avec l'autorité de notre savant maître M. Blache, l'exemple d'enfants qui furent deux fois de suite atteints de convulsions pour avoir pris le sein de leur mère au moment des époques. On comprend que l'expérience ne fut pas poussée plus loin. Quelques enfants sont alors atteints de vomissements, de diarrhée, de coliques plus ou moins vives, on se borne alors à suspendre l'allaitement pendant le temps nécessaire.

« A Venere omnino abstinere jubeo omnes mulieres quæ pueros lactant, nam et menses viri consuetudine provocantur et lac odoris gratiam in deterius mutat. » Telle est l'opinion de Galien, qui nous paraît beaucoup trop absolue.

La grossesse fait le plus souvent cesser la sécrétion du lait; il y a cependant quelques exceptions à cette règle. On cite l'exemple de femmes qui ont pu continuer avec succès l'allaitement, quoique à une période avancée de la grossesse.

*Influence de l'allaitement sur la santé de la nourrice.* Chez un grand nombre de nourrices, l'économie reçoit une impulsion vigoureuse et salutaire, le tissu cellulo-graisseux devient abondant et ferme, la peau est souple et rosée, l'appétit vif et énergique, les fonctions digestives se font avec une extrême activité, le sommeil est réparateur, la femme se sent pleine de force, de vigueur, et certaines femmes ne sont jamais plus belles, plus fraîches que pendant l'allaitement. Chez d'autres femmes, même en apparence bien constituées, au bout d'un temps variable l'appétit languit, l'estomac, paresseux et fatigué, ne digère qu'avec peine des aliments qui sont pris par raison plutôt que par besoin; quelquefois l'embonpoint se maintient, mais la peau est pâle et décolorée, les forces diminuent chaque jour, il existe un sentiment d'épuisement, d'anéantissement, qui ne fait qu'augmenter. Là peuvent se borner les accidents; mais souvent l'amaigrissement survient, des douleurs plus ou moins vives se font sentir entre les deux épaules, le dépérissement est évident et les pauvres mères peuvent dire avec le grand poëte Michelet : « Bois, mon enfant! bois, c'est

ma vie! » Quelquefois, sous l'influence de cet état de faiblesse le lait diminue, sans que la lactation en soit troublée ; dans certains cas c'est même la surabondance du lait qui détermine cette altération profonde de l'économie qu'on a désignée sous le nom de *phthisie des nourrices.*

Certaines femmes commencent à peine à ressentir quelques-uns de ces symptômes lorsqu'elles sèvrent leur enfant. Mais quoique la cause n'existe plus, la modification imprimée à l'économie entière a été tellement profonde que l'état de la femme va toujours en s'aggravant jusqu'au moment où, vaincus par les efforts de la médecine, par un traitement bien dirigé, les accidents diminuent d'intensité et la guérison se fait, quoique lente. Mais parfois aussi la secousse a été si violente que la santé ne se rétablit jamais aussi parfaite qu'avant l'allaitement.

Nous ne mettons pas en doute que la suppression brusque, sous l'influence d'une cause imprévue, de la sécrétion lactée ne puisse avoir des conséquences funestes, mais ce sont des faits rares. Nous ne saurions considérer comme propres aux nourrices ces affections si variées, névralgies, maladies de la peau, regardées par les personnes étrangères à la médecine comme les suites d'un lait répandu.

Outre les accidents si graves portant sur la santé générale, signalons chez la nourrice la fréquence des affections du sein, inflammations, abcès.

Chez les nourrices les affections morbides diathésiques ou se développeront tout à coup, ou suivront une marche rapide. Citons pour exemple la phthisie pulmonaire.

La nourrice a en général des suites de couches plus faciles, la fièvre de lait est nulle ou à peine marquée ; aussi quelques médecins conseillent-ils à leurs accouchées de donner le sein à leur enfant alors même qu'elles ne doivent pas continuer à nourrir. En agissant ainsi, pour éviter une fièvre de lait de quelques heures, on expose la femme aux crevasses, aux abcès du sein, etc.

D'après les recherches de M. le professeur Velpeau, les femmes obligées de sevrer après avoir nourri pendant un certain temps sont sujettes aux abcès.

Selon quelques médecins, l'allaitement est un préservatif d'affections à longue échéance, cancers du sein, etc. C'est une erreur grave. Si l'allaitement a une influence dans ces circonstances, c'est certainement une influence fâcheuse, et il est démontré que les maladies chroniques de la mamelle sont plus fréquentes chez les femmes qui ont nourri que chez celles qui n'ont pas nourri.

Enfin, pour terminer ce qui a trait à la double influence de l'allaitement sur les maladies, et des maladies sur la lactation, deux mots sur les maladies aiguës intercurrentes dont la nourrice peut être atteinte. La fièvre, les affections fébriles, les affections douloureuses, les névralgies, ont une action marquée sur la qualité comme sur la quantité du lait, et, par suite, sur la santé de l'enfant. Nous conseillons en pareille occasion de suspendre momentanément l'allaitement. Chez les femmes vraiment bonnes nourrices, la diminution du lait n'est qu'éventuelle, et lorsque les accidents morbides ont cédé, le lait reparaît, souvent aussi salutaire qu'il l'était avant la maladie.

Lorsque les maladies prennent un caractère de chronicité, la femme devra cesser de nourrir. Il est évident, en outre, que lorsque la nourrice sera atteinte d'une affection contagieuse, on devra éloigner l'enfant.

*Mode de la lactation.* — Lorsqu'une mère se décide à nourrir, on devra examiner avec soin la conformation des mamelles. Certaines femmes ont le bout du sein très-court, il en résulte que la succion sera nécessairement très-difficile pour l'enfant, très-pénible pour la mère. On peut essayer de quelques moyens pour vaincre cette disposition fâcheuse : on a recours à l'application des bouts de sein portés pendant un temps plus ou moins long; si les bouts de sein sont insuffisants, on aide leur action en adaptant une petite pompe qui fait saisir le mamelon. On peut aussi se servir de ventouses en caoutchouc à goulot étroit qui exercent une succion plus douce. Mais le procédé le meilleur est la succion exercée par une personne dévouée ; quelquefois nous avons vu employer avec succès un chien nouveau-né; lorsque l'accouchement est terminé on peut aussi donner le sein à un enfant déjà assez fort pour vaincre ces premières difficultés.

Chez les femmes, souvent chez celles qui n'ont point encore nourri surtout, il existe une excessive sensibilité aux seins. On peut y remédier à l'aide de lotions astringentes, qui durcissent et tannent l'épiderme.

Aussitôt que, la délivrance opérée, la femme à pu prendre quelques heures de repos, elle doit commencer à donner le sein; le lait présente alors des qualités particulières des plus favorables à l'enfant, il a une action très-laxative qui facilite l'évacuation du méconium ; de plus les seins n'étant point encore gonflés et durs, la succion est plus facile, la montée du lait se fait plus lentement ; toutes circonstances dont on doit profiter. Nous ne comprenons pas, ni au point de vue de l'intérêt de la femme, ni au point de vue de l'intérêt de l'enfant, quel avantage on peut avoir à attendre la fièvre de lait.

Les motifs que nous avons donnés suffi-

sent pour démontrer l'inconvénient qu'il y a à ne pas commencer immédiatement l'allaitement.

Pour donner le sein, la mère peut ou se mettre en son séant, ou, imitant l'exemple des Américaines, se coucher sur le côté, ce qui est préférable surtout dans les premiers jours de l'allaitement, alors que l'enfant ayant souvent une certaine peine à prendre le mamelon, les séances sont longues et la femme encore faible. La nourrice devra s'assurer que l'enfant tette véritablement et ne se contente pas de sucer; il faut voir si les joues se creusent, si le larynx exécute des mouvements alternatifs d'élévation et d'abaissement; enfin on doit entendre un certain bruit bien connu qui se produit lorsque le lait est avalé. Ces recommandations sont loin d'être inutiles. Chaque fois que la femme a fini de donner le sein, il faut qu'il soit lavé avec précaution et essuyé doucement; on évite ainsi que le lait s'aigrissant ne détermine une irritation des parties qui peut être la source d'accidents sérieux.

Dès les premiers jours, il faut déjà habituer l'enfant à prendre le sein à des intervalles égaux. Souvent l'enfant nouveau-né dort pendant plusieurs heures de suite; on s'applaudit de le voir si calme, on respecte son sommeil; l'enfant ne tetant pas alors d'une manière suffisante s'épuise; le sommeil se prolonge de plus en plus, l'enfant, de plus en plus faible, n'a bientôt plus la force de faire monter le lait, et la mort peut survenir par inanition. Il est donc indispensable, si le nouveau-né dort, de le réveiller pour le faire teter; ce n'est pas toujours chose facile, on est parfois obligé de lui jeter de l'eau sur le visage, et de le fouetter doucement, etc.

Certaines femmes laissent les enfants s'endormir en tetant, après avoir avalé quelques gorgées, l'enfant fait un somme, puis se réveille pour avaler quelques gorgées, et ainsi de suite pendant un temps plus ou moins long. C'est une pratique mauvaise; il faut en prenant la main de l'enfant, en l'excitant un peu, le tirer de cette somnolence. Enfin, lorsque la mère juge que l'enfant a pris suffisamment de lait, elle doit le retirer du sein et ne pas lui laisser l'habitude de s'endormir en suçant le mamelon.

La nourrice ne doit donner à teter qu'à des intervalles réguliers, avons-nous dit; toutes les deux heures, par exemple, cela est certainement suffisant. Si on agit autrement, les digestions se font mal; on arrive ainsi à gonfler le nourrisson, à en faire une véritable éponge imbibée de lait; en outre, pour la mère il y a danger qu'elle ne s'épuise et que la sécrétion lactée ne s'arrête. Lorsque la mère nourrit son enfant, elle doit se réserver quelques heures de sommeil paisible, ceci est surtout indispensable pour les femmes du monde, dont la santé ne résisterait pas à toutes les causes d'épuisement qu'entraînent après elles les fonctions de nourrice. La mère donnera le sein à dix, onze heures du soir, l'enfant sera mis dans une autre pièce, un biberon de lait coupé suffira pour l'alimenter, et le matin à son réveil la mère donnera de nouveau à teter. L'enfant prendra facilement une habitude qu'on lui donnera de bonne heure, son sommeil n'en sera que meilleur, et d'autre part, fraîche et reposée, sa mère lui fournira une nourriture saine, au lieu de lui donner un lait qui se ressentirait fatalement de fatigues trop grandes, d'insomnies répétées.

C'est en prenant ces précautions, en suivant ces préceptes exactement que nous avons vu de jeunes nourrices d'une constitution délicate pouvoir mener à bonne fin une nourriture même longtemps prolongée.

*Nourriture additionnelle.* — Lorsque l'enfant a atteint trois ou quatre mois, la mère peut commencer à lui donner quelques cuillerées de potages légers, d'abord une fois, puis deux fois chaque jour; à une époque plus avancée, l'alimentation sera plus nourrissante, un jaune d'œuf, des potages au bouillon de poule ou de poulet coupé avec du bouillon de bœuf. A mesure que l'enfant deviendra plus fort, on remplacera d'une manière plus ou moins complète le lait de la mère par des aliments en rapport avec l'âge mais surtout avec les dents du baby; lorsque les douze premières dents auront percé, on essaiera un peu de viande finement hachée, et si à cette époque la nourrice ne cesse pas l'allaitement, c'est qu'elle redoutera les accidents qu'entraîne souvent l'évolution des dents canines, des dents dites œillières. En effet, si le travail de la dentition est pénible, l'état fébrile, une diarrhée quelquefois excessive ôtent à l'enfant tout appétit, ou rendent impossible la digestion d'aliments autres que le lait de la nourrice.

*Sevrage.* — L'époque à laquelle la nourrice pourra ou devra sevrer est très-variable. Quelques personnes sèvrent les enfants à six mois. Nous pourrions citer une ville de France dans laquelle une assemblée de matrones a décidé qu'à six mois un enfant ne devait plus teter, et à six mois on sèvre: telle est la mode du pays! D'autres, plus généreuses, vont jusqu'à un an. Pourquoi à cet âge l'enfant n'a-t-il plus besoin du sein? Les unes n'en savent rien, et s'en inquiètent peu; mais d'autres, plus sagaces, ont fini par découvrir que les enfants qui tetaient longtemps étaient faibles, maladifs. Nous avons peine à croire que la sécrétion lactée ait en moyenne une durée de dix-huit

mois à deux ans sans autre but que celui de fatiguer les mères et de donner aux enfants une nourriture malsaine et nuisible. Si certains enfants sont débiles et malades, c'est qu'ils ont eu le malheur d'avoir une nourrice insuffisante.

L'époque à laquelle on doit sevrer varie suivant la santé de la mère, et suivant l'état plus ou moins avancé de la dentition de l'enfant. L'âge de l'enfant ne signifie absolument rien; tel enfant sera sevré sans danger à un an parce qu'il aura huit ou douze dents, tandis que le sevrage serait intempestif, dangereux pour tel autre du même âge qui n'a que deux dents. C'est lorsque les douze ou les seize premières dents sont poussées que l'on peut sevrer, les accidents de dentition sont alors moins à craindre, et l'alimentation est facile et bien supportée; mais, nous ne saurions trop le répéter, tout dépend de la santé de la mère; lorsque les symptômes d'épuisement ou de fatigue commencent à se manifester, il faut aussitôt suspendre l'allaitement. On devra donc surveiller avec soin l'état de la nourrice. Si on peut choisir à son gré l'époque du sevrage, on se rappellera que les dents poussent en général par groupes de quatre, et on choisira pour enlever le sein au nourrisson le moment où se sera terminée l'évolution d'un groupe. Presque toujours il s'écoule un certain laps de temps entre l'apparition de ces dents et le travail des dents qui viendront après elles, c'est une étape pendant laquelle l'enfant pourra s'habituer à son nouveau genre de vie.

Lorsque l'époque du sevrage est arrivée, la nourrice commence d'abord par éloigner de plus en plus les moments où elle donne le sein, puis elle cesse tout à fait.

Pour dégoûter l'enfant de prendre le sein, on a recours à plusieurs moyens, on applique sur le mamelon des substances amères; mais le moyen qui nous a paru réussir le plus sûrement est de noircir le sein à l'aide d'un peu de suie, il est rare que cela ne suffise pas pour rebuter le nourrisson.

La nourrice a des précautions à prendre, un traitement à suivre.

Les seins seront recouverts d'un carde d'ouate qui les tienne à l'abri du froid; à deux jours d'intervalle la nourrice prendra une purgation douce; mais ce seront surtout les bains chauds et prolongés pendant une heure et même plus longtemps qui feront le plus facilement disparaître le lait.

Une nourriture légère, potages maigres, légumes, fruits, remplacera l'alimentation réparatrice nécessitée par l'état de la nourrice. On fera usage de boissons acidules, orangeades, limonades, sirops de cerises ou de groseilles.

Nous aurions pu traiter ici du régime de l'hygiène de la nourrice, c'est surtout lorsque nous traiterons de la nourrice étrangère que nous tracerons les règles à suivre; mais les règles seront toujours moins rigides pour la mère que pour une nourrice: le développement de l'intelligence, résultat de l'éducation, le cœur d'une mère surtout, lui feront de suite sentir ce qui est nuisible à sa santé ou à celle de son enfant.

Nous devons maintenant nous occuper de la nourrice étrangère, rechercher quelles sont les qualités qu'on doit exiger d'une femme à laquelle on confie un enfant à allaiter.

*De la nourrice étrangère.* — C'est à la plus haute antiquité qu'il faudrait remonter si nous voulions faire voir de quelle époque date l'usage des nourrices étrangères. Qui ne connaît la nourrice d'Ulysse? et le théâtre latin nous montre à chaque page la nourrice servant de confidente aux ingénues et aux amoureuses. Quoi qu'il en soit, que cet usage soit plus ou moins ancien, le fait existe et l'éloquence de maint philosophe a échoué devant le mauvais vouloir ou la nécessité.

Nous savons que pour un grand nombre de femmes allaiter son enfant est une jouissance vraie et profonde, nous comprenons que nourrir de son lait est un devoir sacré pour une mère; nous blâmons celles qui s'y soustraient sans nécessité, mais nous ne savons quelle est la plus répréhensible des deux mères, ou celle qui renonce sans raisons à nourrir, ou celle qui, ne pouvant le faire avec succès, persévère dans son œuvre de destruction.

Nous préférons cent fois cette mère qui, privée de lait, veille à toute minute sur son enfant, ne le quitte pas des yeux, à celle qui, lorsqu'elle lui a donné le sein, croit avoir rempli tous ses devoirs, qui, à certaines heures, se fait apporter son enfant pour l'alimenter, et le laisse ensuite à des mains mercenaires; qui, ne sachant renoncer aux plaisirs du monde, s'échappe du bal, échauffée par la danse, pour aller offrir à son enfant un lait aigri et malsain.

En Angleterre, la femme qui se consacre tout entière à élever un jeune enfant est une *nurse*, une nourrice, qu'elle ait du lait ou qu'elle n'en ait pas. En France même, quelques mères disent en parlant de leur enfant: *Je l'ai nourri au biberon*. C'est que la vraie nourrice n'est pas seulement celle qui fait du lait, qui fournit simplement l'aliment, mais bien celle qui veille à ce que cet aliment soit donné en temps convenable dans de justes mesures, qui entoure l'enfant de tous les soins inspirés par une constante sollicitude, qu'elle le nourrisse de son lait ou qu'elle ait recours à un lait étranger provenant soit du sein d'une femme,

soit des mamelles d'une chèvre; que cet enfant soit le sien ou non.

Certaines personnes ont un extrême dédain pour les nourrices mercenaires, qu'elles qualifient d'un nom que la plume se refuse d'écrire.

Nul défaut qui ne soit l'apanage de cette race méprisée; des femmes vivant de pâtisseries accusent de gourmandise ces malheureuses qui, habituées à manger le plus souvent du pain sec, ne savent pas résister aux attraits d'une table dont les splendeurs leur étaient inconnues.

On déplore l'âpreté au gain d'une nourrice attendant avec impatience le baptême ou la première dent, et leurs accusateurs poussés par le même vice jouent la fortune de leurs enfants sur une carte ou à la Bourse.

Elles abandonnent mari et famille pour acquérir une pièce de terre; elles n'ont pas de cœur, dites vous; c'est que pour bien des gens la richesse du salaire justifie tous les sacrifices.

Pour nous, sans nous ériger en défenseur quand même des nourrices étrangères, nous ne pouvons voir sans étonnement que parmi ces femmes grossières et sans éducation, il s'en rencontre un nombre aussi grand qui prodiguent avec un dévouement, avec une patience au delà de tout éloge, des soins maternels aux enfants qu'on leur confie.

*Choix d'une nourrice.* — Si une santé bonne, un corps qui, sans être vigoureux, est sain et pur de toutes maladies contagieuses ou héréditaires, un lait même peu abondant, suffisent pour autoriser une mère à nourrir son enfant, il n'en est plus de même pour une nourrice étrangère. Les conditions qu'on doit exiger sont nombreuses. Nous allons tracer rapidement les règles à suivre pour faire un tel choix.

La nourrice ne doit être ni très-jeune ni très-âgée : de vingt à trente ans une femme est ordinairement dans les conditions d'âge les plus favorables. On devra préférer une nourrice ayant déjà eu un ou plusieurs enfants à une primipare; une femme ayant déjà nourri est plus apte à soigner un jeune enfant; en outre, chez les primipares souvent le lait disparaît tout à coup sans cause appréciable, les affections du sein sont plus fréquentes, inflammations, abcès; enfin en général, la menstruation se rétablit plus tôt, qu'après une deuxième ou une troisième grossesse.

Il est nécessaire qu'il se soit écoulé au moins six semaines depuis le moment de l'accouchement. Avant cette époque on peut redouter les suites de couche; de plus, la femme n'étant encore que bien imparfaitement rétablie pourrait être incapable de remplir sans fatigues ses nouvelles fonctions.

Pour un enfant nouveau-né on doit exiger un lait jeune n'ayant pas plus de trois à quatre mois, moins âgé si c'est possible, non-seulement à cause des conditions physiques qu'il présente, mais en outre parce qu'en prenant une femme déjà avancée dans sa nourriture, souvent le lait vient à manquer au moment du travail de la dentition et lorsque l'enfant aurait le plus grand besoin de sa nourrice.

C'est ce qui arrive le plus ordinairement quand une mère, ayant deux enfants à dix mois ou un an d'intervalle, donne au deuxième la nourrice de l'aîné. Au moment où commence la seconde nourriture, le lait peut, quoique déjà vieux, avoir encore les qualités désirables, mais huit ou dix mois plus tard il sera souvent devenu insuffisant ou même nuisible.

En agissant ainsi on sèvre trop tôt le premier enfant, on donne au second un lait peu en rapport avec son âge, et on s'expose en outre à être obligé de prendre une autre nourrice lorsque l'âge de l'enfant, le développement de son intelligence pourront rendre ce changement assez difficile.

Nous ne conseillerons jamais de choisir pour nourrice et par avance une femme pendant la grossesse, on ne peut prévoir si son lait sera abondant, beau, sain; si sa santé ne sera pas troublée par l'accouchement dont les suites seront peut-être pénibles. Dans le choix d'une nourrice l'état de son enfant, lorsqu'il a six semaines ou deux mois, est un guide précieux; si l'enfant est beau, fort, bien portant, le lait doit être bon et sain. On se priverait donc d'un renseignement des plus importants.

Lorsque la nourrice est d'une constitution vigoureuse, lorsqu'elle offre les caractères d'une bonne santé, peu importe qu'elle soit brune ou blonde. L'embonpoint ou la maigreur, quand ils ne sont point portés à l'excès, ne fournissent que des indications bien vagues.

Il n'en est pas de même de la mollesse, de la flaccidité des chairs, de la pâleur des téguments qui sont la source de contre-indications formelles.

Le tempérament sanguin est celui qu'on doit préférer. Quelques mots à ce sujet :

Lorsqu'on s'occupe scientifiquement, sérieusement, de ce qui a trait à la nourrice, on se heurte à chaque pas contre des préjugés quelquefois niais simplement, mais le plus souvent nuisibles à la santé de la femme ou à celle de l'enfant. C'est ainsi qu'un jeune enfant, dit-on, renouvelle le lait. Nous avons déjà exprimé notre opinion à ce sujet. Voici un autre aphorisme de la même force, ayant cours, même parmi des médecins : La constitution de la nourrice doit se rapprocher autant que possible de celle de la mère. Si la mère, en

effet, est d'une constitution vigoureuse, d'un tempérament sanguin, nous sommes entièrement de cet avis.

Mais si la mère est d'une constitution débile, d'un tempérament lymphatique, ira-t-on choisir avec soin pour la remplacer une femme dans les mêmes conditions? Si la mère est faible, ou son enfant est faible, ou il est accidentellement vigoureux; de toutes manières il a besoin d'une bonne nourrice : dans le premier cas, pour le fortifier; dans le deuxième, pour ne pas mourir de faim. Pourquoi doit-on choisir une nourrice dans des conditions analogues à celles de la mère? C'est afin que le lait se rapproche autant que possible de celui de la mère. Quelle idée heureuse! de telle sorte que la mère ayant un mauvais lait, on cherchera avec soin une nourrice ayant un lait aussi mauvais que le sien. — Une question embarrassante serait celle-ci : Comment doit-on agir quand la mère n'a pas de lait? pourquoi donnera-t-on un lait plus ou moins mauvais à ce malheureux enfant? Voici la raison : l'enfant étant le produit d'une mère de mauvaise santé ne pourrait pas digérer un lait *fort*, c'est-à-dire un lait sain, pur et abondant, et on lui donnera une tisane séreuse, aqueuse et en petite quantité! Nous ne prolongerons pas cette discussion; notre conclusion, est celle-ci : plus la mère est délicate, plus la nourrice doit être forte et vigoureuse; par cette raison toute simple qu'aux vaches maigres il faut un gras pâturage.

Après avoir constaté l'âge de la nourrice, son état de femme primipare ou multipare, l'époque depuis laquelle elle est accouchée; quand on s'est assuré que sa constitution, ses apparences extérieures de santé sont bonnes, on devra procéder à l'examen des seins et du lait.

On est en général porté à considérer le volume du sein comme un des caractères essentiels de la nourrice. En cela on se trompe. Ce n'est pas la grosseur du sein, mais le développement de la glande qu'il est utile d'apprécier. Telle femme peut avoir des mamelles volumineuses formées de tissu graisseux et ne contenant qu'une glande extrêmement petite. Par contre, on observe assez souvent les conditions opposées qui sont de beaucoup préférables, c'est-à-dire un sein maigre, peu développé, mais constitué presque entièrement par une glande dont le volume est relativement considérable. Le sein doit être ferme, bien rempli, la peau sillonnée de veines abondantes. On examinera avec soin s'il existe des traces d'engorgements, d'inflammation ou d'abcès; le gonflement des glandes de l'aisselle ferait supposer que le sein a été le siége d'accidents inflammatoires récents qui ont pu altérer le lait. Nous avons dit plus haut que la conformation du mamelon a une grande influence pour la succion. Si le mamelon n'existe pas ou est trop petit, si par la titillation il ne s'érige pas ou ne s'érige que difficilement, l'enfant nouveau-né aura plus ou moins de peine à teter; c'est une condition mauvaise et qui doit faire refuser pour nourrice une femme ainsi conformée.

A l'aide d'une pression douce exercée sur la glande on fait jaillir le lait, et on juge s'il est sécrété en plus ou moins grande abondance, on a soin de faire donner le sein à un enfant et on constate qu'il tette facilement, que le lait arrive sans peine; en outre, en recueillant du lait dans une cuiller on apprécie les qualités physiques qu'il présente, il doit avoir une couleur d'un beau blanc, une saveur sucrée. Si on en verse une goutte sur l'ongle elle doit adhérer et ne s'écouler que lentement. On ne devra pas oublier que le lait qui vient dès les premiers efforts de succion est plus séreux, plus fluide que celui qui sera tiré quelques instants plus tard. Nous ne pouvons entrer ici dans de plus grands détails sur les caractères de lait. Nous ne pouvons signaler les altérations qu'il présente à l'examen microscopique ou chimique.

Lorsqu'on s'est assuré que la femme réunit les premières conditions, qu'elle a du lait en quantité suffisante et de bonne qualité, on procède à un examen plus minutieux : l'état de la bouche est important à vérifier. La nourrice qui n'a pas de dents, ou dont une grande partie des dents est gâtée, offre de grands inconvénients : la mastication se fera mal, les digestions seront difficiles, pénibles; en outre, il y a souvent une fétidité de l'haleine répugnante pour la mère et plus tard pour l'enfant lui-même; la langue doit être souple, rosée, humide; la trace de déchirures, de morsures fera soupçonner que la femme est sujette à des attaques d'épilepsie; des amygdales grosses doivent faire redouter des maux de gorge fréquents, le mauvais état, la pâleur des gencives et de la gorge indiqueront un appauvrissement du sang; il en sera de même de la faiblesse du pouls, de certains bruits de souffle à la région du cœur ou dans les gros vaisseaux du cou.

On examinera avec soin s'il n'existe pas au cou, à la nuque, des glandes engorgées, symptôme de grande valeur pour le médecin; il en sera de même des traces d'abcès anciens ou récents qui dénoteront un état scrofuleux ou remontant à la jeunesse, ou persistant encore. Un examen plus complet serait souvent utile, mais on comprend que bien des nourrices refusent de s'y soumettre; il sera indispensable toutefois de s'assurer qu'il n'existe pas à l'aine de tumeurs ganglionnaires.

Enfin la peau devra être exempte de toute trace d'éruption.

On devra s'enquérir avec soin de la moralité de la nourrice. Nous n'avons pas besoin de dire de quelle conséquence cela est pour l'enfant.

Le caractère de la nourrice a une extrême influence sur l'enfant qu'elle allaite. Les enfants, même les plus jeunes, aiment à être amusés ; une nourrice gaie calmera souvent par ses chants les pleurs, les petites douleurs de l'enfant plus facilement que ne pourraient le faire les remèdes les plus variés. Si la nourrice est triste, elle ne pourra mainte et mainte fois parvenir à apaiser son nourrisson. Mais en outre, sous l'influence de la tristesse qu'éprouvent certaines femmes, la constitution s'affaiblit, les forces languissent, la nutrition se fait mal, le lait s'altère, l'enfant dépérit et s'étiole.

Les nourrices brusques, grondent et maltraitent le baby, mais on ne saurait se défaire trop vite d'une femme irascible, sujette à des accès de colère. A la suite d'un accès de colère, des convulsions peuvent survenir, les exemples n'en sont pas rares. Dans quelques cas la mort peut être le résultat de l'altération profonde et instantanée du lait. Notre savant et excellent maître M. Blache a vu un enfant être atteint de convulsions une demi-heure après avoir pris le sein et mourir en quelques instants; peu auparavant, sa mère qui l'allaitait avait eu un accès de colère des plus violents. Le fait suivant est rapporté par un de nos confrères et amis, M. le docteur Godey. Une mère colère et emportée allaite dix enfants, ils meurent tous de convulsions ; un onzième enfant fut confié à une nourrice, et il vécut. S'il est certain que le caractère de la nourrice a une grande influence sur la qualité du lait, on ne saurait admettre que le lait puisse transmettre à l'enfant les qualités morales intellectuelles de sa nourrice.

Enfin, une condition fort importante est que la nourrice plaise à la mère ; car, ainsi que l'a fait remarquer M. Cazeaux, celle-ci devant pendant un an, dix-huit mois vivre presque continuellement avec la nourrice de son enfant, la vue pendant un temps aussi long d'un visage désagréable serait au moins pénible.

Après avoir examiné avec soin la femme qui veut être nourrice, il faut en outre tenir un grand compte de l'état de son enfant ; car si l'enfant est petit, maigre, pâle, chétif, il est peu probable que le lait de sa mère soit abondant et nourrissant. On s'assurera qu'il ne porte aucune trace d'affection de la peau, gourmes ou autres maladies qui pourraient être le résultat d'une infection générale ; l'érythème des fesses, des cuisses sera la conséquence d'une diarrhée plus ou moins prolongée causée par un lait de mauvaise qualité.

*Du changement de nourrice.*—Changer de nourrice est en général une chose effrayante pour les parents. Nous sommes loin de partager cette terreur, et lorsque la nourrice ne remplit pas les conditions indispensables, soit sous le rapport du lait, soit sous le rapport du caractère, il faut sans hésiter s'en procurer une autre ; si le lait de la nouvelle nourrice est bon et sain, nous pouvons affirmer que le changement non-seulement n'aura pas de conséquence fâcheuse pour la santé de l'enfant, mais lui sera au contraire essentiellement favorable.

Nous devons indiquer rapidement les règles qui doivent servir de guide en pareille circonstance.

On ne doit pas hésiter à renvoyer une nourrice lors même que son lait étant excellent, son caractère est mauvais : plus l'enfant est jeune, plus il faut se hâter. Nous avons signalé plus haut les dangers qui peuvent résulter, pour le baby, des colères, de l'irritabilité, de la tristesse de la nourrice.

On agira de même si, le caractère étant excellent, le lait diminue et devient insuffisant. Dans ce cas, une mère soigneuse s'apercevra que son enfant crie constamment, qu'il reste plus longtemps que jamais appendu au sein dont il suce le mamelon sans rien avaler ; elle verra que le sein est flasque, mou, que la montée du lait ne se fait pas et que le sein ne se gonfle pas au moment où l'enfant tette. Les évacuations seront fréquentes, de mauvaise nature, mal digérées, quelquefois des vomissements se produiront. Si on pèse l'enfant avant qu'il ne prenne le sein et immédiatement après qu'il a fini de teter, on constate que son poids, au lieu d'avoir augmenté de 100 à 200 grammes, n'a que peu ou point varié. D'après les travaux de M. le professeur Natalis Guillot, au-dessous de 80 grammes pour chaque tetée la quantité de lait est insuffisante pour l'alimentation.

Dans quelques cas plus embarrassants la femme a du lait en quantité suffisante, les seins sont pleins, l'enfant tette à pleine bouche, mais il vomit, souvent le lait n'est même pas coagulé, la diarrhée survient, le lait caillé passe dans les garde-robes, l'enfant maigrit, pâlit et s'épuise. C'est alors que l'examen du lait au microscope fait constater des altérations caractéristiques. Le changement de nourrice fait alors disparaître ces symptômes comme par enchantement. Un lait en apparence de bonne qualité n'occasionnant aucun trouble digestif peut donner lieu à d'autres accidents ; c'est ainsi qu'un lait trop vieux détermine fréquemment des éruptions de mauvaise nature. Parfois même, sans

cause appréciable, un lait jeune paraissant sain et abondant produit chez l'enfant une gourme rebelle. Nous nous rappelons toujours le fait d'une jeune femme remplissant toute les conditions désirables de nourrice. Le lait était abondant, beau; l'enfant, jusque-là bien portant, fut atteint à huit mois d'une éruption gourmeuse, étendue à tout le corps. D'après nos conseils, et à son grand regret, la mère se décida à cesser la nourriture et à donner une nourrice à son enfant : presque immédiatement l'éruption devint moins intense, et peu de temps après le petit malade était complétement guéri. Nous avons bien souvent entendu notre excellent maître M. Blache nous citer des cas analogues, et nous pourrions multiplier les exemples. Qu'il nous suffise d'en avoir mentionné quelques-uns; c'est au médecin qu'il appartiendra de reconnaître ces indications. Lorsque l'enfant est très-jeune, rien n'est plus facile que de changer la nourrice; mais chez des enfants déjà âgés, ayant déjà de la connaissance et de la reconnaissance, ce n'est pas toujours sans difficulté qu'on parvient à leur faire accepter un visage nouveau. En général, il suffit de laisser l'enfant complétement seul avec la nouvelle nourrice pour que peu à peu il arrive à prendre le sein; mais dans certains cas la chose est loin d'être aussi simple, et on est obligé de mettre l'enfant dans un endroit obscur ou d'attendre la nuit pour qu'il consente à teter. Enfin chez quelques enfants tous les efforts échouent, et l'on est obligé de renoncer; cela se produit surtout chez ceux aux quels on veut de nouveau donner une nourrice alors qu'ils sont sevrés depuis un certain temps.

*Hygiène de la nourrice.* — Une précaution indispensable lorsqu'on prend une nourrice est de lui donner tout d'abord un bain, ceci est nécessaire pour les nourrices qui sortent des bureaux, où elles vivent entassées et dans des conditions de propreté au moins douteuses. Le bain sera court, de dix à quinze minutes. M. Blache recommande, lorsqu'on donne un bain à une nourrice, de lui faire prendre un potage pendant le bain et de lui faire donner le sein immédiatement après sa sortie de l'eau. Ces bains ainsi administrés seront renouvelés de temps à autre. On devra veiller avec soin à ce que l'alimentation de la nourrice, surtout pendant les premiers jours, ne soit pas trop abondante; habituées à manger peu de viande, ou même n'en mangeant jamais, sortant des bureaux, où elles ont souvent souffert de la faim, ces malheureuses se laissent aller à leur appétit, et il en résulte des indigestions, l'altération ou la perte du lait. Souvent aussi le lait diminue sans cause appréciable chez les nourrices, peu après leur entrée; cela tient le plus ordinairement aux changements survenus dans leur manière de vivre, aux fatigues qu'elles ont endurées depuis leur accouchement. Quelques jours de repos, un régime bien dirigé suffisent pour que le lait reprenne ses qualités premières. La nourriture de la nourrice sera saine, suffisamment abondante; elle se composera surtout de soupes ou de potages, de viandes rôties ou grillées, de poisson, pommes de terre, purée de lentilles, fruits cuits. On évitera avec soin les ragoûts, les mets épicés, les farineux, les légumes verts, les fruits peu mûrs, la salade.

Pour boisson, du vin coupé d'eau, de la bière; la trop grande quantité de vin est extrêmement nuisible aux enfants, elle détermine une constipation qui ne cède qu'au changement de régime. Suivant l'état de l'intestin on fera prendre à la nourrice ou de l'eau panée légère, ou de l'eau d'orge. Les liqueurs, le café seront totalement interdits.

Habituée à vivre au grand air, à supporter les travaux pénibles de la campagne, la nourrice aura besoin de prendre de l'exercice, de s'occuper aux soins du ménage. Une vie sédentaire aurait pour sa santé de graves inconvénients; que l'enfant sorte ou ne sorte pas, la nourrice fera chaque jour une longue promenade. La chambre qu'occupe l'enfant sera, autant que possible, vaste, aérée; les poêles offrent de véritables dangers, et par la chaleur souvent excessive qu'ils fournissent, et par l'asphyxie qui peut être la conséquence du défaut de soin. Nous en dirons autant des calorifères, et nous ne pouvons oublier qu'il y a quelques années, nous donnâmes nos soins à deux jeunes filles qui furent asphyxiées par un calorifère chauffant leur chambre. Il s'était produit une communication anormale entre des tuyaux, rien ne pouvait faire prévoir l'accident qui se produisit, au milieu de la nuit. L'énergie seule d'une de ces deux jeunes filles les sauva d'une mort certaine.

Un grand nombre de nourrices couchent leur enfant avec elles : une telle habitude peut causer la mort par étouffement. Le meilleur moyen à opposer à une habitude si dangereuse, et nous devons le dire, si difficile à déraciner, nous paraît être de donner un lit tellement étroit que la nourrice en occupe seule toute la place.

Le traitement dans les maladies qui peuvent atteindre les nourrices sera basé sur le genre de l'affection; si l'affection est grave, ou, si sans être grave, si sans entraîner de danger pour la vie, elle doit avoir une certaine durée, comme dès lors la nourrice devra sevrer, elle rentrera dans les conditions ordinaires. Son lait, sous l'influence de l'état fébrile de la diète, passera presque toujours

spontanément. Mais si l'affection est passagère, l'état de nourrice exige certaines précautions. C'est assez dire qu'au début de symptômes morbides, lorsque le diagnostic n'est pas encore bien établi, on doit agir avec une extrême réserve, et pour combattre une fièvre éphémère, par exemple, ne pas avoir recours à un traitement perturbateur qui serait suivi de la perte ou de l'altération du lait.

On évitera donc les sudations abondantes, les boissons acides, les saignées, les purgations; on pourra avoir recours aux vomitifs, qui ont très-rarement une influence fâcheuse. Les pédiluves sinapisés ou savonneux sont d'utiles auxiliaires, ainsi que les sinapismes.

Dans l'administration des médicaments internes l'on se souviendra que leur action s'étend jusque sur le nourrisson. C'est ainsi que la rhubarbe donnée à la nourrice pourra amener des purgations chez l'enfant. Cette connexion si intime qui existe entre la nourrice et l'enfant pourra dans certains cas être mise à profit, soit pour modifier seulement les qualités du lait, le rendre plus faible, plus liquide, ou au contraire plus nourrissant, en un mot mieux adapté à l'estomac du nourrisson. Enfin, dans certains cas, des médicaments, nécessaires pour combattre quelques affections de l'enfant et qu'il ne pourrait que difficilement supporter directement, lui seront administrés par l'intermédiaire de la nourrice. Nous n'avons qu'à signaler ce fait; nous étendre sur le sujet serait aborder une question toute médicale et en dehors du cadre qui nous est tracé. Si le lait est sécrété en abondance, on le fera tirer à l'aide d'une pompe. On attendra que le lait se soit renouvelé, après la cessation des accidents, pour permettre à la nourrice de donner de nouveau le sein.

Ici se termine notre tâche; si le sujet que nous avions à traiter est des plus humbles, il est aussi des plus utiles.

Évitant avec soin les théories, nous nous sommes attaché aux faits. Nous avons passé en revue tout ce qui a trait à la nourrice, les conséquences de l'allaitement, ses inconvénients, ses dangers, ses avantages, les qualités que doit présenter une bonne nourrice, l'hygiène, etc. Chemin faisant, nous fondant sur l'expérience, sur l'observation scientifique rigoureuse, nous avons démontré le vide de certaines assertions erronées; et notre but sera rempli si, à des idées fausses, nuisibles et malheureusement trop répandues, nous avons pu substituer quelques idées saines et justes.

Dr V. P. A. Maingault.

**NOUVELLE-CALÉDONIE**, groupe d'îles de la Mélanésie orientale, et depuis 1853 colonie française. La grande île de la Nouvelle-Calédonie elle-même, appelée *Balade* par les indigènes, est située entre le continent de l'Australie à l'ouest, les Nouvelles-Hébrides à l'est, l'archipel de Salomon au nord, et enfin les îles Norfolk au sud. Elle s'étend de 161° 39′ à 164° longitude est, et de 20° 10′ à 22° 30′ latitude sud, avec un gisement sud-est à nord-ouest. Sa longueur est de 360 à 400 kilomètres sur une largeur moyenne de 55 à 60 kilomètres, de sorte que son pourtour est à peu près de 800 à 850 kilomètres. Elle a environ 392 milles carrés géographiques.

Parmi les dépendances géographiques de la grande île, on comprend l'île de *Hiékabaté*, à l'est, et l'île *Ouïn* au sud-ouest. Après ces deux îles, les plus rapprochées de Balade sont l'île de l'*Observatoire*, les îles *Beaupré* et les îles *Loyalty* ou *Ouëæ*, qui forment, à l'est, un petit groupe à part. Vers le sud, il y a, après les îlots de *Botanique* et de *Hohohoua*, la grande île des *Pins* ou *Kourié*, de près de 15 lieues de circuit, remarquable par ses pins, dont la hauteur atteint 120 pieds, et qui forment comme des rangées de colonnes monumentales; enfin, à une plus grande distance encore, le *volcan Matthieu*, petit rocher volcanique inhabité, de 2 milles de circuit et de 480 pieds de haut, tandis que l'île *Walpole*, entourée d'un récif de corail, est couverte d'arbres et habitée. Dans cette étendue, les limites du groupe entier seraient 18° et 23° latitude sud, 160° et 166° longitude est.

La grande île est entourée de récifs nombreux, principalement sur la côte occidentale, où du sud au nord ils ont une étendue de 80 à 100 lieues de long. Ces récifs rendent l'abord de Balade assez difficile, ainsi que les bancs de sable et de corail dont la mer est parsemée, depuis la Nouvelle-Calédonie jusqu'au continent d'Australie. D'origine madréporique, ils se forment et se reforment continuellement.

Quant à la Nouvelle-Calédonie elle-même, l'île principale est traversée dans toute sa longueur par deux chaînes parallèles, qui sont séparées par une grande vallée centrale et coupées par plusieurs plateaux. Ces chaînes appartiennent à la formation volcanique polynésienne occidentale, dont les îles de la Nouvelle-Zélande constituent le centre. Dans l'intérieur de Balade, encore peu exploré, on veut avoir découvert un volcan en pleine activité. La chaîne orientale présente, dans toutes ses parties, une élévation assez uniforme de 700 mètres. C'est seulement à partir du cap Colnet, vis-à-vis de l'île Hiékabaté, qu'elle s'abaisse successivement vers la côte nord-est, assez plate, de l'île. La chaîne occidentale, au contraire, est irrégulièrement

formée, plus haute en moyenne et dominée par plusieurs points culminants, de 1,000 à 1,200 mètres d'élévation. On remarque la même chose quant aux petites îles qui entourent Balade. Toutes ont la côte occidentale plus élevée et plus abrupte que la côte orientale, qui, composée de sables et de coraux, s'aplatit vers la mer. Présentant en général un aspect aride et inhospitalier, ces montagnes donnent cependant naissance à d'innombrables ruisseaux et rivières, pour la plupart innavigables, à cause des barres qui obstruent leur embouchure, mais qui communiquent à leurs alentours une végétation puissante, dans un terrain où l'humus a fréquemment trois pieds d'épaisseur. Les eaux de la vallée centrale, qui coulent au nord du plateau de Kanala, appartiennent toutes au bassin du *Diahot*, qui se jette dans l'Océan sur la pointe nord de l'île. Le bassin de celles qui coulent au sud de ce plateau n'a pas encore été découvert. Le climat est plus sec que celui de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Les pentes des montagnes et les vallées sont très-fertiles. Parmi les végétaux constituant la flore spéciale polynésienne, nous distinguons plusieurs espèces de *taro*, dont l'une, la *calocasia esculenta*, est une plante mi-aquatique du genre nénuphar. Son fruit violet est un tubercule semblable à notre pomme de terre, et pour la culture duquel il faut, dans les terrains secs, creuser des canaux, car il demande à être submergé pendant six à huit mois de l'année. Il est préparé comme la pomme de terre, et représente en outre, étant cuit, le pain des indigènes de l'Océanie. Les Calédoniens mangent aussi l'écorce du *boucao* (ou *hibiscus esculenta*), et les racines de l'*hypoxis*, qui croît sans culture dans les forêts et ressemble à la réglisse. Ils font griller sur les charbons les pousses du *dolichus tuberosus*, tandis qu'ils tirent une espèce particulière d'arrowroot de la *marauba Indica*. La Nouvelle-Calédonie produit, aussi au sud, l'arbre à pain (*artocarpus*) de l'Australie, ainsi qu'une espèce d'*arachide* ou amande oléagineuse. La flore tropicale est presque tout entière représentée à Balade. On y trouve à l'état sauvage les bananiers, orangers, figuiers, de gigantesques cannes à sucre, les caféiers, les cacaotiers, le tabac, le gingembre, l'indigo, l'arbre de fer, le chou palmiste, puis les patates douces, des ignames et plusieurs espèces de chou caraïbe (*arum esculentum* et *arum macrorrhizon*). Les indigènes plantent aussi le maïs, et mangent plusieurs fougères arborescentes en parasol, particulières à cette zone. Il faut encore noter deux arbres importants, qu'une exploitation trop forte et mal dirigée menace de faire disparaître de l'île, savoir le *santalier*, qui fournit le bois de santal, et l'*arbre blanc de Rumph* ou l'arbre de *cayepout* (*melaleuca leucadendron*), appelé *mhiaouli* par les indigènes de Balade. Les feuilles de ce dernier distillent une huile très-aromatique, tandis que son écorce remplace le gros lin pour la fabrication des nattes et des chapeaux. Comme arbres de construction, d'ébénisterie et d'ornement, on pourrait peut-être un jour acclimater, en Algérie par exemple, l'*antholoma*, espèce de plaqueminier, et le *diacophyllum verticillatum*, ressemblant au dragonnier. On trouve une espèce de *thé sauvage* qui reste sans emploi, mais que les Polynésiens, vu la couleur changeante de ses feuilles, prennent pour l'emblème de la perfidie, de même qu'ils ont leur saule-pleureur dans le *casuarina equisetacifolia*, dont les feuilles roides et pendantes ont l'apparence des prêles. En somme, les graminées constituent les trois cinquièmes de la flore, les arbres un cinquième et les plantes rampantes un cinquième.

La faune de la Nouvelle-Calédonie comprend des pigeons très-gros, des canards, sarcelles, poules sultanes, hirondelles, perruches, martins-pêcheurs, des chevaliers, puis le *corvus Caledonicus*, spécial à cette île, ainsi qu'une espèce particulière de pie. On mange les roussettes (chauves-souris vampires), des tortues, plusieurs espèces de mules, puis les *tripangs*, ou biches de mer, espèce d'holothuries, et enfin l'*araignée nouki* ou *aranea edulis*. Cette dernière, une des plus fortes arachnides, forme des filets assez gros pour résister à la main qui essaye de les rompre. Les chiens et les cochons, aujourd'hui très-communs, y ont été introduits par Cook. On a commencé, depuis 1856, à naturaliser quelques-uns de nos animaux domestiques, notamment des chèvres et des moutons, et on s'est proposé d'y introduire l'olivier, le cotonnier et l'*abaca* ou chanvre des Philippines. A côté des espèces utiles, comme des huîtres perlières et une espèce de baleines appelée *humpback*, l'Océan qui baigne la Nouvelle-Calédonie, contient le serpent d'eau, et plusieurs poissons venimeux, dont deux, le *tétrodon ocellatus* et le *tétrodon Houkey*, appartiennent au genre tétrodon. Une autre espèce est la *bécune*. Vient ensuite la *meletta venenosa* (ou sardine argentée). Tous ces poissons ne sont venimeux que dans la période de la floraison des coraux, dont ils mangent les propagules, d'octobre en janvier. Une dernière espèce de ce genre, la *scorpæna digitata*, indique et rappelle que les scorpions abondent dans l'île. Le règne minéral est représenté dans l'archipel par des argiles servant à faire des briques, par des grenats, des mi-

cas, des mines de fer spéculaire, des jaspes et des stéatites. Les mines de cuivre et de plomb sont assez riches. L'or s'y trouve soit dans des quartz aurifères, soit en pépites d'or pur.

La température est en général assez douce; la plus mauvaise saison est l'époque de décembre à février, où l'île est ravagée par des orages semblables aux *typhons* de la Chine. On y remarque des cas fréquents d'éléphantiasis, tant parmi les nobles et les chefs que parmi le peuple; *Pakili-Pouma*, un des chefs qui reçurent les premiers missionnaires, en 1843, est mort de cette maladie en 1854.

Quant aux indigènes, ce sont des Papouas noirs; race sauvage, polygame, anthropophage, sans religion (comme les Negritos des Philippines) et continuellement en guerre les uns avec les autres. Ils sont au nombre de 60,000, divisés en près de 40 tribus. On compte maintenant parmi eux près de 700 chrétiens. Leurs pirogues sont de la construction la plus grossière et composées de plusieurs troncs creusés. Les Calédoniens, aux cheveux laineux, à la peau grasse, sont d'une laideur repoussante, mais intelligents, robustes et continuellement armés d'une petite hache et de zagayes (javelots). Chaque tribu est divisée en chefs, en nobles (ou *tea-boumas*), en jamboïts (serfs), et en sorciers ou jongleurs, qui tiennent lieu à la fois de médecins et de prêtres. Les chefs sont absolus et nomment leur successeur. Ils sont ou *aliki-loas* (grands-chefs), ou *alikis* (chefs simples). Hommes et femmes vont complétement nus en toute saison. Une révolution doit avoir eu lieu entre les visites de Cook (en 1774), qui soutient y avoir trouvé une race très-douce, très-chaste et de belle physionomie, plutôt jaune que noire, et l'arrivée de l'amiral d'Entrecasteaux (en 1791), qui y trouva déjà la hideuse race noire, que l'on y voit actuellement. Par suite de leur mélange avec la race jaune, qu'ils ont soumise, les nouveaux venus sont moins noirs que les Nègres ou Papouas proprement dits. Quelques traits intéressants qui se rapportent à leurs pompes funèbres sont à noter.

Quand un Calédonien sent les approches de la mort, il appelle auprès de lui quatre à cinq sorciers ou médecins, pour tenir à distance, aussi longtemps que possible, ces prétendus ennemis invisibles qui vont le manger (telle est leur idée de la mort). Si c'est un chef, il reste, après sa mort, exposé trois jours sur un lit de feuillage; il est ensuite serré entre plusieurs cercueils grossiers, faits de planchettes. Pendant ce temps des pleureuses payées remplissent, autour du mort, le même office que celles des Israélites de l'Ancien Testament. On met autour des doigts du défunt un cordon de perles, qui figurent la monnaie exigible pour son trajet dans l'autre monde. On lui couvre les yeux, la figure et tout le corps d'une espèce de poudre noire. Le cadavre est porté par cinq à six croque-morts qui n'ont que ce métier et qui se présentent pour cette cérémonie le corps noirci de haut en bas, au moyen de frictions avec certaines poudres et racines. Au lieu marqué pour la sépulture, on hisse le corps en l'air et on l'attache aux branches de deux arbres élevés, le visage tourné vers le ciel, et l'on suspend à d'autres branches ses armes de guerre. Au bas, sur le sol, on dispose des vivres et on place, de vingt en vingt pas, six à huit sentinelles qui sont relevées jusqu'à ce que le corps soit décomposé complétement et que les os aient blanchi. Les voyageurs modernes représentent les Calédoniens comme une race très-taciturne, peu attachée au foyer, sans trace des danses et récréations qui caractérisent ailleurs la vivacité des tribus nègres. On leur attribue l'agilité des singes et la facilité de monter sur un arbre comme s'ils marchaient sur un plan horizontal. Si les hommes sont aussi enclins au vol que les autres Mélanésiens en général, les femmes, de leur côté, se prostituent pour des objets de la plus mince valeur. Les Calédoniens figurent encore parmi les peuplades qui mangent de la terre mêlée à des morceaux de stéatites (espèce de talc; *voy.*, plus bas, NOUVELLE-GRENADE). Ils réussissent parfaitement, au moyen de constructions hydrauliques, à porter l'eau sur les sommets des montagnes. Leur langue est un des innombrables dialectes polynésiens, si difficiles à classer, et dans la masse desquels elle se distingue cependant, par de nombreuses gutturales et nasales. Ils appellent, par exemple, les Français *Ouï-Ouï*. L'intérieur de l'île étant encore inconnu, nous n'avons qu'à énumérer les ports de la côte.

*Port de France* (en calédonien *Nou*) a été, en 1854, choisi pour être la résidence du commandant de la colonie. Ce port est un des meilleurs, quoiqu'il manque d'eau et que la rivière qui l'arrose ne soit pas navigable. On se propose d'en faire un port militaire, car il pourrait contenir 400 navires. On publie au Port de France, depuis 1858, le *Moniteur impérial de la Nouvelle-Calédonie*. Cette ville est en outre le siége de quelques détachements du 1er régiment d'infanterie de marine, de quelques chirurgiens militaires, ainsi que des jardiniers pépiniéristes d'un établissement horticole qui y a été fondé. Plus considérable que le port de *Nouméa* qui vient ensuite, s'ouvre, au nord de Port de France, celui de *Morare*, qui a 2 lieues de tour, et qui est bien abrité contre les vents. Ses environs renferment des mines de fer et douze à quinze mon-

ticules de 30 à 40 mètres de haut qui sont composés de charbon pur. On y trouve en outre des cascades d'eau excellente. Morare semble destiné à devenir le port commercial de la côte occidentale.

Le *Port-Vincent* ou *Havre-Trompeur*, est un immense réservoir d'eau, de 5 milles de diamètre et de 10 à 15 mètres de fond, mais impraticable à cause de ses mauvaises approches, de son manque d'eau et de son exposition aux vents. Plus au nord, dans la baie *Kwaé*, se trouve le port de *Laguerre* avec une rivière navigable. La terre de *Néméma*, qui occupe le point nord-ouest de l'île, est une des plus fertiles, mais ne présente pas de position qui favorise l'établissement d'un port.

Nous arrivons au district de *Balade*. Le port de même nom, à l'entrée de la vallée de Diahot, fut le premier point occupé par la France. Il est cependant trop exposé aux vents du nord ; mais ses environs contiennent des mines de fer, de cuivre et de plomb. C'est Balade qui a donné son nom à l'île entière. Ce bourg est le siége d'un chef puissant, *Bouéhoué*, qui a résisté, pendant un certain temps, avant de reconnaître la suzeraineté française ; depuis son baptême il se nomme Philippe.

Un peu plus au sud, à *Pouébo*, se trouve une station des frères maristes, qui y ont aussi établi une pépinière.

Un des points les plus importants de la côte orientale est *Hienghen*, port médiocre, siége du chef *Bonaratte*, dont le surnom de *Tigre* indique les qualités. Autour de ce bourg se groupent les tribus belliqueuses des *Yenghènes*, qui ont tué le capitaine d'infanterie de marine Tricot, et provoqué les nombreuses expéditions qu'on a dû diriger contre eux.

En allant toujours au sud nous trouvons sur la même côte le port de *Kwaoua*, et un peu plus loin celui de *Kanala*, le plus beau de la Calédonie, avec un fond de 20 à 25 mètres. Après y avoir établi une petite station, dont le centre était d'abord le *Mont de l'Impératrice*, le capitaine de vaisseau Saisset a, en 1859, fondé l'établissement de *Napoléonville*. Le roi indigène de Kanala, *Aliki-Kaï*, mourut le 28 mai 1858, et presque en même temps quelques roitelets de l'intérieur près de Kanala, qui se combattaient continuellement. Un d'eux, entre autres, a été surpris par ses ennemis et mangé avec deux de ses femmes et plusieurs de ses domestiques. Le dernier port de cette côte enfin est celui de *Touho*. On a commencé à établir de Napoléonville à Port de France, une route, qui traverse l'île dans toute sa largeur.

A la pointe sud-ouest de la Nouvelle-Calédonie se trouve l'île *Ouïn*, qui a une bonne rade.

L'*île des Pins* ou *Kourié*, au sud-est, présente également de très-bons ports, dans le voisinage desquels sont les magnifiques forêts de pins qui ont fait donner ce nom à l'île. Elle renferme 1,000 habitants, sous un chef unique, nommé *Zemi*. C'est là que les missions catholiques de la Nouvelle-Calédonie se sont établies, depuis 1847, année de leur expulsion par les indigènes.

Les *îles Loyalty*, dont les plus grandes s'appellent *Chabrol*, *Halgan* et *Britannia*, ont été, de leur côté, de 1849 à 1854, le centre des missions protestantes, surtout méthodistes, qui se sont, depuis, retirées aux Nouvelles-Hébrides. Les autres îles de ce groupe, sont inhabitées. Dans la baie d'*Éifoü* on coupe du bois de santal.

*Histoire des découvertes et des missions ; colonisation et administration.* — Devinée par Bougainville, la Nouvelle-Calédonie ne fut découverte que par Cook, en 1774, et explorée par le célèbre naturaliste *Forster*, attaché à son équipage. *Lapeyrouse* devait la visiter, ainsi que le portaient ses instructions, en 1787. L'amiral *d'Entrecasteaux*, qui fut envoyé à la recherche de cet infortuné en 1791, avec *Huon de Kermadec*, explora la côte occidentale. C'est lui qui donna son propre nom au Havre-Trompeur et aux récifs situés au nord. Le naturaliste *Labillardière*, attaché à son équipage, en explora l'intérieur. Presqu'en même temps, en 1793, revinrent les Anglais, dont le capitaine *Kent*, commandant le *Buffalo*, changea le nom de Havre-Trompeur en celui de port Saint-Vincent. De là à 1826, il n'y a à noter que le voyage du navire anglais la *Britannia*, en 1803, qui reconnut les îles de Loyalty ; puis celui de l'amiral russe *Krusenstern*, dont nous avons un rapport curieux sous le titre : *Mémoires hydrographiques sur l'Océan Pacifique*. En 1827 le capitaine *Dumont d'Urville* visita en passant la Nouvelle-Calédonie ; il y revint en 1829. Mais ce ne fut que lors de son second voyage de circumnavigation, en 1840, que Dumont d'Urville fit des reconnaissances plus exactes. Pendant tout le temps écoulé depuis la première découverte, il n'y avait eu pourtant que quelques colons de l'Australie qui faisaient de rares descentes à Balade pour couper du bois de santal. Mais en 1841, le capitaine anglais *Burrow*, qui découvrit en outre quelques autres îles du voisinage appartenant au même archipel, déposa aussi les premiers missionnaires protestants dans la Nouvelle-Calédonie. En 1843 arrivèrent les missionnaires catholiques, qu'y laissa le *Bucéphale*, sous le capitaine *Julien Laferrière*. C'étaient deux prêtres

maristes, MM. *Viard* et *Rougeyron*, avec Mgr *Douarre*, vicaire apostolique de la Polynésie occidentale, au titre d'évêque d'Amata *in partibus*. Le capitaine Laferrière fonda les deux premiers établissements français à Balade et à Mohamata. Quant à Mgr Douarre, il fonda dans la même année, le 23 décembre, *la Société commerciale et religieuse de l'Océanie*, dont le navire *l'Arche d'Alliance*, frété par le directeur civil de cette société, M. Marziu, partit de Nantes la même année, pour visiter toutes les stations du grand Océan. *Pakili-Pouma*, mort en 1854, et *Tchapea*, chefs indigènes de Balade, firent un très-bon accueil à la mission catholique, qui fut visitée en juin 1845 par le vaisseau *la Seine*, et en septembre de la même année par la corvette *le Rhin*, sous le capitaine de vaisseau *Bérard*. Les PP. *Rougeyron* et *Montrouzier* fondèrent dans la même année les stations de Pouébo et Baïaco. Mais l'arrivée des missionnaires méthodistes, sous *Williams*, et le triste spectacle qu'offraient alors les missions protestantes et catholiques, en se combattant entre elles, arrêtèrent le succès de la colonie. En décembre 1845, Mgr *Epalle*, évêque de Sion et vicaire apostolique de la Mélanésie occidentale, fut massacré par les habitants d'une île voisine de la Nouvelle-Calédonie, irrités de la traite des Océaniens, volés et vendus comme *convicts* en Australie, par des armateurs anglais. Des relevés hydrographiques et géodésiques furent faits par le capitaine *Lecomte*, qui y fit naufrage en 1846. En 1847 tous les missionnaires, protestants et catholiques, furent expulsés de l'île, et le vicomte *Dubouzet*, commandant *la Brillante;* ne put qu'assurer l'embarquement et le départ des missionnaires catholiques qui, en août 1848, s'établirent à l'île des Pins, où ils fondèrent la station de l'*Assomption*. Les essais réitérés de Mgr d'Amata, pour regagner du terrain dans la Nouvelle-Calédonie, échouèrent, de même que l'expédition de *l'Alcmène*, sous le contre-amiral *d'Harcourt*, en 1851. Deux officiers, MM. de Varennes et de Saint-Phal, envoyés à terre, furent mangés par les indigènes, ainsi que douze matelots français. Mgr d'Amata mourut le 27 avril 1853. Il avait fondé une petite colonie chrétienne à Foutouna, îlot des environs, où il transporta les Calédoniens convertis. Peu avant sa mort il avait restauré la mission de Balade elle-même. Les missions protestantes, par une convention tacite, toute dans l'intérêt de la religion, ont cédé ce terrain au catholicisme et ont jeté leur dévolu sur les îles Loyalty et les Nouvelles-Hébrides. Enfin le 24 septembre 1853, le contre-amiral *Auguste Febvrier Despointes*, commandant de la station navale de la mer Pacifique, et agissant au nom de la France, prit solennellement possession de la Nouvelle-Calédonie et de l'île des Pins. Par une ordonnance de 1854, ces îles furent incorporées aux autres colonies polynésiennes françaises, sous le titre de *Colonies océaniques de la France*, et placées, à titre de *Gouvernement général de l'Océanie*, sous le commandant général de la station navale française dans la mer Pacifique. Chacun des groupes particuliers (Taïti, Noukahiva, Calédonie), eut son commandant spécial: celui de la Nouvelle-Calédonie fut, de 1854 à 1859, *Testard de Cosquer*, commandant d'artillerie de marine, résidant à Balade. Son successeur est, depuis 1859, M. *Durand*, chef de bataillon d'infanterie de marine, résidant à Port de France. Le commandant supérieur de la station navale et gouverneur général de l'Océanie fut, de 1854 à 1856, le vicomte *Dubouzet*, qui eut sous lui le capitaine de vaisseau *Tardy de Montravel*. Ce dernier fit, de 1854 à 1855, diverses excursions dans l'intérieur, dont il soumit les tribus récalcitrantes; il présenta son premier rapport en février 1855. En 1856 on a de nouveau, tout en conservant à M. Dubouzet le gouvernement général de l'Océanie, séparé de cette charge les fonctions de commandant supérieur de la station de l'Océanie, qu'ont remplies successivement les contre-amiraux *Jean Lugeol* et *Auguste Bonnard*, dont le successeur est actuellement le vice-amiral *Larrieu*. Après une expédition heureuse contre les Nouméas, en février 1858, le vicomte Dubouzet céda le gouvernement général de l'Océanie au capitaine de vaisseau *Saisset*, qui occupe ces fonctions depuis la fin de 1858. Celui-ci établit des postes sur la ligne du sud, traversa l'île, de Morazé à Uniah, c'est-à-dire de l'est à l'ouest, et fit ensuite les expéditions d'Uniah, d'Yaté, et de Tounous, au sud. Ces premières opérations terminées, il se rendit par mer de Yaté à la baie de Kanala, où il fonda Napoléonville. Mais les Yenghènes menaçant cette colonie, le gouverneur fit, en août 1859, une dernière expédition contre cette tribu, qui, dans quatre combats successifs, les 1, 2, 5 et 6 septembre, opposa une résistance acharnée aux troupes françaises, fortes seulement, il est vrai, de 200 hommes. Parmi leurs chefs il y eut trois Anglais, dont l'un, *Jack*, semble avoir été leur commandant supérieur. Tous les trois, ayant été pris les armes à la main, furent traduits devant un conseil de guerre (8 septembre), condamnés à mort et exécutés immédiatement. L'ennemi se soumit le 9. La surprise a été profonde à Sidney, où les journaux anglais s'élevèrent vivement contre la condamnation de leurs nationaux.

Depuis cette époque la France put regarder l'île comme pacifiée, et songer sérieusement à la coloniser. Le gouvernement tient en réserve un projet sur le transport, à la Nouvelle-Calédonie, d'une partie des condamnés de Cayenne. M. *Joubert* de la Saintonge, a obtenu (octobre 1859) une concession de terrains, sur lesquels il veut amener quarante Océaniens et cent Chinois pour les premiers défrichements. Après ce premier envoi il pense y introduire des Saintongeois, et surtout des Basques français.

La Nouvelle-Calédonie figure au budget des dépenses pour 298,850 francs, outre la petite part qui lui est encore afférente dans le service commun à toutes les colonies, montant à 137,450 francs. A l'état où en est encore cette colonie, il est difficile de préjuger de son avenir. Aujourd'hui le nombre des familles européennes y est de 212. Ch. R.

Roy, *les Colonies françaises*. — *Revue coloniale et maritime*.— Henry de Coux, *Récits des îles Loyalty*. — *Rapports des missions protestantes*. — *Annales de la Propagation de la Foi*. — *Moniteur impérial de la Nouvelle-Calédonie*. — Isbister, *the New Caledonia*. — *Le Moniteur de la Flotte*, 1858.

**NOUVELLE-GRENADE** ou *Confédération Néo-Grenadine*. (*Géographie, Histoire, Botanique, Zoologie* et *Géologie*). C'est le nom d'une république fédérative de l'Amérique méridionale, formée en 1831, lors du démembrement de celle de Colombie, et constituée en 1857 sur les bases d'une large fédération. Les cinq départements du nord-ouest de l'ancienne Colombie, composant depuis 1831 la Nouvelle-Grenade, forment, par suite de divers remaniements et démembrements, sanctionnés par les lois des 15 et 27 juin 1857, huit États autonomes qui sont : *Panama* avec le chef-lieu du même nom ; *Bolivar* avec le chef-lieu *Carthagène ; Magdalena* avec le chef-lieu *Santa-Martha ; Santander* avec *Pamplona ; Antioquia* avec le chef-lieu du même nom ; *Boyaca* avec *Tunja ; Cauca* avec *Popayan*, et enfin *Cundinamarca* avec le chef-lieu *Santa-Fé de Bogota*. Cette dernière ville est en même temps la capitale de la confédération, le siége de son président, ainsi que de ses autorités législatives, administratives et judiciaires, qui représentent les faibles liens conservés encore pour contenir les diverses parties de cette confédération. La Nouvelle-Grenade est comprise entre 74° et 84° 30′ longitude ouest, et 1° et 12° latitude nord ; elle a pour limites, au sud, la république de l'Équateur (Écuador) ; à l'est, celle de Vénézuéla ; à l'ouest, l'océan Pacifique, et enfin, au nord, la mer des Antilles et la république de Costa-Rica. Avec une superficie de 18,053 milles carrés, elle a 2,244,000 habitants. Dans ce chiffre la race blanche caucasienne entre pour 450,000 habitants ; les Américains civilisés, pour 310,000 habitants ; les *Samoyes* ou Américains sauvages sont au nombre de 120,000 ; les nègres, de 80,000 ; les mulâtres, de 283,000 ; les quarterons de 30,000 ; les métis, mêlés d'Indiens et de créoles, de 999,000, et les Zambos mêlés de nègres et d'Indiens, de 100,000. Parmi les nègres, 10,000 sont encore esclaves. La population, qui en 1840 était de 1,687,000, en 1850 de 2,138,000, et en 1853 de 2,363,000, est, dans ces dernières années, retombée au chiffre indiqué ci-dessus, par suite des guerres intestines.

Sous le rapport orographique et minéralogique, la Nouvelle-Grenade présente des phénomènes curieux. Du nord au sud, la république est traversée dans toute sa longueur par la chaîne des *Cordillères des Andes* (*ande* ou *anti* signifie en péruvien *cuivre*), qui projettent en outre d'autres branches vers l'intérieur dans les directions est et nord-est. Après avoir formé, sous 1° de latitude septentrionale, le grand nœud de Pasto, et encore plus au nord le plateau d'Almaguer, haut de 7,000 pieds, les Andes sous 2° 30′ à Popayan se divisent, à la naissance des rivières Cauca et Magdaléna, en trois branches à peu près parallèles. La branche occidentale, appelée *Sierra de Choco*, et haute d'abord de 9,000 pieds, est ensuite interrompue entre les sources du Rio San-Juan et du Rio Atrato. Après avoir séparé de l'intérieur les provinces littorales de Buénaventura et de Choco, elle continue dans l'isthme avec une hauteur de 4,500 pieds tout au plus. Autour de Panama même cette chaîne est de nouveau interrompue, ce qui y rend possible l'établissement de canaux ou de chemins de fer. Après la ville de Panama, la sierra se relève dans la province de Véragua, où elle reprend une hauteur de 10,000 pieds. Depuis la source du San-Juan, sous 5° de latitude nord, il s'en détache une branche qui court vers Antioquia, et qui est appelée la *Sierra Veneta*. Elle sépare les bassins du Rio Atrato et de la Cauca. Le bassin de la Cauca est à son tour séparé de celui de la Magdaléna par la chaîne centrale, appelée *Sierra de Quindiü, de Guanacas* et de *Barragan*. Cette Sierra dépasse les limites des neiges éternelles dans le pic de *Tolima*, haut de 17,200 pieds, et dans la *Névada de Huila*, qui en a 16,800. Elle est traversée par le passage de Quindiü, qui relie les villes d'Ibaque et de Cartago, à travers des forêts épaisses et des galeries creusées à ciel ouvert, et exige un voyage de douze jours. La troisième branche enfin et la plus importante est, à l'orient, la *Sierra de la Summa-Paz*, appelée dans ses diverses parties *Paramo de Chiguachi* ou *Choachi* (corrompu

aujourd'hui en *Chingasa*), *Cerro de San-Fernando* et *Cerro de Suquillo*. Elle sépare le bassin de la Magdaléna de celui de l'Orénoque. A Pamplona, cette chaîne orientale se divise en deux branches, parmi lesquelles celle de l'extrême est appelée *Sierra Nevada de Merida*, entre dans la république de Vénézuéla, où elle expire près de Caraccas sous le nom de *Silla de Caraccas*. Un de ses rameaux occupe les îles de la côte, surtout celles de Margarita et de Trinidad. La Sierra de la Summa Paz, composée, sur le sol de Nouvelle-Grenade, de *paramos* ou *mesas*, savoir de longues croupes, ne s'y élève jamais jusqu'à la limite des neiges (14,760 pieds), tandis qu'elle la dépasse sur le sol de Vénézuéla, dans la *Nevada de Mucuchies*, haute en moyenne de 15,000 pieds, près de Mérida, où il y a en outre des cimes de près de 18,000 pieds. A Caraccas et Santa-Margarita, elle s'abaisse de 8,000 à 3,000 pieds. La branche ouest de la chaîne orientale entre, après Pamplona, dans le département de Santa-Martha (État de Magdaléna), où la *Sierra Nevada de Santa-Martha* a deux cimes, *el Picachó* et *la Horquéta*, de 18,000 pieds de haut. Dans cette branche, appelée aussi Sierra de *Citarma*, se trouve, sous 11° de latitude nord, un glacier, sur une montagne haute de 17,000 pieds. Ce glacier, qui nourrit le lac de *Zapatosa*, est le plus rapproché de l'équateur. A la Sierra Nevada de Santa-Martha se rattache enfin la *Sierra Négra* dans la province de Rio Hacha (État de Magdaléna). Un fait remarquable des Andes de la Nouvelle-Grenade est leur grande élévation au nord, où elles présentent un mur formidable du côté de la mer, en opposition à leur abaissement au sud. Au contraire des Andes de Quito, reliées entre elles par des plateaux, celles de Colombie sont séparées par d'effroyables précipices, qui sont appelés *Quebradas*, et, s'ils sont moins profonds, *Boquerons*. Le principal passage de la chaîne orientale est celui du *Paramo de Guanacas*, qui relie Bogota aux plaines de San-Juan. Du nom de Paramo vient celui de *Paramito* ou brouillards des montagnes. Toutes ces chaînes, composées soit de granite pur traversé par du porphyre stratifié, soit de gneiss et de micachiste, soit d'andésite, sont côtoyées et même traversées dans certains endroits par une série de volcans de formation trachytique, dont les plus actifs, le Tunguragua, Cotopaxi, Antisana, etc., sont dans l'Écuador. La Colombie possède quatre volcans près de Popayan, savoir, le *Sotora*, le *Puracé*, etc., puis, près de Honda, le *Paramo de Ruiz*, formant une longue croupe. Tous sont en activité et ont fait leur dernière éruption en 1827 et 1828. Le volcan de Pasto, au contraire, autrefois très-actif, a cessé de vomir depuis 1797, jour de la terrible catastrophe de Riobamba et autres villes dans le Pérou. Du reste, la corrélation directe ou indirecte entre le soulèvement des côtes, les tremblements de terre et les éruptions de volcans est un fait constaté à la fois par la science et l'expérience. Le tremblement de terre de 1855 à San-Salvador dans l'Amérique centrale, celui de mars 1859 à Quito, et le dernier en avril 1860 à Lima, ont été ressentis dans toute l'Amérique méridionale. En 1822 toute la côte occidentale du Chili a été élevée de 2 à 7 pieds, et, en compensation, on observe, depuis, un abaissement des grands sommets des Andes. M. Boussingault a trouvé, vers 1846, le Pichincha, le Chimborazo et le Puracé de 8 à 9 mètres ou 27 pieds moins hauts qu'ils n'étaient du temps d'Alexandre de Humboldt. Le fait de cet abaissement annuel d'un demi-pied tient, selon les géologues, à l'hétérogénéité des éléments qui entrent dans la composition minéralogique des Andes. Autrefois incandescents, ces divers minéraux subissent aujourd'hui une contraction inégale (le granite à 25 0/0, le porphyre à 20 0/0, et le trachyte à 15 0/0), contraction qui a des effets plus sensibles pour l'ensemble. Il faut y ajouter encore la décomposition des roches par des agents atmosphériques. Un autre fait curieux est le contact des deux extrêmes, car des sources chaudes naissent à Santa-Martha du milieu des glaciers, et des matières bouillantes sont lancées, dans les éruptions, du milieu des neiges éternelles. A la formation primitive se rattache, près de Bogota et Honda, le calcaire noir, et près de Facatativa le schiste, minéraux qui appartiennent tous deux au terrain de transition, et qui contiennent quelques pétrifications. Mais celles-ci sont plus importantes dans les terrains suivants, calcaires et carbonifères et dans les autres formations secondaires et tertiaires. Humboldt n'a pas osé décider si les couches de grès, de gypse et de calcaire qui se trouvent sur les plateaux de Popayan et de Bogota immédiatement au-dessus du granite, appartiennent à la formation du vieux grès rouge et du zechstein, ou aux terrains crétacé et jurassique. Bogota lui-même est situé sur un terrain détritique quaternaire qui recouvre tous les précédents. Près de cette ville, à 8,200 pieds de haut, se trouve le *Campo dos Gigantes*, quoique ces géants-là ne soient pas de race humaine, mais des pachydermes de l'espèce du *mastodon angustidens*. Le terrain houiller et le calcaire s'élèvent à des hauteurs de 10 à 12,000 pieds. Le calcaire finit par compose

la chaîne principale des Andes, près de Mérida, où il s'élève plus haut que le granite : preuve que le dernier soulèvement des Andes ne s'est pas étendu à tous leurs massifs. Outre les stéatites, les tourmalines, les marbres, les grenats rouges et verts, et les serpentines, etc., ces terrains contiennent de riches dépôts de houille, à une élévation de 3 à 8,000 pieds entre la Palma et Guaduas, et épais de 36 pieds, avec des traces de restes antédiluviens; puis entre Velez et Leyva; ensuite dans la plaine de Bogota sur le Tequendama et près de Chipa; enfin, à Canoas, près de la colline de Suba, qui domine cette ville, ainsi que près de Zipaquira. Ces charbons ne se trouvent pas seulement dans le terrain houiller proprement dit, mais encore, chose plus rare, dans les grès. Ce qui est rare aussi partout ailleurs, c'est la présence, exceptionnelle pour la Colombie, de cavernes dans le grès. Le nom de Zipaquira nous rappelle une autre source de richesses du pays, les mines de sel gemme. Là encore il y a des phénomènes géologiques hors ligne. Particulières dans tous les autres pays aux terrains calcaires, les mines de sel ou sources salines jaillissent quelquefois dans la Nouvelle-Grenade du milieu du granite, comme près d'El Quarzo ou Pinceima, sur le petit Rio Negro, affluent du Rio Nares. Après les salines de Zipaquira, épaisses de 700 pieds, découvertes, décrites, et installées par Alexandre de Humboldt pour un des derniers vice-rois espagnols, nous énumérerons pour compléter le nombre de neuf, celles d'*Enemocon*, de *Tansa*, *Mina de San-Juan*, *Gacheta* et *Medina* (toutes dans l'État de Bogota), et celles de *Chita*, *Chamesa* et *El Receptor* sur le Rio Casanare (dans l'État de Boyaca). Pour en finir avec la composition géologique du sol de la Nouvelle-Grenade, nous dirons que toute la bande longitudinale des côtes appartient aux formations tertiaires, qui passent aux alluvions et aux couches quaternaires dans les États de Bolivar (Carthagène) et Antioquia, ainsi que dans la plaine de San-Juan à l'est. L'isthme de Panama contient un certain nombre de volcans éteints, le *Cerron-Ancon*, *Cerro Trinidad*, *Cerro del Paso* et *Cerro de Cabra*, auxquels se rattache l'île volcanique de *Punta-Mala*.

Les autres richesses minéralogiques de la Confédération sont les mines d'argent de *Marquetones* et de *Santa-Anna* sur le Rio Lumbi; les mines de cuivre de la vallée de la Méta, à Moniquira et près de San-Gil; puis, des mines de plomb non exploitées. Du mercure sulfuré ou cinabre se trouve dans la province d'Antioquia, à l'est du Rio Cauca, dans les montagnes de Quindiü, au passage des Cordillères centrales. Le platine est exploité dans la province de Choco et à Barbacoas (Pasto). Des rivières d'émeraudes se trouvent dans les Andes jusqu'à Quito, surtout à *Muzo* et *Somondoco* dans le Boyaca. On en trouve aussi beaucoup dans les sépulcres des anciens Muyscas, façonnés en ronds, en cylindres, en cônes, en figures de dieux, de singes, de serpents, etc., et percés avec beaucoup de précision. De petits diamants sont éparpillés dans les mines d'or d'*Antioquia* et de *Ginamoer*. L'or a été pendant toute l'époque espagnole la grande ressource du pays, et pourrait l'être encore, s'il était suffisamment exploité. Sous le gouvernement espagnol, la Nouvelle-Grenade produisit annuellement 22,000 marcs d'or, et on frappait dans les monnaies de Santa-Fé et de Popayan pour 2,100,000 piastres d'or, ou 18,300 marcs. L'exportation en lingots, bijoux, etc., était de 400,000 piastres par an. En 1804 la Nouvelle-Grenade fournissait encore 4,900 kilog. d'or sur les 10,000 kil. provenant de toutes les colonies espagnoles d'Amérique. Des filons d'or non exploités se trouvent dans les montagnes de Ginamoer et d'Antioquia. Dans cette dernière province il y a aussi des lavages d'or, au Rio Cauca et à la plupart de ses affluents inférieurs, puis à Barbacoas, dans la province de Pasto, et surtout dans celle de Choco, qui est une mine inépuisable. Là on rencontre des morceaux d'or de 25 livres. Le Choco seul pourrait produire pour plus de 20,000 marcs d'or, si l'on assainissait le terrain, où le travail n'a été supportable jusqu'ici que pour des nègres esclaves. Les plus riches lavages sont sur le Rio Dolce, à 80 lieues des Andes. Voici les éléments des minerais d'or dans les trois principaux placers :

| | *Californie.* | *Nouvelle-Grenade.* | *Oural.* |
|---|---|---|---|
| Fer oxydulé, attirable par l'aimant | 59,82 | 34,35 | 23 |
| Fer oxyd. titanifère, oligiste, manganésifère | 16,32 | 15,00 | 50 |
| Zircon | 9,20 | 20,00 | 3 |
| Quartz hyalin | 13,70 | 25,00 | 13,75 |
| Corindon | 0,67 | 1,00 | |
| Cymophane | | | 9,96 |
| Roches gris-jaunâtres opaques, pyrites de fer | | 4,35 | |
| Or | 0,29 | 0,30 | 0,29 |
| Somme | 100 | 100 | 100 |

Il en résulte que l'or de la Nouvelle-Grenade étant moins roulé et en outre plus mêlé, exige un travail plus pénible. En 1840, une compagnie anglaise s'est formée pour l'exploitation du sable aurifère du Rio Negro, en détournant son cours pour le mettre à sec, et en creusant un bassin de 17 pieds de profondeur, au canton de *Nudillala*.

Les principaux fleuves et rivières sont le *Chiriqui*, le *Chagres* et le *Galun*, qui tous, après avoir arrosé l'isthme dans un parcours de quelques lieues, se jettent dans la mer des Antilles. Ils sont importants en vue de l'éventualité de la jonction des deux Océans. Le *Rio Atrato*, formé de la réunion du *Guito* et de quelques autres, se jette dans le golfe de Darien, après un cours de 80 lieues, où il touche Quibdo, chef-lieu du Choco. Il a pour affluents le *Truando* et le *Napipi*. Les sources du Rio Atrato sont tout près de celles du Rio *Noanama* ou *San-Juan*, qui, après un cours de 25 lieues, tombe dans le grand Océan. Le ravin de Raspadura établit une communication entre ces rivières à leur naissance ; le curé de Novita le fit élargir, en 1788, par ses paroissiens, jusqu'à en faire un petit canal, qui cependant n'a suffisamment d'eau que dans les temps de pluie. Ce canal, abandonné bientôt après, a été étudié en 1856 par une compagnie, qui a fait remonter l'Atrato par des navires jusqu'à Quibdo; mais ces essais en sont restés là. La voie de jonction des deux Océans aurait ainsi une longueur de 75 lieues. Le *Rio Patia*, le plus méridional, coule à Pasto. Le *Rio Magdaléna*, qui est un des plus grands fleuves américains de second ordre, et dont les eaux sont comme un bain tiède, a sa source dans la chaîne centrale. Après avoir arrosé, en allant du sud au nord, les villes de Leyva, Honda et Mariquita en le Cundinamarca, ainsi que Mompox dans Santander, il se jette dans la mer des Antilles par plusieurs branches, dont celle de l'est touche à Santa-Martha, tandis que la plus occidentale arrose Carthagène. Mais ses plus fortes embouchures sont celles du milieu appelées, l'une *Boca Cenera* (Bouche Cendrée) et l'autre *Boca Colobra* (Bouche des Couleuvres). Le Rio Magdaléna est aujourd'hui sillonné par des bateaux à vapeur au nombre de dix, qui le remontent jusqu'à Honda, pour le commerce des bois tinctoriaux, du quinquina, etc. Ses principaux affluents sont : 1° le *Funzha* ou *Payti*, appelé Rio de Bogota, parce qu'il côtoie ce plateau, où il forme de magnifiques cascades ; 2° le Rio *Guali*, qui arrose la ville de Honda; 3° le *Sogamoso*, appelé d'abord *Galinazo*, puis *Capitanejo* et *Subé*, jusqu'à la ville de San-Gil, à partir de laquelle il reçoit celui de Sogamoso, d'après la célèbre métropole pontificale des Muyscas ; 4° l'*Oca*, qui donne son nom à la ville d'Ocanna ; 5° le *Rio Cesare*, qui, descendant de la Sierra Névada de Santa-Martha, coule du nord au sud dans une direction tout opposée au fleuve principal. Le plus grand affluent de celui-ci enfin est le *Rio Cauca*, plein de rochers et de rapides, et qui, formé à Popayan par le confluent du *Molina* et de l'*Egido*, arrose sucessivement, en coulant parallèlement au Rio Magdaléna, les villes de Gali, Bonga, Cartago, Anserma, où il devient navigable, puis Cacérès, Nechi et Mangangue, où il se jette dans le Magdaléna. Les tributaires du Rio Cauca sont le *Leibeixa*, près de Cartago, le *Porcé* près de Medellin, le *Tonuzco* près d'Antioquia, et le *Nechi* près de la ville du même nom. Ce dernier contient les meilleurs lavages d'or, sur la droite de la Cauca, tandis que sur sa gauche les plus considérables se trouvent dans divers autres affluents, qui sont le *Rio Dolce* et le *San-Jorge*. Du reste, comme tous ses affluents, la Cauca elle-même charrie de l'or, ainsi que les quatre rivières différentes que l'on appelle *Rio Negro*. Des bateaux à vapeur remontent la Cauca et la *Zulia*, autre tributaire de la mer des Antilles, qui, après avoir parcouru les vallées de Cucuta et arrosé San-Caïétano, se jette, par le lac de Maracaïbo, dans le golfe du même nom. Le *Rio Hacha*, enfin, parcourt la petite province de ce nom.

Le *Manzanarès*, rivière de la côte septentrionale, est important, parce qu'il a donné son nom à un petit état qui de 1835 à 1840 s'était détaché de la Nouvelle-Grenade. Il coule dans le département de Santa-Martha. Quant au *Chinquiquira* et autres petites rivières, nous en parlerons dans la description spéciale des provinces.

Outre ces fleuves et rivières qui appartiennent entièrement à la Nouvelle-Grenade, celle-ci contient encore les sources de deux affluents de l'Orénoque, savoir du *Rio Guaviare*, qui prend naissance à Juan de los Llanos, et du *Rio Meta*. Celui-ci descend du plateau de Bogota, et reçoit entre autres le *Rio Crabe*, puis le *Casanare*, qui donne son nom à une province de la Confédération.

La Nouvelle-Grenade possède tous les climats. Les *Terras calientes* (régions chaudes) sont celles de la côte jusqu'à 2,000 pieds au-dessus de l'Océan. De 2,000 à 6,000 pieds on est dans les *Terras templadas* (tempérées), qui jouissent d'un printemps éternel, mais qui, au delà, font place aux *Terras frias* (froides). Dans un jour on peut, des chaleurs insupportables d'un sol africain, être transporté en pleins frimas de Laponie. A la naissance de la cascade de Tequendama, haute de 550 pieds, on est dans la région des chênes, tandis qu'à son pied on mange des ananas et des oranges. Ce qui distingue pourtant le climat de cette république, c'est la fixité de la température dans chaque zone, qui n'a que deux saisons : sur les bords de la mer, celles des sécheresses et des pluies, tandis que dans l'intérieur on passe de celle des chaleurs à celle des frimas ou des neiges

Quant à la flore et aux céréales, on comprend que la Nouvelle-Grenade doit produire les végétaux de toutes les zones. Jusqu'à 10 à 11,000 pieds on plante l'orge, la pomme de terre et le maïs ; jusqu'à 9,000, les blés d'Europe, les sapins, genévriers, cèdres, le quinoa (*chenopodium quinoa*) ou riz du Mexique, dont les feuilles donnent des épinards, tandis que sa graine sert pour la préparation de bouillies et de chocolats. Jusqu'à 6,000 pieds on trouve encore le beau chêne grenadin ou *roble*, le cyprès, la *hayo* ou *cocca* (*erythroxylon peruvianum*), dont les feuilles, mêlées a de la chaux caustique, servent de nourriture aux Indiens, et enfin l'*oreodoxa frigida* ou *guadua*, sur les plateaux qui forment des taillis épais. Au-dessous de 5,000 pieds on distingue encore différentes zones dans lesquelles se trouvent des *musa paridisiaca*, ou pisangs, des palmiers de plusieurs espèces, savoir, le palmier royal, qui donne du vin et du beurre, le *ceroxylon Andicola* (par exception, jusqu'à 8,500 pieds) ou palmier à cire, le palmier à tête de nègre, qui fournit l'ivoire végétal, le palmier *noli*, dont l'écorce sert d'amadou, le palmier *murrapo*, dont les diverses parties sont utilisées comme couvertures ; le caféier, le cotonnier, l'igname, la patate douce, l'ananas, le melon, la cassave, le tabac, la canne à sucre, trois espèces de cacaoyers, le cocotier, la vanille, l'indigo, la cannelle, l'oranger, la camomille, le citronnier, la cassie, la salsepareille, l'aloès, la réglisse, le tamarin, le bambou, les bois d'ébène, le bois de Brésil, le baumier de Tolu (ou *myroxylum toluiferum*), des fougères arborescentes, des passiflores, des daturas en arbre, des aroïdées (espèce de pommes de terre à pain) gigantesques, des bambuses, des jasmins, des mimosas odoriférantes, des cactus. Les arbres particuliers à la Nouvelle-Grenade sont : le *fraïlejon* (ou *espeletia grandiflora*), dont la séve était autrefois employée pour oindre, lors de son avénement, le roi muysca de Bogota ; l'*alstonia theæformis*, ou thé de Bogota ; la *psychotria emetica*, ou ipécacuanha du Rio Magdaléna ; l'*unona febrifuga* ; le sang-dragon (*pterocarpus draco*), la *curubita* (ou *tacsonia speciosa*), avec les feuilles de laquelle on enguirlande les autels dans les fêtes de la Vierge ; la *tacsonia mollissima* avec des fruits délicieux ; la *myrica cerifera* et la *myrica pubescens*, dont l'une donne une bonne cire, l'autre un baume exquis ; l'*achupalla*, dont les Indiens mangent l'écorce, souvent après l'avoir dû disputer aux ours ; le cannellier de la Nouvelle-Grenade ; une espèce de noix de muscade (*myristica*) ; les *podostoma* et les *marathrum* avec des racines capilliformes ; les dix ou quinze espèces de quinquinas, parmi lesquelles le quinquina ordinaire, *cinchona officinalis*, monte seulement jusqu'à 2,000 pieds, tandis que deux autres, le *cinchona Condaminea* ou *quinquina de Carouy* et le *quina naranjanda* (ou *cinchona lancifolia*) vont jusqu'à 8,000 pieds Les arbres d'utilité et d'ornement sont : l'*anacardier caracoli*, arbre colossal au feuillage lustré, possédant la propriété d'attirer de très-loin les vapeurs de l'atmosphère ; le *dividivi* (ou *coulteria tinctoria*), dont les graines servent pour le tannage des cuirs ; la *cavanillesia mocundo*, dont les fruits transparents ressemblent à des lanternes ; la *bromelia keratas*, espèce d'ananas ; l'*escalonia tuber* en parasol ; diverses espèces d'*espeletia* et le *culcitium rufescens*, plantes lanugineuses, sur lesquelles on se couche en guise de matelas ; l'*agave americana*, dont la fleur donne une couleur jaune ; le *raula*, qui donne une couleur rouge ; tandis que l'encre noire la plus indestructible est fabriquée avec le suc exprimé du fruit de l'*avilla* (*cestrum tinctorium*) ; le *galactodendron* ou arbre à lait ; le bois de gayac pour ébénisterie ; le *bihao* ou canne sauvage, servant contre la morsure des serpents. Parmi les arbres à fruit nous nommerons : l'*alsophila macanna*, fougère arborescente, avec un fruit mangeable ; la goyave (ou *psidium pomiferum*). De ces fruits on faisait des eaux-de-vie, de même que du *convolvulus brasiliensis*, du *manioc sauvage* (*yucca bromelia*) et du *roucou* (ou *bixia orellana*). Les autres sont : les *nisquerons*, ou brugnons à chair couleur de sang, le *papayer*, le *ciruela* ou prunier d'Amérique ; l'*aquaccato* ou avocat ; les *mangos* et *maronnas*, deux espèces de pommes d'acajou parfumées ; la *guccabao* ou fraise sucrée ; le *malanga* (*maranta malanga*), deux espèces d'*arracacha* (*conium arracacha* et *c. moschatum*), servant à divers usages. Ajoutons enfin le *matapolo* (*ficus dendrocida alba*) et le *copez* (ou *gyrocarpus americanus*), de la famille des figuiers ; puis les palmiers à résine (*myroxylon*), le *styrax* et le *seringet*, enfin des tulipiers (ou *liliodendr...*). Le mancenillier, dont toutes les parties distillent, à ce que l'on prétend (voyez l'article MANCENILLIER, au t. VIII du SUPPLÉMENT), un suc vénéneux, compte ses plus beaux individus à Bogota.

C'est à la flore qu'on peut très-naturellement rattacher la faune, surtout les oiseaux. Ainsi le *gonzalito* (espèce de bec-figue) ne vit que sur le matapolo et le copez ; le *guaco* ou moniteur, sur l'arbre du même nom, *vejuco del guaco* ou *micania guaco*, dont il mange quelques feuilles ou fruits, avant de

se mettre à la chasse des serpents. C'est le suc de ces feuilles, bu en tisane ou inoculé d'avance à la peau, qui préserve l'homme des dangers de la morsure des ophidiens. Parmi les colibris, l'*oreotrochilus Jamesoni* ne cherche que la *chuquiraya insignis*, tandis que la *sida pichincensis* en fleur est fréquentée par le *trochilus Stanleyi*. Les *tanagras*, les *crax* et les *caprimulgues*, auxquels appartient l'oiseau dit *de Bogota* (*anabates flammulatus*) sont perchés sur les lécythidées et les carycoas. Il en est de même des perroquets, parmi lesquels il y a plusieurs aras. Une espèce de caprimulgues vit exclusivement dans un gouffre profond, près de Velez. Parmi les oiseaux chanteurs, un des plus caractéristiques des deux côtés des Andes est le *cuchi-pisac* des Indiens, ou oiseau-porc, ainsi appelé à cause de son vilain chant, qui consiste en grognements. Quant aux oiseaux pavoniens, la Nouvelle-Grenade possède deux espèces de *trogons*. Les oiseaux rapaces, enfin, sont représentés par le beau *buteo erythronotus* ou buse à dos noir, par l'aigle *caracara*, par le vautour *gallinazos* à long cou et à collier rouge, et enfin par le condor. Les mammifères, amphibies, etc., sont fixés aussi à certaines contrées, ou à certains arbres. Le *paresseux* vit sur la *cecropia peltata*; les cabiais (*cavia capybara*) dans les bambusas et héliconies des marais; les alouates (ou singes hurleurs) et les sapajous sur les *anacardia* et les *conaoarpus;* l'*elater*, insecte noctiluque, sur la canne à sucre; et le *curculio* ou scarabée à trompe sur les palmiers. Parmi les crocodiles, le gavial infeste le Rio-Guaviare, affluent de l'Orénoque, tandis que les rivières de l'isthme et même les fleuves de l'intérieur, tels que le Rio Magdaléna, possèdent le caïman ou *alligator*, et que le Rio Enea, près de Santa-Martha, est, en outre, visité par les raies électriques, dangereuses aux pêcheurs, et par les *tintoreros* ou requins pantoufliers. A côté d'un ophidien inoffensif, l'*alfombre* ou serpent-tapis, habite dans les eaux du Rio-Hacha le dangereux *boquidorado*, ou serpent à bouche d'or, ainsi nommé de deux raies jaunes sous la gueule. Ce serpent, appelé aussi camaïldor, attaque le caïman, l'enveloppe de ses longs replis et ne le quitte qu'après l'avoir étouffé. La première zone, de 0 à 3,000 pieds, est encore habitée par le lamentin, le fourmilier didactyle, le jaguar, l'once (ou *felis concolor*), le tigre noir de l'Orénoque, et le cerf mexicain. Ajoutons-y les plaies des côtes maritimes : les *sancutos* (*maringouins* ou *mosquitos* de la Nouvelle-Grenade), les *termites* (ou fourmis constructeurs), les *jejens* et les *garrapatos*, insectes qui, comme les chiques, se glissent sous la peau; enfin les *niguas*, comprenant les œstres et les puces. De 3,000 à 6,000 pieds se trouvent les *manas* et les *saïnas*, deux espèces de pécaris ou cochons musqués; les *vampires sanguinaires*, cette redoutable espèce de chauves-souris, qui se cache le jour sous la toiture des cabanes, pour se glisser la nuit auprès de l'homme endormi, auquel elle ouvre doucement les veines, et qu'elle fait quelquefois, sans douleur, passer du sommeil à la mort. Il y a ensuite les tatous, le tapir et la panthère (*felis pardalis*). De 6,000 à 9,000 pieds, les buffles, l'ours, le chat-tigre (ou *ocelot*) et le grand cerf d'Inde; de 9,000 à 12,000 pieds, enfin, le *pouma* ou lion d'Amérique, et le petit ours à front bleu. Dans les îles on pêche, près de l'Isthme, les moules perlières; près de Carthagène, les pourpres. A partir du Rio-Hècha et de la presqu'île de Goajiras on recueille des œufs de tortue en si grande masse (près de 33 millions par an), qu'on en tire 125 milliers de bouteilles d'huile par an. On a, du reste, naturalisé depuis longtemps dans la Nouvelle-Grenade les animaux domestiques de l'Europe, ainsi que le *vaisseau du désert*, le chameau. Les chevaux, les bœufs, les vaches y deviennent facilement sauvages. Parmi les vaches et les moutons en domestication il y en a qui ont des poils longs comme ceux des chèvres.

Quant aux individus de la flore et de la faune qui sont communs à plusieurs zones, nous nommerons les loutres et les castors, qui sont mangés par les Indiens, ainsi que les diverses espèces de singes, savoir, les *micos*, les *atèles*, les *lagotriches*, les *sagoins* et les *tamarins*. Leurs peaux servent pour la fabrication des sacs et des bourses; des casquettes de peaux de singe gris sont les insignes des caciques chez quelques peuplades. Le *chinchilla* est une sorte d'écureuil qui habite les régions tempérées, et dont la dépouille est très-recherchée dans le commerce. A la même classe appartiennent le *coati* et le bizarre *chlamyphore* ou porte-manteau. L'*agouti* est la sarigue de ces contrées. Le *coui-coui*, espèce de cochon d'Inde, est apprivoisé et engraissé. Outre le *pouma* et le *couguar*, lions sans crinière, il y a le *léoncito*, ou lion en miniature, un peu plus gros qu'un écureuil, avec une crinière épaisse, une queue touffue, et de beaux yeux noirs. A côté du cerf mexicain on trouve une espèce de daim, dont la tête est surmontée de deux petites cornes pointues, sans embranchements. Dans quelques rivières de l'ouest il y a *le chat d'eau*, de la grosseur d'un lapin, dont la robe moelleuse, d'un beau blanc, est coupée de bandes brunes. En fait d'oiseaux, il faut encore citer le *toucan*, qui en Afrique recherche de préférence les poivriers, tandis qu'en Amérique il est perché sur les bananiers. D'a-

près son cri : *Dios té dé té dé* les Indiens lui ont aussi appliqué ce nom, en l'expliquant par l'espagnol : *Dieu te le donne* (savoir, le bananier). Le *pari* est un grand oiseau qui tient à la fois du coq d'Inde et de la femelle du paon ; il est verdâtre, et orné d'une aigrette couleur bronze. Parmi les perroquets on signale, outre les aras, une espèce toute noire, à bec jaune ; une autre, plus petite, la *palatope*, a le plumage rouge, noir et jaune. On a aussi découvert des *perroquets nocturnes*, à yeux de hiboux. De la plus grosse espèce sont la *macaw* verte, à tête rouge, et la macaw écarlate. Un petit oiseau chanteur, de la grandeur du serin, auquel il ressemble aussi par la voix, est l'*azulago*, au plumage bleu. On trouve aussi des canards, sarcelles, cormorans, bécasses, hérons, tourterelles, martins-pêcheurs, amazones, hoccos, cotingas, guéris, pitpits, courlis, etc. L'herpétologie fournit à la fois les espèces les plus terribles et les plus profitables. Nous avons parlé des tortues de mer sur les côtes nord qui fournissent de l'huile ; sur les côtes occidentales il y a deux espèces de tortues de rivières ou *charapas*, dont l'une, longue de six pouces, est un mets succulent, surtout par ses œufs qui sont diversement préparés, tandis que l'autre fournit de petites perles. Parmi les lézards il y a une espèce d'iguane (*iguana delicatissima*), qui vit sur les arbres et dont la chair est un mets friand. Une espèce de grenouille verte fournit aux Indiens un de leurs poisons les plus actifs. En le chauffant sur un petit feu, il sort du dos de l'animal une liqueur, qu'ils ramassent et dont ils enduisent leurs flèches, pour la chasse du jaguar et du caïman. Outre le *boa constrictor* ou *sobre cama* et le serpent à sonnettes, qui sont moins fréquents, on y trouve surtout, en fait d'ophidiens venimeux : l'*acrochorde ;* l'*erpéton lenticulé ;* le *guascania*, long de dix pieds, avec deux défenses au-dessous de la tête, à l'aide desquelles il peut se dresser debout ; le *dormillone* (ou la dormeuse) ; le *chasseur-noir ; l'ague ; le coral*. Toutes ces espèces sont tachetées d'orangé et de noir, de même que le *jarumma*. Nous avons parlé de leur ennemi, qui est l'oiseau *guaco*, appelé aussi *serpentaire, secrétaire* ou *serpent-faucon*. Il faut citer aussi leur compagnon, espèce de porc-épic amphibie, appelé *guagua*, qui vit de racines et de poissons, et qui est très-bon à manger. Parmi les poissons, les plus communs sont le *capitano* de Bogota et de Popayan ; le *sabalo*, qui pèse 12 à 15 livres ; le *sabalotto*, de la même espèce, mais plus petit ; le *vagre ;* le *damas ;* et le *lissa*, ou mulet d'eau douce ; puis des anguilles. Dans le Meta et ses affluents se trouve un petit poisson, le *caribi*, de 6 pouces de long, très-hardi et très-vorace, et qui ose attaquer jusqu'aux hommes. Il est mangé, de même que le *ringa*, spécial au Chicki, dans la province de Buenaventura. — Les scorpions sont très-fréquents, surtout dans les vallées chaudes, où l'on en trouve partout, jusque dans les selles des chevaux. Il y a deux espèces d'abeilles, qui toutes deux donnent une bonne cire ; l'une suspend son nid aux branches d'un arbre, tandis que l'autre se cache en terre. On trouve enfin une araignée, nomme *caye*, dont la piqûre amène la mort dans l'espace de deux heures.

Passant à la flore, nous avons encore à nommer : 1° comme arbres de construction et d'ébénisterie, le *manglier* pour la construction des maisons et pilotis, tandis que son écorce sert au tannage ; le *caoba*, ou gros acajou ; le *cascal*, ou ébénier, très-dur ; le *pusildé*, blanc comme l'ivoire ; une espèce odoriférante de *santalier* rouge, qui donne en outre une résine aromatique ; le *guayacana*, arbre tout vertical, qui se pétrifie promptement dans l'eau ; le *guachapel* et le *palo-maria*, qui servent pour la construction des canots. 2° Le *seibo*, le *palo-baha*, et le *matapolo* remplacent le caoutchouc, tandis que le *gébé* ou *coutchou* distille une gomme, propre à faire des bougies. Plusieurs espèces d'acacias fournissent des succédanés du bois de campêche. Le *ricin* ou *palma Christi* donne une espèce d'huile. 3° Les principales plantes médicinales sont : la *quina* et la *casca* (*mespilo Daphne mezereum*), succédanés du quinquina ; le *membrillo*, dont les confitures sont employées contre les dyssenteries ; la *pita*, dont la graine est un purgatif ; les *agreasas*, espèces de raisins noirs, dont le suc est un spécifique dans les fièvres bilieuses. 4° Les arbres fruitiers, dignes encore d'être mentionnés, sont les suivants : le *limonier*, ou citronnier sauvage, qui croît dans le voisinage du mancenillier, circonstance qui, dit-on, rend dangereuse la récolte de ses fruits ; le *madrona*, pommier avec des fruits d'un goût acidulé ; l'*uchora*, cerisier à couleur d'ambre ; les *cojorosos*, espèce de cocotiers ; le *maragon* ou pomme d'api ; le *cammito*, le *chirimoya* et le *bavea*, arbres à melons ; le *mameï*, particulier aux vallées de Cucuta, dont le fruit, gros comme une tête d'enfant, sert à faire des confitures, de même que le *saposa*. Du *plantanis* et du *manteguillo* on fait du vinaigre, tandis qu'on tire de l'huile de l'*aguacas*, dont le fruit, couleur de chair, a la forme d'une bouteille. De la mélasse de la canne saccharifère on tire un sucre noir, *panocha*, de même qu'une espèce de rhum, appelé *guarapo*. Les habitants de la Nouvelle Grenade, surtout près

de Popayan, aiment beaucoup cette eau-de-vie mêlée d'anisette (*agua ardiente anisado*). Quelques arbres ont de l'utilité à plusieurs points de vue. Ainsi, on tire un fruit appelé *toutuma* de l'arbre à calebasses, semblable au pommier de Normandie, et qui sert à la confection de toutes sortes de vases. Son fruit pousse sur le tronc même ou sur une branche maîtresse. Les palmiers, tels que le *brava* ou palmier sauvage, sont aussi utiles par leurs fruits que par leur bois : les Indiens tirent du bois de brava leurs flèches, sarbacanes, barres, etc.; on en fabrique aussi des manches de parapluies, etc. L'*arbre radeau*, dont on fait des lavoirs et des radeaux, donne aussi un fruit mangeable. Les Indiens font encore leurs sarbacanes du bois du mancenillier. Ils tirent en outre de son fruit, et de sa séve, le fameux poison, dit *curare*, pour enduire leurs flèches. Au même usage servent les fruits du *maïnas*, puis l'humeur âcre, citée plus haut, qui suinte de la peau de la grenouille. Nous devons mentionner le suc du *leïba* (ou fromager), avec lequel les habitants de Santa-Martha empoisonnent les rivières, pour faciliter leurs pêches. Les Indiens de la Méta font quelque chose de semblable avec l'infusion du suc de la racine *barbasco*, qu'ils jettent dans l'eau de cette rivière, pour enivrer les poissons. Cette décoction n'a d'effet ni sur les tortues ni sur les alligators. Il faut citer spécialement l'*arbre de la vache* (palo de la vacca), dont le suc a la couleur du lait et est aussi nourrissant que lui. Il s'y forme, comme sur le lait de vache, des pellicules qui ressemblent à la frangipane. Au-dessous il reste un liquide huileux, dans lequel nage une substance fibreuse, qui se raccornit par la chaleur et répand une odeur de viande frite. Le lait donne de la fibrine, comme le lait des animaux, puis du sucre et des sels de magnésie.

La conformation particulière du sol de la Nouvelle-Grenade, en vertu de laquelle elle a tous les climats et les produits de toutes les zones, est cause aussi que ce pays est ravagé par toutes les maladies. Les fièvres bilieuses et hépatiques, la fièvre jaune, la phthisie se trouvent à côté de l'éléphantiasis et de la lèpre. Un grand nombre d'habitants sont défigurés aussi par des goîtres; on voit des goîtreux dans les pays les plus chauds, comme à Santa-Martha et dans le Choco, de même que dans les régions froides, par exemple à Mariquita, sur le plateau de Cundinamarca. Cependant ils sont plus communs dans les vallées des montagnes et dans les lieux éloignés des brises de la mer; on n'en rencontre ni dans les Cordillères occidentales, ni sur le revers de la chaîne de l'est. Au commencement du siècle, il y avait, selon M. Francisco Caldas, un goîtreux sur dix Néo-Grenadins. Depuis, l'état sanitaire s'est amélioré. Le goître ne se complique pas souvent du crétinisme. Les conditions de l'extension géographique de ce phénomène sont remarquables. On constate le goître le long du Rio Magdaléna, depuis sa source jusqu'au confluent de la Cauca, à Timana, Leyva, Honda, Mompox, Morales; puis il disparaît, et ne se retrouve plus que près de la Sierra Nevada de Santa-Martha. A Mariquita, il est combiné avec le crétinisme. Les Indiens et les Nègres de race pure sont à l'abri de cette infirmité. Dans la vallée de la Cauca on trouve des goîtreux seulement à sa naissance; phénomène qui est là peut-être en rapport avec la constitution particulière des eaux de cette province. Le *Rio Pusambio* ou *Rio Vinaigre*, fournit par jour 38 tonnes d'acide sulfurique, et 31 d'acide chlorhydrique. Th. Degenhardt, chimiste allemand, a même découvert une autre source qui donne trois fois plus d'acide sulfurique, savoir 40,000 tonnes par an. S'il y a là une source de richesse pour ce pays, cette abondance d'acide est, d'un autre côté, une cause d'insalubrité et de maladies.

Nous avons vu que, sur une population de deux millions et demi, la Nouvelle-Grenade ne compte que 450,000 individus de race caucasienne : tout le reste est de race rouge, ou noire, ou mélangée. Les Indiens (race rouge) sont divisés aujourd'hui en Indiens civilisés, au nombre de 300,000; en Indiens *réduits* (c'est-à-dire acceptant le rude labeur de l'homme du peuple en Europe), au nombre de 1,000,000; et en Indiens sauvages, dont on compte encore 120,000 hommes. Les individus des deux premières catégories habitent surtout les districts des montagnes, excepté certaines parties du Quindiü et de Santa-Martha, occupées, de même que les plaines de l'intérieur et l'isthme de Panama, par ceux de la troisième. Les nègres se trouvent surtout dans les pays maritimes. Les divers métis, qui sont au nombre de près de 600,000 habitants, se confondent avec les Indiens réduits. Aussi y a-t-il dans la Nouvelle-Grenade une absorption mutuelle de races. Les voyageurs ne sont pas d'accord sur les effets de ce croisement. Quelques-uns lui attribuent la dégénérescence des races, l'extension des goîtres (infirmité qui cependant tend à diminuer), etc. D'autres, au contraire, accordent aux races mélangées comme apanage la beauté de la figure, la finesse des traits, la vivacité des yeux et l'éclat du teint. Quant à la force musculaire, il est naturel cependant que les plus robus-

tes sont ceux qui s'éloignent le moins du type primitif indien ou nègre. Parmi les métis, les plus forts sont les *Zambos*. On peut distinguer tous les habitants en trois classes. Ceux des côtes de la mer et des vallées jusqu'à 1,000$^{m}$ d'élévation ont les traits espagnols, et peu de barbe; ils sont maigres. De 1,000$^{m}$ à 2,000$^{m}$ ils deviennent blanchâtres; au-dessus de 2,000$^{m}$ ils sont presque blancs, comme les Européens du Nord, tout en conservant l'obliquité du regard indien et leur chevelure noire et rude. Les moins mélangés, savoir, les Indiens sauvages purs, sont ceux du Choco, et ceux des llanos à l'est de la Cordillère, dans le Casanare, pays qui est le sol desséché d'une ancienne mer intérieure. Les Indiens de la côte sont plus farouches que ceux de l'intérieur. Ils se couvrent d'écorce et de feuilles. Pour la chasse et pour la pêche ils se servent de sucs vénéneux, comme nous avons vu. La pêche se fait de nuit; ils conservent les poissons, en les salant, en les fumant, ou en les mettant sous la cendre chaude. La plupart de ces peuplades ont pour religion un dualisme, avec un principe du bien et un principe du mal. Ainsi que les Otomaques, toutes les autres sont polygames. Leurs chefs s'appellent ou *caciques* ou *guébi*, ou *tiva*, ou *guayiro*. Ils sont électifs, et leur nomination dépend du Conseil des Anciens, qui élit l'homme le plus insensible aux plus atroces tortures. Leurs fonctions sont bornées à la durée d'une guerre ou autre circonstance critique. Les femmes sont de véritables bêtes de somme; elles tissent aussi certaines étoffes avec une espèce de chanvre appelée *moriche*. Sauf un tablier de trois doigts de largeur, ils vont absolument nus. En se teignant en rouge avec le rocou, les jeunes filles croient avoir satisfait aux lois de la pudeur, tout en se montrant dans un état de nudité complète. C'est chez ces peuples que l'homme se met au lit, c'est-à-dire dans son hamac, les trois jours qui suivent l'accouchement de sa femme, tandis que celle-ci doit immédiatement après vaquer à tous les soins du ménage. Les *piaché* leur tiennent lieu de prêtres et de médecins. Dans la description détaillée des divers États, nous distinguerons parmi ces peuplades celles qui s'élèvent au-dessus des autres. Les insignes des chefs, outre les casquettes de peaux de singe gris, sont des colliers de perles de verre, ainsi que des gousses vertes de vanille, passées dans le lobe inférieur de l'oreille. A côté de tribus très-pacifiques, il y en a qui sont anthropophages, et égorgent leurs ennemis avec des raffinements de cruauté, auxquels les femmes même prennent part. Les Indiens de Velez, les plus compactes, au nombre de 200,000, autrefois de couleur rouge-brique, sont devenus presque blancs. Une habitude commune à plusieurs de ces peuplades est de manger de la terre. Nous la trouvons chez les *Otomaques* et les *Yarures*, sur la limite de la Nouvelle-Grenade et de Vénézuéla (qui en mangent 1 livre par jour); chez les *Arévaques* (sur le Rio Hacha), qui y mêlent de l'ardoise; chez les *Mocoas*, sur le cours supérieur du rio Magdaléna, etc. A Popayan et dans diverses parties du Perou, de la terre calcaire est apportée au marché comme comestible des Indiens, qui la mangent avec la coca. — Quant aux *Indiens réduits*, métis pour la plupart, ils soutiennent à peu près seuls l'industrie de la Nouvelle-Grenade. Ce sont eux qui, avec leur *badeas* ou baquets, font les lavages d'or dans l'intérieur, sous la direction d'un *catapaz*. Un homme peut en moyenne gagner 15 à 20 francs par jour. Les métis se font encore corroyeurs de cuir, apprêteurs de drap et de maroquin, fabricants de couvertures de laine et de hamacs de coton, ainsi que du poncho national. Ils cultivent le maïs et l'arracacha. D'eux encore viennent les chapeaux de *jipijapa*, dits chapeaux de Panama. Les plus fainéants sont les Indiens civilisés, qui ont toute la nonchalance des créoles. Ils sont presque confondus avec les individus de race blanche, hommes d'une grande politesse, très-démonstrative, mais enclins à la rancune et à la jalousie, et adonnés aux jeux de hasard. Les nègres enfin, soit esclaves, soit libres, sont les mariniers de la Magdaléna, où ils sont appelés *Bogas*. Ils sont ensuite chargés des lavages d'or dans les districts malsains du Choco, où ils sont nommés *Mazamoreros*.

Par suite de l'incurie du gouvernement espagnol, de sa monopolisation du tabac et des mines, des priviléges exclusifs de transport à l'intérieur, donnés aux villes de Bogota, Panama et Carthagène, et par suite aussi de la paresse des classes dites civilisées de la Nouvelle-Grenade, il n'y avait, avant 1806, ni ponts, ni routes. Les ponts (si l'on peut ainsi nommer ce qui en tenait lieu) consistaient en arbres jetés d'un bord à l'autre et couverts de fascines et de terre; quelquefois c'étaient quatre cordes tendues d'une rive à l'autre, et sur lesquelles on posait des planches; deux autres cordes servaient de garde-fou; ou même il n'y avait qu'un seul câble tendu d'une rive à l'autre, et fait de lianes, ou des fibres de l'agave, ou de lanières de cuir. C'est le long de ce câble, appelé *tarabito*, que se glissaient les hommes et les animaux attachés et suspendus par un appareil, qui était tiré, au moyen d'un second câble, par des hommes placés sur la rive opposée. Les routes étaient rem-

placées par des portages à dos d'homme, qui du reste, sont encore en usage dans les districts de montagnes. Depuis la révolution de 1810, et la suppression des priviléges, on a dû penser à la construction de routes à l'intérieur, pour unir les plateaux du centre au Rio Magdaléna d'un côté, et à la mer de l'autre. Le Rio Cauca, le Magdaléna, la Méta et l'Atrato sont sillonnés de bateaux à vapeur qui vont à 800 lieues dans l'intérieur; le railway de Panama est construit, et un autre est projeté dans le nord. La population, qui de 8 millions en 1540, était, en 1810, retombée à 800,000 habitants, a triplé de 1818 à 1860. L'immigration fournit à peu près 100 têtes par an On compte, dans la Nouvelle-Grenade, 2 habitants par kil. carré (aux États-Unis du Nord 3 par kil. carré). La population la plus compacte se trouve sur le plateau de Pasto, et dans l'État d'Antioquia, puis dans les environs de Socorro; en général entre 1000 m et 3000m de haut. Il est naturel que dans un pays de cette richesse naturelle, qui ne manque que de vin et de thé, il y ait toujours une certaine apathie commerciale; que dans les exportations les produits du sol soient pour les $\frac{2}{3}$, tandis que les articles manufacturés ne sont que pour $\frac{1}{3}$. En vingt ans l'exportation du tabac a deux fois centuplé, sans qu'on ait trop multiplié, dans le même espace de temps, l'application de la vapeur au raffinement du sucre, etc. Le bilan moyen d'achat et de vente par tête de Néo-Grenadin est annuellement de 6 piastres, tandis qu'il est de 24 piastres pour un Américain, et de 42 pour un Anglais. Depuis la conquête jusqu'à 1810, le produit des mines d'or et d'argent qui, de nos jours, est annuellement de 20 millions, avait été de 2 milliards. Il est vrai que c'est seulement depuis 1800 qu'on a découvert successivement les mines de platine des provinces d'Antioquia, Choco et de Barbacoas; celles de mercure, de fer, de cuivre, etc., qui se trouvent presque toutes dans les États d'Antioquia et de Cundinamarca, et encore les mines de saphir. Les dépôts de charbon de terre dans le Cundinamarca, et sur l'archipel de Chiriqui, ceux de kaolin sur les bords de la Zulia et autres ne sont également connus que depuis une trentaine d'années.

On voit qu'avec ces éléments de prospérité et avec une série d'excellents ports, tels que Carthagène, Sainte-Marthe, Chagres, Portobello, Savanille et enfin Panama, la république de la Nouvelle-Grenade pourrait se trouver la plus prospère, si elle n'était pas déchirée par les éternelles luttes intestines, qui ont pour causes l'ambition des chefs et des généraux, dont chacun veut être indépendant, et le manque d'énergie des divers présidents. Les voies de communication à l'intérieur ne sont pas encore assez nombreuses. L'exploitation des mines d'or et de diamants, celle de l'archipel des Perles, ainsi que du chemin de fer de Panama, est dans les mains de compagnies étrangères. Pour augmenter la production et les facilités du commerce, les gouvernements de la république, avant 1849, ont tâché d'attirer des immigrants européens par des concessions considérables, mais que les gouvernements subséquents ont retirées. L'industrie n'a pu se développer, faute de bras, dans une population trop divisée d'intérêts. Quant au commerce, le cabotage du nord est fait par quelques tribus indiennes, parmi lesquelles il y en a encore d'assez intelligentes, comme les *Arévaques* et les *Goajires*, qui font des expéditions pour Haïti, la Jamaïque, etc.; tandis que des juifs hollandais de Curaçao se chargent de toutes les autres opérations commerciales. Depuis l'inauguration du chemin de fer de Panama, tout a passé entre les mains des armateurs des paquebots anglais de Southampton et ceux des paquebots américains de New-York et de la Nouvelle Orléans pour lesquels le chemin de fer transporte les marchandises jusqu'à Gongora (près de Panama), d'où elles sont écoulées dans l'intérieur. Cependant, grâce à cette nouvelle voie, les exportations ont monté de 1852, où elles étaient de 2 millions de dollars (11,000,000 de francs) seulement, à 7,929,350 dollars en 1854. De là elles sont retombées, en 1857, à 7,064,584 dollars (ou 38,150,000 fr.). Les importations étaient, dans cette dernière année, de 3,255,843 dollars ou 17,580,000 francs. L'Angleterre avait contribué à l'importation pour 1,748,682 dollars, la France pour 676,306 dollars, l'Union de l'Amérique du Nord pour 302,016 dollars, Vénézuéla pour 212,862 dollars, les Antilles pour 185,249, le Pérou pour 62,322, Brême, etc., pour 34,581. Sur les exportations, l'Angleterre avait reçu pour 3,466,645 dollars, Brême pour 1,340,577 dollars, Vénézuéla pour 915,277 dollars, l'Amérique du Nord pour 434,487, les Antilles pour 264,839 et la France pour 124,507. Sur l'exportation de 1856, celle de l'or avait été de 3,387,923 dollars, celle du tabac de 1,318,800 dollars, celle du café de 426,290, celle du quinquina de 1,098,130, celle du blé, viande séchée, cuirs, de 143,227, celle des nacres de perles, bois de construction, de 450,000 dollars; celle des chapeaux de Panama ou de *jipijapa*, de 76,000 dollars; celle du baume de Tolu, de bois tinctoriaux, caoutchouc, cacao (d'Atrato et Choco), 60,000 dollars. Les principaux objets d'importation sont des articles manufacturés, de laine, de soie et de coton, puis des vins et de la quincaille-

rie. — Les finances de la Nouvelle-Grenade sont avec cela dans un état pitoyable. Lors de la répartition de la dette de Colombie, la république se chargea d'abord de 50 0/0, montant à 85,126,500 francs, ensuite, en 1844, des 21 1/2 0/0, part de l'Équateur, s'élevant à près de 35 millions de francs. Les intérêts arriérés de cette dette, auxquels se sont ajoutés de nouveaux emprunts, ont grossi la dette consolidée de la Nouvelle-Grenade. Après avoir renoncé à l'imposition directe de la propriété, faute de données statistiques exactes, le congrès de Bogota autorisa, le 26 juin 1858, le président de la république à procéder à un nouveau règlement de la dette nationale et à l'établissement d'un droit de timbre. Le budget de la république est toujours allé en diminuant; en 1850 les dépenses étaient de 17,720,000 francs. Depuis 1852 les dépenses ont été moindres; mais comme le budget des recettes était toujours au-dessous de celui des dépenses, la république n'y a gagné qu'un surcroît de dettes. De 1852 à 1853, recettes 11,137,000 francs; dépenses, 14,211,000 francs; donc, déficit de 3,074,000 francs; de 1853 à 1854, recettes 9,700,000 francs, dépenses 13,650,000 francs, déficit 3,950,000 francs. Depuis la nouvelle constitution de 1857 et la diminution de l'armée, le budget de recettes de 1858 à 1859 était de 10,476,000 francs qui laissaient encore un déficit de 1 million; la recette de 1859 à 1860 était calculée préalablement à 9,542,600 francs, tandis que les dépenses devaient encore s'élever à 10,065,000 francs. Comme sur les recettes il y a 4 millions en bons ou titres de toutes sortes, il reste toujours un déficit (ou dette flottante) de 5,300,000 francs. Il y aurait, il est vrai, pour plus de 80 millions d'hectares de terrains vagues à vendre par l'État, mais les acheteurs et les cultivateurs font défaut. Comme la république ne reconnaît que la religion catholique, les robustes émigrants allemands, anglais et nord-américains sont exclus du droit d'acquérir des propriétés. Cette exclusion a cessé de droit, mais non de fait, par suite de la nouvelle constitution fédéraliste, que, suivant le principe de l'autonomie des différents États, sanctionné par la loi du 15 juin 1857, la république s'est donnée le 22 mai 1858. Cette constitution, résultat de longs tiraillements, par suite de la divergence d'intérêts et de politique entre les diverses provinces, consacre l'existence de huit États confédérés, indépendants l'un de l'autre, et ne réserve au pouvoir central de Bogota que les relations extérieures, le droit de paix et de guerre, la naturalisation des étrangers, la création de nouveaux États, la législation maritime et coloniale, la vente ou la mise en bail des terrains vagues, des mines d'émeraudes et de sel gemme, ainsi que des droits stipulés en faveur de l'État sur le chemin de fer de Panama, enfin le règlement de la dette intérieure et extérieure. Jusqu'en 1853, la monnaie de la république avait été le réal, équivalant à 50 centimes. D'après la loi du 30 mai 1853 l'unité de monnaie est maintenant la *piastre* ou *péso*, c'est-à-dire une pièce d'argent divisée en 10 dixièmes ou réaux, et valant 5 francs. La piastre frappée antérieurement fut taxée pour l'avenir à une valeur de 4 francs. D'après les plus nouvelles stipulations, on a identifié la piastre au dollar américain, valant 5 francs 40 centimes. Mais une nouvelle perturbation menace les États néo-grenadins aussi sous ce rapport. Avec le droit absolu de législation intérieure, les uns accordent à tout le monde la faveur de s'établir et même de battre monnaie, comme le Dr Murillo, gouverneur de Santander, tandis que d'autres défendent à tous les étrangers d'acheter des immeubles. L'armée régulière, qui avant 1857 était de 1800 hommes, a été réduite à 500 pour le pied de guerre. Ces 500 hommes forment un demi-bataillon d'infanterie légère établi à Bogota; puis deux compagnies d'infanterie légère dans les provinces de Buénaventura et de Cauca; enfin, un régiment d'artillerie de quatre compagnies, tenant garnison, la moitié à Panama, le reste à Carthagène et à Sainte-Marthe. La garde ou milice nationale, comptant 6,000 hommes, est chargée du service de l'intérieur. La confédération a à sa tête un président et un vice-président, nommés par l'élection populaire pour quatre ans et entrant en fonctions le 1er avril. A côté des trois ministres il y a une charge spéciale à la Nouvelle-Grenade, celle de procureur général de la nation, s'occupant des relations internationales entre les trois anciennes républiques qui constituaient la Colombie. Elle est remplie aujourd'hui par le Dr *Florentino Gonzalès*, qui depuis des années travaille activement à la reconstitution de l'œuvre de Bolivar. La cour suprême de cassation, de trois membres, est également nommée pour quatre ans par élection populaire. Elle est en outre la cour de première et de deuxième instance pour toutes les affaires criminelles pendantes entre les habitants de divers États, qui pour les affaires judiciaires de leur ressort ont maintenant leurs tribunaux particuliers. La représentation nationale se compose d'un congrès de 62 députés, savoir un député sur une agglomération de 25,000 à 60,000 âmes; puis d'un sénat de 40 membres. Tous deux se réunissent du 1er février au 31 mai de chaque année. L'archevêque de Bogota a pour suffragants les quatre évêques de Carthagène,

Sainte-Martne, Popayan et Mompox d'ancienne création, puis celui de Pamplona datant de 1836 ; enfin les deux de récente création, savoir celui d'Antioquia (1854) et celui de Pasto (1859). Quant aux nouveaux États eux-mêmes, ce sont :

| | Habitants. | Revenus annuels. |
|---|---|---|
| 1. *Cundinamarca.* | 517,648 | 873,100 fr. |
| 2. *Boyaca*..... | 379,682 | 361,870 (autrefois 424,000) |
| 3. *Santander*..... | 378,376 | 831,600 |
| 4. *Cauca*..... | 330,331 | 678,260 |
| 5. *Antioquia* .... | 244,442 | 617,320 |
| 6. *Bolivar* ..... | 182,187 | 867,625 |
| 7. *Panama*..... | 138,108 | 1,184,870 |
| 8. *Magdaléna*.... | 73,093 | 250,000 |

Parmi ces huit États on retrouve, sous les mêmes noms, les cinq anciens départements de Cundinamarca, Boyaca, Cauca, Magdaléna et Isthme ou Panama. Le nouvel État d'Antioquia a été détaché de celui de Cundinamarca, autrefois le plus grand ; tandis que celui de Bolivar l'a été de Magdaléna, qui en revanche s'est adjoint le territoire de *Goajirès*, avec une population de 20,000 à 30,000 Indiens de ce nom. L'État de Cauca, qui n'avait d'abord que 276,000 habitants, s'est incorporé le territoire de *Mocoa*, dans la plaine orientale au delà des Andes, avec 68,000 habitants. L'État de Santander, enfin, s'est formé en détachant de Boyaca la province de Pamplona avec 45,000 habitants, en s'adjugeant le grand territoire indien de *Guanenta* avec 320,000 habitants, et en prenant d'autres parcelles à Antioquia, qui avait d'abord une population de 292,000 habitants.

I. Le principal État, celui de *Cundinamarca*, contenant à peu près 1,800 milles carrés géographiques, comprend la vallée supérieure de la Magdaléna, avec des plateaux s'élevant successivement jusqu'à 9,000 pieds, et s'étend même au delà des Andes dans les plaines de San-Juan. Il a pour limites le Rio Guaviare, le Méta et l'Orénoque, puis vers le Boyaca, le Rio-Upia, le Paramo de Chingaza, enfin, à l'ouest, du côté d'Antioquia, le petit Rio-Negro, affluent du Rio-Magdaléna. *Cundinamarca* (ou mieux *Cundirumarca*), qui doit son nom à une ancienne déesse américaine, comprenait autrefois, outre les provinces de Bogota, Muzo, Neyva et Mariquita, qui le constituent aujourd'hui, celles de Vélez, Pamplona, Lagrita, Mérida, Ébate, Panches, Marquetones, Sutagaos, Ubaque, Tenza, Lenguipa, Sogamoso et Chita. Outre la population caucasienne et américaine civilisée, au nombre de 260,000 habitants, il contient 250,000 métis de toutes espèces et encore 20,000 Indiens purs. Parmi ceux-ci, il y a à peine trace de l'ancienne nation civilisée des *Muyscas*, dont Bogota était une des métropoles, et dont nous parlerons plus loin. Ils ont, du reste, laissé assez de ruines d'anciens temples de marbre, des routes, des idoles éparses, etc. Les tribus indiennes encore existantes sont les *Muzos*, confondus quelquefois avec les Muyscas, au nord-ouest de Bogota, croyant qu'une ombre d'homme, appelée *Aré*, créa et instruisit leur nation, longtemps avant la création du soleil et de la lune. Ils n'adorent aucune divinité. Le plateau de Bogota, outre les deux peuplades précédentes, renfermait encore celles des *Colimas* et des *Guanes*. Les *Sutagoas*, entre Pasca et Summa-Paz, ont des idoles d'or et d'argent, ils se distinguent par leur idiome, très-doux. Une de leurs sous-tribus sont les *Neyvas*. Les *Pantagoas* et les *Piajos* sont les tribus les plus sauvages. Ils furent presque détruits en 1605 par le gouverneur de la Nouvelle-Grenade, aidé des *Colimas*, *Coyaïmas*, et *Chiricoas*, déjà chrétiens. Les *Chitanos*, au contraire, ont constamment détruit les établissements des missions. Les plus féroces sont les *Panches*, qui n'ont jamais pu être soumis par les Espagnols. Ils sont anthropophages, incestueux, et ont l'habitude de tuer toutes les filles nées avant la naissance d'un garçon. Ils habitent sur la rive droite de la Magdaléna. Au delà des Andes, dans les plaines orientales, vivent les *Chorotas* et les *Guayaboras*. Sur la rivière de Sogamoso, enfin, campent les *Chitareros* et les *Laches* ou *Achaguas*, qui s'étendent jusque dans le Boyaca. Ils adorent les pierres et leur ombre, et ont la singulière habitude de traiter en fille, appelée *Cusmo*, et même de le marier comme telle, le cinquième garçon de chaque famille. Ils détruisirent en 1609, à Guayapèque, les *Guaïbas*, dont les restes sont allés en 1668 habiter sur l'Orénoque.

*Santa-Fé de Bogota*, chef-lieu de Cundinamarca et capitale de toute la Nouvelle-Grenade, autrefois aussi résidence du vice-roi espagnol, puis du président de Colombie, située sous 4° 36′ latitude nord, sur un plateau haut de 8,200 pieds, long de 50, et large de 20, près de la chaîne de la Summa-Paz, sur la rive gauche du Funzha ou Rio de Bogota. Ce plateau, presque de même hauteur que celui de Mexico, est comme lui probablement le lit d'un ancien lac desséché. Bogota a le climat très-humide, sans être malsain. Il est dominé d'un côté par les deux rochers de *Suba* et de *Facatativa*, et de l'autre par deux chapelles de la Sainte Vierge, *Montserrat* et *Guadeloupe*, entre lesquelles coule le petit ruisseau de San-Francisco, qui, dans la ville même, confond ses eaux avec celles du Funzha. La ville a été fondée le 12 juin 1538, par le conquérant du pays, *Gonzalo Ximenez* de *Quesada*, qui, natif de Santa-Fé dans la Grenade,

imposa les noms de sa province et de sa ville natale à sa nouvelle patrie. Il la construisit à la place du village muysca de Thybazquillo, à cinq lieues au sud de l'ancienne capitale des Muyscas, appelée *Muequeta*, ville dont le nom traditionnel Bogota est dérivé, par A. de Humboldt, de *Bakate*, qui signifie, selon lui, banlieue, tandis que d'autres le font venir du titre de dignité du chef principal des Muyscas, *bogota zaque*, ou grand roi. Ce ne furent d'abord que douze cabanes, en l'honneur des douze apôtres, à la suite desquelles on mit bientôt d'autres constructions. La cité de Bogota, qui possède aujourd'hui 50,000 habitants, renaît toujours plus belle de ses destructions (la dernière fut causée par le tremblement de terre de 1827). Elle occupe un très-grand espace, à cause des nombreux jardins qu'elle renferme, et de la construction particulière des maisons, avec un seul étage, en vue du danger continuel des trèmblements de terre. De là viennent aussi les grosses colonnes et pilastres des édifices, qui, même sans cette circonstance, seraient trop lourds pour les dômes et galeries qu'ils supportent. Toutes les places publiques sont ornées de fontaines jaillissantes. Deux couvents, ceux de Saint-Jean et des Dominicains, possédaient, il n'y a pas encore trente ans, les deux tiers des maisons de Bogota. Sur la place du marché, ornée de la statue de Bolivar, a été construit, en 1825, le grand et bel hôtel du gouvernement, ainsi que la douane, le théâtre et l'hôtel des monnaies. Avec une façade peu gracieuse, la cathédrale, bâtie en 1814, est une basilique qui, outre le luxe de l'intérieur, est remarquable par sa statue de la sainte Vierge, ornée de mille trois cent quatre-vingt-dix-huit diamants. A côté de vingt-neuf églises et douze couvents, Bogota renferme quatre hôpitaux, les six colléges de San-Bartoloméo, la Merced, Espiritù-Santo, Rosario, San-Tomas et Lléras ou Ordenandas; l'Université, fondée dans le seizième siècle et très-fréquentée, la bibliothèque avec près de 40,000 volumes, une école normale pour l'enseignement mutuel, un muséum d'histoire naturelle, où se font aussi des cours depuis 1847, un jardin botanique, un observatoire astronomique, une école de chimie, fondée en 1802 et relevée par *Lévy*, élève de M. Boussingault. Dans le cabinet de minéralogie on conserve un aérolithe pesant 1,500 livres, et tombé en 1820; il contient 91 0/0 de fer sur 9 0/0 de nickel. La ville possède une société d'instruction populaire. L'école des mines a été établie suivant le conseil d'Alexandre de Humboldt, vers 1800. C'est à Bogota qu'ont été fondés les premiers colléges de demoiselles de l'Amérique espagnole. Elle est le siége de l'Académie nationale, à laquelle appartiennent les hommes les plus distingués de la Colombie. Bogota renferme encore une académie spéciale de médecine, appelée *Protomedicatria*, une académie de peinture, une académie des avocats, où se font des cours de droit, une école avec une poudrerie et un hôpital militaire. De six journaux il n'a survécu qu'un seul. Les habitants vivent du commerce et de l'exploitation des mines. L'éclairage au gaz y a été introduit par le colonel anglais *Manby*. Remplie autrefois de vautours, d'ânes et de cochons, attirés par ses décombres et ordures, la ville a maintenant, pour le service de voirie, quatre officiers de police. Son port est à *Bodega de Bogota* sur la *Magdaléna*. On a dans les derniers dix ans tracé deux routes principales, l'une à l'est vers le *Meta*, sillonné aujourd'hui par les bateaux à vapeur, tandis que l'autre se dirige vers Buenaventura, sur l'océan Pacifique. L'industrie est encore très-arriérée. Dans les environs, qui sont magnifiques, se trouvent *Futcha*, le Versailles des vice-rois espagnols, puis *Usme* avec le Champ des Géants, ou fossiles de mastodontes, ensuite les mines d'émeraudes de *Muzo*, appelées à tort émeraudes du Pérou, les montagnes de sel gemme de *Zipaquira*, et les couches de houille dont nous avons parlé. Sur la route de Bogota au village d'Ibague on rencontre le terrible gouffre de *Pandi* ou *Icononzo*, rempli par le torrent de la Summa-Paz, sur lequel la nature, près de Fusagusa, a jeté, par suite d'un écroulement, deux ponts naturels, dont l'un est de 2,748 pieds au-dessus de l'autre, qui lui-même domine le fond du gouffre d'une hauteur de 1,788 pieds. Ces deux ponts forment des voûtes si bien posées que, selon A. de Humboldt, leur aspect seul suffirait pour enseigner l'architecture. La petite ville d'*Ibague*, appelée le lazaret de Cundinamarca, avait autrefois un commerce très-florissant. Non loin il y a *Caqueza*, appelé le *Rendez-vous des fous* de la province. Près de *Soacha* est la célèbre cascade de *Tequendama*, formée par le Rio di Bogota, dont le bruit est entendu à cinq lieues de distance. Large d'abord de 240 pieds, son lit se trouve tout à coup resserré jusqu'à ne plus former qu'une masse d'eau d'une largeur de 30 pieds, masse qui se précipite de 550 pieds dans un gouffre faiblement éclairé, même en plein midi. Enfin le bourg de *Guatavita*, autrefois siége d'un puissant cacique muysca, est situé au bord du lac du même nom, d'où sort le Rio di Bogota. Le lac de *Guatavita*, dont le nom signifie « feu de montagnes », était un lieu de pèlerinage, un de ces sanctuaires vers lequel les Muyscas apportaient leurs

offrandes consacrées aux dieux. Chacun y jetait ce qu'il avait de plus précieux, de l'or, des émeraudes, de l'argent, soit brut, soit sculpté et travaillé. Le zippa de Bogota ne jetait pas seulement des bagues d'or dans ce lac, mais il s'y plongeait lui-même, dit-on, après s'être roulé dans de la poudre d'or. Quand les Indiens virent la cupidité des Espagnols, ils y enfouirent, simplement pour ne pas les laisser tomber entre les mains de ces conquérants, d'immenses trésors de métaux précieux et de pierres fines. Un chimiste, Kier, a évalué à 28 milliards de francs tout l'or qui y fut jeté, et à 1 million les émeraudes. La longueur du lac est de 1,700 pas, sa profondeur de 76 à 80 pieds. En 1562 et 1563 des aventuriers en desséchèrent une partie et en retirèrent beaucoup d'or; mais tout à coup les eaux firent irruption du côté des montagnes. En 1750 de nouveaux essais furent faits par Bonito de Castro et en 1818 par Joseph Paris, qui pourtant ne semblent pas avoir été couronnés de succès. En 1826, Charles Cochrane en retira de nouveau des masses d'or considérables. Dans la province de *Neyva* se trouve le chef-lieu du même nom, situé sur le Rio-Magdaléna. A ce district appartient la ville de *Caguan*, située de même que *San-Juan* dans la vaste plaine des Llanos, ancien bassin maritime maintenant desséché, et peuplé par les Indiens *Sabinas*, qui chassent les bœufs et les chevaux sauvages. *Tocayma*, avec des bains très-fréquentés. La province de *Mariquita* est le grand district minier de Cundinamarca. Son chef-lieu est *Honda*, situé sur le Guali, à son confluent avec le Magdaléna, dans une contrée très-exposée aux tremblements de terre. La réverbération du soleil y est très-forte. La ville de Honda a 6,000 âmes. Les mines d'or et d'argent nommées ci-dessus, qui se trouvent près de *Mariquita* et près d'*Ibaque*, sont exploitées par les Anglais.

II. L'État d'*Antioquia*, qui comprend depuis 1847 le Choco, est le plus riche État de la Nouvelle-Grenade en productions naturelles. Il a pour limites, à l'ouest l'océan Pacifique, au nord le golfe de Darien, à l'est le Rio-Magdaléna, au sud-ouest le Quindiü, et au sud le Rio San-Juan et le petit Rio-Négro. L'Antioquia proprement dit reçoit les embranchements des diverses Cordillères et leurs contreforts. Il y a là comme un tourbillon de montagnes, avec des failles innombrables, des ruptures de rochers, et des bouleversements de stratifications. La Cordillère d'*Abida* appartient en particulier à cet État. Son point culminant est l'*Alto del Viento*, haut de 3,000$^{m}$. La ligne de partage des eaux entre l'océan Pacifique et le golfe de Darien est formée par l'*Alto de Tojo*, haut de 2,969$^{m}$. Dans cette contrée se trouve aussi le volcan fabuleux d'*Ebolito*, et, plus au nord, le *Paramo d'Ervi*, d'origine volcanique aussi. C'est l'État néo-grenadin le plus arrosé. La *Cauca*, principale rivière, navigable depuis la Salto de Caramanta, mais dont la largeur et les rapides ont longtemps empêché la construction des ponts, même dans les grandes villes, reçoit le *Nechi*, grossi lui-même par le *Porcé*, puis le *Rio-Grande*, *Guadeloupe*, *Rio-Chico* et *Espiritù-Santo*. Le *San-Jorge*, se jette également dans la Cauca, mais sur le territoire de Bolivar. Les affluents du Rio-Magdaléna, à l'est, sont : le *Rio-Narès*, le *Rio-Miel*, le *Petit Rio-Negro*, et le *San-Bartholomé*. Le *Rio-Sinù*, qui traverse Antioquia, se jette dans la mer des Antilles, de même que le *Rio-Atrato*. Les tributaires de celui-ci sont la *Bevara*, *Arquia*, *Penderisco*, *Murry*, *Léon*, *Rio-Sucio*, *Napipi*, *Truando*, *Nerqua*, le grand *Rio-Négro*, etc. La ligne de partage des eaux entre les divers affluents de l'Océan est formée par le *Paramo de Cuiba*. La province proprement dite d'Antioquia est comme une vaste forêt d'arbres utiles. La seule ville de Rio-Négro retire pour 12,000 piastres de cire par an (70,000 fr.) du *cirier* (*myrica cerifera*). Outre les plantes tinctoriales et médicinales, que nous avons nommées, on y trouve encore le *bruxito* (*galium*) pour la teinture en rouge, la *sauge amère* (*eupatorium*) pour le pourpre, la *chisca* (*molina*), pour la couleur verte, et enfin pour la teinture en noir, le *noa* (*malpighina*). L'indigo sauvage, le *soumac* et *roumi* (*carthamus tinctorum*), sont très-fréquents. Il y a diverses gommes-résines. La *Biomate*, l'*Huesito* et le *Grenardillo*, servent pour les travaux délicats d'ébénisterie. Le climat varie selon la hauteur des localités. Antioquia a + 20° en moyenne, Médellin + 16°, Rio-Négro et Marinilla + 12°, Santa-Rosa de Ojos + 11°. L'or se trouve dans l'État d'Antioquia sous toutes les formes. Il est charrié par la Cauca, le Nechi, le Porcé, le Rio-Dolce, le Rio-Négro, etc. On le tire ensuite des couches de diorite de *Buritica* et *Cannas gordas*, des terrains feldspathiques de *Soliman*, *Cruce*, *Guasmal*, *San-Vicente* et de *Quinuna* près d'Ansa (les plus riches); et enfin des couches de syénite décomposée de la *Vallée des Ours* (*de Ojos*). Il y est mêlé ordinairement de *pacos* (oxyde de fer) et d'*azufre* (argile jaune). L'argent est exploité près de Médellin, et sur la limite de Choco dans le Véga de *Supia de Abejoral*. Le platine est retiré des mines d'or, à *Urrao*, *Osos*, *Porcé* et *Pennol*. On en trouve ensuite de riches dépôts dans le Choco. Du cinabre natif (mercure sulfuré) est déposé à *Quarzo* (dans la vallée de Guigna), et aux alluvions de Penpeñado. Des parcelles de cui-

vre sont mêlées à l'or également à *Peñol*. Mais dans le district d'*Urrao* il y a des montagnes de cuivre qui donnent 60 pour cent de produit net; tandis que les meilleures mines de cuivre anglaises n'en donnent que 10 pour cent. Le fer est exploité près de *Rio-Chico*, à *Claras* et à *Rio-Négro*. On trouve de l'amiante dans la vallée de *las Palmas* et sur le *Rio-Andar*, des jaspes et des hyacinthes à *Estrella* et *Buritica*, des pierres à chaux à *Médellin*, du sel à *Guacca*, *Retiro* et *Pueblo Blanco*, de la soude à *Quarzo*. A *Guacca*, il y a, en outre, une source saline, employée avec effet contre les goîtres. L'or d'Antioquia, de 17-19 carats, tient le milieu entre ceux de *Choco* (de 20-21 carats) et de *Giron* (de 23 carats), et celui de *Marmante* (sur la limite de Cauca, de 12-13 carats). La province de Médellin a, en 1860, gagné pour près de 30-40 millions de francs d'or. Découvert en 1536 par *Francesco César*, gouverneur de Carthagène, qui vainquit les Indiens, le pays d'Antioquia fut traversé, en 1537, par son successeur *Juan Badillo*, qui remonta la vallée de la Cauca jusqu'à Cali. Le maréchal *George Robledo* fonda ensuite, en 1541, la ville de *Santa-Fé d'Antioquia*, sur la Cauca; mais son successeur, *Juan de Cabrera*, la transporta à trois lieues à l'ouest, à sa place actuelle, sur le Rio-Tonuzco, en 1542. Ils trouvèrent tout le pays très-peuplé de sauvages nus et anthropophages, et, surtout près de Médellin, d'immenses trésors dans les tombeaux. Leur lieutenant, *Géronimo-Louis Texero*, en acheva la conquête. Il fut divisé en quatre cabildos, Antioquia, Médellin, Rio-Négro et Marinilla, et en cinq capitanats, Aguerro de Yolombo, Remedios, Cacérès, Guamoco et Zaragoza. Georges Robledo et Benalcazar importèrent en même temps des chevaux, qui s'y multiplièrent jusqu'à ce que, vers 1600, la métropole ferma la province. Dans les districts de Rio-Négro, de Médellin et d'Antioquia, à côté de l'exploitation des mines, on cultive surtout le café, le coton, la canne à sucre et le cacao. Cette dernière province contient la capitale de tout l'État.

*Santa-Fé d'Antioquia*, ou *Antioquia* tout court, avec 4 à 5,000 hab., est sur le Rio-Tonuzco, un peu avant son confluent avec la Cauca. Elle reçut le titre de cité en 1544; elle avait autrefois 20,000 habitants, et florissait par l'industrie des charpentiers, serruriers et orfèvres. *Médellin*, de 1825 à 1855 chef-lieu de la province, avec 15,000 habitants sur le Rio-Porcé ou Rio-Médellin, dans une situation très-saine et très-pittoresque. Elle a un collége académique et beaucoup de commerce. *Santa-Rosa de los Ojos*, chef-lieu de la vallée des Ours, la plus élevée du pays, avec 1,200 habitants, possède des lavages d'or. Des aérolithes y tombent fréquemment. On trouve à *Marinilla*, situé à une hauteur de 2,100$^{m}$, des mines d'or, de cuivre, d'argent, sel gemme et mercure. Leur produit total est de 11,200,000 piastres par an. A *Rio-Négro*, situé à 3,000$^{m}$, commence le système des portages à dos d'homme, à travers les Andes, par les *cargueros* (porteurs de charge) ou les *silleros*, porteurs de chaises, parce que les voyageurs sont transportés dans une chaise attachée sur le dos des porteurs. On appelle cette sorte de voyage, presque nécessaire dans un pays montueux qui manque de grandes routes, *andar en carguero*. Ordinairement ce sont des métis qui se soumettent à cette corvée. Ils portent de 150 à 230 livres. Le prix est d'une piastre ou de 5 fr. 10 par jour. La plus grande partie de ces carguéros est fournie par les districts de Médellin, Ibague et surtout de *Peñol*, dans la province de Marinilla, sur la rive méridionale du Rio-Nares. Les silleros se sont longtemps opposés à la construction des routes jusqu'en 1806, année où un simple particulier, *Gabriel de Muñoz*, a construit la route appelée, de son nom, Cammino de Muñoz, les vice-rois eux-mêmes durent voyager au moyen de ces chaises. Ce genre de voyage est, du reste, usité dans toute l'Amérique autrefois espagnole, comme au Mexique, où les carguéros sont un peu brutalement appelés *cavallitos* (ou petits chevaux) Rio-Négro est en outre un placer pour des lavages d'or. A l'État d'Antioquia appartient aujourd'hui la riche province de *Choco*, traversée par le *Cerro de Morroacho*, où l'on marche pour ainsi dire sur l'or, quoique le climat soit assez insalubre et que l'absence de routes à travers des forêts impraticables en rende les exploitations très-coûteuses. Aussi toutes les marchandises ainsi que les vivres sont-ils à un prix fabuleux. Cette province contient en outre le meilleur cacao. Ses baies et ports sont exposés aux ouragans, quoique les marées n'y soient pas très-fortes. Nous connaissons l'importance de cette province pour un projet de jonction des deux Océans par l'Atrato et le San-Juan, qui se jette dans la baie *Kelley* ou *Chirambiru*. Pour l'exécution du projet d'élargissement et d'achèvement du canal de Raspadura, actionné par la compagnie anglaise *Gisborne* et *Cullen*, on a, en 1856 et 1857, remonté l'Atrato avec des bateaux à vapeur jusqu'à *Quibdo*. Cette dernière ville, chef-lieu du Choco, appelée *Citara* dans certains récits fabuleux, possède des mines de platine. Elle a 2,800 habitants. Dans l'État d'Antioquia, qui pour 60,000 habitants civilisés contient près de 230,000 In-

diens, nègres et métis de toute sorte, les Indiens les plus dangereux sont les *Cunacunas*, aux montagnes du Choco, qui étendent leurs ravages jusqu'à Panama et attaquent les barques chargées de vivres. Dans le sud on trouve les *Supias*, assez doux, tandis que les *Quinchios*, dans le district de Sacaopil, près des cataractes de Juan Garicas sont anthropophages. Une autre tribu cannibale, les *Guaticas*, a disparu. Les Zambos sont la majorité de la population.

III. L'État de *Cauca* est limité au sud par le *Sotugo* et le *Putumayo*, qui forment en même temps la frontière de la confédération du côté de l'Écuador et du Brésil, puis au nord par le San-Juan, à l'ouest par l'Océan, et à l'est par des branches des Andes. Il est arrosé par le Patia, le Yapura, et autres rivières moins considérables, ainsi que par la Cauca, dont le cours inférieur est dans le ressort de l'État d'Antioquia. C'est le pays le plus montagneux, qui, outre les nœuds de Pasto, de Popayan et le plateau d'Almaguer, est traversé par deux branches principales des Andes, qui sont la Sierra de Quindiù, avec les Paramos de Ruiz et de Guanaco, et la Cordillère de Choco avec la Sierra de Sindagua. Il a 2,700 milles carrés géographiques avec 330,000 habitants. D'un côté il s'étend jusqu'à l'Océan, où il a des ports considérables, tandis que de l'autre il avance dans les plaines du grand Rio-Négro. C'est dans cette province qui autrefois contenait cinquante-deux tribus, dont les plus importantes étaient celles des *Quasincas*, *Coconucas* et *Paos* avec treize langues différentes, qu'aujourd'hui il n'y a plus un seul Indien pur, excepté 65,000 dans le territoire nouvellement acquis de Mocoa, habité par les *Yarures* et les *Guayapunahes*. Le reste des habitants est, outre 75,000 blancs et Américains civilisés, composé principalement de mulâtres. Le principal district des mines d'or est celui de *Mirmante;* comme ceux d'*Iscuanda* et de *Barbacoas*, il fournit surtout l'or et le platine. Le chef-lieu de l'État est *Popayan*, situé sur la rivière du même nom, qui se forme du confluent du Molina et Égido et grossit la Cauca. Elle a un hôtel des monnaies, une université de second ordre, une école d'enseignement mutuel, un évêché et un collége. Située au pied des deux volcans Puracé et Sotara, elle est fréquemment éprouvée par leurs éruptions, ainsi que par des tremblements de terre et par les inondations du Rio-Cauca. Le commerce, autrefois considérable, avec le Quito a diminué. Son nom lui vient du dernier cacique indépendant nommé *Popayan*, et abattu en 1528 par Sébastien de Benalcazar. La plaine environnante est stérile et sèche. La population de Popayan, autrefois de 27 à 30,000 habitants et qui était tombée à 7,000 hab. en 1827, est depuis remontée à 15,000. Don *Tomas Valencia*, riche propriétaire de la ville, a, en 1826 et 1827, fait beaucoup de dépenses pour l'exploitation des mines et la construction des routes. Dans les environs de Popayan se trouve le petit village de *Puracé*, célèbre par les magnifiques cascades, hautes de 120 mètres, que forme la rivière de *Pusambio*, appelée *Rio-Vinagre*, à cause du goût acidulé de ses eaux. Nous avons parlé plus haut de leur contenu chimique. Les villes de *Cali*, *Cartago* et *Llano-Grande*, toutes dans la vallée du Rio-Cauca, font le commerce des fruits, du tabac, café, cacao. *Bouga*, dans la même vallée, a, comme les précédentes, 6,000 habitants, et fait le commerce de chapeaux de paille, de fleurs artificielles et de poteries.

La province de *Buenaventura*, remarquable par ses richesses minérales et végétales, est, d'un autre côté, comme le Choco, presque inhabitable par ses miasmes paludéens. C'est un des pays où une bande de nuages, semblable à celle de quelques planètes, entre autres Jupiter, s'interpose deux fois par an entre le soleil et la terre. La saison où ce phénomene a lieu est celle des pluies, grêles et tonnerres ininterrompus. Que l'on ajoute à cela des forêts impénétrables, qui interceptent les brises de la mer, et retiennent les eaux, puis le peu d'élévation du terrain, et l'on comprendra que les richesses du pays sont difficiles à exploiter. La température moyenne oscille entre 27° et 37° Réaumur. La province de Buenaventura est sillonnée par beaucoup de petites rivières tributaires de l'Océan, telles que le *Chinquiquira*, débouchant à Cascajal, le Rio-*Estero* ou *Salé*, le *Dagua*, etc. Entre autres produits, elle a deux espèces de vanille, la blanche et la rose. Le chef-lieu, *San-Buenaventura*, port franc, à l'embouchure du Dagua, est une ville composée tout entière de cases de nègres et de mulâtres. Ces cases sont construites sur des tertres artificiels épars le long de la rivière, et exhaussées par des poteaux, qui sont enfoncés dans les roseraies. Des planchers de terre exhaussés de la même manière sont nécessaires pour la plantation des légumes, et pour mettre les habitations à l'abri des serpents. La ville d'*Iscuanda*, de 4,000 habitants, est l'entrepôt et le centre de l'exploitation des mines de platine. Dans la province de *Mocoa*, habitée par la paisible tribu des *Mocoas*, qui travaillent l'or, il y a *San-Francesco*. Celle de *Pasto*, enfin, est encore remarquable par ses mines de platine et d'or, trouvées surtout à *Barbacoas*, près de l'embouchure du Patia, et remarquable aussi par ses phénomènes naturels. *San-Juan de Pasto*, ou *Pastopolis*, chef-lieu et siége d'un évêché depuis 1859,

est située sur un plateau de 8,000 pieds de haut. Entourée de hautes et épaisses forêts, de volcans, de soufrières et de marais, elle renferme 9,000 habitants, qui ne se nourrissent que de patates. Très-contraire au parti des indépendants, elle ne se rendit à Bolivar qu'en 1822. En 1827 elle fut éprouvée par d'affreux tremblements de terre. Dans ses environs se trouve le pont naturel de *Rumichaca*. A cette province appartient l'île de *Gorgona*, où se refugia Pizarro, expulsé du Pérou.

IV. L'*État de Boyaca*, avec 4,800 milles carrés géographiques et 380,000 habitants, a pour limites, au nord, le *Rio-Maco*, au sud la Méta, et à l'ouest le Rio-Magdaléna. Le *Paramo de Chita*, qui le traverse, divise l'État de Boyaca en deux moitiés à peu près égales. Celle de l'ouest est sillonnée par les affluents du Rio-Magdaléna, parmi lesquels il faut relever surtout le *Rio-Suarez*, avec des rapides, qui se sont taillé, à travers les montagnes, un lit de 1,000$^{m}$ de profondeur. L'autre moitié, à l'est, au delà des Andes, appartient au bassin de l'Orénoque. Elle forme la province de *Casanare*, ainsi appelée de la rivière du même nom. Autrefois terre classique des Muyscas, le Boyaca ne renferme plus que 10,000 Indiens; le reste consiste en 200,000 Américains et Européens civilisés, plus 150,000 métis. Fréquenté à l'est par les Indiens *Yaruros*, *Achaguas*, *Teguas*, *Touébos* et *Cabras*, cet État, depuis les derniers remaniements, a perdu la province de *Socorro*, avec les districts miniers. Situé au nord-est de Cundinamarca, et faisant autrefois partie de cette contrée, il tire son nom du village de *Boyaca*, situé entre Tunja et Bogota, près duquel Bolivar remporta, le 7 août 1819, sur les Espagnols une victoire qui décida pour toujours du sort de la Nouvelle-Grenade. La capitale de Boyaca est *Tunja*, avec 12,000 habitants, une belle église, qui contient des fresques superbes, un collége académique et des manufactures de coton et de laine. Elle était plus florissante avant la conquête espagnole, étant alors la résidence du *grand zaque*, ou chef de la confédération des Muyscas. C'est là que, le 22 novembre 1814, le commandement supérieur de l'armée libératrice de Colombie fut confié à Bolivar, qui, le 1$^{er}$ juillet 1819, battit dans le voisinage, les Espagnols conduits par Barreyro. *Chinquiquira*, petite ville, est le Notre-Dame de Lorette de la Colombie. L'image miraculeuse de la sainte Vierge se trouve dans l'église des Dominicains. Près de là se trouve, dans la sainte vallée des Muyscas, la ville d'*Iraka*, qui était d'abord la résidence du grand pontife ou *chunsuah* de ce peuple, espèce de pape qui joignit au pouvoir spirituel qu'on lui reconnaissait la souveraineté temporelle de *Sogamoso*. Cette dernière ville, assez florissante encore aujourd'hui, avait à l'époque de ces papes un magnifique temple du Soleil, qui était en même temps un lieu de pèlerinage. Dans les temps modernes, Bolivar y remporta, en juillet 1819, une autre victoire sur les Espagnols. *Santa-Rosa* est la ville la plus peuplée et la mieux bâtie de tout le Boyaca. Dans la province de Tunja se trouvent encore les petites villes de *Cocuy*, *Tensa*, *Suata* et *Tourmèque*, dominées chacune au trefois par un cacique muysca. D'autres villes sont *Leyva*, *Pangim*, *Guaiegna*, et *Serinzan*. Quelques peuplades y ont encore conservé le culte du *Ramiriqui*, idole de bois représentant un énorme oiseau, auquel on sacrifie des enfants. Dans la province de Casanare, au delà des Andes, qui a d'importantes salines, sont les villes de *Poré*, *Morcoti* et *Tame*.

V. L'État de *Santander*, ainsi appelé du nom du premier président de la Nouvelle-Grenade, se trouve entre la vallée de la Zulia, qui se jette au lac de Maracaïbo, et celle du Rio-Magdaléna. Parmi ses 380,000 habitants, il y a à peu près 90,000 Européens ou Américains civilisés, le reste consiste en Indiens et en métis de toutes espèces. La principale province est celle de *Pamplona*, avec la capitale de même nom, qui a 9,000 habitants, un collége et des mines d'or et de cuivre. Elle fut presque entièrement détruite en 1644, par un tremblement de terre. D'autres villes sont *Malaga*, *Bucaramanga*, *Giron* et *Pieducuesta*. Dans cette province se trouvent les Indiens *Guahibos*, assez accessibles aux missionnaires, et très-habiles dans la confection de radeaux, de douze pieds de long. Les vallées de *Cucuta*, ainsi appelées à cause de plusieurs rivières du même nom qui forment le *Rio-Tachira*, affluent de la Zulia, produisent du froment et du cacao, ainsi que le *mamei*, ou gros cognassier, servant à faire des confitures; la principale ville est *San-José de Cucuta*, très-peuplée. La ville de *Rosario de Cucuta* figure dans les annales de Colombie comme le lieu où le congrès adopta, en 1821, la première constitution. Un moment on voulut en faire la capitale de la Colombie. Celle de *San-Antonio* de Cucuta fait un commerce de transit considérable. Les limites de cet État, du côté de Bolivar et de Boyaca, sont encore mal déterminées. *Salazar de las Palmas*, autrefois la principale ville de cette contrée, est aujourd'hui déchue. Dans les vallées de Cucuta il y a les *Motilones*, qui possèdent des terres près de *Muchichi* et de *Saint-Faustin*, et interceptent la navigation, ainsi que les routes des montagnes, où ils commettent des pillages et des assassinats. Dans la province de *Guanenta* se trouvent les Guanentas, *Guiriquis* et *Timotas*. La principale province de cet État est

*Socorro*, avec le chef-lieu du même nom, qui possède des fabriques de chapeaux de paille. Il s'y trouve encore *San-Gil* et *Moniquira*, avec des mines de cuivre, et *Somondoco*, avec des mines d'émeraudes, rapportant aujourd'hui près de 500,000 fr. Dans la province de *Velez*, peuplée de 200,000 Indiens, devenus blancs par le contact de la race blanche, il y a la petite ville de même nom, très-commerçante, avec des lavages d'or. Elle fut construite en 1539, à la place d'Oppon. *Santa-Maria de Ocaña*, dans la province d'Ocaña, est célèbre par le congrès tenu en 1828, où la dictature fut déférée à Bolivar.

VI. L'État de *Bolivar*, avec 2,500 milles carrés géographiques et 180,000 habitants, est un des plus importants sous le rapport maritime. Il se distingue, en outre, par la prédominance des Zambos (ou métis de mulâtres et Indiens), au nombre de 90,000, sur tous les autres éléments de la population. Il est limité au nord par la mer, à l'ouest par la lagune d'Egido, et à l'est par le Rio-Magdaléna, qui, après avoir reçu divers tributaires, se jette dans la mer des Antilles par trois ou quatre embouchures ou *bayous*, à côté desquelles courent plusieurs boudas (ou canaux). L'embouchure la plus occidentale touche à Carthagène. Le *Rio-Sinù* se jette aussi dans la mer des Antilles.

*Carthagena de las Indias* ou *Carthagena Nueva* est située sur une péninsule sablonneuse appelée *Calamari*. Elle est défendue du côté de la terre par un fort élevé. Un pont de bois la relie au faubourg *Xiximani*, qui, presque aussi grand que la ville elle-même, est construit sur une île et habité exclusivement par des Indiens. La ville possède une magnifique cathédrale, un évêché, quelques autres églises, un collége, sept couvents, une université de second ordre; une école de navigation, une excellente léproserie et 25,000 habitants. On y publie, depuis 1857, un journal, *l'Eco de Bolivar*. Elle a d'immenses citernes et galeries sous les maisons. Son port, un des plus beaux de l'Amérique, contient la marine militaire de la Nouvelle-Grenade : il est formé par les deux îles *Tierra-Bomba* à l'ouest et *Baru* au sud, tandis qu'au nord il est défendu par l'archipel de *San-Bernardo*. Il a trois entrées, parmi lesquelles la *Boca-Grande* a été barricadée en 1741 par les Espagnols. Celle qui est la plus méridionale, la *Boca-Chica*, couverte par deux forts, peut seule recevoir des navires de fort tonnage, tandis que l'*Estero de Pascacabellos* n'en peut recevoir que de petits. Les habitants, dont un dixième seulement appartient à la race blanche, font le commerce des perles, émeraudes, quinquina et autres produits. Ce commerce a été surtout relevé par l'exemption d'impôts, accordée à la ville jusqu'en 1852, en compensation des dommages qu'elle éprouva dans le siége de 1741. Mais le climat de la ville est si malsain, l'eau si mauvaise et la contrée tellement ravagée par des fièvres épidémiques continuelles, que le gouvernement a, vers 1850, construit pour la marine marchande un autre port, *Savanilla*, un peu plus à l'est. Comme son port commence en outre à s'ensabler, le commerce de Carthagène dépérit. Quant à la marine militaire, on l'a presque réduite à rien en vendant les poudres et les canons des vaisseaux pour 120,000 piastres. Fondée en 1532 par *Piédro de Hérédia*, Carthagène, en butte aux fréquentes attaques des flibustiers, fut réduite en cendres, en 1588, par Francis Drake. En 1697 elle fut prise par les Français, qui, ne pouvant s'y maintenir, firent sauter les fortifications. En 1741 et 1742 eut lieu le remarquable siége des Anglais sous l'amiral Vernon, qui, après avoir forcé la première ligne des ouvrages avancés, dut s'arrêter devant la seconde. En 1761, les Espagnols, pour prévenir d'autres attaques, semèrent des récifs artificiels à l'entrée de la Boca-Grande; ils dépensèrent pour cette œuvre insensée 1,500,000 piastres. S'étant déclarée pour le parti de l'indépendance en 1815, Carthagène fut reprise en 1816 par les Espagnols, qui la perdirent pour toujours en 1817. Le 22 mai 1834 elle fut éprouvée par un affreux tremblement de terre. Son commerce est aujourd'hui en décadence. A six lieues de Carthagène et à 900 pieds au-dessus de la mer s'étale le village des *Turbaco*, aux fraîches ombres de palmiers, bananiers, anacardies et cavanillesies, qui est le Versailles des habitants de cette métropole. Dans ses environs se trouvent de nombreux polypes fossiles, ainsi que dix-huit à vingt petits volcans de boue, appelés *volcanitos*, hauts tout au plus de 8 à 10 mètres et composés d'argile gris noirâtre; ils ont à leur sommet de petites ouvertures remplies d'eau, par lesquelles ont lieu des éjections boueuses, qui durent de deux à dix minutes, avec dégagement de vapeur contenant 99 0/0 d'azote.

A l'ouest de Carthagène on rencontre *Lora*, village occupé uniquement par des lépreux. Plus au sud est le district des goîtreux et crétins, qui s'étend jusqu'à Mompox. On attribue cette infirmité au voisinage des glaciers de la Sierra-Névada de Santa-Martha et aux eaux insalubres qui en descendent; les goîtres n'y commencent à se former qu'entre trente et quarante ans. Sur une autre embouchure du Magdaléna se trouve le port de *Baranguillo*, une Nouvelle-Orléans en miniature, au fond du golfe du même nom. En remontant la Magdaléna on rencontre *Barranca-Nuéva*, avec 2,000 habitants, entrepôt de commerce. Près de la péninsule de *Galera-Zamba* est situé

*El-Carmen*, l'endroit le plus sain de tout l'État, enfin la petite ville de *Tolu*, célèbre par le baume qui porte son nom. Terminons par le nouveau port de *Savanille*, à quinze lieues de Carthagène, sur le bras principal du Rio-Magdaléna. Cette ville a déjà accaparé tout le commerce extérieur de sa rivale. La plus importante ville de l'intérieur est *Mompox*, principal entrepôt de la poudre d'or, au confluent de la Cauca avec le Rio-Magdaléna. Elle a 10,000 habitants, des chantiers de marine et un collége. On trouve en outre les villes de *Sabana-Larga*, *Soledad*, *Corazal*, *Simiti*, *Loria* et *Mæyagual*.

VII. L'État de *Magdaléna* comprend la partie orientale de l'ancien département de ce nom. Avec 2,500 milles carrés géographiques, il a près de 80,000 habitants, dont les quatre cinquièmes sont des Indiens. Il est traversé de l'est à l'ouest par la *Sierra-Névada* de Santa-Martha, à laquelle se rattachent la *Sierra-Negra*, la *Sierra-Macuire* et la *Sierra-Araza*. Outre le Rio-Magdaléna et ses affluents, il est encore arrosé par le Rio-*Torribio*, le *Saint-Sébastien*, le *Rio-Hacha*, l'*Enea*, infesté par des requins et des crocodiles, et par le *Manzanarès*, qui arrose Santa-Martha. Le lac de *Cuatro-Horcas* et ceux de *Zapatosa*, de *Panemfi* et d'*Adentro* sont nourris par les eaux des glaciers de la Sierra-Névada. C'est un des États les plus fertiles, qui possède des mines d'or, d'argent, des salines, du quinquina, des ananas, des galactodendrons, ou arbres à lait, le manioc cultivé et sauvage, du bois de gayac, des bananiers, cocotiers, goyaviers et une foule d'arbres à fruits doux et d'ébénisterie Dans une péninsule il y a la tribu intelligente des *Goajires* ou *Guaguiros*, qui sont tisseurs de cordes fabriquées avec l'*agave americana*, en même temps que tanneurs et bateliers. Ils approvisionnent le Magdaléna et le Bolivar de bois, bestiaux, chevaux, viande, poisson, tortues, charbon, bois de teinture et sel, et transportent à la Jamaïque, à Haïti, etc., du *tansajo*, ou viande séchée et coupée en lanières. C'est le reste le plus important de la tribu des *Taïronas*, qui jadis occupait toute la côte et résista longtemps aux Espagnols. Les Goajires sont encore forts de 35,000 hommes. Leur presqu'île, longue de 220 kilomètres et large de 60, est traversée par le massif de Macuire. Leurs principaux villages sont *Dibulla* (ou San-Sébastian de Ramanda) et *Punto del Diablo*, appelé aussi la *Teta* (le Mamelon) Ils détruisirent en 1776 tous les établissements des missionnaires. Un voyageur récent les décrit comme de taille forte et bien proportionnée, et les compare à des statues de bronze détachées de leur piédestal. Quand le tonnerre gronde, ils jettent vers le ciel des tisons enflammés. On les distingue en Goajires rouges et Goajires noirs. Ils ont un *capitano* ou caporal. *Pedro Quinto*, qui se prend très au sérieux. A côté d'eux, s'etendent jusqu'à Maracaïbo les *Cocines*, race anthropophage, mais pusillanime. D'autres tribus sont les *Chimilas*, dont le chef actuel est un nègre intelligent, appelé *Christoforo Sandoval*, qui arriva à sa position par l'assassinat du chef indien; puis les *Tupes*, très pacifiques; les *Malenocas*, *Chinguayras*, *Chinatos*, *Masingas*, *Tagoagas*, etc. La principale tribu métis de la province de Rio-Hacha sont les *Bondas*, dont le chef zambo, *Simonguama*, est assez civilisé. Ces tribus tirent toutes sur le rouge brique. Une tribu noire est celle des *Arévaques*, dont la place d'armes est Pociguéira. Ils habitent depuis le golfe d'Uraba jusqu'à l'embouchure du Rio Hacha, où ils exploitent aussi des pêcheries de perles. Ils ont hérité des terres des Taïronas, qui, outre le fort de Pociguéira, avaient encore ceux de *Mongay*, *Aquaringua*, *Syanquey*, et *Origueca*. Ils exploitaient autrefois quelques mines d'or pour lesquelles les gouverneurs espagnols de Santa-Martha avaient des combats à soutenir contre eux. Ils savent ramollir les métaux, et préparer avec une certaine herbe des boissons enivrantes. Aujourd'hui pauvres, ils sont décimés par l'éléphantiasis et des maladies de foie et de rate produites par leur habitude de manger de la terre et de l'ardoise, qui selon eux, en temps de pluie, ont le goût du pain. Leur capitano l'appelle le *pain au lait* (*pan da leche*).

*Santa-Martha*, capitale de l'État, sur la mer, à l'embouchure du Manzanarès et à la quatrième du Rio-Magdaléna, entre les montagnes de la *Horqueta*, et *San-Lorenzo*, est un paradis terrestre. Ce fut le premier établissement fondé par les Espagnols dans la Colombie, en 1525. Son port excellent, qui est aujourd'hui port franc, est defendu par le fort San-Carlos. Elle a 8,000 habitants, un évêché et un commerce très considérable en quinquina, bois de teinture, etc. C'est ici que commence la navigation des bateaux à vapeur sur le Rio-Magdaléna. Près du port se trouvent trois croix gigantesques, en souvenir de Christophe Colomb, qui y aborda. Dans la ville elle-même il y a une école normale supérieure, dans ses environs une institution agricole, qui a été fondée par le général français *Perron*, compagnon d'armes de Bolivar. Elle contient des fabriques de coton et de vaisselle de terre. Située dans une contrée volcanique, elle a été ravagée deux fois dans ce siècle par des tremblements de terre, en 1825 et 1834. — *Rio-Hacha*, port de mer, sur la rivière de même nom, regardée par des voyageurs récents comme un ancien bras du Rio-Magdaléna, a 5,000 habitants, et un cercle français présidé par un descendant

du voyageur Bernier. Elle a des pêcheries de perles, plus considérables dans les deux derniers siècles qu'aujourd'hui. Il y avait alors des rues occupées uniquement par des joailliers, changeurs et monteurs en perles. L'amiral Vernon voulut faire de Rio-Hacha une rivale de Carthagène. Aujourd'hui la mer a envahi certaines parties de la ville. On constate cependant encore un mouvement de 30,000 tonnes par an en affaires de café, tabac, cacao, coquilles, tortues, boissons et cuirs. La magnifique statue de la *Vierge de los Remedios*, dans la cathédrale de Rio-Hacha, toute en argent et en perles, est engagée aux juifs hollandais de Curaçao. On remarque un exhaussement de toute la côte, à partir de Rio-Hacha. Les deux points extrêmes de la côte sont le cap *Vela* et le *Punto-Gallinas*. Deux ports à citer sont encore ceux d'*El Portete* et de *Bahia-Honda*. C'est dans ce dernier que Bolivar eut un instant l'idée de transporter le siége du gouvernement de Colombie. Du reste, l'industrie se relève dans cet État; il y a beaucoup d'*asaquias* ou canaux d'assainissement des marais ou *Cienagas* de Santa-Martha. Il est question d'un chemin de fer de Rio-Hacha à Tamalamèque sur le Magdaléna, passant par les bourgs importants de *San-Juan*, *Trenito*, *Fonseca*, *Barranco*, *Cannavaral*, *Urumito*, *Badillo*, *Villenueva* et la *vallée Dupar*, une des contrées les plus fertiles de cet État.

VIII. Long de 190 milles, avec une largeur dont les extrêmes sont 20 et 6 milles, l'État de l'*Isthme* ou de *Panama* est de beaucoup le plus important de tous, moins encore par ses richesses naturelles que par son chemin de fer et par les projets d'autres jonctions des deux Océans. Sur 2,400 milles carrés géographiques il contient 145,000 habitants, parmi lesquels 20,000 Européens et Américains civilisés et près de 6,000 Indiens, tandis que tout le reste se compose de métis. Les Cordillères y étant interrompues sur plusieurs milles, et leur masse granitique étant remplacée par des couches plus molles de grauwacke, trapp, porphyre et calcaire, qui forment un terrain légèrement ondulé, au milieu duquel les collines dépassent rarement 1000 pieds d'élévation, on a depuis fort longtemps médité cette jonction. Après divers projets conçus par Bolivar en 1822 et 1828, en vue d'un canal plutôt que d'une autre voie de jonction, projets qui dans cette dernière année, malgré les nivellements de l'ingénieur *Lloyd*, n'aboutirent qu'au rétablissement d'une route carrossable, un traité fut conclu le 10 juillet 1848 pour l'établissement d'un chemin de fer entre les États-Unis et la Nouvelle-Grenade. Une société de New-York, formée en 1849 et confirmée en 1850, commença, d'après les plans de l'ingénieur français *Garella*, mort en 1858, et sous la direction des colonels américains *Hughes* et *Settow*, la construction de cette voie, qui fut terminée au commencement de 1853 et livrée à la circulation le 28 janvier 1855. Du côté de la mer des Antilles, le chemin de fer commence sur l'îlot de *Manzanilla*, dans la baie de Chagres, où la ville d'*Aspinwall-City*, fondée par un des principaux actionnaires de New-York, Aspinwall, est son point de départ. Après avoir traversé cet îlot, il passe le petit bras de mer qui le sépare du continent, sur un pont de fer de 400 à 500 mètres de long, parcourt ensuite jusqu'à Gatan une contrée marécageuse, où un sol factice a été créé au milieu de marais entre Bayo-Saldado et Barbacoas. Ayant ensuite passé le Rio-Galun, affluent oriental du Rio-Chagres, le chemin de fer traverse ce dernier lui-même près de San-Pablo. Il arrive à Gorgona, ligne de démarcation entre les bassins des deux océans, à une hauteur de 258 pieds, d'où il descend enfin à Panama même. Le trajet total est de 72 kilomètres, quoique le chemin le plus court soit de 6 milles, ou 50 kilom., entre Aspinwall-City et Panama. La voie ferrée se tient en moyenne à 16 mètres ou 50 pieds au-dessus de l'Océan. Elle a coûté 500,000 fr par kilomètre; aussi son tarif est-il exorbitant : 125 fr. par voyageur pour 72 kilom., et en outre 50 centimes pour chaque livre de bagage au-dessus des 30 kilogrammes accordés. Il n'y a qu'une seule classe de voyageurs, parqués par soixante dans chaque wagon : aussi ne sont-ils pas trop nombreux, car dans certaines saisons il n'y en a que 70 à 80 par train. Dans ces périodes la compagnie ne fait que 80 à 100 fr. par jour, ce qui, s'il en était ainsi toute l'année, ne ferait guère que 35,000 fr. La tonne de marchandises paye de 100 à 300 fr. Malgré cela, le chemin de fer est la providence du pays; il occupe de nombreux ouvriers, savoir 300 à 400 sur les 3,000 qui habitent le long de son parcours, et qui reçoivent de 5 fr. à 7 fr. 50 par jour. La compagnie paye chaque année 40 à 50 0/0 à ses actionnaires. Les compagnies anglaises de Southampton et une américaine de New-York ont organisé des steamers qui lui amènent des voyageurs et des marchandises et entrent tous les quinze jours au port de Porto-Bello pour y faire leur provision d'eau. La compagnie du chemin de fer, dont le privilége durera quarante-neuf ans, a reçu la concession de la navigation à vapeur sur le Rio-Chagres et ses affluents. Comme ceux-ci sont navigables jusqu'à une certaine distance de la mer, on n'a pas encore renoncé à l'établissement d'un canal, c'est-à-dire au percement de l'isthme. Ce canal à creuser n'aurait pas plus de 5 milles ou 40 kilmètres de longueur; mais

comme il lui faudrait une largeur de 80 pieds sur une profondeur d'au moins 24, pour donner l'espace d'évitement nécessaire à des navires venant de côtés opposés, il exigerait de grands capitaux, d'autant plus que des collines de 370 à 490 pieds, formant la ligne de démarcation des Océans, seraient à percer, et que de nombreuses écluses deviendraient nécessaires, vu la différence de hauteur de la marée dans l'océan Pacifique et dans la mer des Antilles. Dans la plus haute marée, l'Océan a un niveau de 13 pieds et demi plus élevé que celui de la mer Atlantique, tandis que le niveau de celle-ci dépasse, dans les basses marées, celui de l'Océan de 7 pieds. Vu ces diverses difficultés, on ne s'est encore arrêté à aucun projet définitif. On a de suite abandonné, à cause de la presque impossibilité de l'exécuter, le projet mis en avant par l'amiral Duquesne en 1855 et actionné par la compagnie anglaise Gisborne et Cullen. Dans ce projet, le canal, partant du port *Écossais* dans le golfe Darien, devait déboucher dans le port *San-Miguel* au moyen de la rivière *Sabane*. D'après deux autres plans, le canal passerait à côté du chemin de fer, soit que de la baie de Porto-Bello il fût dirigé vers celle de Panama, soit que de *San-Blas* ou *Mandinga*, à l'est de Porto-Bello, il allât dans la baie de *Chorera*, à l'ouest de Panama. Un quatrième projet enfin tend à le faire construire dans la province de Véraguas, entre la *Boca del Toro* et l'embouchure du *Rio-Chiriqui*, ou la baie *Dolce*. C'est ce dernier projet qu'une société américaine a mis à l'étude vers la fin de 1860. (Nous renvoyons à ce que nous avons dit plus haut du projet de se servir du Rio-Atrato, etc.)

Jetons un coup d'œil sur les tribus indiennes de l'isthme. Il y a les tribus républicaines des *Oromisas* et des *Guaïmises* à côté des *Urabas*, qui sont dominés par un prince appelé le *playon*. Toutes ont leur langue particulière. Les *Citaras* sont à l'extrémité du golfe de Darien, tandis que les *Savanarics* se trouvent à l'autre extrémité dans la province de Véragua, près du village de las Palmas. Leur chef, *Lora Montezuma*, prétendu descendant des anciens rois du Mexique, se présente chaque année, à la même époque, à Bogota, pour exiger le tribut dû à sa nation, légitime propriétaire du pays. A l'ouest du golfe de Darien, il y a en outre *les Indiens Mestizos*, au nombre de 30,000, parmi lesquels il y a 8,000 guerriers possédant des fusils. C'est un ramas de sauvages pirates et contrebandiers dont le centre est *Païta*. On a enfin trouvé une race d'Albinos, appelés les *Dariens*, au teint blafard, à la peau couverte de duvet, et ayant les cheveux, les cils, et les sourcils couleur de craie branche.

L'État de *Panama* (ancien département de l'Isthme, ou royaume de *Terre-Ferme* des anciens historiens) a en général un sol très-fertile, mais avec un climat humide et chaud à la fois, et partant meurtrier dans certaines saisons. Ses rivières charrient de l'or. Il produit du tabac, du coton, du cacao, de la cochenille, des nacres de perle, bois de construction, etc. On y fabrique une certaine partie des chapeaux dits de Panama, qui cependant viennent pour la plupart de l'intérieur de la Nouvelle-Grenade et du Pérou. Cet État tire son nom de la ville de *Panama*, située à la pointe d'une langue de terre qui avance dans l'océan Pacifique. Construite dans l'ancien style grandiose espagnol, et comptant 30,000 habitants, elle possède une belle cathédrale et cinq couvents, déserts aujourd'hui. Son port, déclaré port franc en 1849, a un fond trop bas, qui ne permet aux vaisseaux de jeter l'ancre qu'à 2 kilomètres de la ville. Forcés de s'arrêter aux îles *Perico* et *Flaminco*, ils remontent sur des bateaux plats jusqu'à Panama. La rade de la ville, au contraire, protégée par les îles de *Taboga* et de *Tabogonillæ*, présente un excellent ancrage et des sources d'eau abondantes. Ses baies ainsi que toutes celles de l'Isthme sont très-poissonneuses, riches en *nichipichis* ou coquilles comestibles (*cardo esculentus*). La ville est dominée par le *Cerro-Ancon*, le *Cerro-Trinidad* et autres montagnes de 600 à 1,000 pieds d'élévation. Panama est siége épiscopal et forteresse de second rang. Elle a un collége et quelques journaux. Il s'y est formé, en 1858, une société française de bienfaisance, qui actuellement érige un hôpital. La ville moderne (Nouveau-Panama) a été établie après 1670, à 2 ou 3 kilomètres du Vieux-Panama, fondé par Charles-Quint, en 1521, et détruit par le flibustier Morgan. Par suite des préoccupations exclusivement commerciales des habitants de Panama, la culture des champs est négligée. On importe les pommes de terre de Lima. On ne se donne pas la peine de chasser les excellents chevreuils qui abondent dans le pays : on ne mange que du bœuf et du porc, à côté des oranges et bananes qui poussent sans culture. Aussi la nourriture est-elle d'une cherté excessive, de même que les loyers. On apporte d'une source, à un mille de la ville, l'eau à Panama à dos de mulet. La charge d'une mule qui est de 80 litres, se vend 2 francs 50 centimes. A 4 kilomètres de la ville moderne on a, en 1852, découvert, dans un vase de terre, d'anciennes monnaies romaines de Dioclétien, Maximien et Constantin le Grand. Le principal journal publié à Panama est la *Centinela de Panama*. La langue parlée dans cette cité, de même que dans les autres villes

maritimes de la Nouvelle-Grenade, Porto-Bello, Chagres, Carthagène, Santa-Martha, etc., est le *papamiento*, savoir un jargon composé d'espagnol, français, anglais, hollandais, caraïbe, etc. — *Chorrera* et *Los Santos*, villes de la côte de l'océan Pacifique, avec 4,000 habitants, qui font un commerce considérable. *Nata* et *Cruces*, deux villes de l'intérieur, autrefois importantes par le transit entre Porto-Bello et Panama.

*Chagres*, petite ville à l'embouchure du Rio-Chagres, dans la mer des Antilles, avec 1,500 habitants. Nous en avons relevé l'importance pour un canal futur.

*Aspinwall-City*, autrefois *Colon*, non loin de la *Limon* ou *Navy-bay*, sur l'île Manzanilla, est la tête du chemin de fer. La plus grande maison de la ville est l'hôpital, où, après avoir payé un droit d'entrée de 100 francs, les frais journaliers du traitement du malade sont cotés à 25 francs.

*Porto-Bello*, avec un port excellent, un des plus beaux de cette plage, mais, à cause de son climat malsain, appelé *Sepultura de los Europeos*. Cette ville fut un instant destinée à devenir la tête du nouveau chemin de fer. Les steamers de Southampton et de New-York y prennent leur provision d'eau. La population, autrefois de 8,000 habitants, est descendue à 1,200, malgré le défrichement des forêts humides qui allaient anciennement jusqu'aux portes de la ville. Porto-Bello fut pris et pillé par l'amiral anglais *Parker*, en 1601, par le flibustier *Henri Morgan*, en 1668 et 1679, et enfin, par *Vernon* en 1742, après une attaque infructueuse en 1726. Vis-à-vis de l'île de Panama se trouve l'archipel des *Iles des Perles*, dont la pêche a été, depuis 1823, affermée, de dix en dix ans, à une compagnie anglaise. On y voit un petit îlot nommé *Cubagua*, jadis célèbre, notamment dans le dix-septième siècle, par l'abondance de ses perles. Son produit annuel s'élevait à plus de quatre millions de francs. Les pêcheurs avaient élevé à Cubagua, une ville opulente, le *Nouveau Cadix*, dont on ne retrouve plus même les vestiges. Aujourd'hui cette mine d'huîtres perlières rapporte beaucoup moins qu'autrefois : Cubagua est devenu un îlot désert et stérile. A côté de l'*Archipel des Perles* est l'île *del Rey* ou île *Colombia*. — Dans la mer des Antilles on trouve d'abord les rochers de *Salmandina*, puis l'archipel de *Muletas* (60 îles) dans le golfe de Darien, avec une espèce de grenouilles aboyantes ; enfin, sur le cap *San-Blas*, la colonie des pêcheurs de tortues, qui réalisent depuis 1825, déduction faite de tous les frais, entre 700,000 et 1,000,000 de francs par an.

La province de Véragua a pour chef-lieu *Santiago*, dans une contrée fertile avec 6,000 habitants, qui font le commerce de bestiaux.

L'archipel *de Chiriqui* dans la mer des Antilles, ainsi que dans l'Océan Pacifique l'île de *Quibo*, peuplée uniquement d'animaux sauvages, font partie de la province de *Chiriqui*.

Découvert en 1497, par Christophe Colomb, puis exploré par *Rodrigue de Bastidas* et *Juan de la Cosa*, le golfe de Darien, nommé Nouvelle-Andalousie, fut donné à *Alonso de Ojéda*, qui succomba contre les Indiens, en 1511. Il fut conquis seulement en 1513, par *Vasco Nuñez de Balboa*, qui avança jusqu'à l'océan Pacifique. Il y avait à cette époque sur toute la côte de la mer des Antilles deux races principales, une race noire et une race rouge : celle-ci, tirant sur le blanc, semble être venue de l'Orient. A la première appartiennent encore aujourd'hui les *Omagusas* dans l'Isthme, et les Arévaques près de Sainte-Marthe. A Porto-Bello les deux races se confondaient ; tous les habitants, nus, étaient teints de rouge, tandis que le cacique seul l'était en noir. La race civilisée rouge de toute la côte, depuis Véragua jusqu'en Guyane, était celle de *Caraïbes*, venus de la Floride, race grande, musculeuse, belliqueuse et presque blanche. Leur nom a subi diverses altérations selon les contrées. En Cayenne ils s'appelaient *Calibi*, nom transporté un peu plus à l'ouest sur les monts *Caripé*, habités par quelques-unes de leurs tribus. Dans le Cumana on les appelait *Javi*, tandis que, sur leur limite la plus occidentale, le nom de la baie de *Caribaco* ne semble qu'une variante de celui de *Caribes d'Uraba* ; on trouve, enfin, dans les stations intermédiaires les noms de *Carives*, *Calinas*, *Carinas*, *Callinagas*, etc. Nous pouvons encore, à l'intérieur de la Nouvelle-Grenade, les retrouver sous le nom de *Colimas* (près de Bogota), ainsi que dans le *Carïpe*, ce petit poisson vorace de la Méta, (Les Caraïbes plus récents, tirant sur le noir, dans les Antilles, sont devenus métis par leur mélange avec les nègres.) Les roches peintes, trouvées en Guyane et même récemment sur les bords du Rio-Magdaléna, témoignent de la civilisation des Caraïbes, de même que leur habileté dans la préparation des métaux, entre autres du *guanin*, métal avec lequel ils fabriquaient leurs armes, et qui était une composition de 18 parties d'or, 6 d'argent et 8 de cuivre. — En 1515 les Espagnols trouvèrent un village indien, dont le nom *Panama* signifie « beaucoup de poissons ». Découvert par *Tello de Gusman* en 1515, agrandi par *Gaspard de Espinosa*, second gouverneur, en 1518, et érigé en ville par Charles-Quint, en 1521, à 5 kilomètres à l'est de la ville actuelle, Panama devint, après 1538, siége d'une au-

dience royale et d'un gouverneur placé sous le capitaine général de Guatémala. Parmi les titulaires de l'évêché il faut citer *Louis-Fernandez Piédrahita*, vers 1650, auteur d'une Histoire générale de la Nouvelle-Grenade avant la conquête. En 1580, la ville avait été attaquée sans résultat par Francis Drake. En 1670 elle fut détruite par le flibustier *Morgan*, qui avait été arrêté dix jours dans les marais de Chagres. A peine reconstruite à la place actuelle, elle fut menacée par un autre boucanier anglais, *Basile Ringross*, puis par *Querin* et *Cheap*.

En 1742 elle eut encore à repousser les attaques des amiraux anglais *Vernon* et *Anson*. Elle était riche par le privilége du commerce maritime avec le Pérou et les Philippines. Il est vrai que la métropole, pour tenir la balance entre toutes ses provinces, mettait de singulières restrictions aux transactions. Ainsi les marchandises débarquées à Panama ne pouvaient pas être transportées plus loin que Païva, de même qu'on ne devait pas conduire plus loin que Bogota, celles qui arrivaient à Carthagène. Toutes les localités au delà de ces villes, dans l'intérieur, devaient être approvisionnées par d'autres métropoles, soit Lima, ou Santiago, etc Ajoutez-y les péages à l'intérieur, les droits de port, etc., pour apprécier l'ancien système restrictif espagnol. Mais enfin Panama, sans en souffrir, profita de ces mesures, surtout du système des galions. Après leur suppression, en 1748, elle tomba en décadence. Sa chute fut encore hâtée par les terribles incendies de 1756 et 1784. Du reste, déjà depuis 1740, le commerce du Pérou lui avait été enlevé, les richesses de ce pays devant être transportées dans l'Atlantique par la voie du cap Horn. En 1711, les Français s'étaient établis dans l'Isthme; mais ils furent massacrés par les Indiens, à l'instigation des Anglais, en 1754. Les Écossais avaient aussi tenté en vain d'y former des établissements en 1699. Ils furent plus heureux en 1819, sous *Mac-Gregor*. La ville ayant conquis son indépendance en 1820, l'Isthme se constitua en gouvernement particulier, le 21 novembre 1821. Une association se forma alors dans les États-Unis du Nord pour l'établissement d'un canal. Bolivar ayant rattaché la ville à la république de Colombie, s'entendit, à cet égard, avec l'ingénieur Lloyd. Mais le commerce de l'Isthme étant tombé tout à fait (car pour 277 vaisseaux qui en 1828 entraient au port de Valparaiso, il n'y en avait que 17 à Chagres), et le manque de houille compliquant la question, on n'arriva qu'à un commencement de voie ferrée et à la réparation de la route carrossable. Cette position désavantageuse changea à partir de l'an 1833. Un service de bateaux à vapeur ayant été établi pour le Pérou et le Chili, de même que pour la Jamaïque, Panama reprit toute son ancienne importance, qui augmenta encore depuis l'établissement du chemin de fer en 1855. Elle a déjà attiré à elle une partie du commerce entre l'Europe, la Californie, l'Australie et l'Asie orientale. L'influence des Américains du Nord, dont les nationaux *Aspinwall* et *Tomes* sont non seulement les principaux actionnaires de la voie ferrée, mais encore les grands entrepositaires et expéditionnaires des marchandises, a toujours été employée à détacher entièrement l'Isthme de la Nouvelle-Grenade. Après avoir vu, en 1825, dans ses murs le congrès de toutes les républiques sud-américaines suivi de la fondation de deux journaux, Panama se détacha en 1839, sous un président, *Thomas Herrera*, de la confédération néo-grenadine, dans laquelle elle ne rentra qu'en 1841. En 1850, nouvel acte d'indépendance, sous deux aventuriers, *J.-B. Espina* et *Thaller*. En 1855, enfin, le 27 février, l'Isthme, sans rompre les liens du fédéralisme, se constitua en république particulière, avec un président triennal et un corps législatif, qui ouvrit sa première session le 15 juillet de la même année. La province de *Choco*, qui autrefois lui avait appartenu, ayant été cédée à Cauca et Antioquia en 1847, le nouvel État a les quatre provinces de *Panama* (52,500 habitants), *Azuero* (34,600 habitants), *Véraguas* (33,800 habitants) et *Chiriqui* (17,300 habitants), qui forment un total de 138,000 habitants, sans compter 6,000 sauvages. Le premier président fut *Justo Arosemena*, remplacé en octobre 1856 par *Bartolomeo Calvo*, auquel succéda, en 1858, *Jose de Obaldia*. L'évêque de Panama fut en même temps exempté de la juridiction d'un métropolitain en octobre 1856. Le 18 avril de cette dernière année eut lieu la scène de carnage du chemin de fer, où les nègres et métis tuèrent et dépouillèrent une centaine de voyageurs américains. Le gouvernement de Washington envoya MM. Morse et Bowin à Bogota, avec des exigences outrées, tendant à se faire céder un groupe d'îles dans le golfe de Chagres, pour l'approvisionnement de houille de la compagnie, ainsi qu'un territoire le long des deux côtés de la voie ferrée. C'est alors que, comme réponse indirecte à ces insolences, eut lieu l'établissement du système fédératif, dont un des principes est que le gouvernement central, sans céder un État ou un district quelconque, n'entend pas être rendu responsable de tous les accidents arrivés dans les divers départements.

Quant au mouvement commercial de l'Is-

thme, il a été, depuis 1849, débarrassé de diverses entraves. A partir du 1er janvier 1850, le revenu des douanes et le monopole du tabac y ont été supprimés, en vertu d'un décret, daté de Bogota, le 29 mai 1849. Ne profitent pas de cette exception les articles qui sont destinés à la consommation de l'Isthme. Le passe-port qui est exigible de chaque personne ou chef de famille ne doit pas excéder 2 piastres. Par une autre loi, du 8 juin 1853, le système métrique décimal français est adopté pour tous les actes officiels. Les particuliers peuvent se servir, dans leurs transactions, des poids et mesures qui leur conviennent. Ainsi, il y a le *peso* ou *piastre* de cinq francs, le *decimo* ou *réal* de 50 centimes, et le *centavo* en cuivre de 5 centimes. On a complété ce système en 1856, en même temps que, conformément à une loi de finances du 25 juin 1856, on a refondu toute la législation de la navigation, qui est maintenant contenue dans deux documents principaux, le *Code* et le *Tarif*. Parmi les décrets spéciaux de l'assemblée législative de l'Isthme, nous citerons celui du 15 novembre 1853, qui établit que tout navire, en arrivant dans un port de la province, ou en partant avec des étrangers, acquittera un droit de 10 0/0 sur son bénéfice net, quand le point primitif du départ ou celui de l'arrivée définitive ne sera pas dans la Nouvelle-Grenade. Pour la fixation de ce droit, le bénéfice net par passager est calculé à 10 piastres, sans que la preuve du contraire, soit à l'avantage soit au désavantage du navire, puisse être admise. Sont exempts de cette taxe les enfants au-dessous de dix ans et les ouvriers du chemin de fer. Pour ce qui est de ce dernier, nous connaissons les stipulations touchant les voyageurs et leurs bagages. Comme il n'y a pas de convois spéciaux de marchandises, la vitesse de ces convois mixtes a été calculée sur la moyenne de l'année. Pendant l'été, le trajet de Panama à Aspinwall-City, et *vice versa*, s'effectue en quatre heures, tandis qu'en hiver, c'est-à-dire dans la saison des pluies, on emploie jusqu'à six heures. Les deux convois se cèdent la voie à la station de Malachin.

Le transport des objets s'effectue selon un tarif classifié, qui établit six sections :

La 1re section, à 2 francs 50 centimes le pied cube, comprend les livres, chaussures, effets d'habillement, chapeaux, instruments de musique, drogueries, huiles essentielles, lithographies, articles de bureau, de toilette, de fantaisie, de modes.

2e section, à 0 franc 07 ½ centimes la livre : alcools et liqueurs, armes à feu, montres, lustres, articles en argent ou argentés, objets de literie, fruits et conserves, thé, tabac, indigo, cochenille, cire.

3e section, à 0 franc 05 centimes la livre : vin, bougie, laine, salsepareille, quinquina et copahu, peintures, outils en fer, cuirs tannés.

La 4e section, à 0 franc 3 ¼ centimes la livre, comprend les outils d'agriculture, la quincaillerie, le coton en balles, les verres à vitres, puis les objets ordinaires de la consommation et de l'usage domestique, tels que bière, beurre, viande, porc salé, poisson salé, biscuit, jambons, légumes, mélasses, riz, sucre, sel, savon, etc.

La 5e section, à 0 franc 02 ½ centimes la livre, comprend le fer ou forgé ou fondu, cuivre, puis les gros ouvrages en ces métaux, tels qu'ancres, chaînes, etc.; de plus, le café, cacao, maïs, et autres produits agricoles.

La 6e, enfin, comprend les matériaux de construction et d'engrais, tels que chaux, briques, guano, ciment, pierres à bâtir, etc. On ne paye que 0 franc 01 ¼ la livre. Les articles non dénommés payent par assimilation. — Il va sans dire qu'il y a en outre un tarif spécial pour les métaux précieux et pierres fines, et pour les objets qui ne sont susceptibles ni de pesage ni de mesurage. Tels sont les chevaux, dont le transport coûte par tête 200 francs, tandis que celui d'une mule est de 100 francs. Le charbon de terre paye, comme les bois de teinture, 25 francs par tonneau (le tonneau est de 1,016 kilog.); les voitures et meubles payent, par pied cube, de 1 franc à 1 franc 25 centimes. Les minerais d'argent payent 1 pour 100 sur leur valeur; l'or en poudre, l'or ouvré et en joaillerie, ¼ de 1 pour 100 de leur valeur; tandis qu'enfin les pierres précieuses, le platine, l'argent en poudre, ouvré et en joaillerie, ainsi que les minerais de cuivre donnent ⅛ de 1 pour 100 de leur valeur. Il faut ajouter qu'aucun colis, le plus petit en volume comme le plus léger en poids, n'est reçu pour une taxation moindre de 5 francs. Les prix étant établis en monnaie américaine dans le tarif, les chiffres du tableau doivent être augmentés de 5 pour 100, pour qu'ils correspondent au change fixé par le chemin de fer. Les poids sont établis en livres anglaises, équivalant à 0 kilog. 453 de France.

La compagnie du chemin de fer est en rapport avec toutes les échelles de l'Amérique du Nord, du Centre, et du Sud et avec les ports de l'Angleterre. Sur *la ligne du Centre-Amérique*, il y a des départs mensuels, pour les principaux ports de Guatemala, de Costa-Rica et San-Salvador. Sur cette ligne, qui appartient à l'administration du chemin de fer, celle-ci accorde de grands avantages, surtout à ceux qui par cette route envoient des marchandises à New-York, et *vice versa*. Le fret d'un tonneau qui jauge

2,240 livres, si on se servait des steamers nord-américains, reviendrait à 237 francs; il ne coûte par cette voie directe que 150 à 225 francs (selon la qualité des marchandises). Seulement cette ligne étant plutôt destinée au transport des marchandises qu'à celui des passagers, les *heures* d'arrivée et de départ varient, suivant le plus ou moins de marchandises à prendre dans chaque échelle. Desservie par des voiliers, elle est subventionnée par les États de Guatemala et de San-Salvador. Il n'y a pas de secondes places. — Pour le service *de l'Amérique du Nord*, il y existe trois lignes, savoir la *ligne de Californie*, la *ligne directe de New-York*, la *ligne de la Havane*. Toutes les trois ont des départs bi-mensuels, et sont desservies par des steamers. Ceux de la dernière ligne correspondent avec les paquebots allant de New-York à la Nouvelle-Orléans.

Les deux lignes de l'Atlantique correspondent avec celle de Californie. Cette dernière est desservie par deux compagnies, une compagnie ordinaire, qui prend le tonneau de marchandise de 2,240 livres ou 40 pieds cubes, pour 525 francs, tandis que la compagnie *express* ne demande que 420 francs. Les colis isolés payent, par pied cube, de 3 francs 10 à 3 francs 70 centimes; l'or, l'argent et les matières précieuses, 1 à $1\frac{1}{2}$ pour 100 de leur valeur. Ces derniers articles, venant de Californie, et destinés pour l'Europe par voie directe, doivent être consignés au consul anglais de Panama, qui les expédie pour les banques de France ou d'Angleterre. La vitesse des steamers sur ces trois lignes est très-variable. Lorsqu'il n'y a pas de concurrence, les traversées ordinaires sont beaucoup plus longues. Il est aussi très-difficile d'établir un tarif général des lignes susdites. Les prix sont variables, suivant que le passager ou expéditeur est, ou non, recommandé, suivant l'importance du fret qu'il offre, et enfin s'il y a ou s'il n'y a pas concurrence. Le *maximum* du fret est de 0 franc 95 centimes pour 5 francs. Le fret du tonneau sur les deux lignes de l'Atlantique coûte 130 à 150 francs. Les passagers, les correspondances et les métaux précieux, comme les marchandises, sont transbordés de l'une à l'autre de ces trois lignes, suivant les destinations.

Le tarif est encore beaucoup plus capricieux sur la ligne *de l'Océan Pacifique*, pour les ports de l'Amérique du Sud. Quant à l'expédition de l'or en poudre et en lingots, ou de joaillerie, ou de l'argent pigne et en barres, le tarif de 1 pour 100 est le même pour tous les ports, les plus rapprochés comme les plus éloignés (le marc d'or est coté à 700 francs, celui de l'argent à 50 francs). Pour les marchandises, les ports de l'océan Pacifique sont divisés en cinq classes: la première comprend ceux de l'Écuador et du Pérou septentrional, Guayaquil, Payta, Lambayèque et Huanchaco; la deuxième et la troisième, les ports du Pérou méridional, Callao, Pisco, Islay et Arica; la quatrième ceux de Bolivie, et la cinquième ceux du Chili, Coquimbo et Valparaiso. Or, le fret est beaucoup moins cher en chargeant dans un de ces ports pour Panama, qu'en partant de cette ville pour chacune desdites échelles; ainsi, de Panama à Guayaquil on demande 125 francs, tandis que de cette ville à Panama le tonneau ne coûte que 75 francs. Prenant les distances les plus fortes, le fret de Panama pour Valparaiso est de 225 francs par tonneau, tandis qu'en allant de Valparaiso à Panama il ne coûte que 150 francs. Quant aux voyageurs, on accorde une réduction de 25 pour 100, à ceux qui, devant faire tout le voyage de Panama à Valparaiso, prennent leur place *pour aller* et *retour*. Les places sont de 500 et 400 francs, y compris la table. Les enfants de moins de douze ans payent demi-place; ceux de moins de huit, le quart; et au-dessous de trois ans, rien s'ils sont fils de passagers. Les troisièmes places, destinées aux ouvriers, sont sur le pont; les passagers de cette classe payent, en outre, 2 francs par jour pour provisions et eau.

Pendant les relâches ou quarantaines, les passagers sont à leurs frais à bord, et payent 10 francs par jour. Les domestiques majeurs de douze ans payent demi-place de première classe; ceux de moins de douze ans, le quart. Les passagers ne peuvent emporter du numéraire ou des métaux précieux dans leurs bagages. Chacun a la tolérance de deux malles d'un volume ordinaire, d'un sac de voyage, d'une valise, d'une chaise et d'un matelas. Le surplus paye comme marchandise. Les départs de cette ligne sont aussi bi-mensuels.

La dernière ligne de correspondance, enfin, est *celle de Colon-Aspinwall pour Southampton en Angleterre*, et *vice versa*. La plupart des marchandises, soit d'encombrement, soit de produits coloniaux, payent par tonneau de poids ou de jauge, de 125 à 150 francs. Pour les métaux précieux, en numéraire, ou en joaillerie, le prix est plus fort de Southampton à Colon, où tout paye 2 pour 100 de la valeur, que de Colon à Southampton, où l'on ne demande qu'un $1\frac{1}{8}$ pour 100 de la valeur pour le numéraire, les lingots d'or et d'argent, le platine, les perles, émeraudes, et autres pierres précieuses. Délivrables à la succursale de la Banque de France au Havre, ces objets payent $1\frac{5}{16}$ pour 100 de leur valeur. L'argenterie et la joaillerie délivrable à Southampton paye 2 pour 100, et au Havre $2\frac{3}{16}$. Pour le transport de l'or, de l'argent et des

pierres précieuses, une convention a été faite entre la compagnie de l'Amérique du Sud et celle de la malle royale de Southampton. Tous les métaux sont adressés au consul anglais de Panama, qui les achemine directement d'après les perceptions du tarif suivant, lequel comprend tous les frais à partir du lieu de provenance sur le Pacifique :

Métaux précieux venant du Sud, délivrables à la Banque d'Angleterre, 2 ½ pour 100 de la valeur;

Métaux précieux délivrables à la succursale de la Banque de France au Havre, 2 $\frac{7}{16}$ pour 100.

Pour l'application du tarif des marchandises, le tonneau est composé ainsi qu'il suit : 12 futailles de liquide, de 81,54 litres l'une; 8 barils ou sacs de farine; 6 barils de goudron, brai, viande salée; 10 sacs de riz; 20 quintaux (58 kilog. 80 le quintal) de légumes, amandes, blé, viande boucanée, étain, acier, plomb, fer en barres, cordages goudronnés, clous, cire blanche, sucre brut, raisins secs; 15 quintaux de cordages de Manille, sucre blanc; 20 charges de cacao (chaque charge de 78 livres); 16 quintaux de café et beurre de cacao; 33 cuirs de bœuf; 24 caisses de bougies (la caisse de 30 à 35 livres); 24 caisses de vermicelle ou savons (la caisse de 25 livres); 20 caisses de vin, de 12 bouteilles l'une; 6 surons, de 150 litres l'un, d'indigo, cochenille, écorce de quinquina; 3 surons de chapeaux de Guayaquil; 6 quintaux de tabac; 12 surons, de 75 livres chacun, de tabac de Payta en feuilles. Les colis contenant des tissus de fil, soie, laine, coton, et objets manufacturés, sont calculés à 40 pieds cubes par tonneau

Les voyageurs obtiennent aussi, pour la durée d'un an, la réduction de 25 pour 100 du prix quand ils prennent leur place pour *l'aller* et *le retour*.

Ajoutons qu'une ligne de clippers a été établie entre Aspinwall et le port de Bordeaux, par la maison française ***Hue et compagnie***.

Afin d'épargner au commerce le soin de se procurer des correspondances pour le transit de l'Isthme, par le chemin de fer, des voyageurs ou marchandises venant de l'Europe et des États-Unis pour la côte du Pacifique, ou de cette côte pour l'Europe et les échelles de l'Atlantique, la compagnie du chemin de fer a établi une agence chargée de recevoir les marchandises ou produits qui lui seraient consignés pour le passage de l'Isthme et leur réexportation, soit pour l'Amérique du Sud, le Centre-Amérique ou la Californie, soit pour la Havane, New-York, les Antilles et l'Europe, suivant les instructions des expéditeurs. Outre sa ligne de service du Centre-Amérique, la compagnie a encore, pour celle de New-York, cinq voiliers de 200 à 300 tonnes, qui prennent les marchandises à 0 franc 75 centimes le pied cube, ou à raison de 30 à 40 francs le tonneau, c'est-à-dire quatre fois meilleur marché que les compagnies des steamers américains. Naturellement il n'y a pas de départ ni d'arrivée fixe. Pour les produits de l'Europe et de l'Amérique du Sud, consignés pour l'Isthme et adressés au surintendant du rail-way, la compagnie perçoit une prime de 5 pour 100 sur ses avances, tandis qu'elle ne perçoit ni prime, ni intérêts, ni commission pour les provenances des États-Unis.

Touchant les facilités de débarquement à Colon - Aspinwall, le transbordement des marchandises d'un océan à l'autre se fait à quai dans cette ville. Mais la ville de Panama ne possédant pas encore de môle de débarquement (qui cependant est pour le commerce d'une nécessité de premier ordre), la compagnie du chemin de fer y a suppléé au moyen d'un petit vapeur qui accoste à marée haute l'extrémité d'une jetée en pilotis, laquelle s'avance de la gare du rail-way à 450 pieds dans la mer. Les wagons viennent toucher ce petit vapeur, qui dès que le transbordement est opéré se dirige vers les îlots de Flamenco : là il remet ce qu'il a reçu aux grands paquebots de Californie ou aux steamers de l'Amérique du Sud. L'opération inverse a lieu pour les arrivages de ces dernières contrées. Ce transbordement, quand la haute mer coïncide avec l'arrivée des bateaux de la malle, s'opère avec une célérité remarquable. Quelquefois des envois de passagers et des chargements d'*express* ont été, en cinq heures, y compris le trajet du chemin de fer, transportés des packets d'un océan à ceux de l'autre.

Le commerce de transit dans l'Isthme s'est relevé surtout par la découverte des mines de Californie. Avant 1846, la moyenne annuelle des passagers était de 200. C'est en décembre 1849 qu'arriva à Panama le premier convoi d'émigrants. De 800 (chiffre de 1849), le nombre des immigrants monta en 1858 à 34,187 personnes, et en 1859 à 39,973. Le nombre des navires entrant dans le port, qui en 1848 avait été de 74 caboteurs, monta, dès 1849 et 1850 à 666 navires, jaugeant 213,983 tonnes. Depuis, une plus grande régularité ayant été mise dans ce service, on a compté en 1858, à Panama, 320 vapeurs avec 455,784 tonneaux, à côté de 592 voiliers jaugeant 88,110 tonneaux. Dans le port de Colon-Aspinwall il est entré 196 vapeurs avec 292,450 tonneaux. Dans le chiffre des 320 vapeurs, les Anglais comptent 149 sur 171 américains. (En 1856 il était entré dans

le port de Colon-Aspinwall, en tout, 396 navires, avec 381,000 tonneaux, et dans celui de Panama 440). La part de la France dans la navigation à voile de Colon était en 1858 de 2 navires (3 en 1857) avec 304 tonneaux, tandis qu'il est entré à Panama, en 1858, 4 voiliers français avec 1,168 tonneaux. Le transit d'océan à océan s'est divisé ainsi : de l'Atlantique on a chargé pour le Pacifique, pour 50, 845,557 francs de marchandises, tandis que du Pacifique il a été transporté dans l'Océan atlantique pour 11,638,465 francs de marchandises seulement, mais pour 275,848,100 francs de métaux précieux. Quant à ces derniers, la Californie en avait fourni pour 227,058,600 francs, l'Amérique du Sud (y compris la Nouvelle-Grenade) pour 34,821,800 francs, et le Mexique pour 13,969,330 francs. Ces sommes étaient destinées à trois pays, savoir 179,233,680 francs aux États-Unis, 95,118,695 francs à l'Europe, et 1,500,000 francs à la Nouvelle-Grenade.

En 1856 on avait transporté à travers l'Isthme pour 288,190,275 francs de métaux précieux, tandis que le transit des marchandises n'offrit alors que le chiffre de 43,258,893 francs. La moitié de ces marchandises, s'élevant à 22,348,650 francs, était destinée pour la Californie, et 17 millions pour les autres États de l'Amérique. Quant aux lieux de provenance, il en était venu pour 18 millions de francs des États-Unis du Nord et pour 15 millions de l'Europe. Pour 1858, les proportions sont un peu changées. Le tableau suivant résumera *le mouvement commercial général* de l'Isthme en 1858 :

| Provenance et destination. | Commerce spécial et transit réunis (en francs). | | Total du mouvement général. — Francs. |
|---|---|---|---|
| | Métaux précieux. | Marchandises. | |
| Californie. . . . . | 228,743,208 | 1,108,383 | 229,851,591 |
| Mexique . . . . . | 13,969,330 | 255,000 | 14,224,330 |
| Centre Amérique . . | 255,000 | 7.705,321 | 7,960,321 |
| Amérique du Sud . . | 33,990,170 | 5,822,375 | 39.812,545 |
| Europe . . . . . | 722,620 | 27 095 578 | 27,818,198 |
| États-Unis . . . . . | » | 35,196.910 | 35,196,910 |
| Nouvelle-Grenade. . | 860.000 | 4,511,205 | 5.371 205 |
| Totaux : | 278,540,328 | 81,694,772 | 360,235,100 |
| Accroissement sur 1857. . . . | 7,720,833 | 15,389,115 | 23,109,948 |

Le *commerce spécial* de l'Isthme, enfin, est également en progrès, malgré les charges qui pèsent sur les établissements commerciaux. Tous les magasins, débits de boissons, hôtels, maisons de commission, sont soumis à une taxe dont le produit est destiné à remplacer, jusqu'à un certain point, les droits de douane, qui ont été supprimés depuis le commencement de 1849, année où le port de Panama a été déclaré port franc. Cette taxe est fort élevée; ainsi les maisons de commission payent de 100 à 150 piastres par mois. Les autres établissements sont taxés en raison de leur importance; la moindre taxe qui s'applique aux boutiques de détail est de 2 piastres par mois. Les principaux établissements, les maisons de commission, les magasins les plus achalandés sont entre les mains des étrangers, notamment des Américains du Nord, après lesquels viennent en première ligne les Français. Parmi les divers articles d'importation, la France fournit la confiserie, les fruits au jus, les conserves alimentaires et l'huile d'olive; puis les articles dits *de Paris*, les confections, les chaussures; la bijouterie, la joaillerie, la soierie, la draperie, les nouveautés, les meubles, la parfumerie, et une partie des vins, liqueurs et alcools. Les Anglais ont accaparé la fourniture des bougies, de la faïence et de la verrerie, celle des grandes machines; les articles de bureau, la papeterie et les tissus de coton. Les Américains du Nord apportent la houille (car les mines de charbon de l'Isthme ne sont pas exploitées), la farine, le biscuit, les viandes salées et autres comestibles; les drogues et les épiceries, et les petits outils de fer. L'Allemagne s'est garanti le monopole de la quincaillerie, des jouets d'enfants, des cuirs et des étoffes de laine. Quant aux savons, il y a encore lutte entre les Français, Anglais et Américains. Les Espagnols de la Havane apportent une certaine quantité du rhums. Les articles d'exportation sont : les coquilles d'huîtres à nacre et les perles fines, envoyées le plus souvent à San Francisco, en transit pour Changhaï; les viandes boucanées expédiées du Chiriqui; les cuirs en poils et peaux de chevreuil envoyés, comme les précédents, à New-York; le caoutchouc et l'écaille de tortue ou caret; les cocos et l'huile de coco, servant à la fabrication des savons (les trois derniers articles viennent de l'archipel de San-Blas). Mais il y a bien d'autres produits qui, bien exploités, pourraient devenir articles d'exportation. Tels sont les madriers et les planches du manglier, du goyavier (*guavatree* en anglais), de l'acajou bâtard (*mock-mahagony* en anglais), du cèdre et du *quipo*. Tous ces arbres, d'un bois très-dur, seraient propres à la fabrication des meubles, des barques, ainsi que des pieux, pilotis et traverses des chemins de fer, vu qu'ils résistent parfaitement à l'eau. On pourrait s'en servir aussi pour des travaux de charpente. Près de Porto-Bello des mines de mercure non exploitées attendent les bras robustes d'immigrants actifs. Dans le voisinage de cette dernière ville, à San-

ta-Rita, il y a soixante-quatre galeries de mines d'or. On en trouve d'autres de ce dernier métal à 30 kil. au nord de Panama, dans un endroit nommé *Mar Prieta* (la mer Noire). Cette mine, connue depuis longtemps, est mal exploitée. Sur les bords du Rio Provina on rencontre la mine d'or de Cana. Enfin, en juin 1860, on a encore découvert de riches placers aurifères aux bords du Rio Juan-Diaz-Pacora, à 30 kil. de Panama. — Le commerce spécial de l'Isthme était, en 1856, de 9,109,334 francs d'importations, et de 1,827,095 d'exportations. En 1857 le chiffre total (exportations et importations comprises) était de 20,379,485 francs, dont 5,889,675 francs d'exportations. En 1858 il y a eu diminution. Le chiffre total de cette dernière année a été de 17,163,448 francs, savoir 13,092,632 francs d'importations, et 4,070,826 francs d'exportations. Les importations se sont ainsi réparties : par le Pacifique, 4,000,262 francs ; par l'Atlantique, 9,085,610 francs. Des exportations, il se faisait par l'océan Pacifique pour 2,400,801 francs, et par l'océan Atlantique pour 1,670,025 francs. La différence, en faveur des importations (9,021,806 francs), a été comblée par des remises en numéraire, surtout en or américain, en traites, et aussi en produits du Centre-Amérique, du Popayan et du Cauca, produits compris dans les chiffres du transit. Voici le tableau comparatif du *commerce spécial* de Panama sur les deux océans.

| *Pays de provenance et destination.* | *Chiffres comprenant leurs importations et exportations.* |
|---|---|
| Grande-Bretagne. | 5,015,081 fr. |
| États-Unis d'Amérique..... | 4,673,530 |
| Californie..... | 1,917,358 |
| France..... | 1,742,260 (en 1857 : 1,941,841). |
| Centre-Amérique..... | 1,515,321 (en 1857 : 3,385,522). |
| Nouvelle-Grenade..... | 692,205 (en 1857 : 972,780). |
| Possessions espagnoles (Havane)..... | 363,370 |
| Possessions danoises (Saint-Thomas)..... | 327,825 |
| Mexique..... | 255,000 (en 1857 : 360,000). |
| Écuador (Équateur, Quito).. | 223,760 |
| Pérou..... | 184,650 |
| Allemagne..... | 178,875 |
| Possessions anglaises (Jamaïque)..... | 63,875 (en 1857, zéro). |
| Italie..... | 57,850 |
| Belgique..... | 24,730 (en 1857, zéro). |

C'est dans l'Afrique occidentale, où nous trouvons au temps de la conquête espagnole les *Guanches* civilisés dans l'archipel des Canaries, et à présent les *Foulahs* du Soudan, que nous devons chercher l'origine des tribus de la côte septentrionale de la Colombie, *Guaranis*, *Caraïbes*, *Goajires*, etc., entre lesquelles certaines différences se sont, du reste, établies par les diverses proportions de leur mélange avec les tribus nègres. Mais quant à la patrie primitive de la nation civilisée des *Muyscas* ou *Chibchas*, qui habitaient le centre de la Nouvelle-Grenade lors de l'arrivée des Espagnols, tout nous ramène à l'Asie orientale. C'est en 500 avant J.-C. ou, en tenant quelque compte des chiffres exagérés des chroniqueurs, entre 600 et 800 de notre ère, qu'à la suite des Toltèques et Chichimèques du Mexique, les Muyscas venus des plateaux de l'Indoustan et des îles du Japon, ont occupé d'abord le nord de l'Amérique méridionale jusqu'à l'Orénoque, qu'ils ont remonté ensuite pour pénétrer dans la Colombie. Ils y arrivèrent du nord-est sous différents chefs, auxquels se soumirent successivement les anciens habitants. Leur histoire primitive semble renfermer des idées cosmogoniques et théologiques, en même temps que le récit de leurs temps héroïques. Un principe mâle, représentant le soleil, la lumière, la sécheresse, et un principe femelle, représentant la lune et l'humidité : voilà le dualisme qui revient sous toutes les formes. Le principe mâle est le principe bienfaisant, tandis que le principe féminin représente le mal. Il y a une alternation continuelle d'action entre les deux principes. Après un créateur, *Chiminigagua*, qui apporta la lumière dans le monde, arriva une femme, *Bachué*, qui le peupla par suite de relations incestueuses. Puis vint *Chibchachum*, espèce d'androgyne, qui, après avoir inondé la terre, devint l'Atlas qui supporte les montagnes. On parle ensuite d'un autre héros, *Chiminizigagua* ou messager de Chiminigagua. Ce vieillard enseigna aux Indiens la préparation du coton, et, chose remarquable, il planta des croix partout, ce qui l'a fait prendre pour saint Thomas par les premiers Espagnols. Après lui parut une autre femme. Ici commence la Trilogie qu'Alexandre de Humboldt a comparée à la *Trimurti indienne*. Cette femme, appelée *Chia* (ou la lune), ou *Huythaca*, ou *Xubchasgagua*, inonda la plaine de Bogota, la rendit inhabitable et força les habitants à se réfugier sur les montagnes. Elle leur apprit en outre tous les vices. On en fait la déesse de la nuit. La dernière apparition, encore bienfaisante, d'un homme, est celle de *Bochica*, autre vieillard à la barbe blanche, appelé aussi *Nemterequetava* et *Xué* (ou le soleil), qui enseigna aux hommes la construction des cabanes, la fabrication des vêtements, la culture du maïs et du quinoa, le travail de

l'or, de l'argent, des émeraudes, et leur donna une organisation et une constitution régulières. C'est lui qui dessécha aussi la vallée de Bogota, régla l'ordre des sacrifices, réforma le calendrier, etc., et introduisit le culte du soleil. Après avoir accompli tout cela, il se retira sur le mont *Idacanças*, dans la vallée sacrée d'*Iraka*, et proposa comme chef ou *zaque* son fils *Huncahua*. Celui-ci établit le siége de son pouvoir à Tunja, d'où il soumit tout le pays depuis San-Juan de los Llanos, ainsi que la plaine d'Ariuri et du Rio Méta jusqu'aux monts d'Oppon. Il régna deux cent cinquante ans, et laissa le trône à ses successeurs, qui furent toujours les neveux ou fils de la sœur du dernier roi. A côté du grand zaque, Bochica désigna encore un pontife supérieur ou *chunsua*, qui était à l'élection des quatre caciques de *Gameza*, *Busbana*, *Pezca*, et *Toque*. Il devait être pris alternativement dans les nobles de *Tobaza* et de *Firabitoba*. Le nom de la vallée d'*Idacanças* ou *Idavanças* nous rappelle que dans le Boyaca, à Tunja et Sogamoso, ce nom était celui de Bochica, à moins que la tradition n'attribue toutes les actions de ce dernier à un autre héros du nom d'Idacanças, seulement en lui assignant la route inverse, et ne le faisant aller à Bogota qu'après la fondation de Tunja. Après son départ, ce fut *Ramiriqui* qui régna à Tunja et monta au ciel pour se faire soleil. Quant au culte de *Ramiriqui*, on a déjà voulu l'attribuer à une autre nation civilisée, antérieure aux Muyscas. Nous en parlerons plus loin. Le grand pontife, qui d'abord n'était qu'un guide spirituel ou pape des Muyscas, devint plus tard en même temps chef temporaire de Sogamoso. Ce changement est attribué à un dernier civilisateur, désigné par trois noms : *Bxogmoa*, *Sadiguiasunah* et *Sogundomoxo*, dont le troisième a prévalu sous la forme de *Sogamoso* ou *Sogamuxi* (le mystérieux), qui était en même temps le seul nom de ces pontifes, alternant avec celui de *Nompanemi*. C'est à leur sanctuaire principal ou *chuncha*, magnifique temple de marbre, à Sogamoso, dont il reste des vestiges, qu'on faisait des pèlerinages et qu'on leur apportait des offrandes. Ils avaient sous eux des *xèques* ou prêtres, dont la dignité passait à leurs neveux ou fils de leurs sœurs. Ceux-ci devaient subir de longues épreuves, et observer les lois de la chasteté, car ils risquaient d'être renvoyés pour le moindre soupçon. C'est devant ces prêtres vêtus de noir que les mariages furent conclus. Chaque homme, de rang élevé ou inférieur, n'avait qu'une seule femme légitime, astreinte à la plus grande fidélité, quoiqu'avant leur mariage on ne regardât pas de trop près à la chasteté des jeunes filles. La femme d'un cacique de Guatavita ayant enfreint cette loi dut se jeter dans le lac. Il y avait de nombreuses institutions de bienfaisance. Les morts étaient enterrés ou brûlés et avec eux les concubines et les esclaves qui s'offraient volontairement. Chaque offrande consistait dans ce qu'il y avait de plus précieux en tapis, en or, en colliers de perles et d'émeraudes, sculptées, représentant des figures de dieux, serpents, singes, etc. Toutes les offrandes étaient serrées dans un étui qui, ayant la forme du dieu, fut caché dans un *chuncha*, ou sanctuaire, connu des prêtres seuls. Ce fut un lac, une montagne, un rocher, le lit d'un fleuve. De là viennent les immenses trésors enfouis comme offrandes aux dieux, dans le lac de Guatavita, un des sanctuaires du pays. Il y avait trois grandes fêtes du soleil, en mai, en juin et en septembre. Cette dernière était la principale. En janvier et février on célébrait des fêtes de récoltes; en outre, il y avait des zagas ou jeûnes nombreux. En décembre enfin avait lieu la fête de Chouan, en mémoire du jour où Sogamoso devint soleil. Les lieux de pèlerinage ainsi que les routes y conduisant étaient efficacement protégés. — La couleur de deuil était le rouge d'ocre. Comme ils avaient des traditions sur une époque avant la création de la lune, on ne s'étonne pas que leur calendrier fût un *calendrier lunaire*. Outre leur langue ordinaire, ils avaient des hiéroglyphes. Gravé avec ces signes sur une pierre aujourd'hui en possession d'un chanoine de Santa-Fé, leur calendrier lunaire a été découvert à la fin du dix-huitième siècle. Ils avaient trois années, une *année rustique*, une *année civile* et une *année ecclésiastique*. D'accord avec leur manière de compter ordinaire, qui était le calcul décimal ou vigésimal (désigné par les dix doigts des mains et les dix des pieds), ils avaient une lune rustique, composée de dix semaines de trois jours. Vingt de ces lunes faisaient leur *zaca* ou année civile, tandis que leur année ecclésiastique se composait de trente-sept lunes. La combinaison des lunes des deux dernières années ($20 \times 37$), constituait le cycle ecclésiastique de 740 lunes ou 60 de nos années. Ce cycle était divisé en quatre périodes de quinze ans chacune, au commencement desquelles avait lieu le sacrifice humain au temple de Sogamoso, en l'honneur de Bochica. La victime, dont le nom *guésa* signifie *orphelin*, était un enfant, enlevé à ses parents, qui devait être natif du village de Tenacusa, aujourd'hui San-Juan de los Llanos. Cet enfant, élevé dans le temple avec le plus grand soin jusqu'à l'âge de dix ans, était ensuite promené par la même route qu'avait suivie Bochica en instruisant la nation. Après avoir atteint l'âge de quinze ans, le guésa était conduit solennellement à une colonne ser-

vant à mesurer l'ombre solsticiale et équinoxiale, ainsi que le passage du soleil par le méridien. Les prêtres qui accompagnaient la victime étaient déguisés comme les anciens prêtres d'Isis. Les uns représentaient Bochica avec trois têtes, les autres Chia ou la lune (Isis); il y en avait qui portaient des masques de grenouilles, comme emblème des approches du printemps, d'autres enfin figuraient le monstre *Fomagata*, symbole du mal, avec un œil, quatre oreilles et une longue queue. Dès que tout ce cortége, qui rappelle les processions astrologiques des anciens Égyptiens, était arrivé près de la colonne, nommée *souna*, on y attachait la victime, qui était percée de flèches lancées sur elle de tous les côtés. Alors on lui arrachait le cœur et les intestins, qui étaient offerts à Bochica, tandis qu'on recevait son sang dans des vases sacrés. La fin barbare de cette cérémonie ressemble à cette horrible coutume des Mexicains, dont quelques Espagnols de l'armée de Cortès devinrent victimes. Des répétitions en petit de ce sacrifice pouvaient être faites par les caciques, qui conduisaient un enfant sur la montagne, où ils lui perçaient le sein avec des roseaux aiguisés, et laissaient le soleil pomper son sang. Conformément à l'idée expiatoire attribuée à ce sacrifice, les Muyscas jetèrent, en 1536, leurs enfants aux Espagnols qui envahissaient le pays. Ils avaient des notions vagues sur l'immortalité; ils disaient ne pas savoir ce qu'il en sera des morts, quoiqu'ils placassent à côté d'eux des vases de terre, artistement sculptés, avec des vivres. — Ce fut sur leur calendrier que se réglèrent les foires. Les principales étaient celle de Turmèque, qui se rattacha aux fêtes ecclésiastiques, puis celle de Payva sur le Rio Magdaléna et celle de Zorocote ou Vélez. Les affaires se faisaient au comptant ou à crédit, mais à courte échéance et sous la sauvegarde de lois sévères contre les débiteurs déloyaux. Les Muyscas travaillaient l'or, l'argent et les émeraudes, qui étaient très-artistement percées pour servir à toutes sortes d'ornements et de figurines; ils fabriquaient de la vaisselle en terre cuite, des instruments en bois (flûtes, tambours, etc), des nattes et des étoffes. Ils semblent même avoir exercé l'impression en couleur sur étoffes, surtout sur une espèce de batiste et mousseline, dans laquelle ils enveloppaient leurs morts, pour les placer dans les cavernes, lieux de sépulture. Mais ils ne connaissaient ni le fer, ni le cuivre, ni le plomb, ni l'étain, malgré les mines de ces métaux qui existent dans leur pays. Leurs armes et leurs couteaux étaient des épieux de bois et des pierres aiguisées. Dans les combats ils faisaient porter devant eux, sur une litière d'or ornée de diamants, les corps embaumés de leurs héros. Ils vendaient jusqu'à Quito le produit des mines de sel gemme de *Zipaquira*, *Nemocon* et *Xarma*. Les femmes jouissaient d'un certain respect: on leur faisait la cour avant les accordailles. Celles des chefs avaient le droit de fustiger leurs maris. Outre leurs dieux pour ainsi dire théologiques, il y a eu les dieux civils: *Chuquen*, dieu des courses à pied, très-usitées parmi les Muyscas; *Nemiatacoa*, dieu des orfèvres et tisserands, dont le culte consistait en mascarades d'ours; enfin la déesse *Cuchavira*, patronne des femmes enceintes, qui lui apportaient des émeraudes en sacrifice. Lors de la naissance d'un enfant il y avait certaines cérémonies. Chaque grande ville était dominée par une place d'armes ou forteresse, construite en palissades. Pour les rendre plus inexpugnables, ils croyaient devoir jeter vivantes, une dans chaque trou servant aux pilotis, les plus belles filles de la ville. Les *xèques* ou prêtres étaient en même temps médecins et poëtes de cour. La langue des Muyscas a eu deux dialectes principaux, celui de Tunja et celui de Bogota, qui a survécu à l'autre. Ce dernier, appelé *chibcha* par les Espagnols, à cause du fréquent retour de ces syllabes, a persisté jusqu'à la fin du dernier siècle. Par ses affixes, et suffixes servant à exprimer les pronoms, les conjonctions et prépositions, la langue chibcha tenait aux langues sémitiques, tandis qu'elle s'approchait de la souche turco-tartare par ses quatre conjugaisons, parmi lesquelles il y en a une négative, formée par l'insertion d'une syllabe dans le corps du verbe positif, et une interrogative. Comme l'arabe et l'hébreu, la racine ou forme primitive du verbe chibcha était tantôt le prétérit, tantôt l'impératif. Les restes de cette langue se trouvent aujourd'hui épars dans celles de plusieurs tribus indiennes.

Placé hiérarchiquement à la tête de la confédération, le grand pontife de Sogamoso, devenu prince temporaire, s'était, longtemps avant l'arrivée des Espagnols, effacé devant le grand zaque de Tunja, et devant le *zippa* ou roi de Bogota. — Tributaire d'abord du zaque de Tunja, le roi de Bogota était, depuis 1200, devenu son égal. Ce fut alors que s'étant annexé les États de *Chia*, il commença à poindre. Il avait fortifié ses deux capitales *Muequeta* (ancien nom de Bogota) et *Chia*, l'une par le fort de *Busangota* et l'autre par celui de *Caxica*. Son neveu et successeur présomptif, après avoir été soumis à une éducation rude, était prince de Chia avant de monter au trône de Bogota. Le zippa (puissant seigneur) ou *Bogota usaque* (chef des usaques ou caciques), était de droit *tibacuy*, ou général en chef de l'armée des Muyscas.

Sans parler de deux mille concubines, il pouvait user de toutes les femmes de son royaume; mais il devait avoir une seule femme légitime, qui en mourant pouvait imposer à son mari survivant une continence de cinq ans. Il y avait dix à douze usaques et caciques à la nomination du zippa, qui les prenait parmi les hommes les moins sensibles aux charmes des femmes. Ses insignes étaient un trône d'or et d'émeraudes; un diadème fait avec les mêmes matériaux; un manteau bleu de ciel et un sceptre de bois de gayac. Comme pour les incas du Pérou, on avait construit pour lui une chaussée royale de Bogota à *Subya* et *Chia*, dont il y a encore des restes. Dans les grandes cérémonies cette route était jonchée de fleurs; on ramassait même ses crachats sur des tapis. Après sa mort, on vidait son corps pour l'embaumer; on mettait des diamants dans l'orbite des yeux, le nez et les oreilles, on brûlait et on enterrait avec lui ceux de ses esclaves et de ses femmes qui s'y offraient volontairement.

Ce fut vers 1480 que, soutenu par les forces des caciques de Simijaca, Pacho, Ubaque, Tansaca, Pasco, Subya, et appuyé par l'autorité morale de celui de Guatavita, le plus important de tous, comme chef du principal entrepôt des orfévres et patron du lac du même nom, *Saguanmachica*, roi de Bogota, déclara la guerre à celui de Tunja. *Michua*, ce fut son nom, s'était allié avec le cacique de *Guancheta*, son plus proche parent. En 1490 les deux rois ayant succombé dans la bataille, *Néméquéna*, nouveau zippa de Bogota, après avoir étendu encore les conquêtes de son prédécesseur, promulgua, en 1510, un *Code de lois* remarquable sous divers rapports, appelées *Lois de Muequeta*. On y punissait de mort le meurtre, la sodomie, et le viol, par un garçon, d'une femme mariée. Si l'adultère était un homme marié, sa femme était violée par des hommes de la plus basse classe. Un incestueux était jeté dans une fosse fermée et remplie de reptiles. Le voleur avait les yeux arrachés avec des épines, ou brûlés avec des plaques de métal chauffées. On coupait les cheveux pour de petits délits. La hiérarchie des rangs était réglée, des lois somptuaires rigoureuses établies, la foi des contrats sauvegardée. Néméquéna ayant succombé en 1514 à Choconta, contre le roi de Tunja, son successeur *Tlysquesazha* recommença la guerre; mais après des succès variés de côté et d'autre, le roi de Bogota dut tourner, en 1536, ses armes contre les Esgnols de Quésada. Il fut battu et tué à Facatativa par celui-ci, qui occupa la capitale.

Après les premiers tâtonnements, *Rodrigo de Bastidas* ayant reçu en 1522 le gouvernement de toute la côte septentrionale fonda, en 1525 Santa-Martha, ville qui fut érigée en évêché en 1529. A Bastidas, qui succomba dans la lutte contre les Indiens, succéda en 1526 *Garcia de Lerma*, qui soumit la puissante nation des Taïronas dans l'État de Magdaléna. Après sa mort, en 1532, les États de la Nouvelle-Grenade furent partagés entre plusieurs gouverneurs. *Don Pedro de Heredia*, nommé *adelantado* des pays entre l'Atrato et le Magdaléna, fonda dans l'État actuel de Bolivar, les villes de Carthagène, Saint-Sébastien, Santiago de Tolu, etc. *Sébastien de Bénalcazar*, chargé, par Pizarro, du gouvernement des pays au nord de Quito, soumit en 1536 les Pastos et les Timanes. Après avoir ensuite abattu le puissant cacique *Popayan*, il fonda la ville qui porte ce nom actuellement, ainsi que Neyva. En même temps le patricien nurembergeois Nicolas Federmann commença à entamer le Vénézuéla. Quant au centre de la Nouvelle-Grenade, *Pedro Fernandez de Lugos*, premier gouverneur des districts de l'intérieur, se mit en marche, le 5 août 1536, contre Bogota; mais ayant succombé en route, il laissa des pleins pouvoirs à son lieutenant *Gonzalo Ximenez de Quesada*, natif de Grenade, qui mena la guerre vigoureusement, quoiqu'il n'eût à sa disposition que 620 fantassins et 85 cavaliers. Après avoir battu et tué le roi de Bogota, il institua à sa place le général en chef de ce dernier, *Zaquesogippa*, qui prêta foi et hommage aux Espagnols. Mais à peine sur le trône, ce malheureux prince eut le même sort qu'Atahualpa, dernier inca du Pérou, et Guatimozin, dernier roi du Mexique. Mis à la torture, il eut la plante des pieds brûlée par des fers rougis, pour n'avoir pas voulu remplir une longue salle de monceaux d'or et d'émeraudes. Zaquesagippa mourut de ses blessures. Le dernier rejeton de l'ancienne famille régnante, *Quixinimpava*, ne reçut pas le prix de sa dénonciation, et le trône de Bogota étant brisé, les descendants des Zippas traînèrent jusqu'au dix-huitième siècle une vie misérable.

Quant au royaume de Tunja, il était organisé sur le même pied que celui de Bogota. Là aussi la succession passait au neveu, qui était, de droit, prince de Guanchéta avant son avénement au trône de son oncle. Cette disposition était observée depuis le changement de dynastie, par lequel *Garranchacha*, fils d'un grand pontife d'Iraka et petit-fils d'un cacique de Guanchéta, était monté au trône de Tunja. Le vieux roi *Quimuinchatoca*, qui avait résisté à toutes les attaques des princes de Bogota, se laissa prendre dans son palais par les Espagnols, sans leur opposer la moindre résistance Confirmé dans sa dignité, il vécut encore quelques années. Les Espagnols ayant proclamé à sa mort son neveu, *Aquiminca-*

*gua*, ils prirent prétexte de la cérémonie du mariage de ce prince avec la fille du puissant cacique de Gaméza, pour traiter de rebelles le roi et tous les caciques qui étaient réunis chez lui à cette occasion, et qui tous eurent la tête tranchée. La chute des caciques vassaux de Guanchéta, Duytama, Caxica, Busangota et Simijaca, qui dans leurs forteresses de montagnes avaient opposé encore la plus forte résistance, marqua la fin de la confédération des Muyscas. Parmi les autres il n'y eut plus que ceux d'Ocachita et de Cupachoca qui purent tenir plus longtemps; mais ils furent écrasés aussi après une dernière révolte, en 1540. — Quant au Sogamoso ou grand pontife, il fut assez fin pour se faire bien venir du conquérant et pour embrasser le christianisme. La seule race des *Ponchas*, qui n'avait jamais pu être entamée par les rois muyscas, résista aussi aux Espagnols dans la ville de *Guatagi* ou *Guadacas*, où de riches dépôts de charbon sont en exploitation aujourd'hui.

Les *Muzos* aussi tinrent tête aux Espagnols jusqu'après 1544, année dans laquelle ils exterminèrent encore l'armée du capitaine Melchior Valdez. Mais les autres tribus indiennes aussi, grâce à des circonstances particulières, ne continuèrent pas moins de survivre à leur défaite. Contrairement à ce qui se fait dans les États-Unis du Nord, les Indiens de l'Amérique méridionale, au lieu de se laisser refouler et étouffer par les Européens, se sont groupés dans d'autres conditions et mêlés même à ces derniers. Dans le premier siècle de la conquête il y eut, il est vrai, encore de terribles combats. En 1605 le gouverneur de la Nouvelle-Grenade, Juan Borgia, s'allia aux Colimas et aux Coyamas, pour exterminer les Pijaos. En 1609 ce furent les Guyaïbas, et les Chiricoas, établis dans les environs de Santa-Fé de Bogota, qui furent réduits à l'impuissance par les Achaguas. Quelques tribus acceptèrent volontiers des missionnaires, d'autres les repoussèrent et dévastèrent leurs établissements, comme le firent encore, en 1776, les Goajires, qui, malgré les efforts des ministres chrétiens, sont encore aujourd'hui bigames; car ils ont une femme pour la maison et les travaux des champs, et ils en ont une autre qui les accompagne à la guerre. Les Goajires noirs sont même anthropophages. — Notons ici quelques traits communs à tous les Indiens de la Nouvelle-Grenade, soit demi-civilisés soit barbares. C'est tantôt le dualisme, tantôt la trilogie. Comme les Muyscas, les *Coconucos* du Choco ont un principe du bien, *Puitcher*, qui est en même temps le soleil, tandis que la lune ou *Puil* représente le principe du mal. Un mot dérivé de ce dernier, *Cannapuil*, signifie le mois ou temps d'une lune. D'autres peuplades ont pour principe du bien *Palamah*, qui représente le ciel, ou *Manché*, le Grand Esprit; leur démon ou diable s'appelle *Panzig* ou *Cuquo*. Nous trouvons encore la trilogie dans le culte des peuples de Boyaca, autour de Ramiriqui et Cerqui, qui adorent une grande pierre à trois figures hideuses. Ce culte y aurait été, d'après la tradition, introduit par une femme nommée *Comizapal*, ou *le tigre volant*, de Cesalcoqui. Elle avait, dit-on, trois fils ou trois frères, entre lesquels elle partagea son royaume. Le mot de *nagual*, donné aux animaux ou oiseaux révérés dans les diverses contrées, signifie en même temps *gardien* ou *bon ange*. Plusieurs auteurs mettent ce culte en rapport avec celui de Ramiriqui, adoré à Tunja sous forme d'un immense oiseau en bois. Ramiriqui aurait été le frère de Comizapal, qui, du commerce incestueux avec lui, avait eu ces trois fils. D'après les trouvailles de monuments faites dans cette contrée, on est allé jusqu'à dire que le pays de Tunja était habité, bien avant les Muyscas, par une race antique d'une grande civilisation, et qui, outre les arts et métiers de ceux-ci, exerçait l'impression en couleur sur étoffes, la peinture, la sculpture, l'architecture, etc. Peut-être est-ce à cette nation qu'il faut attribuer la déesse *Cundiramurca*, dont le nom, modifié, est devenu celui de la principale province de la Nouvelle-Grenade. Quoi qu'il en soit, voici les restes les plus importants des anciens peuples indigènes de ce pays :

*Antiquités*. — 1° Restes de la route royale de Bogota à Subya et Chia. Ces substructions rappellent la grande chaussée des Incas de Cuzco.

2° Plusieurs pierres pentagonales, sur lesquelles est gravé le calendrier muysca en hiéroglyphes. Le premier spécimen de ce genre a été livré à la curiosité des archéologues par A. de Humboldt, qui en avait pris copie sur le seul exemplaire alors existant et appartenant à un chanoine de Bogota, nommé Duquesne. Un autre, plus beau, est en la possession de M. Raulin. Voici les hiéroglyphes dont les Muyscas se servaient pour désigner les chiffres : 1, une grenouille; 2, le nez avec les narines ouvertes; 3, deux yeux ouverts; 4, deux yeux fermés; 5, deux figures unies; 6, un pieu avec une corde; 7, deux oreilles; 8, 9, deux grenouilles accouplées différemment; 10, une oreille. Les chiffres de 11 à 19 sont les mêmes que les précédents, mais chacun d'eux est suivi du mot *guischibé* (ou pied). Le chiffre 20 est représenté par une maison ou une grenouille étendue.

3° Le temple de Sogamoso, dédié à *Bachué*. (Voir notre exposé ci-dessus.) Il fut, en

1572, découvert par le P. Francesco de Molina, mais qui, chassé par les Indiens, ne put pas pousser ses recherches plus loin. Depuis ce temps, il en a disparu la plus grande partie, les matériaux ayant été employés pour d'autres bâtisses.

4° Ruines d'un édifice, orné de nombreuses colonnes, à Leïva ou Leyba (district de Moniquira). Ce sont des colonnes cylindriques, bien exécutées, mais aplaties comme un poisson, sans chapiteau ni base. Elles sont fixées en terre, sur deux rangs parallèles, et occupent une surface de 45 vares (de 85 centimètres) de long sur 22 de large. Ces colonnes, dont chacune a $\frac{1}{2}$ vare de circonférence, sont inclinées à l'horizon d'un angle de 25°. Elles vont d'orient en occident et sont dirigées vers le temple principal du Soleil à Sogamoso. Elles sont très-rapprochées l'une de l'autre, et le grès vert, dont elles sont faites, contraste de loin avec le terrain crétacé du pays environnant. Un plafond et un toit doivent autrefois avoir posé sur ces colonnes obliques. Toute la contrée, appelée par les Indiens *Infiernito* (ou le Petit-Enfer), est en outre couverte d'autres colonnes, dans une longueur de 4 à 5 lieues. Le couvent de *Santo-Eccehomo*, entre Leyva et Moniquira, est construit avec des matériaux provenant des mêmes ruines. Il y avait évidemment près de Leyba un des plus grands sanctuaires soit des Muyscas, soit d'un autre peuple civilisé. Le grès vert de Raquira et Sutamarcha servait, du reste, aux constructions bien avant la conquête. Il semble avoir été comme la pierre sacrée.

5° La grande grotte de Leïva (plus près de Gachantiva) est taillée dans le roc calcaire, et semble avoir été un des principaux lieux de sépulture. On y a trouvé une momie, assise sur un siége en bois peu élevé et sans bras. Cette momie tendait un arc, sur lequel une flèche était posée, et elle était en même temps dans l'attitude d'un homme prêt à lancer le javelot. Elle avait une couronne d'or sur la tête, tandis que le reste de son corps était recouvert d'une masse de vêtements d'un coton très-fin. Par-dessus le tout elle portait un manteau de la même étoffe, imprimée en couleurs qui se sont assez bien conservées. Des émeraudes ouvragées étaient à ses doigts et à ses bras. Dans la même grotte on a trouvé de plus un buste en *barro* (ou argile rougeâtre); d'autres morceaux de manteau peints ou imprimés en couleur avec un certain goût; des colliers d'or, liés au moyen de cordons, qui étaient faits d'un tissu curieux et inconnu; des figures d'animaux en or; des pendants d'oreille en tombac; des têtes de cerf avec leurs cornes, enduites d'une cire noire, etc.

6° Des catacombes d'une autre espèce semblent avoir servi de sépultures à Bogota et Antioquia. Dans des excavations, faites pour la recherche d'eau potable, on a trouvé, sous une couche de granit, à 16 vares ou 42 pieds de profondeur, des lits d'arbres touffus bien conservés, des troncs de bois, des plantes, etc. On y trouva d'autres momies, avec la *macaña* (arme des Indiens, qui sert de lance et d'épée à la fois). Des tombeaux d'Antioquia et de Médellin on a retiré pour plus de 100,000 francs de bijoux, de vases, colliers et autres ornements; des figures d'animaux et des idoles tout en or ou en émeraudes, des outils en silex ou pierre lydienne.

7° A l'ouest de Tunja on rencontre un rocher embrassant un espace de 40 vares, et appelé le *Coussin du Diable*. Il est travaillé de main d'homme sur toutes ses faces et surmonté de deux proéminences qui affectent la forme de pierres meulières. La déclivité des côtés lui a fait donner ce nom. Les habitants étaient peut-être agenouillés sur ces deux pentes pour adorer le soleil à son lever et à son coucher.

8° Dans la même contrée se trouvent, sur le fleuve Ramiriqui, les *Poutres de pierre* ou *Poutres du Diable*. Ce sont trois grandes colonnes, couchées par terre, et plus renflées au milieu qu'à leurs extrémités. Elles sont travaillées dans toute leur longueur, et de forme elliptique. Elles ont $7\frac{1}{4}$ vares de long, et portent diverses entailles.

9° Près de Saint-Augustin, sur le plateau de Neyva, on rencontre la *Grande Table de pierre*, soutenue par des cariatides, et dite *Table des Sacrifices*. Elle est flanquée de statues de fortes dimensions. Une foule d'objets précieux sont éparpillés autour.

10° Sur les bords du Rio Magdaléna, à Neyva même, on a découvert des rochers sculptés, qui représentent, pour la plupart, des figures hiéroglyphiques. C'est d'abord une sorte de main à quatre doigts. Puis des figures grossièrement tracées, de quadrupèdes, d'insectes, de fleurs et d'ornements. Ensuite certaines images terminées par deux croissants opposés. Ce dernier hiéroglyphe était répété jusqu'à huit fois. Enfin des rectangles couverts de points symétriques. (Les roches sculptées sont plus fréquentes dans le Vénézuéla, et dans la Guyane).

11° Vases de terre cuite, trouvés près de Sainte-Marthe, et couverts de dessins capricieux.

12° Restes d'un temple des Arévaques, dans la même contrée, avec des idoles.

Comme beaucoup de ces objets ont été trouvés sur des territoires où les Muyscas ne pénétrèrent jamais, par exemple, chez les Arévaques Pijados et Pantagoas, on a supposé qu'ils provenaient d'un peuple antérieur à ces tribus sauvages, et plus civilisé

qu'elles. Les auteurs de cette hypothèse regardent *Tunja* (anciennement Yravaca), comme la province la plus anciennement habitée. On invoque, comme preuves, l'absence de terre végétale, par suite du long épuisement du sol, ainsi que le manque de bois, qui force les habitants de faire la cuisson avec de la fiente desséchée. Le seul arbre de cette contrée est le saule. Selon ces écrivains, le nom de *Muyscas* ou *Muizcas* (composé de *mu*, corps, et *izca*, cinq) ne signifierait qu'un peuple qui a adopté la manière de compter d'après les cinq extrémités (mains et pieds). Il ne s'appliquerait donc pas à une nation particulière, mais serait un nom général des tribus civilisées de Cundinamarca. Contrairement à l'idée reçue de la disparition complète des Muyscas, M. le général Mosquéra dit en avoir retrouvé deux dans son gouvernement de Cauca: *Felipe Ol* et *Mauricio Melenge* (ils se nommaient ainsi), âgés, en 1819, de quatre-vingts ans, se prétendaient les descendants directs d'anciens Muyscas, et reconnaissaient un cacique, nommé *Mompotes*. D'autres, à Cefalu et Cobalo, étaient sous le cacique *Guannaritas*. Du reste, M. Mosquéra divise les Indiens actuels du pays en trois grandes races, : *a*) la race des *Caraïbes*, identiques aux Indiens *brésilo-guaraniens*: ils habitent les côtes de Darien, de Carthagène et de Sainte-Marthe; *b*) la race *aztèque* (ou mexicaine), habitant le Choco, Antioquia, Cauca, Popayan et Neyva; *c*) les Tuquerres et les Muyscas (Cundinamarca, Cauca et Boyaca), qui appartiendraient à la race *ando-péruvienne*. On voit facilement que la seconde et la troisième race de Mosquéra n'en forment qu'une; car les Muyscas ont, par exemple, dans leur langue des mots quichué (ancienne race de Guatemala, et de même souche que les Mexicains) à côté de mots péruviens, surtout pour les céréales et comestibles (maïs, ulluco, arracacha, etc.).

En 1538 (12 juin), Quésada fonda la nouvelle ville de Bogota, à cinq lieues au sud de l'ancienne Muéquéta, puis en 1539 celle de Vélez à la place d'Oppon, et la nouvelle cité de Tunja. A la place de Guanchéta on construisit San-Grégorio, et San-Juan de los Llanos près de Ténacusa. Trompés dans leurs rêves de cupidité par les indigènes, qui jetèrent leurs métaux précieux et pierres fines dans le lac de Guatavita, les Espagnols se mirent en quête des mines. Ils découvrirent bientôt les mines d'émeraudes de Muzo, sur le produit desquelles le gouvernement se réserva le cinquième, montant à 300,000 piastres.

Les nouvelles provinces, auxquelles on réunit le Quito, furent appelées *Nouvelle-Grenade* d'après la patrie de Gonzalo Ximenez de Quésada et de son frère *Fernando Perez*, qui lui succéda assité d'*Alonso Louis de Lugos*. Elles furent ensuite placées, en 1547, sous l'audience de Bogota, présidée par un *visiteur* et un *résident*. En 1558 la métropole nomma le premier président de la Nouvelle-Grenade subordonné au vice-roi du Pérou, dans la personne d'*Andres Dias Venero de Leiba*, excellent administrateur, qui réunit les Indiens en communautés, régla l'exploitation des mines et soutint les missionnaires. En 1578 on lui donna le titre de capitaine général. Parmi ceux-ci figure, de 1597 à 1605, le docteur *Francisco de Sande*, chevalier de Saint-Jacques, appelé le D^r *Sangre* (Sanguinaire). En 1718 on créa à Bogota une vice-royauté, à laquelle on subordonna les capitaines généraux de Vénézuéla et de Panama, en 1731. Après une courte interruption elle fut rétablie en 1737. Les meilleurs vice-rois furent les derniers, *Gongora* et *Mendinueta*, qui créèrent l'école des mines, l'observatoire le jardin botanique, etc.

Les villes de l'intérieur étaient mieux à l'abri des attaques des ennemis maritimes de l'Espagne que les côtes. Construite en 1525, la ville de Santa-Martha fut une première fois saccagée, en 1545, par le pirate rochelois *Robert Baal;* puis en 1558, par un autre corsaire français *Pierre Braque;* en 1596, par l'Anglais *Francis Drake*, et détruite de fond en comble en 1655 par *William Gauson*. Rebâtie peu après, elle fut de nouveau pillée en 1672 par le flibustier *Morgan*. La même chose se répéta dans toutes les villes maritimes; la métropole leur accorda comme compensation de grandes immunités. Ce fut soit l'exemption d'impôts comme pour la ville de Carthagène, qui était en même temps le port de refuge de toute la flotte espagnole, soit le privilége des pêcheries de perles, comme à *Rio-Hacha*, etc. En 1650 la cour de Madrid se réserva en revanche l'exploitation exclusive des mines d'émeraudes de Muzo et de Somondoco, et en 1685 celle des mines d'or de l'isthme de Darien.

On peut deviner par ce qui précède que, ne recherchant que les métaux précieux, on y négligeait la culture des terres les plus fertiles. Charles-Quint, qui, dès 1526, avait fait étudier divers projets de jonction des deux océans, organisa ces pays uniquement pour le profit de la mère-patrie. Il imposa aux Indiens et aux propriétaires l'*alcavala*, ou impôt pour la guerre contre les Maures. C'était un droit de 5 0/0 sur toute vente en gros, et qui fut augmenté plus tard, jusqu'à 14, 0/0. Les besoins croissants de la métropole firent imaginer d'autres taxes, telles que le papier timbré, le monopole du tabac, du poivre, du plomb et des cartes à jouer; outre la *cruzada*,

qu'on percevait tous les deux ans, et qui allait de 35 sous à 13 francs, suivant le rang et la richesse, pour obtenir l'*indult*, c'est-à-dire la permission de manger certains aliments pendant le carême. En 1601 l'Indien payait par an 32 réaux de tribut, et 4 réaux de corvée; cette somme, qui équivaut à 23 francs, fut, par la suite, réduite à 15, et finalement à 5 francs. La capitation s'élevait, pour les autres habitants, à 11 francs, outre les droits paroissiaux, qui allaient à 10 francs pour un baptême, 20 francs pour un certificat de mariage, et 32 pour un enterrement. Le monopole le plus rigoureux y fut systématiquement établi : deux escadres, qui partaient de Séville et y revenaient toucher, faisaient seules tout le commerce entre l'Europe et les colonies. Les *galions* destinés au Pérou et au Chili mouillaient à Carthagène et à Porto-Bello, et y faisaient de riches échanges avec les produits du pays; puis la *flotte* se rendait à la Véra-Cruz, où elle recevait les trésors de la Nouvelle-Espagne. Les deux escadres se ralliaient ensuite à la Havane, pour revenir de conserve en Europe. Elles réunissaient à peine un chargement de 28,000 tonneaux; ce qui était bien au-dessous des besoins de ces vastes colonies, lesquelles se trouvaient dès lors mal approvisionnées, et ne l'étaient qu'en qualités inférieures. Aussi la contrebande, comme il arrive toujours, venait-elle y suppléer, malgré la peine de mort, ou les autres punitions dont le contrebandier pouvait être affligé par l'inquisition. Nous avons déjà parlé des entraves du commerce intérieur, et de la défense d'amener par terre les marchandises des galions plus loin que Payta et Bogota, les villes du Pérou ayant le privilége dans la direction opposée. Quant à la culture des terres, on restreignit à certains districts celle du mûrier, du figuier, de l'olivier, de la vigne, etc.; il fallait tirer de l'Europe le bois et le fer. L'abondance croissante de l'or ne fit que renchérir les denrées. On abandonnait les pays les plus fertiles, qui restaient incultes, pour se porter en foule vers les districts les plus pauvres, d'où l'on tirait l'or et l'argent. On ensevelissait dans les mines, pour y mourir en blasphémant, ces naturels, qui auraient vécu heureux en cultivant la terre, et qui, relancés par des chiens féroces, mouraient de faim, si toutefois ils ne se jetaient dans les lacs ou dans les abîmes, pour ne pas servir l'avidité de leurs maîtres. Personne ne s'occupait à former des médecins, des administrateurs, des instituteurs, des ouvriers pour les colonies; on y envoyait l'écume de la nation; on y déportait les malfaiteurs; on y laissait le champ libre au fanatisme. La sainte inquisition siégeait à Carthagène, et avait partout des officiers chargés de surveiller la pensée. Quatre fois la présidence de la Nouvelle-Grenade fut remplie par des *calificadores*, ou rapporteurs de l'inquisition : *Diego de Corro Carascal*, de 1666 à 68; *Melchior Cisneros*, 1671 à 1674; *Alvaro de Ibarra*, vers 1680, et *Nicolas Infante y Venegas*, vers 1690. Un singulier hasard a voulu, il est vrai, que ces inquisiteurs gouvernassent la Nouvelle-Grenade du temps des flibustiers, c'est-à-dire précisément à l'époque où il lui aurait fallu des hommes de guerre et de marine. Pendant quelque temps il fallut être Castillan, c'est-à-dire de la province la moins industrielle de l'Espagne, pour avoir le droit de passer en Amérique. Les vice-rois ou gouverneurs arrivaient dans le pays, dépourvus de connaissances locales et comme dans un lieu d'exil : premier échelon, pour s'élever à des postes plus avantageux. *Dieu est très-haut*, disait l'un d'eux, *le roi très-loin; et le maître ici c'est moi.* Investis d'un pouvoir despotique sur les sujets, ils tenaient une cour semblable à celle de Madrid, ils avaient des gardes à pied et à cheval, et des drapeaux à leurs armes; leur juridiction s'étendait sur des pays lointains et inaccessibles, dont ils ne connaissaient ni les intérêts ni la situation. Ils s'enrichissaient, disposant arbitrairement du mercure, dont le monopole appartenait à la couronne; trafiquant des titres et des priviléges qu'ils se chargeaient d'obtenir à Madrid; accordant licence de violer les lois prohibitives, et vendant les emplois au plus offrant. Leur autorité absolue n'était limitée que par l'*Audience*, cour de justice établie à Bogota (ainsi que dans les autres chefs-lieux de l'Amérique espagnole), sur le modèle de la cour de chancellerie d'Espagne. L'audience prononçait en dernier ressort sur toute affaire civile ou ecclésiastique, jusqu'à concurrence de 6,000 dollars; elle pouvait adresser des remontrances aux vice-rois, qu'elle remplaçait pendant les vacances, et correspondait directement avec le *Haut Conseil des Indes*. Les membres de l'Audience, investis de grands priviléges, ne connaissaient d'autre intérêt que celui de la mère patrie; ni eux ni le vice-roi ne pouvaient contracter d'alliance ou de parenté dans le pays soumis, ni y acquérir des propriétés. Le *Conseil des Indes*, le corps le plus considérable de la monarchie espagnole, fut institué par Ferdinand le Catholique, puis organisé par Charles-Quint, pour connaître de toutes les affaires civiles, ecclésiastiques, militaires et commerciales. Les décisions de ce conseil, prises au moins à la majorité des deux tiers de ses membres, étaient rendues publiques au nom du roi. C'était du conseil que relevaient tous les sujets américains, depuis le plus infime jusqu'au vice-roi.

Le conseil des Indes, nous venons de le dire,

représentait le roi d'Espagne aussi comme chef de l'Église américaine. En effet, le pape Alexandre VI avait cédé toutes les dîmes des pays transatlantiques à Ferdinand le Catholique, à la condition d'y entretenir des missionnaires ; et Jules II lui avait accordé de plus le patronage et la nomination à tous les bénéfices. Aucune bulle n'y était obligatoire avant d'avoir été acceptée par le conseil des Indes. Le clergé séculier et régulier se multiplia extraordinairement. Le désir d'échapper à la règle rigide à laquelle ils étaient astreints dans leur patrie poussait une foule de moines à chercher en Amérique une sorte d'affranchissement. Les moines mendiants y pouvaient posséder des cures et toucher des dîmes ; tous se trouvaient exempts de la juridiction épiscopale. La Nouvelle-Grenade était cependant, sous ce rapport, moins exploitée que les autres provinces hispano-américaines. Le clergé régulier et séculier y a même, proportionnellement, laissé de meilleurs souvenirs, par son zèle pour la conversion des Indiens, et l'exploration scientifique et historique du pays. L'archevêque de Bogota avait sous lui les évêques de Panama, de Carthagène, de Popayan, Quito, Santa-Martha. Plusieurs moines, devenus d'abord archevêques de Bogota, figurent même dans la liste des capitaines généraux et vice-rois, et ont laissé d'honorables souvenirs de leur administration. Tels furent *don Francisco del Rincon*, de l'ordre des Minimes de Saint-François de Paul, jusqu'en 1718, et *don Antonio Caballero y Gongora*, de 1783 à 1790, qui a fondé des chaires de chimie et de minéralogie, appelé de savants mineurs européens, et envoyé des expéditions scientifiques. Ce fut le même ordre des Franciscains et Capucins qui fonda, en 1585, le couvent des Missions à Mariquita. Une autre école de missionnaires avait déjà été établie à Pamplona, en 1563, par les jésuites. On veut même attribuer à l'influence du clergé catholique le fait, déjà discuté, que la race indigène s'y conserva par le mélange des deux peuples ; que beaucoup d'Indiens, et plus encore des métis acquirent des richesses, des propriétés, de l'importance, et que le clergé travaillait précisément à fondre ensemble les vaincus et les vainqueurs. Il semble avoir interposé son pouvoir modérateur aussi en faveur des esclaves, qui y étaient traités beaucoup moins durement qu'ailleurs.

La loi ne faisait aucune différence entre le blanc et l'homme de couleur (ou métis de toute sorte) ; elle les déclarait également admissibles aux emplois. Mais, dans la réalité, on ne les donnait qu'aux Espagnols, surtout aux *chrétiens purs*, comme on disait, c'est-à-dire à ceux dont le sang n'avait point été mêlé de sang maure ou juif. Ces *Cappetoni* ou *Jachupinos*, tous étrangers aux usages et aux besoins du pays, dont ils n'entendaient qu'emporter les richesses, méprisaient le *créole*, qu'ils tâchaient d'écarter de l'administration, malgré les connaissances spéciales qui l'y appelaient naturellement. Voué aux travaux manuels, le créole portait en retour aux Espagnols purs une haine mortelle. La métropole admettait peu de créoles dans les universités espagnoles ; les quatre cinquièmes d'entre eux ne savaient pas lire, et un archevêque déclara que pour rester soumis les créoles n'avaient pas besoin de savoir autre chose que le catéchisme. Il leur était défendu d'imprimer quelque livre que ce fût. Les *Indiens purs*, à leur tour, payaient une capitation exorbitante, ainsi que l'alcavala. Sauf le clergé, tout le monde les tenait dans une minorité perpétuelle. Les *nègres* même, qui faisaient le service intérieur dans les maisons ainsi que la culture des plantations, tiraient vanité de leur position, meilleure que celle des Indiens, qui travaillaient aux mines. Les intentions de Barthélemy de las Casas, évêque de Chiapa, qui en 1540 avait fait déclarer libres les Indiens et proposé l'achat des noirs, avaient donc tourné à un singulier résultat.

En 1715 encore, l'Espagne, dans le traité d'Utrecht, fit de nouveau stipuler son droit d'introduire d'autres esclaves nègres en Amérique. Tout allait à rebours. Plus propres à la culture des champs, les Indiens étaient poussés aux mines, qu'ils désertaient, tandis qu'on en écartait, pour leur faire cultiver des végétaux inconnus, les nègres, qui auraient mieux fait le service des mines, comme ils le font actuellement qu'ils sont libres, dans le Choco. Du reste, le gouvernement espagnol entretenait ces haines, comme excellent moyen de prévenir des intelligences dangereuses. Il ne s'apercevait pas qu'il se formait, à l'ombre, une nouvelle race de *métis* et *zambos*, qui à l'heure du danger ne le soutiendrait pas, quoique ce ne fût pas elle qui devait arborer l'étendard de la révolte. Actuellement encore, cette race pourrait mettre en question non-seulement l'existence de la Nouvelle-Grenade, mais celle de toutes les républiques sud-américaines.

Du reste, il ne faut pas s'étonner si la métropole elle-même ne savait pas ce que les colonies lui rapportaient. Il est certain que les dépenses d'administration y consommaient plus des deux tiers du revenu. Quelque ordre y fut introduit pendant le ministère de *Zénon Silva, marquis de Ensenada*, de 1747 à 1759, et on a ainsi évalué, durant les douze années de son administration, à 17,720,000 francs, ce que la couronne, en y comprenant les droits d'em-

barquement et de débarquement, appelés *almoxarifazgo*, et ceux de l'*aprovechimento*, ou bonification des sommes d'estimation pour la vente en détail, etc., tira de toutes ses colonies américaines. La somme est si faible, qu'on en peut conclure qu'avant cette amélioration elle dut se réduire presque à rien, et même que l'exploitation de ces pays absorba une partie des ressources de la métropole. Des statisticiens modernes sont allés jusqu'à dire, que bien des Espagnols vendirent à vil prix leurs terres paternelles, et partirent pour l'Amérique, où ils engloutirent leur pécule dans l'exploitation des mines, qui, avec des procédés encore imparfaits, ne rendaient pas le centième de ce qu'elles peuvent rendre aujourd'hui. Se produisant sur une grande échelle, ce fait aurait, ainsi, amené l'inculture des terres et la dépopulation de l'Espagne, à partir du seizième siècle, beaucoup plus que les folles idées de Philippe II, les ravages de l'Inquisition, et le système des biens de main-morte.

L'amélioration indiquée ne fut pas, du reste, la première. Par suite du pacte conclu avec sa famille, Philippe V, chef des Bourbons d'Espagne, avait dû laisser les Français trafiquer avec la Nouvelle-Grenade et le Pérou; ce qui permit aux Malouins, par un privilége spécial de Louis XIV, d'y introduire des marchandises françaises à des prix modérés. Mais sitôt que la paix fut rétablie, Philippe V interdit aux navires français les ports de l'Amérique, et les chassa des mers du Sud. Pour s'assurer l'amitié des Anglais, il leur accorda non-seulement l'*assiento* (part du commerce des ports), mais, de plus, la faculté d'expédier chaque année à Porto-Bello un bâtiment de 500 tonneaux, chargé de marchandises d'Europe. Les abus commis par les Anglais produisirent la guerre, qui finit par affranchir les Espagnols de l'*assiento*, moyennant une indemnité de 100,000 livres sterling à payer à la compagnie anglaise. En 1728 furent ensuite instituées à la fois les *compagnies Philippine* et *Guipuscoane*, pour mettre fin à la flibusterie tant anglaise que française, et pour garder les côtes du Vénézuéla et de la Nouvelle-Grenade. En compensation de nouveaux impôts, devenus nécessaires pour l'entretien des flottilles l'*Armada* et l'*Armadilla*, ainsi que de l'*Aduana*, pour la navigation du lac de Maracaïbo, on introduisit une nouvelle amélioration. Au lieu de maintenir la périodicité des expéditions au détriment des négociants et à l'avantage des fraudeurs, on permit que des bâtiments *de registre* fussent expédiés dans l'intervalle par des marchands de Séville ou de Cadix avec des licences achetées au conseil des Indes. Le nombre s'en accrut à ce point, qu'en 1748 on renonça au système des galions, et que le commerce fut abandonné aux particuliers; commerce entravé toujours, il est vrai, par l'ancienne habitude de tout réglementer. Charles III fit un pas de plus, en établissant, en 1764, des *bateaux-postes*, qui partaient tous les mois de la Corogne pour la Havane, et tous les deux mois pour la Plata : chacun de ces bateaux pouvait prendre la moitié de son chargement en marchandises espagnoles, et revenir avec une quantité égale de denrées américaines. La concession s'étendit plus tard, et tous les sujets espagnols furent admis à trafiquer avec les colonies. Aussi les résultats furent-ils immédiats, car le commerce doubla ou tripla dans ces parages. Les avantages de la liberté une fois connus, on abolit, en 1774, les peines rigoureuses portées contre toute correspondance entre les provinces situées dans les mers du Sud. Le régime intérieur des colonies fut à son tour modifié et amélioré sous les ministères de *don Joseph Galvez* et du marquis d'*Allegria*. On fit une réforme générale : on accrut le nombre des magistrats et employés, on augmenta les traitements, on créa de nouvelles capitaineries, etc. En 1780 les colonies sud-américaines rapportaient au trésor près de 100 millions, sur lesquels la part de la Nouvelle-Grenade était de 10 à 11 millions. En déduisant 56 millions pour les dépenses, il en restait 34 au fisc, outre les 20 pour 100 qu'il percevait en Europe sur les marchandises expédiées aux colonies et sur celles qui en venaient. Dans cette même année, il y eut un prélude à l'insurrection de l'Amérique méridionale : ce fut la révolte de Socorro, à cause de l'*alcabala*, qui, quoiqu'elle n'eût aucune raison d'être, fut invariablement perçue par la métropole. A sa tête se trouvèrent *Salvador Plata*, *Francesco Rosillo*, *Jose-Antonio Monsalve* et *Francesco Berbéo*. Après avoir décrété la suppression de l'alcabala et de quelques autres impôts, arbitrairement fixés par *Gutierrez Piñeroz*, gouverneur de Bogota, le vice-roi sut gagner à ses fins le chef principal des insurgés, Berbéo, qui prêta même ses services pour la réduction de *Jose-Antonio Galan*. Ce dernier, qui avait en même temps soulevé le pays de Neyva, ayant été pris et pendu, en février 1782, le repos du pays sembla assuré pour longtemps. En 1785 on décréta la fusion des deux compagnies Philippine et Guipuzcoane. D'habiles administrateurs, l'archevêque *Gongora*, et *Mendinueta*, ami d'Alexandre de Humboldt, dotèrent le pays de bonnes institutions. Mais la Révolution française compromit pour un temps ces heureuses chances d'un développement tranquille des ressources du pays. Son premier

contre-coup se fit sentir à Bogota, où, en 1794, *Ambrosio Nariño* traduisit en espagnol la *Déclaration des droits de l'homme*, et fonda, en 1795, une société secrète. Découvert et condamné aux présides d'Afrique, il parvint à se réfugier en France. Le parti de l'insurrection traita déjà alors en secret avec l'Amérique et l'Angleterre, puissances auxquelles, en retour de leurs secours contre l'Espagne, on offrit les Florides et Panama. Les premiers mouvements séditieux éclatèrent en 1800 dans le Vénézuéla, à Caraccas, la Guayra et Coro, et la Nouvelle-Grenade ne fut entraînée qu'en 1810. Mais il n'en est pas moins vrai que Nariño avait donné le branle à Bogota.

Après avoir esquissé ainsi à grands traits l'histoire générale de la Nouvelle-Grenade sous le gouvernement espagnol, nous donnerons la suite chronologique des découvertes, colonisations, et conquêtes.

1497-1498. Christophe Colomb, dans son troisième voyage, côtoie le continent de Vénézuéla jusqu'à la Punta-d'Araya; il l'appelle *Terre de Paria*.

1498-1499. Alonso d'Ojéda, compagnon de Colomb, Juan de la Cosa, et Amérigo Vespucci, font le même voyage jusqu'au Rio Magdaléna.

1499-1500. Pédro-Alonso Niño (le Noir), Louis de Guerra et Christobal de Guerra vont jusqu'à l'archipel des Perles. Niño est arrêté à son retour par le gouverneur de la Galice.

1499-1500. Diégo de Lépé côtoie les mêmes parages, et tue beaucoup de naturels.

1500. Nouveau voyage de Diégo de Lépé; il dresse une carte.

1501. Rodrigue de Bastidas et Juan de la Cosa découvrent la côte de Carthagène et de Darien. Rodrigue est dépouillé de ses trésors par le gouverneur de Saint-Domingue.

1501. Alonso de Ojéda et Vespucci font leur second voyage : Alonso de Ojéda est enchaîné par son équipage.

1502. Christophe Colomb reconnaît Porto-Bello; il appelle *Côte-Ferme* toute la partie entre la Trinidad et l'isthme de Panama.

1508-1510. Troisième voyage d'Ojéda avec Diégo de Nicuésa; ils sont accompagnés, entre autres, de François Pizarro. Ferdinand Cortès, qui devait être aussi de l'expédition, fut retenu par une tumeur au genou. Ojéda reçoit du roi toute la côte depuis le cap Véla jusqu'au golfe d'Uraba, ou golfe de Darien, sous le nom de *Nouvelle-Andalousie*. Sous le nom de *Castille d'Or*, le roi donna à Diégo de Nicuésa l'autre moitié du golfe jusqu'au cap Gracias-à-Dios. Ces deux provinces furent aussi appelées en bloc *Terre-Ferme occidentale*, en opposition à la *Terre-Ferme orientale*, à l'est du cap Véla, et correspondant au Vénézuéla. Lutte contre les caciques Tirufi et Camaco. Rodrigue-Henriquez de Colmenarès, sous-gouverneur du pays de Sainte-Marthe. Fondation de Saint-Sébastien d'Uraba. Carnage parmi les Indiens. Nicuésa tué par les Indiens, en 1511. Ojéda, mis aux fers par son lieutenant Bernardino de Talavéra, meurt en 1511 ou 1515.

1511. Vasco Nuñez de Balboa, gouverneur de tous les pays de Darien à Cumana; il a pour lieutenant François Pizarro.

1513. Cruelles ordonnances contre les Indiens, par suite du massacre de deux dominicains.

1514. Pédrarias Davila nommé gouverneur de Darien; Balboa vice-roi de Panama.

1514. Balboa découvre l'océan Pacifique; nomination d'un évêque de Sainte-Marthe.

1514. Carte marine dressée par Jean Vespucci et Juan Dias de Solis.

1514. Fondation de Santa-Cruz de Sinú.

1515. Tello de Gusman découvre Panama.

1517. Gaspard de Morales, Gonzalo Henriquez et Gaspard de Espinosa découvrent près de 400 lieues de côtes sur l'océan Pacifique. — Balboa exécuté par Pédrarias.

1518. Lopez de Sosa remplace Pédrarias. Panama fondé par Espinosa.

1519. Gil Gonzalez d'Avila découvre le nord de l'Isthme jusqu'à Nicaragua.

1519. Premier traité espagnol, d'*hydrographie* et de *navigation*, par Martin-Fernandez de Encisa, compagnon d'Ojéda. Le même publie une *Somme de géographie*.

1520. Barthélemy de las Casas arrive à la Terre-Ferme.

1520-1521. Continuation de la guerre contre les caciques de Panama par Juan d'Ayora, Carrillo, et un autre Alonso Ojéda.

1521. Panama érigé en ville par Charles-Quint. — Ordonnances contre les Indiens.

1522. Rodrigue de Bastidas nommé gouverneur de la Nouvelle-Andalousie.

1522. Pierre d'Alvarado nommé président du gouvernement de Guatemala, qui comprend l'Isthme.

1525. Rodrigue de Bastidas fonde Sainte-Marthe, qui devient résidence du gouverneur.

1526. Il est tué par Pierre de Villa-Fuente, qui est pendu; son successeur est Rodrigue-Alvarez Palomino.

1526. Pédro de Badillo, nouveau gouverneur de Sainte-Marthe. Découverte de la baie de los Lagartos (ou Caïmans), aujourd'hui baie de Chagres.

1526. Canal de jonction entre les deux océans projeté par Charles-Quint. Six différentes voies s'offraient alors :

*a*. En descendant le lac de Nicaragua, et de là en établissant un canal de 4 lieues jusqu'au Pacifique;

*b*. Le long de la rivière de los Lagartos (Chagres) jusqu'à 5 lieues de Panama, ville qu'on atteindrait également par un canal ;

*c*. Par la rivière de Véra-Cruz jusqu'à Tecuantepec ;

*d*. Par le passage de Nombre de Dios, jusqu'à Panama;

*e*. D'Uraba à San-Miguel;

*f*. Par l'isthme de Darien. Ce dernier chemin, proposé par Alvaro de Saavédra, fut repoussé par Jose de Acosta.

1527. Pédro de los Rios, nouveau gouverneur de la Nouvelle-Andalousie.

1529. Garcia de Lerma succède à Pédro de los Rios. — Érection de l'évêché de Sainte-Marthe. — Lerma battu par les Taïronas à Pocigueyra. — Juan de San-Martin pénètre jusqu'aux vallées de Cucuta.

1530. Seconde expédition de Garcia de Lerma contre les Guaribos et Taïronas.

1531. Géronimo de Melo, gentilhomme portugais, remonte le Rio-Magdaléna et pénètre dans l'intérieur.

1532. Le Dr Infante, successeur de Lerma, et oïdor de Saint-Domingue, vainc les Taïronas.

1533. Fondation de Carthagène, à la place de *Calamari* ( mot qui signifie,en indien,lieu aux écrevisses), par Pédro de Hérédia.

1534. *Hérédia*, nommé gouverneur de Carthagène, et son frère Alonso fondent Santiago de Tolu et Mariopolis; ils rétablissent Saint-Sébastien d'Uraba sous le nom de Saint-Sébastien de Buenavista.

1534. Antonio Bezos, successeur du Dr Infante. — Carthagène érigée en évêché.

1536. Sébastien de Benalcazar lieutenant de Pizarre dans le Quito ; il fonde Popayan; et abat les caciques Popayan, Pastos et Patia.

1536. Fondation de Ténériffe par Francesco Enriquez; — de Cali ( Cauca) par Miguel Lopez Muñoz.

1536. Francesco-César, de Santiago de Buenavista, avance par les monts Dabides jusque dans la vallée de Guaca (Antioquia).

1536. Gonzalo Dias de Piñédo découvre Quixos (Bolivar).

1536. Pédro-Fernandez de Lugos, premier gouverneur de l'intérieur, avance vers Bogota; il meurt en route. — Gonzalo Ximenez de Quésada découvre les pays du Rio Magdaléna, et remonte ce fleuve.

1537. Juan de Badillo, gouverneur de Carthagène, pousse dans le Choco et Antioquia; il meurt à Buritica.

1537-1538. Quésada abat les Muyscas de Bogota et les Sutagoas. — Benalcazar pousse jusqu'à Bogota. — Rencontre de ces deux chefs avec Nicolas Federmann, gouverneur de Vénézuéla. Fondation de Timana par Pédro Annaseo.

1539. Fondation de Velez et Tunja par Gonzalez Suarez Rondon, lieutenant de Quésada.

1539. Destruction du royaume de Tunja, par Quésada.

1539. Fondation de Neyva par Martin Galiano, lieutenant de Benalcazar; — de Pasto, par Gonzalo Piñédo.

1539. Lorenzo Aldana, envoyé par Pizarro pour revendiquer le sud de la Nouvelle-Grenade et pour s'emparer de Benalcazar.

1539. Établissement d'une audience royale à Panama. L'isthme est bientôt après occupé par Gonzalo Pizarro, frère du conquérant; il reste incorporé à la vice-royauté de Pérou jusqu'en 1730.

1539. Sébastien de Benalcazar nommé gouverneur de Popayan. Le capitaine Louis Lanchero battu par les Muzos de Bogota.

1540. Dernière révolte des caciques muyscas.

1540. Pasquale de Andegoya soumet le pays du Rio-San-Juan ( Choco).

1540. Jorge Robledo fonde Cartago et Anserma (Antioquia). Antonio Pimentel soumet Péqui.

1541. Robledo fonde Santa-Fé de Antioquia sur la Cauca (21 novembre).

1541. Les Tausas, Simijacas et Sutas (Bogota) écrasés par Juan Cespédès.

1541. Don Pédro de Hérédia se déclare gouverneur d'Antioquia ; mais il est saisi par Juan de Cabrera, lieutenant de Benalcazar.

1541. Géronimo Lebron, nouveau gouverneur de Sainte-Marthe, prétend à la possession de toute la Nouvelle-Grenade.

1541. Pédro Lopez, Juan d'Ampudias et Pédro d'Osorio avancent de Popayan vers Bogota (pour Pizarro), mais ils sont repoussés.

1541. Fondation de Mompox (Bolivar), par Géronimo de Santa-Cruz (pour Alonso de Hérédia).

1540-41. Les Indiens déclarés libres. Établissement de l'esclavage des nègres.

1541. Fondation d'Alta-Gracia (parmi les Sutagoas, Cundinamarca) et de Malaga (parmi les Chitareros).

1541. Fondation de Santiago de las Atabayas (Llanos de San-Juan) par Benalcazar.

1541. Ferdinand Perez Quésada, frère du conquérant, et Louis Lanchero, s'avancent dans le Pasto, à la découverte de l'*Eldorado*.

1540-44. Gonzalo Pizarro et François Orellana s'avancent du Pérou vers l'Amazone, aussi à la découverte de l'*Eldorado*; mais Pizarro revient bientôt sur ses pas.

1542. Don Alonso Louis de Lugo, fils de Pédro Fernandez de Lugo, gouverneur de Sainte-Marthe. — Santa-Fé d'Antioquia transportée par Juan de Cabréra sur les rives du Tonuzco.

1543. Géronimo-Louis Texero achève la conquête de la province d'Antioquia.

1543. Carthagène et Sainte-Marthe surprises par l'escadre du pirate français Robert Baal.

1544. Melchior Valdez battu à Sarbe par les Muzos de Bogota.

1544. Fondation de Tocaïma sur le Rio Bogota. — Antioquia reçoit le droit de cité.

1545. Nouvelle expédition française contre la Terre Ferme et Sainte Marthe.

1545. Fondation de Rio-Hacha et de Salamanca de Ramanda (Sainte-Marthe), par le gouverneur Louis de Manzanarès.

1546. Robledo marche contre Benalcazar; il est pris et décapité (octobre).

1547. Reconnaissance de la Sierra-Névada par Alonso Perez de Tolosa.

1547. Établissement de la Chancellerie, ou Audience à Santa-Fé de Bogota.

1547. Découverte de la vallée de Corpus-Christi et du Rio-Miel (Antioquia), par Fr. Nuñez Pedroso.

1549. Fondation de Pamplona (Santander).

1549. Fondation de los Reyes (Sainte-Marthe) par Miguel Diaz de Armendariz.

1549. Pédro de Ursua va à la découverte d'*Eldorado* (dans le Sogamoso).

1550. Révolte des noirs à Sainte-Marthe; ils sont abattus par Juan de Losando.

1550. Fondation de San-Sébastian de la Plata (Timana), par Séb. de Quintero.

1550. Fondation de San-Sébastian de Mariquita par Nuñez Pédroso.

1550. Fondation d'Almaguer (Pasto); de Tudela (dans le pays des Muzos et Nauras) sur le Rio-Zarbe.

1551. Édit de la métropole touchant l'établissement des missions.

1551. Découverte des mines d'or à Pamplona.

1551. Expédition de Pédro d'Ursua contre les Taïronas.

1551. Fondation d'Espiritù-Santo (Rio-Magdaléna).

1552. Publication du fameux mémoire du P. Las Casas, adressé au prince des Asturies, où il dit que les gouverneurs espagnols de l'Amérique y ont fait périr 4 ou 5 millions d'indigènes sur une étendue de 1,000 lieues.

1553. San-Sébastian de Mariquita transporté sur le Rio-Guali.

1555 San-Juan de los Llanos fondé par Juan de Avellaneda.

1555. Victoria (près de Mariquita) fondé par Hernando de Salinas.

1555. Campagne contre les Palenques et les noirs fugitifs.

1558. Sainte-Marthe saccagée par le corsaire français Pierre Braques.

1558. Campagne de Louis Lanchero contre les Muzos.

1558-74. Andrès Dias Venero de Leyba, premier président de la Nouvelle-Grenade réunit les Indiens dans des établissements fixes; encourage les missions, organise les mines.

1559. Fondation de Notre-Dame de los Remedios (Vallée de Corpus-Christi) par François-Martinez de Ospina; — de Baëza (Quixos).

1560. Fondation de Notre-Dame de las Palmas (Cundinamarca) par Antonio de Tolédo, à la place d'une ville détruite, en 1535, par les Chiricoas.

1560. Nouvelle expédition de Pédro de Ursua dans la Sierra-Névada de Sainte-Marthe.

1563. Fondation du séminaire des missions à Pamplona (Jésuites).

1563. Fondation des villes de Paëz et Angélès (Popayan).

1564. Rétablissement de l'audience de Panama, pour la capitainerie de Guatemala.

1569 (février). Lutte contre le cacique des Muzos, Quirinaca. — Fondation de la ville de Muzo; découverte des mines d'émeraudes.

1570. Fondation de la ville de Rodas par Gaspard de Rodas; — de Cacérès (Antioquia.).

1572. Fondation des villes de Leyba et Ocaña par le président Leyba. — Fondation de la cathédrale de Bogota par le même.

1573. Attaques infructueuses de François Drake, amiral anglais.

1574. Francisco Infante pacifie la contrée de Salamanca (Sainte-Marthe).

1575. John Oxenham, amiral anglais, attaque Panama et l'archipel des Perles; il est pris et exécuté.

1578. La Nouvelle-Grenade prend le titre de capitainerie générale.

1581. Fondation de Zaragoza sur le Néchi (Antioquia). — Organisation du gouvernement d'Antioquia.

1585. Fondation du séminaire des missions de Mariquita (Capucins).

1585. Carthagène prise et réduite en cendres par François Drake, ainsi que Rio-Hacha.

1588. Fondation de Bouga (Cauca).

1588. Envoi de *Simon Bolivar* en Espagne, comme procureur de la province, au sujet de l'*alcabala* et de la *tonalada* des nègres.

1594. Rétablissement de Rio-Hacha.

1595. Sainte-Marthe réduite en cendres, par François Drake, qui meurt à cette expédition, ainsi que son collègue John Hawkins.

1595. Voyage d'*Eldorado* par Antonio Berrio, gendre de Quésada.

1596. Nouvelles attaques des amiraux anglais James Baskerfield, Amias Preston et Georges Somers.

1596. Carthagène prise par un second Robert Baal, fils du précédent.

1596-1597. Attaques de sir Walter Raleigh et de Laurent Keymis.

1597-1605 Don Francisco de Sande (le

Dr Sangré), capitaine général, rappelé à cause de ses dissensions avec l'archevêque.

1601. Porto-Bello pris par l'amiral anglais Guillaume Parker.

1602. Établissement de l'Inquisition à Bogota.

1605. Extermination des Pijaos par le nouveau capitaine général, Juan de Borja, allié avec les Colimas et les Coyabas.

1606. Missions jésuites à Cofuénès (source de la Cauca) sous Raphaël Ferrer ; elles échouent.

1610. Établissement de l'Inquisition à Carthagène.

1610. Fondation de l'université de Santa-Fé de Bogota.

1611. Fondation de la ville de Guamoco (Antioquia).

1617. Dernière expédition de sir Walter Raleigh.

1637-55. Bonne administration du capitaine général don Martin Saavédra y Gusman, grand homme de guerre.

1643. Fondation de Honda (Cundinamarca).

1644. Pamplona détruite par un tremblement de terre, qui dévaste aussi Carthagène.

1650. La cour de Madrid se réserve l'exploitation des mines d'émeraudes de Muzo et Somondoco.

1653. Fondation du collége *El Rosario* à Bogota.

1655. Sainte-Marthe détruite de fond en comble par William Gauson, flibustier anglais.

1660. Le flibustier français l'Olonais attaque les côtes.

1668. Porto-Bello pris par le flibustier anglais Henry Morgan.

1670. Panama réduite en cendres par Morgan.

1672. Sainte-Marthe prise de nouveau, et pillée par les flibustiers.

1673. Panama rebâtie, à 3 kilomètres du Vieux-Panama.

1679. Porto-Bello pris et pillé par Morgan.

1680. Le Nouveau-Panama pris par Basile Ringross.

1680. Le gouvernement espagnol se réserve l'exploitation exclusive des mines d'or de l'Isthme.

1695. Carthagène attaquée par le capitaine français Ducasse.

1695. Établissement de la colonie écossaise à Darien, sous le nom de Nouvelle-Calédonie ; elle échoue.

1697. Carthagène pillée par le flibustier français Jean-Bernard Dejeans, dit de Pointis.

1711. Fondation de Socorro (Santander).

1716. Admission des Anglais dans l'*assiento* du commerce américain.

1718. Érection de la Nouvelle-Grenade en vice-royauté, dont font partie Quito et Panama : 1er vice-roi Jorge de Villalonga, comte de la Cuéva.

1721. Rétablissement de la présidence pour la Nouvelle-Grenade.

1728. Institution des compagnies *Guipuscoane* et *Philippine*.

1731. Rétablissement de la vice-royauté. — Expédition des bateaux de *registre*.

1737. Panama incendié de nouveau.

1740. Essais des Français de s'établir dans l'Isthme.

1740-41. L'amiral Vernon fait infructueusement le siége de Carthagène, mais prend Porto-Bello.

1742. Vernon et Anson attaquent en vain Panama.

1743. Voyage de la Condamine avec Bouguer et les frères Ulloa.

1748. Suppression du système des galions.

1750-53. Jose-Alonso Pizarro, marquis de Villar et descendant du conquérant, est vice-roi.

1754. Les colons français dans l'Isthme, massacrés par les indigènes, à l'instigation des Anglais.

1754-59. Réformes du marquis de Ensénada.

1756. Nouvelle destruction de Panama.

1764. Établissement des bateaux-postes.

1767. Suppression de l'Ordre des jésuites.

1774. Consécration du système du libre échange entre les provinces américaines.

1776-90. Réformes des ministres des Indes, Joseph Galves et marquis d'Allégria.

1776. Soulèvement général des Indiens à l'instigation des Goajires.

1776. Fondation de San-Buenaventura de Choco.

1779-82. Révolte de Socorro et de Neyva.

1782-86. Administration sage de Gongora ; fondation d'établissements scientifiques.

1785. Fusion des deux compagnies de l'an 1728. — Tremblement de terre à Bogota.

1788. Sédition des moines sur la limite de Vénézuéla et de la Nouvelle-Grenade.

1794. Ambrosio Narino traduit la *Déclaration des droits de l'homme*.

1796 Il fonde une société secrète ; se réfugie en France.

1800. Alexandre de Humboldt arrive. Mendinueta fonde l'école des mines.

1800. La ville de Honda renversée par un tremblement de terre.

1810. *Premier soulèvement à Bogota.* (C'est l'année où Alexandre de Humboldt mit, le premier, en avant l'idée de la jonction de l'Atlantique par son tributaire, le Rio-Atrato et ses affluents, le Truando et la Nerqua, avec l'océan Pacifique, dont les tributaires, la rivière et la lagune de Sainte-Marie, débouchant dans la baie de Cupica, ou baie de Humboldt, communiquent avec la Nerqua.)

L'histoire de la révolution colombienne et de la première époque de la nouveile république jusqu'en 1830 ayant été exposée dans l'article COLOMBIE de l'Encyclopédie, nous passerons à l'histoire spéciale de la Nouvelle-Grenade.

A la suite de l'abdication plus ou moins involontaire de Bolivar, en 1830, aucun des autres chefs, *Joaquim Mosquera*, *Raphaël Urdaneta*, *Domingo Caïcedo*, n'avait pu conserver plus de deux à trois mois la présidence de la Colombie. Le 21 novembre 1831 la Nouvelle-Grenade se forma définitivement en république particulière. En 1832 on décréta la Constitution, avec élection directe d'un président et vice-président, ainsi que de deux chambres, un sénat de 28 membres, un corps de représentants de 41, tous éligibles par vote direct et avec une durée de fonctions de quatre ans. Les sessions du congrès devaient avoir lieu chaque année, du 1er mars au 1er mai. Le premier président de la république fut, depuis mars 1832, *Francesco de Paula Santander*, chef du parti opposé à Bolivar. Pendant sa magistrature, on régla la répartition de la dette colombienne entre les trois États qui s'étaient formés de son démembrement. La nomination en 1836 du second président, *Jose Ignacio Marquez*, du parti de Bolivar, inaugura l'ère des luttes entre les Bolivianos (ou *unitaires*) et les libéraux ou fédéralistes. Toute sa magistrature se passa au milieu des plus affreux déchirements. Après la révolte d'*Obando*, chef du parti libéral, de 1839 à 1840, il y eut les insurrections de provinces entières qui se séparèrent momentanément de la confédération et élurent leurs propres présidents. Telles furent celle de Manzanarès à Santa-Martha sous *Francesco Carmanès*, celle de Carthagène sous *Juan-Antonio Gutierrez*, et celle de Panama sous *Thomas Herrera*. L'élection du troisième président, *Pedro Alcantara Herran*, vainqueur de l'insurrection, inaugura de 1841 à 1845 une nouvelle époque de prospérité. Il amenda la constitution en 1843, fit rentrer dans le devoir les provinces insurgées, encouragea l'immigration, afferma les pêcheries de perles, etc., créa de nouvelles écoles et académies, décréta la suppression de l'esclavage à partir de 1852, rappela les jésuites, et régla la dette publique. Dans la même voie marcha le quatrième président, *Thomas Cypriano Mosquera*, alors du parti unitaire, de 1845 à 1849. Il créa la navigation à vapeur du Rio Magdalena et autres rivières, révisa le tarif des douanes, déclara libre le commerce de l'or et du tabac, éteignit une partie de la dette publique, et agrandit l'université de Bogota. Une amnistie trop large, accordée par le président, qui laissa rentrer dans le pays même les chefs révolutionnaires les plus compromis, devint la cause de nouveaux déchirements, après que le parti libéral devenu ultra démocratique, se fut recruté de nouveau. Le cinquième président, *Jose-Hilario Lopez*, chef de ce parti, amenda en 1849 la constitution dans leur sens. Les 7 départements furent divisés en 36 provinces (1), ce qui fit porter le nombre des députés au triple. Dès lors on ne distingue plus que deux partis extrêmes, les modérés ou *Golgotas*, et les ultra-libéraux alliés aux socialistes, appelés *Draconiens*. Les plus graves désordres éclatèrent sous le sixième président, élu en 1853, *Jose-Maria Obando*, ancien chef de l'insurrection de 1839. Un de ses acolytes draconiens, *Jose-Maria Melo*, eut un jour, le 17 avril 1854, l'infamie de balayer le palais du Congrès, d'expulser les députés et de décréter la dictature d'Obando pour huit ans, avec un ministère inamovible, dont lui Mélo, allait être le chef. Au lieu de huit ans, ce régime ne dura que huit mois. Le parti modéré s'étant enfin compté, Mélo et Obando furent surpris dans le palais du gouvernement, jugés et condamnés par la cour suprême de justice, l'un à l'emprisonnement à vie, l'autre à dix ans de la même peine. Le vice-président, *Juan-Maria Mallarino*, qui avait succédé dans cette dignité à *Jose de Obaldia*, et qui, comme lui, était du parti modéré, chargé, le 1er avril 1855, d'exercer les fonctions d'Obando jusqu'au 1er mars 1857, terme de leur durée, fit rentrer le vaisseau de l'État dans les eaux du modérantisme, et ramena le nombre des provinces au chiffre de vingt, avec trois territoires indiens et cent-trente cantons. Mais cet intermède avait causé des changements importants : Panama, désireux d'avoir ses mouvements libres, s'était déclaré indépendant le 1er février 1855, presque au moment où s'ouvrit son chemin de fer. Le 27 février de la même année, une constitution fut adoptée, selon laquelle chaque province, avec l'approbation du congrès, se réservait le droit de se déclarer État souverain et de former une république particulière, tout en continuant à faire partie de la fédération. En vertu de cet article, la province d'Antioquia devint un État libre, le 11 juin 1856.

(1) Voici le nom de ces provinces : Antioquia, Azuero, Barbacoas, Bolivar, Bogota, Buenaventura, Carthagène, Casanare, Cauca, Cordova, Cundinamarca, Chiriqui, Choco, Mariquita, Medellin, Mompox, Neyva, Ocaña, Pamplona, Panama, Pasto, Popayan, Rio-Hacha, Sabanille, Sainte-Marthe, Santander, Socorro, Soto, Tequendama, Tundama, Tunja, Tuquerres, Valle-Dupar, Vélez, Veragua et Zipaquira.

Les territoires ont un peu changé de noms et de limites. Au sud, il y avait alors Mocoa, et San-Martin (Cauca); puis Caqueta (Cundinamarca). Guanenta (Santander) et Goajires (Santa Martha) étaient les territoires du nord. Aujourd'hui chaque État a son territoire indien, qui porte le même nom que l'État respectif lui-même.

Nous avons parlé du carnage au chemin de fer de Panama, le 18 avril de cette année. En même temps il y eut aussi une rupture avec l'Angleterre, qui agissait pour le compte d'un de ses sujets, M. Mackintosh, ancien créancier de la république pour 224,000 liv. sterl. ou 33,600,000 fr. La Nouvelle-Grenade avait, du reste, déjà acquitté 4,500,000 fr. Elle adopta en outre, le 26 juin 1858, un nouveau projet de règlement de cette dette. Entré en charge le 1er mars 1857, le septième président de la république, *Mariano Ospina*, ancien président de la cour suprême, dut céder à la voix publique et proclamer, le 15 juin 1857, le principe fédéraliste pour la position future relative des divers États de la Nouvelle-Grenade. Après une année de tiraillements, Ospina fit adopter, du 22 mai au 22 juin 1858, la nouvelle Constitution, selon laquelle la république, prenant le nom de *Confédération Néo-Grenadine*, se divise en huit États, indépendants l'un de l'autre dans les affaires intérieures, et soumis au pouvoir central de Bogota seulement pour les questions exposées au début de cet article.

Comme la plupart des gouvernements républicains de l'Amérique méridionale, Ospina n'a que trois ministres, savoir *Manuel Antonio San Clemente* pour l'intérieur, la justice, les cultes, etc.; *Jose Antonio Pardo*, pour l'extérieur et la marine, et *Joaquim Valencia* pour les finances et la guerre. La cour suprême de justice est également composée de trois membres; c'est à la fois un conseil d'état et une cour de cassation.

Pendant les années 1857 et 1858, le monde politique était occupé, même en Europe, du règlement de l'affaire de Panama avec les États-Unis. Le plénipotentiaire néo-grenadin, ancien président, Pedro Alcantara Herran avait, dans un traité conclu à Washington, le 10 septembre 1857, accédé aux demandes du gouvernement des États-Unis, touchant un archipel à céder à la compagnie du chemin de fer, ainsi qu'une zone d'une lieue tout le long des deux côtés de la voie ferrée. Mais le gouvernement de Bogota n'a pas ratifié ce traité, malgré les menaces pleines de forfanterie du gouvernement yankee. Cet acte d'énergie est le seul dont le président Ospina ait fait preuve jusqu'à présent. Malheureusement le gouvernement central est presque condamné à l'inaction avec le système actuel Le premier février 1859 eut lieu l'ouverture du premier congrès depuis l'adoption de la nouvelle constitution. Le 8 avril on vota une loi électorale qui attribuait aux chambres et au président le droit de désigner, dans les divers États, des conseils électoraux qui nommeraient les juntes de districts, et auraient la mission de dépouiller le scrutin dans son ensemble. Cette loi fut déclarée inconstitutionnelle, de même que celle du 30 avril, selon laquelle, en cas de subversion, le pouvoir central serait autorisé à percevoir, pendant trois autres mois, les contributions sur le pied adopté précédemment, à maintenir les forces armées et à transporter la capitale où il lui semblerait convenable. Les deux États de Cundinamarca et Antioquia seuls restèrent tranquilles pendant 1859. Le gouverneur de Santander est le chef de la démocratie néo-grenadine; c'est le Dr *Manuel Murillo* qui a mis tout au suffrage universel et à l'élection perpétuelle. En février 1859, il y éclata une révolte dont la première victime fut le vice-président *Vicente Herrera*, homme modéré. Après avoir refusé l'intervention d'une commission médiatrice, les révoltés furent battus en septembre sur le territoire de Boyaca, qui avait été entraîné dans la lutte. Du reste, voici en peu de mots le fond de la question : dans les États démocratiques, l'opposition, poussant à la révolte, est formée par le parti aristocratique ou modéré, qui à son tour, là où il domine, a pour adversaires les démocrates. Ainsi, à Cauca, le gouverneur *Thomas Mosquera*, ultra-fédéraliste, ancien président de 1845 à 1849, se fait tout de bon conférer des pouvoirs extraordinaires pour lever 30,000 hommes de troupes, tandis que le gouvernement central, auquel il refuse le même droit, n'en a pas 6,000 à sa disposition. Le général de Mosquera, *Marquitia*, est tué par le chef du parti opposé, *Carillo*, contre lequel marche à son tour l'ancien démocrate Obando. A Carthagène, chef-lieu de Bolivar, régi par une constitution modérée, un mouvement ultra-démocratique est fait par le gouverneur *Juan Jose Niéto*, qui, s'emparant des ports de Carthagène et de Savanille, les déclare ports francs malgré Ospina. Mais ce dernier, après avoir déclaré toute la confédération en état de guerre, doit souscrire aux décrets des révolutionnaires et rouvrir les ports de Bolivar, qu'un mois auparavant il avait fermés. Dans l'état de Santa-Martha, calme et tranquille jusqu'alors et doté de nouvelles institutions scientifiques, le général *Blanco* fut tué par son frère. Aussi, le président Ospina, dans son discours d'ouverture de la première session du 2e congrès, le 1er février 1860, a-t-il déclaré le système fédéral, ainsi appliqué, le gouvernement le plus coûteux et le plus insupportable. Sa triste prévision de nouveaux troubles qui devaient avoir lieu dans le courant de cette année s'est malheureusement réalisée. L'élection présidentielle pour 1861 a, en outre, ouvert un vaste champ aux fauteurs de désordres. Le président ou gouverneur spécial de Bolivar, *Niéto*, a de nouveau donné le signal, en déclarant que

l'État de Bolivar cessait de faire partie de la confédération néo-grenadine, le 3 juin 1860. Le mouvement révolutionnaire s'étendit de suite à toute la côte de l'Atlantique, jusqu'au cap Véla. L'ultra-démocrate *Vieça* souleva l'État de Magdaléna, et tint la campagne contre les deux généraux du gouvernement, *Parisi* et *Briceño;* celui-ci fut fait prisonnier. Dans l'État de Cauca, le gouverneur Thomas *Cypriano Mosquera* abandonna les rênes de l'administration à l'ancien révolutionnaire *Obando*, contre qui se leva, dans l'intérêt du modérantisme, le général *Cordova*, lequel fut refoulé au delà de Pasto. Dans l'intervalle, Mosquera s'avança jusqu'au siége central de la confédération, où, d'après les plus récentes nouvelles, il était sur le point d'entrer. Le président Ospina se trouve entièrement désarmé en face de tous ces mouvements, surtout depuis que la cour suprême de justice a décidé qu'il n'y a pas lieu de procéder à une perception préalable et extraordinaire des impôts, pour tenir tête au mouvement. Mosquera, qui lui-même n'a pas eu de voix pour la présidence, vacante de nouveau le 1er mars 1861, ne voulait pas non plus les voir assurées à son gendre Pedro Alcantara-Herran. Ce dernier a fait des mouvements dans l'Antioquia, où il a agi tant contre *Sanchez*, chef des démocrates, que contre *Julien Arboledo*, qui a jusqu'à présent le plus de voix pour la première dignité du pays. Herran a même mis l'embargo sur les marchandises de quelques ports de l'Atlantique. Ainsi, il y a guerre civile dans tous les États de ce malheureux pays, excepté celui de Panama, garanti par sa position spéciale et par le ferme maintien de son président Obaldia.

Détournant notre vue de ce triste spectacle, nous terminerons par l'aperçu de *la littérature néo-grenadine.* Contrairement aux autres pays de l'Amérique espagnole, la Nouvelle-Grenade a peu de littérature d'agrément ou d'imagination; les romanciers, les dramaturges, les poëtes y sont rares. Le peu qu'ils ont produit a été recueilli dans le *Parnasso Granadino* (de Bogota) et dans la *Citara d'Apure* (de Caraccas). La littérature néo-grenadine, toute positive, comprend l'histoire et la géographie, les sciences physiques et naturelles. Pendant les trois derniers siècles, les représentants de ces deux branches ne furent que des Espagnols, momentanément domiciliés dans le pays. La plupart de leurs ouvrages ont été publiés à Madrid ou à Séville, d'autres sont encore manuscrits. Nous citerons, du seizième siècle, les ouvrages des deux Acosta et l'*Historia general de las Indias*, par François Lopez de Gomara, qui, après avoir passé quatre ans aux Indes, mourut comme professeur à l'université d'Alcala. Jean de Betanços a également écrit une *Historia de Indiorum moribus.* L'histoire du licencié *Palacios* est de 1576. Nous avons déjà nommé des ouvrages de géographie et d'hydrographie, de 1519, par Martin Encisa, compagnon d'Ojéda. Une partie des ouvrages du célèbre Père *de Las Casas* a été publiée; d'autres sont encore manuscrits, ainsi que les *Mémoires de Gonzalo Ximenez de Quesada*, enfouis dans quelque couvent du pays. En 1576, *Miguel Cavallo-Balboa*, après un séjour de vingt ans à Bogota, publia à Quito, son grand ouvrage des *Miscellanées*, touchant l'histoire du Pérou et de la Nouvelle-Grenade. Terminé en 1586, il fut publié en 1840, par M. Ternaux-Compans. Au seizième siècle doit encore appartenir un manuscrit, apporté en Europe par Joaquim Acosta, en 1848, et qui, à côté d'une grammaire et d'un dictionnaire muyscas, contient des textes dans cette langue.

L'université de Bogota fut fondée en 1610. En 1653 l'évêque Christoval Torrès y créa, de l'agrément du roi Philippe IV, le *collége de Sainte-Marie du Rosaire*, avec cinq professeurs de théologie, cinq de droit civil et économique, et cinq des beaux-arts et de médecine. La plupart des professeurs appartenaient au clergé séculier ou régulier. Toute la littérature de ce siècle ne présente presque que des noms d'ecclésiastiques. Un des ancêtres du libertador de Colombie, le P. franciscain *Grégoire Bolivar*, était à la fois missionnaire et publiciste distingué. Il écrivit vers 1626 : 1° *Memorias dos arbitrios;* 2° *Relaciones dos viages por Nueva-Grenada.* Le P. Grégoire Garcia publia en 1607, à Valence, l'*Origine des Indiens du Nouveau Monde*, réimprimé en 1729 par les soins d'André Gonzalez Barcias, autre moine, qui avait déjà réédité, en 1723, l'*Histoire des Indes et de Castille* d'Antoine Herrera (du seizième siècle). — Un *Annuaire des Indes occidentales*, contenant des notices civiles et religieuses, est publié, pour l'an 1646, par Juan Diaz de la Calle, official du secrétariat du gouvernement. Des *Histoires générales de la Nouvelle-Grenade*, remontant au delà de la conquête, sont données par le P. jésuite Manuel Rodriguez, provincial de son Ordre, à Madrid, en 1684, et par Lucas Fernandez de Piédrahita, évêque de Sainte-Marthe, puis de Panama; Anvers 1688. Un peu avant eux, des *Généalogies néo-grenadines* avaient été publiées par Juan Florez de Ocariz, en 2 vol in-fol.; Madrid, 1674. Ce dernier semble avoir été laïque,

comme Antonio Vasquez de Espinosa, auteur d'un traité de navigation; Malaga, 1623. — Dans le dix-huitième siècle, on voit, à côté de l'histoire, poindre la médecine et les sciences naturelles. En 1729 la fièvre jaune ou le *vomito prieto* est observée et décrite à Sainte-Marthe par *Gastelbando*. On fonde peu après des hospices de lépreux à Carthagène et à Cerro. Don José d'Yturriaga, premier directeur de la Compagnie guipuscoane, publie, en 1765, le compte-rendu de toutes ses opérations commerciales depuis 1728. De la même époque datent des descriptions et des histoires séparées des diverses provinces de la Nouvelle-Grenade. Les voyages d'Ulloa et de La Condamine dirigèrent sur ce pays l'attention des autres peuples. Les moines qui ont écrit l'histoire de leurs missions, telles que celle des jésuites par le P. *Joseph Cassani* (Madrid, in-fol., 1741), n'ont pas oublié les recherches linguistiques, car nous avons d'eux les seules grammaires muyscas qui existent, savoir, celle du P. Joseph *Dadey* (jésuite), accompagnée d'un dictionnaire, et celle du P. *Bernardo Lugos*, dominicain (Madrid, 1619).

Des ouvrages d'ensemble ont été publiés par le *P. Simon*, qui, en quatre volumes, a donné toute l'*Histoire de la Terre-Ferme*, dont il n'y a cependant d'imprimé que le premier volume, touchant le Vénézuéla (Cuenca, 1627). Les PP. Medrano et Aguado ont écrit une *Histoire de la Nouvelle-Grenade* restée manuscrite; tandis que l'on a publié celle de J. B. Muñoz (Madrid, 1753 et 1793). Le licencié *Castellanos* et Ferdinand Pizarro, descendant du conquérant, ont publié des *Eloges des hommes illustres du Nouveau Monde*. — A partir de la fin du dix-huitième siècle, le mouvement devint universel. *Joseph Celestino Mutis*, né à Cadix, en 1732, et mort à Bogota le 11 septembre 1808, fut, vers 1766, nommé professeur de mathématiques au collége de N.-D. du Rosaire. Il fut assez heureux pour y être protégé par le vice-roi contre les Dominicains, qui lui en voulaient mortellement de ce qu'il répandait les premières notions du vrai système planétaire d'après Copernic. On doit à ses recherches beaucoup de genres du règne végétal publiés dans le Supplément de Linné, qui nomme Mutis l'*immortel*. C'est Mutis qui, le premier, a fait connaître les différentes espèces de quinquinas. Parmi les autres qu'il a aussi décrites le premier, il faut compter l'ipécacuanha du Rio-Magdaléna, puis les deux plantes qui donnent les baumes de Tolu et du Pérou, l'arbuste à thé de Santa-Fé, et enfin le *vejuco del guaco*, remède contre la piqûre des serpents. Ses traités, épars dans diverses collections, n'ont pas encore été réunis. Ce fut dans le *Papel periodico de Santa-Fé*, premier journal publié à Bogota, depuis le 8 février 1791, par le littérateur et poëte don Manuel Socorro-Rodriguez, que Mutis inséra la plupart de ses Mémoires. Il fonda ensuite, en janvier 1808, le *Semanario del nuevo reyno de Grenada*, autre revue périodique qui a été continuée par son digne successeur, le géographe, astronome et naturaliste *Jose-Francisco Caldas*, mais qui a cessé depuis 1810, année de la révolution. Le colonel Joaquim Acosta l'a réimprimée. Au-dix-huitième siècle appartient encore l'important *Diccionario geografico historico de las Indias occidentales*, par le colonel Antonio Alcedo, 5 tomes in-8°; Madrid, 1786.

Le gouvernement républicain de Colombie inaugura son avénement par de salutaires réformes dans l'ordre de l'instruction publique. Le 14 mars 1814 des archives furent créées à Carthagène. Le 19 septembre 1819 un couvent de Bogota fut changé en orphelinat pour les enfants abandonnés, auxquels on devait y enseigner les mathématiques, la physique, la géographie et le levé des plans. On fonda deux colléges (ou lycées) à Bogota, et un dans chacune des villes de Popayan, Boyaca, Tunja, Saint-Simon, Ibague, Antioquia, Médellin, Saint-Gil. Des écoles lancastriennes furent, le 3 octobre 1824, ouvertes à Lujan, Popayan et Yahuaras, tandis qu'à Bogota on établit l'école-modèle pour cet enseignement mutuel, ainsi que la junte protectrice. Antérieurement, en 1822, on avait établi un collége militaire à Bogota et fondé la bibliothèque nationale sous la direction de *Saturnino Seguirola*. Ce dernier fut remplacé dans cette charge par M. *Jose Manuel Restrepo*, natif d'Antioquia, qui devint aussi, en 1827, ministre de l'intérieur. Cet homme universel, qui est astronome, géographe, littérateur, a aussi écrit une *Histoire de la Révolution de Colombie* (1859). Il est en outre président de l'académie nationale de la Nouvelle-Grenade et directeur de la monnaie. Ce mouvement scientifique et littéraire fut un moment arrêté par les déchirements des années 1828-1832, qui amenèrent la division de la Colombie en trois républiques. Pendant cette époque on ne vit éclore que des élucubrations politiques. A côté des articles de la *Gaceta de Colombia*, fondée en 1826, on peut citer J.-J. Salazar, *Observaciones sobre las reformas politicas del Colombia* (Philadelphie, in-8°, 1828); *Meditationes Colombianas* (Bogota, 1829); et enfin la *Revista politica del Venezuela et Nueva-Grenada haste fine* 1829. Depuis la constitution de la Nouvelle-Grenade les autres hommes remarquables sont : *a* Dans l'ordre *des sciences physiques et naturelles*, *Francisco Zea*, botaniste,

d'Antioquia; *Jose-Maria Cabal*, chimiste, de Bonga, exécuté en 1816, avec son maître Caldas, comme chefs d'insurrection par le général espagnol Morillo; *Thomas Quizano*, chimiste et minéralogiste, de Popayan; *Manuel-Maria Arboledo* et *Irurita*, naturalistes, de Popayan; *Jorge-Taddeo Lozano*, naturaliste, de Bogota, fusillé aussi, en 1816; *Benedicto Dominguez*, astronome, de Bogota; *Juan-Maria Cespedès*, botaniste, de Tulnas, compagnon de Joaquim Acosta dans ses explorations; *Elio Valenzuela* et *Jose-Joaquim Camacho*, naturalistes de Pamplona. *b* Les statisticiens, topographes et géographes sont plus connus : le colonel *Joaquim Acosta*, auteur d'une excellente *Carte de la Nouvelle-Grenade*, ainsi que d'une *Histoire de la découverte et de la colonisation* (mort en 1850), fut en même temps un archéologue et un chimiste distingué. Il eut pour collaborateur à sa carte *Jaïme Brun* (rappelons à cette occasion des cartographes plus anciens, *Santa-Cruz d'Olmedilla* et *Ribero*); *Manuel d'Anguiara* a donné une carte du pays de Carthagène; *Ancizar* a complété celles d'Acosta. Au commencement de 1859 mourut, dans la vallée d'Upar, l'ingénieur géographe *Augustin Codazzi*, né piémontais, connu par sa triangulation complète du Vénézuéla, et qui a fait en partie celle de la Nouvelle-Grenade. Il était en Colombie depuis 1815. Un excellent statisticien, enfin, fut M. *Jose-Ignacio Pombo*, de Carthagène. *c* Outre M. Restrepo, qui vit encore, les lettres (histoire, archéologie), sont représentées à Antioquia par *Juan-Baptista Sansela*, qui a éclairci l'ancienne histoire de cette province; à Leyva, par *Velez*, qui a donné la description des monuments de cette contrée; par *Manuel-Maria Quizano*, de Popayan, naturaliste et archéologue; par *Vincente 'Ramiler*, aleade de Bonga; par le colonel d'artillerie *Bario Nueva*; par un autre *Quijano*, à Leyva, et par *Monio*, curé de Ramiriqui. Toutes les recherches antérieures ont été résumées dans l'ouvrage du général *Thomas Cypriano Mosquera*, aujourd'hui gouverneur de Cauca, intitulé *Histoire physique, naturelle et politique de la Nouvelle-Grenade*, 1850, 2 vol. in-8°. Pour ce qui est des étrangers qui ont longtemps habité le pays, je n'ai pas besoin de nommer Alexandre de Humboldt. Citons encore la *Coleccion de Documentos* de M. Raulin, ainsi que la *Bibliothèque américaine* de M. Ternaux-Compans. — Quant à l'avenir de cette littérature, pour qu'elle se tournât vers les belles-lettres et les arts, il faudrait plus de repos à l'intérieur, et des conditions de fixité. Mais ce pays en manquera pendant longtemps encore; il est, en outre, souvent attaqué de deux à trois fléaux naturels, qui fondent sur lui et à la fois, comme de 1849 à 1850, où Porto-Bello et Carthagène étaient ravagées par la fièvre jaune, en même temps que le choléra portait la mort dans l'Ocaña et Antioquia, et que les quatre volcans entourant Popayan vomissaient des flammes. Les études des habitants auront toujours, de préférence, pour objet les phénomènes naturels et les sciences qui s'y rapportent. Ils y trouveront au moins une diversion aux luttes sanglantes qui affligent ces contrées.

Ch. Rusellin.

**NOUVELLE-ZÉLANDE** (en anglais, *New-Zealand*). Cette colonie anglaise de l'Australie, située entre 169° et 174° long. ouest, et entre 34° et 47° latit. sud, comprend, outre divers îlots, trois îles principales qui, l'une à la suite de l'autre, s'étendent du nord-est au sud-ouest et ont ensemble une superficie de plus de 3,000 milles carrés géographiques. Les deux premières, de grandeur à peu près égale, longues chacune de 750 milles, avec une largeur qui varie de 40 à 240, sont séparées par le détroit de Cook, large seulement de 5 milles. Quant à celle du Nord, dont le nom indigène est *Aïkana-Mavi*, et que les Anglais ont appelée *New-Ulster*, sa moitié méridionale a presque partout la même largeur, tandis qu'elle est étranglée dans sa partie septentrionale. L'île du milieu, appelée par les indigènes *Tavaï-Pounamou* ou Lacs de jade vert, a reçu en anglais le nom de *New-Munster*, et l'on a nommé tantôt *Ile de Stewart*, tantôt *New-Leinster*, l'île méridionale qui, mesurant seulement un cinquième de la superficie d'une des deux autres, est le *Raïkouna* des indigènes. Au sud de ce grand groupe se trouvent les *Snares*, espèce de récifs inhabitables, tandis qu'on a colonisé un peu les îles *Chatam* à l'est, dont la plus grande s'appelle *Pitt-Island*. Au nord d'Aïkana-Mavi il y a les îles *Manawatavi* ou îles du Roi, au nombre de trois. La température de la mer dans cette zone pélagique est entre 5°,4 et 10,7 Réaumur. Quant à la zone climatérique, l'île du Nord, qui a de la pluie dans toutes les saisons, se trouve dans d'autres conditions que les deux îles méridionales, qui ont au moins des étés sans pluies. Les vents de l'ouest soufflent pendant neuf mois de l'année. La température moyenne, plus humide et plus chaude à la fois dans l'île du Nord que dans les deux îles méridionales, est de 14°,7, d'où elle monte en avril et en décembre à 19°, pour descendre à 12° en juin et juillet, qui sont là les mois d'hiver. La constitution géologique du sol des

trois îles, ainsi que leurs conditions géographiques, leur flore et leur faune, tant vivante qu'éteinte, démontrent clairement, qu'elles ont autrefois formé une seule grande île. Elles sont traversées dans toute leur longueur par une chaîne alpine à laquelle se rattache, le long de la côte occidentale, une série de volcans dont quelques-uns fonctionnent encore. En vertu de la théorie qui fait dépendre de leur existence la périodicité des tremblements de terre, la région *séismique*, longue de 350 milles, s'étend de 37° 50' à 43° 46' latit. sud. La chaîne centrale atteint la limite des neiges éternelles, qui, dans ce pays-là, est à 8,300 pieds. Les plus hautes cimes se trouvent dans l'île du milieu, où le *Mont Cook*, qui a 13,200 pieds, domine la côte sud-ouest, tandis qu'à la pointe nord-est nous rencontrons le *Kaïkora*, de 9,700 pieds. Mais l'île septentrionale présente des formes plus variées. La chaîne centrale primitive, entrecoupée par de profondes vallées avec des lacs nombreux, y porte différents noms, tels que chaîne de *Taüpiri.Taühara*, d'*Hakarimata*, *Tuhua*, *Paëroa* et *Maünga-Kava*. C'est pourtant dans les massifs trachytiques ou volcaniques de sa partie sud que se rencontrent les cimes les plus élevées de l'île septentrionale. Telles sont le *Tongariro*, volcan actif avec trois cratères, haut de 7,000 pieds, et le *Roua-Pahou* de 10,000 pieds. Après eux viennent le mont *Edgecumbe*, haut de 9,035 pieds, et le mont *Egmont*, appelé *Taranaki* ou *Haoupapa* en langue indigène, haut de 8,294 pieds. Tous deux sont éteints aujourd'hui. Les autres massifs trachytiques sont : le *Karioé*, *le Pironguia* et le *Maünga-Taütari*. Entre les deux systèmes primitif et trachytique sont intercalées de petites chaînes de calcaire et de pierre ponce. Cette même partie sud de l'île septentrionale est riche en beautés naturelles. Le lac *Taüpo*, qui forme comme le réservoir des petits ruisseaux du centre, est entouré de sources thermales, de cataractes, de solfatares. A l'extrémité nord du lac il y a une cascade d'eau chaude, tandis qu'à son extrémité occidentale il laisse échapper le *Waïkato*, principale rivière de l'île. Au nord du lac Taüpo se trouve le lac *Morberry*, un des plus grands de l'île, avec le lac *Blanc*. Puis vient le lac *Rotamahana*, alimenté par des affluents d'eau bouillante qui se précipitent dans son bassin par-dessus des terrasses gigantesques naturelles de stalactites siliceuses d'un blanc éclatant, veiné de rose. Au milieu du lac s'élève une île appelée *Mokoïa*, composée de pierres échauffées par les nombreuses fumerolles et solfatares, de 100° centigr., qui l'entourent. Un peu plus loin, près du lac de *Rotaroua*, qui a 70 milles de circonférence et 26 brasses de profondeur, il y a les geysers de *Whakaré-Warewa*, et les sources chaudes d'*Ohinémoutou*. Les eaux thermales de la Nouvelle-Zélande, presque aussi nombreuses que celles de l'Islande, sont de deux sortes : les eaux alcalinisées, composées de sulfates et de carbonates de soude et potasse, ordinairement bouillantes, sont intermittentes, tandis que les solfatares acidulées ne le sont pas. L'isthme de la province d'Auckland est comme percé de trous innombrables par l'action, autrefois continue, des volcans qui aujourd'hui sont en décroissance. Quant à cette action elle-même, les géologues distinguent les éruptions volcaniques sous-marines, accompagnées de déjections de lave, de brèche et de tuf, d'avec les éruptions telluriques, dont les produits, tels que phonolithes et trachytes, sont moins poreux. Si le terrain volcanique contient les beautés naturelles, les richesses du sol constituent, au contraire, la part des terrains primitifs, secondaires et tertiaires. Les quartz jaspés, mêlés d'oxyde de fer, et les schistes argileux du terrain primaire azoïque renferment les minerais de cuivre et de manganèse, et en outre de riches placers d'or dans la chaîne de *Coromandel*. On y rencontre des marbres, des obsidiennes, des tripolis, des pierres fines, telles que l'agate, la cornaline, la calcédoine, le jaspe et le corindon, de même que du fer magnétique dans les couches mêlées de trachyte. Les mêmes mines se trouvent, dans des conditions géologiques semblables, au district de Nelson de l'île du Milieu, sur la rivière *Buller*, qui charrie aussi de grands *nuggets* ou pépites d'or. Vu l'absence des terrains carbonifère et houiller proprement dits, on n'a trouvé, dans le district de Coromandel de l'île du Nord, et sur la rivière *Grey* de l'île du Milieu, que de faibles couches de charbon de terre. Mais il y a une ample compensation cependant dans les riches dépôts de lignite (*braunkohle* des Allemands) des districts d'Auckland et de Nelson. Semblable au *channel-coal* de l'Écosse, le lignite bitumineux tient parfaitement lieu de la houille pour la fabrication du gaz d'éclairage, ainsi que pour le chauffage des locomotives et des machines à vapeur des fabriques. La cuisson de la porcelaine de Bohême et de Saxe se faisant avec le lignite, la découverte de ces couches prépare l'avenir, dans la Nouvelle-Zélande, de plus d'une industrie grandiose. Ce minéral se trouve dans le terrain tertiaire, tandis que les terrains secondaires, calcaires pour la plupart, possèdent des couches de marne propres aux constructions. On y rencontre aussi la plupart des forêts vierges. Les cavernes calcaires de *Hangatiki*, sur les bords du Waïpa, renferment des ossements du *moa*, ou *dinornis australis*, qui est l'au-

truche de la Nouvelle-Zélande, d'où il tend à disparaître cependant de plus en plus. Le système physique des grandes îles trouve sa continuation dans les îlots environnants, parmi lesquels les uns, tels que *Ranguï-Toto*, *Koréa* et *Pouhia-i-Wakadi*, sont entièrement volcaniques, tandis que d'autres sont de formation primitive ou secondaire.

Les deux îles ont les contours très-découpés par de nombreux caps, ports, baies, havres. C'est l'île septentrionale surtout qui est bien partagée sous ce rapport. A partir du nord on y compte le cap *Nord* ou cap *Otou*, puis le cap *Reinga* ou *Maria Van Diémen*, ensuite le cap *Rakaü-Manga — Ranga*, avec la baie des *Iles* et trois îlots, en forme de coin, dont le principal est *Kokako*. Le cap *Tewara*, avec ses pitons en stalactites cylindriques, forme, avec la pointe nord de l'île *Otéa*, l'entrée de la baie *Chouraki*, profonde de 70 milles sur 25 de largeur. Vient ensuite la baie de *l'Abondance*, très-fertile; le cap *Est* ou *Waïapou;* puis les baies de *la Pauvreté* et de *Hawkes;* les havres de *Waketou*, et de *Taüranga;* la baie de *Téjadon*, avec un rocher de grès de 25 mètres, percé comme un portail, près du cap *Gapse;* le cap *Matamave*, taillé à pic en forme de coin, ceux de *Tapolopolo* et *Teükakoré*. Après le détroit de *Cook* (ou Entrée de la Reine-Charlotte), en remontant la côte occidentale, nous trouvons les baies de *Tawekoa*, *Aotia*, *Kawhia*, *Wangaroa*, *Ondoudou*, *Mounoukao*, *Kaïpara*, *Taranaki*, *Choukianga* et *Nanga-Ouron*. Dans l'île du Milieu, qui a reçu son nom des rocs de jade néphritique de couleur vert-jaune pâle, servant à faire les haches des indigènes, on trouve les caps *Jackson* et *Koamaro*, *Campbell*, *Saunders*, *Farewell*, *Borrell*, *Poliwero*, *Kawa-Kawa*, *Tourakira*, et enfin le cap *Sud*. Les ports fréquentés sont la baie *Chalky*, la baie *Dusky*, la baie *Tasman*, la baie de *l'Amirauté*, la baie *Cloudy*, le port *Otago* et le havre *Molyneux*. Au milieu de *Tavaï-Pounamou*, il y a la presqu'île de *Banks*. Sur l'île méridionale enfin, ou île de *Stewart*, on trouve le port *Marion*, le port *Facile* et le port *Pégase*.

Parmi les rivières de l'île du Milieu nous avons nommé le *Buller* et le *Grey*, remarquables par leurs mines de lignite et leurs placers d'or; nous y ajoutons au nord-est le *Rakaïa* ou *Tcholmondely*, et enfin au nord-ouest le *Cove*, qui se décharge dans la baie de Dusky avec une cascade de 300$^{m}$ de haut. L'île du Nord, mieux arrosée encore et aussi mieux connue, a le *Waïkato* sortant du lac *Taüpo*, et qui, après avoir reçu le *Waïpa*, se jette dans la baie de Wangaroa. Puis vient le *Mokaü* avec le *Mokewiti* pour affluent; ensuite le *Choukianga*, le *Pounakutéré* et le *Wanganouï*. Toutes ces rivières sont sur la côte occidentale, tandis que nous trouvons sur la côte orientale le *Waïtangouï*, le *Waïréré*, avec une cascade de 410 pieds, enfin le *Waïhou* (ou *Thames river*), sur les bords duquel on coupe du bois de construction.

Parmi les animaux marins qui rôdent autour des côtes de la Nouvelle-Zélande, il faut, outre les phoques, les veaux marins, les lions et les ours de mer, citer surtout l'*éléphant marin* (*Phoca Coxü*, *Ph. resima*, *Ph. lupina*) ou *Phoque urigne*, appelé *miourong* par les indigènes australiens, espèce de phoque de 30 pieds de long sur 18 de circonférence. Ce qui caractérise ce monstre de l'Océan, c'est, à l'époque des amours, un prolongement du nez qui forme, pendant l'excitation, une trompe molle et élastique longue quelquefois d'un pied. Cette trompe érectile manque à la femelle, et paraît s'effacer peu à peu, lorsque la saison du rut est passée. Les poissons qui de la mer remontent les rivières jusqu'à une certaine distance sont : une espèce de raie, appelée chien de mer, de grosses anguilles, des lamproies, puis des maquereaux et deux poissons particuliers appelés *kétiki* et *nataïati*. En fait de quadrupèdes on ne connaissait autrefois qu'une espèce de petit rat, puis un chien qui n'aboie pas, semblable au dingon de la Nouvelle-Hollande, mais domestique, enfin des cochons sauvages. Les premiers colons y ont introduit des chats, des chèvres, des lapins, des brebis et des vaches. D'autres acclimatations se font insensiblement. Les indigènes, qui s'étaient d'abord opposés à leur introduction, en reconnaissent maintenant l'utilité. En 1859 on y a transporté de Bristol un troupeau d'alpagas et de lamas. Auparavant on avait déjà importé des daims et des chevreuils. Il y a dans les eaux douces et salées des crustacés et des mollusques comestibles, surtout des homards. Quant à des reptiles amphibies, cet archipel ne contient qu'un saurien, appelé *gonana*, long de huit pieds, qui attaque les hommes. La classe des oiseaux est encore la mieux représentée. On y trouve surtout des oiseaux aquatiques; des huîtriers et des chevaliers; diverses espèces de perroquet; un oiseau chanteur, espèce de moucherolle, appelé *pou;* des canards sauvages, parmi lesquels une espèce a la tête et les pieds d'un rouge brillant, tandis que le reste du corps est d'un beau noir; puis le *philédon* à cravate, et enfin deux casoariens, l'*aptérix* et l'*émou* ou *dinornis australis*, dont nous avons parlé. Les premiers missionnaires y ont naturalisé des dindons, des oies, des poules, des perdrix, des pigeons, des tourterelles. Des faisans ont été acclimatés dans le fertile district de Mongarrié, au nord-ouest, et les Moaris en vendent aujour-

d'hui à Auckland, les jours de marché. En 1847 on a commencé, dans les monts Barrabal (chaîne subalpine de la côte), à élever des alouettes et des rossignols, dont le chant rappelle aux colons le souvenir de la patrie. En 1859 on est allé jusqu'à introduire trois cents moineaux dans la Nouvelle-Zélande. Une particularité digne de remarque est que le *centipède*, inconnu dans le grand groupe, abonde dans les trois petites îles de Manawatawi, qui ne sont qu'à cinq lieues au nord d'Aïkana-Mavi.

Plus caractéristique que sa faune est la flore de la Nouvelle-Zélande. Outre diverses espèces de céleri et de persil sauvage, de cresson, de chénopodiacées, de froment nain, de patates douces, d'ignames, de citrouilles, d'oseille, ainsi que de pommes de terre appelées *Kapana*, introduites par Cook, on y récolte surtout trois sortes de *fougères arborescentes*, qui sont la principale nourriture des indigènes. L'une est la *pteris esculenta*, dont on mange les racines, après les avoir grillées dans des fours creusés en terre. La seconde espèce, *agrostichum furcatum*, dont on extrait le suc en la mâchant, remplace notre réglisse. La *cyathea medullaris*, enfin, qui s'élève en arbre, fournit dans la partie aérienne de sa tige, qu'on grille et qu'on réduit en poudre, un aliment qui, après avoir été délayé, remplace notre pain; car l'archipel manque de l'arbre à pain et du chou palmiste. Aujourd'hui, il est vrai, on y a introduit toutes les céréales de l'Europe, ainsi que les diverses espèces de choux, de navets, de carottes, enfin des orangers et des pêchers. Les principales familles d'arbres indigènes sont des arundinacées, des conifères, des graminées, des palmiers, des tamaris, des mimoses, myrtacées et protacées. La plante caractéristique de l'archipel est le *phormium tenax*, dit *lin de la Nouvelle Zélande*, servant à la confection des nattes, des habillements des indigènes, et proposé en Europe pour la fabrication du papier. L'île de Tavaï-Ponnamou, moins bien partagée que l'autre, possède un cèdre à feuilles d'olivier, et une espèce de pin de 90 pieds de haut sur 20 de diamètre, mais sans une seule branche. Un autre arbre semblable au pin d'Écosse, avec un feuillage en panache de plumes d'autruche, le *rimou* ou *dacrydium cupressinum*, renferme dans ses feuilles, dont on fait une décoction, un remède antiscorbutique, tandis qu'une sorte de myrte (*philadelphus* ou *melaleuca scoparia*) tient lieu de thé aux indigènes. Une seconde espèce du dacrydium, le *D. taxifolium* (ou *kaketorré* en maori), est utilisée pour la préparation de la bière par les Néo-Zélandais. Ils ont une espèce de vigne, du genre *smilax*, dont la tige sert à la construction des bateaux. Le *tetragonia expansa*, tient lieu d'épinards; le *dracæna australis* (*ti* des indigènes) de chou-fleur, tandis que le *kaïkatea* (*podocarpus dacryoides*) remplace les fraises, et que les jeunes plants du *sonchus oleracius* se mangent en soupe et en salade. Les bois de teinture sont le *mangui-mangui* et le *hinou*. Le *wao* fournit une espèce de liége, tandis que le *supple jack* tient lieu d'osier, le *koudi* d'arbre à gomme, et le *paré* de briquet, en frottant l'un contre l'autre deux morceaux de son bois. Les arbres de construction et d'ébénisterie, enfin, sont le *kaüri* (*dammara australis*), le *rata* (*metrosiderus robusta*), dont les branches semblent plutôt pousser vers la terre qu'en sortir, le *tolaru* (*podocarpus tolaru*), etc. Le *laurier korake*, avec un excellent fruit en grappe, a en outre un feuillage très-vert, qui sert de réverbère.

Cet archipel était, il n'y a pas longtemps, habité par deux races, mais dont l'une a, depuis, disparu presque entièrement : ce sont les *Manga-Manga*, race trapue, à épaules larges, couleur très-foncée, cheveux crépus, barbe frisée, yeux petits. Leurs femmes étaient de même constitution, très-ramassées, aux cuisses grasses. C'est cette race, mêlée autrefois de Polynésiens et de Négritos, mais au-dessus des Papouas par l'intelligence, qui a laissé le champ libre à l'autre, soit que dans les guerres intestines et dans celles contre les Anglais elle ait souffert davantage, soit que d'autres causes aient amené ce résultat. Aujourd'hui assez civilisée, la race survivante des *Maoris*, qui déjà auparavant, sauf l'anthropophagie et l'infanticide, était une des plus intelligentes de l'Australie, appartient en tout cas aux races les plus belles. Un peu plus basanés que les Espagnols, quelquefois même blonds, ils ont la taille grande et les traits réguliers. Assez robustes, ils deviennent vieux sans perdre leurs cheveux ni les voir blanchir. Ils ont le nez aquilin, le regard pensif, les cheveux longs, plats, lisses, châtains, les yeux grands, peu de barbe, peu de poils. Les Maoris, d'après leur dernier historien, A. Thomason, sont venus d'Hawaïki, que la plupart prennent ou pour Hawaï, de l'archipel Sandwich, ou pour Savaï, la plus grande des îles des Navigateurs, en 1419 de notre ère. Comme tous les Polynésiens, ils pratiquent sur eux le tatouage, ou *moko*, dès l'âge de vingt ans. Les dessins des Néo-Zélandais, qui appartiennent aux plus bizarres, ont en outre une signification symbolique; car ceux des femmes se distinguent de ceux des hommes, de même que ceux des gens du peuple, qui n'y sont autorisés que par suite de faits militaires, diffèrent des dessins des nobles.

Les Maoris sont très-intelligents, et peuvent s'appliquer également bien à la confection des étoffes, à l'agriculture, au commerce, à la pêche; leurs enfants apprennent vite à lire. Avant leur conversion au christianisme ils étaient anthropophages, tout en excluant de ces festins les femmes et les enfants. Ils pratiquaient aussi l'infanticide, surtout sur les enfants du sexe féminin. Ils mangeaient de préférence les femmes et les enfants des ennemis, et les engraissaient comme des animaux de basse-cour, trouvant les Néo-Zélandais de meilleur goût que les Européens, et ne mangeant de la tête que la cervelle. Après la mort d'un chef, ils immolaient une partie de ses femmes et de ses esclaves. Ils ont deux espèces de flûtes, dont ils tirent des sons avec le souffle des narines. Leurs lances sont effilées en pointe, ou taillées en trident ou langue de serpent. Ils ont des casse-têtes ou tomahawks, appelés *wékéré*, faits de pierre ou d'os de baleine; des haches de jade ou de bois dur, enfin des fouets à lancer des petis javelots. Ils construisent des pirogues ornées de sculptures. Par mesure de précaution (car ils sont encore très-méfiants) ils bâtissent leurs villages de préférence dans des endroits inaccessibles, qu'ils fortifient encore par des palissades, des fossés et des murs. Ces bourgs fortifiés, appelés *pâ*, contiennent deux grandes rangées d'habitations de chaque côté, formant un carré. Au milieu de ce carré il y a une place d'armes, contenant un arsenal, un magasin de vivres et une décharge pour les ustensiles de pêche, d'agriculture, etc. Des sculptures marquent les habitations des chefs et des nobles. Outre leur boisson fermentée particulière qu'ils tirent du *piper excelsum*, ils préparent encore du chocolat, du café, du thé. Ils se saluent en se touchant mutuellement avec le bout du nez. Les femmes sont très-libres avant le mariage : une fois mariées elles sont réservées et fidèles. On enlève de force les fiancées : si les parents acceptent l'alliance proposée, ce n'est toujours qu'après un combat simulé qu'on donne la jeune fille. Si c'est malgré eux, il y a de terribles collisions, où, après un siége en règle, la malheureuse femme est quelquelois maltraitée, dépouillée de ses vêtements, foulée aux pieds : après quoi la partie victorieuse la relève ensanglantée et l'emporte comme un trophée; quelquefois elle expire victime de ces atrocités, au milieu des joies du triomphe. D'autres fois, un de ceux qui s'en disputent la possession, se voyant près de succomber, lui plonge la lance dans le sein, pour qu'elle n'appartienne pas à son rival.

Après un combat, ils font un triage des têtes et des os qu'ils veulent conserver, et auxquels ils font subir plusieurs opérations assez curieuses. Ils ont des danses caractéristiques militaires, auxquelles prennent part aussi les femmes et les filles. Celles-ci ont en outre leurs danses particulières, exprimant les péripéties de l'amour. D'autres danses lascives sont exécutées par des filles esclaves, qui font le trafic de leurs charmes. Comme tous les sauvages, ils appliquent la peine du talion, ou *vendetta*. Leurs funérailles sont doubles : d'abord après la mort d'une personne, ils en déposent le cadavre dans un endroit réservé. Après avoir attendu la décomposition des chairs, ils en retirent les os, qu'ils placent avec une nouvelle cérémonie dans la sépulture de famille. Pour un chef, cette seconde cérémonie, plus solennelle, appelée *haïhungar*, a lieu cinq mois ou un an après la première. — Une espèce de substitution, qui ressemble à une transsubstantiation, a lieu lorsque, après un combat, les morts ennemis sont trop loin des pâs de la tribu, pour y pouvoir être transportés et mangés. Alors a lieu la cérémonie du *rakaï-tapou*, dans laquelle un morceau de bois, béni par l'ariki ou prêtre, et torréfié entre des tranches de porc et des patates, est substitué à la chair des chefs ennemis tués. Le suicide, chose remarquable, est pratiqué plutôt par les femmes que par les hommes, surtout par celles des chefs, après la mort de leurs maris : elles se tuent en se pendant. Un homme peut avoir plusieurs femmes; mais comme il doit loger chacune dans une maison particulière, il n'y a que les chefs qui usent de cette latitude. Ceux-ci sont quelquefois embaumés, par des procédés d'une efficacité étonnante. Les Néo-Zélandais comptent par nuits (*pô*), par lunes (*méramé*) et par années (*tam*) de cent lunes. Leur langue, assez harmonieuse et dont tous les mots se terminent par une voyelle, ressemble à celle de Taïti. Appartenant à la souche des langues malaies-polynésiennes, elle n'a ni conjugaisons, ni déclinaisons, ni adjectifs, ni verbes, ni adverbes. A côté de nos cinq voyelles, elle ne possède que neuf consonnes; g, h, k, m, n, p, r, t, v. Les genres sont marqués en ajoutant, pour le masculin, le mot *tané* (mâle), et pour le féminin le mot *vahiné* (femme). Elle distingue l'article défini de l'article indéfini. Elle n'a pas de nombres, excepté pour l'article et le pronom. Le pluriel, surtout du pronom personnel, se forme d'une manière compliquée. Leurs chants célèbrent tantôt les plaisirs de l'amour, tantôt les fureurs de la guerre, ou les traditions de leurs aïeux, la perte de leurs parents, l'arrivée des étrangers. Il y en a d'autres où ils déversent le ridicule sur certaines personnes; d'autres enfin ne sont que des tables généalogiques en vers, où les grands propriétaires constatent leur droit de possession héréditaire. Ils les appellent *waïwatas*. Parmi eux le chant pa-

triotique par excellence, le *Pihé*, est entonné en chœur pour honorer les guerriers, tantôt avant, tantôt après le combat. Les Maoris se divisent en beaucoup de tribus, dont chacune a son chef. En temps de guerre ces différents chefs reconnaissent un grand chef. Ils sont appelés *Ragantira-rahi* ou *Ragantira-nouï*. Au-dessous d'eux il y a les *Ragantira* ou noblesse féodale; ensuite les *Na-tagata* ou hommes libres, puis les *Na-taave-Kareka* ou esclaves. Au-dessous de ceux-ci il y a encore les enfants d'esclaves, puis les gens qui se mettent au service des autres pour vivre. Le pouvoir du chef passe du frère aîné au cadet, pour revenir aux fils de l'aîné; les femmes en sont exclues ainsi que les hommes non guerriers. C'est par les deux premières classes, qui constituent l'aristocratie, que semble avoir été instituée cette fameuse pratique du *tabou*, qui est à la fois un culte religieux et une loi civile. Les chefs raffermissaient leur pouvoir en *tabouant*, c'est-à-dire en faisant main-basse sur telle chose, en interdisant aux autres telle rivière avec sa pêche, telle source, tel chemin, ou en consacrant une propriété déjà établie, comme des champs, des ustensiles, des vêtements. Des ouvriers occupés de la culture d'un champ sont tabous, c'est-à-dire ne peuvent pas commencer d'autre travail avant l'entier achèvement du premier. Les chefs, au moyen du tabou, satisfaisaient aussi leurs plaisirs, en prononçant des arrêts d'interdiction et de séquestration contre telles filles dont il leur plaisait d'user et qui, après leur avoir servi, ne pouvaient plus rentrer dans la vie civile, c'est à-dire se marier. D'un autre côté, on regardait comme *tabouées* les femmes mariées, les jeunes fiancées, les femmes en couches, enfin les hommes atteints d'une grave maladie. C'est avec des incantations, semblables à celles du Zendavesta, qu'on plaçait ces sujets sous le tabou. Une *purification* avait lieu après la convalescence du malade et les relevailles de l'accouchée. Cette dernière coutume rappelle une cérémonie identique prescrite dans l'Ancien Testament, vers lequel nous sommes ramenés par une autre habitude des Néo-Zélandais, celle de ne compter dans les dénombrements de la population que le chiffre des mâles. Quant à l'enfant, il est, après la naissance, soumis à une espèce d'ablution, qui ressemble assez au baptême chrétien.

Les idées cosmogoniques et théologiques des Maoris nous mettent en face à la fois de la Bible, de la théogonie d'Hésiode, des idées des anciens Scandinaves selon l'Edda, de la Comédie Divine du Dante, du système de Hegel et jusqu'aux esprits frappeurs de Hume et compagnie. Ils distinguent sept époques de création, et l'œuvre de chaque époque coïncide assez avec l'œuvre de chaque jour selon la Bible, excepté pour la cinquième époque, dans laquelle furent créés les dieux, tandis que l'homme naquit dans la sixième époque, et que dans la septième la femme fut tirée de la côte de son mari. Le nom de la première femme *Evi* rappelle l'*Ève* de la Bible. Dans la première époque eut lieu une évolution de diverses choses qui, à partir du Néant ou Rien, passa par les phases de : — quelque chose — conception — accroissement — développement — pensée, etc., évolution dont les termes semblent empruntés à Hegel. La nuit fut créée avant le jour, de même que les dieux de la nuit surgirent avant ceux du jour, tout comme dans Hésiode. Aux dieux de ces deux classes s'ajoutèrent plus tard d'autres dieux, qui ne furent que les *atouas*, esprits ou mânes des hommes remarquables. On peut s'infuser l'esprit d'un aïeul, en l'invoquant souvent par des incantations ou évocations magiques, appelées *karakias*, et espérer ainsi devenir dieu à son tour. On s'infuse même l'esprit d'un chef ennemi guerrier, mort sur le champ de bataille, en buvant son sang, en engloutissant son œil, en avalant sa cervelle, absolument comme le firent les Scandinaves d'après l'Edda. Comme la terre et le ciel avaient été créés dans la troisième et quatrième époque, c'est-à-dire avant les dieux, ceux-ci ne furent que les créateurs des détails et les ordonnateurs de l'ensemble. *Tiki*, créateur de la race humaine, l'a pétrie avec de la *terre rouge* (le mot *Adam* signifie en hébreu la même chose) et avec son sang. Le génie du mal est fils du Ciel et de la Terre, et indépendant par conséquent des dieux, qui ne peuvent rien contre ses *enchantements* ou *mokotou*, ni contre ceux des esprits malins. C'est dans les songes que se manifeste l'action de ces esprits. Pour en amortir l'effet, les Maoris évoquent les *atouas* ou mânes de leurs ancêtres, qui indiquent leur présence par de petits coups frappés sous la table, ou qui envoient à leur tour des songes auxquels il faut obéir. Les dieux sont représentés sous toutes les formes possibles, très-fréquemment sous forme de requin ou de lézard, quelquefois aussi sous une figure humaine. *Maüi*, héros mythologique de la Nouvelle-Zélande, homme et dieu à la fois, ressemble dans cette dernière qualité à Hermès, tandis qu'on le compare aussi à Hercule descendant aux enfers. C'est un grand pêcheur, qui égorge les poissons avec une mâchoire de requin ou de baleine. Dans l'idiome maori, les divers districts du pays sont désignés par des noms qui s'appliquent aux diverses parties du corps d'un de ces animaux. Les eaux représentent ses yeux, un promontoire sa mâchoire supérieure, une caverne sa mâchoire inférieure, une plaine sa queue, etc. Les

dieux s'annoncent dans les mugissements de la tempête, comme dans les éclairs (qui ne sont que des baleines de feu). Une faiblesse qu'une déesse commit avec un demi-dieu est devenue la cause de la mortalité du genre humain. Mais ses effets ne se propagent pas au delà; car dans l'autre monde on continue cette vie d'ici-bas. Ce qui, avant tout, inspire aux Maoris une crainte superstitieuse, c'est la mort des enfants en bas âge. Pour chaque dieu il y a un ciel: ce qui constitue autant de sphères célestes qu'il y en a chez les Hindous. Au-dessus de cette multiplicité de dieux, demi-dieux ou héros, et *atouas* ou mânes, plane une Trinité de dieux principaux, qu'on a aussi appelés tout bonnement *Dieu le Père*, *Dieu le Fils*, et *Dieu le Saint-Esprit* ou *Dieu l'Oiseau*. Dieu le Père, plus puissant que les autres, se nomme *Noüi-atoua* ou le *Maître du monde*. Selon d'autres, ces trois dieux sont *Mawi-Ranga-Ranguï* (Mawi habitant le ciel), puis *Tipoko*, dieu de la mort, et *Taüwati* (*Tauraki*, *Towaki*), dieu des éléments. Ces trois dieux ont concouru à la création du premier homme. A la place de Tipoko, on met aussi comme troisième personne *Mawi-Moua*, dieu de la terre, qui, selon la tradition indigène, tua et mangea son frère, dieu comme lui, *Mawi-Potiki*; tradition d'où dérivait l'anthropophagie des Maoris. On peut donc constater trois trinités qui, à d'autres égards, rentrent l'une dans l'autre. Ainsi il y a d'abord les trois *Mawi*, Mawi-Ranga, Mawi-Moua, et Mawi-Potiki, savoir les dieux du ciel (Jupiter), de la terre et de l'eau. Ces trois ne sont représentés souvent que comme un seul mawi (sous trois formes). On a ensuite pour seconde trinité: Noüi Atoua, et Tipoko et Tauwati. La troisième de ces trinités enfin est représentée par *Noüi-atoua* (Dieu le père), *Mawi* (Dieu le fils) et *Taki* (Dieu le Saint-Esprit et créateur de l'homme). Autant il y a de sphères célestes, autant il y a de régions infernales, comme dans l'Enfer du Dante. Dans la plus profonde on ne mange que des mouches; et plus on monte, plus la nourriture devient substantielle. L'entrée de l'enfer est au cap Reinga, à la pointe nord de l'Archipel. L'esprit de l'homme détaché du corps s'élance vers Reinga; et monté sur l'arbre mystérieux Pohutacana, il s'élance sous la forme de l'oiseau Kiwri, dans l'abîme, d'où il converse toujours avec ses parents, soit par des songes, soit par les évocations, soit par le tourbillon du vent. Il résulte de tout cet exposé, que les prêtres appelés *ariki* ou *tohungas* devaient être autrefois prédominants dans l'île. Je dis *autrefois*, car le peuple des Maoris, dont nous connaissons les bons et les mauvais côtés et dont nous apprécierons encore les instincts de tactique et de stratégie qu'il va montrer dans ses guerres sanglantes contre les Anglais, ce peuple, après avoir exercé en 1843, le dernier acte d'anthropophagie, est largement entré dans les voies de la civilisation depuis 1848, époque à laquelle les conversions au christianisme ont commencé à devenir sensibles. Dans une trentaine d'années on ne rappellera plus des anciens Maoris païens que leur riche littérature de chants, odes, virelais, incantations et surtout de proverbes qu'on a en partie imprimés à Auckland. Rarement, en effet, une race est aussi vite sortie de la barbarie.

La Nouvelle-Zélande fut découverte en 1642, par *Abel Tasman*, capitaine hollandais qui l'appela Staatenland (îles des États). Mais ce fut *Cook*, accompagné du célèbre *Forster*, qui apporta des notions plus exactes en Europe sur cet archipel, qu'il visita dans chacun de ses trois voyages en 1769, 1773 et 1777. Il donna son nom au détroit qui sépare les deux grandes îles, où il introduisit les porcs et les pommes de terre. Pendant le premier voyage du navigateur anglais, le capitaine français *Surville* doubla, en 1769, le cap Nord, et découvrit la baie de Lauriston. Ce fut l'enlèvement d'un petit chef par Surville, qui, en 1773, produisit le massacre de *Marion*, commandant une nouvelle expédition française, dans le port de Wangaroa, par *Tacoury*, chef de ce district. *Vancouver* stationna en 1791 dans la baie Dusky de l'île du Milieu. En 1793 l'île du Nord fut relevée par *d'Entrecasteaux*. Le médecin *Savage*, qui a laissé une bonne Relation, reconnut en 1805 la baie des Iles, sur la côte orientale de Aïkanamavi, tandis que *l'Argo*, commandé par le capitaine Baden, amena en Angleterre *Donatara*, prince de Ranquihou, qui revint dans sa patrie deux ans après. En 1809 eut lieu le carnage de l'équipage du *Boyd* et de son capitaine Thomson, qui avait fait fustiger le fils d'un autre chef indigène, *Pipi*. Ces assassinats ayant été vengés sur *Tépahi*, accusé par les autres chefs auprès des Anglais, ceux-ci essayèrent pourtant d'agir d'une autre façon sur les indigènes. En 1814 le célèbre *Marsden* ouvrit avec *Kendal* la première mission dans la baie des Iles. En 1816 l'équipage du brick américain *l'Agnès* ayant été massacré par les indigènes, *Rutherford*, un des passagers, se fit tatouer et devint chef de l'île. *Liddiard Nicholas*, de la Nouvelle-Hollande, visita en 1817 la Nouvelle-Zélande dont il donna une des meilleures descriptions. En 1818 *Touaï*, chef zélandais, fit une visite à l'empereur Napoléon Ier à Sainte-Hélène. Dans la même année il alla, avec un autre chef *Titari*, s'embarquer pour Londres, où il passa dix mois dans l'école de la Société des missions. Pendant ce temps le parlement,

par un acte solennel, avait reconnu la souveraineté et l'indépendance des Néo-Zélandais, dont le pavillon flottait dans toutes les mers. En 1820, *Richard Cruise*, capitaine anglais, qui a laissé une relation, fit encore un séjour de dix mois dans l'île. Après les Wesleyens, établis en 1822 à Wangaroa, vinrent en 1824 les premiers missionnaires catholiques français, débarqués par *François Duperrey*, commandant *la Coquille*, et par *Jules de Blosseville*, auteur d'une nouvelle description. Déjà depuis 1820, avaient commencé les guerres entre les indigènes. On voyait d'un côté le fameux *Chonghi*, qui, en 1808, avait fait un voyage en Angleterre : ses trois généraux furent *Hihi* appelé Napoulou (Napoléon) et Ponapate (Bonaparte), puis *Touaï*, chef de Chouraki, et *Wétoï-Bomaré*, ou Ponapate II. Le parti opposé était représenté par *Koro-Koro* et *Mundi-Panga*. Chonghi, devenu chrétien, ne laissa pourtant pas de manger Hinaki et Mundi-Panga. *Touaï* croqua ensuite *Peki*, dont la veuve le dévora à son tour, après l'avoir engraissé. Bomaré enfin fut tué en 1827, pendant la présence du capitaine français *Dillon*. Ce dernier reçut à son bord la grande-prêtresse *Vanauthaï*, qui sembla jouer le rôle de Velléda parmi les naturels. Dans la même année Chonghi devint chef de toute l'île du Nord, après avoir refoulé *Rauperaha*, seul rival survivant, jusque dans l'île de Tavaï Pounamou; mais, en 1828, il succomba, dans l'attaque de Wangaroa, frappé, selon les Anglais, d'une balle française, de l'équipage de *Dumont d'Urville*, alors en rade. Depuis ce temps-là une lutte sourde commença entre l'Angleterre et la France; parmi les chefs, les uns, comme *Hiki* et *Chaki*, furent pour nous, tandis que les autres adressèrent des pétitions au roi d'Angleterre. En 1831 le capitaine français *Laplace*, à son arrivée, trouva l'influence anglaise solidement établie, grâce aux missionnaires protestants, qui, chassés en 1828 par les guerres des indigènes, étaient venus sous *Hall*, *Williams*, *King*, *Hamlin*, reprendre leurs stations. Depuis 1834, la France était près d'entrer en possession de la Nouvelle-Zélande, à la suite des achats de terrain, faits par le baron *Thierry* aux chefs indigènes. Mais en 1837, les Anglais accordèrent à une compagnie de colonisation des lettres patentes, inférant la prise de possession de l'île septentrionale. En même temps ils fondèrent plusieurs colonies dans la baie des Iles, ainsi que dans la baie Dusky, de l'île du Milieu, pour la coupe du bois, la culture du lin, la pêche des veaux marins et des baleines. Le 21 mai 1840, le capitaine de vaisseau anglais, *William Hobson*, nommé gouverneur de la Nouvelle-Zélande, déclara, dans une proclamation, que, par suite d'un traité avec les principaux chefs indigènes *Moko* et *Rewa* (fait le 5 février 1840), les trois îles appartenaient à l'Angleterre. Cette proclamation fut affichée à *Durham*, alors principale ville. En 1841 Hobson conclut avec les indigènes, à Waïtangou, un nouveau traité qui leur reconnaissait la propriété du sol, vendable seulement à la couronne. Fort de ces divers arrangements, le gouverneur *George Gipps* fit, dans la même année, saisir tous les navires français qui étaient en rade dans les ports de l'archipel. Du reste, le gouvernement anglais se hâta d'assimiler cette nouvelle acquisition à ses anciennes colonies. Il fonda à Durham deux journaux anglais, la *New-Zealand-Gazette* et le *New-Zealand-Advertiser*. On créa aussi deux nouvelles villes, savoir Auckland, où la Société des Missions établit un séminaire général protestant pour la Nouvelle-Zélande et les Nouvelles-Hébrides, ainsi que Wellington, où l'on fonda plus tard une bourse, des cabinets de lecture et des bibliothèques. Mais tout l'avenir de la colonie fut mis en question par les mesures inopportunes du gouverneur *Fitzroy*, par les spéculations insensées des colons, ainsi que par la jalousie des missionnaires eux-mêmes qui, croyant compromise leur influence sur les indigènes, les excitèrent les uns contre les autres. Une révolte générale éclata, en 1845, contre le gouvernement anglais, sous la conduite de Ponapate III, autrement dit, du grand chef *Heki*, gendre de Chonghi. Heki prit Kororonika, principale station des missions, et battit le colonel anglais Despad, qui avait mis le siége devant son pâ, ou fort, appelé Waïmata. Un autre chef, *Kawiti*, s'établit en même temps dans la *Rouapekapeka* (Nid de la Chauve-Souris), qui fut occupé par les Anglais en 1846. Ce ne fut qu'après cette prise et après avoir fait venir de l'artillerie et des renforts de l'Australie, que les Anglais purent refouler Héki dans les asiles impénétrables des montagnes. En outre ils firent prisonnier Rauparaha, ancien adversaire de Chonghi. Après ce dernier coup, les indigènes s'étant soumis, le nouveau gouverneur *George Grey* proclama une amnistie générale. George Grey est le véritable fondateur de la colonie. Après avoir transféré le siége du gouvernement à Wellington, il introduisit dans l'île des chevaux et établit, bientôt après, des courses, aujourd'hui très-fréquentées par les indigènes. Il reconnut le droit coutumier des Maoris, mais pour les campagnes seules, tout en faisant prononcer les sentences par les juges anglais, auxquels on adjoignit, comme juges assesseurs, des chefs indigènes. Connaisseur parfait de la langue maorie, il fit traduire dans cet idiome les *Aventures de Ro-*

*binson* et autres livres populaires. Il fonda des hôpitaux dans chaque district, ainsi que des écoles industrielles ou *Mechanic Institutes* dans les grands centres, tels qu'Auckland et Wellington. Il accorda une égale protection aux missionnaires protestants et catholiques. Débarrassé par la mort de Héki en 1850, il avait déjà, en 1849, lors de la mort de Rauparaha, vu entrer le fils de celui-ci dans les rangs des missionnaires. Il sut disposer en faveur de l'Angleterre les derniers chefs survivants, *Tamati-Ngapara* et *Rangihaïeta* qui réside à Pouratawe. Il encouragea aussi l'immigration anglaise, qui alla en augmentant de 1850 à 1853. Après avoir établi, à côté du gouverneur général, un sous-gouverneur dans chacune des grandes îles nommées *New-Munster* et *New-Ulster*, la métropole donna en 1852, à la colonie la Constitution actuelle, ainsi que sa division en six provinces, auxquelles on en ajouta une septième en 1859. Quatre sont dans l'île du Nord : *Auckland*, *Wellington*, *New-Plymouth*, (nommé depuis février 1859, *Taranaki*) et enfin *Hawkes-Bey* (depuis 1859 aussi). Dans l'île du Milieu il y a les trois provinces de *Nelson*, *Canterbury* et *Otago*. Au sommet du pouvoir fut placé le gouverneur envoyé par la métropole et assisté d'un conseil exécutif, qui se compose du commandant des forces militaires, du secrétaire colonial, de l'attorney général (procureur général), du trésorier colonial, et du maître-général des postes. Le gouverneur est investi du droit législatif absolu pour les indigènes, tandis que ce droit est exercé pour les colons par un parlement ou une assemblée générale, composée d'une chambre haute et d'une chambre basse. Chaque province reçut, en outre, son assemblée législative ou conseil provincial, qui a pour président un surintendant, élu, de même que les cinq conseillers, par le corps des notables de la province respective. Quant au parlement ou conseil législatif général, la chambre haute est composée de quinze membres, nommés à vie par la couronne. La chambre basse ou des représentants compte une quarantaine de membres, élus par les colons pour cinq ans. Les deux grandes îles sont divisées, en outre, en vingt et un districts, ayant chacun à sa tête un *résident magistrat* qui est président de tribunal et préfet à la fois. L'exercice des droits publics appartient à tout colon ou indigène adulte, propriétaire d'un bien non grevé de 50 livres sterling, ou payant une location de 10 liv. par an dans les villes, ou de 5 liv. dans les campagnes. La reine se réserve son veto pendant deux ans sur tout acte de législature coloniale. Les indigènes sont non-seulement électeurs, mais encore éligibles. Ils ne s'occupent pas beaucoup des débats parlementaires, où, il est vrai, ils se voient trop distancés par les colons. Les Maoris purs ont encore leurs maisons sans fenêtres ni cheminées, et pour vêtements des peaux crues de bêtes, avec des habitudes de malpropreté contre lesquelles le gouvernement a proposé la construction de maisons modèles. De leur croisement avec les Anglais, il est cependant sorti une race de près de 1,000 métis avec une supériorité marquée sur les Maoris primitifs. Cette nouvelle race âpre au gain, a l'amour de la propriété; très-avancés dans l'agriculture, ils savent cuber une pile de bois, mesurer la superficie d'un champ, et peser une charge aussi bien qu'un Anglais. En dix ans ils sont devenus dompteurs de chevaux de premier ordre. Leurs chefs vendent un peu cher leurs filles au dernier et plus fort enchérisseur, savoir au gendre le plus riche, qui a en outre à endurer fréquemment les visites coûteuses de toute la tribu. Cela tient à la persistance, parmi cette tribu, des droits communaux seuls, à l'exclusion des droits individuels. Leurs petites communautés sont de 500 à 2,000 individus. On leur avait imposé la loi de ne vendre qu'au gouvernement les terres de la tribu ou les biens communaux, opération pour laquelle on a créé récemment des commissaires-contrôleurs. A la suite de l'irritation produite par cette mesure, cinq cents chefs maoris, nonobstant leur adresse de remercîment et de gratulation présentée à George Grey en juillet 1852, ont en 1854 tenu un grand conseil dans la province de Wellington, où ils ont pris la résolution de ne plus vendre de terres ni au gouvernement ni aux colons, et les chefs du New-Plymouth ont même fusillé un des leurs qui n'avait pas tenu compte de cette décision. A la fin de 1859, ils sont même allés, dans une assemblée générale des tribus, jusqu'à élire roi de la Nouvelle-Zélande un des leurs, nommé *Potataü*; et, en juin 1860, un de ses généraux, *Wirisane-Kowigi*, avait déjà réuni autour de lui jusqu'à 2,000 rebelles; ce qui a engagé le gouvernement provincial à faire venir des renforts de l'Australie. Pendant la seconde moitié de l'année 1860, l'insurrection des Maoris a pris de grandes proportions. Ils ont enlevé New-Plymouth et menacé tous les chefs-lieux, Nelson, Wellington et Auckland. Tous les généraux, *Lane*, *Cumberland*, etc.; ont dû se retirer devant eux. Dans son discours d'ouverture du Parlement (janvier 1861), la reine Victoria n'a pas laissé d'en parler. Cependant si elle n'est pas entièrement écrasée, l'insurrection semble, au moins, être refoulée dans les districts montueux.

Après avoir fait faire le relevé trigonométrique et géodésique des diverses provinces,

le gouvernement anglais a envoyé deux expéditions scientifiques sous *Hochstetter* (aujourd'hui professeur à l'école polytechnique de Vienne), pour explorer l'intérieur de l'île septentrionale. Dans ce moment même il fait explorer l'île du Milieu par *Haast*, *Brunner*, *Mackay*, *Burnett* et *Rocheford*. Ces deux expéditions ont déjà amené la découverte des riches mines d'Aoréré et de Paropara au nord, et de celles de Buller au sud. Outre la magistrature, les affaires douanières et autres, on a réglé aussi dans l'intervalle, d'abord le culte protestant, pour lequel, au seul évêque épiscopal, M. *Selwyn*, nommé en 1845, avec le titre d'évêque de New-Zealand, sont, depuis 1852, venus s'adjoindre les évêques de Vaïapou et de Wellington dans l'île du Nord et ceux de Christchurch et de Nelson dans l'île du Milieu. M. Selwyn n'a gardé que l'épiscopat d'Auckland avec le titre de métropolitain. L'église catholique, dont les missionnaires dans la Nouvelle-Zélande avaient été placés antérieurement sous Mgr *Jean George Collomb*, évêque d'Antiphellos *in partibus*, a aussi aujourd'hui deux évêques dans la Nouvelle-Zélande, savoir : *Jean-Baptiste François Pompallier* (de Saint-Étienne, Loire), à Auckland, et *Joseph Viard*, à Wellington. Ils ont été proclamés tous deux dans le consistoire tenu à Rome (21 juillet 1860). L'église écossaise (puritaine), a son chapelain à Auckland ; les méthodistes sont leurs ministres ambulants.

La population indigène, qui du temps de Cook était de près de 300,000 habitants, est aujourd'hui réduite, par les guerres continuelles, à 120,000 (selon d'autres à 56,000). Parmi eux on compte sur 100 adultes mâles 75 femmes et 45 enfants. Les trois quarts de cette population sont aujourd'hui couvertis au christianisme. Ajoutons-y les 60,000 colons, et nous trouverons 1 catholique sur 4 wesleyens ou méthodistes, et 8 anglicans protestants. Sur cette population, celle d'Aïkanamawi est à celle de Tawaï-Pounamou comme 4 : 1.

En 1848 la colonie était encore inscrite dans le budget de la métropole pour une somme de 188,602 liv. sterl. Cette somme est toujours allée en diminuant ; de sorte que ces îles se suffisent aujourd'hui à elles-mêmes. 90 millions d'acres constituent leur superficie, parmi lesquels les 30 millions des deux îles méridionales ont passé entièrement aux mains de la couronne et de là aux colons, tandis que les indigènes retiennent encore la moitié du sol (aussi 30 millions d'acres), de l'île du Nord. Quant au sol racheté, il est, dans ces dernières années, tombé à un prix si bas (tandis que les domestiques et valets de labour se louaient à un prix excessif), que nombre de propriétaires trouvèrent plus profitable de vendre une partie de leurs terres à leurs serviteurs, qui sont ainsi devenus propriétaires. C'est là le commencement d'un grand morcellement du sol dans ces îles. La valeur des importations, de 517,829 livres sterling en 1855, est montée en 1856, à 710,868 ; celle des exportations, de 302,282 liv. sterl. en 1855, à 318,433 en 1856. Sur quoi, les bois exportés rapportaient en 1856, 92,984 liv., et les laines 146,072 (tandis qu'en 1853 elles n'en donnaient que 66,507). En 1853, le revenu public total était de 119,820, liv. sterl., de 292,040 en 1854 ; de 175,895 en 1855 et de 188, 328 en 1856. Le total des naissances pour 1855 et 1856 était de 3,182, celui des morts de 876 ; donc, différence pour l'accroissement, 2,306. Les mariages ont été en 1855, au nombre de 37,191 et de 45,540 en 1856. Les colons arrivant en 1855 et 1856 étaient 486 et 494. En 1856 il y avait en tout 26,061 individus sachant lire et écrire.

Entrons dans le détail des différentes provinces. L'île Septentrionale, divisée autrefois en huit districts maoris, chacun avec un chef, tandis qu'elle forme aujourd'hui quatre provinces, est la plus peuplée. Elle contient le plus de villages maoris, parmi lesquels nous mentionnerons de nouveau les stations des missionnaires protestants, *Donatara*, *Kidi-Kidi*, *Waïtangui*, *Wangaroa*, et *Mangoungou*. La principale station catholique est à *Kororo-rika*. Aujourd'hui elle renferme aussi les principales villes et les métropoles du commerce.

*A*. Province *d'Auckland*, située dans une espèce d'isthme ou péninsule, est la plus chaude (la température y varie entre 66° et 50° cent.). On a proposé de joindre les deux côtés de l'isthme par un canal. Avec absence de pâturages, il y a des forêts très-étendues de kaüri, qui sont entre les mains des indigènes, formant là les deux tiers de la population. La capitale du gouvernement est *Auckland*, située à la pointe nord-est de l'île, résidence du gouverneur général et des autres autorités administratives, avec 6,000 habitants. Elle est en même temps le siége des autorités provinciales, qui y publient l'*Auckland Provincial government journal*, depuis 1859. La ville, qui possède un *Mechanic Institute*, un évêque protestant et un évêque catholique, est en même temps la principale métropole du commerce. Dans une seule année il est entré dans son port 1,792 canots portant du blé, des ignames, des pommes de terre, du maïs, des pêches, du bois à brûler, des poissons, porcs, du lin, du kaüri, des gommes, etc. Dans le voisinage, il y a des mines de cuivre, de manganèse et de lignite. A 100 milles d'Auckland, la baie *de Pioty* ou *baie des îles* est le centre

des Maoris de cette province. Ils y sont au nombre de 8,000, cultivant 3,000 acres de blé, 3,000 de pommes de terre, 2,000 de maïs, et 4,000 de koumaras (patates douces). Ils possèdent 96 charrues, 1,000 chevaux, 200 bestiaux, 5,000 porcs, 4 moulins à blé, avec des machines à battre, 53 navires côtiers de 121 tonneaux et 900 canots. Ils ont, en 1857, livré au commerce 46,000 boisseaux de blé pour 13,000 liv. sterl.

*B. Taranaki* ou *New-Plymouth*, est la province la plus petite, avec 3 millions d'acres, dont 115 seul a été acheté aux indigènes. Elle est le jardin de la Nouvelle-Zélande; c'est là que se trouvent les plus belles forêts, vallées, montagnes (mont Egmont) et les sources les plus fraîches. Les Maoris en tiennent en chartre privée la plus grande partie, à laquelle ils appliquent le proverbe : L'eau tabouée et l'eau fraîche ne s'accordent pas. Le chef-lieu, *New-Plymouth*, compte 3,000 habitant. *Waïapou*, est siége d'un évêché anglican, — *Kaïapara*, est le point de réunion des Maoris de la province.

*C. Wellington.* Cette province, la plus centrale, produit de la laine et du blé; mais elle est exposée aux tremblements de terre. Elle n'a qu'un seul port, mais ce port est magnifique. Le chef-lieu du même nom, qui était l'ancienne capitale de l'île, est la métropole de l'intelligence; elle possède un athénée ou académie des ouvriers, un *Mechanic Institute* ou école industrielle, une bibliothèque, des cabinets de lecture, des journaux, un muséum d'histoire naturelle, une bourse, une société de pisciculture et une autre d'acclimatation. Elle a 6,000 habitants. Depuis peu elle est le siége d'un évêque protestant et d'un évêque catholique.

*D. Hawkes-Bay.* Détachée en 1858 de celle de Wellington, cette province se trouve sur la côte orientale de l'île du Nord. Elle a 4,000 colons et 2,000 indigènes. Son climat est délicieux, son sol fertile et couvert de troupeaux de moutons et de bétail. Le chef-lieu est *Napier*, avec 2,000 hab. A son territoire appartient le *White-Island* ou Ile Blanche.

L'île du Milieu s'étend du cap Farewell jusqu'à la baie de Dusky, dans une étendue de près de 500 milles. Elle est moins connue et explorée que l'île du Nord. Les parties qu'on a visitées sont en même temps moins fertiles, partant, moins peuplées d'indigènes et moins recherchées par les colons. Elle se divise en trois provinces.

*E. Nelson*, province septentrionale, dont on ne connaît que l'est. Elle a moins de bonnes terrres que les autres provinces, mais en revanche elle renferme de grandes prairies d'herbes et des mines de cuivre, d'or et de charbon. Elle a d'excellents et nombreux ports, et un beau climat. La capitale, *Nelson*, au fond d'une baie comme Naples, a 4,000 habitants. Cette province contient les plus hautes montagnes des trois îles.

*F. Canterbury*, s'étendant jusqu'à la presqu'île de Banks, avec une superficie de 15 millions d'acres qui tous ont été achetés aux indigènes, plus dispersés là qu'ailleurs. Le climat est très-froid. Arrosée de vingt rivières, la verdure est perpétuelle : mais le bois manque; 14 millions d'acres sont en pâturages; 6,450 acres sont plantés de diverses sortes de blé, 800 à 1,000 en plantes fourragères et 500 en vergers. L'exportation est en moyenne par an de 86,000 liv. sterl.; l'importation de 10,000 liv. Les habitants sont au nombre de 4,000, dont 3,200 anglicans. Le nombre des moutons est de 100,000, des bœufs de 6,000, des porcs de 4,300, des chevaux de 600. Le chef-lieu, Canterbury, a été construit en 1849. Une autre ville est *Christchurch*, sur la côte orientale, siége d'un évêque anglican.

*G. Otago*, la province la plus méridionale de l'île du Milieu, est séparée de l'île Stewart par le détroit de Daggy ou Foveaux. Elle a une superficie de 18 millions d'acres, tous achetés, dont les trois quarts sont en bois ou en terre arable fertile. Cette province assez froide est surtout habitée, depuis 1848, par des colons écossais. On y plante aussi du houblon (près de 15,000 boisseaux), et on a établi des pêcheries de mer. Le chef-lieu est *Otago*. Les ports principaux sont *Dunedina* et *Mitford-Haven*. Dans les provinces de l'île du Milieu il y a près de 18,000 porcs sauvages. D'autres produits de la Nouvelle-Zélande sont les essences (dont il y a 120 espèces) et diverses gommes résineuses.

L'émigration allemande, qui fournit son contingent à toutes les parties du Nouveau-Monde, a jeté son dévolu surtout sur la province d'Auckland, dans l'île du Nord, et sur celles de Canterbury et Nelson, dans l'île du Milieu. M. Jules Hahn, à Auckland, vante les qualités des Maoris christianisés, ainsi que l'heureux climat et la fertilité du sol; il représente la Nouvelle-Zélande comme la terre promise, comme un pays qui dans l'avenir doit jouer son rôle dans l'histoire universelle. Quant à la salubrité du climat, elle ressort de ce fait qu'il y a seulement 8 1/2 décès par 1,000 hommes (14 en Angleterre, 15 au Cap), tandis qu'on compte sur la même proportion 45 naissances. Nelson, la province la moins pluvieuse, a 30 jours de pluie par an; Auckland, qui représente l'extrême opposé, en a de 130 à 190, mais jamais plus de 3 jours de suite. Le *maximum* de température est à Otago de 50° centigr., à Auckland de 59° Le point le plus avantageux

est la réunion des conditions d'un climat tropical avec celles d'un climat tempéré, ce qui rend possible l'acclimatation de toutes les flores et faunes, ainsi que la naturalisation de toutes les races humaines. C'est là la condition sur laquelle on peut fonder les espérances les plus splendides pour l'heureux avenir de cette colonie.

Séparée de l'île du Milieu par le détroit de Foveaux, l'île méridionale, *Ile Stewart* ou *Raïkouna*, qui avec l'île voisine de *Rouapouke* a à peine le sixième de l'étendue de chacune des deux autres, vient à peine d'être nommée et classée dans la liste des colonies anglaises. Les terres ayant déjà été achetées toutes aux indigènes par le gouvernement, son tour de colonisation ne tardera pas à venir, une fois que les deux autres îles seront suffisamment remplies. CH. R.

Pour l'histoire antérieure à 1830, on peut consulter les ouvrages suivants :

*L'Océanie*, vol. II de *l'Univers pittoresque*. — Petermann, *Geographische Mittheilungen*. — *Official statistics of the New-Zealand from the Blue-Boock* from 1840 to 1858 — Pollack, *Manners and Customs of the New-Zealanders*.— J. Askew, *A voyage to Australia, and New-Zealand*; London, 1857. — J. Rhodes Cooper, *The New-Zealand Settler*, 1857. — Ed. Shortland, *Traditions and superstitions of the New Zealanders*, 1858.— Ch. Hursthouse, *New-Zealand, the Britain of the South*, 2 vol. 1857.— Dr. S. Hodgkinson, *A description of the provinces of Canterbury*, 1828; Idem, *ditto of Wellington*, 1858; Idem, *ditto of Nelson*, 1858. — James Adam, *Description of Otago*, Édimbourg, 1858.— Swainson, *New-Zealand, Letters of Colonisation*, 1858. — George Grey, *Polynesian Mythology and history of New-Zealand*, 1855. — Richard Taylor, *The Ikanamawi and New-Zealand*, 1855. — Thomason, *Story of New-Zealand*, 1859.

**NOUVELLISTES, NOUVELLISME, NOUVELLES A LA MAIN.** — La passion des nouvelles est probablement aussi ancienne que le monde, et de tout temps il a dû se trouver des hommes pour spéculer sur cette passion. Renfermée dans de justes bornes, elle est un besoin naturel, légitime, qui devait être d'autant plus vif que les moyens de communication étaient plus incomplets; poussée jusqu'à l'excès, elle est une manie que Bayle avait justement baptisée du nom de *nouvellisme*, et de laquelle sont nés les *nouvellistes*, qu'il faut eux-mêmes distinguer en nouvellistes par caractère et nouvellistes de profession; mais auxquels on peut attribuer en commun, quoiqu'à des titres différents, la paternité des *Nouvelles à la main*, espèce de gazettes manuscrites, ou clandestinement imprimées, qui ont précédé le journal, et qui ensuite ont persisté comme moyen de faire circuler les nouvelles dont la censure ou l'autorité supérieure n'auraient pas permis la publication.

Les Gaulois, dit César, étaient si avides de nouvelles, qu'ils couraient après les voyageurs et les forçaient de s'arrêter pour leur apprendre ce qu'ils savaient de nouveau. Sous ce rapport, les Français, les Parisiens surtout, se sont montrés de tout temps les dignes fils des Gaulois.

Aujourd'hui nous avons dans le journal un intarissable causeur qui satisfait amplement notre curiosité; mais jusqu'au commencement du dix-septième siècle ce n'était que par ouï-dire que les citoyens pouvaient connaître les événements qui intéressaient le plus leur repos, leur fortune, leur vie. Le besoin de se renseigner fit donc organiser de bonne heure, sur divers points de Paris, des centres auxquels venaient aboutir, comme à un commun écho, tous les bruits sur les choses de l'intérieur et de l'extérieur. Là une foule d'oisifs apportaient chaque jour et venaient recueillir le butin quotidien, nouvelles politiques et littéraires, bruits de la ville et de la cour.

Le nouvellisme, qui d'abord n'avait été qu'une manie de curieux ou d'oisifs, devint un métier pour certains coureurs de nouvelles, qui se mettaient aux gages de quelque grand personnage qu'ils avaient charge de tenir au courant de ce qui se disait. On avait un nouvelliste comme on avait un maître d'hôtel et un cocher; c'était un meuble de grande maison.

Dans l'origine, les nouvellistes se bornaient à se communiquer les nouvelles qu'ils avaient recueillies, chacun de son côté, ou tirées de leur imagination, et, en se séparant, ils les répandaient de vive voix par la ville. Mais bientôt on en était venu, dans la plupart des cercles, à en tenir registre, on en discutait la valeur, et si elles le méritaient, on leur donnait place dans une sorte de journal dont les copies manuscrites étaient répandues à profusion dans Paris. Telle est l'origine de ces fameuses *Nouvelles à la main* dont on a tant parlé. Le commerce s'en était même à la fin régularisé, autant que le permettait leur nature clandestine; chaque cercle avait son bureau de rédaction et de copie, sa correspondance en province, et les gazettes manuscrites, ou gazetins, comptaient un grand nombre d'abonnés, auxquels on les adressait moyennant une somme qui variait suivant le plus ou moins grand nombre de pages. De là au journal il n'y avait plus qu'un pas : nous avons dit (dans notre article JOURNALISME) comment il fut franchi.

Il semblerait que les *nouvelles à la main* eussent dû disparaître devant les gazettes imprimées. Il n'en fut rien cependant, grâce à l'avantage qu'elles avaient sur ces dernières d'être beaucoup plus libres et plus complètes. Ce qui les soutint surtout, ce fut leur caractère éminemment satirique; c'est de scandale que vivaient la plupart de ces petites

feuilles clandestines. Aussi la police ne cessa-t-elle de leur faire la chasse, et sous le règne de Louis XIV surtout, les poursuites devinrent de plus en plus rigoureuses contre « les personnes malveillantes qui s'ingéraient de composer des libelles séditieux qu'ils intitulaient *Gazettes secrètes*, et que depuis quelque temps ils s'étaient avisés de faire imprimer, vendre et distribuer dans les rues par les colporteurs ordinaires. » Ajoutons que les peines dont les menaçait la répression de la justice n'étaient pas le seul risque que courussent les gazetiers à la main ; ils étaient en outre exposés sans défense à la vengeance personnelle des particuliers.

Sous le coup de ces dangers de toutes natures, les gazettes manuscrites finirent par disparaître, ou du moins leur trace nous échappe jusqu'au milieu du siècle suivant, où on les vit reparaître plus vives et plus nombreuses que jamais ; il s'établit alors de véritables manufactures de bulletins. La plus célèbre fut le salon de madame Doublet, où afflua pendant plus d'un demi-siècle « la meilleure société de la cour et de la ville, » et d'où sortirent ces *Nouvelles à la main* qui eurent une si grande vogue, et dont on a composé une sorte de chronique politique, littéraire, et surtout scandaleuse, connue sous le nom de *Mémoires de Bachaumont*.

Cependant les nouvellistes en plein vent, qui n'avaient jamais complétement disparu, s'étaient émus au bruit que faisaient les nouvelles à la main. Ceux des Tuileries, se piquant au jeu, voulurent faire concurrence au salon de madame Doublet ; Métra, leur chef, commença vers la fin du règne de Louis XV la publication d'une *Correspondance secrète* qu'il continua jusqu'à la Révolution.

La liberté mit fin à ce commerce de contrebande.

Voyez notre *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, t. 1er, p. 28-60, et t. III, p. 453-510.

Eugène Hatin.

**NOVARE.** (*Géographie* et *Histoire.*) Novare, en italien *Novara*, est une ville du royaume de Sardaigne, sur la route de Turin à Milan, à 95 kilomètres de la première et 52 kilom. de la seconde ; elle occupe le penchant d'une petite colline et est défendue par un vieux château. C'est une jolie ville, à physionomie tout italienne, dont les rues, longues, étroites, bordées de hautes maisons avec des balcons à toutes les fenêtres, forment un réseau compliqué et pittoresque ; elle est entourée de remparts, dessinés en jardins, plantés de beaux platanes et formant une magnifique promenade, d'où l'on voit s'élancer le mont Rosa et se découper la chaîne dentelée des Alpes.

Municipe important à l'époque romaine, Novare tomba successivement aux mains des différents envahisseurs de l'Italie. Déchirée, au moyen âge, par les guerres civiles, elle appartint tour à tour aux Torriani, aux Visconti, aux Sforza, enfin au Piémont, qui la possède encore aujourd'hui.

On voit à Novare plusieurs églises, dont la plus remarquable est la cathédrale ou *le Dôme*, bâtie, dit-on, au cinquième siècle, mais profondément remaniée plus tard, si bien qu'elle a perdu son caractère primitif ; elle est précédée d'un portique où l'on a réuni des fragments antiques formant un musée lapidaire.

Novare a une population de 21,000 habitants ; et elle est une des stations du chemin de fer de Turin à Milan.

Placée sur la route des armées allant de France en Italie, Novare était prédestinée à voir des batailles se livrer sous ses murs ; elle a eu quatre fois le spectacle de ces jeux sanglants de la force et du hasard, en 1513, 1522, 1821 et 1849 ; la première a été gagnée par les Suisses, la seconde par les Impériaux, toutes deux sur les Français, les deux dernières sur les Piémontais par les Autrichiens.

I. Au mois de mai 1513, le roi de France Louis XII, qui avait des prétentions sur le Milanais comme petit-fils de Valentine de Visconti (Valentine de Milan), envoya en Italie une armée commandée par le sire de la Trémoille et le maréchal Trivulce. En trois semaines les Français s'emparèrent de tout le pays entre les Alpes et la ville de Novare, où leur adversaire, Maximilien Sforza, s'enferma avec environ huit mille Suisses. Les généraux français vinrent camper devant la ville, la battirent en brèche et allaient donner l'assaut quand ils apprirent que d'importants renforts étaient arrivés à la garnison suisse. Ils se retirèrent alors sur Trecase, à trois milles de Novare, pour y attendre, eux aussi, des renforts venant de France. L'armée française occupait une position peu avantageuse, défavorable à sa cavalerie et difficile pour les communications. C'était Trivulce qui l'avait choisie, ne voulant pas s'établir dans Trecase même et dans la plaine environnante, afin de ne point exposer aux désastres de la guerre cette ville, qui faisait partie de ses domaines. De plus, les Français se gardaient mal, dans la persuasion que les Suisses ne viendraient point les attaquer avant d'avoir reçu de nouveaux renforts. Ce fut une confiance funeste. Le 5 juin (1513), un peu avant le jour, les Français se virent inopinément assaillis par deux bandes suisses, dont l'une attaqua l'artillerie et les lansquenets, tandis que l'autre tombait sur les logis des gens d'armes pour

les empêcher d'aller au secours du reste de l'armée. Malgré un feu formidable de l'artillerie et des lansquenets, les Suisses avancèrent impassibles jusqu'aux pièces. Une lutte terrible s'engagea entre eux et les lansquenets, qui, trop peu nombreux, durent céder. Les Suisses, maîtres des canons, les tournèrent contre l'armée française : l'infanterie lâcha pied; la gendarmerie, après quelques charges malheureuses, se débanda. Robert de La Marck, duc de Bouillon, à la tête de trois cents lances, se jeta sur les Suisses, pénétra jusqu'au poste qu'avaient occupé ses deux fils et les trouva couchés parmi les morts; l'un des deux, Fleuranges, était percé de quarante-six blessures. La Marck réussit à les enlever, mais ce fut le seul résultat de son héroïque effort; les deux jeunes gens furent rappelés à la vie; l'aîné, Fleuranges, surnommé *le jeune adventureux*, a laissé de curieux *Mémoires* sur les guerres d'Italie à cette époque et sous François Ier.

L'armée française était en pleine déroute; vingt-deux canons restèrent entre les mains des Suisses, La Trémoille et Trivulce, furieux et désespérés, ramenèrent en France les débris de leurs troupes. Une fois encore, le Milanais fut perdu pour les Français.

II. Neuf ans après, dans la guerre entre François Ier et Charles-Quint, Novare vit encore se décider sous ses murs le sort du Milanais. La bataille se livra près d'un petit château appelé *la Bicoque*, et en garda le nom. Prosper Colonna, commandant l'armée impériale, était retranché sur ce point dans une position redoutable et difficile à aborder. Lautrec, commandant des forces françaises, voulait se contenter d'observer et d'attendre les mouvements de l'ennemi. Les mercenaires suisses, qui n'étaient pas payés depuis quelque temps, se mutinèrent, exigeant impérieusement « argent, congé, ou bataille ». Lautrec dut se décider à prendre l'offensive. Il forma trois divisions, dont l'une, composée des Suisses, devait attaquer de front; la seconde, commandée par son frère Lescun, devait tourner les Impériaux par la gauche, tandis que la troisième, dirigée par lui-même, les tournerait à droite. Fait avec ensemble, l'attaque devait réussir. Malheureusement, les Suisses, placés les plus près de l'ennemi, ne surent pas calculer leur marche de manière à la régler sur celle des deux autres divisions, qui avaient plus de chemin à faire. Ils s'élancèrent aveuglément sur la position ennemie, protégée par un fossé dont ils ne connaissaient pas bien la profondeur et par un remblai couvert d'une artillerie formidable. Ils ne purent sortir du fossé et y périrent en grand nombre. Lescun et Lautrec arrivèrent, un peu plus tard, sur les deux flancs de l'armée impériale; mais Colonna put alors leur opposer toutes ses forces, et les repoussa.

Ce n'était qu'un échec facile à réparer. Mais le lendemain les Suisses, honteux de la défaite dont ils étaient cause, au lieu de demander à l'effacer par un nouveau combat, quittèrent le camp français, et retournèrent dans leur pays. Cette défection entraîna la retraite des auxiliaires vénitiens. Lautrec partit aussitôt pour la France, afin de provoquer des envois de troupes et d'argent. Lescun, resté seul à la tête de l'armée, fut bientôt contraint de signer une capitulation, en vertu de laquelle il se retirait immédiatement en Piémont, ne conservant de garnisons que dans les châteaux de Milan, de Crémone et de Novare, à la condition de les livrer au bout de quarante jours, s'il n'était pas secouru.

A Paris, Lautrec fut mal reçu par François Ier, qui lui reprocha le désastre de la campagne. Il se plaignit d'avoir été laissé sans argent. Le roi affirma lui avoir envoyé 400,000 écus. « Je ne les ai pas reçus », répondit Lautrec. On fit venir le surintendant des finances, Semblançai, qui déclara avoir reçu l'ordre d'expédier la somme, mais que la mère du roi s'en était emparée, et il produisit le reçu donné par Louise de Savoie. Celle-ci se vengea plus tard en reine : elle fit condamner Semblançai à mort. Mais, pour le présent, le trésor était épuisé; on ne put rien envoyer en Italie, et à l'expiration du délai de quarante jours, il fallut remettre aux Impériaux Milan, Crémone et Novare.

III. Les deux dernières batailles de Novare présentent cette singularité que, séparées par un intervalle de vingt-huit années, elles se rattachent à un même mouvement politique, qu'il importe d'exposer dans un récit sommaire où les deux batailles trouveront place. La première, d'ailleurs, fut moins considérable comme fait d'armes que comme événement politique.

Toute l'Europe avait souffert de l'ambitieux despotisme de Napoléon; toute l'Europe s'était levée contre lui, aux cris d'indépendance et de liberté, et n'avait déposé les armes qu'après avoir renversé le trône impérial et exilé Napoléon de la France et de l'Europe. Mais, par un étrange dénoûment de cette lutte de toutes les nations contre une seule, si les peuples européens avaient recouvré l'indépendance, la France seule avait gagné la liberté par l'établissement du gouvernement constitutionnel. Après la lutte, les vainqueurs se trouvèrent moins libres que les vaincus.

Les peuples attendirent quelque temps, avec confiance et patience, la réalisation des

promesses que les souverains leur avaient faites pour les soulever contre la domination française. Mais lorsque partout la foi punique des rois viola les engagements pris, lorsque, tenant pour nuls les événements accomplis depuis vingt-cinq ans, ils décrétèrent l'universel rétablissement du régime antérieur à 1789, une indignation générale s'empara des nations; il ne fallut pas moins que le poids de grandes armées pour en comprimer temporairement l'explosion.

Le mouvement fut vif en Italie surtout. L'organisation républicaine appliquée pendant quelques années au nord et au sud de l'Italie par la République française, plus tard l'établissement des royaumes d'Italie et de Naples, la conversion des autres provinces en départements français, avaient habitué les Italiens à vivre d'une vie à peu près commune et identique. Si l'on n'avait pas eu la liberté, sous le règne de Napoléon, du moins on avait eu quelques institutions qui en rappelaient le souvenir et en gardaient les apparences, l'espérance peut-être; on avait eu, en réalité, l'égalité civile ; on avait été affranchi de l'autorité et de l'intolérance cléricales ; enfin, on ne se souvenait pas sans quelque fierté que des troupes italiennes avaient pris une part honorable dans les victoires de l'Empire, dans cette prestigieuse gloire militaire toujours si puissante sur les imaginations populaires. La Révolution avait passé sur l'Italie et y avait laissé des germes cachés, mais féconds.

Combien profondément durent être froissées des populations intelligentes et libérales, lorsqu'elles virent abolir les institutions civiles dont elles jouissaient depuis vingt ans, restaurer les charges, les titres, les abus, tout le système d'un passé odieux et qu'elles devaient croire à jamais disparu, lorsqu'elles virent se répandre de nouveau parmi elles tous les Ordres de moines, fléau de l'Italie, de l'Espagne et de l'Autriche, qu'une police tracassière et tyrannique vint fouiller l'intérieur des familles, que les troupes italiennes furent licenciées, que leurs officiers furent déchus et renvoyés comme suspects, tandis que les soldats, dispersés dans une armée étrangère, presque ennemie, durent abandonner le costume, le drapeau, la langue même de la patrie. Là où furent conservées des troupes indigènes, elles virent former à côté d'elles, comme pour les surveiller et, au besoin, les réprimer, des corps de mercenaires étrangers.

Alors, ceux-là même qui avaient été les promoteurs du mouvement contre la domination française devinrent les promoteurs du mouvement contre la restauration de l'ancien régime. Mais, en l'absence d'assemblées délibérantes, d'une presse libre, à défaut de moyens plus efficaces, l'opposition de ces hommes ne put se manifester que par des livres. C'est l'éternel honneur des lettres qu'elles conduisent ou ramènent toujours les hommes vers la liberté. Citons ici, dans cette première renaissance de l'esprit libéral en Italie, les noms des poëtes Manzoni, Berchet, Grossi, Silvio Pellico, Leopardi, dont les chants devinrent rapidement populaires, ceux du noble Confalonieri, du jurisconsulte Romagnosi qui tentèrent de fonder une presse politique, promptement étouffée. On interdit aussi aux théâtres la représentation d'œuvres qui entretenaient le sentiment national, on proscrivit les livres qui contenaient des aspirations à la liberté.

Privée de toute manifestation publique, l'Opposition, comme il arrive toujours, se rejeta dans la propagande occulte. Il avait existé en Italie, sous le règne des Français, une mystérieuse association, dite la *Charbonnerie*, qui avait été un puissant moyen d'action dans la guerre contre Napoléon. Un moment abandonnée, après la victoire européenne, la Charbonnerie reprit une nouvelle énergie en face de la restauration de l'ancien régime. En même temps que des esprits ardents venaient lui apporter leur intelligence et leur enthousiasme, les officiers destitués de l'ancienne armée italienne y apportaient l'esprit belliqueux avec une sorte de discipline militaire. Les *ventes* des *carbonari* couvrirent bientôt toute l'Italie, se mirent en communication avec d'autres Sociétés secrètes, et tout se prépara pour une explosion dès que l'heure opportune serait arrivée.

Le souffle de la Révolution française était au fond de ces émotions des peuples, et les paroles éloquentes qui retentissaient déjà du haut de la tribune, relevée en France, les avivaient encore.

Le signal partit de la nation qui, la première, avait donné la main à la République française, qui avait lutté avec le plus d'héroïsme, de persévérance et de succès contre les armées impériales, de l'Espagne. Le contre-coup de la révolution opérée, en 1820, à Madrid se fit immédiatement sentir à Naples, capitale de l'État italien où le carbonarisme avait son foyer le plus actif. Sous la pression du mouvement populaire, secondé par l'armée napolitaine, le roi de Naples proclama et jura la Constitution espagnole de 1812.

A la révolution de Naples répondit dans toute l'Italie un long frémissement de sympathie. Les esprits partout étaient prêts, les cœurs résolus, mais les moyens d'action manquaient; tous les regards, toutes les espérances se tournèrent vers le Piémont, qui seul possédait une armée nationale. Les ar-

mées alors donnaient l'exemple du dévouement à la liberté, du moins en Espagne et en Italie. Mais, en face de l'armée piémontaise, campait en Lombardie une redoutable armée autrichienne. On savait que les Souverains, réunis à Laybach, avaient refusé de reconnaître le nouveau gouvernement napolitain et que l'armée autrichienne de Lombardie avait reçu l'ordre d'aller le renverser. On attendait que cette armée eût franchi le Pô, pour donner le signal de l'insurrection tout à la fois dans le Piémont et dans la Lombardie.

Les Autrichiens passèrent le Pô, le 5 février 1821; le 10 mars, jour où l'on apprit qu'ils venaient de franchir la frontière napolitaine, la garnison d'Alexandrie, entraînée par un jeune capitaine, le comte de Palma, proclama la Constitution espagnole. Le 11 mars, une semblable manifestation éclate à Turin; le 13, le roi Victor-Emmanuel Ier abdique en faveur de son fils, le duc de Génevois, et, en l'absence de ce prince, alors à Modène, nomme régent du royaume son parent, le duc de Savoie-Carignan. « Je ne saurais, dit-« sait le roi, reconnaître la révolution sans « faillir aux engagements que j'ai pris avec « mes alliés; je ne veux pas non plus la com-« battre, car ma résistance exposerait mes « sujets aux horreurs de la guerre civile. »

Le duc de Savoie-Carignan était le prince que l'histoire connaît sous le nom de CHARLES-ALBERT.

Issu d'une branche collatérale de la maison royale de Savoie, Charles-Albert, né le 20 octobre 1798, fils et petit-fils de princes qui avaient servi dans les armées françaises, fit sa première éducation à Genève et bientôt devint élève de l'institution dirigée à Paris par l'abbé Liautard. Il y resta jusqu'en 1814, et retourna alors à Turin, où venait de rentrer le roi Victor-Emmanuel Ier à qui la chute de l'Empire avait rendu ses États. En 1816, Charles-Albert épousa Marie-Thérèse, archiduchesse d'Autriche, fille du grand-duc de Toscane Ferdinand, de laquelle il eut deux fils, dont l'un est le roi *d'Italie*, Victor-Emmanuel II. Presque aussitôt après son mariage, il alla se fixer à Gênes, peut-être dans une vue politique, pour attacher à la royauté de Sardaigne cette grande cité qui se souvenait de sa récente indépendance et de sa vieille puissance républicaine.

Ni le vieux roi Victor-Emmanuel, ni son frère et futur successeur Charles-Félix n'avaient d'enfants; les traités de 1814 et de 1815 avaient désigné le duc de Savoie-Carignan comme devant, après la mort de ces deux princes, recueillir l'héritage de la couronne piémontaise. Si éloignée que pût être l'ouverture de la succession, le duc de Savoie-Carignan était roi en expectative. Jeune, il était naturellement entouré d'officiers jeunes comme lui, ardents libéraux, presque tous affiliés aux ventes des carbonari, qui voulaient voir en lui l'homme destiné à réaliser leurs espérances de liberté. Quelques-uns rêvaient pour lui un avénement plus prochain que celui qu'avaient prévu les traités. S'il n'est pas certain que des ouvertures en ce sens aient été faites à Charles-Albert et qu'il les ait accueillies, il n'est pas douteux qu'il ait connu les vues politiques de ses amis, qu'il les ait sinon partagées, du moins encouragées. Toujours est-il qu'il était considéré comme acquis à l'opinion libérale et devant la seconder au moment décisif.

Ce moment vint en 1821.

Désigné, comme on l'a vu, par le roi Victor-Emmanuel, pour prendre la régence en attendant l'arrivée du nouveau roi Charles-Félix, le duc de Savoie-Carignan (nous l'appellerons désormais Charles-Albert) proclama la Constitution espagnole de 1812, jura de l'observer et institua une junte provisoire.

Charles-Albert avait le courage militaire, assez commun, qui grandit sous le feu de la bataille; il ne possédait point le courage civil, qui va résolûment jusqu'au bout de la tâche entreprise, du devoir accepté. Il ne se crut pas le droit d'user souverainement du pouvoir déposé entre ses mains sans en avoir été investi par le roi nouveau; il donna avis au duc de Génevois de l'abdication de Victor-Emmanuel, ce qui pouvait être son devoir, et attendit dans l'inaction, ce qui était une faute. Charles-Félix répondit aux notifications du régent par un manifeste où, en annonçant son acceptation de la couronne, il repoussait tout changement politique, déclarait traîtres et rebelles ceux qui proclameraient une Constitution ou invoqueraient toute autre innovation contraire à la plénitude de la puissance royale, appelait tous ses sujets à la défense du trône et nommait général en chef de l'armée, avec mission de soumettre les rebelles, le général Sallier de la Tour, commandant la place de Novare, où l'insurrection n'avait pas encore pénétré.

Si, devançant l'arrivée du manifeste royal ou en empêchant la publication, le régent eût, en vertu de son pouvoir très-régulier, concentré les troupes piémontaises, pressé les levées décrétées et l'organisation des gardes nationales, puis marché rapidement sur Milan, il y aurait surpris les autorités autrichiennes en désarroi, le vice-roi emballant ses objets les plus précieux et se disposant à fuir, les garnisons autrichiennes sans chef central, disséminées parmi des populations hostiles et prêtes à se soulever; il aurait occupé cette ville sans résistance et aurait trouvé dans toute la Lombardie, insurgée à

son approche, une base d'opérations et de nombreux auxiliaires.

A la réception du manifeste de Charles-Félix, le régent perdit la tête. Cédant à une irrésolution naturelle, aggravée encore par les scrupules timorés dont il avait pris l'habitude dans une école ecclésiastique, il quitta subitement Turin, dans la nuit du 21 au 22 mars, emmenant les gardes du corps, l'artillerie légère, deux régiments de cavalerie et alla se mettre, à Novare, sous le commandement du général de La Tour, abandonnant ainsi la cause qu'il avait juré de défendre, les hommes qui avaient eu confiance en lui, et les amis qui s'étaient compromis pour le servir.

L'inexcusable désertion de Charles-Albert ne fit qu'enflammer, au lieu de l'abattre, l'énergie des révolutionnaires. Le jeune et courageux comte de Santa-Rosa, ministre de la guerre, appela tous les citoyens aux armes et prescrivit à un corps d'environ 5,000 hommes, réunis au camp d'Alexandrie, de prendre l'offensive et d'envahir le territoire des possessions autrichiennes. Le 4 avril, ce corps, sous la conduite des colonels Régis, Saint-Marsan, Saint-Michel et du major Collegno, marche sur Novare, dans l'espérance d'entraîner l'armée commandée par La Tour et forte de 7 à 8,000 hommes.

Mais, du 13 mars au 4 avril, le gouvernement autrichien avait mis à profit le temps que lui avaient laissé d'abord l'indolence, puis la défection de Charles-Albert. Les garnisons de Lombardie avaient reçu l'ordre de se réunir et de se porter, à marches forcées, sur Novare pour s'y joindre aux troupes que commandait La Tour, et qu'il avait augmentées en appelant à lui les corps piémontais les plus rapprochés. D'un autre côté, l'empereur Alexandre avait prescrit à 100,000 Russes, rassemblés en Volhynie, de se diriger en toute hâte sur la frontière italienne.

Lorsque, le 8 avril, à la pointe du jour, les troupes constitutionnelles abordèrent les ouvrages avancés de Novare et eurent engagé le feu contre les troupes royales, elles virent, avec étonnement, apparaître sur les hauteurs situées à leur gauche 12 à 14,000 Autrichiens manœuvrant pour les déborder. Pour ne pas être pris entre deux feux, il fallut se résigner à la retraite. Malgré une grande infériorité numérique, les constitutionnels l'exécutèrent lentement, en bon ordre, sans se laisser entamer par des charges multipliées. Ils entrèrent le soir à Vercell, n'ayant perdu aux mains de l'ennemi, outre leurs morts, qu'une pièce d'artillerie et une centaine de prisonniers. Chefs et soldats avaient vaillamment combattu; mais on ne pouvait songer à continuer la lutte avec des forces si disproportionnées. Le lendemain de la bataille de Novare, 9 avril, le comte de La Tour entra en maître dans Turin et y rétablit le pouvoir absolu. Depuis quinze jours déjà, la révolution napolitaine avait succombé.

Tandis que Charles-Albert rentrait à Turin avec les troupes victorieuses, ses amis prenaient le chemin de l'exil, d'où beaucoup ne devaient point revenir : Santa-Rosa alla, peu d'années après, mourir en combattant pour la liberté de la Grèce. Moins heureux, Confalonieri, Maroncelli, Silvio Pellico furent jetés dans les prisons de l'Autriche, d'autres furent mis à mort. Victor-Emmanuel renouvela son abdication et Charles-Félix devint roi avec l'appui de 12,000 Autrichiens qui, pour contenir l'esprit révolutionnaire, durent occuper jusqu'en 1823 les places de Stradella, Tortone, Alexandrie, Valenza, Casal et Vercell.

Si Charles-Albert ne pouvait attendre que ressentiment de la part des libéraux, il devait peut-être compter sur la reconnaissance du vainqueur; il ne recueillit point ce prix de sa pusillanimité; suspect au roi, suspect aux Autrichiens, il reçut ordre de quitter le royaume de Sardaigne et se retira à Florence. Il trouva bientôt occasion de mériter sa rentrée en grâce.

La révolution espagnole était triomphante; une armée française fut envoyée pour la combattre et la réduire. Pour se réhabiliter, Charles-Albert s'empressa d'offrir son épée au roi Louis XVIII, et fut autorisé à prendre part à l'expédition comme volontaire. Il y déploya un courage qu'il eût mieux fait de mettre, deux ans plus tôt, au service de la liberté de son pays, et monta un des premiers à l'assaut des retranchements du Trocadéro. Pour le récompenser, les grenadiers du 6e régiment de la garde royale, en tête desquels il avait combattu, lui offrirent les épaulettes du premier de leurs camarades qui avait été tué dans l'attaque; plus tard, Charles-Albert sollicita et obtint d'être inscrit, comme grenadier, sur les contrôles de la compagnie : son nom y figura jusqu'à la Révolution de 1830. Le roi d'Espagne Ferdinand VII reconnut aussi ses services en lui conférant le titre et le rang d'infant d'Espagne, avec le collier de la Toison d'or. Revenu en France, il reçut les félicitations de Louis XVIII.

Aucun soupçon ne pouvait plus peser sur un serviteur aussi dévoué de la monarchie absolue : Charles-Albert put rentrer à Turin en 1824; en 1829 il fut nommé vice-roi de l'île de Sardaigne, alla quelque temps

habiter Cagliari, puis revint à Turin (1).

Cependant, sous la protection des armes autrichiennes, les Souverains italiens prenaient une terrible revanche de leurs alarmes momentanées. Les ducs de Toscane et de Lucques accordèrent seuls quelques réformes utiles; mais les plus violentes réactions eurent lieu à Naples, dans les États de l'Église et en Piémont.

Non content des supplices sanglants ou en effigie, des proscriptions, des incarcérations, Charles-Félix rétablit la corvée, livra les écoles primaires aux frères ignorantins, défendit d'enseigner la lecture et l'écriture aux enfants dont les parents ne justifieraient pas d'un revenu annuel de 1,500 livres, et montra une cruelle intolérance en matière religieuse.

IV. L'Italie resta courbée sous la terreur jusqu'au jour où éclata sur l'Europe notre glorieuse Révolution de Juillet 1830.

Comme pour préparer l'avénement d'une ère nouvelle, les Souverains les plus justement exécrés de l'Italie moururent presque coup sur coup : le roi de Naples (10 décembre 1830) et Charles-Félix (27 avril 1831). Le pape Léon XII, de sanguinaire mémoire, les avait précédés en 1829; son insignifiant successeur, Pie VIII, mourut en janvier 1831. Les trois principaux trônes de l'Italie passaient en de nouvelles mains.

Charles-Albert devenait roi de Piémont.

La Révolution de Juillet était naturellement odieuse, autant qu'hostile, aux rois de l'Europe; on pouvait prévoir qu'il en résulterait une guerre générale où le Piémont serait forcément entraîné à prendre part. L'ambassadeur français à Turin fut chargé d'offrir à Charles-Albert le secours d'une armée française dans le cas où les Autrichiens entreraient en Piémont. Le roi refusa, en protestant contre l'entrée de tout corps d'armée qu'il n'aurait pas expressément appelé. En même temps, on déclarait hautement, du côté des Autrichiens, que le Piémont était l'avant-garde de l'armée impériale contre la France. A cette époque, la Sardaigne ne possédait pas une armée suffisante pour opposer la moindre résistance à l'Autriche; d'où venait donc cette violente protestation contre les secours de la France? Caractère faible, dominé par les Jésuites à qui le livraient les pratiques de la plus étroite dévotion, Charles-Albert ne voyait sans doute dans les Français que les ennemis *du trône et de l'autel.*

Hostile à la France, il ne chercha pas à s'appuyer davantage sur les Libéraux italiens. Assurément ceux-ci lui gardaient, et à très-juste raison, rancune de sa lâche perfidie de 1821; l'occasion était favorable pour effacer et se faire pardonner de tels souvenirs; il ne la vit point ou ne la voulut pas voir; il laissa dans l'exil ceux qui s'étaient compromis avec lui et pour lui en 1821; ils y restèrent pendant tout son règne. Charles-Albert décréta cependant, au début de son règne, quelques bonnes mesures qu'il ne devait pas laisser subsister longtemps.

La Révolution de Juillet avait causé en Italie une vive fermentation qui avait son plus ardent foyer dans les États de l'Église, parce qu'on savait n'avoir rien à attendre du nouveau pape Grégoire XVI, élu le 2 février 1831. Le 3 de ce même mois, Ciro-Menotti souleva Modène; mal soutenu, il échoua, fut pris et supplicié; le lendemain, Bologne se souleva à son tour, entraînant successivement Modène, Parme, Ancône, les Romagnes tout entières, puis l'Ombrie, Pérouse, Spolète, Foligno, Terni, Narni; partout furent arborées les couleurs italiennes, vert, rouge et blanc. Le 4 mars, des députés de toutes les villes insurgées se réunirent à Bologne et constituèrent un gouvernement central. Dans l'espoir de se ménager l'appui du roi Louis-Philippe, qui proclamait le principe de *non-intervention*, le gouvernement italien s'abstint d'entreprendre contre les autres États d'Italie une propagande armée. Cette modération fut mal récompensée. Tandis que le nouveau roi des Français, trop strict observateur du principe par lui proclamé, dispersait les rassemblements révolutionnaires prêts à entrer en Savoie et empêchait à Marseille Guillaume Pépé de s'embarquer pour Naples, les Autrichiens pénétraient dans le centre de l'Italie, rétablissaient François II à Modène, Marie-Louise à Parme, battaient les troupes italiennes à Rimini et entraient à Ancône, où le gouvernement insurrectionnel avait abdiqué, après avoir stipulé une capitulation dont les Autrichiens ne tinrent aucun compte. Sous la protection des armes étrangères, le gouvernement pontifical se livra à de telles vengeances que la France dut provoquer de la part des grandes puissances européennes une démarche pour recommander au pape des réformes sans lesquelles il était évident que de nouveaux troubles auraient lieu. Le pape promit tout ce qu'on lui demanda, et dès que les troupes autrichiennes se furent retirées, il viola, tout comme l'aurait fait un autre roi, ses promesses solennelles.

Des réclamations s'élevèrent dans les États romains; on ne les écouta point. Un soulèvement éclata; les troupes pontificales furent victorieuses à Césène et à Forli (janvier 1832), où périt, dans les rangs des in-

(1) Voir sur cette époque de la vie de Charles-Albert, le cinquante-troisième Entretien du *Cours familier de littérature* par Lamartine.

surgés, un des fils de la reine Hortense. D'odieuses vengeances furent exercées par les pontificaux. Bologne fut de nouveau occupée par les Autrichiens. La France protesta en s'emparant d'Ancône, hardi coup de main, qui fut malheureusement sans résultat. Le gouvernement du pape se montra plus cruel, plus tyrannique que par le passé; l'Autriche augmenta ses forces en Lombardie; la terreur régna d'un bout à l'autre de l'Italie.

Charles-Albert lui-même, bien que ses États n'eussent pas été troublés par les mouvements de 1831 et de 1832, en prit prétexte pour retirer une partie des réformes qu'il avait accordées. Mais tandis que, dans le présent, il comprimait la liberté en Piémont, il commençait à préparer l'arme qui, dans l'avenir, devait être l'instrument de l'affranchissement de l'Italie.

Du moment que la maison de Savoie eut étendu sa puissance au delà des Alpes, elle ambitionna la royauté de l'Italie; alliée incertaine et infidèle, souvent avec l'Autriche, quelquefois avec la France, elle ne perdit jamais de vue cette ambition, se résignant à de lents progrès, à de longues attentes, suivant avec persévérance cette pensée d'un de ses princes : « L'Italie est un artichaut « qu'il faut manger feuille par feuille. » Comme la France et l'Autriche pouvaient seules, ou du moins le plus puissamment, seconder ou contrarier cette politique, la maison de Savoie suivait alternativement la fortune de celle des deux nations qui lui semblait devoir être la plus favorable à ses desseins.

La prépondérance, on pourrait dire l'omnipotence, prise par l'Autriche en Italie depuis 1815, et surtout après 1831, dut exciter les méfiances de Charles-Albert et lui inspirer le désir de se mettre en état de combattre un jour cette influence redoutable. De là, sans doute, le soin tout particulier avec lequel il s'attacha à doter le Piémont d'une armée nombreuse et bien organisée. Sans être un capitaine distingué, il avait l'esprit et le caractère militaire. Sous sa direction persévérante, l'armée piémontaise se forma sans bruit, mais habilement.

En même temps que Charles-Albert fourbissait l'arme militaire de la future liberté de l'Italie, un autre homme, un simple citoyen exilé, sans renom, sans puissance, en préparait l'arme intellectuelle.

Un ministre autrichien, le trop fameux Metternich, avait dit : « L'Italie n'est qu'une expression géographique. » Cette cruelle parole était vraie. Il y avait dans la péninsule des États, des princes, des peuples italiens : il n'y avait point de nation italienne.

Les rois de Sardaigne avaient l'ambition de dominer toute l'Italie; quelques patriotes avaient entrevu, dès 1821, la pensée d'unir la péninsule entière, mais plutôt en vue d'un effort momentané que dans une pensée d'avenir. Nul n'avait songé à constituer une nation italienne appelée à une grande existence politique.

Ce fut là la pensée que, dans l'exil, conçut, mûrit, prépara, vulgarisa le grand patriote, l'infatigable athlète, Joseph Mazzini. Quelque jugement qu'on porte, d'ailleurs, sur l'homme, quelles qu'aient pu être ultérieurement ses fautes, on ne peut méconnaître la grandeur de cette pensée, on ne peut contester le courage, la persistance, le dévouement qu'il mit à la proclamer. Si, ce que nous espérons, il est donné à l'Italie de voir se réaliser cet avenir pour lequel elle souffre et combat depuis douze ans, elle le devra à Mazzini, à Manin, à Cavour et à Garibaldi, mais surtout au premier et au dernier de ces quatre citoyens.

A la suite des événements de 1831, Mazzini, né à Gênes, réfugié à Marseille, y fonda la Société et le journal de *la Jeune Italie*. Rompant avec les anciennes traditions du libéralisme italien, il ne cherchait la liberté et l'indépendance de l'Italie que dans l'établissement d'une république unitaire. Une active et mystérieuse propagande répandit cette doctrine d'un bout à l'autre de l'Italie; de nombreux complots furent tramés, mais découverts et suivis de supplices. En 183, Mazzini, aidé du général polonais Ramorino, fit une tentative sur la Savoie; il échoua après un combat sans importance. Toutefois, cette tentative détermina les gouvernements italiens à opérer quelques améliorations matérielles et administratives, à favoriser le développement des sciences positives et industrielles; mais ces réformes, expédient ordinaire des régimes despotiques qui cherchent dans la satisfaction des intérêts matériels un appui contre les tendances intellectuelles, ne donnèrent pas le change aux populations. Encore faut-il excepter de cette espèce de marche progressive les gouvernements de Naples, et surtout de Rome papale, qui ne voulurent pas même suivre l'exemple de l'Autriche.

Le mouvement intellectuel et politique s'accomplissait en dehors et à l'encontre des gouvernements. Quelques hommes cependant gardaient encore un reste de confiance. Montanelli, en Toscane, provoquait le grand-duc à donner des institutions libérales; Gioberti, philosophe mystique, entreprenait de concilier la liberté et l'Église; Balbo tentait une conciliation semblable entre le libéralisme et les princes. Les écrivains et quelques autres agissaient à l'intérieur de l'Italie.

A l'extérieur, parmi les exilés, s'élevaient des voix plus hardies que dominait Mazzini par ses écrits et par l'action de la Société *la Jeune Italie* qu'il avait reconstituée. Prenant pour mot d'ordre *Dieu et le peuple*, il voulait régénérer l'Italie par une république démocratique ayant son centre à Rome. Après la Rome des Césars et des Papes, il annonçait l'avénement de la Rome du peuple, et sa parole était puissante sur des populations qui n'avaient plus rien à attendre du bon vouloir de leurs princes.

Cette situation douloureuse, interrompue par quelques tentatives qui coûtèrent la vie à de courageux citoyens, se prolongea jusqu'à la mort du pape Grégoire XVI, en 1846.

Le 17 juin de cette année 1846, le cardinal Mastaï Ferretti fut proclamé pape sous le nom de Pie IX. Le peuple romain l'accueillit avec un vif sentiment de sympathie. Quoique les multitudes espèrent toujours dans l'avénement d'un nouveau prince, le cardinal Ferretti était connu par son humanité et une piété relativement assez éclairée; on comptait donc beaucoup sur lui.

Le renvoi des mercenaires suisses, la mise en liberté des prisonniers politiques, des promesses d'amélioration firent éclater dans Rome des transports d'enthousiasme. Le 8 août, Pie IX appela aux fonctions de secrétaire d'État le cardinal Gizzi, regardé comme l'homme des idées libérales, et prescrivit la révision des lois civiles, criminelles et pénales. Dès lors, le nouveau pontife apparut à toutes les populations comme le futur libérateur de l'Italie, et la confiance en lui n'eut plus de limites quand il eut protesté contre l'occupation de Ferrare par les Autrichiens : la haine de l'Autriche était devenue le sentiment général de l'Italie, la passion commune dans laquelle se rencontraient les esprits de tous les points de la péninsule.

Le détail des actes de Pie IX appartient à un autre récit; il ne convient ici que d'exposer le mouvement général de l'Italie et de montrer quelle part y prit surtout le Piémont.

Depuis quelque temps, Charles-Albert semblait combattu par des velléités de libéralisme et des recrudescences de despotisme; après avoir entrepris une série de réformes, il les avait brusquement interrompues; il encourageait par sa tolérance certains écrits patriotiques et se laissait dominer par les Jésuites. A un des jeunes fils du roi Louis-Philippe qui l'exhortait à aborder les réformes politiques, il répondait, dit-on, par ces étranges paroles : « Que voulez-vous? Je suis entre le poi-« gnard des carbonari et le chocolat des Jé-« suites! » S'il croyait telle sa situation, il fallait avoir le courage de choisir : à péril égal, en se mettant du côté des carbonari, il avait à gagner la popularité et la gloire; avec les Jésuites, il ne gagnait peut-être que la vie, entourée de ses inquiétudes personnelles et de la haine publique.

Cependant, l'exemple de Pie IX agissait sur les princes ses voisins. Du mois de mai au mois de septembre 1847, le grand-duc de Toscane, cédant à la pression de l'opinion publique, accordait successivement une plus grande liberté à la presse, la garde civique, des conseils provinciaux, une représentation nationale et prenait un ministère libéral.

Entraîné enfin par le mouvement général, Charles-Albert décréta, le 30 septembre, la suppression des juridictions exceptionnelles, la publicité des débats judiciaires, la défense orale, une cour de cassation, des conseils municipaux électifs, des conseils provinciaux permanents, présentés par les communes, une nouvelle organisation de la police et enleva au clergé la tenue des registres de l'état civil. Ces réformes excitèrent une satisfaction générale qui se manifesta par de vives acclamations autour du roi. A Gênes, sur son passage, une voix lui cria : « Roi Charles-Albert, passe le Tessin, nous « te suivrons tous! » Le roi ne répondit rien et traversa, sombre et silencieux, les flots populaires qui applaudissaient la belliqueuse apostrophe.

Ce cri répondait aux plus secrètes dispositions de Charles-Albert. De tous les sentiments italiens, la haine contre l'Autriche était le seul qu'il éprouvât ou du moins qu'il laissât se manifester par des paroles, contenues, il est vrai, mais non équivoques, et par des actes. Ainsi, en ces dernières années, il s'était ouvert entre lui et le gouvernement autrichien une de ces sourdes guerres de tarifs commerciaux qui précèdent souvent les luttes militaires, et le journal officiel de Turin avait publié des articles amers, hostiles même à l'endroit de l'Autriche. C'était là une attitude dont l'opinion publique savait gré au roi.

De cette guerre latente contre l'Autriche l'acte le plus significatif fut le traité signé à Turin, le 3 novembre 1847, entre le Saint-Siége, la Sardaigne et la Toscane pour le développement de l'industrie italienne et du bien-être matériel des populations. Avant de tenter une guerre plus sérieuse, pour laquelle chacun isolément eût été trop faible, il fallait concentrer les forces séparées, en former un faisceau commun. L'alliance industrielle était le premier pas vers une plus complète union. Le traité de Turin fut accueilli avec faveur; l'opinion publique en comprit la portée; Massimo d'Azeglio, dans son *Programme pour*

*l'opinion nationale*, exprima clairement ce but où tendaient les libéraux : l'indépendance de l'Italie par les efforts de tous. Les trois gouvernements unis invitèrent le roi de Naples et le duc de Modène à accéder au traité. Ces deux princes restèrent sourds à l'invitation. Cependant une agitation redoutable éclatait dans le royaume des Deux Siciles; depuis le mois de septembre il y avait eu des prises d'armes à Reggio, à Messine : le gouvernement royal les réprima avec des bombes et des supplices.

Le mouvement franchissait enfin les frontières autrichiennes et s'étendait dans le royaume lombard-vénitien. L'insurrection armée n'y était pas possible encore ; mais l'animadversion publique se manifestait ouvertement : on s'abstenait de fumer, afin de faire subir une perte d'argent au gouvernement, qui avait le monopole de la vente du tabac ; on désertait les salons officiels; on isolait les fonctionnaires impériaux ; on rompait toutes relations avec les officiers autrichiens; on abandonnait les cafés, les théâtres, tous les lieux publics où ils se montraient. A Venise, Daniel Manin organisait contre l'Autriche une opposition légale.

Tout marchait vers une conflagration. L'Autriche accumulait les bataillons en Lombardie ; Charles-Albert augmentait son armée; la France réunissait des troupes au pied des Alpes ; l'Angleterre avait des navires dans les eaux de Sicile ; l'Europe tout entière était attentive. On applaudissait de tous côtés au courage de Pie IX ; on le proclamait le régénérateur non seulement de l'Italie, mais de l'Église et du monde catholique ; on voyait en lui l'homme providentiel qui allait sceller entre l'Église et la liberté l'alliance si longtemps rêvée par quelques esprits, cette alliance qu'avait tentée le seul prêtre de génie qu'eût produit le dix-neuvième siècle et pour laquelle il avait été excommunié par un des prédécesseurs de Pie IX (1). Mazzini lui-même avait confiance dans le libéralisme pontifical. Presque seule, la presse républicaine de France résistait à l'entraînement général, et *le National* prédisait que le pape tromperait toutes les espérances, que l'Église ne marcherait pas avec la liberté (2).

Le pape se hâta de donner raison aux républicains français.

(1) La Mennais.

(2) Un historien de grande autorité, signalant aux hommes sensés les endormeurs politiques qui cherchaient la vie aux catacombes de Rome, écrivait, en novembre 1847 : « Rome, au fond, ne veut rien sérieusement (qu'importent les velléités, même sincères, d'un pape qui mourra demain ?). Rome ne peut rien et Rome ne fera rien — incident funeste à la liberté. C'est la *Tentatio novissimorum temporum.* » (Michelet, *Hist. de la Rév. franç.*, t. II, p. 576 [1]. E. C.

Tandis qu'à la suite de la mort de la veuve de Napoléon, Marie-Louise, duchesse de Parme (fin de novembre 1847), l'Autriche faisait pénétrer ses troupes à Parme et à Modène pour comprimer des mouvements populaires et enflammait ainsi au plus haut degré la colère des populations, Pie IX, effrayé du mouvement dont lui-même avait donné le signal, voyant la France et l'Autriche proclamer le maintien des traités de 1815, restreignit toutes les réformes qu'il avait accordées, se rejeta vers les cardinaux rétrogrades et renvoya son ministère libéral. Il y eut dès lors rupture entre le pape et le libéralisme italien.

Sous ces sombres auspices s'ouvrit l'année 1848, destinée à inscrire dans l'histoire du monde une date si mémorable et à marquer le point de départ d'une ère nouvelle. Dès les premiers jours, les hostilités s'engagèrent entre le vieux droit des rois et le droit des peuples proclamé par la Révolution française : le 3 janvier les dragons autrichiens sabraient les citoyens dans les rues de Milan. Le 12, à l'autre bout de l'Italie, Palerme se souleva, livra bataille aux soldats napolitains, repoussa les 15 et 16 de nouvelles troupes venues de la terre ferme; l'insurrection se propagea dans toute l'île, passa le détroit et éclata le 18 à Naples. Le 29 janvier, le roi de Naples se décidait à donner une Constitution à ses sujets victorieux, et la proclama le 11 février; le 15, ce fut le tour du duc de Toscane.

Charles-Albert hésitait encore, mais tout annonçait qu'il céderait bientôt ; seul le pape, non content de résister au mouvement général, se rejetait violemment en arrière, avec cette aveugle opiniâtreté des princes qui courent à leur perte.

Tous ces événements tenaient l'Europe en suspens; mais ce n'est pas de l'Italie que partent les coups de tonnerre qui ébranlent le monde. La France aussi était en pleine fermentation à la fin de 1847 et au commencement de 1848 : le 24 février, une révolution inattendue éclata à Paris, et la France releva la République. Ce fut le signal de l'explosion universelle.

Charles-Albert proclama, le 4 mars, une constitution et prit un ministère libéral. Pie IX, intimidé, rentra soudainement dans la voie des réformes et, le 15 mars, promulgua, lui aussi, une constitution pour les États romains.

Qu'allait faire l'Autriche en de telles conjonctures?

Depuis les conquêtes exagérées de Napoléon, tout mouvement révolutionnaire en France était pour l'Europe un sujet d'anxiété. Après juillet 1830, il avait fallu au roi Louis-Philippe de longs efforts, qui avaient

compromis sa popularité, pour dissiper des défiances trop naturelles; le gouvernement de Louis-Philippe avait d'ailleurs cherché à rassurer les rois contre les entreprises de la Révolution plutôt que les peuples contre l'esprit de conquête. Après 1848, la République se trouva en face des mêmes défiances. Lamartine, ministre des affaires étrangères, prit à tâche de les dissiper dans un Manifeste où, s'adressant plus aux peuples qu'aux rois, il déclarait que la République, n'acceptant plus en droit les traités de 1815 et les prenant seulement comme point de départ de ses rapports diplomatiques, armerait pour protéger les États indépendants de la péninsule, si l'on essayait de leur contester le droit de s'allier entre eux pour consolider la patrie italienne et si on les envahissait. Cette déclaration couvrait tout d'abord les États constitués de l'Italie et n'engageait pas la République sur la question de la Lombardie et de la Vénétie.

L'heure sonna bientôt où il fallut résoudre cette question.

Le coup de foudre de Paris avait remué tous les trônes. Au commencement de mars, des insurrections avaient éclaté à Berlin et à Vienne, et avaient contraint les Souverains de Prusse et d'Autriche à donner, eux aussi, des Constitutions. La nouvelle en parvint à Milan, le 17 mars. Le 18, une convocation de l'assemblée centrale du royaume lombard-vénitien pour le 3 juillet ne parut qu'une dérision; la population se répandit, menaçante, dans les rues; le palais du gouvernement fut envahi. Le soir, le maréchal Radetzki, commandant militaire des forces autrichiennes, se retira dans le château et fit occuper par ses troupes les principaux points stratégiques. Pendant la nuit s'organisa un comité de guerre formé de Cernuschi, Cattaneo et Terzaghi. Le 19, au matin, le tocsin retentit et le combat s'engagea. Pendant cinq jours et cinq nuits, par une pluie continue et torrentielle, les Milanais, à peine organisés, mal armés, mal approvisionnés, enfermés dans leur ville dont l'ennemi occupait les portes, luttèrent avec acharnement contre des troupes régulières, commandées par le plus habile général de l'Autriche. Enfin, le 22, Radetzki, débusqué de ses principales positions, menacé par les paysans insurgés, craignant d'être coupé de sa ligne de retraite par l'armée piémontaise, se décida à abandonner Milan.

Le même jour, à la voix de Manin, reparaissait à Venise le drapeau de la République.

L'Autriche ne possédait plus en Italie que les quatre forteresses du quadrilatère (Vérone, Mantoue, Peschiera et Legnago), quelques autres places peu importantes, et des troupes sans prestige, insuffisantes, peut-être démoralisées.

Au lieu de ne voir que l'ennemi commun et d'agir avec vigueur, Charles-Albert n'avait vu que son intérêt monarchique; il avait offert ses secours aux Milanais sous la condition que la Lombardie se donnerait à la Sardaigne, et comme le comité de guerre n'avait pas voulu s'engager, le roi avait tardé et laissé le temps à Radetzki de se mettre en sûreté avec ses troupes.

Ainsi, dès le premier jour, Charles-Albert perdait une occasion décisive pour la liberté de l'Italie.

A tarder davantage il y avait un grand danger, sinon pour l'indépendance italienne, du moins pour l'ambition du roi de Sardaigne: la Lombardie affranchie pouvait se constituer en un État séparé sous la forme républicaine et appeler à son secours les armes de la France. Charles-Albert pensa qu'en délivrant lui-même les Lombards de la présence et de la menace des troupes autrichiennes il obtiendrait de leur reconnaissance ce que lui avaient refusé et le comité de guerre et le gouvernement provisoire de Milan : l'annexion de la Lombardie au Piémont. Les agents diplomatiques de la Sardaigne ne dissimulaient pas cette pensée de leur Souverain à l'égard de la République française.

Le 24 mars, Charles-Albert se décida enfin à se jeter dans la lutte; il annonça aux populations italiennes qu'il mettait la croix de Savoie sur l'étendard tricolore de la patrie italienne, déclara la guerre à l'Autriche et notifia sa résolution à tous les gouvernements étrangers, excepté à la France.

C'est aussi dans ces premiers jours que Charles-Albert prononça la fameuse parole l'*Italia fara da se* (l'Italie fera par elle-même), belle et fière parole si c'eût été le cri d'enthousiasme d'un peuple ne voulant devoir qu'à soi-même la liberté (et c'est ainsi que la comprit et la répéta l'Italie), parole imprudente et funeste si elle n'était inspirée que par un sentiment d'injuste défiance contre la République française, qui seule pouvait assurer l'affranchissement de l'Italie; parole coupable envers l'Italie, car elle en remettait exclusivement le sort à des forces de tout point insuffisantes. Charles-Albert avait peur de la Révolution, et cependant il ne pouvait avoir qu'elle pour alliée dans une guerre essentiellement révolutionnaire; car, au point de vue du droit des gens, rien ne justifiait la guerre qu'il déclarait à l'Autriche.

Dès le commencement de mars, le gouvernement provisoire de France, prévoyant les événements qui allaient éclater en Italie, avait réuni aux frontières un corps d'armée de 30,000 hommes. C'eût été trop peu pour la

conquête, c'était assez pour le secours. La présence de ces troupes inquiétait Charles-Albert, et il ne cessa de protester contre leur présence, déclarant que les Italiens ne feraient aucune différence entre les Autrichiens et les Français,et que si les troupes de la République franchissaient les Alpes, les canons du fort Damian étaient prêts à les recevoir. Quelques jours après l'entrée en campagne (14 avril), il renouvela officiellement cette protestation et la notifia, par voie diplomatique, à tous les gouvernements, non-seulement au nom de la Sardaigne, mais au nom de tous les États italiens. Protestation puérile, car la France n'entendait point imposer sa protection, et puisqu'elle n'était pas appelée, elle ne voulait pas intervenir de vive force; mais elle avait à couvrir la frontière contre l'éventualité trop facile à prévoir d'une invasion des Autrichiens en Sardaigne.

Ce fut donc sans autres ressources que sa propre armée et l'aide des volontaires italiens que Charles-Albert partit, le 26 mars, pour aller prendre le commandement de ses troupes.

Il est vrai que l'Italie entière semblait se lever pour la croisade de la liberté. Le grand-duc de Toscane envoyait aux Piémontais une partie de son armée, avec les étudiants de ces universités, formés en bataillon sous le commandement de leurs professeurs, dont le plus célèbre était Montanelli. Le pape, de son côté, envoyait une division commandée par Durando et laissait partir de ses États tous les volontaires qui voulaient prendre les armes. Enfin, le roi de Naples lui-même dirigeait une armée vers le nord de l'Italie. Sans doute, si la Péninsule tout entière réunissait ainsi ses forces militaires et ses forces volontaires, une nombreuse et vaillante armée italienne pouvait entrer en lutte sans inégalité contre les troupes autrichiennes, et si un premier succès couronnait les armes de l'indépendance, il était permis de croire au triomphe définitif. L'exemple donné par la France en 1792 autorisait de telles espérances. Mais l'Italie de 1848 n'était pas la France révolutionnaire.

Au lieu de marcher rapidement sur Lodi pour couper la retraite à Radetzki, puis de se présenter devant Mantoue pour provoquer le soulèvement de la population et d'attaquer Vérone, qu'il eût été alors facile d'enlever, ce qui rendait l'armée nationale maîtresse de l'Adige et lui eût ouvert les communications avec la Vénétie insurgée, Charles-Albert se rendit d'abord à Milan, s'y arrêta pour faire voter, sous la pression de son armée et du péril, l'annexion de la Lombardie au Piémont et se faire proclamer roi d'Italie. C'était une double faute : faute militaire, car il donna le temps à Radetzki de rallier quelques garnisons, de faire sa jonction avec le corps du général Nugent et de descendre sur Mantoue, qui se trouva ainsi à l'abri d'une surprise soit par la population, soit par l'armée piémontaise; faute politique, parce qu'il était inévitable que les autres princes italiens vissent avec déplaisir l'accroissement du Piémont qui devenait une menace pour eux tous. Ce résultat, en effet, ne tarda point à se produire. Le pape, sous prétexte que son titre de *Père commun des fidèles* ne lui permettait pas de déclarer la guerre à une puissance catholique, rappela ses troupes régulières, dont une faible partie seulement, avec les volontaires, resta sous les ordres du général Durando. Le roi de Naples donna le même ordre à son armée, dont le chef Guillaume Pépé ne réussit à retenir sous le drapeau italien qu'un petit nombre de soldats napolitains. A l'autre extrémité de l'Italie, une faute de même nature paralysait une partie des forces qui auraient pu se mettre à la disposition de la cause italienne. La Sicile s'était proclamée indépendante, voulait former un royaume distinct, et se préparait à soutenir une guerre contre le roi de Naples.

Charles-Albert ne pouvait donc réellement compter que sur sa propre armée et le concours des volontaires. Or, l'armée piémontaise ne montait pas à 30,000 hommes et l'on ne connaissait encore ni le nombre exact ni la qualité militaire des volontaires, pleins d'enthousiasme, il est vrai, mais tout à fait inexpérimentés. Ni en lui-même, ni dans ses généraux, Charles-Albert n'avait à opposer aux Autrichiens un capitaine de la valeur de Radetzki, vétéran des grandes guerres de l'Empire, actif, énergique, aimé de ses soldats.

Les opérations militaires, commencées le 6 avril, parurent d'abord favorables aux Piémontais. La première rencontre avec les Autrichiens eut lieu le 8, à Goïto, sur les bords du Mincio. Après un court engagement, l'armée piémontaise resta maîtresse du pont et du passage. Ce n'était là, semblait-il, que le prélude d'une bataille plus sérieuse ; mais Radetzki s'y refusa, et reporta sa ligne d'opérations derrière l'Adige, après avoir jeté des renforts dans Peschiera et Mantoue. Il ne voulait livrer bataille qu'avec des forces suffisantes pour être assuré de la victoire, et attendait l'arrivée du corps que Nugent réunissait sur l'Isonzo et qui devait venir le rejoindre sous Vérone.

Il eût fallu se jeter hardiment sur cette ligne de l'Adige, la couper, se placer entre Radetzki et Nugent pour empêcher leur jonction et les battre séparément. Au lieu d'une marche rapide qui eût surpris l'ennemi, Charles-

Albert fit une tentative inutile sur Peschiera qu'il ne put enlever, laissa une division pour bloquer cette place et perdit ensuite dix jours dans une inaction inexplicable, qui mécontenta ses soldats. Depuis l'entrée en campagne il avait cependant reçu des renforts qui lui permettaient d'agir plus vigoureusement. Le 26 avril seulement, l'armée piémontaise, forte de 63,000 hommes, dont environ 20,000 volontaires, passa sur la rive gauche du Mincio et, poussant en avant, rencontra, à Pastrengo, les Autrichiens commandés par le général Wohlgemuth, et les repoussa après un brillant combat où l'artillerie surtout se distingua et où le roi fit preuve de courage personnel, ayant dû mettre l'épée à la main et charger l'ennemi à la tête d'un bataillon.

Le 6 mai, un combat plus meurtrier fut livré devant Santa-Lucia, contre Radetzki en personne. Le but de l'attaque sur cette position qui couvrait Vérone était de provoquer une insurrection dans la ville et d'enlever ainsi à l'ennemi sa principale base d'opérations. Après une lutte acharnée, l'armée royale dut opérer sa retraite qu'elle exécuta en bon ordre, grâce à l'énergique courage du duc de Savoie (Victor-Emmanuel II) qui tint les Autrichiens en respect.

Déjà, à ce moment, une déplorable scission venait d'éclater parmi les princes qui auraient dû rester unis pour l'indépendance de l'Italie : le 29 avril, le jour même où l'armée sarde triomphait à Pastrengo, Pie IX qui, dès le 10, avait désavoué Durando, réprouva hautement la guerre contre l'Autriche dans une Encyclique qui, suivant l'expression de Massimo d'Azeglio, tomba au milieu des combattants comme une bombe et faillit dissoudre l'armée. Le père Ventura s'écria que les conseillers du pape arrachaient à Pie IX l'honneur de donner son nom à son siècle. La faute, en effet, était immense, le crime contre l'Italie était flagrant ; mais il y avait plus à blâmer qu'à s'étonner. Au fond, Pie IX venait de rentrer dans son vrai rôle. Il portera un jour la peine de sa trahison ; mais, avant lui, l'Italie aura de longues et douloureuses années à traverser.

Tandis que la cause italienne subissait ce revers moral, elle éprouvait sur un autre point des échecs militaires qui, sans être plus graves que celui de Santa-Lucia, l'aggravaient en s'y ajoutant. Les volontaires qui agissaient, à la gauche de l'armée piémontaise, opérant sans ordre, sans ensemble, se faisaient battre en détail par des corps autrichiens, accusaient leurs chefs d'impéritie ou de lâcheté et se débandaient. Nugent, descendant des Alpes avec la réserve autrichienne, passait la Piave le 8 mai, dispersait, le 9, les Toscans de Ferrari et rejetait Durando et les débris de l'armée romaine sur Vicence, dernier obstacle à sa jonction avec Radetzki. On ne pouvait plus, de ce côté, compter que sur Guillaume Pépé arrivé, le 13, à Ancône.

Le 15 mai un nouveau coup frappa la ligue italienne. Ce jour-là, Ferdinand de Naples, le *Bomba*, violant encore une fois sa royale parole, dispersait par la force le parlement napolitain, renversait la Constitution naguère jurée par lui et ressaisissait le pouvoir absolu : le premier usage qu'il en fit fut d'envoyer à l'armée commandée par Pépé l'ordre de rentrer dans le royaume de Naples. Cet ordre arriva à Pépé le 20 mai, quand il venait de concerter avec Charles-Albert un mouvement destiné à empêcher Radetzki d'être rallié par Thurn qui avait remplacé Nugent dans le commandement de la réserve autrichienne. Pépé résolut de désobéir ; mais il ne put retenir auprès de lui que deux divisions, l'une d'infanterie, l'autre de cavalerie. Les deux armées autrichiennes purent librement se réunir. Il fallait alors abandonner Vicence ; mais, sur les instantes prières des habitants, Charles-Albert y laissa Durando avec 10,000 hommes.

N'ayant plus à redouter l'armée napolitaine, Radetzki pouvait reprendre l'offensive. Le 29 mai, 32,000 Autrichiens sortis de Vérone se dirigèrent sur Curtatone, occupé par les Toscans, et Montanara, tenu par la réserve toscane et les étudiants, pour forcer le passage du Mincio, tourner l'armée piémontaise et dégager Peschiera. Les Autrichiens réussirent à enlever les deux villages après un combat meurtrier que les Italiens, au nombre de 7,000 seulement, soutinrent pendant six heures. Les bersaglieri de Livourne et les étudiants toscans se firent remarquer par l'intrépidité et la durée de la résistance ; les deux professeurs Pilla et Montanelli y combattirent vaillamment, l'un fut tué, l'autre blessé. Les positions restèrent aux Autrichiens ; mais ils ne purent pousser plus avant. Si les mouvements de l'ennemi eussent été mieux observés, le combat désastreux mais honorable, de Curtatone aurait pu facilement devenir une victoire. Du moins le but que se proposaient les Autrichiens ne fut pas atteint ; Peschiera capitula le 30 mai ; c'était une compensation des revers de Curtatone.

Le même jour, 30 mai, les armes italiennes prirent la revanche de Curtatone. Radetzki, remontant la rive gauche du Mincio pour chercher un passage, trouva l'armée piémontaise rangée entre Goito et Ceresara ; elle était forte de 17,000 hommes ; l'armée autrichienne en avait presque le double, 36 à 37,000 ; l'infériorité du nombre était compensée pour les Piémontais par l'excellence

de leur position. Radetzki commit, en outre, la faute de détacher 14 à 15,000 hommes vers Ceresara, ce qui réduisit son effectif à environ 22,000 combattants. L'équilibre était à peu près rétabli.

Un combat des plus acharnés s'engagea. Repoussés vigoureusement à la gauche des Piémontais, les Autrichiens furent, un moment, victorieux au centre et à la droite. Un habile mouvement du duc de Savoie rétablit le combat et détermina la retraite de Radetzki. La nouvelle de la reddition de Peschiera arriva quand la victoire de Goïto venait de se décider; l'armée acclama Charles-Albert roi d'Italie. Le duc de Savoie avait honorablement payé de sa personne et reçu une blessure.

Il eût fallu profiter de l'élan donné aux soldats par la victoire, et des renforts qui arrivèrent, alors pour marcher sur l'Adige, en disputer le passage à Radetzki et secourir Vicence. Intrépide soldat, Charles-Albert n'était pas général et ses lieutenants, braves au combat, ne savaient pas concevoir de hardies opérations. Pendant plusieurs jours l'armée piémontaise resta immobile, laissant Radetzki se retirer sans être inquiété, rentrer à Mantoue, en ressortir pour passer l'Adige à Legnago (6 juin) et se porter sur Vicence, où il arriva le 9. La ville fut attaquée le 10. Durando résista toute la journée avec une grande énergie et repoussa toutes les attaques; il dut cependant capituler à cause de l'énorme disproportion des forces; il put sortir, ainsi que son corps d'armée, avec les honneurs de la guerre, sous la condition de ne pas servir pendant trois mois contre les Autrichiens. Les habitants étaient protégés aussi par la capitulation; néanmoins, après le départ de Durando, les Autrichiens, fidèles à leur habitude invétérée, se livrèrent contre la population aux plus horribles excès. Cette violation de la foi promise devait dégager les Italiens de leur parole; les volontaires agirent en conséquence, mais le gouvernement pontifical, scrupuleux en faveur de l'ennemi, crut devoir penser autrement, et prescrivit aux troupes romaines d'exécuter la capitulation. Ce fut la seconde trahison de Pie IX envers l'Italie.

Tandis que Vicence succombait, Charles-Albert s'emparait du plateau de Rivoli, et après de regrettables lenteurs il se décidait à attaquer Vérone. Il y trouva Radetzki revenu de Vicence, et n'eut plus qu'à se retirer.

Dans le même temps, les généraux autrichiens reprenaient l'avantage dans le Tyrol et dans la Vénétie. Trévise ouvrait ses portes aux mêmes conditions que Vicence.

Charles-Albert songea alors à attaquer Mantoue et la fit investir, entreprise peu habile, car il fallait bien du temps pour enlever ou réduire une place qui avait 16,000 hommes de garnison, six mois de vivres et de puissantes défenses naturelles ou artificielles. L'investissement de Mantoue fut terminé vers le 20 juillet.

Mais pendant ce temps Radetzki avait reçu des renforts qui lui donnaient une masse d'environ 60,000 hommes réellement disponibles, avec lesquels, ses ailes et ses derrières étant assurés, il pouvait agir en toute liberté. Du 20 au 23 juillet il manœuvra pour franchir le Mincio; plusieurs engagements eurent lieu sur le terrain où devait se livrer, onze ans plus tard, la bataille de Solferino. Ces engagements furent presque toujours défavorables aux Piémontais, malgré le courage des troupes: les Autrichiens étaient en forces trop supérieures. Du 23 au 25 se livra la bataille de Custozza, qui fut perdue par les Piémontais, et obligea le roi à une retraite désastreuse. La désertion se mit dans l'armée; les services administratifs furent abandonnés; les soldats manquèrent de pain.

Alors seulement, pressé par la poursuite acharnée de Radetzki, perdant en peu de jours les lignes de l'Oglio et de l'Adda, Charles-Albert se décida à expédier un courrier pour réclamer l'intervention française et la conservation de la Lombardie. Tandis que son messager courait vers Paris, où déjà le gouvernement provisoire de Milan avait envoyé Guerrieri, un de ses plus éminents citoyens, Charles-Albert se retirait toujours. Il arriva le 3 août à Milan.

Dans l'intérieur de ses murailles, dont la force n'est qu'apparente, Milan avait pu engager contre Radetzki un combat de rues qui s'était prolongé cinq jours et cinq nuits, et contraindre les Autrichiens à abandonner la ville à la population victorieuse. Mais Milan ne pouvait opposer une résistance sérieuse à une armée de siége qui eût promptement ruiné les défenses, dévasté l'intérieur par le bombardement ou simplement réduit la ville par un blocus que l'armée désorganisée de Charles-Albert n'était plus en mesure de troubler. Il eût donc fallu, militairement, laisser occuper Milan par les Autrichiens et agir de manière à leur rendre impossible l'invasion du Piémont et même tout progrès au delà de Milan. Ému par les supplications des habitants, ne voulant pas livrer à l'ennemi la capitale du royaume qui s'était naguère donnée à lui, Charles-Albert résolut de défendre Milan. C'était une faute de stratégie, mais cette faute était inspirée du moins par des motifs d'humanité et d'honneur.

Radetzki marchait sur Milan. Le roi voulut tenter encore une fois le sort des armes et

présenta, le 4 août, la bataille en avant de Milan, dans une position favorable à la défense, mais dangereuse pour la retraite. La lutte dura six heures et fut soutenue par les Piémontais avec leur courage accoutumé; mais il fallut céder au nombre.

Le roi rentra dans Milan et convoqua un conseil de guerre. Le comité de défense qui s'était formé dans la ville et qui avait lancé des émisssaires pour provoquer l'insurrection des campagnes, se déclara pour la résistance. Le corps municipal et tous les autres assistants opinèrent pour une capitulation. Le roi fit, en conséquence, des ouvertures à Radetzki, offrant de se retirer derrière le Tessin. Radetzki répondit en lui donnant deux jours pour opérer cette retraite, en accordant amnistie complète à tous les habitants et assurant aussi un délai de deux jours à ceux qui voudraient quitter la ville.

Pendant les pourparlers, une violente exaspération éclatait dans Milan; la foule s'irritait contre le roi, criait à la trahison, ne comprenant pas qu'on ne voulût point défendre une ville qui avait su vaincre et chasser les Autrichiens cinq mois auparavant. Le premier qui apporta la nouvelle de la capitulation fut massacré, puis la foule courut au palais occupé par le roi et en envahit toutes les issues. Une députation introduite auprès du roi l'assura que la ville était prête à se lever tout entière pour combattre. Cédant encore une fois à l'entraînement, Charles Albert déchira la capitulation, et jura de s'ensevelir sous les ruines de Milan; il se présenta au balcon pour répéter publiquement sa promesse. La foule, qui ignorait ces incidents, l'accabla d'injures, criant toujours à la trahison. Les Piémontais, croyant la vie de leur souverain en danger, prirent une attitude menaçante; peut-être une lutte intérieure allait éclater. La municipalité prit alors le parti d'envoyer demander la confirmation de la capitulation à Radetzki qui la donna sur-le-champ. La municipalité fit annoncer que ceux qui voudraient quitter Milan pouvaient partir jusqu'au lendemain à huit heures du matin.

Le désordre alors fut au comble. La foule voulait empêcher le départ du roi et menaçait de brûler son palais; quelques coups de fusil furent tirés sur ses fenêtres; on mit le feu à plusieurs maisons des faubourgs pour assurer la défense et le tocsin sonna sans interruption.

Dans la nuit du 5 au 6 août, Charles-Albert, sous l'escorte de deux compagnies piémontaises, quitta la ville et repassa la frontière sarde. Le 6, à six heures du matin, Radetzki rentrait dans Milan sombre et consternée.

Le 9 août, un armistice signé entre les parties belligérantes stipula que les frontières de la Lombardie et du Piémont seraient les limites des deux armées; les Piémontais s'engageant d'ailleurs à évacuer Peschiera, les duchés, les places qu'ils avaient occupées, à rappeler de Venise leurs troupes et leur escadres.

La publication de l'armistice fit cesser partout la résistance. Durando abandonna Brescia et rentra en Piémont. Garibaldi qui, avec une légion de volontaires, se disposait à tenir la campagne dans la contrée montagneuse située entre les lacs Majeur et de Garde, vivement pressé par une division autrichienne, se retira en Suisse.

L'armistice qui mit fin à cette première campagne de la guerre de l'indépendance italienne porte dans l'histoire le nom du major *Salasco* à qui échut la charge de le signer. La chambre des députés piémontais refusa de l'accepter comme base de la paix à débattre et ne le considéra que comme un fait militaire. Les patriotes italiens le reprochent à Charles-Albert, ainsi que l'abandon de Milan, comme une trahison envers la cause de l'indépendance. Sans être absolument dénuée de fondement, le reproche n'est pas complétement juste. Charles-Albert flottait entre le sentiment politique et patriotique qui le portait à défendre Milan et les considérations militaires qui lui montraient le Tessin comme la vraie ligne stratégique de défense. Militairement Milan n'était pas tenable; mais la place était, mieux que le roi ne le crut, approvisionnée de vivres et de munitions par le comité de défense (1), la population eût, sans aucun doute, combattu héroïquement encore si Radetzki eût tenté de l'enlever de vive force, et alors l'armée piémontaise eût apporté un grand secours aux citoyens. Si, au lieu de risquer la guerre de barricades qui, une fois déjà, lui avait été si contraire, Radetzki eût converti l'attaque en blocus, la France aurait eu le temps d'intervenir, même par les armes, et de soustraire la Lombardie à l'Autriche. Mais Radetzki ne pouvait pas ne pas prévoir cette éventualité, et, arrêté par la résistance de Milan, il eût sans doute abrégé cette résistance en écrasant la ville de bombes et en la reconquérant ruinée plutôt que de s'exposer à la perdre.

A propos de la guerre italienne de 1848, on a rappelé l'exemple de la France en 1792. Mais l'Italie de 1848 n'avait ni la puissante cohésion de la France de 1792, ni l'irré-

(1) Après la reddition les Autrichiens trouvèrent une telle quantité de munitions qu'ils en furent embarrassés et songèrent à en noyer une partie dans les canaux; les vivres aussi abondaient, et il y avait dans le Trésor public deux millions de francs.

sistible élan de la Révolution, ni l'indomptable et terrible pouvoir qui fut la Convention nationale; elle n'eut pas même un Dumouriez. Le héros dont le nom fait battre aujourd'hui tout cœur italien, Garibaldi, n'était encore qu'un chef de partisans à peine connu. Prince, Charles-Albert se défiait de l'esprit révolutionnaire; chef militaire, il ne comptait guère sur la force des populations soulevées. Sa faute réelle fut de promettre de défendre Milan, et quand il l'eut promis de ne pas accomplir à tout prix cette promesse. Qui sait, en effet, si la menace même d'une résistance sérieuse n'eût pas fait hésiter Radetzki sur l'emploi des moyens les plus violents, si, en tout cas, la destruction même de Milan n'eût pas soulevé l'horreur générale contre l'Autriche et assuré, dix ans plus tôt, l'affranchissement de la Lombardie et peut-être celui de toute l'Italie? car l'héroïque Venise était debout encore. Charles-Albert fut coupable de faiblesse; mais il faut l'absoudre de trahison en 1848.

On a vu qu'aux derniers moments Charles-Albert avait envoyé un messager à Paris pour solliciter de la République l'intervention qu'il avait si hautainement, si follement repoussée jusque-là. On a beaucoup dit, en ces dernières années surtout, que la France de 1848 n'a rien fait pour l'Italie : l'accusation est grave, encore que les accusateurs manquent généralement d'autorité; il faut donc, pour l'honneur de la France plus que pour celui des hommes qui la gouvernaient alors, montrer qu'elle ne méconnut point ses devoirs envers l'Italie.

Nous avons rappelé, dans le cours du récit qui précède, que le gouvernement provisoire de la République ayant réuni 30,000 hommes au pied des Alpes, Charles-Albert protesta contre cette mesure tant en son nom personnel qu'au nom de tous les États italiens, et menaça, si l'armée française mettait le pied dans les Alpes, de faire tirer sur elle les canons du fort Damian. La France s'arrêta, non devant cette folle bravade, mais devant la volonté enthousiaste de l'Italie de ne devoir qu'à elle-même sa propre liberté. L'armée des Alpes resta l'arme au pied.

Le 15 mai, le jour même où le roi de Naples, traître et parjure, dispersait par la force le parlement napolitain et anéantissait la Constitution, une foule, égarée plus que coupable, envahissait à Paris l'Assemblée nationale sous prétexte d'apporter les vœux du peuple en faveur de la Pologne et de l'Italie. Cette déplorable imprudence ne compromit cependant pas les intérêts de l'Italie devant l'Assemblée française. Quelques jours plus tard, le 25 mai, elle prescrivait à la commission exécutive, qui avait remplacé le gouvernement provisoire, de prendre pour règle de conduite son vœu unanime d'*affranchir l'Italie*.

En présence des manifestations italiennes, des défiances de l'Europe qui rendaient impossible l'intervention armée, le gouvernement français avait cherché à provoquer une intervention diplomatique, et il avait réussi à s'assurer, dans cette voie, le concours de l'Angleterre.

Au moment où la Constituante prenait la décision que nous venons de rappeler, les armes italiennes avaient obtenu leurs premiers succès. L'Autriche, vaincue, prête à être rejetée de l'Italie, se montrait disposée aux plus larges sacrifices. Le 24 mai, son ministre à Londres, M. Hummelauer, présentait un *memorandum* dont les principales propositions étaient celles-ci :

Cession de la Lombardie qui resterait indépendante ou se réunirait à un autre État, en se chargeant d'une part proportionnée de la dette autrichienne.

Maintien de la Vénétie sous la suzeraineté impériale, avec une administration entièrement nationale, déterminée par les représentants du pays, sans intervention du gouvernement impérial, et représentée à Vienne par un ministre chargé des rapports entre elle et l'empire. Cette administration serait présidée par un archiduc résidant à Venise.

La troupe vénitienne serait entièrement nationale quant à son personnel, mais placée sous les ordres du ministre de la guerre d'Autriche; elle résiderait, en temps de paix, dans l'État vénitien, sauf un détachement envoyé à Vienne; en cas de guerre, elle suivrait l'appel de l'empereur pour la défense de l'empire.

La plus large liberté serait établie pour les rapports commerciaux de l'État vénitien avec le reste de la monarchie et avec la Lombardie.

C'était plus que n'a produit la guerre de 1859.

La France, sans accepter ces propositions comme définitives, les prenait pour point de départ des négociations. Les victoires des Italiens d'abord, celles des Autrichiens plus tard, arrêtèrent les délibérations diplomatiques. Le gouvernement français, qui avait peu de confiance dans l'issue favorable de la lutte, tenait les négociations ouvertes afin de pouvoir les reprendre quand l'heure en serait venue. Il l'attendit jusqu'au mois d'août.

Le général Cavaignac était alors chef du pouvoir exécutif. La France, à peine sortie des secousses de la sinistre insurrection de juin, était dans une situation moins favorable pour risquer une guerre générale : elle n'y eût cependant pas reculé.

L'envoyé du roi de Piémont, M. de Ricci, se rencontra, le soir du 3 août, avec l'envoyé des Milanais, M. Guerrieri, chez le général Cavaignac. Le général déclara franchement que la République ne voyait pas avec satisfaction la formation du royaume de la haute Italie qui pourrait un jour s'allier à l'Autriche contre la France. Toutefois, les Italiens étant libres de s'organiser chez eux, ce n'était pas là une raison pour que la France refusât l'assistance qu'on réclamait d'elle. Mais, demanda-t-il, est-ce la Lombardie, est-ce le Piémont qu'il s'agit de secourir?

En effet, le vote pour l'annexion n'avait eu lieu, dans toute la Lombardie, que dans les derniers jours de juillet, et quand M. Guerrieri avait quitté Milan le gouvernement provisoire fonctionnait encore.

M. de Ricci se hâta d'annoncer que depuis le 30 juillet, la Lombardie était officiellement réunie au Piémont. M. Guerrieri était dès lors sans pouvoir. Cavaignac pressa l'envoyé royal de s'expliquer sur la nature du secours sollicité. M. de Ricci fut peu explicite; il ne parla que d'intervention morale, de déclaration en faveur de l'Italie, d'augmentation de l'armée des Alpes, de la nomination d'un commandant. Cavaignac répondit que tout cela était immédiatement possible; mais il voulut savoir à quel moment l'armée française pourrait avoir à combattre les Autrichiens. M. de Ricci, embarrassé, parla d'un délai de trois mois. A la même question M. Guerrieri répondit que l'intervention était nécessaire sur-le-champ.

L'armistice Salasco ajourna virtuellement toute décision immédiate.

Le gouvernement français s'empressa de se concerter avec l'Angleterre pour convertir l'armistice en une trêve et faire accepter la médiation des deux puissances unies. Ce ne fut pas chose aisée. Charles-Albert qui, dans un premier mouvement de désespoir, avait invoqué l'intervention française, se montrait maintenant plus disposé à traiter directement avec l'Autriche, espérant en obtenir de meilleures conditions. L'Autriche, de son côté, aurait voulu profiter des victoires de Radetzki et recueillir tous les avantages de l'armistice. La France entendait n'admettre de l'armistice que les stipulations relatives au Piémont et ne reconnaissait pas la validité de celles qui se rapportaient aux villes et territoires qui n'étaient pas encore retombés en la possession des troupes autrichiennes. La France, en outre, voulait écarter des négociations l'assemblée allemande de Francfort, attendu que les provinces italiennes de l'Autriche ne faisaient point partie de la confédération germanique.

Les premières difficultés furent surmontées et la trêve fut conclue. Une des bases de la médiation était la faculté réservée aux duchés de Parme et de Modène de se réunir à qui bon leur semblerait. La France ne cachait pas qu'elle préférât que cette réunion eût lieu non avec le Piémont, mais avec la Toscane. La Toscane, en effet, avait toujours témoigné à la France amitié et confiance, et était disposée à prêter son concours franc et sérieux à l'intervention militaire de la République. En tout cas, il était bien entendu que les archiducs dépossédés ne seraient point réintégrés.

En 1848, l'*unité italienne* prêchée par Mazzini ne signifiait pas l'absorption de tous les États par un seul, mais la fédération des États, gardant chacun son autonomie; c'était sous cette forme aussi que la politique française souhaitait l'affranchissement et l'indépendance de l'Italie, et c'est peut-être, en effet, la seule forme qui concilie les diverses nationalités de la Péninsule. L'unité absolue ou, comme on l'a dit depuis, l'*unification* pourra être une arme puissante pour l'expulsion de l'étranger et l'établissement de gouvernements libres; il n'est pas sûr que ce doive être la transformation définitive de l'Italie.

Dès les premiers moments, la France eut à faire acte d'énergie. Un corps d'armée autrichien avait, avant l'acceptation de la médiation, marché vers Modène et envahi les Légations, menaçant la Toscane. Bologne, occupée un instant, avait pris les armes et jeté les Autrichiens hors de ses murs. Le maréchal Welden se disposait à la bombarder. Le gouvernement français, de concert avec l'Angleterre, exigea que les troupes autrichiennes se retirassent des Légations et cessassent de menacer le reste de l'Italie, déclarant que, s'il en était autrement, l'Autriche rencontrerait les Français pour ennemis. Le cabinet de Vienne désavoua officiellement le maréchal Welden et ordonna d'évacuer les Légations.

On a vu plus haut quelles conditions offrait le *memorandum* de M. Hummelauer dans les derniers jours de mai. Ces conditions furent celles que la France et l'Angleterre prirent pour point de départ de la médiation: constitution et administration séparée de la Vénétie sous la suzeraineté de l'Autriche; indépendance de la Lombardie, avec la possession des places de Mantoue et de Peschiera, sans lesquelles elle serait à la merci d'une invasion autrichienne; la réserve déjà indiquée pour Parme et Modène. Les victoires de Radetzki n'eussent donc rien fait perdre à l'Italie. Venise, il est vrai, fût demeurée sous la souveraineté de l'Autriche; mais il fallait bien tenir compte des derniers événements militaires; d'ailleurs, en posant les bases que nous venons de rappeler comme point de dé-

part, la France ne renonçait point à obtenir plus et mieux.

Après douze ans d'attente et une grande guerre, l'Italie n'en est pas encore là.

Les armes étaient momentanément posées. Les négociations diplomatiques furent longues, lentes et pénibles. D'un côté, le droit monarchique se refusait à traiter avec ce qu'il considérait comme des sujets révoltés ; de l'autre, le droit des peuples n'admettait ni limites ni restrictions à l'exercice de sa liberté; il fallait amener à conciliation ces prétentions extrêmes. D'autre part, Charles-Albert, frémissant de ses défaites, pressé par l'opinion publique, excité par les réfugiés lombards, ne pensait qu'à reprendre les armes et recommencer la guerre. Il fallait le retenir en lui montrant que la guerre devait être funeste à son trône, soit que la victoire par l'intervention française déterminât en Piémont un mouvement républicain, soit que a victoire des Autrichiens amenât la destruction du royaume de Sardaigne. Il voulait tout au moins que la France s'engageât à maintenir l'annexion de la Lombardie au Piémont ; à quoi se refusait le gouvernement français qui réservait absolument la libre disposition des Lombards par eux-mêmes.

Aux propositions de la France et de l'Angleterre, l'Autriche répondait par celles que voici : Réunion de la Lombardie et de la Vénétie en un seul État ; — assemblée élue par le suffrage universel qui décidera de la constitution applicable au pays ; — une armée nationale chargée seule de veiller à la tranquillité intérieure ; — un budget distinct, une administration uniquement composée d'Italiens; — une part proportionnelle dans les charges communes et les dépenses d'intérêt général ; — enfin, un lien politique, une sorte de vasselage, à titre de reconnaissance de la souveraineté impériale, rattachant seules les provinces italiennes au centre de l'empire.

« Ces bases, écrivait le ministre des affaires étrangères de France à l'ambassadeur français à Berlin, ne sont pas ce que nous pourrions désirer; mais elles peuvent être admises comme point de départ. »

On ne pouvait, en effet, espérer que l'Autriche abandonnât spontanément des provinces qu'elle occupait, l'une complétement, l'autre presque complétement, par des troupes victorieuses, où elle possédait des forteresses redoutables, et qui lui assuraient une grande influence dans les affaires de la Péninsule. Il fallait donc consentir à discuter d'après des bases à peu près raisonnables et que, dans le cours des négociations, il serait possible d'élargir. D'ailleurs c'était déjà un point de quelque importance pour l'avenir que de constituer une armée et une administration italiennes. C'était préparer les instruments de la future liberté de l'Italie.

Venise était protégée, dès maintenant, par la médiation qui suspendait les hostilités contre elle.

Vers la fin de 1848, il était convenu qu'une conférence s'ouvrirait à Bruxelles pour le règlement des affaires d'Italie. Si la conférence ne devait point aboutir à un résultat pacifique, la France alors était en mesure d'intervenir par les armes. Une flotte réunie à Toulon n'attendait que l'ordre de prendre la mer pour aller secourir Venise.

Depuis l'armistice Salasco, de graves événements s'étaient accomplis en Italie. A l'extrémité de la Péninsule, le roi de Naples avait écrasé Messine sous les bombes, puis l'avait livrée au pillage. Le pape, après le meurtre de son ministre Rossi, avait abandonné ses États pour se réfugier à Gaëte, sur le territoire napolitain; un gouvernement provisoire se forma, convoqua une assemblée constituante, puis se sépara. La constituante romaine se réunit au commencement de 1849 (6 février), prononça la déchéance du pape comme prince temporel et proclama la république, sous la direction d'un triumvirat (18 mars); un des membres du triumvirat était Mazzini.

Dans le même temps, une révolution semblable s'opérait à Florence.

Un événement, qui devait avoir une influence décisive sur l'avenir de l'Italie, s'était accompli en France : le 20 décembre Louis-Napoléon Bonaparte avait été proclamé président de la République française.

Dès que le pape avait quitté Rome, Cavaignac lui avait fait offrir l'hospitalité de la France et, dans la pensée que cette offre serait acceptée, avait rassemblé près de Toulon une brigade destinée à être embarquée pour aller chercher Pie IX, le protéger au besoin, dans la route qu'il aurait à parcourir sur le territoire romain et lui servir d'escorte d'honneur jusqu'en France. Les dispositions militaires prises par Cavaignac n'avaient pas et ne pouvaient avoir d'autre portée. C'est donc une erreur et une injustice que d'y voir le germe et la première pensée de l'expédition de Rome de 1849. Une pareille entreprise était absolument contraire aux principes politiques du gouvernement que présidait Cavaignac (1).

(1) On s'étonne qu'une telle confusion ait pu être commise par Lamartine dans son *Cours familier de Littérature*, Entretien LIII, page 337.

Cavaignac quitta le pouvoir le 20 décembre 1848; et l'expédition de Rome eut lieu en avril 1849. Voyez, à la suite de l'*Entretien* LVI, t. X, p. 151-160, la rectification de Jules Bastide, ministre des affaires étrangères sous le gouvernement de Cavaignac. Voyez aussi *La*

Le pape n'accepta point l'hospitalité française et demeura l'hôte du roi de Naples ; il ne pouvait rien faire qui lui aliénât davantage les Italiens.

Le jour approchait où allait expirer l'armistice Salasco. Charles-Albert prit une résolution suprême, dénonça l'armistice et entra en campagne le 20 mars 1849.

Nous avons dit que la chambre des députés piémontaise, refusant de ratifier l'armistice, ne l'avait voulu considérer que comme un fait militaire; elle avait, de plus, exigé la destitution du général Salasco. Cette conduite eût infailliblement causé la reprise immédiate des hostilités si Radetzki n'avait eu à redouter l'intervention armée de la France.

Du mois d'août 1848 au mois de mars 1849, le gouvernement intérieur du Piémont fut livré à de fréquentes oscillations ministérielles. Le roi, sombre et soucieux, suivait docilement l'impulsion des chambres, ne se préoccupant personnellement que de préparatifs militaires, impatient de reprendre les armes et de combattre les Autrichiens contre lesquels grandissait incessamment sa haine. Il pressait la République d'envoyer une armée au delà des Alpes ou tout au moins de donner à l'armée piémontaise un de ces généraux qu'avait formés et illustrés la guerre d'Afrique. Mais aucun général français ne consentait à prendre le commandement dans des conditions qui ne faisaient présager que la défaite; et le gouvernement républicain, poursuivant alors le but de la médiation, déclarait que la France ne ferait la guerre qu'à son jour et à son heure. Pour bien faire apprécier la ligne de conduite de la politique du gouvernement d'alors, politique si mal connue et tant calomniée, nous croyons devoir citer ici, *in extenso*, une dépêche du ministre des affaires étrangères de France adressée, le 10 octobre, à M. Sain Bois-le-Comte, ambassadeur de France à Turin.

« Les dépêches et les nouvelles qui me « parviennent d'Italie me font comprendre « qu'en Piémont et dans la haute Italie il y « a un parti qui veut nous forcer à la guerre. « Je dois déclarer tout d'abord que la France « fera la guerre, si elle la fait, à son jour et « à son heure, quand elle le jugera convena- « ble, mais qu'on ne l'entraînera pas.

« Si les Autrichiens passent le Tésin et « attaquent le Piémont, nous défendrons le « Piémont. Aussi, nous trouvons très-bonnes « les mesures prises pour concentrer les for- « ces de la Sardaigne dans les positions de No- « vare, Casal et Novi. Nous trouvons bien « aussi que le gouvernement sarde tienne à « faire respecter le déplorable armistice du « 9 août et qu'il envoie son escadre à Venise.

« Mais si la Sardaigne prend l'offensive « dans l'espoir de nous contraindre à faire la « guerre, eh bien, ce sera à ses risques et « périls qu'elle fera cette folie : tout ce que « je viens de vous dire, je l'ai déclaré à l'Au- « triche.

« Je vois très-bien qu'il y a en Piémont un « parti qui veut tout simplement — passez- « moi l'expression — brouiller les cartes. Ce « parti est le même qui ne voulait pas de « nous, il y a quelques mois, alors que, l'ar- « mée piémontaise étant sur l'Adige, la pré- « sence de troupes françaises aurait nécessai- « rement assuré l'affranchissement définitif « de l'Italie. Ce parti, par sa faute, par son « outrecuidance, a changé en revers les suc- « cès d'une bonne armée.

« Aujourd'hui la France et l'Angleterre, « par leur médiation, cherchent à réparer « cette faute. Il faut qu'on attende patiem- « ment le succès de leur médiation. Celle « des deux parties belligérantes qui rompra « la médiation nous aura pour ennemi si « c'est l'Autriche, pour spectateur impassible « si c'est la Sardaigne. Nous qui portons la « responsabilité du gouvernement de la France, « nous serions coupables au plus haut degré, « si nous jetions notre pays dans les aventu- « res d'une guerre européenne parce que des « gens qui nous repoussaient, il y a trois mois, « comme des ambitieux, veulent aujourd'hui « nous faire courir les hasards d'une politi- « que désespérée. Après la révolution de « Février, nous recevions chaque jour de « Turin et de toutes les villes d'Italie, des actes « et des protestations contre l'intervention « française. On prononçait l'accession de « la Lombardie au Piémont sans même « nous consulter; maintenant, on prétend « nous forcer, par une sorte de contrainte « morale, à nous mêler d'une affaire dans « laquelle on ne nous permettait pas d'inter- « venir quand elle offrait des chances de « succès. Nous ne nous laisserons pas con- « traindre.

« La médiation marche, quoi qu'on en puisse « dire. L'Autriche s'épuise en dépenses hors « de proportion avec ses ressources. Les af- « faires de Hongrie sont contre elle une di- « version puissante. L'Allemagne de Franc- « fort, dont nous avions à craindre l'inter- « vention en Italie, se divise de plus en plus « et se rend suspecte à l'Autriche elle-même. « La Prusse, que nous avons soutenue contre « l'ambition de Francfort, la Prusse nous « est favorable. En Angleterre, l'opinion pu- « blique, rassurée par la modération de la « France, permettra désormais à son gouver- « nement de nous prêter un appui moral,

*République française et l'Italie en* 1848, par Jules Bastide (Bruxelles; octobre 1858; un vol. in-18, de 270 pages). E. C.

« sinon effectif. Nous sommes certains de « placer la Lombardo-Vénétie dans une si- « tuation telle que la nationalité italienne « puisse s'y développer et s'y asseoir en paix. « Que pourrait donc vouloir le Piémont, s'il « n'est pas agité par une ardeur absurde de « conquêtes ?

« Je le dis donc encore une fois et bien « haut, pour que vous le répétiez : Si le Pié- « mont veut faire la guerre, qu'il la fasse et « paye la peine de sa folie; si on l'attaque, « nous le défendrons, nous tiendrons la ligne « du Tésin comme si c'était celle du Var. « On s'est défié, il y a cinq mois, de notre « armée des Alpes : on la craignait plus que « l'armée autrichienne; on lui disait d'atten- « dre, pour opérer, que cela convînt aux ar- « rangements du roi de Piémont; dans ces « derniers temps enfin, on a conclu sans nous « un traité honteux. Eh bien! maintenant « nous disons à notre tour : Attendez notre « convenance, et ne croyez pas que nous com- « promettrons criminellement le sort de la « France pour tenter d'agrandir les domaines « de la couronne de Savoie. — JULES BAS- « TIDE. »

Le 23 octobre, Bastide écrivait presque dans les mêmes termes au président du conseil des ministres de Sardaigne.

Charles-Albert était donc bien averti que la France ne se croirait pas obligée de prendre les armes parce qu'il les aurait prises. Il sut résister à ceux qui l'excitaient et à sa propre impatience jusqu'à la fin de 1848.

Lorsque Pie IX eut déserté Rome et refusé de se rendre en France, Charles-Albert lui offrit en Piémont un asile, qui ne fut pas davantage accepté. Quand le président de la République française se montra plus favorable à l'intérêt pontifical que ne l'avait été Cavaignac, et donna lieu de croire qu'il était disposé à intervenir pour rétablir l'autorité du pape, Charles-Albert ne voulut pas laisser à d'autres le soin d'accomplir cet acte, dans lequel il voyait un puissant moyen d'influence sur les populations italiennes. Malgré les conseils du général Pelet, ambassadeur extraordinaire de France à Turin, il précipita les derniers préparatifs de guerre et dénonça l'armistice.

Charles-Albert allait donc se trouver seul en face de l'Autriche, avec une armée composée en grande partie ou de jeunes soldats inexpérimentés ou de citoyens que des intérêts, des soucis de famille devaient suivre sous le drapeau; avec des services militaires mal organisés, des approvisionnements encore insuffisants, enfin dans des conditions si défavorables qu'on pouvait croire qu'il cherchait par-dessus tout une occasion héroïque de mourir. Rien, en effet, ne fut préparé en prévision d'une défaite possible qui rendrait une retraite nécessaire.

Le roi n'avait pas voulu prendre le commandement effectif des troupes; il le confia au général polonais Chrzanowski (1), ayant sous ses ordres Alexandre La Marmora, chef d'état-major, avec les généraux Ramorino et Cossato. L'armée piémontaise comptait environ 120,000 hommes, dont 90,000 seulement prêts à combattre, et dont on n'engagea guère que 60,000 dans les opérations actives. On espérait beaucoup du concours des provinces lombardes, dans lesquelles on avait provoqué l'insurrection en leur assignant la date du 20 mars pour un soulèvement général.

Radetzki avait 60,000 hommes présents sous le drapeau, mais c'étaient des troupes d'élite, bien exercées, bien pourvues, soutenues par le sentiment de leur force et le souvenir de récents triomphes. Il était donc fondé à compter sur la victoire, et ce n'était pas par une ridicule bravade qu'il donnait à ses soldats pour mot d'ordre *Turin*.

Le 20 mars l'armée piémontaise franchit le Tessin, et fut accueillie avec enthousiasme à Magenta, tandis que Radetzki envahissait le Piémont au sud du Pô, chacun cherchant ainsi à couper la ligne de retraite de son adversaire.

Au lieu de poursuivre cette manœuvre et de laisser les Autrichiens pénétrer dans le Piémont, où ils eussent rencontré partout des ennemis et de la résistance, Chrzanowski repassa le Tessin afin d'arrêter la marche de l'ennemi. Mal renseigné sur les mouvements de Radetzki, il étendit trop ses lignes, et ne fut pas en mesure de repousser toutes les attaques.

Le 21 mars, un premier combat fut livré sur les positions de Vigevano et de Mortara, que les Piémontais furent obligés d'abandonner. Après cet échec, le chef de l'armée sarde pouvait encore couper en deux l'armée autrichienne et assurer sa propre retraite. Au lieu de prendre une détermination hardie, il concentra toutes ses troupes autour de Novare. Radetzki y parut le 23 mars. C'est là qu'allait se décider le destin de la campagne.

Chrzanowski avait 54,000 hommes et 110 pièces de canon. Il s'établit dans une excellente position, au sud de Novare, entre deux torrents, le Terdoppio et l'Agogna, courant parallèlement, du nord au sud, de chaque côté de la ville. Au centre de cette position, longue d'une lieue environ, s'élevait le hameau de la Bicoque; à l'entour de la ville, le terrain est coupé de canaux, d'arbres et de fossés. Les troupes piémontaises furent bien distribuées, quoiqu'un peu rapprochées de Novare, ce qui pouvait gêner la retraite; on

(1) Albert Chrzanowski, né en 1792, est mort à Paris le 1er mars de cette année (1861).

avait tiré du terrain tout le parti possible.

L'action s'engagea à onze heures du matin, entre les avant-postes piémontais et l'avant-garde de la division du général d'Aspre. Celui-ci croyait n'avoir affaire qu'à l'avant-garde. Apprenant qu'il a devant lui toute l'armée piémontaise, il envoie prévenir Radetzki, appelle à lui les corps les plus proches et engage résolûment le combat, pensant tenir jusqu'à l'arrivée du maréchal. Deux fois les Autrichiens débusquent les Piémontais, deux fois ils sont ramenés. En peu de temps toute la division d'Aspre prend part au combat. La gauche de la ligne piémontaise est enfoncée, la Bicoque est enlevée et reste aux Autrichiens. Alors le duc de Gênes charge en tête de la brigade de Piémont, et tourne la droite de d'Aspre. A la droite sarde, Durando foudroie les batteries ennemies, et à la gauche Solaroli disperse les tirailleurs déployés devant lui. D'Aspre est battu sur toute la ligne et menacé d'une perte inévitable si le duc de Gênes continue d'avancer. Mais Chrzanowski, ignorant qu'il n'a en face de lui qu'une seule division et craignant d'être débordé, rappelle le duc de Gênes. L'ennemi, voyant ce mouvement rétrograde, reprend courage, enlève de nouveau la Bicoque et recouvre ses premiers avantages.

Le combat durait depuis cinq heures, lorsque arrivent successivement les corps autrichiens d'Appel et de Thurn, puis la réserve envoyée par Radetzki. La lutte s'engage avec fureur sur tous les points. La gauche piémontaise est forcée, rejetée sur Novare, où elle arrive en désordre, protégée dans sa fuite par le duc de Gênes, qui fait tête à l'ennemi avec une énergie héroïque. A la vue de ce désastre, Chrzanowski ordonne au centre de faire retraite. Durando, à droite, continue la bataille; menacé sur son flanc gauche, attaqué de front par Thurn, il est enfin contraint de se retirer aussi, et le fait avec une si fière contenance qu'il impose à l'ennemi.

L'armée put rentrer dans Novare; mais là éclata une confusion extrême: les soldats, méconnaissant la voix des officiers, se débandaient, pillaient les vivres, abandonnaient leurs drapeaux, se refusaient au travail pour élever quelques ouvrages défensifs. L'armée piémontaise eût été anéantie dans la ville même si Radetzki, qui avait encore des troupes fraîches, eût marché en avant et attaqué Novare. Il crut sans doute à des dispositions de résistance, et resta sur le champ de bataille.

L'armée piémontaise s'était vaillamment battue; elle avait perdu deux généraux, 2,500 morts ou blessés, 12 canons; environ 2,000 hommes étaient pris ou dispersés. Les Autrichiens eurent 2,500 hommes hors de combat et un millier de prisonniers. Ces chiffres montrent quelle fut l'énergie de la lutte des deux côtés.

Pendant le combat, Charles-Albert s'était tenu à la Bicoque, sous le feu des obus, sous une pluie de boulets, de mitraille et de balles. Désespéré, il parcourait au galop le champ de bataille, cherchant partout la mort; il fallut l'entraîner de force. Il voulait conduire l'armée à Alexandrie, s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. On lui apprit que la retraite était coupée, la résistance impossible. Alors, le roi se décida à demander un armistice. Radetzki, peu généreux, y mit des conditions déshonorantes. Charles-Albert les rejeta, et, comprenant que c'était à lui personnellement que s'adressait l'outrage de l'Autrichien, il convoqua (24 mars, neuf heures du matin) ses fils et ses généraux : « Je me suis « sacrifié à la cause italienne, dit-il; pour « elle j'ai exposé ma vie, celle de mes enfants, « mon trône; je n'ai pu réussir. Je comprends « que ma personne pourrait être aujourd'hui « le seul obstacle à une paix désormais né- « cessaire, Je ne pourrais pas la signer. Puis- « que je n'ai pu trouver la mort, j'accompli- « rai un dernier sacrifice à mon pays : je « dépose la couronne et j'abdique en faveur « de mon fils, le duc de Savoie. »

Puis, s'éloignant, suivi d'un seul domestique, il se rendit à Nice, se fit délivrer un passeport sous le nom de comte de Barge, déclara qu'il voulait désormais rester étranger aux affaires publiques, mais que si, un jour, le Piémont reprenait les armes contre l'Autriche, il rentrerait dans les rangs comme soldat. Il se retira à Oporto, où il mourut, le 29 juillet de la même année.

Charles-Albert appartient à l'histoire, qui a droit de le juger. Les Italiens d'aujourd'hui en font un martyr de la cause nationale. C'est beaucoup d'indulgence et trop d'oubli. Ce prince n'a rien sacrifié pour l'Italie, quoi qu'il en ait dit : il a exposé sa vie, ses enfants, son trône, pour sa propre ambition; au désir d'être roi d'Italie, il a deux fois, en 1848 et 1849, sacrifié la cause italienne et plus encore; si en 1848 il avait accepté à temps l'intervention française, l'indépendance absolue de l'Italie était fondée. Si plus tard, après les victoires de Radetzki, il avait accepté franchement la médiation, le nord de l'Italie eût été libre dix ans plus tôt et la Vénétie affranchie du joug qu'elle subit encore. Rome n'eût pas été replacé sous l'oppression cléricale; Naples et la Sicile n'en auraient pas été à lutter jusqu'en 1860 contre des princes cruels ou insensés.

Et qui sait quels destins eussent été ceux de la République française si, engagée dès le mois de mai 1848 dans une guerre qu'elle

n'avait point provoquée, elle eût pu répandre au dehors cette ardeur qui la déchira intérieurement et eût employé contre l'Autriche les armes qui se tournèrent contre la patrie elle-même ?

Telle sera, un jour, la responsabilité qui pèsera sur la mémoire de Charles-Albert. On lui tiendra compte de son courage militaire, de sa haine contre l'Autriche, véritable vertu italienne, et de son abdication, le seul grand service qu'il ait rendu à l'Italie ou du moins au Piémont.

Le lendemain de la bataille de Novare, le nouveau roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel II alla trouver Radetzki, et conclut un armistice stipulant le renvoi des soldats lombards, hongrois et polonais; le rappel de la flotte et des Piémontais qui étaient à Venise; l'occupation par les troupes autrichiennes d'une partie du Piémont, et de la place d'Alexandrie par moitié avec les Piémontais.

A l'appel aux armes proclamé par Charles-Albert, Brescia avait répondu en chassant les Autrichiens. Attaquée d'abord par Nugent, qui y fut tué, puis par le féroce Haynau, Brescia résista héroïquement, malgré les nouvelles de la bataille de Novare et de l'armistice. La courageuse ville fut emportée d'assaut, livrée au carnage et au pillage. Non content de ces massacres, l'affreux bourreau fit arrêter et exécuter cent des principaux citoyens, et imposa à la ville une contribution de six millions.

En apprenant la défaite de Novare, Gênes se souleva, chassa la garnison piémontaise et se constitua en république. Mais, quelques jours plus tard, le général Alphonse La Marmora y rentra après une vive résistance.

A Turin, on avait parlé d'abord d'appeler tout le pays aux armes; on en reconnut bientôt l'impossibilité; les inquiétudes que l'on avait pour la liberté s'apaisèrent quand Victor-Emmanuel eut promis de respecter les institutions constitutionnelles. Toutefois, il fallut une satisfaction à l'opinion publique, qui s'obstinait à voir dans le désastre de Novare l'effet de la trahison; le gouvernement n'osa pas lui refuser une victime : le malheureux général Ramorino fut mis en jugement, déclaré traître sous un prétexte peu plausible, et fusillé. La paix fut signée le 6 août. Toute l'Italie, sauf Venise, était alors retombée sous le joug par les armes étrangères.

Dans la guerre de 1859, Novare fut rançonné et pendant quelques jours occupé par les Autrichiens. Le général Niel les en débusqua, le 1er juin, après un léger combat d'avant-garde.

Adolphe Joanne, *Itinéraire de l'Italie septentrionale.*
Edmond Texier, *Chronique de la guerre d'Italie*, 1859.
Henri Martin, *Histoire de France.*
Achille de Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations.*
A. Balleydier, *Charles-Albert et Turin.*
Zeller, *Histoire d'Italie.*
Perrens, *Deux ans de révolution en Italie.*
Jules Bastide, *La République française et l'Italie en 1848* (Octobre 1858).
Ulloa, *Guerre de l'indépendance italienne en 1848 et 1849.*
Schœnhals, *Campagnes d'Italie en 1848 et 1849 traduit par Théophile Gautier fils.*
Lamartine, *Cours familier de littérature, Entretien LIII.*

Frédéric Lock.

**NOWGOROD-WÉLIKI**, ou *Nowgorod-la-Grande*. C'est le nom d'une ville de Russie, autrefois très-célèbre, et qui est aujourd'hui le chef-lieu du gouvernement du même nom. Ce dernier, situé entre 57° et 62° de latitude nord et entre 47° et 58° de longitude est, a pour limites les gouvernements de Wologda, Olonez, Iaroslaw, Twer, Pskow (ou Pleskow) et de Saint-Pétersbourg. Il ne comprend qu'une très-minime partie des possessions étendues de l'ancienne grande-principauté, puis république de ce nom; et après différents remaniements, faits en 1708, 1730, 1776 et 1784, ce fut seulement dans l'année 1796, qu'il reçut son organisation définitive. Son territoire est de 2,214 milles carrés géographiques, ou plutôt de 2,154, déduction faite de 60 milles carrés, occupés par une cinquantaine de lacs, dont les trois plus grands sont le *Biélo-Ozéro* ou lac Blanc, ayant 20,43 milles carrés d'étendue; puis le lac *Moïsk* ou *Ilmen*, de 16,55, et enfin le lac *Vosjé*, de 8,36 milles carrés : ce qui fait en somme 45,34 milles carrés. Quant à la constitution géologique du sol, ce gouvernement présente les phénomènes les plus remarquables. Avec prédominance de certaines formations, le sol de Nowgorod offre des traces de toutes les époques géognostiques. La partie centrale semble le lit desséché d'une mer intérieure, reliée autrefois à la mer Baltique, car il s'y trouve des cailloux roulés, des dépôts calcaires, mais tout sans suite. Sur un des côtés de ce bassin qui contient la grande masse des lacs, il y a les couches devoniennes, qui sont les couches les plus élevées du terrain de transition, et renferment relativement peu de pétrifications. C'est à cette formation qu'appartiennent les *Monts Waldaï*, seule chaîne de montagnes de la Russie d'Europe. Autour des lacs Waldaï et Séliger commencent les formations carbonifère et calcaire de montagne. C'est là qu'on a trouvé en 1854 des dépôts de houille. Cette partie du gouvernement, située au sud-est, est la plus fertile, parce que les couches carbonifères, par leur décomposition partielle, laissent un humus noir, mêlé de marnes argileuses et calcaires. Elle produit du blé, du

chanvre, du lin, et renferme de riantes prairies, et de magnifiques forêts qui fournissent du bois de chauffage et du gibier à la capitale, laquelle tire aussi ses poissons des nombreux lacs de Nowgorod. La partie nord et nord-est de ce gouvernement, au contraire, est composée en partie de marais, revêtus de couches de mousse, et en partie couverts de dépôts de sables stériles. Elle appartient aux terrains tertiaire et secondaire. Les monts Waldaï marquent la ligne de séparation entre le bassin de la mer Caspienne et celui de la mer Noire au sud, tandis qu'au nord ils envoient des tributaires aux mers Blanche et Baltique. Cette ligne offre un phénomène particulier à tout le nord-est de l'Europe: ce sont d'immenses blocs erratiques, lancés peut-être sur le continent lors du soulèvement de deux grands massifs granitiques, d'un côté les Carpathes, et, de l'autre, la Péninsule scandinave, y compris la Finlande. La zone erratique dont nous avons déjà parlé à propos du gouvernement de Nishni-Nowgorod, qui contient une de ses deux grandes branches, cette zone, après avoir touché Witepsk et Smolensk, étend son autre branche dans le gouvernement de Nowgorod-Wéliki, à partir d'Orkha sur le Dniéper. Elle y touche les villes de Yelna', de Volkovitchi, de Waldaï, Borovitchi, Oustoujna, Tchérépovez, Orcha, et expire sur le Pinéga, affluent de la mer Blanche. Par une remarquable coïncidence, le terrain erratique se trouve encore sur la limite des formations devonienne et carbonifère. Il présente, du reste, tous les phénomènes possibles : des roches striées dans Petrosawadzk, île du lac Onéga (comme aux divers endroits de la Finlande); des érosions verticales, appelées *Marmites des géants* et attribuées aux cascades des glaciers ou à des tronçons de moraines. Quant aux blocs erratiques eux-mêmes, granitiques pour la plupart, ils se trouvent tantôt éparpillés jusque dans l'intérieur des vallées et sur leurs points culminants, où l'on rencontre précisément les plus gros, tantôt amoncelés en masses, au point de cacher entièrement la terre et de forcer les routes à serpenter entre leurs plis, appelés *Chaussées de pierres*. Ailleurs il y a des dépôts alluviens, composés de limon, sable, cailloux aplatis ou roulés, etc. Nous ne discuterons pas ici non plus une autre hypothèse géologique, émise à ce propos par M. Agassiz, hypothèse d'une période glaciale universelle ou période quaternaire, terminée par un cataclysme général à la suite du dégel de la glace, qui seule, selon lui, avait pu charrier et déposer régulièrement ces blocs immenses. Mais nous remarquerons que les sources du Volga et de quelques-uns de ses affluents, ainsi que celles des tributaires de la Néva, des deux Duna, etc., se trouvent si rapprochées les unes des autres, dans le gouvernement de Nowgorod, que l'idée de la jonction des mers du Nord aux mers du Sud dut se présenter d'elle-même. En effet, par suite de l'extension donnée successivement au système de canalisation, il y existe aujourd'hui six canaux, qui sont : 1° le système dit de *Vouïchi-Volostok*, par lequel le Msta (tributaire du lac Ilmen, d'où ses eaux sont amenées par le Volkhoff dans la mer Baltique) est relié à la Tchekshna et à la Twertsa, affluents du Volga. Ce canal, appelé aussi *canal de Rybinsk*, fut construit par Pierre le Grand, de 1710 à 1715, et ouvert à la circulation en 1719. 2° *Le canal de Nowgorod* ou *Canal de Sievers* (ainsi appelé de Sievers, alors gouverneur de cette ville), fut creusé, en 1800, par Paul I^er^, pour joindre le Msta au Volkhoff par voie directe, sans traverser le lac Ilmen. 3° Le système dit de *Tikhvin*, projeté par le même empereur et exécuté, en 1811, par Alexandre I^er^, pour opérer une jonction plus directe entre le Volga (au moyen de quelques autres de ses affluents, tels que la Samina et la Maloga) et la mer Baltique par le Siass et la Tikhvinka, tributaires du lac Ladoga. 4° *Le système de Marie* (femme de Paul I^er^), créé, en 1815, au moyen des rivières Kovja, Vuïtekra et du lac Matko. 5° *Le canal de Kiriloff*, ou système *du duc Alexandre de Wurtemberg*, par lequel on relia le port d'Arkangel, sur la mer Blanche, à celui de Saint-Pétersbourg, au moyen de la Soukhona, affluent de la Duna du nord, et au moyen des lacs Kobinskoé et Biélo-Oséro. Il fut construit entre 1824 et 1830. 6° Un dernier canal, enfin, a été créé en 1858, pour relier les lacs Ladoga et Onéga au moyen des rivières Svira et Siass et du lac Perquijno. Il reste encore à établir une communication entre la mer Baltique et la mer Noire, par les sources du Dniéper, pour que la Russie possède un des plus complets et des plus grandioses systèmes de canalisation qui aient jamais existé. Par contre, les routes de terre sont loin de suffire à tous les besoins. Même dans la construction de son premier chemin de fer, celui de Saint-Pétersbourg à Moscou, le gouvernement russe, en adoptant une ligne rigoureusement droite, a eu plutôt en vue la rapidité des opérations stratégiques que la satisfaction à donner aux besoins des stations intermédiaires de la route. Ainsi, la ville de Nowgorod n'est pas même touchée par ce railway, qui, dans tout son parcours, ne dessert que Vouïchi-Volostok et Torjok. En revanche, on a, en 1859, établi une ligne télégraphique de 70 verstes ou kilomètres, qui va de Nowgorod jusqu'à Tchandovo, à moitié chemin de Saint-Pétersbourg.

Il est naturel qu'un pays si entrecoupé de lacs, de marais, de déserts, de sables et de forêts, renferme une population clair-semée. Aussi, dans un gouvernement grand comme la Normandie et la Picardie réunies, compte-t-on à peine 760 mille habitants, parmi lesquels les hommes sont aux femmes dans la proportion de 100 à 103,9. Dans ce chiffre se trouve compris celui du district des colonies militaires agricoles, qui est de 178,470 habitants. Ces colonies y furent établies entre 1815 et 1825, par le général Araktchéieff. Quant à la nationalité, les habitants appartiennent en majorité à la race des Grands-Russes. D'autre origine sont :

| | |
|---|---|
| 1. Les *Caréliens* (ou Lettons scandinavisés) | 25,700 |
| 2. Les *Tchoudes* ou *Finnois* | 6,700 |
| 3. Les *Allemands* des provinces baltiques, faisant partie des deux colonies militaires de *Nicolaïewski* et d'*Alexandrewski* | 650 |
| 4. Les *Bohémiens* vagabonds | 350 |
| Total | 33,400 |

Pour ce qui est de la condition économique, on compte dans le gouvernement de Nowgorod 171 seigneurs nobles héréditaires sans domaines, 3,994 seigneurs nobles avec domaines, 4,780 commerçants des trois guildes, 30,500 bourgeois, et 4,020 agriculteurs libres. Quant aux serfs à divers titres, il s'y trouve 190,700 serfs de la couronne, des deux sexes; 10,573 serfs, postillons et estafiers; 1,167 paysans du ressort du ministère des voies et communications; 2,225 serfs domestiques du corps des cadets établi dans la ville de Nowgorod par Araktchéieff; et 24,052 paysans apanagés. Pour ces diverses classes des serfs du gouvernement nous n'avons compté que les chiffres de la population masculine. Il y a enfin à ajouter 192,350 paysans domaniaux des deux sexes et 1,800 serfs domestiques des seigneurs domaniaux. Le dénombrement le plus récent donne pour les dix districts du gouvernement, les chiffres suivants :

| | |
|---|---|
| 1. *Biélosersk* | 51,830 habitants. |
| 2. *Borowitchi* | 104,670 |
| 3. *Demyansk* | 71,420 |
| 4. *Kirilow* | 76,870 |
| 5. *Krestzy* | 64,400 |
| 6. *Nowgorod* | 101,400 |
| 7. *Tikhvin* | 66,350 |
| 8. *Tcherepovets* | 91,200 |
| 9. *Oustyoushnia* | 61,400 |
| 10. *Waldaï* (ou *Volkonsk*) | 66,720. |

Il faut y ajouter la ville de *Staraya-Roussa*, qui, étant du domaine impérial, se trouve en dehors de la juridiction du gouverneur provincial. Elle compte 6,500 habitants. Le chiffre de la population des colonies agricoles va parfaire celui de la population totale, donné ci-dessus. L'agriculture est assez avancée : le gouvernement de Nowgorod a été le premier de la Russie qui ait cultivé la pomme de terre, sous Catherine II. Mais l'élève des bestiaux y est presque nulle, de même que la culture des arbres fruitiers. La pêche, la navigation fluviale et le commerce de bois sont, au contraire, très-florissants. Les paysans du district de Waldaï se sont, en outre, créé une industrie spéciale, celle de la fabrication de cloches et sonnettes. Vient ensuite celle des clous, dont il se produit près de 100,000 pouds par an (1 poud équivaut à 20 kilog.). Les autres branches d'industrie sont celles des savons, des toiles, des suifs et de la potasse. La couronne possède de riches mines de fer et de sel, surtout à Staraya-Roussa, ainsi que des carrières de gypse et de chaux qu'elle fait exploiter en régie.

Les Finlandais, Caréliens et Allemands de ce gouvernement sont luthériens, tandis que les habitants russes appartiennent pour la plupart à la confession grecque orthodoxe. Mais les sectes hétérodoxes de cette église y comptent aussi depuis le moyen âge un certain nombre d'adhérents. Ce sont d'abord les *Starowertzi* (ou vieux croyants), depuis 1386, surtout dans le district de Krestzy; ensuite les *Clistovtchinos* (ou flagellants), secte fondée, vers 1460, dans la ville de Nowgorod même, par une prophétesse *Marfa Possadniza*, femme d'un certain Odnodrorez. Cette secte joua un rôle politique important dans un des grands soulèvements des Nowgorodiens contre la domination, alors récente, des grands-princes de Russie. Ce fut également à Nowgorod, que prirent naissance les *Sobotnikis* (ou observateurs du sabbat), fondés, en 1470, par le juif Zacharie, qui sut persuader à plusieurs popes grecs que la religion de Moïse est la seule vraie. Malgré les mesures violentes prises contre elle par le gouvernement russe, notamment en 1503, cette secte y a toujours persisté. Depuis 1800, enfin, il s'est formé à la sourdine, dans Nowgorod, une petite Église des *Doukhobortzis* (ou illuminés), appelés par le peuple russe *Ikonobortzis* (iconoclastes), ou *francs-maçons*, qui réunissent certains traits des unitaires sociniens avec les idées des philosophes Jacques Boehme et Saint-Martin. Ce fut un sous-diacre grec de l'église Sainte-Sophie de Nowgorod, *Ivan Ivanoff*, qui fonda cette petite communauté.

Le chef-lieu du gouvernement est l'antique ville de *Nowgorod-Wéliki* ou *Nowgorod la Grande*, république avant 1478 et, depuis, in-

corporée à la Russie. Elle est assise sur les rives du Volkhoff, là où il sort du lac Ilmen, et traversée par la grande route impériale de Saint-Pétersbourg à Moscou. Le chemin de fer qui relie ces deux métropoles, nous l'avons dit, ne touche pas Nowgorod. Autrefois ville de 400,000 âmes, elle renferma dans son enceinte nombre de villages et de hameaux, qui sont aujourd'hui situés au dehors. Il fallait alors, dit-on, relayer plusieurs fois dans l'intérieur de la cité même. D'une étendue relativement grande, encore à présent, elle est si déserte, qu'au commencement de ce siècle elle n'avait plus que 3,000 habitants. De 6,000 en 1815, sa population est montée en 1830 à 12,000, et à 17,500 en 1854. Un fait très-remarquable dans plusieurs villes de la Russie est la proportion de la population masculine à la population féminine : à Nowgorod les hommes sont au nombre de 12,800, tandis que les femmes atteignent seulement le chiffre de 4,700 (on se rappelle la proportion contraire, mais moins forte, pour Nishni-Nowgorod). Parmi ses cinq quartiers, dont la division date de très-loin, on distingue surtout celui du *Kreml* (ou vieux château); ensuite celui de la rive droite du Volkhoff, appelé *Torgovaïa*, ou quartier du marché, avec un beau bazar; enfin le quartier de la rive gauche ou *Sophiskaïa*. On y voit encore le pont du haut duquel les citoyens de la ville précipitaient dans le Volkhoff leur magistrat, ou possadnik, qui ne leur convenait plus. C'est dans ce quartier que se trouvent aussi l'enceinte des murs, la cathédrale Sainte-Sophie, reine des cent-cinquante églises qui existaient autrefois à Nowgorod et dont il reste environ trente-cinq. On admire encore aujourd'hui dans cette basilique les fameuses portes, dites *Khorsouniennes*, d'or et de bronze, datant du douzième ou du treizième siècle, avec des sujets pieux en relief et des inscriptions latines et russes. Adelung, qui en a donné une description en allemand, les a déclarées un des principaux chefs-d'œuvre de l'art byzantin. Selon lui, elles ont été apportées de Kherson (en Tauride), comme cadeau des empereurs grecs, alliés jadis aux princes russes. Parmi les ornements plus modernes de la ville on remarque le nouveau château et le jardin du peuple, le long du Volkhoff. La ville renferme un séminaire ecclésiastique, trois couvents, un gymnase (ou lycée) et une école des cadets. Sa bibliothèque possède le manuscrit complet, sur parchemin, de la *Rousskaïa Pravda*, ou Code de Iaroslav Ier, manuscrit datant de 1286. La Rousskaïa Pravda est le plus ancien code de lois russe, rédigé en 1017. La plus ancienne copie qui en existe ne remonte pas si haut, comme nous voyons. Dans l'ordre de rédaction viennent ensuite les ouvrages suivants, monuments primitifs de la littérature russe, qui tous ont vu le jour à Nowgorod. 2° l'*Évangéliaire d'Ostromir*, aujourd'hui à Saint-Pétersbourg. Il date de 1056, et fut rédigé pour le possadnik, ou premier magistrat de Nowgorod, Ostromir, parent du czar Isiaslaf Ier. Il fut publié en 1843 avec la traduction grecque et des observations grammaticales, par *Wotchtokow*. 3° Entre les années 1088 et 1117 fut rédigé l'*Évangéliaire de Mstislaw II*, appelé aussi *Testament de Monomaque*, fait pour Mstislaw, fils de Wladimir Monomaque et père de Vsévolod II. Il ne semble pas qu'il ait encore été imprimé. 4° Entre 1128 et 1132 a été dressé l'acte diplomatique russe le plus ancien, contenant une donation, faite au couvent de Youryi (ou Saint Georges) de Nowgorod par les princes Mstislaw, Wladimir et Vsévolod. Cet acte a été exhumé, le 23 février 1837, par Eugène Bolkhioriskhimow, mort métropolitain de Kiew et de Galitche. 5° Le manuscrit de la *Kormontchaya kniga*, ou la plus ancienne chronique de Nowgorod, date de 1276 à 1294, si toutefois sa rédaction ne remonte pas plus haut. 6° Des années 1294 et 1304, enfin, nous avons diverses *lettres de sauf-conduit*, accordées aux citoyens de Lubeck, Wisby et Riga par le grand prince André Alexandrévitch et par les Nowgorodiens. La plupart de ces manuscrits appartenaient à la bibliothèque de Nowgorod, d'où ils furent transférés à Saint-Pétersbourg. Quant aux *Chants d'Igor II*, qui célèbrent les expéditions heureuses de ce prince, le lieu où ils furent rédigés n'est pas connu. Sous le rapport industriel, il y a à Nowgorod des briqueterries, des tanneries et une fabrique de toiles à voiles. Autrefois siége d'une éparchie, ou archevêché de première classe, qui jusques en 1775 porta le titre de *Nowgorod et Slavensk*, cette ville est aujourd'hui placée sous l'éparque ou métropolitain de Saint-Pétersbourg, de qui relèvent aussi l'Esthonie et la Finlande. Le titulaire du siége, *Grégoire*, qui s'était signalé par ses rigueurs contre les hétérodoxes, est mort au commencement de juillet 1860. Il a été remplacé par un prélat plus tolérant, *Pamphile*, jusqu'alors simple évêque d'une ville secondaire. Pour l'administration civile et militaire, Nowgorod appartient au gouvernement général militaire de Saint-Pétersbourg, dont le titulaire est *Ignatieff Ier*, lieutenant général et membre du conseil de l'empire. Sous lui, il y a dans la ville de Nowgorod un gouverneur civil, aujourd'hui le général *Philippovitch*, qui a servi précédemment dans le Caucase.

Nous avons déjà mentionné les petites

villes de *Vouïchi-Volostok*, de *Tikhvin* et de *Kiriloff*, qui ont donné leurs noms aux principaux canaux de ce gouvernement. Kiriloff renferme une excellente bibliothèque avec des documents importants pour l'histoire de la Russie. La ville de *Staraya-Roussa*, située sur les rives de la Polina, possède des mines de fer, ainsi que des salines avec dix-huit maisons de graduation. Près de *Bronnetzi* (dans le district de Krestzy) se trouve une colline sur laquelle, avant 1775, on voyait une statue, dite de saint Jean Plestvlétchi, mais qui, selon les archéologues, était l'image d'un dieu païen des Permiens (ou Biarmiens). *Tarjok*, avec 14,000 habitants, était au moyen âge, où il devait contenir près de 300,000 habitants, un avant-poste militaire assez important de la république de Nowgorod. Cette ville fabrique aujourd'hui des ouvrages en peaux de couleur et en maroquin, appelés bottes de Kazan (du lieu où elles furent fabriquées d'abord), ainsi que des coussins ornés de broderies en or et soie. *Biélosersk*, sur la Tcheksna et sur le lac Blanc, ou Biélo-Oséro, est important par son canal, qui appartient au système de Kiriloff, et par ses antiquités. Elle était le centre des anciens Vessès ou Wess, tribu tchoude ou finnoise, dont le nom a survécu dans celui de *Vyesjogonsk*, petite ville du district de Tchérépovets. Biélosersk fut ensuite, en 862, la résidence particulière de *Sineüs* ou *Sinaf*, frère et corégent de Rurik, qui, lui mort, le réunit à ses domaines. Après 1017, on y construisit une chapelle expiatoire, où l'on déposa les ossements de Glieb et de Boris, fils du czar Wladimir le Grand, et assassinés par leur frère Swiatopolk I^er^. Dans la même chapelle furent ensuite portés, en 1179, les ossements des citoyens de Nowgorod qui avaient succombé sous les murs de leur ville natale, en combattant contre le prince de Souzdal, André Bologlubski. Vers 1240 Biélosersk devint la capitale d'une principauté particulière, qui dépendait de Souzdal. Le dernier prince de cette dynastie, *Glieb Wasilkowitch*, succomba, en 1278, dans sa lutte contre les czars de Wladimir. Depuis lors un culte particulier a été voué à cette chapelle, nommé *Boriso-Gliebskaya*, culte dans lequel les deux Glieb, canonisés, ont été souvent confondus en un seul. Des fêtes de deuil, nommées *Trisny*, furent longtemps célébrées en leur honneur. A cette époque le pays de Biélosersk fut occupé par les Nowgorodiens. Sous le nom d'*Isou* ou *Wisou*, il est fréquemment cité dans le dictionnaire géographique de Yakouti (mort en 1229), intitulé *Moadcha-al-Boldan*, puis par le Pline des Arabes, le naturaliste Mohammed-Kazvini, (mort en 1283), ainsi que par l'historien Ibn-Fozzlan. Les Nowgorodiens en tiraient alors toutes les pelleteries, qu'ils envoyaient en Occident, car Biélosersk abondait en zibelines, en castors, en renards bleus et noirs, et en écureuils gris; animaux qui tous ont émigré depuis dans la Sibérie. D'autres peaux furent expédiées vers la Méditerranée par les princes russes du Sud. —Dans ce district se trouve enfin le village de *Gorigoretzk*, avec une institution agricole, sous la direction d'un Allemand, nommé *Bollmann*. — Dans le cercle d'Oustyoushnia est le village de *Péroun*, dont le nom rappelle le culte de l'ancien dieu de la foudre chez les Slaves. Quant à la ville d'*Iborsk*, métropole des Kriritches, qui furent un des peuples occupant anciennement le territoire de Nowgorod, elle est hors du gouvernement actuel. Mais on trouve une petite ville d'*Izbortchi* dans le cercle de Bovovitchi, ainsi que le couvent d'*Izborskoïé* au milieu du lac Waldaï. (Nous rappelons qu'Izborsk, près de Pskow, fut plus tard résidence de *Truwor*, troisième frère de Rurik, qui y a son tombeau.) Nous venons de nommer le lac, et avec lui le canton de *Waldaï*. C'est ce canton qu'on appelle quelquefois la *Suisse russe*. Sa rivière principale, son lac, sa chaîne de montagnes et enfin son chef-lieu portent tous ce même nom. La ville de Waldaï compte 3,000 habitants. La chaîne de montagnes, longue de 24 milles et presque aussi large, est nommée aussi *Forêt de Volkhonski*. Les habitants, fabricants de cloches et de sonnettes, se font eux-mêmes les colporteurs de cet article jusque chez les tribus de l'Asie centrale. Ils ont encore aujourd'hui un accent particulier. En effet ils sont les descendants de prisonniers polonais et finlandais, dont l'empereur Alexis, en 1653, peupla cette contrée. Il l'avait donnée en cadeau au couvent d'Izborskoïé, bâti au milieu du lac par le patriarche Nicon. Ce fut seulement en 1764 que le district de Waldaï fut réuni à la couronne.

Si l'histoire des grands-duchés de Moscou, Kiew, Wladimir, etc., pendant le moyen âge, n'est que l'histoire de la Russie barbare, restée puissance asiatique, celle de Nowgorod, au contraire, est l'histoire de la Russie civilisée, qui déjà alors, par l'organe de cette ville, a pris sa part dans les intérêts politiques de l'Europe. L'exposé des destinées de ce Belvédère de la Russie montrera, que les plans des Ivan et des Wasili des quinzième et seizième siècles, de même que les entreprises de Pierre le Grand et de Catherine II, au dix-huitième, ne sont que la reprise et la continuation des conquêtes et des colonisations des Nowgorodiens durant le moyen âge.

Nous ne citons que pour mémoire les quel-

ques noms trouvés chez les derniers auteurs de l'antiquité, noms qui semblent se rapporter à la géographie physique de la Rusie. Ainsi, dans le *Mons Alaunus* de Ptolémée on a cru reconnaître les monts Waldaï, tandis que le nom du lac Moïsk (ou Ilmen) paraissait offrir une réminiscence du *lacus Musianus* de Jornandès. La première et la plus antique base historique est, pour l'archéologue, ce vaste ensemble de *kourgans* répandus dans le pays de Nowgorod. Ce sont des tertre tumulaires, de peu de hauteur, qui se reconnaissent à l'herbe sèche dont elles sont revêtues, tandis que le milieu en est indiqué par un renfoncement de la terre. Les *kourgans* sont de cinq espèces. En éliminant ceux qui, après avoir longtemps sollicité la curiosité des archéologues, ont été reconnus pour être de simples monceaux de taupes, il nous reste encore quatre espèces sérieuses, qui semblent toutes dater de l'époque des Tchoudes ou Finnois. Deux branches de ce peuple, les *Wess* et les *Quènes* (*Kaïnalaïset* en finnois) habitaient spécialement le territoire de Nowgorod. La première espèce de kourgans sont ceux sur lesquels se trouvent postées des statues grossières, en pierre, de femmes sans pieds, statues appelées par le peuple russe *kammenya baby* (vieilles femmes de pierre), ou un peu plus gracieusement en tartare *pierres de demoiselles* ou *Kys takhlavy*, en russe *djewiza kammenyaf*. Désignés par les antiquaires sous le nom de *tchoudskiyi bougry*, ou *collines* des *Tchoudes*, ces monuments sont des colonnes milliaires, à l'usage de tribus tchoudes, pour reconnaître leur route dans les vastes steppes depuis Nowgorod jusqu'aux mers Noire et Caspienne au sud, et à l'est jusqu'à Yenniséisk dans la Sibérie orientale (on en trouve jusque-là). Vu cette destination, on les nomme aussi *kourgans-phares* (en russe *magatchnya-kourgany*). La seconde espèce comprend des autels pour les sacrifices qu'on faisait devant l'image du dieu tchoude, représenté par la statue en pierre. Les kourgans de la troisième et de la quatrième espèce manquent de statues. Ceux de la troisième sont des sépultures tchoudes, soit de familles entières, soit d'individus de marque. On les appelle en russe ou *staroyeweyé sopki* (tumulus anciens) ou *kourgany mogoulnya odinotchnya i semeïnya*. (kourgans-tombeaux, de personnes ou familles). En les fouillant on y a trouvé des couteaux, poignards, étriers, pointes de flèche, etc. La quatrième espèce, enfin, nous amène aux cinquième et sixième siècles de notre ère. Ces kourgans semblent être des camps circulaires fortifiés, analogues aux hrings des Huns et des Awares, dont la Hongrie offre encore aujourd'hui les restes curieux. Là on ne trouve ni tombeaux ni statues, ni armes, mais en revanche une disposition singulière. Échelonnés de sept en sept verstes (ou kilomètres), ces kourgans présentent plusieurs séries les unes derrière les autres, parmi lesquelles la première est, par exemple, disposée deux à deux, la seconde trois à trois, une troisième cinq à cinq, et ainsi de suite. Les kourgans de la troisième et de la quatrième espèce sont les plus fréquents dans le gouvernement de Nowgorod, surtout sur les rives du Volkovez, du Msta, du Lowat, etc. On les appelle les *bogatyri-polé* ou *wolotowé-polé*, ce qui veut dire : champs des héros.

Aux septième et huitième siècles les Tchoudes s'adjoignirent deux peuples slaves, les *Slovènes* et les *Krivitches*. Ces trois ou quatre peuples semblent s'être arrangés pacifiquement, les uns à côté des autres, les Wess habitant Biélo-Oséro, les Quènes le Kaïnsk au N. O., tandis que les Krivitches possédaient Izborsk et Pskow. C était pour mieux se partager le commerce international entre la Baltique et les mers Noire et Caspienne, possédées par les Arabes. Ce fait est confirmé par la trouvaille de nombreuses monnaies arabes d'une valeur de plus de 40,000 francs, faite dans les gouvernements de Nowgorod et Pskow, surtout près de Wéliki-Louki. Dans ce commerce une grande part devait revenir à la métropole des Slovènes, la ville de *Slavensk*, qui, existant peut-être déjà du temps de Pline (*Hist. Nat.*, 37, 11), est certainement le *Sclavinum Rumunense* de Jornandès. Mais Slavensk avait encore un nom germanique ou scandinave, *Aldéioborg*, ainsi qu'un autre nom slave, *Staroïé-Gorodichtché*. Ces deux derniers mots, qui signifient *vieille ville*, firent place, vers cette époque, à celui de *Néogardar*, qu'un trouve aussi dans Constantin Porphyrogénète. Le mot Nowgorod n'est que la traduction slave de ce nom scandinave qui signifie *fort nouveau*. Ce fut, en effet, vers la fin du huitième siècle, qu'à 1 kilomètre et demi de l'ancienne ville, on avait construit une cité nouvelle qui devait bientôt éclipser toutes ses voisines. On l'appela aussi *Holmgard* (fort du lac) et *Ostrograd*, ou le Gardarik oriental, en opposition au Gardarik occidental, c'est-à-dire à la Scandinavie, d'où les Russes anciens, particulièrement les Nowgorodiens, auraient, d'après l'historien danois Saxo-Grammaticus, tiré tous leurs princes. Au moins, cet auteur nomme-t il, avant Rurik, quinze à seize rois russes de Nowgorod, dont il fait, il est vrai, remonter les plus anciens jusqu'à l'époque de Jésus-Christ. Parmi ces noms nous trouvons ceux de *Wladimir*, *Borivoy*, *Izbor*, *Gostomisl*, etc., noms qui reviennent fréquemment dans les familles royales des

Obortrites et Poméraniens de la mer Baltique. Une autre chronique donne, comme fondateur de Slavensk un prince *Slaven*, qui eut pour successeur le roi *Vandal*, père à son tour de *Gardarik* et de *Hunnigar*. Le sens de cette généalogie est que, depuis le cinquième jusqu'au neuvième siècle, la Russie reçut tous les vaincus des diverses nations voisines, et que de tous ces réfugiés *Rourik*, qui vint en 862, ne fut que le dernier. Il y avait alors près de Nowgorod, un des principaux sanctuaires païens du dieu *Péroun* ou *Perkuna*, avec sa statue en bois. La tête de cette statue était en argent; les moustaches étaient en or. Rurik établit sa résidence à Nowgorod; mais ses successeurs, voulant se soustraire à la tutelle que les rois de la Scandinavie, mère patrie des Varègues, ne cessaient d'exercer sur les princes russes, transférèrent, en 911, le siége du gouvernement à Kiew et plus tard à Wladimir. C'est dans ces dernières villes que l'élément germanique et scandinave fut absorbé par l'élément slave, représenté dorénavant par les grands princes russes, tandis que la cité de Nowgorod, devenue dès lors à demi indépendante, chercha son point d'appui dans l'élément germanique, et posa les fondements de sa grandeur par ses liaisons avec la Scandinavie et l'Allemagne. Nous y avons la clef des relations hanséatiques si durables, et du sort présumable de la Russie, si Nowgorod, avec ses éléments germaniques, avait fini par y avoir le dessus. Toujours est-il que les trois Chroniques nowgorodiennes, éditées en 1841 pas la commission archéologique officielle, font remonter à l'année 911 le commencement de l'existence autonome de la ville, appelée dès lors instinctivement *la cité varègue* par tous les auteurs russes. Ce fut un peu après cette époque que la czarine Olga donna le gouvernement de Nowgorod au varègue *Drobynia*, frère de *Maloukha*, une de ses dames de compagnie. Elle envoya en même temps de Kiew à Nowgorod des missionnaires chrétiens, *saint Serge* et *saint Germain*, qui furent les premiers martyrs de l'Église russe. Un autre prince varègue, *Yakoun*, commanda la ville plus tard, sous la suzeraineté d'Inguigerd, première femme de Iaroslav Ier et princesse suédoise. Ces gouverneurs réussirent assez régulièrement à transmettre leur charge à leurs descendants. Ils étaient d'abord sous la dépendance rigoureuse des premiers czars énergiques de la Grande-Russie, tels que Swiétoslaw Ier, Wladimir le Grand, Iaroslaw Ier. Mais ces premiers temps de splendeur passés, la Russie, qui s'était divisée en une foule de principautés, reconnaissant, il est vrai, la direction supérieure d'un grand czar, n'eut plus d'action sur la cité varègue. Les princes apanagés de Nowgorod étant changés à chaque remaniement des principautés, les citoyens de cette métropole finirent par en user à leur guise, renvoyant ceux qui ne leur convenaient pas et appelant qui bon leur semblait. Ces pauvres princes russes, forcés quelquefois de résider dans la banlieue et parfois enfermés dans le Kreml, faisaient piètre figure à côté du *possadnik*, nom que les Nowgorodiens donnaient à leur gouverneur spécial, de nation varegue. Institué d'abord aussi par le grand czar de Kiew, ce gouverneur fut, à partir de 1055, à la nomination des citoyens de la ville, qui depuis 1132 le changeaient tous les ans. Le premier code de lois, on se le rappelle, avait été donné à Nowgorod, en 1019, sous le nom de Rousskaïa Prawda, par Iaroslaw Ier, qui lui accorda aussi des priviléges considérables et étendit ses frontières spéciales du côté de l'Esthonie et de la Livonie. Ce code de lois, espèce de droit coutumier, a été publié, en 1843, par la Société historique de Moscou. En 1032, Iaroslaw Ier, avait remplacé les murs de bois de Nowgorod par une enceinte en pierre, qui fut renouvelée plus tard par Mstislaw Wadimirovitche. Ce fut encore Iaroslaw Ier qui fonda à Nowgorod une école supérieure, première institution de ce genre en Russie, en 1032. Le premier évêque russe nommé en 988 par le père de Iaroslaw Ier, fut encore l'évêque de Nowgorod. C'était *Joachim Khorsounien* (de Kherson), qui a peut-être apporté à Nowgorod les fameuses portes Khorsouniennes. L'évêque s'appela vladika (seigneur) et était à la tête de ses collègues. Un de ses successeurs fut *saint Arsène*, qui devint patron de la ville. En 1166, ce fut encore Nowgorod qui eut le premier archevêque russe, élevé en 1572 au rang de métropolitain ou éparque. Il est vrai qu'au quinzième siècle c'était une pauvre fiche de consolation pour cette riche cité, saccagée deux ou trois fois par les czars de Moscou.

A partir de 1132, Nowgorod entra dans son époque d'indépendance presque complète, sinon de droit (les grands czars de Kiew et de Moscou l'ont toujours traitée en fief), au moins de fait. Elle conclut des alliances à volonté, tant avec les princes russes, surtout ceux de Polotsk, qu'avec des puissances étrangères; elle aida une ville voisine, Pskow ou Pleskow, à s'ériger également en république: elle se donna enfin des constitutions républicaines à elle-même. A côté et sous le possadnik, dont elle fixait arbitrairement la durée de fonctions tantôt à un an, tantôt à vie, ou pour un temps illimité, elle institua les *tyssiatskoïé glava* ou chefs-milliaires, espèce de juges-consuls ou tribuns du peuple, dont chacun avait la juridiction sur un

millier de citoyens; ensuite les *boyards* ou conseillers municipaux; puis les cinq quarteniers, dont un pour chaque quartier de la ville; enfin, les préposés des rues. Toutes les affaires se traitaient publiquement dans les *Vetcha* ou assemblées du peuple, convoquées au son de la cloche de Vetcha, qui était nommée *Vetchevoié Kolokol*. Appelons ici l'attention sur un fait particulier à la cité de Nowgorod, savoir, la division par cinq. Cette division se trouve dans les cinq quartiers de la ville, et dans les cinq *Païtines* ou territoires, dans lesquels étaient répartis ses environs immédiats : *Khelonsk* (autour du lac Ilmen), *Derefsk* (près de Twer) *Beïetsk* (le long de la rivière Maloga, y compris la ville d'Oustuyna), *Vodsk* (au nord, du côté de l'emplacement de Saint-Pétersbourg) et *Olonetzk* (pays d'Olonetz). Nous avons enfin les cinq *Volostes*, ou territoires plus éloignés du centre et constituant les pays soumis. Ce sont : 1° *Ter* et *Tré* (Laponie); 2° *Zavolotchié* (contrée d'Arkangel); 3° *Oudoria* (pays des bords de la Kama); 4° *Perm et Petchora* (situé entre les deux précédents); 5° *Yougrie* et *Obdorie* (Sibérie). Les deux classes précédentes semblent confondues dans une autre division, qui sous le nom des quinze Volostes, représente un multiple du nombre cinq; ce sont : *Volok*, *Torjok*, *Biéjetsy*, *Gorodez*, *Palez*, *Chipine*, *Meletza*, *Jegpa*, *Zavolotché*, *Tir*, *Perm*, *Petchora*, *Yougra*, *Vologda*, *Obdoria*. Ces divers noms expliquent et font comprendre la facilité des grands czars à laisser aux Nowgorodiens des libertés républicaines. Ce sont les noms des conquêtes que firent, surtout à l'est, pendant tout le moyen âge, ces hardis citoyens, et qu'eux seuls purent faire alors.

Tandis que les princes moscovites s'entre-déchiraient, les Nowgorodiens conquéraient la Sibérie jusqu'à l'Obi (fleuve d'où cette province tirait son nom d'Obdorie). Ils commencèrent leurs expéditions en 1032, conduits par un certain *Oulyeb*, et pénétrèrent alors jusqu'au détroit de Waïgats et aux Portes-de-Fer. En 1079, leur Knaes, *Gljeb Swaetoslavitch*, soumit les Syriènes et fonda le voloste de Savolotche. Les Syriènes, ayant, en 1093, découvert à leur tour un nouveau passage à travers les monts Ourals jusqu'à l'Obi, les Nowgorodiens reprirent leurs expéditions pendant tout le douzième siècle, et établirent le système, employé encore aujourd'hui par le gouvernement impérial russe vis-à-vis des peuplades sibériennes, le système *Josak*, qui consiste à leur faire payer leur tribut en pelleteries. Affaiblis par une peste, qui ravagea leur cité en 1159, ils reprennent leur influence, après avoir battu sous leurs murs le grand-duc de Souzda André Bologlubsky, le 25 février 1170. En compensation de Kolmogoray sur la Dwina, qu'ils doivent céder à Roman, fils d'André, ils occupent et colonisent Wiatka, qu'ils nomment Nowgorod, d'après le nom de leur ville (en 1181; Wiatka se mit plus tard elle-même en république, et devint conquérante à ses frais). En 1193, ils firent une razzia malheureuse en Yougrie (bords de la Dwina et Petchora), sous le voïvode André; cent hommes à peine revinrent à Nowgorod. Mais, dans le treizième siècle, ils parvinrent à subjuguer presque toute la Sibérie occidentale. Au quatorzième siècle, Nowgorod vit s'élever et grandir, à l'est, la ville d'*Oustyouk-Wéliki* (sur la Soukhona), rivale qui lui disputa la Yougrie et la Sibérie. En 1324, Oustyouk est prise par les Nowgorodiens, qui cependant sont encore, en 1340, pillés, lors d'une nouvelle expédition dans l'Oural, par leurs rivaux infatigables. A partir du quinzième siècle, les Oustyoukiens se mirent au service des grands czars de Moscou contre les Mogols et Tatares, conquérants récents, en même temps que contre leurs anciens rivaux, les Nowgorodiens. Les expéditions de 1465, 1485 et 1499, faites contre la Yougrie et la Sibérie par les Oustyoukiens et les Moscovites réunis, n'ont été que la continuation de celles des Nowgorodiens, comme elles ont servi à leur tour de précédent aux courses de Yermak et des Cosaques du Don depuis 1580. — Ce fut depuis 1389, que les Nowgorodiens employèrent les armes à feu, et que, parmi les Russes, ils furent, avant l'époque d'Ivan IV, les seuls qui sussent les manier. Mais ces hardis citadins entamèrent la Sibérie aussi du côté du sud. En 1360 leur possadnik *Anthelim Nikititch*, attaqua et pilla Kazan, ainsi que Youkotin, capitale des Bulgares orientaux; et ses successeurs, en poursuivant le cours de ses conquêtes, auraient, sans la jalousie des autres princes russes, détruit dès lors les royaumes tartares de Kazan et d'Astrakan, dont l'incorporation dans la Russie n'eut lieu qu'en 1560. Les citoyens de Nowgorod furent, du reste, les premiers qui posèrent des limites aux prétentions des khans mogols. Forcés de payer tribut aux princes de Kiptchak, ils défendirent à leurs *baskaks* (ou collecteurs d'impôts) l'entrée de la ville, en 1259, et incorporèrent en 1271, le Perm ou Biarmie, ancienne république, qui cependant toucha au territoire mogol. Dans ces diverses contrées, ils imitèrent fréquemment la coutume des anciens Grecs et Romains, en imposant aux villes conquises le nom de leur cité Nowgorod.

Quant à leurs relations avec l'Ouest, elles furent d'abord peu pacifiques mais après diverses chances de guerre, il y eut des com-

promis qui tournèrent à l'avantage du commerce des deux partis. C'est là le point le plus intéressant de l'histoire de Nowgorod.

Après s'être emparés, en 1040, de la Livonie et de l'Esthonie, dont la capitale commune était Youryewgorod-Livonski, aujourd'hui Dorpat, ils nouèrent des relations avec la ville de Wisby (chef-lieu de l'île de Gothland, dans la mer Baltique), qui était alors la métropole commerciale de tout le Nord.

Les Nowgorodiens enlevèrent insensiblement ce commerce aux rois de Suède et de Danemark, et attirèrent dans leur cité beaucoup de commerçants de l'Allemagne et de l'Italie, qui, vers 1220, y fondèrent le premier comptoir des Lombards. Mais, depuis cette époque, la métropole varègue dut compter avec deux nouvelles puissances qui parurent sur la scène l'une après l'autre. Ce furent d'abord les chevaliers teutoniques et porte-glaive, qui, en 1224, prirent Dorpat et Riga, où ils établirent des commandeurs militaires, ainsi que des archevêques catholiques, et qui, après avoir pris la ville de Pleskow, confédérée de Nowgorod, auraient infailliblement enlevé aussi cette dernière cité, n'eût été le fameux *Alexandre Newsky*, prince de Souzdal, Nowgorod et Pskow, de 1239 à 1262. Alliés avec les Lithuaniens, les Nowgorodiens reprirent, il est vrai, en 1267 et 1268, presque toute la Livonie et l'Esthonie; mais amenés à composition par suite de leurs guerres avec les Mogols, ainsi que par l'intervention de la *Ligue hanséatique*, il acceptèrent la paix, en 1269. Cette *Ligue hanséatique* fut la seconde de ces deux puissances nouvelles. Formée à Lubeck pendant l'interrègne allemand (1254 à 1272), elle avait lié des relations commerciales avec la Moscovie depuis 1260. En 1269 Iaroslaw III, prince de Nowgorod, ayant accordé à la Ligue sa première lettre patente, celle-ci érigea son premier comptoir à *Naugard* (nom allemand de notre ville), en 1276. En 1326 Nowgorod fit un autre traité avec Magnus II, roi de Suède et de Norvége. Ce traité avait été précédé d'une excursion des Caréliens et Nowgorodiens unis jusqu'au fond de la Laponie, où ils instituèrent un roi *Martin* (son nom païen est *Watils*). En 1346 les Lombards furent, d'un commun accord, exclus des comptoirs de la Hanse, et en 1405 de tous les ports de la Baltique. Il n'y avait plus alors que deux puissances militaires dans cette contrée, à côte de deux puissances commerciales. Wisby, la Venise du Nord, minée depuis 1288 par les luttes intestines, avait été ruinée, en 1361, par Waldemar III de Danemark, tandis que les Danois et puis les Suédois avaient dû laisser à l'ordre Teutonique la tranquille possession de la Livonie et de l'Esthonie, en 1347. Protégés par les chevaliers, les Hanséates partagèrent donc tout le commerce du Nord avec les Nowgorodiens. Quant à leur commerce entre eux, il se faisait en marchandises : les premiers donnaient des draps, des poissons salés, des objets fabriqués en fer et en cuivre, ainsi que des articles d'ébénisterie, de peinture, de toilette, tandis que les Nowgorodiens fournissaient des peaux de martres (*martki*), de zibeline, d'hermine, remplacées parfois par des peaux d'écureuil ou des petit-gris. Ce ne fut qu'en 1420, que les Nowgorodiens commencèrent à battre monnaie aux armes de la république Mais les germes de décadence ne manquèrent pas de se montrer à Nowgorod. Déjà, en 1398 et en 1422, elle avait vu des vaisseaux moscovites sillonner la mer Baltique. Ces premiers navires, qu'elle captura, furent bientôt remplacés par d'autres. En 1400, la ville avait dû renoncer à toutes ses prétentions sur Perme ou Biarmie en faveur de Wasili Dimitriévitch, de Moscou. Les Nowgorodiens prévoyant leur chute, devinrent ombrageux à l'endroit de leurs meilleurs alliés. En 1423, ils mirent aux fers tous les Allemands qui se trouvaient sur leur territoire. En 1435, ils durent céder Vologda aux Moscovites, qui commençaient à prendre pied partout, même dans les ports de Livonie. En 1443 Nowgorod se donna aux Lithuaniens par un traité, qui accorda à leurs princes le droit de nommer le possadnik, ainsi que la possession d'Orechow : traité renouvelé en 1471. Brouillés aussi avec les chevaliers Teutoniques, par suite de cet arrangement, les Nowgorodiens s'attirèrent, en 1444 et 1445, une guerre avec l'Ordre, qui fit entrer dans l'alliance contre Nowgorod le roi Christophe, souverain des trois royaumes-unis scandinaves. En 1470, enfin, cette ville perdit son autonomie; car le prince de Moscou, Ivan III Vasiliéwitch, la prit une première fois et y laissa un gouverneur de son choix. La révolte des Nowgorodiens, faite à l'instigation de *Marfa Possadnitsa*, espèce de Velléda russe, en 1477, amena la seconde occupation de la ville et sa ruine presque complète. Ses habitants furent transportés par milliers en Moscovie, les magistratures populaires abolies, tandis qu'on lui enleva ses principaux monuments, tels que la grande cloche de la Vetcha et les portes khorsouniennes. En 1486, Ivan III confirma de nouveau, il est vrai, pour vingt ans le privilége de la Hanse. En 1489 et 1490 il fit même restaurer le Kreml de la ville et bâtir un nouveau mur d'enceinte par l'architecte milanais *Solari* et par *Amoural Aristotil* de Bologne, sculpteur, armurier et ingénieur à la fois. C'est ce dernier qui fondit aussi les premiers canons en Rus-

sie, y enseigna l'usage de la poudre, et réforma le style des monnaies. Comme pour se venger de ses concessions, Ivan fit, en 1494 (10 août), saisir toutes les marchandises et valeurs des Hanséates, arrêter leurs commerçants, et fermer leur comptoir de Nowgorod. Du reste, Ivan prit les villes de Nowgorod et Oustyouk pour base de toutes ses opérations militaires et diplomatiques. En 1492 il fit régler par Gennadius, archevêque de la première de ces deux cités, des questions de culte, avec la cour de Rome, ainsi que celle du calendrier perpétuel, à accorder avec le calendrier Julien. En 1495, il fit partir de Nowgorod une expédition contre la Finlande, et une autre, en 1496, contre la Norvège, sous *Grigori Istoma*. Une troisième enfin partit, à la même époque, de la ville d'Oustyouk, contre la province d'Uléaborg sur le golfe de Bothnie, sous le prince *Ouchatoi*. En 1499, Ivan III donna à Nowgorod son fils Wasilj, comme prince particulier, et se prépara à attaquer en personne les patrons de la Ligue hanséatique. Mais il trouva un adversaire digne de lui dans le grand maître des chevaliers porte-glaive, le westphalien *Gauthier de Plettenberg*, qui vainquit les troupes russes en trois batailles (1501), et avança jusqu'aux portes de Pskow (1502). Une quatrième bataille, sur le lac Smolin, fut gagnée encore par les lansquenets « de fer » allemands; et les Russes ne durent leur salut qu'à la trahison des Danzikois, qui leur envoyèrent de la poudre. Cependant, ces victoires profitèrent assez aux Nowgorodiens et à leurs anciens associés, les Hanséates, pour que, dans la paix, conclue en 1509, entre la Moscovie et l'Ordre teutonique, on stipulât la réouverture du comptoir hanséatique de Nowgorod : réouverture qui eut lieu en 1514, sous Wasili III, successeur de son père Ivan III depuis 1505. Ses opérations devaient s'étendre aussi à Pskow, ancienne alliée de Nowgorod. Malheureusement cette dernière ville avait été, en 1508, ravagée par une épidémie qui n'y avait laissé que 15,000 âmes. En outre, les Danois s'étaient emparés de toutes les affaires commerciales de la Baltique, en même temps que celles de la Moscovie, en vertu d'un privilége, étaient abandonnées aux villes livoniennes. Ainsi le comptoir hanséatique de Nowgorod, quoiqu'en 1522 il parvint à faire étendre le traité à toute la Russie, concession renouvelée dans la paix de 1531, ce comptoir ne fit, malgré cela, que végéter. La politique antigermanique des czars ne laissait plus de trêve aux Allemands. En 1525, survinrent les troubles iconoclastes, excités par la Réforme, à Riga, ville dont l'évêque, *Jean de Blankenfeld* (mort en 1526), fit imprudemment un traité secret avec Wasili III. On dit que ce dernier s'écria que, si le pape ne savait pas défendre l'Église et ses serviteurs contre les réformateurs iconoclastes, lui seul saurait s'en charger. Le successeur de Wasili III, *Ivan IV le Terrible* (1533 à 1584), donna le coup de grâce à Nowgorod. Se rappelant les profits que les habitants de cette ville avaient tirés de la civilisation occidentale, il envoya, en 1549, son conseiller *Jean Schlütte*, de Goslar, chez l'empereur Charles-Quint, pour lui demander des ouvriers, architectes, sculpteurs et manufacturiers de toutes espèces. Ensuite, par l'intermédiaire des ambassadeurs vénitiens, Foscarini, Ruggiero, Tiépolo, Guagnani, il fit venir des ingénieurs, fondeurs et armuriers français et italiens, pour familiariser de nouveau les soldats russes avec la fabrication et l'usage des armes à feu et des autres machines de guerre. Il se mit en même temps en rapport direct avec les Anglais, qui, malmenés par les Hanséates, se tournèrent vers l'étoile naissante de la Russie. Leurs navigateurs *Hugh Willoughby* et *Richard Chancellor*, qui trouvèrent, en 1553, la route du cap Nord et de la mer Blanche, livrèrent ainsi à Ivan IV le moyen, en remontant ensuite la Dwina et la Soukhona jusqu'à la ville de Véliki Oustyouk, de se passer de l'intermédiaire des Nowgorodiens et des Hanséates. A la même époque un autre Anglais, *Étienne Burrogh*, avait essayé, mais en vain, de se frayer une autre route par les rivières de la Sibérie, surtout l'Obi. Ce fut sur les instances de Chancellor, qui entrevoyait déjà pour sa patrie la possibilité d'établir par cette voie des relations continentales avec la Chine, que Ivan IV conclut un traité de commerce avec l'Angleterre, un des premiers de ce genre, et qu'il fonda le port d'Arkangel, en 1582. Mais, déjà un peu avant cette époque, il avait détruit et complétement ruiné la ville de Nowgorod, après une lutte désespérée, qui s'était prolongée de 1569 à 1576. Le prétexte de cette affreuse vengeance avait été la correspondance entretenue par l'archevêque de cette ville, *Pimen*, avec les Polonais. Nous voici donc bien loin du temps où l'on avait l'habitude de dire : *Qui peut contre Dieu et Nowgorod?* Le comptoir hanséatique, appelé la *Cour de Saint-Pierre*, et situé à côté de l'église de même nom, avait encore persisté jusqu'à cette lutte d'extermination sous Ivan IV, mais dans les plus minces proportions. Le destructeur de Nowgorod, du reste, ne devait pas non plus profiter de ces mesures cruelles. Le port d'Arkhangel ne put pas attirer les marchands étrangers; de plus, Ivan et ses successeurs virent s'échapper les intermédiaires naturels du commerce du Nord, savoir, les divers ports baltiques et fin-

nois. De ces derniers les uns tombèrent entre les mains des Suédois, qui agrandirent le port de Narva et fondèrent dans la Finlande, en 1550, celui d'Helsingfors. Quelques autres places restées aux Danois, telles que Revel, Pilten, Pernau, Oesel, furent, en 1560, érigées en royaume de Livonie pour le prince Magnus, tandis que le surplus fut partagé, en 1561, par le traité de Poslow, entre la couronne de Pologne et les chevaliers porte-glaive, qui gardèrent la Courlande. Toutes les mesures d'Ivan IV, cependant, de même que la reprise de la conquête de la Sibérie, démontrent clairement que le czar comptait marcher dans les voies de Nowgorod et continuer ses traditions tant vers l'est qu'à l'ouest. Pierre le Grand et Catherine ont eu pour maître Ivan le Terrible, qui lui-même était de l'école des Nowgorodiens. Quant à ces derniers, relevés par Boris Godounow, qui en 1604, leur avait accordé l'exemption d'impôts, ils eurent encore, de 1611 à 1617, à supporter l'occupation suédoise sous le comte de la Gardie, suivie de la reprise par les Russes, qui y exercèrent de nouvelles dévastations. Ce furent pourtant là les dernières. En 1720, Nowgorod fut privée de son éparchie, ou titre d'église métropolitaine, conféré à l'archevêque de Saint-Pétersbourg. En 1708, son gouvernement même avait été incorporé à celui de cette dernière ville; car Pierre le Grand, en fondant la cité qui porte son nom, y avait transporté de nombreux matériaux, provenant des anciennes constructions de Nowgorod, ville qu'il eut même un instant l'idée d'abattre entièrement, au profit de sa nouvelle création. Le gouverneur de Saint-Pétersbourg, qui alors avait sous lui Nowgorod, l'Esthonie, la Livonie, la Finlande, l'Ingrie, etc., fut le célèbre *Mentchikoff*, confident du czar. En 1730 Nowgorod devint de nouveau siége d'un gouvernement particulier. Plus tard on en fit même un gouvernement militaire, qui comprenait le gouvernement civil de Twer. Mais, depuis 1840, tout en conservant son gouvernement civil, elle a été incorporée au gouvernement général militaire de Saint-Pétersbourg. L'administration a, du reste, tâché de relever la ville par de nouvelles constructions. Le corps des cadets y fut placé par Araktchéieff, qui est aussi l'auteur des colonies militaires agricoles, répandues sur son territoire. L'importance spéciale de ce gouvernement gît, comme nous l'avons vu, dans son système de canalisation.

E. Hermann, *Beitræge zur Kunde des Russischen Reichs.* — Kurd-Schlœzer, *Liefland und die Anfænge der deutschen Hansa;* Berlin, 1831 et 1851. — Id. *Verfall der Hansa und der Deutschen Ordens.* — Riesenkampf, *Der deutsche Hof zur Nowgorod*; Dorpat, 1854; — Erman, *Archiv zur Kunde Russlands*; Berlin, 1841-58. — Sresnewsky, *Sur le culte paten des anciens Slaves* (en russe). — Martynoff, *Les vieux Monuments russes*; Moscou, 1846, in-8°.— Rostrow, Ignatieff et Terechtchenko, *Sur les Kourgans;* — Helmersen. *Sur la région devonienne de Nowgorod* (en allemand) — Newolin, *Les Livres cadastraux de Nowgorod, Pskow et Biélosersk;* — Idem, *Histoire civile de la Russie.*— Karamsin, *Histoire de la Russie.* — Solowieff, *Les origines de l'histoire de Russie* (en russe). — Kunik, *idem* (en allemand). — Tourguéneff, *Historica Russiæ monumenta;* — *Perwaya Nowgorodskaya Lyetopis* ou *Chroniques de Nowgorod*, 1843. — Korkunow, *Monographie de la principauté de Biélosersk.* — Kamenevitch, *Antiquités russes.*

Ch. RUMELIN.

**NUIT.** (*Mythologie.*) La Nuit (Νύξ, *Nox*) a été représentée par les poëtes de l'antiquité comme une déesse. Déjà, dans les anciennes traditions, les ténèbres étaient personnifiées par Léto ou Latone. Chez les Aryas, la Nuit était aussi invoquée comme une divinité, et plusieurs des chants du Véda lui sont adressés. La Nuit divinisée appartient donc au plus vieux naturalisme hellénique, à celui qui fut apporté par les populations de l'Asie. Hésiode, par une filiation allégorique facile à comprendre, lui donne pour père le Chaos, pour frère l'Érèbe, c'est-à-dire l'Occident, le couchant considéré comme le séjour de l'obscurité. Il fait naître d'elle l'Éther et le Jour (*Héméra.*) La nuit garda toujours en Grèce un caractère plus poétique que religieux. On la représentait voilée, enveloppée d'un noir péplos et montée sur un char que traînent de noirs coursiers. Son séjour était le Tartare (1). C'est elle qui couvrait de son voile le ciel constellé et qui avait engendré le Sommeil et la Mort, idée qui se trouvait exprimée sur le célèbre coffre de Cypsélus, où elle apparaissait portant les deux génies dans ses bras (2).

Les artistes ont quelquefois exécuté des simulacres de cette déité; l'un des plus célèbres était dû à Rhœcus d'Éphèse.

D'autres personnages de la mythologie grecque, tels que Nyctéus, père d'Antiope, et Nyctéis, son épouse, se rapportent aussi à des personnifications de la Nuit.

Les Romains honoraient comme divinité de la Nuit *Nocturnus*, qui n'était autre que l'étoile du soir, Vesper ou Vénus, et qui se confondait avec Quirinus Vesperugo, dont le temple était à Rome près du *pulvinar* du Soleil (3).

Gerhard, *Griechische Mythologie*; Berlin, 1854.
Hirt, *Mythologische Bilderbuch.*

Alfred MAURY.

**NUMANCE**, en latin *Numantia*, en grec Νουμαντία et Νομαντία, était une ville

(1) Hesiod., *Theogon.*, 748; Euripid. *Orest.*, 178, Virgil. *Æneid*, VI, 390.
(2) Pausanias, V, 18, § 1.
(3) Quintilian., *Instit.*, I, 7.

d'Espagne dont il reste à peine des traces sur le sol, mais qui dans l'histoire occupe une place glorieuse. C'était la capitale des Arévaces, nation celtibérienne, dans l'Espagne Tarraconaise ; et au nord de Storia, dans la Vieille-Castille, il en reste peut-être quelques ruines. Elle est décrite dans les auteurs anciens comme située sur une éminence de moyenne hauteur, avec de grands escarpements, n'étant accessible que d'un seul côté, et de ce côté défendue par des fossés et des retranchements. Sa circonférence pouvait être de vingt-quatre stades (plus d'une lieue), et le Durius, aujourd'hui le Douro, arrosait son territoire. Le siége mémorable de cette cité et sa destruction (134 ans av. J.-C., l'an de Rome 619) ont eu pour historiens Appien, *Guerre d'Espagne*, 48-98, Velléius Paterculus, II,4, Florus, II, 18, Eutrope, *Breviarium hist. rom.*, IV, 17.

Quoique Numance fût une des plus opulentes villes de l'Espagne, et probablement aussi une des plus anciennes, il n'en est question que vers l'an de Rome 613, alors que la guerre d'Espagne, terminée à l'est par l'assassinat de Viriathe et par l'expédition de Brutus, se concentra au nord dans la Celtibérie. Dès le début de la campagne, le consul Pompéius fut battu par les Numantins et contraint par eux de subir une paix honteuse. Quatre ans après, un autre consul, Hostilius Mancinus, éprouva un échec plus rude encore, et fit une paix non moins honteuse avec les Numantins. Cette fois, le peuple et le sénat, au lieu de ratifier le traité, livrèrent Mancinus ; mais les Numantins refusèrent de le recevoir, comme avaient fait jadis les vainqueurs des fourches Caudines, en disant que le sang d'un seul homme ne pouvait pas expier la violation de la foi publique. Pour venger cette double défaite des armées romaines, P. Scipion, que l'incendie de Carthage venait d'initier à la destruction des villes, nommé consul pour la seconde fois, fut envoyé sous les murs de Numance, et en commença le siége. L'indiscipline avait fait perdre aux Romains leur énergie, et les Numantins leur inspiraient une véritable terreur. Le consul rétablit la discipline parmi ses troupes et les anima de sa confiance et de son courage. L'armée ainsi régénérée, on livra bataille, et les Numantins pour la première fois essuyèrent un échec si terrible qu'ils se seraient rendus, si on leur eût offert des conditions supportables ; mais Scipion, voulant une victoire plus complète encore, plus décisive, les réduisit à la dernière extrémité. Dès lors ils résolurent de chercher dans un combat suprême non plus la victoire mais la mort. Scipion, qui pénétra leur dessein, refusa le combat à des hommes qui ne voulaient que mourir ; il les entoura d'un fossé, d'une palissade et de quatre camps. Pressés par la famine et n'ayant pu obtenir du consul la bataille pour mourir de la mort des braves, ils se décidèrent à tenter une sortie en armes. Un grand nombre furent tués dans l'action, et leurs compagnons affamés se nourrirent de leurs cadavres. Ils formèrent enfin le projet de fuir sans combattre, mais leurs femmes s'y opposèrent en coupant les sangles des chevaux. Tout espoir leur étant ravi, ils s'abandonnèrent aux derniers excès de la rage et du désespoir : ils incendièrent leurs maisons, ils se tuèrent entre eux. Dans ce carnage, dans cet incendie, femmes, enfants, chefs et soldats, tout périt, moins cinquante Numantins qui suivirent à Rome le char de l'implacable triomphateur.

Au surnom d'Africain, Scipion ajouta celui de Numantin, et sur les Fastes on lit *Publius Cornelius Scipio Africanus minor Numantinus*.

DEHÈQUE.

**NUNDINES**, *nundinæ* (*quasi novemdinæ*, de *novem* et *dies*). A Rome, sous les rois, principalement sous la république et même dans les premiers siècles de l'empire, les nundines étaient les jours du marché public qui se tenait au forum et dans les rues adjacentes de neuf jours en neuf jours, comme l'indique le nom même *nundinæ*. L'origine précise de cette institution, qui passa dans les attributions de l'édilité, est très-ancienne et inconnue. Sur des calendriers antiques dont nous avons les marbres (1), on trouve la série des huit lettres A B C D E F G H, qui se reproduit depuis le premier jour de l'année jusqu'au dernier. La lettre A marque les nundines ; et comme cette série de lettres ne recommençait pas avec l'année, les nundines ne tombaient jamais les mêmes jours ; les autres lettres remplissent l'intervalle d'une nundine à une autre : c'est ce qu'on appelait l'*inter nundinum*.

Avant l'établissement du calendrier qui date de l'an de Rome 451, les pontifes qui avaient le monopole de la division du temps s'arrangeaient de manière que les jours de marché ne pussent coïncider ni avec les calendes de janvier ni avec les nones. On évitait les kalendes de janvier, parce que toutes les fois que les nundines inaugurèrent l'année, des calamités avaient affligé Rome, et on évitait les nones (*voy.*, ci-dessus, l'article NONES), parce qu'il n'y avait pas de dieu qui les protégeât : *carent nonæ deorum tutela*. Mais après l'année 451, lorsque le secrétaire d'Appius Claudius eut révélé les mystères

(1) Voir Orelli, *Inscript. latin. ampliss. collectio*, t. II, p. 382

du calendrier, il fallut suivre une règle moins arbitraire, et les nones et même les calendes de janvier ne furent plus un obstacle aux réunions nundinales.

Les nundines comptaient primitivement parmi les féries; elles étaient consacrées à Jupiter auquel un bouc était immolé par la femme du flamine. Plus tard, elles perdirent de leur caractère uniquement économique et religieux : ce fut vers l'an 466 de Rome. A cette époque, une loi, *lex Hortensia*, rendit *fastes* les jours de marché, de sorte que les habitants des campagnes qui venaient à Rome vendre leurs denrées, purent aussi y suivre leurs affaires en justice. Auparavant, c'étaient des jours *néfastes*, et il en résultait que le préteur ne pouvait prononcer, *fari*, judiciairement. Mais ces assemblées nundinales ne donnèrent pas seulement aux citoyens qui habitaient la campagne, et c'étaient les meilleurs et les mieux intentionnés, l'accès des tribunaux, elles concoururent en outre au bien public en initiant ces citoyens aux projets de lois destinés à être soumis plus tard aux débats et à la sanction des comices. Ces projets de loi, l'annonce des comices, les actes du sénat et des magistrats étaient publiés pendant trois nundines consécutives, c'est-à-dire pendant dix-sept jours, pour tenir tous les citoyens et de la ville et de la campagne au courant des affaires de l'État. C'est à ce même besoin de publicité que se conformaient les candidats aux fonctions électives, en se présentant sur la place publique pendant les nundines, pour y faire connaître leur candidature et s'y concilier des suffrages. Mais ces usages disparurent en partie, sous la dictature de César, avec les libertés publiques. Dès lors les nundines romaines perdirent leur caractère politique et ne le recouvrèrent plus; mais elles continuèrent à être des marchés périodiques de neuf jours en neuf jours, jusqu'à l'établissement canonique de la semaine et des dimanches au commencement du quatrième siècle.

DEHÈQUE.

**NYMPHE.** (*Mythologie.*) Nymphe (en grec Νύμφη, en latin *Lympha*, *Nympha*), était le nom que dans le vieux dialecte pélasgique ou protohellénique on donnait à l'eau. Quand le mot *hydor* (ὕδωρ) eut prévalu, la Nymphe devint la personnification divine des eaux, et surtout des eaux de source et de fontaine. Les nymphes furent regardées comme des filles de Jupiter, le dieu du ciel, parce que les eaux pluviales donnent naissance aux sources; on leur assigna pour séjours les grottes, les bocages, les prairies, les montagnes, les lieux humides. Elles furent pour la terre ce qu'étaient les Néréides pour la mer; de là l'épithète de fluviatiles (Ποταμηΐδες) qui leur est attribuée. Elles prirent ainsi le caractère de déités champêtres; toutes les divinités que la dévotion à des dieux nouveaux avaient dépossédées des solennités du culte furent bientôt rabaissées à leur condition, confondues avec elles. Ce caractère agreste explique leur association à Bacchus, à Pan, à Hermès, dont elles excitaient, au dire des poëtes, les passions amoureuses.

Les divinités topiques (χθόνιαι) ne se distinguant plus dans les derniers temps des Nymphes, on admit que chaque localité champêtre avait sa Nymphe protectrice. On les donna également pour suivantes à Diane, déesse des bois, et on les fit intervenir dans les aventures de presque tous les dieux.

Le culte des Nymphes, qui n'occupait qu'une très-faible place dans la religion des villes grecques, se conserva au contraire longtemps dans les lieux solitaires arrosés par des eaux bienfaisantes; c'étaient elles qui étaient supposées communiquer leur vertu aux sources minérales (1). On allait dormir dans les grottes, afin de recevoir en songe leurs communications. Les eaux étant supposées, à raison du délire qu'elles provoquent quand elles sont mêlées à certains gaz, avoir la propriété de donner la faculté de prophétie, les Nymphes étaient aussi regardées comme des déesses prophétiques; mais quand elles prenaient ce caractère, elles étaient plutôt désignées sous le nom de *Muses*. C'était par suite de cette idée que les Romains appelaient *lymphati* ceux qui étaient agités par le délire. A titre de divinités prophétiques, les Nymphes se confondent parfois avec les Mœres, *Fata* ou *Fées*.

On sacrifiait aux Nymphes des animaux champêtres, des chèvres, des agneaux, on leur offrait des libations de lait, de miel, d'huile, mais jamais de vin. Leurs chapelles étaient élevées dans les grottes et les bois. C'étaient le plus ordinairement de simples berceaux de feuillage, ou de chétifs édicules. Les artistes ont représenté ces déesses sous les traits de belles jeunes filles presque nues; leurs charmes rappellent ceux de Vénus, à laquelle elles servent quelquefois de compagnes.

Dans l'Asie Mineure, les Nymphes étaient aussi adorées ; on leur donnait fréquemment le nom de Πόποι, qui paraît s'être appliqué à tous les anciens dieux des Phrygiens et des Cariens. Les Romains reconnaissaient autant de *Lymphæ* qu'il y avait de sources et de ruisseaux auxquels on rendait un culte; c'est ainsi qu'il est question de la *Lympha Velinia*, des *Lymphæ Commotiæ* et *Nitrodes*.

(1) Pindar., *Olymp.*, XII, 26 ; Pausan., V, 5, § 6; VI, 22, § 4.

Albunée, Égérie étaient aussi des sources déifiées et regardées comme des déesses fatidiques. Voilà pourquoi la seconde fut regardée comme l'inspiratrice de Numa, et pourquoi on transforma la première en sibylle.

Les Gaulois rendant un culte aux eaux, la dévotion aux Nymphes se répandit beaucoup chez les Gallo-Romains, ainsi qu'en font foi les inscriptions. Les eaux thermales de Vichy, Gréoux, Néris, Aix, etc., devinrent autant de lieux de pèlerinage en leur honneur. Leur culte s'associa à celui de Vénus Anadyomène, comme cela avait eu lieu en Grèce.

On trouve dans la mythologie antique et les monuments figurés les Nymphes souvent confondues avec les Dryades, les Oréades, les Pléiades, les Hyades et surtout avec les Naïades (Ναιάδες), qui sont les Nymphes des fleuves proprement dits.

Alfred Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique*, t. I, II et III.
L. Preller, *Roemische Mythologie;* Berlin, 1858.

Alfred MAURY.

# O

**OBLAT**, *oblatus*, offert, terme de jurisprudence canonique, employé durant le moyen âge pour signifier deux catégories de personnes entre lesquelles il existe autant de différences que d'analogies.

Les oblats proprement dits, *oblati Deo*, étaient les enfants que leurs parents consacraient au service de Dieu, dans un monastère, quelquefois dans une église collégiale, dès la naissance de ces enfants, avant leur naissance, ou durant leur première jeunesse.

On appelait encore oblats, *oblati monasteriis*, ou *donati*, *condonati*, les personnes de condition libre qui s'offraient elles-mêmes, avec leurs biens, à l'abbé d'un monastère, soit pour entrer simplement dans la famille de ce monastère, soit pour commencer, par un acte de renoncement solennel à toutes les choses du siècle, la série des épreuves imposées au noviciat monastique.

Les oblations d'enfants, si fréquentes au moyen âge, n'avaient pas toujours la piété pour mobile. Un père avare se débarrassait, en l'offrant à Dieu, d'un fils, d'une fille, dont il mettait ainsi l'entretien à la charge d'une maison religieuse. Un père injuste accroissait le patrimoine d'un fils aîné, en vouant le puîné, dès sa naissance, à la vie du cloître. Quelquefois encore, désirant un fils que semblait lui refuser la stérilité d'une épouse, un mari promettait, sous la foi du serment, de consacrer au service des autels l'enfant que Dieu voudrait bien lui donner. Le célèbre Odon, abbé de Cluni, fut l'objet d'une pareille oblation. Il en a lui-même raconté les curieux détails à un de ses plus jeunes confrères, le moine Jean, et celui-ci nous les a fidèlement transmis.

Ces offrandes d'enfants nouveau-nés se pratiquaient avec diverses cérémonies. La plus constante était de transporter l'oblat dans l'église à laquelle on le consacrait, et de le remettre devant témoins à l'officiant, qui lui enveloppait la main dans la nappe de l'autel, et, s'il devait être moine, ornait ensuite sa tête du capuchon, *cucullus*, noir, blanc, ou gris, suivant l'Ordre auquel il était offert.

On a recherché l'origine de ces oblations. L'Écriture sainte nous en fournit un modèle, dans le jeune Samuel, offert au temple par sa mère à l'âge de trois ans. Cependant on ne saurait, à notre avis, voir dans la constante pratique du moyen âge qu'une imitation de l'exemple donné par la mère de Samuel. A un usage aussi répandu il faut attribuer une cause plus générale. En prétendant que c'est un des priviléges de l'autorité paternelle de pouvoir lier la volonté des enfants nés ou à naître, Suarès soutient une proposition qui nous semble abominable ; mais quel que soit sur cette doctrine le sentiment de notre conscience moderne, c'est la doctrine de toute l'antiquité et du moyen âge encore barbare. Aussi, le progrès de la civilisation, c'est-à-dire le progrès des idées, des mœurs et des lois, a-t-il, en relâchant le lien de la puissance paternelle, en substituant une bienveillante tutelle à un despotisme farouche, changé beaucoup le caractère de ces oblations. Dans les premiers siècles du moyen âge, l'enfant voué par ses parents au service des autels était par le fait de cette oblation déchu de tout droit à l'héritage paternel : cette précaution était prise pour l'empêcher d'avoir un jour le regret du siècle. En outre, les décrets des papes, des conciles déclaraient infâmes, coupables du plus exécrable méfait, les adolescents et surtout les jeunes vierges qui, à cette époque de la vie où se manifestent les vocations volontaires, osaient protester contre l'oblation paternelle et franchir furtivement la limite du cloître. Mais plus tard, comme le fait observer Ducange, cet anathème, condamné par les mœurs, fut abrogé par l'usage. On vit alors les abbés des monastères interroger les oblats parvenus à l'âge de l'adolescence, et leur déclarer qu'ils étaient libres de ratifier ou d'infirmer l'offrande paternelle. Combien de profès, de novices, auxquels leurs parents

avaient, en les livrant à l'Église, eu l'unique dessein de procurer d'abord une vie facile, et plus tard un établissement avantageux, refusèrent à l'âge du discernement le capuchon et le voile ! L'Église n'a pas tenu registre de ces défections, qu'elle appelait autrefois des apostasies et des adultères, mais on peut assurer qu'elles ont été nombreuses.

Ducange a réuni, dans un article fort étendu de son *Glossaire*, une foule de documents sur les oblats de l'autre catégorie, les *oblati monasteriorum*, qui, presque toujours au déclin de l'âge, ou durant le cours d'une maladie réputée mortelle, échangeaient, à des conditions quelquefois vagues, plus souvent déterminées, leur liberté séculière contre la dépendance de la famille ou de la congrégation monastique. Quelques-uns, ainsi que le fait observer Ducange, faisaient offrande de leurs biens, de leur personne, sous la stipulation expresse qu'ils seraient reçus moines ; ce qui leur était facilement accordé, quand ils étaient riches. Encore une fois ces oblats devaient tous être de race libre. L'homme libre pouvait seul disposer de lui-même, et aucun monastère ne devait accueillir un oblat servile, s'il ne se présentait pas autorisé par son seigneur. Nous possédons quelques formules de ces autorisations. Le cartulaire de Marmoutiers nous en offre une assez curieuse (1). Quand, dit-il, Geoffroi de Sonzai devint moine de Saint-Martin, Éléazar de Faye et sa femme Lucie, seigneurs de Geoffroi, lui permirent de revêtir l'habit du cloître, et reçurent, comme prix de cette permission, Éléazar la somme de cent sous, Lucie une tunique de peaux d'écureuil et plusieurs paires de manches. On trouvera dans le même cartulaire de Marmoutiers d'abondants détails sur les oblats, qui, sans aucunement prétendre à la tonsure monastique, abdiquaient leur liberté pour s'inscrire simplement au nombre des serfs d'un monastère. Des familles entières, le mari, la femme, les enfants se précipitaient ainsi vers la servitude, en des terreurs, en des nécessités diverses. Il y a plus : les pères, les mères, vouaient au même joug leurs enfants à venir, et les enfants de leurs enfants.

Cette forme de l'oblation tomba plus vite que toutes les autres en désuétude. On cessa d'être serf volontaire longtemps avant que le dernier des serfs d'origine prît l'héroïque parti de s'émanciper par la révolte.

B. Hauréau.

**OCCIDENT (Empire d')** (*Histoire*). Bien que l'on fasse ordinairement commencer l'Empire d'Occident à la mort de Théodose, nous croyons devoir en prendre l'histoire à l'événement qui fut la première cause du partage ultérieur et définitif de l'Empire romain, c'est-à-dire à la translation du siége du gouvernement à Byzance.

Constantin, vainqueur en personne de Maxence (312), et par le bras de Licinius son beau-frère, de Maximien (313), vainqueur enfin de son propre parent (323) qui s'était, une première fois, révolté contre lui (315), Constantin régnait, depuis quelques années, lorsque la vanité de donner son nom à une ville, et le désir de se soustraire aux invectives des habitants de Rome, révoltés des actions sanguinaires de celui qu'ils avaient d'abord adoré, le portèrent à transférer ailleurs le siége de l'Empire. Il choisit, sur les limites de l'Europe et de l'Asie, une ville admirablement située, et en dix ans, il fit de Byzance, agrandie et transformée, la rivale de Rome, et, de son nom, l'appela Constantinople. On y transporta les merveilles des arts, statues, tableaux, etc. Constantin s'efforça de rendre la nouvelle capitale non moins splendide que l'ancienne. Elle eut, comme Rome, un sénat, des cirques ou hippodromes, des théâtres. Constantin fit élever plusieurs basiliques, et entre autres l'église des Saints-Apôtres.

« Quoique l'enceinte de Rome ne fût pas à beaucoup près si grande qu'elle est à présent, dit Montesquieu, les faubourgs étaient prodigieusement étendus. L'Italie, pleine de maisons de plaisance, n'était proprement que le jardin de Rome ; les laboureurs étaient en Sicile, en Afrique, en Égypte, et les jardiniers en Italie ; les terres n'étaient presque cultivées que par des esclaves des citoyens romains ; mais, lorsque le siége de l'empire fut établi en Orient, Rome presque tout entière y passa ; les grands y menèrent leurs esclaves, c'est-à-dire presque tout le peuple, et l'Italie fut privée de ses habitants. »

Il était d'usage alors à Rome, de faire des distributions gratuites au peuple : Constantin, pour mettre la nouvelle ville sur le pied de l'ancienne, voulut qu'on y distribuât aussi du blé. Il ordonna que celui d'Égypte serait envoyé à Constantinople et celui du reste de l'Afrique à Rome. Par ce système cette ville et toute l'Italie étant déjà affaiblies, Constantin fit retirer du bord des fleuves les légions qui y étaient campées et les dispersa dans l'intérieur des provinces, ouvrant ainsi la barrière aux hordes de peuples barbares qui avaient jusqu'alors été contenues. L'Occident est livré aux invasions des barbares, et le christianisme, protégé par l'empereur et surtout par Hélène, sa mère, devient plus puissant et voit tous les jours s'élever de nouveaux autels.

La politique de Constantin, c'est-à-dire la

(1) *Biblioth. Impériale*, Collection d'Anjou et de Touraine, t. III, num. 920.

fondation d'une nouvelle capitale de l'Empire, première cause du partage qui eut lieu plus tard, a été diversement appréciée par les historiens. Les uns l'ont autant louée que les autres l'ont blâmée. Ceux-ci ont attribué à la fondation de Constantinople les invasions des barbares en Italie; ils ont accusé Constantin d'imprudence pour avoir substitué des errements nouveaux et d'une application difficile dans un si vaste empire, au système ancien qui avait cet avantage d'être dégagé de tous les inconvénients qu'une longue expérience avait fait reconnaître, ils ont accusé enfin Constantin d'être le premier auteur de la chute de l'Empire romain. Les autres ont pensé tout différemment. Si le siége de la puissance romaine fût resté dans l'ancienne capitale, disent-ils, peut-être ces mêmes barbares auraient-ils débordé à la fois sur tous les points de l'Empire. « Rome, demeurée seule, n'en eût pas été mieux défendue; l'Empire se serait écroulé avec elle, lorsqu'elle succomba, si la nouvelle capitale n'eût formé une seconde tête à cet Empire (1). » Le vrai c'est que Constantinople a réellement contribué à la ruine de l'Empire considéré dans son intégrité, mais elle en a perpétué cette portion qui fut connue, après la division, sous le nom d'Empire grec.

Quant à Constantin, si l'on nous demandait quel était son but en agissant comme il faisait, nous répondrions qu'il poursuivait la pensée de Dioclétien et voulait, comme lui, substituer une monarchie orientale à la dictature militaire exercée par les anciens empereurs; c'est ce que prouvent les efforts qu'il fit pour réformer l'Empire.

Le cadre étroit de cet article nous restreint à l'énumération succincte des événements qui rappellent la succession des derniers empereurs romains. Nous ne parlerons donc ni de la nouvelle organisation de l'Empire, ni encore moins des malheurs domestiques de Constantin. En mourant (337) il laisse à ses trois fils le monde à partager. *Constantin*, *Constance* et *Constant* se déclarent mutuellement la guerre. Constantin est tué en combattant Constant, qui, prêt à marcher contre Constance, perd la vie par les embûches du tyran Magnence, qui s'empare du pouvoir. Resté seul, Constance, après une guerre sans résultat contre Sapor II, roi de Perse, qui avait envahi la Mésopotamie, Constance venge son frère, dépossède et fait mourir le tyran, et vient persécuter l'Église et protéger les ariens. Le soin principal de l'empereur était d'assembler les conciles de Rimini et de Séleucie pour décider des disputes théologiques. Il négligeait les affaires de l'Empire et faisait mollement la guerre contre les Perses qui avaient de nouveau envahi la Mésopotamie. Pendant ce temps son neveu Julien battait les Germains. Les troupes proclament *Julien* (360); il écrit avec soumission à son oncle; cette feinte humilité ne trompe pas Constance. Vainqueur des Perses il s'avance contre Julien; mais une fièvre ardente le saisit entre la Cappadoce et la Cilicie près de Tarse et le conduit au tombeau (361).

Julien haïssait secrètement le christianisme. Il retourne aux anciens dieux de Rome, relève leurs autels renversés et s'institue grand prêtre (1). Sans persécuter précisément les fidèles, il emploie contre eux toutes sortes d'armes plus dangereuses peut-être que les supplices; ce sont des railleries, le mépris, le refus de leur admission aux honneurs, l'interdiction de l'étude des belles-lettres, etc. Jaloux de rendre à l'Empire toute son indépendance et son intégrité, il attaque les Parthes et les Assyriens, fait reconnaître sa domination au dehors, pacifie tout au dedans. Il cherche la gloire : la gloire lui coûte la vie : il est tué en Perse, où il s'était témérairement engagé (363). L'armée porte *Jovien* au trône. Ce prince était sans lien de parenté avec les Césars, et simplement chef de la garde impériale. Il rend à la religion chrétienne son premier lustre, rappelle les évêques bannis, replace les soldats sous la loi du christianisme; il va jusqu'à publier un édit de tolérance universelle. C'est de lui que date le premier amoindrissement de la puissance romaine : il fait avec Sapor une paix honteuse et lui cède plusieurs provinces, entre autres l'Arménie.

Comme ses prédécesseurs, *Valentinien Ier* reçoit le sceptre des mains de l'armée (364); mais les barbares s'étant jetés sur l'Empire, et ayant porté la dévastation en Asie, en Europe et en Afrique, de plus, Sapor, se préparant à rompre la foi des traités, Valentinien partage le fardeau du gouvernement avec son frère *Valens;* il lui abandonne l'Orient et se réserve l'Occident. Valentinien, chrétien, possédant de grands talents militaires, repousse les attaques des barbares pendant que Valens ne s'occupe que de querelles religieuses, et persécute les orthodoxes en Asie et en Égypte. Il défend les limites de l'Empire dans les Gaules contre les Germains et force les Quades établis sur les bords du Danube à lui demander la paix (375). *Gratien*, son fils, déjà déclaré Auguste, lui succède (375). Mais pour constater le droit qu'ils ont de donner des maîtres à l'univers, les soldats proclament empereur *Valentinien II*, fils aussi de Valentinien Ier mais d'une autre mère que

(1) Chateaubriand, *Études historiques.*

(1) Voyez, au tome VII du *Magasin de librairie;* l'intéressant travail de l'un de nos collaborateurs, M. Émile Lamé, sur Julien l'Apostat.

Gratien. Valentinien II se fixe, sous la tutelle de sa mère Justine, en Italie, et Gratien commande dans les Gaules et l'Espagne.

C'est sous ce double règne que les *Huns*, originaires du plateau central de l'Asie, lesquels avaient déjà rendu la Mantchourie et la Chine tributaires de leurs khans, chassés de Catay par l'empereur Vou-ti, et déchirés par des guerres intestines, s'avancèrent vers l'Occident. Divisés en deux corps de nation, ils s'établirent en partie, sous le nom de *Huns blancs*, entre l'Iaxarte et l'Oxus, tandis que d'autres tribus, conduites par Balamir, passèrent le Don ou Tanaïs, et envahirent les terres occupées par les Goths (376). Les Goths de l'ouest ou Wisigoths, fuyant devant eux, obtinrent de Valens un établissement dans la Mésie (378). Mais, les excès des agents impériaux, les poussant au désespoir, ils se révoltent, attaquent Valens près d'Andrinople, le battent, et le brûlent dans une cabane où ses soldats l'avaient transporté blessé. A la nouvelle de cette mort, Gratien fait venir d'Espagne *Théodose*, général auquel son père Valentinien 1er avait dû tous ses succès, et l'associe à l'empire, puis l'envoie en Orient. Les Goths sont vaincus et les barbares contenus.

Moins heureux, Gratien est immolé à Maxime (383). Non conten de gouverner les Gaules, cet ambitieux marche contre Valentinien II, le contraint à fuir, s'empare de Rome et y rétablit les sacrifices aux faux dieux, par complaisance pour le sénat. Théodose laisse d'abord Maxime jouir du fruit de ses crimes; enfin, il emploie les Goths et les Francs à ruiner ce tyran, le détruit en Pannonie, le fait prisonnier dans Aquilée et le met à mort. Maître absolu de l'Empire, après l'avoir pacifié, il laisse l'Occident à Valentinien II et retourne à Constantinople. Quelque temps après, ce jeune prince est assassiné par Arbogaste, Franc de naissance, grand capitaine, qui fait donner la pourpre impériale à un philosophe nommé Eugène, sous le nom duquel il prétendait régner (392).

Deux ans après, Théodose remporta une victoire signalée sur l'empereur d'Occident et sur son ministre. Eugène fait prisonnier est mis à mort par les soldats; aux pieds de l'empereur le fier Arbogaste se tue : alors Théodose, seul maître de l'empire, le partage entre ses deux fils : *Arcadius* eut l'Orient et *Honorius* l'Occident (395).

Par la mort de Théodose (395), se trouva consacrée la division définitive du monde romain en deux monarchies. Les deux fils de ce grand prince régnaient en même temps, l'un à Constantinople, l'autre à Rome. Le Vandale *Stilicon* laissé pour tuteur aux deux frères, exerça toute la puissance souveraine en Occident. Les Visigoths, commandés par Alaric, ayant été appelés en Orient par le Gaulois Ruffin, Stilicon les poursuit. Ils ravagent la Grèce et vont s'établir en Illyrie. Trois ans après (398), Arcadius traite avec eux. Alaric est nommé empereur et proclamé roi par les Goths. Pour justifier ce titre, il entreprend de s'emparer de l'Italie; il passe les Alpes, attaque Stilicon à Pollentia, mais, vaincu par lui, il reste spectateur de l'invasion de *Radagaise*, qui fut ensuite tué à la bataille de Fésules, près Florence. La mort de ce chef des barbares força les Vandales à se retirer vers le Danube. Soutenus par les Alains (Cosaques du Don), ils envahirent les Gaules, défirent les Francs attachés aux intérêts des Romains et se joignirent aux Bourguignons (407). L'année suivante, Honorius, jaloux de Stilicon, le fait assassiner. Après deux ans de ravages, Vandales, Suèves et Alains passent les Pyrénées, pénètrent en Espagne, s'emparent de la Bétique, quoique poursuivis par les Romains et les Visigoths, et donnent à cette contrée le nom de *Vandalousie*. Tandis que dans les Gaules, les Bourguignons occupent le Lyonnais, le Dauphiné et la Provence, et fondent le royaume de Bourgogne (413) en Espagne, les Alains se soumettent aux Vandales, et les Suèves fondent un royaume en Galice (419).

Alaric prenant pour prétexte la mort de Stilicon, qui avait été victime d'une infâme trahison, s'avance sur Rome, qui jamais depuis Annibal n'avait vu la fumée d'un camp ennemi. Il reçoit une somme considérable et lève le siége, mais il revient le mettre une seconde et une troisième fois, parce qu'on n'observait pas les conditions du traité. Les Romains dégénérés cherchaient à apaiser avec de l'argent les Barbares qui menaçaient leur territoire; mais la paix ne peut s'acheter. Ces taxes, imposées d'abord lors de chaque invasion, se changèrent bientôt en tributs, qui, libres dans le principe, devinrent obligatoires, et furent regardés comme droit acquis; quand un empereur voulut les refuser à quelques peuples, ou les diminuer, ces peuples se soulevèrent et marchèrent contre lui.

Maître de Rome (410), Alaric la livre au pillage, s'enfonce ensuite dans le midi de l'Italie, et meurt à Cosenza. *Athaulf*, son successeur, force Honorius à lui donner la main de sa fille Placidie. A la tête de ses Visigoths, il envahit les Gaules, tue, prend ou chasse avec Constance, les usurpateurs Constantin, Gérontius, Jovin et Sébastien qui se les partageaient. Athaulf se rend ensuite en Espagne et succombe sous les coups de Sigérix, auquel succède Wallia. Celui-ci, s'unissant

aux Romains contre les autres barbares, obtient d'Honorius la seconde Aquitaine, et établit le royaume goth de Toulouse (419).

Le midi des Gaules était occupé par les Visigoths, l'est par les Francs, les Germains et les Bourguignons, et la Bretagne par les Armoricains, lorsque, en 420, Pharamond, fils de Markomir, à la tête d'une nuée de Germains et de Francs Saliens, pénètre dans les Gaules et jette les fondements de la monarchie française, dont Clovis fut réellement le fondateur (424).

Honorius, qui avait mieux défendu l'Église par ses écrits que l'Empire par les armes, meurt sans laisser d'enfant mâle (423).

Valentinien III, fils de Pulchérie, sœur de l'empereur, hérite de l'Occident. Sous son règne, Clodion, fixé en deçà du Rhin, étend d'abord les frontières de son État dans la Gaule, et fait ensuite des incursions dans le cœur du pays. Battu par Aétius (446), il se réfugie dans la Belgique où était sa capitale. Après la mort de son frère Théodore (450), Pulchérie épousa Marcien, illustre guerrier qui, dans le court espace de temps qu'il régna, fit admirer la sagesse de son gouvernement. Attila paraît alors. Après avoir ravagé la Grèce et imposé un tribut à l'empereur, il attaque l'Empire d'Occident. Il envahit les Gaules, traverse le Rhin, brûle Worms, Spire, Metz, épargne Troyes et Paris, passe près d'Auxerre, s'avance vers Orléans pour franchir la Loire, investit cette ville, se trouve obligé d'en lever le siége; enfin, poursuivi par Aétius, il se retire en Champagne. Les Francs et les Visigoths s'étaient réunis au général romain. Le chef des Huns est atteint près de Châlons. On sait quelle défaite il essuya aux environs de cette ville. Thorismond, prince des Visigoths, et Mérovée, prince des Francs, combattirent sous Aétius. Attila se retire en Germanie, se jette sur l'Italie et demande en mariage la fille de l'empereur. On la lui refuse. Furieux, il marche sur Rome, traînant la dévastation à sa suite. Le pape Léon l'arrête dans sa marche victorieuse, sait imprimer le respect à ce barbare, qui retourne sur ses pas. Ce fut la dernière expédition d'Attila.

Ses victoires successives avaient rendu Aétius arrogant; Valentinien, fatigué de ses hauteurs, le poignarda. L'empereur mourut lui-même victime d'un assassinat (455). L'un des meurtriers, Maxime, reconnu son successeur, épousa sa veuve Eudoxie; celle-ci appelle les Vandales en Italie. Genséric vient d'Afrique pour ruiner Rome; en vain le pape saint Léon veut l'arrêter, il entre dans cette ville (455), la saccage, et, après quinze jours de pillage, retourne en Afrique chargé des dépouilles et des richesses de cette ancienne maîtresse du monde. A partir de cette époque les changements d'empereur, plus fréquents que jamais, annoncent la chute prochaine de l'Empire d'Occident. Les véritables souverains de Rome sont les chefs des Barbares au service de l'Empire romain. Dans la même année (455) Avitus succède à Maxime. Majorien (457), son héritier, est déposé par Ricimer, Suève de nation; Sévère III (461) a le même sort, et Anthémius (467), envoyé d'Orient par Léon Ier, n'est pas plus heureux. Ricimer meurt (472). Olybrius (472) règne à peine quelques mois. Glycère (473) ne prend la pourpre que pour en être dépouillé par Julius Népos (474), qui, à son tour, en est dépossédé par le patrice Oreste. Maître de l'empire, celui-ci le donne à Romulus Augustule, son fils (476). C'est le dernier empereur d'Occident. Les Hérules, profitant de la faiblesse de ce prince, demandent le tiers de l'Italie, et comme on le leur refuse, Odoacre, leur chef, marche sur Rome (476) et fait abdiquer Romulus Augustule, qui va mourir dans le royaume de Naples.

Ainsi, comme on l'a remarqué, Rome fondée par un Romulus, l'Empire romain établi par un Auguste, tombèrent au pouvoir des Barbares, sous un prince qui, par une dérision de la fortune, portait ces deux grands noms. Une révolution obscure mit fin au plus puissant empire qui ait jamais existé.

Justin Améro.

**ODE.** (*Littérature.*)

Musa dedit fidibus Divos, puerosque Deorum,
Et pugilem victorem, et equum certamine primum,
Et juvenum curas, et libera vina referre.
(Horace, *Épître aux Pisons*, v. 83-85.)

L'ode, avec plus d'éclat dans sa mâle énergie,
Élevant jusqu'au ciel son vol ambitieux,
Entretient dans ses vers commerce avec les dieux;
Aux athlètes dans Pise elle ouvre la barrière;
Chante un vainqueur poudreux au bout de la carrière;
Mène Achille sanglant au bord du Simois
Ou fait fléchir l'Escaut sous le joug de Louis.
Tantôt comme une abeille ardente à son ouvrage,
Elle s'en va de fleurs dépouiller le rivage;
Elle peint les festins, les danses et les ris;
Vante un baiser cueilli sur les lèvres d'Iris,
« Qui mollement résiste, et, par un doux caprice,
« Quelquefois le refuse, afin qu'on le ravisse. »
Son style impétueux souvent marche au hasard :
Chez elle un beau désordre est un effet de l'art.
(Boileau, *Art poétique*, ch. II, v. 58 à 72.)

Enfin les dieux sont chantés sur la lyre,
Les fils des dieux, les succès du guerrier,
Ceux de l'athlète et même du coursier,
Bacchus, amour, jeunesse, heureux délire.
(M. J. Chénier.)

Aidé de ces définitions qu'ont données de l'*ode* les deux auteurs auxquels on accorde le titre justement mérité de *législateurs du Parnasse*, nous tâcherons de déterminer les différents caractères de l'ode, dans les trois grandes littératures, en Grèce, à Rome, en France.

On a donné autrefois le nom d'ode, *chant*,

du mot grec ᾠδή, à la poésie lyrique, c'est-à-dire à toute poésie pouvant être accompagnée de la lyre et ayant besoin, pour être entièrement comprise, du concours de la musique. Cette origine de l'ode est plutôt encore celle de la poésie lyrique, de cette première et si naturelle manifestation d'un transport de joie, d'amour et de noble enthousiasme. Il est certain qu'à son début la poésie fut composée suivant un certain rhythme musical, ou mise en rapport avec la mélodie d'un chant inspiré par les mêmes sentiments que la poésie elle-même. Ce n'est point ici le lieu de disserter sur la fraternité de la musique et de la poésie, comprise depuis si longtemps par tous les peuples, et que les Grecs, le peuple le plus poétique de l'antiquité, représentaient sous la figure d'un dieu jeune et beau, tenant en main la lyre, instrument divin, les yeux dirigés vers le ciel, comme y cherchant une inspiration ou suivant la pensée dans les plaines de l'infini, et la bouche gracieusement entr'ouverte, semblant poursuivre à demi-voix la mélodie enchanteresse, secours et expression de la pensée. Si nous nous reportions à des temps plus anciens et aussi connus, aux temps de la Bible, nous y trouvons partout les cantiques chantés avec les harpes; avant David, nous y voyons même Moïse et la sœur d'Aaron, Marie la prophétesse, chantant avec les femmes juives le cantique pour remercier Dieu du passage miraculeux de la mer Rouge (1).

1. Alors Moïse et les enfants d'Israël chantèrent ce cantique au Seigneur, et ils dirent : Chantons des hymnes au Seigneur, parce qu'il a fait éclater sa grandeur et sa gloire, et qu'il a précipité dans la mer le cheval et le cavalier.

2. Le Seigneur est ma force et le sujet de mes louanges, parce qu'il est devenu mon Sauveur; c'est lui qui est mon Dieu, et je publierai sa gloire; il est le Dieu de mon père, et je relèverai sa grandeur.

3. Le Seigneur a paru comme un guerrier; son nom est le Tout-Puissant.

4. Il a fait tomber dans la mer les chariots de Pharaon et son armée. Les plus grands d'entre ses princes ont été submergés dans la mer Rouge.

5. Ils ont été ensevelis dans les abîmes; ils sont tombés comme une pierre jusqu'au fond des eaux.

6. Votre droite, Seigneur, s'est signalée et a fait éclater sa force : votre droite, Seigneur, a frappé l'ennemi de votre peuple.

7. Et vous avez renversé vos adversaires par la grandeur de votre puissance et de vos tre gloire : vous avez envoyé les ministres de votre colère qui les a dévorés comme une paille.

8. Vous avez excité un vent furieux : et à son souffle, les eaux se sont resserrées, l'eau qui coulait s'est arrêtée, et les abîmes des eaux se sont pressés et ont remonté des deux côtés au milieu de la mer.

9. L'ennemi a dit : Je les poursuivrai et je les atteindrai; je partagerai leurs dépouilles, et je me satisferai pleinement; je tirerai mon épée, et ma main les fera mourir.

10. Vous avez répandu votre souffle, et la mer les a enveloppés; ils ont été submergés sous la violence des eaux, et y sont tombés comme une masse de plomb.

11. Qui d'entre les forts est semblable à vous, Seigneur? Qui vous est semblable, à vous qui êtes tout éclatant de sainteté, terrible et digne de toute louange, et qui faites des prodiges?

12. Vous avez étendu votre main, et la terre les a dévorés.

13. Vous vous êtes rendu par votre miséricorde le conducteur du peuple que vous avez racheté, et vous l'avez porté par votre puissance jusqu'au lieu de votre demeure sainte.

14. Les peuples se sont élevés, et ont été en colère : ceux qui habitaient la Palestine ont été saisis d'une profonde terreur.

15. Alors les princes d'Édom ont été troublés, l'épouvante a surpris les forts de Moab; et tous les habitants de Chanaan ont séché de crainte.

16. Que l'épouvante et l'effroi tombent sur eux, Seigneur, à cause de la puissance de votre bras; qu'ils deviennent immobiles comme une pierre, jusqu'à ce que votre peuple soit passé, jusqu'à ce que soit passé ce peuple que vous vous êtes acquis.

17. Vous les introduirez et vous les établirez, Seigneur, sur la montagne de votre héritage, sur cette demeure très-ferme que vous vous êtes préparée vous-même, dans votre sanctuaire, Seigneur, que vos mains ont affermi.

18. Le Seigneur régnera dans l'éternité et au delà.

19. Car Pharaon est entré à cheval dans la mer avec ses chariots et ses cavaliers; et le Seigneur a fait retourner sur eux les eaux de la mer; mais les enfants d'Israël ont passé à sec au milieu des eaux.

20. Marie prophétesse, sœur d'Aaron, prit donc un tambour à sa main : toutes les femmes marchèrent après elle avec des tambours, formant des chœurs de musique.

21. Et Marie chantait la première, en disant : Chantons des hymnes au Seigneur, parce qu'il a signalé sa grandeur et sa gloire,

(1) Exode, ch. XV.

et qu'il a précipité dans la mer le cheval et le cavalier.

Nous avons voulu citer en entier ce beau passage de l'Exode, comme le plus ancien exemple de poésie lyrique, poésie naïve encore et sans règle, mais belle des sentiments qui l'animent.

L'ode n'est qu'un genre de la poésie lyrique, une des formes qu'elle revêt à nos yeux, amis de la nouveauté; c'est l'extérieur qui change, mais au fond on retrouve toujours la poésie lyrique par excellence, celle qui se chante, celle qui se module, celle qui semble se balancer au souffle harmonieux d'une mélodie mystérieuse, celle qui faisait mouvoir et chanter cette harpe éolienne, symbole charmant et gracieux inventé par les Grecs nos maîtres. Puisqu'on a donné des règles à cet art divin, la poésie, puisque des génies supérieurs ont dicté des lois dans cet empire illimité, il est de bon goût d'accepter ces règles et d'observer ces lois : nous avons donc commencé par les faire connaître.

Cependant on pourrait, sans encourir le reproche de témérité, trouver insuffisants des préceptes si succincts. Ceux que donne Horace sont par trop restreints : l'ode ne chante pas exclusivement les dieux, les fils des dieux, le vainqueur au pugilat, à la course des chars, ni les soucis de la jeunesse, ni les dons de Bacchus. Cette définition fournie par un auteur de l'antiquité ne pouvait s'appliquer qu'à des exemples pris dans l'antiquité; à ce point de vue, il est vrai de dire qu'Horace a raison et que l'ode antique n'a jamais célébré que les sujets qu'il indique.

Boileau, traduisant Horace, n'a pas sensiblement modifié sa définition : amant passionné des anciens, et professant pour leurs œuvres admirables un culte à peu près exclusif, il n'a pas cherché à donner à sa définition une forme nouvelle, ni à étendre l'empire de l'ode : il parle, au dix-septième siècle, de choses surannées, des dieux, des athlètes dans Pise, d'Achille, du Simoïs, que sais-je? Sa définition est un pastiche d'Horace, et une amplification littéraire sans nouveauté. Elle a le tort de ne pas s'appliquer à notre littérature, qui ne peut fournir d'exemples de ce genre. Le temps, les mœurs, la civilisation, le christianisme ont renouvelé la face du monde : les dieux ont abandonné l'Olympe en ruines; Pise est déserte; les athlètes de la Grèce sont devenus, *infandum!* des boxeurs anglais; les courses de chars et de chevaux, des sociétés d'encouragement pour le développement des races. Les membres du Jockey-club, les *Sportsmann*, ont fait suite aux coureurs royaux, célébrés par Pindare; tout cela s'est amoindri, a perdu de son importance et tellement de son prestige, que les boxeurs de Londres nous ont paru un objet de dégoût, peu fait pour inspirer une muse même anglomane, et que jamais les courses de chevaux ne seront en France célébrées par des odes pindariques. Autres temps, autres mœurs; le proverbe a raison, et cette fois contre Boileau, qui n'a pas défini l'ode.

Qu'est-ce donc que l'ode?

Mais il me semble que cette absence de définition vient de l'embarras où l'on est de la bien définir. Essayons d'en étudier et d'en reconnaître les différents caractères. Nous arriverons probablement à une définition moins inexacte.

La littérature grecque est la plus riche en belles odes et en poésies lyriques : les chœurs des tragédies grecques, les chants de Tyrtée, les ἐπινικία de Pindare, les chants d'Anacréon d'une authenticité contestée, les hymnes de Callimaque, certaines pièces éparses dans d'autres auteurs moins lus et moins classiques, voilà un ensemble de poésies lyriques que l'on a appelées des odes. Déjà dans cette littérature nous trouvons presque tous les caractères de l'ode ou chant lyrique.

Dans les tragiques, c'est l'*ode proprement dite*; c'est la poésie accompagnée de la musique, poésie irrégulière et dont la mesure, le rhythme et le mètre sont totalement inconnus comme, hélas! la musique.

Tyrtée nous fait connaître l'*ode guerrière* martiale, pleine de ce sentiment national et patriotique que l'on retrouve encore au vif dans les chants nationaux de la Grèce moderne.

Anacréon célébrant Bacchus et les Amours a créé un genre; ou plutôt, l'on a donné à cette poésie légère, gracieuse, un peu efféminée et quelquefois même voluptueuse, le nom de l'auteur qui en a offert le meilleur type; on l'a appelée *ode anacréontique*. Ce genre facile, léger, où il faut plus de grâce et de finesse d'esprit que de véritable enthousiasme, a été employé par un nombre considérable de poëtes, surtout dans la littérature moderne.

Pindare a composé des chants en l'honneur des vainqueurs dans les jeux d'Olympie, de Pytho, de Némée et de l'Isthme. Ses odes inimitables et magnifiques ont pris le nom de leur auteur, et le genre s'est appelé *pindarique*. Il consiste, à propos d'une palme ou d'une couronne triomphale, *à dérouler les plis des hymnes*, à couronner le vainqueur des vertus des héros et des demi-dieux, et à célébrer telle divinité mythologique honorée dans la ville natale du vainqueur, dont l'histoire légendaire prêtera à l'enthousiasme et aux conseils indirects et habilement dissimulés de ne

pas s'enorgueillir au-dessus d'un mortel, de pardonner les injures ou les révoltes, de rappeler en grâce quelque citoyen en défaveur ou en exil. C'est de ce genre que Boileau a pu dire avec le plus de justesse :

Son style impétueux souvent marche au hasard ;
Chez elle un beau désordre est un effet de l'art.

On comprend cependant que l'ode pindarique ne réussirait plus si l'on suivait à la lettre l'exemple de Pindare : les occasions manquent pour célébrer des vainqueurs de cirque, et la mythologie, depuis longtemps au tombeau, n'a guère de partisans : elle n'est plus, pour les modernes, qu'un souvenir gracieux.

Restent encore les hymnes de Callimaque : c'est le *genre sacré*, le genre religieux, que représentent mieux encore les Psaumes du Roi prophète, et les cantiques sacrés de la Bible. C'est la poésie qui célèbre la Divinité, exalte sa grandeur, sa toute-puissance, sa sagesse, sa bonté, dit la misère de l'homme, le néant des choses de la terre. Si nous comprenons ce genre dans l'ode, c'est qu'il justifie pleinement le mot d'Horace :

Musa dedit fidibus Divos, puerosque Deorum...

L'antiquité païenne, idolâtre, chantait ses dieux multiples. Les littératures modernes, venues après le christianisme, et déjà même bien avant le christianisme la littérature juive dans le livre qui nous en reste, ont chanté et chantent encore un seul Dieu. Il n'y a de différence que celle des religions ; le but principal, le motif du chant est le même, LA DIVINITÉ.

Dans la littérature latine, nous trouvons les mêmes genres, moins l'ode pindarique. Horace a laissé des livres d'odes qui renferment des modèles inimitables et nombreux pour l'ode héroïque, l'ode anacréontique, l'ode nationale, l'ode sacrée.

Dans la littérature moderne, et dans la littérature de notre époque surtout, nous avons un genre de moins, l'ode pindarique, mais aussi un de plus, l'*ode philosophique*. Notre grand poëte lyrique, M. de Lamartine, le maître incontesté dans la poésie lyrique, a élevé le genre de l'ode à des sublimités inaccessibles. Sous le titre de *Méditation* et d'*Harmonie poétique*, il y a telle ode à Dieu, à l'Éternité, à l'Infini, à l'Homme, à l'Immortalité, qui constitue un genre à part, un genre nouveau, l'*ode philosophique*.

L'ode guerrière, martiale, l'ode de Tyrtée, se retrouve, anoblie, grandie, plus belle, plus hardie, pleine de l'esprit national, fougueuse et mordante dans les chansons de Béranger, qui avait vu la France tressaillir aux mâles accents de sa muse guerrière. *Le Cinq Mai* ou *Napoléon à Sainte-Hélène*, *le Vieux Sergent*, *le Vieux Drapeau*, *le Chant du Cosaque*, *Waterloo*, quels plus beaux hymnes, quels accents plus vibrants sont-ils jamais sortis en aucun temps d'une âme nationale ! On trouve dans ce poëte éminemment français, outre l'ode guerrière, l'*ode anacréontique*, revêtue des formes les plus gracieuses. Il ne nous appartient pas de juger ici Béranger ; nous constatons simplement qu'il est le maître de l'ode chantée, le roi de la chanson, de la poésie lyrique proprement dite.

Boileau n'avait parlé que de l'ode héroïque et de l'ode anacréontique ; nous avons montré qu'il y a d'autres genres, et que la littérature moderne les offre tous. Citons en finissant un passage de la Harpe où il fait ressortir le caractère du poëte lyrique. C'est un commentaire de la pensée de Boileau,

Chez elle un beau désordre est un effet de l'art.

« Le poëte lyrique est censé céder au besoin de répandre au dehors les idées dont il est assailli, de se livrer aux mouvements qui l'agitent, de nous présenter les tableaux qui frappent son imagination ; il est donc dispensé de préparation, de méthode, de liaisons marquées. Comme rien n'est si rapide que l'inspiration, il peut parcourir le monde dans l'espace de cent vers, entrer dans son sujet par où il veut, y rapporter des épisodes qui semblent s'en éloigner ; mais à travers ce désordre, qui est un effet de l'art, l'art doit toujours le ramener à son objet principal. Quoique sa course ne soit pas mesurée, je ne dois pas le perdre de vue entièrement ; car alors je ne me soucierai plus de le suivre. S'il n'est pas obligé d'exprimer les rapports qui lient ses idées, il doit faire en sorte que je les aperçoive, puisqu'enfin c'est un principe général que ceux à qui l'on parle, de quelque manière que ce soit, doivent savoir ce qu'on veut leur dire. Tout consiste donc à procéder par des mouvements et à étaler des tableaux : c'est là le véritable enthousiasme de l'ode. »

Cherchez l'application et la vérité de ces préceptes en étudiant une des odes de Lamartine, un des chants de Victor Hugo dans ce qu'il a d'incontestablement, de véritablement beau, une des chansons de Béranger, vous trouverez que la Harpe n'a rien exagéré, que tout ce qu'il a dit est vrai et que sa définition est le plus juste commentaire que l'on puisse donner de la pensée mal définie du classique Boileau.

Pourquoi les belles odes sont-elles si rares ? — Demandez plutôt pourquoi les grands poëtes sont si rares qu'à peine nous ayons quelques noms. — Il nous suffit qu'ils soient immortels. Sachons nous en contenter ; car l'on ne pourrait pas, sans nous faire une

injure, appliquer à notre littérature si riche, le proverbe dont d'autres sont heureuses,

Contentement passe richesse.

Ernest MÉZIÈRE.

**ŒNUSES ou ŒNUSSES (ILES).** (*Géographie.*) Ce petit groupe d'îles s'aperçoit distinctement en face et au sud de Modon, à l'extrémité méridionale de la Messénie, dans la ligne de projection qui aboutit à la partie orientale de la Régence de Tripoli. Leur position est, très-approximativement, à 36° 40′ de latitude septentrionale et 19° 20′ de longitude orientale. On en nomme trois : *Sapienza*, la plus au nord; *Santa-Maria*, au milieu; *Kabrera*, la plus à l'est, et située exactement vis-à-vis du promontoire Acritas. On ne sait rien sur l'histoire naturelle de ces îles, qui mériteraient d'être explorées. Peut-être leur nom vient-il de οἶνος, vin, comme celui de la ville d'*Œnoé*, Οἰνόη, dans la Tétrapole attique, comme celui d'*Œnone*, Οἰνώνη, qui fut le premier que porta l'île d'*Ægine* (1). Ces petites îles ont été connues des anciens. Pline (2), Pomponius Méla (3) et Pausanias (4), en font mention.

Il ne faut pas confondre ce petit groupe avec un autre, de même nom, qui se trouve dans le voisinage de Chio, entre cette île et la côte d'Asie, à peu de distance du Mimas, et en face d'Érythres. Les Phocéens avaient voulu, à une certaine époque, acheter ces îles; mais ceux de Chio, à qui elles appartenaient, avaient refusé de les céder, dans la crainte qu'elles ne fussent transformées en entrepôt et que la prospérité de leur île n'en fût compromise. Ce refus détermina une nouvelle émigration des Phocéens en Corse (5). Ce deuxième groupe, dont parle Hérodote, est aussi mentionné expressément par Thucydide (1). Pline (2) et Étienne de Byzance parlent seulement d'une île de ce nom; mais leur témoignage, qui, d'ailleurs, a pu être altéré, ne peut prévaloir contre ceux d'Hérodote et de Thucydide (3). Ces îles, au nombre de cinq, sont appelées par les gens du pays Ægonuses, Ἀγνοῦσαι; nos cartes les indiquent sous le nom de *Spalmadores* (*Spalmatori*, *Spalmadori*, *Spermadori*), qui leur vient des navigateurs italiens. Fréquentées par eux dans le cours du moyen âge, elles offrent encore aujourd'hui un port de relâche spacieux et commode (4).

E. C.

**OÏDIUM.** Le mot *oïdium* est entré dans le langage vulgaire depuis l'invasion de la maladie qui a ravagé les vignobles au point de faire concevoir des inquiétudes sur la possibilité de cultiver avantageusement la vigne. Il désigne à la fois la maladie de la vigne et une famille de champignons microscopiques.

C'est en 1845 que la maladie de la vigne a été observée pour la première fois dans les cultures forcées de quelques ceps entretenus dans les serres des environs de la ville de Margate, en Angleterre. Un habile jardinier, M. Tucker, étudia dès cette époque la marche du mal, tandis que M. Berkeley, le savant botaniste, constatait dans les efflorescences blanchâtres dont la vigne se couvrait l'existence d'un cryptogame du genre *oïdium*. La maladie ne cessa pas un instant de croître : en 1847 on la signalait dans les cultures forcées des environs de Paris; en 1848 elle était à Versailles, dans les serres chaudes et sur les treilles; en 1849 elle frappait les vignes de la Belgique et du nord de la France; en 1850 elle pénétrait dans le beau vignoble de Lunel, aux environs de Montpellier; elle apparaissait dans les plus célèbres clos du Bordelais, et elle commençait à frapper les vignobles des côtes de l'Italie et de l'Espagne. Ces attaques n'étaient encore que des menaces, et la récolte de 1851, année qui fut généralement chaude et très-sèche, ne parut pas être diminuée par un fléau qui ne prit les proportions d'un désastre qu'en 1852.

Jusqu'alors la maladie s'était propagée d'une manière capricieuse en frappant çà et là, épargnant ici, se signalant partout, mais ne produisant que des ravages restreints. En 1852 et 1853 elle augmente d'intensité, dévaste la plupart des vignobles, en n'épar-

(1) Herod., VIII, 46; Cf. Pindar. *Nem.*, IV, 46; V, 16; VIII, 7, *Isthm.*, IV, 34.

On trouve aussi le nom d'Οἰνοπία dans Pindare, *Isthm.*, VII, 21; et dans Ovide, *Metamorph.*, VII, 472 et suiv. :

*Œnopiam* Minos petit, Æacidela regna.
*Œnopiam* veteres appellavere; sed ipse
Æacus Æginam genitricis nomine dixit.

(2) *Nat. Hist.*, IV, 12, 19 : « Ante Pylum tres *Sphagiæ* et totidem ante Messenem *Œnussæ*. »

(3) Pomponius Méla, II, 7, 10 : « In Myrtoo Cythera contra Malean, *Œnussa et Theganusa* contra Acritan, » ibique interprett.

(4) *Messeniac.*, XXXIV, 12 : Ἀνέχει δὲ ἐς θάλασσαν ὁ Ἀκρίτας καὶ νῆσος Θηγανοῦσά ἐστιν ἔρημος πρὸ αὐτοῦ. Μετὰ δὲ τὸν Ἀκρίταν λιμήν τε Φοινικοῦς καὶ νῆσοι κατ' αὐτὸν Οἰνοῦσσαι (p. 224, 21, Didot.)

(5) Herodot., I, 165 : ἐπεί τε σφι Χῖοι τὰς νήσους τὰς Οἰνούσσας καλεομένας οὐκ ἐβούλοντο ὠνεομένοισι πωλέειν, κ. τ. λ.

(1) Ἐκ τε Οἰνουσσῶν τῶν πρὸ Χίου νήσων (VIII, 24, 2).

(2) *Nat. Hist.*, V, 31, 38 : « Finitimæ sunt Tellusa quam alii Daphnussam scribunt, *Œnussa*... »

(3) Wass. ad loc. Thucydid.; Bæhr. ad loc. Herodot., t. Ier, p. 323; Poppo, *Prolegomen. Thucydid.*, t. II, p. 453.

(4) Meletius, p. 487; Forbiger, *Handbuch d. alt. Geograph.*, II, p. 197.

gnant guère que la Champagne et la Bourgogne.

Depuis cette époque, la violence du fléau n'a pas cesse de croître et dans bien des vignobles, renommés jadis pour leur fécondité, c'est à peine si, dans les dernières années, on a pu cueillir quelques paniers de raisins. Pendant ce temps, le prix des vins et des eaux-de-vie s'est élevé d'une manière continue. Il a doublé, triplé et même quadruplé.

Si quelques viticulteurs pouvaient trouver dans les hauts prix des produits de la vigne une compensation à leur rareté, il était beaucoup de propriétaires complétement ruinés; quelques-uns, en effet, continuaient bien à obtenir les trois quarts ou la moitié d'une récolte moyenne, mais beaucoup n'avaient pas un dixième de récolte, et plusieurs se promenaient en vain dans de vastes vignobles, à la recherche de quelques grappes laissées intactes par le fléau. En même temps, une boisson généreuse, qui entretenait la vigueur de nos populations, qui faisait la richesse d'un grand nombre de nos départements, devenait tellement rare que beaucoup en avaient oublié la saveur. La maladie de la vigne prenait ainsi les proportions d'une calamité publique. On ne pouvait pas évaluer à moins de 200 millions de francs la diminution annuelle du produit de la viticulture française : c'était une perte d'un milliard éprouvée en cinq ans par nos départements viticoles.

Heureusement cette terrible maladie a rencontré dans le soufre un énergique remède qui, jusqu'à présent, l'a toujours combattue avec succès. L'idée d'employer le soufre pur à la guérison de l'oïdium des vignes est due à M. Kyle, de Leyton (Angleterre). La première application en France en a été faite par un savant bien connu des lecteurs de ce Recueil, M. P. Duchartre; puis M. Gontier a employé en grand ce moyen curatif; enfin M. Marès a démontré l'efficacité absolue de l'agent destructeur de l'oïdium et a réglé les conditions de son emploi dans tous les vignobles. L'immense service rendu par le promoteur et les premiers propagateurs en France de l'emploi du soufre a été récompensé par un prix de 10,000 francs, fondé à la fois par le gouvernement et par la Société d'encouragement, et accordé à titre égal, à MM. Kyle, Duchartre, Gontier et Marès.

Il est juste de citer aussi les noms des agriculteurs qui ont le plus contribué à montrer par leurs expériences l'utilité du soufre, ou qui ont commencé à l'employer. M. Bergman a constaté que le soufre vaporisé agit efficacement contre l'oïdium. MM. Rose Charmeux, le comte Duchâtel, Galos, Pescatore, Scawinski, Desèze ont parfaitement guéri leurs vignobles en employant le soufre sur une grande échelle. M. de la Vergne, membre de la Société d'agriculture de la Gironde, a montré, dans un excellent Mémoire, que les viticulteurs ne doivent pas hésiter à combattre la maladie de la vigne par le soufre employé à sec, et il a donné une méthode pratique excellente pour l'emploi du soufre dans les grands vignobles. M. Laforgue a droit aussi à une mention toute spéciale pour avoir pratiqué le soufrage dans l'arrondissement de Béziers. Enfin, MM. Jules Bouscaren et Cazalis-Allut ont exercé une heureuse influence sur la propagation de l'emploi du soufre, en décidant par leur exemple beaucoup de viticulteurs de l'Hérault qui hésitaient encore ou même niaient l'efficacité de cet agent curatif contre l'oïdium.

Les recherches de MM. Berkeley, Montagne, Hugo-Mohl, Amici, Gasparini, Marès, etc., ont parfaitement établi la nature de l'oïdium, sa conformation et son rôle dangereux; la marche du fléau est maintenant connue dans tous ses détails. Les symptômes essentiels sont partout les mêmes; qu'on observe la maladie dans les serres de Margate, en Angleterre, à Madère, aux environs de Naples, ou dans les départements français, partout on lui trouve des caractères identiques; cependant l'aspect extérieur de la vigne malade varie avec l'espèce du cépage et selon que le végétal est attaqué depuis un temps plus ou moins long. « Si l'on examine en été, dit M. Marès, un cep de vigne malade depuis quelques jours, on lui trouvera un aspect languissant. La couleur de son feuillage a perdu sa vivacité et son éclat; elle est devenue d'un jaune livide. Ses parties vertes (produit de la végétation de l'année) sont couvertes sur toute leur surface d'une espèce de poussière blanchâtre peu adhérente, d'où s'exhale toujours une odeur de moisissure *sui generis*. Cette poussière est en effet une espèce de moisissure; elle est formée par les diverses parties d'un petit cryptogame de la famille des Muscédinées ».

Ce petit cryptogame a été appelé, du nom de M. Tucker, le jardinier des serres de Margate, *Oïdium Tuckeri* par M. Berkeley, qui l'a caractérisé de la manière suivante : « *Oidium Tuckeri*, espèce nouvelle; filaments fertiles, allongés, à la fin cloisonnés, spores larges, elliptiques ou oblongues ».

Ce parasite de la plus dangereuse espèce est armé de moyens de reproduction et de propagation extraordinaires. Une pellicule du raisin nouvellement envahie et sur laquelle il ne forme encore que de légères efflorescences blanches, permet d'en observer facilement les parties lorsqu'on la porte sous le microscope. L'oïdium présente au premier aspect, une foule de petites graines ovoïdes,

légèrement remplies à leur extrémité, et une multitude de filaments qui se croisent dans tous les sens. Ces filaments sont de deux espèces ; les uns, rampants et appliqués sur l'épiderme du grain de raisin, paraissent être les racines du cryptogame ; les botanistes les désignent sous le nom de *mycelium* ou filaments stériles ; les autres, qui sont redressés plus ou moins verticalement, portent à leur extrémité les petites graines ovoïdes, et sont désignés sous le nom de filaments fertiles ou sporifères, ou bien encore sous celui de tigelles.

Les filaments rampants ou *mycelium* sont longs et déliés, tubulés, ramifiés assez régulièrement, peu ou point cloisonnés, transparents et remplis d'une matière très-finement granulée ou demi-fluide. Sur leur surface inférieure on distingue un petit nombre de renflements légers, des sortes de crampons ou suçoirs qui leur servent à se fixer sur l'épiderme des tissus de la vigne ou du raisin.

Les filaments redressés qui prennent naissance sur les filaments rampants sont cylindroïdes, assez courts, légèrement tordus à la base, cloisonnés par des divisions perpendiculaires à leur axe. C'est dans l'espace cylindrique compris entre deux cloisons que s'organisent les petites graines ovoïdes dont nous avons parlé ci-dessus. L'extrémité supérieure du cylindre qui forme le bout de la tigelle se gonfle et s'arrondit, ce qui donne à celle-ci la forme d'une massue ; peu à peu la partie inférieure s'arrondit à son tour, jusqu'à ce qu'étant suffisamment formée, la petite graine se détache de sa tige. C'est elle que l'on désigne sous les noms de spore ou de sporule. On en voit souvent plusieurs se former à la fois, chacune occupant une des cloisons placées bout à bout sur la longueur de la tigelle comme les grains d'un chapelet ; les filaments sporifères sont susceptibles de porter ainsi d'une à cinq spores à la fois. On voit celles-ci, entraînées par leur poids et leur forme tomber très-facilement de leur tige. Comme leur surface (*périspore*) est lisse, elles roulent sur les téguments qui servent de support au cryptogame et sont emportées par les moindres mouvements de l'air.

Les spores de l'oïdium sont transparentes et pleines d'une substance granuleuse enfermée dans une membrane intérieure (*endospore*). Elles germent très-facilement et très-vite. Après un séjour de quelques heures seulement dans un milieu humide, elles émettent, de leur centre ou de leurs extrémités, des filaments semblables à ceux du mycelium, et en peu de jours elles reproduisent ainsi le champignon tout entier. Telle est la forme de propagation la plus ordinaire de l'oïdium, et qui suffit pour expliquer sa multiplication prodigieuse. Cependant on observe assez fréquemment, lorsqu'on humecte les spores, qu'elles se fendent longitudinalement, en laissant échapper la matière granulaire qu'elles renferment ; et l'on voit s'opérer dans cette matière, si on l'examine à l'aide d'un très-fort grossissement, un certain développement qui fait supposer qu'elle est susceptible d'entrer en germination et de reproduire aussi le végétal.

Les diverses parties de l'oïdium sont d'une ténuité extrême. Les filaments du mycelium ont de 3 à 5 millièmes de millimètre de largeur ; la plus forte dimension est celle des bifurcations. Les tigelles ont de 4 à 5 millimètres de diamètre dans leur partie la plus étroite, à la base ; cette dimension est souvent double au sommet ; leur longueur varie entre 7 et 15 millièmes de millimètre. Les spores sont assez souvent de grosseur variable ; en général, leur grand diamètre a une longueur de 2 centièmes et demi ou de 25 millièmes de millimètre ; il est souvent moindre et atteint à peine 2 centièmes de millimètre.

Tels sont, sommairement, l'organisation et le mode de propagation de l'oïdium, ou parasite de la vigne, tels qu'ils ont été décrits par M. Marès, lauréat de la Société d'encouragement dans le Mémoire qui a été couronné sur notre rapport.

J. A. Barral.

**OLMUTZ**, *Holomanc* en morave, *Eburum* en latin, ancienne capitale de la Moravie, aujourd'hui chef-lieu du cercle de ce nom. Population : 19,000 habitants.

Cette ville était l'une des principales du pays des Quades, qui, soumis un instant par les Romains, ne tardèrent pas à se révolter et à se signaler par l'énergique résistance qu'ils opposèrent aux empereurs Marc-Aurèle, Caracalla et Gallien ; mais ils furent vaincus par les Rugiens, et après la destruction de leur empire par Odoacre, Eburum devint l'une des principales places des Hérules chassés d'Italie par Théodoric le Grand. Olmutz partagea les vicissitudes de la Moravie, fut occupée par les Slaves, qui, avec la protection de Charlemagne, se déclarèrent indépendants des Avares. La division de la Moravie, après la mort de Zwintibold, augmenta l'influence d'Olmutz, qui devint le chef-lieu d'une des divisions du pays. Les Hongrois s'en emparèrent, vers le commencement du neuvième siècle.

Olmutz fut assiégée en 1054 par Spitchnew, duc de Bohême, qui s'en empara et la réunit à son duché, ainsi que le reste de la Moravie. Wratislas, prince d'Olmutz, ayant obtenu le duché de Bohême, fonda en 1062 un évêché dans cette ville. Cette fondation, qui diminua les pouvoirs de l'évêque de Prague, suscita de nombreux troubles, qui ne furent

apaisés qu'en 1071. Wratislas II poursuivant, en 1089, sa sœur Euphémie, qui s'était réfugiée à Olmutz, s'empara de cette ville et punit sévèrement les principaux chefs de la révolte. Toutefois, Olmutz continua pendant quelques temps encore d'avoir des princes indépendants, dont l'un des plus célèbres fut Swatopluk, qui se rendit maître, en 1107, du trône de la Bavière. Le territoire d'Olmutz fut pillé en 1146 par Wratislas et par Conrad, prince de Moravie; mais comme plusieurs des terres dévastées appartenaient à l'archevêque, les princes furent excommuniés. Ils se soumirent et obtinrent leur pardon à la condition de payer les dégâts qu'il avaient causés.

Les habitants d'Olmutz firent en 1242 une énergique résistance aux Mongols. Iaroslav de Sternberg, qui commandait les assiégés, fit une sortie, tomba au milieu du camp de ces barbares et tua leur chef. Cet heureux événement sauva la Bohême et peut-être l'Europe. Wenceslas, roi de Bohême, y fut assassiné, en 1306, au moment où il allait faire la guerre à Wadislas Lokietek, remonté sur le trône de Pologne.

Olmutz, soumis à la Bohême, devint le chef-lieu d'un margraviat important et dont les seigneurs jouèrent un grand rôle dans l'histoire de la Bohême. Mathias de Hongrie et Ladislas II, tous deux prétendants à la couronne de Bohême, y eurent une entrevue et y signèrent un traité qui mit fin à une guerre de sept ans. Les principales clauses étaient que tous deux porteraient le titre de roi de Bohême, que Ladislas posséderait le royaume avec les droits d'électeur, et que Mathias remettrait toutes ses conquêtes, à l'exception de la Lusace, de la Silésie et de la Moravie. Olmutz, capitale de cette province, fut restituée à Mathias; mais comme le traité stipulait qu'à défaut d'héritiers directs il y aurait retour à la couronne de Bohême, Ladislas rentra dans Olmutz en 1490. La Bohême perdit, peu de temps après, sa nationalité, et cette place devint une ville secondaire des Royaumes-Unis. Elle fut prise d'assaut par les Suédois en 1645; mais ils furent obligés par le traité de Westphalie de l'abandonner.

Olmutz possédait une université qui, pendant longtemps, avait rivalisé avec celles de Leipzig et d'Ingolstadt. Mais depuis quelque temps elle avait perdu son ancienne splendeur. L'empereur François Ier la transféra, en 1778, à Brunn, dont la population augmentait chaque année. Quant à Olmutz, elle était devenue l'année précédente le siége d'un archevêché. Frédéric II de Prusse, voulant maintenir l'équilibre politique en Allemagne et diminuer la force de la maison d'Autriche, envahit la Bohême et vint assiéger Olmutz; mais les habitants restèrent fidèles à l'empereur,et obligèrent les Prussiens à lever le siége.

La Fayette, ayant été forcé, après le 10 août, de sortir de France, fut pris par les Autrichiens, le 21 août 1792, traîné par eux de prison en prison et enfin incarcéré à Olmutz, où, pendant cinq ans, il fut tenu en captivité. Il fut stipulé dans les préliminaires de Campo-Formio que ses amis et lui seraient rendus à la liberté. Par contre, ce funeste traité mit Venise aux fers, et elle y est encore.

En 1805, après la prise de Vienne par l'armée française, l'armée combinée des Russes et des Autrichiens continua son mouvement rétrograde jusqu'à Olmutz, afin que les renforts eussent le temps d'arriver; mais la cavalerie française, qui s'était mise à leur poursuite, attaqua avec vigueur l'avant-garde russe et l'obligea de se replier sur le corps d'armée. Quoique celui-ci fût dans une position avantageuse, les empereurs d'Autriche et de Russie, qui se trouvaient réunis à Olmutz, voulant gagner encore du temps, envoyèrent le prétendu plénipotentiaire dont Napoléon fut la dupe pendant quelque temps. Mais la bataille d'Austerlitz, livrée quelques jours après, lui donna lieu de prendre une éclatante revanche.

Depuis les mouvements insurrectionnels dont la Hongrie et l'Autriche furent le théâtre, la cour impériale résida souvent à Olmutz et y promulgua plusieurs *patentes* importantes. C'est à Olmutz que, dans les derniers jours de 1848, fut consacrée l'indépendance des Allemands de Transylvanie, qui supportaient impatiemment la domination maggyare. C'est encore dans la même ville que furent publiées différentes constitutions importantes pour l'histoire de l'Autriche.

L'ancienne capitale de la Moravie, généralement bien construite, est divisée en deux quartiers : la ville proprement dite et le Dôme. Regardée comme l'une des plus importantes places de guerre de l'Autriche, elle possède, outre d'immenses fortifications, la citadelle dans laquelle fut détenu La Fayette. Olmutz est le siége d'un archevêché qui a sous sa dépendance l'évêché de Brunn. Parmi ses édifices publics on peut citer la cathédrale, l'hôtel de ville, le théâtre et l'arsenal. On trouve en cette ville un *collége des nobles* (Akademie der Stände) et une université, récemment fondée, possédant un riche cabinet d'histoire naturelle, de nombreux instruments de physique et de mathématiques et une bibliothèque d'environ 50,000 volumes. Dans le cercle d'Olmutz se voit le magnifique château de Neuschloss, appartenant au prince de Lichtenstein.

Les relations commerciales d'Olmutz sont considérables et s'étendent en Russie et en

Pologne. On y trouve aussi de nombreuses manufactures de draps, des tanneries et des vinaigreries.

Th. Jo. Pessina de Czechorod, *Mars moravicus, sive bella, seditiones, tumultus, etc., quæ Moravia passa fuit;* Pragæ, 1677, in-f°.

*Travels through the Germany, Bohemia, Hungary, etc., by J. G. Keysler;* London, 1756, 4 vol. in-4°.

*Botschaft aus Böhmen, an alle slawischen Völker, oder Beiträge zu ihr Charakteristik, zur Kentniss ihrer Mythologie, ihrer Geschichte und Alterthümer,* etc.; Pragen, 1824, in-8°.

STARK.

**ONTOLOGIE.** Ce mot, si fréquemment employé dans la philosophie moderne, ne se trouve ni dans la philosophie ancienne, ni dans celle du moyen âge. Il y était remplacé par celui de *métaphysique*. Les Aristote, les Albert le Grand, les saint Thomas, les Duns Scot, désignaient sous ce dernier titre la science de l'*Être* considéré en général. Ils avaient fort bien compris que si, après avoir considéré quinze ou vingt roses, on peut considérer ce qu'il y a de commun dans toutes les roses, on peut aussi, après avoir étudié ou en étudiant la série des êtres, rechercher ce qu'il y a de commun entre tous ces êtres; et ils pensaient que cette recherche des éléments essentiels et constitutifs de l'Être est éminemment propre à donner aux sciences ces idées premières, ces axiomes féconds qui sont leur point de départ indispensable. Les discussions métaphysiques si vives chez les Grecs, le furent encore plus dans cette période agitée, tumultueuse, pleine de chaos, d'ombre et de lumière qu'on appelle la scholastique; elles furent même si nombreuses, si ardentes, si subtiles, si poursuivies par des multitudes d'esprits aiguisés et actifs, qu'au milieu de ce beau tapage (les tapages intellectuels sont toujours beaux) on finit par ne plus s'entendre sur le sens du mot *métaphysique*. Mais cette obscurité même devait être avantageuse au progrès de l'esprit humain; elle était le signe que les anciennes théories s'enfonçaient dans une nuit profonde et qu'une aube nouvelle allait poindre. Enfin Descartes arriva au milieu de ces tempêtes produites par les deux courants de la philosophie antique et de la philosophie moderne aux prises dans la profondeur de la raison humaine. Tout se réconcilia sous la puissante synthèse qu'il offrit au monde. Mais dans son système, la grande division des idées n'est plus celle qui consiste à distinguer les idées relatives aux êtres particuliers et les idées relatives à l'être en général; c'est celle qui met d'une part les idées relatives à la matière ou à l'Étendue, et de l'autre les idées relatives à l'âme ou à la Pensée. Dans la langue cartésienne, la métaphysique ne s'oppose donc plus à l'ensemble des sciences, tant physiques que morales; elle ne s'oppose plus qu'à la physique; c'est un ensemble de spéculations sur l'ordre spirituel ou sur les êtres pensants.

Cependant le temps marchait et le Cartésianisme, synthèse splendide, mais à certains égards étroite et artificielle, fut emporté par le flot montant de la raison et de la science humaine. Le système qui triompha tout d'abord, le *sensualisme*, avouait par Condillac, par Hume, qu'à son point de vue on ne peut rien affirmer sur la nature des êtres, quels qu'ils soient; car, il ne faut pas s'y tromper, le sensualiste logicien n'est pas matérialiste, il ne prétend pas qu'il connaît la substance matérielle et que seule elle a le droit d'être affirmée; la *sensation* ne révélant pas plus la *substance* matérielle que toute autre substance, le vrai sensualiste déclare qu'il ne peut rien affirmer sur elle, pas même qu'elle est; il n'est donc pas spiritualiste, il dit avec Locke qu'il ne sait pas pourquoi la matière ne penserait pas; mais il n'affirme pas non plus l'antithèse du spiritualisme : sur toutes les substances, sur tous les êtres considérés en eux-mêmes, il croit sage de se taire. Lorsque la réaction commença en Écosse, en Allemagne, en France contre le sensualisme, cette réaction ne put donc se placer purement et simplement au point de vue cartésien. Tous les êtres étaient mis devant la pensée sur la même ligne; on devait se demander s'il y a, oui ou non, un moyen rationnel de les atteindre ou faire entrer l'idée d'*Être* en général dans les calculs de la science. Kant, qui admettait cette idée, mais comme dépourvue de toute réalité objective et comme une simple nécessité de notre entendement personnel, Schelling et Hégel qui prétendaient qu'elle est le fond même de toute vérité, se rencontrèrent donc à recréer, l'un comme une simple logique, les autres comme une sorte de science universelle, la vieille *métaphysique*. Seulement, nous le verrons bientôt, ils procédèrent dans cette grande réaction par des procédés et des principes absolument inconnus de la philosophie grecque. C'est peut-être le sentiment vague de cette différence qui les porta à donner assez souvent à cette nouvelle science de l'Être, qu'ils construisaient avec les données de la raison pure, le nom nouveau d'*Ontologie*.

Tout le monde sait qu'une multitude de bons esprits, sans partir pour cela des principes sensualistes, nient la possibilité et surtout la fécondité de l'ontologie ou de la *métaphysique*, et la regardent comme une rêverie vaine, où l'imagination joue le principal rôle, et qui n'a jamais été que le mauvais génie de la science. L'insuccès complet (et qu'on

s'exagère encore en Allemagne, quoique bien des Français ne s'en doutent guère), l'insuccès complet de l'école hégélienne à élaborer une ontologie satisfaisante a contribué encore à désespérer les âmes sur le sort de ces hardies spéculations ontologiques qui semblent avorter toujours. Ce ne sont pas seulement les savants de France qui se livrent à un positivisme plus ou moins conscient de lui-même; les savants d'Allemagne, exaspérés du joug stérile que les hégéliens ont fait longtemps peser sur eux, s'y précipitent avec une fureur candide qui les fait ressembler, aux yeux d'un observateur peu judicieux, à des revenants de la table d'Helvétius.

Le but de cet article est d'examiner la valeur de ce préjugé aujourd'hui si répandu, qui condamne toute ontologie comme chimérique, stérile et même périlleuse. Ce préjugé s'appuyant d'ordinaire sur des considérations historiques et sur cet axiome prétendu que la physique n'a jamais prospéré que lorsqu'elle s'est gardée de la métaphysique, je prendrai cette proposition qui court les rues, et je la comparerai à l'histoire de l'esprit humain. Les faits, le déroulement des systèmes, l'expérience de l'humanité : tels seront mes guides; et c'est en les suivant toujours pas à pas que je ferai voir que l'ontologie a un rôle dans l'élaboration de la science humaine, quel est ce rôle, comment elle l'a rempli jusqu'ici et à la condition de quelle réforme profonde elle peut le continuer, au profit des révolutions présentes et des révolutions futures de l'humanité.

### I. — *Des rapports de l'ontologie et de la science chez les anciens.*

On se trompe singulièrement, dans le monde scientifique et dans le monde philosophique, sur les rapports de la métaphysique et de la science chez les anciens.

On s'imagine que l'antiquité fermait les yeux sur ce qui l'entourait, dédaignant les lentes investigations de l'expérience dans les élans de son imagination jeune et forte, et qu'alors les yeux fixés sur quelques notions vagues et vides, elle construisait à plaisir une métaphysique arbitraire, de laquelle on tirait ensuite par voie de déduction toutes les généralités et tous les détails des diverses sciences.

Ainsi, les anciens ne se seraient pas élevés de la réalité à la science de la réalité, de l'ordre expérimental à l'ordre intelligible : ils se seraient mis d'emblée dans la science, dans l'ordre intelligible, dans les abstractions idéales; puis ils auraient jeté le monde dans le cadre de ces abstractions, ils l'auraient raccourci, défiguré, transformé pour qu'il fût plus semblable au modèle intelligible. Autrement dit, la métaphysique aurait été faite d'après des spéculations toutes *a priori* et elle aurait introduit dans la physique les hypothèses les plus bizarres et les plus insensées. *Inde mali labes.* Ce fut, ajoute-t-on, ce fut bien pis encore, lorsque le moyen âge arriva : aux abstractions se joignirent les superstitions; les âmes furent violemment rejetées du commerce avec la matière par les exagérations d'une piété ardemment spiritualiste. La nature qui avait disparu derrière l'art dans la Grèce menteuse, disparut plus complétement encore derrière le cloître, dans la longue nuit de l'Europe monacale. Heureusement la Renaissance se leva comme une aube brillante après ces ténèbres : la Renaissance avec son amour de la forme, de l'éclat, de la vie, de tout ce qui est extérieur et splendide, de tout ce qui parle aux sens. La superstition et l'abstraction s'envolèrent comme une brume malfaisante. On voulut voir, on regarda, on vit! L'expérience peu à peu intronisée donna enfin au monde sa souveraine législation par la grande voix de Bacon; la métaphysique fut à son tour rejetée, elle qui avait tout absorbé; et, son trône étant brisé, les yeux humains daignant enfin, malgré elle, se porter sur ce qui nous entoure, la science se fit, la science féconde, la science positive, la science moderne.

Telle est la thèse convenue qu'on entend développer tous les jours, qu'on retrouve dans toutes les *revues* scientifiques ou non scientifiques, dans toutes les préfaces, et que l'école saint-simonienne elle-même, si hardie et si heureusement novatrice à certains égards, a beaucoup moins modifiée qu'elle ne le croit.

Cette thèse me paraît fausse de tous points.

Elle est surtout fausse pour ce qui regarde le rôle de la métaphysique dans la science grecque.

Une lecture attentive d'Aristote suffit pour la réfuter. Mais, hélas! qui lit Aristote aujourd'hui? Nous parlons des anciens sur quinze à vingt formules abstraites qui passent de livre en livre avec une perpétuité désespérante et que chacun interprète à sa guise sans se donner la peine de les vérifier par l'analyse exacte de leurs applications : semblables à un homme qui voudrait calculer une force indépendamment des divers mouvements qu'elle produit ou contribue à produire! Et de là est arrivé que, malgré des travaux dignes de tout respect, la science antique et plus encore la philosophie antique sont restées pour nous lettre close.

Je reviens à Aristote qui fut le grand législateur de la philosophie scientifique de la Grèce, et dont les Alexandrins eux-mêmes, dans leurs plus grandes audaces, se bornè-

rent à modifier et à élargir la théologie et quelques vues psychologiques. Il est clair, pour qui l'a lu, que sa métaphysique ou son ontologie ne fut pas fondée sur l'amour de l'abstraction quand même et sur le dédain systématique de l'observation; il est clair aussi que sa physique, son histoire naturelle, son astronomie n'ont pas été construites par ce ferme génie comme une simple déduction de la métaphysique et comme des sciences qui n'avaient rien à faire avec l'analyse expérimentale.

D'abord, en théorie, Aristote déclare-t-il que la spéculation seule, que le seul *a priori* doive dominer la connaissance humaine?

Loin de là, il déclare expressément que nous savons que la chose est avant de savoir pourquoi elle est; et comment savons-nous que la chose est? Par l'expérience. L'expérience et les sens lui apparaissent donc comme le portique de toute science raisonnable. Rien n'est mieux établi dans l'histoire de la philosophie que le soin du Stagirite de faire aux sens, dans la pensée humaine, leur véritable part. Ce grand axiome que le moyen âge posa et que Condillac devait renouveler en lui donnant un sens tout autre : *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu*, ce grand principe est presque littéralement traduit d'Aristote.

Et non-seulement Aristote déclare que les données des sens et l'expérience sont le flambeau de la science, mais cette assertion est fondamentale dans sa doctrine; supprimez-la, vous ne comprendrez plus rien ni à sa physique, ni à son explication de l'origine des idées, ni à sa polémique contre le platonisme.

Puisque je viens d'écrire ce mot, j'en profiterai pour faire remarquer que le platonisme lui-même, bien que plus favorable que l'aristotélisme à la fureur des abstractions réalisées, prenait le point de départ de ses spéculations dans les données sensibles. A la vérité, suivant lui, ces données n'étaient pas des idées pures, mais elles étaient ce qui rend possible la réminiscence de ces idées; on ne trouvait l'*idée* que par une dialectique ardente qui était obligée d'opérer sur la *sensation*. Le platonicien ne doit donc pas être regardé comme un farouche cénobite, comme un disciple de Malebranche, se renfermant chez lui, loin de la nature, pour mieux la comprendre en son auteur; non, il cueille au contraire la fleur de toute chose sensible; il parcourt la gamme des plaisirs délicats et des sensations modérées; il regarde, il examine, il contemple les *beaux corps* pour s'élever à l'idée de *belles âmes*, puis de là à l'idée du *beau en soi*; de même, ce n'est qu'à travers toutes les choses particulières qu'il saisit l'être en général. Entre Aristote et Platon il y a une très-grande différence, si vous les interrogez pour savoir comment l'esprit passe de l'ordre sensible et expérimental à l'ordre intelligible, mais il n'y en a pas si vous leur demandez si l'esprit va du premier de ces deux ordres au second. Tous les deux, à cette question, font une même réponse, et une réponse affirmative.

Mais, dira-t-on, si telle était leur théorie, la pratique n'y répondait pas; et, au point de vue des destinées de la science, c'est la pratique seule qui importe.

Je concède parfaitement que dans l'histoire il ne faut tenir compte que des idées théoriques qui aboutissent sinon à une pratique sérieuse, du moins à quelques tentatives de pratique. Les autres sont des lueurs purement individuelles qui ne comptent pas, parce qu'elles sortent de l'imagination et non des profondeurs de la raison humaine. Si elles sortaient de ces profondeurs créatrices, elles auraient nécessairement une action, puisqu'elles constitueraient la manière même de penser et de sentir d'une époque donnée.

Seulement j'ajoute que les anciens, en recommandant l'expérience et la sensation, ont suivi leur propre conseil et fait dans leurs sciences et dans la philosophie une très-grande part, je dirai plus, une part exagérée aux données sensibles.

Et qu'on ne m'objecte pas les abstractions très-réelles dont leurs spéculations sont encombrées: toute erreur, au fond, est une abstraction réalisée, à moins qu'elle ne se borne à une pure et simple négation de ce qui est. Je suppose, par exemple, que la théorie des deux électricités soit abandonnée demain pour une autre plus simple et moins facilement ingénieuse; les deux électricités ne seront plus regardées que comme une abstraction réalisée, et l'on aura raison. Mais aurait-on raison de conclure que les physiciens d'aujourd'hui dédaignent l'expérience et que c'est ce dédain qui est cause de leurs erreurs? Une pareille accusation serait ridicule; car, sans aucun doute, si les savants actuels connaissaient dès maintenant les phénomènes qui bientôt peut-être mettront sur la voie d'une nouvelle théorie de l'électricité, ils ne les dédaigneraient point; seulement rien ne les leur a fait encore découvrir. Il ne suffit donc pas de montrer un certain nombre d'abstractions réalisées dans la science des anciens pour être en droit de s'imaginer qu'elle reposait sur la manie de réaliser des abstractions. La question est précisément de savoir s'ils les ont réalisées, malgré eux, comme le physicien que je viens de supposer, ou s'ils les ont réalisées sous l'empire de cette opinion préconçue que, le réel

n'étant rien, les abstractions seules sont la vérité. Or, encore une fois, cette opinion ne se retrouve pas plus dans l'antiquité que dans l'Europe moderne; dans ces deux périodes elle ne fut jamais qu'une croyance isolée et exceptionnelle, en dehors de laquelle la plupart des écoles se maintinrent avec un soin sévère.

Les anciens ont donc réalisé des abstractions, sans parti pris, parce qu'ils se trompaient, parce qu'ils n'avaient pas été conduits à voir les phénomènes importants qui ont mis, grâce à une logique nouvelle, sur la voie de théories plus simples et plus larges que les leurs; mais si ces phénomènes leur ont échappé, ce n'est pas qu'ils fermassent volontairement les yeux sur les phénomènes; ils les poursuivaient avec une ardeur sérieuse qui ne se démentit jamais. Ouvrez Hippocrate: quel souci de recueillir les faits! quelle sagacité à les discerner, à les poursuivre, à les analyser! quels appels constants à leur jugement souverain entre les théories rivales! Et vous voulez me faire croire qu'Hippocrate n'a point pratiqué l'observation! Il est vrai que pour échapper à un argument qui embarrasse, on a bientôt fait de l'ériger en être exceptionnel; comment ne voit-on pas que cet être exceptionnel fit école et que ses procédés en conséquence furent mis en pratique par une multitude d'intelligences? Puis arrive Aristote; et qui osera dire, après avoir lu l'histoire naturelle, le traité de l'âme et la politique du Stagirite, qu'il méconnaissait les phénomènes et n'en avait nul souci? Quelle impatience de voir, au contraire, et de tout voir! Que d'observations recueillies dans les livres et les traditions ou même personnelles! S'il me fallait désigner aujourd'hui, à l'Académie des sciences, un homme qui ait autant examiné, regardé, retourné en tous sens les choses de la nature qu'Aristote, je serais très-empêché, je l'avoue; et sous ce rapport Alexandre de Humboldt lui-même serait presque un apprenti auprès du vieux philosophe. Il était tellement passionné pour l'expérience que la seule grâce qu'il prétendit d'Alexandre, son illustre élève, fut d'otenir de lui quelques collections; et le conquérant eut ainsi la gloire d'être du fond de l'Inde, le pourvoyeur du métaphysicien.

Que dire maintenant des astronomes et des médecins d'Alexandrie? que dire de Galien? Plus je parcours les siècles, plus je trouve parmi les anciens des observateurs nombreux, instruits, avides de savoir. Et remarquez que je ne signale point, dans cette liste trop courte, ces esprits solitaires, comme il s'en trouve, qui semblent avoir été faits pour une époque très-postérieure à celle où ils vivent et qui y exercent trop peu d'influence pour être pris comme ses représentants les plus illustres. Non, je parle d'un Galien, qui forma directement ou indirectement des légions de naturalistes et de médecins, je parle d'un Ptolémée et d'un Hipparque qui formèrent des légions d'astronomes, je parle d'un Aristote qu'on peut regarder comme le type le plus complet de la science grecque.

Rayons donc, de grâce, rayons enfin de nos livres et plus encore de notre esprit cette formule souverainement anti-historique : la science ancienne est fondée sur le dédain des faits, de l'expérience, des données sensibles.

Je vais plus loin et je dis : Non-seulement les données sensibles eurent leur rôle dans la science antique, mais ce rôle fut excessif, et devint, par son excès même, une des causes de ses erreurs.

La sensation chez les anciens est presque toujours revêtue d'une valeur scientifique qu'elle n'a pas et qu'elle ne saurait avoir. Il leur suffit de l'avoir fixée et arrêtée, à ce qu'ils croient, par une définition, pour voir dans cette représentation solitaire je ne sais quel signe, je ne sais quel rayonnement de la nature même des choses. Par exemple, ils définissent le *froid* et le *chaud*, le *sec* et l'*humide*, c'est-à-dire quatre manières d'être de notre sens du toucher; et dès qu'ils les ont définies, ils y voient des qualités réelles du corps, bien plus, des qualités essentielles; et de la double antinomie apparente de ces prétendues qualités ils font sortir la théorie des quatre éléments.

Cette théorie, très-évidemment, n'est pas fondée sur le *dédain*, mais sur l'*abus* des faits sensibles. J'en dirai autant de la théorie des quatre tempéraments et d'une multitude d'autres thèses très-curieuses de la science gréco-romaine.

Cet abus qui était très-fâcheux dans les sciences physiques l'était bien plus encore en métaphysique. On peut regarder la métaphysique des anciens comme une physique quintessenciée. Quand ils veulent se rendre compte de l'être en général, ils considèrent non pas la pensée, l'âme, comme le voulut plus tard Descartes, mais un corps, un objet physique; et c'est en spéculant sur ce corps, sur cet objet physique qu'ils arrivent à une doctrine plus ou moins exacte, plus ou moins illusoire, sur la métaphysique. Tel est le procédé non-seulement d'Aristote, mais de Platon, mais de tous les philosophes de la Grèce. Ce n'est pas qu'ils soient matérialistes; mais c'est par l'observation matérielle qu'ils débutent, c'est à travers la série des animaux qu'ils étudient l'homme, ils ne se mettent pas d'emblée dans la conscience que notre être a de lui-même, ils arrivent à

l'ontologie à travers les données de la sensation.

Ainsi, ce n'est pas la métaphysique qui perdit la physique chez les anciens en affectant un rôle trop exclusif et trop tyrannique, c'est au contraire la physique qui perdit la métaphysique, en voulant lui servir de guide.

Il est vrai que, la science ne pouvant dans ses inventions et dans ses progrès se passer de métaphysique, la mauvaise direction et le caractère artificiel de celle-ci durent avoir à son tour une influence funeste sur celle-là. Le physicien, le naturaliste, l'astronome auraient voulu voir, mais rien ne leur disait où ils devaient tourner leurs regards. La science en resta donc à la constatation presque pure et simple des phénomènes les plus extérieurs, les plus superficiels, les plus isolés, très-désireuse d'aller au delà, mais ne pouvant pas.

De là le premier caractère et le plus général de la science grecque. Elle semble faire ce qu'il y a de plus intime dans le monde sur le modèle de ce qu'il y a d'extérieur en lui : semblable à un enfant qui expliquerait la marche des aiguilles sur sa montre par des aiguilles, semblables aux premières, se mouvant avec plus ou moins de rapidité par-dessous le cadran.

De plus, la métaphysique fausse que les anciens avaient extraite des données sensibles les conduisit à une notion générale du mouvement que nous retrouverons plus tard et qui conduisait elle-même à des interprétations complétement fausses des phénomènes : de là un second caractère de la science grecque ; elle a une logique qui confond l'esprit moderne, une logique à elle qui est souvent le contre-pied de la nôtre. Les premières pages du *De Cœlo* d'Aristote pourraient, par exemple, se résumer ainsi : « Il y a un mouvement rectiligne et un mouvement curviligne ; donc la terre a des lois toutes différentes de celles du ciel ; donc la terre est au centre du système astronomique. » Quoi de plus bizarre au premier abord qu'une argumentation pareille ! Elle parut pourtant irréfutable à toute l'antiquité, et quand on sait un peu ce qu'elle pensait sur le *mouvement*, on trouve qu'elle était parfaitement conséquente avec elle-même.

Nous reconnaissons que dans l'exemple que nous venons de citer c'est la métaphysique qui est le mauvais génie de la physique céleste ; elle lui donne une théorie inexacte du mouvement, qui la conduit de déduction en déduction au système de Ptolémée. A la vérité, ce système étant de tous points conforme aux apparences (sauf quelques détails, qu'il fallait bien ajouter pour concilier les apparences contradictoires), l'esprit humain y était porté tout naturellement ; néanmoins, à cette tendance qui n'était que naturelle, la métaphysique grecque ajouta une consécration, et une consécration toute-puissante aux yeux de quiconque raisonne. Aussi, quand elle se fut profondément organisée, les pressentiments de la vérité astronomique qui avaient brillé dans l'école pythagoricienne (1) semblèrent s'éteindre.

Toutefois, cette vitiation de l'astronomie des anciens par leur métaphysique n'est dans le développement de la raison hellénique qu'un phénomène secondaire, dérivé, subordonné à un autre plus général. La métaphysique, encore une fois, émerge chez les Grecs de la physique ; et comme elle n'est au fond qu'une physique très-raffinée, une physique devenue par un coup de baguette la science de l'être en soi, il est tout simple que la séparation rigoureuse que nous concevons aujourd'hui entre le domaine de la science et celui de la philosophie fût conçue à cette époque à travers un demi-jour des plus obscurs ; et que ces deux ordres de spéculation fissent de perpétuels empiétements l'un sur l'autre. Je ne nie donc pas qu'en fait les anciens répondent souvent à un problème de pure science par une définition de métaphysique ; mais je dis que c'est raisonner comme eux que d'ériger ce fait réel en loi suprême, en essence intime du génie antique ; car à côté de cette invasion de la métaphysique dans la science se trouve l'invasion non moins fréquente des considérations de pure physique dans la métaphysique. La thèse vulgaire sur l'histoire de l'esprit humain n'explique que le premier de ces phénomènes, et elle l'explique par des faits qui ne sont pas réels, l'amour exagéré de l'idéal, le dédain systématique des données sensibles. On n'aura une véritable connaissance des mouvements de la raison humaine dans la Grèce et à Rome que lorsqu'on tiendra compte de tous les détails, en apparence, contradictoires de ces mouvements.

Historiquement, les anciens ont moins

(1) On aurait tort toutefois de prendre l'opinion des pythagoriciens pour un véritable antécédent de l'astronomie copernicienne. Elle était un détail très-heureux d'une conception générale du monde, très-inexacte et même très-inférieure à celle des péripatéticiens. Les pythagoriciens regardaient le monde comme un immense animal dont le soleil serait le centre ; ils excluaient par là de son étude toute considération mécanique ; Aristote, du moins, explique l'astronomie par des considérations de cette nature ; il est vrai que sa mécanique est fausse ; mais, du moins, en intervenant dans l'interprétation des phénomènes célestes, elle donne à cette interprétation un caractère suivi et méthodique. Si les pythagoriciens avaient triomphé, le problème d'astronomie, au lieu d'être posé comme un problème de mécanique, eût été posé comme un problème de physiologie arithmétique.

observé que nous, mais ils ont tout autant *voulu* observer.

Ils ont jeté l'ombre d'une métaphysique fausse sur leurs diverses sciences, et notamment sur l'astronomie ; mais ils ont fait aussi entrer la physique et l'astronomie dans leur métaphysique.

Leur erreur première a été de vouloir extraire la métaphysique de quelques données sensibles.

Cette erreur les a conduits à une fausse notion de l'être, qui les a conduits elle-même à une fausse notion du mouvement ; et c'est cette mécanique essentiellement erronée qui a le plus contribué aux aberrations de leur physique et de leur astronomie (1).

De plus, la fausseté de leur point de vue métaphysique ne leur permit pas de constituer une distinction rigoureuse entre le domaine de la philosophie et celui de la science. De là la physionomie générale de leur physique, saturée de formules ontologiques, et de leur ontologie, qui n'est qu'une physique perpétuelle. Les anciens ont plus péché en abstrayant la réalité qu'en réalisant des abstractions.

Enfin, ce même point de vue métaphysique étant infécond, la plupart des phénomènes, au lieu de mettre sur la voie de phénomènes nouveaux et plus cachés, parurent se suffire à eux-mêmes. La science resta donc purement descriptive, et elle crut volontiers expliquer ce qu'elle se bornait à raconter.

Les rapports de la métaphysique et de la science dans l'antiquité ne se résument donc point dans la subordination absolue de la science à la métaphysique, et à la métaphysique faite *a priori* d'après des spéculations toutes rationnelles ; ils se résument au contraire dans la subordination de la métaphysique, non pas à la science, mais aux données sensibles, et, comme conséquence, à la pénétration réciproque et confuse du domaine de la science et de celui de la métaphysique.

II. *Des rapports de l'ontologie et de la science dans la période où se renouvellent les sciences physiques.* (XV^e^-XVIII^e^ siècles.)

Nous ne parlons pas ici du moyen âge, car le moyen âge en matière scientifique, et sauf quelques détails, n'est que la répétition de l'antiquité.

Un esprit aussi distingué que consciencieux, et dont les travaux font autorité, M. Henri Martin, a supposé que le zèle religieux du moyen âge dut s'ajouter à l'amour antique des abstractions pour éloigner les écoles de tout commerce avec la nature. Il y aurait eu, d'après cela, moins d'observation et de respect pour les faits dans cette longue période que pendant la période hellénique (1).

Non-seulement cette opinion n'est point confirmée par les faits (car la plupart des docteurs du moyen âge s'occupèrent avec passion, quoique sans succès, de physique et d'histoire naturelle ; il suffira de citer ici Albert le Grand, Alexandre de Halès, saint Thomas, Vincent de Beauvais, Duns Scot, Ockam, Gabriel Biel) ; mais encore les faits nous autoriseraient peut-être à accepter comme vraie son antithèse absolue. Au moyen âge, c'est précisément la minorité la plus mystique, la plus plongée dans le sentiment du divin, qui s'enthousiasma le plus vivement pour l'étude des choses naturelles et qui y porta le moins de préjugés. Les victorins (2), qui étaient cependant pour la plupart des esprits assez rétrogrades, déclaraient qu'on ne peut monter jusqu'à la contemplation divine sans avoir passé par la contemplation du monde matériel, son miroir. Roger Bacon, dont les pressentiments furent beaucoup plus vagues qu'on ne le suppose d'ordinaire, mais n'en restent pas moins quelque chose de profondément admirable, était un mystique. Cusa, qui posa le premier la grande théorie à laquelle est attaché le nom de Copernic son élève, Cusa était un mystique. Paracelse, Van-Helmont, Kepler étaient des mystiques. Les ardeurs de l'amour divin ne détournèrent donc nullement les âmes, au moyen âge, de l'étude des faits sensibles ; elles semblent au contraire les y avoir portées avec un entrain qu'elles ne trouvaient que rarement dans leur point de vue rationnel.

Seulement, les savants de cette époque furent entravés par les mêmes obstacles qui avaient arrêté ceux du monde hellénique.

Ces obstacles furent enfin brisés du quinzième au dix-huitième siècle : voyons comment s'opéra cette grande révolution et si on l'interprète avec exactitude en disant qu'elle fut provoquée par une réaction légitime contre l'idéal, l'*a priori*, la métaphysique et par un appel énergique aux sens, à l'observation, aux phénomènes.

Je ne crains pas de dire que cette thèse, si souvent posée, et posée sans discussion, comme une sorte d'axiome historique, ne supporte pas même le plus léger examen.

(1) Voir, pour les développements et les preuves de cette idée, l'article PHYSIQUE du tome XI de ce recueil.

(1) M. Henri Martin a émis cette opinion à propos des théories historiques que je développe de nouveau dans l'*Encyclopédie* et que, du reste, il a bien voulu consacrer, en grande partie et dans leur idée fondamentale, par son adhésion explicite.

(2) Philosophes et théologiens du onzième et du douzième siècle, qui étaient installés à l'abbaye de Saint-Victor et qui combattirent assez vivement les scholastiques.

Ceux qui ont renouvelé l'astronomie et la physique du quinzième au dix-huitième siècle n'étaient en aucune façon préoccupés de faire aux sens et à leurs données une part plus large. Lorsque sur la foi de quelques œuvres d'art on déclare que les savants de la Renaissance eurent enfin se passionner pour la chair, pour la vie, pour ce qui est extérieur et sensible, lorsqu'on les érige en sensualistes ou en demi-sensualistes, on oublie, on dénature leurs œuvres les plus authentiques, leurs déclarations les plus nettes, on les méconnaît jusqu'au ridicule.

C'est Cusa qui ouvre la renaissance scientifique. Cusa est-il sensualiste? Prétend-il qu'on n'a pas fait aux sens leur part légitime? Au contraire, il soutient que toute science fondée sur leur vague révélation est une ignorance déguisée; ce n'est pas un matérialiste ou un presque matérialiste, au contraire, c'est un mystique.

Copernic est son élève. A la vérité il n'a pas écrit d'ouvrage de philosophie proprement dite; du moins aucun ne nous est parvenu; mais ses arguments généraux contre l'astronomie de Ptolémée ressemblent à ceux de Cusa, et nulle part il ne dit : « O astronomes, que les données des sens soient plus considérées par vous dans l'avenir qu'elles ne l'ont été dans le passé. »

Kepler est l'ennemi convaincu de tout matérialisme. Bien plus, pendant une partie de son existence il se laisse séduire à certaines idées pythagoriciennes qui entravent sa marche.

Il n'y a qu'un homme de la Renaissance qui dise souvent : « Il faut s'en tenir aux faits, il ne faut pas vouloir s'élever trop haut dans la vérité ; que la réalité soit toujours notre guide. » Et quel est cet homme? C'est Tycho-Brahé, qui essaya de coordonner les progrès nouveaux de l'astronomie aux anciennes formules, et combattit les nouvelles, au moins dans leur radicalisme, qui était la vérité même et l'avenir de la science.

Galilée nous a laissé dans ses magnifiques *Dialogues* quelques aperçus de ses opinions philosophiques. Quelles sont ces opinions? Tout à fait anti-matérialistes. C'est l'avocat du diable, je veux dire de Ptolémée, qui, dans cette œuvre profonde et spirituelle, argue des données sensibles et s'écrie que les novateurs, en ne les respectant pas, ébranlent la société, l'ordre et l'univers. Le représentant de l'astronomie nouvelle répond à cet argument en déclarant que les sens doivent être subordonnés à la raison.

Quant aux réformateurs des sciences naturelles, ou du moins quant à ceux qui préparent leur réforme (cette réforme n'eut lieu qu'au dix-huitième siècle), nous avons déjà remarqué que la plupart, comme Paracelse et Van-Helmont, étaient mystiques : ils puisaient largement aux sources de la Kabbale.

Enfin, cette grande révolution, commencée avec tant de peine au quinzième siècle, poursuivie au seizième au milieu de tant d'orages, arrive à se posséder elle-même et à devenir législature universelle, par qui?... Par le chef du spiritualisme moderne, par Descartes. Et notez bien que Descartes n'est pas spiritualiste comme homme, sauf à ne l'être plus comme savant. Point du tout, il édifie son spiritualisme comme le premier étage qui doit supporter la physique nouvelle. La base de cette physique c'est l'expulsion du sein de la matière de toutes les qualités secondes, c'est-à-dire de toutes les qualités que les sens seuls révèlent. Jusque-là, la science avait spéculé sur le froid, sur le chaud, sur le sec, sur l'humide, sur le haut et le bas, sur les couleurs considérées comme des propriétés inhérentes aux corps, et que les sens nous font connaître afin que nous arrivions, grâce à elles, à connaître leur nature. Descartes déclare que toutes ces prétendues propriétés ne sont que des modes de notre âme, en tant que notre âme est sensible, et que dès lors la science n'en doit tenir aucun compte, non plus que de toutes les données sensibles plus ou moins raffinées par l'imagination. Ainsi le spiritualisme vague de la Renaissance (et surtout la doctrine qui arrachait l'idée pure au servage absolu du fait sensible), le spiritualisme vague de la Renaissance avait produit par son énergie intime les premières illuminations, les découvertes mémorables de cette grande époque; le spiritualisme organisé, précis, net, un peu artificiel de l'école cartésienne organisa, précisa, revêtit de lumière et rétrécit ces illuminations et ces découvertes qu'il fit triompher mais non sans arrêter un peu leur élan.

Peut-être cette manière de considérer Descartes paraîtra tant soit peu singulière à ceux qui ne le jugent que sur le *Discours de la méthode*, simple préface que le grand homme écourta lui-même pour éviter la persécution. Le Descartes de l'histoire officielle n'est guère qu'un métaphysicien qui détrône la scholastique et le principe d'autorité en posant l'évidence comme criterium de la vérité, et établit le règne de la raison pure soit en la dégageant de ses chaînes ecclésiastiques, soit en prouvant quelle est capable de prouver l'existence de Dieu et la spiritualité de l'âme, c'est-à-dire de donner une direction légitime à la vie morale du genre humain. J'admire, certes, un tel portrait, mais je crois qu'il est plus conforme à l'idéal des peintres qui l'ont dessiné, je veux dire, de MM. Cou-

sin, Royer-Collard, Jouffroy, qu'à la réalité vivante des choses. Ce n'est pas Descartes qui a détrôné la scholastique, bien qu'il marque une des phases nombreuses de ses défaites successives; il ne l'attaque même que très-rarement; la grande insurrection contre la philosophie du moyen âge lui est antérieure de plus de cent cinquante années, et Bacon lui-même n'a rien inventé contre elle, il s'est borné à revêtir des objections devenues populaires, à force d'être répétées, d'une forme admirable où la précision de l'aphorisme s'unit au pittoresque de l'image. En posant l'évidence comme *criterium* de la vérité, Descartes n'a fait également que répéter une maxime dont il n'est à aucun degré le créateur; non-seulement toutes les écoles de la Renaissance l'admettaient, mais les scholastiques ne la contestaient point. Il est vrai que dans la pratique ils déféraient beaucoup à l'autorité d'Aristote et qu'ils se soumettaient absolument à celle de l'Église; mais ils ne croyaient à Aristote que parce qu'ils étaient arrivés d'eux-mêmes, par la voie de l'évidence ou de ce qu'ils prenaient pour l'évidence, à des résultats métaphysiques semblables à ceux d'Aristote; de même ils n'adhéraient à l'enseignement de l'Église que parce qu'ils croyaient *évident* que l'Église est d'institution divine. Sur ce dernier point, Descartes lui-même partageait leur sentiment, et sur le premier il aurait trouvé parmi eux bien des alliés; car s'il n'y a pas de proposition péripatéticienne qu'un scholastique n'ait admise, il n'y en a pas non plus qu'un autre scholastique n'ait attaquée. C'est donc une véritable puérilité historique que d'attribuer à Descartes ce qu'on appelle la *théorie de l'évidence*. Quant à l'idée de démontrer rationnellement et en dehors de toute considération théologique l'existence de Dieu et la spiritualité de l'âme, non-seulement nous la retrouvons chez la plupart des philosophes de l'antiquité, mais elle fut officiellement admise par tout le moyen âge. Nos maîtres en histoire ont trouvé autour d'eux de misérables folliculaires de sacristie qui, en haine de la raison, ont jeté l'anathème à toute théodicée rationnelle, et ils ont transporté cette aberration de quelques ignorants, qui ne laisseront aucune trace de leur passage, dans des siècles où elle fut peut-être le fait de certains maniaques aujourd'hui inconnus, mais où, très-manifestement, elle ne peut être attribuée à aucune école sérieuse.

Je ne prétends ici, qu'on le remarque bien, ni justifier la scholastique, qui n'a pas eu les vices qu'on lui impute d'ordinaire, mais qui en a eu d'autres, pires encore peut-être, ni diminuer Descartes, qui n'a pas fait ce qu'on lui attribue comme son honneur souverain, mais qui a accompli une œuvre incomparable et encore peu connue.

Le Cartésianisme n'est point une révolution intellectuelle qui commence, c'est la formule philosophique d'une révolution scientifique qui ne pouvait triompher sans se résumer dans une ontologie et sans se réconcilier, du même coup, avec les divers éléments de la société humaine.

Ainsi, historiquement, les premières découvertes de l'astronomie et de la physique modernes, pendant la période admirablement féconde et merveilleusement novatrice de la Renaissance, ont été inspirées par des théories philosophiques, par une ontologie vague encore, réelle toutefois; historiquement encore, la généralisation de ces découvertes fut faite au moyen d'une doctrine philosophique, qui est le Cartésianisme. La métaphysique ou l'ontologie du Cartésianisme est à l'ontologie obscure et inconsciente d'elle-même des Cusa, des Jordano-Bruno, des Van-Helmont, ce que l'astronomie et la physique de Descartes sont à l'astronomie et à la physique de Cusa, de Copernic, de Kepler, de Galilée.

Jusqu'ici nous avons toujours vu les révolutions dans les sciences précédées et motivées par des révolutions dans la philosophie et principalement dans la conception ontologique. Cette loi se vérifie dans l'histoire du dix-huitième siècle, comme dans celle des époques précédentes.

Le dix-huitième siècle (outre qu'il continua la révolution déjà commencée dans l'étude de la matière brute) aborda presque du même coup, pour les transformer toutes les deux, la science de la matière vivante et la science de l'homme social. L'histoire naturelle d'une part, de l'autre l'histoire, la politique et l'économie politique furent transformées par une série glorieuse de génies audacieux, comme aux siècles précédents on avait vu se transformer d'une façon inattendue la physique, l'astronomie et les mathématiques.

Mais comment et sous quelle influence s'opéra cette transformation?

L'histoire répond : Sous l'influence des idées ontologiques de Leibniz.

Tant qu'avaient régné les dogmes métaphysiques d'Aristote, l'âme avait été considérée comme la *forme substantielle* ou *l'essence active* du corps, lequel pris en lui-même, n'était qu'un simple assemblage de quatre humeurs correspondant aux quatre éléments de la nature. La physiologie de l'antiquité et du moyen âge n'était donc qu'une sorte de chimie surmontée d'une psychologie. On expliquait les fonctions et les maladies soit

par un élément transformé en humeur, qui se trouvait dans le corps en trop petite ou en trop grande quantité, soit par une propriété de l'âme. En d'autres termes il n'y avait pas et il ne pouvait pas y avoir de physiologie proprement dite. Lorsque le Cartésianisme triompha, la physiologie véritable fut éliminée par le mécanisme; la forme de l'organe était tout, la fonction rien, le *consensus* de toutes les parties du corps n'était qu'une résultante ; et toutes ces affirmations devaient paraître rigoureuses, puisqu'on admettait qu'en général tout *être* (que nous connaissons) se révèle par une *idée innée*, et qu'en particulier l'*être corporel*, la *substance du corps*, se révèle par l'idée de l'étendue géométrique. Mais Leibniz à son tour détrôna Descartes. Or, suivant Leibniz, tout être est une force simple ou une monade essentiellement active qui tire d'elle-même tous ses états et tous ses changements. De là suivait que l'*étendue*, au lieu de constituer l'*essence* des corps, n'est qu'un phénomène, un rapport, une manière pour nous de les sentir. Donc ce n'est pas la forme de l'organe qui constitue sa fonction, et une même fonction doit être remplie, à travers la série des êtres organisés, pas les organes en apparence les plus différents. Donc, encore, la physiologie ne doit plus seulement être étudiée dans l'anatomie de tel ou tel corps vivant, mais dans la comparaison méthodique de tous les corps vivants. Ces corps forment un vaste système où tout se hiérarchise, suivant un *progressus* indéfini, et c'est l'analyse de leurs rapports réciproques qui éclaire la science de la vie. Telles sont quelques-unes des conséquences importantes du système métaphysique de Leibniz, conséquences entrevues par lui-même, appliquées avec un instinct plus religieux que scientifique par Charles Bonnet, poursuivies avec une admirable régularité par Vicq d'Azyr, qui sut en extraire la notion merveilleusement féconde de l'*anatomie* et de la *physiologie* comparées. Ces deux sciences elles-mêmes, une fois constituées, permirent à Geoffroy Saint-Hilaire de reprendre, en la rectifiant à quelques égards, l'idée de la série des êtres organisés, qui n'avait abouti entre les mains de Leibniz qu'à une divination magnifique, entre celles de Charles Bonnet, qu'à de sublimes chimères : c'est ainsi que ce naturaliste arriva à sa grande loi de l'unité de composition qui a au moins le mérite d'être la première hypothèse qui puisse constituer la science de la vie à l'état de science rigoureuse, comme l'hypothèse des tourbillons cartésiens constituait la science de la matière brute, enclavant d'une manière méthodique tous les phénomènes célestes et terrestres et touchant par là même au système de l'attraction universelle.

Il serait inutile sans doute de démontrer comment les admirables travaux de classification des Linné, des Jussieu, des Cuvier, des Candolle se rattachent au mouvement provoqué par Leibniz, Bonnet et Vicq-d'Azyr. Quant aux sciences morales, laissant de côté la politique et l'économie politique modernes dont les axiomes les plus évidents sont encore contestés par quelques-uns, je me bornerai à remarquer qu'en fait l'histoire, à partir du dix-huitième siècle, a traversé deux grandes phases; la première fut ouverte par Montesquieu, la seconde par Herder, qui règne encore aujourd'hui, car l'école historique en Allemagne, l'école doctrinaire en France se rattachent à son influence. Or, Montesquieu ne s'est pas proposé autre chose que d'appliquer à l'histoire les procédés généraux dont le Cartésianisme s'était servi avec bonheur dans l'étude de la matière. Quant à Herder, sa filiation de Leibniz est manifeste. Pour lui, les nations sont autant de *monades* collectives dont le premier phénomène contient virtuellement tous les autres, et qui décèlent par conséquent dans leur berceau, dans leurs origines traditionnelles, leurs destinées futures. L'histoire n'est ainsi que l'analyse des évolutions successives des monades nationales ou de la monade humanitaire, et la constatation méthodique du lien mystérieux qui rattache toujours les phénomènes présents aux phénomènes passés. Son procédé constant est d'assigner les éléments irréductibles qui se trouvent à l'origine d'une société donnée et de suivre ces éléments époque par époque en montrant qu'ils se maintiennent toujours dans leur essence intime et ne varient que dans leurs formes extérieures et la perfection de leur équilibre.

Je n'apprécie pas ici cette doctrine sur le progrès humanitaire qui joue un si grand rôle dans nos spéculations depuis près d'un siècle, je me borne à constater qu'elle remonte, par Herder, à l'auteur de la *monadologie*.

Il est temps de conclure, et il me semble que notre conclusion est forcée.

De nombreux savants disent qu'historiquement la science ne s'est fondée qu'en rejetant la philosophie et surtout l'ontologie.

L'histoire nous montre que c'est précisément le phénomène contraire qui s'est passé à toutes les époques. La science d'une époque se fonde à la vérité en rejetant la philosophie de l'époque antérieure, mais en adoptant la philosophie, et même l'ontologie contemporaines dont elle a une conscience plus ou moins vague, plus ou moins distincte.

Dans un autre article (1), je montrerai en détail quelles étaient aux diverses époques de l'histoire les conceptions métaphysiques ou ontologiques qui se cachaient sous les théorèmes de physique. Il m'a suffi, quant à présent, d'établir que ceux-ci n'ont jamais existé que grâce à celles-là. Ce n'est point qu'ils ne se vérifient par eux-mêmes : assurément, pour prouver aujourd'hui la loi de l'attraction universelle ou même pour vérifier l'hypothèse de Geoffroy Saint-Hilaire sur l'*unité de composition*, il n'est pas besoin d'être philosophe — bien qu'un peu d'esprit philosophique ne nuise pas, même en cette circonstance; — de pareilles preuves ou de pareilles vérifications ne demandent que l'art d'observer les faits physiques ou les faits physiologiques et de tirer de ces faits des inductions légitimes. Mais si les procédés purement scientifiques suffisent pleinement dans la démonstration des lois ou des théories découvertes, ils ne suffisent point à les faire découvrir, car ils sont toujours employés comme moyens de vérification, et ils ne peuvent même, en vertu de leur nature, être détournés à un autre usage. Si je prévois que *telle chose*, ou même que *quelquechose* d'intéressant pour la science se passera par l'effet de la force *A* et de la force *B* mises en relation, je puis combiner une expérience qui opérera leur rapprochement; mais si je n'ai rien à voir au bout de mon expérience, rien que je suppose ou que je pressente, comment la constituerai-je? Toute enquête, pour être déterminée dans un sens plutôt que dans un autre, a besoin d'une lumière antérieure; c'est l'observation et l'induction, sans doute, qui établissent la réalité de l'hypothèse et la font passer de l'état de conjecture à l'état de théorème; mais c'est la conjecture et l'hypothèse elles-mêmes qui rendent l'observation et l'induction possibles. Or, c'est précisément dans le travail intellectuel qui crée l'hypothèse que la part de l'ontologie se manifeste. C'est l'ontologie de Cusa qui a donné lieu à l'hypothèse astronomique de Cusa lui-même et de son disciple Copernic, hypothèse vérifiée ensuite par Kepler, Galilée et Newton; elle y a donné lieu en transformant la notion du mouvement, qu'elle considéra non plus comme manifestation de l'essence ou de l'espèce du corps qui se meut, mais comme ayant, au contraire, des règles universelles, communes à tous corps, mathématiques et calculables par conséquent. C'est l'ontologie du même Cusa ainsi que des prédécesseurs de Descartes qui a donné lieu à l'hypothèse physique de la pesanteur de l'air et en général à toutes les hypothèses qui ont renouvelé la vieille théorie des quatre éléments. Elle y a donné lieu, en déclarant comme nous l'avons déjà dit, que le mouvement est universel, et, de plus, que les qualités secondes attribuées aux corps (chaud et froid, sec et humide, etc.), non-seulement ne révèlent pas leur essence, mais encore ne sont même pas en eux des qualités réelles. C'est l'ontologie de Descartes qui a constitué, organisé toutes les hypothèses des astronomes et des physiciens antérieurs à Descartes, parce qu'elle était l'ontologie même de ces physiciens et de ces astronomes organisée et constituée. C'est enfin l'ontologie de Leibniz qui a donné lieu aux hypothèses successives de Buffon, de Vicq d'Azyr, de Geoffroy Saint-Hilaire; et elle y a donné lieu en disant : Tout dans l'être est le développement continu de la force qui le constitue.

On peut donc affirmer que la science est à la vérité très-indépendante de la philosophie dans les parties d'elle-même qui sont enfin prouvées, vérifiées, acquises au genre humain, qui appartiennent au domaine des traditions; mais que dans sa partie progressive, contestée, mobile, dans ce haut domaine où elle cherche encore, elle marche appuyée sur la philosophie et d'une manière spéciale sur la notion de l'*être*.

La science faite ne relève que d'elle-même; la science qui se fait relève de l'ontologie.

### III. — *Du rôle et des rapports de l'ontologie avec les sciences humaines au dix-neuvième siècle.*

Nous venons de voir ce que fut l'ontologie soit dans l'antiquité, soit dans les temps modernes, jusqu'au dix-neuvième siècle. Mais que doit-elle être parmi nous? A-t-elle encore un rôle à jouer, et à quelle condition peut-elle intervenir avec fruit dans l'élaboration de la pensée humaine?

Avant de résoudre cette question éminemment pratique, il importe de présenter une observation préjudicielle.

Nous avons constaté qu'à toutes les époques il y a eu une ontologie qui a déterminé le travail scientifique, et qui dès lors a trouvé une part de son criterium et sa vérification la plus éclatante dans la fécondité même des théories de physique, de physiologie, d'histoire, de politique auxquelles elle donnait lieu.

Mais à côté de cette ontologie qui se mêlait à tous les mouvements, à tous les labeurs de la science et en général de l'humanité, il y en a eu toujours une autre qui ne consistait guère qu'en subtilités parfaitement inutiles et sans vérification possible.

Il faut même l'ajouter ici, ce n'est pas au moyen âge qu'on a vu régner avec le plus

(1) PHYSIQUE, au tome XI de ce Recueil.

d'empire ces subtilités ; la scholastique raffinait beaucoup, sans nul doute, toutefois elle prenait toujours pied dans le réel, elle raffinait sur des données expérimentales ; elle les faisait évaporer dans les creusets de ses définitions étonnantes ; mais tant qu'il y avait encore dans ses définitions un nuage d'idée, ce nuage était sorti de quelque chose d'existant, c'était un solide devenu gazeux. De nos jours on a vu quelque chose de pire. Comme depuis Descartes la physique ne sert plus de porte à la métaphysique, on ne pèche pas en abstrayant le réel, mais en réalisant l'abstrait. L'hégélianisme pris dans son ensemble (je ne parle pas ici de quelques-unes de ses théories, qui resteront et qui me paraissent avoir une fécondité merveilleuse) est une nouvelle scholastique, qui, au lieu d'alambiquer des données réelles, alambique le vide. Ce n'est plus la physique, c'est la grammaire qui se change en métaphysique. On est sans cesse tenté de lui appliquer la fameuse réponse d'Hamlet : « Que lisez-vous là, seigneur ? — Des mots ! des mots ! des mots ! » — Et en les lisant le savant étonné s'imaginerait volontiers que les hégéliens ont ouvert un pari railleur contre le bon sens, et que tout leur système métaphysique n'est qu'une série de calembours sur la conjugaison allemande du verbe *être*.

C'est avec ces jeux subtils mais inféconds que l'on a discrédité toute ontologie en Allemagne et même en Europe.

Nous n'avons pas besoin de dire que nous sommes loin de désirer la reconstitution d'une ontologie faite sur de pareilles bases. Mais en quoi consiste précisément le vice de l'ontologie hégélienne et en général de toutes les ontologies en l'air qui troublent les esprits plus qu'elles ne les éclairent, et contre lesquelles la défiance des savants n'est que trop justifiée?

L'erreur fondamentale de Hégel est d'avoir voulu extraire l'ontologie d'une analyse de la raison faite en dehors de toute étude historique des lois intimes de son développement.

Sans aucun doute, on ne saurait faire une théorie de l'être sans faire une théorie de la raison, ou si l'on veut de la pensée ; car il n'y a qu'un être qui nous soit visible, dans ses éléments substantiels et que nous percevions, pour ainsi parler, *intus et in cute*, et cet être c'est nous-mêmes, nous, êtres conscients et pensants. C'est donc dans la conscience que la science de l'être puise toutes ses données, et le fameux adage de Descartes n'a pas d'autre signification ; il est opposé à l'adage scholastique : ***Primum cognitum est compositum materiale, le premier être que nous connaissions, c'est le corps ;*** il veut dire : Ne procédez pas de la physique à la métaphysique ; c'est en vous, êtres conscients (*cogito*) (1), que l'être se manifeste (*ergo sum*).

Mais comment l'*être* se révèle-t-il dans notre *conscience*, ou dans notre *pensée* ?

Descartes répondait : Il s'y manifeste non pas directement, mais au moyen de trois idées innées que nous trouvons dans cette conscience, l'idée innée d'*étendue* qui représente *la matière*, — l'idée innée de *pensée* qui représente l'*âme* et en général l'ordre spirituel, — l'idée innée, de perfection qui représente *Dieu* et fonde la théodicée et la morale.

Kant ruina de fond en comble la théorie des idées innées, déjà battue en brèche par Locke, par Leibniz, par tout le dix-huitième siècle, sensualiste ou non sensualiste ; il démontra ou crut démontrer qu'aucune *essence* ne nous est révélée par quelque *idée innée* que ce soit ; la raison existe sans doute et toutes nos idées ne nous viennent pas du dehors, mais sa fonction n'est pas de nous révéler des *essences* ou des *substances*, c'est de nous montrer des *rapports nécessaires* et *a priori* ou de *synthétiser* les données de l'expérience.

Une pareille conclusion était la condamnation même de toute ontologie, et elle dépassait de beaucoup le résultat légitime des belles analyses du philosophe. Ce qui est vrai, c'est que la raison, prise comme cette faculté de l'entendement qui est supérieure à l'expérience, ne nous révèle que des *rapports*, et qu'en ce sens il n'y a pas d'*idées innées*, c'est-à-dire de représentation en nous des archétypes divins des choses, comme le prétendait le Cartésianisme. Ce qui est faux, c'est qu'il suive de là que toute substance nous soit voilée. Encore une fois, comme Descartes l'avait vaguement pressenti, notre substance, notre être substantiel nous est visible, et c'est en lui que nous voyons tout être, considéré non sans doute dans ses phénomènes, mais dans son intimité substantielle. C'est, par exemple, parce que nous nous voyons comme *forces* que nous plaçons derrière les phénomènes physiques des forces qui les expliquent ; c'est parce que nous voyons en nous que tout rapport est enté sur une substance réelle qui en explique le caractère, que nous affirmons que les rapports nécessaires et absolus, affirmés nécessairement par notre raison, ont pour raison dernière une substance, elle-même absolue et nécessaire. Nous ne voyons pas directement cette substance, ou, en d'autres termes, nous ne voyons pas directement l'Être divin, en d'autres termes encore, nous n'en avons pas la *vision*, mais nous le concluons

(1) *Cogitare* dans la langue de Descartes ne signifie pas rigoureusement *penser*, mais *avoir conscience*. Tous les phénomènes dont nous avons conscience, par exemple, les déterminations volontaires, rentraient, suivant lui, dans les *cogitationes*.

légitimement ; nous le concluons à la vérité des idées mêmes de la raison et non pas des phénomènes, quels qu'ils soient, du monde fini, qui n'ont d'autre fonction à cet égard que de réveiller ces idées et de les rendre plus vives ; mais il ne faut pas croire que ces idées nous représentent l'essence divine. Nous ne savons rien sur cette essence, non plus que sur toute autre, la nôtre étant la seule qui nous apparaisse.

Ainsi, Kant, tout en ouvrant une voie nouvelle admirable et en ayant entrevu avec une incomparable puissance le vice intime du Cartésianisme et la fonction vraie de sa raison, s'est ôté à lui-même le bénéfice de la découverte. Il s'agissait de réformer l'interprétation fausse du *cogito ergo sum*, il annula cette grande formule, et au lieu d'établir dans quel sens il est vrai de dire que la science de l'être est dans la conscience, il déclara toute science de l'être radicalement impossible. Il détruisait ainsi la théorie fausse des idées innées, mais en même temps il détruisait l'ontologie elle-même.

Cependant l'ontologie est une nécessité si impérieuse pour l'esprit humain qu'elle renaquit de ses cendres, au sein même de l'école kantiste. Fichte, Schelling, Hégel la firent jaillir des formules mêmes qui semblaient en rendre le retour impossible. Seulement une pareille ontologie, sortie d'une analyse inexacte de la conscience, ne pouvait être qu'absolument fausse et absolument contradictoire.

Ce que le philosophe de Kœnigsberg avait irrémissiblement démontré, c'est : 1° que sous toute assertion scientifique il y a une donnée de la raison pure ; 2° que ni la substance de la matière, ni celle de Dieu ne nous sont représentées par la raison.

Il résulte de là que c'est la substance qui nous constitue, ou, si l'on veut éliminer ce terme équivoque de substance, l'être qui est nous, qui est le type de tout être, et que c'est dans l'analyse de ses éléments constitutifs que gît le secret de toute ontologie. Kant ne croyant qu'à une conscience toute phénoménale et concluant dès lors que notre propre être nous est invisible comme tout être, arriva, nous le savons déjà, à la proscription de toute ontologie. Mais cependant il restait à expliquer comment est possible cette grande illusion en vertu de laquelle nous créons toujours une ontologie, laquelle est la base éternelle, quoique subjective, de toutes nos affirmations. Il fallait montrer comment la pensée humaine qui ne voit aucune substance, pas même la sienne propre, les affirme toutes sans les voir, c'est-à-dire semble les créer de toute pièce. Telle fut la tâche que s'imposa Fichte.

C'était déjà recommencer une *ontologie*, car si je trouve ainsi dans la logique de ma conscience et l'idée du monde matériel et l'idée de l'absolu ou de Dieu, comment croire que ces idées sont purement vaines? Comment rester dans l'incertitude absolue vis-à-vis de toute réalité métaphysique, au moment même où le monde métaphysique se déroule dans ma pensée et où cette évolution constitue le jeu même de mon entendement? Telle fût l'argumentation qui passa vaguement devant les yeux de Fichte, devenu mystique à la fin de sa vie ; telle est l'argumentation qui entraîna Schelling. Schelling affirma donc que les évolutions de notre pensée ne sont que le resplendissement en nous des évolutions des choses ; qu'à la vérité le *sujet* semble séparé de l'*objet* par un abîme, mais que cet abîme n'est qu'une apparence, parce que substantiellement le *sujet* et l'*objet* sont identiques. C'est ainsi que l'école de Kant arrivait, par un raisonnement qui est à la fois une nécessité de sa situation, et une déviation de sa doctrine, à sortir du doute ontologique ; il retrouvait la nature à travers la thèse audacieuse de l'identité du *moi* et du *non-moi*, c'est-à-dire à travers le panthéisme.

Toutefois Schelling se borne à affirmer la possibilité d'une ontologie kantienne, plutôt qu'il ne la pose d'une façon régulière. C'est Hégel qui se chargea de ce soin difficile. Son point de départ est très-heureux à certains égards, et tel qu'il devait être après Kant ; il se place dans une notion profondément psychologique de l'*être*. L'*être* n'est pas pour lui cette unique et indivisible catégorie que considèrent les anciens et les scholastiques ; ce n'est pas non plus ce *caput mortuum* que l'on obtient dans le Cartésianisme en éliminant des notions d'*étendue*, de *pensée* et d'*infini* tout ce qui les spécialise ; l'*être*, dans Hégel, comme dans Leibniz, c'est la force, c'est le principe du développement. Si c'était ici le lieu, je montrerais à quelles belles conséquences Hégel est arrivé en faisant de cette conception la base de son ontologie et de son ontologie la base de toutes ses spéculations. Malheureusement, trompé par l'idée de Kant que la conscience est purement phénoménale, Hégel partit d'une notion psychologique de l'être sans savoir à quelle source il l'empruntait. Il s'imagina que c'était non pas la conscience, mais la raison pure, la faculté du nécessaire et de l'absolu, qui en était l'origine. C'est ce qui le conduisit pour étudier et les éléments et le développement de cette notion fondamentale, à ne consulter que des spéculations de pure logique qui sont parfaitement arbitraires. La logique, — et la logique telle que Kant l'avait faite, c'est-à-dire la

logique des antinomies— devint ainsi non-seulement la base de l'ontologie, mais l'ontologie elle-même. L'idée d'être impliqua ainsi, suivant lui, son antinomie, c'est-à-dire, l'idée de *non-être*, et les deux termes de cette antinomie se réconciliaient dans le *devenir*. Voilà un premier degré de la dialectique hégélienne, qui est à la fois une logique subjective (c'est-à-dire une logique proprement dite), et une logique objective (c'est-à-dire une ontologie) : maintenant supposez toute une longue série de degrés qui s'enchaînent par la loi des antinomies et des solutions de ces antinomies; supposez de plus qu'à chacun de ces degrés, comme à celui de l'être pur, il y ait trois termes qui constituent les uns vis-à-vis des autres, une thèse, une antithèse, une synthèse. Faites entrer dans ce cadre multiple de définitions interminables et toutes jetées dans le même moule les choses réelles qui s'y rapportent le moins : vous aurez l'ontologie hégélienne. Son grand mérite c'est de substituer à la notion de l'être purement abstrait et immobile de l'ancienne métaphysique celle de l'être vivant, qui a des éléments multiples au sein de son unité, et se développe par une énergie interne; son grand vice c'est d'interpréter cette idée heureuse, non pas comme si elle était puisée dans le sentiment même que nous avons de notre être, de son essence et de sa vie, mais comme si elle venait de la raison pure et était une sorte d'*idée innée*, qu'on peut et qu'on doit traiter par la pure logique.

Voilà où nous en sommes en ontologie.

Je conclus qu'il ne faut pas seulement maintenir cette science, mais la vivifier en la transformant.

Et comment la transformer?

De deux manières.

En premier lieu, Descartes a prouvé contre l'antiquité et la scholastique que l'être ne doit pas s'étudier dans le monde extérieur et sensible, lequel ne nous montre que des phénomènes, mais dans le monde intérieur que la conscience nous dévoile. Kant, qui a ouvert une nouvelle période de progrès philosophiques, après le Cartésianisme épuisé, a démontré que dans la conscience il n'y a pas des idées innées nous révélant les types divins ou les essences des choses, et que la fonction propre de la raison pure est de nous révéler des relations absolues, nécessaires, *a priori*.

Tel doit être le point de départ de l'ontologie du dix-neuvième siècle. Kant lui-même a mal interprété sa découverte glorieuse, et son erreur à cet égard a eu à la fois pour antithèse et pour résultat nécessaire le système de Hégel, qui n'est, à bien des points de vue, qu'une nouvelle scholastique. Reprenons l'œuvre de Kant, en la réformant. Puisque son erreur première a été de méconnaître la portée de la conscience et de ne pas voir qu'elle atteint en nous, derrière les phénomènes, les facultés et notre substance ou notre être même, réparons cette erreur et revenons sur ses conséquences. Si la conscience voit l'*être* qui est en *nous* ou plutôt qui est *nous*, et si nous n'avons aucun moyen intellectuel de voir, dans leur intimité, les autres êtres, la raison ne nous révélant que de simples relations et non pas des essences, il s'ensuit très-rigoureusement que l'ontologie a pour base l'analyse psychologique des éléments substantiels de notre être. On peut donc adopter la formule de MM. Royer-Collard, Cousin et Jouffroy, mais en lui donnant un sens tout nouveau, à savoir que la psychologie est la préface de l'ontologie. Je dis que cette formule doit être interprétée dans un sens tout nouveau. En effet, ces trois éminents philosophes s'imaginent comme Kant que la conscience n'atteint que les phénomènes (1); si nous pouvons affirmer quelque chose sur notre être substantiel, c'est en vertu d'inductions, de raisonnements, d'argumentations, ce n'est pas immédiatement et par une intuition psychologique; quant à la théorie générale de l'*être* (qu'ils admettent sur leur programme, mais qu'ils n'ont jamais présentée *ex cathedra*), ils la regardent comme ayant toutes ses racines dans l'analyse des idées absolues et nécessaires : ce qui les ramènerait, s'ils étaient très-conséquents, à la dialectique de Hégel. Néanmoins, on doit leur être très-reconnaissant des efforts énergiques qu'ils ont faits pour maintenir la psychologie, comme préface de toute la philosophie; et dans tous les cas, bien interprétée, leur thèse est acceptable : oui, l'ontologie est toute faite dans la psychologie. Pour la constituer, il ne s'agit point de raffiner sur des idées abstraites et des définitions arbitraires, il faut interroger cette conscience, qui est notre *force* se sachant elle-même et se sachant d'une façon intime, suivant ce qu'elle est; ce qu'il faut décomposer et développer, ce n'est pas un concept abstrait, c'est ce sentiment d'abord vague et confus, puis précis, analytique, lumineux, que nous avons, à l'heure où nous disons : *Je suis!* A ce compte, nous avons pied dans la réalité, nous ne nous précipitons pas dans les secrets alambics où passent et repassent les vapeurs vaines de l'abstraction, nous sommes en face de quelque chose qui *résiste* à notre imagination, de quelque chose qui vit, se meut, palpite sous la main du philosophe, et ce

(1) Il faut dire cependant que M. Cousin a varié sur ce problème, et qu'en dernier lieu il a semblé se ranger à une théorie plus exacte; mais il n'a pas modifié pour cela l'ensemble de son système.

quelque chose c'est ce qu'il peut le moins nier, méconnaître, dénaturer, c'est lui-même.

En second lieu, il ne faut pas oublier que si l'ontologie, dans ses transformations immenses, a été la cause suprême des transformations des sciences, ces dernières n'ont pas non plus été sans influence sur les diverses directions qu'elle a prises. Admettez, en effet, ce qui est vrai, ce me semble, que la philosophie ait pour fonction suprême d'être la force motrice et fécondante de tous les modes de l'activité humaine, elle a, en dehors d'elle-même, un *criterium* et une mesure, c'est la quantité même de mouvement intellectuel qu'elle jette dans le monde. Et aussi bien voyez ce qui arrive : Tant qu'un système philosophique est fécond, c'est-à-dire, inspire de nombreuses vues, des théories nouvelles, des investigations originales, il a du crédit. Dès qu'on ne fait plus rien de nouveau en son nom, le public le délaisse; sa stérilité avérée, c'est son arrêt de mort, et cet arrêt est sans appel. Le Cartésianisme n'a pas fini autrement; tant que les découvertes qui devaient naître de son fameux principe, la *matière, c'est l'étendue*, s'accomplirent et se succédèrent sous les regards émerveillés de l'Europe savante, il recueillit des adhésions presque universelles; dès que les progrès dont sa formule avait été la passagère origine se ralentirent, dès qu'il devint lui-même un obstacle à des progrès nouveaux et notamment à la splendide découverte de Newton, il succomba : Leibniz d'un côté, Locke de l'autre le remplacèrent. La même histoire se renouvela pour le système de Locke ou pour ce que l'on a appelé dans ce siècle le *sensualisme*. Le sensualisme avait prévalu quand il paraissait favoriser le newtonisme, il s'éclipsa, quand il parut peu d'accord avec l'idée du *droit absolu*, et de la *justice idéale*, et par conséquent un obstacle à la transformation des sciences politiques.

Il résulte de là que les théories ontologiques qui ont déjà une première vérification possible dans l'analyse psychologique du *moi*, en ont encore une seconde, non moins importante et non moins nécessaire, dans l'histoire des sciences.

Comme chaque mouvement considérable de celles-ci a été provoqué par une nouvelle formule d'ontologie ( c'est ce que nous avons démontré dans les deux premières parties de cet article), chaque formule d'ontologie qui s'est présentée dans l'histoire a attesté elle-même sa valeur et l'atteste encore aujourd'hui par la fécondité de ses applications. Par exemple, Descartes nous dit : L'Être doit s'étudier non dans le monde sensible, mais dans la conscience ; *cogito, ergo sum*. Prise dans sa généralité, cette formule d'ontologie est bonne; et sa valeur ne se démontre pas seulement d'une manière philosophique, par des analyses dont les métaphysiciens seraient les seuls juges, elle se démontre encore, et peut-être se démontre-t-elle plus utilement d'une manière historique, c'est-à-dire par la largeur des horizons qu'elle a ouverts et qu'elle ouvre encore à la science humaine. Que si nous poussons plus loin nos investigations dans l'ontologie cartésienne, nous arrivons à cette autre formule qui lui sert à interpréter la première : il n'y a pas en notre conscience d'idée générale de l'être, mais on y trouve trois idées innées qui nous représentent la substance même des corps, de l'âme, de Dieu. Ici l'étude des faits historiques nous atteste que cette théorie, bien qu'ayant excité et fécondé l'esprit humain dans certaines limites, parce qu'en effet elle renferme quelques détails vrais et surtout exclut de nombreuses erreurs, qui régnaient du temps de Descartes, a fini par être une chaîne pesante pour l'esprit humain et s'est opposée aux plus lumineuses découvertes. Nous devons donc en conclure, et tout naturellement nous en concluons que la seconde formule de l'ontologie cartésienne n'est admissible que dans sa partie négative, et non pas en elle-même.

On voit par là comment l'histoire des sciences est un appui nécessaire dans la détermination difficile et pourtant nécessaire des résultats qui ont été acquis jusqu'à cette heure par l'ontologie ou par la métaphysique. On a toujours, ce me semble, le droit de conclure qu'une science, quelle qu'elle soit, est dans son état normal, c'est-à-dire est dans le vrai lorsqu'elle remplit bien ses fonctions; et si la fonction de l'ontologie est d'être le premier mobile de l'esprit humain, on peut dire que toute proposition ontologique qui remplit ce rôle et suscite directement les découvertes dans les diverses branches des connaissances humaines est légitime.

L'ontologie que nous proposons ici, ou plutôt l'ontologie qui se fait naturellement au fond de l'esprit humain et que nous voudrions seulement voir se faire dans de meilleures conditions et avec une plus claire conscience d'elle-même, n'est donc pas une série d'hypothèses plus ou moins ingénieuses et sans contrôle possible. Elle se fait en face de la réalité vivante de notre conscience et de l'histoire; ou plutôt elle est déjà faite en partie, et il ne s'agit que de la dégager et de la rendre visible à elle-même. Elle est déjà faite, car toutes les *vérités scientifiques* sont sorties de *vérités métaphysiques ou ontologiques* que la science oublie après l'heure de la découverte, mais qui restent vivantes et visibles dans les écrits des inventeurs. C'est

là qu'il faut l'aller chercher, en contrôlant encore les résultats de cette investigation par l'analyse de la conscience. Il y a une certaine somme d'idées ontologiques acquises à la raison humaine, et qui ont fait, pour ainsi dire, leurs preuves. Les constater dans le développement historique de cette raison comme dans les profondeurs de l'âme, voilà l'œuvre du philosophe qui est en même temps convaincu de ces deux vérités, que l'ontologie a toujours été et sera toujours nécessaire, et qu'elle ne doit pas être cherchée dans les brouillards des vaines abstractions de la logique.

Un dernier mot. Tout semble attester que le temps est venu enfin d'une ontologie ainsi entendue. L'Allemagne, qui s'était précipitée avec Schelling et Hégel dans l'ontologie des abstractions logiques, est depuis quinze années en révolte universelle contre l'hégélianisme; elle sent bien pourtant que le kantisme a été une grande et heureuse révolution; elle continue à l'admirer, à le défendre; mais au lieu de dire, comme jadis, que Fichte, Schelling, Hégel ont continué légitimement le philosophe de Kœnigsberg, elle soutient que ce philosophe n'a été suivi fidèlement par aucun de ses prétendus disciples. De telle sorte que l'édifice de la philosophie kantienne serait à reprendre juste où Kant l'a laissé. Telle est notamment la conclusion de M. Chopenhauer, et c'est cette conclusion qui a fait à sa verte vieillesse une célébrité si inattendue et si retentissante, malgré la bizarrerie de ses autres doctrines. Cette situation intellectuelle de l'Allemagne est caractéristique; et il nous semble qu'elle devrait être la nôtre. Bien entendu, il se mêle à la très-juste et très-légitime idée que se font aujourd'hui nos voisins d'outre-Rhin bien des erreurs et bien des passions. Les sciences spéciales, longtemps dominées, écrasées, stérilisées par la scholastique à outrance de l'ontologie hégélienne, réagissent avec une indicible fureur non-seulement contre la partie vraie et féconde de l'hégélianisme, mais contre toute philosophie ou du moins contre toute ontologie. Le désir le plus général, dans cette grande anarchie intellectuelle qui règne aujourd'hui en Allemagne, serait de greffer une sorte de positivisme sur le tronc vénéré de l'école kantienne.

Il me semble qu'il y a en France des aspirations presque analogues, bien qu'elles proviennent d'une tout autre source. Chez nous, par bonheur ou par malheur, comme on voudra, il n'y a pas eu d'ontologie étroite, scholastique, tyrannique, il n'y en a eu d'aucune espèce. La philosophie n'a sans doute pas abdiqué pour cela; les institutions parlementaires, qui sont en partie son œuvre et qui raniment toujours tous les nobles goûts de l'esprit l'ont réveillée en 1815 de son long sommeil; Royer-Collard, après madame de Staël, lui a donné je ne sais quel cachet d'autorité grave; M. Cousin, groupant, poussant, retenant la plupart de ses adeptes, en a fait une force sociale et, pour ainsi dire, un des éléments de la nationalité française. Mais il semble que malgré un si beau triomphe la philosophie française de ce siècle n'ait régné qu'à la condition de ne pas gouverner. Acculée et tranquille dans son petit sanctuaire, elle n'a pas senti le besoin de donner une ontologie aux sciences, parce qu'elle n'éprouvait pas le besoin d'ébranler les sciences dans le sens de l'innovation. Purement conservatrice, elle s'était donné pour mission de reconstruire le sens commun de l'humanité et un sage spiritualisme; elle ne s'était pas proposé de féconder ce spiritualisme et ce sens commun pour les transformer et faire jaillir de leur transformation de nouvelles vues sur les choses et sur le monde. Pendant longtemps, les sciences ont médiocrement réclamé contre cet état de désertion où la philosophie croyait devoir les laisser. Mais à la fin, les faits recueillis débordant de toutes parts le cadre des théories reçues, le besoin de larges innovations dans ces théories se met à circuler, et la plupart des savants, qui sont capables encore de ne point se perdre dans les détails de quelques spécialités minutieuses, cherchent quelques idées générales et des doctrines plus ou moins philosophiques pour se reconnaître dans le dédale d'empirisme obscur où ils se sentent perdus. Cette recherche s'est déjà trahie tantôt par des œuvres très-remarquables (il suffira de citer ici celles de MM. Buchez, Pidoux, de notre regrettable collaborateur Louis Cruveilhier), tantôt par des œuvres bizarres au suprême degré, comme celle de M. le docteur Tessier, qui a imaginé, d'après le P. Ventura, de greffer l'homœopathie sur le thomisme, et de créer ainsi une MÉDECINE CATHOLIQUE. Mais le résultat le plus saillant de ce travail a été, sans aucun doute, l'adhésion de plus en plus vive qui a été donnée par la majorité des savants à la partie philosophique du *positivisme*. Depuis dix ans le positivisme est en France le système le plus répandu, et ce qu'il y a de bien plus glorieux pour lui, il vit, car il se transforme. Si je ne me trompe, le voilà qui touche à une nouvelle phase, par l'effet même de son succès. En effet, tant qu'il ne s'était recruté que dans les rangs des purs savants, il pouvait se suffire à lui-même, tel qu'il a été formulé par Auguste Comte et dans les premiers ouvrages de M. Littré; mais du moment qu'il a reçu l'adhésion d'esprits habitués aux études

philosophiques, force lui a été de consentir à un élargissement réclamé des plus distingués de ses adeptes. Ceux-ci, tout en admettant la formule positiviste que les phénomènes seuls sont visibles à l'esprit humain, ou plutôt qu'il n'y a d'intelligible pour lui que la *série*, *la loi* de ces phénomènes, voyaient bien qu'on ne peut s'en tenir là et que ce même esprit humain ne saisit les phénomènes eux-mêmes qu'en se servant de certaines notions générales et plus ou moins ontologiques. De là à conclure que ces notions sont nécessaires et constituent des lois irréductibles de l'entendement, bien qu'elles ne représentent aucune réalité distincte, il n'y avait qu'un pas; ce pas a été fait; et c'est ainsi que le positivisme français, aux mains de M. Proudhon, et peut-être même de M. Littré, tend à se revêtir d'un caractère kantiste très-prononcé.

La France et l'Allemagne aboutissent donc aujourd'hui à une situation presque analogue en matière d'ontologie, et j'ajoute que cette situation est excellente, comme préface et transition. Suivant le *positivisme*, en effet, la philosophie des sciences est tout entière dans les sciences mêmes ou mieux dans leur histoire il est vrai que, suivant eux, cette histoire condamne et proscrit désormais l'ontologie. C'est là, on se le rappelle, la conclusion que nous avons combattue. Je suis convaincu, pour ma part, que l'histoire, qui a été si justement invoquée et étudiée dans plusieurs points avec tant de sollicitude par les positivistes, les forcera à aller au delà même du kantisme; ils s'apercevront qu'en dehors de cette vaine ontologie, qui dissèque des idées en l'air, il y en a une sérieuse, vérifiable, pratique, qui a vécu et vit encore et tressaille dans toutes les grandes innovations que produit l'activité humaine. C'est elle qui est le dernier secret de l'histoire des sciences, comme l'histoire des sciences est, avec la psychologie renouvelée et élargie, son contrôle suprême. Les *positivistes* reconnaîtront sans doute cette vérité, s'ils acceptent d'être positifs, c'est-à-dire de croire à la voix des faits historiques. Or, cette vérité admise n'est rien autre chose que la base de l'ontologie, telle que nous l'avons définie.

Laissons donc, si nous avons quelque foi dans l'avenir, laissons les trembleurs se lamenter au nom de la philosophie, du spiritualisme et de la métaphysique, compromis et perdus, disent-ils, quand ils voient les progrès du *positivisme* en France et le discrédit de l'ontologie en Allemagne. Ce qui meurt ce n'est pas l'ontologie, c'est la vieille ontologie, déjà à moitié tuée par Kant; il y en aura une nouvelle quand l'heure sera venue, et celle-là amènera à son tour un élan de philosophie civilisatrice et de spiritualisme renouvelé qui fera reverdir avec honneur, sur sa tige en apparence épuisée, la seconde moitié du dix-neuvième siècle.

Frédéric Morin.

**OPIUM.** (*Technologie.*) L'opium est le suc épaissi du pavot blanc, *papaver somniferum album*, qui croît principalement en Orient, dans l'Inde, et dans plusieurs autres contrées de l'Asie, où il est cultivé en grande quantité pour la production de cette substance. L'opium de l'Inde est consommé entièrement dans le pays même, en Chine, et dans les contrées voisines. En Europe on en trouve, dans le commerce, trois variétés principales : l'opium de Smyrne, l'opium d'Égypte et l'opium de Constantinople.

L'opium de Smyrne est toujours en masses de différentes grosseurs et de formes irrégulières, mais le plus souvent aplaties et recouvertes de graines de rumex. Il est mou et d'un brun clair; mais le contact de l'air le durcit et fait à la longue foncer sa couleur jusqu'au noir; son odeur est forte, vireuse, sa saveur âcre et toujours suivie d'amertume. L'opium d'Égypte est en pains réguliers très-nets à l'extérieur, de forme orbiculaire, mais légèrement aplatis, et larges de 7 à 8 centimètres. Tout différent en cela de l'opium de Smyrne, il se ramollit à l'air, au lieu de s'y durcir. Sa couleur, sur laquelle l'air n'a pas d'action, est rousse, et son odeur généralement moins forte que celle du précédent. L'opium de Constantinople se rencontre sous deux formes différentes; ou en pains volumineux de même aspect que l'opium de Smyrne, ou en pains beaucoup plus petits, de 5 à 6 centimètres de large, anologues à l'opium d'Égypte. Lorsqu'on le trouve sous cette dernière forme, il est facile de reconnaître sa provenance, parce qu'il est toujours enveloppé de feuilles de pavot dont les nervures médianes partagent les pains en deux parties. Le plus estimé des trois est celui de Smyrne, parce que c'est lui qui contient le plus de principes actifs. L'opium d'une même provenance varie d'ailleurs souvent en qualité. On doit toujours préférer, comme étant le meilleur, celui qui est en petites masses bien sèches, dont la cassure est nette et homogène, la couleur brun-rougeâtre et l'odeur vireuse et sans mélange d'empyreume. Celui-ci, pressé entre les doigts, se ramollit toujours facilement; il peut s'enflammer à la flamme d'une bougie; enfin c'est lui qui contient toujours le plus de matières solubles.

L'extraction de l'opium est encore peu connue; cependant voici, d'après les voyageurs les plus dignes de foi, comment on y procéderait. Lorsque les têtes de pavot sont sur le point de jaunir, par suite de l'approche

de leur maturité, on pratique, à leur partie inférieure, des incisions, peu profondes, qui laissent aussitôt découler un suc laiteux et épais de couleur vireuse et de saveur amère, et dont la couleur fonce de plus en plus par suite du contact de l'air, en même temps qu'il épaissit, en sorte qu'après dix ou douze heures il est entièrement solidifié. On enlève alors cette première récolte; puis entre les entailles qui viennent de la produire on en pratique d'autres, entièrement semblables, par où s'écoule le reste de la partie du suc qui est susceptible de couler. Lorsque le produit de cette seconde récolte peut être enlevé, on la réunit à la première, et les deux réunies constituent la qualité d'opium la plus estimée. Il s'agit ensuite d'extraire de la plante ce qui peut y être resté de matière utilisable. A cet effet on coupe immédiatement les tiges et on les pile, ainsi que les têtes, pour en retirer le jus, qu'on met à part. Ensuite on fait infuser le marc dans un peu d'eau pour en obtenir une décoction, qu'on fait évaporer à l'aide d'une douce chaleur, après l'avoir passée au travers d'un tissu serré. Lorsque cette décoction est réduite au tiers environ de son volume primitif, on y incorpore le jus obtenu par l'expression des tiges et des têtes; puis on fait évaporer de nouveau jusqu'à ce que le liquide ait atteint la consistance d'un sirop. Alors on y incorpore un peu de l'extrait naturel provenant des incisions, afin de donner au produit l'odeur vireuse qui est un des caractères principaux de la meilleure qualité d'opium. On évapore jusqu'à consistance convenable; puis on forme, avec l'extrait, de petites masses, ou pains, qu'on saupoudre avec des feuilles de pavot grossièrement pilées, soit avec d'autres débris de végétaux, soit avec des graines de rumex. Enfin on achève la dessiccation du produit au soleil.

L'opium est, comme on sait, d'un très-fréquent usage en médecine. On en importe, chaque année, en France, 10,000 kilogrammes, au prix moyen de 30 à 32 francs.

A. Tr.

**ORGUES D'ÉGLISE.** On connaît les proportions monumentales de l'orgue. Personne n'ignore que c'est l'instrument le plus puissant en sonorité, et aussi le plus complet par l'étendue de son diapason, puisqu'il embrasse huit octaves et demie donnant à l'acoustique ses deux limites extrêmes, l'*ut* grave du premier tuyau de bombarde qui a six pieds de tour et trente-deux pieds de haut, et le *fa* suraigu du dernier petit tuyau de larigot qui n'est plus qu'un mince filet de voix.

On sait également que l'orgue est à lui seul un concert d'instruments variés et résume dans son unité tout un orchestre profane. On sait enfin que c'est l'*instrument* par excellence, ὄργανον, comme la Bible est le *livre*.

Mais son économie et son mécanisme intérieurs ne sont guère connus non plus que son histoire.

Nous n'avons pas ici à entrer dans le détail presque infini de la description d'un grand orgue; sa nomenclature est toute une langue; sa partition toute une science; ses pièces diverses et son outillage tout un bazar compliqué. Nous renvoyons aux manuels spéciaux sur la facture d'orgues, aux in-folios de dom Bédos, et surtout aux trois volumes de M. Hamel. Notre prétention ne peut être que de donner aux gens du monde une idée claire et générale de l'économie et du mécanisme de l'instrument.

*Description de l'orgue.* Les trois éléments constitutifs sont la *soufflerie*, qui produit le vent; les *tuyaux*, qui attendent le vent pour produire le son musical, et le *clavier*, qui le leur distribue à la volonté de l'artiste. La pièce fondamentale est le *sommier*, où ces trois éléments viennent aboutir et se rencontrent pour agir l'un sur l'autre.

1° *La soufflerie.* — Le vent, fourni par un ou plusieurs soufflets, s'engage dans le *porte-vent*, qui le conduit dans la *laye*, sorte de réservoir disposé en long sous le *sommier* et à sa partie antérieure.

Disons tout de suite que l'effet du *tremblant* est produit par un appareil placé à certain endroit du porte-vent: c'est une soupape munie d'un ressort, qui, à l'état ordinaire, reste relevée contre la paroi du porte-vent; quand l'organiste tire une tringle, la soupape tombe et obstrue le passage, le vent la pousse, son ressort la repousse; elle entre en vibration et communique à l'air un tremblement qu'il gardera même en passant par les tuyaux.

Le vent arrivé dans la *laye*, ne pourra pénétrer dans les *gravures* (rainures, canaux) du sommier, que s'il trouve ouverte une ou plusieurs des *soupapes*, qui dépendent du clavier par un mécanisme, et qui servent à faire communiquer la *laye*, réservoir du vent, avec le *sommier* dont les *gravures* portent les tuyaux. Il y a autant de soupapes dans la laye et de gravures sous le sommier, que de touches au clavier.

2° *Le clavier.* — Il y en a ordinairement plusieurs, quatre au plus ou cinq, disposés en retraite les uns au-dessus des autres; à chaque clavier correspond un sommier spécial; mais les explications que je donne pour un, les expliquent tous.

Le clavier est chromatique, c'est-à-dire qu'il procède par demi-tons; il embrasse quatre octaves ou gammes; ce qui donne quarante-huit *touches* ou *marches*; les tou-

ches noires (qui sont les dièses et les bémols) se nomment plus spécialement *feintes*.

Il serait long de décrire le mécanisme nommé *abrégé* que fait jouer l'abaissement de chaque touche ; il nous suffit de dire ici qu'il aboutit à faire ouvrir dans la laye une soupape correspondante.

3° *Les tuyaux et les jeux.* — Avant d'exposer le mécanisme central du *sommier*, il faut parler des tuyaux qui posent dessus par leur pied.

Ils sont d'*étain* ou d'*étoffe* (alliage de plomb et d'un douzième d'étain). Quelques tuyaux sont en *bois ;* la forme alors en est carrée et le son plus doux.

Les tuyaux sont pour la plupart de forme *cylindrique ; ouverts* par le haut ou *bouchés* (un tuyau bouché, doit être, pour parler à l'unisson d'un tuyau ouvert, de moitié plus court). Les *jeux* composés de tuyaux *bouchés* se nomment *bourdons*, le son en est plus sourd et plus doux que des tuyaux *ouverts*.

D'autres tuyaux ont la forme de *fuseau* ; d'autres sont *à cheminée*, c'est-à-dire qu'ils consistent en un petit tuyau soudé en haut d'un plus gros ; on obtient un son plus éclatant avec les tuyaux *coniques*, surtout si le cône s'évase en pavillon comme une trompette ; au contraire, la forme conique renversée donne un son étouffé.

Telles sont la matière et la forme du tuyau. Pour le faire parler, il y a deux modes : la *bouche* et l'*anche*.

Dans le *tuyau à bouche*, il y a une ouverture transversale, sorte de bouche pratiquée au bas du corps du tuyau : à l'intérieur est soudée une plaque, taillée en biseau du côté de la bouche ; l'air qui monte par le pied du tuyau vient se briser entre le biseau et la lèvre, et produit un son dont l'acuité ou la gravité va être aussitôt déterminée par la hauteur et la largeur proportionnelles du corps du tuyau.

Dans le tuyau à bouche l'obstacle (le biseau) est fixe. Dans le *tuyau à anche*, l'obstacle est libre et battant ; c'est une languette de laiton nommé *échalotte* qui vibre au passage de l'air le long d'une boîte nommée anche ; la languette est plus ou moins serrée contre la boîte par un fil de fer nommé rasette, ce qui rend ses vibrations plus ou moins rapides et le son plus ou moins aigu. — Le tuyau à anche est toujours ouvert.

On nomme *jeu* dans l'orgue une rangée de tuyaux correspondant au clavier, et par conséquent ayant autant de tuyaux qu'il y a de touches. (Il y a cependant quelques jeux *incomplets* qui n'ont que les basses ou que les dessus.)

La série de tuyaux doit être chromatique comme le clavier ; chaque tuyau doit rendre le son musical exigé par la touche auquel il répond. Comment y arrive-t-on ?

Le degré d'acuité ou de gravité d'un tuyau dépend de sa hauteur, de sa largeur, et aussi de la grandeur de la bouche, ou de la rapidité des vibrations de la languette de l'anche.

L'ouvrier facteur n'a qu'à suivre des tables toutes faites, appelés *partition* ou *diapason* de l'orgue. Étant donné le premier tuyau d'un jeu, le plus gros, celui qui doit donner la quarte au-dessus, n'aura que les trois quarts de la hauteur, la quinte aura les deux tiers... Il y a ainsi des calculs proportionnels pour la hauteur et la largeur ; ces chiffres sont invariables et nécessaires, parce qu'ils répondent aux intervalles naturels de la musique. — On trouvera ces tables dans Hamel, dans dom Bédos, dans *l'Harmonie universelle* du P. Mersenne publiée en 1635. On les retrouve absolument semblables chez les musicographes du moyen âge, et nous en avons des monuments qui datent du neuvième siècle.

Quant aux anciens, pour qui la musique était une sorte de science mathématique, qui avaient calculé et noté des intervalles imperceptibles, des *commas*, des nuances de sons qui nous étonnent, ces calculs des proportions musicales destinées à la fabrication des instruments n'étaient qu'un jeu pour eux. Les auteurs du moyen âge n'ont d'ailleurs fait que copier ces théories dans Boëce.

L'ouvrier consulte donc les tables de partition pour tailler en longueur et en largeur les feuilles laminées de métal, avant de les rouler autour du moule et de les souder.

Le tuyau ainsi construit, on l'essaye ; et, s'il ne se trouve pas absolument juste, on resserre ou l'on desserre légèrement la rasette pour les tuyaux à anche, et pour les tuyaux à bouche on élargit ou l'on rétrécit de force le haut du tube avec un outil conique appelé accordoir.

Voilà pour l'accordage de tous les tuyaux d'un même jeu.

Les différents jeux (ou claviers de tuyaux) sont rangés les uns derrière les autres, et accordés entre eux suivant les lois de la tonalité. Tous les premiers tuyaux, tous les seconds,... parlent à l'unisson, soit au même degré, soit à l'octave, à la double octave, etc. Tous les C *ut*, tous les G *sol*, sont sur une même ligne, qui répond à une des *gravures* ménagées sur le sommier. Si l'artiste juge à propos de se servir de plusieurs jeux, de dix, de vingt, de trente même l'abaissement d'une seule touche fera parler, dix, trente tuyaux, à la fois, mais tous à l'u-

nisson et sans dissonances : ce sera une même note répétée en trente instruments de timbres variés ; si l'artiste frappe l'accord *do mi sol*, ce sera *do mi sol* entonné par quatre-vingt-dix tuyaux de diverses familles.

Cependant cette règle, qui semble inviolable, indispensable à l'harmonie, admet des exceptions dans l'orgue ; et cette circonstance particulière à notre instrument est tout à fait notable : il y a des jeux accordés d'un bout à l'autre pour sonner à la tierce ou à la quinte des autres ; de façon que si l'on frappe la touche C *ut*, ils feront entendre E *mi* ou G *sol*, et employée avec un *jeu d'octave*, cette seule touche frappée fera entendre l'accord *do mi*. Et si l'organiste frappe sur le clavier *do mi sol*, l'effet produit sera *do* (*do mi*), *mi* (*mi sol*), *sol* (*sol si*) : c'est-à-dire une dissonance affreuse, inadmissible, pour qui connaît l'harmonie, et intolérable pour l'oreille.

Mais ces *jeux de mutation* (non accordés à l'unisson des autres) sont en minorité, et ne sont jamais employés qu'avec un nombre imposant de *jeux d'octaves* qui les couvrent presque entièrement ; alors absorbés dans cette masse harmonique, les jeux de mutation, sans percer d'une manière distincte, y produisent des effets étranges, vagues, indéfinissables comme les grands bruits de la nature.

Ces jeux dissonants ont pris leur origine dans les premiers essais grossiers d'harmonie au moyen âge.

Plusieurs des jeux de mutation sont *composés*, c'est-à-dire qu'ils consistent en plusieurs rangées de tuyaux (quatre, cinq, sept quelquefois) qui n'ayant qu'un seul procédé pour les ouvrir et les boucher, parlent toujours ensemble ; ils sont moitié *d'octaves* et moitié de *mutation*.

Arrivons à une autre question tout aussi importante dans l'étude des tuyaux, celle de la différence des timbres, de la variété des résonnances, qui fait que les jeux ont un caractère spécial, soit de flûte, soit de cornet, soit de hautbois.

La qualité du son dépend de la matière dont le tuyau est fait (bois, étain, cuivre etc.), de l'épaisseur du métal, mais surtout de la forme du tuyau (cylindrique, conique, carré, à pavillon plus ou moins évasé, à fuseau, à cheminée, ouvert ou bourdon.)

Chaque jeu est d'un timbre homogène, tout bourdon, tout à anches, etc. Les jeux de mutation sont tous à bouche.

Beaucoup de jeux sont dénommés par la hauteur de leur premier gros tuyau ; on dit *le jeu de trente-deux pieds*, *le seize-pieds*, *le huit-pieds*, *le quatre-pieds* ou *prestant* ou *capital*, *la doublette* ou *deux-pieds* (ces jeux de flûtes sont, comme on voit, à l'octave les uns des autres. La *basse de viole* ou *viola di gamba* est aussi un jeu de flûtes ouvert ; il y a également plusieurs jeux de *bourdons* en octaves : bourdon de 32, de 16, de 8 pieds (c'est-à-dire, sonnant à l'unisson des jeux ouverts de cette taille, mais en réalité de moitié plus courts).

Les jeux de mutation simples sont la *quinte* ou *nazard*, la *tierce* et le *larigot* ; les composés sont la *fourniture* (de 3 à 7 rangées de tuyaux), la *cymbale* (jusqu'à 9 rangées) et le *cornet*. Ces jeux dissonants entrent dans la composition du *plein-jeu*, grand assemblage qui comprend généralement la *montre*, le *bourdon*, le *seize-pieds*, le huit-pieds, le *prestant*, la *doublette*, la *fourniture* et la *tierce*.

Voilà pour les *jeux à bouche* ou *de fond*. — Les *jeux d'anches* sont la *bombarde* (16 pieds), le *posaune*, la *trompette*, le *clairon*, le *cromhorne*, la *voix humaine*, le *basson*, le *hautbois*, quelquefois la *musette*.

Nous n'avons pas la prétention de faire une nomenclature complète des jeux de l'orgue, l'usage différent des pays et le caprice des facteurs en ont fait varier le nombre, le choix et les timbres à l'infini : Nous pourrions citer, par exemple, le *salicet*, la *fugara*, le *quintaton*, le *soave* ou *flûte angélique*, le *fifre*, la *pastorita* ou *cor nocturne*, le *cor anglais*, l'*euphone*, etc., etc., et certains effets particuliers, d'*écho*, de *sourdine*, d'*unda maris*, de *carillon*, de *tamtam*, de *petits oiseaux*, et même de tonnerre, de pluie, de grêle ; — bizarreries que les vrais amateurs d'orgue tiennent en médiocre estime.

Les jeux que nous avons cités d'abord sont les jeux essentiels, et les plus usités en France.

Il faut nous figurer tous ces jeux rangés les uns derrière les autres et posant par leur pied sur le *sommier*.

4° *Sommier*. — Le *sommier* ou *secret* est une table sous laquelle sont disposées (en sens inverse des jeux) de longues rainures nommées *gravures*, dont le bout antérieur vient s'ouvrir dans la laye, réservoir du vent : là elles sont bouchées par les soupapes à l'état de repos. Il y a donc autant de gravures qu'il y a de touches au clavier. Quand l'organiste abaisse, par exemple, le *la* de la 2e octave, la soupape correspondante, attirée par l'*abrégé* qui tient à la bouche, s'ouvre dans la laye : aussitôt le vent ruisselle dans la gravure, laquelle est placée sous le sommier de façon précisément à correspondre par des trous à tous les tuyaux qui donnent le *la* de la 2e octave dans les différents jeux.

Mais alors tous les jeux parleraient à la

fois. C'est ce qu'on empêche au moyen des *registres*. — Les *registres* sont de longues règles de bois placées sous les jeux, et par conséquent en sens inverse des gravures. Ces registres sont mobiles ; ils glissent entre deux autres règles de bois clouées sur le sommier et nommées *faux-registres*, par-dessus lesquelles sont clouées de longues planchettes nommées *chappes*, où posent les pieds des tuyaux : ainsi, chaque registre joue entre le sommier, deux faux-registres et la chappe. La chappe, le registre et le sommier sont percés ensemble de 48 trous qui correspondent pour laisser passer le vent des gravures jusqu'aux pieds des tuyaux; mais cela seulement lorsque le registre est tiré : quand il est poussé, déplacé, ses trous cessent de correspondre avec ceux du sommier, et d'un seul coup les 48 tuyaux du jeu se trouvent fermés par le pied.

Tous les registres étant ainsi poussés, aucun son ne pourrait se produire, quand même on frapperait sur le clavier, car le vent après avoir pénétré dans la gravure par la soupape entr'ouverte ne trouverait pas d'issue.

Lorsqu'on veut jouer de l'orgue, il faut, bien entendu, que la soufflerie entre d'abord en mouvement; l'organiste commence, lui, par tirer un ou plusieurs registres de jeux qu'il choisit comme les plus convenables au caractère du morceau qu'il veut exécuter : et cela se fait en tirant des boutons disposés le long des deux montants de menuiserie qui encadrent le clavier à droite et à gauche; ces boutons ou *tirants*, munis d'une étiquette, communiquent aux registres du sommier par des tringles de fer.

Voilà donc plusieurs jeux tout entiers qui sont ouverts et qui attendent le vent qui les fera parler. L'artiste posant les mains sur le clavier, les soupapes s'ouvrent, le vent s'engage dans les gravures et de là dans les tuyaux qui se trouvent aux points d'intersection des jeux ouverts et des gravures insufflées.

*Pédales.* — Outre les claviers de mains, il y a un clavier de *pédales*, où toutes les touches ou *marches* sont en relief pour que le pied les trouve mieux. A ce clavier de pédales correspond, bien entendu, un sommier spécial, chargé de son armée de tuyaux. Dans les grandes orgues il peut y avoir jusqu'à dix ou douze jeux de pédales ; et c'est ordinairement là que sont les jeux les plus graves, les plus gros tuyaux.

*Buffet.* — Toute cette immense machine est renfermée dans un grand corps de menuiserie nommé *buffet*, dont la façade est décorée de sculptures et de dessins d'ornementation : le corps inférieur est appelé *massif;* au-dessus se détachent ordinairement plusieurs *tourelles* séparées par des *plates-faces*. De grands vides y sont ménagés pour y placer des tuyaux d'étain bien poli, nommés tuyaux de montre ; c'est là qu'on met les plus gros tuyaux, le trente-deux pieds, ou le seize-pieds, ou le huit-pieds, etc., visibles tout entiers ou en partie.

*Positif.* — Dans les églises importantes, on établit souvent un petit corps d'orgue au-devant du grand ; le siége de l'organiste et les claviers sont alors entre le grand orgue et le positif ; le clavier du positif est réuni aux autres (en gradins) sous la main de l'organiste; son mécanisme passe par-dessous les pieds de l'artiste pour aller chercher les soupapes et le sommier du positif logés dans ce petit buffet antérieur dont nous avons parlé.

Cette description suffira pour faire comprendre l'économie générale de l'orgue. On se représente plusieurs milliers de tuyaux (quelquefois 9,000) répartis sur plusieurs sommiers, distribués en un certain nombre de jeux ou timbres divers d'instruments, alimentés par huit ou dix gros soufflets : et tous ces éléments, tout ce petit monde venant se résumer dans un espace restreint sous les mains d'un artiste qui en dispose sans effort.

On dénomme un orgue par son plus grand tuyau : on dit un trente-deux pieds, un seize-pieds. Les seize-pieds sont les plus ordinaires.

Les plus grandes orgues connues sont celles de Fribourg, de Sainte-Élisabeth de Breslau ; celles de Saint-Denis près Paris, qui ont 71 jeux ; celles de Saint-Paul de Francfort, qui en ont 84; celles de Saint-Michel de Hambourg qui en ont 88 ; les plus grandioses de toutes sont nos orgues de Saint-Eustache, qui comptent 90 jeux.

L'histoire complète et détaillée des orgues emplirait aisément à elle seule un ou deux volumes. Nous nous réduirons ici à indiquer les principales sources bibliographiques où l'on pourra puiser les meilleurs renseignements.

Certains recueils d'antiquités, tels que le *Museum romanum* de Causéus, et les *Antiquités expliquées* du P. Montfaucon donnent des figures d'orgues primitives, avec des commentaires sur les premières origines de l'instrument. On trouve dans les *Pneumatiques* du mécanicien Héron d'Alexandrie, la description d'un orgue hydraulique au deuxième siècle avant Jésus-Christ, et dans Vitruve celle d'un hydraule perfectionné, du temps d'Auguste. Deux savants, Meister et Buttmann, ont surtout approfondi la question Meister, *de Veterum Hydraulo*, dans le tome II des *Mémoires de la Société scientifique de Gœttingue ;* Buttmann, *Essai sur l'orgue hydraulique*, en allemand, dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin*.

Willemin, dans ses *Monuments français;* Millin, dans ses *Antiquités nationales*, et plusieurs autres ont recueilli des figures d'orgues plus ou moins grossières du moyen-âge. On trouve dans les *Scriptores ecclesiastici de Musica* de dom Gerbert, et surtout dans le Traité de Théophile, moine du treizième siecle, publié et traduit par M. Lescalopier, des détails très-précieux sur la fabrication même de l'instrument.

Nous renvoyons pour l'histoire de l'orgue pendant cette période au chapitre que lui a consacré M. de Coussemaker dans son *Essai sur les instruments de musique au moyen âge* (série d'articles publiés par les *Annales archéologiques* de Didron).

L'*Organographia* de Michel Prætorius (in-4°, 1619, avec figures. — 2e volume du *Syntagma musicum*) est un monument inestimable pour l'histoire de notre instrument au seizième siècle et au commencement du dix-septième.

Vinrent ensuite la *Musurgia* du P. Kircher, 1650, et le *Traité des instruments* du P. Mersenne, 1676.

Nous recommanderons en dernier lieu le Manuel de M. Hamel, déjà cité au début de cet article, et dont la belle introduction historique est surtout très-complète pour les perfectionnements apportés à l'instrument aux deux derniers siècles et jusqu'à nos jours; — enfin l'ouvrage que M. Joseph Régnier de Nancy a consacré à l'histoire et à l'esthétique de l'*orgue*.

Gustave Bertrand.

**ORSEILLE.** (*Technologie.*) Nom donné à une matière tinctoriale obtenue par l'action simultanée de l'air, de l'humidité et de l'ammoniaque, sur quelques variétés de lichens, et aussi aux plantes qui servent à la préparer.

La couleur produite par la matière tinctoriale est violette, mais elle a, comme toutes les couleurs végétales, la propriété d'être modifiée par les acides et les alcalis. Elle donne d'ailleurs des teintes très-vives et très-éclatantes, qualités qui, jointes à son bon marché, la font employer avec avantage pour certaines teintures. Malheureusement elle présente peu de solidité. Cependant elle est d'un très-grand usage en Auvergne et dans la plupart de nos départements du midi, parce qu'elle procure aux populations de ces contrées, le moyen de teindre en belles couleurs, quoiqu'à bon compte, les étoffes grossières qu'ils fabriquent eux-mêmes pour leurs vêtements journaliers.

L'emploi de l'orseille est de la plus haute antiquité, car elle était déjà en usage chez les Romains du temps de Pline, qui en a fait mention. Toutefois elle disparut lors de la destruction de l'Empire romain, pour ne reparaître qu'au commencement du quatorzième siècle, où elle fut rapportée d'Orient par un Florentin, nommé Federigo. Ce dernier fit non-seulement connaître dans sa patrie les avantages de l'orseille, mais il en fabriqua de grandes quantités, ce qui lui valut, en peu d'années, une très-grande fortune. Pendant plus d'un siècle toute l'orseille qui s'employait en Europe ne se tirait que de l'Italie, où on la recueillait principalement sur les côtes de la Méditerranée. Mais à dater du commencement du quinzième siècle, les lichens à orseille des îles Canaries ayant paru préférables, on alla les y chercher, et la fabrication de cette substance se répandit à peu près dans toutes les contrées de l'Europe. Enfin, dans la suite, on en découvrit en France, en Suède, en Écosse, en Irlande, et chaque peuple se servit de ceux qu'il avait sous la main. Cependant, comme ceux des Canaries et du cap Vert furent, à l'épreuve, reconnus meilleurs, on y revint, et ils furent les seuls qu'employèrent nos fabricants jusque dans ces dernières années, où on s'aperçut que leur qualité avait dégénéré, par suite, sans doute, de la trop grande fréquence des récoltes, qui ne permettait plus aux plantes d'arriver au développement désirable. Depuis lors on ne se sert plus, en France, que de ceux qu'on tire d'Angola.

Les lichens à orseille qu'on récolte en France s'arrachent sur des rochers au moyen d'un couteau à lame mince et de forme particulière : les hommes qui se livrent à cette profession en récoltent environ 2 kilogrammes par jour. Ceux du cap Vert et des Canaries poussent sur les rochers à pic qui bordent la mer; aussi leur récolte offre-t-elle de grandes difficultés aux individus qui la font, et qui, pour cela, sont obligés de se suspendre, comme les badigeonneurs de Paris, à des cordes fixées au sommet des rochers. Ces lichens, ainsi que les précédents, retiennent toujours, à leur extrémité inférieure, de petits cailloux qui les font facilement reconnaître. Enfin les lichens d'Angola paraissent se récolter sur des arbres ou des ronces, car on ne trouve jamais de cailloux à leurs racines, mais seulement de petits morceaux de bois qui semblent être des fragments d'écorce.

La fabrication de l'orseille s'est faite jusque dans ces dernières années sous le joug de la routine. Ainsi, les premiers chimistes qui s'en soient occupés sont M. Cocq, commissaire des poudres et salpêtres, qui publia, en 1812, un mémoire intéressant sur la matière (*Annales de chimie*, tome LXXXI), et Robiquet, qui fit une étude approfondie des lichens qui la produisent. Ce dernier découvrit dans ces plantes un principe immédiat

auquel il donna le nom d'*orcine*, qui se présente sous l'aspect d'une matière blanche, cristalline, soluble dans l'eau, et qui a, entre autres propriétés, celle-ci, qu'étant imprégnée d'ammoniaque et placée sous une cloche remplie d'oxygène, sa couleur, de blanche qu'elle était auparavant, devient d'abord fauve et ensuite violette foncée. Lorsqu'on dissout ce principe, on en obtient une très-belle teinte violacée. Quand on ne le soumet qu'à l'influence de l'ammoniaque (c'est le seul alcali qui produise cet effet), il est transformé en une substance brune, insoluble dans l'eau, que Robiquet considère comme étant le principe colorant de l'orseille, et à laquelle il a donné le nom d'orcéine.

La fabrication de l'orseille consiste donc, en principe, à mettre les lichens en contact, pendant le temps nécessaire, avec une certaine dose d'ammoniaque. A cet effet, on place 1,000 kilogrammes de plantes dans des caisses en bois de 2 mètres de long sur $0^m,60$ à $0^m,70$ de large, se réduisant à $0^m,40$ au fond et $0^m,80$ de profondeur; après quoi on les couvre de 120 kilogrammes d'urine : c'est cette substance qui doit fournir l'ammoniaque nécessaire. L'opération dure de trois à quatre semaines. Pendant les deux premiers jours et les deux premières nuits, il faut que le mélange de lichens et d'urine soit brassé toutes les deux ou trois heures, la caisse restant d'ailleurs exactement fermée pendant les intervalles. Le troisième jour on y ajoute 5 kilogrammes de chaux, 125 grammes d'acide arsénieux et autant d'alun. Ces substances ont pour objet, la première de faire dégager de l'ammoniaque à l'urine, et les secondes, d'empêcher les matières azotées qui se produisent pendant le dégagement de l'ammoniaque de donner lieu à une fermentation putride qui pourrait, si elle n'était empêchée, s'étendre à toute la matière organique végétale. Pour rendre plus intime le mélange des diverses matières, on a soin de bien remuer le tout pendant un temps suffisamment long. La chaux produit d'ailleurs bientôt son effet : il s'opère, dans le mélange, une espèce de fermentation qui n'est autre que le résultat du dégagement de l'ammoniaque au travers du liquide, et il faut aussitôt commencer à brasser le mélange avec beaucoup de soin. La fermentation peut d'ailleurs être lente ou prompte. Quand elle est lente, les brassages doivent être faits d'heure en heure, et quand elle est active, de demi-heure en demi-heure, afin d'empêcher la formation d'une croûte à la surface du mélange.

La fermentation éprouve toujours un ralentissement après les quarante-huit heures; comme il est nécessaire qu'elle soit dans toute son activité pendant un temps plus long, on lui en rend alors en ajoutant 1 kilog. de chaux; et on continue ensuite à brasser, mais à des intervalles d'autant plus éloignés que la fermentation se ralentit davantage. Ainsi, après quinze jours, on ne doit plus brasser que de six heures en six heures. Enfin, comme nous l'avons dit, après trois semaines ou un mois, l'intensité de la couleur étant obtenue, l'opération est arrivée à son terme. Alors tout le contenu de la caisse constitue une pâte qui contient encore beaucoup de parties ligneuses, mais qui n'est autre chose que de l'orseille telle qu'on la trouve dans le commerce. Cette pâte est mise dans des tonneaux pour y être conservée, et ce n'est ordinairement qu'après une année d'embarillage qu'elle a acquis toutes ses qualités; cependant lorsqu'elle a plus de trois ans, elle commence à s'altérer.

Cette méthode est celle qui est suivie en France; en Angleterre on en suit une autre qui est sensiblement différente.

On commence par moudre les lichens; puis on en prend une partie qu'on arrose avec cinq parties d'un liquide que nos voisins appellent *esprit d'urine*, et que l'on compose avec 180 kilogrammes d'urine vieille et 6 kilogrammes de chaux vive; ensuite on couvre le vase et on se borne à remuer le contenu une fois par jour. Après huit à dix jours le mélange d'esprit d'urine et de lichens devient rouge et ensuite bleu. Le vase qui le contient doit avoir été placé, jusque-là, dans un lieu modérément chaud; car une trop grande chaleur et une température trop basse nuisent également à la réussite de l'opération. Mais alors il faut que le vase soit vidé dans une citerne en plomb, située dans un endroit frais, et où on le remue également une fois par jour, et cela pendant un mois. L'opération est alors terminée.

On trouve dans le commerce l'orseille à l'état de pâte et à l'état d'extrait. Ce dernier s'obtient, comme tous les extraits colorants, en épuisant la pâte d'orseille par l'eau et en évaporant le liquide, ainsi obtenu, à l'aide d'une douce chaleur. Deux kilogrammes d'orseille en pâte donnent généralement un kilogramme de bon extrait.

L'orseille sert à produire, en petit teint, de très-belles couleurs amarante, grenat et leurs dérivés. Elle présente cet avantage qu'elle peut être employée sans mordants sur la laine et sur la soie. On ne l'emploie pas pour la teinture du coton, parce qu'on n'a pas pu jusqu'à présent l'y fixer; mais elle sert fréquemment pour celle des draps, notamment, comme fond, pour ceux qui doivent être teints avec l'indigo ou la coche-

nille, et en rose au moyen de la garance.

L'orseille en pâte est généralement employée par les teinturiers ; mais les imprimeurs sur étoffes ne font usage que de l'extrait qu'ils préparent ordinairement eux-mêmes.

L'orseille en pâte se vend de 75 à 80 francs les 100 kilogrammes. Il s'en fabrique annuellement en France pour une valeur de 1,200,000 francs.

A. Tb.

**ORYCTÈRE.** (*Histoire naturelle.*) Frédéric Cuvier a réuni sous cette dénomination (Ὀρυκτής, ὀρύκτης, de ὀρύσσω, creuser, fouiller) une petite famille de rongeurs qui comprend plusieurs genres, tels que les *Géorycteres*, dont le type est la Taupe du Cap de Buffon ou Cricet (*Mus capensis*, Pallas) qui est grisâtre, assez gros ; le *Bathyergus*, qui comprend la Grande Taupe du Cap de Buffon, espèce encore plus grande que la précédente et les *Spalan*, qui forment le genre connu sous le nom de Rats Taupes.

E. Desmarest.

**ORYCTÉROPODE** (*Histoire naturelle*). *Voy.* l'article Myrmécophage, t. XXI, col. 536, 537.

**ORYCTES.** (*Histoire naturelle.*) Genre de coléoptères de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides nylopléiles, créé par Illiger et ayant pour caractères : Épistome en forme de triangle renversé ; joues formant sur les yeux un canthus brusquement coupé à sa partie postérieure, où il représente une sorte de dent ; plantule terminée par quatre ou cinq poils divergents ; ongles toujours égaux. Ce sont des insectes d'assez grande taille, quelques-uns se trouvent dans notre pays, et nous citerons particulièrement l'*Oryctes nasicornis*, dont la larve blanchâtre sale se développe dans nos fumiers et quelquefois en immense quantité. On en connaît beaucoup provenant des pays étrangers.

Mulsant, *Lamellicornes des Coléoptères de la faune de France*, etc.

E. Desmarest.

**OSTRACISME** (Ὀστρακισμός ou Ὀστρακοφορία). Tout le monde connaît l'institution singulière désignée sous ce nom à Athènes, commune, sauf des différences de détail mal connues ou complétement ignorées, à un certain nombre de démocraties helléniques, et en vertu de laquelle le peuple assemblé éloignait, par une loi spéciale, du territoire de la cité, sans accusation précise, sans procès et sans défense, pour une durée de dix ans, qui fut plus tard réduite à cinq, le citoyen qui lui semblait, par son ambition, par ses projets ou par son importance, compromettre la sécurité de l'État. Dans le troisième livre de sa *Politique* (chap. 8), Aristote, à propos de cette loi de la constitution athénienne, raconte une vieille légende qui se rattache à l'expédition des Argonautes : le navire *Argo* prend la parole, et déclare qu'il ne peut porter Hercule parce qu'il est beaucoup plus pesant que le reste de ses compagnons ; et le philosophe ajoute, non, à ce qu'il semble, sans une intention quelque peu railleuse, que les Argonautes, en abandonnant le héros, faisaient de l'ostracisme.

Les auteurs anciens ne sont pas d'accord sur l'époque à laquelle l'ostracisme apparut dans la constitution athénienne, ni par conséquent sur le nom de celui auquel on en doit l'institution. Eusèbe et le scholiaste d'Aristophane la font remonter jusqu'à Thésée, qui en aurait été la première victime ; mais cette opinion ne soutient pas la critique. Plutarque et Harpocration l'attribuent à Hipparque, fils de Charmus et parent des Pisistratides ; Photius en fait honneur à un certain Achille, fils de Lycon, que l'on ne connaît pas autrement ; Héraclide de Pont, à Hippias. Mais Diodore de Sicile et Élien s'accordent pour y voir l'œuvre de Clisthènes, le libérateur d'Athènes, d'où il chassa les Pisistratides. Cette dernière opinion a prévalu sans conteste. C'était à Clisthènes, en effet, le restaurateur des institutions libres, qu'il appartenait d'inaugurer cette loi ; c'était au moment où le peuple venait de s'affranchir d'une *tyrannie* qui avait pendant une longue période interrompu la pratique de ces institutions, qu'elle devait naître. C'était alors, comme le remarque Grote, que les difficultés étaient à leur comble pour cette démocratie naissante et mal assurée, et qu'il y avait nécessité impérieuse de constituer quelque part un pouvoir exceptionnel et arbitraire. « Les chefs de la noblesse athénienne avaient encore à apprendre le respect d'une constitution quelconque ; leur histoire passée avait donné le spectacle de luttes continuelles entre la faction armée de Pisistrate, et celles de Mégaclès et de Lycurgue, renversées après quelque temps par les forces supérieures et les alliances de la première, et bien que Clisthènes, le fils de Mégaclès, pût être fermement résolu à répudier l'exemple de son père et à agir comme le citoyen fidèle d'un État régulièrement constitué, il ne savait que trop bien que les fils des compagnons et des rivaux de son père poursuivraient leurs ambitieux desseins sans aucun respect pour les limites fixées par les lois, si jamais ils parvenaient à rallier un nombre de partisans suffisant pour leur donner des chances de succès. »

Le vote populaire, qui avait pour objet de prononcer l'ostracisme, n'était d'ailleurs qu'une application particulière d'une dispo-

sition générale de la constitution athénienne, disposition que Grote, contrairement à l'opinion commune, n'hésite pas à attribuer à Clisthènes, et qui sanctionnait, en l'entourant de certaines garanties, le principe de ce que les Romains appelèrent des *privilegia*, ou lois destinées à frapper un citoyen spécialement désigné. Elle était ainsi conçue : « Il ne sera pas porté de lois contre un citoyen en particulier, sans que cette même loi ne soit faite contre *tous* les citoyens athéniens, à moins que cela ne paraisse convenable à six mille citoyens, votant secrètement. » Telles sont, en effet, les règles générales auxquelles se soumettait le peuple lorsqu'il avait à appliquer la loi dont nous nous occupons : minimum de 6,000 citoyens et secret du vote. Les écrivains anciens nous ont laissé des détails assez précis sur toute la procédure qui avait été adoptée pour en assurer la loyale exécution. Chaque année, dans la première réunion de la sixième prytanie, le sénat et l'assemblée du peuple (Ἐκκλησία) ouvraient un débat sur la question de savoir si l'état des affaires et la situation des partis rendaient nécessaire un vote d'ostracisme. Si la réponse était affirmative, un jour était fixé pour procéder au vote; on établissait dans l'*agora* une enceinte fermée par des barrières, divisée en dix compartiments (nombre égal à celui des tribus) à chacun desquels une porte spéciale donnait accès, et, au jour préalablement indiqué, chaque citoyen, sans qu'il y eût ce jour-là ni accusation, ni harangue, ni défense d'aucune sorte, venait déposer dans le compartiment consacré à sa tribu une coquille ou un fragment de terre cuite sur lequel il avait écrit le nom de celui dont il croyait la présence dangereuse pour les institutions de la république ou pour la paix intérieure de l'État. C'est à cause de cette manière de voter que la loi avait pris le nom d'*ostracisme* (ὄστρακον, coquille; *testarum suffragia*, dit C. Népos, dans la *Vie de Thémistocle*, ch. 8). A Syracuses, une loi analogue avait été appelée *pétalisme*, parce que les noms étaient écrits sur des feuilles d'oliviers (πεταλισμός, πέταλον). Si la lutte réelle et sérieuse était le plus souvent engagée entre deux chefs de parti dont les rivalités inspiraient des craintes, chaque citoyen cependant conservait sans entrave une entière liberté quant au nom qu'il lui convenait d'inscrire sur son *bulletin*. A la fin du jour on dépouillait le scrutin, sous la surveillance des neuf archontes et du Conseil des 500 qui avaient présidé à tous les incidents de cette grande manifestation populaire, et aucune résolution ne pouvait être prise si le nombre des suffrages était inférieur au minimum de 6,000. Mais à quelle opération précisément s'appliquait ce nombre de 6,000? Suffisait-il que pareil nombre de votants vinssent déposer leur coquille dans l'*agora* pour valider l'arrêt de la majorité, quelle qu'elle fût, ou fallait-il que 6,000 voix au moins se fussent réunies sur le même nom? Les anciens ne sont pas d'accord sur ce point. Plutarque présente les faits de la première manière; Philochorus, Pollux et le scholiaste d'Aristophane adoptent la seconde opinion. Les modernes se sont partagés de même que les anciens. Les uns, parmi lesquels je me contenterai de nommer l'illustre Bœckh, se rangent du côté de Plutarque. Les autres suivent l'avis contraire; Paradys et Grote sont du nombre : « car l'objet, » dit ce dernier, et cette réflexion me semble clore le débat, « si clairement indiqué de la loi qui déterminait le minimum absolument nécessaire pour la validité d'un *privilegium*, n'aurait en aucune façon été atteint, si la simple majorité des votes, sur un total de 6,000 votants, avait suffi pour produire un résultat. Un citoyen aurait pu être frappé d'ostracisme par un très-petit nombre de voix, et sans qu'il fût permis d'en inférer raisonnablement qu'il était dangereux à la constitution, ce qui n'était nullement le dessein de Clisthènes, et ce que ne justifie pas la pratique de l'ostracisme aussi longtemps qu'il continua d'être une réalité. » (Cf. cependant la *Real Encyclopædie* de Pauly, s. v. *Ostracismus*). — Lorsque le suffrage du peuple avait désigné un citoyen, celui-ci, après un délai de dix jours, qui lui était accordé pour mettre ordre à ses affaires, devait s'éloigner de l'Attique pour dix années (qui furent plus tard réduites à cinq). L'arrêt était sans appel. Quelques auteurs ont prétendu qu'un lieu déterminé d'exil était assigné au banni, mais cette opinion ne repose sur aucun fondement solide.

Quelque jugement que l'on porte sur la loi athénienne, il faut reconnaître avec Grote que celui qui l'avait instituée avait pris toutes les précautions conciliables avec les principes du gouvernement national pour en éloigner les dangers, précipitation, passions politiques ou corruption, qui pouvaient en compromettre la pratique. « Le principal objet de Clisthènes était de faire de ce vote l'expression d'un sentiment public mûrement délibéré, et non simplement d'une antipathie factieuse, et le minimum considérable des voix exigé (un quart du nombre total des citoyens) suffisait pleinement pour assurer ce résultat. » Le secret du vote en garantissait d'ailleurs l'indépendance et la sincérité. Il y a plus, cette sorte de poursuite ne pouvait être intentée contre un citoyen expressément désigné; elle était pour tous une égale menace. « Si les amis de Thémistocle la sollicitaient contre Aristide, les amis d'Aristide la réclamaient contre Thémistocle; ils

exposaient leur propre chef aux mêmes chances d'exil. » Une résolution si périlleuse supposait que l'exaspération parmi les partis était arrivée à son comble, et elle était le signe de cette hostilité prête aux derniers excès dont l'ostracisme avait précisément pour but de prévenir l'éclat. Même à ce point il fallait encore que le sénat et l'assemblée intervinssent, non pour prononcer l'ostracisme, mais pour en apprécier la convenance, et, s'ils le jugeaient opportun, pour appeler le corps entier des citoyens à rendre une sentence définitive.

Si le législateur avait pris les plus sages précautions pour assurer la loyale exécution d'une institution qui, selon la remarque de Grote, se prêtait, par sa nature même, si facilement aux abus, en frappant un chef de parti qui n'avait, après tout, commis aucun crime, qui n'avait d'autre tort que d'éveiller, par ses vues politiques appuyées sur une trop grande influence, les craintes de ses concitoyens, contre lequel on ne portait aucune accusation, mais auquel seulement on demandait, dans un intérêt public, un sacrifice douloureux, il n'avait pas mis moins de soin à lui épargner toute rigueur que la sécurité publique ne rendait pas nécessaire. L'ostracisme n'était pas, à proprement parler, une peine; le citoyen qui était l'objet de cette mesure n'en éprouvait aucun préjudice ni dans ses biens ni dans son honneur. Ses propriétés n'étaient point confisquées, comme c'était la règle pour l'exil ordinaire. L'arrêt qui était porté contre lui, loin d'avoir le caractère d'un châtiment était plutôt considéré comme une distinction, et une marque d'estime, *absentia honorifica*, comme s'exprime Paradys. — Le peuple athénien ne s'était pas interdit d'ailleurs le droit de revenir par la suite sur sa résolution, et de rappeler avant le temps celui qu'il avait banni : il en fit usage deux fois, à l'égard d'Aristide et de Cimon.

La pratique de l'ostracisme ne fournit pas en somme une bien longue carrière et n'atteignit pas la durée d'un siècle. Un jour, quatre-vingt-dix ans environ après Clisthènes, le peuple athénien s'avisa de jouer avec cette arme redoutable, et elle se faussa dans ses mains. Avons-nous besoin de rappeler cet épisode de l'histoire d'Athènes? Alcibiade et Nicias (Théophraste dit Phæax) luttaient pour la suprématie, et il avait été décidé que les citoyens seraient appelés à émettre un vote d'ostracisme. Hyperbolus, personnage obscur et sans considération, avait intrigué, dans l'espérance d'obtenir, à la faveur du bannissement prononcé contre l'un des deux rivaux, un pouvoir auquel il n'aurait pu prétendre s'ils avaient été en présence; mais dans l'intervalle Alcibiade et Nicias se réconcilièrent et s'entendirent pour faire tomber les suffrages du peuple sur le malheureux et ridicule Hyperbolus. Athènes, à partir de ce jour, considérant cette grave institution comme déshonorée, et pensant avec le poëte comique Platon « que la coquille d'huître n'était pas faite pour de tels hommes,» renonça à en faire une nouvelle application; non pas que la loi fût expressément abolie, comme on le dit communément, car, selon Grote, cette abrogation ne fut jamais prononcée, et, même dans les derniers temps, ceux auxquels se rapporte la description d'Aristote, on avait encore conservé l'habitude de poser, pour la forme, la question de savoir s'il y avait lieu de procéder au vote, mais il est facile de comprendre, selon la remarque du même historien, que dès le temps d'Hyperbolus l'ostracisme était déjà une institution vieillie. « Une telle manœuvre n'aurait pas été possible, si les Athéniens de ce temps, pénétrés du sentiment sérieux qui avait autrefois animé leurs pères et leurs aïeux, avaient continué à considérer l'ostracisme comme une sauvegarde de la démocratie.» Plus tard même on dénonça publiquement l'ancienne loi athénienne comme une loi inique dans son principe, et le peuple, qui en avait oublié la véritable signification, en éprouvait quelque honte.

Quoi qu'il en soit, pendant les quatre-vingt-dix années que l'ostracisme resta une disposition vivante de la constitution athénienne, cette loi ne fut appliquée qu'à un petit nombre de citoyens. Grote n'en compte que dix. Ce sont Hipparque, fils de Charmus et parent des Pisistratides, Aristide, auquel se rapporte une anecdote bien connue dont il révoque en doute l'authenticité; Thémistocle, Cimon et Thucydide, fils de Mélésias; Alcibiade et Mégaclès, grands-pères paternel et maternel du jeune et illustre Alcibiade, Callias Damon enfin, le précepteur de Périclès, signalé à la haine publique par sa qualité de philosophe, et Hyperbolus. Tous ces arrêts lui paraissent également fondés sur de justes motifs, à la seule exception des deux derniers, rendus à une époque où l'institution, sur son déclin, n'était plus, grâce à l'affermissement progressif de la démocratie, nécessaire à la sûreté de l'État, et où la grandeur n'en était plus bien comprise. Quelques écrivains ajoutent deux noms à cette liste, celui de Clisthènes, qui aurait été ainsi la première victime de la loi qu'il avait portée (tradition qui s'applique également à plusieurs des autres personnages qui en sont représentés comme les auteurs), et celui de Xanthippe, mais l'autorité des témoignages sur lesquels cette opinion repose ne

semble pas suffisante à notre historien. L'exil de Miltiade n'a rien à voir avec l'ostracisme : il résultait d'une véritable condamnation prononcée à la suite d'un procès qui lui avait été intenté pour des fautes commises dans son commandement. Quant à Périclès, celui des grands hommes d'Athènes qui exerça la suprématie la plus incontestée, il resta toujours, malgré l'acharnement de ses ennemis, comme le dit le poëte comique Cratinus, qui était du nombre « hors de portée des coquilles d'huîtres ».

Nous n'avons pas à reproduire ici les jugements si divers qui ont été portés sur l'ostracisme. Il serait à la fois fastidieux et puéril de le tenter. Toutefois il n'est peut-être pas sans intérêt de recueillir les témoignages les plus illustres ou les plus remarquables. Et d'abord, parmi les anciens, citons deux grands noms, Aristote et Plutarque. Les éloges d'Aristote, s'il faut décidément prendre pour des éloges les opinions assez confuses qu'il expose à propos de l'ostracisme, nous semblent, à vrai dire, un peu équivoques. Le philosophe commence par reconnaître que si, dans un État, un ou plusieurs citoyens se rendent, par leur mérite ou par leur influence, plus forts que tous les autres, de tels personnages, qui sont, on peut le dire, des dieux parmi les hommes, ne peuvent être compris dans la cité, et qu'on ne saurait les réduire à l'égalité sans leur faire injure. La législation n'est pas faite pour ces êtres supérieurs. « Ils sont eux-mêmes la loi. » C'est pour n'être pas obligés de leur faire leur place aussi large, que les États démocratiques, « qui se montrent plus que tous les autres jaloux de l'égalité », ont imaginé l'ostracisme, et l'on doit reconnaître que « les principes de l'ostracisme appliqués aux supériorités bien reconnues, ne sont pas dénués de toute équité politique ». Mais Aristote aussitôt généralise la question et l'élève. Ce n'est pas seulement dans les démocraties que les supériorités trop fortement établies sont menaçantes. Les oligarchies, les monarchies, les empires ont le droit de s'en garantir. « A-t-on bien tort de blâmer d'une manière absolue la tyrannie de Périandre, » qui brisait les plus hauts épis pour faire comprendre, par cette pantomime significative, le traitement qu'il fallait faire subir aux grands de l'État? Et plus loin : « Rien n'empêche que les monarques n'agissent ici comme les républiques, si de fait les républiques trouvent un avantage à en agir ainsi. » Mais cet avantage, l'auteur de la *Politique* en est-il bien pénétré? Voici ce qu'on pourrait appeler sa conclusion : « Il est certainement préférable que la cité, grâce aux institutions primitives du législateur, puisse se passer de ce remède; mais si le législateur reçoit de seconde main le gouvernail de l'État, il peut au besoin recourir à ce moyen de réforme. » Quand Aristote, d'ailleurs, abandonnant la théorie, apprécie l'usage qui en a été fait, il le condamne sans hésitation. « On n'a point considéré le moins du monde, dit-il, l'intérêt véritable de la république, et l'on en a fait une simple affaire de faction. » (Traduction de de M. Barthélemy Saint-Hilaire.) Plutarque, plus sévère encore que le précepteur d'Alexandre, ne voit dans l'ostracisme qu'une inspiration de l'envie et de la jalousie démocratiques; non-seulement il en condamne l'application, mais il en flétrit le principe.

Les écrivains des trois derniers siècles n'ont pas ménagé les reproches à l'ostracisme, sans même s'embarrasser beaucoup de lui en adresser de contradictoires. Quelques-uns, en effet, en même temps qu'au point de vue de la théorie, ils le considèrent comme un complément nécessaire à la constitution des petites démocraties helléniques et comme une garantie de la liberté, l'accusent de marcher contre son but et de tendre à la concentration du pouvoir en écartant les compétiteurs devant les pas de l'homme puissant et en le laissant seul maître du champ de bataille; mais presque tous ils en jugent avec une extrême sévérité la pratique. Selon eux, la loi de Clisthènes, devenue odieuse par l'abus qu'on en a fait, n'a jamais été employée dans l'intérêt véritable de la république; elle s'est faite constamment l'instrument docile des plus viles passions et des jalousies haineuses de la démagogie; les arrêts prononcés en son nom, provoqués par la délation ou par le caprice, ont frappé, sans les entendre, les plus grands citoyens. Rollin, tout en reconnaissant « les raisons les plus plausibles sur lesquelles pouvait être fondé l'ostracisme, » trouve « difficile d'excuser pleinement une si étrange politique à qui tout devient suspect, et qui convertit la vertu même en crime, » sans réfléchir, d'une part, que la loi ne reprochait aucun crime à celui qu'elle frappait d'ostracisme, de l'autre, que c'est précisément contre ces grands citoyens qu'elle avait été faite, et qu'elle n'avait plus qu'à mourir quand elle en fut réduite à viser plus bas.

D'autres écrivains l'ont appréciée avec plus de faveur, et n'ont trouvé à lui donner que des éloges. Nous n'en citerons que deux, et d'abord, comme il convient, Montesquieu. « Bien loin, dit-il en parlant de l'ostracisme, que cet usage puisse flétrir le gouvernement populaire, il est au contraire très-propre à en prouver la douceur, et nous aurions senti cela si, l'exil parmi nous étant toujours une peine, nous avions pu séparer l'idée de l'ostracisme d'avec celle de la punition. — Aristote nous dit qu'il est convenu de tout

le monde que cette pratique a quelque chose d'humain et de populaire. Si dans les temps et dans les lieux où l'on exerçait ce jugement, on ne le trouvait point odieux, est-ce à nous, qui voyons les choses de si loin, de penser autrement que les accusateurs, les juges et l'accusé même? Et si l'on fait attention que ce jugement du peuple comblait de gloire celui contre qui il était rendu, que lorsqu'on en eut abusé à Athènes contre un homme sans mérite on cessa dès ce moment de l'employer, on verra bien qu'on en a pris une fausse idée, et que c'était une loi admirable que celle qui prévenait les mauvais effets que pouvait produire la gloire d'un citoyen en le comblant d'une nouvelle gloire. » — « L'ostracisme fut une chose admirable, dit ailleurs Montesquieu. On n'y soumettait jamais qu'une seule personne, et il fallait un si grand nombre de suffrages qu'il était difficile qu'on exilât quelqu'un dont l'absence ne fût pas nécessaire. »

Pauw, avec moins d'autorité, ne donne pas à l'ostracisme des éloges moins chaleureux. Voici ses paroles, parmi lesquelles certainement il y aurait plus d'une opinion à contester, et qui portent l'empreinte du temps où elles ont été écrites : « L'ostracisme sera toujours d'une nécessité absolue dans les véritables démocraties, et, faute d'une institution semblable, la république romaine ne put jamais se soutenir. Lorsque Sylla et César se furent faits dictateurs, il n'était plus possible de les punir; mais à Athènes ils auraient été chassés de l'État huit jours avant leur dictature. Un Athénien qui s'était fait craindre ou qui s'était fait haïr de six mille citoyens, méritait assurément d'être éloigné pour dix ans de tous les yeux qu'il avait blessés, de tous les cœurs qu'il avait alarmés ; il ne s'agissait pas là d'orages ni de convulsions politiques, mais d'une méthode très-simple pour les prévenir, et qui ne renfermait aucune ombre d'injustice, car jamais on ne confisquait la fortune des citoyens qui étaient expulsés par l'ostracisme. »

Ainsi les historiens et publicistes modernes, chacun selon son point de vue, jugent, condamnent ou approuvent la vieille loi athénienne, mais tous également, on peut le dire, sans la bien connaître, et, malgré quelques travaux estimables, Grote, l'illustre auteur de l'*Histoire de la Grèce*, est le premier qui ait soumis la curieuse institution à cette étude approfondie, à cette analyse ingénieuse et délicate qui ont fait de son livre un ouvrage classique, même avant qu'il eût achevé de paraître, le premier qui semble enfin en avoir pleinement compris le sens et la portée. On me saura gré, j'en suis sûr, de donner ici, aussi succinctement que possible, une analyse des vues conçues avec une rare sagacité, à propos de l'ostracisme, par l'éminent historien auquel déjà j'ai fait tant d'emprunts, et qui, toujours indulgent pour la démocratie athénienne, dans ce cas encore la défend sans réserve.

A ses yeux, la loi de Clisthènes n'est qu'une conséquence et une transformation, plus conforme à l'esprit des temps nouveaux, d'une institution plus ancienne. Il la rattache à la loi antérieure et célèbre de Solon, dirigée contre les citoyens qui dans une sédition prétendaient garder la neutralité, loi véritable en effet, et non simple maxime politique ou précepte de morale, car elle était sanctionnée par un châtiment sévère, l'*atimie*, ou note d'infamie avec privation des droits civiques. C'est qu'en effet, quand la lutte avait éclaté, ce qui importait le plus c'était de la terminer au plus vite et de replacer sans délai un pouvoir légal, quel qu'il fût, à la tête de la société, ce que l'adhésion franche et décidée de tous les citoyens à l'un des partis en présence pouvait seule effectuer. Du temps de Solon, tous ces petits gouvernements grecs, ceux-là seuls exceptés qui s'appuyaient sur des mercenaires étrangers, et dont nous n'avons pas à nous occuper ici, étaient trop faibles pour défendre la paix publique et pour résister, avec le secours d'une force organisée, à quelque puissant chef de parti. Il n'y avait encore d'ailleurs dans le pays aucune idée politique, aucun système de gouvernement qui eût jeté de profondes racines dans les affections des populations, assez indifférentes pour les oligarchies et les tyrannies sous le joug desquelles elles passaient tour à tour. La seule force sur laquelle l'autorité menacée pût compter pour sa défense était donc, non pas un droit théorique que rien n'établissait en sa faveur, mais la sympathie en quelque façon personnelle qu'elle inspirait aux citoyens. Aussi, qu'on le remarque bien, lorsque Solon interdit au membre de la cité de rester neutre, il ne lui enjoint pas d'épouser la cause du gouvernement établi, mais seulement d'agir, même contre lui. Le gouvernement, au milieu de la lutte des partis, n'est lui-même qu'un parti ; c'est, pour employer un langage tout moderne, comme une *question de cabinet* qui se pose, mais sur la place publique et les armes à la main. Peu importe que le pouvoir établi succombe ou qu'il triomphe, mais ce qu'il y a surtout à redouter, c'est l'indifférence de la masse de la population, attendant la fin de la lutte pour se soumettre au vainqueur. Quel encouragement pour un ambitieux mécontent, que la certitude de trouver dans ses concitoyens une obéissance passive, pourvu qu'il parvienne, par un hardi coup de main, à mettre en fuite quelques soldats et à s'emparer de l'Acro-

pole ! Que de motifs, au contraire, de craindre et de s'arrêter, dans la conviction qu'il n'a à compter que sur ses partisans déclarés, et pour ainsi dire sur ses complices, que quiconque n'est pas expressément pour lui sera contre lui, qu'il ne peut espérer de réussir qu'à la condition de combattre, appuyé sur une popularité extraordinaire, contre un gouvernement chargé de la haine universelle ! Quelle ambition n'aurait pas reculé devant de semblables périls ? Ainsi la loi de Solon, si étrange au premier regard, avait en réalité « des tendances pacifiques, même lorsque la lutte révolutionnaire avait éclaté, parce qu'il était probable que dans la plupart des cas les citoyens se réuniraient dans chaque parti en proportion fort inégale, et que le plus faible serait entraîné par le sentiment de son infériorité à abandonner ses espérances. »

L'ostracisme, à son tour, n'était pas autre chose et n'avait pas un autre objet. Lorsque, dans la période primitive de la démocratie athénienne, deux chefs de parti, appuyés sur de nombreux adhérents et sur une puissante influence, avaient engagé une lutte ardente et prolongée qui pouvait les entraîner, l'un ou l'autre, à des déterminations violentes, l'ostracisme, comme la loi de Solon, se proposait de la terminer en invitant la masse des citoyens impartiaux à se prononcer contre l'un ou l'autre des deux adversaires ; mais il y avait entre les deux lois cette différence importante qu'explique la différence des temps : Solon attendait que le conflit eût éclaté et faisait un appel aux armes ; Clisthènes, pour détourner cette grande calamité publique, appliquait le remède aux symptômes qui d'avance annonçaient le mal, et ne demandait au peuple que des suffrages.

A l'époque où Clisthènes entreprit de fonder la démocratie athénienne, les gouvernements de la Grèce, quels qu'ils fussent, despotiques, oligarchiques ou démocratiques, entourés d'une force insuffisante, n'étaient guère plus capables qu'au temps de Solon de comprimer les résistances ou les révoltes provoquées dans leur sein par des personnages puissants ; les partis étaient ardents et prêts à toutes les extrémités ; il était de la plus grande importance de prévenir ces conflits déplorables et ces tentatives d'usurpation, dont le moindre inconvénient était d'interrompre, au moins pour un temps, l'ordre régulier des gouvernements et d'amener des réactions violentes. Si les despotes et les chefs des oligarchies avaient en leurs mains des moyens puissants, comme l'assassinat et l'exil arbitraire, de semblables moyens ne pouvaient convenir à des démocraties, où les citoyens prétendaient vivre à l'abri des lois et des formes protectrices d'une justice régulière. Clisthènes en imagina d'autres, et pour soustraire l'État à ces perturbations intérieures qui le menaçaient sans cesse, il se proposa d'abord d'opposer de sérieux obstacles aux entreprises des factieux et de leur rendre difficile le recrutement de leurs complices, et, en second lieu, de les éloigner avant que leurs projets de violence fussent mûrs pour l'exécution. Pour atteindre l'un et l'autre de ces deux buts, il était nécessaire de créer à Athènes ce qui alors n'y existait pas plus que du temps de Solon, un esprit public, ce que notre auteur appelle *une moralité constitutionnelle*, c'est-à-dire un attachement passionné de la masse des citoyens, et qui peu à peu gagnât les chefs ambitieux eux-mêmes, à un système déterminé de gouvernement, de telle sorte qu'il ne pût pas même se constituer contre lui une minorité considérable, un respect pour les formes consacrées par lui qui fît la force des magistrats chargés de le mettre en œuvre, et qui, même au milieu des plus ardentes querelles, le rendît sacré à tous les partis. Seule, en effet, cette quasi-unanimité de la nation sur les principes mêmes des institutions qui la gouvernent, peut assurer à la fois la paix et la liberté, et rendre sans péril l'effervescence des plus violentes passions politiques. Clisthènes réussit, par une constitution libérale, populaire, conforme aux vœux et aux besoins de la nation, à lui inspirer cet esprit public. Mais les chefs des anciens partis, les puissants oligarques qui avaient traversé le règne agité des Pisistratides, qui avaient été acteurs dans les querelles sanglantes de cette tyrannie à peine vaincue, n'étaient pas hommes à s'arrêter devant des scrupules de légalité. C'est pour conjurer ce dernier danger que Clisthènes établit l'ostracisme, « et ce n'est guère trop de dire que, sans cette législation protectrice, aucune des autres institutions n'eût pu arriver à maturité ».

L'ostracisme d'ailleurs ne protégeait pas seulement la liberté athénienne par les arrêts qu'il rendait, mais par la crainte salutaire qu'il inspirait aux hommes puissants sur la tête desquels il était toujours suspendu comme une menace, et il n'avait pas même besoin d'agir pour refréner leurs desseins ambitieux. S'il était, comme il faut l'avouer, une procédure exceptionnelle et arbitraire, encore cet arbitraire avait-il un caractère légal, puisqu'il trouvait dans la constitution même une sanction et des limites. « Si l'ostracisme n'avait pas existé, il serait né sans doute, indirectement et illégalement, à propos de quelque accusation portée devant une cour de justice contre un chef de parti suspect, pour un crime particulier, et cet ostracisme détourné eût présenté tous les inconvé-

nients du véritable sans en offrir les garanties bienfaisantes. »

L'ostracisme, enfin, « ce grand protecteur de la démocratie naissante, » fut le produit, non pas de l'envie et des passions jalouses, comme on l'a prétendu, car il avait souvent pour effet de grandir le chef politique dont le rival était éloigné et d'accroître son influence, mais d'une crainte bien fondée, du sentiment légitime des dangers que courait l'État. S'il a paru une rigueur inutile, c'est qu'en effet il prévint les agressions violentes auxquelles il avait précisément pour objet d'opposer une barrière, c'est qu'il produisit les heureux résultats qu'on en avait attendus. Sous son abri, la démocratie put croître et atteindre la virilité, sans qu'aucune tentative fût faite pour la renverser. « Pour la démocratie naissante il était une sauvegarde indispensable; à la démocratie militante et en train de croître il était encore salutaire, mais la démocratie arrivée à un complet développement pouvait s'en passer, et s'en passa en effet; » et aussitôt que l'énergie de l'esprit public sur lequel on avait compté eut mis la nation à l'abri de toute crainte sérieuse, et eut rendu une usurpation impossible, la pratique de l'ostracisme fut abandonnée. C'est alors qu'on put voir le plus grand homme d'État qu'ait produit Athènes, Périclès, triompher des efforts de ses puissants adversaires pour le frapper d'ostracisme, et exercer sur son pays une longue suprématie sans penser à franchir les limites de cette constitution dont il tenait ses pouvoirs.

Cette loi d'ailleurs, objet de tant de critiques, et qui, au premier coup d'œil, nous paraît si étrange, est-elle aussi incompatible qu'on semble le croire avec nos mœurs politiques et notre état social? L'auteur que nous suivons ne le pense pas, et, par un de ces rapprochements ingénieux entre les coutumes des peuples anciens et celles des peuples modernes, qui lui sont si familiers et qui éclairent d'une lumière si inattendue la vie politique des premiers, il rappelle ces lois de proscription, si communes de nos jours, qui atteignent pour un temps illimité, non sans des aggravations que l'ostracisme ne connaissait pas, des familles entières dont le seul tort est de contenir dans leur sein des membres que la prudence ou la crainte décore du nom de prétendants.

J'ai dit que l'ostracisme était une institution commune à plusieurs démocraties helléniques. On le retrouve à Argos et à Milet. Nous l'avons signalé, sous le nom de *pétalisme*, à Syracuses, où il paraît avoir été établi vers le milieu du cinquième siècle avant notre ère, à la suite d'une tentative faite pour renverser la constitution, mais où il n'eut pas une longue durée. Introduit également à Mégares après une révolution populaire, il ne survécut pas, à ce qu'il semble, aux institutions démocratiques (Jules Girard, *de Megarensium ingenio; Paris*, Durand, 1854). Paradys, citant Aristote, nous apprend que la république d'Athènes le porta, avec sa suprématie, dans les cités auxquelles elle imposa son alliance, à Samos, à Chio, à Lesbos, et que probablement il fut aussi en vigueur à Éphèse, où il atteignit le philosophe Hermodore. Quels en étaient, dans ces divers États, la forme et le mécanisme? Nous l'ignorons complétement, mais il y a lieu de croire que combiné avec moins de sagesse qu'à Athènes, il n'y eut guère d'autres résultats que de servir d'instrument aux factions, et d'éloigner des affaires, comme Diodore l'affirme expressément pour Syracuses, les personnages les plus considérables.

G. Grote, *History of Greece*, t. III, p. 190-194; t. IV, p. 200-217. — L'abbé Geinoz, *Dissertation sur l'ostracisme*; 1736. Voy. Collection de l'ancienne Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XII, p. 145-158. — J.-A. Paradys, *Dissertatio litteraria de ostracismo Atheniensium;* Lugd. Batav. ap. Henr. Mostert 1793, in-8° de 93 p. — Battierus. *Dissertatio de ostracismo* (citée par le précédent). — Friedrich Jacobs, *Rede eines ungenannten über den ostracismus* (Vermischte Schriften, Gotha et Leipzig, 1823-1844, 8e vol., p. 168-186. — Heumann, *De ostracismo Atheniensium;* 1839. — Voy. encore, pour d'autres sources, et notamment pour les sources anciennes, Grote, *loc. cit.*, et la *Real Encyclopædie* de Pauly, s. v. *Ostracismus*.

A. R.

**OSTROGOTHS** ou **GOTHS DE L'EST.** Les Ostrogoths étaient une tribu de barbares située d'abord sur la rive gauche du Dniester. Ces peuples, d'origine scythe, ont pour premier chef connu un nommé Hermanrich; leur territoire s'étendait alors du Borysthène au Tanaïs. Entraînés à la suite des autres barbares, les Ostrogoths s'associèrent plusieurs fois à ces entreprises militaires dont le double but était de gagner du terrain aux dépens de l'Empire et de s'enrichir par le pillage des provinces limitrophes. Mais ce fut seulement en 375 que, fatigués des courses de la cavalerie ennemie qui rendaient toute culture impossible, les Ostrogoths, sous la conduite de leurs trois chefs, Walamir, Widimir et Théodomir, obtinrent de passer le Danube comme soldats de l'Empire. L'empereur Marcien leur donna la Pannonie, située entre la Mésie supérieure à l'est, la Dalmatie au midi, le Noricum à l'ouest et le Danube au nord. Silmis et Vienne étaient leurs villes principales. Théodomir renouvela les traités avec l'empereur Léon; moyennant trois cents livres d'or, il s'engagea à défendre les frontières, et donna pour otage son fils Théodoric, né deux ans après la mort d'Attila. L'empereur, voulant se concilier de plus en plus les barbares, leur renvoya libre

Théodoric dès qu'il eut atteint sa dix-huitième année. Après la mort de Walamir et de Widimir, ce jeune prince fut mis à la tête des armées, et remporta près de Belgrade, sur les Sarmates, une victoire signalée. Cependant les Ostrogoths, manquant de vivres et de vêtements, pénétrèrent sur le territoire de l'empire d'Orient et firent une démonstration telle que l'empereur ne crut pouvoir payer trop cher leur alliance. Il offrit à Théodoric, qui venait de succéder à son père, de lui confier la défense du bas Danube, et lui prodigua, comme marque d'affection, les titres de patrice et de consul, le commandement des soldats des gardes de l'empereur, plusieurs mille livres d'or et d'argent et une statue équestre. Théodoric se montra reconnaissant de ces honneurs et devint le principal instrument dont Zénon se servit pour reconquérir et conserver son autorité. Cédant à ses sollicitations, il marcha contre les Goths triaires, autre tribu barbare, et qui depuis le Bosphore jusqu'à l'Adriatique avaient rendu leur nom redoutable ; mais dès qu'ils se furent trouvés en présence, les soldats des deux armées fraternisèrent, et sur ces entrefaites le chef des Triaires étant venu à mourir, Théodoric fut reconnu seul chef des deux tribus. Ce prince se fit autoriser à entreprendre une expédition contre l'Italie, où régnait Odoacre sous le titre de patrice. La nation entière des Ostrogoths se mit en marche dans l'automne de 488, emmenant ses bestiaux, ses bagages, ses enfants et ses vieillards, et dès l'année suivante elle menaçait déjà les passages de l'Italie par les Alpes. Trois victoires successives leur livrèrent ce pays, et Théodoric s'assura le trône en faisant poignarder son rival (493). Après avoir cherché quelque temps à s'assurer l'amitié des empereurs, dont il laissa l'effigie sur les monnaies, il joignit à ses États la Rhétie, la Pannonie, l'Illyrie et le Noricum, se ménagea l'appui de Clovis en épousant sa sœur, et sut s'attacher la plupart des chefs barbares. Nommé, en 506, tuteur de son fils Amalaric, roi des Visigoths, il chassa l'usurpateur Gésalic (512), repoussa Clovis devant Arles et défendit la Septimanie contre les attaques des Francs. Théodoric s'ouvrait ainsi des communications avec l'Espagne, où il affermit sa domination, et les Visigoths s'étant réunis aux Ostrogoths la puissance gothique s'étendit de Belgrade à l'Océan atlantique, et de la Sicile au Danube, embrassant ainsi les meilleures provinces de l'ancien empire d'Occident. Théodoric, sans contredit le plus grand des rois barbares qui envahirent l'empire romain, conserva les anciennes formes de l'administration, développa le mouvement intellectuel, protégea le commerce, les sciences et les lettres et, quoique arien, favorisa le catholicisme. Sur la fin de ses jours il adopta Eutaric, unique rejeton de sa race ; mais ce prince étant mort, Théodoric divisa ses États. Il désigna pour régner sur les Visigoths d'Espagne Amalaric, et pour gouverner l'Italie et la Provence Atalaric. Ce prince mourut en 526.

Atalaric (526-534), jeune encore, fut mis sous la tutelle d'Amalazunte. Cette princesse, poursuivant le plan que son père s'était tracé pour réconcilier le peuple conquis au peuple conquérant, choisit pour principal ministre et pour secrétaire le romain Cassiodore. Elle voulait que son fils fût instruit dans les arts libéraux ; mais les Goths prétendaient que quiconque avait tremblé sous la férule d'un pédagogue, ne pouvait être brave sur le champ de bataille. Ils obligèrent la reine à écarter de son fils précepteurs et savants. Atalaric, libre du joug maternel, se livra sans frein aux exercices du corps et s'usa dans des débauches prématurées.

Théodat (534-536) reçut avec le trône la main d'Amalazunte, car les coutumes nationales ne permettaient pas aux femmes d'exercer l'autorité suprême. Dès qu'il eut épousé cette princesse, il éloigna d'elle ses partisans et ses ministres, puis, peu de temps après, la chassa de Ravenne (535), la fit enfermer dans une île du lac de Bolséna et permit à ceux qui avaient quelque vengeance à exercer contre elle de la poursuivre et de l'étrangler. Alors Justinien, qui épiait une occasion de reconvrer l'Italie, se déclara le vengeur d'Amalazunte et envoya contre eux Bélisaire, qui venait de triompher des Vandales. La Sicile fut conquise en 535 sans que Théodat fît un mouvement pour la défendre. Il acheta même la paix aux conditions les plus humiliantes, prêt, disait-il, à abdiquer son royaume s'il ne pouvait le conserver sans guerre. Mais, sur ces entrefaites, ses généraux ayant remporté dans la Dalmatie une victoire éclatante, Théodat refusa d'écouter aucun arrangement, et les succès rapides de Bélisaire, qui s'empara de Naples, ne tardèrent point à irriter contre lui les Ostrogoths, qui le déposèrent.

Vitigès (530-540), guerrier renommé pour sa valeur, fut élevé sur le pavois, et pour se rattacher par quelques liens la famille de Théodoric, il épousa Matazunte, sœur du conquérant. Aussitôt il vint, à la tête de 15,000 Ostrogoths, assiéger Rome, dont Bélisaire s'était emparé l'année précédente ; mais la famine et la peste le forcèrent à conclure une trêve avec lui. Il se vengea de cet échec sur Milan, et s'étant emparé de cette place, il y tua sans distinction d'âge cent mille hommes et réduisit les femmes en esclavage. Dans le même temps il cherchait des alliés contre Justinien et conclut un traité avec

Chosroès, roi des Perses, qui commença les hostilités en 539; mais Théodebert, roi d'Austrasie, voyant la faiblesse des Ostrogoths, descendit les Alpes et pilla leur territoire. Obligé de se réfugier dans Ravenne, Vitigès négocia avec Justinien, qui lui accorda une partie du territoire comme tributaire. Mais Bélisaire, indigné de se voir arracher une victoire assurée, refusa de ratifier le traité et obligea les habitants de Ravenne à capituler.

Hildebalde (540-541) fut élu roi par les débris de la nation ostrogothe; il s'était retiré au delà du Pô en se concentrant sur Pavie sous les ordres d'Uraïas. L'union de ces deux chefs pouvait seule assurer le salut de l'Empire, mais la femme d'Hildebalde, jalouse de la beauté de celle d'Uraïas et des honneurs qu'on lui rendait, excita son mari à tuer ce vaillant chef. Les Ostrogoths vengèrent peu après sa mort par l'assassinat des meurtriers.

Éraric (541) fut élu par l'influence des Rugiens qui avaient accompagné les Ostrogoths en Italie; mais la protection qu'il accorda à ses compatriotes irrita ses autres sujets, qui le mirent à mort.

Totila (541-552), neveu d'Hildebalde, s'efforça de relever sa nation, et ayant réuni ses forces, remporta sur les généraux que Bélisaire avait laissés pour gouverner le pays une victoire signalée près de Faënza. Profitant de ce premier succès, il s'avança jusqu'à Naples, dont il s'empara. Aussitôt l'empereur envoya contre lui Bélisaire, mais ce chef avait si peu de soldats et d'argent qu'il ne put empêcher la prise de Spolète, Assise, Pérouse et Plaisance. Totila ne pouvant obtenir la paix de Justinien, attaqua la Sicile qu'il dévasta en grande partie, conquit la Corse et la Sardaigne; puis, avec une flotte de trois cents galères, il alla insulter les côtes de la Grèce et s'avança jusqu'à Dodone. L'empereur Justinien refusa encore la paix qui lui était offerte et chargea l'eunuque Narsès de reconquérir l'Italie. Une bataille décisive fut livrée à Tagina (Lentagio) près de Nocera (552). Totila combattit en héros; mais blessé à mort il ne put empêcher la défaite de ses troupes.

Téïas, choisi par les Ostrogoths qui ne désespéraient pas encore de leur fortune, prodigua l'or pour acheter l'alliance des Francs, et massacra sans pitié les Romains qu'il rencontra dans la basse Italie. Il se défendit pendant deux mois près de Cumes au pied du Vésuve. Bloqué enfin sur le mont Lectar, Téïas et ses soldats, après avoir renvoyé leurs chevaux, se formèrent en phalange. Au moment où le roi, qui s'était battu comme un lion, se découvrait pour remplacer une cinquième fois son bouclier, il fut percé d'une lance et expira. Cette mort ne découragea point ses soldats, et le combat recommença le lendemain. Narsès eut enfin pitié de tant de courage, et il leur permit d'aller s'établir au delà des Alpes. Les débris de la nation se défendirent encore pendant plus d'une année; mêlés aux Allemanni, ils étendirent leurs ravages jusque dans la Calabre, mais la famine et la peste leur enlevèrent leurs principaux chefs. Dès lors les Ostrogoths n'existèrent plus comme nation. Quelques-uns allèrent en Orient, les autres repassèrent les Alpes, d'autres enfin se confondirent en Italie avec les vaincus; néanmoins, ce pays regretta plus d'une fois le gouvernement de ces barbares qui lui avaient donné ses lois, ses magistrats et sa religion.

L. Aretinus, *De Bello italico adversus Gothos libellus*; Fulgini, 1490, in-fol.

Jo. Cochlæi, *Antiqua regum Italiæ gothicæ gentis rescripta, ex libris Cassiodori*; Dresdæ, 1529, in-8°.

Ejusdem, *Vita Theodorici regis Ostrogothorum et Italiæ*; Ingolst., 1544, in-4°.

*Eadem cum additamentis et annotationibus, opera J. Peringskiöldi*; Stockholmiæ, 1699, in-4°.

*Del regno d'Italia sotto i Barbari epitome, da D. Eman. Tesauro*; Torino, 1664, in-fol.

*Geschichte des Ostgothischen Reichs in Italia, von J. Kp.-F. Manso*; Breslau, 1824, in-8°.

*Storia del regno dei Gothi e dei Longobardi in Italia, etc., dal cav. Giov. Tamassia*; Bergamo, 1825-26, 3 vol. in-8°.

Hurter, *Geschichte des Ostgothischen Königs Theodorich und seiner Regierung*; Schaffouse, 1808.

Sartorius, *Essai sur l'état civil et politique des peuples de l'Italie sous le gouvernement des Goths*; Paris, 1811.

Joseph Naudet, *Histoire de l'établissement, des progrès et de la décadence de la monarchie des Goths en Italie*; un vol. in-8; 1811 (ouvrage couronné, en 1810, par l'Institut, Classe d'Histoire et de Littérature ancienne).

Giuseppe Rovelli, *Introduction* de son *Histoire de Côme*.

Muratori, *Rerum Ital. Scriptores*, et surtout Jornandès (ou plutôt JORDANIS), *De Rebus Geticis*; Ennodius, *Panegyr. Theodorici*; Isid. Hispalensis : *Chron. goth. historia Misulla*, etc.

Manso, *Übersicht des Staats-Aemter und Verwaltungs Behörden unter den Ostgothen*; Breslau, 1825.

A. STARK.

**OUDE**, [*Oudh*, *Owdh*, *Aoude*, *Awad*, *Aude*, *Audiah*, *Ayódhyá* (*Koçalá*). (Je remarque ici tout de suite qu'il n'y a, malgré l'analogie apparente des noms, aucun rapport entre l'Oude et le pays, ou plutôt les pays d'Oudyâna (parc, jardin), qu'il faut chercher beaucoup plus loin à l'ouest, en deçà et au delà, et non loin de l'Indus. — Stanislas Julien, *Hist. de la vie de Hiouen-Thsang*, préface, p. LI et p. 425. — Vivien Saint-Martin, *Mém. anal.*, 62-3,69). Pour assister à la naissance d'Ayódhyâ, il faut remonter jusqu'à l'origine des temps, et même un peu plus haut, car cette ville fut fondée 2,163,101 ans avant J.-C., au moins, et, peut-être, environ une couple de millions d'années plus tôt. Voici comment cette date est

mise hors de doute par les chronologistes hindous, ou plutôt par ceux du Vichnou-Purâna, car les documents ne s'accordent pas tous dans leur manière de compter, bien que leurs supputations soient toutes de même force. La période de six mois qui s'écoule entre deux passages consécutifs du soleil par l'écliptique est un *ayana;* l'ayana du nord est un jour des dieux, celui du sud une nuit, qui forment à eux deux une journée; 360 de ces journées composent une année divine; 12,000 de ces années constituent un grand âge ou *mahâyuga*, divisé en 4 *yugas;* en réunissant 71 mahâyugas, ou environ, on a un *manwantara*, égal à 852,000 années divines, période à laquelle préside, comme son nom l'indique, un manu particulier, et qui représente la durée de sa vie; 14 manwantaras, ou à peu près 1,000 mahâyugas, donnent un jour de Brahma ou *kalpa;* lorsque ce jour est écoulé, l'univers entre en dissolution, Brahma se plonge, pendant une nuit d'égale durée, dans un sommeil divin et dans une contemplation inerte, dont il ne sort que pour parcourir un jour nouveau et créer un nouvel univers. La vie entière de Brahma compte 100 années composées de ces jours. On y distingue deux moitiés ou *pararddhas*. La première moitié est déjà écoulée, et nous sommes maintenant dans le premier kalpa de la seconde période, nommé *vardha.* — Revenons maintenant au mahâyuga, ou grand âge; il se divise, avons-nous dit, en yugas, ou âges, inégaux et qui décroissent symétriquement selon certaines données numériques arbitraires; ce sont: le satyayuga, kritayuga ou dêvayuga (âge des dieux), le tretayuga (l'âge des trois sacrifices), le dwâparayuga (l'âge du doute) et enfin le kaliyuga (l'âge du péché). Chaque yuga est en outre précédé et suivi de deux petites périodes annexes (sandhyâ, sandhyansâ), formées chacune d'un nombre d'années égal au dixième de celles que contient le yuga lui-même. Voici le nombre des années divines et des années des mortels, pour chacun des quatre yugas, en y joignant les périodes annexes qui y correspondent: krita, 4,800 années divines, ou 1,728,000 années des hommes; treta, respectivement 3,600 et 1,296,000; dwâpara, 2,400 et 864,000; kali, 1200 et 432,800. — Nous parcourons aujourd'hui le premier mahâyuga du septième manwantara dans l'ordre de la création, et nous sommes entrés dans l'âge kali, qui a commencé 3101 ou 3102 ans avant notre ère. Le manu qui préside à notre mahâyuga, ou plutôt au manwantara dont nous commençons le cours, est le manu Vaivaswata, premier homme, générateur des hommes, premier législateur et régulateur de l'univers, personnage où, suivant M. Gorresio, le mythe et la tradition se confondent; fils du soleil, qui descend de Brahma, il a mérité le gouvernement du monde par les vertus de ses existences antérieures; c'est au manu Vaivaswata enfin que les documents indiens attribuent la fondation d'Ayôdhyâ (l'inexpugnable), dont l'origine doit être plus ou moins reculée, selon que l'on considère cet ancêtre divin comme l'ayant érigée dès le commencement du kritayuga, ou que le cours presque entier de cette période, précédant l'organisation régulière des sociétés, est abandonné au gouvernement nomade des patriarches (Urväter). (Wilson, *Vichn. P.*, 23 et suiv. — Lassen, *Indisch. Alt.*, I, 499 et suiv. — E. Burnouf, *Bhâg. P.*, III, xxxv. — Gorresio, *Ramay.*, VI, 403, 408.)

C'est précisément cette chronologie fantastique, ce sont ces légendes extravagantes et colossales qui, il n'y a pas bien longtemps encore, ont poussé les meilleurs esprits à désespérer de l'histoire de l'Inde. Les populations de cette vaste contrée, disait-on, absorbées, par la nature de leur esprit, dans une vague contemplation de l'infini, se sont toujours montrées irrémédiablement incapables de recueillir les souvenirs d'un temps qu'ils regardent couler avec une stérile indifférence. Il semble qu'on s'est trop hâté de prononcer cet arrêt, et les indianistes les plus célèbres de notre temps conçoivent de meilleures espérances (Barth. Saint-Hilaire, *Journ. des Sav.*, juill. 1857, p. 426). Sans parler de la littérature védique, qui n'a pas dit encore tous ses secrets, deux grandes épopées, entourées et comme escortées de poëmes moins importants qui les continuent et qui les complètent, nous ont conservé les traditions des âges où les populations aryennes, échappant enfin à la vie nomade de la tribu, organisaient de grands empires et sentaient éclore en elles le génie épique tout prêt à en chanter les exploits (Gorres., *ub. sup.*, IX, v.), le Ramayâna qui célèbre l'antique expédition de Rama, le descendant du Soleil, et le Mahâbharata, consacré au récit de la grande guerre qui divisa les princes de la dynastie lunaire et qui agita l'Inde tout entière. Le premier, plus ancien, mérite une confiance plus grande, et nous a conservé, à ce qu'il semble, une image moins défigurée de la société qu'il décrit. M. Gorresio n'hésite pas à considérer Valmiki, l'auteur de ce poëme, comme contemporain de son héros, et à le placer dans le treizième siècle qui précède l'ère chrétienne (*Ramay.*, II, xxxv; VI, v); non pas certes que nous le possédions dans sa forme primitive, car on doit reconnaître qu'il n'a été écrit que bien postérieurement, après avoir subi de nombreuses transformations, et s'être grossi de bien des traditions, de légendes et de mythes que la composition primitive ne connaissait pas

(*Ibid.*, X, XIX). Quoi qu'il en soit, les savants les plus autorisés s'accordent à lui attribuer une haute valeur historique, à l'exception de M. A. Weber, qui en croit la composition postérieure à celle du Mahâbharata et très-voisine de l'ère chrétienne, et qui persiste à n'y voir qu'un simple poëme allégorique. Le Mahâbharata est, suivant l'opinion commune, plus moderne et mérite moins de confiance (Wils., *Vich. P.*, IX). Les Purânas, moins anciens à leur tour, continuent l'œuvre des grandes épopées, mais doivent être reçus avec plus de précaution encore, et mêlent bien des nouveautés aux antiques traditions. Les rédactions que nous en avons ne remontent pas au delà du huitième siècle; elles appartiennent, pour plusieurs, aux douzième, treizième et même au seizième (Wils., *ub. sup.*, III, IX, X, LVIII); on peut espérer cependant, avec un examen attentif, d'y trouver des lumières précieuses pour l'histoire des temps anciens. « Plus tard peut-être, » dit l'illustre et regrettable E. Burnouf (*Baghâv.*, I, XXXII), « quand la littérature indienne sera mieux connue, il faudra mettre d'accord l'expression avec le fait, et on pourra inscrire, en tête des Purânas, le titre de : *Légendes recueillies par les bardes indiens*, comme en tête des Védas : Hymnes et prières recueillies par Krichna le compilateur. » La littérature dramatique, contemporaine des Purânas, ou qui même leur est postérieure, promet encore d'utiles renseignements. Ces documents divers, il est vrai, ne s'accordent guère entre eux; les faits se contredisent souvent, les légendes paraissent quelquefois inconciliables; les listes des dynasties royales ne contiennent pas le même nombre de noms, ou ne les présentent pas dans le même ordre; le Ramayâna, à lui seul, en contient deux de la dynastie solaire qui ne sont pas parfaitement semblables; toutefois, c'est une opinion aujourd'hui accréditée que l'on pourra, avec du travail, constituer une chronologie indienne aussi satisfaisante que toutes les autres chronologies d'une égale antiquité (Montg. Mart., *The Hist. antiq. topo.*, etc., 327. — Gorres., *ub. sup.*, II, XL; VI, 449, notes 217-8; VII, 340, n. 84), et que les listes puraniques conservent, de l'établissement et de la succession de ces antiques familles royales, des récits qui ne sont pas moins dignes de confiance que ceux que nous trouvons dans toutes les autres annales des sociétés primitives. « Il faudrait, pour jeter sur ce sujet toutes les lumières désirables, » dit E. Burnouf, en parlant des questions que soulève l'étude des dynasties royales, « posséder non-seulement la totalité des traditions puraniques, mais encore, ce qui est beaucoup plus important, tout ce que les Brâhmanas des Védas et les anciens appendices de ces livres nous ont conservé de noms propres de rois et de sages. C'est seulement quand tous ces noms propres auront été rassemblés qu'on pourra embrasser l'ensemble des listes royales relatées dans les Purânas, vérifier leur authenticité, constater les lacunes qui en interrompent la suite, et saisir sur le fait la main inhabile qui a cherché à les réunir par des interpolations ou des rapprochements artificiels. »(*Baghâv.*, III, LXVII.) — Ce n'est pas tout encore, et les sources qui nous ont été laissées par les écoles bouddhiques ne sont pas les moins dignes d'attention. Bien qu'elles se soient surchargées, avec le temps, de bien des mythes qui semblent dépasser même, en extravagance, les légendes brahmaniques, c'est avec elles que « l'histoire de l'Inde commence à s'éclaircir ». (E. Burn., *Introd. à l'hist. du boudd. ind.*, 576.) Parmi elles d'ailleurs il faut compter des ouvrages d'une nature toute spéciale, et qui se distinguent, quoique secs, il est vrai, maigres et insuffisants, par une précision inconnue aux documents que nous avons mentionnés jusqu'ici; je veux parler des récits qui nous ont été laissés par les pèlerins chinois professant le bouddhisme, qui ont visité l'Inde depuis Chi-tao-'an, au commencement du quatrième siècle, dont le livre est probablement perdu, jusqu'à Khi-nie, de 964 à 976. (Barth. St-Hil., *Journ. des Sav.*, juin 1857, 348 et suiv.) Ces ouvrages, qu'il ne faudrait pas comparer aux œuvres de l'Occident, méritent cependant, en une certaine limite, le nom d'histoire, et, de plus, ils nous révèlent avec certitude l'existence, dans l'Inde, à l'époque où leurs auteurs l'ont parcourue, de traités d'histoire, de statistique et de géographie bien incomplets sans doute, mais qu'on ne doit pas encore désespérer peut-être de retrouver un jour. (*Ibid.*, juill., 424. — Wils., *Vich. P.*, 179, n. 1. — Stan.-Julien, *Hist. de la vie*, etc., VI.) Notons enfin, non-seulement comme une des conquêtes les plus récentes de l'érudition indienne, mais comme la plus importante sans aucun doute, au point de vue de la précision historique, les stupas bouddhiques ou même antérieurs à Çakyamouni (*stupa*, forme sanscrite; en afghanistan *tope*, tumulus), et surtout les inscriptions trouvées dans ces derniers temps, dont les premières ont été déchiffrées par J. Prinsep, et qui sont comme des témoins irrécusables des temps où elles ont été gravées sur les monuments ou sur les rochers. (Wils., *ub. sup.*, LXX. — Barth. St-Hil., *Le boudd. et sa rel.*, XV. — M^or^ Cunningh., *Bhilsa Topes;* passim.)

N'oublions pas d'ailleurs que les études si intéressantes et si ardemment poursuivies dont l'Inde est aujourd'hui l'objet commencent à

peine depuis quelques années à prendre une direction sérieuse, que les premiers explorateurs, dont il serait profondément injuste de méconnaître les immenses services, les Wilford, les William Jones, les Bentley, les Hamilton, etc., étaient étrangers à la langue sanscrite, ou peu familiers avec elle, mal initiés encore aux méthodes de la vraie critique historique, que l'examen approfondi des textes ne remonte pas au delà de notre génération, et est l'œuvre de savants qui, pour la plupart, vivent encore, les Wilson, les Lassen, les Prinsep, les Eugène Burnouf, les Barthélemy Saint-Hilaire, les Weber, les Cunningham, les Pictet, pour ne nommer que les plus illustres.

### I. *Histoire ancienne de l'Oude.*

L'érudition moderne a mis en pleine lumière un fait d'une haute importance que la littérature védique connaît peut-être, sans qu'on l'y ait cependant encore trouvé (Wils., *ub. sup.*, LXVI), mais que les grands poëmes, les Purânas et les compositions qui s'y rattachent ignorent complétement, je veux dire l'origine étrangère des populations aryennes de l'Hindoustan, dont les traditions recueillies dans ces ouvrages ne gardent aucun souvenir. Pour elles, les Hindous sont aborigènes sur le sol de l'Inde; or, il passe aujourd'hui pour certain que la famille aryenne proprement dite fait partie de cette grande race aryenne dont les nombreuses tribus, qui se sont répandues surtout dans le monde occidental, où elles tiennent aujourd'hui la première place parmi les sociétés humaines, occupaient primitivement les vastes plaines qui s'étendent à l'ouest de l'Indus, entre ce fleuve et la mer Caspienne. Les Aryas, les hommes vénérables, les membres de la race pure, s'étaient développés et multipliés dans une région dont la Bactriane peut être considérée comme le centre, et c'est de ces plateaux qu'à une époque impossible à déterminer, mais tardivement à ce qu'il semble, et parmi les derniers, des essaims se séparèrent de la ruche commune et se dirigèrent vers l'Orient. (A. Pictet, *Les Origin. indo-europ.*, 28, 39, 356.) Ces nouveaux émigrants paraissent s'être arrêtés longtemps sur les limites orientales du Pendjab actuel, entre la Drishaswatî et la Saraswatî (Caggar et Sursooty. — Wils., *ub. sup.*, LXVII). C'est là la terre sacrée de Manu, le séjour des sages fameux et des saints patriarches, le domaine sacré ou Brahmâvarta. C'est là que commence l'histoire traditionnelle des Indiens; c'est à ce petit territoire que se rattachent leurs premiers souvenirs. (*Ibid.* Cf. Lassen, *Indisch. Alt.*, I, 532.) Ils reprirent enfin leur route vers l'est, et, comme ils l'avaient déjà fait pour traverser le Pançanada, ils furent obligés de s'ouvrir un chemin par les armes au milieu de races inférieures aborigènes, ou du moins établies avant eux dans le nord de la presqu'île Hindoustanique. (Mlêk'a, barbares, contempteurs de la loi sainte; Lassen. *Indisch. Alt.*, I, 5; Pictet, *ub. sup.*, 56.) L'existence de ces races étrangères à la famille indienne, attestée par la tradition, est établie par la présence, dans l'Inde de nos jours, de tribus qui ne sont pas hindoues. (Wils., *ub. sup.*, LXV.) Différents à la fois par l'origine, par la langue et par l'apparence extérieure, elles appartenaient probablement aux branches chamites, coushites ou jaunes. Les Aryâs refoulèrent les unes dans les montagnes du nord et dans la chaîne des Vindhyas, située au sud; ils soumirent les autres, les réduisirent en esclavage, et peut-être complétèrent ainsi l'organisation des castes encore inachevée parmi eux (Wils., *Vich. P.*, LXIX; Lassen, *ub. sup.*, I, 359; Montg. Martin, *The Hist. antiq. topog.*, II, 330), et peu à peu établirent leur domination sur la vaste contrée qui s'étend de l'Hymalaya aux Vindhyas, de la mer orientale à l'occidentale, l'Aryâvarta, l'Inde brahmanique par excellence (Pictet, *ub. sup.*, 28; Lassen, *ub. sup.*, 5). Lorsqu'ils atteignirent les eaux sacrées du Gange, ils étaient déjà préparés à une forme sociale nouvelle et plus savante, et c'est non loin de ce fleuve, sur les bords d'une rivière « féconde en crocodiles, » à laquelle ils donnèrent le nom de Sarayoû (Goghra), qui rappelle encore le séjour primitif de leur race (E. Burn., *Comment. sur le Yaçna;* notes, p. CII), qu'ils fondèrent la ville d'Ayôdhyâ, siége du premier royaume aryen, dans le pays de Kôçalâ (*Kauçula*, heureux), appelé encore Uttarakôçalâ ou Kôçalâ du nord (Lassen., *ub. sup.*, I, 128, n. 1, 3).

Deux grandes familles royales, qui, à vrai dire, n'en font qu'une, puisqu'elles sortent d'une souche commune, ont étendu peu à peu leur autorité sur toute la race aryenne de l'Inde, et pendant bien des siècles ont présidé à ses destinées, la famille du Soleil et la famille lunaire. La première, qui régnait à Ayôdhyâ, est aussi la plus ancienne; la seconde exerça d'abord son pouvoir à Pratichthâna, située à l'orient du confluent de la Jumna et du Gange, non loin sans doute de la moderne Allahabad (Wils., *ub. sup.*, 346; Eugène Burn. *Bhâg.*, III, XCVII). Le premier roi d'Ayôdhyâ est Ikshwâku, ou comme qui dirait Citrouille Ier (Lassen, *ub. sup.*, append. IV, n. 1). Il est né de la narine du manu Vaiwasvata, un jour que ce saint personnage éternuait, et il ouvre le second âge ou tretâyuga, selon les traditions brahmaniques. Elles attribuent encore

à Ikshwâku un grand nombre de fils, 100 ou 150, qui se répandirent dans toutes les directions, dans le nord et dans l'est surtout, se partagèrent le monde, et devinrent eux-mêmes la souche de dynasties secondaires, qui se rattachaient toutes ainsi à la grande race solaire (Sûryavança). C'est ainsi que Nimi, fils d'Ikshwâku, donne naissance aux rois de Mithilâ, capitale du royaume de Vidêha (Thirut), d'où sortent à leur tour les rois de Vaiçâli (Thirut méridional), et de Sañkâñça dans le Kouroukchêtra. Çrâvasta, qui appartient au même tronc, fonde Çrâvasti; un autre élève Kapilavastou, deux cités également célèbres dans l'histoire du bouddhisme, et M. Wilson n'hésite point à voir, dans ces fils nombreux de la légende, des colonies qui se détachent successivement de la race solaire, et s'éloignent d'Ayôdhyâ, devenue ainsi le second centre d'expansion de la famille aryenne (Wils., *Vich. P.*, LXIII, 359, 361, 388; Lassen, *Indisch. Alt.*, I, 713., app. IV, n. 1; V, n. 5; Viv. Saint-Mart., *Mém. anal.*, 98).

Les hommes versés dans l'étude des monuments indiens ont cherché, en écartant, bien entendu, les supputations extravagantes des autorités brahmaniques, à fixer approximativement l'époque à laquelle il est permis de placer le règne d'Ikshwâku, et ils sont arrivés, on s'y attend bien, à des déterminations très-différentes. William Jones donne 5,000 ans av. J.-C.; Wilford, 2,700; Bentley, 1,528; Tod, 2,200 (Prinsep, *Useful tables*, 2e part., 78). M. Gorresio propose à cet égard une solution qu'il ne nous appartient pas de juger, mais qui nous paraît se distinguer au moins par la simplicité et par une grande apparence de raison. Le Vichnou-Purâna (et les autres sources brahmaniques en diffèrent assez peu, le Ramayâna excepté) compte 93 princes depuis Ikshwâku jusqu'à la Grande Guerre, à la fin de laquelle s'ouvre le kaliyuga; les règnes de ces princes se distribuent par conséquent sur un intervalle de 1,360,000 ans. Les premiers explorateurs des choses indiennes ont vainement tenté de répartir dans les second et troisième âges ces règnes fantastiques, et les textes originaux n'autorisent pas les résultats qu'ils ont obtenus (Wils., *Vich. P.*, LXIV; Lassen, *Indisch. Alt.*, I, 499). Ces textes ne commencent à indiquer la durée des dynasties et le temps du pouvoir exercé par les divers princes qu'à partir du kaliyuga, à l'entrée duquel nous trouvons, entre autres, Parixit, prince de la race lunaire, et Sahadêva, roi du Mahadêva; or, il passe pour établi que l'ouverture du kaliyuga correspond à l'année 3101 ou 3102 av. J.-C., et si l'on fait le compte des années embrassées par les règnes dont les Purânas nous ont indiqué l'étendue, depuis Sahadêva jusqu'à Tchandragupta, dont nous aurons lieu de parler plus loin, et dont l'avénement doit être placé environ 317 ans av. J.-C., selon l'autorité certaine des historiens grecs, on n'en trouve que 1,598, c'est-à-dire douze siècles à peu près, comme l'avouent à la fois M. Wilson et M. Lassen, de moins que n'en doit contenir la partie du kaliyuga écoulée avant l'ère chrétienne (Wils., *ub. sup.*, LXV, n. 86; 484, n. 81; Lassen, *ub. sup.*, I, 501). Comment combler cette lacune? Voici l'idée à laquelle s'arrête M. Gorresio: Il supprime absolument les trois premières périodes qu'il considère comme des époques cosmogoniques et complétement fabuleuses; il n'accepte comme historique, ou du moins comme positive, que la dernière période, celle du kaliyuga, et il y replace les princes que les auteurs des Puranas en avaient enlevés, lorsque, après avoir arrêté les cadres de leur chronologie gigantesque, ils se trouvèrent obligés de combler cet abîme de plus de deux millions d'années, et qui avaient été repoussés dans des âges mythologiques et imaginaires, bien que plusieurs d'entre eux au moins appartinssent à l'histoire. Notre auteur trouve ainsi d'Ikshwâku à Tchandragupta, ou à l'ère chrétienne, une liste de quatre-vingt-dix rois, trente-quatre, selon le Ramayâna, de Rama au premier roi d'Ayôdhyâ, et, aux témoignages des généalogies les plus dignes de foi, cinquante-six de Rama à l'ère chrétienne; et comme ces quatre-vingt-dix noms ne lui paraissent pas encore suffisants pour remplir l'espace qu'ils doivent occuper, il place au début du kaliyuga cet âge indéterminé, décrit dans les Védas, antérieur à l'organisation de la société politique, et pendant lequel les tribus aryennes s'essayent à un gouvernement plus concentré. (*Ramay. di Valmici*, II, p. XXXVIII et XXXIX.)

La dynastie lunaire, K'andra ou Sômavança, se vante, nous l'avons vu, d'avoir avec les fils du Soleil une origine commune. Elle a pour auteur Ilâ, la terre (Lassen, append., *Liste lunaire*, 1), l'aînée des enfants de Vaivaswata, tour à tour femme, puis homme sous le nom de Sudyumna. Comme femme elle épouse Budha, le fils de Sôma ou la lune, et lui-même dieu de la planète Mercure, et en a Purûravas, roi de Pratichthâna; comme homme, Ilâ-Sudyumna a trois fils, Utkala, Gaya et Vimala, rois de Dakshina. E. Burnouf semble incliner à croire que cette légende renferme un fond historique, soit qu'il faille voir dans Sudyumna le fils ou le mari d'Ilâ, et qu'exclu, à cause de cette descendance féminine, de l'héritage du Manu, il reçoive un établissement étranger, à l'extrémité méridionale du territoire de sa race.

Toutefois, cette légende puranique mérite quelque défiance, et il semble que des falsifications aient été introduites après coup dans la tradition pour reculer l'origine de la dynastie lunaire, et la rendre contemporaine de celle du Soleil, bien qu'elle ne contienne que 45 princes depuis son origine jusqu'au début du Kali, et qu'elle paraisse être en réalité postérieure. (Wils., *Vich. P.*, LXIV, 392; E. Burn., *Bhâg.*, III, p. LXX, XCVII, *c.*) Comme les fils d'Ikshwâku, la postérité d'Ilâ étendit son pouvoir sur une grande partie de l'Inde. Des membres de cette famille émigrèrent à l'est et au sud; d'Ajus descend la dynastie de Kâsi; Dushjanta est la souche des Puravas; elle se répand dans le Magadha, le Bérar, sur les bords de la Narmâda, au delà des monts Vindhya, et jusque dans le Guzerate. Vers le nord-ouest elle s'établit à Mathurâ et à Indraprastha (Delhi), qui devient le siége de sa domination. (Wils., *ub. sup.*, LXIX; Lassen, *Indisch. Alt.*, append., liste lunaire, n. 2, 4, 14; Gorresio, *Ramay.*, IX, p. V.)

D'Ikshwâku à Rama la généalogie du Vichnou Purâna compte soixante-deux rois; la liste du Ramayâna, plus ancienne et certainement plus digne de foi, et qui ne dépasse pas ce prince, n'en nomme que trente-six. A chacun de ces noms se rattachent des traditions puériles ou extravagantes qui sans doute, au milieu de mythes cosmologiques ou religieux, mêlent bien des souvenirs historiques, mais dont l'histoire n'a pas été encore suffisamment dégagée et qui ne nous arrêteront pas. Peu nous importe, en effet, que Vikukshi, incarnation d'Indra, et le second prince de la liste, fût surnommé *Çaçada* ou mangeur de lièvres, parce que, pressé par la faim, il avait mangé les animaux du sacrifice; que Purangaya ou Kakutstha son successeur ait été emporté du combat sur le dos d'Indra (*Kakud-Stha*, qui se tient sur le dos) pendant la guerre des dieux et des Asuras; et que Mandhatri ait tété le doigt de la même divinité. Il est plus intéressant peut-être de rappeler que Bhagiratha, le vingt et unième prince de la liste du Ramayâna et le quarante-deuxième de la généalogie du Vichnou Purâna, fit descendre le Gange du ciel sur la terre et atteignit la mer occidentale, qui fut nommée Sâgara, du nom de l'un de ses ancêtres, car ce dernier fait au moins semble indiquer une extension nouvelle, à cette époque, du domaine des Aryens d'Ayôdhyâ (Wils., *Vichn. P.*, 359, n. 8, 360; Lassen, *Indisch. Alt.*, I, 713, append., p. III à VIII). Toutes ces légendes d'ailleurs paraissent conserver la trace de longues guerres et de révolutions nombreuses qui font passer tour à tour la domination de l'Inde et le titre suprême de Mahârajah ou de Chhatradaris aux membres des deux grandes familles aryennes, et peut-être aussi à des princes étrangers à ces familles. De doctes pandits de l'Inde citèrent même à M. Buchanan trois souverains du Kôçalâ qui furent chassés d'Ayôdhyâ, détruite autant de fois par les vainqueurs, et qui, après leur défaite, montèrent au ciel avec leur peuple: Harishandra, qui s'établit à Ellora, dont le fils, Rahitaswa, vécut à Rantas, et dont le petit-fils fonda Champa ou Siampa au Bengale; Ambaricha, sous lequel la succession au trône d'Ayôdhyâ fut aussi interrompue; Rama enfin. (Montg. Martin, *ub. sup.*, II, 332.)

Rama ou Ramachandra, 30e roi d'Ayôdhyâ, comme nous l'avons déjà dit, dans la généalogie du Ramayâna, fils du roi Daçaratha et septième incarnation de Vichnou, mais qui ne paraît jamais que dans son caractère humain, est le véritable héros de la race solaire, le prince sous lequel les exploits des peuples du Kôçalâ jetèrent un éclat qui ne fut plus atteint depuis. La chronologie indienne place son règne à la fin du tretâyuga, c'est-à-dire 867,101 ans av. J.-C. M. Gorresio conjecture, sans oser toutefois l'affirmer, que Rama peut être placé, avec quelque vraisemblance, dans le treizième ou quatorzième siècle qui précéda l'ère chrétienne. (Wils., *ub. sup.*, IX; Gorres., *Ramay, di Valm.*, II, p. XXVII; III, p. I; XXX, VI, 419, n° 84.).

Le Ramayâna nous a conservé une description pleine de grandeur de la ville d'Ayôdhyâ du temps de cet illustre prince et lorsque son père Daçaratha occupait le trône du Kôçalâ. Citons-en quelques Çlokas d'après la traduction de M. Fauche. Qui sait? malgré les remaniements successifs qu'a subis le poëme, quelques touches de ce poétique tableau remontent peut-être encore à la composition primitive: — « 1. Il est une vaste contrée, grasse, souriante, abondante en richesses de toutes sortes, en grains comme en troupeaux, assise au bord de la Sarayoû et nommée Kauçala. — 2. Là était une ville célèbre dans tout l'univers et fondée jadis par Manou, le chef du genre humain; elle avait nom Ayaudhiâ. — 3-4. Heureuse et belle cité, large de trois yaudjanas (mesure très-imparfaitement connue qui équivaut, selon les uns, à 9 milles, selon d'autres à 5 ou à 4 1/2. Gorres., VI, 408, n. 30), elle étendait sur 12 yaudjanas de longueur son enceinte resplendissante de constructions nouvelles; munie de portes à des intervalles bien distribués, elle était percée de grandes rues largement developpées, entre lesquelles brillait aux yeux la rue royale, où des arrosements d'eau abattaient le vol de la poussière... — 8-11. Douée de tous les avantages que lui procuraient une multitude variée d'arts et de métiers, toute remplie de chars, de chevaux et d'éléphants...

été bruissante et comme troublée par la circulation continuelle des marchands, des messagers et des voyageurs qui se pressaient dans les rues..., et décorée avec de brillantes fontaines, des jardins publics, des salles pour les assemblées et de grands édifices ; il semblait encore, à ses nombreux autels pour tous les dieux, qu'elle était comme la remise où stationnaient ici-bas leurs chars animés. — 12-13. Elle était remplie de savants et de nobles, tous semblables aux dieux. Des palais superbes l'ombrageaient de leurs faîtes comme des cimes de montagnes... — 14. Riante aux yeux et comme peinte, divisée en carrés comme une table d'échiquier, elle regorgeait de blé et de richesses... — 15-16. Des vides n'en séparaient pas les maisons, bâties sur un seul modèle; les échos répondaient continuellement aux doux sons des luths, des flûtes, des tambourins... — 18. Des guerriers par centaines, profondément instruits dans tous les traités de la guerre, veillaient sur elle..., etc. (*Adikanva*, ch. v.).

La grande expédition de Rama dans le sud de l'Inde, objet du Ramayâna, repose-t-elle sur un fondement historique ? M. A. Weber le nie, comme on le sait déjà. Il ne veut voir dans Sitâ, la femme de Rama, que le sillon tracé par le soc, et dans Rama lui-même que le porteur de la charrue; le poëme, selon lui, chante et décrit l'introduction de l'agriculture dans le midi, et les Rakshasas, pure création de l'imagination sanscrite, n'ont à peu près rien d'humain. Cet avis ne semble pas avoir prévalu dans la science. Tous ou au moins presque tous les hommes versés dans ces matières, sans nier toutefois les étranges transformations que le génie épique des Aryens a fait subir à la substance primitivement historique du poëme, ni que des mythes s'y soient de plus en plus mêlés à la vérité, s'accordent à penser que le Ramayâna a pour germe un fait dont la réalité ne saurait être contestée, et M. Wilson nous apprend que les traditions du sud de l'Inde conservent le souvenir d'une ancienne conquête de l'île de Ceylan, à la suite de laquelle les Hindous introduisirent une civilisation plus haute parmi les barbares qu'ils avaient vaincus. (Wil., *Vichn. P.*, 384 ; Gorres., *Ram. di Valm.*, X, p. IX et suiv.)

Rama, d'ailleurs, s'il en fallait croire quelques légendes puraniques, ne serait pas le premier qui aurait tenté la conquête de Lanka (Ceylan) et la soumission des barbares du sud. Karttâvîrya, le descendant de la race royale des Yâdavi, prince de la dynastie lunaire, avait soumis les Rakshasas et avait fait Ravana, leur roi, prisonnier. Ces faits, s'ils méritent quelque croyance, étaient de bien peu antérieurs à Rama, puisque après cette expédition Karttâvîrya, coupable du meurtre de Djamadagni, fut tué lui-même par le fils de ce saint personnage, Parasurâma (Rama à la hache), l'exterminateur des Kchattriyas, que quelques documents représentent même comme contemporain de Ramachandra, dans une lutte mémorable qui semble se rattacher à quelque sanglante querelle entre la caste brahmanique et la caste militaire. (Gorres., *ub. sup.* ; Wils., *Vichn. P.*, 384, 401, 417 ; *Hind. Th.*, *Mahav. Cherit.*)

Quoi qu'il en soit, l'objet que le poëme assigne à la grande entreprise du héros, c'est la conquête de la belle Sitâ, son épouse, fille du roi Janaka, née spontanément d'un sillon fraîchement tracé, récompense de ses promesses, et ravie par Ravana, le roi à dix têtes des Rakshasas, dans l'île de Lanka, le plus ancien nom de l'île de Ceylan. La fantaisie aryenne nous a dépeint avec des traits fabuleux et surhumains ces ennemis barbares, auxquels elle impose par mépris le nom de Rakshasas, déjà connu des Védas, et que l'on trouve encore nommés Nairiti, ou plus exactement Nairriti, mauvais génies, géants horribles, cruels, qui changent de forme à volonté, qui prennent des serpents et des dragons pour emblèmes, mais sous la forme transfigurée et poétisée desquels il n'est pas difficile de reconnaître des populations de race chamite, à la figure noire, aux cheveux laineux et crépus, aux lèvres grosses, dont on retrouve encore aujourd'hui des vestiges à Java, tribus pillardes sans doute, qui habitaient la côte méridionale de l'Inde et l'île de Ceylan, et dont la barbarie présentait peut-être les mêmes formes que celle des races coushites. Le héros aryen avait su même rattacher à sa lointaine expédition des alliés étrangers à son peuple.

Il les avait trouvés au sud du domaine brahmanique, dans les contrées alpestres des monts Vindhya. C'étaient les Vanari, ou singes, tribus probablement encore à demi barbares, vivant dans les forêts, à la peau jaune ou noirâtre, qu'il est permis peut-être de considérer comme les premiers ancêtres de la race malaise, mais qui, toutefois, par leur alliance avec les Aryens et leur lutte contre les Rakshasas, semblaient témoigner de quelque supériorité sur ces dernières peuplades et de leurs dispositions à s'élever à une civilisation moins imparfaite. « L'idée fondamentale du Ramayâna, dit en terminant M. Gorresio, est donc une guerre de deux races opposées d'origine, de civilisation, de culte, guerre que le génie symbolique de l'Orient semble vouloir représenter çà et là comme la lutte profonde et sans trêve de deux principes contraires, le principe du bien

et celui du mal. A cette idée s'allient des éléments de toutes sortes, pris dans la tradition et dans la civilisation indienne. » (*Ram. di Valm.*, VI, p. II, 402, n. 13; IX, p. V, 355, n. 67, 372, n. 123; X, p. IV et VII.)

Bien que Rama, en marchant contre les Rakshasas, ne semble pas s'être proposé d'étendre son empire jusqu'aux plages méridionales de la presqu'île et à l'île de Ceylan, son expédition eut probablement pour conséquence un grand développement au midi de la domination du Kôçalâ. Pendant qu'il retournait à sa capitale d'Ayôdhyâ, Kuça son fils, fonda au sud des monts Vindhyas la ville de Kuçasthali, qui devint la capitale du Kôçalâ méridional. Une vague tradition assure encore que Rama distribua des royaumes aux fils de ses frères Lakshmana, Bharata et Satrughna. (Lassen, *Indisch Alt.*, I, 713; append., p. XI, n. 21; Wils., *Vichn. P.*, 386, n. 17.)

Rama enfin, chargé de gloire, rentra à Ayôdhyâ dans la résidence royale de son père, « veuve de son roi comme une caverne abandonnée du lion, » et Bharata, son frère, vint au devant de lui pour le recevoir. — « 35. Il plaça les pantoufles royales sur sa tête, et se leva pour aller à la rencontre de son frère aîné avec les habitants de la ville, les ministres et les prêtres domestiques;... — 37. avec un cortége de chars d'or surmontés d'étendards aux bords dorés et de drapeaux, de diverses couleurs, suivi de guerriers montés sur de bons chevaux, couverts d'armures et de cuirasses d'or. — 38. Escorté par les divers corps de métiers, par les femmes publiques de la ville, et par ses serviteurs qui marchaient à pied portant les insignes de la puissance royale et des objets de valeurs diverses... — 41. A la vue de leur maître qui revenait après une longue absence, les Kôçalas du nord agitant leur vêtement supérieur dansèrent de joie en répandant des fleurs... — 44. Monté sur le char Pushpaka, suivi d'un cortége de femmes, célébré par les bardes, le bienheureux héros resplendissait comme l'astre de la lune qui se lève au milieu des étoiles. — 45. Il entra au milieu des bénédictions et avec son frère dans la ville, qui était joyeuse comme dans un jour de fête. (E. Burn., *Bhâg. P.*, III, 245.)

Le Ramayâna raconte qu'après la mort de son père, Kuça quitta Kuçasthali et retourna à Ayôdhyâ (Lassen, *Indisch. Alt.*, I, 713; append. XI, n. 21) et le Vayu Purâna ajoute que Lava, le second fils du héros, régna à Çarasvati dans le Kôçalâ du nord; mais, s'il faut en croire des traditions encore obscures et sur lesquelles la lumière se fera peut-être un jour, ce règne glorieux et commencé sous de si brillants auspices, s'abîma dans des catastrophes terribles, soit que la domination des princes de la race lunaire, établis dans le Doab, entre le Gange et la Jumna, s'étendant de plus en plus, ait obligé la postérité de Rama à chercher un refuge dans l'ouest et dans le sud; (Wils., *Vich. P.*, 386, n. 17.) soit, comme le prétend une légende recueillie par M. Buchanan, qu'une révolte provoquée par Sitâ outragée, et dirigée par ses fils, ait mis fin au règne du héros et à sa vie. (Montg. Martin. *ub. sup.* II, 332.)

La généalogie du Ramayâna nous abandonne avec Rama, mais celles des Purânas nous conduisent encore beaucoup plus loin. Le Vichnou Purâna nous donne les noms de trente princes entre le vainqueur de Ravana, et l'un des événements les plus importants de l'antique histoire de l'Inde, la Grande Guerre, chantée par le Mahâbharata, dont elle forme le sujet. Elle clôt le troisième âge, ou l'âge dwâpara, dans la chronologie puranique; elle met aux prises les Kourous et les Pandous, princes également issus de la lune, et divise l'Inde tout entière; elle se termine enfin après un combat de dix-huit jours dans les plaines de Tanesser au nord de Delhi, par la victoire des Pandavas. Dans cette lutte, où se décidait le sort de l'Inde et où l'Orient semble s'entrechoquer avec l'Occident, tous les princes des dynasties aryennes avaient pris parti pour l'un des deux camps opposés. Les Kôçalas s'étaient rangés du côté des Kourous, et ils avaient alors pour roi Vrihadbala ou Brihadbala, le 92e prince de la liste du Vichnou Purâna, qui fut tué par Abhimanyu, le petit-fils de Pandou. Les chronologistes indiens font commencer le kaliyuga avec la mort de Kriçhna, ou plutôt avec le règne de Parikshit, fils d'Abhimanyu, que les fils de Pandou placèrent sur le trône de la dynastie lunaire pour se retirer dans la forêt. (Wils., *Vichn. P.*, 387, 460, 464, 611, 619; Lassen, *Indisch. Alt.*, I, 499, 691; Gorres., *Ramay. di Valm.*, IX, p. V. — Stœbel, *La Lég. des Pandavas*, dans *l'Université cathol.*, XXVI, 509-518; Reinaud, *Mém. géogr., hist.*, etc., 50.)

Montgomery-Martin rapporte une tradition, d'ailleurs contredite par d'autres, mais qui avait cours à Ayôdhyâ, et d'après laquelle cette cité fut abandonnée jusqu'au temps où Vikrama vint abattre la forêt qui en couvrait les ruines, la restaura avec splendeur et y fit élever de nombreux édifices. (*ub. sup.*, II, 334.) Quoi qu'il en soit, l'illustre dynastie du Soleil, dont le déclin, à ce qu'il semble, avait depuis longtemps commencé, tomba pendant le cours de l'âge kali dans une obscurité de plus en plus profonde. On a lieu de penser qu'au début de cette période, Sahadêva, roi du Magadha, exerçait sur les princes d'Ayôdhyâ un pouvoir suzerain qui

sans doute avait commencé avant lui. (Montg. M., *ub. sup.*) Le Vichnou Purâna mentionne encore, après Brihadbala, vingt-huit princes solaires, mais cette liste est manifestement inexacte, surchargée de personnages qui certainement n'ont pas régné dans le Kôçalâ; elle se termine avec Samitra, dont le règne doit correspondre aux dernières années du sixième siècle antérieur à l'ère chrétienne ou aux premières du siècle suivant.

II. *Période moyenne. — Bouddhisme. — Conquête musulmane.*

Avant cette époque, l'Inde centrale, les contrées arrosées par le Gange avaient été le théâtre d'une révolution dont les études modernes, dirigées surtout de ce côté et poursuivies avec un rare bonheur, ont démontré à la fois toute l'importance et le véritable caractère. Un jeune prince destiné à l'un des petits trônes de l'Inde, mais poussé, par la nature mystique de son esprit, à la méditation des plus profonds mystères, et saisi d'épouvante à la pensée des misères qui assiégent l'humanité, fuit tout à coup le palais paternel, embrasse une vie de privation et de sacrifice, se cache dans quelque retraite où le bruit du monde n'arrive pas, s'absorbe dans la contemplation des vérités les plus hautes, et après ce dur noviciat sort de l'ombre dont il s'était enveloppé avec une religion nouvelle, à la prédication de laquelle il consacre sa vie tout entière, qui devait en peu de temps conquérir la presqu'île hindoustanique, y dominer pendant douze siècles, y abattre la doctrine brahmanique, et y succomber enfin, sous les efforts de sa rivale, pour se répandre de là dans l'extrême Orient et en rallier les populations innombrables à ses dogmes désespérants. Les rapports de toute nature qui unissent le Bouddha au pays d'Ayôdhyâ, et la part considérable qu'a prise le Kôçalâ à cette révolution nous obligent d'en dire quelques mots. Çakyamouni, en effet, naquit vers la fin du septième siècle avant notre ère, d'une famille de Kchattriyas, dans la ville de Kapilavastou (sol jaune), située au nord et très-près de l'Oude, dans le district actuel de Gorruckpoor, près des montagnes du Népaul, sur les bords de la Rohini, affluent de la Rapti. Il eut pour père Çouddhôdana (le roi qui mange des mets purs), de la maison des Çâkyas, maître du petit royaume dont Kapilavastou était le siége, probablement tributaire du roi puissant de Magadha, et que les traditions bouddhiques représentent comme un descendant d'Ikshwaku. (Ab. Rém. *Foë-Kouë-Ki.*, préf., L.; 201, n. 2; 213, n. 10; Burn., *Introd. à l'hist. du boudd.*, 152; E. Foucaux, *Lalita.*, 30, n. 7.—B. St-Hil. *Journ. des Sav.*; juin 1854, p. 355.) Le bouddha mourut, âgé de quatre-vingts ans, à Kouçinagara, non loin de la petite Gandaki et des frontières orientales du Kôçalâ, dans les limites duquel le place même M. Barth. Saint-Hilaire (*Le Boudd.*, 44), 18 lieues environ à l'est-sud-est du Gorruckpoor (Viv. Saint-Martin, *Mém. analyt.*, 108), et sa prédication se renferma, pendant la longue durée de sa vie apostolique, dans les royaumes du Magadha et du Kôçalâ. Après s'être arrêté quelque temps à Vaiçali, au nord du Gange (Tirhout), le royaume de Mithilâ de l'ancienne géographie sanscrite, il traversa le fleuve, et passa dans le Magadha, la terre sacrée des bouddhistes, qui probablement tire son nom moderne de Béhar des nombreux monastères (Vihâras) qu'ils y consacrèrent à la vie ascétique. Le roi de ce pays était alors le puissant Bimbisâra, qui peut-être réunissait sous sa souveraineté la plus grande partie de l'Inde centrale, notamment le royaume de Kôçalâ. Il fut le premier souverain qui embrassa la nouvelle doctrine. Çakyâmouni résida longtemps dans les États de ce prince, six ans, dit-on, soit dans la capitale Râdjagriha, soit sur les bords de la Nairandjana (Phalgou), soit au célèbre couvent de Nalanda. C'est sur les bords de la Nairandjana, sous le Bôdhivrikcha, ou arbre de l'intelligence, à 1 lieue 1/4 de Gayâ, que le fils de Çouddhodana devint, à l'âge de trente-six ans, bouddha parfaitement accompli. Désormais en pleine possession de sa doctrine, il se dirigea vers Bénarès, qui faisait alors partie du Kôçalâ (Kaci-Kôçalâ), où il prêcha pendant peu de temps, et d'où enfin il entra dans le Kôçalâ du nord (Uttara-Kôçalâ). (Ab. Rém., *Foë-Kouë-Ki*, 201, n. 2; Viv. Saint-Martin, *Mém. analyt.*, 115, 120 et suiv., 124; Barth. St-Hil. *Le Boudd.*, 21 et suiv., 34, 38 et suiv.)

Le séjour de Çramana Gaoutama (l'ascète des Gotamides, autre nom de la famille de Çakyâ) dans ce dernier royaume fut beaucoup plus long encore que celui qu'il fit dans le Magadha. Il n'y resta pas moins de vingt-trois ans, et c'est là, dit M. Foucaux, qu'il communiqua à ses auditeurs la plus grande partie des Sutras. (*Lalit.*, 415.) L'on peut dire ainsi que ce pays devint le centre le plus important des prédications du réformateur. Il s'était établi, avec ses disciples, dans le voisinage de Çravasti, au milieu des bois de Djétavana (le jardin ou le temple du victorieux ou de la Victoire, selon Fa-hien; le bois de Djéta, fils du roi, selon Hiouen-Thsang. — Ab. Rém., *Foë-Kouë-Ki*, 175, n. 11; Burn., *Introd. à l'hist. du boudd.*, 22; Barth. St-Hil. *Le Boudd.*, 42), où Anatha-Pindika, ministre du roi, avait fait élever pour lui un monastère devenu depuis célèbre dans les annales du

bouddhisme. On n'est pas parvenu encore à déterminer d'une manière bien précise la position de Çravasti, mais il est certain qu'il faut la chercher à une petite distance d'Ayôdhyâ, peut-être vers le nord et sur les bords de la Rapti. C'est à tort que E. Burnouf, reproduisant l'erreur de Klaproth, la considère comme la capitale du Kôçalâ (A. Rém., *ub. sup.*, 174, n. 3; E. Burn. *ub. sup.*; Foucaux, *Lalit.*, 2, n. 6; Viv. St-Mart., *Mém. anal.*, 105, n. 1), mais il est possible qu'elle ait été la résidence de Prasênadjit, alors roi de ce pays, cent-seizième souverain de la liste du Vichnou Purâna et vingt-quatrième successeur de Brihadbala. Prasênadjit entendit les prédications du Bouddha. Imitant l'exemple que lui avait donné son voisin et probablement son suzerain Bimbisâra, il embrassa les doctrines de Çâkyamouni et propagea avec ardeur le bouddhisme dans ses États, car on raconte qu'il présida, en présence de son peuple, une sorte de tournoi théologique, où le réformateur avait accepté la lutte et la controverse contre les Brahmanes, qu'irritaient et que provoquaient les succès de son apostolat. (Barth. St-H., *Le Boudd.*, 42.) Mais combien il semble que cette famille du Soleil, la plus ancienne et autrefois la plus illustre des dynasties du monde aryen, était déchue de son ancienne splendeur et avait perdu de son prestige dans l'imagination des peuples, puisque dans l'assemblée divine où fut choisie la maison à laquelle devait appartenir l'honneur de donner naissance au Bôdhisattvas, celle de Prasênadjit fut exclue. « Les Bôdhisattva (bouddhas futurs) ne naissent pas dans une famille abjecte, dans celle d'un tchandala (paria), d'un joueur de flûte, d'un charron ou d'un domestique (pouchkasa). Ils naissent certainement dans deux familles, celle des Brahmanes ou celle des Kchattriyas. Quand c'est la famille des Brahmanes qui est respectée, ils naissent dans une famille de Brahmanes; quand c'est la famille des Kchattriyas qui est respectée, ils naissent dans une famille de Kchattriyas. Aujourd'hui, Blikchou, la famille des Kchattriyas est respectée, c'est pour cela que les Bôdhisattvas naissent dans une famille de Kchattriyas... — D'autres disent : La famille de Kôçalâ, qui a une suite nombreuse, beaucoup de chars et de grandes richesses, voilà celle qui convient pour que le Bôdhisattva y entre et demeure dans le sein d'une mère. — D'autres disent : Celle-ci ne convient pas non plus. Pourquoi ? (parce que) la famille de Kôçala est issue de la race des Mâtângas (parias). Elle n'est pure ni par le père ni par la mère; elle est abjecte et sans considération. Ce n'est pas une famille élevée, en possession de biens, de diamants et de trésors sans nombre de toutes sortes; elle ne convient donc pas. » (Foucaux, *Lalit.*, p. 22.)

Il faut attendre désormais bien des siècles pour que le nom de la contrée qui fut autrefois le Kôçalâ reparaisse dans l'histoire de l'Inde et pour que ce pays y joue un rôle de quelque intérêt. Il semble passer tour à tour sous la domination de diverses dynasties qui se disputent le nord de la presqu'île, et n'est plus qu'un État tributaire. A l'époque où Alexandre de Macédoine paraissait sur les bords de l'Indus, au delà duquel il ne s'avança jamais beaucoup, s'éteignait dans le Magadha la puissante famille de Nanda, le fils de Mahanandi et d'une sudra, « qui place la terre sous une seule ombrelle, » et dont le souvenir paraît se rattacher à une guerre d'extermination contre les Kchattriyas, comparée aux exploits de l'antique Parasurama. Les traditions sur ce Nanda sont d'ailleurs diverses, confuses, et, il paraît, peu conciliables. (Wils., *Hindou. Th.* III; *The Mudra Chandrag.*, 14.)

Le fils de Philippe n'était pas au reste le premier étranger qui eût envahi le domaine sacré des brahmanes depuis l'arrivée des tribus aryennes, et, s'il en faut croire une tradition répandue dans l'Inde, Gustap, roi de Perse et père de Darab, qui avait établi sa domination sur la rive gauche de l'Indus, envoya une expédition dans l'est jusqu'à la ville de Canoge. (Reinaud, *Mém. géogr.*, 54; Mill., *The Hist. of. Br. Ind.*, II, 248; Malcolm., *Hist. de la Perse*, trad. fr., I, 83.)

Alexandre ne poussa pas si loin ses conquêtes, et cependant on a lieu de croire qu'il trouva l'Inde dépourvue de ce pouvoir dominant exercé par un grand roi ou maharadja, prince conquérant, qui réunissait sous son sceptre, à l'état de tributaires, un nombre plus ou moins considérable des chefs de ces nombreuses principautés qui se partageaient le sol, entre l'Indus et la mer Orientale (Rein., *Mém. géogr.*, 44). Quelques années plus tard, sous le règne de Séleucus, tout avait changé, et le nord de l'Inde, de nouveau soumis, était passé sous le joug de Tchandragupta, roi de Magadha et fondateur de la dynastie mauryenne, qui commandait des bords de l'Indus à ceux de Gange (Cunn., *Bh. Topes*, 87, n° 1; 91, n° 5.) Ce Tchandragupta (le bien-aimé de la lune), qui est sans aucun doute le Xandrancos ou le Sandracottus des Grecs, et qui par conséquent fixe avec précision une date de l'histoire de l'Inde, est représenté par les sources helléniques comme le fils de la reine du Magadha et d'un certain Baber, homme de basse origine, que sa beauté avait mis dans les bonnes grâces de la princesse. Ils ajoutent que celle-ci avait placé son fils sur le trône. Le récit des auteurs indiens est

naturellement moins précis, et surchargé de fables bizarres ; mais il est permis d'entrevoir que, dans leur pensée, le prince mauryen était le fils illégitime du dernier des Nandas, et d'une fille de basse caste nommée Murâ, d'où lui vint le nom de Maurya (Wils., *ub. sup.*, 14 à 29 ; Cunn., *ub. sup.*, 87, n° 1). Quoi qu'il en soit, Maurya, après avoir lutté dans sa jeunesse contre les envahisseurs étrangers, paraît s'être rendu, vers l'année 316 avant J.-C., souverain du Pendjab, d'où il s'élança à la conquête de l'Inde orientale, et monta, vers 315, sur le trône du dernier des Nandas, mort vers 325. Le nouveau souverain avait transporté la capitale du Magadha de Radjagriha à Patalipoutra, la Palibothra des Grecs, voisine de la moderne Patna, et antérieurement nommée Kousoumapoura (la ville des fleurs). C'est là que se trouva Mégasthène, ambassadeur envoyé par Séleucus, qui avait conçu d'abord le projet de recouvrer les conquêtes d'Alexandre à l'orient de l'Indus, mais qui reconnut bientôt l'impossibilité de vaincre un roi en état de mettre sur pied une armée de 600,000 hommes. Le prince grec trouva plus sage de traiter que de combattre, forma alliance avec son rival, et lui abandonna toute la partie occidentale de l'Inde. ( Cunn., *ub. sup.*) On ne saurait se refuser à voir dans les Saramanaï, Garmanaï ou Pramnes de Mégasthène et des auteurs grecs, les Çramanas ou ascètes bouddhistes ; et les Prasii ou Panhasii, sujets de Tchandragupta, rappellent la Prâchî, contrée orientale, ou les Pradryâ, peuples de l'est qui habitaient le Mithilâ et le Magadha. (Wils., *Hind. Th.; Mudra Rakshasa* ; préf.)

Le petit-fils de Tchandragupta, l'illustre Açoka, le roi le plus célèbre des traditions bouddhiques, étendit encore les conquêtes de son aïeul, repoussa les limites de son empire du royaume de Kashmire, qu'il soumit au nord-ouest, jusqu'aux rives de la Narmâda au sud, de l'Indus, à l'ouest, jusqu'au golfe du Bengale à l'est, et régna sur l'Inde presque entière entre 263 et 222 avant J.-C. Ce prince, nommé d'abord, à cause de sa cruauté, Chand-Açoka, Açoka le furieux, embrassa le bouddhisme quelques années après son avénement, et, transformé par sa foi nouvelle, mérita depuis le nom de Dharm-Açoka, Açoka le vertueux. Il se fit remarquer par l'ardeur de sa piété et par sa charité exaltée que les documents bouddhiques célèbrent à l'envi. C'est lui qui provoqua et qui protégea le troisième Sangham ou concile des Çramanas, tenu à Patalipoutra 241 av. J.-C., et les traditions lui attribuent la fondation de 84,000 stupas répandus sur tout le territoire de l'Inde. Il n'y a pas lieu de douter, ce semble, malgré les objections qu'oppose encore à cette opinion le savant M. H. Wilson, qu'il ne faille identifier Açoka avec le prince qui prend le titre de Piyadasi ou Piyadarsi (bien-aimé des Dévas), dans ces célèbres édits gravés sur les rochers, en beaucoup de lieux de l'Inde très-éloignés les uns des autres, découverts et déchiffrés depuis quelques années, et qui sont un monument si curieux et si touchant de son zèle et de sa piété. (Cunn., *ub. sup.*, 92, n° 7 ; 97, n° 1 ; 116, n° 34 ; Barth. St-Hil., *Le Bouddh.*, XV, 276, 294, et suiv. — J'ai suivi le récit de M. Cunningham, qui présente pour les dates de notables différences avec ceux des autres auteurs.) — Après la mort d'Açoka son empire se démembre et s'ébranle. Il est d'abord partagé entre les fils du vieux roi ; l'Inde centrale, avec Patalipoutra pour capitale, et probablement avec le Kôçalâ pour tributaire, échoit à Sujasas, ou, selon d'autres, à Sampadi, fils de Kunalâ ; mais bientôt les révolutions succèdent à ce grand règne ; les Grecs, de progrès en progrès, s'approchent, dit-on, du Gange, et Ménandre fonde un État dans la presqu'île. A ce moment, et au milieu de cette confusion, l'histoire de l'Inde tombe dans une obscurité profonde, les documents font défaut (Cunn., *ibid.*, 125, n. 1), et il nous faut attendre près de cinq siècles pour qu'un faible rayon de lumière perce ces ténèbres.

Quand le bouddhiste chinois Fa-hien, des années 399 à 414 de notre ère, visita l'Inde, c'était encore le royaume de Magadha qui exerçait la suprématie dans le nord de la presqu'île, mais ce n'étaient plus des princes de la dynastie mauryenne qui tenaient le sceptre, et Patalipoutra, encore l'une des villes les plus importantes de la vallée du Gange, avait perdu cependant le titre de capitale. (Préf. du *Foë-Kouë-Ki*, XL ; Rein., *Mém. géogr.*, 103-111.) Le trône était occupé par la famille des Gupta, qui a donné son nom à une ère particulière dans l'Inde, et dont la puissance avait été fondée, en 319 après J.-C., par le maharadjah Gupta. Ils avaient établi leur résidence, notablement au-dessus de Patalipoutra, dans la ville célèbre du Kanyâkoubdja (Canoge, la Pançâla des lois de Manu), sur la rive gauche de l'Ikchoumatî (Kalandrînaddi ou Kalinadî), un peu plus haut que le point où cette rivière débouche dans le Gange. (Viv. St-M., *Mém. anal.*, 100 ; Gorres., *ub. sup.*, VI, 452.) Le bouddhisme était florissant alors sous la protection du roi Chandra-Gupta-Vikrama, qui faisait reconnaître son autorité du Népaul aux Ghauts occidentales, et de l'Indus aux bouches du Gange ; mais il exerçait surtout son influence dans l'Inde centrale, dans l'Oude, à Patalipoutra, à Bénarès, où les livres de la doctrine étaient étudiés avec ardeur. (*Foë-Kouë-Ki*, XLIX. — Cunn., *Bh. Topes*, 138, n° 1.) Déjà cependant

il approchait rapidement de son déclin, et Vikrama paraît avoir été le dernier des souverains suprêmes, ou maharadjas, qui pratiquèrent cette religion. Quelques années après le départ de Fa-hien, Skanda-Gupta, le deuxième successeur de Vikrama (440-452), non-seulement avait abandonné les préceptes de Çakyamouni, mais, à ce qu'il semble, les combattait par une persécution après laquelle toutefois le bouddhisme devait retrouver une partie de son ancienne influence (Préf. du *Foě-Kouě-Ki*, XLIX. — Cunn., *Bh. Topes*, 138, n° 1 ; 143, n° 5; 150, n° 10; 158, n° 22; 160, n° 25 ; 162, n° 27). Le maigre récit du pèlerin bouddhiste nous signale d'abord, sur le territoire de l'Oude, le grand royaume de Cha tchi (le voyageur appelle royaume tout petit pays qui porte un nom particulier). C'est le Kia-ché de Hiouen-Thsang (en sanscrit, Kaçapoura), dont la position n'est pas bien déterminée, mais qu'il faudrait chercher à la hauteur et dans le voisinage de la moderne Lucknow. Il avait pour capitale Chatchi, où le pieux bouddhiste vit un olivier né d'une branche que Çakyamouni avait plantée après l'avoir mordue. De là il nous conduit dans la ville de Çravasti (Ché-weï) ; l'illustre cité bouddhique est bien déchue de son ancienne importance. M. Vivien Saint-Martin affirme, contre l'opinion de Klaproth, suivie par E. Burnouf, que si cette ville appartient bien réellement au royaume de Kôçalâ (Kiu-sa-lo), rien n'autorise, dans le récit de Fa-hien, à l'en considérer comme la capitale. Sans doute, le pèlerin ne pensa à visiter que Çravasti, à cause des souvenirs pieux que, seule dans cette contrée, elle lui rappelait. Fa-hien nous représente d'ailleurs Ché-weï comme une bourgade peu considérable, qui ne contenait pas plus de deux cents familles ou maisons, et qui pourtant semble avoir été à cette époque le théâtre d'une lutte assez vive entre les brahmanes et les sectateurs du Bouddha. Nous ne nous arrêterons pas aux monuments et aux traditions bouddhiques qu'il trouve dans cette ville sacrée ou aux alentours, et qu'il a soin de rappeler. (A. Rém. *Foě-Kouě-Ki*, 170, et suiv.— Burn., *Introd. à l'hist. du bouddh.*, 22, n. 1. — Viv. St-Mart., *ub. sup.*, 105, n. 1.)

Deux siècles s'écoulent avant que nous retrouvions, dans les lieux qu'avait parcourus Fa-hien, un nouveau pèlerin chinois, Hiouen-Thsang (629-645), dont le récit, beaucoup plus abondant que celui de son prédécesseur, fournit à l'histoire de l'Inde, pour cette période d'ailleurs si dépourvue, des renseignements précieux. La dynastie des Gupta, dont le déclin paraît avoir commencé depuis longtemps déjà, vers les premières années du sixième siècle, sous le roi Takta-Gupta (510-540), qui peut-être n'étendait pas son pouvoir au delà du Magadha, cette dynastie avait complétement disparu quelques années avant la venue d'Hiouen-Thsang, vaincue vers l'an 600 par le roi de Malwa, Çîlâditya, de la caste des Vaicyas, conquérant des cinq Indes, qui avait conservé Canoge, dans le Doab supérieur, pour le siége de son empire. C'était, assure-t-on, le prince le plus puissant de son temps, ce qui peut-être n'est pas beaucoup dire, car la presqu'île hindoustanique, divisée, comme toujours, en une multitude de petites principautés, semble avoir été, à cette époque, en proie à une étrange anarchie, et il n'est pas facile de dire quelle étendue donnaient à leur obéissance les dix-huit petits monarques, pour la plupart heureux aventuriers, arrivés au pouvoir par l'usurpation, et étrangers au sang des anciens rois, qui passent pour avoir reconnu la suprématie de Çîlâditya, et parmi lesquels sans doute nous devons placer celui d'Ayôdhyâ, son très-proche voisin. (Stan. Julien, *Mém.*, I, 71, 251; Barth. St-Hil., *Le Boudd.*, 209 ; Id., *Journ. des Sav.*, juill. 1857, 432). Le bouddhisme, dont Hiouen-Thsang venait chercher dans l'Inde l'enseignement et les souvenirs, était alors vieux de douze cents ans ; il n'avait point changé cependant, nous dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, et conservait encore sa simplicité primitive, quoique bien des superstitions et bien des légendes bizarres s'y fussent peu à peu mêlées ; mais il était sur son déclin ; depuis quelque temps il commençait à reculer devant son adversaire naturel, le brahmanisme, et perdait du terrain. (*Le Boudd.*, 288; — Cunn., *Bh. Topes*, 165, n° 30.) Le tableau d'ailleurs que le pèlerin nous trace de l'Inde sous le sceptre plus ou moins obéi du grand Çîlâditya, roi du Magadha et du Malwa, et ami de la justice, nous donne l'idée d'un peuple heureux et aisé, soumis à des gouvernements bienveillants et doux. Une administration peu compliquée, dirigée par des hommes honnêtes et d'un caractère droit, des taxes légères, une armée recrutée par des engagements volontaires, les classes inférieures affranchies du lourd fardeau des corvées, et qui reçoivent du prince un salaire régulier pour tous les travaux qu'il leur fait exécuter, les agriculteurs, auxquels on fournit les semailles, abandonnant pour l'impôt le sixième de leurs récoltes, des terres assignées aux fonctionnaires de l'État à titre de traitements, tels sont les traits principaux de ce tableau intéressant, et qui nous révèle un état social certainement bien supérieur à celui de l'Europe à la même époque. (Stan. Julien, *Mém.*, I, 82 et suiv; Barth. St-Hil., *Journ. des Savants*, juillet 1857, 435, et suiv.)

L'itinéraire du voyageur chinois dans la

contrée dont l'Oude occupe le centre, est malheureusement fort obscur, et il est presque impossible d'identifier avec quelque certitude les localités dont il donne les noms. Cette contrée, réunie à celle qui s'étend au nord d'Allahabad, formait alors, selon M. Stanislas Julien, une douzaine de petits royaumes; il y comprend ceux de Prayâga, de Kapilavastou, de Kouci-nagara et de Varânaçi (Bénarès). Il faut y placer aussi, du moins en partie, le royaume de Matipoura (Stan.-Julien, *Hist. de la vie*, etc., LIX; Viv. St-Mart., *Mém. anal.*, 74, n. 3 et 4, 102 et suiv.) Le pays, d'ailleurs, victime sans doute de révolutions et de bouleversements sur lesquels les lumières nous manquent, avait subi depuis les temps anciens une triste transformation, et dans ces petits et misérables royaumes que le voyageur traverse, d'Ayôdhyâ à Bénarès, sur les territoires d'Hayamoukha, de Prayâga, de Kâuçâmbi, de Vâisaka, de Çravasti, de Kapilavastou, de Râmagrâma, de Kouçinagara, il ne nous montre que des villes désertes et en ruines, des plaines stériles et dépourvues d'habitants, des forêts sauvages peuplées de bêtes féroces, des contrées désolées dont toute vie sociale tend à disparaître. (Stan. Julien, *Mém.*, I, 268 à 351.)

Cette misère profonde n'avait pas envahi cependant le royaume d'Ayôdhyâ (A-yu-tho ou 'O-yu-to), où le pieux Houen-Thsang relève avec soin tous les faits et tous les souvenirs qui se rattachent à sa croyance, mais où, comme de coutume, tout ce qui y est étranger ne semble guère le préoccuper. Il nous apprend toutefois que le royaume tout entier avait de son temps 500 *li* de tour (le *li* à cette époque équivaut à 329 mètres ou 1/3 de kilom.), ou environ 42 lieues. On y trouvait une centaine de sânghârâmas ou couvents bouddhiques, habités par environ 30,000 religieux qui se livraient avec ardeur à l'étude du grand et du petit véhicule. Le pays, d'ailleurs, ne renfermait qu'un petit nombre d'hérétiques, et on y comptait dix temples des dieux (Dêvâlayas). Sous le climat tempéré du royaume d'Ayôdhyâ et sur ce sol fertile dont il fait l'éloge, résidait une population de mœurs douces et faciles, et d'un cœur honnête, amie de la vertu et de la culture de l'esprit; Ayôdhyâ elle-même n'avait pas une circonférence de plus de 20 li. Le pieux pèlerin visita dans cette cité vénérable ou dans les environs, près des rives de la Sarayoû, qu'il appelle du nom générique de Gange, des temples et des stoupas dans l'un desquels il put contempler des cheveux et des ongles du Jou-laï (Tathâgata, nom du Bouddha). Il visita encore, dans toute cette contrée, de nombreux monuments de sa foi, sur lesquels je me garderai bien d'insister. (Stan. Julien, *Hist. de la vie*, etc., 114; *Mém.*, 267 et suiv.) Toutefois, Hiouen-Thsang ne paraît plus connaître au nord du Gange de pays qui porte le nom de Kôçalâ; il visite, il est vrai, un royaume qu'il désigne ainsi (Kiao-sa-lo), mais il est obligé de parcourir pour l'atteindre 1,900 li au travers des forêts et des montagnes, et il n'y arrive qu'après avoir franchi les Vindhyas et avoir pénétré dans la vallée de la Narmâda. C'est, comme on voit, ce Kôçalâ du sud-ouest, où le fils de Rama s'était, il y avait bien des siècles, établi. (Stan. Jul., *Mém.*, II, 94.)

Après la mort de Çîlâditya, arrivée de 642 à 648, l'empire de Canoge se dissout encore une fois, et il ne semble pas qu'une royauté suprême succède à celle du conquérant du Malwa. Pendant une période de plusieurs siècles, du reste, depuis la fin du septième jusqu'à la conquête musulmane, les provinces situées au nord et à l'est du Gange, celles précisément dont l'Oude fait partie avec les anciens royaumes de Videhâ et de Mithila, nous apparaissent, au travers de traditions obscures, confuses, non encore débrouillées par la science, comme déchirées par une anarchie irrémédiable. Les races se heurtent et se mêlent; des tribus nouvelles, ou qui se prétendent les anciens possesseurs du sol, chassés dans des temps plus ou moins anciens par des conquérants étrangers, s'élancent des montagnes du nord et occupent les plaines du Gange, au nord de Bénarès et de Pâtaliputra. M. Buchanan nous montre, à une époque indéterminée, un peuple, qu'il nomme Chéros, envahissant les royaumes d'Ayôdhyâ et du Magadha et s'y établissant, sans pourtant qu'il y ait laissé de traces, pendant que les Gorkhas s'emparent des plaines situées à l'est de cette contrée; puis les Tharus leur succèdent, qui se prétendent fils du Soleil et qui revendiquent le pays comme l'ancien domaine de leurs ancêtres. Pendant longtemps ces envahisseurs gardent leur conquête jusqu'à ce qu'enfin ils soient expulsés par les Brahmanes, les Bhars et enfin les Radpjoots. (Montg. M., *The hist. antiq.*, etc., II, 337. — V. aussi Cunn., *Bh. Topes*, 141, n° 4; 166, n° 31.) Il n'est pas facile de discerner la vérité au milieu de ces vagues récits qui ne semblent reposer sur aucun document certain. Pourtant il nous est permis de conclure d'un monument beaucoup plus authentique, que notre Kôçalâ, au milieu du neuvième siècle de notre ère, eut encore un dernier moment de puissance et d'éclat. En effet, une inscription trouvée à Ratnapoor, dans le Chattisgarh, et qui remonte à l'année 858 de notre ère, nous apprend que Sri-dêva, gouverneur de Malahari-Mandala, put, aidé de la faveur de Prithwidêva, roi de Kôçalâ, bâtir des temples

et creuser des fontaines. Cette inscription, selon l'opinion du savant M. Wilson, indique l'extension du pouvoir du Kôçalâ au delà du Gange dans cette direction. (*Vishn. P.*, 190, n° 79, et *Hind. The.*, III; *Retnavali*, 9.) Toutefois, il n'est pas facile de dire, pour une époque donnée, à quelle partie de la presqu'île s'applique ce nom de Kôçalâ, qui paraît avoir été fort répandu dans l'Inde. Tout dans cette matière reste encore à trouver ou à éclaircir. Nous avons vu que déjà, au temps du Ramayâna, outre le Kôçalâ du nord ou Uttara-Kôçalâ, le plus ancien et le plus célèbre, celui qui a Ayôdhyâ pour capitale, il est question d'un Kôçalâ situé dans le sud-ouest au delà des monts Vindhyas et sur les bords de la Narmâda, dans une contrée au milieu de laquelle le vainqueur de Ceylan, ou Kuça son fils, fonda une ville de Kuçasthali. Le même poëme et quelques purâṇas nomment encore le Kaçi-Kôçalâ ou le Kôçalâ du sud, qui représente le district de Bénarès. Les purâṇas font également mention des Sapta-Koçalâs ou Sept-Kôçalâs, et le Mahâbharata signale un Kôçalâ dans l'est et un autre dans le sud, sans compter le Prak-Kôçalâ et l'Uttara-Kôçalâ dans l'est et le nord. Mais il paraît certain que, dans les derniers temps, les auteurs des purâṇas et les écrivains dramatiques plaçaient le Kôçalâ (Dakchinakôçalâ) au delà des monts Vindhya, sur l'emplacement du Gondwana et du Berar actuel. C'est aussi dans le sud de la presqu'île que Ptolémée place une contrée qu'il nomme Kontâ-Kossula. (Wils. *Vichn. P.*, 186, n. 20, 187, n. 26; 190, n. 79; et *Hind. Th. ub. sup.*; Lassen, *Indisch. Alt.*, I, 128, n. 4; 129, n. 3; Viv. Saint-Martin, *Mém. analyt.*, 146.; *Nouv. ann. des voy.*, XXXVI, 151.)

Depuis longtemps déjà, à l'époque à laquelle nous sommes arrivés, une tempête effroyable s'amoncelait dans l'ouest de la presqu'île, tempête où devait bientôt s'engloutir l'indépendance et la nationalité des peuples hindous. On a peine encore à débrouiller, parmi les contradictions et les lacunes des écrivains musulmans, la suite de ces révolutions qui se pressent les unes sur les autres et aboutissent à l'asservissement et à la conversion de l'Inde. Nous n'avons, pour notre compte, qu'à signaler très-brièvement les principales étapes des conquérants, pour saisir, quand il nous est possible, quelques indications fugitives sur le rôle que joue notre antique royaume d'Oude au milieu de ces bouleversements. Remarquons-le cependant tout de suite, après M. Reinaud, on se ferait une fausse idée des résultats produits par ces fondations et ces chutes d'empires si l'on s'imaginait qu'elles eurent pour effet des perturbations bien considérables parmi les peuples et même parmi les princes vaincus. « En général, dans l'Inde, dit-il, les révolutions furent moins sanglantes qu'ailleurs; M. Wilson, que ses vastes connaissances dans la littérature sanscrite autorisent à prononcer dans cette matière, fait remarquer, à l'occasion de certains récits du Mahâbharata, qu'à toutes les époques, dans l'Inde, les conquérants les plus terribles se contentèrent, de la part des vaincus, du payement d'un léger tribut et d'une soumission nominale. » Il s'agissait moins, à ce qu'il semble, pour un prince ambitieux, d'accroître son pouvoir que de conquérir le titre de maharajah qui conférait à son nom un éclat envié. Il remettait d'ailleurs le royaume envahi à un prince de la famille déchue, qui régnait sous son nom, et cette famille qui d'abord, selon le témoignage d'un voyageur musulman, pliait comme un roseau, attendait avec patience une occasion favorable de se relever. (Rein., *Mém. géogr. hist.*, etc., p. 86, 137. Voy. cependant Montg. M., *ub. sup.*, II, 344.)

Poursuivons. Dès l'an 637, les Arabes d'Oman conduisent une flotte dans l'île de Tana, près de la moderne Bombay; vers la même époque, le khalife Osman, qui médite une expédition au delà de l'Indus, fait explorer la presqu'île, et, découragé par le triste tableau que son agent lui trace de cette contrée aride et habitée par des peuples barbares, il renonce à son projet. Ce n'est que vers 705 que Mohammed, fils de Cassem, franchit pour la première fois l'Indus, s'empare de Moultan et se prépare à envahir le royaume dégénéré de Canoge, lorsque la mort du khalife l'oblige à rétrograder vers l'Euphrate. Les nouveaux conquérants sont entrés dans la presqu'île, et ils ne la quitteront plus; mais d'abord leurs progrès sont lents, et pendant plusieurs siècles ils ne s'éloigneront pas beaucoup du grand fleuve occidental. Leurs bandes armées hésitent au seuil de ces mystérieuses contrées, sur lesquelles semble planer l'inconnu; cependant leurs voyageurs, marchands, savants, dévots, les devancent, et pendant le neuvième siècle semblent préparer, par leurs explorations, les expéditions militaires qui vont suivre. C'est à l'année 851 que se rapporte le plus ancien document de ce genre que nous possédions, la relation rédigée d'après le récit du marchand Soleyman, qui plusieurs fois avait parcouru l'Inde et même la Chine : Soleyman trouve l'empire de Canoge en pleine décadence, et la suprématie du Magadha reconnue dans la partie orientale de l'Hindoustan; il nomme le rajah du Malwa comme le prince le plus puissant de cette région. Quelques années plus tard, en 915, Massoudy, à son tour, visite une partie con-

sidérable de l'Inde et remarque avec joie l'expansion rapide de l'islamisme. Tous ces explorateurs cependant, arrêtés encore par des obstacles insurmontables bien loin en deçà du Gange, ne connaissaient que vaguement, et par l'intermédiaire des indigènes, les événements dont les pays arrosés par ce fleuve étaient le théâtre, et Albyroumy (1031) paraît être le premier qui se soit avancé jusqu'à Mathourâ et à Canoge. (Rein., *ub. sup.*, 29, 169, 219.)

En 977, Subuctageen, sultan de Ghizni, et le fondateur d'une dynastie puissante, bat et soumet à son autorité le prince indien Jypaul, dont les vastes États s'étendaient, paraît-il, de l'Indus au Malwa et au Bengale, et qui pouvait conduire sur le champ de bataille une armée de 300,000 hommes. (Malcolm, *Hist. de Perse*, trad. fr., II, 6 et suiv.) Mahmoud le Ghaznévide succède à son père Subuctageen, et poursuit ses conquêtes; tout son règne est rempli par des expéditions dans la presqu'île. A son tour il franchit l'Indus dès le commencement du onzième siècle (1000 ou 1005); Jypaul est de nouveau défait, Anundpal, fils de ce prince, éprouve le même sort (1009); Tanesser, à 70 milles au nord de Delhi, tombe au pouvoir du vainqueur (1012 ou 1015); il prend Meerut, Mathoura, Canoge (1018), tente une expédition dans le Guzerate (1024), et retourne mourir à Ghizni, maître d'un empire qui embrasse à l'ouest et au sud-ouest les provinces de Géorgie et de Bagdad, au nord et au nord-est le royaume de Bokharah et Kashgur, à l'est et au sud-est les provinces du Bengale et du Dekhan, jusqu'à l'océan Indien. (Rein., *ub. sup.*, 243-261; Malcolm, *ub. sup.*, 15 et suiv., 42; Mill, *The hist. of Br. Ind.*, II, 247 et suiv.) La mort de Mahmoud, dit M. Reinaud, marque un temps d'arrêt dans les conquêtes de l'islamisme parmi les populations de l'Inde (p. 273). La vaste domination fondée par ce conquérant ne devait pas d'ailleurs lui survivre de beaucoup d'années. Tout l'occident est arraché à son successeur par Toghrul-beg, de la dynastie des Seljoucides, et les Ghaznévides, réduits aux provinces orientales, continuent de résider à l'ouest de l'Indus, et plus tard à Lahore. (Mill, *ub. sup.*, 253 et suiv.). Les princes indiens ne s'étaient pas soumis à l'envahisseur sans essayer de défendre leur indépendance, et un historien musulman nous apprend qu'ils se soulevèrent contre Koureh, chef indigène converti, qu'il avait constitué son lieutenant à Canoge. Il paraît même qu'un centre de résistance s'organisa sur le territoire de l'Oude, à trois ou quatre journées de marche à l'est du Gange, où les mécontents se retirèrent et fondèrent un gouvernement de peu de durée. Le siége de ce nouvel État était placé dans une ville nommée Bâdy ou Bary, au confluent de trois rivières et probablement voisine de la Lucknow actuelle. (Rein., *ub. sup.*, 264.)

En 1171, Mahomed-Ghori, prince de Ghaur, fondateur de la première dynastie gaurienne, prenait Ghizni et en chassait les princes ghaznévides. Son esclave, devenu son fils adoptif, Cuttub-ud-Deen, les poursuivait à Lahore, où ils s'étaient retirés, s'emparait de cette ville, puis de Delhi, de Bénarès et du Bengale, vers 1193, et constituait dans l'Inde l'empire afghan ou patan qui devait bientôt étendre son pouvoir des bouches de l'Indus à celles du Gange. Ce n'est que quelques années plus tard, sous les sucesseurs de Byram, dans les premières années du treizième siècle, que les princes gauriens établirent à Delhi le siége de leur pouvoir. Les deux familles gauriennes occupent, comme on le voit, non sans lutte et sans revers, le trône de l'Inde, de 1193 à 1525, époque où Ibrahim-Lodi fut vaincu à Paniput par Baber, le fils de Timour. Durant cette période de plus de trois siècles, c'est à peine si le nom de l'Oude apparaît dans l'histoire, et cet antique royaume, réduit le plus souvent à l'état de province, passe successivement à tous les vainqueurs. Vers 1265 un gouverneur de l'Oude est nommé, par le roi gaurien Balin, subahdar du Bengale à la condition de le conquérir contre les rebelles; il est battu et pendu à la porte de sa capitale par ordre de son maître. Nous voyons qu'un peu plus tard Feroze-Allah, gouverneur de Korah dans le Doab, plus heureux sur le champ de bataille que son prédécesseur, reçoit pour récompense, de son oncle Feroze-Shah, la subahdarie de l'Oude, et bientôt s'asseoit, par un crime, sur le trône de son parent et de son bienfaiteur. Vers la fin du règne de ce prince, au milieu du quatorzième siècle, les révoltes se multiplient et la dissolution de l'empire afghan commence. Un ennemi redoutable, qui depuis plus d'un siècle déjà s'était montré en deçà de l'Indus, les Mongols accélèrent cette décadence. En 1398 Timour prend Delhi, la pille, et se retire; mais après sa retraite, les États naguère soumis aux Gauriens se divisent, les gouverneurs de provinces prennent le titre de rois et se rendent indépendants; Khaja-Jehan, l'un d'eux, réunit sous son sceptre Canoge, l'Oude, Korah, Jonpoor, et fonde le royaume de l'Est; les guerres se succèdent et déchirent la partie orientale de la presqu'île. Avec Nassir-ud-deen-Mahmoud-Shah finit, en 1413, la première dynastie gaurienne; les princes de la seconde n'exercent plus le pouvoir qu'au nom de souverains mongols et se montrent impuissants à reconquérir les contrées situées à l'est de la Jumna. Alla-ud-deen, fils de Mahomed-

Shah, l'un des derniers princes de cette race, qui monta sur le trône en 1446, n'étendait pas son autorité au delà des districts contigus à Delhi, et ses successeurs, de plus en plus affaiblis, défendirent encore pendant quelques années les débris de leur puissance jusqu'à ce qu'en 1525, Baber, le descendant de Timour, substituât définitivement, à Delhi, la puissante dynastie mongole aux descendants des anciens chefs de Ghaur.

Il fallut du temps pour soumettre à l'autorité du nouvel empire ces princes de l'est, habitués depuis longtemps déjà à l'indépendance. Le règne tout entier de Baber fut employé à cette œuvre difficile qui n'était pas terminée encore sous le grand Akbar, son second successeur. Quelle était à cette époque la condition de l'Oude? accepta-t-elle promptement l'autorité du vainqueur? Nous ne savons; seulement, nous voyons que de 1560 à 1580 cette province était définitivement réunie à l'empire de Delhi, puisque le subahdar qui la gouvernait fut chargé par Akbar de réduire le gouverneur du Bengale, qui se maintenait dans une indépendance à peu près complète; il conduisit heureusement la guerre, battit le rebelle et prit Patna, qui fut réunie à son gouvernement. Le règne de l'illustre souverain mongol, le plus grand prince de sa race et l'un des plus grands de l'histoire, fut, malgré les luttes qu'il dut soutenir pour comprimer les révoltes qui se succédaient dans ses États, une époque d'organisation puissante et de prospérité pour les peuples. Il donna tour à tour ses soins à l'établissement d'une législation qu'il sut faire respecter, à une assiette judicieuse de l'impôt, au développement du commerce et des arts. Ses États furent divisés d'abord en onze subahdaries, auxquelles bientôt trois nouvelles furent ajoutées, et dont le nombre fut étendu à vingt-trois sous l'un de ses successeurs, Aureng-Zeb, sous lequel l'empire mongol atteignit ses plus vastes dimensions. L'Oude, auquel était réuni le district de Bénarès, formait l'un de ces gouvernements. Il s'étendait alors du circar de Gorruckpore à Canoge, sur une longueur de trente-cinq coss (mesure assez difficile à déterminer, mais qui varie, selon Rennel, *Mem. of a map. of Hindoustan*, 17, de 1,5 à 1,9 mille géographique), des montagnes du nord à la Soubah d'Allahabad sur une largeur de 115, comprenant 5 circars et 138 pergunnahs. L'*Ayeen-Akberi* nous vante la perfection à laquelle l'agriculture était arrivée. Il nous dépeint encore l'antique cité d'Owdh ou Ayôdhyâ comme l'une des plus grandes de l'Hindoustan, et nous représente déjà Lucknow comme une ville importante dont il loue l'agréable situation. Enfin n'oublions pas la petite ville de Belgram, féconde, selon ce livre, en hommes d'une imagination facile et poétique et d'une voix harmonieuse, qu'ils doivent à l'eau fournie par un puits de ce pays, douée de l'heureuse faculté de donner de l'esprit à ceux qui s'en désaltèrent. (Gladwin, *Ayeen-Akberi*, II, 35.)

### III. *Nababs et rois d'Oude.*

1. *Saadut-Khan* (....-1739). — La famille qui, dans ces derniers temps, a gouverné l'Oude pendant près d'un siècle et demi s'éleva au milieu et à la faveur des troubles qui signalèrent le déclin et la ruine du grand empire mongol. Elle eut pour fondateur un marchand du Khorassan, connu sous le nom de Saadut-Khan, mais qu'on appelait encore Boohran-ool-Mooik ou Meer-Mohammed, et qui se prétendait issu du prophète par les femmes. Il prit du service dans l'armée du faible Mohammed-Shah, s'y fit remarquer par son courage et obtint la soubah ou la vice-royauté de l'Oude. Seul il montra quelque énergie pendant les luttes que dut soutenir son maître impuissant. Il remporta un avantage de peu d'importance sur les Mahrattes vers 1735, et quand, en 1745, Nadir-Shah menaça l'empire de Delhi, Saadut fit bravement son devoir à la funeste bataille de Karnal. Battu et fait prisonnier, il essaya d'amener à la paix un ennemi qu'il n'avait pu repousser par les armes, et dont il était devenu l'ami. Il ne put cependant épargner à la capitale de l'empire le massacre et le pillage, et mourut d'un cancer peu de jours après cette catastrophe. Il avait obtenu de l'empereur, par l'intercession de Nadir Shah, que son neveu Suffder-Jung lui succédât dans son gouvernement. A cette époque, en effet, les soubahdars et les autres agents de l'autorité impériale n'étaient plus, comme aux beaux temps d'Akbar et d'Aureng-zeb, des fonctionnaires révocables à volonté, et depuis longtemps déjà ils s'étaient efforcés, avec un succès qu'explique assez la faiblesse de l'État, de rendre leurs titres héréditaires et de constituer une sorte de féodalité.

2. *Suffder-Jung* (1739-1756). — Vers le temps où Suffder-Jung prit possession du pouvoir, un nouveau danger avait menacé sa frontière occidentale. Quelques aventuriers afghans, du district de Roh près de Caboul, et nommés à cause de cela Rohillas (montagnards), conduits par Ali-Mohammed-Khan, chef habile et entreprenant, avaient obtenu du vizir, comme récompense de services rendus, quelques districts dans le Mouradabad. Mohammed bientôt trouva moyen de s'arrondir, augmenta le petit corps qui suivait sa fortune, se montra plus turbulent et plus rétif à mesure qu'il devint plus puissant. Le vizir voulut tenter de réprimer cette insolence; il fut battu, et fit la paix; Mohammed

continua de s'avancer vers l'orient, et en peu de temps étendit, jusqu'aux frontières de l'Oude, son autorité sur toute cette province qui depuis a pris le nom de Rohilcund. Suffder-Jung se sentit menacé et prit l'alarme ; il implora la protection de l'empereur, et le chef afghan, réduit à se rendre, obtint le gouvernement du district de Sirhind, et fut obligé d'évacuer ses conquêtes. Ce ne fut pas pour longtemps ; l'invasion des Abdallis lui fournit une occasion favorable de revenir plus fort qu'auparavant, de chasser le nouveau gouverneur de son ancien domaine et d'en reprendre possession ; mais il mourut presque aussitôt après. Son ennemi d'ailleurs semblait mieux préparé à résister à cette nouvelle invasion. Mohammed-Shah était mort ; son fils Ahmed lui avait succédé et avait conféré le vizirat à Suffder-Jung, déjà grand maître de la maison impériale. Celui-ci, maître de toutes les forces de l'empire, forma le dessein de se débarrasser de ses ambitieux voisins ; il fut battu ; les Afghans prirent et pillèrent Allahabad, s'avancèrent vers Lucknow, et le vizir, réduit aux abois, conçut la funeste idée d'appeler les Mahrattes à son aide. Les Mahrattes, en effet, repoussèrent les Rohillas dans les montagnes ; mais ils prirent en partie leur place, et le vizir fut obligé de leur concéder des terres qu'ils ne voulaient pas abandonner. Pour faire contre-poids à ses dangereux auxiliaires, il autorisa les Afghans à occuper une partie du pays (1750). Nous trouvons peu de temps après le vizir engagé, contre son maître, dans une guerre bientôt suivie d'une réconciliation, mais qui cependant entraîna pour lui la perte du vizirat. A partir de cette époque on n'entend plus parler de Suffder-Jung, qui se retire dans son gouvernement, où il meurt en 1756.

3. *Sujah-ud-Dowlah* (1756-1775). — Ce gouverneur de province est le premier qui ait porté le titre de *nabab* ou *nawab*, consacré jusque-là à désigner un fonctionnaire d'un ordre inférieur, le lieutenant du soubahdar ; un jour que le prince Ali-Gohur, fils aîné d'Alumgeer, visitait Sujah-ud-Dowlah, il lui prit fantaisie de l'aborder en l'appelant « frère Nabab » ; le mot fit fortune, il lui fut appliqué dans la suite, et peu à peu s'étendit aux autres gouverneurs.

Nous trouvons Sujah, pendant les premières années de son règne, mêlé aux guerres confuses et aux intrigues embrouillées provoquées dans le centre de l'empire ou dans les provinces du Bengale par la rivalité des Abdallis et des Mahrattes qui, se faisant mutuellement échec, permirent à l'Angleterre d'établir sa puissance dans l'Inde sur une base solide, et par l'ambition de cette puissance contre laquelle luttèrent vainement quelques héroïques enfants perdus de la France, que la France avait abandonnés. — Les Mahrattes appelés dans le Rohilcund par le prédécesseur de Sujah, s'y étaient multipliés et fortifiés. Ils convoitaient à la fois le territoire des Rohillas et le domaine du nabab, et le nouveau vizir, ennemi de celui-ci, n'eut pas de peine à les pousser à une guerre contre les premiers. Sujah cependant, qui sent le danger commun, vole à leur secours, bat les Mahrattes, les rejette derrière la Jumna et conclut la paix, pendant que le vizir, entouré de dangers, menacé par Ahmed-Khan, chef des Abdallis ou Daurahnis, qui venait de fonder un puissant royaume dans le Candahar, et trouvant dans Alumgeer, son maître, le complice de ses ennemis, s'apprête à venir en aide à ses alliés. Il commence par se débarrasser d'Alumgeer en le faisant assassiner, lui substitue un fantôme d'empereur, se met en marche, apprend que les Mahrattes, réconciliés avec leurs adversaires, vont à la rencontre d'Ahmed-Khan, et se retire dans une place forte. Les Mahrattes battent d'abord le roi des Abdallis, prennent Delhi, la pillent, placent sur le trône le fils d'Ali-Gohur, et choisissent pour son vizir le nabab d'Oude ; mais Ahmed-Shah, qui s'était réuni aux chefs du Rohilcund, gagne sur les Mahrattes la bataille de Paniput, les détruit, reconnaît le fils d'Ali-Gohur comme empereur sous le titre de Chah-Aulum II, et se retire dans sa capitale (1760-1761).

Disons quelques mots des affaires du Bengale, qui, bien qu'étrangères à l'histoire proprement dite de l'Oude, exercèrent sur la destinée de cet État naissant une influence bien autrement considérable, puisqu'elles le mirent pour la première fois en contact avec les futurs dominateurs de l'Inde. Après la mort de Suraj-ud-Dowlah, soubahdar du Bengale, une ligue à la tête de laquelle était placé l'empereur et qui se montrait favorable à l'influence française, avait été formée pour restituer le Bengale à un neveu de Suraj et pour en chasser Meer-Jaffier, le protégé de la Compagnie. Le nabab d'Oude, alors le chef le plus puissant de l'Inde, en faisait partie et en était l'âme. Cependant Meer-Jaffier, accusé d'incapacité par le nouveau gouverneur général, successeur du colonel Clive, avait été bientôt privé de son gouvernement (17 septembre 1760) et remplacé par Meer-Cossim. La guerre recommença avec ce nouvel instrument de l'influence anglaise ; mais l'empereur, battu et d'ailleurs fatigué de ses alliés et de leurs exigences, consentit facilement à faire la paix (1761). — La bonne intelligence, il est vrai, ne dura pas longtemps entre le nouveau soubahdar du Bengale et ses puissants protecteurs, et, prévoyant qu'une chute prochaine le menaçait, il implora l'appui de

l'empereur et du vizir, et forma une alliance avec eux (1764). Les hostilités aussitôt sont reprises; la campagne est inaugurée par une défaite des Anglais; bientôt ceux-ci reprennent l'avantage, s'emparent de Mongheer, capitale de Meer-Cossim, de Patna, et obligent leur ennemi à se réfugier auprès du nabab-vizir (8 octobre 1763). Sujah, qui paraît avoir été un prince d'une ambition plus avide que scrupuleuse, et qui en secret pensait à réunir à ses domaines les trois provinces de l'est, accueille favorablement le fugitif, conclut avec lui un traité, l'engage à défendre ses droits, et se prépare à envahir la province du Bengale (mars 1764). Cette campagne, toutefois, n'est pas heureuse. Le 3 mai les Anglais gagnent une bataille sous les murs de Patna, et le nabab-vizir ouvre des négociations avec Meer-Jaffier, auquel les Anglais avaient rendu le gouvernement du Bengale. Elles sont bientôt rompues; Sujah rentre dans ses États et le commandant anglais, pour le contenir, menace ses frontières, pendant qu'il refuse à l'empereur un traité particulier. — Quelques mois après (22 octobre 1764) la bataille de Buxar, gagnée par le major Munro, sur les confédérés qui avaient mis en ligne une armée de 40,000 hommes, achève leur désarroi, met l'empereur à la discrétion des Anglais, dont il assure, dans le nord de la presqu'île, l'influence souveraine. — Shah-Aulum et Sujah-ud-Dowlah sont réduits après cette défaite à demander la paix. Ces nouveaux pourparlers n'aboutirent encore, pour le second, à aucun résultat, bien qu'avec sa perfidie habituelle il se montrât disposé à livrer ou à trahir ses alliés. L'empereur fut plus heureux; le représentant de la Compagnie consentit à traiter avec lui, et s'engagea à lui livrer le district d'Allahabad et le reste des États du nabab-vizir, à la condition qu'il indemniserait les Anglais des dépenses faites pour les conquérir. L'agent anglais en même temps (1765) signait avec Nudjam-ud-Dowlah, fils et successeur de Meer-Jaffier, qui venait de mourir, un autre traité qui confiait à la Compagnie le soin de le défendre et assurait à celle-ci la véritable souveraineté dans le Bengale. Les forces britanniques cependant n'avaient pas négligé de poursuivre leurs avantages sur le nabab-vizir; elles avaient pris Lucknow et Allahabad, et, le 3 mai 1765, l'avaient battu près de Korah et réduit aux abois. Cette fois il fallait traiter pour tout de bon, et Sujah se livra à ses adversaires, n'ayant plus rien à espérer que de leur modération (19 mai). — C'est au milieu de ces conjonctures favorables que lord Clive venait reprendre possession du gouvernement général (10 avril), et dans la joie qu'elles lui faisaient éprouver il écrivait vers ce temps : « Voilà le moment que j'avais prévu où il faut décider si nous pouvons ou devons prendre tout pour nous. Sujah-ud-Dowlah est chassé de ses domaines; nous en sommes les maîtres, et c'est à peine une hyperbole de dire que demain l'empire mongol tout entier est en notre pouvoir. » Ajoutons tout de suite que le gouverneur général ne s'arrêta pas à la résolution extrême que pouvait faire prévoir ce langage. La cour des directeurs avait d'ailleurs blâmé, comme une violation des engagements pris, les conditions arrêtées avec l'empereur, qui avaient pour résultat la dépossession de Sujah et l'annexion de Gorruckpore aux territoires de la Compagnie, et Clive partageait l'avis des directeurs. On avait aussi, pour justifier ce blâme, une raison moins désintéressée : on tenait pour certain que les États du vizir coûteraient plus à défendre qu'ils ne rapporteraient, et que le vizir était plus capable de les protéger que l'empereur ou tout autre prince indien. On se décida donc à les lui laisser. La conclusion définitive du traité avait été réservée à lord Clive, qui était le 22 août à Allahabad, où il ouvrait les conférences. Voici quels en furent les résultats. L'alliance formée entre le nabab et la Compagnie était celle de deux pouvoirs égaux et indépendants, qui se promettaient amitié et assistance mutuelle; la Compagnie s'engageait à fournir les troupes qui pourraient être nécessaires pour protéger le territoire du vizir, à charge par lui de supporter les frais qu'entraînerait l'entretien de ces troupes. Sujah consentait à payer 50 lakhs de roupies (12,500,000 fr.) pour les dépenses de la guerre, mais il conservait tous ses États à l'exception des districts de Korah et d'Allahabad, dont le gouvernement de la Compagnie avait disposé; enfin il le réconciliait avec Bulwant-Sing, zemindar de Bénarès et de Ghazeepore, et continuait de recevoir de lui le même tribut que par le passé. Le traité d'Allahabad, signé le 16 avril 1765 et composé de onze articles, est la première convention échangée entre l'Oude et la Compagnie anglaise et le point de départ des relations qui devaient être si funestes à la puissance indigène. — Vers la même époque le gouverneur général fit, sur de nouvelles bases, un arrangement avec l'empereur qui cédait aux Anglais la dewannie, ou le droit de recevoir les impôts et de les administrer dans la province du Bengale, et recevait en échange les districts d'Allahabad et de Korah, et la promesse d'une pension qui ne lui fut jamais payée.

Pendant trois années les relations entre Calcutta et Lucknow restèrent sur le même pied; mais en 1768 la Compagnie, inquiétée par des bruits plus ou moins fondés, s'ima-

gina que Sujah voulait rompre la convention d'Allahabad, et dans l'intérêt de sa sécurité elle obtint du nabab-vizir, le 29 novembre de cette année, un nouveau traité en vertu duquel il s'engageait à ne pas entretenir une force supérieure à 35,000 hommes. Trois ans plus tard, en 1771, l'empereur Shah-Aulum, qui avait établi sa résidence à Allahabad, mais qui ne perdait pas de vue le dessein de retourner dans sa capitale, parvint à y rentrer avec l'assistance des Mahrattes (10 octobre 1771); il ne tarda pas à y devenir l'instrument de ses terribles alliés, qui exigèrent de lui la cession de Korah et d'Allahabad; cependant quand ils voulurent s'en mettre en possession le gouverneur impérial refusa de les livrer, et incapable de les défendre, les plaça sous la protection des Anglais, qui les occupèrent.

Le vizir n'avait jamais cessé de convoiter les domaines des Rohillas; cette ambition était devenue en quelque sorte la politique traditionnelle de sa famille, mais il était plus facile de méditer cette spoliation que de la mettre à exécution. Chef afghan et vizir avaient en face d'eux un ennemi avec lequel il fallait compter, les Mahrattes, qui imposaient la prudence à Sujah et l'obligeaient à faire alliance avec ceux qu'il prétendait dépouiller. Enfin, vers la fin de l'année 1773, Warren-Hastings était gouverneur général. Au mois de septembre le nabab eut avec lui une entrevue à Bénarès, et lui fit la confidence du vœu qu'il caressait. Il demandait l'assistance anglaise pour envahir la partie du domaine des Rohillas qui bordait sa frontière septentrionale. Hastings se garda bien de détourner le nabab de cette entreprise déloyale. Il y trouvait sur plus d'un point l'avantage de la Compagnie. La Compagnie était alors dans une grande détresse; elle avait besoin d'argent. On pouvait en obtenir par ce moyen. De plus, en mettant les troupes anglaises au service du nabab, qui s'engageait à les payer, le trésor de Calcutta faisait une économie de plus d'un tiers sur ses dépenses militaires; cette extension de territoire, d'ailleurs, comme l'avouait le gouverneur général, ne pouvait qu'affaiblir encore le vizir, déjà incapable de protéger ses anciennes possessions et le mettre toujours davantage sous la dépendance de l'Angleterre. Tels sont les motifs qui inspirèrent le traité de Bénarès du 7 septembre 1773. On stipula que le vizir payerait 40 lahks de roupies ou 10,000,000 de francs à la Compagnie après l'accomplissement de l'entreprise commune, que le subside mensuel accordé par lui pour les troupes fournies par le gouvernement de Calcutta serait fixé à 2 lahks et 10,000 roupies, ou 550,000 fr. par brigade. Il y avait encore, d'ailleurs, pour les marchands anglais un bon marché à faire. On sait que les districts de Korah et d'Allahabad avaient été remis au nom de l'empereur, et à titre de dépôt, entre les mains des troupes anglaises. Que faire de ces provinces? les garder? elles coûtaient plus qu'elles ne rapportaient. Les rendre à l'empereur? ce qui était le parti le plus conforme à la justice. On y avait bien pensé, mais on abandonna bientôt cette idée, et l'on imagina de les vendre au vizir, à qui on les avait prises quelques années auparavant. L'ambitieux Sujah accepta cette mauvaise affaire, et consentit à verser dans le trésor anglais, en échange de ces nouvelles possessions, 50 lahks de roupies (12,500,000 fr.), 20 lahks comptants, et le reste en deux parts égales au bout de la première et de la seconde année. — C'était plus d'engagements que le malheureux nabab n'en pouvait tenir, et il fut obligé de différer la guerre contre les Rohillas. Ce délai ne fut pas de longue durée cependant, et dès le 18 novembre, avec l'autorisation de l'empereur, qu'il avait admis par une convention spéciale au partage des dépouilles, il faisait appel aux contingents de la Compagnie. Hastings et le conseil hésitaient, car ils n'ignoraient pas qu'ils seraient désapprouvés par la cour des directeurs; ils se rendirent cependant, et dès le mois de janvier la campagne commença. Le 23 avril, les Rohillas, au nombre de 40,000, furent battus par les Anglais, malgré les efforts du plus héroïque courage, et le vizir, qui s'était déshonoré par sa lâcheté pendant le combat, se trouva maître du pays. Les directeurs, pleins de bons et beaux sentiments, désapprouvèrent bien l'usage qui avait été fait de leurs troupes contre les Rohillas, mais, après la plus mûre délibération, ils confirmèrent le traité de Bénarès : fait accompli.

C'est peu de temps après cette expédition, au commencement de l'année 1775, que mourut Sujah-ud-Dowlah; près de vingt ans plus tard, lord Cornwallis, écrivant à Asoph-ud-Dowlah, son fils et son successeur, s'exprimait en ces termes : « Tout le monde s'accorde à faire l'éloge de la dignité et de la splendeur qui ornaient la cour de votre illustre père, mais sa splendeur ne résultait pas du faste de ses équipages, de prodigalités ou de frivoles dissipations. Il savait bien que la plus belle parure d'un souverain est la justice, qu'une économie convenable est la source de l'ordre et de la dignité, et que le véritable éclat d'une cour dérive de l'équité et de la sagesse. » Il est vrai qu'à ce moment on pensait moins à faire l'éloge du père que la critique du fils.

4. *Asoph-ud-Dowlah* (1775-1797). — Le successeur de Sujah, que Mill nous dépeint comme un prince vicieux et faible, commen-

çait son règne sous de tristes auspices, avec un trésor épuisé, une armée mal payée et sans discipline. Il reçut bientôt pour don de joyeux avénement la nouvelle que la Compagnie le considérait comme tenu d'acquitter les dettes de son père, ce qui était juste, l'invitait à les acquitter le plus tôt possible, ce qui était rigoureux, mais se tenait elle-même pour libre de tous les engagements pris avec son prédécesseur, et qu'il y avait lieu d'arrêter sur de nouvelles bases de nouveaux arrangements. Le traité fut conclu le 21 mai. La Compagnie garantissait au nabab la possession des districts de Korah et Allahabad, mais, en échange de cette garantie, le nabab cédait aux Anglais ses droits sur les districts que gouvernait Cheyt-Sing, c'est-à-dire ceux de Bénarès, de Juanpore, etc. Il consentait à élever le subside mensuel de la brigade anglaise à deux lahks et 60,000 roupies (650,000 fr.), et s'engageait à rembourser les sommes dues aux Anglais par son père. Hastings d'abord refusa de donner son assentiment à cette convention, injuste selon lui, et dont les obligations dépassaient les forces du soubahdar, et les directeurs déclarèrent à leur tour (décembre 1775), que la mort de Sujah ne pouvait abolir les traités; mais bientôt ils se ravisèrent et donnèrent au récent traité, où, après tout, ils trouvaient leur avantage, une complète approbation (décembre 1776). — Ces conditions nouvelles n'étaient pas faites pour améliorer la situation financière de l'Oude. Le nabab ne pouvait payer; le pays était misérable; le désordre s'introduisait parmi les populations; les zemindars devenaient turbulents. Avant l'alliance avec les Anglais on pouvait lever sans peine dans l'Oude un impôt de 3 millions de livres sterling; en 1779, et bien que les taxes eussent été aggravées, on avait bien du mal à en tirer la moitié. — Ce n'était pas assez cependant : en 1777 le gouverneur général, malgré les recommandations de la cour des directeurs, envoie dans l'Oude, et aux frais du nabab, une brigade dite supplémentaire; d'autres détachements viennent bientôt la rejoindre; des officiers anglais sont placés à la tête d'une bonne partie des troupes indigènes; les agents de la Compagnie établis à Lucknow nécessitent de nouvelles dépenses sous forme de présents ou de pensions. Le nabab succombe; il proteste; il demande qu'on l'affranchisse de la brigade temporaire et des autres détachements; refus et indignation du gouverneur général. Cette demande, en effet, ne faisait pas son compte, et il n'était pas fâché de faire payer par les peuples de l'Oude l'armée de la Compagnie qui était pauvre. —C'était au Conseil, disait-on, chargé de défendre la province, à juger librement du nombre des troupes nécessaires pour atteindre ce but. Si le traité était obscur, c'était au plus fort à l'interpréter; si le nabab était misérable il ne devait l'attribuer qu'à son incapacité. Le nabab jurait toujours que ses caisses étaient vides, mais la Compagnie était alors obligée de soutenir des guerres coûteuses, il lui fallait de l'argent et elle était résolue à en obtenir du soubahdar de l'Oude. Le gouverneur, en conséquence, se dirigea, vers le milieu de l'année 1781, du côté du nord-ouest avec le dessein de faire signer au nabab une nouvelle convention, et les deux alliées se rencontrèrent à Chunar en septembre de la même année. Le traité est du 19 de ce mois; la Compagnie consent à retirer de l'Oude la brigade temporaire; le nabab n'aura à entretenir d'autres troupes que la première brigade, prévue par les précédentes conventions, et un régiment de cipayes, plus la garde du résident. Il est dispensé encore de payer aucune pension à des gentlemen anglais, si ce n'est à ceux de la résidence, et il obtient quelques autres avantages sur lesquels il est inutile d'insister. Il est vrai que la première clause ne fut jamais exécutée, et que la brigade temporaire resta dans l'Oude.

Mais ce n'était pas là le point important de la négociation, et la très-honorable Compagnie poursuivait un objet qui lui tenait bien plus à cœur. Il y avait à la cour deux begums qui passaient pour fort riches, la mère et la femme de Sujah, celle-ci mère d'Asoph. Lorsque, quelques années auparavant, elles avaient porté des plaintes contre le nabab, qui essayait de leur prendre leur argent, le conseil avait semblé disposé à les protéger, mais aujourd'hui que la Compagnie avait l'espoir de profiter de leurs dépouilles, son opinion s'était modifiée. On les accusa d'avoir provoqué par leurs menées quelques révoltes qui venaient d'éclater dans l'Oude, et surtout dans le district turbulent de Gorruckpore, et il fut convenu, par le traité de Chunar, que le nabab était autorisé à leur enlever leurs jagheers (domaines ou droits réels concédés par le prince) et leurs trésors, à la condition, bien entendu, de livrer ces derniers au gouverneur général en payement de ses dettes. Je regrette que l'espace me manque pour suivre Mill dans le récit fort détaillé de cet incident, et pour dire avec quelle avidité et quelle violence le nabab, poussé par le résident qui donnait des ordres en son nom, fut obligé, malgré sa répugnance profonde, de mettre cette mesure à exécution. Le 23 février 1782, le résident avait reçu plus de 500,000 liv. sterl., mais il lui en fallait encore 50.000; la persécution continua, et sur les begums et sur leurs serviteurs; lorsqu'enfin en décembre, et n'ayant rien obtenu, on fut obligé de mettre

les unes et les autres en liberté, le résident s'arrangea de manière à faire retomber la faute sur Asoph, et à faire au gouverneur général les honneurs de la clémence.

Asoph, dès le commencement de son gouvernement, avait reçu de l'empereur le titre de vizir, qui n'était plus qu'un nom, mais qu'il avait ardemment désiré.

Warren-Hastings quittait l'Inde au mois de février 1785, et allait rendre un compte sévère en Angleterre d'une administration qui avait soulevé tant de plaintes et tant de haines. Le gouvernement de lord Cornwallis, son successeur, parait avoir été un moment de répit pour la province d'Oude. A peine lord Cornwallis, en septembre 1786, avait-il pris possession du pouvoir, que le nabab-vizir se hâta d'élever des plaintes nouvelles à propos des charges qui pesaient sur lui. Il voulait aller lui-même à Calcutta pour solliciter la suppression de la brigade supplémentaire aux frais de laquelle il était toujours obligé de pourvoir. Le nouveau gouverneur général, bien qu'il ne jugeât pas à propos de réduire des forces qui lui semblaient indispensables à la protection extérieure et intérieure du pays, résolut cependant d'alléger le subside imposé à Asoph, et le réduisit à la somme annuelle de 50 lahks de roupies (12,500,000 fr.), qui, dans sa pensée, pouvait suffire à tous les besoins. Une nouvelle convention réglait en outre avec précision les attributions des deux gouvernements, le gouvernement national et celui de la Compagnie. A celle-ci étaient confiées la défense du pays et les relations avec les États étrangers. Au nabab-vizir l'administration intérieure, la perception des impôts, la police et le soin de rendre la justice à son peuple. Dans le cercle où étaient renfermées ses attributions il devait agir en maître et sans contrôle. Cette administration intérieure cependant devenait de plus en plus impuissante; le pays s'appauvrissait; les abus se multipliaient et, s'il faut en croire Moulbee-Mohammed (*Oude, its princes*, etc., 13), la cour des directeurs elle-même attribuait, dans une dépêche d'août 1788, cet état déplorable aux exactions de la Compagnie; la Compagnie pourtant, loin de s'arrêter dans cette voie funeste, s'y engageait tous les jours davantage. Ce n'était plus assez de faire résider dans l'Oude, aux frais du vizir, la brigade d'Hastings et la seconde brigade de lord Cornwallis. Le 22 avril 1796, sous le gouvernement de sir J. Shore, la cour des directeurs donne ordre de faire passer sur le territoire du nabab quatre nouveaux régiments, et d'exiger de lui qu'il licencie sa propre cavalerie pour se faire des ressources qui le mettent à même de payer un supplément de subside. Pour vaincre le refus du vizir, sir J. Shore se rend à Lucknow (mars 1797), et le malheureux prince consent enfin à ajouter à son tribut une somme annuelle de 5 lahks 5,000 roupies (1,375,000 francs). Peu de mois après, en septembre, Asoph, accablé de douleur, tombe malade, refuse de voir un médecin, et meurt en répondant à ceux qui lui offraient ce secours : « Il n'y a pas de remède pour un cœur brisé. »

5. *Vizir-Ali* (1797-1798). — Le prince Mirza-Ali, fils aîné d'Asoph, prit après la mort de son père les rênes du gouvernement sous le nom de Vizir-Ali, et fut d'abord reconnu par la Compagnie; cette reconnaissance toutefois n'avait pas eu lieu sans opposition, et Saadut-Ali, oncle du jeune prince, avait réclamé le pouvoir en alléguant la naissance illégitime de son neveu. Les intrigues se multiplièrent autour du gouverneur général, des plaintes s'élevaient contre le nouveau vizir, qu'on eut bien soin de représenter comme hostile à l'influence anglaise. Moulbee-Mohammed affirme que sir J. Shore, croyant avoir meilleur marché de l'oncle que du neveu, lui offrit la soubah d'Oude à la condition d'une augmentation du subside. M. Wilson, il est vrai, considère comme avérée l'illégitimité de Mirza et comme fondée en droit la décision qui le dépossédait, mais ces divers motifs ne s'excluent pas. Vizir-Ali fut déposé après un règne de quelques mois. (Mill, *Hist. of. Brit. Ind.*, VI, 49 et suiv. — Moulbee-Moh., *Oude, its princes*, 29.)

6. *Saadut-Ali* (1798-1814). — Le frère d'Asoph peut être considéré comme le grand homme de cette dynastie. Mis en contact plus direct avec les conquérants européens par son séjour à Bénarès, il avait adopté leurs habitudes et jusqu'à un certain point leurs goûts; il parlait très-bien la langue anglaise, et se montrait souvent revêtu de l'uniforme anglais. L'évêque Heber nous le peint comme un prince d'une instruction distinguée, qui s'intéressait aux sciences de l'Occident, aimait les affaires et y montrait de la capacité (II, 77). Mill et M. Wilson en font un portrait moins séduisant; ils nous le représentent timide, indolent, soupçonneux, avare et coupable d'exactions qui lui attirent une juste haine; mais peut-être ces traits peu flatteurs s'expliquent-ils par le jugement qu'en porte le général Sleeman (I, 54; II, 190); sous sa plume il devient une sorte de prince libéral à la manière orientale, doué d'une grande habileté, instruit, dans la société des officiers anglais, au maniement des affaires, et profondément initié aux institutions de son pays et au caractère de ses peuples, dur justicier, se proposant pour objet de contenir et de réprimer une aristo-

cratie turbulente, vers laquelle inclinaient les sympathies des officiers anglais, sans jamais blesser les droits des serviteurs loyaux et fidèles, décidé à consolider l'autorité des bons et à assurer protection aux faibles, pénétré de bienveillance pour la classe plus humble des petits propriétaires et des cultivateurs qu'il veut soustraire à la tyrannie des grands, et quelquefois poussé, pour atteindre ce but, à des actes de rigoureuse sévérité que l'on représente comme des actes d'oppression, ou même à des actes d'oppression dont on fait de véritables atrocités.

Saadut-Ali, appelé à gouverner l'Oude, vint aussitôt trouver les Anglais à Cawnpore, et la première pensée du gouverneur général fut de conclure un nouveau traité avec le nabab-vizir. C'était la carte à payer de son élévation, et la convention fut signée à Cawnpore, le 21 février 1798. En voici les principales dispositions : Le nabab-vizir consentait à élever à 76 lahks de roupies (19 millions de francs), le subside annuel payé aux Anglais, qui s'engageaient de leur côté à défendre son territoire et à entretenir dans l'Oude une force d'au moins 8,000 hommes; si elle s'abaissait au delà de ce chiffre, le subside devait être proportionnellement diminué, si elle s'élevait au-dessus de 13,000, il devait subir une augmentation également proportionnelle. Il s'obligeait à payer une somme de 12 lahks comme compensation des dépenses que la Compagnie avait dû faire pour le placer sur le musnud (trône) et des pensions aux prétendus fils d'Asoph, à n'entretenir, sans autorisation, aucune correspondance avec les États étrangers, et à ne pas attacher d'Européens à son service. Il promettait, pour se mettre en état de supporter les charges que ce traité même faisait peser sur lui, d'introduire dans l'administration de ses états des réformes qui devaient être concertées entre lui et le gouvernement de la Compagnie. Enfin, par les articles 8 et 9 du traité, le nabab-vizir cédait aux Anglais le fort d'Allahabad, moins les revenus qui y étaient attachés, et promettait d'avancer, pour accroître et améliorer les défenses de cette place, une somme payable en deux ans, qui ne devait pas dépasser 8 lahks. Il prêtait également à la Compagnie une autre somme qui ne pouvait pas excéder 3 lahks, pour la réparation du fort de Futty-Ghur. Il était d'ailleurs entendu que s'il devenait nécessaire d'établir ailleurs qu'à Cawnpore ou à Futty-Ghur (Futteghur) les stations anglaises, le gouvernement de Calcutta choisirait les situations qui lui paraîtraient les plus convenables et le nabab supporterait les frais de déplacement. Ainsi fixé sur les conditions de son pouvoir et escorté par un détachement de forces anglaises, Saadut quitta Cawnpore et se rendit à Lucknow, où il fut proclamé le 21 juin, et où, d'après une dépêche du gouverneur général, la plus parfaite tranquillité régnait en avril.

Bientôt lord Wellesley succédait à sir J. Shore dans le gouvernement de l'Inde. Il porta aussitôt son attention sur les affaires de l'Oude, et par dépêches d'octobre et de décembre 1798, il annonçait les grands projets qu'il avait formés sur cette province, et dont l'exécution immédiate était arrêtée par les guerres qu'il avait à soutenir dans le midi de la presqu'île. Il ne s'agissait de rien moins que d'enlever à l'Oude une partie de son territoire, de réduire l'armée du vizir et d'affaiblir son pouvoir. Les réformes à faire dans l'administration civile étaient renvoyées au temps où le gouverneur général pourrait visiter le pays. Les négociations commencèrent au mois de janvier 1799, et l'on éprouve une impression pénible à les suivre pendant plus de deux années et à voir la lutte de ce malheureux prince contre une force irrésistible et implacable. On lui demandait d'abord le licenciement de son armée, et on l'effrayait, pour lui rendre la protection anglaise plus nécessaire, du bruit qui courait d'une invasion des Abdallis, et d'une révolte provoquée récemment dans ses États par Vizir-Ali, le nabab dépossédé. Saadut-Ali avait traîné les pourparlers en longueur, et au mois de novembre on n'avait pas fait un pas. Le vizir continuait ses plaintes amères, et dans une entrevue du 12 novembre il parle, avec peu de franchise, il y a lieu de le croire, de se retirer et de laisser à son fils le fardeau du pouvoir. « Les continuelles exactions de la « Compagnie, dit-il, me tourmentent telle- « ment et me causent un si grave préjudice, « qu'il vaudrait bien mieux pour vous tuer « l'oie tout de suite. » (*Oude, its princes*, etc., 175.) Le résident ne demandait pas mieux et, tout en feignant de rassurer le nabab, ne se le fit pas dire deux fois. Cependant, l'abdication pure et simple soulevait une question de succession qui embarrassait la Compagnie; un traité était donc préférable et nécessaire. Le projet en était bientôt rédigé; dès le 15 décembre il était communiqué au vizir, et alors avait lieu une scène de la plus haute comédie. « S. Exc., dit le résident, qui n'avait pas parfaitement compris la portée du premier article, me demanda quel sens j'y attachais. Le renvoyant à l'article lui-même, je répliquai qu'il transportait dans les mains de la Compagnie anglaise l'administration tout entière du pays. Il demanda alors qu'elle part d'autorité était réservée à son successeur; à quoi je répliquai que *le plan ne pourvoyait point à l'existence d'un successeur.* » Quelle mine honnêtement étonnée dut faire le résí-

dent en prononçant cette naïve réponse! — Le vizir, pris au mot plus qu'il ne désirait, renonce pour le moment à l'abdication, mais résiste encore à une réforme militaire qui était, à vrai dire, une abdication sous une autre forme. Le 4 janvier 1800 on lui annonce que des troupes nouvelles vont entrer dans l'Oude, et qu'il doit se préparer à les payer. Il sollicite vainement un délai, et il finit par donner son consentement; mais il proteste, et expose encore une fois ses doléances au gouverneur général, tandis que, de son côté, le résident se plaint au même fonctionnaire de ne pas trouver dans le nabab un concours sincère. Le marquis de Wellesley, qui n'a rien à répondre, se fâche, se tient pour offensé de je ne sais quel défaut de forme, refuse la lettre, accuse Saadut de légèreté et de manque de respect, et le pauvre prince est réduit à s'excuser d'avoir eu raison. Enfin il fallait céder tout de bon, et, avant la fin de février, Saadut avait donné de l'argent et l'ordre du licenciement. — Le malheureux nabab cependant n'était pas encore au bout de ses peines. En novembre 1800, autre demande d'argent pour un nouveau corps de troupes qui s'apprête à passer la frontière. Le nabab jette les hauts cris et jure qu'il n'en a plus. Une telle réponse étonne et scandalise le gouverneur général. Si le nabab n'a pas d'argent, c'est qu'il gouverne mal et n'a pas suivi mes conseils. Il n'y a à cela qu'un remède, c'est que le gouvernement militaire et civil soit transporté à la Compagnie, et que le prince et sa famille en deviennent les pensionnaires, ou encore que le vizir cède au gouvernement anglais une portion de son territoire dont le revenu soit égal au subside qui lui est demandé, plus les frais de perception. Le calcul n'était pas difficile à faire. Le subside réglé par le dernier traité était de 76 lahks de roupies; le supplément qu'on exigeait montait à 54 lahks 12,929 roupies, en tout 1 crore 30 lahks 12,929 roupies, ou la bagatelle de 32,532,322 fr. 50c; et on le place dans cette alternative : renoncer à des provinces d'un revenu égal, ou abdiquer. Ces honteuses négociations, où l'impuissant nabab essayait de défendre pied à pied son bien contre une spoliation sans justice et sans autre motif que la rapacité et l'intérêt égoïste de la Compagnie, se prolongèrent jusque vers la fin de l'année 1801. Avec quelle hauteur, avec quelle violence d'un côté, avec quel découragement, avec quels subterfuges dilatoires de l'autre! je voudrais pouvoir le dire. Elles aboutirent enfin au traité échangé le 10 novembre et ratifié à Bénarès par le gouverneur général, le 14 du même mois. Par ce traité, le nabab cédait à la Compagnie, en perpétuelle souveraineté, un certain nombre de districts parmi lesquels se trouvaient le Rohilcund, le pays de Gorruckpore, les provinces d'Allahabad et de Korah achetées, comme on le sait, quelques années auparavant, par le soubahdar d'Oude, à un fort bon prix; le tout formant environ la moitié ou les trois cinquièmes de son territoire, et dont le revenu était estimé à 1 crore et 35 lahks. Mais cette cession était le rachat des subsides stipulés par les précédents traités; le vizir devait être pour toujours et complétement affranchi de l'obligation de payer en aucun temps aucune troupe additionnelle qui pourrait être nécessaire pour la protection de ses États. La Compagnie s'engageait, en échange, à le défendre contre tous ses ennemis extérieurs ou intérieurs, en se réservant le droit de choisir les lieux où il lui conviendrait d'établir des stations militaires dans les domaines réservés au nabab; un détachement de troupes anglaises, avec une artillerie proportionnée à son importance, devait notamment être attaché à la personne du vizir. Celui-ci, en conséquence, s'engageait à licencier ses troupes, sauf quelques corps peu nombreux. Enfin l'article 6, à quelques égards le plus remarquable de cette convention, est ainsi conçu : « L'honorable Compagnie garantit par le présent traité, à S. Exc. le vizir et à ses héritiers et successeurs, la possession de territoires qui resteront à S. Exc. après la cession territoriale, en même temps que l'exercice de son autorité et de la leur dans les limites desdits domaines. S. Exc. s'engage à établir dans les domaines qui lui sont réservés un système d'administration, mis en œuvre par ses propres officiers, capable d'assurer la prospérité de ses peuples, et qui sera combiné de manière à protéger efficacement la vie et les propriétés des habitants; S. Exc. *prendra toujours l'avis des agents de la très-honorable Compagnie et se conformera toujours à leurs conseils.* » Ce traité hypocrite, contradictoire, inexécutable, qui dans un même article garantissait et arrachait au nabab son autorité souveraine, fut bientôt présenté à l'approbation des directeurs. Il avait pour caractère et pour avantage, disait le gouverneur général en conseil, l'entière extinction du pouvoir militaire du nabab, l'entretien à ses dépens d'une grande partie de l'armée du Bengale, et une garantie solide du subside représenté maintenant par des cessions de territoires. J'ai à peine besoin de dire que les directeurs lui donnèrent leur entière approbation (novembre 1803). Quelques vaines tentatives furent faites pour provoquer, dans le parlement, un blâme à l'égard des procédés oppressifs de lord Wellesley, et la proposition fut écartée. — Les négociations conduites à cette époque par lord Wellesley procurèrent encore à la Compagnie deux petits

profits que je ne puis m'empêcher de noter: d'abord le gouverneur général extorqua au vizir, le mot est de Mill, selon le témoignage de lord Macaulay, le plus grand historien, le plus philosophe et le plus véridique qui ait paru en Angleterre depuis le commencement de ce siècle (3, Hansard, CXLVIII, 1403), extorqua, dis-je, au vizir le tribut qui était depuis longtemps payé à son gouvernement par le souverain de Furruckabad, et qui dut être désormais versé dans le trésor de Calcutta; en second lieu, il accepta l'offre que lui avait faite la begum, pour s'assurer la protection anglaise, de constituer la Compagnie son héritière. On avait, quelques années auparavant, dépouillé deux begums, en invoquant la loi nationale qui mettait leurs biens à la disposition du souverain; aujourd'hui on acceptait la succession d'une autre begum, en s'appuyant sur ce motif que la haute position de la testatrice devait la soustraire aux obligations auxquelles étaient soumis les autres sujets du nabab. Rien n'est plus utile que l'art d'interpréter à propos.

Le nabab d'Oude, qui ne voyait au-dessus de lui, dans l'opinion des populations de l'Inde, que l'empereur de Delhi, et qui même lui était supérieur par les richesses et par le pouvoir, sortait bien amoindri sans doute des négociations de 1801; il résolut cependant, avec une énergie digne de ses talents, de tirer le meilleur parti possible de ce qu'on lui avait laissé. Abandonné jusque-là sans contrainte à des plaisirs dangereux où ses forces s'épuisaient, et habitué à boire avec excès, il fit, en 1801, sur le tombeau vénéré d'Huzrut-Abbas, à Lucknow, le vœu de renoncer à ses débordements, de consacrer tout son temps au gouvernement de ses Etats, et il tint sa parole. (Sleeman, 1, 309.) Il fonda un trésor où s'accumulèrent ses économies, il contraignit les serviteurs infidèles du règne précédent à restituer une partie du fruit de leurs rapines, et, se reposant désormais sur les forces anglaises, si chèrement payées, pour la défense intérieure ou extérieure de son territoire, il réduisit son armée, de 80,000 hommes qu'elle possédait sous Asoph, au chiffre de 30,000, pour maintenir ses dépenses au-dessous de ses recettes, en s'efforçant d'améliorer, de rendre plus solides et plus disciplinées les troupes qui lui restaient. En un mot, « aucun souverain de l'Inde, dit Sleeman, n'a jamais dirigé le gouvernement avec autant d'habileté qu'il le fit pendant les quatorze dernières années de sa vie. » (Ibid.)

Tel est le souverain cependant que la Compagnie anglaise ne cessait de harceler de ses demandes et de ses remontrances. Dès le mois de janvier 1802 le gouverneur général visitait Lucknow. Il demandait au nabab-vizir de l'argent et des réformes : réforme du gouvernement, réforme de l'administration, réforme de la justice et du système financier. Le fonctionnaire anglais, infatué de ses idées britanniques, ne prétendait à rien moins qu'à transformer l'Oude tout entière à l'image de la Compagnie. Et cependant quelle était à cette époque la véritable situation de l'Oude? S'il faut en croire Mill, qui s'appuie sur le témoignage du parlement, elle n'était pas inférieure à celle des autres gouvernements indigènes, et pas même à celle du soi-disant système perfectionné de la Compagnie. (VI, 256.)

Quoi qu'il en soit, le traité de 1801 fut pendant plusieurs années fidèlement exécuté en ce qui touchait la protection du territoire de l'Oude. On ne pouvait douter que ces ennemis intérieurs, dont parlait le traité, ne fussent ces grands et turbulents propriétaires, sorte de barons féodaux, qui résistaient à l'autorité du nabab et refusaient de payer les impôts. Sleeman n'hésite pas à déclarer que cette interprétation est la seule raisonnable et la seule qui ait prévalu dans les premiers temps. Les autorités anglaises, en effet, ne pensèrent pas d'abord à refuser leur assistance. Elle fut souvent fournie, et eut pour résultat la soumission de nombreux taloukdars, et la destruction d'une grande quantité des forteresses derrière lesquelles ils s'abritaient. Mais enfin l'honorable Compagnie, qui avait conçu si peu de scrupules pour accepter le prix de la protection qu'elle promettait, commença à en éprouver pour l'accorder. On objecta qu'il n'était pas convenable que des forces anglaises s'exposassent à accomplir une œuvre d'injustice et d'oppression, que le résident, avant de les autoriser à agir, devait par une enquête constater le bien fondé de la demande, et s'assurer que la résistance qu'il s'agissait de briser n'était pas justifiable. Les officiers anglais étaient d'ailleurs, dans bien des cas, des juges incompétents ou prévenus, et peu à peu, en violation manifeste du traité, la Compagnie, abandonnant le vizir à ses seules forces, qu'elle avait elle-même rendues insuffisantes, refusa son assistance, au risque d'augmenter le désordre et la désorganisation de l'Oude: ce que sans doute, il est permis de le croire, elle désirait.

Dès les années 1806 et 1807, les autorités anglaises commençaient à se conduire conformément à ces nouvelles idées, et leurs refus étaient l'objet des plaintes amères du nabab. Sur ces entrefaites, lord Minto avait succédé, comme gouverneur de l'Inde, à lord Wellesley, et vers la fin de 1810 il renouvela au vizir les demandes de réformes qui lui avaient été adressées par son prédécesseur; mais ce

fut en 1813 seulement que Saadut, non peut-être sans pouvoir justifier, par de bonnes raisons, sa passive résistance, en tenta une exécution incomplète, contraint par les obsessions du résident, dont les procédés hautains poussés jusqu'à l'insolence, n'étaient pas faits pour atténuer ce que ses exigences avaient de tyrannique et d'excessif. Tout, en effet, n'était pas digne d'éloges dans ces transformations que l'on voulait imposer au vizir. Nous pouvons, sur ce point, en croire M. H. Wilson, favorablement disposé pour la Compagnie, qu'il ne se lasse pas de justifier, toutes les fois qu'il en trouve le moyen, des critiques amères de Mill. « Les pays placés sous le sceptre anglais, dit-il, y ont gagné d'être délivrés d'invasions étrangères et de désordres intérieurs pendant quelques années, mais l'amélioration progressive de la condition du peuple a trompé l'attente et les espérances de ses maîtres ; » et il voit la cause de cet échec dans le mauvais système de justice et d'impôts donné à ces populations, dans des institutions trop européennes, inapplicables à des hommes si différents de nous par les mœurs et par les idées, et mises en œuvre hâtivement, sans études préalables suffisantes, et sans leur donner le temps de se développer naturellement. (Continuat. à l'*Hist. de Mill*, VII, 384.) — Quelle fut cependant la valeur de ces réformes? Pendant qu'elles s'accomplissaient lentement et avec hésitation dans l'Oude, le gouvernement de la Compagnie changea une fois encore de mains. Le marquis d'Hastings, arrivé dans l'Inde vers la fin de 1813, bien qu'il partageât les opinions de son prédécesseur, prit en pitié le malheureux prince victime de tant de violences. Il résolut d'adopter une politique de conciliation, chercha à modérer l'impétueuse ardeur du résident, remit à une époque plus favorable le plan arrêté par lord Minto, et se contenta de quelques améliorations de peu d'importance proposées par le nabab lui-même, qui mourut bientôt après, le 11 juillet 1814, laissant à son successeur, comme nous l'apprennent Sleeman et Heber, un pays fertile, peuplé de 6,000,000 d'habitants, une frontière compacte, une population rurale assez satisfaite, un revenu liquide de 2,000,000 sterling, ses dettes payées, un trésor enfin qu'il avait trouvé vide et où il avait accumulé 14,000,000 de livres sterl. (Heber, II, 77 ; Sleeman, I, 309 ; II, 186.)

7. *Ghazie-ud-Din, premier roi* (1814-1827). — Sleeman nous dépeint Ghazie-ud-Din en deux mots. « C'était, dit-il, un débauché et un imbécile. » C'est bientôt dit ; mais Wilson, peu indulgent, nous le savons, pour les princes indigènes, et l'évêque Heber, qui visita l'Oude sous le règne de Ghazie, font de lui un portrait tout différent. S'il manquait, il faut l'avouer, des qualités d'un grand souverain, il possédait celles d'un homme aimable et distingué. Indolent, trop livré à l'intempérance, prodigue, trop facile à se laisser entraîner par les conseils de ses ministres et de son entourage, tout le monde rend témoignage à la douceur de son caractère, à la bonté de son cœur et à ses dispositions conciliantes. Incapable d'un acte volontaire de cruauté et d'oppression, il savait, nous dit-on, se faire aimer de tous ceux qui l'approchaient. Saadut-Ali, son père, l'avait, avec une jalousie soupçonneuse, tenu constamment éloigné des soins du gouvernement, et cet isolement du jeune prince, en le livrant sans défense à des influences subalternes, lui avait inspiré peu de goût pour les affaires ; non pas cependant qu'il en fût incapable, car Wilson nous apprend qu'il se rendait un compte parfait de la nature de ses rapports avec le gouvernement britannique, et que dans sa correspondance avec la cour de Calcutta il avait souvent l'avantage. Dépourvu de rôle politique, privé du contact des officiers anglais dont il ne connaissait pas même la langue, il s'était livré avec ardeur à l'étude de la littérature et de la philosophie indienne, dans lesquelles il avait acquis des connaissances profondes, et Heber, à qui il offrit un exemplaire de ses œuvres, nous le représente comme un philologue distingué. On lui doit même un dictionnaire hindoustani (langue que l'on parlait à la cour) et arabe, en 6 vol. in-fol., qui tient une place honorable dans plus d'une bibliothèque européenne. Il n'était pas indifférent cependant aux sciences de l'Occident. Il en suivait au contraire avec intérêt les progrès, et se faisait lire en hindoustani les livres qu'on lui envoyait d'Angleterre. Il possédait même des notions suffisantes de chimie et de mécanique, et avait attaché à sa personne un officier anglais versé dans cette dernière science. Ghazie-ud-Din n'était donc pas après tout un prince méprisable.

Ghazie-ud-Din monta sur le musnud contre son espérance et contre le vœu de son père, qui favorisait un second fils Shams-ud-Dowlah, et son règne commença sous d'heureux auspices, comme ceux de la plupart de ces princes, bientôt découragés et jetés par l'impuissance dans la fainéantise. M. Baillie, le terrible résident qui avait tant troublé les dernières années du père, s'adoucit et modéra pour un instant sa bouillante ardeur, facilita au nabab l'accès du pouvoir, obtint sa confiance, fit adopter son candidat aux fonctions de ministre et obtint qu'on entreprît immédiatement des réformes dans la police et les finances. Ces réformes n'étaient, dit Wilson (Continuat.

à l'*hist. de Mill*, VIII, 110), qu'une répétition mal entendue des erreurs commises dans les territoires de la Compagnie, et un effort inopportun pour établir des institutions qui répugnaient aux populations; elles échouèrent, on doit l'avouer, devant l'impopularité qu'elles soulevèrent. Cet échec porta un coup funeste à l'influence de M. Baillie, qui en conçut de la mauvaise humeur, qui reprit ses façons hautaines et dictatoriales, et poussa le manque de respect jusqu'à l'outrage. La Compagnie poursuivait alors dans le Népaul une guerre coûteuse; le gouverneur général voulut se rapprocher du théâtre de l'action, et, en octobre 1814 il était à Lucknow auprès du nabab, qui offrait généreusement à la Compagnie un don de 1 crore de roupies ou 25,000,000 à peu près, pour lui rendre moins lourdes ces dépenses militaires. Le gouverneur refusait noblement, ou, pour mieux dire, n'acceptait qu'à titre de prêt, à 6 p. 0/0 d'intérêt, la somme offerte par le vizir. Ne nous pressons pas trop cependant d'admirer ce combat magnanime; en réalité, le résident avait été chargé d'insinuer au nabab qu'une proposition d'assistance serait agréable à la très-honorable Compagnie, et d'un autre côté le nabab avait quelque intérêt à lui complaire. Celui-ci, en effet, se plaignit avec amertume du résident et de ses réformes; il demandait que la mise en pratique de ces dernières fût, pour un temps au moins, suspendue. Le marquis d'Hastings, qui semble avoir montré, dans tout le cours de son gouvernement, pour les souverains indigènes, des dispositions modérées et conciliantes, opéra entre le prince, qui fut obligé de se rétracter, et le fougueux M. Baillie une réconciliation; mais ce dernier gardait au fond du cœur une plaie mal cicatrisée. Le gouverneur en effet lui avait donné publiquement des instructions destinées à tempérer son zèle; il lui avait recommandé de considérer le nabab comme un prince indépendant qui avait droit au respect, et de n'intervenir que là où il y avait des intérêts anglais à défendre. Il avait même fait droit à la plupart des réclamations du vizir, et notamment il avait consenti à ne pas recevoir les plaintes de ses sujets (novembre 1814). Quelques mois s'étaient à peine écoulés qu'en mars 1815 la Compagnie, dont les guerres de ce temps continuaient à épuiser le trésor, demandait au nabab un prêt d'un nouveau crore de roupies. Le nabab cédait, mais de mauvaise grâce; il commençait à craindre qu'on n'eût conçu le dessein de le ruiner pour le déposséder ensuite. (3 Hansard, CXL, 1224.) Ce prince lettré connaissait probablement ces paroles adressées par un ministre à un ancien roi: « Il en est d'un pays comme de la graine de sésame, qui ne donne pas son huile à moins qu'on ne la presse, qu'on ne la coupe, qu'on ne la brûle, et qu'on ne la brise. » (E. Burn., *Introd. à l'hist. du Boudd. ind.*, 146). Quoi qu'il en soit, cette nouvelle exaction n'était pas de nature à lui rendre le goût de son résident et des réformes. Celles-ci languissaient; l'autre, qui gardait sa rancune, accusé de nouveau, était réduit à se défendre; la lutte entre le nabab et M. Baillie renaissait plus vive que jamais, et une séparation était devenue inévitable. Lord Moira fut assez équitable pour accepter cette nécessité. Il rendit justice au zèle du résident, mais lui reprochant avec franchise d'avoir manifesté dans ses rapports avec les deux derniers nababs des dispositions envahissantes et dominatrices qui justifiaient leur jalousie et leur ressentiment, il le rappela et ne le remplaça pas. Ce rappel fut suivi de relations intimes et cordiales qui se prolongèrent pendant plusieurs années. (Wilson, *ub. sup.*, VIII, 111 et suiv.)

Les résidents anglais auprès des princes indigènes semblent, en effet, avoir exercé souvent, dans le mécanisme compliqué de la Compagnie, les fonctions odieuses d'agents provocateurs. Lord W. Bentinck décrit, avec une triste précision, dans une dépêche citée par sir Robert Peel (3 Hansard, CL, 824) la marche lente et sûre de ce rouage funeste. « Un agent politique du gouvernement indien prend sa résidence à la cour de la royale victime; par degrés il usurpe toute l'autorité, joue le rôle d'un dictateur plutôt que celui du ministre d'un pouvoir ami, et exerce une juridiction complétement incompatible avec la puissance et la dignité royales. » Sir J. Shore, autre gouverneur de la Compagnie, n'est pas moins clair: « Les résidents sont si peu utiles, » dit-il à peu près, « qu'il y a lieu de supposer que la mesure a été adoptée et maintenue expressément afin de provoquer le mauvais gouvernement et la confusion dans les principautés de manière à nous fournir des excuses plausibles et des occasions favorables d'en prendre possession. » (Moulbee, *Oude, its princes*, etc.) Ainsi est mise en pratique la devise qui, selon M. Disraeli, préside au gouvernement de la colonie: *Divide et impera*. (3, Hansard, CXLVII, 447.)

Le 11 mai 1816 intervint un nouveau traité entre la Compagnie et le nabab. Par ce traité la Compagnie rétrocédait au prince des territoires placés au nord de l'Oude, abandonnés pour la plupart aux Anglais par la convention de 1801, passés plus tard entre les mains du Népaul, qui venait de les rendre à la Compagnie, et situés entre ce pays et l'Oude, au sud de la forêt de Tarae. C'étaient, avec une petite partie de cette forêt, les districts de

Toolseepoor au nord-est, de Khyreeghur, Kunchunpoor au nord-ouest, de Nawabgunge, Munkapoor et Bahmanee-Paen à l'est, près des bords de la Goghra. Le nabab à son tour donnait au gouvernement anglais Handea ou Kewae, petite bande de terre qui s'étend le long du Gange, entre Allahabad et Benarès, et, de plus, il acceptait les domaines nouveaux dont il était mis en possession comme remboursement du prêt de 1 crore qu'il avait consenti l'année précédente. Le pays dont il s'agrandissait était, il est vrai, complétement improductif; il avait pour habitants une race de montagnards farouches et indomptables dont il était difficile de rien obtenir, et il était en conséquence un médiocre équivalent de 25 millions de francs; mais il assurait, ajoute Sleeman, la frontière de l'Oude du côté du Népaul. Je le veux bien; cela cependant importait peu au prince indigène puisque le gouvernement britannique s'était chargé de la défendre; en tous cas, il est constant que la Compagnie n'avait pas fait une mauvaise affaire. (Heber, II, 81; Sleeman, I, 110, 128; II, 187.).

Dans le courant de l'année 1819, l'Hindoustan, apprit avec étonnement et indignation que le nabab d'Oude, renonçant à son allégeance à l'égard de l'empereur de Delhi, avait usurpé le titre de roi. Le Grand Mogol, ce prince impuissant, prisonnier et pensionnaire des Anglais, qui n'était plus qu'un souvenir, jouissait encore d'un grand prestige parmi les populations hindoues; elles considéraient presque comme un sacrilége une entreprise d'autant plus coupable à leurs yeux que le nabab-vizir était particulièrement enchaîné à l'empereur par les devoirs de sa charge et de sa reconnaissance. L'Inde dut se résigner cependant et reconnaître Abu-Muzaffar, Moiz-ud-Din, Shah-i-Zaman, Ghazie-ud-Din Hyder-Shah, Padshah-i-Awadh, c'est-à-dire le Victorieux, le soutien de la foi, le roi du siècle, Ghazie-ud-Din Hyder Shah, roi d'Oude. A ce titre pompeux, toutefois, la cour de Delhi ne se résigna pas sans contestation. Les mots de Shah-i-Zaman surtout, qui le faisaient l'égal de l'empereur, ne pouvaient pas passer, et on fut obligé de les mitiger par cette appellation plus modeste de Padshah-i-Awadh, qui réservait à l'empereur le reste de l'univers. Triste spectacle! ces deux ombres de souverains qui se disputaient un peu de vent, un mot! pauvre vizir qui choisissait pour convoiter le titre d'un pouvoir plus grand, le moment où son pouvoir avait en réalité disparu. Ghazie-ud-Din cependant pouvait espérer que ce nom nouveau appuierait sa domination sur une base plus solide; mais ce qui fait surtout sourire dans toute cette affaire, c'est que Ghazie-ud-Din ne conçut pas tout seul l'idée de cette usurpation. Elle lui fut en réalité suggérée par le machiavélisme de la Compagnie qui excita la jalousie du nabab, fort chatouilleux sur la question d'étiquette. Elle craignait que le successeur de Rama, s'alliant au petit-fils d'Akbar, ne chassât un jour de l'Inde les nouveaux envahisseurs; elle craignait, singulier aveu! que le caractère du souverain de l'Oude, « admirable, » disait le marquis d'Hastings, « de loyauté, d'humanité et de douce dévotion, » ne gagnât à un soulèvement la sympathie des populations; et pour rompre cette ligue imaginaire, elle forma le projet de semer la discorde entre ces deux puissants souverains, et de perdre le nabab dans l'opinion indienne. Elle y réussit en partie, et s'applaudit de son succès. (3 Hansard, CXLVIII, 1490.)

L'abstention du gouvernement colonial, cependant, en ce qui concernait l'administration intérieure de l'Oude, avait, au témoignage du gouverneur général, produit les plus heureuses conséquences. Il est bien vrai que quelques troubles avaient éclaté dans le pays, qu'il avait fallu réprimer quelques zemindars réfractaires, que la police indigène s'était souvent montrée impuissante ou complice, que l'appel adressé aux forces anglaises n'avait pas toujours été entendu; elles avaient prêté toutefois dans plus d'un cas une utile assistance, et au commencement de 1822 elles avaient pris aux rebelles et détruit plus de soixante-dix forts dans le voisinage de Sultanpoor. Le roi d'ailleurs, pour suppléer aux secours anglais, avait augmenté son armée dont le chiffre, à la fin de son règne, s'était élevé à 60,000 hommes. Il faut pourtant remarquer que les populations les plus turbulentes étaient précisément celles des frontières dont les excès, plus en vue, faisaient concevoir des troubles du royaume une opinion exagérée. En somme, la situation de l'Oude à cette époque était prospère : les impôts étaient légers et la perception en était facile. (Wils., *ub. sup.*, IX, 207.) En 1818, le marquis d'Hastings, après un voyage dans l'Oude, écrivait au nabab pour le remercier de sa somptueuse hospitalité, et l'assurait de la satisfaction qu'il avait éprouvée à voir le haut état de culture de la contrée, l'accroissement de la population, le bonheur et l'aisance dont jouissaient tous les sujets de S. Exc. En 1824, un corps de cavalerie, envoyé dans l'Oude, n'avait pu trouver le moyen de camper sans endommager les récoltes; le pays avait la physionomie d'un véritable jardin, et ne le cédait pas aux districts les mieux cultivés dans le territoire de la Compagnie. (Wils., *ub. sup.*, 208.) Dans un voyage fait en 1825, lord Amherst, gouverneur général, était également frappé de la prospérité de l'Oude, et une année plus tôt, l'évê-

que Heber, qui visitait le royaume, en recevait la même impression. On lui a parlé, dit-il, des dangers qui attendent les voyageurs et des vols nombreux dont ils sont victimes, mais il pense qu'il y a beaucoup d'exagération dans ces récits. Il n'a rien *vu*, quant à lui, qui les justifie; il ne peut pas croire qu'une population si nombreuse, un sol cultivé avec autant de soin se concilient avec l'oppression dont on parle au dehors; l'autorité du prince lui a paru partout respectée, et s'il y a quelques ombres à ce riant tableau, la relation prise en masse donne l'idée d'un peuple doux, affectueux et content de sa destinée.

Nous avons dit que, vers la fin de 1825, le gouverneur général visita Lucknow. Il fut bien encore question entre lui et le roi des réformes désirées par la Compagnie, mais Ghazie-ud-Din en maintint l'inutilité, invoqua la situation heureuse du pays, réclama l'exercice de son autorité, et lord Amherst n'insista pas. Il trouvait qu'après tout le mal n'était pas si grand qu'on l'avait dit. Le roi, pour témoigner sa reconnaissance à la Compagnie, entraînée par sa politique belliqueuse à des dépenses qui dépassaient ses forces, lui offrit un nouveau prêt d'un crore de roupies (25,000,000 de fr.). C'était la prendre par son endroit sensible, et elle n'eut garde de refuser. En faisant d'ailleurs cette proposition au gouvernement colonial, le roi poursuivait un dessein particulier dont je dirai un mot tout à l'heure. Le prêt fut stipulé à titre perpétuel, aux intérêts à 5 p. 0/0, qui devaient être payés, dans des proportions déterminées, aux membres de sa famille et à son ministre favori Aga-Mir. Par une dépêche du 14 octobre 1825, que nous regrettons de ne pouvoir citer tout entière, le gouverneur général remerciait le roi d'une assistance venue à propos « dans le cas d'extrêmes besoins où les avait réduits la guerre avec les Birmans. » Et il ajoutait, dans un style oriental et amphigourique qui, s'il n'assurait pas la durée de sa gratitude, en prouvait au moins la vivacité : « Le jardin toujours verdoyant et fleuri de notre mutuelle amitié a été rafraîchi et embelli, tandis que les bienfaits et les fruits de notre affection, qui remonte au temps jadis, sont imprimés dans le cœur de tout Anglais, ici et en Europe, d'une manière aussi indélébile que s'ils avaient été gravés sur le diamant. Ni le temps, ni le changement des circonstances n'effaceront de la mémoire de la nation britannique une preuve si irréfragable, un argument si irrésistible des sentiments fraternels de Votre Majesté. » (*Oude, its princes*, etc., 61.) — En 1826, nouveau prêt de 50 lahks (12,500,000 fr.), nouvelle lettre de la même main : « Puisse Dieu tout-puissant, » s'écrie le gouverneur général dans un accès d'enthousiasme, « conserver V. M. (la mine de munificence) sous son éternelle protection! Certainement l'offre d'une assistance si libérale, que la Compagnie a souvent et fréquemment (often and frequently) obtenue de V. M., démontre votre sincérité, a rafraîchi le jardin d'amitié et de fidélité, et lié ce gouvernement par des obligations inexprimables. » On n'avait pas toujours parlé de ce ton, et l'on devait bientôt l'oublier; mais l'on ne pensait guère pour le moment aux innombrables abus qui plaçaient les sujets du roi sous un joug intolérable.

Le roi d'ailleurs avait ses raisons, ai-je dit, pour se montrer si généreux. La begum, épouse du roi, femme ambitieuse et avide de pouvoir, qui poussait la violence jusqu'à la fureur, et des rages frénétiques de laquelle les robes et les habits, bien plus, les cheveux et la barbe de l'excellent Ghazie-ud-Din portaient des traces, était en guerre ouverte avec le ministre qui cherchait à combattre son influence funeste, et était parvenu à obtenir son éloignement. Le prince Soliman-Jah, depuis Nussir-ud-Din, que, privée d'enfants, elle avait adopté pour son fils, avait, pendant sa minorité, pris le parti de la princesse, et s'était retiré de la cour avec elle, dans une retraite où elle exerçait sur lui par son indulgence excessive un complet ascendant. Le roi avait résolu d'éloigner son fils du trône. Il paraît même, s'il faut en croire la personne sous l'inspiration de laquelle M. Knighton a écrit son livre (*Private life*, 169), qu'il voulut le séparer de sa mère adoptive, même par la force, que la begum, faisant armer les gens de sa maison pour défendre le jeune prince, ne recula pas devant un combat sanglant, provoqué par son ambition plus encore peut-être que par son amour maternel. Le résident intervint, triompha de la résolution du roi et parvint à rétablir entre le prince, la mère et le ministre, le semblant au moins de la bonne harmonie. Ghazie-ud-Din, toutefois, craignit pour Aga-Mir la rancune de Soliman-Jah, et ce motif l'avait engagé à acheter pour ce favori, par le prêt de 1825, la garantie de la Compagnie, et à lui assurer, en cas de revers, une existence honorable. C'est au milieu de ces querelles domestiques, qui troublèrent et affligèrent les dernières années de son règne que Ghazie-ud-Din mourut au mois d'octobre 1827.

8. *Nussir-ud-Din-Hyder.* (1827-1837). — On peut dire, je crois, avec justice, de ce prince, que ses qualités aimables lui appartenaient en propre et que ses vices, car il eut des vices, étaient le produit de son éducation et des circonstances au milieu desquelles il a vécu. Nussir-ud-Din, le Refuge

du Monde, c'est ainsi qu'on l'appelait à la cour, prévenait en sa faveur par une figure agréable, la distinction de sa personne, et une tournure vraiment royale; revêtu souvent du costume européen, et habillé de noir à la façon britannique, il donnait l'idée d'un parfait *gentleman*. Il accueillait avec bienveillance ceux qui étaient admis en sa présence, et surtout les Européens, pourvu qu'ils n'appartinssent pas à la Très-Honorable Compagnie, et il s'exprimait avec eux dans un médiocre anglais mêlé d'hindoustani. Il était doué d'un esprit vif et droit comme suffirait à le prouver une piquante conversation qu'il eut avec son ministre et que rapporte M. Knighton (*Private life*, 35). C'était encore un prince libéral et dont la main s'ouvrait facilement; mais ses bonnes qualités étaient obscurcies par bien des taches; Nussir-ud-Din avait les vices d'un enfant gâté doublé d'un despote. L'ambition jalouse de la begum et le mauvais vouloir de son père l'avaient empêché d'acquérir la connaissance et le goût des affaires. Paresseux à l'excès, facilement dominé par des influences subalternes, livré, au milieu de son zenanah, où il passait la plus grande partie de son temps, à des habitudes dissolues et énervantes, abandonné à la plus honteuse ivrognerie, ou cherchant des distractions dans des amusements puérils, indolent et voluptueux, il lui arrivait souvent, au sortir du bain, de se vêtir des parures féminines de sa femme ou de sa maîtresse favorite. Toute contrainte lui était insupportable, et lorsqu'après quelque dîner public donné au résident ou aux officiers anglais, il se trouvait enfin, délivré de cette importune compagnie, plus libre au milieu du petit groupe de familiers européens dont il s'entourait, et dont quelques-uns au moins flattaient ses mauvaises passions pour les exploiter, il bâillait et jetait à l'autre bout de la salle sa coiffure ornée de joyaux en s'écriant : « Dieu merci, ils sont partis! Maintenant prenons un verre de vin en paix. *Rappery boop!* (exclamation hindoustanie), comme ces gens-là sont stupides! » Le membre de la petite coterie européenne sous la dictée duquel M. Knighton écrivait insinue même que Nussir-ud-Din était quelquefois cruel, plutôt par caprice d'enfant que par instinct; mais cette assertion est peu conforme à d'autres témoignages qui, quoique indirects, méritent peut-être plus de confiance. Dans ce livre de seconde main, que lord J. Manners qualifie un peu sévèrement d'*insipide* (3. Hansard, CXLVIII, 1515), et qui renferme des détails intéressants, l'ancien courtisan de Nussir-ud-Din ne parle que par ouï-dire, et en se fondant sur des révélations suspectes, des sévérités excessives et des mystères d'iniquité dont le zenanah était le théâtre. (*Private life*, 1, 9, 12, 13, 17, 30, 35, 69, 86, 153, 184, *et passim*). Ce tableau d'ailleurs se rapporte à la fin du règne, et il est permis de croire que c'est celui de l'homme perverti par l'usage du pouvoir absolu, découragé par le sentiment de son impuissance et de son abaissement, et renfermé, par l'oppression d'un pouvoir étranger et irrésistible, dans les limites d'un harem, et dans le cercle étroit où s'agitent les intrigues d'un palais oriental. Le peuple de l'Oude d'ailleurs ne s'y trompait pas : il aimait son roi malgré tous ses vices, trouvait légères les charges qui lui étaient imposées, ne se sentait pas malheureux, préférait son sort à celui de ses voisins les sujets de la Compagnie, et reportait toute sa haine sur les favoris qui pervertissaient le prince et compromettaient sa renommée. (Wilson, *Suite à Mill*, IX, 377; Sleeman, I, 161.)

Le commencement du règne de Nussir-ud-Din, en effet, fit concevoir les plus heureuses espérances. Lord Dalhousie avoue qu'il semblait bien disposé à réformer les abus (*Oude papers*, 155, n. 17). « Si j'étais venu ici », dit à son tour le général Sleeman, « lorsque le trésor était plein et que Nussir-ud-Din-Hyder était désireux de dépenser son argent de la manière la mieux calculée pour se rendre favorable le gouvernement anglais et pour lui plaire, j'aurais pu couvrir l'Oude d'utiles travaux publics. » (II, 413.) On doit d'ailleurs à ce prince quelques règlements utiles. C'est lui qui, le 15 mai 1833, à l'exemple du gouvernement colonial, prohiba dans ses domaines l'infanticide, le suicide, la mutilation, la castration, les suttees ou sacrifice des veuves, coutume profondément enracinée dans les mœurs de l'Inde, que la Compagnie avait à plusieurs reprises tenté d'abolir, et qu'il fit disparaître. (*Id.*, II, 251.) Plus tard, il interdit la vente des esclaves, il consacra des fonds au soulagement des misérables, à l'établissement d'hôpitaux destinés à les recueillir ou à leur distribuer des médicaments, et à la fondation du collége de Lucknow. (*Oude, its princes*, etc., 89.)

Comme de coutume, le roi d'Oude dut faire à la Compagnie son don de joyeux avénement, le trésor de Saadut-Ali n'étant pas encore, à ce qu'il paraît, épuisé. Par traité du 1er mars 1829, Nussir-ud-Din prêtait à ses amis de Calcutta la somme de 62 laks 40,000 roupies (15,600,000 fr.). Les intérêts, fixés à 4 p. 0/0, devaient être payés à divers personnages sous forme de pensions réversibles sur le trésor royal, après la mort des titulaires. Les titulaires moururent, et le trésor royal ne reçut jamais

rien, malgré ses réclamations. (*Ibid.*, 67.)

Nussir-ud-Din, en montant sur le musnud, dissimula d'abord sa haine pour Aga-Mir, homme d'obscure origine, mais, dit M. Wilson, digne de sa fortune, opposé aux réformes et cependant en bonne intelligence avec le résident. Lord Bentinck, le nouveau gouverneur des Indes, d'accord avec la cour des directeurs à Londres, était contraire au système des interventions, et le roi d'Oude acquit bientôt la certitude qu'aucune ligne de gouvernement ne lui serait imposée; il subissait encore d'ailleurs, dans toute son étendue, l'influence de l'impérieuse Padshah-Begum, sa mère, d'abord par tendresse et bientôt par peur, car il craignait que, dans l'emportement de son ambition déçue, elle ne le fît déposer par le gouvernement anglais. Rassuré d'un côté, poussé de l'autre, il chassa son ministre, lui demanda des comptes qu'il aurait été difficile à Aga-Mir de rendre à son honneur, puisque M. H. Wilson avoue qu'il s'était rendu coupable de péculat et d'oppression, et l'obligea à s'exiler à Cawnpore sous la protection anglaise (octobre 1830).

Le Refuge du Monde, après une tentative malheureuse pour gouverner par lui-même, ou, pour mieux dire, par les mains d'indignes favoris avec lesquels il fut interdit au résident d'entretenir aucune relation, remplaça Aga-Mir par Hakim-Mehdi-Ali-Khan, ancien conseiller de son père, qui passait pour hostile à l'influence anglaise, à l'élévation duquel s'était opposé M. Maddock le résident, et que cependant agréa le gouvernement modéré de lord Bentinck en considération de son habileté reconnue. Hakim-Mehdi se mit avec ardeur aux réformes, améliora les finances, substitua au système des impôts concédés à ferme (*ijara*) celui de la perception directe (*amanee*), que préconisait la Compagnie, diminua les dépenses, réprima la corruption des fonctionnaires, non sans rencontrer d'ardentes et de nouvelles oppositions, et fit faire à l'administration intérieure de l'Oude des progrès lents mais incontestés. M. Maddock profita de ce moment pour jeter le cri d'alarme, pour déclarer que le pays marchait vers une ruine certaine, si la Compagnie ne prenait pour un temps la direction des affaires. Au mois d'avril 1831, lord Bentinck accourt à Lucknow, et M. Wilson nous assure (*ub. sup.*, IX, 373) qu'il reconnaît, d'accord avec le résident, la nécessité d'une intervention. Il est permis de croire toutefois que le gouverneur général apportait dans l'Oude une opinion toute faite et qui lui était imposée. Il avait reçu, en effet, du président du bureau de contrôle, l'ordre d'annexer le royaume de Nussir-ud-Din, ou d'en prendre l'administration. Lord Bentinck refusa d'exécuter cette mesure spoliatrice; il donna aux autorités d'Angleterre les raisons de son refus (3. Hansard, CXLVIII, 1488-1495), et il se contenta d'adresser au roi un avertissement sévère. « A moins, lui disait-il, que ses territoires ne fussent gouvernés par d'autres principes que ceux qu'on avait suivis jusque-là et que la prospérité du peuple ne fît le principal objet de son administration, les précédents fournis par les principautés du Dekhan, du Carnatique et de Tanjore seraient appliqués au royaume d'Oude, l'entière administration du pays serait confiée à des fonctionnaires anglais, et le souverain transformé en un pensionnaire de l'État. » Nous avons fait bien du chemin, on le voit, depuis les lettres de remercîment de lord Amherst « à l'ornement du trône de splendeur. » Nussir-ud-Din fut un moment intimidé, mais, avec sa légèreté et son indolence habituelles, il oublia bientôt cette fugitive impression, et la bonne volonté du ministre fut de nouveau entravée: Hakim-Mehdi, dans l'embarras, se réfugia auprès du résident, lui demandant secours et conseils; le roi lui-même, avec plus ou moins de sincérité, appuya les sollicitations de son ministre; mais le résident, guidé par les instructions formelles de son gouvernement, refusa obstinément les conseils que l'on invoquait, et livra roi et ministre à eux-mêmes, tandis qu'à Londres et à Calcutta on préparait des mesures de rigueur. — La situation de l'Oude, cependant, justifiait-elle tant de bruit et tant de violence? Écoutons encore à ce propos M. H. Wilson (*Ibid.*, 375 et suiv.): La misère du pays avait été fort exagérée, l'enquête dont elle avait été l'objet avait été insuffisante; il n'était pas vrai que le peuple subît des charges intolérables, ou que le pays fût en proie à une irrémédiable anarchie; la condition du peuple n'était pas pire que celle des sujets de la Compagnie; souvent elle lui était supérieure; pas une ville de l'Inde, à l'exception *peut-être* de Calcutta, ne possédait des richesses égales à celles de Lucknow, le siége de la cour la plus renommée de la presqu'île par sa magnificence, et cette opulence ne permettait pas de croire à une oppression insupportable. « On peut affirmer avec justice, « dit enfin en concluant l'éminent écrivain, » que le gouvernement de l'Oude n'est pas inférieur aux gouvernements indigènes en général, et que, s'il est déshonoré par beaucoup de graves défauts qui lui sont inhérents, il trouve aussi sa compensation dans l'exemption de beaucoup de maux qui sont également inséparables de la souveraineté des étrangers. »

Le refus de concours du résident ne pouvait

avoir pour résultat de servir la cause des réformes. Les adversaires de ces réformes triomphaient et firent si bien par leurs intrigues que le ministre, malgré quelques efforts inutiles du major Low, alors résident, fut renvoyé, et peut-être dut s'estimer heureux de pouvoir, après une réclusion de peu de temps, chercher un refuge à Furruckabad. La retraite d'Hakim fut pour l'Oude un événement malheureux ; le pouvoir tomba aux mains des favoris, et l'administration du pays, loin de poursuivre cette voie de progrès dans laquelle elle était entrée, ne garda presque plus de traces de ceux qui avaient été accomplis. Peut-on dire que la Compagnie fut complétement étrangère à ce résultat? Au commencement de 1835, lord Auckland, en venant prendre possession du gouvernement, apportait l'ordre formel d'exécuter les mesures recommandées quelques années auparavant. Le secret de ces instructions fut bientôt répandu dans l'Inde ; elles y produisirent, nous dit-on, une vive émotion. (3. Hansard, CXLVIII, 1488.) Lord Auckland hésita ; de son côté, le roi d'Oude, averti para le coup à Londres par une démarche habile ; les mesures de rigueur furent abandonnées ; il en fut quitte pour un sévère et inutile avertissement, et les choses restèrent dans le même état.

Mais la Compagnie, en renonçant à réclamer une influence avouée sur le mauvais gouvernement de Nussir-ud-Din, ne renonçait pas cependant à exercer, pour obtenir la satisfaction qu'elle désirait, une pression qui avait pour résultat fâcheux d'affaiblir l'autorité du roi. Le résident continuait à lui refuser toute espèce d'assistance dans la répression des soulèvements ou des résistances qui troublaient son empire, et ces résistances naturellement devenaient d'autant plus fréquentes et d'autant plus énergiques qu'elles savaient n'avoir pas à compter avec une autorité efficace. D'abord le gouvernement de Calcutta avait exigé une enquête préalable ; maintenant il opposait aux appels du roi un refus formel et absolu, espérant ainsi le soumettre et le contraindre à agir conformément à ses ordres. La Compagnie, disait-on, ne devait d'assistance au roi qu'à la condition qu'il donnerait à ses peuples une bonne administration ; des troupes anglaises ne pouvaient se faire des instruments d'oppression. S'il y avait quelque chose de spécieux au fond de ces motifs, cela ne servait qu'à mettre en évidence les impossibilités, faciles à prévoir, créées par des conventions sans équité, et il était fâcheux que la Compagnie ne se fût pas avisée de ces scrupules alors qu'il s'agissait, en 1801, de recevoir le prix de la protection qu'elle se croyait dispensée d'accorder. Non-seulement les forces restaient inactives, mais elles diminuaient peu à peu, et le gouvernement anglais, qui était payé d'avance, ne se gênait pas pour rappeler de l'Oude des détachements réclamés par ses opérations militaires sur d'autres points. En vain le malheureux prince cherchait à accroître sa propre armée, cette armée mal payée, mal habillée, indisciplinée, ne pouvait lui être de presqu'aucun secours ; et d'ailleurs on en exigeait avec insistance la réduction au nom des traités qu'on violait soi-même, car on ne voulait autre chose que réduire le roi à l'impuissance.

Une autre affaire pleine d'intrigues et de violences, et dont je ne puis me dispenser de dire quelques mots, occupa la seconde moitié du règne de Nussir-ud-Din. Le roi, alors qu'il n'était encore qu'héritier présomptif, sous le nom de Soliman-Jah, s'était follement épris d'une femme appelé Doularie, nourrice de Moona-Jan son fils, intrigante, de mœurs équivoques, sans beauté d'ailleurs, déjà mariée, ayant eu de son premier mari une fille et un fils du nom de Kywan-Jah. Il l'avait épousée avec le consentement du roi son père, en 1820. Déjà, à la naissance de Moona-Jan, pour lequel la begum, sa grand'mère, avait conçu une vive affection, Ghazie-ud-Din, qui n'était pas fâché de jouer un mauvais tour à son acariâtre épouse, avait désavoué, en présence du résident, son petit-fils comme illégitime. Cette déclaration semblait servir l'ambition de Doularie, qui avait conquis sur son faible mari une influence absolue. Lorsque Nussir-ud-Din monta sur le musnud, Doularie prit la qualité de première femme et le titre de Mulika-Zamanee, la reine du siècle, parvint à faire adopter son fils Kywan-Jah et à le faire reconnaître comme héritier présomptif. Enfin, en décembre 1832, Nussir-ud-Din renouvela auprès du résident la déclaration de son père et nia sa paternité à l'égard de Moona-Jan. A cette époque cependant la faveur de la Mulika-Zamanee s'était depuis longtemps éclipsée, et trois autres femmes avaient successivement occupé sa place dans l'affection du maître ; aussi Kywan-Jah fut-il l'objet d'une répudiation semblable. Lord Bentinck accueillit, sans y regarder de trop près à ce qu'il paraît, la double demande du roi ; peut-être n'était-il pas fâché de se débarrasser de l'impérieuse begum et des tracas que faisait prévoir son ambition. Les deux prétendus fils de Nussir-ud-Din furent exclus du trône, et la succession du roi fut, par des instructions formelles adressées au résident, destinée au prince Nussir-ud-Dowlah, oncle du roi et frère aîné survivant de Ghazie-ud-Din.

Mais la begum n'avait pas donné son assentiment à des transactions qui spoliaient

un enfant sur lequel elle avait reporté toutes ses affections et peut-être toutes ses ambitieuses espérances ; la princesse, en effet, avait fini par lasser la patience de son fils adoptif et par perdre son crédit. Le ministre Hakim, aussi mal disposé pour elle que son prédécesseur, était parvenu à rassurer le roi contre ses violences, et à la rendre même pour lui un objet d'horreur, en lui insinuant que sa véritable mère avait succombé par les artifices de la begum, qui ne pouvait supporter auprès de lui une autre tendresse que la sienne. Elle n'apprit pas, on le conçoit, sans colère, l'exclusion de son petit-fils, et alors se reproduisit une scène tout à fait semblable à celle qui, quelques années auparavant, avait ensanglanté le palais de Ghazie-ud-Din. Nussir-ud-Din réclame le prince désavoué ; la begum refuse, et le prend sous sa protection. Il lui commande de quitter le palais ; elle résiste. Il envoie, pour faire exécuter ses ordres, un détachement de ses femmes-cipayes, auxquelles était confiée la garde de son harem. Une bataille s'engage entre ces troupes singulières et les serviteurs de la begum ; les Amazones indiennes sont vaincues après avoir tué quinze ou seize de leurs adversaires ; le ministre intervient, garantit la vie du jeune prince, et la begum rassurée s'éloigne enfin du palais. (*Oude, its princes*, etc. 70 ; Knighton, *Private life*, 170.)

Le roi, cependant, livré de plus en plus à ses dangereuses passions, s'affaiblissait tous les jours davantage ; déjà, à Lucknow, on prévoyait sa fin prochaine, et l'opinion s'y accréditait que la Compagnie, profitant de cette sorte de vacance du trône, s'emparerait après lui du pouvoir. « Le roi et les grands, nous dit Sleeman (II, 151), acceptèrent volontiers cette solution. » Nussir-ud-Din, selon lui, n'était pas fâché de penser qu'il serait le dernier roi de l'Oude. Quant aux grands fonctionnaires de l'État, leur motif était peu édifiant, il faut l'avouer, et peu capable de justifier l'annexion ; ils espéraient qu'elle les mettrait à l'abri du châtiment qu'ils avaient mérité pour leurs concussions. Le roi d'ailleurs était poursuivi lui-même par de tristes pressentiments. Il soupçonnait des projets criminels et prenait de minutieuses précautions contre un empoisonnement. (Ce fait est nié par Moulbee, etc., *Oude, its princes*, 74.)

Le 7 juillet, enfin, à onze heures et demie du soir, le colonel Low est averti tout à coup que le roi est mourant. Il donne aussitôt tous les ordres nécessaires pour assurer l'accomplissement des décisions de la Compagnie, ordres qui furent, à ce qu'il paraît, imparfaitement exécutés, et se rend lui-même au palais. Nussir-ud-Din venait d'expirer, et son corps était encore chaud ; il n'avait poussé qu'un cri pour mourir, sa figure était calme et ne révélait aucune souffrance. Mourut-il cependant par le poison, comme l'insinue M. Knighton, et comme l'affirme Sleeman (*Private life*, 173 ; Sleeman, II, 171), et le crime fut-il commis par le chef d'un autre corps féminin organisé militairement, celui des *bearers* (mot hindoustani), femmes de service chargées de porter les palanquins dans l'intérieur du palais ? fut-il, dis-je, commis par le chef de ce corps, grande et belle femme, autrefois favorite du roi ? Peu nous importe aujourd'hui.

Pendant qu'il se rendait au palais, le colonel Low avait chargé un de ses officiers de porter à Nussir-ud-Dowlah, le nouveau roi de la Compagnie, un *petit papier* déjà préparé par lui. Ce n'était rien moins qu'un engagement de signer tout traité qui lui serait imposé par le gouvernement anglais. Le résident, on le voit, ne soutenait pas *gratis* sa candidature. Nussir-ud-Dowlah parcourt le *papier* et le signe sans hésitation. Il était vieux et infirme ; il lui fallut du temps pour rejoindre le colonel Low au palais ; il y arrive cependant à deux heures du matin, entouré de sa famille et de ses confidents. Mais on avait compté sans la terrible begum, et celle-ci ne se tenait pas pour battue. Elle avait réuni des forces non méprisables, se met à leur tête, et accompagnée du jeune prétendant Moona-Jan, marche sur le palais. Disons le tout de suite, l'opinion publique lui était favorable ; la population de Lucknow et l'armée ne se souciaient guère de ce Nussir-ud-Dowlah, vieillard sans crédit qu'elles avaient depuis longtemps oublié ; il n'y avait pas lieu de douter d'ailleurs, comme on l'a reconnu plus tard, et comme la begum le savait bien, que le prince Moona-Jan ne fût le fils légitime du roi ; ses traits eux-mêmes en témoignaient, et la réputation de sa mère, Afzul-Mahal, est restée sans tache. La begum, avec une inébranlable résolution, envahit le palais par la porte nord-ouest, qu'un éléphant enfonce de la tête ; on envoie contre elle des troupes indigènes ; elles passent à l'ennemi ou se retirent ; la foule des rebelles se répand dans les appartements royaux, et il serait difficile de décrire la scène de confusion qui suivit. Le jeune prince est placé sur le trône, et déjà, comme pour inaugurer son règne, des danseuses dansent et chantent devant lui au bruit de la mousqueterie et des hurlements de la foule. Le résident cependant tient bon. Il entame, non sans danger, des négociations avec la begum. Celle-ci cherche à gagner du temps. Elle persiste contre toute espérance dans son entreprise ; le palais est pillé ; la révolte fait des progrès ; les fils et petits-fils de Nussir-ud-Dowlah tombent entre les mains de la foule, et, gardés comme otages, en sont quittes pour quelques insultes. Enfin le résí-

dent, dont la situation s'aggrave, est obligé de recourir à la force; il livre la begum et ses partisans au bras séculier. Après une action fort vive, qui coûta aux rebelles 100 ou 120 morts, selon Sleeman, 500 selon Moulbee-Mohammed, la reine et son prétendant tombent aux mains du colonel Low, qui les envoie à la résidence. Il était neuf heures du matin (8 juillet). — Le pauvre vieux roi, tout ému d'une victoire gagnée sans lui, remplaça tremblant son rival sur le trône, aussitôt que le plus gros du désordre eut été réparé à la hâte, et fut solennellement couronné. L'agitation cependant, loin de se calmer dans la ville, semblait s'accroître; on parlait de projets pour délivrer la begum, et le 11 juillet, à minuit, le résident faisait partir de Lucknow, sous bonne escorte et dans le plus grand secret, la princesse et le jeune Moona-Jan, qui arrivaient le lendemain à Cawnpore. Plus tard, ils furent transportés comme prisonniers d'État à Chunar, où ils moururent. (Sleeman, II, 152 et suiv.; Moulbee-Mohammed, 70 et suiv.)

9. *Mohammed-Ali-Shah* (1837-1842). — Nussir-ud-Dowlah prit en se plaçant sur le musnud le nom de Mohammed-Ali. Les peuples de l'Oude furent bien étonnés d'avoir pour maître ce vieillard caduc, à l'élévation duquel ils n'avaient jamais pensé, et les gens puissants en prirent quelque frayeur. Si Nussir-ud-Dowlah, en effet, tenu éloigné des affaires, et même outragé avec indignité par son neveu, dont il avait combattu les droits au trône, dont il avait entravé l'avénement et qui lui en gardait rancune, avait depuis longtemps disparu de la scène politique, il avait utilement rempli autrefois les fonctions de ministre sous son père Saadut-Ali, à l'école de ce maître habile il avait acquis, dans le maniement des affaires, une expérience consommée. C'était un vieillard capable, prudent et avare, qui, à peine en possession du pouvoir, demanda des comptes sévères aux ministres et aux autres agents des extorsions et des concussions qu'ils avaient commises sous les précédents règnes, et leur fit restituer de grosses sommes. Ils jetèrent naturellement les hauts cris contre cette intolérable oppression. Le vieux roi donna ses soins avec assiduité à la direction de son gouvernement, comme le reconnaît Sleeman (I, 178), et ce bon témoignage du général nous semble apporter quelque poids à l'allégation de Moulbee-Mohammed, moins digne de confiance peut-être en sa qualité de défenseur officieux de la dynastie, d'où il résulte qu'il améliora la situation des classes agricoles, réforma la police, les finances et l'administration judiciaire, encouragea le commerce, provoqua plusieurs fondations utiles, et mérita la confiance du colonel Low.

Tous les incidents étranges qui avaient signalé ce changement de règne furent aussitôt communiqués aux autorités de Calcutta. Lord Auckland, alors gouverneur général, donna une approbation complète aux actes du résident, sauf sur un point. Il blâma le *petit papier*, et si le gouvernement colonial avait toujours tenu une semblable conduite, il ne mériterait que des éloges. Il n'était pas digne, disait-il, d'un pouvoir revêtu d'un caractère de suzeraineté, d'exiger l'engagement à une soumission absolue de la part d'un souverain dont l'habileté offrait d'ailleurs une suffisante garantie. Un autre traité sans doute était nécessaire au bon gouvernement du pays, il était désirable que l'on y préparât le nouveau roi, mais il fallait que ce traité fût fondé sur la raison et sur le droit, et non sur une exigence d'une part, et sur la soumission de l'autre. Le gouverneur écrivait en même temps au roi pour le féliciter de son avénement et exprimer l'espérance de réformes prochaines. Une convention intervint en effet quelque temps après; elle porte la date du 11 septembre 1837. Elle avait pour objet de compléter et de corriger sur certains points celle de 1801, et renfermait des arrangements militaires et des clauses politiques. Le gouvernement anglais reconnaissait d'abord que l'armée du roi d'Oude, bien qu'elle dépassât les chiffres stipulés par le traité de 1801, ne suffisait pas encore aux besoins. Il l'autorisait en conséquence à accroître ses forces dans la proportion qu'il jugerait convenable, pourvu cependant que cet accroissement ne dépassât pas la limite que le gouvernement britannique, dans l'intérêt des finances de l'Oude, *ou pour d'autres causes*, croirait devoir lui imposer. — La Très-Honorable Compagnie acceptait bien, comme par le passé, l'engagement de défendre, avec ses propres troupes le roi d'Oude, contre ses ennemis étrangers ou *intérieurs*; toutefois, sur l'ensemble des contingents militaires de l'Oude, ainsi accrus, un corps d'armée organisé spécialement en vue de *prêter un appui général* à l'autorité du roi dans l'intérieur de ses états, et qui ne devait pas se composer de moins de deux régiments de cavalerie, cinq d'infanterie et deux compagnies de golundauze, devait être exclusivement commandé par des officiers anglais, et, pour assurer l'entretien régulier de cette petite armée, le roi s'engageait à payer chaque année une somme de 16 lahks (4,000,000 de francs) destinée à pourvoir à leur paye, à leur armement, à leur équipement, et à la construction des bâtiments publics qui leur serviraient de cantonnements. Il était en outre stipulé que les stations de ces troupes seraient déterminées d'accord entre les deux gouvernements, ce même que l'emploi qui en serait fait, mais

qui ne pourrait jamais avoir pour objet la perception des impôts, que cette nouvelle convention militaire enfin ne serait mise à exécution que dix-huit mois après le 1er septembre 1837. La convention politique était renfermée dans les articles 7 et 8, modificatifs de l'article 6 du traité de 1801. Le préambule alléguait « que l'article 6 du traité de 1801 exigeait bien que le souverain de l'Oude établît dans ses domaines réservés un système d'administration *mis en œuvre par le ministère de ses propres officiers*, tel qu'il pût contribuer à la prospérité de ses sujets, et combiné de manière à protéger efficacement la vie et la propriété des habitants, mais qu'il n'avait pas prévu le remède à appliquer en cas de négligence de cette obligation solennelle et absolue, que les chefs de l'Oude n'avaient cessé d'enfreindre d'une manière notoire cet engagement essentiel du traité et d'exposer ainsi le gouvernement britannique au reproche d'avoir incomplétement accompli ses devoirs envers les peuples de l'Oude, qu'il était juste en conséquence que cette lacune signalée dans l'article 6 du traité de 1801 fût comblée. » Il était, pour ces motifs, convenu, article 7 : « Que le roi d'Oude prendrait immédiatement en très-pressante considération, de concert avec le résident britannique, les mesures les plus propres à remédier à la mauvaise organisation de la police, de la justice et de la perception des revenus dans ses domaines, que si S. M. négligeait de se conformer aux avis et aux conseils du gouvernement britannique ou de son représentant dans l'Oude, et que si (ce qu'à Dieu ne plaise!) une oppression grave et systématique, l'anarchie ou le désordre venaient jamais à prévaloir dans les domaines de l'Oude de manière à mettre sérieusement en danger la tranquillité publique, le gouvernement britannique se réservait à lui-même le droit de préposer ses propres officiers à l'administration de toute portion du territoire de l'Oude, petite ou grande, dans laquelle ce désordre se serait produit, pour une période de temps aussi longue qu'il lui semblerait nécessaire. Dans ce cas, » continue l'article, « le surplus des recettes, après l'acquittement de toutes les charges, devra être versé dans le trésor du roi, et un compte véritable et fidèle sera rendu à S. M. des recettes et des dépenses qui auront eu lieu dans les territoires ainsi occupés. » L'article 8 contient cette clause curieuse : « Dans le cas où le gouverneur général de l'Inde en conseil serait contraint d'avoir recours à l'exercice de l'autorité dont il est revêtu par l'article 7 de ce traité, il fera tous ses efforts, autant qu'il lui sera possible, pour maintenir (avec toutes les améliorations dont elles peuvent être susceptibles) les institutions et formes administratives nationales dans les territoires occupés, de manière à faciliter la restitution de ces territoires au souverain de l'Oude, lorsque le moment opportun d'une telle restitution sera arrivé. » (*Papers printed, by order of the H. of Lords*; 1852-1853, XIV, 92.) Je veux croire que ce traité fut librement consenti, puisqu'on le dit; mais je ne vois pas pourquoi le *petit papier* avait tant scandalisé le gouverneur général, ni quel usage plus rigoureux on en pouvait faire. Jamais certainement l'oppression du fort sur le faible ne s'était manifestée d'une façon plus évidente, et il était impossible de se donner plus formellement le droit de dépouiller son voisin en invoquant le plus futile prétexte. Nous verrons bientôt cependant que cette convention spoliatrice et plus blâmable, à mon sens, par les formes hypocrites dont elle se revêt, qu'une conquête ouverte et violente, parut encore insuffisante et gênante au gouvernement colonial, et c'est pour cela que nous en rappelons les clauses principales *in integro*. — Elle fut ratifiée par le gouverneur général en conseil, le 18 septembre 1837, et soumise à l'approbation de la cour des directeurs. Le 8 juillet 1839, lord Auckland faisait savoir au roi que cette cour, désapprouvant la clause du traité qui lui imposait un subside pour l'entretien des forces auxiliaires, et fidèle aux stipulations de 1801, l'affranchissait du payement annuel de 16 lahks de roupies consenti par lui, et que le gouvernement anglais prendrait cette charge à son compte. Cette modification inattendue au traité ne pouvait pas, on le conçoit, ainsi présentée, déplaire au roi, qui en adressa à la Compagnie ses remercîments sincères. Le pauvre prince y eût mis sans doute plus de réserve s'il avait pu prévoir la vérité qu'on lui cachait ou plutôt les incidents qui devaient naître de ce traité. — Dans sa dépêche du 8 juillet, lord Auckland après avoir supplié le Tout-Puissant de conserver toujours frais et verdoyant, par les ondées de sa grâce et de sa merci, le jardin de la richesse et de la prospérité de S. M., l'ornement du trône de grandeur et d'exaltation, s'exprimait ainsi : « Depuis le temps que vous êtes monté sur le trône, V. M. a, par comparaison avec le temps passé, grandement amélioré le royaume;... espérant que V. M. continuera à gouverner comme elle a fait jusqu'ici, avec justice, équité et sollicitude, pour le bien-être de ses sujets, je suis, etc. » Moulbee-Mohammed raconte encore, à propos de ce traité, un détail que je ne résiste pas à noter. En avertissant le roi de la faveur qui lui était accordée par les autorités de Leadenhall street, lord Auckland avait envoyé une traduction per-

sane de leur dépêche, d'où il résultait qu'il était simplement *autorisé* à exonérer le roi du subside, et non *obligé* de le faire. On releva à la cour de Lucknow cette erreur plus ou moins volontaire, et la dépêche fut renvoyée pour cause de traduction inexacte. Depuis ce jour on renonça à la vieille habitude d'envoyer en même temps aux princes indigènes l'original anglais avec la traduction persane (pag. 76). Ces indiscrets Hindous s'étaient *anglicisés* plus qu'on ne le leur demandait.

Le 12 octobre 1840, lord Auckland, après avoir félicité le roi de l'énergie que sa police avait apportée dans la répression des brigandages dont la partie montagneuse et boisée du royaume était le théâtre, s'écriait dans un élan d'enthousiasme : « Les prières du pauvre et les éloges du sage ne cessent de retentir pour les bienfaits qui tombent de votre main et de votre trône, et, vraiment, il ne peut exister au monde de plus honorables éloges et une plus noble renommée que celle-là. » — Et ailleurs, à propos d'une autre mesure. « Ah! grand roi... Dieu veuille permettre que votre dignité soit plus exaltée encore que ne l'a été celle de vos ancêtres, et que votre nom devienne plus célèbre... Aussi longtemps que durera votre règne, qui, je l'espère, sera éternel, mon gouvernement priera pour la continuation du gouvernement de l'Oude, et l'amitié qui règne entre nous recevra l'approbation du monde entier. » (*Reply to the charges*, etc., 45.) Ces déplorables platitudes, il est vrai, n'engagent à rien.

Il aurait manqué quelque chose au règne de Mohammed-Ali, s'il n'avait aidé de son argent les entreprises belliqueuses du gouvernement colonial. Ce quelque chose ne manqua pas, et Moulbee-Mohammed nous apprend (p. 77) qu'en 1838 le roi prêta à la Compagnie une assez grosse somme à 4 p. 0/0 d'intérêt; Mohammed-Ali mourut le 7 mai 1842. (Sleeman dit le 16, II, 80.)

10. *Surja-Jah-Amjud-Ali-shah* (1842-1847). — Ce prince, fils aîné du précédent, avait, nous dit Sleeman, quelques-unes des aptitudes d'un homme d'affaires, et beaucoup de bonnes qualités; il était d'une économie poussée jusqu'à l'avarice; il s'occupait avec assiduité de son gouvernement, et, pendant les premières années, eut pour ministre Monowur-ud-Dowlah, homme riche, désintéressé, ce qui paraît avoir été rare dans l'Oude, et l'est peut-être aussi ailleurs, rempli de bonnes intentions, et partisan des réformes, mais indolent et incapable de s'y appliquer avec suite. Le règne d'Amjud-Ali-Shah, d'ailleurs n'a laissé presque aucune trace, et tout ce que nous savons, à peu de chose près, de lui, c'est qu'il offrit une assistance dévouée et pleine d'empressement au gouvernement anglais pendant la guerre de celui-ci dans le Pundjab; il lui fournit de la cavalerie, de l'infanterie, des éléphants, et en 1842 lui prêta une somme de 46 lahks (11,000,000 de fr.). (Malcolm-Lewin, *Has Oude*, etc., 10.) Amjud-Ali-Shah mourut le 13 février 1847.

11. *Wajid-Ali-Shah* (1847-1856). — Wajid-Ali, qui devait le dernier s'asseoir sur le musnud, occupé pendant près d'un siècle et demi par sa famille, n'était pas le premier fils d'Amjud-Ali. Il avait pour frère aîné le prince Mostafa-Ali, jeune homme d'une nature violente et indomptable, qui s'était attiré les sévérités de son père en outrageant son aïeul, et qu'à la mort de celui-ci, Amjud-Ali, aussitôt après son avénement, avait solennellement répudié. Wajid-Ali ou, comme il est désigné dans un traité dont nous parlerons bientôt, Abul-Munsur, Nasir-ud-Din, Sikundur-Jah, Mahomed-Wajid-Ali-Shah, roi d'Oude, monta fort jeune sur le trône. Il semble avoir été dès ce temps d'une constitution faible et d'une santé délicate, car déjà, en août 1847, en prévision de sa mort, le résident recevait des instructions relatives aux mesures que cet événement rendrait nécessaires. (Sleeman, I, XLVI.) C'était d'ailleurs un prince profondément versé dans la littérature de l'Orient, dont il avait aussi étudié l'histoire ancienne et moderne, auteur lui-même de quelques poésies et d'écrits d'un autre genre. Fidèle, au début de son règne, aux exemples que lui avaient légués son père et son aïeul (*Oude papers*), il tint assidûment des durbars (conseils ou audiences) où s'agitaient les affaires de l'État et se jugeaient les requêtes des particuliers. L'armée d'abord attira son attention; il inspecta les troupes, en entreprit la réforme; mais il fut bientôt arrêté dans ce dessein. Le colonel Richmond, alors résident, se hâta de protester contre des mesures capables d'éveiller les soupçons de la Compagnie; c'était au gouvernement anglais, disait-il, à défendre le royaume contre les ennemis du dehors et du dedans. Le jeune prince dut renoncer à son projet (*Reply to the charges*, etc., 16), et pendant qu'on l'empêchait d'améliorer l'organisation de son armée, on retirait peu à peu de l'Oude les forces que le gouvernement anglais s'était obligé à y entretenir, et on livrait, de dessein prémédité, le pays à l'anarchie, dont ensuite on triomphait. Depuis l'année 1821 il n'y avait plus eu de cavalerie anglaise dans l'Oude; des corps d'infanterie disparaissaient aussi successivement et l'artillerie avec elle. On ne laissait plus de canons qu'à Lucknow, et il était difficile de dire s'ils avaient pour objet de protéger ou de menacer le gouvernement national. Le colonel Sleeman se plaignait de cet état de cho-

ses, et demandait avec instance le rappel de quelques corps, « pour faire *honnêtement* notre devoir », disait-il ; il ajoutait : « Nous retirons annuellement du pays cédé en 1801 pour protéger le roi contre ses ennemis intérieurs et extérieurs, 2 lahks, 20,000 roupies, ou 2 millions sterling. » (I, 186 ; II, 199, 210.)

Peu de temps après son avénement Wajid-Ali reçut la visite de lord Hardinge, gouverneur général. On parla de réformes ; le jeune roi montra le plus ardent empressement à profiter des avis qu'il recevait, et promit de faire tout ce que désirait la Très-Honorable Compagnie. (Lord J. Manners, 3. Hansard, CXLVIII, 1515.) Le gouverneur ne trouva rien de mieux pour l'encourager que des menaces. Il lui rappelle, dans une dépêche du 23 novembre 1847, les pouvoirs conférés à l'autorité britannique par les traités de 1801 et de 1837, et ajoute : « Si V. M. entre cordialement dans ce dessein (l'introduction d'un système perfectionné d'administration), elle peut avoir, etc. ; sinon, ou si V. M. apporte de l'hésitation dans sa conduite, et manque à son devoir en refusant mon conseil, vous êtes averti de l'autre alternative et des conséquences qui en résulteront. Il doit être alors évident, pour le monde tout entier, que, quoi qu'il arrive, V. M. a reçu en temps opportun un avis *amical*. » C'était une sorte de mise en demeure, ou, comme s'exprime lord Dahlousie, un *état d'épreuve* auquel était soumis le gouvernement de l'Oude. (*Oude papers*, p. 2, n° 4.) Le jeune prince s'empresse, et quelques mois plus tard il présente à l'approbation du gouverneur général un nouveau plan de gouvernement concerté avec le colonel Richmond résident, conforme aux procédés appliqués dans les provinces du nord-ouest et aux vœux de la Compagnie. Ce plan, d'ailleurs, n'était qu'un essai et comme une expérience qui ne devait s'étendre qu'à quelques districts. Le gouverneur général le repousse, alléguant que s'il n'était pas mis à exécution dans toute l'étendue du royaume, il ne valait pas la peine de s'en occuper. « Que la chambre apprécie maintenant, » s'écrie non sans raison, il nous semble, Lord J. Manners « la sincérité de toutes ces déclarations hypocrites, sur le désordre de l'Oude et sur l'oppression du peuple. » (3. Hansard, *ub. sup.*, 1516.)

Vers la fin de 1848 ou au commencement de 1849, le colonel Sleeman remplaçait à la résidence de Lucknow le colonel Richmond. Sleeman, vieux serviteur de la Compagnie, déjà initié par un long séjour dans l'Inde à la politique des cours indigènes, paraît être un homme loyal, sincère, observateur sagace, plein de bonnes intentions, et d'un esprit droit quand il n'est pas égaré par des préjugés anglais ; c'est du moins l'idée que me donne de lui son livre. Mais à ces qualités il semble unir un caractère impérieux et absolu. Lord Dahlousie avait pris, depuis peu de temps, les rênes du gouvernement indien, et il envoyait ce nouvel agent dans l'Oude pour l'accomplissement de quelque mystérieux dessein. « Le roi, lui disait-il, est averti qu'il n'a plus que deux années pour introduire des améliorations dont l'accomplissement est peu probable ; je vous offre la place du colonel Richmond, en me préoccupant spécialement des grands changements qui, selon toute probabilité, auront lieu. » (Sleeman, I, XVIII.) L'arrivée de Sleeman fit d'abord concevoir à la cour de Lucknow de grandes espérances. Il paraissait animé de vues conciliatrices (Moulbee-Mohammed, 79). Il passait d'ailleurs pour l'ami des États indigènes, disposé à en préparer sincèrement la réorganisation, et fermement opposé, ce qui était vrai, à la politique annexioniste.

Sleeman nous donne, sur les intrigues qui s'agitaient dans l'intérieur du palais royal, vers la fin de l'année 1849, une esquisse curieuse qui, éclairant d'un singulier jour les mœurs de ces cours orientales, semble prouver que la police des zenanah indiens n'est pas plus cruelle que de raison, et que les cipayes féminins qui en gardent les abords n'exercent pas une surveillance incorruptible. Le roi était poursuivi par la crainte du poison, et c'étaient deux de ses femmes qui troublaient ainsi son sommeil. La principale épouse était soupçonnée de méditer un crime pour placer son fils sur le trône, et pour rappeler à Lucknow son amant réfugié à Cawnpore, où il attendait le moment favorable. La seconde femme, Surafraz-Muhal, femme dissolue, avait, de son côté, pour amant Gholam-Ruza, le chanteur en chef, et le roi intimidé gardait le silence sur ces désordres, de crainte que l'infidèle ne se débarrassât de lui par quelque breuvage funeste, pour fuir avec le chanteur à Rampoor, où elle s'était fait devancer par ses trésors. Au mois de novembre 1849, Wajid-Ali s'était séparé par un divorce de la belle Surafraz, qu'il avait envoyée au delà du Gange, d'où elle devait partir en pèlerinage pour la Mecque. C'était elle cependant, à ce qu'il paraît, qui avait provoqué cette rupture en faisant entendre au faible monarque qu'elle ne pouvait rester dans son palais sans y conserver le privilége, dont elle avait largement usé avant son élévation, de choisir librement les objets de ses préférences. (Sleeman, I, LXXXIII, 47.)

Sleeman trouva le trésor royal épuisé, et il me semble que le gouvernement anglais ne devait pas en être fort surpris ; personne n'était payé, et l'on ne se fiait guère à l'obéis-

sance des troupes. Le roi, qu'il nous peint en vingt passages, n'était ni cruel, ni mal disposé ; « jamais, à vrai dire, on ne vit sur le trône un homme d'un cœur plus doux ; il comprend très-bien mon vif désir de lui donner de bons avis, et de voir bonne justice rendue dans toute circonstance. » Mais c'est ajoute-t-il, un homme d'un esprit faible, tombé dans une sorte d'enfance irrémédiable, et aussi incapable de protéger ses sujets que de leur nuire. N'ayant d'autre souci que celui de ses dangereux plaisirs, il avait abandonné complétement le soin des affaires et passait toutes ses journées au milieu de son harem, livré à l'influence sans contre-poids des femmes, des chanteurs, des eunuques et des plus vils subalternes, qu'il s'agissait surtout de détrôner. Sleeman lui reproche ses puérils amusements, la danse et l'exercice du tambour, dont il se faisait gloire ; mais il lui reproche aussi, à ce qu'il semble, avec un égal dédain, son goût pour la poésie, où il prétendait, non sans quelque raison, exceller, car sa versification, comme le disait un des poëtes dont il aimait à s'entourer dans des espèces de réunions académiques, dans lesquelles chacun lisait ses œuvres, était extrêmement bonne..... pour un roi. Ajoutons cependant que, sans doute dans un moment d'indulgence, le même écrivain marque moins de mépris pour l'intelligence de Wajid-Ali : « Le roi actuel, dit-il, a une capacité naturelle égale à celle de tous les souverains qui l'ont précédé dans l'Oude, depuis la mort de Saadut-Ali, » et il le blâme de ne pas consacrer cette capacité à la conduite des affaires.

Lorsque Sleeman arriva à Luckuow, le roi était très-malade. On prévoyait sa mort ; dirai-je qu'on la désirait ? et l'on se préoccupait des mesures que le gouvernement de la Compagnie aurait à prendre. Le résident expose ses vues dans sa correspondance avec Calcutta. Il propose la constitution d'un conseil de régence formé d'indigènes de distinction présidés par le résident, et sur le choix desquels on consulterait la mère et le frère du roi, l'une, femme de sens et de bon conseil, l'autre, prince incapable, mais très-digne homme, respectable et excellent. Le jeune héritier serait placé immédiatement sur le trône, pour éviter les inconvénients d'un interrègne, et le gouvernement lui serait rendu à sa majorité. (I, XLVI, LI, LII, 30 janvier, 20 et 23 mars 1849.) — Au commencement du mois de mai le roi va mieux. Il a été examiné par des médecins qui n'ont trouvé chez lui aucun signe de confusion dans les idées ; il est hypocondriaque (on le deviendrait à moins) et souvent agité par des tristesses imaginaires. Un homme habile le rétablirait. Il ne faut plus penser à une régence. Sleeman y substitue un conseil de gouvernement, nommé par le roi, confirmé par le gouverneur général, composé d'un président et de deux membres, deux oncles du roi, que l'opinion publique tient en haute considération, sous la présidence de Mohin-ud-Dowlah, petit-fils de Ghazie-ud-Din, le prince le plus capable de la famille royale et qui peut, à tous les égards, être considéré comme le plus important personnage de l'Oude, pour son bon sens, sa prudence et son intégrité. Un tel conseil, il en est convaincu, serait populaire et efficace ; il deviendrait pour l'Inde tout entière un gage de l'honnêteté des intentions qui animent le gouvernement anglais, tout le monde voyant que tout est fait pour le bien d'un peuple opprimé, et de bonne foi à l'égard de la famille régnante ; il serait accueilli avec une égale faveur par la famille royale, par les classes éclairées, par une partie au moins des populations commerciales et agricoles, pourvu toutefois que la Compagnie eût le soin de simplifier les rouages de son administration. Sous un pareil système l'Oude deviendrait bientôt un jardin. Si le roi ne voulait pas consentir à déléguer ses pouvoirs à ce conseil, il faudrait l'avertir qu'il doit abdiquer en faveur de son fils. (I, LVI à LXXIV ; II, 210.) On le voit, Sleeman, dans tous ses projets, se fonde sur le traité de 1837, qu'il considère comme la loi des parties, et reste même notablement en deçà des droits conférés par ce traité à la Compagnie, puisqu'il confie à des indigènes la direction des affaires. S'il parle de l'annexion, et il en parle à vingt reprises, c'est pour la repousser dans les termes les plus formels. Si nous profitons de l'occasion, dit-il à peu près, pour annexer ou confisquer l'Oude, notre bonne réputation dans l'Inde en souffrira, et elle vaut mieux qu'une douzaine d'Oudes. Le peuple nous considère comme le seul arbitre impartial ; si nous perdons ce renom nous tombons. Nous avons souffert de notre conduite dans le Scinde malgré les circonstances atténuantes. Ici c'est tout différent, l'annexion ou la confiscation est inconciliable avec les rapports qui nous lient à cet état, et nous ne devons pas abuser de sa faiblesse. (II, 378.)

Depuis longtemps le résident anglais désirait voir par lui-même l'état des choses, et il avait obtenu de son gouvernement l'autorisation de visiter le pays. Le roi s'était le plus qu'il avait pu et vainement opposé à cette entreprise qui lui semblait compromettre son pouvoir et avilir son autorité ; non certes sans raison, car c'est avec un appareil véritablement royal que Sleeman partit le 1er décembre 1849 pour cette expédition qui devait durer trois mois, et pendant laquelle il allait se

présenter aux peuples de l'Oude comme l'arbitre absolu de leurs destinées. Un état-major l'accompagnait en même temps que sa femme et ses enfants. Deux compagnies de cipayes lui servaient d'escorte, sans compter les voitures, les palanquins, les chameaux, les chevaux, les éléphants sur l'un desquels il était monté, et tous les innombrables serviteurs que suppose une semblable caravane. Les amils de districts, les taloukdars, zemindars et personnages d'importance, accompagnés d'une nombreuse suite, accouraient au-devant de lui pour le recevoir solennellement à la frontière de leurs circonscriptions ou de leurs domaines et se joignaient à son cortége, qui s'étendait, sur un parcours de 12 ou 14 milles, du campement qu'il venait d'abandonner à celui qu'il se proposait d'occuper. Il est bon d'ajouter que les dépenses de cette petite armée, quelquefois difficile à contenir, étaient pour la plus grande partie à la charge des populations. L'honnête évêque Heber voyageait plus simplement. Si les habitants étonnés interrogeaient quelques officiers de Sleeman sur le but de cette pompeuse tournée, on lui répondait sans feinte que l'on se proposait de constater la situation du pays et la condition du peuple, pour suggérer au roi l'idée de réformes utiles. Aussi les populations éplorées, et où rencontre-t-on des populations qui ne se plaignent pas de leur sort quand on leur en fournit une si belle occasion? accueillent le colonel Sleeman, pour le moment roi d'Oude, comme un libérateur qui allait « essuyer les larmes sur tous les visages. » En violation formelle des traités et des engagements de la Compagnie (*Reply to the charges*, p. 13, n° 4; Sir Erskine Perry, cité par Moulbee-Mohammed, 87.), le résident reçoit sur tout le chemin les plaintes des indigènes et leurs pétitions, qu'il promet de recommander au roi; c'est à lui qu'ils demandent justice. Le nombre en est si grand qu'il en est importuné. « Leur nom est *légion*, dit-il; je reçois chaque jour par vingtaines des pétitions qui me sont remises avec larmes. » (I, 175.) — Toutes ces plaintes étaient-elles fondées, et Sleeman, dans cette course rapide, était-il capable, malgré sa connaissance approfondie du pays, d'en bien discerner la justice? Lui-même à cet égard nous autorise à bien des doutes. Ils sont, nous dit-il, en parlant des officiers et des soldats indigènes au service de la Compagnie, ils sont les plus importuns des solliciteurs. Il n'en est pas qui soient plus qu'eux indignes de confiance, et qui mettent moins de scrupule à exposer les circonstances ou les motifs qui justifient leurs plaintes... Personne, dans l'Oude, n'est aussi disposé à exagérer les faits, à montrer le bon côté, à cacher le mauvais, à dissimuler les difficultés de l'affaire. Quelquefois ils se plaignent d'hommes puissants qui se rient du roi et de ses troupes. » (I, 282.) En un autre endroit il signale les actes d'injustice et d'oppression auxquels sont entraînés les officiers anglais, par leur désir de protéger les cipayes de la Compagnie.

Les serviteurs du roi d'Oude et le roi d'Oude lui-même ont adressé à Sleeman d'amers reproches sur ses allures impérieuses, les procédés hautains qu'il avait bientôt apportés dans l'exercice de ses délicates fonctions. Persuadés à tort que Sleeman poussait à l'annexion, ils ont pu s'exagérer ses abus d'autorité, à moins qu'il ne faille conjecturer avec Moulbee-Mohammed que le gouvernement colonial, dont l'opinion était faite et les vues arrêtées, le trouva trop indulgent et lui ordonna de changer de conduite. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'au retour de son voyage ses paroles deviennent plus amères et ses projets plus absolus. Le roi est tombé dans un état d'imbécillité, dit-il (il avait alors vingt-huit ou vingt-neuf ans); énervé par les plaisirs, il n'a pas l'intelligence d'un enfant de cinq ans; il est tout à fait fou, ou il va certainement le devenir, cela m'est absolument prouvé (24 novembre 1851; 5 mai, 12 septembre 1854. — II, 354, 369, 377, 418, 423), et cependant vers le même temps (1er juin 1854. — II, 420) le roi, ce fou imbécile, dans je ne sais quelle affaire, s'est très-bien conduit, a résisté à tous les efforts de son ministre, et par degrés la folie cède et disparaît; mais tout va de mal en pire, on marche à la banqueroute, personne n'est payé; Wajid-Ali est indigne de régner; une régence, avec un de ses fils sur le trône (l'aîné avait onze ans), ne semble plus une mesure suffisante; elle ne donnerait pas une complète confiance au peuple, qui appelle de ses vœux notre gouvernement. Toutefois, il ne dépasse jamais les stipulations du traité de 1837. Nous devons, dit-il, repousser tout motif d'intérêt personnel. (28 octobre 1852. — II, 376.) — Il continue à déplorer d'ailleurs la politique d'absorption, préconisée par une école nouvelle qui peut être la plus favorable au point de vue de l'argent, mais qui ne peut manquer d'amener tôt ou tard une catastrophe. — Pendant ce temps ses actes semblent conformes à ces conseils extrêmes. On l'accuse de transformer la résidence en un tribunal souverain où il casse les décisions des juges musulmans, de jeter le pays dans la confusion. Il exige le renvoi d'un fonctionnaire élevé, s'oppose avec menace au bannissement d'un autre, en ajoutant que le roi par cette mesure a pris l'attitude d'un rebelle; il oblige enfin Wajid-Ali, par un ordre officiel, à effacer de son sceau le mot *Ghazi*, qui est

pour lui un titre héréditaire. (Moulbee-Mohammed, 81 à 92.)

On était arrivé à la fin de 1854 ; on avait heureusement terminé la guerre des Birmans qui, jointe à quelques autres circonstances politiques du temps, avait empêché de prendre à l'égard de l'Oude aucune mesure définitive ; on était maintenant pressé d'agir. Sleeman, d'ailleurs, était malade ; ses forces le trahissaient, et il se proposait de regagner l'Europe, qu'il ne devait pas revoir. Il demande et il obtient l'autorisation de se retirer, et il apprend bientôt (septembre 1854) que le colonel Outram avait été désigné pour le remplacer. Un autre motif aussi lui inspirait manifestement le désir de quitter l'Oude, et il s'en explique sans détour dans une lettre de la même année. « La politique oppressive et absorbante, dit-il, qui a fait tant de mal dans l'Inde, commence à alarmer les indigènes... Je n'ai rien à faire à Lucknow. Lord Dahlousie et moi nous avons, je le crains, des vues différentes. S'il désire qu'on fasse quelque chose que je ne crois pas juste et honnête, je résigne mes fonctions et la laisse à faire à d'autres ; je désire que l'on garde une rigoureuse fidélité à des engagements solennels, qu'ils soient pris à l'égard de visages blancs ou noirs. Nous n'avons pas le droit d'annexer ou de confisquer l'Oude ; nous avons, en vertu du traité de 1837, celui d'en prendre l'administration, mais non de nous en approprier les revenus. Nous pouvons le faire avec honneur pour notre gouvernement et profit pour le peuple. Confisquer, serait malhonnête et déshonorant ; annexer, ce serait donner au peuple un gouvernement presque aussi mauvais que son gouvernement national. » (I, XXI.)

Le colonel Outram partit de Calcutta dans les derniers jours de novembre 1854, pourvu d'instructions précises, et chargé de faire une contre-enquête, pour vérifier les allégations du général Sleeman. Ce n'était pas, à vrai dire, une tâche facile. Sleeman avait écrit quelques jours avant son départ : « Aucun de mes présents auxiliaires ne sait absolument rien sur l'Oude et son peuple. » La besogne cependant ne fut pas longue, et au bout de quatre mois, le 15 mars 1855, un volumineux rapport était envoyé à Calcutta. Il est vrai que le nouveau résident avait pris pour se tirer d'affaire un moyen fort simple ; comme il n'avait, ainsi qu'il l'avoue lui-même, aucune expérience personnelle des affaires de l'Oude, il s'en était rapporté aux documents recueillis à la résidence, notamment par son prédécesseur, et aux avis de ses subordonnés. C'est ainsi qu'il se prononce sur l'armée, sur les finances, sur lesquelles il donne des renseignements qu'il croit *assez* exacts. On voit que c'était là une vérification d'une espèce singulière. Le gouverneur général lui avait fait entrevoir, avec la profonde répugnance que lui inspirait sa tendresse connue pour les États indigènes, la nécessité de mesures extrêmes ; le colonel Outram, animé d'une tendresse égale, était obligé de faire un grand effort sur lui-même ; mais enfin il se résignait à les conseiller. La dynastie de l'Oude avait du malheur ; c'étaient précisément ses amis les plus dévoués qui allaient remplir le pénible devoir de la dépouiller. Muni de ce rapport, plus conforme à ses vues que les avis du colonel Sleeman, le gouverneur général, par dépêche du 18 juillet 1855, adresse à la cour des directeurs ses propositions définitives, accompagnées des motifs qui lui semblent les justifier. Il m'est pénible de le dire, mais ce long document me paraît être un chef-d'œuvre d'hypocrisie. (*Oude papers*, 147 et suiv.) Lord Dahlousie commence par affirmer que les relations établies entre le gouvernement de l'Oude et la Compagnie sont incompatibles avec la situation du royaume, et qu'elles ne peuvent plus désormais subsister (n° 51). Il est indispensable que des agents anglais s'emparent de l'administration de cet État (n° 52). Quelle forme convient-il donc de donner à l'ingérence des autorités britanniques? Le gouverneur général propose quatre systèmes qu'il discute et qu'il apprécie, depuis la dépossession absolue du roi, sommé d'abdiquer, jusqu'à la simple gérance temporaire des officiers anglais. Il se prononce pour le second système, qui consiste à conserver au roi et son titre et les apparences extérieures de son pouvoir, mais en investissant à perpétuité la Compagnie de l'administration civile et militaire du royaume. Mais ici se présente un petit obstacle qui exige de la dextérité. Le traité de 1801 sur lequel on se fonde (on n'invoque pas celui de 1837, et nous verrons bientôt pourquoi), le traité de 1801 renferme une lacune bien regrettable. On n'y trouve pas de clause pénale relative à l'inexécution des réformes administratives, et la marche proposée par le gouverneur général est formellement prohibée par ce traité (n° 52-55). Il est donc de toute nécessité d'obtenir, à l'exécution de ce projet, le consentement du roi, et au premier abord il semble d'autant moins probable qu'il consente à se dépouiller de ses propres mains, « qu'il ne serait ni juste ni convenable de briguer cette adhésion par la menace ou par la violence » (n° 70). Voici donc, pour éviter la violence et la menace, comment on s'y prendra : On lui fera d'abord comprendre qu'on n'en agit ainsi que dans son intérêt ; on lui déclarera ensuite que le traité de 1801, qu'il a violé dans ses dispositions à l'égard des réformes, sans encourir cependant une pénalité que ce traité ne prévoyait pas,

a désormais pris fin, que les troupes anglaises, payées d'avance et pour toujours par la cession de la moitié de son royaume, vont évacuer le territoire de l'Oude, et que s'il est résolu à subir les conséquences de leur retraite, la Compagnie l'abandonnera à ses propres forces et n'interviendra plus dans ses affaires, à moins que la sécurité de ses propres territoires et les intérêts de ceux qui les habitent ne soient mis en danger par l'état de la province voisine de l'Oude (ibid.). Or, il passe pour certain que la retraite des troupes anglaises serait le signal d'une révolution, et qu'avant un mois les grands propriétaires auraient pris Lucknow et l'auraient pillé. (*Oude papers*, 180; Avis de Sleeman.) Si cette perspective ne paraît pas au roi suffisamment rassurante, on lui proposera une nouvelle convention, et l'on sera ainsi arrivé au but, sans employer ni la menace ni la violence, sans violer surtout le traité de 1801, et le cœur paternel du gouverneur général aura ainsi concilié tous les droits et tous les intérêts. Cette nouvelle convention, lord Dalhousie en rédige le projet, et envoie le tout à Leandenhall street, dûment revêtu de l'apostille et de l'approbation des membres du conseil. Ceux-ci, ou presque tous, renchérissent sur les sévérités proposées par le gouverneur général : *Vous êtes trop bon roi; vos scrupules font voir trop de délicatesse;* et, dans de longues et lourdes notes, qui font plus d'honneur, malgré un grand appareil d'érudition, à la subtilité qu'à la droiture de leur esprit, ils concluent presque tous à l'abdication définitive et à la spoliation complète de *ce pelé, ce galeux d'où nous vient tout le mal.*

C'est à ces conseils de rigueur que se laissa entraîner la cour des directeurs, dont le parti, on doit le croire, était pris depuis longtemps, et dont la convoitise voulait être enfin satisfaite; à vrai dire, il n'y avait pas dans tous ces plans d'iniquité une bien grande différence. La Compagnie, affirmaient les directeurs dans une dépêche du 21 novembre 1855 (*Oude papers*, 233), n'était pas obligée de donner le choix à Wajid-Ali entre une rupture et un traité. C'était là une manière étroite de considérer les choses, et les membres du conseil avaient des vues plus larges (nos 8, 9, 10-13). Le gouverneur général avait été égaré par sa tendresse pour la famille royale (n° 14). Du reste, il fallait être généreux; si l'on était bien sûr que le roi accepterait le traité, il n'y avait pas d'inconvénient à lui donner le choix. « Autrement, ajoutaient-ils, nous prenons volontiers la responsabilité d'autoriser et d'ordonner la prise de possession du pouvoir, » et ils laissaient au gouverneur général le soin de régler les moyens d'exécution (n° 15). Il n'y avait plus désormais qu'à mettre en pratique la doctrine la plus odieuse, flétrie par Mill avec une louable indignation, comme un injustifiable abus de la force, et qui autorise un État plus puissant, un souverain ambitieux sans loyauté et sans scrupule, à préparer par d'indignes manœuvres et à accomplir par la spoliation l'absorption d'un État voisin, sous prétexte de mauvais gouvernement. Il fallait se hâter, car lord Dalhousie allait, au mois de mars, partir pour l'Angleterre, et cette mesure devait couronner son administration. Le colonel Outram court à Calcutta, pour se concerter avec son chef, et le 24 janvier 1856 il retourne à Lucknow, porteur d'instructions datées de la veille, qui lui indiquent avec minutie et dans les plus grands détails la marche qu'il aura à suivre. Moulbee-Mohammed assure (p. 179) qu'à la fin de 1855 le résident, interrogé par un agent du roi, dans l'esprit duquel des symptômes sinistres et des communications confidentielles avaient jeté l'épouvante, désavouait d'une voix indignée tout projet d'annexion. Quoi qu'il en soit, le colonel Outram est averti, par les instructions du 23 janvier, que les troupes ont reçu l'ordre de se réunir à Cawnpore, où il pourra les requérir. Quand elles seront en mesure d'agir, il devra, pour ménager la sensibilité du roi, se mettre d'abord en relation avec le ministre. Il lui annoncera que la résolution de la Compagnie est inflexible. Il sollicitera ensuite une audience royale pour signifier au roi l'*ultimatum* du gouvernement anglais, lui remettre une lettre du gouverneur général, et le projet de traité. Il donnera *patiemment* toutes les explications qui lui seront demandées, mais en faisant comprendre que le parti pris par les autorités anglaises est irrévocable. Wajid-Ali devra être prévenu que s'il ne donne pas ce qu'on lui demande, on le lui prendra, et qu'il perdra en même temps et son titre et son pouvoir. On lui accordera trois jours pour se décider, mais on refusera expressément de transmettre toute lettre au gouverneur général, d'attendre Lord Canning, qui doit succéder à lord Dalhousie, ou de consentir à toute autre proposition dilatoire (*Oude papers*, 241, n° 7-15). — La nouvelle convention se composait de 7 articles. Par le premier, l'administration civile et militaire de l'Oude était immédiatement et à jamais transportée à la Compagnie, avec plein droit de disposer des revenus du pays, à la condition de supporter les dépenses nécessaires à l'entretien du roi et à l'amélioration de la province. Par le second, le titre royal était conservé à Wajid-Ali et à ses héritiers mâles légitimes, qui devaient, en vertu du troisième, être traités avec le respect et les honneurs dus à des princes souverains. L'article quatrième assurait à Wajid-Ali et à ses suc-

sesseurs une pleine et exclusive juridiction dans le palais de Lucknow et dans les parcs de Dil-Kooscha et Beebeepore, sauf la peine de mort qui ne pouvait être appliquée sans le consentement du gouverneur général. L'article 5 fixait à 15 lakhs de roupies par an (3 millions, 750,000 francs) la pension accordée au roi. La Compagnie s'engageait en outre à entretenir une garde du palais dont la dépense ne devait pas excéder 3 lakhs, et les successeurs de Wajid-Ali étaient assurés d'une pension de 12 lakhs. Le gouvernement anglais prenait encore à sa charge, par l'article 6, l'entretien des membres collatéraux de la famille royale qui incombait au trésor royal. Aux termes de l'article 7, les précédents traités étaient maintenus en ce qui n'était pas contraire aux dispositions du présent. (*Oude papers*, 242, 251, 300.) — Le résident était autorisé, si le refus du roi avait pour motif l'insuffisance de la pension offerte par la Compagnie, à la porter à 18 lakhs. Il pouvait encore substituer au palais et aux deux parcs désignés un autre palais et deux autres parcs au choix du roi (n^os^ 14 et 15). S'il rencontre de l'opposition parmi les grands, il faudra les concilier par des promesses (n° 19). Si, dans les trois jours de délai qui lui sont accordés, le roi se résigne à signer, le traité sera immédiatement envoyé au gouverneur général; sans attendre de réponse, le résident fera publier la proclamation *A*, appropriée à cette circonstance, et exigera de Wajid-Ali une autre proclamation qui sera également publiée. Si, malgré tous ses efforts, le résident trouve dans le roi une résistance inébranlable, il fera afficher la proclamation *B*, qui prévoit ce cas, et procédera par la force à l'exécution des volontés de la Compagnie. De nouvelles instructions du 4 février 1856 confèrent au colonel Outram le titre de commissaire en chef pour les affaires de l'Oude et agent du gouverneur général; elles déterminent avec soin l'étendue de son pouvoir, et lui donnent, avec les détails les plus circonstanciés, toutes les indications propres à le guider dans l'organisation et dans le gouvernement de cette nouvelle province. (*Oude papers*, 257.) Tout était prêt.

Nous avons vu par quelles manœuvres souterraines et par quels abus de la force tour à tour le gouvernement de la Compagnie avait préparé cette spoliation. Je voudrais exposer et apprécier brièvement, en m'appuyant sur les documents produits et sur des témoignages irrécusables, les motifs à l'aide desquels elle essaya de la justifier.

On se fonde pour l'accomplir sur le traité de 1801. Mais nous avons vu que ce traité, loin de l'autoriser, l'interdit d'une façon absolue. Lord Dalhousie est le premier à le déclarer. La convention de 1801, en cherchant avec plus ou moins de bonne foi à concilier, par un ensemble de dispositions impossibles, l'autorité souveraine du nabad d'Oude avec l'obligation pour lui de prendre conseil des agents de la Compagnie pour la réforme administrative de ses États, et de se conformer à leurs conseils, n'avait garanti par aucune clause pénale l'exécution de cette dernière stipulation; lord Dalhousie l'avoue; c'est à ses yeux une lacune, mais enfin il en reconnaît l'existence. « Le traité de 1801, dit-il (*Oude papers*, minute du 18 juin 1855, n° 53), s'oppose péremptoirement et d'une manière insurmontable à l'emploi des agents britanniques, pour la mise en pratique d'aucun système d'administration dans l'Oude », et c'est pour cela qu'il propose à la cour des directeurs d'offrir au roi d'Oude le choix entre la signature d'un nouveau traité et l'évacuation du pays par les troupes anglaises. Le roi d'Oude, à ses yeux, est un souverain indépendant avec lequel la Compagnie a traité d'égal à égal, et c'est chez lui une conviction si arrêtée, que, répondant à la cour des directeurs, qui lui avait laissé le choix des moyens d'exécution, et faisant allusion à l'avis de M. Grant, l'un des membres du conseil, qui ne voulait voir dans le roi d'Oude qu'un soubahdar révocable à volonté par la Compagnie, héritière des droits de l'empereur mongol, il s'écrie, dans un beau mouvement d'indignation : « Je diffère tant de mon collègue que si son avis avait été adopté j'aurais refusé de prendre part à l'exécution. » (*Oude papers*, 298, n° 12.) Il est vrai que cette indignation était de bonne composition, que le gouverneur général en annulant le traité et en retirant les troupes anglaises de l'Oude pensait arriver exactement au même résultat, par un chemin un peu plus long (*ibid.*, n° 17), et qu'enfin, ce qui est plus significatif encore, au moment où il écrivait cette belle lettre, le roi d'Oude venait d'être dépossédé par la violence, sans même que son titre et une pension lui fussent assurés. Il suffit d'ailleurs de lire le traité de 1801 pour se convaincre qu'il avait pour objet, non pas de donner éventuellement à la Compagnie le droit de dépouiller le roi d'Oude, mais au contraire de garantir à perpétuité à ce dernier la pleine et entière possession des domaines conservés par lui. Maintenant il est odieux de soutenir que la Compagnie, pour punir la prétendue inexécution d'une clause dont l'inexécution n'était frappée d'aucune pénalité, avait le droit de refuser un secours généreusement payé à perpétuité par la cession d'un vaste territoire, surtout après avoir obligé son allié à diminuer ses propres forces et l'avoir réduit à l'impuissance. Il est clair,

dit à peu près Sleeman, avec le sens droit qui lui est habituel, que nous ne pouvons pas rendre le territoire cédé à la Compagnie en 1801, et que nous ne pouvons, sans le rendre, refuser notre appui au gouvernement de l'Oude. (II, 210.) Le traité de 1801, quelque fatale que soit aux honnêtes desseins du gouvernement britannique la fâcheuse lacune qu'il renferme, n'autorise donc ni la spoliation imposée par la cour des directeurs, ni même l'alternative proposée par le gouverneur général.

Mais qu'importe le traité de 1801 ? il y a, on se le rappelle, une autre convention conclue en 1837, qui fait maintenant la loi des parties, et celle-ci précisément comble la lacune que l'on reproche au traité de 1801. Elle prévoit le cas où le roi d'Oude se refuserait à exécuter les réformes demandées par la Compagnie, où le désordre du pays et la misère des populations seraient devenues intolérables, et alors elle indique avec précision et détails cette clause pénale qui manquait au traité de 1801. Elle permet à la Compagnie, non pas d'absorber à son profit le royaume, car cette annexion demeure formellement interdite, mais de prendre, au nom du roi, l'administration de l'Oude, de la confier, pour un temps indéterminé à ses propres agents; elle l'oblige à rendre compte au souverain de la perception des revenus, à remettre entre ses mains, sans aucune retenue, la partie des recettes qui excède les dépenses exigées par la bonne administration du territoire, et enfin, quand l'ordre sera rétabli, quand les réformes jugées indispensables par le gouvernement anglais auront été consolidées, à rendre au roi ou à son successeur la pleine possession de la puissance royale. Voilà le remède imaginé par la Compagnie elle-même, et c'est à ces mesures, déjà bien rigoureuses, on en conviendra, que se bornent ses pouvoirs. Mais les dispositions du traité de 1837 ne permettent pas à la Compagnie de satisfaire toutes ses convoitises, et alors se produit, à la stupéfaction, on peut le dire, de toute conscience droite, un incident étrange, dont, il faut l'espérer, on ne trouverait pas un autre exemple dans l'histoire de la diplomatie. On apprend en 1855 que le traité de 1837 n'a jamais été ratifié par la cour des directeurs, qu'il a été au contraire formellement désavoué par elle aussitôt qu'elle l'a connu, le 10 avril 1838, et qu'il est par conséquent resté nul et de nul effet. Ce traité, il est vrai, avait été ratifié le 18 septembre 1837 par le gouverneur général en conseil, sans aucune réserve, et sans aucune protestation ultérieure de la part des autorités supérieures; non-seulement le refus de sanction de la cour des directeurs n'avait pas été notifié au roi d'Oude, mais par dépêche du 8 juillet 1839, lord Auckland, gouverneur général, avait averti ce prince que la disposition relative au subside avait été repoussée et annulée par la cour des directeurs; ce refus partiel de sanction, qui n'était d'ailleurs que l'exécution fidèle des conventions antérieures, et qui constituait pour le roi un avantage, n'impliquait-il pas l'acceptation du reste ? et après une telle communication, le roi d'Oude et la Compagnie n'étaient-ils pas liés définitivement pour toutes les stipulations qui n'avaient pas été expressément abrogées ? Qu'était-ce donc, peut-on dire avec lord J. Manners, que cette lettre du 8 juillet, sinon une fiction imaginée de propos délibéré, ou une grave et scandaleuse dissimulation des faits ? Mais il y a plus encore, si c'est possible. Au mois de juin 1853, remarquons cette date, qui ne précède que de deux années précisément les instructions de lord Dahlousie, la chambre des lords ordonna l'impression des conventions conclues entre la Compagnie des Indes orientales et les États indigènes. C'est là une collection officielle. Le traité de 1837 y est tout au long, sans aucune observation, sans aucune réserve. Je me trompe, il y en a une, elle a pour objet de nous apprendre que la cour des directeurs avait désapprouvé la clause relative au subside militaire, et que le roi d'Oude avait été informé de ce désaveu (*Sessional papers*, IX, 94), d'où il résulte encore que nous sommes autorisé à considérer comme valide tout le reste de la convention. Il y a eu erreur, répond-on. — Erreur soit, mais il ne vous serait pas permis de l'invoquer pour constituer à votre profit un droit inattendu, quand bien même cette erreur n'aurait pas été partagée jusqu'au dernier moment par les plus hauts fonctionnaires de l'Inde et par les personnes qui devaient être les mieux informées. Sleeman cite le traité de 1837, et s'y appuie en vingt passages de son livre et de sa correspondance; il n'y a pas un de ses projets de réforme du gouvernement de l'Oude qui ne le prenne pour base. Lord Ellenborough, gouverneur général de l'Inde de 1842 à 1844, n'a pas connu l'annulation du traité de 1837, et il en maintient la validité pour tout ce qui ne se rattache pas au subside militaire. Lord Clanricarde pense de même. lord Hardinge, successeur de lord Ellenborough, quand par une dépêche du 23 septembre 1847, il menace le roi d'Oude de toutes les sévérités du gouvernement colonial, se fonde sur le traité de 1837. Lord Broughton, qui siégeait à la tête du bureau de contrôle à l'époque même où a été signé le traité, déclare que le traité a été ratifié par le gouvernement de la métropole, avec la seule

exception de la clause relative au subside. M. Baillie, enfin, qui avait siégé dans le même bureau, exprime la même opinion. J'en pourrais citer dix autres, mais en voilà assez, j'imagine, pour prouver que le gouvernement de la Compagnie ne pouvait ni invoquer le traité de 1801 pour déposséder par la violence le roi d'Oude, ni se soustraire à l'engagement qu'il avait lui-même provoqué par le traité de 1837, dans un jour de modération, certes très-relative, où il ne pensait pas à le dépouiller de ses États, et qu'il voulait rompre en 1855 lorsque son insatiable avidité lui inspirait de plus vastes convoitises. ( 3. Hansard, CXLI, 775; CXLVIII, 1519, 1522, 1538; Moulbee-Mohammed, *Oude, its princes*, etc., 142 et suiv.; Sleeman, *passim*, et II, 419.; *Reply*, 32, n° 15.) Le gouverneur général, malgré les subtilités et les détours laborieux de son argumentation, ne pouvait pas méconnaître le poids de ces raisons. Il était impossible que le roi n'invoquât pas cet engagement solennel de 1837, dont il ne connaissait pas l'annulation, et qui, dans ces tristes conjonctures, devenait pour lui une protection. Le gouverneur général prévoit en effet l'objection dans ses instructions du 23 janvier 1856, que nous avons analysées il n'y a qu'un instant, et voici le cynisme insolent avec lequel le résident était chargé de répondre au roi. Je traduis ce passage presque tout entier parce qu'à mon avis tous les mots en sont précieux. Il est très-probable, dit le secrétaire du gouvernement de l'Inde, auteur de la dépêche, que le roi d'Oude cherchera à se prévaloir du traité de 1837. « Vous savez que ce traité n'a plus de force, ayant été annulé par la cour des directeurs aussitôt qu'il fut reçu en Angleterre. Vous savez encore que, malgré l'avis qui fut donné à cette époque au roi d'Oude, que certaines dispositions du traité de 1837 concernant un accroissement de la force militaire ne seraient pas mises à exécution, S. M. ne fut jamais informée de l'entière abrogation du traité par la cour des directeurs. — Cette réserve, ajoute le secrétaire, et cette restriction dans la communication faite au roi, deviennent aujourd'hui embarrassantes, et d'autant plus embarrassantes que l'instrument annulé a été encore inséré dans un volume de traités publié en 1845 par ordre du gouvernement. Il n'y a pas de meilleure manière de surmonter cette difficulté que de la regarder en face... On doit présumer que dans le temps il ne fut pas jugé nécessaire de faire aucune communication à S. M. à l'égard des articles du traité qui ne devaient pas être mis immédiatement à exécution, et que, dans la suite, cette communication fut négligée par inadvertance. Vous êtes autorisé à déclarer que le gouverneur général en conseil regrette qu'une telle négligence ait été commise même par inadvertance. Vous ferez en même temps remarquer que l'absence d'une communication finale à la cour de Lucknow, à l'égard de l'annulation du traité de 1837 par le gouvernement de cette époque, n'a porté aux intérêts de S. M. aucun préjudice de quelque nature qu'il fût, ni alors, ni postérieurement. » (*Oude papers*, 243, n°s 16, 17, 18.) N'a-t-on pas le droit, en présence de cette justification effrontée, et de cette audace « d'injustice, de spoliation, et de perfidie, » de s'écrier avec lord John Manners : « Grand Dieu ! lisons-nous les instructions solennelles du gouverneur général d'un empire à un subordonné d'un ordre supérieur, pour régler sa conduite vis-à-vis d'un allié indépendant, ou les dossiers de quelque misérable chicane combinée à Old-Bailey, pour se jouer de la vie et de la propriété des hommes ! » (3. Hansard, CXLVIII, 1523.)

Mais laissons là le droit et les traités, ou pour mieux dire, acceptons pour un instant les prétentions insoutenables de la Compagnie. Concédons à lord Dalhousie l'annulation du traité de 1837, et à la cour des directeurs les conséquences qu'elle veut faire sortir du traité de 1801. Considérons les faits. Encore faut-il que ce dernier traité ait été violé pour qu'on ait le droit d'appliquer au souverain de l'Oude le châtiment rigoureux qu'on feint d'y trouver. En est-il ainsi ? Le roi d'Oude, en signant le traité de 1801, a contracté envers la Compagnie des devoirs de deux sortes : devoirs à l'égard de la Compagnie elle-même, devoirs à l'égard de ses peuples, de l'accomplissement desquels il a plu à la Compagnie de se constituer garante.

A-t-il failli à ses premiers devoirs ? Personne n'ose le prétendre. Tout le monde, au contraire, et lord Dalhousie lui-même, s'accorde pour rendre témoignage à l'inviolable fidélité et à l'amitié constante non-seulement du dernier roi, mais de tous ses ancêtres. Nulle part dans l'Inde l'Angleterre n'avait trouvé d'alliés plus sincères, et quelle que fût la fortune de la Compagnie, quelles que fussent les circonstances difficiles qu'elle eût à traverser, au milieu des intrigues et des complots dont toutes les autres cours étaient le théâtre, on n'eut jamais à reprocher aux rois d'Oude un acte qui fût de nature à inspirer la défiance ; on n'intercepta jamais une lettre capable de les compromettre, et ils méritèrent d'être appelés « fidèles parmi les traîtres. » On a trop blâmé les cinq derniers princes, dit le major général Low, cité par Moulbee-Mohammed ; ils ont été du moins les alliés fidèles et utiles de l'Angleterre, et ce blâme est absolument injuste...; « considérés à la

fois, en leur qualité d'hommes publics, comme d'utiles alliés de notre gouvernement, et en leur caractère privé, comme des princes qui, dans la pratique des affaires, se sont montrés exacts, attentifs, courtois, et de manières amicales avec nos fonctionnaires publics, leur conduite générale envers nous a été extrêmement méritoire et digne d'éloges. » (Moulbee-Mohammed, *Oude, its princes*, etc., 1, 2, 98.) « Aucun prince indigène dans l'Inde, dit Sleeman (*Oude papers*, 18 ), ne fut mieux disposé envers le gouvernement anglais, auquel les membres de cette famille ont prêté assistance autant qu'ils l'ont pu, avec cordialité et empressement... » Et quelques lignes plus bas: « Aucune famille dans l'Inde n'a de plus justes titres à la protection et aux égards du pouvoir prépondérant. » — Nous avons toujours eu à nous louer du roi, dit à son tour lord Ellenborough, en parlant, si je ne me trompe, d'Amjud-Ali-Shah, le prédécesseur du dernier prince (3. Hansard, CXLI, 775); il nous a aidés quand nous étions dans l'embarras. Wajid-Ali-Shah a-t-il méconnu ces traditions de sa famille ? Écoutons à cet égard, M. Disraeli : (3. Hansard, CXLVII, 466.) Il a été, dit-il en parlant de cet infortuné prince, notre allié si fidèle, qu'après la destruction de notre armée dans l'Afghanistan et lorsque nous tenions en défiance les princes indigènes, nous avons dégarni de troupes nos frontières de son côté, et il nous a envoyé ses éléphants de guerre et 400,000 livres. — Mais M. Disraeli est bien loin de l'Inde, et c'est d'ailleurs un membre de l'opposition. Je l'accorde; ouvrons les documents officiels. (*Oude papers*, p. 18, n° 23.) Le colonel Outram, l'exécuteur inflexible des desseins de la Compagnie, ne parle pas autrement : « Il faut rendre, dit-il, cette justice à S. M., que s'il a négligé d'une manière si lamentable les intérêts de ses propres sujets, il semble s'être montré toujours attentif à se conformer aux vœux du gouvernement britannique, tant qu'il ne s'agissait que des intérêts de ce gouvernement, en établissant, par exemple, au prix de 77,062, roupies, dont la dépense pèse sur son trésor, la police des frontières, qui a été un grand bienfait pour les districts anglais avoisinants. »

Si les rois d'Oude, cependant, ont observé rigoureusement les clauses du traité qui intéressaient l'Angleterre, ils n'ont pas cessé de violer, objecte-t-on, celles qui les obligeaient à introduire des réformes dans l'administration du pays, afin d'assurer la sécurité et le bonheur de leurs sujets. Ils ont refusé de se conformer toujours, comme ils y étaient tenus, aux conseils des agents anglais. (*Oude papers*, 150, n° 18.) Oublions pour un instant que cette résistance des rois d'Oude, en admettant qu'elle fût véritable, n'autorisait pas leur dépossession. Où en serions-nous, en effet, s'il suffisait qu'un État fût mal gouverné pour qu'un voisin avide eût le droit de s'en saisir, et quel pouvoir échapperait à l'application d'une semblable maxime? Mais rappelons-nous que les dispositions de ce traité de 1801 étaient singulièrement obscures, inconciliables et contradictoires, qu'en même temps qu'elles faisaient du prince l'instrument passif des volontés de la Compagnie, elle lui garantissaient, dans le même article, une pleine, souveraine et indépendante autorité, et demandons-nous si des tiraillements dans l'exécution d'un traité perfide n'étaient pas inévitables, et n'entraient pas à vrai dire dans les vues secrètes du gouvernement colonial. Quoi qu'il en soit, je ne ferai pas de difficulté d'avouer que l'administration des rois d'Oude était mauvaise, qu'elle était détestable si l'on veut, considérée avec des yeux européens. Croira-t-on que le gouvernement britannique n'ait été pour rien dans cette mauvaise administration, et n'en ait pas tous les jours aggravé les abus en affaiblissant, en entravant, en avilissant l'autorité royale qu'il était tenu de défendre? Se refusera-t-on d'ailleurs à tenir compte de l'état social de l'Inde, des institutions qui lui avaient été transmises par une longue suite de siècles, des habitudes, des idées, des préjugés si l'on veut des populations. « Il y a, pour tout pays, » dit quelque part M. Villemain, « un fonds de difficultés et de mal-être inhérents que parfois on comprend mal et que l'on exagère, et qu'on n'a pas le droit de punir par la dépossession, pas plus qu'on ne le corrigerait toujours par une importation étrangère... Souhaitons partout le progrès des lois, et le progrès moral qui les rend meilleures, mais ne faisons pas des torts, même du plus faible, un droit pour l'exproprier au profit du plus fort. » Nous avons plus d'une fois, dans le cours de ce travail, constaté, d'après les témoignages les plus dignes de foi, la situation des peuples de l'Oude. Nous l'avons trouvée presque toujours prospère, ou tout au moins non inférieure à celle des autres États indigènes, et même des sujets de la Compagnie. Bien préférables à la plupart de ces princes orientaux dont les petites cours cachent de si sombres mystères, les princes de l'Oude, c'est Sleeman qui nous fournit ce témoignage (*Oude papers*, 167, n° 27; voy. aussi l'opinion du colonel Low, *ibid.*, 225), ne se laissèrent jamais enivrer par le despotisme. « Je dois dire que, depuis le temps de Vizir-Ali, aucun des souverains de l'Oude n'a été, ni par disposition ni par habitude, cruel ou tyran. Ils ont été tous des *gentlemen* humains et généreux. » On leur reproche

leur indolence et leur goût énervant pour les voluptés, comme si les égarements de leur vie privée autorisaient des entreprises iniques contre leur pouvoir. C'est se moquer ; autant vaudrait leur reprocher d'être des princes asiatiques, et de n'être pas des bourgeois protestants de la Cité de Londres. Peut-on douter d'ailleurs que le gouvernement anglais ne se soit fait le complice volontaire et le provocateur de cette indolence et de cet abandon à de dangereux plaisirs, résultat, est-il permis de dire avec Fred. J. Shore, cité par Moulbee-Mohammed (*Oude, its princes*, etc., p. 100), du profond abaissement où ce gouvernement les réduit en les tenant en servitude, et en affaiblissant chez eux le respect d'eux-mêmes et tout sentiment d'indépendance. « L'intervention du résident, ajoute-il, a été presque toujours « exercée pour le mal. »

Et pourtant, malgré tant de motifs qui excuseraient leur paresse ou leur résistance, la vérité est que les princes de l'Oude, comme nous l'avons déjà vu, et comme nous en donnerons encore des preuves, se sont efforcés, dans mille occasions, de complaire au gouvernement anglais, en suivant docilement ses instructions et ses conseils ; cela est vrai surtout du dernier roi (Sleeman, I, 69 ; lord J. Manners, 3. *Hansard*, CXLVIII, 1518), et de notables améliorations avaient été introduites dans le pays sous son règne.

Ces réformes, après tout, si impérieusement exigées par le gouvernement anglais, étaient-elles irréprochables ? étaient-elles de nature, comme on le prétendait, à assurer le bonheur et la sécurité des populations ? Les agents britanniques pouvaient-ils seulement se mettre d'accord sur les mérites des divers systèmes préconisés ou combattus ? et les préférences des uns n'étaient-elles pas l'objet de vives critiques de la part des autres ? Voyez, par exemple, la grave affaire de la perception des impôts, le thème des plus amers reproches du gouvernement colonial. Trois méthodes de perception étaient pratiquées dans l'Oude. Le système nommé *ijara* ; c'est celui du fermage, en vertu duquel la levée des impôts est abandonnée, à forfait, à des traitants, qui vont les recueillir à la tête de bandes armées ; le système appelé *amanee*, où la perception est opérée par des agents directs du durbar, et moyennant une remise convenue ; enfin le système du *huzur-Tæhsil*, qui s'en rapproche beaucoup et aux termes duquel les propriétaires versent directement leurs impôts dans les caisses du gouvernement. La Compagnie s'était prononcée formellement pour le système *amanee*, dont elle ne cessait de provoquer l'établissement, et prescrivait d'une façon absolue le système *ijara*. Plusieurs expériences avaient été faites, à diverses époques, du premier. Elles avaient constamment échoué. Sous Ghazie-ud-Deen, l'*amanee* avait été appliqué à l'Oude tout entière ; au bout de deux ans on avait été obligé de revenir au système des contrats, ou *ijara* ; sous Nussir-ud-Din, nouvelle expérience, entreprise sur une échelle très-étendue ; elle avait duré le même temps et avec le même succès ; Mohammed-Ali-Shah, pour complaire aux résidents anglais, avait tenté de la reprendre, et y avait mis toute la bonne volonté possible ; elle n'avait pas dépassé le terme fatal, et après deux ans il avait fallu abolir l'*amanee* pour le rétablir bientôt, et le supprimer encore ; et dans toutes ces tentatives on avait obtenu pour résultat le déficit dans les revenus, et l'on avait soulevé les plaintes du peuple désappointé, dont les souffrances se trouvaient aggravées. (*Oude papers*, p. 20, n° 28 et 29. — 3. *Hansard*, CXLVIII, 1517.)

Parmi les agents de la Compagnie, les uns, malgré tant de déboires, persistaient à défendre la supériorité de l'*amanee* ; mais ils étaient obligés d'avouer que ce système ne peut produire tous les bienfaits qu'on en attend que s'il est mis en pratique par des aumils honnêtes et consciencieux, ce qui équivalait presque toujours à dire qu'il était impraticable. D'autres, au contraire, comme le colonel Low et le capitaine Orr, y étaient opposés et préféraient le système *ijara*. Celui-ci, dit le colonel Outram, est désavantageux au gouvernement, funeste aux sujets ; le traitant veut extorquer le plus possible pendant la durée de son contrat, sans égard pour l'avenir. — A son tour, le capitaine Orr lui donne des éloges : « Un aumil, remarque-t-il, qui prend un district en ijara, est obligé de gagner la confiance et la bonne volonté des zemindars, car c'est d'eux que dépend l'exécution de son engagement, et si un aumil obtient la concession de son district pour quelques années, les ryots (paysans) sont en général bien traités. » (*Reply to the charges*, etc., p. 30.) Auquel entendre, je vous prie, de ces administrateurs également compétents, et les princes de l'Oude, en face des résultats funestes constamment produits par les exigences de la Compagnie, n'étaient-ils pas bien excusables d'hésiter au milieu de ces débats ? Wajid-Ali, cependant, n'avait pas été découragé par tant de mécomptes ; pour se conformer aux conseils de lord Hardinge, il avait étendu l'application de l'amanee aux neuf dixièmes de ses États, et cette méthode s'était maintenue jusqu'à la fin de son règne (*Reply*, 29, n° 6). Ce que je dis des réformes financières, je pourrais aussi le dire de celles de la justice et des autres parties de l'administration, et toutes les fois qu'on avait voulu les mettre à l'é-

preuve elles s'étaient trouvées antipathiques aux populations, repoussées par leurs plus profonds instincts et n'avaient soulevé que des mécontentements.

Si nous faisons un retour sur l'administration de la Compagnie elle-même, nous serons moins disposés, je crois, à accueillir ses plaintes et ses exigences, et nous nous étonnerons peut-être qu'elle élève si haut la voix, après les tristes révélations dont elle a été récemment l'objet. Serions-nous toujours assuré, en effet, qu'une comparaison attentive entre le gouvernement du roi d'Oude et celui des autorités britanniques tournât à l'avantage de ces dernières? Écoutons M. Mangles, un membre de la cour des directeurs et un partisan de l'annexion. Il est obligé d'avouer que « la Compagnie, par sa mauvaise administration, avait laissé des parties de son territoire tomber dans une désorganisation aussi complète que celle du royaume d'Oude ; que certaines portions du territoire ont été imparfaitement gouvernées, » et il se contente de discuter les causes qui ont présidé au désordre dans l'un et dans l'autre domaine, ce qui devait certainement fournir aux sujets de la Compagnie un maigre sujet de consolation. (3. *Hansard*, CXLVIII, 1526.) Sleeman, à son tour, cite plusieurs districts qui, populeux et bien cultivés lorsque les agents de la Compagnie en avaient pris possession, étaient, entre leurs mains, lentement devenus des déserts. Le poids insupportable des impôts en avait chassé les habitants, qui étaient allés se réfugier dans les districts voisins, où ils trouvaient à la fois des charges moins lourdes, des marchés plus abondamment pourvus et plus de considération (II, 44). Parlerons-nous de la justice? Les témoignages les plus respectables se réunissent pour attester la corruption et la vénalité des magistrats dans les territoires anglais, et l'on ne trouve rien dans l'Oude qui soit digne d'un blâme plus sévère. Sir Charles Napier, M. Haliday, lieutenant gouverneur du Bengale, et d'autres encore ne permettent aucun doute à cet égard. L'administration de la justice est, dans cette province, pour me servir des expressions du second, une simple farce et une tromperie ; ce n'est, dit à son tour lord Clanricarde, guère mieux qu'une loterie dans laquelle cependant les meilleures chances sont pour les criminels. La province de Madras nous offre un spectacle bien plus triste encore. « Il est impossible, » dit M. Baillie, « de rien découvrir de plus atroce dans les pays les plus barbares. » Là, les voleurs et la police font cause commune ; là, bien plus encore, le fait a été constaté et mis à l'abri de toute contestation par des enquêtes qui ont eu un grand retentissement, on a recours, sous un gouvernement européen, à la torture pour instruire les procès criminels. (Moulbee-Mohammed, *Oude, its princes*, etc., 96, 117, et suiv. — Malcolm-Lewin, *Has Oude been worse governed?* etc., 13 et suiv. — 3. *Hansard*, CXL, 1224. M. Rœbuck. — CXLVIII, 1492, M. Baillie.) Rien n'atteste, d'ailleurs, qu'il se commette dans les domaines de l'Oude plus de crimes contre les personnes ou contre les propriétés que dans les territoires de la Compagnie, et que la police y soit moins efficace, et il n'est pas rare que des luttes armées, engagées aux portes même de Calcutta, révèlent l'impuissance ou la connivence des agents anglais. Non-seulement la torture est un moyen d'instruction criminelle, mais il a été démontré qu'elle était, dans la province de Madras, un moyen d'extorsion, et que les agents du gouvernement britannique l'infligeaient, comme un odieux moyen d'enquête, dans la perception des revenus, aux populations indigènes, qui succombent sous le poids des impôts, et sont réduits à la plus abjecte pauvreté. « La situation de l'Inde, » dit Montgomery-Martin, ou plutôt Buchanan, « peut être comparée à celle d'un individu qui serait privé de nourriture et auquel on retirerait journellement du sang par des saignées. » C'est dans le livre remarquable de M. Édouard de Warren que nous trouvons ce témoignage, et le spirituel auteur, observateur sagace, qui connaît bien l'Inde et qui d'ailleurs nous a semblé peu indulgent en général pour les gouvernements indigènes, ne s'explique pas autrement pour son propre compte ; il porte une condamnation, on peut le dire, terrible, sur l'ensemble du gouvernement anglais dans l'Inde. Il n'hésite pas à déclarer que la situation du peuple y est pire que sous les conquérants afghans ou mongols, que l'avidité et la cruauté des collecteurs y est insupportable, que la misère y est affreuse, que les manufactures, entretenues autrefois par les rajahs, ont été détruites par la jalouse concurrence de l'Angleterre et ne peuvent plus s'ouvrir aux cultivateurs appauvris par de mauvaises récoltes. Si les princes d'autrefois étaient cruels pour les individus, dit-il à peu près, ils entretenaient l'activité du travail par de grandes entreprises d'utilité publique, ils construisaient de vastes édifices, ils traçaient des routes ou creusaient des canaux, ils développaient la circulation du numéraire et amélioraient l'état du pays. « L'Angleterre, » se demande enfin pour conclure M. Ed. de Warren, « a-t-elle bien mérité des peuples de l'Asie, pour leur amélioration morale, pour les progrès de l'intelligence, des lumières, du christianisme? a-t-elle au moins répandu dans l'Hindoustan quelques-uns des avantages de la civilisation moderne? a-t-elle

fait le premier pas dans cette voie?» Et il ajoute: « C'est encore négativement qu'il faut « répondre. » (*L'Inde anglaise avant et après l'insurrection de* 1857, II, 151, 164 et suiv.)

Et pourtant quelle différence entre ce pouvoir irrésistible, appuyé sur l'une des plus grandes puissances de l'Europe, et ce pauvre royaume d'Oude, que, depuis plus de cinquante ans, le gouvernement des marchands anglais a dépouillé, appauvri, affaibli, pour le livrer sans défense à toutes les tempêtes! Rendrons-nous les princes de ce pays complétement responsables du mauvais gouvernement de leurs États, et d'abus qui tiennent en grande partie à l'état social au milieu duquel ils sont placés? Quelles mains seraient assez fermes pour réformer ces mœurs politiques détestables, plus fortes que les lois, et qui résistent à tous les efforts? Autour d'eux, la vénalité, la corruption, le mensonge; l'empire de la force et de la violence accepté par le fatalisme musulman comme une sorte de jugement de Dieu, et qui obscurcit si bien les notions de la justice et du droit, que Sleeman lui-même semble ne pas échapper à cette influence funeste, et qu'après nous avoir fait l'éloge d'un banquier nommé Chundur-Lal, qu'il rencontre sur la route, qu'il appelle *le plus respectable des hommes de cette classe dans l'Oude*, une personne d'un sens droit, et qui connaît bien l'état du pays, il ajoute que les bonnes raisons ne manquent pas pour accuser ce respectable financier de collusion avec les employés du gouvernement, en vue d'augmenter ses domaines aux dépens de ses voisins (I, 269). Exigera-t-on de ces rois de l'Asie qu'ils échappent à toutes les ruses et à toutes les manœuvres habiles à l'aide desquelles ils sont circonvenus, qu'ils pénètrent jusqu'à la vérité au milieu de tous ces mensonges, quand les agents et les officiers anglais eux-mêmes, trompés par les cipayes retirés dans l'Oude, sur lesquels ils se sont imprudemment arrogé un protectorat à la fois inconciliable avec le bon ordre, et odieux au gouvernement et aux populations, se laissent entraîner, à l'instigation de leurs clients, aux plus criantes injustices, couvrent de leur sanction les fraudes les plus coupables, extorquent, au profit de ces solliciteurs infatigables, des domaines indûment réclamés et les arrachent par la violence à leurs légitimes propriétaires. (Sleeman, I, 283-304). « Si le résident, » dit encore Sleeman, « est un homme impatient, impérieux, il enlève une décision par laquelle les droits des autres sont sacrifiés en faveur des officiers et cipayes indigènes, et s'il est homme sans scrupule, il fait obtenir au cipaye l'objet de sa demande, pour échapper à ses importunités, sans prendre la peine d'informer. De semblables erreurs, on trouve malheureusement trop d'exemples dans les archives de la résidence. Ce privilége est, dans les mains du résident, un instrument de torture qu'il est de son devoir d'appliquer chaque jour au durbar de l'Oude. » — Dans les provinces, le pouvoir royal, plus affaibli encore, est plus impuissant à se faire obéir. Si l'on veut se faire une juste idée de la constitution sociale de l'Oude, avant l'annexion, il faut la comparer à l'Europe des invasions barbares et du moyen âge. C'est une sorte de féodalité turbulente et avide, fort préoccupée de finance et d'exaction, où chaque grand propriétaire, taloukdar, zemindar, représente un baron doublé d'un publicain, qui ne ressemble pas mal aux conquérants saxons, danois ou germains de l'Occident, et qui recrute ses bandes parmi 100,000 familles de la classe des *passies*. A mesure que les troupes subsidiaires, vendues par la Compagnie pour assister le gouvernement indigène dans la répression des troubles intérieurs, disparaissaient de l'Oude, ou se refusaient à ce service, à mesure que l'armée royale se désorganisait, ces sujets redoutables, peut-être eux-mêmes affaiblis en réalité, se trouvaient plus puissants en face du pouvoir central qui avait décliné plus vite qu'eux, se faisaient un point d'honneur de la rébellion et de la résistance, et consacraient à fortifier leurs refuges et leurs citadelles l'argent qu'ils auraient dû verser dans les caisses de Lucknow. Semblables encore en cela d'ailleurs aux seigneurs féodaux du moyen âge, ils se considéraient, non pas comme des sujets, mais, dans une certaine mesure, comme des pouvoirs indépendants, non pas comme en état de révolte, mais comme en état de guerre, ayant le droit de se livrer à tous les excès que la guerre autorise. A la tête de petites armées qui comptaient jusqu'à 2,000 gens de pied et 500 chevaux, il n'était pas rare qu'ils battissent les troupes royales envoyées contre eux. Et quel est, en présence de ces désordres, le rôle du gouvernement anglais, qui s'était engagé par traité solennel à les réprimer? J'ai honte de le dire : il les protége. Si quelques sujets de l'Oude, coupables de crimes graves, se réfugient sur le territoire anglais, si le roi d'Oude se plaint et sollicite leur arrestation, les magistrats anglais dédaignent ses plaintes, ils refusent de livrer les fugitifs, et « souffrent que ceux-ci racolent dans leurs districts des bandes de voleurs qu'ils conduisent sur le territoire de l'Oude pour y exercer le meurtre et le pillage. » J'insiste sur ce point, bien propre à éclairer d'une lumière sinistre les procédés des agents de la Compagnie, dont le zèle sans scrupule dépasse, comme il arrive toujours, les ordres du gouvernement central. Parmi les propriétaires de l'Oude il en est quelques-uns qui vivent dans le district anglais de Gor-

ruckpore et qui échappent ainsi au payement de l'impôt et au châtiment des crimes de tout genre que, dans des incursions rapides, ils viennent commettre en territoire indigène *sous la protection du gouvernement anglais*. « Il ne reste à celui de l'Oude aucun espoir de poursuivre et de faire condamner ces hommes devant nos cours de justice pour les crimes dont ils sont notoirement reconnus coupables et dont ils font gloire. En aucune partie de l'Inde on ne fait un aussi manifeste abus du droit d'asile que dans quelques-uns de nos districts limitrophes de l'Oude. » (Sleeman, I, LXVI, 32, 34, 56, 176; II, 21, 287.)

Telles étaient donc, au vrai, d'après des témoignages dont il nous semble difficile de récuser l'autorité, l'administration de l'Oude, et les difficultés sans nombre que rencontrait, dans l'exécution de ses projets de réformes, ce faible gouvernement, lorsque la Compagnie, prenant hypocritement pour prétexte le tendre intérêt qu'elle portait aux populations de l'Oude et le devoir qu'elle s'était, de son propre mouvement, arrogé de les protéger et d'assurer leur bonheur, résolut enfin de consommer cette injustifiable spoliation qu'elle avait depuis si longtemps méditée. Qui se plaignait cependant, et qui réclamait l'intervention des agents britanniques? Étaient-ce les classes riches et cette aristocratie remuante à laquelle les officiers anglais avaient toujours accordé une bienveillance peu déguisée? et ils avaient raison, car elle jouait le jeu de l'ambition des conquérants. Pas le moins du monde. L'aristocratie savait bien ce qu'elle avait à perdre, même de ses priviléges les plus legitimes, par l'annexion du pays. Ici encore, donnons quelques-unes de nos preuves. Buchanan, dans la précieuse enquête en partie publiée par Montgomery-Martin (II, 345), dit en parlant du district de Gorruckpore: « La mise en pratique de notre système financier et de notre système judiciaire a fait plus, dans l'espace de douze années, pour appauvrir et dégrader les chefs indigènes, qui ont succédé aux tribus impures, que la durée entière du gouvernement mahométan. » Écoutons maintenant un juge qui n'est pas suspect, et que pour cela j'aime à citer: « Les membres de l'aristocratie terrienne de l'Oude parlent avec respect de l'administration de nos territoires. (Nous avons vu tout à l'heure si ce respect est mérité, et nous pouvons bien nous demander s'il est sincère.) Mais ils finissent aussi généralement par remarquer les dépenses et l'incertitude qu'entraîne l'application de notre loi en matière civile, et le déclin successif de toutes les anciennes familles qui est la conséquence de son action. On leur laisse, dans les règlements périodiques dont l'assiette de l'impôt est l'objet de notre part, une portion de moins en moins forte du produit de leurs terres, tandis que leurs dépenses ne décroissent pas. » Leur domaines, les uns après les autres, sont vendus aux enchères, et les propriétaires sont réduits à la pauvreté. « Ils affirment que dans la moitié du territoire de l'Oude qui nous a été cédée en 1801, ces familles ruinées sont quatre fois plus nombreuses que dans la moitié conservée par le souverain: *et cela, je le crains, est véritable*. Ils ont nommé les familles; — je ne puis me les rappeler. » Et plus loin il nous apprend que les *gentlemen* mahométans de l'Oude, en quelque pays qu'ils servent, aiment à laisser leur famille dans la contrée et à y revenir pour dépenser ce qu'ils ont gagné. Ils y trouvent une société plus conforme à leurs goûts, plus de ressources pour l'éducation de leurs enfants, des processions plus splendides, un plus grand nombre de ces fêtes et de ces spectacles qui les charment; ils y rencontrent plus de considération pour leur rang et pour leur savoir, et, pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux, des lieux plus célèbres et qui leur inspirent plus d'attrait. (Sleeman, I, 168; II, 10.) Nous étonnerons-nous, après cela, si les classes élevées de l'Oude n'étaient pas pressées de passer sous le joug de la Compagnie, si, parmi les 50,000 signatures d'une pétition signée pour protester contre l'annexion, on rencontre beaucoup d'indigènes qui en font partie? nous étonnerons-nous si les chefs de cette aristocratie militaire, venant au secours de leur souverain, en but aux violences du gouvernement de Calcutta, lui offraient de mettre à sa disposition, pour résister et pour se défendre, une armée de 100,000 hommes qu'il refusait. (Moulbee-Mohammed *ub. sup.*, 199. — 3. *Hansard*, CXLVIII, 1483, M. Baillie.) Quand on pense qu'une année plus tard éclatait la révolte des cipayes, on se demande ce que serait devenue l'avide domination des marchands anglais si le dernier roi d'Oude avait été un homme de cœur.

Est-ce le peuple, enfin, qui se jetait dans les bras de l'Angleterre et qui implorait un gouvernement si dévoué et une administration si clémente? A-t-il manifesté d'une façon quelconque le désir de se soustraire à cette oppression royale qu'on nous représente comme intolérable? Il en avait un moyen bien simple tout d'abord; les territoires anglais, ce paradis des populations indigènes, sont à sa porte. Va-t-il chercher un refuge, la sécurité et le bonheur sous les lois douces, sous l'administration équitable des conquérants de l'Inde? c'est le contraire. A l'exemple de ce qui se passe en Irlande, dont le gouverne-

ment de la métropole a fait, dans l'Europe civilisée, un désert, où naguère encore elle se livrait à des excès de pouvoir auxquels on ne trouve rien de comparable sous l'autorité des rois d'Oude, et dont les habitants s'enfuient dans toutes les parties du monde, les cultivateurs sujets de la Compagnie passent chaque année, en assez grand nombre, dans le territoire de l'Oude. (Moulbee Mohammed, *ub. sup.*, 184.) Sauf très-peu d'exceptions, lord Dalhousie l'avoue et s'en étonne (*Oude papers*, 179, n° 43), tout le monde en convient, les habitants de l'Oude n'émigrent pas dans les provinces de la Compagnie, et ceux qui y cherchent un abri contre quelque orage passager, ne s'y résignent pas sans conserver l'espoir et le dessein d'un prompt retour. « Cela ne prouve rien, » répond-on; les indigènes de l'Oude ont pour leur pays un attachement particulier qui les retient; puis la protection anglaise, qui parfois les soustrait à la tyrannie indigène, les aide à supporter leur sort. « Sans parvenir à établir une réforme sérieuse et permanente de l'administration, l'intervention du résident a souvent fait beaucoup de bien dans des cas particuliers, » dit Sleeman (I, 275). Une grande quantité de familles, ajoute le major Troup, participent aux priviléges qui couvrent les cipayes en retraite dans l'Oude ou en congé; le patronage britannique adoucit ainsi le sort d'un dixième environ de la population. (*Oude papers*, 44, n° 99); cependant, prise en masse, c'est sir John Lawrence qui l'affirme, cette population appelait l'annexion et s'en est félicitée (3. *Hansard*, CXLVIII, 1532, M. Mangles). Mais les habitants des autres provinces n'ont-ils pas aussi leur amour du sol natal? ou s'ils ne l'ont pas, à qui la faute? n'est-ce pas à la haine de la domination étrangère? Quant aux priviléges des cipayes et à la protection des résidents, nous en avons vu tout à l'heure les résultats, et nous savons si les rares avantages qu'ils peuvent présenter sont sans compensation. On avoue d'ailleurs que cette protection ne s'exerce que dans des cas particuliers, que les priviléges n'embrassent qu'un dixième de la population, et l'on n'explique pas comment les neuf dixièmes qui restent s'obstinent à vivre sous un joug insupportable. Pourquoi plutôt ne pas répondre à cette question redoutable comme les habitants de l'Oude y répondent eux-mêmes? On est obligé d'en convenir cependant quelquefois: « C'est un fait avéré que les tribunaux civils établis par les Anglais dans leurs territoires, sont plus odieux au peuple qu'aucune autre institution britannique. » (*Oude papers*, p. 267, n° 43.) Les Indiens ne supportent pas les formalités, les lenteurs, les frais considérables de notre justice européenne, qui d'ailleurs, nous l'avons vu, ne les garantissent pas même de la vénalité et de la passion des juges; ils aiment mieux faire appel aux armes, et décider sur le pré le plus mince procès. Même sur le territoire britannique, on ne peut pas toujours les empêcher de recourir à cette procédure sommaire; ils préfèrent la mort à la ruine. « Les indigènes, en général, ou du moins une grande partie d'entre eux, aimeraient mieux résider dans l'Oude, malgré les risques auxquels ces luttes les exposent (les révoltes des grands et les guerres intestines), que dans nos propres districts, sous le poids des calamités auxquelles ils sont exposés par les obscurités de notre loi, la multiplicité de nos tribunaux et les formalités compliquées qu'ils imposent, l'orgueil et la négligence de ceux qui les président, la corruption et l'insolence de ceux qu'ils sont obligés d'employer pour poursuivre ou se défendre devant ces juridictions, et en faire exécuter les jugements. » (Sleeman, I, 168.) Cet aveu est-il clair? Dans leur voyage au travers de l'Oude, Sleeman et les officiers de sa suite ne manquaient pas, toutes les fois qu'ils en trouvaient l'occasion, d'interroger les paysans sur les sentiments que leur inspirait leur condition, sur l'opinion qu'ils se formaient de leur administration nationale, sur leur désir de passer sous l'administration anglaise. Avec quelles précautions oratoires, avec quelle réserve asiatique, avec quels témoignages de respect répondent ces pauvres gens à ce maître tout-puissant qui les visite dans un appareil royal, il n'est pas difficile de le deviner, et cependant, malgré tant d'atténuations, ils ne peuvent cacher de quel côté inclinent leurs préférences. « Beaucoup de ceux avec lesquels j'ai causé pendant ma tournée dans l'Oude, dit le voyageur, avaient, pendant des moments de troubles, résidé dans nos territoires; mon impression fut qu'ils seraient bien aises de voir leur pays sous l'administration anglaise, pourvu que nous pussions les dispenser de notre ennuyeuse procédure civile. Ils n'aiment pas nos cours civiles, ni la dépense ni les délais qu'entraîne notre procédure... Je suis persuadé que si on mettait aux voix dans l'Oude notre système, 99 habitants sur 100 aimeraient mieux rester comme ils sont, que de subir notre système tel qu'il est, mais que 99 sur 100 aimeraient mieux notre gouvernement que la vie qu'ils mènent sous le leur, si on leur permettait un système plus simple. » A Mahomdee, Sleeman rencontre deux communautés de villages qu'un moment d'anarchie avait obligées de se réfugier à Shahjehanpore, en territoire anglais, et qui, aussitôt que possible, étaient revenues, et il leur pose ses questions

habituelles. Ils commencent par vanter la bonne administration de Shahjehanpore, l'égale protection que trouvent auprès d'elle tous les sujets, l'excellente culture, moins féconde cependant que celle de l'Oude. — « Où donc, leur demande alors le résident anglais, aimeriez vous mieux vivre? là, protégés contre toute violence, ou ici, exposés à tous les outrages et à toutes les extorsions. — « Nous aimerions mieux vivre ici, monsieur, répondent-ils, si nous le pouvions, et nous nous sommes trouvés heureux de revenir. » — Sleeman insiste et leur demande la cause de cette préférence. « Là, répliquent-ils, les propriétaires et les cultivateurs trouvent la sécurité; l'impôt qu'ils ont à payer est fixé pour un long délai; ici le terme de notre bail est incertain et souvent violé. Tout cela est vrai, monsieur, mais nous ne pouvons comprendre les *aen* et les *kanoon* (les lois et règlements) et nous ne le pourrions jamais, car nous avons vu que nos parents, qui se sont établis là depuis plusieurs générations, les ignorent précisément autant que nous. Vos cours de justice sont ce que nous craignons le plus, monsieur, et nous nous réjouissons d'y échapper aussitôt que nous le pouvons, en dépit des maux auxquels nous sommes exposés quand nous revenons aux lieux de notre naissance. Ce n'est pas, ajoutent-il prudemment, la faute des *gentlemen* européens qui les président, car ils ont le plus vif désir de faire, et ils font justice à tous, mais, malgré tous leurs efforts, les hommes injustes échappent souvent, et leurs victimes sont souvent punies. » (II, 11, 65,415). Aussi, nous l'avons vu, lorsque la Compagnie jeta enfin le masque, et mit la main sur le royaume de Wajid-Ali, de nombreuses pétitions furent signées dans l'Oude, pour protester contre cette violence. Plus tard, lorsqu'avait éclaté dans l'Inde un soulèvement auquel la fatale annexion de l'Oude ne fut peut-être pas étrangère, les insurgés, dans une proclamation qu'a publiée le *Times*, déclaraient que « quatre grands biens appréciés par tout homme, sa religion, son honneur, sa vie et sa propriété, étaient mieux garantis sous les États indigènes que sous le gouvernement britannique. » (3. Hansard, CXLIX, 1588, M. E. Perry.) Ces cipayes, en effet, qui à peu près tous sont recrutés dans l'Oude, ne manquaient presque jamais, quand l'Oude était encore un État indépendant, d'y retourner après leur service accompli, pour y manger en paix, au milieu d'institutions et de souvenirs qui leur plaisaient, leur maigre pension de retraite, et si on leur demandait pourquoi ils agissaient ainsi : « Dieu nous préserve, répondaient-ils, de rester plus longtemps sous la loi de la Compagnie que nous n'y sommes obligés; nous en avons assez. » (Moulbee-Mohammed, *ub. sup.*, 184). L'annexion, c'est le lord chancelier d'Angleterre qui l'affirme, blessa chez eux les sentiments de patriotisme et de famille (3. Hansard, CL, 624.). Des officiers anglais du Bengale, venus de l'Oude, racontaient dans des lettres nombreuses, que leurs hommes se pressaient en foule autour d'eux pour leur demander le motif de cette spoliation; et longtemps avant la révolte, l'armée du Bengale avait adressé au gouvernement anglais, en faveur du roi indigène, des milliers de pétitions. (3. Hansard, CXLVIII, 1483, M. Baillie.)

Laissons donc là cet étalage menteur de philanthropie et ces protestations d'intérêt pour le bonheur des populations indigènes. Ne cherchons pas d'autre motif à l'annexion de l'Oude que la convenance de la Compagnie, les suggestions de son ambition égoïste et déloyale. La Compagnie a cédé aux entraînements de cette politique annexioniste qui avait déjà absorbé environ 200 États indépendants, et qui, depuis dix ans, sous l'impulsion de lord Dahlousie, avait conquis dans les conseils du gouvernement une influence plus grande que jamais, à l'épouvante de ses vieux serviteurs. Ceux-ci, en effet, en craignaient les conséquences redoutables et restaient fidèles aux doctrines de sir Th. Munro, du duc de Wellington, de lord Wellesley, de Mountstuart Elphinstone, de lord Metcalfe et de beaucoup d'autres qui peut-être ne s'étaient pas, dans tous les cas, conformés à leurs propres opinions, mais qui n'avaient cessé de considérer les annexions comme des mesures injustes et impolitiques. (3. Hansard, 824, CXLVIII, 1480, M. Baillie; CL, 824, sir Robert Peel.) Nous connaissons déjà l'opinion de Sleeman à cet égard; voyons cependant en quels termes il caractérise cette école de l'annexion à tout prix. Le passage est curieux. « Il n'y a pas de prétexte, si faible qu'il soit, qui ne leur paraisse suffisant pour cet objet; pas de guerre, si cruelle qu'on la suppose, qui ne leur semble justifiable, si elle a seulement ce résultat en vue. Si vous connaissez G. Clerk ou M. Robertson, ils vous décriront l'école dont je parle. Ils en déplorent profondément avec moi, je crois, les doctrines comme plus funestes à l'Inde et aux intérêts que nous y avons que celle d'aucune autre qui se soit jamais produite dans la péninsule. » Et ailleurs : « J'ai ces doctrines en horreur, » dit-il; et, citant un article de journal publié pour les défendre, « il est conçu, » ajoute-t-il encore, « dans un véritable esprit machiavélique qui justifie tous les moyens, quelque bas, déshonnêtes et cruels qu'ils puissent être, afin d'atteindre un

but qu'ils croient désirable. (II. 389 et suiv.) « Il n'y a pas de langage, » dit à son tour le comte d'Albemarle, « qui puisse être assez fort pour exprimer l'horreur que m'inspire en général le système de l'annexion, ou, pour parler plus exactement, de la confiscation des domaines qui appartenaient aux princes indigènes de l'Inde, système qui commence en 1848, et que la déposition du roi d'Oude a couronné par un acte de folie et d'injustice. (3. Hansard, CXLIX, 1921.) Sir John Packington, dans un langage qui ne le cède pas en énergie au précédent, qualifie cet acte « comme un des plus injustes et des plus déloyaux qui aient été accomplis dans un pays civilisé. » (3. Hansard, CXLVIII, 1539.) Je ne puis tout citer; je renverrai, pour les opinions de beaucoup d'autres hommes d'État, aux discussions du Parlement dans la même collection; voici les volumes et les noms des orateurs : CXL, 1224, sir Erskine Perry; CXLVII, 449, M. Disraeli; CXLVIII, 1403, M. Whiteside; 1524, lord J. Manners; CXLIX, 1588, sir Erskine Perry; 1922, comte d'Albemarle; CL, 591, L. Shaftesbury; 613, le duc d'Argyle; 675, le sollicitor général; 824, sir R. Peel.)

Quand la Compagnie, d'une voix contrite et la main sur le cœur, nous assure que l'excès du mal et la prompte décadence de l'Oude ont pu seuls la déterminer à cette mesure qui lui répugne, qui blesse sa délicatesse et sa sensibilité, elle ne parle pas avec sincérité. Cette idée de l'annexion, en effet, n'est pas nouvelle; elle remonte, c'est M. Vernon Smith qui le déclare, à l'année 1799, et nous avons vu, on se le rappelle, que lord Wellesley l'avait un moment agitée dans son esprit, et qu'il avait résisté à la tentation. (3. Hansard, CXLVIII, 1500.)Sous les meilleurs gouvernements de l'Oude, sous ceux dont on s'accorde à faire l'éloge, les autorités anglaises entretinrent ce dessein, et firent entendre des menaces. Quel motif le leur fit abandonner cependant et les engagea à en reculer la réalisation jusqu'aux dernières années? Écoutez-les: c'est leur bienveillance pour ces faibles princes placés sous leur protection; c'est leur reconnaissance pour les services qu'à diverses époques ils avaient reçus d'eux; c'est la patience, la pitié, le souvenir d'une longue alliance, que sais-je? Professions mensongères. D'autres raisons moins magnanimes expliquent la longanimité de la Compagnie, et il suffit pour la comprendre de se rappeler ces guerres sans relâche que son insatiable ambition soulevait dans tous les coins de la péninsule, qui absorbaient ses ressources pour un autre objet et attiraient ailleurs son attention. Si le gouvernement de Calcutta était sincère, et si le faible Wajid-Ali était décidément incapable d'occuper le trône, que ne remettait-on les rênes de l'État à ces parents du prince, dont Sleeman loue, comme nous l'avons remarqué, ou la haute intelligence, ou l'intégrité incorruptible; après avoir arbitrairement et injustement changé l'ordre de succession au trône que ne restituait-on la couronne à l'héritier légitime, « prince aimable, nous dit M. Disraéli, éclairé, d'un caractère sans tache et plus capable peut-être que ne le fut jamais prince d'Orient de devenir un bienveillant et judicieux souverain.» (3. Hansard, CXLVII, 467.) C'était là sans doute une réparation aussi arbitraire que l'ancienne intervention dans laquelle elle puisait son origine; mais la spoliation sous cette nouvelle forme conservait au moins le caractère du désintéressement et l'apparence de l'équité.

Je reprends la suite des faits. Le major général Outram nous a laissé, dans des bulletins rédigés en quelque façon heure par heure, le récit probablement fidèle des négociations entreprises pour obtenir du jeune roi le traité qui devait soulager la conscience du gouverneur général. Le résident se conforme de point en point, avec une inflexible rigueur qui ne semble pas lui coûter grand effort, aux instructions qu'il a reçues de Calcutta, et nous pouvons suivre avec lui, mais non, il me semble, sans une impression pénible, les phases de cette triste agonie.

Les 30 et 31 janvier, longues conférences avec le ministre du roi. Langage embarrassé et circonlocutions infinies du résident; on dirait d'un homme qui va faire un mauvais coup. Enfin il s'explique. Le ministre s'étonne et se récrie; le général Outram le rassure : le roi peut avoir confiance; le gouvernement anglais garantit qu'il ne sera rien fait « qui puisse, à aucun degré, enlever au roi rang, position, confort personnel, ou, d'aucune manière, amoindrir la dignité et l'honneur de S. M. » Ali-Nukki-Khan tente de défendre son maître. Le résident l'arrête et refuse de discuter. Il faut choisir. Le ministre doit envoyer un officier au-devant des troupes anglaises, et informer le roi de la situation des choses. Le lendemain le résident communique le projet de traité au ministre et apprend de lui que le roi est prêt à faire tout ce que la Compagnie exigera. Seulement le pauvre homme voudrait bien connaître les crimes qu'on lui reproche. Le résident refuse de discuter ce point; ce serait perdre du temps. Le roi voudrait qu'on lui permît de voir lord Dahlousie, ou même d'aller plaider sa cause en Angleterre. Refus. Il a trois jours pour se décider. Si dans trois jours il n'a pas pris son parti, on agira sans lui. Le résident termine en demandant une audience royale. Le

1er février, le résident reçoit une lettre du roi et apprend que la reine-mère demande à le voir. C'est une femme d'un esprit droit, qui a de l'influence sur son fils ; il la verra. Le même jour il nous fait savoir que la veille, le brigadier Wheler a franchi le Gange avec la première colonne, et s'est avancé à 11 milles au nord de ce fleuve. Le second corps doit le traverser le jour même. Tout est tranquille. Le roi, dans sa lettre rappelle ce qu'il a fait pour complaire à la Compagnie, invoque le traité que l'on viole, et sollicite l'intercession du résident. Tant d'audace irrite justement le général Outram. Quoi donc ! il a, pour ménager les sentiments du roi, averti son ministre. Pouvait-il s'attendre à voir « ses égards si mal compris qu'ils engageassent le roi à lui adresser cette lettre ? » Le résident refuse de discuter. La résolution du gouvernement anglais est irrévocable ; pour lui, il ne recevra plus de lettre, et le délai de trois jours ne sera pas dépassé.

Le même jour encore, entrevue avec Jéna-Auléa-Begum, mère du roi. La pauvre femme éplorée supplie. Elle demande ce qu'a donc fait ce prince qu'on est décidé à dépouiller. Le résident refuse de discuter ce point. La begum s'efforce d'émouvoir l'agent britannique sur cette grande catastrophe; le résident réplique qu'on sera libéral avec le roi. Les marchands anglais achèteront cher sa couronne. « Le résident se tient pour parfaitement assuré que, dans un temps très-court, S. M., affranchie des soins, des inquiétudes et des responsabilités du gouvernement, témoignera sa reconnaissance au gouvernement britannique pour l'avoir soulagé de ces soins et de ces fatigues, entouré de tout ce qui peut lui garantir le bien-être et le bonheur, abondamment pourvu de tout ce qui est de nature à le maintenir, lui et sa famille, dans l'abondance et leur assurer leur rang, et reconnaîtra avec joie que le gouvernement britannique a été son bienfaiteur. » La reine demande un nouveau délai pour introduire des réformes sérieuses dans le gouvernement. Le résident refuse de discuter ce point. Si le roi tarde, il compromet son titre et sa pension. Que la reine l'engage donc à obéir. Les troupes ont avancé d'une marche ; la première colonne est à 25 milles de Lucknow. Le 2 février, le ministre vient à la résidence pour prendre des notes dans le traité ; le résident, toujours rempli d'égards, lui remet le traité lui-même ; « il ne veut pas que rien surprenne le roi désagréablement. » Le 4, avis est donné au résident que le roi est prêt à le recevoir le lendemain. Le 5, enfin, audience royale. — Le brigadier Wheler est maintenant campé à 8 milles de Lucknow.

En pénétrant dans le palais, le résident trouve, rangés sur son passage, des soldats désarmés. Un regard attentif jeté sur la physionomie du prince, lui fait penser qu'il va éprouver un refus. Il voit cependant qu'on prépare des proclamations dans le palais. Ce n'est peut-être que pour détourner des troubles. Il est huit heures du matin ; le résident remet au roi la lettre du gouverneur général. Le roi la parcourt. « Comment, dit-il, ai-je mérité ce traitement ? quelle faute ai-je commise ?» « La lettre le dit, » réplique le résident ; et il refuse de discuter ce point. Il rappelle au roi que la Compagnie a fixé avec libéralité le chiffre de sa pension. Le prince est profondément troublé. Saheb-ud-Dowlah, vieux et fidèle serviteur, commence à haute voix la lecture du traité, et bientôt, vaincu par son émotion, s'arrête après quelques lignes. Wajid-Ali le prend de ses mains et y jette un instant les yeux. « Les traités ne sont nécessaires qu'entre égaux, » dit-il avec le fatalisme de l'Orient ; « qui suis-je maintenant ?... Le royaume est une création des Anglais, qui ont le pouvoir de le faire et de le défaire, de l'élever et de l'abaisser. Qu'ils fassent ce qu'ils voudront; je ne tenterai rien pour l'empêcher ; » et il refuse de signer. Mais cela ne fait pas l'affaire du gouvernement colonial, qui, dans sa bienveillance obstinée, ne veut employer ni la menace ni la violence. Le roi est averti que s'il persiste la pension sera supprimée. Au comble de l'agitation, il verse des larmes. Il se découvre, prend son turban dans ses mains, le place ensuite dans celles du résident. « Maintenant, mes titres, mon rang et ma position ne sont plus ; je n'ai pas de traité à signer. » Le résident lui rappelle le délai fatal de trois jours et Wajid renouvelle son refus. Le roi cependant a ordonné, dans un moment de vivacité, le payement et le licenciement de ses troupes ; les postes de Lucknow sont vides. La paix publique est compromise. Or, il faut que les troupes royales protégent et assurent la déchéance du roi. Il est sommé de révoquer cet ordre. Il le révoque. Le résident prend d'ailleurs ses précautions et fait occuper la ville. Le roi communique au résident le projet d'une proclamation à adresser aux aumils, taloukdars, zemindars et autres pour les inviter à se soumettre et les avertir qu'il va se rendre à Calcutta, puis en Angleterre. Le résident demande la suppression de ce dernier paragraphe; la proclamation est cependant publiée sans cette suppression. Le 6 février, entrevue du général Outram et d'Aly-Nukki-Khan. Le premier rappelle que le délai fatal expire le lendemain à neuf heures du matin, et insiste sur la générosité de la Compagnie à l'égard du roi. Un instant on a pu croire que le roi, sous l'influence de sa mère, allait céder et devenir

raisonnable; mais on ne peut plus conserver cette espérance : aucune considération d'argent n'a pu l'ébranler, et le 7, à 8 heures du matin, une heure avant que le délai n'expire, le roi écrit pour confirmer sa résolution. Cependant la population semble prête à s'agiter. On signe à Lucknow une pétition et les signatures y sont nombreuses. Neuf heures sont sonnées, et il ne reste plus qu'à livrer le royaume d'Oude au bras séculier (*Oude papers*, 279 à 293), et la parole de M. Grant, un des membres du conseil, le principal coadjuteur et l'intime conseiller de lord Dalhousie, se trouve ainsi vérifiée. « Nous avons » disait-il, « bouleversé toute l'organisation sociale et tout l'état politique de ce pays, et puis nous l'avons annexé. » (3. Hansard, CL, 825, sir R. Peel.)

Pendant que le résident, prenant possession du pouvoir, maintient dans ses fonctions le durbar exécutif, fait publier la proclamation arrêtée d'avance, divise le pays en quatre divisions militaires, les troupes occupent Lucknow (8 février). Avec quelle brutalité et quelle violence, on a honte à le dire. C'est une ville prise d'assaut. Des édifices nombreux, nous dit-on, sont envahis par la soldatesque, pillés, abattus au ras du sol. On les fait sauter avec la poudre à canon. Les jardins sont bouleversés, le palais de Furreh-Bukhsh, qui renferme la salle du trône, est transformé en écuries; la bibliothèque royale, composée de 200,000 volumes, et d'une grande valeur, est enlevée; les archives du roi, les papiers d'État, les correspondances sont confisqués. Les autorités anglaises font main basse sur les chevaux, les éléphants, les troupeaux, les armes, les joyaux, les raretés de toutes sortes, et les vêtements même du roi, et tout cela est vendu à vil prix aux enchères ou dispersé. Ce n'est rien encore; les femmes, cet objet sacré en Orient, les princesses de la famille royale sont condamnées à subir d'indignes traitements. Elles sont chassées de leurs appartements, jetées sur la voie publique et dépouillées de leurs joyaux. (*Reply to the charges*, 62; Moulbee-Mohammed, *Oude, its princes*, etc., 187; Confirmés d'ailleurs, dans le parlement, par M. Bright et par le sollicitor-general; 3, Hansard, CL, 596, 951.)

Le roi cependant manifestait toujours le désir de se rendre à Calcutta et de là en Angleterre (11 février). On ne croyait guère à sa sincérité, et le général Outram, espérant encore qu'il allait enfin sanctionner par sa signature la spoliation dont il était l'objet, demandait de nouvelles instructions à Calcutta, et s'il n'était pas trop tard pour l'admettre au pardon (14 février). Au même moment lord Dahlousie était de son côté préoccupé de la même pensée. Il en écrivait aux directeurs, et émettait l'avis que, malgré cette obéissance tardive, le roi conservât ses titres et sa pension; mais il proposait qu'aucune garantie ne fût plus donnée ni pour l'une ni pour l'autre, et que la Compagnie demeurât libre de prendre conseil des événements. Vaine espérance. Une lettre du roi, du 13, et qui arrivait avant que cette dépêche fût fermée, avertissait le résident que Wajid-Ali se préparait à partir, et l'agent anglais l'invitait à attendre l'autorisation du gouverneur général.

Ce fut seulement au mois de mai ou de juin que l'infortuné Wajid-Ali, au milieu d'une épidémie qui ravageait ses anciens domaines, prit le chemin de Calcutta, accompagné, nous dit Moulbee-Mohammed, des larmes de ses serviteurs et de la douleur de ses sujets (p. 185). Il se proposait de s'embarquer bientôt pour l'Europe, mais la maladie l'arrêta. Jéna-Auléa-Begum, sa mère, Mirza-Mohammed-Hamid-Ali son fils aîné et son héritier, et Mirza-Mohammed-Jowad-Ali-Sekunder-Hushmut-Bahadoor son frère, prirent les devants et firent voile pour l'Angleterre. Bientôt Wajid-Ali apprit que les membres de sa famille n'avaient trouvé à Londres aucun des égards que méritait au moins leur infortune, et mécontent lui-même de l'accueil qu'il avait rencontré à Calcutta, il renonça à ce grand voyage.

La begum, avons-nous besoin de le dire? tenta d'inutiles démarches pour faire triompher les droits de son fils. Vainement un mémoire justificatif fut communiqué à la cour des Directeurs au mois de décembre 1856; vainement une pétition fut adressée à la chambre des lords en août 1857. Un membre fit observer que les pétitionnaires avaient négligé d'attacher l'épithète « humble » au mot de *pétition*, et qu'ils se contentaient de *prier* la chambre au lieu de la *prier humblement*, bien que ces formules fussent consacrées par l'usage. Hélas! ces suppliants n'étaient-ils pas assez humiliés! Lord Campbell, qui avait présenté ce document, convaincu par de si hautes raisons, s'empressa de le retirer. On n'a pas oublié que, peu de mois après, la begum mourait de douleur à Paris, et que le frère du roi la suivait de près dans la tombe.

On savait déjà en Angleterre que les mesures prises pour réorganiser l'Oude et pour constituer l'administration anglaise avaient produit sur les populations un effet défavorable (3, Hansard, CL, 589, 593), lorsqu'on y apprit la nouvelle terrible de la révolte des cipayes. Il semble qu'au milieu de l'épouvante générale, l'opinion publique ait fait un retour sur les événements des dernières années, et se soit demandé si, par tant d'injustice et d'oppression, le gouvernement anglais de l'Inde

n'avait pas provoqué ces terribles représailles auxquelles il ne manquait, pour être légitimes, que d'éviter les cruels et féroces excès auxquels des populations barbares s'étaient laissé entraîner. Dès le mois d'avril 1858, en effet, le comte d'Albemarle présente à la chambre des lords une pétition de 12,000 habitants de Manchester et de Salford, la première probablement de ce genre, observe-t-il, et par laquelle on invite le gouvernement anglais à restituer l'Oude à ses souverains légitimes. En mai, les habitants de Keighley adressent par le même organe une semblable supplique. En même temps le bruit court que le roi est accusé de complicité dans l'insurrection et que l'on se dispose à lui faire son procès. On demande des explications au ministre (lord Derby). On apprend alors que le prince est en effet soupçonné, qu'il est renfermé au fort William en qualité de prisonnier d'État et qu'il attend, non pas un procès, mais le résultat d'une enquête. (Mai-juillet, 3. Hansard, CL, 592; CLI, 1550.) Enfin une proposition tardive, et pour cela suspecte, fut portée devant le parlement, pour rendre à la famille déchue ses États, proposition inspirée aux uns, il faut le croire, par le sentiment profond de la justice outragée, si elle était dictée aux autres par une tactique de parti. Quoi qu'il en soit, elle fut accueillie par les rires de l'assemblée, qui sacrifia gaiement une victime de plus au dieu monstrueux qui s'appelle : Fait accompli. Depuis plus de deux ans le royaume d'Oude avait cessé d'exister. Des nouvelles récentes nous apprennent que le roi, enfin vaincu, a consenti à signer le traité qui en fait un pensionnaire du gouvernement anglais.

Les événements tragiques qui, dans ces dernières années, ont eu l'Oude en partie pour théâtre, appartiennent désormais à l'histoire de l'Inde anglaise, et c'est à ce mot qu'on aurait dû les trouver, si cette partie de notre Recueil n'avait été publiée avant la révolte des cipayes. Nous en présenterons un résumé au mot Sipahis.

### IV. *Géographie de l'Oude.*

Je ne voudrais pas terminer cette étude, déjà bien longue, sans donner sur l'Oude quelques renseignements géographiques et descriptifs; mais comme il ne s'agit d'indiquer ici que ce qu'il y a de particulier à cette province, quelques lignes, je l'espère, suffiront; elle ne diffère par rien d'essentiel, en effet, des contrées qui l'environnent, climat, produits, population, croyances, coutumes, à peu de choses près, tout lui est commun avec les provinces voisines. Les tenures des terres, les communautés rurales, la condition des classes agricoles sont régies dans l'Oude et dans les provinces du nord-ouest par la même législation et par les mêmes usages. (*Oude papers*, 1856, 261.) — L'Oude fait partie de l'Hindoustan propre ou des vastes plaines qui forment la vallée du Gange et s'étendent au delà, du sud-est au nord-ouest, entre l'Himalaya et les monts Vindhya, du golfe de Bengale au cours de l'Indus. Il est situé en moyenne entre le 26e et le 28e degré de latitude nord, et entre le 77e et le 81e de longitude orientale du méridien de Paris. L'Oude, en y comprenant la forêt de Tarae, couvre une superficie de 23,739 milles carrés, et égale environ la quatrième partie du Bengale. Considéré dans son ensemble, il forme un carré long dirigé, comme la vallée du Gange, du sud-est au nord-ouest, comptant 270 milles en longueur, et en largeur 160; il est borné au nord par le Népaul, au nord-est par le district de Gorruckpore, au sud-est par ceux d'Azimgurh et de Jounpore, au sud et au sud-ouest par le Gange qui le sépare du district d'Allahabad et des contrées du Doab qui forment le Rohilcund.

L'Oude, dont le sol est plan et sans accident notable dans toute sa partie méridionale, s'élève peu à peu à mesure que l'on s'avance vers le nord et devient montagneux dans la forêt de Tarae. Il semble avoir été autrefois le lit, ou une partie du lit d'un vaste lac, et s'être formé des débris calcaires entraînés par les eaux des sommets de l'Himalaya, où ces gisements sont très-abondants. Sleeman suppose que les eaux de ce lac pouvaient être alors retenues par les chaînes des monts Vindhya, qui couraient à l'est-nord-est jusqu'à la rencontre de l'Himalaya. Les pierres calcaires ne s'y rencontrent pas en roches massives, mais en petits fragments de carbonate de chaux, résultat de leur dissolution dans le gaz acide carbonique, qui ont pour noyaux du silex et autres pierres dures, et sont mêlés d'oxyde de fer. — Dans l'Oude comme dans toute cette partie de l'Inde, les vents dominants soufflent de l'est, c'est-à-dire du golfe du Bengale, et apportent dans ces pays une humidité salutaire.

Les rivières y sont nombreuses et coulent toutes du nord-ouest au sud-est. Les principales prennent leur source dans l'Himalaya et se dirigent, d'un cours ralenti par la pente douce du pays, vers le fleuve sacré du Gange dont elles grossissent les eaux; les plus petites sourdent de la forêt de Tarae et se jettent dans les premières. Ce sont les dernières traces de l'ancien lac qui couvrait la contrée et des canaux qui l'alimentaient autrefois. Comme, à une seule exception près, elles s'écoulent dans la campagne sans escarpements et sans bords, elles maintiennent constamment l'eau à la surface, et y entretiennent une merveilleuse fertilité. Elles dissolvent

aussi les sels fécondants que l'on rencontre en grande abondance dans le sous-sol, et qu'elles apportent à la superficie, quelquefois en telle quantité qu'ils nuisent dans certains cantons à la végétation. Les rivières les plus importantes de l'Oude sont la *Rapti*, qui passe à Gorruckpore, la *Goghra*, la *Goomtie* et la *Sie*. La *Goghra*, qui prend sa source dans l'extrême Himalaya et, après un cours de 112 milles géographiques, vient se confondre avec le Gange à Patna, est l'ancienne et sainte Sarayoû du Kôçalâ, encore vénérée du peuple de l'Inde, et qui se souleva un jour à la prière d'un homme de bien, pour engloutir un rajah puissant coupable du meurtre d'un de ses vassaux venu vers lui avec un sauf-conduit. (Sleeman, I, 126.) La *Goghra* est formée de deux branches qui, jusqu'au point où elles sortent de la forêt de Tarae, conservent l'ancien nom à peine transformé de *Sarjoo*, et ses eaux, limpides comme celles d'un beau parc, arrosent dans leur cours sinueux l'antique cité d'Ayôdhyâ où elles atteignent presque la largeur du Gange. La *Chowka*, l'un de ses affluents, enferme avec elle la contrée la plus fertile et la mieux cultivée de l'Oude. La *Goomtie*, sur les bords de laquelle est bâtie Lucknow, est la seule rivière du pays qui coule dans un lit profond. Elle est bordée d'escarpements qui atteignent jusqu'à la hauteur de 50 pieds, refuges naguères des propriétaires les plus turbulents et les plus insubordonnés du royaume, qui défiaient dans leurs jungles l'action d'une justice impuissante; dans ces ravins s'abritent aussi en grand nombre des hôtes presque aussi dangereux, des loups dont une superstition protége la vie, et dont le meurtre passe pour porter malheur. Il arrive souvent que ces animaux, quand ils sont affamés, enlèvent, dans les villes ou les villages voisins, les enfants qui s'ébattent isolés, et comme ces enfants, même ceux des familles les moins aisées, sont ordinairement chargés de bracelets, de colliers ou d'autres ornements d'un certain prix, les hommes de basse caste qui font profession de chasser dans ces parages, se gardent bien de détruire les terribles mais utiles auxiliaires avec lesquels, dit-on, ils partagent le butin. (Sleeman, I, 206.) La *Gurrah*, dont les eaux salutaires se réunissent au Gange à 12 milles au-dessous de Sandee, transporte chaque année à Cawnpore, où ils sont vendus avec leur cargaison, environ 400 bateaux grands ou petits, construits a Phillisheet, chargés de riz et de bois de charpente recueilli dans la forêt de Tarae.

L'agriculture est, presque sans aucune exception, l'unique source de richesse pour les habitants de l'Oude et pour l'État. L'industrie et le commerce semblent se borner à la production du salpêtre, qu'on recueille en grande abondance, et à la fabrication des armes, qui, sauf les canons et les bombes, suffisent à l'approvisionnement de l'armée. Mais le sol de cette contrée est, au dire d'Heber, le plus beau du monde, et passe pour le jardin de l'Inde. La flore y est d'une extrême variété et d'une beauté incomparable, et cinq années d'un bon gouvernement suffiraient, selon le témoignage de Sleeman, pour en faire « l'un des plus beaux parterres de la nature. » Il est en général bien cultivé; nous en avons pour garants, Heber, Sleeman, auquel il arrive souvent dans son voyage de comparer à un jardin la contrée sur laquelle s'étend sa vue, et à peu près tous les voyageurs qui ont pénétré dans cette province. Sleeman nous fait surtout le tableau le plus séduisant du canton de Salpooree, non loin de Fyzabad, où les cultivateurs, appartenant aux meilleures castes, vivent en paix, sous la protection de propriétaires assez puissants pour maintenir l'ordre et faire respecter les lois, où les seconds encouragent avec générosité les efforts de leurs subordonnés, où les premiers payent exactement leurs impôts, où les voleurs sont inconnus. On ne peut, il est vrai, contempler partout un pareil spectacle. Quelques districts ruinés portent les traces de troubles et de ravages récents, surtout au nord de la Goghra; mais il ne faudrait pas juger de la prospérité de l'Oude par le délabrement et l'aspect profondément misérable des habitations dans les villes et dans les campagnes. Les zemindars, les grands propriétaires, éloignés des routes, se tiennent cachés dans leurs forteresses au milieu de jungles à peu près inaccessibles, et une maison de briques est dans l'Oude une rareté que l'on ne rencontre que de loin en loin. Les demeures des paysans sont de pauvres cabanes faites de terre, sur lesquelles il est difficile de trouver un toit de chaume ou de tuiles; il n'échapperait pas à la convoitise des troupes du roi, qui enlèvent ces matériaux pour les utiliser dans leurs campements.

La forêt la plus importante du royaume est celle de *Tarae*; elle en couvre toute la région septentrionale, et commence à quelques milles au nord de Baraitch. Elle occupe une superficie de 4 à 5,000 milles carrés, mais où se trouvent des cantons bien peuplés et bien cultivés. Ce pays malsain et dont les hommes de la plaine ne peuvent supporter impunément le climat, est exclusivement habité par une tribu nommée Tharoo que distinguent des traits particuliers. Elle sert aussi d'asile à des propriétaires féodaux qui y trouvent l'impunité, mais les colonies de Bunduks, qui, depuis de nombreuses générations et jusqu'à ces derniers temps encore, y exerçaient le

vol et le brigandage, ont complétement disparu, grâce aux efforts de la Police Spéciale. Le territoire que recouvre la forêt recèle cependant les ruines de villes et de forteresses qui attestent la présence, dans des temps inconnus, de populations prospères et pressées. Il est en grande partie abandonné aujourd'hui aux tigres et aux bêtes fauves, contre lesquelles les cultivateurs ont quelque peine à défendre une race de bœufs excellents pour le travail et recherchés pour les transports de l'artillerie, et de vaches errantes et presque sauvages dans les pâturages immenses qui forment des clairières au milieu de la forêt. — On trouve encore dans l'Oude d'autres massifs boisés; Sleeman en compte 24, distribués dans 12 districts, et qui s'étendent sur une surface de 886 milles carrés; mais ces jungles sont de création artificielle; ils ont été plantés par les barons féodaux du pays pour servir de défenses aux forteresses dans lesquelles ils se réfugiaient quand ils étaient en lutte avec l'autorité royale. Sleeman, en 1849, évaluait à 250 environ le nombre de ces forts, armés de 500 canons, et contenant en moyenne une garnison de 400 hommes.

Les supputations relatives à la population de l'Oude en font varier le chiffre de 3 à 5 millions d'habitants, mais le dernier nombre paraît être le plus accrédité et celui qui a pour lui les autorités les plus dignes de foi. La classe agricole y est, de l'aveu unanime, la plus belle, la plus industrieuse et la plus valeureuse qui se puisse voir. C'est en effet de l'Oude que l'Angleterre tire la plus grande partie de ses cipayes. Elle est aussi en général de mœurs douces et faciles. Heber, déjà, a signalé avec éloge la bienveillance naturelle des paysans au milieu desquels il avait voyagé; plus récemment Sleeman assurait que « en aucune partie de l'Inde un gentleman européen n'était reçu par les personnes de toute classe avec plus d'aménité et de courtoisie, » et ne trouvait plus de sécurité. Dans cette belle population et sous ce magnifique climat, la vie moyenne cependant est courte, et Heber affirme qu'un homme de plus de soixante-dix ans est une rareté. (II, 116.) Nous trouvons encore dans le livre de M. Knighton (*Private life*, 155), à propos de la partie féminine des habitants de l'Oude, une opinion qui ne manque pas de singularité, et de la justesse de laquelle nous ne sommes pas juges, mais qu'il nous semble intéressant de mentionner ici. « Sincèrement, dit-il, si l'Hindoustan est jamais sauvé, il le sera par les vertus de ses femmes, car des femmes plus honorables, d'un esprit plus honnête, d'un plus noble caractère que celles qui remplissent les zenanahs de l'Inde, on n'en saurait trouver dans les contrées les plus civilisées du monde. Les Européens ne voyent communément que celles des classes inférieures et les plus abaissées, et ils jugent des autres par cet échantillon. » — Heber remarque que la masse de la population est restée hindoue, que les pagodes sont dans les villages beaucoup plus nombreuses que les mosquées, et que la grande majorité des gens qu'il voit passer sur la route portent les signes particuliers aux diverses castes. Les Bouddhistes, de leur côté, sont encore, à ce qu'il paraît, assez communs dans l'Oude, ou au moins à Lucknow. (Sleeman, II, 352.)

Parmi les races diverses qui se sont fixées dans cette contrée, celle qui occupe la première place, à la fois par le nombre et par l'importance, est celle des *Rajpoots*. C'est à elle qu'appartiennent la plupart des propriétaires du sol, et une fraction considérable des cultivateurs mahométans. Les diverses familles ou clans qui la composent exercent naturellement dans le pays une influence prépondérante, non-seulement par leurs richesses et par leur force matérielle qui, dans beaucoup de cas, résulte de leurs rapports de famille et de leur étroite union, mais par l'illustration du sang. Les Rajpoots, en effet, se prétendent la lignée légitime des dynasties lunaire et solaire, et font remonter leur origine aux premiers envahisseurs Aryas; non qu'ils croyent être restés depuis ce temps les tranquilles possesseurs du sol; ils avouent au contraire qu'à une époque qui n'est peut-être pas très-éloignée ils en ont été chassés, et qu'il leur a fallu le reconquérir. Quoi qu'il en soit, les Rajpoots forment une classe militaire et vigoureuse, divisée en nombreuses tribus ou clans, inégales par le rang et la noblesse. Les Bys ou Byans notamment, qui ont été des premiers sans doute à s'établir dans l'Oude, ont donné leur nom à la ville et au district de Byswara. Les Bys s'attribuent une sorte de caractère sacré et se croyent, par privilége de naissance, à l'abri des morsures des serpents. L'orgueil de la race est d'ailleurs poussé très-loin dans ces tribus, et y a introduit la coutume la plus odieuse. Ils consentent bien à admettre dans leur sein, comme épouses de leurs fils, les femmes de familles moins nobles, qui achètent cet honneur par des dots considérables, mais c'est pour eux un déshonneur insupportable de mêler le sang de leurs filles à un sang moins pur. Aussi, pour échapper à la honte de ces mésalliances, ou pour épargner les dépenses ruineuses de plus nobles unions, c'est, parmi les Rajpoots des diverses tribus, une coutume barbare, qui ne souffre qu'un très-petit nombre d'exceptions, de livrer aux flammes les enfants du sexe féminin aussitôt après leur naissance. — Nous avons déjà nommé, au nombre des races qui peuplent

l'Oude, les *Tharoos* qui, avec les *Booksas*, cultivent la forêt de Tarae, races à demi sauvages, mais loyales, qui ont, nous dit Sleeman, horreur du mensonge. Il n'en faut pas dire autant de la tribu des *Pausies*, qui forment dans l'Oude un groupe de cent mille familles environ et qui, par un singulier alliage, se partagent le métier de gardes de police rurale dans les villages, et la profession de voleurs qu'ils exercent de père en fils. Ils y joignent aussi, dans l'occasion, la qualité d'empoisonneurs. C'est parmi eux surtout que les talouldars et zémindars réfractaires recrutent leurs compagnons et leurs complices. — Au milieu de ces populations d'origines diverses, qui ont successivement marqué leur empreinte sur le sol de l'Oude, il en est une qui a presque complétement disparu sans laisser d'histoire et dont on ne retrouve aujourd'hui que des traces mystérieuses et fugitives. C'est celle des *Bhurs*. Des ruines de villes bâties en briques cuites qu'on rencontre en grand nombre dans le pays, et quelques puits creusés par eux, conservent seuls le souvenir de leur nom. Dans le sol de ces anciennes cités, du reste, pas d'armes, pas de monnaies, pas d'ustensiles qui, par leur forme particulière, permettent de se faire une vague idée de leur condition, pas une inscription, pas une légende. Sleeman conjecture cependant que leur établissement dans l'Oude remonte à une époque très-reculée et qu'ils avaient atteint un assez haut degré de civilisation. Il pense qu'au treizième siècle leur souveraineté s'étendait sur les territoires qui sont devenus depuis les districts de Byswara et de Banoda, et que la cité qui a pris plus tard le nom de Sultanpore était leur capitale. Selon le même auteur, ils auraient été vaincus au quatorzième siècle par l'empereur de Delhi, et systématiquement détruits par les conquérants mahométans. Quelques rares individus de cette race se rencontrent encore dans l'Oude, relégués dans les rangs inférieurs de la population, cultivateurs ou officiers de police.

L'Oude était divisé sous la royauté en un certain nombre de districts administratifs, mais ils avaient des limites si peu connues et si indéterminées, ils étaient d'ailleurs exposés à de si fréquentes transformations, qu'il serait tout à fait sans intérêt d'insister sur ce point.

La capitale du royaume est, comme on sait, la ville de *Lucknow* (Laxan' avati, *la ville qui a reçu d'heureux augures*; Lassen, *Indisch. Alt.*, I, 128), située par 26° 51' de latitude nord et 78° 24' de longitude orientale, sur la rive droite ou méridionale de la Goomtie, à 649 milles anglais de Calcutta. Selon Sleeman, Lucknow n'était encore qu'un village dépourvu d'importance au temps d'Asoph-ud-Dowlah, et cependant nous l'avons trouvé signalé déjà dans l'Ayeen-Akberi comme une ville considérable. Heber, en 1824, en évaluait la population à environ 300,000 habitants; l'anonyme sous la dictée duquel écrivait M. Knighton reproduisait ce chiffre en 1835; M. de Valbezen le porte à 500,000 (pag. 876), et Sleeman l'élève à près d'un million (I, 137). Les Hindous de basse caste, qui en composent environ les deux tiers, en forment la couche inférieure; les musulmans appartiennent surtout à l'aristocratie. Je ne décrirai pas les monuments de Lucknow, on en trouve la description dans tous les voyageurs. (Voy. notamment Heber, *Narrative of a journey*, etc., II, 51 et suiv.; Knighton, *Private life*, p. 116 et suiv; F. de Lanoye, *l'Inde contemporaine*, 284; E. de Valbezen, *les Anglais et l'Inde*, 375.) Qu'il me suffise de dire que c'était une des plus splendides capitales que la presqu'île hindoustanique pût offrir aux regards des étrangers. Aucune ne contenait, avant la lutte acharnée qui y a fait tant de ruines, autant de palais et de tombes vénérées. Cette ville se divise en deux parties distinctes, l'une plus riche, brillante, percée par une large rue, et que l'évêque Heber compare à Dresde, ce qui en donne une idée peu orientale; à d'autres elle rappelle Moscou. L'autre partie semble se distinguer par une physionomie beaucoup plus originale; Knighton y retrouve une certaine ressemblance avec le Caire. Les rues en sont nombreuses, étroites et sales; c'est à peine si elles peuvent livrer passage à un éléphant, et elles sont bordées de petites maisons d'argile d'une apparence fort misérable. Les habitations des personnes aisées ou riches contiennent des appartements en sous-sol, destinés à servir d'abri pendant la saison chaude, mais où l'on respire une atmosphère étouffante et désagréable, et dont en somme on fait peu d'usage. Au milieu de ces ruelles étroites se presse et se pousse sans cesse, parmi les chameaux, les chevaux et les éléphants, une population agitée, affairée et toutefois généralement pacifique. Un Européen peut s'y mêler avec une sécurité complète, et sans craindre aucune insulte, bien qu'il s'y coudoie avec des promeneurs armés jusqu'aux dents, dont les costumes variés, l'arsenal bizarre et la tournure guerrière donnent à la foule l'aspect le plus original. C'est en effet une coutume générale dans l'Oude de porter des armes; cet appareil militaire n'est un privilége pour personne; il n'est pas plus interdit au dernier des mendiants (et les mendiants sont nombreux à Lucknow) qu'aux membres les plus puissants de l'aristocratie. Ces derniers seulement ne parcourent guère la ville qu'entourés d'une es-

corte dont l'importance est en rapport avec leur rang et leur fortune, et il n'est pas très-rare, quand se rencontrent deux chefs divisés par quelques inimitiés, ou quand une querelle d'étiquette s'élève entre eux, de voir les bandes armées qui les accompagnent en venir aux mains et se livrer dans les rues des luttes sanglantes.

Je nommerai, pour finir, quelques-unes des villes principales de l'Oude, ou de celles qui se recommandent par des particularités de quelque intérêt, en faisant remarquer que les indications dont elles sont l'objet se rapportent aux dernières années de la monarchie indigène; et d'abord *Oude*, l'antique Ayôdhyâ, la capitale illustre et vénérée des vieux Koçalâs, assise sur la rive méridionale de la Goghra, par 26° 48′ de latitude nord et 79° 43′ de longitude est (mérid. de Paris), à une trentaine de lieues de Lucknow et à 562 milles de Calcutta. Il ne lui reste plus, de son ancienne splendeur, que de vastes ruines dont Buchanan nous a laissé la description (Montgomery-Martin, *The histor. antiq. topogr.*, etc., II, 335), mais elle est encore, pour les populations hindoues, un but de pèlerinage très-fréquenté. — Près de là, à trois milles et demi environ, un peu plus loin du fleuve et sur la même rive, *Fyzabad* ne remonte pas plus haut que la dynastie des rois d'Oude qui vient de tomber. Les premiers princes de cette famille y avaient fait construire un bungalow dont ils faisaient leur résidence jusqu'à ce qu'Asoph-ud-Dowlah l'ait abandonné pour se fixer à Lucknow. — *Baraitch*, au nord, est célèbre par le tombeau de Syud-Salar, guerrier musulman tué au commencement du onzième siècle en combattant les Hindous, et auquel les Hindous, qui le vénèrent aussi bien que les mahométans, apportent aujourd'hui des offrandes. — *Shahgunge*, ville moderne, à l'est et un peu au sud de Fyzabad, défendue par une muraille en terre de 40 pieds d'épaisseur et de 30 pieds de haut, protégée elle-même par un fossé de 3 milles. Les marchands et négociants s'y sont fixés en grand nombre pour la sécurité qu'ils y trouvent et qu'ils ne rencontreraient dans aucune autre cité de l'Oude. Elle est environnée d'un pays admirablement cultivé, d'une population agricole laborieuse, habile et qui se déclare satisfaite de sa condition. — *Sultanpore* est le chef lieu d'un district qui a le privilége de fournir à la Compagnie les plus nombreux et les plus braves cipayes, et dont l'eau passe pour *tremper* les soldats, comme celle de Damas trempe l'acier. — A *Morowa*, au sud de Lucknow, les officiers de la suite de Sleeman furent agréablement surpris de trouver une maison en briques cuites qui, à cause de la rareté, mérite une mention spéciale. — *Hutteah-Hurrun*, à l'ouest, est sanctifiée par une ancienne tradition qui se rattache à Rama. C'est dans une petite fontaine de ce lieu qu'au retour de son expédition il se baigna pour se purifier du meurtre de Ravana; c'est un des emplacements que les dévots doivent visiter pour compléter leur pèlerinage. D'autres légendes sacrées consacrent encore Hutteah-Hurrun. (*Sleeman*, II, 4.) — *Karoree* n'est pas à plus de 10 ou 12 milles au nord-ouest de Lucknow. C'est la résidence préférée et la retraite choisie des hommes instruits qui ont rempli des fonctions élevées dans les établissements civils de la Compagnie anglaise. — *Mahomdee*, aussi dans le nord-ouest, conserve le souvenir de Saadut-Ali. Il aimait à y résider pendant plusieurs mois chaque année, et il y avait planté un beau jardin, maintenant très-négligé, et une avenue d'arbres aujourd'hui magnifiques, car nulle part dans l'Inde les arbres ne sont plus respectés que dans l'Oude. — Non loin de là, en se dirigeant vers le nord-est, entre *Poknapore* et *Gokurnath*, on trouve une forêt où des arbres nommés *sal* et encore *sakhas* portent des feuilles qui servent de vaisselle dans le pays, et qui sont même l'objet d'un commerce assez étendu. Ces assiettes et ces plats d'une nouvelle espèce, formés d'une grande feuille ou de plusieurs petites cousues ensemble, acquièrent, dit-on, la souplesse et la solidité du cuir. Le même arbre fournit aussi un bon bois de charpente, dont les habitants alimentent un commerce qui se fait par la Goghra et quelques autres cours d'eau. — *Khyrabad*, au nord de Lucknow, mérite d'être signalé pour les monuments qu'il renferme, mausolées, tombeaux, mosquée, etc. On les doit à la munificence d'un tailleur du roi, enrichi par les libéralités de son maître. — *Byswa* enfin, à quelques milles à l'est de la ville précédente, était une cité autrefois enrichie par la fabrication d'une étoffe nommée *sallum*, qu'on exportait jusqu'en Europe. Cette industrie est aujourd'hui détruite, et Byswa décline depuis longtemps.

R. G. Latham, *Ethnology of India*, 1858. (Van Voorst), 1 vol. in-8°. — Christ. Lassen, *Indische Alterthumskunde*; Bonn, 1847, 2 vol. in-8°. — Alb. Weber, *Skizzen*, etc. Voy. la traduction par M. Baudry, *Revue germanique*, 31 mai 1858. — F. Hamilton, *Genealogical Tables of the deities, princes, etc., of the Hindus, extracted from the sacred writings of that people with an introduction and index*; Edimbourg, 1819, gr. in-f°. — J. Prinsep, *Useful Tables*; Calcutta, 1836; Part. II, *Cronological and geneulogical Tables*. — G. Gorresio, *Ramayana, poema indiano di Valmici*; Parigi, della Stamperia reale, 1843-1858; 10 vol. in-4°; *Testo sanscrito*, vol. I à V. *Traduzione italiana con note dal testo della scuola Gandana*, vol. VI à X. — H. H. Wilson, *The Vishnu Puránd, a system of Hindu mythology and tradition, translated from the original sanscrit and illustrated by notes derived chiefly from other puránás*; London, J. Murray, 1840, in-4°. — Le même,

*Select specimen of the theatre of the Hindus translated from the original sanscrit*; Calcutta, Halcraft, 1827, 3 vol. in-8°.— E. Burnouf, *Le Bhâgavata purâna ou Histoire poétique de Krishna*, traduit par M. E. B. Paris, Imp. roy, 1840, 1844, 1847, 3 vol. in-4°. — Stœbel, *La Légende des Pandavas d'après le Mahâbharata*; chez Beau jeune à Versailles, in-8°, 1 f. 1/4, extrait de l'*Université catholique*, t. XXVI, novembre et décembre 1853. — Montgomery-Martin, *The history, antiquities, topography and statistics of Eastern India*, etc., *surveyed under the orders of the supreme governement and collated from the original documents at the E. I. House, with the permission of the Hon. Court of Directors, in three vol.*; London, Allen, 1838, in 8°. — (Ces documents sont le résultat d'une enquête entreprise en 1807, par le docteur Francis Buchanan, dans les manuscrits duquel M. Montgomery-Martin a trouvé tous les éléments de sa publication.)

Eug. Burnouf, *Introduction à l'histoire du Bouddhisme indien*; Imp. roy., 1844, in-4°.—Ph. Ed. Foucaux, *Rgya-Tcher Rol Pa*, ou *Développement des jeux, contenant l'histoire du Bouddha Çâkyamouni, traduit sur la version thibetaine du Bkah-Hgyour, et revu sur l'original sanscrit* (*Lalitavistara*), 2e part., trad. franç; Paris, Imp. nat., 1847-1848, in-4°. — Barthélemy Saint-Hilaire, *Le Bouddha et sa religion*; Paris, 1860, in-8°. — Voir, du même, de nombreux articles dans le *Journal des Savants*, années 1854-1857. — Mor Alex. Cunningham, *The Bhilsa Topes, buddhist monuments of central India, comprising a brief historical sketch of the rise, progress and decline of Buddhism*, etc.; London, Smith elder and Co, 1854, in-8°.

A. Rémusat, *Foe-Koue-Ki ou Relation des royaumes bouddhiques. Voyage dans la Tartarie, dans l'Afghanistan et dans l'Inde, exécuté à la fin du quatrième siècle par Chy-Fa-Hien, trad. du chinois et commenté par M. A. R., ouvrage posthume revu complété et augmenté d'éclaircissements nouveaux par MM. Klaproth et Landresse*; Paris, Imp. roy., 1830, in-4°. — Stanislas Julien, *Histoire de la vie de Hiouen-Thsang et de ses voyages dans l'Inde, depuis l'an 629 jusqu'en 645 par Hioeï-li et Yen-Thsong, suivie de documents*, etc., *traduit du chinois*; Paris, Imp. imp., 1853, 1 vol. in-8°. — Le même, *Mémoires sur les contrées occidentales, trad. du sanscrit en chinois, en l'an 648, par Hiouen-Thsang, et du chinois en français* 1857-1858, 2 vol. in-8°. — Vivien Saint-Martin, *Mémoire analytique sur la carte de l'Asie centrale et de l'Inde, construite d'après le Si-Yu-Ki* (*Mémoires sur les contrées occidentales*) *et les autres Relations chinoises des premiers siècles de notre ère*, etc.; Paris, Imp. impér., 1858, in-8°, 178 pages. Se trouve à la suite du 2e vol. des *Mémoires* de Hiouen-Thsang, — Le même, Articles sur le voyage de Hiouen-Thsang, *Nouv. Annales des voyages*, 5e série, t. XXXIII à XXXVI.

Reinaud, *Mém. géogr., hist. et scientif. sur l'Inde antérieurement au milieu du onzième siècle de l'ère chrétienne, d'après les écrivains arabes, persans et chinois*. — Mém. de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lett., t. XVIII, 1849. — J. Mill, *The History of British India*, by J. M. esq. 4th. edit. with notes and continuation by H. H. Wilson, M. A. P. R. S.; London, J. Madden and Co., 1840-1848, 9 vol. in-8°. — Barchou de Penhoën, *Histoire de la conquête et de la fondation de l'empire anglais dans l'Inde*; Paris, Ladrange, 1840-1841, 6 vol. in-8°. — Walter-Hamilton, *The East India Gazetteer containing particular description of the empires, Kingdoms*, etc., 2e édit.; London, 1828, 2 vol. in-8°. — Edw. Thornton, esq., *A. Gazetter of the territories under the government of the East India Company and of the natives states on the continent of India*, etc., in four volumes; London, W. Allen, and Co. 1854; in-8°. — J. Rennel, *Memoir of a map of Hindoostan or the Mogol's empire with an examination*, etc.; London, W. Faden; 1783, in-4°. — F. Gladwin, *Ayeen Akbery or the institutes of the emperor Akba translated from the original persian*; Lond., 1800, 2 vol. in-4°.

Hansard, *Parliamentary debates, passim*.—The rev. Reginald Heber, DD. lord Bishop of Calcutta, *Narrative of a journey through the upper provinces of India from Calcutta to Bombay*, 1824-1825, etc., 4e edit.; Lond., J. Murray, 1829, 3 vol. in-8° avec figures. — Will. Knighton, *The private life of an eartern King, compiled from a member of the Household of his late Majesty Nussir-u-deen King of Oude*. — New edit. revised.; Lond. G. Routledge and Co., 1858, in-8°. — Comte Ed. de Warren, *L'Inde anglaise avant et après l'insurrection de* 1857, 3e édit., revue et considérablement augmentée; Paris, Hachette, 1857, 2 vol. in-18. — E. de Valbezen, *Les Anglais et l'Inde, avec notes, pièces justificatives et tableaux statistiques*, 3e édit.; Paris, Michel Lévy, fr., 1857, in-8°. — F. de Lanoye, *L'Inde contemporaine*, nouv. édit. comprenant l'historique de l'insurrection de 1857; Paris, Hachette, 1858, in-18. — W. Sleeman, *A journey through the Kingdom of Oude*, in-8°, 1849-1850 *by the direction of the earl of Dahlousie* Gor Gal. etc., by Mor Gal. sir Will. H. St. K. C. B. resident at the court of Lucknow; London, Richard Bentley, 1858, 2 vol. in-8° avec carte. — *Treaties with natives provinces*; Calcutta, 1845. — *Copies of the treaties and arrangements between the East India Co. and the natives powers in Asia, with introductory and historical notices*; (Voy. Sessional papers printed by orders of the House of Lords, etc., session 1852-1853, vol. XIV : *Accounts and papers*. — *Copies of all minutes*, etc., *relating to the death of the late King of Oude, Nusseer ood Deen-Hyder and the steps adopted by the resident of the Cofor the regulation of the succession to the throne*, 1838, petit in-fol., 29 p. — *Government of Oude, papers relating to the succession to the throne of Oude*, 1838, pet. in-fol., 50 p. (Voy., pour ces deux derniers rapports, les papiers publiés par ordre de la chambre des Communes pendant la session de 1838, t. XLI de la collection générale; *Accounts and papers*, t. VI. Si l'on veut d'ailleurs prendre la peine de parcourir les vastes collections de papiers d'État publiés par les deux Chambres du Parlement d'Angleterre, il est peu d'années où l'on ne trouve quelque document intéressant sur l'Oude.) — *Oude, — papers relating to, — presented to both Houses*, 1856; Lond. in-fol. — Wil. Knighton, *Oude, King of*, in-12, 1856. — *Reply to the charges against the King of Oude*; Lond., Reed and Pardon., s. d., in-fol., 64 p. — Kelly Fitzroy, *His Majesty the King and the royal family of Oude, petition*, etc.; London, in-fol. — *The Oude catechism. or answers to questions concerning Oude*, etc., Lond., 1857, in-8°. — Malcolm Lewis esq. late second judge of the suddr court of Madras, *Has Oude been worse governed by its native princes than our indian territores by Leadenhall street?* 2e édit. Lond., James Bidgways, 1857, in-8°. — Dr Travers Twiss, *Case of his Majesty the King of Oude*, in-fol. — Moulbee-Mohummud Musseehood deen, Khan Bahadoor, *Oude, its princes and its government vindicated*; Lond., J. Davy, 1857, in-8°.

A. Rabutaux.

**OUDENARDE ou AUDENAERDE** (*Géographie* et *Histoire*). Oudenarde, *Aldenardum* en latin, *Oudenaarden* en flamand, ville de Belgique dans la province de Flandre orientale. Population, 5,700 habitants.

Son nom, qu'on a dérivé du celtique, a fait attribuer à Oudenarde une origine très-ancienne; quelques auteurs ont même prétendu que ce fut à l'endroit où s'éleva plus tard cette ville que Quintus Cicéron, le lieutenant de César, fut attaqué par les Belges (1). Suivant Meyer et plusieurs autres géographes estimés,

(1) Cæs., *de bello Gallico Comment.*, l. V, c. 38 et suiv.

les Goths y fondèrent une forteresse en 411. A défaut de preuves aussi reculées et certaines, car les Normands ruinèrent la forteresse ainsi que les habitations qui avaient pu se grouper alentour, nous constaterons qu'Oudenarde était au neuvième siècle le chef-lieu d'une seigneurie qui s'étendait sur la rive gauche de l'Escaut, et dont les possesseurs descendaient des comtes de Narbonne. L'un d'eux, Hugues d'Oudenarde, épousa l'unique héritière de la maison de Pamèle, race puissante de seigneurs brabançons dont les vastes domaines s'étendaient sur l'autre rive du fleuve. Les sires d'Oudenarde, dont l'opulence était doublée par cette alliance, reçurent, vers l'an 1220, le titre de baron de Pamèle, et prirent dès lors le premier rang parmi les grands vassaux de Flandre.

Baudouin V, comte de Flandre, construisit à Oudenarde, en 1053, un nouveau château dont relevaient tous les fiefs de la châtellenie. Cent vingt ans plus tard, cette place, qui avait pris des accroissements considérables, fut entourée de murailles, et un pont construit sur l'Escaut réunit en une seule les deux villes de Pamèle et d'Oudenarde. En outre, Philippe d'Alsace affranchit les habitants du droit de mortemain et leur concéda les mêmes libertés et les mêmes priviléges qu'aux Gantois. Ces franchises furent confirmées, en 1272, par Marguerite de Constantinople. Les bourgeois furent reconnaissants envers les comtes de Flandre des immunités qu'ils en avaient obtenues et se signalèrent par leur fidélité; aussi cette ville fut-elle souvent assiégée pendant les guerres civiles de la Flandre. Seules de toute la Belgique, les villes d'Oudenarde et de Gand refusèrent de prendre part aux mouvements insurrectionnels excités par les Brugeois contre le comte Louis de Crécy. Plus tard, les Gantois, s'étant soulevés contre Louis de Mâle, tentèrent en vain d'entraîner avec eux leurs anciens alliés. Oudenarde, victime de sa fidélité, fut occupée par les Gantois, mais ce poste était trop important pour qu'on ne fît aucune tentative dans le but de le reprendre; et le soin de cette entreprise fut confié au seigneur de Schoorisse. Les Gantois attaquèrent encore cette ville pendant les troubles connus sous le nom de guerre de Gavre; mais la bravoure de Hugues de Lalain, qui s'y était renfermé, les contraignit à se retirer. Leur retraite fut si précipitée, qu'ils abandonnèrent un canon d'une énorme grosseur, qu'ils regardaient comme leur *palladium*. Jean-Sans-Peur transporta, en 1404, le conseil de Flandre à Oudenarde et agrandit alors le château qu'avaient autrefois occupé les seigneurs de cette ville.

Oudenarde, dont nous avons dit la fidélité au comte de Flandre, ne montra point le même attachement aux princes de la maison d'Autriche, et prit une part active aux troubles religieux qui agitèrent la Belgique au seizième siècle. Le duc de Parme ne put même s'en rendre maître qu'après un long siége. A la mort de Philippe IV, en 1665, Louis XIV, sans tenir aucun compte de la renonciation formelle de la reine Marie-Thérèse, fit valoir de prétendus droits sur la Flandre, à l'exclusion de ceux de Charles II, et ses armées envahirent la Belgique. Oudenarde fut obligé d'ouvrir ses portes, et le traité d'Aix-la-Chapelle, conclu en 1668, en assura la possession à la France; mais les hostilités ayant recommencé peu de temps après, les alliés reprirent cette place vers 1677, et la paix de Nimègue la réunit de nouveau à la Belgique.

Dans la guerre de la succession d'Espagne, l'armée française, commandée par le duc de Bourgogne et le maréchal de Vendôme, résolut de former le siége d'Oudenarde; mais le prince Eugène, général des troupes alliées, qui avait prévu cette attaque, ayait déjà passé l'Escaut, et s'était rangé en bataille sous les murs de cette ville. Les Français éprouvèrent un échec qui amena les alliés sur la frontière française. En 1745, les Français, vainqueurs à Fontenoy, reprirent Oudenarde; mais ils ne la possédèrent pas longtemps, car, trois ans plus tard, Louis XV, qui, selon sa propre expression, avait fait la guerre en roi et non en marchand, l'abandonna, ainsi que ses autres conquêtes. L'armée républicaine s'empara d'Oudenarde le 3 juillet 1794, et la France posséda cette ville jusqu'à la chute de Napoléon. Cédée, en 1815, ainsi que la Belgique au roi des Pays-Bas, cette place vit encore décroître son importance commerciale; et le mouvement qui rendit à la Belgique son indépendance n'eut pour elle aucun résultat heureux.

La ville d'Oudenarde renferme un grand nombre de monuments, parmi lesquels nous signalerons d'abord cet admirable hôtel de ville dû aux plans de Henri Van Peede, et qui, malgré son cachet original, rappelle ceux de Louvain et de Bruxelles. A l'intérieur, on admire le beau portail de la salle du conseil, véritable chef-d'œuvre dans le style de la Renaissance, sculpté en bois par Paul Van-der-Schelden, et plusieurs cheminées remarquables. La construction de cet hôtel de ville coûta 86,658 livres parisis, qui feraient en monnaie actuelle environ 700,000 francs. Cette somme énorme, payée en quatre ans par une ville dont la population ne s'élevait qu'à 8,000 âmes, montre suffisamment la richesse industrielle de ses habitants. Les autres édifices civils sont la Halle aux toiles, dont on fait remonter la construction à l'an 1590, et dont l'étage a été converti en salle de spectacle en 1819; une belle fontaine, élevée vers la fin du dix-septième siècle; la façade de l'Académie des beaux-arts;

la fontaine construite en 1830 sur la plaine des Jésuites ; la tour carrée de l'École des pauvres filles, jadis appelée *Hetsaeckxsen*, est regardée comme une ancienne maison de péage du temps des Romains, enfin, le pont en pierre de la porte d'Eyne. Ces deux derniers débris remontent incontestablement à une haute antiquité. Parmi les monuments religieux nous signalerons l'église de Sainte-Walburge, dans laquelle fut célébré le mariage de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, avec Marguerite, héritière de Flandre. Le chœur date des premières années du treizième siècle ; mais la nef et le clocher sont du seizième. L'église Notre-Dame de Pamèle, fondée en 1235, est encore, malgré ses nombreuses mutilations, l'un des plus beaux édifices gothiques de la Belgique, et l'un des plus intéressants pour l'histoire de l'art.

Oudenarde, qui pendant longtemps a dû l'accroissement de ses ressources à l'habileté de ses frabricants, qui a fourni des ouvriers à Henri IV lorsque ce prince fonda les Gobelins, est bien déchue de son importance commerciale. On y trouve cependant encore quelques manufactures de toiles et de nanquin.

Cette ville a donné le jour à Marguerite de Parme, fille naturelle de Charles-Quint et gouvernante des Pays-Bas de 1560 à 1567 ; à Adrien Brauwer (1608-1640), peintre doué d'un si heureux talent qu'il excita l'admiration de Rubens, et à l'historien Jean Raepsaet, mort en 1832.

Abr. Ortélius et Joh. Vivianus, *Itinerarium per nonnullas partes Galliæ Belgicæ.*

Dewez, *Dictionnaire géographique des Pays-Bas*, 1 vol. in-8°.

Schayer, *Histoire des Pays-Bas avant et pendant la domination romaine ;* Bruxelles, 2 vol. in-8°, 2e vol.

A. STARK.

**OUESSANT** (*Géographie* et *Histoire*). L'île d'Ouessant, *Uxantis* ou *Uxisama*, est située à 20 kilomètres des côtes du Finistère (France), par 7° 23′ de longitude-ouest et 48° 28′ de latitude-nord ; elle a 8 kilomètres de longueur sur 5 de largeur, et fait partie du département du Finistère. Le sol en est très-fertile ; on y trouve d'excellentes prairies qui servent à l'élevage des chevaux et des moutons. Bien que les côtes soient, en général, hautes et presque inaccessibles, Ouessant possède un port de refuge avec un phare. La pêche de la sardine est la principale industrie des habitants ; le chiffre de la population n'atteint pas 3,000.

Près de la mer, sur un terrain plat, on voit un carré long, formé de murailles ayant 1 mètre 62 d'épaisseur ; le grand côté a 100 mètres de long, le petit 50 mètres. Ces ruines paraissent remonter à l'époque des druides.

L'île d'Ouessant est historiquement connue par le combat que se livrèrent dans ses eaux la flotte française commandée par d'Orvilliers, et la flotte anglaise aux ordres de Keppel (27 juillet 1778).

Le 7 février 1778, Louis XVI avait signé un traité d'alliance et de commerce avec les États-Unis d'Amérique. Après le refus que venait de faire le parlement anglais de reconnaître l'indépendance de ses colonies insurgées, un pareil traité équivalait à une déclaration de guerre à l'Angleterre ; toutefois, l'ambassadeur français, le duc de Noailles, en notifiant le traité au cabinet de Londres, l'assura que cet acte ne changeait rien aux dispositions pacifiques de sa cour. Les Anglais ne furent pas dupes de cette protestation ; mais il en résultait pour l'ouverture des hostilités un délai dont ils surent profiter. Les deux ambassadeurs furent respectivement rappelés ; et la rupture se borna pendant plusieurs mois à cette formalité diplomatique. Louis XVI, en effet, esprit faible et irrésolu, n'osait pas vouloir la guerre effective, après avoir signé une convention qui la rendait inévitable. Pour calmer ses scrupules il se refusait à engager la lutte et attendait que les Anglais, attaquant les premiers, missent, pour ainsi dire, la France en état de légitime défense.

Le roi d'Espagne avait essayé de faire accepter sa médiation par les deux gouvernements de France et d'Angleterre ; ses efforts avaient échoué devant la prétention élevée par le cabinet de Londres d'obtenir de la France la révocation du traité conclu avec l'Amérique.

Le gouvernement anglais, au mois de mars 1778, mit l'embargo sur tous les navires français qui se trouvaient dans les ports de la Grande-Bretagne. La France répondit en frappant d'embargo les bâtiments anglais stationnés dans les ports français. La guerre était virtuellement ouverte ; il fallait se résoudre à l'action. Le comte d'Orvilliers fut appelé au commandement de la flotte française, réunie à Brest, et M. de Sartine, ministre de la marine, lui adressa les instructions suivantes (1) :

« Versailles, 2 avril 1778. — Le Roi vous « a chargé, monsieur, d'une commission des « plus importantes : vous en connaissez « toute l'étendue. S. M., en vous confiant une « partie de ses forces navales, est assurée « que votre capacité et votre valeur sauront « les multiplier et soutenir la gloire de ses « armes. Elle n'attend pas moins des senti-

(1) Nous empruntons cette dépêche qui, croyons-nous, n'a pas encore été publiée, au manuscrit d'un ouvrage inédit, composé par un des plus distingués officiers de notre marine militaire. Nous nous sommes aussi aidés de ce manuscrit pour le récit du combat d'Ouessant. — F. L.

« ments des officiers généraux et des com-
« mandants sous vos ordres; ils doivent sen-
« tir que toute l'Europe et la marine de S.
« M. en particulier ont les yeux ouverts sur
« la première escadre qui soit sortie de nos
« ports depuis la guerre dernière, et qu'ils
« seront responsables au Roi et à la Nation de
« tout ce qu'ils auraient pu faire et qu'ils
« n'auraient pas fait. Il s'agit de rendre au
« pavillon français tout l'éclat dont il brillait;
« il s'agit de faire oublier des malheurs et des
« fautes passés : ce n'est que par les actions
« les plus signalées que la marine peut espé-
« rer d'y parvenir. S. M. a le droit d'attendre
« les plus grands efforts de ses officiers; la
« reconnaissance dont ils doivent être péné-
« trés pour les distinctions et les grâces dont
« S. M. les a comblés depuis son avénement
« au trône leur en fait un devoir. Ils doivent
« s'attendre qu'ils auront à lutter contre de
« grands obstacles, à vaincre une résistance
« opiniâtre, à combattre des ennemis puis-
« sants par leur nombre, enhardis par un
« grand exercice de la mer et fiers de leurs
« succès passés. Les forces dont vous disposez
« suffisent pour vous assurer la supériorité;
« votre courage et celui des officiers que
« vous commandez doivent faire le reste.
« Mais quelles que soient les circonstances
« dans lesquelles l'armée navale du Roi puisse
« se trouver, l'intention de S. M., qu'elle
« me charge expressément de vous faire con-
« naître, ainsi qu'à tous les officiers comman-
« dants, est que ses vaisseaux attaquent avec
« la plus grande vigueur et se défendent, en
« toute occasion, jusqu'à la dernière extré-
« mité. Les capitaines doivent être certains
« que, si quelqu'un des vaisseaux du Roi
« était forcé de se rendre à l'ennemi, S. M.
« n'admettrait pour justification que l'impos-
« sibilité physique et prouvée où se serait
« trouvé le capitaine de prolonger sa défense.
« Toute autre raison ne serait pas reçue; et
« S. M. ne pourrait se dispenser de marquer
« toute son indignation à un capitaine qui au-
« rait rendu son vaisseau sans avoir fait toute
« la résistance que sa force pouvait com-
« porter.

« Cet événement n'aura pas lieu; mais j'ai
« dû vous faire connaître les intentions du Roi,
« que les dispositions des capitaines ont sû-
« rement prévenues; et je n'ai point laissé
« ignorer à S. M. tout ce qu'elle peut attendre
« du zèle et des sentiments dont la marine
« ambitionne de lui donner les preuves les
« plus éclatantes.

« Il me reste un article dont S. M. m'a
« souvent fait l'honneur de m'entretenir,
« c'est celui de la subordination. Je ne puis
« que m'en rapporter à vous, monsieur, sur
« les moyens que vous croirez devoir em-
« ployer pour l'introduire dans l'armée dont
« vous avez le commandement. S. M. vous
« autorise et vous ordonne même de dé-
« monter les commandants et d'en nommer
« d'autres à votre choix. Si S. M. exige la
« subordination de la part des commandants,
« les officiers des grades inférieurs et les gar-
« des de la marine doivent sentir quelle doit
« être la leur, les premiers à l'égard des offi-
« ciers supérieurs et de leurs capitaines, et
« les gardes à l'égard de tous les officiers.
« C'est aux capitaines, qui ont l'autorité en
« main, que S. M. s'en prendrait si le ser-
« vice ne se faisait pas sur les vaisseaux avec
« la régularité qu'elle exige; en leur remet-
« tant une portion de son pouvoir, elle leur
« impose le devoir d'en user avec fermeté
« pour s'opposer à tout relâchement.

« Cette subordination de grade en grade ne
« peut nuire à la bonne harmonie qui doit
« régner entre les officiers d'un même état-
« major et entre celui-ci et le capitaine; au
« contraire, en mettant chacun à sa place,
« elle doit contribuer au maintien de cette
« harmonie que S. M. vous commande d'é-
« tablir et d'entretenir sur vos vaisseaux.
« Chaque capitaine, chaque officier doit y
« concourir en particulier, en oubliant toute
« vivacité et toute diversité d'opinion qui
« pourrait la troubler. Rappelez-leur quelque-
« fois qu'il ne suffit pas de remplir stricte-
« ment ce que l'on doit au service; que la
« société impose des obligations, et que ces
« obligations deviennent un devoir pour la
« marine où, étant forcés de vivre, par état,
« continuellement ensemble, il faut être in-
« dulgents les uns pour les autres, se suppor-
« ter mutuellement dans des choses qui peu-
« vent tenir à des causes qui ne se trouvent
« pas parfaitement analogues, afin d'éviter
« toute discussion d'où peut naître la dispute,
« et vivre dans la bonne intelligence et l'u-
« nion qui doivent particulièrement distin-
« guer des militaires qui courent les mê-
« mes dangers et aspirent aux mêmes hon-
« neurs.

« SARTINE. »

Cependant, plus de deux mois s'écoulèrent encore sans que les hostilités fussent engagées; et le comte d'Estaing put, avec son escadre, sortir de la Méditerranée et franchir l'Océan sans rencontrer un navire ennemi pour inquiéter sa marche.

Vers le milieu de juin, d'Orvilliers expédia de Brest les frégates *la Belle-Poule*, capitaine La Clocheterie, et *la Licorne*, capitaine Bélizard, pour éclairer les mouvements des Anglais dans la Manche. Le 28 juin, les deux navires furent en vue de l'escadre anglaise de l'amiral Keppel, sortie, de son côté, pour observer la flotte de Brest. L'escadre donna

la chasse aux frégates. Vers dix heures du soir, la frégate anglaise *Midlefort* somma *la Licorne* de passer à poupe du vaisseau amiral; le capitaine Bélizard refusa d'abord, mais, sous la menace du feu d'un autre navire, le vaisseau *l'Hector*, il dut obéir. Presque en même temps l'*Arethusa* adressa une semblable sommation à *la Belle-Poule*, et, sur le refus de celle-ci, lui envoya une bordée. *La Belle-Poule* riposta. Après environ une heure de combat l'*Arethusa* se replia, fort maltraitée, sur l'escadre anglaise, tandis que *la Belle-Poule* se retirait dans l'anse de Hervin. Stimulé par l'exemple de *la Belle-Poule*, le capitaine Bélizard essaya d'échapper aux Anglais. A un boulet que lui envoya un vaisseau de l'escadre, il répondit par une bordée entière, mais fut contraint d'amener son pavillon.

Deux autres bâtiments français, la frégate *la Pallas* et le lougre *le Coureur*, furent aussi capturés par les Anglais, *la Pallas* sans combat, *le Coureur* après un engagement de deux heures.

C'était pour la France trois navires perdus; mais cette perte parut plus que compensée par l'heureuse résistance de *la Belle-Poule*. Le nom du capitaine La Clocheterie devint aussitôt populaire; et le combat qu'il avait soutenu fut célébré presque à l'égal d'une victoire, tant la marine française était déshabituée de lutter avec avantage contre la marine anglaise.

Après le combat de *la Belle-Poule*, les temporisations n'étaient plus possibles. Le 8 juillet, le comte d'Orvilliers se décida à sortir de Brest avec trente-deux vaisseaux et seize frégates pour combattre l'amiral Keppel. La frégate *l'Iphigénie*, qui marchait en éclaireur, aperçut la corvette anglaise *Lively*, lui donna chasse, la joignit, lui ordonna de se rendre auprès du commandant en chef; sur son refus elle lui envoya une bordée et l'obligea d'amener son pavillon.

Le 17, *la Junon* captura le cutter *Alert*, qui jeta, préalablement, son artillerie à la mer.

Par les papiers trouvés à bord de *la Licorne*, Keppel avait appris qu'une flotte de trente-deux vaisseaux était réunie à Brest; lui-même n'en avait que quatorze. Il rentra aussitôt à Plymouth, bravant le reproche qu'on pourrait lui faire d'avoir fui devant les Français, reproche qui, en effet, ne lui fut pas épargué, tout injuste que ce fût. Keppel hâta l'armement de nouveaux navires, et dès le 9 juillet, reprit la mer avec trente bâtiments, cinglant vers les côtes de France.

Comme Keppel avait su par *la Licorne* la présence et les forces de d'Orvilliers, celui-ci connut par les papiers du *Lively* l'approche et la direction de Keppel. Il l'annonça à son armée qui accueillit la nouvelle avec enthousiasme : c'était l'annonce d'une bataille.

Le 23 juillet 1778, à une heure après midi, à la suite d'un vent très-frais et d'un temps brumeux, chargé de grains, l'armée française aperçut, dans une éclaircie, l'armée anglaise forte de trente vaisseaux, six frégates, deux cutters et deux brûlots. La flotte française était alors à 90 milles dans le ouest-nord-ouest d'Ouessant, avec une bonne brise courant du nord-ouest au sud-ouest; les Anglais étaient dans cette dernière direction. D'Orvilliers n'avait que vingt et un vaisseaux; il ne voulut pas engager un combat inégal et vira de bord à l'entrée de la nuit. Deux vaisseaux, *le duc de Bourgogne* et *l'Alexandre*, n'ayant probablement pas vu le signal, restèrent séparés de la flotte.

Le gouvernement français avait été informé de l'augmentation de la flotte anglaise et en avait transmis la nouvelle à d'Orvilliers avec des instructions du Roi qui le laissaient maître de la conduite qu'il jugerait devoir tenir alors qu'il avait sous ses ordres toutes les forces navales de la France.

D'Orvilliers communiqua la dépêche au comte Duchaffault et au duc de Chartres, qui commandaient sous lui. Tous deux furent d'avis que rien ne pouvait arriver de plus fâcheux aux armes françaises que de voir le pavillon de France se retirer sans combat devant l'ennemi. La bataille fut résolue.

Pendant les jours qui suivirent, le temps fut constamment mauvais, et les deux commandants ne purent songer qu'à tenir leurs navires ralliés et à tenter de s'élever au vent. Le 27 au matin, le temps s'embellit et le vent se fixa à l'ouest. L'armée anglaise était alors au sud-est-nord-est, à huit milles de distance. D'Orvilliers voyant, à neuf heures du matin, Keppel élever son arrière-garde au vent, et voulant pénétrer les intentions de l'amiral anglais, fit revirer lof pour lof par la contre-marche. Aussitôt Keppel vire devant par la contre-marche. D'Orvilliers comprend que l'ennemi veut envelopper l'arrière-garde française; il fait virer alors toute son armée, dans l'ordre renversé, l'arrière-garde passant à l'avant-garde, les amures à babord.

Le duc de Chartres commandait l'avant-garde, ayant Lamothe-Piquet pour capitaine de pavillon, il montait *le Saint-Esprit*, de quatre-vingts canons; d'Orvilliers, à bord de *la Bretagne*, de cent dix canons, commandait le centre, avec Duplessis-Pascault pour capitaine de pavillon; Duchaffault commandait l'arrière-garde, sur *la Couronne*, de quatre-vingts canons; son capitaine de pavillon était Huon de Kermadec.

Dans l'armée anglaise, l'avant-garde était commandée par Harland, sur *the Queen*, de quatre-vingt-dix canons, Prescott capitaine de pavillon; le centre par Keppel, sur *the Victory*, de cent canons, Campbell capitaine de pavillon; l'arrière-garde par Pallizer, sur *the Formidable*, de quatre-vingt-dix canons, Bazely capitaine de pavillon.

L'intention de Keppel avait été de couper ou de traverser la ligne française. Lorsque la tête de son armée se présenta pour attaquer l'avant-garde; elle la trouva à l'autre bord en bataille, le reste de la flotte française formant une masse tellement compacte et bien ordonnée, que les Anglais furent obligés de laisser arriver et de l'élonger sous le vent. C'était le résultat de la manœuvre prescrite par d'Orvilliers. Le feu, qui avait commencé entre les deux avant-gardes, s'étendit sur toute la ligne, chaque bâtiment échangeant, sans s'arrêter, sa bordée avec le bâtiment ennemi qui passait à son travers. Comme les Français étaient massés et que les navires anglais se présentaient isolément, ceux-ci éprouvaient un désavantage marqué. A deux heures le vaisseau anglais *Egmont*, rasé comme un ponton, dut quitter le feu; *le Shrewsbury* était presque dans le même état. A trois heures l'arrière-garde de Keppel, séparée du corps de bataille, était désemparée et tombait sous le vent.

D'Orvilliers commanda alors à son avant-garde d'arriver par un mouvement successif, et à toute l'armée de se former à l'ordre de bataille tribord amures. Le mouvement, bien exécuté, devait mettre l'arrière-garde anglaise au milieu des vaisseaux français. Malheureusement, par suite de circonstances inexpliquées, l'avant-garde resta immobile pendant longtemps. Elle arriva enfin, mais trop tard : Pallizer avait viré de bord et lui barrait le chemin. D'Orvilliers, voyant sa tentative avortée, prolongea sous le vent la flotte anglaise et se remit en bataille tribord amures.

Keppel ordonna aussitôt à sa flotte de reformer ses rangs tribord amures. Mais cet ordre fut mal exécuté, et les Anglais ne purent accepter le combat offert par les Français. Keppel envoya *le Fox* répéter son ordre. Cette fois encore on ne l'exécuta point. Il donna alors avec douleur l'ordre de la retraite.

Si les Français n'avaient pas été complétement victorieux, ils avaient du moins contraint une flotte anglaise à quitter le champ de bataille. Aussi, l'opinion publique en Angleterre fut-elle très-sévère à l'égard de l'amiral Keppel. Le gouvernement fut obligé de le traduire, avec Pallizer, devant un conseil de guerre. Keppel fut honorablement acquitté; Pallizer fut censuré pour n'avoir pas, au reçu des ordres de l'amiral, fait connaître que son vaisseau était hors d'état de les exécuter. Le capitaine Brereton, du *Duke*, poursuivi pour n'avoir pas obéi au signal de combattre, fut déclaré incapable de commander et indigne de servir.

Les officiers anglais qui comparurent dans le procès de Keppel déclarèrent « qu'ils étaient « loin de s'attendre à voir les Français ma- « nœuvrer avec autant d'aisance, de fermeté « et de talents maritimes qu'ils en avaient « montré. »

En France, la nouvelle du combat d'Ouessant fut reçue avec enthousiasme. Après tant de désastres maritimes, c'était presque un triomphe que d'avoir tenu tête, à forces égales, aux vaisseaux anglais et d'avoir maintenu le pavillon de France devant le pavillon d'Angleterre. Keppel reconnaissait en présence de ses juges qu'il avait été obligé de montrer la proue de ses navires aux ennemis, ce qui lui avait donné l'apparence de la fuite.

Le duc de Chartres, qui vint à Paris après le retour de la flotte à Brest, fut l'objet de véritables ovations. On vantait son ardeur à chercher l'ennemi, son intrépidité dans l'action. « M. d'Orvilliers, disait le rapport of- « ficiel du ministre de la marine, a donné des « preuves de la plus grande habileté; M. le « duc de Chartres d'un courage froid et tran- « quille et d'une présence d'esprit étonnante. « Sept gros vaisseaux, dont un à trois ponts, « ont successivement combattu celui de M. le « duc de Chartres qui a répondu avec la plus « grande vigueur, quoique privé de sa bat- « terie basse; un vaisseau de notre armée a « dégagé *le Saint-Esprit*, dans le moment le « plus vif, et a essuyé un feu si terrible, qu'il « a été absolument désemparé et obligé de « se retirer. » Le Roi voulut laisser au prince le soin de désigner les officiers qui avaient mérité des récompenses.

Tout à coup, par un de ces subits revirements si fréquents en France, l'opinion se retourna complétement à l'endroit du duc de Chartres. Tandis qu'il allait reprendre son poste, des épigrammes, des pamphlets couraient contre lui; on contestait son courage personnel, on l'accusait d'avoir compromis le succès du combat en n'obéissant pas à l'ordre du commandant de la flotte. Revenu encore à Paris, il trouva l'hostilité partout où naguère l'accueillait la faveur. Justement froissé, il songeait à regagner la mer pour continuer son service. Une lettre de la Reine l'en empêcha. « Le Roi, lui écrivait Marie-Antoinette, « est informé et mécontent, monsieur, de la « disposition où vous êtes de vous joindre à « son armée. Le refus constant qu'il a cru « devoir faire aux instances les plus vives de « ce qui le touche de plus près, les suites

« qu'aura votre exemple, ne me laissent que « trop voir qu'il n'admettra ni excuses ni in- « dulgence. La peine que j'en ai m'a déter- « minée à accepter la commission de vous « faire connaître ses intentions, qui sont très- « positives. Il a pensé qu'en vous épargnant « la forme sévère d'un ordre, il diminuerait « le chagrin de la contradiction, sans retar- « der votre soumission. Le temps prouvera « que je n'ai consulté que votre propre in- « térêt et qu'en cette occasion, comme en « toute autre, je chercherai toujours, mon- « sieur, à vous prouver mon sincère attache- « ment. » Puis, par une sorte d'ironie, le Roi conféra au duc le titre de colonel général des hussards. Le prince n'ignorait pas que sa disgrâce était l'œuvre personnelle de la Reine. Il en conçut un implacable ressenti- ment, et, plus tard, Philippe *Égalité* vengea cruellement sur Marie-Antoinette l'offense faite au duc de Chartres.

Trois ans après cette bataille les parages d'Ouessant furent le théâtre d'une nouvelle action navale. Le 12 décembre 1781, l'ami- ral anglais Kempenfeld y rencontra un convoi de troupes et de munitions, escorté par le comte de Guichen. Celui-ci ne sut pas re- connaître le danger et continua sa route, lais- sant en arrière plusieurs navires. Kempen- feld les attaqua; Guichen ne put venir à temps pour les secourir. Quinze bâtiments furent capturés sous ses yeux.

*Histoire de la marine française*, par LAPEY- ROUSE.
*Dictionnaire encyclopédique de la France*, par PH. LE BAS.
*Documents inédits.*
*Histoire des villes de France*, par A. GUILBERT.

Frédéric LOCK.

**OUTREMER.** On appelle *outremer* ou *la- zulite*, une matière bleue qui est employée pour la peinture et le pastel comme couleur bleue fine, d'une grande richesse et d'une pu- reté remarquable. Cette matière, qui sert éga- lement dans les fabriques d'étoffes imprimées, est employée aussi pour l'azurage du papier, des bougies, de l'amidon et des sucreries. La nature des substances qui composent le bleu explique son innocuité dans tous ces usages et en outre son inaltérabilité inappréciable.

Longtemps on n'a extrait l'outremer que du *lapis-lazuli*, minéral très-rare, qu'on ne trouve guère qu'en Perse et en Sibérie, et qui est disséminé dans des filons de chaux carbo- natée et de pyrite de fer. L'analyse qu'en firent Klaproth, Gmelin et Clément Désormes montra qu'il n'entre essentiellement dans ce minéral que de la silice, de l'alumine, de la soude et du soufre, et donna l'espoir qu'on pourrait un jour arriver à le reproduire artificiellement. Aujourd'hui la fabrication de l'outremer artificiel donne lieu à une industrie considérable en France, en Belgique et en Allemagne. A l'Exposition universelle de 1855 on ne comptait pas moins de 34 exposants d'outremer artificiel. Aujourd'hui (1861) il existe 80 fabriques d'outremer produisant, 1,500,000 kilogr. pour une valeur de 5,000,000 de francs environ. Le kilogramme d'outremer artificiel, payé 400 fr. à M. Guimet en 1827, ne se vend plus que 2 à 3 francs.

Le lapis-lazuli ne se trouve jamais qu'en petits morceaux; sa texture est grenue et la- melleuse, et sa couleur le bleu d'azur le plus brillant; sa densité est comprise entre 2,75 et 2,95. Ses caractères chimiques sont de fondre au chalumeau, en donnant lieu à la formation d'un émail blanc; et, lorsqu'il est soumis à l'influence des acides, de perdre sa couleur et de se transformer partiellement en silice gélatineuse. Il se compose, suivant le chimiste allemand Warrentrapp, de :

| | |
|---|---|
| Silice. . . . . | 45,40 |
| Alumine. . . . . | 31,67 |
| Soude. . . . . | 9,09 |
| Acide sulfurique. . . . | 5,89 |
| Soufre. . . . . | 0,95 |
| Chaux. . . . . | 3,52 |
| Fer. . . . . | 0,86 |
| Chlore. . . . . | 0,42 |
| Eau et perte. . . . . | 2,20 |
| | 100,00 |

Pour extraire l'outremer du lapis-lazuli, on commence par concasser ce dernier afin d'en retirer, à la main, toute la gangue stérile qui peut être renfermée dans ses morceaux; ensuite on le chauffe au rouge brun dans un creuset; puis on l'étonne en le jetant, lors- qu'il est encore chaud, dans du vinaigre, à l'action duquel on l'abandonne pendant plu- sieurs jours. Ce bain dans le vinaigre a pour objet de dissoudre la chaux qui se trouve mé- langée au lapis-lazuli. Il est suivi d'un broyage très-soigné, fait à la molette sur une plaque en porphyre. Après ce broyage, lequel est connu sous le nom de *porphyrisation*, la matière se trouve à l'état de poudre im- palpable. On l'incorpore ensuite, à poids égaux, dans un mélange fondu, composé de 8 parties de résine, 4 parties de cire vierge, 5 parties d'huile de lin et 3 parties de poix de Bourgogne. Le tout forme une pâte qu'on lave à plusieurs eaux, qui doivent avoir la tem- pérature de 30 à 35 degrés, et qu'on décante toutes séparément. La première eau donne l'outremer le plus beau, la seconde un ou- tremer d'une qualité un peu moins belle, la troisième un autre d'une qualité encore moindre, et ainsi de suite jusqu'aux dernières, dont les produits, appelés *cendres d'ou- tremer*, sont d'un gris à peine teinté de bleu. Il faut généralement 1 kilogramme de la-

pis-lazuli pour obtenir de 500 à 600 grammes d'outremer et de cendres d'outremer; et, comme le lapis-lazuli vaut ordinairement de 120 à 150 francs le kilogramme, il en résulte que le prix de l'outremer naturel est toujours très-élevé : ils est monté jusqu'à 3,000 francs le kilogramme.

Cette excessive cherté de l'outremer naturel a donné l'idée de créer de toutes pièces une substance qui puisse le remplacer. L'industrie a été poussée à la découverte de l'outremer artificiel par la *Société d'encouragement*, qui proposa un prix de 6,000 francs pour l'inventeur du procédé propre à donner une matière qui ne coûterait pas plus de 400 francs le kilogramme. Ce prix fut obtenu, en 1827, par M. Guimet, qui parvint à livrer au commerce un outremer artificiel d'une teinte bleue tout aussi belle et même plus riche que celle de la première qualité d'outremer naturel. Malheureusement le produit de M. Guimet ne pouvait pas toujours remplacer l'outremer extrait du lapis-lazuli, parce que sa teinte était un peu violacée. Mais, plus tard, M. Courtial, de Grenelle, ayant fait une nouvelle découverte, et ces deux fabricants s'étant associés, ils parvinrent à préparer de l'outremer artificiel qui ne laissait plus rien à désirer. Leur procédé toutefois a été tenu secret, et il est resté inconnu jusqu'à ce jour.

Cependant le succès obtenu par le lauréat de la Société d'encouragement excita vivement l'attention, et d'autres fabricants ne tardèrent pas à trouver des procédés de préparation qui, à leur tour, purent venir faire concurrence et à l'extraction de la lazulite et à la fabrication de M. Guimet.

Tassaert, en 1814, trouva le premier qu'il se forme de l'outremer dans les fours à soude, et Vauquelin démontra l'identité de ce produit accidentel avec l'outremer naturel. Ce fait mit sur la voie de la découverte de la marche à suivre; il existe aujourd'hui un grand nombre de procédés connus qui diffèrent les uns les autres par quelques détails; ce sont ceux de Gmelin, de Persoz, de Robiquet, du capitaine Tiremon, de Leykauf et Heine, publié par M. Prückner de Hoff, dé Weger, de Brunner. Le procédé le plus industriel est celui de Leykauf et Heine; en voici la description d'après M. Prückner.

Les matières premières employées sont l'argile, le sulfure de sodium et le sulfate de fer. Il convient d'abord d'expliquer comment elles doivent être préparées.

L'argile doit être très-alumineuse et aussi exempte de fer que possible. On commence par la concasser grossièrement à l'aide d'un pilon de bois, puis on la place dans une cuve de 2 mètres de longueur, où on la laisse se ramollir dans de l'eau pendant quelques jours : elle est alors réduite en bouillie, ce qui permet de la purifier au moyen de divers lavages et dépôts successifs, comme cela se fait pour l'argile qui est destinée à la fabrication de la porcelaine. Ensuite on la dépose à l'état de pâte, dans des cuves situées sous un hangar couvert, où on la conserve jusqu'au moment où on veut l'employer.

Pour la préparation du sulfure de sodium, on prend le sulfate de soude qui reste comme résidu de la fabrication de l'acide chlorhydrique; on le concasse, on le mouille, ce qui facilite le dégagement de l'acide libre dans l'opération subséquente, et on l'introduit dans un four à réverbère, en l'y disposant de manière que la flamme puisse facilement circuler autour de toutes les faces de ses morceaux. Ensuite on chauffe le four graduellement jusqu'au rouge naissant, et on y maintient cette température jusqu'à ce que tout l'acide libre se soit dégagé par la calcination. On place alors le sel, encore chaud, sous une meule, et on l'y pulvérise en grains de la grosseur de la poudre à canon; puis on le mélange aussi exactement que possible avec 33 parties de charbon de bois pulvérisé, et 10 parties de chaux éteinte à l'air, pour 100 parties de sulfate de soude. Le mélange se fait au moyen d'un tonneau tournant sur un axe horizontal. Lorsqu'il est parfait, on le dépose sur la sole d'un fourneau à réverbère, et on le couvre d'une couche de chaux éteinte, de 3 à 4 centimètres d'épaisseur, qu'on a soin de bien tasser à l'aide d'une pelle en fer. Ensuite on ferme toutes les ouvertures du fourneau et on chauffe ce dernier. Sous l'influence de la température élevée qui s'y développe bientôt, la masse qu'il contient ne tarde pas à se liquéfier. Lorsqu'elle est entièrement fondue, on la brasse vivement, en la couvrant de temps en temps d'une pelletée de charbon pulvérisé, et on a soin de continuer ce travail jusqu'à ce qu'on ne voie plus de gaz enflammés se dégager de la surface du bain. Alors on laisse reposer la masse; après quoi, la puisant avec une poche, on la verse dans des moules plats en fonte, où elle se solidifie. Cette masse est un mélange de sulfure de sodium, de carbonate et de sulfate de chaux et de charbon, dont il s'agit de séparer le sulfure de sodium. A cet effet, on la traite par de l'eau bouillante : on obtient ainsi une dissolution qui, étant abandonnée à elle-même, hors du contact de l'air, pendant un temps suffisamment long, puis décantée, ne contient plus que du sulfure de sodium. Ce dernier toutefois n'est pas saturé de soufre. Aussi est-il indispensable de chauffer la dissolution, et d'y ajouter une certaine quantité de ce corps, réduit en poudre. On la concentre ensuite, à l'aide de l'ébullition,

jusqu'à ce qu'elle marque 25 degrés à l'aréomètre de Baumé. Alors on la laisse reposer pour qu'elle puisse abandonner le léger excès de soufre qui y surnage encore ; on la transvase ensuite dans de grandes cruches en verre, qu'on bouche avec soin pour la préserver du contact de l'air, et dans lesquelles on la conserve jusqu'au moment où on l'emploie.

Le sulfate de fer se prend dans le commerce et s'emploie à l'état de dissolution. Il doit être complétement exempt de cuivre.

Lorsque l'argile et le sulfure de sodium sont préparés, on procède ainsi qu'il suit à la fabrication de l'outremer. On prend 50 kilogrammes de sulfure de sodium, on les évapore dans une chaudière en fonte de forme convenable jusqu'à consistance sirupeuse; puis on y incorpore une quantité d'argile en pâte, préparée comme nous l'avons indiqué plus haut, correspondant à 12 kilog. 1/2 d'argile sèche. Le mélange doit être battu pendant un certain temps, avec force, à l'aide d'une spatule en fer, afin de le rendre aussi intime que possible. Ce résultat est obtenu quand le mélange commence à prendre la consistance de la pâte. Alors on y ajoute, par petites portions, une dissolution de 150 grammes de sulfate de fer, et on recommence à battre le tout comme précédemment, jusqu'à ce que la chaleur du fourneau l'ait complétement desséché ; après quoi on le détache de la chaudière pour le réduire immédiatement en poudre très-fine. Cette dernière est d'une couleur vert jaunâtre, due à la présence du sulfure de fer qui s'est formé dans le mélange après l'addition du sulfate de fer.

On introduit la poudre obtenue, par quantités de 15 à 20 kilogrammes, dans des moufles de $0^m$, 50 de longueur, sur $0^m$, 30 de largeur, et $0^m$,80 de profondeur, qu'on place dans des fours à réverbère disposés pour les recevoir, et qu'on chauffe progressivement jusqu'à la chaleur rouge, qui doit être maintenue pendant trois quarts d'heure environ. Il est nécessaire que la poudre soit remuée pendant tout ce temps, afin de renouveler les surfaces et de permettre à l'air de pénétrer dans l'intérieur de sa masse. Cette première calcination a pour résultat de colorer la poudre d'abord en brun de foie, puis en rouge, et enfin en vert et bleu.

La poudre est alors retirée du fourneau, puis lavée à l'eau, pour en extraire le sulfure de sodium, le sulfate et le sous-sulfate de soude qui s'y trouvent mélangés, et enfin égouttée et desséchée à l'étuve. Il ne reste plus qu'à la pulvériser assez finement pour pouvoir la passer au tamis de soie, et à lui faire subir une seconde et dernière calcination pendant laquelle elle doit prendre la couleur de l'outremer naturel. Cette seconde calcination se fait par portions de 5 à 7 kilogrammes dans des moufles dont la forme est la même que celle des moufles qui servent pour la première calcination, mais dont les dimensions sont un peu plus grandes. Elle peut être faite seulement à l'aide de la chaleur rouge sombre. Aussitôt que la couleur bleue paraît, on a soin de remuer constamment la matière avec un ringard de fer jusqu'au moment où la couleur est devenue d'un beau bleu pur : ce résultat s'obtient généralement après un travail de trois quarts d'heure environ. On retire alors la poudre et on la laisse refroidir à l'air, sur des plaques de granit; le contact de l'air, pendant le refroidissement de la matière, augmente quelquefois la beauté de sa couleur.

L'outremer est ensuite porphyrisé, puis séparé, à l'aide de lavages successifs, en différentes qualités qui, selon leur finesse, portent les numéros 0/0, 0, 1, 2, 3, 4, etc.

On a cru pendant longtemps que le fer était indispensable à la production de l'outremer; mais aujourd'hui on fabrique de l'outremer uniquement avec le mélange suivant : argile blanche réduite en poudre impalpable, 37 parties; sulfate de soude anhydre, 15; carbonate de soude, 22; soufre pur, 18; charbon et bois 8. Toutes les matières étant bien mêlées et tamisées, on introduit le mélange dans des creusets qu'on empile dans des fours élevés lentement à la température rouge qu'on soutient pendant quarante-huit heures. Après cette opération, on pulvérise et on lave à l'eau la poudre verte obtenue pour l'exposer dans des moufles au contact de l'air sous l'influence de la chaleur; on soumet ensuite la matière à de nouveaux lavages, et après l'avoir déséchée, on la porphyrise.

On peut dire aujourd'hui que l'art a dépassé la nature; on fabrique non-seulement des outremers d'un bleu d'une pureté complète, mais encore des outremers rosés, violacés ou verts, de manière à fournir un grand nombre de teintes aussi riches que variées.

J. A. Barral.

**OVER-YSSEL**, province du royaume néerlandais, bornée au nord par les provinces de Frise et de Drenthe, à l'est par le royaume de Hanovre, au sud-est par la Prusse, au sud par la Gueldre, et à l'ouest par le Zuydersée.

Population, 160,000 habitants.

Ce pays fut primitivement habité par les Chamaves, les Tubantes et les Usipètes. Selon toute probabilité, ces derniers furent vaincus par les Sicambres, qui les remplacèrent, vers la moitié du premier siècle avant l'ère vulgaire. Attaqués par Drusus, les Sicambres furent vaincus à leur tour, et leur pays, privé de culture et presque d'habitants, fut destiné à servir

de pacages aux chevaux de la cavalerie romaine, campée sur les bords du Rhin. Toutefois, on retrouve les Chamaves sur la rive de l'Yssel et du lac Flévo (Zuydersée) vers cent cinquante ans après J.-C. La carte de Peutinger lui assigne cette position, qu'ils occupaient encore au quatrième siècle. L'empereur Julien fut même obligé de leur acheter la paix, pour pouvoir faire transporter sans obstacle par l'Yssel et le Rhin les grains qu'il tirait de la Grande-Bretagne pour la subsistance des garnisons romaines de la frontière du Rhin. Les empereurs Constant, Constantin et Théodose firent la guerre aux Chamaves, qui disparurent vers le milieu du cinquième siècle et se fondirent dans la ligue des Francs ripuaires. — Toutefois, jusque vers le milieu du huitième siècle ce pays fut peu habité : à cette époque il fut réuni à l'évêché d'Utrecht ; et après les ravages des Normands l'évêque, réfugié à Deventer, s'efforça de réparer les désastres causés par ces barbares. Ratbad, tel était son nom, fut plus d'une fois arrêté dans ce travail de restauration ; il y succomba, et fut enterré à Deventer, après avoir obtenu de Charlemagne la confirmation des droits et des priviléges accordés aux évêques d'Utrecht par les prédécesseurs de ce prince. Ses successeurs furent plus heureux ; et pendant les siècles suivants des villes se fondèrent, la plupart des bois furent défrichés ; les pâturages engraissèrent de riches troupeaux, et les rives de l'Over-Yssel eurent un aspect plus fertile. Mais plus d'une fois les prétentions des évêques d'Utrecht amenèrent la guerre sur les bords de l'Yssel. Deventer, ville épiscopale du pays d'Over-Yssel, fut assiégée en 1163 par le comte de Louvain ; mais Baudouin d'Utrecht arriva à marches forcées, et fit lever le siége. Alors l'empereur Frédéric, comme seigneur féodal, interposa son autorité et réconcilia les parties belligérantes. Néanmoins, les hostilités ne tardèrent pas à recommencer.

Au quinzième siècle, les Hœkschen, vaincus par les Kabeljaauwschen, se retirèrent sur les bords de l'Yssel, d'où ils continuèrent à faire de sanglantes incursions dans le comté de Hollande. Ils excitèrent même des troubles dans le pays où ils s'étaient retirés ; et, malgré ses efforts, l'archiduc Maximilien fut impuissant à les réprimer, car les révoltés trouvaient dans Louis XI, roi de France, un allié secret, mais puissant. A l'imitation des bourgeois de Groningue, les habitants du pays d'Over-Yssel se donnèrent à Charles d'Egmont, duc de Gueldre et évêque d'Utrecht sous la protection de Charles-Quint (1527), et leurs voisins, craignant les armes impériales, reconnurent le nouveau maître, moyennant qu'il maintiendrait leurs anciens priviléges.

Les états de l'Over-Yssel existaient alors sans avoir une aussi grande puissance que dans les provinces qui formèrent plus tard la France septentrionale. Ils n'étaient composés que des représentants de la noblesse et des députés des villes de Deventer, Zwoll et Kampen ; mais l'évêque d'Utrecht ne les avait jamais soutenus, car il trouvait plus d'avantages à traiter directement avec les communes d'un ordre inférieur. Celles-ci tentèrent de s'affranchir des assemblées des états pour ne pas être exposées aux dépenses que ces réunions rendaient nécessaires. Charles-Quint mit à profit cette tendance, et la favorisa de toutes ses forces. Les états de l'Over-Yssel allèrent toujours s'affaiblissant jusqu'à l'époque où ceux de Hollande, s'étant constitués d'une manière forte et puissante, profitèrent des troubles religieux pour assurer leur importance et même leur indépendance. Cependant ils n'accédèrent que tard à l'Union d'Utrecht.

En 1579 la ville de Deventer, capitale du pays, que défendait avec une garnison allemande l'un des capitaines du prince de Parme, fut vivement pressée par le parti de l'Union. De part et d'autre on fit une énergique résistance ; car les Espagnols sentaient la nécessité de maintenir dans l'obéissance la principale forteresse de l'Over-Yssel, qui pouvait leur être d'un si grand secours pour leurs entreprises dans la Frise et la Gueldre. Néanmoins, les habitants de Deventer accédèrent, l'année suivante, à l'Union d'Utrecht, et le reste du pays suivit leur exemple. Dix ans plus tard (février 1590), Maurice de Nassau obtint le stathoudérat d'Utrecht et d'Over-Yssel, et ce dernier pays fit dès lors définitivement partie des provinces néerlandaises.

En 1672 l'évêque de Munster et l'armée française pénétrèrent dans l'Over-Yssel et s'emparèrent de Zwoll et de Deventer ; mais ils furent obligés de les évacuer, ainsi que le reste de la Hollande. Ce pays fut compris, en 1798, dans la république batave, en 1806 dans le royaume de Hollande, et forma en 1810 le département français des Bouches-de-l'Yssel, dont Zwoll était le chef-lieu. La chute de Napoléon le rendit au royaume néerlandais, et depuis lors il n'en a plus été séparé.

A l'exception de quelques collines situées à l'est de la province, le sol d'Over-Yssel est plat et marécageux ; il est couvert de bruyères et de vastes forêts giboyeuses. Comparativement au reste de la Hollande, il est peu fertile. Ses principales productions sont le froment, le maïs, l'orge, l'avoine, le lin et le chanvre. Les forêts contiennent une multitude d'abeilles. Les rivières les plus importantes qui traversent la province sont l'Yssel,

qui se jette dans le Zuydersée, le Vecht, qui prend sa source près de Munster, la Halveteraa, etc.

La capitale de la province est Zwoole ou Zwol, ville forte et bien bâtie, située sur le Zwart-Vater. Sa population s'élève à 75,500 habitants. Elle est environnée de promenades agréables et très-fréquentées. Les voyageurs y visitent l'église Saint-Michel, dont l'orgue et la chaire sont dignes de fixer l'attention. Les établissements philanthropiques y sont nombreux et bien entretenus. Traversée par deux canaux, Zwoole est l'un des principaux entrepôts du commerce de transit entre la Hollande et l'Allemagne.

Après la capitale, les villes les plus importantes sont :

Deventer, située sur la rive droite de l'Yssel. Chef-lieu d'arrondissement : cette ville a conservé ses anciennes fortifications. Elle possède une cathédrale gothique, surmontée d'une tour massive, un hôtel de ville, deux hospices, une riche bibliothèque, un athénée, une société de physique et de chimie, une académie de médecine, et diverses autres sociétés littéraires, scientifiques et artistiques. On trouve dans cette ville, dont la population peut s'évaluer à 11,000 habitants, des tanneries, des teintureries, des savonneries, des raffineries de sucre, des fonderies, des brasseries, etc.

Campen ou Kampen est fortifiée par ses écluses, dont l'ouverture inonderait les campagnes environnantes. Située sur la rive gauche de l'Yssel, cette ville renferme une population de 10,000 habitants. Son hôtel de ville est remarquable, ainsi que la tour de l'église Saint-Nicolas. Il existe à Kampen une église de protestants wallons. Cette ville fait avec l'Allemagne un commerce important de chevaux, de bestiaux et de grains ; ses principaux produits manufacturiers consistent en étoffes de laine.

Almelo, sur le Regge, ne renferme que 2,500 habitants. Cette ville, siége d'un tribunal de première instance et de commerce, possède des filatures de fine toile, de coton et de laine, et fait un commerce assez important.

Comme appartenant à la province d'Over-Yssel, nous pouvons citer aussi Enschède et Ommerschans.

Guicciardini ; *Description de tous les Pays-Bas*, in-f° ; Anvers, 1582. — *La flamboyante Colonne des Pays-Bas, autrement dite les XVII Provinces* ; Amsterdam, 1656. — *Les Délices des Pays-Bas* ; 1779, 3 vol. in-12.

J. Kok, *Vaderlandsch Woordenboek*, ou *Dictionnaire historique et topographique des Provinces néerlandaises* ; Amsterdam, 1785-1800, 38 vol. in-8°.

Dewez, *Dictionnaire géographique du royaume des Pays-Bas*, 1 vol. in-8° ; Bruxelles, 1819.

Richard, *Guide du voyageur en Hollande* ; Paris, 1844.

A. STARK.

**OVIÉDO** (*Géographie* et *Histoire*), ville d'Espagne, en latin *Lucus Asturum*, dans les chroniqueurs du moyen âge *Ovetum*, ancienne capitale du royaume de ce nom, aujourd'hui chef-lieu de la province des Asturies. Population : 10,500 habitants.

Pendant longtemps l'histoire primitive de l'Espagne fut couverte de ténèbres, et, malgré les intéressants travaux de Romey, on peut dire que les origines de ce pays sont encore obscures. Fondée peut-être par les Phéniciens, Oviédo ne commence à avoir de l'importance que sous l'administration romaine. *Lucus Asturum* (on la désigna ainsi pour ne pas la confondre avec *Lucus Augusta*, aujourd'hui *Lugo*, dans la province de Gallicie, et *Lucus* ou *Forum Lucium*, *Lugo* en Italie), s'accrut rapidement. Oviédo supporta patiemment le joug des Suèves, puis celui des Vandales et des Visigoths, après lesquels vinrent les Avares (712). Les Visigoths, vaincus sur les bords du Xérès, formèrent le royaume des Asturies.

L'antique Asturum avait souffert beaucoup de la domination des barbares ; mais elle se releva sous ces derniers possesseurs. Froïla, qui monta sur le trône en 757, fit beaucoup pour elle. Quelques historiens disent même qu'il en fut le fondateur ; il y établit un évêché, y fixa le siége de sa résidence et en fit la capitale de ses États : aussi, depuis lors, ses successeurs prirent le titre de rois d'Oviédo. En 862, quoique Alphonse III eût été presque généralement reconnu comme successeur de son père Ordogno, Froïla, comte de Galice, prétendit qu'il était contraire au bien public de choisir un enfant pour souverain, et s'avança à la tête des troupes de son gouvernement jusque sous les murs d'Oviédo, mais peu de temps après il fut poignardé par ses ennemis politiques, et la ville reconnut le pouvoir d'Alphonse. Ce prince augmenta les fortifications d'Oviédo pour les mettre à l'abri des entreprises des Normands. Il paraît probable qu'à la mort d'Alphonse un certain Froïla, troisième fils de ce prince, obtint la souveraineté d'Oviédo avec le titre de roi, mais il n'en jouit pas longtemps, et à la mort de Garcie Ier, son frère, en 914, Ordogno reçut en héritage les divers États qu'avait possédés son père. Alors ce prince transporta sa cour dans une ville plus centrale et fixa sa résidence à Léon, dont le nom devint dès lors celui du royaume. Sous le règne d'Alphonse V, on réunit, en 1020, à Oviédo, selon l'historien Mariana, les principaux seigneurs du pays, et l'on rédigea cette législation connue dans l'histoire sous le nom de *bons fueros* d'Alphonse V, première modification apportée aux lois des Goths. Ces *fueros* établissaient les rapports qui devaient exister entre les sujets et le roi,

consacraient les libertés et les immunités dont jouissaient les villes et les citoyens et contenaient les constitutions politiques du pays. Ce fut non loin de cette ville que fut assassiné le roi Sancho ; il venait y vénérer les nombreuses reliques que possédait déjà l'église cathédrale (1035). Un nouveau concile y fut tenu, en 1050, par Ferdinand, qui venait de réunir sur sa tête les couronnes de Castille et de Léon ; on y régla non-seulement les matières ecclésiastiques, mais encore les affaires temporelles de ses États ; et Ferdinand V, avant que l'assemblée se séparât, confirma les *bons fueros* d'Alphonse V.

L'histoire d'Espagne est presque entièrement remplie des luttes contre les Maures ou des querelles dont la province de Castille devait être le prix. Oviédo, par sa position, ne pouvait jouer aucun rôle dans ces diverses agitations ; aussi elle accepta passivement Henri de Transtamare, lorsque ce prince eut renversé don Pédro le Cruel ; mais son importance ne s'accrut que lentement. Toutefois, la fondation d'une université, en 1580, en fit une des villes savantes du nord de l'Espagne, et y attira de nombreux étudiants.

Lors de la généreuse insurrection de 1808, une junte, convoquée à Oviédo, et présidée par le marquis de Santa-Cruz, réclama l'appui de l'Angleterre dans la guerre qui se préparait contre les Français. Le général Cuesta, d'après les ordres de cette assemblée, parvint à former une armée régulière de 40,000 hommes, composée en grande partie des troupes cantonnées dans les Asturies, la Galice et le royaume de Léon, et auxquelles s'étaient joints quelques corps de troupes, commandés par le général Taranco, précédemment auxiliaire de l'armée française en Portugal. On y remarquait un commissaire et des officiers anglais, envoyés par le ministère britannique. Le but de l'expédition était de couper les communications de Madrid avec la France. Le maréchal Bessières, malgré l'infériorité numérique de ses troupes, résolut de paralyser les efforts et d'arrêter la marche de l'armée espagnole. Il se présenta devant elle près des hauteurs de Médina de Rioséco, ayant sous ses ordres les généraux Mouton, Merle et Lasalle. Le succès couronna la valeur française ; la ville de Médina fut enlevée à la baïonnette par le général Mouton ; et les Espagnols éprouvèrent un échec complet. Pendant les derniers troubles qui agitèrent l'Espagne, Oviédo tomba à plusieurs reprises au pouvoir des carlistes.

La capitale des Asturies est située au confluent de la Deva et de l'Ova, au centre d'une magnifique plaine, et sous un climat doux et agréable. Elle est le siége d'un évêché et le chef-lieu de l'intendance de même nom. Oviédo possède différents monuments remarquables à plus d'un titre. Nous citerons la cathédrale, vieil édifice que les siècles ont respecté. Les reliques qu'elle renferme y sont l'objet d'un culte particulier et attirent une grande foule de pèlerins. On y trouve aussi un aqueduc, un arsenal, une université et une société économique. Ses établissement industriels consistent spécialement en filatures, en fabriques de bonneterie et en chapellerie.

Cette ville a donné naissance à Alonzo II, à Vimarano et à Pélage d'Estrada.

*Description de Espana*, par Xerif al Edris; Madrid, 1799, in-4°.

*Geographia hist. de Espana*, par Ch. Lopez ; Madrid, 1802, 2 vol. in-8°.

Alex. de Laborde, *Itinéraire descriptif de l'Espagne ;* Paris 1827 1841, 6 vol. in-8°.

*Antiguedades y cosas memorables del principado de Asturias*, par L. Alph. de Carvalho ; Madrid, 1695, in-f°.

A. STARK.

**OZONE** (*Chimie* et *Médecine*). Depuis la plus haute antiquité on avait remarqué l'odeur particulière qui se développe autour des lieux frappés par la foudre ; on l'avait comparée à *l'odeur du soufre*, à celle d'une vapeur *suffocante, nitreuse, fétide, phosphorée*, etc. ; on l'attribuait à la combustion des corps foudroyés, mais on n'en connaissait pas la nature.

C'est en 1839 seulement que M. Schœnbein, professeur à Bâle, en découvrit l'origine, bien que ses travaux eussent un tout autre objet. Le but de ses recherches fut d'abord de connaître la cause de l'odeur qui se développe vers les pointes métalliques d'où il s'échappe de l'électricité. D'abord il crut que le corps odorant qu'il étudiait était une combinaison d'hydrogène très-oxygénée ; mais, pour ne rien préjuger sur sa nature, il le nomma *ozone*, de ὄζειν, sentir. Enfin, plus tard, il reconnut que ce n'était que de l'*oxygène électrisé*. D'autres l'ont nommé *oxygène actif*.

Nous ne pouvons pas insister sur toutes les expériences qui ont servi à établir ce fait, ni sur les objections qui ont été présentées à plusieurs reprises. Bornons-nous à indiquer l'état actuel de la science sur ce sujet.

L'ozone ne serait qu'une modification moléculaire de l'oxygène par l'électricité. Tous les modes possibles de production de l'électricité amènent la formation d'une certaine quantité d'ozone ; mais l'étincelle électrique traversant un ballon plein d'oxygène est le meilleur moyen d'en former une grande quantité.

*Mode de production.* — Dans la décomposition de l'eau par la pile, l'oxygène qui se porte

au pôle positif est extrêmement odorant, mais il ne contient qu'une petite quantité d'ozone, absorbable par la potasse caustique. L'étincelle produite par les appareils d'induction produit de l'ozone, mais qui se détruit sur-le-champ par l'élévation de la température. Si l'on soumet de l'oxygène contenu dans des tubes à l'étincelle électrique ordinaire, on obtient une grande quantité d'ozone, à peu près proportionnelle à la durée de l'électrisation.

Enfin c'est au phosphore qu'il faut avoir recours pour obtenir la plus grande quantité possible d'ozone. « Pour se procurer une grande quantité d'air ozonisé, dit M. le docteur V. Desplat, on met dans un ballon d'environ 10 litres de capacité une petite quantité d'eau et quelques bâtons de phosphore, plongeant moitié dans l'eau et moitié dans l'air; on élève la température de 15 à 20 degrés, et on ferme incomplétement le ballon. Quand l'opération est terminée on renverse le ballon sous l'eau, pour faire sortir les bâtons de phosphore, puis on agite pour laver le gaz. Ceci fait, on adapte un bouchon muni de deux tubes, l'un servant à faire arriver de l'eau, l'autre à transvaser l'air ozonisé. »

D'autres corps rendent aussi l'oxygène *actif;* tels sont l'acide sulfureux, l'hydrogène sulfuré, arsénié, les huiles volatiles, comme l'essence de térébenthine, etc.

L'oxygène, *à l'état naissant,* comme celui qui provient de la décomposition du bioxyde de barium par l'acide sulfurique concentré, est fortement odorant, et, par conséquent, ozonisé.

Enfin, l'oxygène qui se dégage des parties herbacées des plantes est assez fortement ozonisé.

*Caractères et réactifs de l'ozone.* — L'ozone présente tous les caractères de l'oxygène, au point de vue physique. Mais au point de vue chimique il en diffère, par sa propriété de se combiner facilement et rapidement avec tous les corps susceptibles de s'unir à l'oxygène proprement dit. L'ozone serait donc un corps comburant par excellence; et les prévisions chimiques vont assez loin à cet égard, pour faire supposer qu'un corps quelconque ne peut être brûlé par l'oxygène qu'à la condition que ce dernier corps sera *ozonisé*, c'est-à-dire *électrisé* ou rendu actif. Ainsi, on pense que lorsque le phosphore brûle à l'air libre, d'une combustion lente et continue, il ne le fait qu'en vertu d'une ozonisation lente de l'oxygène de l'air; de là l'odeur dite de phosphore, et qui ne serait que celle de l'ozone formé graduellement sous l'influence du phosphore lui-même. Cette manière de voir serait d'autant plus soutenable que beaucoup de corps répandent en brûlant une odeur de phosphore.

Cette propriété de l'ozone de s'unir rapidement avec les corps faciles à oxygéner fournit un moyen simple de reconnaître les moindres traces de ce corps dans l'air. De toutes les substances capables de le déceler, la plus sensible est l'iodure de potassium.

On plonge un papier amidonné dans une solution d'iodure de potassium et on le fait sécher. C'est là ce que l'on nomme le *papier ioduro-amidonné*, *l'ozonoscope* ou *l'ozonomètre.*

Si l'on place un papier préparé de cette manière dans un milieu renfermant de l'ozone, il s'accomplit une réaction facile à comprendre : l'ozone s'unit au potassium en formant de la potasse; l'iode est mis en liberté et s'unit à l'amidon, auquel il communique une belle couleur bleue. L'ozone est décelé par ce fait même, car l'oxygène non électrisé ne bleuit pas ainsi le papier ioduro-amidonné.

L'intensité de la couleur bleue indique la proportion d'ozone; et M. Schœnbein a construit, avec douze teintes différentes, une *échelle ozonométrique* suffisante pour les besoins de l'observation.

*De l'ozone dans l'air atmosphérique.* — Différents corps peuvent influencer le papier ozonoscopique : tels sont l'acide sulfureux, l'acide azotique, etc.; mais ces gaz existent si rarement dans l'air que l'on ne doit pas attribuer à leur influence les modifications du papier réactif; d'ailleurs des expériences chimiques ont montré l'absence de ces corps dans les lieux éloignés des laboratoires de chimie et des fabriques de produits chimiques.

Or, si l'on place des papiers ioduro-amidonnés en plein air, à des expositions différentes, on obtient des résultats variables : ici le papier bleuit rapidement, là lentement, ailleurs pas du tout. Cela dépend nécessairement de la quantité d'ozone contenu dans l'air.

Voici maintenant les résultats dus à l'observation dans des conditions variables. « Lorsqu'on expose, dit M. Desplat, un papier ioduro-amidonné dans un lieu où la végétation est très-active, on constate que le papier se colore ordinairement dans la journée, quelquefois même au bout de quelques heures; un papier semblable, placé dans une grande ville, au milieu d'un quartier populeux, ne se colore jamais, ou presque jamais. « Ainsi, les végétaux ozonisent l'oxygène, et cet effet est aussi prononcé que possible quand il s'agit d'arbres verts et résineux, de fleurs et de plantes odorantes.

D'après ce qui précède on comprend que l'ozone est plus abondant dans les campagnes que dans les villes, dans les lieux élevés et dans ceux où existe une végétation active;

qu'il s'en forme en quantité très-sensible pendant les orages lorsque l'atmosphère est sillonnée par de larges décharges électriques; et qu'il ne doit pas en exister dans les appartements habités ni dans les hôpitaux. On a constaté aussi que l'ozone est plus abondant la nuit que le jour, et dans les temps d'humidité, de pluie, de neige ou de vent. On a enfin établi par des recherches suivies, que la proportion d'ozone est plus forte en hiver que dans les autres saisons; et que cette proportion décroît au printemps, puis en été et en automne.

*De l'ozone au point de vue de l'hygiène et de la médecine.* — Les connaissances précédentes n'auraient d'intérêt qu'au point de vue de la chimie s'il n'y avait pas d'applications pratiques utiles à l'hygiène et peut-être à la médecine. Or, on a constaté que l'ozone est un agent énergique de destruction des miasmes, et qu'il doit cette action à sa puissance oxydante.

On sait que les matières miasmatiques et putrides sont des corps incomplétement oxydés, qui tendent sans cesse à une combustion complète; et que ces corps, dangereux dans le premier état, cessent de l'être dans le second, où ils sont réduits à des combinaisons simples, binaires, qui sont presque toujours de l'eau et de l'acide carbonique. Or, on comprend que des matières de cette nature, mises en présence de l'ozone, c'est-à-dire d'un oxygène actif essentiellement propre aux combinaisons chimiques, on comprend, disons-nous, que ces matières doivent s'oxygéner avec une grande rapidité, et se détruire en même temps qu'elles font disparaître l'ozone lui-même. Et c'est ce qui a lieu en effet, ainsi qu'il résulte des expériences de M. Schœnbein et de M. Clémens. Voici comment M. Desplat rapporte ces observations, et les conclusions qu'il en tire.

« C'est M. Schœnbein qui, le premier, a prouvé l'action puissante de cet agent. Il plongea 120 grammes de viande en putréfaction dans un vase contenant environ 60 litres d'air fortement ozonisé; aussitôt toute trace d'odeur cessa. L'expérience fut continuée pendant neuf heures, et l'odeur infecte n'apparut qu'après la disparition complète de l'ozone. M. Schœnbein conclut de là que tous les gaz miasmatiques exhalés par ce morceau de viande ont été détruits par l'oxygène actif contenu dans le flacon... M. Clémens a constaté le même fait de la manière suivante : Il prit de l'eau d'un marais rendue infecte à l'aide de matières animales et végétales en décomposition : des grenouilles plongées dans cette eau périrent au bout d'une heure. Après avoir fait passer un courant d'air ozonisé à travers ce marais artificiel, on y plongea de nouvelles grenouilles qui n'éprouvèrent aucun accident... Il résulte de ces expériences, ajoute M. Desplat, que des quantités extrêmement petites d'oxygène actif suffisent pour détruire les substances miasmatiques, même lorsqu'elles sont en assez grande abondance pour affecter l'odorat. L'ozone est donc le purificateur naturel de l'air atmosphérique, comme le chlore en est le purificateur artificiel. Il existe entre cet agent et les miasmes un antagonisme merveilleux, qui permet à l'air de se débarrasser des substances délétères qui tendent à le vicier; l'équilibre vient-il à se rompre par l'effet de causes inconnues, aussitôt l'excès ou l'insuffisance de cet agent peut devenir peut-être la cause prochaine de l'apparition de telle ou telle épidémie. »

Nous venons de voir employer le mot d'épidémie, et nous devons nous demander s'il y a réellement un rapport possible et saisissable entre l'ozone et les maladies épidémiques. Ici, nous ne craignons pas de le dire, on a été réellement plus loin que les observations n'autorisaient à le faire; on a conclu prématurément, et nous sommes étonnés que des physiciens aient pu se départir de la réserve qu'ils sont obligés d'apporter dans la science exacte dont ils s'occupent.

Il est certain que l'ozone purifie l'air en détruisant les miasmes; et c'est pour cela que l'air est plus sain à la campagne et au voisinage des forêts que dans les villes; c'est pour cela aussi qu'il est d'une grande pureté après les orages, lesquels produisent, comme nous l'avons vu, beaucoup d'ozone. Mais conclure de là à l'action de l'ozone sur les prétendus miasmes qui causent les maladies épidémiques, c'est, à notre avis, s'aventurer dans des hypothèses que rien ne justifie.

Ainsi on avait pensé que la présence de l'ozone dans l'air devait détruire les miasmes cholériques, et servir de spécifique contre le choléra. M. Schœnbein annonça même que le docteur Hunt, médecin anglais, avait constaté l'absence d'ozone dans l'air pendant toute la durée d'une épidémie de choléra. Mais beaucoup d'observations contradictoires ont été recueillies. En 1854, à Berlin, à l'époque où le choléra sévissait avec le plus de force (septembre), l'ozone était très-abondant dans l'atmosphère. A Vienne, l'ozone diminuait en même temps que le choléra s'affaiblissait. Cependant à Strasbourg et à Berne on notait une diminution de l'ozone lors de l'invasion du fléau. Comme on le voit, il y a de grandes incertitudes sur ces faits, et il est possible que l'on n'ait observé que de simples coïncidences.

Les mêmes dissemblances de résultats se sont présentées quand on a étudié comparativement la quantité d'ozone atmosphérique

et des maladies épidémiques autres que le choléra. Nous empruntons encore à M. Desplat tout le passage suivant :

« M. Schœnbein ayant constaté les effets irritants de l'ozone sur les membranes muqueuses des voies respiratoires, invita les médecins de Bâle à étudier le rôle de ce corps dans la production des maladies catarrhales. D'après leurs observations consignées dans le journal de Henle, chaque exacerbation des maladies thoraciques correspondait à une augmentation d'oxygène actif.

« L'année suivante, le même journal contenait une relation du docteur Spengler sur une épidémie de grippe qui a régné à Hoggendorf, dans le duché de Mecklembourg, pendant les mois de janvier et février.

« Pendant tout la durée de la maladie, le papier ozonoscopique accusait une très-forte élévation de l'ozone.

« Le docteur Clémens a observé le même fait à Francfort; la maladie sévissait fortement tant que l'ozonomètre accusait une forte réaction, et diminuait dès que le papier était peu influencé.

« La Société de médecine de Kœnigsberg, frappée de ces résultats, décida qu'une commission prise dans son sein ferait pendant un an des observations ozonométriques dans la ville et les environs, et qu'elle dresserait un tableau de toutes les maladies aiguës, afin de rechercher l'influence de l'ozone dans le développement et la marche des maladies régnantes. Ces observations commencèrent le 1er juin 1852 et finirent le 31 mars 1853. En comparant la moyenne de l'ozone avec les maladies des voies respiratoires et autres, la commission conclut que la contenance ozonoscopique n'a pas d'action sur la production des maladies.

« Nous pensons, avec M. Bœckel fils, qu'une année de statistique ne suffit pas pour se prononcer dans une telle question.

« M. Bœckel a fait, à Strasbourg, un relevé des maladies thoraciques de trois années, comprenant les pneumonies, pleurésies, bronchites et angines; en le comparant au tableau des variations de l'ozone, il est arrivé aux conclusions suivantes : 1° Le nombre des maladies pulmonaires et des décès, pour ces maladies, est à la fois en rapport direct avec l'ozone et en rapport inverse avec la température; 2° lorsqu'il y a beaucoup d'ozone dans l'air et que la température est basse, le chiffre des affections pulmonaires et des décès est maximum; 3° lorsqu'il y a peu d'ozone et que la température est élevée, le nombre des maladies de poitrine et des décès est minimum.

« Pour terminer ce sujet si important et encore si obscur, je citerai l'observation de M. Wolff (*Compt. rend. de l'Acad.*, 1851) sur une épidémie de dysenterie, qui causa à Berne, aux mois d'août et septembre, une moyenne de 6 à 7 décès par jour. D'après les indications de l'ozonomètre, l'énergie de l'épidémie a augmenté et diminué avec la quantité d'ozone. Quant à l'influence de l'ozone sur les autres affections telles que rougeole, variole, scarlatine, fièvres intermittentes, pernicieuses, nous n'avons à ce sujet que des données trop incertaines pour qu'elles méritent d'être rapportées. »

Comme on le voit par ces résultats si opposés, rien n'est encore moins établi que l'influence de l'ozone dans la production ou la suppression des maladies miasmatiques régnant épidémiquement. Mais nous ne voulons pas dire qu'il faille désespérer en cette matière; tout prouve, au contraire, que l'ozone peut avoir une immense influence, car son action sur les matières putrides est parfaitement établie. Que faut-il de plus désormais? des observations plus complètes et l'étude bien exacte des conditions où l'ozone agit.

Il serait inutile maintenant de se demander si l'on peut et si l'on doit employer l'ozone à titre d'agent thérapeutique. Sans doute l'huile ozonisée, la térébenthine ozonisée sont des agents excitants, et on peut espérer de meilleurs résultats de leur emploi que de celui des mêmes substances fraîches, dans des cas déterminés, tels que les catarrhes chroniques de la vessie et des bronches. Mais n'a-t-on pas été trop loin en conseillant l'air ozonisé aux chlorotiques et aux scrofuleux, sous prétexte que chez ces malades la combustion normale est incomplète?

En terminant cet article, nous nous plaisons à reconnaître qu'il n'est qu'un résumé de la thèse inaugurale (Paris, 1857) de notre confrère M. le docteur V. Desplat.

Dr Vor RACLE.

FIN DU TOME DIXIÈME.

# TABLE DES ARTICLES

## CONTENUS DANS LE DIXIÈME VOLUME DE SUPPLÉMENT.


N

NAGPOUR (*Géographie*), par M. Ch. Rûmelin.. . . . . col. 1
NAMAQUAS (*Géographie* et *Histoire*), par le même . . . . . 8
NAMUR (SIÉGE DE), par M. Frédéric Lock. 11
NANCY et le CHAMP-DE-MARS (*Histoire de la Révolution française*), par M. Éd. Carteron. . . . . 20
NARD (*Botanique* et *Histoire*), par M. P. Duchartre, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences . . . . . 177
NARENTA et NARENTINS (*Géographie, Histoire, Archéologie*), par M. Ch. Rûmelin. . . . . 178
NASTURCE (*Botanique* et *Culture*), par M. P. Duchartre . . . . . 191
NATAL (*Géographie, Géologie* et *Histoire*), par M. Ch. Rûmelin . . . . . 194
NAVARIN (*Géographie* et *Histoire*), par M. Fr. Lock. . . . . 198
NAXOS (BATAILLE DE) (*Histoire grecque*), par M. Édouard Carteron . . . . . 205
NÉBRASKA (*Géographie, Géologie, Archéologie, Histoire*), par M. Ch. Rûmelin . . . . . 214
NÉCROLOGES (*Antiquités ecclésiastiques*), par M. Alfred Maury, membre de l'Institut. . . . . 230
NÉCROMANCIE ou NÉCYOMANTIE, par le même. . . . . *ib.*
NÉCROPOLES (*Antiquités*), par le même 232
NECTAR, par M. F. Dehèque, membre de l'Institut. . . . . 233
NÉFLIER (*Botanique* et *Culture*), par M. P. Duchartre. . . . . 234
NÉMÉE, JEUX NÉMÉENS, par M. Édouard Carteron. . . . . 236
NÉMÉSIS (*Mythologie*), par M. Alfred Maury . . . . . 244
NÉNIE (*Archéologie romaine*), par M. Dehèque. . . . . 246
NÉNUPHAR (*Botanique*), par M. P. Duchartre. . . . . *ib.*
NÉPAL ou NÉPAUL (*Géographie, Histoire, Littérature*), par M. Ch. Rûmelin . . . . 249
NÉPENTHÈS (*Médecine*) . . . . . 267
NÉPENTHÈS (*Botanique*), par M. P. Duchartre. . . . . 269
NEPTUNE (*Mythologie*), par M. Alfred Maury. . . . . 271
NÉRAC, par M. Stark . . . . . 275
NÉRÉE, NÉRÉIDES (*Mythologie*), par M. Alfred Maury. . . . . 277
NESTORIENS (*Histoire ecclésiastique*), par M. Jules Bastide. . . . . 278
NEUFCHATEL-EN-BRAY (*Géographie* et *Histoire*), par M. Stark. . . . . 280
NEUTRES, NEUTRALITÉ, par M. Jules Bastide. . . . . 282
NICKEL (*Chimie*), par M. J.-A. Barral. 285
NICOMÉDIE (*Histoire* et *Géographie*), par M. Ch. Rûmelin. . . . . 290
NIÉBLA (*Histoire* et *Géographie*), par le même. . . . . 299
NIOLE, par M. Eugène Gayot . . . . . 303
NIORT, par M. Stark. . . . . 307
NISHNI-NOWGOROD (*Histoire* et *Géographie*), par M. Ch. Rûmelin.. . . . . 310
NISIBIS (*Histoire* et *Géographie*), par le même . . . . . col. 323
NIVELLES (*Histoire* et *Géographie*). par M. Stark. . . . . 340
NIVERNAIS (*Histoire* et *Géographie*), par le même. . . . . 343
NIZAM-DJÉDID (*Histoire ottomane*), par M. Ch. Rûmelin . . . . . 345
NIZIB ou NÉZIB (BATAILLE DE), par le même . . . . . 351
NOMBRES et FORMULES (*Arithmétique, Algèbre, Géométrie, Trigonométrie, Calcul infinitésimal*) . . . . . 356
NOMINALISME, par M. Barthélemy Hauréau. . . . . 441
NOMOTHÈTES (*Antiquités grecques*), par M. F. Dehèque. . . . . 446
NOMS et TITRES (*Législation*), par M. G. de Villepin. . . . . 447
NONES (*Calendrier romain*), par M. F. Dehèque. . . . . 462
NORMALE (ÉCOLE), par M. Frédéric Lock. 463
NOURRICE, par M. le Dr V.-P.-A. Maingault . . . . . 494
NOUVELLE-CALÉDONIE, par M. Ch. Rûmelin . . . . . 513
NOUVELLE-GRENADE (*Géographie, Histoire, Géologie, Commerce*), par le même. 523
NOUVELLE-ZÉLANDE, par le même. . . 614
NOUVELLISTE, NOUVELLES A LA MAIN, par M. Eugène Hatin . . . . . 635
NOVARE, par M. Frédéric Lock. . . . . 637
NOWGOROD-VÉLIKI (*Géographie* et *Commerce*), par M. Ch. Rûmelin . . . 678
NUIT (*Mythologie*), par M. Alfred Maury. 698
NUMANCE, par M. F. Dehèque . . . . . 699
NUNDINES (*Archéologie romaine*), par le même . . . . . 700
NYMPHES (*Mythologie*), par M. Alfred Maury . . . . . 701

O

OBLAT, par M. Barthélemy Hauréau. . . 705
OCCIDENT (EMPIRE D'), par M. Justin Améro.. . . . . 707
ODE, par M. Ernest Mézière. . . . . 714
OENUSES (*Géographie ancienne*), par M. Édouard Carteron. . . . . 721
OIDIUM (*Agriculture*), par M. J.-A. Barral . . . . . 722
OLMUTZ, par M. Stark . . . . . 726
ONTOLOGIE, par M. Frédéric Morin. . 729
OPIUM (*Technologie*), par M. Traconer. 760
ORGUES D'ÉGLISE, par M. Gustave Bertrand . . . . . 761
ORSEILLE (*Technologie*), par M. Traconer. 769
ORYCTÈRE, ORYCTES (*Histoire naturelle*), par M. E. Desmarest . . . . . 773
OSTRACISME, par M. A. Rabutaux. . . *ib.*
OSTROGOTHS, par M. Stark. . . . . 786
OUDE (*Histoire* et *Géographie*), par M. A. Rabutaux. . . . . 790
OUDENARDE, par M. Stark . . . . . 906
OUESSANT (COMBAT D'), par M. Frédéric Lock. . . . . 909
OUTREMER, par M. J. A. Barral. . . . 917
OVER-YSSEL, par M. Stark . . . . . 922
OVIÉDO, par le même . . . . . 926
OZONE (*Chimie*), par M. le Dr. V. Racle. 928

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building
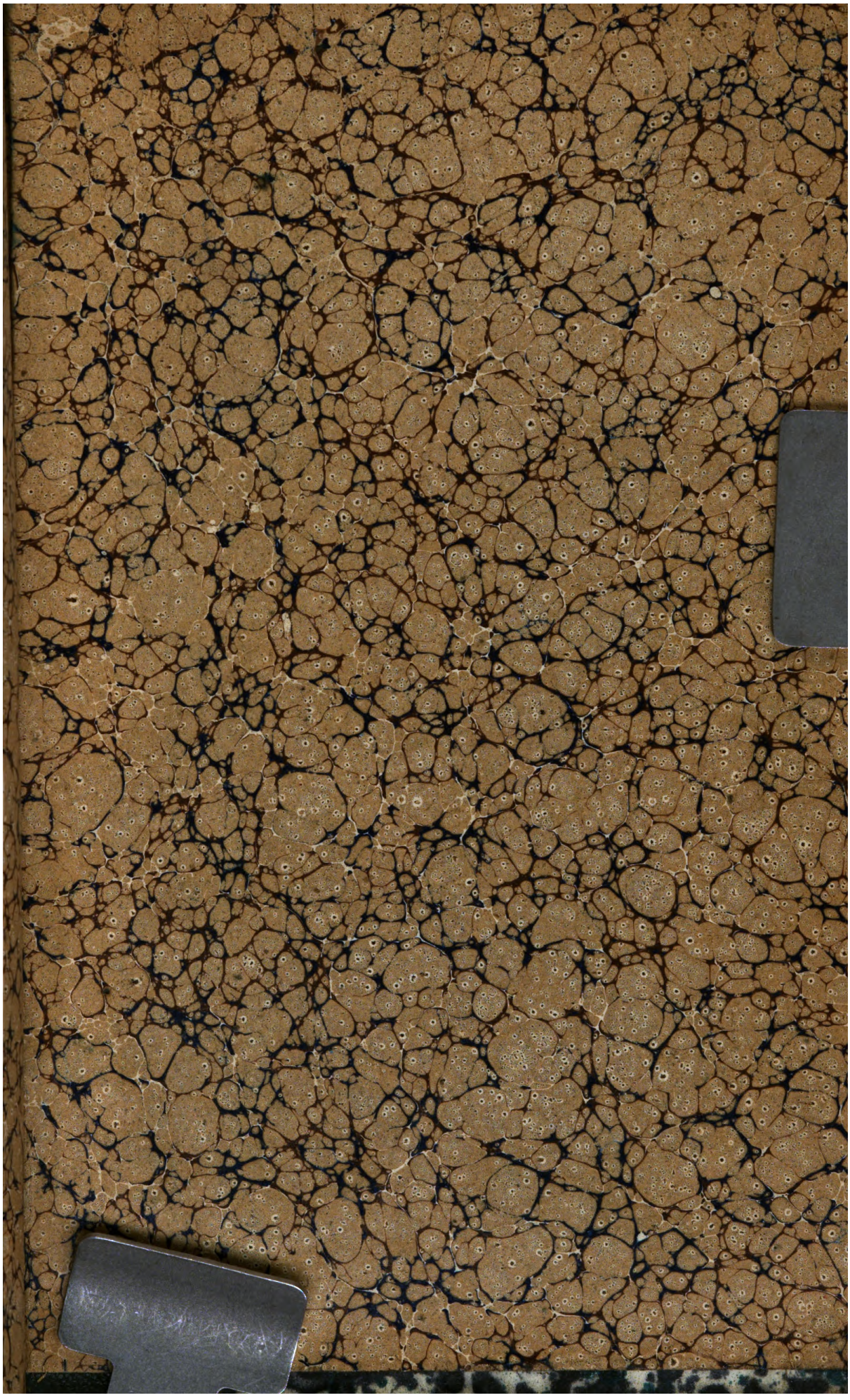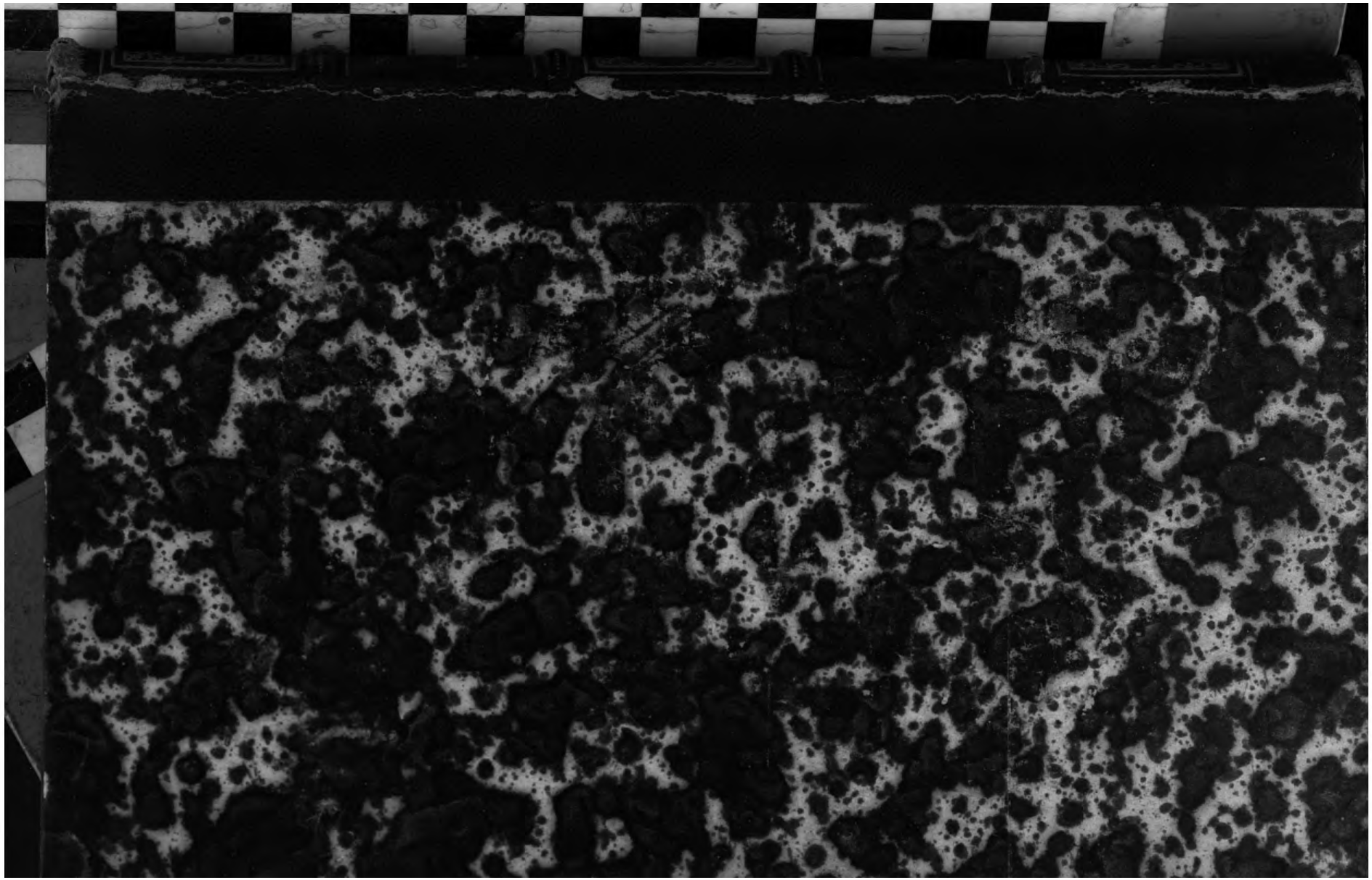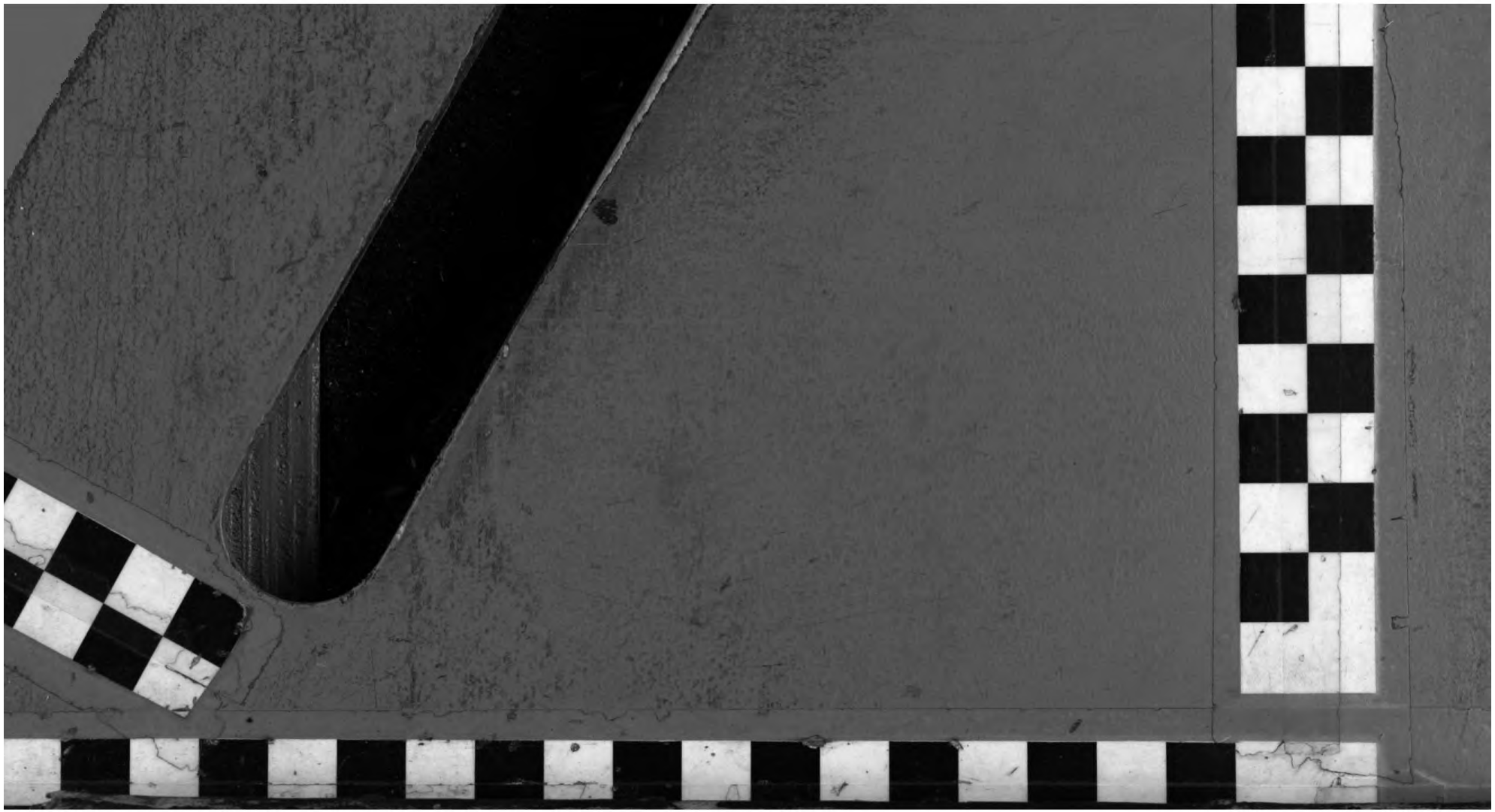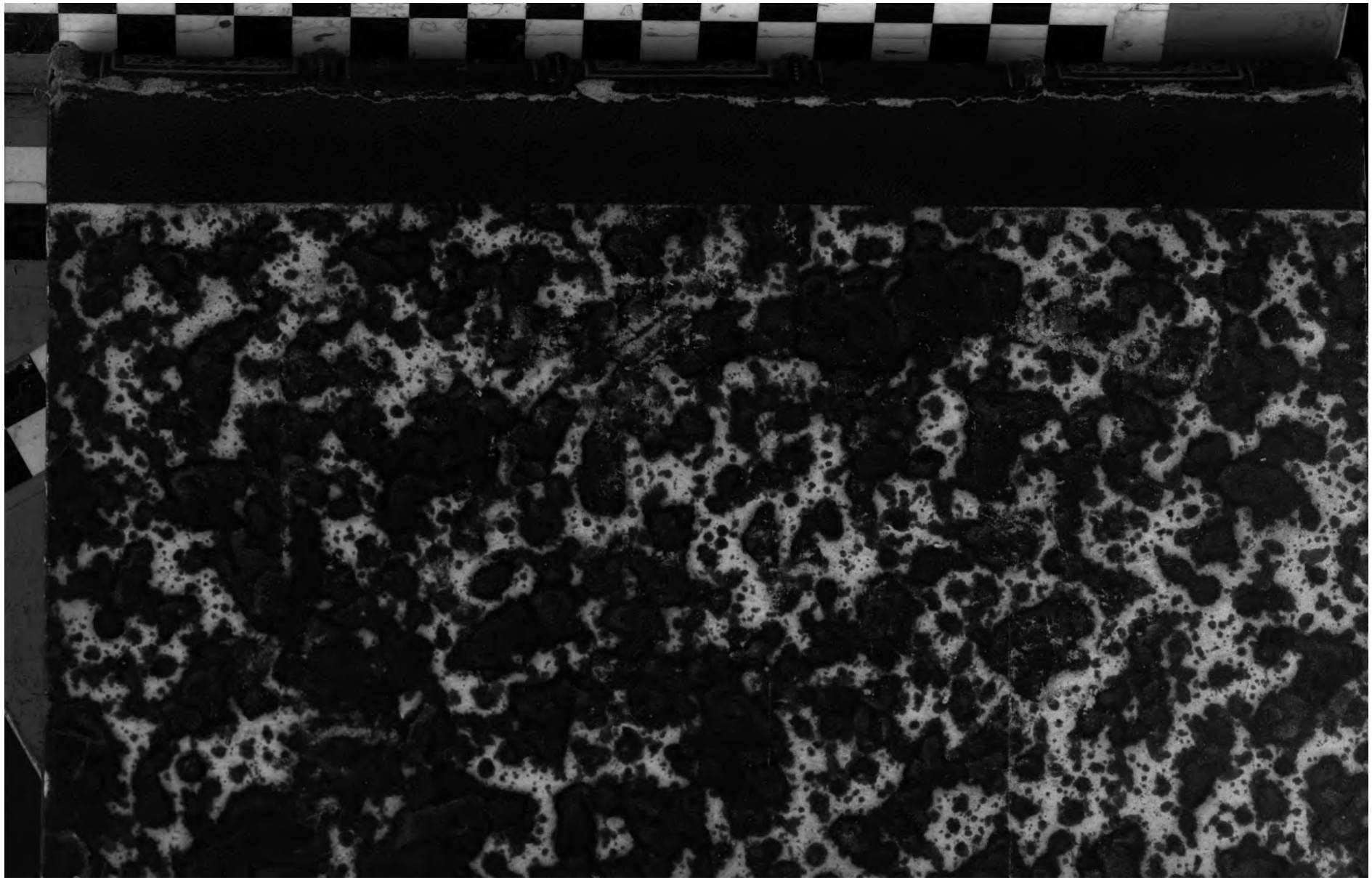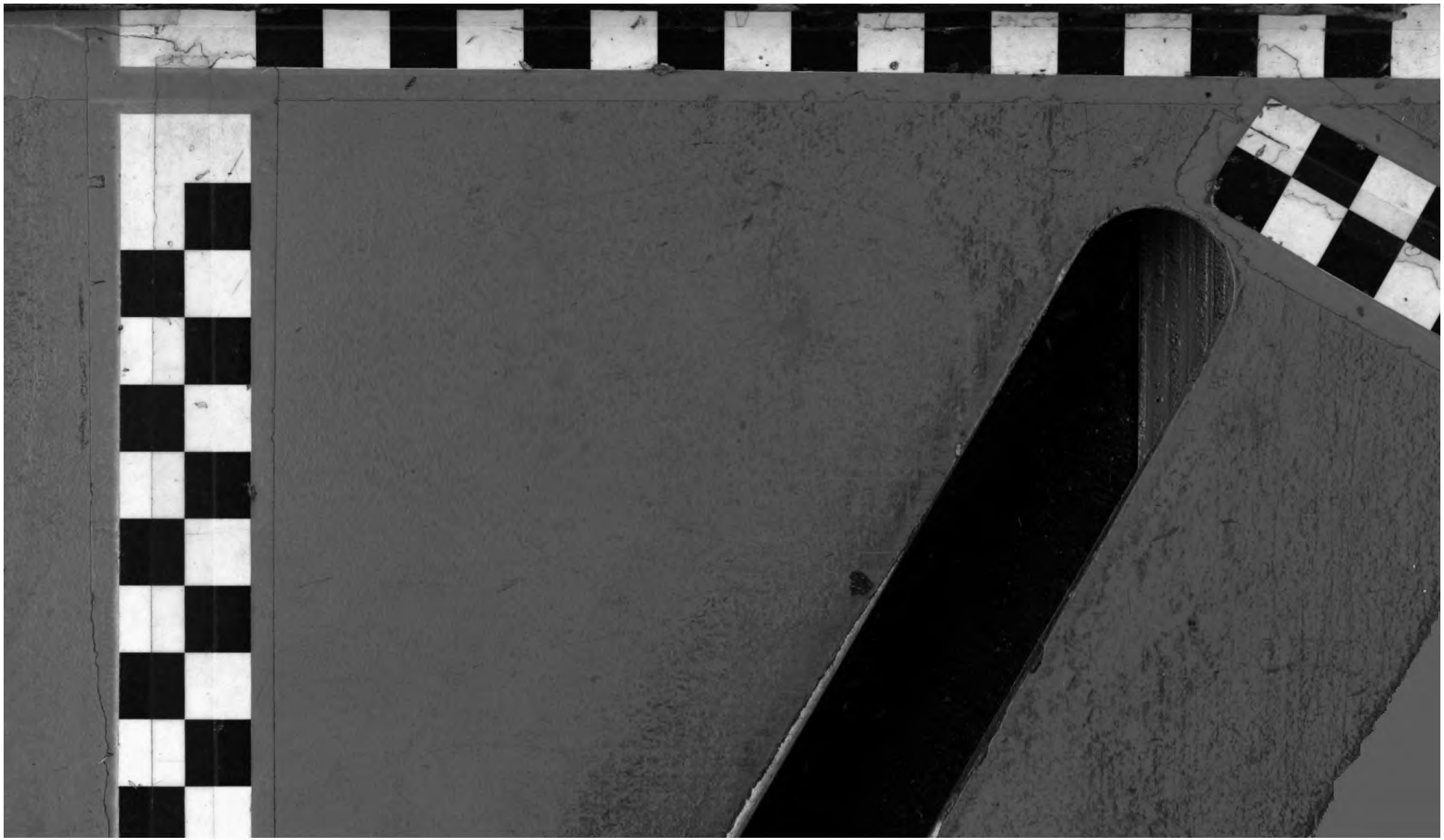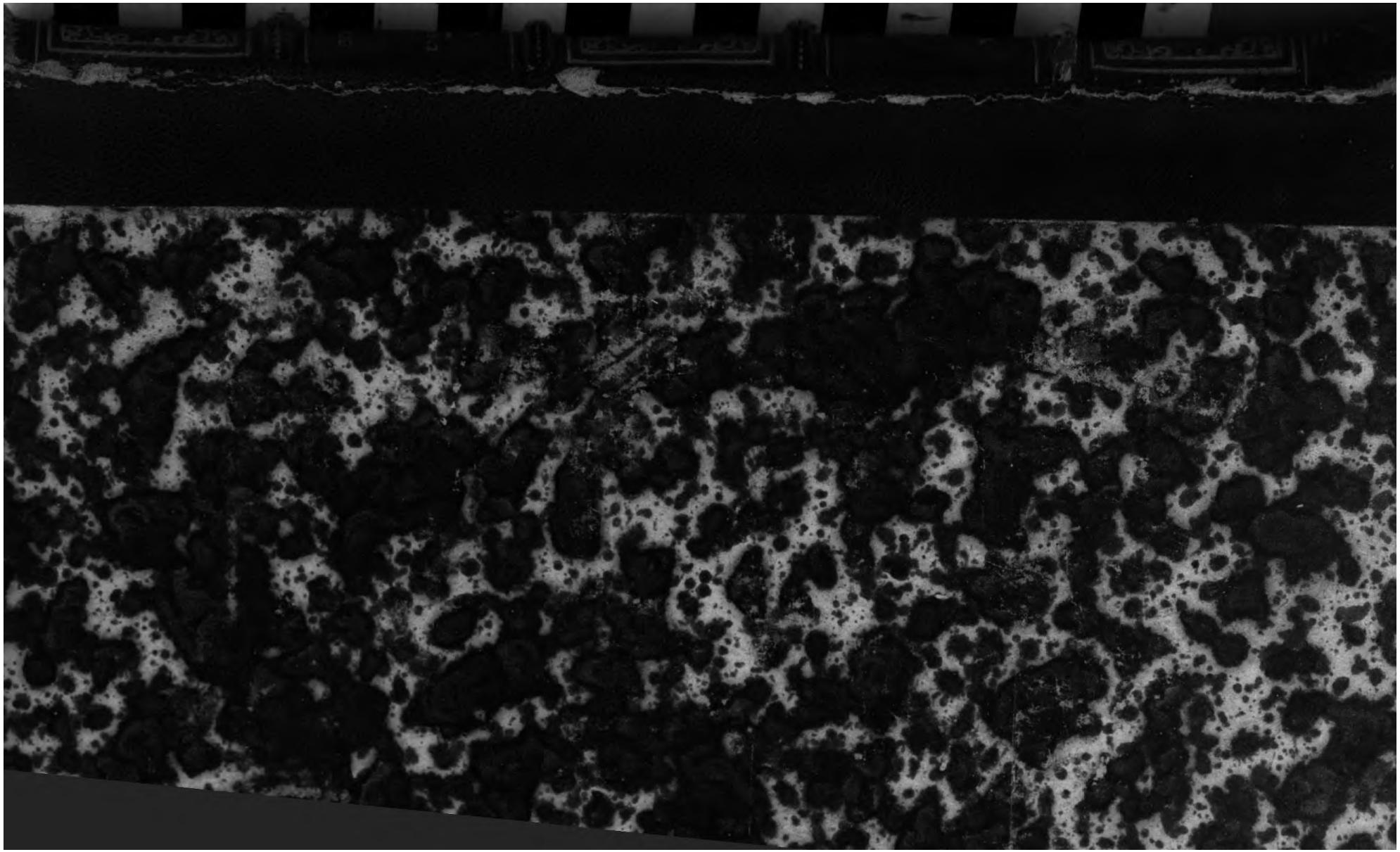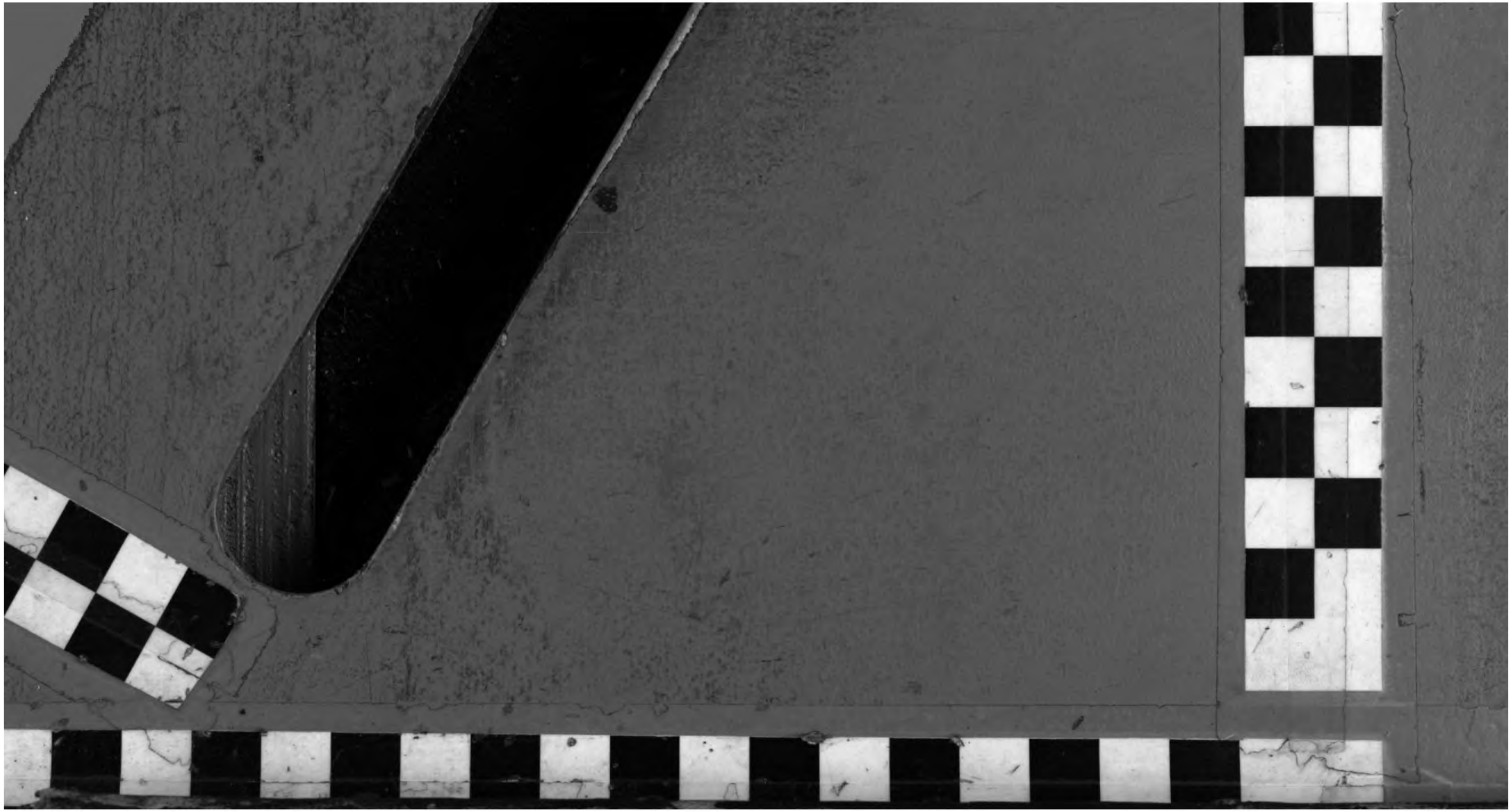
Form 419